

Membre de l'université Paris Lumières

Guillaume BAZIÈRE

Le pouvoir d'informer

*Écriture, transmission et usages politiques de l'information
autour de la maison des princes de Condé
(vers 1630 – vers 1670)*

Thèse présentée et soutenue publiquement le 18/12/2023
en vue de l'obtention du doctorat Histoire des mondes modernes de l'Université
Paris Nanterre
sous la direction de M. Nicolas SCHAPIRA (Université Paris Nanterre)

Jury :

Rapporteure :	Mme Caroline CALLARD	Directrice d'études : École des hautes études en sciences sociales
Rapporteur :	M. Jérôme LOISEAU	Professeur des universités : Université de Bourgogne
Membre du jury :	Mme Florence ALAZARD	Maîtresse de conférences : Université de Tours
Membre du jury :	M. Christian JOUHAUD	Directeur d'études - Directeur de recherche émérite : CNRS - École des hautes études en sciences sociales
Membre du jury :	M. Olivier PONCET	Professeur : École nationale des chartes / Directeur d'études : École des hautes études en sciences sociales
Membre du jury :	M. Nicolas SCHAPIRA	Professeur des universités : Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre

École doctorale Espaces, Temps, Cultures (ED 395)

Guillaume Bazière

**Le pouvoir d'informer : écriture, transmission
et usages politiques de l'information autour de
la maison des princes de Condé
(vers 1630 - vers 1670)**

Thèse de doctorat en histoire moderne

sous la direction de Nicolas Schapira, professeur des universités

soutenue publiquement le 18 décembre 2023

Membres du jury :

Florence Alazard, maîtresse de conférences HDR, Université de Tours

Caroline Callard, directrice d'études, EHESS (rapporteuse)

Christian Jouhaud, directeur de recherche émérite, CNRS-EHESS

Jérôme Loiseau, professeur, Université de Bourgogne (rapporteur)

Oliver Poncet, professeur École nationale des chartes

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier à Nicolas Schapira, qui a accepté de diriger ce travail et qui m'a offert tout au long de ces années de thèse un regard stimulant sur mes découvertes et une lecture attentive de ma recherche en train de s'écrire. Je remercie ensuite Christian Jouhaud, qui avait accompagné mes débuts dans la recherche en master à l'EHESS, et à qui mon regard sur la manière de traiter les sources et de faire de l'histoire doit beaucoup. Je remercie enfin Olivier Poncet pour sa lecture et ses conseils lors des différents comités de suivi de thèse qui se sont tenus.

Je remercie très sincèrement Florence Alazard, maîtresse de conférences à l'université de Tours, Caroline Callard, directrice d'études à l'EHESS et Jérôme Loiseau, professeur à l'université de Bourgogne d'avoir accepté de participer au jury de soutenance.

Toute ma gratitude va ensuite aux collègues et amis du laboratoire MéMo à Paris Nanterre et du Groupe de Recherche Interdisciplinaire d'Histoire du Littéraire de l'EHESS et de Paris 3. Si mes activités professionnelles m'éloignent désormais d'une participation assidue aux séminaires, une large part des réflexions dont cette thèse est le fruit se sont construites pendant les heures passées à écouter les recherches, les interrogations et les hypothèses des uns et des autres. Parmi mes camarades doctorants, je remercie en particulier Margaux Prugnier pour nos discussions et ses relectures et Teresa Malinowski pour m'avoir fourni des clés de compréhension de la Pologne du XVII^e siècle.

Je remercie très chaleureusement toute l'équipe de la bibliothèque du château de Chantilly, Florent Picouveau, Marie-Pierre Dion et Laurent Ferri. L'accueil enthousiaste, les grandes facilités de consultation, les conseils et l'aide fournis firent des longs mois où le château était devenu mon lieu de travail principal une période très agréable. Je remercie également Nicole Garnier de m'avoir permis d'assurer le commissariat d'une petite exposition du cabinet des livres en 2018.

Mes pensées vont enfin à Hélène et à ses talents de paléographe et de relectrice, qu'elle soit infiniment remerciée de son aide et de son soutien.

Table des matières

INTRODUCTION.....	9
PREMIÈRE PARTIE – L’ « AFFAIRE DE FONTARABIE » : INFORMER ET AGIR PAR L’ÉCRIT DANS LA DÉFAITE.....	32
CHAPITRE 1. L’écriture de l’information en temps de crise : un outil d’action pour des stratégies individuelles.....	40
1. Acteurs et contexte d’un échec.....	41
1.1. Politique extérieure : La France dans la guerre de Trente Ans.....	41
1.2. Les princes de Condé : une puissance paradoxale.....	44
1.3. Richelieu, Condé et l’ancrage local des Épernon en 1638.....	56
1.4. Richelieu et le clan Épernon : un équilibre entre contrainte et intérêt.....	64
1.5. Fontarabie dans la politique de Richelieu en 1638.....	71
2. Information et action : Henri II de Bourbon-Condé, transformer une défaite en occasion à saisir.....	74
2.1. Transmettre la nouvelle d’un échec.....	75
2.2. Sécuriser la transmission d’informations.....	79
2.3. Reprendre la main en manifestant la continuité du service dû au roi.....	82
2.4. Paralyser la circulation routinière de l’information : une stratégie.....	93
CHAPITRE 2. Façonner les faits, une politique d’État.....	108
1. Que savait-il ? Localiser le prince de Condé dans le champ de force politique (septembre 1638 – 1639).....	109
1.1. La Houdinière, agent de légitimation de l’information condéenne.....	110
1.2. Localisation et capacité d’action : l’onction du pouvoir.....	113
1.3. Consoler le prince : la production d’une confiance politique.....	118
2. La construction d’un récit d’État.....	125
2.1. Investigations en terre conquise : mettre en place un appareil de collecte d’informations pour mener un procès politique.....	125
2.2. Travaux d’écriture.....	132
2.2.1. Pièces de la pratique politique et pratiques scripturaires du pouvoir.....	135
2.2.2. Retravailler une relation : une pensée des effets ?.....	142
2.2.3. Écrits et procédures entre la Guyenne et le centre du pouvoir.....	147
3. Travail et savoirs de l’écrit publié.....	153
3.1. La mise en défense préventive contre les libelles.....	153
3.2. Écrits en circulation.....	157
DEUXIÈME PARTIE – INFORMATION ET ART DE LA PRATIQUE POLITIQUE DE ROCROI À LA FRONDE : LA TRANSMISSION D’INFORMATIONS COMME OUTIL DE GOUVERNEMENT ET LA GESTION DE L’INFORMATION EN TEMPS DE CRISE.....	173
CHAPITRE 1. Gouverner le prince et mener la guerre : Mazarin et Louis II de Bourbon entre négociations, tensions et collaboration efficace.....	177
1. La gestion de l’information à usage stratégique et militaire par le pouvoir : une mécanique efficace et un enjeu d’autorité.....	184

1.1. Communiquer pour mener la guerre : gestion et circulation de l'information au cœur de l'État.....	184
1.1.1. Une organisation pragmatique et efficace.....	184
1.1.2. La transmission orale.....	194
1.1.3. Les agents des circuits d'information en campagne : le chevalier de Rivière.....	195
1.1.4. L'information et le « pouvoir » comme entité dirigeante.....	199
1.2. Mazarin, portrait de l'homme d'État en informateur averti.....	202
1.2.1. Les lettres du cardinal : une auctorialité multiple.....	202
1.2.2. Une communication richement nourrie d'informations.....	204
1.2.3. L'information de Mazarin à Condé : la mise en avant d'une expertise légitimante.....	211
2. La place de l'information dans l'art de gouverner un prince du sang.....	216
2.1. Une politique de la communication abondante.....	217
2.1.1. Quand l'information se fait directive.....	217
2.1.2. Condé interlocuteur privilégié du ministre : une position peu politique.....	221
2.1.3. Réception et discussion des informations transmises par le pouvoir : une marge de manœuvre limitée.....	230
2.2. Le cœur de l'État et le théâtre des opérations : quel espace politique pour un prince du sang et chef militaire ?.....	234
2.2.1. Un discours de la liberté d'initiative du général d'armées en campagne.....	236
2.2.2. Partage des responsabilités et liens de confiance.....	239
2.2.3. Ramener le prince dans le droit chemin : une prise d'initiative limitée.....	244
2.2.4. Informer au-delà du ministre : un outil de négociation.....	249
2.2.5. Les limites du double discours : une relation sous tension.....	250
2.3. Condé vice-roi en Catalogne : rôle politique local majeur et échec militaire.....	253
2.3.1. Une fonction politique et diplomatique à la mesure du prince.....	253
2.3.2. Une logistique de l'information : l'exemple de la Catalogne sous l'autorité de Condé en 1647.....	258
2.3.3. L'échec de Lérida.....	261
CHAPITRE 2. Appréhender l'information en temps de Fronde.....	267
1. Le prince de Condé entre champs de bataille et conseil de régence : informer et être informé lors de la Fronde parlementaire.....	268
1.1. 1648 : la mobilisation des cours souveraines.....	271
1.1.1. Louis de Machaut et Jean Perrault : d'Henri II à Louis II, la continuité d'un service de l'information politique intérieure.....	272
1.1.2. 1648 : le Grand Condé entre fonctions militaires et investissement dans son rôle au sein du Conseil.....	276
1.1.3. Condé et Mazarin, un travail en équipe imposé.....	282
1.2. 1649 : le siège de Paris, surveiller la province au milieu des rumeurs.....	288
1.2.1. Diffuser en masse des consignes de loyauté : une démonstration de puissance politique.....	288
1.2.2. Nouvelles et rumeurs : surveiller l'information.....	295
1.2.3. Crise de l'information et opportunités personnelles.....	299
2. La « Fronde des mots » et le quotidien des professionnels de l'information : le travail de Dubuisson-Aubenay sur les mazarinades.....	303
2.1. Une méthode de repérage et d'analyse : l'annotation des documents.....	304
2.2. L'irruption des mazarinades, entre continuité et perte de repères.....	310
2.3. Comprendre et juger la mécanique des écrits polémiques pendant la Fronde.....	315
2.4. Mécanique frondeuse de l'information et échec de l'expertise.....	318

TROISIÈME PARTIE – LES AGENTS DE L’INFORMATION.....	326
CHAPITRE 1. Carrières d’informateurs : des experts de l’écrit entre dépendance et stratégies individuelles.....	329
1. Un professionnel de la compilation d’informations pendant la Fronde : Dubuisson-Aubenay.....	330
1.1. Dubuisson-Aubenay, homme de plume, de savoirs et de service.....	331
1.1.1. Origines familiales.....	332
1.1.2. Des savoirs et des écrits.....	337
1.1.3. Sociabilité des savoirs et réseaux d’informations sur l’actualité politique et diplomatique.....	342
1.1.4. La carrière itinérante d’un professionnel de l’information entre service domestique et travail diplomatique.....	352
1.2. Le « journal des guerres civiles » et les pièces imprimées sur la Fronde : des documents de travail.....	362
1.2.1. La création des recueils du « Journal des guerres civiles ».....	362
1.2.2. Un « journal » où l’auteur n’est présent que comme source d’information.....	365
1.2.3. La valeur des nouvelles incertaines dans le travail politique de l’information : traitement et évaluation des bruits et rumeurs.....	369
2. Service du « parti des princes » et micro-alliances : usages de l’information chez les agents du prince pendant la guerre condéenne.....	379
2.1. Les acteurs du travail de l’information dans la maison princière.....	380
2.1.1. Domestiques et « agents ».....	380
2.1.2. Les principaux acteurs de l’information du parti des princes pendant la guerre condéenne.....	382
2.2. Pierre Lénét et Jacques Carpentier de Marigny : servir la logistique de l’information du parti des princes.....	384
2.2.1. Jacques Carpentier de Marigny : un exemple de modalité d’accession au service du prince pendant la Fronde.....	384
2.2.2. Une logistique de la transmission d’informations au sein du parti des princes entre Bordeaux et Paris.....	389
2.3. L’échange d’information entre Marigny et Lénét : une politique de subalternes.....	395
2.3.1. Ambitions professionnelles et ressources pour servir pendant la guerre civile : dans les clientèles, une dépendance aux micro-alliances.....	395
2.3.2. L’échange d’informations comme prise de distance face à la politique du prince.....	398
3. De l’exil au retour en France : des agents de l’information entre fidélités fragmentées et service conjoncturel.....	408
3.1. Jacques Carpentier de Marigny, professionnel de l’information et du renseignement pendant l’exil.....	409
3.1.1. Marigny expert : la transmission d’informations calibrées pour éclairer les intérêts du prince (Italie, 1656).....	410
3.1.2. Une fidélité partagée : Marigny, Condé et le cardinal de Retz.....	417
3.1.3. Une nouvelle mission : le théâtre allemand (1657).....	424
3.1.4. Sécuriser la transmission d’informations : chiffres, itinéraires complexes et boîtes aux lettres multiples.....	426
3.1.5. Francfort, nid d’espions ?.....	433
3.2. Le retour d’exil : nouvelle configuration politique, nouveaux terrains et nouveaux informateurs.....	444
3.2.1. Les mutations de la correspondance.....	444
3.2.2. Un nouveau terrain politique : la Pologne.....	448

3.2.3. Pierre Caillet : la reconversion d'un domestique dans une logique de service compatible avec le service du roi (Pologne, 1661-1664).....	450
3.2.4. Jacques de Mailly : du service de la reine de Pologne au service du prince de Condé.....	456
3.2.5. Les princes de Condé gazetiers.....	463
3.2.6. Jean Hérauld de Gourville : de l'information liée à des missions ponctuelles....	465
CHAPITRE 2. Légitimité savante, pratiques sociales érudites et professionnels de l'information.....	471
1. Pratique des savoirs et travail politique.....	472
1.1.1. Les figures multiples de l'érudit au XVII ^e siècle et la question de l'autonomie des pratiques savantes.....	474
1.1.2. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc : carrière de juriste, service de l'État et réseaux diplomatiques.....	484
1.1.3. Les frères Dupuy : nœud parisien de diffusion d'informations.....	486
2. Service domestique et présence savante dans la maison des princes de Condé.....	493
2.1. Isaac de Lapeyrère : la construction d'une renommée.....	496
2.2. Pierre Michon Bourdelot :	508
2.2.1. Le service d'Henri II de Bourbon et de son fils jusqu'à la Fronde : médecine et ressources informationnelles des réseaux érudits.....	510
2.2.2. Une position de médecin à défendre.....	514
2.2.3. La transmission d'informations politiques et de nouvelles de la cour : Bourdelot et les « nouvellants » du prince de Condé.....	519
2.2.4. Les curiosités scientifiques.....	523
2.2.5. Les <i>Conversations</i> de l'académie Bourdelot.....	527
CONCLUSION.....	542
BIBLIOGRAPHIE.....	547
1. Sources primaires.....	547
1.1. Archives.....	547
1.2. Ouvrages et pièces imprimées.....	553
1.3. Sources éditées.....	556
2. Études.....	560
Tables des tableaux et illustrations.....	587
1. Table des illustrations.....	587
2. Table des tableaux.....	587
ANNEXES.....	588
1. Tableaux des pièces imprimées et manuscrites portant sur le siège de Fontarabie (1638).....	589
2. Transcriptions.....	601
Note sur les transcriptions.....	601
Deuxième partie, chapitre 1.....	601
Lettre de Louis XIV à Louis II de Bourbon-Condé, de Paris, le 16 novembre 1643....	601
« Memoire pour estre examiné par Monsieur le Duc d'Enguien ».....	602
Troisième partie, chapitre 1.....	605
Testament olographe de Dubuisson-Aubenay rédigé le 1 ^{er} septembre 1637.....	605
Premier codicille de Dubuisson-Aubenay rédigé le 10 novembre 1648.....	607
Lettre de Jean Chapelain à Dubuisson-Aubenay du 27 février 1638.....	609
Lettre de Jean Chapelain à Dubuisson-Aubenay du 12 août 1638.....	610

Lettre latine d'Isabelle de Choiseul-Praslin à Dubuisson-Aubenay, s.l.n.d. Transcription et traduction.....	611
Lettre latine de Dubuisson-Aubenay à Isabelle de Choiseul-Praslin, du 4 juin à Amiens. Transcription et traduction.....	612
Troisième partie, chapitre 1.....	613
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 20 juin 1656.....	613
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 juillet 1656.....	615
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 5 août 1656.....	618
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, s.l., le 7 octobre 1656.....	620
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 novembre 1656.....	621
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, s.l., le 17 février 1657.....	623
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 13 octobre 1657.....	625
Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 21 octobre 1657.....	629
Troisième partie, chapitre 2.....	633
Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 14 janvier 1672.....	633
Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 3 février 1682.....	635
Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 6 février 1682.....	636
3. Liste des différents volumes et éditions des <i>Conversations</i> de l'académie Bourdelot.....	638

INTRODUCTION

Dans l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon*, Guillaume Girard, le secrétaire du duc, fait le récit d'un épisode qui prend place en 1641, l'année de la mort de son maître¹. Depuis l'accession de Richelieu au ministériat, Épernon est en butte à l'hostilité du cardinal et la lui rend bien. Après 1638 et l'échec du siège de Fontarabie, la situation se dégrade. Le fiasco militaire a en effet valu au fils d'Épernon un procès pour trahison qui l'a forcé à l'exil. Depuis lors, le duc est relégué dans son château de Plassac et l'exercice de sa charge de gouverneur de Guyenne, qu'il détenait depuis 1622, a été confié au prince de Condé. Entre la déchéance de 1638 et 1641, Girard narre les brimades que le duc endure tout en peignant le portrait d'un vieux seigneur soucieux de préserver son honneur et sa dignité. Le secrétaire s'attache ainsi à représenter tout ce qui reste de grandeur dans ce personnage né en 1554, qui a traversé les guerres de Religion, et s'est encore illustré en réprimant féroce les insurrections des Croquants en 1637. En juin 1641, Épernon a 87 ans. Il reçoit un ordre du roi lui intimant de se rendre à Loches, à près de 300 km de sa demeure. Il est à ce moment soupçonné de soutenir le comte de Soissons qui a rassemblé une armée et souhaite renverser le cardinal de Richelieu. Les proches d'Épernon tentent de le dissuader de partir. La consigne royale ressemble fort à un piège, et on craint que le duc ne soit emprisonné à son arrivée. Il se met toutefois en route. Dans chaque ville d'importance qu'il traverse, des honneurs lui sont rendus. Arrivé à Loches, il comprend que le roi et son ministre ne vont pas le faire emprisonner. Soissons a été tué lors de la bataille de la Marfée ; la crise s'éloigne. Le récit de Girard présente alors les premiers jours dans la ville comme un triomphe politique. Les corps, les communautés, les officiers, les autorités ecclésiastiques viennent saluer le duc. Les gens s'empressent autour de lui. Le

1 Sur Guillaume Girard, sa condition de secrétaire et l'*Histoire de la vie du duc d'Espéron*, voir Christian Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir : autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015, p. 83-136 ; Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles) : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 269-277 ; Delphine Amstutz, « Être ou ne pas être secrétaire au XVII^e siècle. Les parcours croisés de Jean-Louis Guez de Balzac et de Guillaume Girard » dans Delphine Amstutz et al. (eds.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 235-252.

secrétaire écrit : « l'ancienne memoire de son Autorité luy revint à l'esprit. Il la voulut exercer dans ce petit Gouvernement². » Il précise alors les premières actions de son maître :

« Il prit connoissance de toutes les affaires de la Ville, & du Païs ; il ne passoit point de Courriers qu'il ne fit venir vers luy ; il ne se faisoit point d'affaires publiques dont il ne se fit rendre compte ; & dans un lieu où il sembloit qu'il n'y eût rien à faire, il estoit si ingenieux à se donner de l'occupation, qu'il trouvoit encore de quoy se contenter³. »

Épernon n'a bien sûr aucune autorité à Loches. Pour ainsi dire, il joue au gouverneur. Il est toutefois remarquable que la volonté de gouverner se traduise en acte par la prise d'informations. Girard, au service du duc depuis de longues années, connaît bien le fonctionnement des affaires et la mécanique de l'exercice des charges politiques. Il fut probablement lui-même au cœur de cette activité de collecte et de traitement de l'information nécessaire à l'action politique. Dans ce récit de la dernière scène politique du duc d'Épernon, la figure du Grand qui tient son gouvernement prend la forme d'une représentation de l'homme de pouvoir vers qui converge l'information, et qui, par cette convergence, se trouve être au centre des affaires. Claude Gauvard notait en 2004 dans l'introduction d'un ouvrage collectif consacré à l'information à la fin du Moyen Âge que « pour le roi, être informé signifie [...] être suffisamment informé au point d'être certain de la décision à prendre, une certitude qui vient conforter sa "science certaine" et qui lui permet finalement d'imposer son ordre⁴ ». L'information est donc au cœur de la pratique politique, mais aussi de la mécanique d'exercice du pouvoir, pour le roi comme pour les Grands, et notamment pour ceux qui exercent des charges et des fonctions au sein de l'appareil d'État et aux armées. Elle est une ressource nécessaire pour agir et est indispensable à la conduite des affaires, que ces dernières touchent aux domaines politique, domestique, militaire, diplomatique, mais aussi financier et commercial⁵. La description faite par Girard de la prise de fonction de son maître permet d'ailleurs de souligner l'intensité des activités liées à l'information autour des lieux de pouvoir, mais aussi leur banalité tant la mise en place de ce système de captation de l'information semble se faire avec facilité et glisser immédiatement vers un fonctionnement routinier. On note en outre que le duc d'Épernon ne se contente pas de demander des

2 Guillaume Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, Paris, Augustin Courbé, 1655, p. 597.

3 *Ibid.*

4 Claire Boudreau, Kouky Fianu et Claude Gauvard (eds.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 14-15.

5 Wolfgang Kaiser et Gilbert Buti, « Moyens, supports et usages de l'information marchande à l'époque moderne », *Rives nord-méditerranéennes*, 30 juin 2007, n° 27, p. 7-11 ; Dominique Margairaz et Philippe Minard (eds.), *L'information économique (XVI^e-XIX^e siècle)*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2017.

renseignements sur des sujets précis. Il s'applique au contraire à capter tous les flux. Cela permet certes de pouvoir gouverner en connaissance de cause, mais aussi de se trouver en mesure d'agir avec célérité en cas de besoin, sans être soumis à la nécessité d'envoyer quérir un renseignement dont on ne disposerait pas. Le récit laisse finalement deviner la multiplicité d'acteurs de diverses conditions qui se trouvent impliqués : des courriers vont et viennent, des entrevues se succèdent à propos de toutes les « affaires publiques », impliquant ainsi des officiers et membres de différents corps et communautés. Les intérêts sont partagés dans les échanges qui se mettent en place. L'arrivée du duc crée en effet la possibilité, pour les acteurs locaux, de se mettre en position d'entrer en relation avec un Grand en lui transmettant de l'information. À partir de là, ils peuvent eux-mêmes, et peut-être en s'appuyant sur le service d'informateur qu'ils proposent, négocier une faveur ou encore leur position parmi les puissants de la cité. C'est en effet dans le processus de transmission que se jouent le rôle, l'utilité, le devenir, la fonction d'une information qui a été produite, collectée et mise en forme. C'est aussi à ce moment qu'il est possible d'agir *sur* ou *avec* son interlocuteur.

Dans les diverses tâches qui concernent le maniement de l'information, le geste de transmission occupe donc une place particulière, et ce sont les enjeux liés à ce geste que nous allons étudier dans ce travail de thèse. Nous souhaitons en effet contribuer à montrer l'importance du rôle politique et social des usages de l'information dans les relations entre les acteurs individuels qui évoluent autour des lieux de pouvoir au XVII^e siècle. Pour cela, le terrain que nous avons choisi est singulièrement proche de l'autorité monarchique. Il s'agit de la maison des princes de Condé entre les années 1630 et les années 1670.

La question de la transmission d'informations et de son rôle dans la pratique politique apparaît bien dans des travaux dont le sujet principal est autre que l'information. On la trouve dans les travaux de Christian Jouhaud autour de Richelieu et de la journée des Dupes, avec notamment la question de l'action politique par la transmission d'interprétations de l'événement avant même son achèvement. Elle est encore traitée dans ceux de Nicolas Schapira sur le Colbert de 1650 qui, alors commis du secrétaire d'État à la guerre Michel Le Tellier, fait évoluer sa position par rapport à ce dernier en devenant son informateur, un homme de confiance, et finalement un acteur essentiel de la relation entre le secrétaire d'État et le ministre⁶. Elle est également présente dans la thèse de Sébastien Schick sur la politique

6 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit. ; N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 143-166.

autour des principaux ministres des princes allemands au XVIII^e siècle étudiée à travers les liens de dépendance personnels⁷. Il nous est alors apparu particulièrement intéressant d'étudier cette problématique pour elle-même et de manière approfondie autour d'un lieu de pouvoir, sur un demi-siècle, et en prenant en compte différents types d'acteurs : les agents de l'information, c'est-à-dire ceux qui fournissent un service autour de la transmission de nouvelles, mais aussi et avant tout les élites politiques elles-mêmes. L'intérêt du choix de la maison de Condé comme point d'observation est en effet de pouvoir partir des pratiques des Grands eux-mêmes et entre eux pour étudier les enjeux de la transmission d'informations, et non pas de considérer d'abord ceux qui sont réputés en être les acteurs privilégiés : secrétaires, commis agents, et autres nouvellistes.

La capacité des acteurs évoluant au sein de lieux du pouvoir à drainer de l'information et les usages qui en sont faits n'est pas ce qui a retenu en premier lieu l'attention des historiens. Au milieu du XX^e siècle, ce sont les conditions matérielles de transmission des nouvelles qui ont fait l'objet d'études avec notamment les travaux d'Eugène Vaillé sur les postes et ceux d'Yves Renouard sur les échanges commerciaux et financiers⁸. Ce dernier dresse d'ailleurs un état des lieux des connaissances sur le sujet dans un chapitre publié dans l'ouvrage de Charles Samaran sur *L'histoire et ses méthodes*⁹. Les travaux les plus nombreux furent ensuite consacrés à l'émergence de la presse écrite et du journalisme¹⁰. Les dictionnaires dirigés par Jean Sgard¹¹ contribuèrent à constituer la presse moderne comme un objet de recherche autonome et furent suivis de la somme de Gilles Feyel¹², ainsi que des travaux de Stéphane Haffemayer sur la *Gazette* de Théophraste Renaudot¹³. Plus récemment, et dans une perspective d'histoire sociale, la thèse de Marion Brétéché sur les mercures a permis de documenter solidement la publication de l'actualité européenne en langue française depuis les

7 Sébastien Schick, *Des liaisons avantageuses : ministres, liens de dépendance et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720-1760)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

8 Yves Renouard, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, E. de Boccard, 1941 ; Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, vol. 7/.

9 Yves Renouard, « Information et transmission des nouvelles » dans Charles Samaran (ed.), *L'histoire et ses méthodes*, Bibliothèque de la Pléiade., Paris, Gallimard, 1961, p. 96-140.

10 Pierre Rétat (ed.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021.

11 Jean Sgard (ed.), *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976 ; Jean Sgard (ed.), *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Paris-Oxford, Universitas - Voltaire Foundation, 1991.

12 Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse de l'information en France sous l'Ancien Régime (1630 - 1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

13 Stéphane Haffemayer, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2004. Pour une synthèse à l'échelle de l'Europe, voir Brendan Dooley et Sabrina Alcorn Baron (eds.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, London, Routledge, 2001.

Provinces-Unies en s'attachant aux parcours de ses acteurs¹⁴. Ce type d'approche a également été privilégié par Christophe Schuway dans son travail sur Donneau de Visé, le fondateur du *Mercur galant*¹⁵. Les études produites n'ont pas ignoré la publication et la diffusion manuscrite de nouvelles¹⁶. Les travaux sur les « nouvelles à la main », ces « recueil[s] manuscrit[s] d'articles donnant des informations d'actualité selon l'ordre chronologique¹⁷ » ont bien montré que les formes imprimées et manuscrites cohabitent, avec des usages et des pratiques très proches. La copie manuscrite n'est ainsi pas forcément synonyme de confidentialité et d'absence de diffusion large. À côté des publications imprimées à la périodicité encore peu assurée, la production d'occasionnels s'accroît également, notamment à la faveur des crises politiques qui émaillent les XVI^e et XVII^e siècles¹⁸. Les outils permettant de classer les pièces publiées sont nombreux et proviennent de l'histoire littéraire aussi bien que des catégories d'analyse de l'histoire politique : pamphlets, libelles, pièces de propagande, ou encore « canards¹⁹ » qui s'emploient à relater faits divers et histoires extraordinaires. Ces dénominations témoignent toutefois plus de la diversité d'investissement des modalités de la publication d'imprimés et d'écrits par les acteurs qui s'en saisissent qu'elles n'épuisent la signification et les fonctions des pièces qu'elles désignent²⁰. Bien

14 Marion Brétéché, *Les compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

15 Christophe Schuway, *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

16 Harold Love, *Scribal Publication in Seventeenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

17 François Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine XVI^e-XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. VIII ; Brendan Dooley, « De bonne main : les pourvoyeurs de nouvelles à Rome au XVII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1999, vol. 54, n° 6, p. 1317-1344.

18 Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009 [1985] ; Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, Genève, Droz, 1989, vol. 2/ ; Jeffrey K. Sawyer, *Printed Poison. Pamphlet Propaganda, Faction Politics, and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1990 ; Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, vol. 2/ ; Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 ; Christian Jouhaud, « Les libelles en France au XVII^e siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2003, n° 90-91, p. 33-45 ; Tatiana Debbagi Baranova, *À coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Librairie Droz, 2012 ; Stéphane Haffemayer, Patrick Rebollar et Yann Sordet, *Histoire et civilisation du livre vol. 12. Mazarinades, nouvelles approches*, Genève, Droz, 2016 ; Jean Duma, « Librairie et polémique politique (1610-1618) » dans Mireille Corbier et Gilles Sauron (eds.), *Langages et communication : écrits, images, sons*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2017, p. 73-85.

19 Jean-Pierre Seguin, *L'information en France avant le périodique : 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964 ; Maurice Lever, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

20 Voir aussi l'introduction de l'ouvrage de Michèle Fogel sous-titrée « Opinion, propagande, information... ou les dangers des discussions sur les mots... » Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 11-19.

souvent, et comme nous le soulignerons dans ce travail, pour les hommes et les femmes du temps, tout peut faire information. Il n'est pas rare que des nouvelles issues de pièces que l'on qualifierait facilement de libelles se retrouvent dans un mémoire destiné au travail politique entre acteurs de l'État. De même, une pièce d'apparence frivole ou au contraire des plus sèches et banales peut se révéler fonctionner comme une véritable arme politique.

L'information a également été traitée sous l'angle de la communication politique. Le travail de Michèle Fogel à la fin des années 1980 a notamment permis de décrypter le rôle des cérémonies publiques organisées par le pouvoir. L'historienne montre comment le « système d'information ritualisée de l'absolutisme français²¹ » fonctionnait en représentant le pouvoir en acte et l'ordre monarchique²². Dans ce dispositif, l'information se voit dissoute dans le rituel dont elle est l'élément déclencheur. Michel Cassan s'intéresse quant à lui au fonctionnement de « l'information officielle dans une situation exceptionnelle²³ » à travers le cas de l'assassinat d'Henri IV. Il dévoile alors les réseaux officiels, leurs relais, et les procédures qui les caractérisent. Il montre notamment que l'information diffusée est ajustée en fonction d'une stratégie visant à éviter l'apparition de troubles et tente d'observer les effets de la communication politique sur les populations. Au XVII^e siècle, le développement de la presse amène également les principaux acteurs de l'État à recourir à ce médium pour la communication politique. Stéphane Haffemayer note bien que la *Gazette* de Théophraste Renaudot relève en partie d'une « information vouée à la communication monarchique²⁴ ». Plus récemment, Virginie Cerdeira a montré comment le *Mercure françois* participe à la « construction médiatique de l'autorité monarchique²⁵ » et la légitime en la publiant.

L'étude récente de Sophie Guérinot sur Marie de Médicis permet finalement d'insister sur le fait que l'information est « au cœur du politique²⁶ » en montrant comment la reine mère et son entourage mettent en place, développent et entretiennent soigneusement des réseaux et

21 Michèle Fogel, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français : lettres royales et mandements épiscopaux ordonnant le Te Deum pour les victoires et la paix (XVII^e-XVIII^e siècles) » dans Pierre Rétat (ed.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021, p. 141-149.

22 M. Fogel, *Les cérémonies de l'information*, op. cit.

23 Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, p. 8.

24 S. Haffemayer, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, op. cit., p. 753.

25 Virginie Cerdeira, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 389.

26 Sophie Guérinot, *L'Exil de Marie de Médicis : actions et informations politiques (1631-1642)*, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 23.

canaux d'informations afin de se maintenir au cœur des affaires et de pouvoir agir politiquement, tout en mettant en scène l'information à des fins de communication, et cela notamment à travers la production d'imprimés. L'approvisionnement en informations est donc un domaine de première importance pour tout foyer de pouvoir et les activités de renseignement mobilisent de nombreux acteurs qui ont été identifiés par l'historiographie²⁷. S'il s'agit d'une étape nécessaire, elle ne constitue toutefois qu'un pan du travail de l'information. L'activité politique, et notamment celle menée au plus haut niveau de l'État, articule étroitement usages de l'information et exercice du pouvoir. Le cardinal de Richelieu se construit ainsi un solide réseau d'informateurs et organise un véritable bureau de traitement de l'information afin de la transformer en une matière utilisable dans l'action politique²⁸. Jacob Soll a de son côté démontré combien l'efficacité colbertienne s'appuie sur un système très abouti de collecte, de contrôle, et de traitement de tous les types d'informations nécessaires au pilotage de l'État²⁹. Ce qu'il établit permet de constater que la place accordée à l'information et les usages qui en sont faits par les acteurs du pouvoir jouent une part importante dans la définition d'un mode de gouvernement et d'administration. Soll expose notamment comment Colbert utilise son système d'information pour neutraliser Nicolas Fouquet. Le traitement de l'information et ses usages sont donc bien un savoir d'État. D'autres travaux ont permis de constater que cette affirmation se vérifie dans des contextes différents de celui de l'État monarchique absolutiste, tout en mettant en lumière différentes manières de faire de la politique par l'information, et avec de l'information. Johann Petitjean a ainsi produit un large tableau de l'économie de l'information en Italie aux XVI^e et

27 Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; Béatrice Perez (ed.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs : les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010 ; Stéphane Genêt, *Les espions des Lumières : actions secrètes et espionnage militaire au temps de Louis XV*, Paris, Nouveau monde éditions - Ministère de la défense, DMPA, 2013 ; Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique : « Honorables ambassadeurs » et « divins espions »*. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635, Madrid, Casa de Velázquez, 2017 ; Éric Denécé et Patrice Brun (eds.), *Renseignement et espionnage pendant l'Antiquité et le Moyen-Âge*, Paris, Ellipses, 2019 ; Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021.

28 Christian Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, p. 154-155.

29 Jacob Soll, *The Information Master: Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009. Colbert utilise notamment massivement les services des intendants dans les provinces, choisis parmi des membres de sa famille et de son réseau (*Ibid.*, p. 67-69). L'autre grande innovation colbertienne sur laquelle J. Soll insiste dans son travail est la volonté de réunir en un seul lieu — la Bibliothèque royale — à la fois le contenu habituel d'une prestigieuse bibliothèque savante, mais aussi tous les papiers servant à la conduite de l'État, depuis ceux concernant les institutions du royaume jusqu'aux rapports sur les activités manufacturières et commerciales (*Ibid.*, p. 94-98). À cela s'ajoute une véritable police politique de l'information destinée tout autant à préserver l'édifice louisquatorzien, qu'à faire pression, si nécessaire, sur ceux qui ne satisfont pas le roi et son ministre (*Ibid.*, p. 79- 83 ; 128-137).

XVII^e siècles. S'il développe grandement « l'invention de l'actualité » du point de vue d'une histoire des médias imprimés, le chapitre consacré à la ville de Raguse montre bien que l'investissement du pouvoir dans le travail de l'information témoigne tout autant de velléités de contrôler le phénomène que d'une conscience de l'intérêt stratégique d'un tel outil politique³⁰. Récemment, Gautier Mingous a enfin déplacé la question de l'information dans les pratiques de gouvernement en France vers le territoire de la ville en travaillant sur les réseaux d'information lyonnais au temps des guerres de Religion et sur la gestion de l'information par les autorités urbaines lyonnaises³¹.

L'intérêt de la matière informative et les enjeux politiques et sociaux autour de cette dernière ne se limitent toutefois pas aux cercles du pouvoir. C'est là tout l'intérêt du travail de Filippo de Vivo sur la Venise du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle. L'historien y étudie la communication et la circulation de l'information à travers les différentes strates de la société urbaine et met en lumière les enjeux politiques et sociaux des pratiques qu'il observe. En prenant en compte un large spectre d'acteurs, femmes et hommes, depuis ceux qui évoluent au cœur des institutions vénitiennes jusqu'aux avocats, commerçants et domestiques, il met au jour les « interactions politiques et sociales que les échanges d'information impliquent et façonnent tout en même temps, aussi bien que les tensions qu'ils provoquent³² ». Ce type d'approche permet de ne pas séparer histoire politique et histoire sociale, et d'articuler le rapport des élites à l'information avec celui des subalternes. La circulation de l'information et ses usages sont en effet l'objet d'un rééquilibrage constant entre limites du contrôle exercé par les institutions et capacité des acteurs à s'en saisir pour agir, aussi bien dans les sphères sociales, marchandes, que politiques, diplomatiques ou encore financières.

Ces approches de l'information comme outil de gouvernement et comme outil d'action politique ouvrent des perspectives considérables. Envisagées à l'échelle d'acteurs diversement intégrés aux sphères du pouvoir, elles permettent d'éclairer les moyens par lesquels se mettent en prise des dynamiques politiques et sociales. Elles fournissent également des éléments permettant d'expliquer la présence massive d'informations dans les correspondances

30 Johann Petitjean, *L'intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI^e - XVII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2013.

31 Gautier Mingous, « *Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir* » : *Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (vers 1552 - vers 1576)*, thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2019.

32 Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice: Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 3.

d'Ancien Régime, et donc d'éclairer l'activité de ceux, curieux et nouvellistes, qui s'échangent très régulièrement nouvelles, relations et mémoires sur des sujets politiques, militaires, diplomatiques qui leur sont contemporains. Les études sur les réseaux de correspondants ont en effet bien noté depuis plusieurs dizaines d'années cette importance de l'information d'actualité dans les échanges entre particuliers³³. Le rôle de la collecte et du travail de l'information dans les stratégies sociales individuelles a également été mis en lumière par plusieurs études de cas. Julien Sempéré a ainsi montré que la traditionnelle fonction d'informateur des consuls à l'étranger pour leur tutelle entre la fin du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle se double d'une politique de collecte et de maîtrise de l'information destinée à l'enrichissement des familles consulaires³⁴. Maxime Martignon analyse de son côté la manière dont l'investissement dans des pratiques d'écriture de nouvelles, d'archivage de l'information et de publication de savoirs spécialisés permet de produire de la distinction, d'obtenir des faveurs, et de se ménager une place au sein des institutions en se voyant notamment reconnu comme expert³⁵. Cette notion d'expertise considérée aussi bien du point de vue des pratiques que de l'identité des acteurs qui adoptent un comportement d'expert s'est d'ailleurs révélée féconde pour traiter de la pratique sociale des savoirs articulée à l'investissement dans la sphère politique. Comme le font les autrices de l'introduction d'un ouvrage collectif récent, regarder l'expertise comme une ressource pour des groupes sociaux et professionnels qui y recourent afin de se maintenir ou de progresser dans la société d'Ancien Régime, et en particulier dans les milieux du travail intellectuel autour des Grands et des lieux de pouvoir, est particulièrement édifiant³⁶. À partir de cela, il est possible de regarder moins le contenu des savoirs manipulés par les experts que les usages qui en sont

33 Bruno Neveu, « Correspondances diplomatiques et informations », *XVII^e siècle*, mars 1993, vol. 1, n° 178, p. 45-59 ; Henricus Johannes Maria Nellen, « La correspondance savante au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, mars 1993, vol. 1, n° 178, p. 87-98 ; Henricus Johannes Maria Nellen, *Ismaël Boulliau (1605-1694) : astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique*, Amsterdam, APA - Holland University Press, 1994 ; Pierre-Yves Beaurepaire (ed.), *La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Université, 2002 ; Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna, *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006 ; Thérèse Bru et Solène de La Forest d'Armaillé (eds.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017.

34 Julien Sempéré, *S'informer pour s'enrichir : le consul de France à Barcelone et ses réseaux (1679-1716)*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2018.

35 Maxime Martignon, « Le courtisan nouvelliste et l'érudit à Versailles : les frères Dangeau et l'archivage de la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [en ligne]*, 2019, DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17579> ; Maxime Martignon, *Publier le lointain à l'époque de Louis XIV : réseaux savants, activité politique et pratiques d'écriture (France, 1670-1720)*, thèse de doctorat, Université Gustave Eiffel, Marne-la-Vallée, 2020.

faits, et ainsi d'explorer la mécanique de rapports sociaux dont la compréhension, dans les lieux de pouvoir, éclaire le fonctionnement du pouvoir lui-même. Croisée avec la question de l'information, la notion d'expertise renvoie toujours à deux dynamiques. Le travail d'un acteur qui traite et transmet de l'information dans un domaine témoigne d'une expertise particulière, mais sa capacité à valoriser cette compétence, à l'utiliser auprès de ceux qui disposent d'un pouvoir lié à l'exercice de l'État, témoigne également d'une expertise sociale et politique sur le fonctionnement des lieux de pouvoir.

Dans ce travail, nous souhaitons contribuer à saisir, à l'échelle des acteurs et notamment de leurs échanges épistolaires, des mécanismes d'exercice du pouvoir, des pratiques de gouvernement et des stratégies socio-professionnelles mises en œuvre à travers le geste de transmission de la matière informative. Il s'agit donc de travailler sur des usages de l'information qui se situent moins après la mise à disposition des données transmises que dans l'acte de transmission lui-même. Le fait que quelque chose de capital pour la compréhension de la mécanique des pouvoirs à l'époque moderne se joue ici n'a rien d'évident. Au premier abord, la transmission semble avant tout relever d'enjeux pratiques et matériels. Il faut écrire ou faire écrire, disposer d'un moyen d'acheminement, utiliser un service régulier ou recourir à un messenger extraordinaire. Des questions de délais se posent, de sûreté — les interceptions de paquets ne sont pas rares —, également de confidentialité. La transmission d'informations recouvre pourtant bien plus d'enjeux que ceux liés aux supports sur lesquels elles se fixent et aux voies qu'elles empruntent. Dans le choix des informations transmises, dans leur écriture, dans le geste même d'informer à partir d'une certaine position se nichent des ressources pour agir.

Par information, nous entendons des énoncés à caractère informatif, c'est-à-dire qui comprennent des données présentées comme relevant d'une actualité essentiellement politique, diplomatique et militaire, mais aussi des savoirs plus anciens ou de caractère

36 Marion Brétéché et Héloïse Hermant (eds.), *Parole d'experts : une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 8. Sur l'articulation entre expertise et pouvoir politique d'une part et sur l'usage par des acteurs de l'expertise comme outil de distinction professionnelle d'autre part, voir également : Eric H. Ash, *Power, Knowledge, and Expertise in Elizabethan England*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004 ; Anne Bérroujon, « Comment la science vient aux experts : l'expertise d'écriture au XVII^e siècle à Lyon », *Genèses*, 2008, vol. 70, n° 1, p. 4-25. À l'échelle d'une implantation locale de la Compagnie de Jésus, Stéphane Van Damme avait également montré comment les jésuites s'appuient à Lyon sur leur travail intellectuel et la reconnaissance de ce travail comme expertise pour investir les différents champs de la vie urbaine : Stéphane Van Damme, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

général et que des interlocuteurs peuvent s'échanger sur demande ou dans un contexte précis où l'élément transmis est susceptible d'être utilisé pour agir³⁷. Le caractère informatif d'un énoncé est donc déterminé soit par le fait qu'il porte ce que l'on appelle communément des nouvelles, soit par la situation de communication elle-même. La transmission d'informations doit donc toujours être analysée au sein d'une situation de communication contextualisée afin d'identifier les enjeux qu'elle recèle³⁸. Notre usage du terme d'information(s) est donc large. Il répond en fait à la volonté d'éviter de naturaliser l'information. Il s'agit de mettre en évidence que la transmission d'une donnée présentée comme un élément porté à la connaissance du destinataire excède la question de la valeur ou de l'utilité de l'information transmise, et participe de manière structurelle à la mécanique des rapports sociaux et politiques. Nous souhaitons notamment montrer que l'information n'est pas un adjuvant à l'exercice du pouvoir, mais bien qu'elle est au centre des tactiques discursives d'exercice du pouvoir à différentes échelles, c'est-à-dire aussi bien au plus près des acteurs centraux — roi, reine, ministre — qu'au niveau des agents qui servent à leur tour ces acteurs et sont, eux aussi, pris dans des rapports de force politiques.

Les princes de Condé sont princes du sang. Ils font partie de ce sous-ensemble, au sein de la parenté royale, qui occupe une position suréminente conférée par le fait d'être membre du lignage royal par descendance masculine légitime³⁹. Comme le rappelle Arlette Jouanna dans son dernier ouvrage, « pour les seigneurs des fleurs de lys, l'objectif essentiel, quand le trône leur semblait hors d'atteinte, consistait à se tailler une place au sein de la monarchie et de la société⁴⁰. » L'historiographie a d'ailleurs parfois donné l'impression que l'histoire des princes du sang se résumerait à une quête stérile pour être associé au pouvoir royal, quête dont l'échec serait compensé par l'octroi de pensions, de dignités et de charges majoritairement honorifiques. C'est toutefois oublier qu'ils jouent souvent un rôle militaire considérable, et exercent des charges qui confèrent un réel pouvoir politique à l'instar de celle de gouverneur de province. Les travaux de William Beik ont bien montré l'importance de l'autonomie et du pouvoir détenu par l'élite des serviteurs du pouvoir monarchique à l'échelon local⁴¹. Les comtes de Soissons sont gouverneurs du Dauphiné pendant toute la première moitié du

37 Sur l'articulation entre information, donnée et savoir, voir : Virginie Martin, « En guise de conclusions. Transmettre ou fabriquer l'information ? », *Hypothèses*, 2017, vol. 20, n° 1, p. 157-174.

38 Pierre-Yves Beaurepaire et Héloïse Hermant (eds.), *Entrer en communication de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 20.

39 Arlette Jouanna, *Le sang des princes : les ambiguïtés de la légitimité monarchique*, Paris, Gallimard, 2022, p. 9-10.

40 *Ibid.*, p. 15.

XVII^e siècle. Pendant de longues années, et avec des fluctuations au gré des échanges de provinces et de leur fortune politique, les princes de Condé gouvernent notamment la Guyenne, le Berry, la Bourgogne et la Champagne. Les princes du sang sont donc bien souvent directement impliqués dans le gouvernement de l'État au plus haut niveau, et c'est leur degré d'implication qui fait l'objet de négociations et d'ajustements constants. Traiter la question du rôle de l'information en investissant comme terrain d'enquête la maison des princes de Condé entre les années 1630 et 1670 permet donc d'observer les enjeux de la transmission d'informations dans des pratiques de gouvernement au plus proche du pouvoir monarchique central, c'est-à-dire du roi, de la reine, et du principal ministre en place. L'existence dans les archives conservées des princes d'un imposant massif de correspondance passive et d'une partie — certes minime — de leur correspondance active permet d'analyser ce que les princes eux-mêmes et les grands acteurs de l'État avec qui ils correspondent font quand ils mettent en écriture et transmettent de l'information. Les agents subalternes sont bien l'objet d'une des trois parties de cette thèse, mais le principe de ce travail consiste à s'intéresser en premier lieu à ce que les élites politiques de l'État monarchique elles-mêmes font avec la matière informative avant de pouvoir ensuite revenir vers les autres acteurs. La question de l'auctorialité se pose inévitablement, tant la part du travail assuré par les secrétaires et commis qui peuplent les cabinets des grands acteurs du pouvoir est importante⁴². Toutefois, le geste de transmission d'informations est bien assumé par celui dont la signature se trouve en bas de la lettre, et c'est bien son nom, sa fonction, son statut — et non celui de la main souvent anonyme qui a assuré la rédaction — qui entrent en jeu dans l'utilisation de l'écriture d'informations — et plus largement de l'écriture épistolaire — comme outil d'action politique et d'exercice du gouvernement. D'un point de vue chronologique, notre travail s'articule autour de plusieurs épisodes qui constituent des moments de crise politique dans lesquels les princes sont impliqués et où se joue et se définit le rôle d'un prince du sang, mais aussi les prérogatives et les limites de ce statut. Nous nous arrêtons ainsi sur l'échec du siège de Fontarabie, en 1638, dont les conséquences font l'objet de négociations entre Henri II de Bourbon-Condé et le cardinal de Richelieu. Les ruptures que constituent la Fronde des princes et l'exil du Grand Condé permettent de même de mesurer l'évolution du rôle de Louis II de Bourbon-Condé au sein de l'État royal, mais aussi de sa pratique politique et des

41 William Beik, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France: State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

42 C. Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, op. cit. ; N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit.

outils et acteurs qu'il mobilise. Il s'agit donc de travailler sur un ensemble de conjonctures politiques où les usages de l'information connaissent des variations à l'aune de la position de la maison de Condé elle-même.

L'histoire des princes de Condé au XVII^e siècle et le fonctionnement de leur maison constituent un terrain déjà bien balisé. Parallèlement au classement, à la description, et à la mise en volumes des archives des princes de Condé dirigés par son secrétaire, Henri d'Orléans, duc d'Aumale et dernier héritier des biens des princes de Chantilly, a rédigé une monumentale *Histoire des princes de Condé*⁴³ en sept volumes parus initialement entre 1885 et 1896 et qui couvre les XVI^e et XVII^e siècles. Bien que présentant les défauts inévitables d'un livre paru au XIX^e siècle, rédigé avec une empathie évidente pour les prestigieux représentants de la lignée condéenne, et parfois coloré d'un romantisme qui n'est pas toujours déplaisant, l'ouvrage se fonde sur une lecture extensive des archives et de la correspondance des princes, ainsi que sur une connaissance solide de l'histoire militaire et diplomatique érudite telle qu'elle pouvait s'écrire dans ces années. Il constitue donc une ressource précieuse pour s'orienter dans les multiples épisodes de la vie des princes qui articulent participation aux événements majeurs du temps et affaires personnelles et domestiques impliquant bien souvent des acteurs tombés dans l'oubli. Prenant comme point de départ des observations formulées par Daniel Roche à la fin des années 1960, la magistrale thèse de Katia Béguin soutenue en 1997 est finalement venue expliquer en détail le fonctionnement de la maison de Condé par un rigoureux travail sur les pièces de l'administration domestique et financière⁴⁴. L'historienne reconstitue l'histoire des fluctuations de la fortune des princes entre le XVI^e et le premier XVII^e siècle ainsi que sa prodigieuse expansion à partir des années 1660. Elle éclaire également le fonctionnement de la maison domestique et en particulier les dynamiques sociales qui président à l'intégration des serviteurs dans la maison princière et à la création de véritables lignées attachées au service des princes. Elle expose enfin le fonctionnement et l'étendue de la clientèle condéenne et la manière dont elle survit tout en se recomposant à la faveur de la Fronde et de l'exil du Grand Condé aux Pays-Bas espagnols. Le livre de Caroline Bitsch sur Henri II de Bourbon-Condé, issu d'une thèse dont la tonalité est essentiellement

43 Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Michel Lévy, 1889-1895, 8 volumes avec un volume d'index.

44 Daniel Roche, « Aperçus sur la fortune et les revenus des princes de Condé à l'aube du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1967, vol. 14, n° 3, p. 217-243 ; Katia Béguin, *Patrons et mécènes au Grand siècle : les princes de Condé (1630-1709)*, thèse de doctorat, Université Paris 1, Paris, 1997 ; Katia Béguin, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

biographique, vient compléter le noyau dur de la littérature mobilisable sur la maison condéenne⁴⁵. Tout récemment, Xavier Le Person s'est quant à lui intéressé spécifiquement à la politique du Grand Condé pendant son exil au service des Espagnols⁴⁶. Deux monographies, celle de Jérôme Loiseau pour le XVII^e siècle et celle de Stéphane Pannekoucke pour le XVIII^e siècle ont enfin dévoilé l'activité des princes comme gouverneurs en Bourgogne⁴⁷. L'entrée que nous choisissons en étudiant les usages politiques et sociaux de l'écriture de l'information permet de compléter l'approche essentiellement macroscopique de Katia Béguin par une étude fine de cas où se jouent, notamment dans des échanges épistolaires avec les principaux acteurs du pouvoir central, la place des princes dans l'appareil d'État, leur degré d'autonomie dans les charges qui leur sont confiées — et donc leur degré d'autorité et de pouvoir —, et parfois même, leur sort. Dans un article sur la politique des Condé sous le ministériat du cardinal de Richelieu et pendant la Fronde, Christian Jouhaud insiste sur la place singulière des princes du sang : s'ils ne règnent pas, ils ne peuvent pas non plus être assimilés à des serviteurs de l'État tels que le sont les Grands qui ne disposent pas de la même qualité. Leur sang les place au cœur même de l'État absolutiste et fait qu'ils participent de manière consubstantielle au pouvoir royal⁴⁸. Ce n'est pas cette position-là — ou plutôt cet état —, indiscutable car organique, qui fait l'objet de variations et de négociations, mais bien plutôt l'autonomie et donc la capacité d'action politique des princes du sang. Pour le formuler autrement, ce n'est pas la question de savoir s'ils sont proches du pouvoir qui est en jeu — symboliquement, ils sont l'État —, mais plutôt celle de savoir si on les laisse disposer de l'autorité qu'ils possèdent et qui est directement liée à leur position symbolique au cœur de la puissance monarchique. Cet aspect constitue la première facette de la problématique de ce travail. D'une part, il s'agira de voir comment un prince du sang utilise l'information et sa légitimité à informer comme une ressource pour négocier sa place dans l'État, comprise comme sa participation effective à la politique, et donc comme une capacité d'action. D'autre part, nous souhaitons ici éclairer, toujours à travers les usages de la transmission d'informations, le mécanisme par lequel les acteurs du pouvoir central — le roi, la régente, le

45 Caroline Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646 : exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

46 Xavier Le Person, *Le Grand Condé : un exil pour l'honneur*, Paris, Fayard, 2023.

47 Stéphane Pannekoucke, *Des princes en Bourgogne. Les Condé gouverneurs au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du CTHS, 2010 ; Jérôme Loiseau, « Elle fera ce que l'on voudra » : la noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715), Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.

48 Christian Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) » dans Philippe Contamine (ed.), *L'État et les Aristocraties (France, Angleterre, Écosse) - XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 335-355.

principal ministre — gouvernent un Grand qui possède un statut lui donnant une telle prééminence.

Ce faisant, traiter cette problématique permet également d'apporter une pierre aux études sur l'histoire du commandement militaire au XVII^e siècle. Henri II et Louis II de Bourbon-Condé, les deux princes compris dans l'intervalle chronologique que nous couvrons, ont tous deux exercé de hautes fonctions militaires en tant que chefs d'armées. Or, la transmission d'informations entre le général en chef présent sur le théâtre des opérations et le pouvoir central — le roi, son principal ministre, son ministre de la guerre — constitue un enjeu considérable de la conduite de la guerre sous l'Ancien Régime. D'un point de vue pratique, elle est toujours compliquée du fait des délais d'acheminement et des risques de pertes et d'interceptions⁴⁹. Ces contraintes, qui sont d'ailleurs à prendre en compte pour tout échange employant le moyen de courriers à l'époque moderne, sont particulièrement exacerbées en temps de guerre⁵⁰. Elles peuvent aussi bien constituer un frein pour les acteurs qu'un paramètre sur lequel jouer pour s'extraire d'une situation délicate ou encore conquérir de l'autonomie. Dans tous les cas, elles doivent être prises en compte dans la conduite de la guerre à distance. Ce savoir-faire, quand il est observable, témoigne d'ailleurs de la part des acteurs concernés d'une expertise et d'une capacité d'élaboration d'une pensée stratégique. Les études militaires sur la France du premier XVII^e siècle sont relativement peu nombreuses par rapport à d'autres champs d'études, mais offrent une vision large de l'organisation de la guerre. Les travaux de John A. Lynn et de David Parrot ont décrit en détail l'administration de guerre en traitant les questions du financement, du recrutement, d'entretien et de déploiement des troupes, ainsi que les évolutions aussi bien en termes de capacité militaire que de techniques de combat⁵¹. Après les études d'André Corvisier sur les soldats, le tout venant des nobles qui constituent le gros des officiers de l'armée a été particulièrement bien mis en lumière par l'ouvrage canonique d'Hervé Dré villon sur le métier des armes sous Louis XIV⁵².

49 Y. Renouard, « Information et transmission des nouvelles », art cit, p. 110-117.

50 Pierre-Yves Beaurepaire et Héloïse Hermant notent ainsi : « Il est frappant de constater que l'historiographie de la période moderne a généralement surévalué la fluidité de la communication en postulant qu'elle allait de soi et en substituant à la matérialité des échanges et des vecteurs, aux obstacles en termes d'espace-temps, de langues véhiculaires, de registres de croyances et d'hétérogénéité culturelle, de coûts d'acheminement, de déperdition d'informations, de censure et d'intrusions de toutes sortes dans les réseaux de communication, la projection idéale d'un espace réticulaire et déterritorialisé, émancipé de tout ancrage spatio-temporel. » (P.-Y. Beaurepaire et H. Hermant (eds.), *Entrer en communication, op. cit.*).

51 John Albert Lynn, *Giant of the Grand siècle: The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; David Parrott, *Richelieu's Army: War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 [2001].

52 Hervé Dré villon, *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005.

En s'attachant ici à observer des rapports de forces et de pouvoir qui se jouent dans la mise en écriture et la transmission des informations et directives régulièrement envoyées par lettres, mémoires et dépêches au cours des campagnes militaires entre le pouvoir central et les commandants en chef d'armées, nous entendons quant à nous contribuer à la compréhension non seulement des mécanismes de transmission des instructions et des nouvelles dans l'exercice opérationnel de fonctions militaires qui impliquent des officiers de très haut rang en relation directe avec le pouvoir monarchique, mais aussi à la question de l'autonomie de ces derniers dans l'exercice du métier des armes.

La pratique de l'information se niche en fait dans de multiples formes de relations politiques⁵³. Sa transmission dessine des liens dont l'étude révèle des modalités diverses d'appartenance et de dépendance. Pour que ces liens s'initient et se maintiennent, la production de confiance est nécessaire. L'échange de nouvelles présenté comme un service de l'amitié est d'ailleurs courant dans les correspondances nobiliaires⁵⁴. Or, la référence à ce sentiment recouvre bien une « relation fondamentalement politique⁵⁵ », établie sur des intérêts communs et des échanges de services, mais aussi sur la confiance. Les clientèles sont logiquement des réseaux fortement mobilisés dans l'échange d'informations. La pratique excède toutefois largement l'appartenance clientélaire stricte puisqu'une des particularités de l'information est justement de servir de prétexte facile, de laissez-passer, voire de monnaie d'échange pour tenter d'approcher un lieu de pouvoir et ses acteurs. Observer des échanges d'information permet ainsi de repérer et de caractériser des formes intermédiaires de relations politiques⁵⁶. Après avoir mis en évidence l'importance de la transmission d'informations dans les pratiques épistolaires des Grands eux-mêmes, il est donc possible de revenir vers les commis et agents de l'information en les considérant autrement que comme les ouvriers du travail de l'information et en étudiant leurs gestes socio-politiques de la même manière que nous avons abordé ceux de leurs maîtres. Cette problématique de la transmission de l'information par les acteurs subalternes qui interviennent dans l'entourage des Grands, et en particulier dans le fonctionnement de la maison d'un prince du sang, constitue la seconde facette de la problématique de notre travail. En s'intéressant aux domestiques, agents ou

53 V. Martin, « En guise de conclusions. Transmettre ou fabriquer l'information ? », art cit.

54 Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 70.

55 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 55.

56 Sébastien Schick, s'appuyant notamment sur les travaux de Wolfgang Reinhard, a développé avec beaucoup de nuances la palette des relations personnelles, des dépendances comme « mode d'action » dans son étude sur le Saint-Empire au XVIII^e siècle (*Ibid.*, p. 195-306).

officiers militaires placés sous le commandement des élites nobiliaires de l'État monarchique, il s'agit de venir nourrir une histoire de l'écriture de service et du travail intellectuel au service d'un Grand ou d'une institution. Depuis deux décennies, des travaux inscrits dans une perspective d'histoire sociale du travail intellectuel ont en effet montré l'importance d'une étude fine des pratiques et productions des professionnels de l'écrit qui gravitent dans l'entourage des élites pour la compréhension du fonctionnement de l'État royal dans toute l'amplitude sociale des acteurs qu'il implique. Les professionnels de l'écrit, hommes de lettres, secrétaires et chroniqueurs, étudiés par Christian Jouhaud, Nicolas Schapira ou encore Héloïse Hermant ont tous pour point commun de contribuer aux actes politiques menés par les élites de l'État royal — voire même de les infléchir — tout en se construisant par cette contribution même une position et une carrière⁵⁷. Or, la collecte, la sélection, la mise en forme et la fourniture d'informations comptent bien parmi les principales formes du travail intellectuel dans l'entourage des Grands. S'intéresser aux serviteurs du prince de Condé qui transmettent de l'information permet de poser la question de ce qu'est une écriture de service, un service politique, et finalement d'observer l'articulation entre dépendance et autonomie. Certains des acteurs subalternes concernés ont en effet, de par leur statut d'expert, une capacité d'action hors du service de leur patron et des réseaux d'amitiés mêlant intérêts communs et échanges de services qui s'étendent hors de la galaxie clientélaire de ceux qu'ils servent. Ils sont même parfois au service de plusieurs maîtres⁵⁸. Plusieurs de ceux que nous allons évoquer sont également connus dans l'histoire culturelle et littéraire pour leur légitimité savante ou lettrée. C'est le cas du médecin du Grand Condé, Pierre Bourdelot, de l'érudit Isaac de Lapeyrère, ou encore du libelliste Jacques Carpentier de Marigny. Les étudier par le biais de leur rôle d'informateur et de leur insertion dans la domesticité princière permet de venir interroger le positionnement social d'acteurs qui ont souvent été assimilés à des types — l'érudit, l'homme de lettres, l'homme de sciences — et considérés comme tels dans leur rôle au sein des maisons domestiques nobiliaires. Ce faisant, en mesurant un écart entre services

57 Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000 ; Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle : Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 ; N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.* ; Héloïse Hermant, *Les Chroniqueurs d'Aragon et les pouvoirs de l'écrit : les tisseurs du temps*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

58 Sur la question de l'autonomie appliquée aux hommes de lettres, voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, éditions de Minuit, 1985 ; C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, *op. cit.*

rendus et réputation, cette approche permet également d'évoquer la question de la construction d'identités⁵⁹.

En définitive, la focalisation adoptée autour des princes de Condé permet de tenir conjointement la question de la transmission d'informations comme technique de gouvernement et de négociation du pouvoir, et la question de l'expertise des acteurs subalternes comme ressource mobilisée pour conquérir une position sociale, et, s'agissant du service d'un prince du sang, un rôle politique en se rapprochant des lieux où s'exerce le pouvoir. Les sources mobilisées sont très largement constituées par la correspondance passive et active des princes de Condé. Les fonds d'archives M et P de la bibliothèque du château de Chantilly comprennent 135 volumes reliés de correspondance et couvrent les années 1628 à 1686. Chaque volume comprend en moyenne 200 lettres. Après avoir été récupérée par Henri d'Orléans, duc d'Aumale, dernier héritier des biens des princes, la correspondance conservée a fait l'objet d'un reclassement et d'une reliure en volumes sous la direction de Gustave Macon, le secrétaire du duc⁶⁰. Aux séries M et P qui comprennent essentiellement de la correspondance passive — même si l'on y trouve également quelques minutes de lettres d'Henri II et de Louis II de Bourbon —, s'ajoute le volume I 4 qui comprend des minutes des lettres de Louis II de Bourbon-Condé. Ces fonds ne donnent pas une idée exacte de l'ensemble des lettres qui passaient par le cabinet des princes. Lors de la saisie des archives de la maison de Condé à la Révolution, ils ont fait l'objet d'un tri. Sans que cela ne soit documenté, des tris préalables avaient d'ailleurs déjà été probablement effectués. Il faut enfin ajouter à cela les inévitables pertes dès l'époque des princes. Ces derniers étaient en effet souvent en voyage, les lettres reçues et envoyées lors des campagnes militaires ou des séjours dans leurs différents gouvernements n'ont probablement pas toutes été rassemblées. Les périodes de crise — notamment la Fronde et l'emprisonnement du prince de Condé — voient ainsi parfois le nombre de missives conservées chuter de manière importante. Une partie des lettres liées à la gestion courante des domaines des princes semblent également avoir disparu tant est frappante la prédominance de thèmes diplomatiques, politiques et militaires dans les séries conservées. Les visages changeants de la correspondance sur la période considérée furent finalement un levier permettant de travailler différentes facettes des usages de

59 Nicolas Schapira, « Identités de papier : les Républicains des lettres et la production des identités sociales » dans Vincent Milliot, Philippe Minard et Michel Porret (eds.), *La grande chevauchée : faire de l'histoire avec Daniel Roche*, Genève, Droz, 2011, p. 69-85.

60 Gustave Macon, *Chantilly : les archives, le cabinet des titres*, Paris, Édouard Champion, 1926, vol. 4/1, p. I-XIX.

l'information dans l'entourage des princes. L'importance de la conservation des lettres échanges par Louis II de Bourbon avec le cardinal Mazarin dans les années 1640, ou encore avec son médecin Pierre Bourdelot après le retour d'exil, permettent ainsi de caractériser finement le rôle de la transmission d'informations comme ressource pour agir dans ce type de relation politique et sociale, là où les fortes lacunes de l'année 1652 obligent à regarder plutôt ce qui se joue entre des acteurs subalternes comme l'agent du prince Jacques Carpentier de Marigny et son secrétaire des commandements Pierre Lénét pour saisir des enjeux autour de la transmission d'informations dans la guerre condéenne.

La première partie de ce travail nous a donc amené à considérer l'échec du siège de Fontarabie en 1638 et l'affaire politique qui s'ensuivit. Pour cela, en plus de la correspondance d'Henri II de Bourbon-Condé, nous avons utilisé un volume relié également conservé dans les archives des princes et qui est constitué d'un mélange de pièces diverses exclusivement consacrées à l'affaire⁶¹. Nous avons également eu recours des sources éditées au XIX^e siècle et en particulier la correspondance et les papiers du cardinal de Richelieu publiés par Martial Avenel entre 1853 et 1877⁶². Cette documentation a été complétée par des lettres qui se trouvent dans le fonds Français de la Bibliothèque nationale⁶³, ainsi que par des pièces — lettres, relations et mémoires — présentes aux Archives nationales, notamment dans la série K des monuments historiques qui comprend des papiers sur les affaires politiques et militaires de Guyenne de 1635 à 1654 et des mémoires et lettres reçus par le cardinal de Richelieu⁶⁴. La deuxième partie, consacrée notamment aux années 1640 et aux relations de Louis II de Bourbon avec le pouvoir central et en particulier avec le cardinal Mazarin, mobilise, en sus de la correspondance des princes, les lettres de Mazarin publiées entre 1872 et 1906 par Adolphe Chéruel et Georges d'Avenel⁶⁵. Afin de mieux appréhender les échanges entre le prince de Condé et le pouvoir central lors des campagnes militaires, nous avons également utilisé des copies d'actes et de dépêches produites par le cabinet de Michel Le

61 Archives du château de Chantilly (désormais citées A.C.), N 11.

62 Martial Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Imprimerie impériale, 1853–1877, vol. 8/.

63 Bibliothèque nationale de France (désormais citée B.n.F.), Français 10217, « Recueil de lettres et documents originaux concernant le ministère du cardinal de Richelieu, l'affaire de la reine mère Marie de Médicis, Mme de Sévigné, etc. (1632-1639 et 1696) ».

64 Archives nationales (désormais citées A.N.), KK/ 1215 à 1221.

65 Adolphe Chéruel et Georges d'Avenel (eds.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, Paris, Imprimerie nationale, 1872–1906, vol. 9/.

Tellier, secrétaire d'État à la Guerre, et qui sont conservées dans le fonds Français de la Bibliothèque nationale⁶⁶.

Enfin, l'absence dans les papiers des princes de Condé de documents de travail des domestiques et agents qui collectent et traitent de l'information à leur intention nous a amené à utiliser les papiers d'un polygraphe qui a mené une carrière d'informateur au service de différents patrons intégrés dans le service de l'État pendant le premier XVII^e siècle. Ce professionnel de l'information est François Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, et ses papiers de travail se trouvent conservés à la bibliothèque Mazarine⁶⁷. Comme nous le verrons, Dubuisson a un parcours qui ressemble beaucoup à celui de certains des informateurs et domestiques des princes de Condé. Il fréquente d'ailleurs les mêmes réseaux qu'un Pierre Bourdelot et est en contact avec Isaac de Lapeyrère. Même s'il n'est pas directement inséré dans la maison princière, ses pratiques de travail permettent donc d'éclairer l'activité des serviteurs du prince. Elles montrent surtout que les pratiques qui touchent à la collecte et à l'usage de l'information, tout comme les trajectoires sociales identifiées pour des individus liés à un lieu de pouvoir en particulier, se retrouvent plus largement chez des acteurs qui ont en commun de fournir un travail intellectuel et politique auprès des élites de l'État monarchique.

Avoir en tête l'importance des opérations d'archivage qu'ont pu connaître les lettres des princes de Condé évite de trop rapidement considérer qu'elles permettraient de restituer un panorama complet des informations et des informateurs dont disposent les princes. Depuis ce que l'on nomme désormais le « tournant archivistique », de très nombreux travaux ont bien mis en évidence la nécessité de prendre en compte, dans la pratique historique, l'histoire propre d'un document et notamment de son avènement comme archive. De ce constat découle la remise en cause de l'archive comme réservoir de faits⁶⁸. Ce constat s'applique bien évidemment à la correspondance⁶⁹. Ceci explique notamment que nous ayons essentiellement adopté une approche par cas qui vise avant tout à exposer le fonctionnement et les enjeux de

66 Bibliothèque nationale de France (désormais citée B.n.F.), Français 4168-4195.

67 Mazarine, manuscrits Dubuisson-Aubenay, Ms 4366-4418.

68 Voir notamment : Olivier Poncet et Etienne Anheim, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *Revue de synthèse*, 2004, vol. 125, p. 1-14 ; Yann Potin, « L'historien en "ses" archives » dans Christophe Granger (ed.), *À quoi pensent les historiens ? Faire de l'histoire au XXI^e siècle*, Paris, Autrement, 2013, p. 101-117 ; Mauricio Aranda et Nicolas Simonpoli, « Aller aux archives, entrer sur le terrain ? », *Genèses*, 2018, vol. 3, n° 112, p. 123-139 ; Liesbeth Corens, Kate Peters et Alexandra Walsham, *Archives & Information in the Early Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2018 (introduction) ; Maria Pia Donato et Anne Saada (eds.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

l'usage de l'information dans la correspondance autour d'échanges localisés et contextualisés. Si les sources épistolaires sont majoritaires, c'est également que la correspondance constitue une source particulièrement intéressante pour observer les usages socio-politiques de l'information entre des acteurs liés à des degrés divers et selon des modalités variables à l'exercice du pouvoir. Nous n'entendons pas utiliser les lettres analysées seulement pour constater l'échange de contenus informatifs qu'il s'agirait de caractériser et de catégoriser ni pour reconstituer des réseaux d'informateurs — le caractère lacunaire de la correspondance conservée le permet d'ailleurs assez peu. Il s'agit bien plus de considérer l'échange épistolaire comme un véritable outil politique, c'est-à-dire un outil qui permet notamment d'agir dans le domaine des affaires de l'État, et, par ricochet et plus largement, dans le domaine de la vie sociale de ceux qui touchent aux affaires de l'État. Cette conception de l'écrit épistolaire se fonde notamment sur l'idée que les écrits sont des actions et que les acteurs qui y recourent choisissent spécifiquement d'investir ce mode d'action⁷⁰. Dans cette étude, nous verrons en effet beaucoup d'acteurs qui s'investissent fortement dans l'écriture épistolaire. Ils rédigent des lettres très régulièrement, ces dernières sont travaillées, et elles sont particulièrement longues. Les nouvelles qu'elles portent excèdent souvent ce qui est utile au destinataire et elles transmettent régulièrement des éléments qui semblent connus de ce dernier. Pourquoi alors les écrire ? Pourquoi mobiliser des secrétaires, prendre le temps de leur donner des directives précises, élaborer des brouillons, dicter un contenu ? Pourquoi mobiliser des messagers sur de longues distances à une époque où les déplacements sont toujours difficiles ? Cette question est particulièrement intéressante dans le cas de l'information, car bien souvent, sa transmission ne sert pas uniquement à informer. L'information transmise, quelle qu'elle soit, est par contre toujours mise en écriture, prise dans un processus de communication. Or, l'information est un discours facile à produire : nul besoin d'avoir une véritable raison d'entrer en liaison avec quelqu'un pour informer, le prétexte d'informer se suffit à lui-même. La transmission d'informations est donc un moyen particulièrement aisé pour produire de l'écrit, des lettres, pour entrer en communication, et, à partir de là, pour agir. Plusieurs travaux excédant l'époque moderne ont bien établi le rôle politique et social de la correspondance par-delà les informations, les connaissances, ou les représentations que

69 Florence Alazard (ed.), *Correspondances urbaines : les corps de ville et la circulation de l'information (XVI^e-XVII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 7-9.

70 Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, Littérature, Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009 ; Grihl, *Écriture et action : XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 9-23.

peuvent contenir des lettres⁷¹. Sébastien Schick résume ainsi le pendant fonctionnel de la lettre en affirmant que « la lettre tisse du lien social, contribue à la production d'un espace politique, et représente un outil de pouvoir⁷². »

Il s'agit donc de passer par l'information non pas seulement pour identifier de quoi les acteurs sont informés et les connaissances qu'ils ont à leur disposition pour agir, mais bien plus pour voir comment on fait de la politique avec de l'information. Nous refusons ici d'autonomiser les champs de l'information et de la politique et nous nous efforçons de toujours tenir les deux ensembles dans nos analyses. Pour voir cela, on situe le regard au plus près des acteurs, dans des espaces de négociation qui se trouvent à la fois au cœur du pouvoir et en même temps dans ses marges institutionnelles puisqu'il s'agit essentiellement d'une part d'échanges épistolaires directs entre les principaux ministres et des princes du sang, et d'autre part d'un travail de l'information fourni au plus près du pouvoir par des acteurs subalternes qui n'ont bien souvent aucune fonction, aucune charge officielle liée au service administratif et politique de l'État.

Dans une première partie, nous nous attacherons ainsi, à partir de l'analyse de la gestion, par Henri II de Bourbon-Condé, de la crise issue de l'échec du siège de Fontarabie en 1638, à comprendre comment un Grand qui se trouve en situation de fragilité utilise la communication d'informations comme un outil de sauvegarde de sa position depuis un territoire éloigné du centre du pouvoir. Cette étude constitue également une contribution à l'histoire de la défaite et de la gestion des crises militaires sous le ministériat du cardinal de Richelieu. Ensuite, en analysant la relation entre le cardinal Mazarin et le Grand Condé entre la bataille de Rocroi en 1643 et les débuts de la Fronde, nous verrons d'une part comment un prince du sang à qui sont confiées de hautes fonctions militaires négocie sa marge d'autonomie, et donc l'exercice de son pouvoir, et, d'autre part, comment les acteurs du pouvoir central recourent à la transmission d'informations essentiellement liées à la conduite de la guerre pour gouverner un Grand dont le statut dans l'État est sans pareil.

71 Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, *La politique par correspondance : les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; Bruno Dumézil et Laurent Vissière (eds.), *Épistolaire politique I : gouverner par les lettres*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014 ; Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire : lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2014 ; Agnès Bérenger et Olivier Dard (eds.), *Gouverner par les lettres, de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Metz, Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2015 ; T. Bru et S. de La Forest d'Armaillé (eds.), *Matière à écrire, op. cit.* ; F. Alazard (ed.), *Correspondances urbaines, op. cit.*

72 S. Schick, *Des liaisons avantageuses, op. cit.*, p. 238.

Ces deux premières parties portent donc essentiellement sur les plus hauts personnages de l'État monarchique : princes, ministres, secrétaires d'État et souverains. Dans une dernière partie, nous nous intéresserons cette fois aux acteurs subalternes, domestiques et agents, qui sont principalement des professionnels du travail de l'écrit et des savoirs et qui fournissent de l'information aux élites de l'État monarchique et travaillent cette matière non seulement pour servir leurs maîtres, mais aussi pour favoriser leurs propres intérêts socio-professionnels. Nous ne nous cantonnerons pas ici à l'entourage des princes de Condé mais évoquerons également d'autres figures, notamment de savants et d'érudits, afin de préciser les techniques de travail, les compétences, mais aussi les stratégies de carrière de ces acteurs et leur insertion dans des pratiques de sociabilité plus larges, ces dernières constituant aussi des ressources pour le travail qu'ils fournissent. Il s'agit donc d'éclairer les pratiques sociales de ceux qui sont assignés à ces catégories de savants, lettrés et érudits, mais aussi de replacer les serviteurs des princes au sein d'un groupe plus vaste d'acteurs qui partagent un certain nombre de points communs que ce soit au niveau des pratiques que des parcours professionnels.

Ce faisant, ce travail se conçoit comme une histoire des savoirs politiques pratiques à différents niveaux permettant d'éclairer aussi bien les pratiques de gouvernement des Grands au cœur de l'État royal, que les dynamiques sociales du service politique chez les serviteurs des élites de la monarchie française.

PREMIÈRE PARTIE

—

L' « AFFAIRE DE FONTARABIE⁷³ » : INFORMER ET AGIR PAR L'ÉCRIT DANS LA DÉFAITE

⁷³ Lettre du cardinal de Richelieu à Henri II de Bourbon-Condé, de Ruel, le 16 octobre 1638 (A.C., M 14, fol. 354).

En 1638, Henri de Bourbon Condé dirige le siège d'une petite place espagnole située au sud du royaume de France : Fontarabie. L'opération est un échec et le duc Bernard de Nogaret de La Valette, placé sous les ordres du prince, en est tenu responsable. Il doit alors s'exiler pour éviter d'avoir à subir les conséquences de sa condamnation. Dans l'historiographie, « l'affaire de Fontarabie⁷⁴ », comme Richelieu la désigne lui-même dans sa correspondance, est généralement citée comme un des multiples exemples de l'exercice d'une violence d'État adossée à une justice politique et expéditive sous Louis XIII et Richelieu, violence exercée contre une partie des grands nobles du royaume, dont il s'agirait pour le pouvoir de rabaisser l'orgueil selon le programme bien connu prêté au cardinal. La condamnation de La Valette est donc le plus souvent mise en série avec l'exécution du comte de Chalais en 1629, de Louis de Marillac en 1632, du duc de Montmorency la même année, de Cinq-Mars et de François-Auguste de Thou en 1642, sans oublier l'emprisonnement du garde des Sceaux Michel de Marillac et celui du maréchal Bassompierre en 1630 après la « journée des Dupes »⁷⁵. Le procès du duc de La Valette se déroule en effet en 1639 selon une forme désormais bien rodée où une commission extraordinaire est réunie pour prononcer un jugement dont le verdict est dicté par le pouvoir, le tout adossé à un dossier plutôt mince. Le duc est déclaré coupable de « perfidie, trahison, lâcheté et désobéissance⁷⁶ » et reconnu criminel de lèse-majesté. Le 24 mai, la peine de mort est prononcée ainsi que la confiscation des biens du duc, tandis que ses charges sont déclarées vacantes⁷⁷. Il est exécuté en effigie simultanément à Bayonne, Bordeaux et Paris le 8 juin 1639.

Étudier cette affaire à partir de ce que le prince de Condé fait de l'information dont il dispose et de la légitimité à informer que lui donne sa position permet deux choses. D'une part, décortiquer à un niveau micro-historique, proche des acteurs et au plus près des écrits qu'ils produisent, ce à quoi servent les informations et la capacité à informer dans un moment de crise où les acteurs sont tenus d'agir. D'autre part, montrer combien l'action politique dépend de l'utilisation de circonstances qui modifient les rapports de force entre ceux qui participent au pouvoir. Nul grand dessein ici ni accomplissement d'une politique exécutée de

74 A.C., M 14, fol. 354.

75 Sur l'utilisation des procédures judiciaires dans la politique menée par Richelieu, voir Hélène Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

76 Véronique Larcade, « L'affaire de Fontarabie (1638-1639) : l'exploitation politique d'une défaite » dans *La défaite. Études offertes à Annie Rey-Goldzeiguer*, Reims, Presses universitaires de Reims, 1994, p. 37.

77 A.C., N 11, fol. 335-334. De nombreuses copies des pièces du procès existent, notamment dans les fonds Dupuy, Français et Conrart de la Bibliothèque nationale.

bout en bout avec fermeté, mais plutôt un tableau de la politique comme virtuosité dans l'adaptation tactique aux circonstances. Denis Richet définit le système qui régit la France du XV^e au XVIII^e siècle comme étant « un *champ de forces mouvantes* où s'interpénétraient les grandes tendances de l'évolution économique-sociale, les courants intellectuels et religieux, les exigences de certains choix politiques. Ni une construction harmonieuse et logique, ni un magma irrationnel, mais la résultante de forces en perpétuelle mutation⁷⁸. » Une crise comme celle de Fontarabie est précisément un moment où s'exercent des forces avec une intensité toute particulière, où se trace leur résultante, et où, finalement, un nouvel ordre politique devient visible. Ce processus n'est toutefois pas transparent aux acteurs qui perçoivent de manière inégalement lucide la puissance individuelle de chacun et la configuration des rapports de force. Dans cette crise, tous possèdent, selon les caractéristiques de leurs positions, une forme de faiblesse et des facteurs de force : Richelieu, dont les ressources administratives et politiques tendent à se confondre avec celles de l'État mais qui reste à la merci de la grâce royale, Condé, prince du sang qui doit en grande partie sa puissance effective à son alliance avec Richelieu, le duc de La Valette qui bénéficie de la puissance locale de son père Épernon, mais dont la capacité d'action est réduite à néant par la perte de la faveur royale et l'hostilité du cardinal. La nécessité d'agir dans la crise, motivée par la peur — très présente chez Condé — de se trouver perdant une fois les jeux faits, se traduit par des actes faisant notablement intervenir l'écrit et l'information comme outils.

Dans cette perspective, envisager la transmission d'informations comme des actions mobilisant l'écrit est particulièrement éclairant⁷⁹. La pertinence de cet angle d'attaque est d'ailleurs renforcée par la perplexité que l'on peut éprouver à la lecture des échanges entre Condé et le pouvoir central. En effet, malgré l'enjeu militaro-stratégique indéniable de l'échec du siège, quasiment personne ne semble se préoccuper de collecter des renseignements, de les transmettre et de les traiter dans cette perspective. L'écrasante majorité des échanges tourne autour de la question de la responsabilité de l'échec, de la culpabilité de La Valette, et de la conduite de l'enquête. L'essentiel du travail intellectuel effectué ne porte pas sur des analyses géopolitiques et militaires, mais bien sur la construction et la mise en forme de récits expliquant le pourquoi de la défaite, désignant un responsable. Il est bien sûr possible — et

78 Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1980, p. 40.

79 Dans la lignée des travaux considérant « les écrits du passé comme des actions parmi d'autres actions » et non pas seulement comme des témoignages de faits, de pensées, de doctrines ou encore d'opinions Grihl, *Écriture et action*, op. cit., p. 9.

même probable — que des rapports sur la situation militaire et sur les manœuvres des Espagnols aient circulé, notamment entre des officiers sous les ordres de Condé et le secrétaire d'État à la Guerre Sublet de Noyers. Toutefois, une masse d'écrits, celle dans laquelle s'implique le plus Condé en personne — il rédige souvent de sa propre main — ne relève pas de l'information destinée à venir nourrir les décisions prises au plus haut niveau de l'État en ce qui concerne la conduite de la guerre. Elle relève bien plutôt d'une utilisation stratégique de la position d'informateur qu'occupe Condé en raison de sa fonction de commandant et qui lui permet de se positionner et d'agir à l'intérieur même du champ du pouvoir dont il fait partie. D'où l'intérêt de considérer chaque transmission d'informations dans son contexte, avec ce qu'impliquent l'identité et la position de l'émetteur et du destinataire. La situation d'énonciation participe en effet pleinement de la légitimation — ou non — de l'information, puisque la position de celui qui manie l'information et son habileté à utiliser les ressources à sa disposition, tout comme l'intérêt du destinataire à considérer les informations transmises comme valides, déterminent en grande partie le crédit accordé à ce qui est énoncé. Il s'agit donc aussi d'assumer un rapport particulier aux sources, et notamment à la correspondance. Cette dernière est en effet une source traditionnelle de l'histoire⁸⁰, en particulier pour les périodes modernes et contemporaines, en ce qu'elle permet, justement à travers les informations que s'échangent les correspondants, mais aussi à travers les ordres et consignes donnés, de reconstruire des récits⁸¹, de préciser des faits, éventuellement de déduire la part de responsabilité de l'émetteur et du destinataire dans les décisions politiques prises, les actions menées, et de là leur implication dans ce que l'on nomme communément des événements historiques. L'approche adoptée ici s'inscrit dans le prolongement des réflexions qui invitent à ne pas traiter ce type de document uniquement comme un réservoir de données qu'il s'agirait de croiser pour établir des faits, mais de considérer ce que les échanges épistolaires nous apprennent des mécanismes du fonctionnement de l'État. Et si la correspondance est ici précieuse, c'est qu'elle ne permet pas seulement d'identifier des canaux de transmission au sein de l'État, des relations fonctionnelles et hiérarchiques. Elle permet d'identifier les rapports de force qui s'exercent à l'intérieur du schéma organique du pouvoir tout en le déformant. Elle permet d'observer la manière dont les acteurs agissent en jouant de ces rapports de force, des pesanteurs de l'État monarchique, et des occasions qui se

80 J. Boutier, S. Landi et O. Rouchon, *La politique par correspondance*, op. cit., p. 7-8.

81 Christian Delacroix et al. (eds.), *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, vol. 2/2, p. 864-876.

présentent. Ces acteurs agissent en effet pour une très large partie par le moyen de l'écriture épistolaire, puisque cette dernière constitue le principal mode d'interaction entre les différents acteurs de l'État à l'époque moderne, depuis les ministres jusqu'aux commis de bureau, au point que des travaux récents parlent d'« d'une culture administrative [...] ancrée dans leur agir politique quotidien⁸² ». Les enjeux de la pratique épistolaire dépassent toutefois la question de la constitution d'une culture administrative. Nicolas Schapira insiste dans l'ouvrage collectif *Faire de l'histoire moderne* sur le statut particulier de la correspondance à l'époque moderne, et en particulier lorsqu'elle circule au sein de lieux de pouvoir, puisque ce type d'écrit constitue un « instrument privilégié du gouvernement par l'écrit⁸³ ». Au sein d'un système clientélaire, elle permet de fonder une position sociale, d'entretenir un réseau d'interdépendance⁸⁴. Loin de constituer un simple instrument bureaucratique, la correspondance est une pratique politique⁸⁵, un moyen d'agir. Matthieu Gellard démontre ainsi comment la correspondance est mobilisée en tant que moyen d'exercice de la politique étrangère par Marie de Médicis et son entourage⁸⁶.

Dans le dossier Fontarabie, la question de l'information se trouve de plus complexifiée par la procédure judiciaire lancée précocement contre le duc de La Valette. Le sens d'« information » est d'ailleurs très lié au cadre judiciaire à l'époque moderne. Furetière donne ainsi pour unique définition :

« Acte par lequel un Juge redige par escrit les depositions des tesmoins qui sont assignez par devant luy pour certifier, de la verité de quelque faits. Une information de vie et mœurs. Une information sur une plainte criminelle, decreter une information, une addition d'Information. les informations ne sont point des preuves qu'après le recollement et la confrontation. On apporte aux Greffe les charges et informations⁸⁷ ».

82 Jérémie Ferrer-Bartomeu, « Le “tremblé” des correspondances. Information, préparation et projection des décisions politiques dans les “bureaux” des secrétaires d'État sous le règne d'Henri III » dans Solène La Forest d'Armaillé et Thérèse Bru (eds.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 15-52.

83 Nicolas Schapira, « Culture écrite et histoire sociale du pouvoir à l'âge moderne » dans Nicolas Le Roux (ed.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 167.

84 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 258-260.

85 « [...] loin d'être un simple vecteur, d'information ou de légitimité, [la lettre] contribue à l'élaboration, la réalisation et la coordination de l'activité politique, elle est donc un puissant outil d'action politique. » (J. Boutier, S. Landi et O. Rouchon, *La politique par correspondance*, op. cit., p. 14).

86 M. Gellard, *Une reine épistolaire*, op. cit. Un des apports intéressants de cette recherche est de montrer comment en retour « la décision politique est modelée par l'échange de lettres » (*Ibid.*, p. 42).

87 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, article « information ». Richelet donne quant à lui : « Terme de Palais. C'est sur la plainte du procureur du Roi, ou de quelque partie interessée s'enquerir dans les formes de justice contre la personne qu'on accuse avant qu'on l'ajourne personnellement, ou qu'on lui mette la main sur le colet. [Faire une information.] / Information de vie et de mœurs. C'est s'enquerir des mœurs. » (Pierre Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, article « information »).

Pour le verbe « informer », on trouve en troisième définition⁸⁸ :

« INFORMER, en terme de Palais, signifie, Rediger par écrit les depositions des tesmoins qui peuvent assûrer de la verité d'un fait qu'on veut esclaircir. En matiere civile on informe des vie et mœurs des Officiers qu'on reçoit en quelques charges. En matiere criminelle on informe sur les plaintes et denonciations contre les accusez, il a obtenu permission d'informer de ce fait. on informe contre les usuriers, un Juge doit informer tant à charge qu'à descharge⁸⁹ ».

Dans le cas de l'affaire de Fontarabie, la rédaction de l'information judiciaire et la collecte des dépositions des témoins sont justement étroitement liées aux pratiques d'écriture informatives des principaux protagonistes de l'affaire, et en premier lieu de Condé. Il y a donc bien un lien mécanique, dont il s'agit ici d'examiner les rouages, entre le fait, relativement banal pour un chef militaire, de transmettre de l'information, la construction d'un récit d'État qui est à la fois justification des actes de ceux qui participent au pouvoir et moteur des actions du pouvoir au sein de la crise, et des faits établis dans une procédure judiciaire.

Penser en termes d'action et en examiner les conséquences amènent enfin souvent à se poser la question des stratégies des acteurs. Observe-t-on des coups soigneusement anticipés et préparés, ou bien, simplement, les conséquences de l'utilisation de ressources, d'outils politiques qui constituent un répertoire d'actions plus ou moins efficaces selon la tournure prise par les événements⁹⁰ ? On constate bien de véritables tactiques mises en place à travers les pratiques d'information. F. de Vivo, étudiant la querelle de l'Interdit de Venise en 1606-1607, démontre avec précision que « *political actors were interested in manipulating information to spread rumours*⁹¹ », ce qui rejoint ce qui a pu être observé à propos de la

88 Les deux premières étant : « Donner la forme. Il ne se dit guere dans son propre sens qu'en cette phrase philosophique. L'ame est ce qui informe le corps. / INFORMER, en langage ordinaire, signifie, decouvrir, connoistre, apprendre la verité de quelque chose. Un Prince doit estre informé des moindres choses qui se passent dans son Estat. c'est un tel qui l'a informé de toutes les circonstances de cette action. il faut se bien informer de la verité avant que d'asseoir son jugement. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel, op. cit.*, article « informer »).

89 *Ibid.*, article « informer ».

90 Pour une réflexion complète sur le sujet, voir Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies : pratiques d'écritures et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013. Une réponse efficace et sur laquelle s'appuie ce travail est donnée en introduction de l'ouvrage : « [...] autant l'on peut saisir des actions, autant les intentions restent inaccessibles, sauf à les postuler à partir des actions elles-mêmes. Les modèles stratégiques sont utilisés pour comprendre des ensembles d'actions pensés comme choix faits par des individus dans le monde social. Mais rapporter ces choix à une volonté ou une intention n'est pas inévitable. La sociologie de l'action de Bourdieu, en particulier, est construite autour de la volonté d'articuler les choix des agents avec des dispositions préexistantes à ces choix, donc contraignantes, qui sont réactualisées dans le temps de l'action – c'est cela que la notion d'*habitus* sert à penser. » (*Ibid.*, p. 9).

91 F. De Vivo, *Information and communication in Venice, op. cit.*, p. 192.

Fronde et des mazarinades⁹². Cela ne fonctionne toutefois pas de manière certaine. F. de Vivo note bien que « *the manipulation of information did not merely result in top-down propaganda. Planted or spinned news tangled with spontaneous communication to escape those who first planted them*⁹³. » Ainsi, il n'y a pas de stratégie d'ampleur qui relèverait de projets à long terme, soigneusement planifiés dans leur totalité et efficaces dans leur exécution. Tout est plutôt affaire de tactique, celle qui est déployée dans la temporalité immédiate d'une action permise par l'apparition d'une opportunité. Dans la culture politique des acteurs du temps, il y a une conviction de l'utilité de l'information pour l'action politique, et une connaissance pratique, pragmatique, de la manière de s'en servir, connaissance qui est de l'ordre de la compétence technique, du savoir-faire de l'élite politique. C'est donc notamment dans l'usage de l'information, fondé sur la conscience de l'efficacité de ce moyen, que se niche la dimension stratégique, et non pas dans de grands desseins que l'on ne pourrait de toute manière que supposer. Observer le fonctionnement de l'État en s'attachant aux actions menées par les acteurs par l'écrit, à ce qui peut être fait par des écrits⁹⁴, permet justement de se placer à un niveau d'observation et de compréhension qui permet de saisir des tactiques, et donc des pratiques politiques, qui n'apparaissent pas dans les traités et manuels politiques du temps⁹⁵. Si des écrits comme les mémoires sont souvent le lieu du dévoilement et de la réflexion théorique sur des tactiques présentées par les acteurs eux-mêmes comme mises en œuvre — cela apparaît par exemple chez le cardinal de Retz —, l'observation des tactiques par l'historien ne peut se faire que dans l'archive des actions, ce qu'est, en partie et comme nous l'avons déjà noté, la correspondance.

Enfin, étudier l'affaire de Fontarabie permet de venir nourrir une histoire de la défaite à l'époque moderne qui, si elle a été bien balisée par Paul Vo-Ha⁹⁶, reste la voie la moins empruntée d'une histoire militaire qui a longtemps préféré célébrer les succès. Cette partie est donc également une contribution à l'histoire militaire en ce qu'elle permet d'observer, à

92 C. Jouhaud, *Mazarinades*, *op. cit.*, notamment p. 95-130 à propos du cardinal de Retz. Xavier le Person montre de son côté l'ampleur des usages tactiques de la correspondance pendant les guerres de Religion : Xavier Le Person, « *Pratiques et praticiens* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.

93 Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 193.

94 Grihl, *Écriture et action*, *op. cit.*

95 Gabriel Naudé traite par exemple bien de l'action par l'écrit, mais l'envisage sous l'angle de la publication en masse de libelles afin d'instrumentaliser des masses populaires pour servir une politique (Christian Jouhaud, « Propagande et action au temps de la Fronde », *Publications de l'École Française de Rome*, 1985, vol. 82, n° 1, p. 337-352).

96 Paul Vo-Ha, *Rendre les armes. Le sort des vaincus XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

travers la mise en discours de l'information, des ordres, des consignes, les rapports entre le principal ministre et son général en chef en campagne, mais aussi la manière dont s'expriment les rapports de subordination et d'insubordination entre chefs militaires sur le théâtre des opérations. Observer la conduite de la guerre en un moment de crise permet notamment d'exposer la conduite de la guerre non pas comme une pratique formelle, corsetée dans des rites et des rapports hiérarchiques, mais bien comme une pratique politiquement située et fortement dépendante du contexte et des rapports sociaux existant entre les acteurs.

CHAPITRE 1.

L'écriture de l'information en temps de crise : un outil d'action pour des stratégies individuelles

1. Acteurs et contexte d'un échec

L'affaire de Fontarabie se prête peut-être un peu trop facilement à la confirmation des rôles stéréotypés durablement assignés à ses différents protagonistes. Henri II de Bourbon-Condé, incapable notoire pour ce qui est de la chose militaire, le plus souvent opposé au génie de son fils, le Grand Condé. Le duc de La Valette, intrigant jouant un rôle trouble tout au long du siège, et fils d'un père vaniteux et batailleur qui ne saura jamais se soumettre. Et, enfin, Richelieu, ministre impitoyable et machiavélique qui ourdit la chute du vieil Épernon et de son fils. Réexaminer cet épisode à travers le prisme des usages de l'acte d'informer ne peut se faire sans situer la position des différents acteurs dans le champ des forces politiques et sociales à la fin des années 1630, ni sans examiner les liens d'interdépendance qui les unissent. Sébastien Schick rappelle en effet que dans les travaux de l'historien allemand Wolfgang Reinhard et de ses émules, les liens personnels d'interdépendance — aussi bien amitiés, liens de parenté, que clientélisme ou patronage — sont bien pensés comme ce sur quoi repose une large partie du fonctionnement des États modernes⁹⁷. Dans l'examen des liens entre les différents acteurs de la crise, il ne s'agit donc pas de déceler des intentions, ou encore de supposer des sentiments, mais bien plutôt d'identifier des contraintes liées à une position, à des appartenances, de souligner des tendances dans les stratégies sociales et politiques adoptées, toutes choses qui permettent de contextualiser la logique des actions, d'approcher la délimitation du champ des possibles, et de définir l'étendue du répertoire d'action disponible avant et pendant la crise initiée par la levée précipitée du siège.

1.1. Politique extérieure : La France dans la guerre de Trente Ans

Le siège de la place forte de Fontarabie, qui s'étend de juillet à septembre 1638, est un épisode mineur de la longue opposition entre les monarchies française et espagnole pendant les XVI^e et XVII^e siècles, opposition qui vient se greffer lors du premier XVII^e siècle sur les troubles de la guerre de Trente Ans⁹⁸. La position de fermeté face à l'Espagne adoptée par

⁹⁷ S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 14-15.

⁹⁸ Pour une approche générale voir Claire Gantet, *Guerre, paix et construction des États (1618-1714)*, Paris, Seuil, 2003 ; Peter Hamish Wilson, *The Thirty Years War : Europe's Tragedy*, Cambridge, Harvard University Press, 2009. Pour la politique militaire de la France entre 1635 et 1642 : D. Parrott, *Richelieu's army*, op. cit., p. 110-163.

Charles de la Vieuville⁹⁹, nommé aux Affaires étrangères en 1624, puis la politique belliciste du cardinal de Richelieu qui devient chef du Conseil en août 1624 font que bien avant de déclarer la guerre à l'Espagne, le 19 mai 1635, Paris multiplie les manoeuvres contre les Habsbourg d'Espagne. Par le traité de Compiègne du 10 juin 1624, Louis XIII soutient financièrement les Provinces-Unies en lutte contre la monarchie espagnole depuis la fin des années 1560. La même année, une expédition française appuyée par le duc de Savoie et conduite par le marquis de Cœuvres occupe la Valteline, vallée théoriquement contrôlée par les Ligues grises protestantes qui permet la communication entre le Milanais des Habsbourg d'Espagne et le Tyrol des Habsbourg d'Autriche, mais aussi voie de passage entre les Pays-Bas espagnols et le reste des possessions de Madrid. En 1625, une opération menée contre Gênes¹⁰⁰ par le connétable de Lesdiguières conjointement avec le duc de Savoie tourne quant à elle au désastre. En 1629, la question de la succession du duché de Mantoue conduit finalement les troupes françaises à pénétrer en Italie du Nord. Les Français contraignent les Espagnols à lever le siège de Casale, place défendue par une garnison française et fidèle au duc de Nevers. La forteresse de Pignerol, porte vers l'Italie, est quant à elle investie par les troupes de Louis XIII le 22 mars 1630. Mantoue est toutefois prise par les impériaux le 18 juillet 1630. Louis XIII et Richelieu refusent alors de ratifier le traité de Ratisbonne du 20 octobre 1630 prévoyant le retrait des troupes françaises d'Italie du Nord. Les troupes françaises s'avancent donc devant Casale. La guerre prend fin avec la reconnaissance par l'empereur de Charles de Gonzague-Nevers comme duc de Mantoue et la remise de Casale à ce dernier. Richelieu poursuit toutefois sa politique de soutien aux ennemis des Habsbourg et s'engage à financer la Suède du protestant Gustave-Adolphe par le traité de Bärwalde du 23 janvier 1631. La mort de Gustave Adolphe en 1632 lors de la bataille de Lützen, suivie de la victoire espagnole de Nördlingen le 6 septembre 1634, amoindrit toutefois considérablement la force de frappe de l'allié suédois. Des garnisons françaises remplacent alors les Suédois en Alsace, complétant à l'Est un dispositif initié dès 1632 avec les accords de libre passage de troupes signés avec le duc Charles IV *via* le traité de Vic du 6 janvier et

99 Position qui est d'ailleurs déjà celle de Marie de Médicis à partir de 1620 : Jean-François Dubost, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 644-647, 677.

100 En théorie indépendante, la république de Gênes apparaît en fait comme un quasi-protectorat espagnol dont la position est stratégique puisque la cité italienne joue le rôle de banquier de la monarchie espagnole tout en offrant une ouverture portuaire à l'arrière-pays milanais. S'attaquer à Gênes permet donc notamment d'éviter que l'Espagne envoie des renforts en Italie par voie maritime. Voir Antoine-Marie Graziani, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009.

l'installation de garnisons dans les places lorraines prévue dans le traité de Liverdun du 26 juin.

En mars 1635, le duc de Rohan occupe à son tour la Valteline pour le compte de Louis XIII, et le royaume de France déclare la guerre à la monarchie espagnole le 19 mai 1635. L'offensive française doit théoriquement porter sur trois points : les Pays-Bas — qui, selon le traité renouvelé le 8 février 1635, doivent être conjointement envahis par les armées françaises et hollandaises —, la frontière est vers le Saint-Empire et, enfin, l'Italie du Nord. Les succès sont maigres. L'opération contre les Pays-Bas menée par les maréchaux de Brézé et de Châtillon échoue malgré la victoire des Avins le 20 mai et la jonction effectuée avec les troupes hollandaises de Guillaume d'Orange. Louis XIII et Richelieu décident alors d'envahir la Franche-Comté. La manœuvre semble conçue comme une diversion devant permettre d'éloigner les armées espagnoles de la frontière nord du royaume et de contrecarrer les projets d'invasion de la Bourgogne. Le 28 mai 1636, Condé met donc le siège devant Dôle. Le 15 août, il se voit contraint de battre en retraite et de se diriger avec ses troupes en Picardie où les Espagnols viennent de prendre la place forte de Corbie, profitant de l'enlisement du siège mené par Condé qui mobilise de fortes troupes sans succès. L'événement est marquant puisque la cité picarde se trouve à peine à cent vingt kilomètres de Paris. Conjointement, le général impérial Jean de Werth pénètre en Champagne. Corbie est reprise le 9 novembre 1636 et la victoire des Suédois à Wittstock le 4 octobre 1636 oblige les impériaux à regagner le Saint-Empire. La Champagne, la Picardie et la Bourgogne ont toutefois été largement pillées par les armées espagnoles et impériales. En outre, Philippe IV s'attaque à la frontière sud. L'avancée n'est pas spectaculaire, mais les armées espagnoles parviennent tout de même à s'emparer temporairement des îles de Lérins de septembre 1635 à mai 1637 et de Saint-Jean-de-Luz¹⁰¹ de septembre 1636 à octobre 1637. Le siège mis par les Espagnols devant Leucate¹⁰² est quant à lui levé en septembre 1637 par l'action conjointe des navires du lieutenant général de la marine Henri d'Escoubleau de Sourdis et des troupes de Charles de Schomberg. Parallèlement, Bernard de Saxe-Weimar, Guébriant et Turenne parviennent à prendre un certain nombre de villes sur le Rhin, dont Rheinfelden, Fribourg et Brisach. C'est dans l'idée

101 Édouard Ducéré, « Recherches historiques sur le siège de Fontarabie en 1638 », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1880, p. 47-48. On trouve dans cet article le détail des opérations espagnoles de 1635 à 1638 dans le Labourd.

102 Marie-Véronique Martinez, « Les conséquences stratégiques et politiques des sièges pyrénéens dans la première moitié du XVII^e siècle » dans Annie Molinié et Alexandre Merle (eds.), *L'Espagne et ses guerres de la fin de la Reconquête aux guerres d'Indépendance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p. 36.

de reprendre de manière plus radicale l'initiative au sud du royaume que Louis XIII et Richelieu décident en 1638 de lancer une opération visant à prendre de manière préventive un certain nombre de places fortes espagnoles¹⁰³, dont la première serait Fontarabie. Cette dernière occupe une position frontalière à l'extrême nord-ouest du territoire espagnol, en terre basque, à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Jean-de-Luz. Le site se trouve sur une hauteur, au fond de l'embouchure de la rivière Bidassoa, rivière qui marque l'emplacement de la frontière entre les deux royaumes et qui se déverse dans le golfe de Gascogne au niveau d'une anse nommée « du Figuier ». L'emplacement est doublement stratégique puisqu'outre la position frontalière de la cité basque, l'anse du Figuier est régulièrement utilisée comme abri pour des navires de guerre et la large embouchure de la Bidassoa permet de débarquer des troupes dans les terres, aussi bien du côté espagnol que français¹⁰⁴.

1.2. Les princes de Condé : une puissance paradoxale

Afin de mener l'opération, le prince du sang Henri II de Bourbon-Condé est nommé le 10 mars 1638 lieutenant général des armées de Guyenne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix¹⁰⁵. Dès sa fondation par Louis de Bourbon (1530-1569), prince converti au protestantisme, la lignée condéenne s'illustre dans les prises d'armes et la révolte. La problématique du grand noble rebelle, soucieux de ses libertés et hostile à l'institution royale est d'ailleurs plus ou moins devenue un passage obligé de toute étude sur les Condé aux XVI^e et XVII^e siècles. Pourtant, à l'exception des guerres de Religion — où le lien entre participation aux opérations armées du côté protestant et opposition au pouvoir royal n'a rien d'évident —, les princes de Condé n'apparaissent dans aucune des grandes conjurations émaillant les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. S'il fallait trouver une constante dans la position de ces princes du sang, elle serait plutôt dans une forme de marginalité, aussi bien

103 M.-V. Martinez, « Les conséquences stratégiques et politiques des sièges pyrénéens dans la première moitié du XVII^e siècle », art cit.

104 De nombreux cartes et plans de la place et de ses environs sont d'ailleurs réalisés aux XVII^e et XVIII^e siècles, notamment à des fins militaires comme le *Plan au vray de Fontarabie et des lieux circonvoisins et de l'ordre du siege par l'armee de Sa Majeste sous la conduite de Mr. le Prince*, gravure à l'eau forte, s.l.n.d. (B.n.F., GE SH 18 PF 224 DIV 1 P 15 D) ou encore la *Carte de la frontière de France et d'Espagne, depuis Fontarabie, jusqu'à St. Jean-Pied-de-Port, où sont tracés les camps retranchés et batteries des Français et des Espagnols*, Paris, 1793 (B.n.F., GE D-7301).

105 *Declaration du Roy et pouvoir donné à Monseigneur le Prince pour la conduite & commandement general des Armées du Roy, tant en ses Provinces de Languedoc & Guyenne, que hors du Royaume*, Fontenay, Barthelemy Blanchet, sur l'imprimé à Bordeaux par Simon Milanges, 1638 (B.n.F., Dupuy 549, fol. 173 sq.).

dans leur intégration à la haute noblesse du royaume, que dans leurs actes d'adhésion au pouvoir royal, ou encore dans leur participation aux révoltes nobiliaires.

Le prince et son fils Henri (1552-1588) sont en effet des figures majeures du parti huguenot pendant les guerres de Religion¹⁰⁶. Dans les années 1570, Henri I^{er} de Bourbon est un des chefs de file des « Malcontents¹⁰⁷ ». Henri II (1588-1646)¹⁰⁸, élevé quant à lui dans le catholicisme, ne dispose à sa majorité que de revenus « très modestes¹⁰⁹ », conséquence notamment du fait que « quantité de revenus et de biens furent engloutis dans le financement des révoltes¹¹⁰ ». Les dettes, considérables, sont en partie épongées par le mariage du prince en 1609 avec Charlotte-Marguerite de Montmorency¹¹¹. Henri II poursuit ensuite une habile politique de reconstruction de la fortune familiale, alternant menaces de révolte et retour dans le giron de la cour¹¹². Profitant de la politique de Villeroy et de Marie de Médicis visant à « acheter les Grands »¹¹³ pour éviter la guerre civile, il parvient à extorquer plus de trois millions de livres tournois au trésor royal sous diverses formes¹¹⁴.

Lors de la proclamation de la majorité du roi en lit de justice le 2 octobre 1614, Marie de Médicis avait vu sa fonction politique légitimée en étant nommée par le roi majeur à la tête du Conseil. La continuité gouvernementale s'accompagnait donc du renforcement du pouvoir de la reine mère¹¹⁵. Grâce aux articles secrets de l'édit de pacification de Loudun du 3 mai 1616, Condé avait quant à lui obtenu le « pouvoir proprement inouï¹¹⁶ » de devenir le chef du Conseil d'État et des finances ainsi que l'obligation que « tous les arrêts du Conseil soient

106 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit. ; Henri Zuber, « La noblesse protestante (1584-1598). Histoire politique des rapports entre Henri IV et les grands réformés » dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du royaume. Actes du colloque Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV 1989 - J&D Éditions, 1990, p. 73-91 ; Jean-Marie Constant, « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel » dans Philip Benedict (ed.), *Reformation, revolt and civil war in France and the Netherlands, 1555-1585*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 1999, p. 69-82 ; Hugues Daussy, *Le parti huguenot : chronique d'une désillusion, 1557-1572*, Genève, Droz, 2014.

107 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 147-179.

108 Pour une synthèse, voir C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit. L'ouvrage adopte toutefois une approche biographique assez peu convaincante.

109 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 27. Les revenus en question sont estimés « entre 10 000 et 12 000 livres tournois de rente annuelle ».

110 *Ibid.*, p. 28.

111 *Ibid.*, p. 29.

112 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 291-293, 430-449.

113 *Ibid.*, p. 320 ; Berthold Zeller, *La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy (1612-1614)*, Paris, Hachette, 1897.

114 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 31.

115 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 437.

116 *Ibid.*, p. 501.

revêtus de sa signature pour être exécutoires¹¹⁷ », ce qui revenait à priver le chancelier de la réalité de son pouvoir. Il est finalement arrêté le 1^{er} septembre 1616, alors que ses exigences en matière de prébendes semblent ne pas connaître de fin et se conjuguer avec le souhait de voir la reine mère exclue d'un gouvernement sur lequel il ne cesse d'accroître sa propre domination¹¹⁸. Il n'est finalement libéré que le 15 octobre 1619¹¹⁹, après la première « guerre de la mère et du fils ».

La maison de Condé présente en fait un profil socio-économique singulier pouvant en partie expliquer cette position paradoxale de princes du sang dont la fortune et la position apparaissent changeantes et peu assurées. Si l'on considère la définition proposée par Fanny Cosandey et Elie Haddad¹²⁰, une « maison » est traditionnellement considérée comme un « ensemble patrimonial marqué par la terre éponyme. [Elle] comprends les biens et les personnes en une réflexion patrilinéaire qui n'a rien d'absolue, quoiqu'elle tende à s'imposer. Elle est fondée sur le titre transmis, lui-même issu du domaine originel ; l'ancrage territorial n'est qu'une référence qui peut être lointaine à partir du moment où le titre subsiste, qu'il soit duché, pairie, ou nom de seigneurie¹²¹ ». *Stricto sensu*, il faudrait d'ailleurs plutôt employer le terme de « famille » pour les Condé et réserver l'appellation de « maison » aux Bourbon puisque « la maison constitue une superstructure lignagère au cœur de laquelle se nichent les familles¹²² ». Le cas des Condé est de fait complexe puisqu'il ne s'agit initialement que d'une branche cadette d'une famille apparentée à la famille royale. Elle se retrouve toutefois constituée de princes du sang relativement bien placés dans l'ordre de la succession au trône à la suite de l'accession à la fonction royale d'Henri de Navarre en 1589. L'ascension hiérarchique des Condé est encore accentuée par sa concomitance avec le développement du « mythe du sang royal¹²³ » dans les années 1560 et l'affirmation de la prééminence des princes du sang entre le règne de François II et celui d'Henri IV, notamment sous la houlette de

117 *Ibid.*

118 *Ibid.*, p. 292, 506-509.

119 *Ibid.*, p. 609. On trouve parfois plutôt la date du 20 octobre.

120 Élie Haddad, *Fondation et ruine d'une « maison » : histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009 ; Élie Haddad, « La “maison” noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVI^e et XVII^e siècles » dans Anna Bellavitis, Laurence Croq et Monica Martinat (eds.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 203-218.

121 Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016, p. 392-393.

122 *Ibid.*, p. 393.

123 Fanny Cosandey, « Préséances et sang royal. Le rite comme construction d'un mythe identitaire », *Cahiers de la Méditerranée*, 2008, n° 77, p. 19-26.

Catherine de Médicis¹²⁴. Leur position se situe ainsi pleinement dans l'état de fait institué par l'édit de décembre 1576 sur la prééminence des princes du sang qui « institue une rupture en ce qu'il émancipe les héritiers du trône des qualités féodales pour créer, à leur intention, un autre système de valeurs à l'intérieur duquel la supériorité repose uniquement sur la capacité successorale, soit, en d'autres termes, sur la seule appartenance à la dynastie régnante¹²⁵ ». Il est probable que cette évolution normative des hiérarchies provoqua un décalage entre la puissance socio-économique effective des Condé — relativement faible par rapport à celle d'autres grands nobles — et leur nouveau rang, ce qui oblige les concernés à diversifier les moyens d'action et les ressources permettant de tenir leur rang.

La seigneurie de Condé-en-Brie dont hérite Louis de Bourbon en 1557 à la mort de son oncle, le cardinal, n'est finalement qu'une référence lointaine, puisque, transmise au cadet des fils de Louis de Bourbon, elle disparaît du patrimoine de la branche aînée qui en conserve pourtant le titre¹²⁶. Le marqueur principal de l'identité de la maison est de fait constitué presque exclusivement par le statut de prince du sang et l'étroite proximité généalogique avec le monarque. La fortune de Louis de Condé (1530-1569), douzième d'une fratrie de treize enfants, est d'ailleurs relativement médiocre¹²⁷. Arlette Jouanna explique bien comment la situation du jeune prince se trouve fort délicate dans les années 1559-1560 alors qu'il se jette dans la conjuration d'Amboise, humilié par la « suprématie des deux frères Guise, le duc François et le cardinal Charles de Lorraine¹²⁸ ». Le domaine de Vallery, qui devient dès Louis I^{er} le point d'ancrage territorial de la famille et le lieu de la nécropole des princes, n'est qu'un petit château de peu d'envergure offert à ce prince par la maréchale de Saint-André. Dans les années 1620, Henri II réside le plus souvent dans le Palais Jacques Cœur à Bourges, situé dans son gouvernement de Berry¹²⁹, parfois à Châteauroux au château de Saint-Florent¹³⁰. La forteresse de Montrond, qui entre dans les possessions du prince en 1621, est quant à elle plutôt austère et sa fonction est essentiellement militaire, servant

124 F. Cosandey, *Le rang*, op. cit., p. 59-96 et 284-297.

125 *Ibid.*, p. 69-70.

126 Auguste Longnon, « Lettre sur l'origine du titre de prince de Condé et sur la principauté de Condé », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1870, vol. 8, p. 212-218. La seigneurie passe donc à la branche des Soissons.

127 Arlette Jouanna et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 814.

128 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 53.

129 C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 261, 270. Au sortir de sa captivité, en 1619, Condé reçoit de nouveau, par lettre patente du 23 octobre, le gouvernement et la lieutenance générale de Berry. À cela est ajoutée la capitainerie de la Grosse Tour de Bourges.

130 *Ibid.*

occasionnellement de place de sûreté dans les temps de troubles. Quant à l'hôtel parisien des Condé, originellement hôtel de Gondi, il entre dans le patrimoine condéen moyennant la faillite de Jean-Baptiste de Gondi et un don de Marie de Médicis en faveur du prince en 1612¹³¹. Sans être négligeable, le patrimoine des Condé au début du XVII^e siècle ne leur assure pas de véritable ancrage territorial — même symbolique — et est essentiellement composé de pièces récemment acquises à la suite de manœuvres procurant faveurs et dons. Leur comportement de rebelles impénitents semble finalement assez largement déterminé par leur situation socio-économique qui les oblige à prendre des risques afin de soutenir leur rang¹³². Sans possessions mobilières et foncières conséquentes en province, le développement d'une réelle puissance territoriale ne peut se faire que par l'obtention de gouvernements. Bien que ces derniers, conservés sur de nombreuses années, soient effectivement un important facteur de puissance comme l'a notamment montré Christophe Blanquie à propos de Blaye et des ducs de Saint-Simon, et cela d'autant plus lorsqu'ils sont complétés par des possessions foncières dans leur périmètre, ils ne constituent toutefois pas un patrimoine assuré dans le temps et sont sujets à l'inconstance de la faveur royale¹³³. La seule voie solide pour doubler durablement le rang d'une assise foncière et économique digne de princes du sang est alors l'attitude prédatrice envers le patrimoine de prestigieuses lignées, attitude qui est celle d'Henri II à partir des années 1620. Il construit la fortune de la maison, plus qu'il ne la reconstitue. La mainmise sur Chantilly consécutive à la donation royale de 1643 permet finalement d'arrimer le lignage à un prestigieux et riche domaine.

Pour véritablement saisir la position du prince en 1638, il faut en revenir aux années 1620, alors que la colère d'un grand nombre d'aristocrates se concentre sur la politique du cardinal-ministre depuis le traitement infligé au comte de Chalais en 1626 et à Henri de Montmorency-Bouteville en 1627. Henri II se rapproche alors de Richelieu et noue une étroite alliance avec

131 Étienne Faisant, « L'hôtel de Condé, une demeure princière au faubourg Saint-Germain (1582-1666) », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, 2015, vol. 94, n° 1, p. 258.

132 Il va de soi qu'il faudrait, pour affirmer solidement cela, mener une étude d'envergure sur les premiers princes de Condé, projet qui excéderait largement notre travail.

133 Christophe Blanquie, *Saint-Simon ou la politique des Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 23-42. Pour une approche plus large de la puissance et de la dimension structurante des systèmes locaux de patronage liés à l'existence de centres politiques provinciaux, voir également Robert R. Harding, *Anatomy of a Power Elite. The Provincial Governors of Early Modern France*, Yale University Press., New Haven-London, 1978. Jérôme Loiseau nuance toutefois la toute puissance des princes face à la noblesse locale, une politique efficace nécessitant de faire preuve de finesse. En Bourgogne, les Condé s'emploient ainsi à respecter les usages de la province et évitent de faire nommer massivement leurs clients à la Chambre de la noblesse. Ils ont « davantage confirmé les prééminences politiques qu'ils ne les ont instituées » (J. Loiseau, *La noblesse aux états de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 97-102).

lui. Le prince semble miser sur le renforcement de l'autorité royale incarnée par Louis XIII et le cardinal, s'estimant à juste titre en position d'en bénéficier. Ces années sont en effet celles où la puissance de Richelieu devient telle que son autorité et sa capacité à agir égalent celles de sa patronne, Marie de Médicis, voire les surpassent, dans le même temps que le prélat se rapproche du roi dont il obtient la « confiance [...] sans réserve¹³⁴ » à la suite du succès du siège de La Rochelle en 1628¹³⁵. L'entente entre Condé et Richelieu se noue en mai 1626¹³⁶, alors que le cardinal invite le prince ainsi que Gaston d'Orléans dans sa résidence de Limours, afin de tenter de remédier aux dissensions de la famille royale qui « alimentent le développement des factions courtoises¹³⁷ ». Si l'initiative échoue en ce qui concerne Gaston qui s'oppose aux plans du cardinal et s'implique dans le « parti de l'Aversion » à son propre mariage, dont la fin se confond avec le dénouement sanglant de l'affaire Chalais¹³⁸, le rapprochement opéré avec Condé s'avère particulièrement fécond et se transforme en 1627 en « alliance contractée à titre personnel avec le premier prince du sang¹³⁹ ».

Cette alliance sert les intérêts des deux personnages. Elle permet à Condé de se constituer une fortune considérable, tout en le rapprochant des lieux où s'exerce le pouvoir royal. En 1632, après l'exécution d'Henri II de Montmorency, la fortune de la maison de Condé se voit augmentée de « plus de 3 millions de livres en bien-fonds¹⁴⁰ ». Les biens de Montmorency, confisqués par le roi, sont en effet en partie restitués aux trois sœurs du défunt condamné parmi lesquelles se trouve Charlotte-Marguerite, épouse du prince de Condé. Dans les années qui suivent, ce dernier s'emploie, avec la bénédiction de Richelieu et du roi, à capter la quasi-totalité de l'immense héritage¹⁴¹. L'opération se voit couronnée en octobre 1643 par le don du château de Chantilly que Louis XIII s'était initialement réservé¹⁴². Plus largement, la position du prince lui permet de récupérer un nombre conséquent de charges et de biens appartenant à

134 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 746.

135 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 22-31 ; J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 746-752 ; Joseph Bergin, *L'ascension de Richelieu*, traduit par Philippe Delamare, Paris, Payot, 1993.

136 Voir le « Mémoire de ce qui a été convenu de la part du Roy que Mrs le Prince et le Cardinal de Richelieu diroient en leur entrevue » du 30 mai 1626 (Pierre Grillon, *Les papiers de Richelieu*, Paris, A. Pedone, 1975, vol.1, p. 340-341).

137 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 697.

138 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit., p. 93-96, 313-338 ; Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987, p. 11-42, 147-189.

139 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 748. J.-F. Dubost note d'ailleurs que des liens multiples se créent dans ces années entre les clientèles et familles du prince et du cardinal. Ainsi de Mme de Combalet, nièce de Richelieu qui devient l'intime de la princesse de Condé.

140 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 34.

141 *Ibid.*, p. 34-38.

142 *Ibid.*, p. 37.

des adversaires vaincus du pouvoir. Dès 1627, il se voit offrir une belle part dans la confiscation des biens du duc de Rohan, révolté à la tête des huguenots du Midi¹⁴³. En 1631, il obtient le gouvernement de Bourgogne et de Bresse, retiré au duc de Bellegarde, partisan de Marie de Médicis qui offrit son soutien à Gaston d'Orléans et dont la révolte est matée par Condé lui-même¹⁴⁴. Cela lui confère une « position unique dans le royaume¹⁴⁵ » puisque s'ajoutant à ses gouvernements du Berry et du Bourbonnais, l'obtention de la Bourgogne lui permet d'exercer son autorité sur un ensemble contigu considérable. Et, lorsqu'en 1633 les troupes françaises occupent la Lorraine, l'autorité de Condé y est étendue tandis que le prince se voit chargé de pourvoir à l'organisation des armées¹⁴⁶. Il moissonne enfin un nombre considérable de bénéfices ecclésiastiques pour son fils, Armand¹⁴⁷. En 1641, il devient lui-même bénéficiaire de l'abbaye de Saint-Denis que le duc de Guise a été contraint d'abandonner à la suite de la conspiration du comte de Soissons dans laquelle il s'est trouvé impliqué¹⁴⁸. Enfin, le mariage en 1641 de Louis, duc d'Enghien, avec Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal, permet, même si l'apport ne se montre pas à la hauteur des espérances d'Henri II¹⁴⁹, d'entrer en possession en 1646 des biens fonciers du duc de Maillé-Brézé¹⁵⁰. Entre temps, en 1643, Henri II a également reçu la charge de Grand maître de France qui lui permet en théorie de contrôler le mouvement des offices dans la maison du roi¹⁵¹.

Richelieu, de son côté, a besoin de puissants appuis aristocratiques pour pouvoir mener sa politique. Condé, prince du sang et troisième dans l'ordre de succession au trône, constitue le candidat idéal¹⁵². Tout l'intérêt de cette alliance tient au fait que le statut de prince du sang de Condé « lui donne la préséance sur les membres de la plus haute noblesse titulaires des

143 Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1886, vol.3, p. 192, 205. A.C., M 1, fol. 316, lettre de Richelieu au prince de Condé, devant la Rochelle, 1^{er} décembre 1627.

144 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 39-40 ; C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 282-298 ; J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 795 ; J. Loiseau, *La noblesse aux états de Bourgogne*, op. cit., p. 92, 146-157. Sur les Condé en Bourgogne, voir aussi le livre de Stéphane Pannekoucke qui porte sur le XVIII^e siècle mais comprend quelques éléments sur le siècle précédent : S. Pannekoucke, *Des princes en Bourgogne. Les Condé gouverneurs au XVIII^e siècle*, op. cit.

145 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit, p. 340.

146 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 796.

147 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 39.

148 *Ibid.*, p. 41.

149 *Ibid.*

150 *Ibid.*, p. 42.

151 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit, p. 341.

152 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 29-30, 37 ; J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 748.

charges les plus prestigieuses¹⁵³ ». Christian Jouhaud livre un récit exemplaire de ces jeux de pouvoir à travers l'exemple de l'offensive menée par Richelieu contre les Guises en 1631. Le duc de Guise, solidement implanté dans son gouvernement de Provence, est particulièrement difficile à abattre.

« Le gouvernement recourt [alors] aux services du prince de Condé, envoyé en Provence sous prétexte d'y présider les États provinciaux [...]. Approchant de la Provence, Condé demande à Guise de venir l'accueillir protocolairement sur les frontières de son gouvernement. Le duc refuse. Il bascule, dès lors, sinon dans la rébellion, du moins dans une attitude qui semble confirmer les soupçons d'infidélité, voire de trahison, qui pèsent sur lui. Le roi ordonne alors qu'il paraisse devant lui, instaurant ainsi un rapport de force direct. Après quelques jours de tergiversations, le duc se rappelle qu'il a fait vœu d'accomplir le pèlerinage de Notre-Dame-de-Lorette. Il réclame au roi un congé pour s'y rendre, qui lui est accordé. Il quitte donc la Provence pour l'Italie, où il mourra exilé¹⁵⁴ ».

Condé apporte également à Richelieu le soutien d'une partie de la haute noblesse de robe parisienne¹⁵⁵. On trouve en effet parmi les proches serviteurs du prince Théodore de Nesmond, maître des requêtes depuis 1625, puis président à mortier au parlement de Paris à partir de 1636. Nesmond est issu d'une famille de magistrats bordelais. Il commence sa carrière comme conseiller au parlement de Bordeaux puis se marie avec Anne de Lamoignon, fille du président à mortier du parlement de Paris Chrétien de Lamoignon. Il entre au service d'Henri II de Bourbon-Condé en 1631 comme surintendant de la maison et des affaires et chef du conseil du prince. En 1636, son beau-père meurt et il devient lui-même président à mortier au parlement de Paris. Il est par ailleurs un membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement¹⁵⁶. Le premier président aux enquêtes Nicolas Le Jay, qui devient premier président au parlement de Paris le lendemain de la « journée des Dupes », est également un fidèle du prince¹⁵⁷, ainsi que Jacques Le Coigneux, conseiller puis président au parlement de Paris¹⁵⁸. De même, la nomination de Condé comme gouverneur de Bourgogne en 1631 vise peut-être moins à satisfaire les ambitions du prince qu'à régler un problème devenu gênant pour le roi et son ministre. En effet, depuis 1627 et le début des tentatives du pouvoir pour réformer le

153 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 35. Sur le développement de l'affirmation de la prééminence absolue du sang de France, voir F. Cosandey, *Le rang*, op. cit., p. 59-96 et 284-297.

154 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 35.

155 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 868.

156 Katia Béguin, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 43, 431.

157 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 783.

158 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 48, 78. Voir aussi les lettres de Jacques Le Coigneux adressées à Henri II de Bourbon-Condé (A.C., M 1).

régime fiscal de la Bourgogne, alors pays d'états, une révolte — dite du « Lanturlu¹⁵⁹ » — mêlant réaction parlementaire, municipale, et émotions populaires secoue la province. Une fois nommé, une des premières tâches de Condé est de ramener le calme¹⁶⁰. Le prince est donc, à de multiples égards, une pièce maîtresse du dispositif d'exercice du pouvoir mis au point par Richelieu. La dépendance de l'un aux ressources et à la capacité d'action de l'autre s'avère réciproque et cimente leur alliance¹⁶¹. Si le corollaire de cela est d'accentuer les dissensions entre Condé et un nombre important de grands nobles qui s'estiment desservis par la politique du cardinal, comme le comte de Soissons, autre prince du sang, il faut toutefois noter que la nature houleuse des relations entre Condé et beaucoup de Grands n'est probablement pas pour rien dans la décision du prince de miser sur l'alliance avec le cardinal. En effet, même si Condé apparaît comme une figure éminente du second ordre et se fait représenter comme son ardent défenseur dans les pamphlets des années 1610, ses actions sont loin de se caractériser par un soutien inconditionnel à la noblesse et aux plus titrés de ses membres. Jeffrey K. Sawyer montre d'ailleurs que les groupes sociaux à l'intérieur de la noblesse dont Condé se présente comme le défenseur — par exemple dans le *Manifeste et justification, des actions de monsieur le Prince* de 1615 — sont les mêmes que ceux qui sont considérés au même moment par Villeroy comme les appuis les plus fidèles de la régente¹⁶².

Ainsi, lors des états généraux de 1614 – 1615, que Condé avait lui-même appelés de ses vœux, voyant que les différents débats aboutissaient à confirmer la position défendue par le Tiers selon laquelle le roi seul est détenteur de la légitimité politique et de la souveraineté et à approuver les alliances espagnoles auxquelles le prince s'opposait¹⁶³, il retire son soutien à la noblesse d'épée qui se refuse à servir ses intérêts et ceux de ses partisans. Même, alors que le Tiers entreprend d'examiner les pensions octroyées aux nobles¹⁶⁴, il lance une campagne de libelles contre les états, qui, de fait, sert le gouvernement de Marie de Médicis¹⁶⁵. Au même moment, il se rapproche du parlement de Paris. La stratégie est payante et permet cette fois-ci

159 Christine Lamarre, « Les Lanturelus de Dijon en 1630, le peuple en rébellion ? » dans Philippe Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, p. 29-41 ; Mack P. Holt, « Culture populaire et culture politique au XVII^e siècle : l'émeute de Lanturelu à Dijon en février 1630 », *Histoire, économie & société*, 1997, vol. 16, n° 4, p. 597-615. L'épisode du Lanturlu ou Lanturelu culmine en 1630 avec l'enregistrement de l'édit créant des élections en Bourgogne et l'introduction des aides sur le vin.

160 C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 300-304.

161 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit.

162 J.K. Sawyer, *Printed Poison*, op. cit., p. 38-45.

163 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 438-442.

164 *Ibid.*, p. 442-443.

de déstabiliser la régente en catalysant la colère du Parlement, inquiet de la possibilité de voir la Paulette supprimée suivant la proposition des états. La stratégie de Condé est donc bien fondée sur la volonté de préserver les intérêts de sa maison — en l’occurrence ses pensions — plus que sur la défense des prérogatives de la noblesse d’épée. Il se fait d’ailleurs au passage défenseur des officiers, groupe social en pleine ascension dans ces années. Il est vrai que derrière une hostilité de principe, les liens familiaux, clientélares et d’intérêt sont nombreux entre la robe et l’épée¹⁶⁶, mais l’originalité de la position de Condé consiste bien à revendiquer et publier son soutien à la robe, ce qui témoigne d’une position marginale par rapport aux modes d’action qui sont ceux de la haute noblesse.

De même, la posture d’opposant du prince n’a rien d’une constante et ses choix procèdent de données conjoncturelles. Ainsi, en 1620, lors de la « deuxième guerre de la mère et du fils », Condé, sorti de prison par le duc de Luynes, se trouve du côté du pouvoir royal. Le retour du prince en cour semble favoriser le passage à la reine mère du comte de Soissons¹⁶⁷ qui entraîne dans son sillage un certain nombre de nobles. On trouve ainsi parmi les opposants à Louis XIII les ducs de Mayenne, de Nemours, de Vendôme, de La Force, d’Épernon, de La Valette, de La Tremoille, de Rohan, de Montmorency, de Roannez, de Coligny-Châtillon et de Longueville. Condé suit quant à lui le roi en Normandie, puis dans le Maine à la tête de troupes qui se portent victorieusement contre les hommes du duc de Longueville et du comte de Soissons¹⁶⁸. Condé constitue un auxiliaire utile, car il dispose d’un poids certain dû à son rang, sans disposer de réels relais dans la haute noblesse. Il est ainsi aisé pour le pouvoir de se l’attacher sans pour autant devoir craindre une révolte d’importance en cas de dissensions. Ainsi, en 1622, le roi ne craint pas de favoriser les anciens partisans de Marie de Médicis, dont le duc de Lesdiguières, protestant récemment converti au catholicisme qui devient connétable en 1622 et le duc de La Force qui s’était illustré à la tête des forces huguenotes lors du siège de Montauban en 1621 et qui reçoit le bâton de maréchal également en 1622¹⁶⁹.

165 *Ibid.*, p. 443-444. Cette campagne se double parallèlement par des attaques contre le gouvernement de la régente, et contre Concino Concini, idéal bouc émissaire (*Ibid.*, p. 446-448). On peut d’ailleurs noter que le même revirement opportuniste s’observe dans l’attitude du Grand Condé à l’égard des projets de réunion des états généraux pendant la Fronde (Robert Descimon et Christian Jouhaud, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », *XVII^e siècle*, 1984, vol. 4, n° 145, p. 318).

166 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 39.

167 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 611. L’épisode de la « serviette du roi », que l’on trouve notamment dans les « mémoires » de Richelieu et de Paul Phélypeaux de Pontchartrain, et où l’on voit les deux Grands se disputer la prérogative de présenter sa serviette au roi à table est réputée marquer la rupture entre Condé et Soissons.

168 H. d’Orléans, *Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 127-128.

169 C. Bitsch, *Vie et carrière d’Henri II de Bourbon*, *op. cit.*, p. 227-228.

Ces rapprochements se font au détriment de Condé, alors que la politique offensive contre les huguenots souhaitée par ce dernier se mue en négociations.

Le prince se contente toutefois de s'éloigner de la cour en entreprenant un voyage en Italie entre 1622 et 1623, voyage prétendument d'agrément, dont un récit est publié en 1624¹⁷⁰. Il s'agit très probablement d'une manière de marquer son mécontentement tout en évitant de se retrouver dans la délicate situation où il aurait à subir directement l'affront de voir ses avis ignorés du pouvoir tandis que certains de ses anciens adversaires rentrent en grâce. Ici encore, le départ en Italie révèle la fragilité de la position de Condé, trop peu nécessaire au pouvoir, et disposant de plus d'adversaires que de soutiens dans la haute noblesse du royaume. Impossible donc pour lui de susciter une prise d'armes en sa faveur, ou d'espérer entrer dans une épreuve de force contre le roi. Le voyage de 1622 n'est d'ailleurs pas sans rappeler la fuite du jeune prince en 1609, à Bruxelles, chez le prince d'Orange. Certes, en 1622, Condé ne recherche pas publiquement d'appui politique hors du royaume, mais son insuccès dans cette voie en 1609 pourrait amener à penser que, conscient cette fois-ci de la faiblesse de sa position, il s'épargne simplement un certain nombre de déconvenues en se contentant, en apparence, de partir en villégiature.

À parcourir la correspondance entre Condé et Louis XIII dans les années qui suivent, on constate d'ailleurs l'expression constante d'une prudente froideur. Si Condé jouit d'une confortable latitude dans ses gouvernements du Berry et du Bourbonnais, il reste éloigné de la cour malgré son insistance à y revenir¹⁷¹. Parmi les nombreux exemples qui pourraient être mobilisés, une lettre envoyée par Louis XIII au prince le 1^{er} novembre 1624 permet de lire à la fois la méfiance de Condé envers le roi et son entourage — « Mon cousin, il ne me paroît nullement que vous ayés des ennemys près de moy, comme je veoy par vostre lettre du 25 de ce mois que vous estimés en avoir¹⁷² » —, mais aussi le fait que l'éventuelle venue de Condé à la cour reste une question sensible que le roi ne souhaite pas envisager — « L'on m'a bien dit lors de vostre voiage de Valery que vous vouliés me venir trouver, mais j'ay plutost attribué ce

170 *Voyage de Monsieur le Prince de Condé en Italie depuis son partement du camp de Montpellier jusques à son retour en sa maison de Mouron, ensemble les remarques des choses les plus notables qu'il a veues en sondit voyage*, Bourges, J. Coppin, 1624. L'opération de publication autour de ce livre, initialement publié dans la capitale du gouvernement de Condé et réédité en 1634 et 1665, serait particulièrement intéressante à étudier.

171 C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 256-271.

172 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 501.

discours à l'artifice de ceux qui vouloient voir ce que j'en dirois qu'à aucun dessein que vous eussiez de contrevenir au respect que vous me devez¹⁷³ ».

Dans les années 1620, Condé se trouve donc dans une position singulière, qui n'est ni celle d'un auxiliaire du pouvoir ni celle d'un prince rebelle. La « métamorphose¹⁷⁴ » de Richelieu dans les années qui suivent change la donne et permet à Condé de disposer au sein du pouvoir d'un appui solide, puisque les liens de nécessité qui scellent leur accord sont réciproques. Dès la fin de l'année 1627, la confiance du cardinal se manifeste par l'octroi à Condé de la lieutenance générale des armées de Languedoc, Guyenne, Dauphiné et Lyonnais¹⁷⁵. Tandis que le siège de La Rochelle suit son cours, Condé est en effet envoyé contre les forces protestantes du Midi rassemblées sous la bannière du duc de Rohan¹⁷⁶. Les trois années suivantes sont consacrées à des sièges — souvent avortés — autour de places de peu d'importance entre Cévennes et Vivarais et à la pratique du « dégât » dans l'arrière-pays des villes protestantes¹⁷⁷. Le prince entre sans difficulté dans Montpellier. En janvier 1628, il est à Toulouse où il est chargé de faire appliquer de nouveaux édits de finance. Il revient à Montrond dans son gouvernement fin 1628, puis est envoyé de nouveau dans le Midi en avril 1629 pour faire du « dégât » autour de Montauban avec le duc d'Épernon. Louis XIII ordonne finalement le massacre des habitants de Privas. Nîmes puis Montauban se soumettent¹⁷⁸. L'édit de grâce d'Alès est promulgué le 28 juin. Il signe la fin de la puissance protestante et clôt la mission du prince. C'est dans le prolongement de ces charges militaires que lui sont confiés en 1635 le siège de Dole¹⁷⁹, puis en 1638 la lieutenance générale des armées de Guyenne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix qui s'accompagne de la tâche de prendre Fontarabie.

173 *Ibid.*

174 Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 123.

175 *Pouvoir donné par le roi à monseigneur le prince de Condé, pour commander son armée de Languedoc, Dauphiné, Guyenne, Lyonnais, Forests, et Beaujolais, en qualité de son lieutenant général*, Lyon, Claude Cayne, 1627 (notamment B.n.F., 8-LB36-2546).

176 La progression de Condé est retracée par le duc d'Aumale à partir de la correspondance du prince : H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 186-226.

177 Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France (XVI^e-XXI^e siècle)*, Paris, Fayard, 2012, p. 513-533.

178 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, *op. cit.*, p. 83-101.

179 Voir *supra* p.43.

1.3. Richelieu, Condé et l'ancrage local des Épernon en 1638

Si le soutien de Richelieu consolide bien la position du prince, cette dernière est toutefois loin d'être totalement assurée. Condé occupe un rôle important dans la politique du cardinal de Richelieu depuis 1627 et n'a pas véritablement quitté le camp du pouvoir royal depuis que Luynes l'a extrait de ses geôles en 1620. Nous avons également vu qu'avant son arrestation, le prince manifestait une certaine tendance à suivre ses intérêts propres sans nécessairement se rallier à des groupes professant défendre ceux de la noblesse¹⁸⁰. Il ne dispose donc quasiment d'aucun appui parmi les nobles qui se soulèvent régulièrement contre le pouvoir depuis l'assassinat d'Henri IV. Il se trouve ainsi exclu du solide réseau aristocratique constitué autour de Marie de Médicis après 1617 et l'assassinat de Concini et dont le noyau est constitué par les Guises et leurs alliés. En 1615, alors que Marie de Médicis est devenue chef du Conseil à la majorité du roi, Condé s'applique à déstabiliser la « coalition aristocratique¹⁸¹ » qui soutient son gouvernement et qui comprend notamment, derrière le duc du Guise, les ducs de Mayenne, d'Elbeuf ou encore la princesse de Conti¹⁸². Au début des années 1630, les membres de la maison de Lorraine et leurs affidés — duc de Guise, d'Elbeuf, de Roannez, de Bellegarde, de Vendôme, comte et comtesse du Fargis¹⁸³ — se compromettent dans des intrigues contre Richelieu alors que Condé cultive ses liens avec le cardinal et participe à la répression qui s'abat sur ces nobles. Cet état de fait a pour conséquence d'isoler la position du prince au sein de la haute noblesse de France.

Il ne s'agit bien sûr pas d'établir un rapport mécanique entre l'historique des antagonismes entre Condé et une partie de la haute noblesse et les difficultés du prince à exercer son autorité sur les commandants de son armée en 1638. Les querelles, oppositions, changements, ralliements sont nombreux dans les coalitions nobiliaires et ne créent pas forcément des camps irréconciliables. De même, une coalition de « malcontents » n'est jamais homogène et toujours parcourue de dissensions. Les problèmes de subordination aux armées sont quant à eux récurrents et constituent une difficulté majeure pour leur efficacité¹⁸⁴. De multiples règles faisant notamment intervenir le rang des officiers militaires, leur fonction — aussi bien dans l'administration royale que dans l'armée — et l'ancienneté des régiments qu'ils commandent

180 Voir *supra* p. 52.

181 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 447.

182 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir, op. cit.*, p. 29.

183 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 797.

184 H. Drévilion, *L'impôt du sang, op. cit.*, p. 39-46.

se superposent, se contredisent, et conduisent à des rapports de force autour de l'interprétation et de la mise en œuvre de ces règles. Souvent, il en résulte un amoindrissement de la force de frappe. Les mémoires nobiliaires rapportent régulièrement ce type de situation. Ainsi de Bussy-Rabutin au siège du Catelet en 1638 qui, alors très jeune, se voit contraint de ne pas joindre son régiment à la bataille pour ne pas froisser François de l'Hospital :

« [...] l'armée commandée par F. de L'Hospital, sieur du Hallier, qui fut depuis maréchal de L'Hospital, étant venue assiéger Le Catelet le 22 août 1638, je m'y en allai y servir avec quatre compagnies de mon régiment qu'on avait retirées de Douvens où elles étaient en garnison, et qu'on faisait bataillonner avec le régiment de Montmège. Mais Le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée avec mon régiment parce que comme il était plus ancien que celui de Montmège, je lui aurais ôté le commandement et Le Hallier l'aimait mieux que moi[...]»¹⁸⁵.

Condé cumule toutefois bien en son particulier un certain nombre de facteurs qui nuisent à son autorité et à l'établissement d'une relation de confiance et d'estime entre le lieutenant général, représentant du roi aux armées et ses subordonnés, et cela alors même que son statut de prince du sang lui donne une position de puissance ancrée au cœur même de l'État absolutiste. Examiner les relations entretenues par le prince avec certains des hommes qui sont sous ses ordres permet d'explicitier les tensions qui caractérisent cette position paradoxale.

Parmi les nobles désignés par le roi pour seconder le prince de Condé dans sa fonction aux armées se trouve notamment le duc d'Épernon¹⁸⁶, gouverneur de Guyenne depuis 1622¹⁸⁷, secondé par son fils, le duc Bernard de Nogaret de La Valette, lieutenant général de la province, également placé sous les ordres de Condé puisque sa charge lui donne le commandement de l'armée de Guyenne. Épernon dispose sur place d'un pouvoir considérable, qui excède sa fonction de représentant du roi dans la province. Il représente localement les « hiérarchies sociales, et même féodales, traditionnelles¹⁸⁸ ». En tant que colonel général de l'infanterie¹⁸⁹, il dispose à sa guise des charges de gouvernement et

185 Comte de Bussy-Rabutin, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2010 [1696], p. 59.

186 *Declaration du Roy et pouvoir donné à Monseigneur le Prince pour la conduite & commandement general des Armées du Roy, tant en ses Provinces de Languedoc & Guyenne, que hors du Royaume*, op. cit., p. 7 (B.n.F., Dupuy 549, fol. 176).

187 Lettres patentes de Louis XIII du 28 août 1622 nommant Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, surintendant des finances, à la charge de gouverneur de l'Angoumois et du Haut et Bas-Limousin, vacante par la démission de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, pourvu lui-même du gouvernement de la Guyenne. Enregistrées au Parlement de Paris le 12 décembre 1622 (A.N., X/1a/8650, fol. 9).

188 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 91.

lieutenance des places fortes, ce qui lui permet notamment d'entretenir sa vaste clientèle¹⁹⁰. Il contrôle également soigneusement les élections des jurats bordelais¹⁹¹. Aristocrate fameux et charismatique, il a traversé les guerres de Religion et les troubles de la minorité de Louis XIII. Il fut l'un des « mignons » d'Henri III, et joua un véritable rôle politique, parfois proche des fonctions d'un ministre¹⁹² auprès de ce roi qui lui confia gouvernements et missions diplomatiques sensibles. Né en 1554, il a plus de 80 ans en 1638, mais reste un puissant seigneur de guerre. Ses rapports avec Richelieu sont émaillés de « défis d'autorité¹⁹³ », de querelles de préséance et de marques de dissidence. En 1633, il se heurte notamment à l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, soutenu par Richelieu, ce qui lui vaut d'être suspendu un temps de son gouvernement de Guyenne et de perdre celui de Metz¹⁹⁴. La répression efficace et sanglante qu'il mène des révoltes populaires qui secouent la Guyenne de 1635 à 1637 permet toutefois au vieux gascon de retrouver l'essentiel de sa puissance, mais lui et son fils ne se distinguent pas particulièrement par leur soumission au cardinal-ministre. Les relations entre Condé et Épernon sont décrites par les écrits du temps

189 Hervé Drévilion et Olivier Wieviorka (eds.), *Histoire militaire de la France. I. Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin - Ministère des Armées, 2018, p. 264 ; Ghoulgas Salerian-Saugy, *La juridiction du colonel général de l'infanterie de France*, Bourges, 1927 ; Paul Viollet, « Le colonel général de l'infanterie de France », *Journal des Savants*, 1909, vol. 7, n° 11, p. 485-494.

190 Véronique Larcade, « La clientèle du duc d'Épernon dans le Sud-Ouest du royaume », *Annales du Midi*, 1996, vol. 108, n° 213, p. 31 ; Nicholas Buck Fessenden, *Épernon and Guyenne: Provincial Politics under Louis XIII*, Ph.D., Columbia University, New York, 1972. Sur les offices à disposition de particuliers : Roland Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, p. 309-335.

191 V. Larcade, « La clientèle du duc d'Épernon dans le Sud-Ouest du royaume », art cit., p. 31. Louis XIII et Richelieu s'empressent d'ailleurs, après l'éviction du duc d'Épernon fin septembre 1638, de déclarer que les précédentes élections des jurats n'ont pas été faites « selon la liberté des voix [...], mais par force et par contrainte » (A.C., M 15, fol. 63, lettre de Louis XIII au prince de Condé, de Saint-Germain, le 27 novembre 1638), ce qui leur donne prétexte de les annuler (copie des « L[ett]res patentes pour la destitution des jurats de Bourdeaux », B.n.F., Dupuy 536, fol. 78v-79). Les élections échevinales libres sont effectivement une fiction et le duc d'Épernon les contrôle étroitement, mais le pouvoir ne le découvre pas subitement en 1638 et le roi profite d'ailleurs régulièrement de cette possibilité de s'immiscer dans les institutions municipales. La destitution des jurats en 1638 procède donc bien de la volonté de casser l'emprise du duc d'Épernon et de son fils sur la province, au profit du roi, mais aussi de Condé, qui s'empresse de faire nommer des jurats parmi ses fidèles.

192 Nicolas Le Roux, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 342, 347-353, 579-584 ; Arlette Jouanna, « Faveur et favoris : l'exemple des Mignons de Henri III » dans Robert Sauzet (ed.), *Henri III et son temps. Actes du colloque du Centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989*, Paris, Vrin, 1992, p. 160, 163.

193 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 102. Voir par exemple l'affaire du butin de la caraque échouée sur la côte du Médoc, réclamé par Épernon en vertu de ses droits seigneuriaux et par Richelieu en vertu de sa charge de surintendant général de la navigation (Yves-Marie Bercé, « L'affaire des carques échouées (1627) et le droit de naufrage » dans Martine Acerra et al. (eds.), *État, marine et société. Hommage à Jean Meyer*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, p. 15-24).

194 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 99-136 ; Christian Jouhaud, « Le duc et l'archevêque : action politique, représentations et pouvoir au temps de Richelieu », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1986, vol. 41, n° 5, p. 1017-1039.

comme relativement mauvaises. Un passage des *Mémoires* de Richelieu présente ainsi en 1611 Épernon comme chaperon de Condé :

« Le Prince de Condé, qui dès le temps du feu Roi avait eu le gouvernement de Guienne, témoigna désirer en vouloir aller pendre possession, cela donna quelques soupçons à la Reyne. Néanmoins, comme elle le vit affermi en cette résolution, elle ne crut pas devoir s'y opposer formellement ; mais elle donna si bon ordre à tout que quant il eût eu intention de mal faire, il n'eût su l'effectuer. Le Duc d'Épernon profita de ce soupçon, car étant sur le point de partir malcontent de la cour, on lui donna charge de veiller aux actions de M. le Prince et on lui fit fortes caresses en partant¹⁹⁵. »

Quelques années plus tard, lors de la « guerre de la mère et du fils », Condé et Épernon se trouvent dans des camps opposés, ce dernier soutenant Marie de Médicis¹⁹⁶. Le duc s'active alors pour le succès du parti de la reine avec le soutien empressé de Richelieu, qui n'est pas encore cardinal¹⁹⁷. Condé et Épernon doivent toutefois collaborer plusieurs fois lors des guerres des années 1620 contre les huguenots, auxquelles Épernon participe en tant que colonel général de l'infanterie et gouverneur de Guyenne¹⁹⁸. C'est notamment le cas lors du siège de Saint-Affrique en 1628, où les deux chefs subissent un échec, attribué dans les récits catholiques à la rivalité entre le prince et le duc qui aurait conduit Épernon à se désinvestir des opérations¹⁹⁹. Condé écrit d'ailleurs à la cour pour se plaindre du comportement du duc²⁰⁰. Il est vrai que les dissensions entre les grands nobles sont monnaie courante, mais le rapprochement de Condé avec Richelieu, qui marginalise un peu plus Épernon tandis que la position de Condé se voit confortée, n'a sûrement rien arrangé aux relations déjà compliquées entre les deux personnages.

Dans son *Histoire de la Vie du duc d'Épernon*²⁰¹, parue en 1655 et rééditée en 1663 et 1730, Guillaume Girard, ancien secrétaire du duc d'Épernon, présente l'entreprise de Fontarabie comme un piège agencé par Richelieu. La séquence vient s'insérer logiquement dans la longue histoire des relations conflictuelles entre le duc et le cardinal, qui, sous la plume de Girard, explique le déclin politique de son maître. Dans la partie consacrée à 1637, le secrétaire explique qu'il a été donné « tres-grande part²⁰² » au duc de La Valette dans la

195 Claude-Bernard Petitot (ed.), *Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1638*, Paris, Foucault, 1823, vol.1, p. 101-102.

196 Véronique Larcade, « Le foudre de guerre et les fanfarons aux parchemins : le duc d'Épernon, bourreau des villes protestantes (1616-1629) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2002, vol. 160, n° 2, p. 613.

197 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 609-611.

198 V. Larcade, « Le foudre de guerre et les fanfarons aux parchemins », art cit.

199 *Ibid.*, p. 623-625.

200 *Ibid.*, p. 625.

201 Sur le statut de ce texte, voir C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 96-101.

202 G. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, op. cit., p. 547.

conspiration du comte de Soissons et du duc d'Orléans. Il en déduit qu'il est « certain que ce fust de là que le Cardinal conceut le dessein, de pousser jusques aux extremités la fortune de sa Maison & la sienne particulière²⁰³ ». Fin 1637, alors que Richelieu envoie des courriers pour faire part au duc d'Épernon de son intention de mettre le siège devant Fontarabie en ayant recours à ses services, Girard écrit :

« [...] ; mais quelques esprits ambitieux & interessez, ayant proposé à la Cour des Conquestes imaginaires, gagnerent tant de credit sur l'esprit du principal Ministre, qu'il fut resolu qu'on porteroit la Guerre en Espagne, & qu'on commenceroit par le Siege de Fontarabie. L'entreprise n'en estoit pas peu difficile, comme il parut depuis ; le Cardinal en estoit bien informé, car il avoit long-temps auparavant fait reconnoistre la Place par le Duc de la Valette mesme, qui l'avoit diverty de ce dessein. A ce coup il ne vouloit plus se ressouvenir des raisons qui l'avoient autresfois dissuadé. Ayant resolu d'engager le Pere & le Fils, dans une entreprise où il avoit resolu de les faire succomber ; il leur fit dire ou qu'il falloit absolument entreprendre cette Guerre, & faire les avances de la despense necessaire pour la commencer, ou que le Roy se resoudroit d'envoyer le Prince de Condé en Guienne pour commander ses Armes. Le Duc d'Espèrnon accoustumé de longue-main aux rigueurs de la Cour, ne fut point surpris de ces menaces : au contraire, ce qu'on luy proposoit pour peine, s'estant trouvé conforme à son desir, il fit connoitre à la Cour qu'il recevroit toujours grand honneur, d'avoir ce Prince pour juge de ses actions & de sa conduite, & qu'il seroit tres aise que le Roy luy donnast employ dans son Gouvernement ; il ne manqua pas de serviteurs qui l'en voulurent dissuader, & qui luy proposerent sur cela, le peril qu'il y avoit d'appeler un plus grand que soy, dans un lieu où l'autorité ne luy estoit point contestée²⁰⁴. »

La logique du récit de Girard est trouble. L'« entreprise » de Fontarabie est présentée comme un piège et Girard conforte son propos en affirmant l'improbabilité d'une victoire. Richelieu prendrait-il donc le risque d'une défaite face aux Espagnols simplement pour perdre le duc et son fils ? Et si le ministre est à l'initiative du siège, qui sont les « esprits ambitieux & interessez²⁰⁵ » qui parviennent à imposer leurs idées au cardinal ? Dans le propos de Girard, la logique de la marche de l'État semble cohabiter avec celle de l'histoire de la haine du cardinal envers le vieux duc sans s'embarrasser qu'elles s'articulent. Richelieu aurait-il accepté le projet des « esprits ambitieux » pour mieux faire tomber Épernon ? Ce serait prêter au cardinal une sorte de machiavélisme irrationnel, oubliant ses intérêts à un succès retentissant qui conforterait sa position auprès du roi. Et pourquoi envisager d'envoyer le fidèle Condé, réputé piètre militaire, s'il s'agit d'un combat perdu d'avance ? L'étrange trame historique de Girard s'explique peut-être plutôt par la volonté de minorer la colossale erreur du vieux duc qui consiste, comme le secrétaire l'écrit lui-même, à appeler « un plus grand que soy, dans un

203 *Ibid.*

204 *Ibid.*, p. 556.

205 *Ibid.*

lieu où l'autorité ne luy estoit point contestée²⁰⁶ », d'autant plus que le Grand en question s'est fait une spécialité de se rendre indispensable au cardinal-ministre en participant du rabaissement de ses pairs. Tout commence à faire sens lorsque Girard entreprend d'éclairer les tenants et les aboutissants de la conduite du duc en la replaçant, cette fois-ci, dans l'histoire longue des relations conflictuelles entre son maître et le prince de Condé. Il explique comment, en 1638, et alors que la décision est prise d'envoyer Condé par suite du refus exprimé par Épernon d'assurer le commandement, le duc préfère finalement demander au roi la permission de se retirer dans son château de Plassac, invoquant son grand âge et une santé défailante afin de ne pas participer aux opérations militaires. :

« [Le Duc avait demandé] son congé, pour se retirer en sa Maison de Plassac. Le prétexte estoit d'y aller user de quelques remedes pour l'affermissement de sa santé ; mais le sujet veritable, pour ne se trouver point dans aucun démeslé avec M^r le Prince, pour les affaires de son Gouvernement, lequel il n'eust sceu voir sans douleur, accablé des miseres dont il estoit menacé, ny peut-estre sans en faire des plaintes qui eussent pû déplaire à M^r le Prince. Tout ce qu'il avoit d'amis & de serviteurs à la Cour prevoyant cela, luy avoient conseillé d'en user de la sorte ; ses Enfans qui connoissoient son humeur sensible & impatiente, avoient esté de cet avis ; mais il y a grande apparence que les premieres pensées de cet éloignement, étoient venuës de M^r le Prince mesme, lequel ayant, en d'autres emplois que le Duc avoit eus pres de luy, esprouvé son humeur difficile, ne vouloit plus recevoir les contrarietez qu'il y avoit rencontrées d'austrefois, & luy avoit sans doute fait donner les pressentimens de sa Retraite. Ainsi, les desirs du Duc se trouvant conformes aux sentimens de M^r le Prince & de la Cour, il ne luy fut pas difficile d'obtenir par faveur, ce qu'on luy eust sans doute donné pour peine, s'il n'eut prévenu un Commandement par sa demande ; car deslors (comme on sceut depuis) il avoit esté resolu de le faire sortir de son Gouvernement, & de luy en interdire les fonctions²⁰⁷ ».

La décision d'Épernon atteste bien de l'existence de tensions entre le prince de Condé et le clan Épernon. Ces tensions risquent effectivement d'être exacerbées par la nomination de Condé en Guyenne, puisque cela induit un conflit de préséance et d'exercice du pouvoir entre un gouverneur représentant le roi dans une province et disposant des pouvoirs militaires et un autre représentant du roi qui reçoit des pouvoirs considérables sur une période donnée et pour une mission déterminée, pouvoirs qui entrent en conflit avec ceux du gouverneur. La qualité de prince du sang de Condé vient en outre se surimposer à cela et confère à Condé une préséance indiscutable sur le duc et son fils, si puissants soient-ils sur leurs terres.

Il faut ajouter à cela que Condé dispose d'un certain nombre d'appuis en Guyenne dont il avait obtenu le gouvernement en 1596, avant de l'échanger en 1616 contre le gouvernement

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 559-560.

de Berry à la suite du traité de Loudun²⁰⁸. Il y avait cultivé une clientèle fidélisée par des nominations aux charges de la province, et en particulier aux charges municipales bordelaises, prérogative du gouverneur que Condé défend ardemment contre les progrès du patronage royal²⁰⁹. Les liens d'un certain nombre de familles de notables avec Condé sont encore bien réels en 1638, comme l'atteste la facilité avec laquelle, après le siège et alors qu'Épernon vient d'être relevé de son gouvernement au profit du prince, Condé parvient en un temps record à faire élire des jurats de son cru²¹⁰.

Dans le récit donné à lire par Girard, et de même que dans les lignes précédemment citées, l'« humeur sensible & impatiente²¹¹ » du duc s'efface donc et Girard dépeint son maître comme un habile politique qui parvient à désamorcer le piège tendu par le pouvoir en allant au-devant des intentions de ceux qui voudraient lui nuire. Il est frappant de constater d'une part l'importance du rôle prêté à Condé, et d'autre part que le pouvoir – Louis XIII et Richelieu – disparaît maintenant dans cette reconstruction des actions du duc, ou plutôt, n'apparaît qu'en filigrane dans l'évocation de la résolution prise de faire sortir Épernon de son gouvernement, résolution qui n'est, bien évidemment, pas dans les prérogatives du prince. Louis XIII n'apparaît véritablement que quelques lignes plus tard, alors que Girard insère la réponse du roi accordant son congé au vieux duc. Si les propos de Girard sur les précautions d'Épernon en 1638 semblent d'un premier abord rendre intelligible les actes de son maître, le flou entourant l'origine de la menace à laquelle il fait face obscurcit le dévoilement opéré. À y regarder de plus près, la réaction du pouvoir semble même illogique : pourquoi accorder à Épernon la permission de se retirer à Plassac s'il s'agit bien de lui nuire à travers la charge qui lui est proposée ? Pourquoi renoncer au subtil piège décrit *a posteriori* par Girard ? Comment considérer que les événements advenus puissent même relever de l'élaboration d'un piège

208 J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 355.

209 *Ibid.*, p. 359.

210 Antoine d'Aguesseau, premier président du parlement de Bordeaux et fidèle de Richelieu, écrit le 27 novembre 1638 à Condé : « Outre que les jurats, qui sont naturellement gouverneurs de la ville, aiant l'honneur d'estre vos creatures & establis par vous, ne feront que ce que vous leur ordonerez pendant que vostre altesse n'y sera point aux affaires importantes & qui pourront requerir celerité, ils consulteront comme ils ont accoustumé le parlement qui ne manquera point de correspondre à vos intentions » (A.C., M 15, fol. 61v). Les jurats fidèles à Condé ne sont pourtant pas encore officiellement en poste, en effet, dans la même lettre, Aguesseau assure à Condé que la dépêche qui doit être envoyée par le roi pour « changer les jurats » (*Ibid.*) est bien sur le point d'être expédiée. Et effectivement, le même jour, Louis XIII écrit au prince pour lui confirmer qu'il ordonne que les anciens jurats soient révoqués et qu'une nouvelle élection soit organisée, puisque la précédente « n'a point esté faicte avec la liberté des voix [...], mais par force et par contrainte suivant la vollonté de ceux qui avoyent lors l'autorité » (A.C., M 15, fol. 63). L'autorité change de main, les élections libres également.

211 G. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, op. cit., p. 559.

alors qu'ils sont liés à l'échec du siège ? Le récit ne retrouve en fait sa logique que si l'on considère que c'est bien le prince de Condé, qui, en 1638, a intérêt à évincer Épernon et son fils de Guyenne. Et cela transforme la temporalité de l'affaire qui passe du temps long de la lutte de Richelieu contre les Grands à celui, bref et dense, de l'action s'inscrivant dans une conjoncture qui émerge subitement. Tout se jouerait alors entre la faute du duc de La Valette et l'exercice de la puissance d'État, ou plutôt, entre l'occasion d'utiliser le comportement fautif du duc de La Valette et le résultat d'une série d'actions qui ont pour but de provoquer l'exercice de la puissance d'État. Et c'est bien cela qui nous intéresse : la manière dont un Grand – Henri de Bourbon-Condé – utilisant des ressources scripturaires liées à l'action d'informer, peut abattre un autre Grand – Épernon et son fils, le duc de La Valette – en utilisant une puissance dont il participe, mais dont il ne dispose pas – celle de l'État royal. À travers l'analyse du maniement de l'information dans un moment de crise, et dans le prolongement des travaux d'Hélène Fernandez²¹², il s'agit donc également de revenir sur la question de la condition politique de la haute noblesse durant le ministériat de Richelieu, problématique qui a durablement influencé l'historiographie sous sa forme énoncée dans le *Testament politique* attribué à Richelieu²¹³ et où il s'agirait, en toute occasion, de « rabaisser l'orgueil des Grands²¹⁴ ».

212 Qui examine les mécanismes judiciaires à l'œuvre notamment dans la chute de Chalais, Montmorency, Cinq-Mars et de Thou : H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit.

213 Sur le statut de ce texte, voir C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 68-79 ; Laurent Avezou, « Autour du Testament politique de Richelieu : à la recherche de l'auteur perdu (1688-1778) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2004, vol. 162, n° 2, p. 421-453 ; C. Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, op. cit., p. 17.

214 Françoise Hildesheimer (ed.), *Testament politique de Richelieu*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 52-53. À ce propos, Jean-François Dubost rappelle qu'en 1624, lors de son entrée au Conseil, Richelieu « propose de revenir à une pratique gouvernementale fondée sur la consultation des Grands ». Il ajoute : « En fait de programme politique destiné à “abaisser l'orgueil des Grands” [...], il y a mieux » (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 679). On ne peut que le suivre dans cette voie et rappeler qu'une clef d'interprétation d'actes politiques construite dans l'entourage même de celui qui agit ne saurait constituer une grille de lecture historiographique universellement pertinente. Orest Ranum insiste quant à lui sur l'idée que Richelieu ne cherche pas à rabaisser la noblesse, mais à rendre inconditionnelles l'obligation de service et la fidélité au roi (Orest Ranum, « Richelieu and the Great Nobility: Some Aspects of Early Modern Political Motives », *French Historical Studies*, 1963, vol. 3, n° 2, p. 184-204).

1.4. Richelieu et le clan Épernon : un équilibre entre contrainte et intérêt

Le trouble observable dans l'*Histoire* de Guillaume Girard, la haute variabilité du degré d'implication prêté à Condé dans la chute du duc de La Valette²¹⁵ et la trop simple évidence d'une machination ajustée par Richelieu invitent à revenir sur la position du cardinal par rapport au duc de La Valette et son père dans les années qui précèdent Fontarabie. La volonté de Richelieu de voir choir les Épernon est-elle si évidente que cela ? On peut en douter quand on se rappelle que le puissant prélat choisit en 1634 de marier une de ses nièces, Marie du Cambout de Pontchâteau, avec le duc de La Valette. L'opération lui permet d'ajouter un duc et pair à sa parentèle en profitant de la situation délicate dans laquelle s'est précipité le duc d'Épernon en s'en prenant à l'archevêque de Bordeaux²¹⁶. Depuis lors, le duc et son fils se tiennent relativement tranquilles, évitant soigneusement de paraître impliqués dans les menées d'un comte de Soissons en 1637. Girard oppose longuement la mesquinerie méfiante de Richelieu au comportement exemplaire du duc de La Valette et de son père qui « aimoit mieux demeurer dans l'oppression, ou il estoit, que s'en venger en troublant la Paix de l'Etat²¹⁷ ». La réalité du rapport de force est probablement moins manichéenne, entre un ministre qui profite subtilement de la proximité entre les conjurés et les Épernon afin de contraindre ces derniers à une soumission sans faille, et de grands nobles récemment convertis aux nouvelles règles de l'État royal qui tentent de ne pas prêter le flanc à d'éventuelles menées hostiles du ministre, sans toutefois vouloir s'afficher comme faisant partie de ses fidèles. Bien sûr, il ne s'agit pas de tenter de percer à jour les desseins secrets des uns et des autres, mais plutôt de dessiner une carte des rapports de force et des dépendances réciproques qui permettent de mieux contextualiser les actes et décisions des différents acteurs, et, éventuellement, d'évaluer le degré de cohérence des stratégies que l'historiographie leur attribue.

Le vieux duc ayant donc organisé sa propre mise à l'écart du siège de Fontarabie, son deuxième fils, Bernard de Nogaret, duc de La Valette, se retrouve seul représentant de la puissance des Épernon sous les ordres de Condé. Son ascendant sur une part notable des

215 Saint-Simon passe par exemple sous silence le rôle de Condé dans l'échec du siège de Fontarabie et son rôle dans la condamnation du duc de La Valette : Véronique Larcade, « Une leçon de ténèbres : Saint-Simon et le premier duc d'Épernon », *Cahiers Saint-Simon*, 1999, vol. 27, n° 1, p. 63. Dans un manuel récent, on peut au contraire lire, autre version, que Louis XIII « pouss[e] le prince de Condé à incriminer Bernard de La Valette » (Hervé Drévillon, *Les rois absolus : 1629-1715*, Paris, Belin, 2011, p. 154).

216 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 119.

217 G. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espèrnon*, op. cit., p. 550 ; Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, vol. 2/1, p. 425-430.

troupes est considérable. Il est colonel d'une compagnie de chevaux légers tandis que nombre d'autres régiments sont peuplés d'hommes fidèles à sa famille comme ceux de Guyenne, de Mehun, et bien sûr les chevaux légers de son père, tous menés l'année précédente par La Valette dans des escarmouches contre les Espagnols avant de s'abattre sur les croquants²¹⁸. La Valette constitue d'ailleurs le successeur désigné de son père. L'aîné, Henri, duc de Candale, qui meurt en 1639, s'est converti au calvinisme en 1616 et semble entretenir des relations pour le moins distendues avec son père²¹⁹. En 1637, il sert sur la frontière nord sous les ordres de son frère cadet, Louis, cardinal de La Valette, chef de guerre plutôt habile et fidèle de Richelieu. À la mort de son père en 1642, Bernard hérite du titre de duc d'Épernon, mais aussi de la clientèle de son père et perpétue dans son gouvernement de Guyenne retrouvé des pratiques de gestion auxquelles son père l'avait déjà associé dans les années 1630²²⁰. Le duc de La Valette peut donc être assimilé à un représentant de la puissance de son père dans sa position aux armées en 1638.

Quand on parcourt la correspondance de Richelieu en 1637 en regardant justement ce qui concerne le duc de La Valette, on constate que le cardinal exprime le plus souvent son contentement des actions du duc et l'assure de son soutien. Ainsi, le 30 mai 1637, alors que des bruits courent accusant le fils du duc d'Épernon de tremper dans le complot ourdi par Gaston d'Orléans et le comte de Soissons contre Richelieu, ce dernier écrit au duc :

« Monsieur,

On a pourveu de deçà à ce que vous pouvés désirer pour la subsistance de vostre armée ; je vous puis assurer qu'outre le service du roy, tout ce qui vous touchera me touche autant que vous-mesme. Reste de bien employer les forces que vous avés. Je vous en conjure, au nom de Dieu, et qui plus est pour l'amour de vous mesme. Jusques icy je ne vous ay rien mandé des mauvais bruiets qui sont venus de Sedan, maintenant, vous aimant comme je fais, je ne puis vous céler qu'ils sont tels que pour détromper le monde il faut quelque effect notable qui donne plus de lieu à un chacun de croire, par ce qu'ils verront, ce que vos amis désirent pour vous, que non pas ce qui est espandu à vostre préjudice.

J'ay empesché jusques à présent que ces mauvais bruiets ne soient allés jusques aux oreilles du roy, et je ne désire rien tant, qu'ainsi qu'il est arrivé de bons événemens en Provence, il en puisse arriver en Guienne, afin que je les fasse valoir. Je vous conjure

218 G. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espèron*, op. cit., p. 556.

219 Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Paris, Gallimard, 1960, vol.1, p. 393, 622-623 ; A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 103.

220 V. Larcade, « La clientèle du duc d'Épernon dans le Sud-Ouest du royaume », art cit, p. 36.

donc de faire quelque chose d'extraordinaire, et vous assure que vos intérêts me seront plus chers qu'à vous mesme. [...]»²²¹.

La lettre est envoyée alors que La Valette prépare ses troupes pour réduire un des plus grands soulèvements paysans du XVII^e siècle, qui s'étend de mai à juillet 1637²²² et mobilise plus de 30 000 paysans armés²²³. On peut probablement tenter de la lire comme une habile dissimulation des sentiments réels du cardinal à l'égard du duc. On peut aussi remarquer que Richelieu a véritablement besoin de La Valette en Guyenne en 1637, tant la puissance locale des Épernon est ce qui permet de réduire le plus efficacement possible ces révoltes populaires qui embarrassent le pouvoir central depuis le début des années 1630. La capacité d'Épernon père et fils à maintenir l'ordre est d'ailleurs en partie ce qui leur permet d'assurer un certain équilibre dans le rapport de force qui les oppose au pouvoir central. Déjà, en mai et juin 1635, le duc d'Épernon, pourtant affaibli par l'affaire Sourdis, effectue un éclatant retour au service du roi en réduisant une grave révolte populaire dont la violence dépasse toutes les institutions de la province²²⁴. En donnant, une fois de plus, une commission à La Valette pour réduire les insurgés en 1637, Richelieu choisit de prendre le risque de consolider la position du duc plutôt que de l'affaiblir. La décision a d'ailleurs une certaine logique si l'on se rappelle que le cardinal a marié sa nièce trois ans auparavant avec le duc. La duchesse est certes, de notoriété publique, délaissée par son mari²²⁵, mais la situation militaire délicate du royaume en 1637 — l'année de Corbie ne fut pas loin d'être un désastre — ne permet probablement pas à Richelieu de changer de stratégie et de se passer d'un chef de guerre aussi efficace dans la répression des révoltes populaires. S'appuyer sur le crédit personnel et local de nobles d'envergure comporte d'ailleurs un intérêt non négligeable pour le roi : cela lui permet, dans un certain nombre de cas, de se dispenser d'envoyer des troupes supplémentaires, le potentat local mobilisant ses amis et fidèles. C'est ce qui se produit en 1621 quand le duc d'Épernon

221 Martial Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Imprimerie impériale, 1863, vol.5, p. 780.

222 Yves-Marie Bercé, *Croquants et nu-pieds*, Folio Histoire., Paris, Gallimard, 1991 [1974], p. 64.

223 Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, Paris, CNRS éditions, 2013, p. 192.

224 C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, *op. cit.*, p. 132.

225 Il ne serait d'ailleurs probablement pas inintéressant de regarder comment fonctionne cette publicité. Condé s'en fait par exemple l'écho dans une lettre au cardinal de Richelieu du 28 avril 1638 de Bordeaux : « Je visite hier Madame de la Valette je ne vous en diray rien sinon quelle est pitoyablement logée [...] » (A.N., KK/1215, fol. 169).

reçoit l'ordre de servir contre le duc de la Force²²⁶. Cela semble être également le cas pour les opérations de 1637.

Les félicitations de Richelieu ne tardent d'ailleurs pas puisqu'il écrit le 22 juin au duc :

« Monsieur,

L'estat au quel vous avés réduit les croquans est sy avantageux au service du roy, sy utile au bien de ses affaires, et sy glorieux pour vous, qu'encore que je vous aye desjà tesmoigné la joie que je ressens d'un sy heureux succès, je ne puis néanmoins laisser retourner M^r le marquis de Duras aux lieux où vous estes sans vous la tesmoigner encore de nouveau par ces lignes. Il vous dira sy particulièrement la satisfaction de S. M. de vostre conduite en cette occasion, le gré qu'elle vous sçait de la façon avec laquelle vous y avés agi, et l'honneur qu'elle luy a depparti, l'ayant faict mareschal de camp dans ses armées, qu'il seroit superflu d'y adjouster aucune chose [...]²²⁷. »

Ce que Richelieu décrit dans cette lettre, c'est l'effet du comportement du duc sur la place que ce dernier occupe dans l'estime du roi. En l'occurrence, il s'agit de montrer l'intérêt qu'il y a à se conformer à ce que désire le souverain, intérêt qui prend corps dans la « satisfaction » du roi que le marquis de Duras viendra représenter au duc. Cette politique d'exercice d'une forme d'autorité sur le duc par exhibition des effets de ses actes se poursuit dans la suite des échanges. La révolte des croquants à peine matée, c'est sur la question espagnole que se portent les recommandations du cardinal. Ainsi, le 27 septembre, où il écrit :

« Monsieur,

Le bon estat auquel Mons^r de Baupuy m'a faict sçavoir que M^r d'Espéron et vous avés mis les affaires du roy en Guienne ne me permet pas de différer plus longtemps à m'en resjouir avec vous. J'ay sçeu aussy par luy mesme ce qui se passe sur la frontière et l'estat des ennemis ; sur quoy je n'ay autre chose à vous dire sinon que je ne doute nullement que si vous eussiez eu lieu d'entreprendre sur eux que vous ne l'eussiez faict, et que, lorsque vous en verrés l'occasion vous ne la perdrés pas assurément, sçachant bien que vous n'avez point de plus forte passion que de voir les Espagnols hors de vostre gouvernement²²⁸. »

Là encore, il ne s'agit pas de souligner une éventuelle bonne disposition du cardinal à l'égard de La Valette — la lettre est plutôt froide — mais d'attirer encore l'attention sur l'utile emploi qu'il fait de ses services en Guyenne et de remarquer que le cardinal utilise les soupçons qui pèsent sur La Valette comme un aiguillon dans le but de stimuler le zèle du duc

226 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 82 ; Yves-Marie Bercé, « Les conduites de fidélités : des exemples aquitains » dans Yves Durand (ed.), *Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 133.

227 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques*, op. cit., p. 792.

228 Ibid., p. 860.

à combattre les Espagnols pour le service du roi. De manière générale, plutôt que de témoigner d'une dissimulation masquant une ferme résolution d'abattre les Épernon, les lettres du cardinal semblent exhiber de manière quasi transparente les ressources dont le cardinal dispose pour contraindre le duc et son père à se tenir éloignés des complots tout en servant la politique du roi et du cardinal. Ici, c'est la transparence du propos qui fait l'efficace de la correspondance comme outil de contrainte. Dans la lettre du 22 juin précédemment citée, Richelieu transmet également des instructions à La Valette pour la conduite des opérations à venir. Un lien est alors clairement établi entre les succès militaires du duc au service du roi et la bonne volonté du pouvoir à le croire hors du complot qui se trame à Sedan contre Richelieu :

« [...] aussy me contenteray-je de vous dire que le voyage de M^r de Beaupuis n'a pas esté moins agréable à S. M. que celui du dict s^r de Duras, en ce qu'il l'a confirmée en la croyance qu'elle a tousjours eue de la sincérité de vostre affection pour sa personne. Pour moy qui prends part à tout ce qui vous touches, j'en²²⁹ aye grande joie, voyant que c'est le seul et vrai moyen de démentir tous les beaux desseins que vous sçavés qui se font à Sedan. Je veux croire que vous serés aussy heureux contre les Espagnols que vous l'avés esté contre les malheureux révoltés. Je ne doute point que vous ne fassies l'impossible à cet effect [...]»²³⁰. »

La lettre de Richelieu est faite d'une habile rhétorique contraignant le duc sous l'aspect d'un discours bienveillant. Rien n'est gratuit dans le propos, rien ne relève de la simple flatterie. Les quelques lignes citées affirment que les conjurés de Sedan veulent enrôler le duc de La Valette. Elle affirme que le roi et Richelieu le savent. Elle affirme également que La Valette le sait, qu'il est donc en contact avec les conjurés. Elle exprime également les doutes du pouvoir sur sa conduite, le fait qu'il soit épié, espionné : le marquis de Duras est venu faire son rapport sur la conduite du duc, « M^r de Beaupuis » également. Mieux vaut deux avis qu'un ; on doute de sa « sincérité ». Le dispositif sert certes à maintenir le duc dans l'obéissance au roi, mais les missions confiées à La Valette ne sont pas de simples prétextes et le cardinal a bien besoin de ce chef de guerre efficace dans le sud-ouest du royaume. La Valette lui sert en fait autant à régler les problèmes de la Guyenne que les troubles lui servent à disposer d'un moyen d'exercice de son autorité sur le duc. Dans cette optique, rien d'étonnant à ce que le commandement de l'opération de Fontarabie ait d'abord été proposé au

229 Les succès du duc contre les Croquants.

230 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 792-793. Ce segment de lettre se trouve immédiatement à la suite de celui cité précédemment p. 67.

duc d'Épernon — pris dans le même dispositif que son fils — avant d'échoir au prince de Condé.

On peut également noter que dans ses lettres à Louis XIII du printemps 1637, Richelieu évoque le duc de La Valette pour informer le roi du succès des opérations menées contre les croquants, et non pas pour l'alerter sur une éventuelle trahison. Au milieu des problèmes de financement des campagnes militaires²³¹ et des menées du comte de Soissons²³², La Valette apparaît plutôt comme un rouage relativement efficace dans la politique de crise dont Richelieu rend régulièrement compte au roi. Le duc voit d'ailleurs la plupart de ses demandes visant à récompenser ses subordonnés de leurs bons services exaucées. Ainsi, le 13 juin 1637, Richelieu informe le roi du succès de La Vallette contre les Croquants²³³. Quelques jours plus tard, le 18 juin, le cardinal écrit de nouveau au roi, cette fois pour appuyer des demandes de charges soumises par le duc :

« Mr de la Valette supplie le roy de vouloir honorer Mr le marquis de Duras d'une charge de mareschal de camp. On estime qu'il est du service de Sa Majesté de ne luy pas refuser cette grace [...]. Il demande de plus une compagnie qui vague dans le régiment de Navailles pour le lieutenant de la colonelle du dict régiment, ce que l'on croit aussy ne luy devoir pas estre reffusé²³⁴. »

Ces signes de considération de Richelieu pour ce que le duc accomplit ne sont pas des gratifications au sens d'un « don gratuit²³⁵ » ou d'une « faveur²³⁶ », elles sont plus proches d'une forme de rémunération pour s'être conformé au dispositif voulu par le cardinal et elles visent à intégrer un peu plus le duc au nouvel ordre monarchique en place.

Une incursion dans la correspondance de Jean Chapelain, homme de lettres, académicien et grande figure de l'Hôtel de Rambouillet permet enfin d'observer que ce qui se dit dans des cercles à la fois proches du cardinal et du duc va bien dans le sens d'une pacification des relations entre les deux personnages fondée sur des intérêts mutuellement bien compris. Le 20 mai 1638, celui qui vient de se lancer dans la querelle du *Cid* écrit ainsi à l'évêque de Grasse Antoine Godeau :

231 Par exemple la lettre du 4 juin 1637 au roi : *Ibid.*, p. 782.

232 *Ibid.*, p. 782-783.

233 « La deffaite des croquans est bien certaine, M^r de la Valette a dépesché un courrier pour en apporter la confirmation [...] » (*Ibid.*, p. 786).

234 *Ibid.*, p. 788-789.

235 P. Richelet, *Dictionnaire françois*, *op. cit.*, article « gratification ».

236 *Idem.*

« Mr le duc de La Valette est retourné de cette Cour en Guienne et, comme nous croyons, fort bien raccommode. Il commande l'armée qui entre en Espagne sous Mr le Prince et cette campagne résoudra les curieux de son rétablissement. Je l'ay veu icy chés Mr le Cardinal son frère et en ay receu caresses et civilité²³⁷. »

La lettre est intéressante puisqu'elle circule au sein d'un réseau connecté à la fois à la clientèle des Épernon et à celle de Richelieu. En effet, d'une part, le cardinal de La Valette mentionné dans la lettre, frère du duc Bernard, est un des protecteurs d'Antoine Godeau²³⁸ et, d'autre part, l'Hôtel de Rambouillet, dont Chapelain est une grande figure, comprend des fidèles des Épernon parmi lesquels l'éminent Guez de Balzac, fils d'un secrétaire du duc Jean-Louis et filleul de ce dernier²³⁹. Ainsi, en 1638, il se publie chez le cardinal de La Valette — fidèle de Richelieu —, mais également à l'Hôtel de Rambouillet à la fois proche de Richelieu et des Épernon, que La Valette est définitivement « rétabli », c'est-à-dire qu'il est revenu en grâce auprès du pouvoir. Rien d'étonnant à cela puisque la publication de cette information coïncide avec les intérêts de chacun. Le duc de La Valette a tout intérêt à ce que Richelieu ne le considère pas comme une menace — le dispositif de contrainte analysé ci-dessus consiste d'ailleurs en grande partie à le lui rappeler. De son côté, Richelieu a tout intérêt à ce que l'on sache qu'il a su ramener le duc dans le droit chemin. Et le cardinal de La Valette, dont les écarts de son père et de son frère rendent parfois la position délicate, voit d'autant ses affaires simplifiées et sa position auprès de Richelieu renforcée.

L'analyse de ce champ politique complexe, où les positions des uns et des autres sont plutôt définies par contrainte et nécessité que par adhésion et stratégie d'ensemble permet donc de souligner qu'il ne faut peut-être pas trop vite déduire du peu de sympathie que semblent avoir le cardinal pour le duc de La Valette et son père un projet ferme et immédiat de s'en débarrasser, tant le duc et son remuant père peuvent être utiles. Poser cela permet de s'affranchir d'un canevas où la main de fer de Richelieu orchestrerait de manière unilatérale la chute du duc de La Valette à Fontarabie et autorise à regarder de plus près les actions menées par le prince de Condé.

237 Philippe Tamizey de Larroque (ed.), *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, vol.1, p. 240-241. Cette lettre de Jean Chapelain à Antoine Godeau du 20 mai 1638 est citée dans Anne-Sophie Fournier-Plamondon, *Pratiques d'écriture et exercice du pouvoir : du centre aux marges : localiser Antoine Godeau (1605-1672)*, thèse de doctorat, EHESS - Université Laval, Paris - Québec, 2016, p. 419.

238 A.-S. Fournier-Plamondon, *Localiser Antoine Godeau*, op. cit., p. 71-88.

239 D'où son prénom qui est également Jean-Louis : V. Larcade, « La clientèle du duc d'Épernon dans le Sud-Ouest du royaume », art cit, p. 33.

1.5. Fontarabie dans la politique de Richelieu en 1638

Examiner les attentes de Richelieu liées au siège de Fontarabie permet également de se faire une idée de l'importance que la prise de cette place pouvait avoir aux yeux du ministre et de mieux contextualiser ses rapports aux nobles qui dirigeaient les opérations militaires sur place.

À l'été 1638, la perspective de la prise de Fontarabie occupe une place importante dans la politique du roi et de son ministre et est l'objet de nombreux espoirs de victoire. Alors que le siège est en cours, un « projet d'instruction pour M. de Nantes²⁴⁰ » daté du 22 août 1638 évoque l'idée de prendre ensuite San Sebastián pour mieux s'assurer la conservation de la place et note qu'il sera avantageux pour Condé d'avoir « conquis toute une petite province²⁴¹ » qui permettrait « d'asseurer [...] tout le pays au deça des montagnes²⁴² ». Ainsi, la prise de Fontarabie n'est pas conçue comme un coup de force ponctuel contre les Espagnols, mais bien comme la première étape de la constitution d'un glacis protecteur au niveau du Pays basque espagnol, permettant au passage de ruiner les ports utilisables par la marine ennemie sur la portion de côte concernée. Difficile donc de considérer que Richelieu pourrait risquer la bonne exécution du plan pour satisfaire son éventuelle volonté de rabaisser le duc de La Valette. Dans les lettres qu'il envoie à Condé durant l'été, la bonne conduite du siège et la prise de la place ne sont d'ailleurs jamais mises en doute. Le cardinal écrit ainsi à Condé le 16 août qu'il ne « doute point qu'[il] n'a[it] maintenant pris Fontarabie²⁴³ » et qu'il s'agit désormais de « penser aux choses qui le peuvent bien conserver²⁴⁴ ». Selon lui, les suites de la prise de la place seront en effet la phase la plus difficile. Comme il l'écrit dans une lettre datée du 28 août²⁴⁵, il craint que les Espagnols ne reproduisent ce que Louis XIII a réussi à Corbie en 1636 : la ville, prise le 15 août par les Espagnols, s'était en effet vue immédiatement assiégée par les troupes françaises, pour finalement se rendre le 9 novembre.

Les lettres à Louis XIII, au secrétaire d'État aux affaires étrangères Chavigny, et au secrétaire d'État à la guerre Sublet de Noyers montrent la même volonté d'affirmer le succès

240 Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes qui possédait une charge militaire. Le « projet » annoté par Richelieu est publié dans Martial Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, vol.6, p. 103-105.

241 *Ibid.*, p. 103.

242 *Ibid.*, p. 104.

243 *Ibid.*, p. 87.

244 *Ibid.*

245 *Ibid.*, p. 105.

d'une opération qui engage le crédit du cardinal auprès du roi. Le mois d'août touchant à sa fin, cette confiance se teinte certes d'une fébrilité inquiète qui incite à confirmer que l'opération représente un véritable enjeu pour Richelieu.

Ainsi, écrivant à Louis XIII le 27 août :

« Fontarabie me tient au cœur quoyque je ne juge pas qu'il y puisse arriver aucun inconvénient²⁴⁶. »

Le même jour à Chavigny :

« Le retardement des nouvelles de Fontarabie me penne un peu et cependant je n'en sçauois attendre que de bonnes²⁴⁷. »

Le 29 août à Louis XIII :

« M^r d'Espanan escrit du 17^e à Mr de Noyers, qu'il espère que, dans six jours après, Fontarabie sera pris, ce qui me tire d'une grande peine. Mr le Prince en escrit seurement, respondant de l'événement²⁴⁸. »

Le 31 août à Louis XIII :

« Si Fontarabie se prend, comme je n'en doute pas, pour peu qu'on finisse bien cette campagne, on seroit en estat d'avoir la paix, et par après de jouir d'un grand repos pour jamais²⁴⁹. »

Et enfin le 2 septembre à Louis XIII :

« Je supplie très humblement Vostre Majesté, lorsqu'elle aura nouvelles de la prise de Fontarabie, de me les faire sçavoir aussy tost, avouant que cette affaire me tient grandement au cœur²⁵⁰. »

Et l'on pourrait ainsi multiplier des exemples qui montrent que Richelieu se retrouve d'autant plus dans une situation délicate et inconfortable avec la levée du siège de Fontarabie qu'il n'a cessé d'affirmer l'opération inratable. La prise de la place se trouve bien être un maillon important dans sa stratégie géopolitique du moment et le cardinal joue aussi sa crédibilité auprès du roi. Ainsi, il est probable qu'à l'été 1638 La Valette occupe plutôt dans les plans du cardinal la place d'un auxiliaire destiné à faciliter la réalisation de ses intentions stratégiques à la frontière sud du royaume plutôt que celle d'un « grand » à abattre à tout prix.

246 *Ibid.*, p. 116.

247 *Ibid.*, p. 117.

248 *Ibid.*, p. 120.

249 *Ibid.*, p. 128.

250 *Ibid.*, p. 135.

Il faut aussi rappeler qu'on ne peut considérer Richelieu et Louis XIII comme formant une tête gouvernante homogène, que ce soit en pensant l'un comme complémentaire à l'autre, ou l'un comme soumis à l'autre. Si un nombre suffisant d'indices indiquent que Condé et Richelieu se sont rapprochés dès 1626, rien n'indique que l'attitude méfiante de Louis XIII envers son cousin²⁵¹, déterminée par les événements politiques du début du siècle, ne se soit atténuée. Condé tout comme Richelieu se retrouvent donc, à la fin de l'été 1638, dans une position difficile où il leur est nécessaire d'agir rapidement face à la crise suscitée par l'échec du siège de Fontarabie. Loin de se conformer à un plan mûrement préparé, ils vont puiser dans les quelques ressources encore à leur disposition, celles de l'écrit en général²⁵², celles liées aux pratiques d'information en particulier, afin de se mouvoir dans la crise et de tenter de récupérer une certaine prise sur une situation qui semble, de prime abord, leur échapper.

251 Voir *supra* p. 54.

252 L'investissement massif dans l'écrit et l'importance de l'énergie déployée pour écrire et faire écrire dans les lieux de pouvoir à l'époque moderne ont été mis en avant par de nombreuses études récentes. Pour une synthèse, voir N. Schapira, « Culture écrite et histoire sociale du pouvoir à l'âge moderne », art cit.

2. Information et action : Henri II de Bourbon-Condé, transformer une défaite en occasion à saisir

Le lien étroit qu'élabore Max Weber entre le fonctionnement de l'État moderne et le développement de la bureaucratie²⁵³ invite souvent à lire les échanges réguliers de courriers entre le pouvoir central et ses grands officiers, commissaires, gouverneurs, commandants d'armées et administrateurs divers sous l'angle d'une « rationalisation routinière²⁵⁴ ». La multiplication du recours à l'écrit et la relative formalisation de certaines pratiques, tout comme la construction de normes au sein des administrations royales et notamment des bureaux des secrétaires d'État²⁵⁵, ne signifient toutefois pas que la correspondance soit désinvestie de son caractère de médium servant à régler des rapports de force interpersonnels entre des correspondants qui détiennent un pouvoir à des échelles variées, et dans un système hiérarchisé selon des critères multiples. Dans le cas qui nous occupe, celui d'une défaite militaire, nous verrons qu'au contraire l'échange d'information sert des logiques politiques et personnelles qui défient les normes administratives et juridiques. Le renforcement des échanges entre le pouvoir et ses agents et la relative rationalisation des flux les plus importants, en contribuant à renforcer la légitimité des acteurs à communiquer auprès du pouvoir, renforce même l'efficacité de l'écrit épistolaire inscrit dans les routines de l'État comme moyen d'action politique. Non seulement un chef d'armée est le plus à même de détenir des informations sur ce qui se passe sur le théâtre des opérations, mais encore il se doit de faire remonter des informations vers le ministre, les secrétaires d'État, le souverain ou la souveraine. Et c'est justement cette dialectique ambiguë entre échanges routiniers pour le service de l'État et outil d'action au service de desseins politiques singuliers qui fait de l'écrit épistolaire un moyen d'action particulièrement efficace pour les acteurs de l'État. Ces acteurs, qui utilisent quotidiennement la correspondance dans le cadre des fonctions et missions qu'ils exercent, sont également ceux qui la façonnent comme une pratique ordinaire, sûre,

253 Hubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, traduit par Olivier Mannoni, 2010, n° 7.

254 Sébastien Martin, « La correspondance ministérielle du secrétariat d'État de la Marine avec les arsenaux : circulation de l'information et pratiques épistolaires des administrateurs de la Marine (XVII^e-XVIII^e siècles) » dans Sylviane Llinares et Jörg Ulbert (eds.), *La liasse et la plume : Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 33-46.

255 Jérémie Ferrer-Bartomeu, « L'État à la lettre », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2017, n° 134, p. 41-63.

routinière, dépolitisée, autant qu'ils en usent comme un moyen d'action. Il y a, notamment pour les hauts officiers militaires, une position institutionnelle qui oblige à informer, et ce canal de communication privilégié vers le cœur du pouvoir leur offre des outils d'action, une prise sur leurs correspondants, un surcroît de pouvoir qui passe par un surcroît d'outils politiques. Nous avons souligné la manière dont Richelieu use de ses courriers donnant des directives au duc de La Valette pour maintenir ce dernier sous pression. Il s'agit maintenant d'examiner essentiellement à partir du cas du prince de Condé comment une pratique inhérente au fonctionnement de l'État — la transmission d'informations lors d'opérations militaires — peut être utilisée par les acteurs concernés comme un outil leur permettant d'agir face à une situation de crise dont les conséquences se mesurent aussi bien à un niveau personnel, qu'à l'échelle de la politique du royaume. La crise permet en effet de rendre particulièrement visibles les tactiques de transmission, de mise en discours, de légitimation de l'information, car elle multiplie les possibilités — et les obligations — d'agir.

2.1. Transmettre la nouvelle d'un échec

Condé est à Toulouse le 28 mai et embarque le 31 pour Bordeaux²⁵⁶. Une revue générale de l'armée est faite à Saint-Jean-de-Luz le 30 juin²⁵⁷. Le 1^{er} juillet, les troupes passent la Bidassoa et commencent leur approche de la place de Fontarabie²⁵⁸. Après une série d'opérations préliminaires marquée par l'arrivée tardive mais victorieuse de la flotte commandée par l'archevêque de Bordeaux²⁵⁹, les travaux habituels de circonvallation, batteries et creusement de mines commencent le 7 juillet²⁶⁰. Du retard est toutefois pris dans leur exécution. De plus, les mines ne provoquent pas les brèches escomptées²⁶¹ et plusieurs commandants, dont La Valette, s'illustrent par leur inaction, invoquant divers motifs pour ne jamais lancer de sérieux assauts. Le 7 septembre les Espagnols contre-attaquent. L'armée du prince de Condé se voit contrainte de lever le siège dans une grande confusion. Rapidement, le duc de La Valette est

256 *Recueil des Gazettes [de] l'année 1638 par Théophraste Renaudot [...]*, Paris, Au bureau d'Adresse, 1639, p. 275.

257 *Ibid.*, p. 341. La *Gazette* donne 11 000 hommes de pied et 800 chevaux.

258 É. Ducéré, « Recherches historiques », art cit, p. 53. Le récit proposé par l'auteur, qui s'appuie notamment sur les papiers et la correspondance d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, ainsi que sur les archives de Bayonne et sur un certain nombre d'ouvrages espagnols, est précis et rend bien compte des différentes manœuvres.

259 *Ibid.*, p. 53-59. Les opérations commencées le 18 août le long de la côte nord-ouest de l'Espagne se soldent par la ruine de plus de 15 vaisseaux ennemis, dont une majorité de galions.

260 *Ibid.*, p. 60.

261 *Ibid.*, p. 61-67.

désigné par le pouvoir comme responsable et est jugé coupable de trahison²⁶². Observer la politique informative de Condé dans la crise permet d'éclairer les mécanismes qui mènent à la condamnation du duc.

Dans les jours suivant le retrait des troupes françaises, Condé mène une politique informative complexe et prudente. Le 11 septembre, il envoie une lettre adressée au secrétaire d'État à la Guerre Sublet de Noyers accompagnée d'une relation qui charge le duc de La Valette en exposant son peu d'entrain à faire avancer les travaux de siège, sa mauvaise volonté à exécuter les ordres et ses refus de faire combattre les troupes placées sous son commandement alors que les secours espagnols se massent sur les hauteurs²⁶³. Elle est reçue le 17 septembre, alors que Sublet de Noyers se trouve avec Richelieu à Saint-Quentin, autre théâtre d'opérations militaires sur la frontière de Picardie. Il semble bien que le cardinal lui-même apprenne la levée du siège par ce courrier,²⁶⁴ car il ajoute à la fin d'une lettre écrite ce même jour à Chavigny :

« En écrivant ces lignes, je viens d'apprendre par M^r de Noyers la misère de Fontarabie ; J'en suis outré, elle me perce le cœur et je ne vous en puis dire davantage²⁶⁵. »

Dans la lettre adressée au secrétaire d'État, Condé se décrit comme étant dans un « estat déplorable²⁶⁶ », plongé dans une « lethargie²⁶⁷ ». S'il affirme brièvement qu'avec la relation envoyée, il « signe [lui] mesme [s]a condamnation²⁶⁸ », la lettre sert toutefois à présenter la relation comme un récit démontrant l'innocence de Condé qui affirme n'avoir « point failly²⁶⁹ ». Ce récit, preuve de la vertu du prince, est déjà envisagé selon une logique juridique puisque Condé dit disposer de témoins pouvant attester de la véracité de la relation. Citant « Messieurs de Bourdeaux, d'Aire et de Nantes », ainsi que « Monsieur de la Houdinieres », son aide de camp, il affirme ainsi :

262 V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 29-30.

263 La lettre, initialement conservée aux Archives nationales en KK/1215 a été intégrée aux collections du musée des documents français. Elle se trouve donc sous la cote AE/II/823. Elle est transcrite dans Alfred Maury, *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise*, Paris, Plon, 1872, p. 481. La relation (retravaillée avec des ajouts et des biffures) se trouve quant à elle toujours en KK/1215, fol. 1-11.

264 Richelieu transmet ensuite au roi la relation accompagnant la lettre dans un envoi daté du 18 septembre (M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques*, op. cit., p. 183).

265 *Ibid.*, p. 181. La lettre est envoyée à Chantilly où se trouve Chavigny avec le roi.

266 A. Maury, *Musée des Archives nationales*, op. cit., p. 481.

267 *Ibid.*

268 *Ibid.*

269 *Ibid.*

« [...] je suis bien certain qu'ils vous diront la vérité, et que dans ma misère je serai jugé digne de louange²⁷⁰. »

Condé s'emploie donc à défendre son cas en se dotant très précocement de moyens permettant d'affronter une future instruction visant à identifier les responsables de la défaite. Il le fait de manière prudente puisqu'il destine la lettre et la relation en premier lieu au secrétaire d'État, dont il se sait apprécié²⁷¹, charge ensuite à celui-ci de la « faire voir à Monsieur le cardinal, et mesmes au Roy s'il l'agrée²⁷² ».

Louis XIII apprend quant à lui justement la nouvelle le 16 septembre. Le 18, il écrit à Richelieu qu'il a immédiatement quitté Saint-Germain pour Chantilly, afin d'éviter d'y être « quand ce méchant bruit se répandrait²⁷³ ». Il s'agit pour le monarque de tenter d'échapper à la résonance de la nouvelle de la levée du siège telle qu'elle va se déployer et s'amplifier dans l'espace de la cour. Cette mise en retrait — dans laquelle le suivent ses principaux ministres, dont Chavigny — permet également au roi de se rapprocher de Richelieu, qui se trouve en Picardie, et d'élaborer une stratégie permettant de conjurer le camouflet d'une opération dont l'heureuse issue était tant annoncée.

Condé ne se contente pas d'envoyer la relation évoquée. Il produit et transmet au pouvoir, dans le prolongement de la première lettre envoyée à Sublet de Noyers, un certain nombre d'écrits, mémoires et lettres, que l'on peut lire comme de l'information destinée à agir d'une part sur la manière dont la relation mettant en cause La Valette sera reçue et utilisée par le pouvoir, d'autre part sur la position qui sera assignée au prince dans cette situation de crise.

Il prépare ainsi de sa propre main deux courts mémoires portant sur sa situation après la levée du siège, sur l'état de l'armée, et sur les mesures qu'il estime devoir être prises. Le premier mémoire, particulièrement laconique, semble avoir été envoyé à Richelieu, sans que cela ne puisse toutefois être confirmé²⁷⁴. Le prince ne s'y embarrasse pas d'euphémismes. On peut ainsi y lire : « L'armée est inutile à tout comme elle est faut chasser les cocquins refaire les regiments et surtout les armer et faire recreües », et, quelques lignes plus loin : « faut chasser Mr D'Espéron de la Province²⁷⁵ ». Le second mémoire est envoyé au président de

270 *Ibid.*

271 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 44.

272 A. Maury, *Musée des Archives nationales, op. cit.*, p. 481.

273 Raymond De Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, Paris, Renouard, 1902, p. 347.

Nesmond²⁷⁶, un des plus proches fidèles du prince²⁷⁷. Le corps du mémoire porte sur la situation tactique de l'armée après la défaite. Il ne donne aucun détail sur les causes de la levée du siège. Même chose pour le court mémoire probablement adressé à Richelieu. Le passage du premier mémoire au second permet de suivre l'élaboration progressive de la stratégie du prince. En effet, on passe de l'énoncé direct de ce que veut Condé — que le duc d'Épernon soit chassé de la province — à une rhétorique plus subtile, dans laquelle le prince, pariant sur son crédit auprès de Richelieu et sur son utilité pour le pouvoir, lie par un lien de nécessité son maintien en Guyenne et l'éviction d'Épernon et de son fils La Valette :

« Si nonobstant cela on me veust faire demeurer Messrs d'Espèrnon et de la Valette demeurans l'un a l'armee avec moy, l'autre dans la Province je ne le puis, car ce sont des traistres publics et avec eux ma perssonne est mesme en peril²⁷⁸. »

Mais pourquoi passer par le président de Nesmond ? François-Théodore de Nesmond est issu d'une famille de magistrats bordelais. Il commence sa carrière comme conseiller au parlement de Bordeaux, puis se marie avec Anne de Lamoignon, fille d'un président à mortier du parlement de Paris. Il entre au service d'Henri II de Bourbon-Condé en 1631 comme surintendant de la maison et des affaires et chef du conseil du prince. En 1636, son beau-père meurt et il devient lui-même président à mortier au parlement de Paris²⁷⁹. Il devient intendant de l'armée de Franche-Comté cette même année. Il défend les intérêts de Condé au parlement et, depuis le milieu des années 1620, lui envoie régulièrement des informations portant aussi bien sur ce qui se passe à Paris que sur des questions militaires et diplomatiques²⁸⁰. Il sert également d'intermédiaire entre Condé et le pouvoir et se charge par exemple de négocier l'accession de Condé au gouvernement de Bourgogne en avril 1631²⁸¹. Nesmond est donc une

274 Il apparaît dans un volume des Archives nationales (KK/1215, fol. 282) intitulé « Recueil de lettres, billets et mémoires sur les affaires politiques et militaires de la Guyenne, reçus par le cardinal Richelieu », recueil qui contient notamment les lettres envoyées par Condé à Richelieu en 1638 et 1639. Son envoi n'est toutefois mentionné dans aucune lettre du prince. On en trouve un brouillon de la main de Condé dans les archives du musée Condé (N11, fol. 98). Le document présent en KK/1215 est rédigé d'une main de secrétaire. Il ne diffère que faiblement du brouillon et porte la mention « M[émoire] envoyé [*caché par la reliure*] M^r le Prince apres [*caché par la reliure*] du siege de Fontarabie ». Il a très certainement été élaboré et envoyé avant celui destiné au président de Nesmond en ce qu'il semble également constituer une sorte de canevas à partir duquel a été élaboré le second mémoire.

275 A.N., KK/1215, fol. 282.

276 A.C., N 11, fol. 80.

277 Voir p. 51.

278 A.C., N 11, fol. 80.

279 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 431.

280 Ainsi, en août 1636, alors que le prince vient de lever le siège devant Dôle pour se porter en Picardie, Nesmond lui détaille l'avancée des troupes espagnoles au nord du royaume (notamment lettres des 8 et 10 août 1636 : A.C., M 9, fol. 293 et 325).

281 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 234-235.

pièce importante dans le dispositif de pouvoir de Condé. Il est de plus rompu à la délicate gestion des affaires du prince et en particulier à la question du maniement et de la valeur de l'information. Transmettre le mémoire à ce puissant fidèle qui a notamment accès à Sublet de Noyers comporte en fait un certain nombre d'avantages. Nesmond peut ainsi défendre la position de Condé et éventuellement ajuster la stratégie à adopter en fonction de l'évolution de la situation, mais aussi de la manière dont aura été reçue la première relation envoyée par le prince. En effet, un des principaux problèmes de Condé à ce moment est que, étant à plus d'une semaine des lieux de pouvoir — là où se trouvent le roi et le cardinal —, il lui est particulièrement complexe d'agir efficacement et de réagir en fonction des mouvements de ses alliés et adversaires. On constate d'ailleurs avec la première lettre envoyée à De Noyers qu'il ne sait logiquement pas où se trouvent ses correspondants, ni s'ils se trouvent auprès du roi ou de Richelieu, la lettre étant en effet adressée à « Monsieur des Noiers, conseiller du Roy en ses conseils, et secretaire de ses commendemens, où il sera²⁸² ». Le risque est donc toujours d'élaborer une stratégie valable selon les informations dont on dispose au moment où on l'élabore, mais devenu totalement improductive, voire contre-productive, lorsque plus d'une semaine plus tard, elle est en mesure de réaliser ses effets. D'où l'intérêt pour Condé d'avoir un allié de confiance sur place et de ne pas rendre trop vite son jeu public. Il prend d'ailleurs des précautions visant à éviter d'éventuelles fuites d'informations qui pourraient le mettre en difficulté.

2.2. Sécuriser la transmission d'informations

La minute du mémoire transmis à Nesmond se termine en effet par la mention suivante :

« Vous pouvez monstrez ce memoire cy a Mr des Noiers seul et y faire pourvoir. ~~fait a Bai~~
Et tenir le tout secret ne le monstrez pas a ma femme ny a autre Fait a Baionne ce
11^e septembre 1638²⁸³ J'iray et viendray tous les jours a l'armee il n'y a pas un seul cheval
d'artillerie ny moien de conduire vivres par une lieue²⁸⁴. »

Il s'agit premièrement d'éviter la diffusion d'informations sur la levée du siège et ses conséquences hors du contrôle du pouvoir. Non pas que le roi et Richelieu soient en mesure de véritablement contrôler tout ce qui se publie sur le sujet, mais Condé sait qu'il ne peut

282 A. Maury, *Musée des Archives nationales*, op. cit., p. 482.

283 Le mémoire conservé au Musée Condé en N 11 est une minute. Tout se suit donc sans saut de ligne et les deux phrases ajoutées successivement après la première mention avortée du lieu, puis, après la seconde, cette fois complète, sont donc des ajouts rédigés après l'achèvement du corps du mémoire.

284 A.C., N 11, fol. 80v.

laisser des informations en sa possession être diffusées sans risquer encourir des reproches. En ce même mois de septembre, Richelieu s'emploie en effet justement à donner des consignes à Renaudot afin de minimiser l'ampleur des pertes²⁸⁵. Condé prend également ces précautions afin qu'aucune diffusion inconsidérée d'information ne viennent perturber ses propres manœuvres dans lesquelles on constate une grande prudence. Cela montre, chez le prince, la possession d'un savoir-faire sur l'usage et la diffusion des écrits, et en particulier des écrits porteurs d'informations. Ce savoir conduit à produire des écrits qui sont eux-mêmes porteurs de consignes sur les modalités de leur diffusion, ou de leur non-diffusion, comme c'est ici le cas avec ce mémoire.

La mise en perspective de ce cas avec une lettre du prince écrite à Louis XIII en 1625 permet d'observer dans la durée différentes manières de mobiliser les mécanismes de diffusion des écrits qui circulent sous forme de courrier. En 1625, Henri II joue en effet cette fois sur la diffusion d'échanges susceptibles de servir ses intérêts, mais aussi de déplaire au pouvoir. Toute la problématique est donc de publier un échange tout en se dédouanant de sa publication. Le 7 octobre 1625, le prince réagit dans une lettre manuscrite adressée à Louis XIII à l'annonce de la rupture des négociations avec la papauté concernant la Valteline. La lettre²⁸⁶ est critique envers la politique royale et exhorte à plus de fermeté avec les protestants. Censée être exclusivement destinée au roi selon son expéditeur, elle est pourtant imprimée et diffusée avant de parvenir à Louis XIII²⁸⁷. La publication sert les intérêts du prince qui énonce une position différente de celle du pouvoir royal, position susceptible de lui attirer la sympathie d'une partie de la noblesse et du clergé. Elle risque toutefois de dégrader un peu plus ses relations avec le roi. En effet, cantonné dans son gouvernement de Berry depuis son retour d'Italie en mars 1623, Henri entretient déjà des relations plutôt froides avec Louis XIII. Il tente donc de se justifier en écrivant de nouveau au souverain le 5 novembre :

« Sire,

À l'arrivée de ma femme j'ay sceu que l'on avoyt imprimé la lettre que j'avoys escrite à vostre Majesté, et que mesme on vous avoyt dit que je l'avoys faict courir avant vous l'avoyr envoyée. Et encores que mon secrétaire m'ait mandé qu'il en avoyt parlé à vostre Maj[esté], qui n'en faysoyt cas, néantmoins mon innocence en ce faict est si grande et la vérité si forte que je ne puis souffrir ceste calomnie sans justifier la chose clairement à vostre Majesté et en sorte qu'elle connoisse le contraire de ce que l'on luy a dict. Elle me

285 Voir p. 165.

286 A.C., M 1, fol. 175, lettre du prince de Condé à Louis XIII, de Bommiers, le 7 octobre 1625.

287 *Lettre de monseigneur le prince de Condé, au Roy*, Paris, Pierre de La Fosse, 1625. (on trouve aussi des exemplaires imprimés chez Jean Bessin, à Paris).

permettra donc luy en dire l'histoire. [...] Après soupé, j'escrivis la lettre ; au poinct du jour, il [le courrier] partit. [...] L'ayant escrite, il est vray que j'en fis une copie que j'envoyay à mon secrétaire avec défiances de la monstrier qu'à ma femme et surtout ne s'en dessaisir, n'en laisser prendre copie et me la renvoyer comme il a faict depuis. Cela estant ainsi, Sire, de deux choses l'une est, ou la copie qui court vient de l'original ou de la copie de mon secrétaire. Si c'est de l'original, j'en suis innocent, si de mon secrétaire, quand j'en sçauray la vérité, comme je supplie très humblement vostre Majesté qu'elle le sçache, je le chastiray de façon que vostre Maj. verra clair à la vérité. [...] ²⁸⁸. »

Le récit des conditions de circulation de la lettre rappelle que la circulation d'écrits et notamment du courrier est souvent complexe, et qu'il n'est pas rare qu'elle implique plusieurs personnes — ici le prince, sa femme, son secrétaire, le roi —, même lorsqu'il s'agit d'un écrit pouvant être qualifié de confidentiel. Il montre aussi l'existence relativement commune d'une forme de discours de régie, oral ou écrit, portant sur les modalités de diffusion et faisant partie de l'élaboration de l'écrit au même titre que la rédaction du corps du texte. La particularité des lettres et mémoires — contrairement à la transmission orale — est en effet la possibilité de leur publication. Dans le domaine de la transmission restreinte d'information, les dispositifs de contrôle sont donc avant tout des dispositifs d'autodiscipline, où il s'agit de soigneusement penser le devenir de ce que l'on couche sur du papier²⁸⁹. Condé explique ici que l'original a directement été envoyé au roi. Si le prince était conscient du caractère sensible du contenu de la lettre, pourquoi en avoir parallèlement fait circuler une copie auprès de sa femme et de son secrétaire ? Le prince est isolé dans son gouvernement de Berry, alors que son secrétaire est à Paris. Le secrétaire sert en fait de relais au prince pour que ce dernier puisse défendre ses intérêts et agir à partir de la capitale, là où il faut pouvoir se trouver pour compter dans les affaires du royaume. Paris, avec ses cercles mondains et sa concentration de nobles proches des affaires du pouvoir et de grands officiers, est aussi un lieu particulièrement adapté à la diffusion rapide d'une prise de position politique. La mention de la princesse de Condé a aussi son importance. Si le prince prend soin de préciser que le mémoire de 1638 ne doit pas être montré à sa femme, c'est qu'il est bien conscient que l'entourage de la princesse est lui-même un lieu de concentration et de publication d'informations. En 1625, il permet au contraire à son secrétaire de montrer la lettre à Charlotte-Marguerite de Montmorency. Cette dernière est en effet à ce moment une actrice importante dans la défense des intérêts de la maison de Condé et sert de relais pour les manœuvres politiques nécessitant d'agir dans l'espace curial. Le récit que livre Condé au roi lui permet finalement de se dédouaner de toute

288 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 502-503.

289 Cet aspect est très prégnant dans les règles qu'impose Colbert à ses collaborateurs, et notamment à son fils, le marquis de Seigneulay (J. Soll, *The information master*, op. cit., p. 93).

volonté délibérée de publication du texte en offrant une description aux accents sincères de la circulation de la lettre, tout en étayant la thèse d'une possible fuite indépendante de sa volonté, étant donné le caractère peu sûr du circuit suivi par les deux exemplaires du texte.

Les deux épisodes témoignent finalement bien du savoir-faire du prince en matière de maniement des pratiques de diffusion des écrits et des informations qu'ils portent. En 1638, la précision de l'interdiction faite à Nesmond de diffuser le mémoire du prince, et la mention particulière de la princesse n'ont rien d'anodin et ne procèdent pas de précautions circonstanciées prises par un général aux abois, mais bien d'un savoir-faire du maniement des écrits acquis et utilisé sur la longue durée, savoir qui fait pleinement parti de l'arsenal condéen. En 1625, ce même type de savoir était en effet également mobilisé, mais cette fois pour publier une lettre tout en étant en mesure de s'en défendre auprès du souverain.

2.3. Reprendre la main en manifestant la continuité du service dû au roi

L'effet principal du mémoire de 1638 adressé à Nesmond est d'ailleurs de présenter Condé non pas comme un général fautif amené à se justifier, mais comme un serviteur du roi en grande difficulté tactique qui propose des pistes d'action.

Le mémoire commence ainsi par une mise au point sur la situation personnelle du prince :

« Soit considéré²⁹⁰ que je suis inutile icy et ainssi si je puis avoir congé de retourner je serai tres aise que l'on me l'obtienne.

Soit considéré que je suis icy comme un gueus et que j'ay tout perdu sans rien excepter hors mon habit mes armes que j'avois sur moy mon espee et mon escharpe.

Si nonobstant cela on me veust faire demeurer Messrs d'Espernon et de la Valette demeurans l'un a l'armée avec moy, l'autre dans la Province je ne le puis, car ce sont des traistres publics et avec eux ma perssonne est mesme en peril²⁹¹. »

Sous couvert d'informer Sublet de Noyers²⁹² — à travers Nesmond — sur la situation délicate de Condé — ayant tout perdu, il ne peut rien faire ; il est menacé par La Valette et Épernon —, le mémoire trace la ligne de conduite que Condé souhaite voir appliquer par le pouvoir : neutraliser La Valette et Épernon. La question de leur culpabilité est traitée comme ne se posant pas, étant donné qu'ils sont des « traistres publics », ce qui revient à dire qu'il est

290 Qu'il soit considéré que...

291 A.C., N 11, fol. 80.

292 On se rappellera également que le premier mémoire, moins travaillé certes, mais sans la même veine, a probablement été transmis à Richelieu.

admis par tout le monde qu'ils sont des traîtres et que cela ne peut faire débat²⁹³. Le mémoire, envoyé parallèlement à la relation qui insiste lourdement sur la responsabilité de La Valette dans l'échec du siège offre ainsi une clef de lecture supplémentaire en désignant explicitement le comportement du duc comme de la trahison, ouvrant la voie à l'accusation de crime de lèse-majesté. La relation avait effectivement bien préparé le terrain à la qualification du comportement du duc de La Valette en trahison. Quelques lignes avant la fin, on peut en effet y lire cette remarque :

« Monsieur le Prince avoit si bonne opinion du succès de cette entreprise, quoy que traversée de mille empeschement que l'on luy faisoit journellement et estoit dans une telle créance et resolution de repousser les ennemis s'ils se pr[esen]toient pour le secours, que son ammeublement, vaiselle d'argent, argent monnoyée et esquipage estoient dans son logis au milieu du camp, et ont esté pillés par les ennemis, sans reserve d'aucune chose que de ce qu'il avoit sur luy de son espée et de sa cuirasse et ses pistolets, ce qui ne pouvoit pas arriver à d'autres officiers de l'armée comme M^r de La Valette lequel avoit envoyé à Bayonne plus de trois semaines auparavant tout son équipage²⁹⁴. »

Sans que le rédacteur ne tire aucune conclusion explicite du fait exposé, il s'agit bien de désigner à la réflexion cardinalice un point suspect du comportement du duc, et, comme en passant, de souligner encore le dévouement de Condé à la cause royale dans son entêtement à n'envisager que la victoire²⁹⁵. On pourrait toutefois objecter que le peu d'avancement des opérations et les échecs successifs des mines ont pu inciter La Valette à mettre à l'abri ses bagages. De toute manière, là n'est pas la question. Il s'agit bien avec cette chute d'orienter les soupçons du pouvoir sur le duc, puis d'ancrer la question de la trahison avec les mémoires suivants. Les deux types d'écrits fonctionnent en effet bien ensemble. La relation transmise à Sublet de Noyers, factuelle et chronologique, observe une neutralité de façade qui permet de préserver la fiction de sa caractérisation comme compte-rendu neutre et simplement informatif d'un officier du roi à l'administration de son souverain. Elle est pourtant bien un récit construit par un des acteurs de la défaite, destiné à l'exonérer de toute responsabilité en pointant les manquements de tiers. Le mémoire transmis par l'intermédiaire du président de Nesmond, en plus d'introduire la question de la trahison, vient renforcer la légitimité du récit

293 Le dictionnaire de Richelet donne : « *Public, publique, adj.* Connu, manifeste. [Son crime est public et l'on en peut parler. La chose n'est pas encore publique, mais elle le sera bientôt.] » (P. Richelet, *Dictionnaire françois, op. cit.*, article « public »). On peut aussi l'entendre dans le sens de traîtres à la chose publique, à l'État, ce qui n'enlève rien au fait que cela soit affirmé sans modalisation aucune.

294 A.N., KK/1215, fol. 11.

295 La perte des affaires du prince fait d'ailleurs l'objet de plusieurs listes et mémoires (notamment en A.C., N 11, fol. 94). Il s'agit probablement de chercher à éventuellement les récupérer, voire à se faire dédommager par la couronne.

proposé dans la relation. Il permet de faire basculer un peu plus la question de la culpabilité de La Valette du côté des faits en plaçant les échanges entre Condé et les lieux de pouvoir sur le terrain du fonctionnement ordinaire du service du roi, plutôt que sur celui de l'investigation du pouvoir envers un serviteur suspect. En effet, le mémoire amène le pouvoir à se placer dans le temps de l'action tactique après la défaite plutôt que dans celui de l'analyse de ses causes, puisqu'il exhorte le pouvoir à donner des consignes à Condé et à prendre des mesures contre le duc de La Valette et son père, mesures présentées comme étant d'intérêt stratégique.

À condition que le procédé fonctionne, la manœuvre est habile. En effet, parvenir à y faire adhérer le pouvoir vaut confirmation de l'accusation portée par Condé : si le prince est maintenu dans sa charge et qu'Épernon et La Valette sont chassés de Guyenne, c'est bien qu'ils sont coupables de trahison, qu'ils représentent un danger pour les intérêts du royaume, et qu'ils risquent d'attenter à la vie du prince.

On peut lire cela comme un coup politique dont la possible réussite se fonde sur deux éléments. D'une part, Condé est soutenu par Richelieu et il le sait, d'autre part, il est nécessaire que quelqu'un reprenne le contrôle de la situation en Guyenne et à la frontière franco-espagnole afin d'éviter que la situation militaire n'empire. L'utilité de Condé est donc réelle. Le reste du mémoire est d'ailleurs consacré à l'énoncé d'un certain nombre d'informations exposant l'état déplorable de l'armée et la difficile position de Condé, tout en formulant un certain nombre de pistes pour esquisser une réorganisation des troupes. De manière assez subtile, l'ensemble présente un Condé au désespoir et privé de moyens d'action, tout en montrant qu'il dispose d'une ébauche de stratégie, ce qui contredit l'affirmation initiale selon laquelle il serait « inutile icy ». Le tout est notamment permis par le fait que le pouvoir, lointain, n'a pas une vision claire de la situation des armées à Fontarabie ni de ce qui se passe plus généralement en Guyenne. Louis XIII, Richelieu, Chavigny et Sublet de Noyers sont en fait grandement tributaires des informations envoyées notamment par Condé²⁹⁶. Le prince écrit :

« On ne peut rien faire du tout de l'armée, car il n'y a plus gueres d'hommes point d'armes et la cavallerie est toustes demontée et ruinée.

Pour mes troupes j'ay dis et sept capitaines lieutenans et enseignes d'Enguien morts ou prisonniers presque tous les sergens et soldats tues tous de Bourgongne [...]»²⁹⁷.

296 L'autre acteur de l'affaire à envoyer de l'information est Henri d'Escoubleau de Sourdis.

297 A.C., N 11, fol. 80.

Cinq autres affirmations de ce type listent ensuite les troupes décimées, désorganisées, les officiers tués, ceux qui sont malades et le peu encore en état de servir. Condé résume en écrivant : « bref, je suis en un estat inimaginable²⁹⁸ ». Viennent ensuite les mesures à prendre :

« Pour l'armee semble qu'il faudroit laisser des troupes d'infanterie a mrs de Grammont et de la Force pour garder la frontiere a St Jehen de Lus

Qu'il faudroit licentier toutes les communes dont une seule n'est encore arrivee hors celles de Beart [*sic*]²⁹⁹.

Faudroit refaire les regimens defaits et desarmes qui sont Enguien Vigan et Tonnins : la Meilleraie et la Couronne sont aussi fort defaits mais ils sont de l'armee navalle³⁰⁰. »

Progressivement, des considérations plus fines d'organisation de l'armée à la convenance de Condé, indépendamment de la situation de défaite, apparaissent³⁰¹ :

« Pour Mr de St Simon, ce sera bien fait de le laisser retourner à Blaie jamais ne faut de Ducs et Pairs dans les armées aux basses charges, car ils mettent tout en désordre sur leurs rangs. Il est vray confidemment entre vous et moy que Mr de la Force n'agist point du tout, le rappeler honnestement près son père ne seroit pas mauvais et envoyer icy Mr d'Arpajon et l'accompagner encores de quelque mareschal de camp agissant afin de refaire ceste armée³⁰². »

On voit donc qu'en pleine débâcle, Condé propose une redistribution des postes de pouvoir au sein de l'armée et demande au passage que soit appelé un de ses fidèles. Louis d'Arpajon, marquis de Sévérac, a en effet servi de nombreuses fois sous les ordres du prince depuis les guerres huguenotes³⁰³. Resté fidèle à la branche condéenne des Bourbons, il sera du côté des princes pendant la Fronde³⁰⁴. La position que tient Condé dans ce mémoire est donc bien toujours celle du lieutenant général, position dans laquelle il se confirme de fait en continuant à en assumer les prérogatives — en l'occurrence ici en suggérant à Sublet de Noyers de réorganiser le commandement afin de remettre rapidement sur pied quelques régiments. Tenir cette position lui permet de se placer de lui-même hors du cercle des possibles responsables de la défaite. En effet, la force du coup tenté par Condé consiste bien, plutôt que d'essayer de se justifier, à s'imposer comme étant *évidemment* hors de cause. Et la force de ce coup est

298 *Ibid.*

299 Serait-ce une coquille pour « Béarn » ? Cela semble d'autant plus probable que le régiment de Béarn est un régiment de milice.

300 A.C., N 11, fol. 80v.

301 Cette partie n'est pas présente dans le premier mémoire (A.N., KK/1215, fol. 282).

302 *Ibid.*

303 Dans une lettre du 31 septembre 1637, il remercie Condé « de la protection qu'[il] lui faict l'honneur de [lui] promettre à la Cour » (A.C., M 12, fol. 438).

304 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 124,129.

redoublée par le fait qu'il est exécuté, non pas par une lettre destinée à justifier sa conduite, non pas par la publication de libelles — procédé bon pour les accusés — mais à travers l'écriture même de l'information qu'il *doit* au pouvoir. Or, cette écriture est doublement action. Elle est action au sens où elle sert à tenter de dédouaner Condé de toute responsabilité auprès du pouvoir — mais un argumentaire sur sa non-responsabilité le serait aussi. Elle est également action au sens où Condé agit en tant que lieutenant général chargé d'affaires militaires. Et c'est bien là la plus-value de la stratégie du prince qui le dispense de se présenter en accusé et permet de passer en force en évitant que le pouvoir ne s'arrête trop longuement sur son cas. Pour le formuler autrement, les écrits expédiés visent à créer de la continuité dans la relation entre le pouvoir et le prince, là où la situation de crise appelle une rupture — à tout le moins dans les pratiques de communication et dans la délégation d'autorité concédée par le monarque à Condé. Le mémoire transmis par l'intermédiaire de Nesmond produit Condé comme menant une réflexion et agissant en officier du roi, tandis que la relation de la levée du siège se charge de montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de stratégie militaire ou de commandement, mais que l'échec est dû au comportement du duc de La Valette. Sans le dire explicitement, les mémoires opposent un Condé prêt à agir pour le roi à la passivité traîtresse de La Valette exposée dans la relation. Cette position de continuité d'un Condé chef militaire en action, à la limite victime des menées de ses subordonnés, mais jamais responsable, se constate également dans la gestion des affaires qui ne concernent pas directement Fontarabie. Ainsi, le contexte *a priori* défavorable ne semble pas empêcher le prince de poursuivre ses demandes de faveurs. Il ajoute par exemple une note à une lettre écrite à Chavigny le 12 septembre rappelant au secrétaire d'État de penser à « [son] fils le prince de Conty pour demander quelque abaie [...] si Mr de Sens meurt ou Mr d'Authun³⁰⁵ ». Cette note, qui pourrait sembler incongrue étant donnée la situation, montre en fait que sans être forcément le fruit d'une stratégie mûrement élaborée, cette tactique de la continuité est probablement aussi le fruit d'une certaine inertie qui pousse Condé à agir de manière relativement ordinaire, s'appuyant sur les ressources habituelles dont il dispose pour éviter que sa position ne soit attaquée.

Les critiques de Condé à l'égard de ses subordonnés n'apparaissent d'ailleurs pas pour la première fois avec ce mémoire. Condé inclut, dès le début du siège, un certain nombre de critiques contre des officiers de l'armée dans la transmission ordinaire à Richelieu

305 A.C., M 14, fol. 254.

d'informations sur les avancées du siège. Ces critiques sont ensuite diffusées auprès des secrétaires d'État, parfois du roi. Richelieu écrit ainsi à Chavigny le 7 septembre :

« Monsieur le prince tesmoigne, par Saladin, estre mal satisfaict de M^r de La Valette et de M^r de Saint-Simon, aux quels toutes choses semblent estre indifférentes. Il dict de plus qu'il ne peult avoir ny la milice, ny la noblesse de Guienne, à raison de quoy il se plaint fort de M^r d'Espernon, lequel mesme est retourné à Cadillac sans ordre, et contre celuy qu'il avoit eu de demeurer à Plassac³⁰⁶. »

De même, dans une lettre de Richelieu à Louis XIII datée du 14 septembre — donc avant que la nouvelle de la levée du siège soit connue —, peut-on lire :

« M^r le Prince a dépesché un homme du marquis de La Force, du 7^e du mois. Il a esté contraint de donner à M^r de Bordeaux l'attaque qu'avoit M^r de La Valette, dont il se plaint fort, tant parce qu'après que sa mine eut faict un grand effect, il n'y fit point de logement, quoyque les ennemis s'en fussent retirés, croyans ne pouvoir deffendre ce poste, que pour plusieurs autres raisons qu'il n'explique pas. Il ne se loue pas aussy de M^r de St-Simon, qu'il représente peu eschaufé [...]»³⁰⁷. »

Ces critiques prennent place dans un contexte où nombre d'officiers de l'armée se plaignent activement du déroulement du siège et les décisions de Condé. David Parrott explique à partir de la correspondance d'Henri d'Escoubleau de Sourdis que dès les préparatifs du siège, une querelle se noue entre le duc de La Valette et l'archevêque de Bordeaux, querelle que le prince de Condé est bien en peine de parvenir à régler. L'historien écrit en effet qu'il était clair que Condé « *lacked either the diplomatic skill or the personal authority to contain these disputes* »³⁰⁸. La Valette a effectivement envoyé son écuyer auprès de Richelieu pour se plaindre de ce que Condé a donné son attaque à l'archevêque de Bordeaux³⁰⁹. Ce dernier n'est pas en reste. Le 9 septembre, après la levée du siège, il transmet à son frère, Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et au cardinal de Richelieu³¹⁰, une longue note prenant la forme d'un récit du siège³¹¹ où il liste notamment toutes les mesures vexatoires dont il a été l'objet. Il produit ainsi une liste d'attaques qui lui ont été refusées et

306 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 152. V. Larcade cite également des lettres conservées aux Archives nationales en KK 1215 où l'on voit Condé se répandre en récriminations contre La Valette et son père dès les préparatifs du siège (V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 32).

307 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 175.

308 D. Parrott, *Richelieu's army, op. cit.*, p. 132.

309 Lettre du cardinal de Richelieu au roi, de Saint-Quentin, le 17 septembre 1638 (M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 178).

310 Voir p. 137.

311 Eugène Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1839, vol.2, p. 62-67.

d'ordres contre-productifs qu'il a dû exécuter pour éviter de « choquer M. le prince³¹² ». Le prélat souligne les atermoiements des uns et des autres, incrimine effectivement La Valette en soulignant son peu d'empressement à prendre la place — mais sans évoquer de trahison — et blâme tout autant Condé pour ses erreurs et son incompétence. Le passif des relations houleuses entre le duc d'Épernon et l'archevêque de Bordeaux³¹³ n'est d'ailleurs probablement pas pour faciliter la coopération entre le prélat et le duc de La Valette.

Les dissensions entre officiers sont certes choses relativement communes et les « chefs militaires souvent indociles³¹⁴ », mais Condé est particulièrement coutumier de ce type de problèmes. Le duc d'Épernon et le prince éprouvent ainsi une « irrémédiable incompatibilité de vues³¹⁵ » lors de la campagne de 1628. Au siège de Dôle en 1636, Condé se brouille avec La Meilleraye³¹⁶. En 1635, c'est le duc de la Force qui manœuvre pour ne pas avoir à suivre les plans du prince³¹⁷. La position singulière de Condé parmi la noblesse du royaume³¹⁸ et son peu d'habileté au commandement de troupes ont singulièrement tendance à accroître les tensions. La plupart des théâtres militaires sur lesquels opère Condé semblent en effet devenir le lieu de conflits d'autorité quasi systématiques. La particularité de Fontarabie est que la défaite ouvre paradoxalement à Condé une fenêtre d'action lui permettant de triompher de l'entêtement de ses subordonnés, chose qu'il ne semble pas être parvenu à faire durant le siège. Le prince lui-même est d'ailleurs probablement conscient de la faiblesse de sa position en situation de commandement militaire. Dans les mois qui précèdent le début de la campagne de Fontarabie, il semble en effet peu disposé à accepter un nouveau commandement. Ainsi, en avril 1637, le roi avait voulu lui donner commandement en Provence afin de reprendre les îles de Lerins, alors aux mains des Espagnols. Condé refuse et se fait sermonner par Richelieu qui lui rappelle que « les occasions [de servir le roi] sont si chères que qui les perd ne les recouvre pas³¹⁹ ».

312 *Ibid.*, p. 62. La note est très probablement un document destiné à se justifier et à se disculper auprès du roi puisque Sourdis y cite systématiquement des témoins des faits avancés et prend la peine de mentionner quand il dispose de copie des lettres qu'il cite.

313 Voir p. 58.

314 André Corvisier (ed.), *Histoire militaire de la France 1. Des origines à 1715*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 342.

315 V. Larcade, « Le foudre de guerre et les fanfarons aux parchemins », art cit, p. 625.

316 C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 314 ; H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 277.

317 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 264-266.

318 Voir p. 44.

319 A.C., M 12, fol. 7, lettre du cardinal de Richelieu au prince de Condé, de Charonne, le 21 avril 1637.

Paralysé pendant le siège par les incessantes querelles de préséance des uns et des autres et probablement mis en échec par sa direction brouillonne, Condé semble se saisir de la crise provoquée par la levée du siège pour réaliser ce qu'il voulait probablement faire auparavant sans pouvoir directement le demander à Richelieu. Il se plaint effectivement de nombreuses fois de La Valette, du duc de Saint-Simon, mais il n'est pas en position de demander leur renvoi, notamment car leurs troupes sont nécessaires à l'éventuel succès de la prise de Fontarabie. L'échec offre paradoxalement à Condé l'occasion de retourner l'équilibre des forces à son avantage.

La première relation envoyée à Sublet de Noyers et étayée par les mémoires constitue donc un premier dispositif destiné à informer le secrétaire d'État à la Guerre de l'issue du siège de Fontarabie en un sens qui exonère Condé de toute responsabilité, et à court-circuiter toute remise en cause de ces informations en présentant les conclusions du prince comme étant immédiatement utilisables pour redresser la situation militaire. Un second dispositif vient se surimposer pour répondre à la nécessité d'écrire au roi à propos de la levée du siège. Il consiste simplement à utiliser la nouvelle de la naissance inespérée du dauphin Louis³²⁰, survenue le 5 septembre 1638. Ainsi, dans une lettre envoyée à Chavigny du 12 septembre, Condé évoque une fois de plus la « misérable condition³²¹ » de l'armée, tout en noyant ce qui concerne Fontarabie dans les protestations de joie au sujet de la naissance de l'enfant royal. Il rapporte dans la même lettre qu'il a « écrit au Roy et a la Reine par un gentilhomme expres [sa] joie de ceste heureuse naissance³²² ». Lorsqu'il reçoit la lettre, Chavigny se trouve à Chantilly avec le roi³²³. Condé ne peut pas le savoir puisqu'il écrit le 12 et que le roi n'a quitté Saint-Germain pour Chantilly que le 16 septembre³²⁴. Toutefois, Chavigny se trouvait déjà avec le roi à Saint-Germain. Il y a donc bien deux manières, complémentaires, de procéder : une série d'actions fondées sur l'écriture de l'information et calibrées pour servir Condé à destination du secrétaire d'État à la Guerre, et un devoir de déploration de la défaite auprès du

320 Cette naissance éloigne un peu plus le prince dans l'ordre de succession au trône. Avant la naissance de Louis XIII en 1601, Condé était l'héritier de la couronne. La naissance de Gaston d'Orléans en 1608 le relègue en troisième position. Rien ne montre toutefois que la naissance du futur Louis XIV en 1638 ait une quelconque incidence sur les projets et espoirs du prince.

321 A.C., N 11, fol. 254.

322 *Ibid.*

323 Sublet de Noyers se trouve probablement également en Picardie puisqu'il écrit à Condé le 1^{er} septembre depuis la ville de Ham, au sud-est de Saint-Quentin (A.C., M 14, fol. 229) et le 15 septembre de Saint-Quentin même (A.C., M 14, fol. 256).

324 Voir p. 77.

roi qui s'effectue opportunément à travers les félicitations de circonstance pour la naissance du dauphin.

Enfin, le 17 septembre, Condé rédige un nouveau mémoire³²⁵ à l'intention de Sublet de Noyers. Le document reprend les grandes lignes du mémoire précédemment envoyé au président de Nesmond, avec toutefois quelques différences qui témoignent d'une démarche plus affirmée. Envoyé directement au secrétaire d'État, il comporte désormais un caractère officiel qui permet de mettre en prise la stratégie initiée dans le mémoire passée par le filtre de Théodore de Nesmond.

Le mémoire détaille l'état de l'armée et les mesures à prendre pour faire hiverner les troupes tout en garantissant la sécurité du royaume sur la frontière sud. Il n'est plus question pour Condé de suggérer quitter sa charge. On peut néanmoins suivre l'évolution des recommandations portant sur les officiers à écarter — en l'occurrence Saint-Simon, le marquis de la Force et La Valette. Cela permet de s'interroger sur la fonction de ce qui est transmis au pouvoir sous la forme ordinaire d'informations dues au pouvoir.

Ainsi, ce qui était présenté dans le mémoire transitant par Nesmond comme un problème de préséance lié au rang du duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye et très récent duc et pair (1635), n'est plus évoqué de la même manière. Condé écrit en effet, après avoir noté qu'il faudrait mettre les troupes en garnison sans augmenter les effectifs :

« [Il faudrait de] mesme casser les inutilles comme les mousquetaires a cheval de St Simon et Boessac qui des le jour qu'ils sont arrives a l'armee n'ont de rien servi et n'ont pas de chevaux pour la pluspart et ceux qui en ont ils ne vaillent pas cinq sols³²⁶ ».

La requête initiale, qui visait nommément Saint-Simon, était explicitement liée à une question de rang, question qui touche Condé et d'autres officiers de l'armée de deux manières. D'une part, en tant que nobles de haut lignage défendant un ordre social potentiellement menacé par l'accession à de hautes dignités de nouveaux venus. D'autre part, en tant qu'officiers de l'armée royale affectés par d'incessantes querelles d'autorité qui se trouvent aggravées par l'écart entre le rang neuf de certains et leur place dans la hiérarchie militaire. Le terrain est glissant puisqu'il concerne et « la capacité du souverain à ordonner³²⁷ », et l'incapacité de Condé à mener ses propres troupes. La requête disparaît³²⁸ donc logiquement

325 A.C., N 11, fol. 96. Minute autographe.

326 *Ibid.*

327 F. Cosandey, *Le rang, op. cit.*, p. 123.

328 Celle qui concernait le marquis de la Force disparaît purement et simplement.

au profit d'une recommandation présentée comme un impératif et appuyée sur de l'information très concrète, tactique, relevant en partie d'une question inattaquable d'intendance : les mousquetaires ne servent pas, et ils ne le peuvent d'ailleurs pas, car ils sont mal équipés. En cas de validation par le pouvoir, cette mesure aurait toutefois le même effet : celui d'écarter Saint-Simon. Concernant les ducs de La Valette et d'Épernon, Condé mentionne vers la fin de son mémoire « je ne puis servir de rien icy cela fait surtout Mr d'Espèrnon estant en Guienne et Mr de la Valette a l'armée³²⁹ ». Là encore, contrairement à la version initiale, la volonté de Condé s'efface au profit d'une simple information — Condé ne peut rien faire, car La Valette et son père sont toujours dans la province —, sans demande particulière adressée au pouvoir. Une alternative est toutefois bien imposée : soit Épernon et La Valette sont chassés de la province, soit Condé ne fait rien. Or, le mémoire, pris dans son ensemble, démontre justement qu'il est nécessaire d'agir pour réorganiser l'armée et éviter pillages et affaiblissement des défenses sur la frontière. Si le mémoire qui bénéficie de la médiation de Théodore de Nesmond s'embarrasse peu de précautions, celui qui est destiné à circuler au sein des lieux centraux du pouvoir et à y être archivé apparaît donc quant à lui comme un écrit plus réfléchi, et qui tente de désamorcer les éventuelles conséquences néfastes que pourrait susciter sa réception.

Ainsi, Condé utilise ce temps de crise, où les rapports de force sont en quelque sorte suspendus le temps que le pouvoir décide d'agir, afin de reprendre le contrôle sur une armée qu'il n'a jamais pu mener à sa guise en raison des multiples conflits de préséances et d'autorité entre les différents officiers, et en particulier en raison de son incapacité à plier à ses ordres le duc de La Valette. Les différents mémoires élaborés et les lettres transmises montrent qu'il procède non pas en attaquant directement ses adversaires, non pas en liant explicitement les accusations qu'il lance à des mesures qu'il s'agirait de prendre, mais plutôt en empruntant la voie routinière de fourniture d'informations à destination du pouvoir, tâche qu'il se doit d'effectuer en tant que lieutenant général des armées. Le principe d'efficacité de cette manière de procéder se fonde sur sa capacité à rendre crédible une alternative simple : soit le pouvoir se déchaîne contre les traîtres La Valette et Épernon, soit Condé, seul en capacité de limiter les dégâts engendrés par la défaite, se voit paralysé.

329 A.C., N 11, fol. 96.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer maintenant les échanges entre le prince de Condé et le duc de La Valette, échanges curieux, dont une partie de la logique tient à la période de latence entre l'amorce d'une action et ses effets, période de latence ici induite par la distance physique entre les lieux de pouvoir et le sud de la Guyenne.

2.4. Paralyser la circulation routinière de l'information : une stratégie

Quatre lettres du duc de La Valette au prince de Condé sont conservées entre le 7 septembre et la fin de l'année 1638. On dispose également de minutes des réponses de ce dernier³³⁰. La première lettre envoyée par La Valette après la levée du siège date du 17 septembre³³¹, deux autres la suivent immédiatement, écrites le 18 septembre, et, enfin, une dernière lettre est envoyée le 1^{er} octobre. Il est frappant de constater qu'elles n'évoquent pas la levée du siège ni ce qui s'est passé dans les jours la précédant.

Tableau 1: Lettres échangées par le prince de Condé et le duc de La Valette entre la levée du siège de Fontarabie (7 septembre) et octobre 1638

Date (1638)	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Réponse à une lettre précédente	Cotes
17 septembre	Saint-Jean-de-Luz	La Valette	Condé	Non	<i>A.C., M 14, fol. 260.</i>
17 septembre	Bayonne	Condé	La Valette	Oui	<i>A.C., N 11, fol. 127 (minute et une copie).</i>
18 septembre	Saint-Jean-de-Luz	La Valette	Condé	Oui	<i>A.C., M 14, fol. 262.</i> <i>Copie en A.C., N 11, fol. 135.</i>
18 septembre	Bayonne	Condé	La Valette	Oui	<i>A.C., N 11, fol. 137 (minute et une copie).</i>
19 septembre « au soir »	Saint-Jean-de-Luz	Le Plessis-Besançon	Condé	Oui	<i>A.C., N 11, fol. 141 (original).</i>
22 septembre	Bayonne	Condé	La Valette	Oui	<i>A.C., N 11, fol. 144 (minute et une copie).</i>
1 ^{er} octobre	Saint-Jean-de-Luz	La Valette	Condé	Oui	<i>A.C., M 14, fol. 300.</i>

330 Elles sont conservées au archives du château de Chantilly dans un registre (N 11) qui rassemble les pièces concernant Fontarabie.

331 A.C., M 14, fol. 260. Aucune lettre de La Valette à Henri de Bourbon-Condé n'est en effet conservée pour la période allant du 7 au 16 septembre. Le fait que la copie de la lettre du 17 conservée dans le dossier consacré à Fontarabie des papiers Condé soit intitulée « première lettre du duc de La Valette au prince de Condé » (A.C., N 11, fol. 133) semble corroborer l'idée qu'entre le 7 et le 17 septembre, aucun échange direct n'a eu lieu entre les deux hommes.

					Copie en A.C., N 11, fol. 148.
Sans date (1 ^{er} ou 2 octobre)	Sans lieu (Bayonne)	La Valette	Condé	Oui	A.C., N 11, fol. 149 (minute et une copie).

Cette constatation a toutefois une logique. La question de la responsabilité de chacun n'a pas à être débattue dans ces lettres puisqu'elle est un enjeu politique qui nécessite d'agir et non un objet de savoir ; ni Condé ni La Valette ne cherchent à enquêter pour comprendre l'échec du siège. Dans l'immédiat, il s'agit pour Condé de rendre indubitable le récit de la trahison de La Valette, notamment par le moyen de l'information routinière qu'il se doit de fournir au pouvoir. La Valette, qui ne dispose pas des mêmes ressources, s'emploie quant à lui à répandre des bruits sur la responsabilité de Condé par l'intermédiaire de sa clientèle en Guyenne, mais aussi à publier des libelles mettant Condé en cause dans l'échec du siège.

Les libelles de La Valette semblent très peu conservés, mais on en retrouve bien la trace dans les lettres adressées quelques semaines plus tard à son père par le duc d'Enghien qui se trouve alors en Bourgogne³³². De manière exemplaire, la seule « lettre » de La Valette à Condé qui évoque le siège a un statut bien différent. Il s'agit d'une lettre imprimée et publiée³³³, qui se présente comme une réponse au discours de Condé prononcé en novembre devant l'assemblée de Guyenne, discours lui-même publié³³⁴. Elle ne relève donc pas d'une démarche visant à faire la lumière sur les faits, mais bien plutôt d'une logique d'affrontement public pour la légitimation d'un récit du siège³³⁵.

Dans les lettres restées non publiées, il semble plutôt se jouer, à travers des considérations d'organisation militaire, un rapport de force dans lequel Condé essaye notamment de gagner du temps en attendant d'avoir la confirmation que le pouvoir va bien se décider à faire porter la responsabilité de l'échec du siège au duc de La Valette. La mécanique de l'échange est intéressante puisque l'on y constate l'étroite marge de manœuvre des deux protagonistes, avec cette différence que Condé sait, dès le début, qu'il tient probablement l'occasion de perdre La Valette. Les lettres de Condé sont d'ailleurs rédigées de manière particulièrement habile.

332 Voir p. 153.

333 Pour les différents exemplaires conservés, voir tableau en annexe p. 589.

334 *Discours véritable prononcé par Monseigneur le prince de Condé, en l'Assemblée de Guyenne, tenue en l'hostel de ville de Bordeaux, touchant ce qui s'est passé en l'armée du Roy et siege de Fontarabie*, s.l., 1638 (B.n.F., 4-LH5-809).

335 Voir p. 162.

Malgré la retraite précipitée et la perte d'une partie de ses affaires, le prince est bien sûr entouré de serviteurs, de secrétaires, et ces lettres qui traduisent l'élaboration d'une prudente stratégie sont très probablement le fruit du travail de plusieurs proches collaborateurs du prince, qu'il est toutefois difficile d'identifier. Les officiers directement rattachés au général en chef — maréchal de bataille, aide de camp — assurent parfois aussi selon leurs aptitudes une partie du travail de secrétariat en mettant à profit leurs compétences militaires et leur connaissance de la situation. C'est très probablement le cas de Bernard du Plessis-Besançon, maréchal de bataille du prince à Fontarabie, aussi connu pour l'habileté à la négociation dont il a fait preuve au cours de sa carrière³³⁶. Ces postes clefs sont de plus souvent confiés à des fidèles du général en chef ou du ministre. Il en est ainsi de La Houdinière, aide de camp du prince, dont nous évoquerons le rôle plus en détail ultérieurement³³⁷, et dont il est probable qu'il ait également participé à la fabrique des écrits produits autour du prince.

La première lettre est expédiée par le duc le 17 septembre. Les Espagnols ont alors considérablement renforcé la garnison de Fontarabie, ils travaillent à relever les murailles et la présence des troupes venues en renfort pour secourir la place fait craindre un assaut dirigé contre Saint-Jean-de-Luz puis Bayonne. La lettre commence ainsi :

« Monseigneur,

J'ay vu par les ordres que vous avés donnés et que le Sr du Verger m'a porté de vostre part comme vous jugés inutile mon sejour icy, car puisque vous avés pris la peine de disperser les troupes, il ny a nul doute que vous devés estre assuré que les ennemis ne scauraient rien entreprendre par ceste frontiere, ce qui m'oblige de partir d'ici et aller songer et donner ordre a ma santé qui est assez alterée par le travail excessif que j'ay fait depuis deux mois [...]»³³⁸.

La Valette se plaint donc de n'être pas informé par Condé de décisions prises à propos de troupes pourtant stationnées dans son secteur. Il n'est pas plus mis au courant de la stratégie globale définie par le prince. Et effectivement, le prince ne semble pas avoir écrit au duc depuis le 7 septembre. La Valette proteste à travers l'usage de l'ironie, sans sembler toutefois particulièrement surpris par la situation, ce qui s'explique aussi par le passif des relations entre les deux officiers, dont les échanges, tout au long du siège, sont faits d'intentions non explicitées et d'ordres non exécutés.

336 Bernard Du Plessis-Besançon, *Mémoires de Du Plessis-Besançon publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1892, p. XXXIII-XXXVI.

337 Voir p. 110.

338 A.C., M 14, fol. 260, lettre du duc de La Valette au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 17 septembre 1638.

Il y a toutefois dans cet échange une vraie dissymétrie entre Condé, qui semble prendre les devants sur la demande adressée au pouvoir d'écarter La Valette — puisqu'il ne l'informe plus, ce qui revient à le placer de fait hors de la hiérarchie militaire —, et La Valette, qui poursuit bon gré, mal gré, l'échange avec son commandant en chef. L'ironie dont fait preuve le duc montre d'ailleurs en creux la fragilité de sa position et sa probable conscience qu'il ne peut pas demander des comptes à Condé ou espérer participer aux prises de décision.

La suite de la lettre met en lumière une des facettes de cette délicate position. La Valette « supplie très humblement » Condé de ne pas faire établir de garnison à Dax afin de ne pas « ruiner » la ville dont un de ses fidèles, Bernard de Baylens, marquis de Poyanne, est gouverneur. Or, Dax et la seigneurie de Poyanne sont en Guyenne et dépendent d'Épernon en tant que gouverneur. De plus, la famille de Baylens fait anciennement partie de la clientèle du duc et de son fils. Une lettre de mai 1585 écrite par Jean-Louis de La Valette alors que la Ligue se renforce et que la huitième guerre de Religion fait rage conjure ainsi Bertrand de Baylens, père du marquis Bernard, de le rejoindre au service du roi « par l'amitié que [Bertrand de Baylens lui a] promise³³⁹ ». En 1597, son fils, Bernard, entre dans les compagnies du duc d'Épernon³⁴⁰. On le retrouve en 1637 cité par Girard comme efficace maréchal de camp des troupes du duc de La Valette en Guyenne³⁴¹. La Valette semble lui faire particulièrement confiance puisqu'il lui laisse le commandement d'une partie des troupes face aux Espagnols en mai 1637, alors que lui-même se porte contre les révoltés pour répondre aux ordres du roi. Le fils de Bernard de Poyanne, fidèle dans son attachement au duc de La Valette s'opposera d'ailleurs aux troupes du prince de Condé pendant la Fronde en 1652³⁴². La famille de Baylens détient enfin la charge de gouverneur de Dax depuis au moins deux générations³⁴³. Les Baylens sont donc anciennement et fortement implantés localement, et étroitement liés

339 Lettre publiée dans Jules de Carsalade du Pont, « Histoire de trois barons de Poyanne (de 1567 à 1660) », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la société historique de Gascogne*, 1879, XX, p. 272. Il n'est d'ailleurs pas interdit de voir autre chose qu'un hasard dans le fait que le fils du duc et le fils du seigneur de Poyanne portent le même prénom, même si les documents à notre disposition ne permettent pas pour l'instant d'attester d'une parenté spirituelle.

340 Jules de Carsalade du Pont, « Histoire de trois barons de Poyanne - suite », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la société historique de Gascogne*, 1880, XXI, p. 227.

341 G. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, *op. cit.*, p. 555. Ce qui est confirmé par les recherches d'Yves-Marie Bercé (Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, *op. cit.*, p. 426).

342 L'épisode a donné lieu à deux mazarinades : *La défaite de l'armée du marquis de Poyanne au Mont de Marsan, et la rejouissance faite dans Bourdeaux, sur l'heureux succès des armes de Monsieur le Prince*, Paris, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux, Guillaume de La Court, 1652 ; *Relation véritable de ce qui s'est passé au Mont de Marsan contre les troupes du Marquis de Poyanne. Avec le Te Deum qui s'est chanté pour la victoire remportée par Messieurs les Princes sur le Marquis de Saint Luc*, Paris, sur la copie imprimée à Bordeaux, Jacob Chevalier, 1652.

aux Épernon. Ils disposent très probablement eux-mêmes d'une clientèle pour laquelle ils servent de courtier auprès du gouverneur, au sens du *broker* défini par Sharon Kettering, et dont une partie du pouvoir et des ressources tient en sa capacité à redistribuer des faveurs et charges qu'il est lui-même en capacité d'obtenir de par son crédit auprès d'un patron³⁴⁴. L'établissement d'une garnison à Dax, épisode toujours pénible pour une ville³⁴⁵, risque ainsi de diminuer le crédit de Bernard de Baylens — incapable d'épargner à sa ville la présence de troupes en hivernage —, et, par ricochet, de rabaisser la puissance du duc d'Épernon et de son fils, puisqu'ils se trouvent dans l'incapacité de protéger les intérêts de leurs fidèles. Il faut rappeler ici que sous le règne d'Henri III, la clientèle d'Épernon a été habituée à être comblée de faveurs³⁴⁶. La position de La Valette est donc particulièrement complexe puisqu'une partie de son crédit auprès de ses fidèles tient en son éventuelle capacité à ne pas rompre totalement avec Condé afin de pouvoir tenter de réorienter des décisions qui malmènent la noblesse locale attachée à sa famille.

En lisant la suite de la lettre, on comprend d'ailleurs que Condé ne se sent plus tenu de respecter les accords passés avec La Valette, accords qui ne tenaient qu'en raison d'un fragile équilibre des forces, la position de gouverneur de Guyenne étant tout de même considérable :

« Je crois aussy estre obligé de vous faire souvenir que vous avez donné a ma suplication une exemption a la terre de St Pé en considération du Sieur d'Amon afin qu'il vous plaise de la descharger de la contribution que vous luy avez ordonnée presentement. Les services que ce gentilhomme a rendus au despens de son bien et au hazard de sa vie ces années dernières meritent bien ceste grace et je croy que vous aurez peine de me refuser ce que je vous demande avec respect et tres humblement puisque la demande est juste, ne croyant pas que vous ayez intention de traiter rudement ceux qui sont mes amis, dans un gouvernement dont il a pleu au Roy m'honorer pour l'amour de son Eminence, et lesquels sa dicte Eminence honore de ses bonnes graces et de son estime³⁴⁷. »

Saint-Pé est une seigneurie située près de Lourdes et le baron d'Amon est également un fidèle de La Valette. Quand on regarde la réponse de Condé à cette lettre³⁴⁸, on comprend que

343 Bertrand de Baylens est qualifié de « gouverneur de [la] ville et chasteau d'Acqs » dans divers lettres signées d'Henri III et de Villeroy (J. de Carsalade du Pont, « Histoire de trois barons de Poyanne », art cit, p. 380, 393-394).

344 Sharon Kettering, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

345 Stéphane Gal, « Gens de guerre et gens des villes, entre haine et nécessité : l'exemple de la défense de Grenoble dans la seconde moitié du XVI^e siècle » dans Philippe Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, vol.1, p. 185-197.

346 A. Jouanna, « Faveur et favoris : l'exemple des Mignons de Henri III », art cit.

347 A.C., M 14, fol. 261.

348 A.C., N 11, fol. 127, lettre du prince de Condé au duc de La Valette, de Bayonne, le 17 septembre 1638.

le prince a effectivement ordonné l'établissement d'une garnison à Dax et que Saint Pé doit servir pour ravitailler l'armée en fourrage³⁴⁹. Condé semble de prime abord concéder quelques garanties au duc de La Valette. Il répond qu'il exemptera les terres de M. de Poyanne et que Saint-Pé sera exempté de logement de troupes. Il confirme toutefois que Dax devra supporter l'établissement des troupes, et que Saint-Pé n'échappera pas aux « contribution[s]³⁵⁰ », ce qui comprend notamment la fourniture du fourrage. Ainsi, le prince n'accède finalement à aucune des demandes de La Valette et il revient bien sur sa promesse d'exempter la terre de Saint-Pé. En effet, les concessions faites par le prince portent sur des éléments qui n'étaient de toute manière pas envisagés — il n'était prévu ni de loger des troupes à Saint-Pé ni sur l'étendue du fief de Poyanne —, tandis que ce qu'il confirme va bien à l'encontre des demandes du duc.

Si Condé s'autorise donc à rompre les accords passés avec La Valette, la sinuosité de son propos où il s'évertue à ne pas signifier trop brutalement la fin de non-recevoir qu'il oppose aux suppliques du duc montre qu'il est peu sûr de sa propre position — vis-à-vis du pouvoir royal —, mais aussi qu'il craint probablement une prompt réaction du duc qui dispose de nombreux appuis dans la province. Condé adopte ainsi une stratégie subtile dans l'orientation qu'il donne à cet échange épistolaire. Il se garde bien d'accuser son correspondant de trahison, ou même de lui reprocher quoi que ce soit concernant le siège, mais il dirige l'échange vers ce qui pourrait lui permettre de venir nourrir la caractérisation de La Valette comme traître. La lettre citée ci-dessus commence en effet ainsi :

« Monsieur,

Pour respondre a v[ot]re lettre. Je vous diray que je n'ay pas entendu par les ordres que j'ay envoyés, desgarnir la frontiere, au contraire mettre les troupes a couvert pour en empescher le deperissement. Aussy ne puis je trouver bon que vous quittiés l'armée sans permission du Roy laquelle j'attends et que vous debvés attendre aussy. [...].

Si vous continués en v[ot]re résolution de quitter l'armée, je vous supplie me le mander par ce porteur, car sur le champ, j'en advertiray le Roy et tascheray de pourvoir a tout comme je debvray a v[ot]re reffus³⁵¹. »

Condé répond donc comme s'il n'y avait aucune ironie dans les deux premières phrases de la lettre de La Valette. Prendre les propos du duc au premier degré lui permet d'ailleurs d'éviter tout échange portant sur sa propre conduite. Il interprète également le segment où La

349 *Ibid.*

350 *Ibid.*

351 A.C., N 11, fol. 127, lettre du prince de Condé au duc de La Valette, de Bayonne, le 17 septembre 1638.

Valette prétend être « oblig[é] de partir [afin d'] aller songer et donner ordre a [s]a santé³⁵² » comme une décision ferme de quitter l'armée et ses fonctions, ce qui, effectivement, pourrait être assimilé à un acte de trahison.

Le dispositif identifié ici se retrouve en fait sur quasiment l'ensemble des lettres suivantes : Condé répond à La Valette en mésinterprétant ses propos et en lui reprochant ses écarts sur un ton de pédagogue scrupuleux qui rappelle la marche à suivre dans le service du roi. Le prince agit en fait comme s'il n'existait aucun rapport de force engageant l'existence des deux hommes, et comme s'il avait simplement affaire à un subordonné qui n'aurait pas compris qu'il faut une autorisation royale pour quitter ses fonctions. La réponse de La Valette à cette lettre trahit l'irritation du duc, mais la stratégie de Condé semble fonctionner puisque l'échange se perd dans des considérations sur la santé ducale, au détriment des questions militaires dont Condé veut dès à présent éloigner le duc :

« Monseigneur,

Je ne croyais pas que vous deussiez vous persuader que, quand je vous ay mandé que je desiroy songer a ma santé, j'entendisse de quitter l'armée, puisque je n'en seray pas plus esloigné de Cambes que de Bayonne, ny que je fusse si ignorans que je ne sceusse que je ne puis en partir sans la permission du Roy pour me retirer. Mais je voy bien qu'il est difficile de s'expliquer si nettement qu'on ne puisse entendre d'autre façon que moy mes sentiments. Je suis bien marri de ne les savoir pas mieux exprimer et trouve qu'il y a assez de personnes de cette armée de qui la santé n'est pas plus nécessaire que la mienne auxquelles la liberté est laissée toute entière d'aller prendre des remèdes aux lieux voysins. Je n'ay pas compris qu'estant a Cambes ou il y a mesme des gens de guerre comme a tous les villages prochains, je feusse réputé estre hors de l'armée. Mais puisque vous le jugez autrement, je n'ay rien a dire la dessus, sinon que je demeure à St Jean de Luz et y attendray jusques a une plus grande et pressente maladie les ordres que vous me faites l'honneur de me marquer par vostre lettre et vos comandements [...]»³⁵³.

Cambes³⁵⁴ est un lieu de thermalisme qui se trouve à l'est de Saint-Jean-de-Luz, à environ une trentaine de kilomètres dans les terres. La Valette se trouve à Saint-Jean-de-Luz, ville autour de laquelle les troupes ont été concentrées après la levée du siège. Ces troupes viennent d'être dispersées dans les campagnes aux alentours sur ordre de Condé — probablement pour des raisons de subsistance —, comme nous l'apprend la lettre citée du 17 septembre³⁵⁵. Condé, qui se trouve à Bayonne, est effectivement également à une trentaine de kilomètres de

352 A.C., M 14, fol. 260.

353 A.C., M 14, fol. 262, lettre du duc de La Valette au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 18 septembre 1638.

354 Actuellement Cambo-les-Bains.

355 Voir p.95.

Saint-Jean-de-Luz. La Valette a donc beau jeu de souligner que s'il prenait ses quartiers à Cambes, il ne se trouverait pas plus éloigné de l'armée que le lieutenant général, et d'ajouter qu'à la suite des ordres donnés de disperser les troupes, on trouve à Cambes « des gens de guerre comme à tous les villages prochains³⁵⁶ ». Voir un officier aller prendre les eaux alors qu'il se trouve en commandement n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire. Ainsi, en 1636, Condé, gouverneur de Bourgogne, prend les eaux au château de Mailly³⁵⁷ situé au sud d'Auxerre, tandis que les armées impériales menacent Dijon.

Difficile donc de prétendre que La Valette souhaitait vraiment quitter l'armée. Dans sa réponse écrite en retour le jour même, Condé poursuit toutefois son propos entre considérations tatillonnes sur la question de la santé du duc et rappel condescendant sur les bonnes pratiques d'un serviteur du roi :

« Monsieur,

La raison pour laquelle je n'ay pas approuvé qu'allassiés a Cambes y procurer vostre santé a esté les termes de vostre premiere lettre par laquelle je vous prie vous souvenir que vous me mandiés que veu les ordres que je vous avois envoyés, il falloît que je feusse assuré que l'ennemi n'avoit nul dessein et qu'ainsi vous n'estiés plus necessaire a l'armée. Que si il vous eut pleu me mander que voulliés allé à Cambes pour votre santé sans parler de mes ordres ni de quitter l'armée je l'aurois trouvé tres bon comme je fais encores par la presente et vous pouvés y aller quand il vous plaira pour y sejourner autant que vostre santé le requerra, les ennemis n'entrants point dans le royaume, car s'ils y entroyent, je m'asseure que vous reviendriés sur le champ a l'armée. C'est donc a vous et a moy a demeurer fermes a l'armée ou dans les quartiers d'icelle jusques à ce qu'ayons receu l'un et l'autre les ordres du Roy que j'attends et auquel j'ay demandé permission de m'en retourner. [...] Je vous supplie me mander ce que vous fairés afin que si vous allés a Cambes, je pourvoye a l'armée autant de temps que vous en serés absent [...]»³⁵⁸.

Précisons ici que cet échange a été recopié intégralement par un secrétaire du prince entre 1638 et 1639 et a été ajouté à un dossier thématique de pièces portant sur Fontarabie, dossier notamment destiné à venir nourrir l'accusation de trahison portée contre La Valette³⁵⁹. Cela montre que peu de temps après leur écriture, et avant la conclusion du procès de La Valette en mai 1639, ces lettres ont été considérées comme des pièces pouvant favoriser le point de vue de Condé et travailler à la perte de La Valette. À les lire, on observe Condé façonner l'échange épistolaire afin d'apparaître dans une posture de très fidèle serviteur du roi faisant

356 A.C., M 14, fol. 262v.

357 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 300.

358 A.C., N 11, fol. 137, lettre du prince de Condé au duc de La Valette, de Bayonne, le 18 septembre 1638.

359 Il s'agit des pièces reliées au XIX^e siècle dans le recueil N 11. On y trouve les minutes des lettres de Condé que nous citons, mais aussi des copies des lettres de La Valette (dont les originaux se trouvent dans la série M).

face à un noble puissant dont les intentions ne sont pas claires, intentions qu'il obscurcit volontairement en interprétant à contresens ce que dit La Valette, ce qui oblige le duc à se justifier plus ou moins maladroitement. La remarque piquante de La Valette sur Condé tellement bien informé qu'il se permet de disperser les régiments se transforme de fait en piège pour le duc qui se voit obligé, devant la réaction de Condé, de justifier sa conduite et de protester ne pas avoir eu l'intention de quitter l'armée sans ordre du roi.

Condé mène en fait sa partie en naviguant avec un certain nombre de contraintes. Il ne peut pas se dévoiler et accuser directement La Valette de trahison puisqu'il n'est pas encore sûr du soutien du pouvoir. De plus, il lui faut éviter que le duc ne contre-attaque trop rapidement, notamment par des pamphlets, et donc retarder le moment où ce dernier saisira clairement que Condé agit pour sa perte. Pour ne pas dévoiler sa position, Condé doit donc continuer à entretenir un lien épistolaire puisque les deux protagonistes sont censés s'échanger des informations et des ordres dans le cadre de leurs fonctions. En même temps, le prince ne peut pas réellement poursuivre ce type d'échanges normalisés avec le duc puisque cela reviendrait à l'associer à la mise en œuvre d'une stratégie de remise en ordre et d'organisation de l'armée, ce qui compromettrait la position qu'il assigne à La Valette dans les informations qu'il transmet au pouvoir et qui est celle d'un traître, dangereux pour sa personne et pour la conduite des armées du roi. D'où la nécessité de produire un discours épistolaire qui nourrit les nécessaires échanges sans pour autant permettre d'effectuer un quelconque travail d'élaboration et de mise en place de stratégie militaire coordonnée. Condé tente ainsi de gagner du temps, tout en produisant des lettres pouvant éventuellement être versées à charge dans le dossier d'accusation de La Valette.

Une des conséquences de cela est que le prince se trouve obligé de donner un certain nombre de garanties de sa bonne foi et de son innocence à La Valette. Il s'agit probablement de ne pas l'alerter, mais également de ne pas trop s'engager au cas où le pouvoir ne le suivrait pas dans sa manœuvre. On remarque ainsi qu'il mentionne dans la lettre du 18 septembre avoir lui-même demandé la permission de quitter l'armée, ce qui est peu exact puisque l'on n'en trouve aucune mention hormis dans le mémoire initial destiné au président de Nesmond. Le prince se représente donc en acteur passif qui ne demande qu'à se retirer, alors qu'au même moment les projets de réorganisation des troupes qu'il transmet au pouvoir visent à l'opération inverse. Il y a donc bien un double discours épistolaire selon le destinataire, qui, dans les deux cas, vise à amorcer un certain nombre d'actions, et dont le but commun consiste

à sécuriser la position de Condé tout en chargeant La Valette. Une partie du discours du prince fait d'ailleurs montre d'une ambiguïté certaine qui lui permet de masquer à son correspondant ce qui se joue véritablement dans ces échanges. Ainsi, dans sa lettre du 17 décembre, il ajoute une note additionnelle disant qu'il laisse finalement à La Valette le pouvoir de laisser en place les troupes s'il le souhaite, troupes qui sont déjà en grande partie dispersées³⁶⁰. Dans celle du 18, il fait une mise au point sur la répartition des tâches de commandement entre La Valette et sa personne, répartition d'ailleurs démentie par la façon dont il a lui-même agi lors de la dispersion des troupes. Il écrit en effet à la fin de la lettre :

« je n'ay jamais entendu moy absent et vous present donner d'ordres qu'à condition que sur les lieux vous les jugeassiez utiles au service du Roy, vous y laissant agir moy absent avec autorité absolue³⁶¹. »

Condé prétend donc laisser agir La Valette « avec autorité absolue » quand lui-même est absent, tout en prévoyant donner lui-même des ordres, certes applicables uniquement si La Valette les juge « utiles » « sur les lieux », mais émanant tout de même du prince. L'affirmation est brouillonne au possible et semble autant faite pour laisser La Valette dans l'expectative quant aux réelles intentions du prince envers lui, que pour continuer à produire un discours confus permettant à Condé d'éviter que le duc ne prenne véritablement des initiatives d'ordre militaire. En effet, si La Valette commençait à agir de lui-même pour réorganiser des troupes théoriquement placées sous sa responsabilité, il pourrait devenir difficile de défendre auprès du pouvoir la thèse selon laquelle le duc n'est qu'un traître dont un des objectifs est d'attenter à la sûreté de Condé tout en faisant de mal en pis pour ce qui est des intérêts du roi.

Condé semble d'ailleurs toujours rechercher des informations qui lui permettraient de discréditer La Valette. La lettre du 18 septembre est ainsi portée au duc par Bernard du Plessis-Besançon, maréchal de bataille du prince, qui doit, sous couvert de cette mission, enquêter pour savoir si La Valette n'aurait pas, au détriment des ordres de Condé, donné Saint-Pé pour département — c'est-à-dire pour logement — à ses propres gardes³⁶². Le Plessis-Besançon interroge le marquis de La Force, qui lui indique n'en avoir aucune connaissance, d'autres lui affirment qu'il n'en est rien. Rendant compte de ce qu'il a pu

360 A.C., N 11, fol. 129.

361 A.C., N 11, fol. 137.

362 A.C., N 11, fol. 141, lettre du Plessis-Besançon au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 19 septembre 1638 au soir.

apprendre, le Plessis-Besançon conclut en écrivant : « s'y j'apprends quelque chose au contraire, je me gouverneray selon l'intantion de v[ot]re Altesse³⁶³ ». Le prince poursuit donc son entreprise visant à moissonner de la matière pour incriminer La Valette, tout en semblant rechercher un prétexte pour anticiper les consignes du pouvoir et éventuellement s'autoriser à entraver La Valette le plus rapidement possible. Il faut dire que le duc ne se comporte pas franchement en traître idéal. Dans une lettre du 21 septembre à Condé, il s'extrait habilement de l'échange stérile engagé avec Condé et revient à des considérations tournées vers l'action militaire ordinaire au service du roi :

« Quoique je me soye acquitté de mon devoir, vous ayant despesché mon secrétaire pour vous demander des commissaires pour faire une revue de cette armée et que vous m'avez donné permission de l'ordonner lorsque les milices des communautés seroyent parties, je n'ai pas laissé de vous envoyer le Sr du Verger et le Sr d'Alliés pour vous faire la mesme demande et d'autant que je vois que le temps presse de savoir l'estat auquel sont les troupes. Je me résouds de le faire faire demain par les principaux officiers presens de cette armée, les communes estant partie il y a deux ou trois jours, si vous ne prenés pas la peine de m'en donner, ayant différé depuis le dixhuit de ce mois de septembre jusqu'au vingt-et-deux, vous escrivant le vingt-et-un a une heure apres midy afin d'attendre les comandements qu'il vous plaira d'envoyer a,

Monseigneur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Le duc de La Valette³⁶⁴. »

La lettre est intéressante car elle insiste sur l'urgence à agir dans la crise, urgence réelle puisque les troupes commencent à piller et que les habituelles désertions se multiplient. Elle révèle en creux que si la stratégie de Condé est favorisée par la singularité de la temporalité ouverte par la défaite, elle est en même temps contrainte par celle-ci. En effet, l'état de l'armée et la menace espagnole lui donnent un moyen de pression sur le pouvoir, puisqu'il faut bien que quelqu'un se charge de remettre rapidement de l'ordre dans les troupes. Condé se présente donc comme nécessaire, ce qu'il fait dans les mémoires. Ce moyen de pression est utilisé pour écarter La Valette puisque le prince dit qu'il ne peut rien faire tant que La Valette se trouve en Guyenne. Toutefois, pour que les informations transmises par Condé puissent être crédibles, il faut aussi s'assurer que La Valette ne se rende pas utile avant lui en commençant à remettre les troupes en ordre et en apparaissant comme un officier fidèle et responsable. Or, dans cette lettre, La Valette se produit justement comme commandant

363 *Ibid.*

364 A.C., M 14, fol. 264, lettre du duc de La Valette au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 21 septembre 1638.

d'armée efficace et pressé d'agir. Le ton de la lettre, radicalement différent de celui des précédentes, invite même à penser qu'il a dû comprendre que Condé voulait lui faire porter la responsabilité de l'échec du siège. De manière troublante, le duc semble en effet reprendre à son compte la stratégie du prince ; il décrit minutieusement les initiatives qu'il prend pour effectuer son « devoir », et pointe les attermolements coupables de Condé, sans pour autant l'attaquer frontalement.

La réponse de Condé à cela confirme qu'il s'agit bien pour le prince de maintenir coûte que coûte La Valette inactif jusqu'à l'arrivée des ordres du roi. À court de ressources, il écrit en effet le 22 septembre :

« Monsieur,

Il est vray que je dis a vostre secretaire qu'il seroit bon de faire une nouvelle reveue et que je vous enverrois des commissaires dès que les communes s'en seroyent allées, et qu'avant hier M^r d'Alliers m'en parla encore de vostre part, et qu'à cet effect j'ai comandé les trois commissaires que je vous envoie qui pourront faire les reveues avec ceux que vous comettres. Mais, cette nuit, en me reveillant, j'ay songé s'il ne seroit point bon d'attendre encores deux ou trois jours qu'ayons nouvelles de la Cour afin de regler l'ordre de notre reveue selon les comandements qui nous seront faicts qui ne peuvent plus tarder a venir, et en tout cas si vous croyés dès a present debvoir faire lad[ite] reveue je vous mets devant les yeux s'il ne sera pas bon de la faire secreta afin que les ennemis l'ignorent et ne prennent du peu de nombre de nos soldats courage de nous attaquer s'ils en scavent la verité. Je remets le tout a vostre prudence, laquelle pourra y penser et consulter cette affaire avec Mess^r de la Force, de Gesvres, & Plessis Besanson pour la faire par la meilleure voye que vous aviserés et finir, vous asseurant que je suis

Monsieur,

de Bayonne ce 22 sepbre 1638.

Vostre bien humble cousin et serviteur³⁶⁵ ».

Ce que Condé attend de la cour n'est évidemment pas des ordres lui permettant d'indiquer à La Valette comment régler ses revues, mais bien un retour sur la relation envoyée accusant La Valette et sur les mémoires qui imposent au pouvoir de chasser La Valette et son père de la province. Dans une dernière lettre du 1^{er} octobre³⁶⁶, le duc redemande finalement à Condé l'autorisation d'aller prendre les eaux, ce que Condé accepte en lui recommandant bien de ne rien faire sans connaître les ordres du roi³⁶⁷. L'échange s'arrête ici, La Valette recevant dans

365 A.C., N 11, fol. 144, lettre du prince de Condé au duc de La Valette, de Bayonne, le 22 septembre 1638.

366 A.C., M 14, fol. 300, lettre du duc de La Valette au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 1^{er} octobre 1638.

367 A.C., N 11, fol. 149, lettre du prince de Condé au duc de La Valette, de Bayonne, sans date.

les jours qui suivent l'ordre de venir se justifier auprès du roi, tandis que son père, le duc d'Épernon, est renvoyé une nouvelle fois dans son château de Plassac.

La plupart des lettres et écrits mobilisés comme sources dans cette partie pourraient être décrits comme des flux d'information catalysés par la crise. La crise viendrait ainsi bousculer des pratiques ordinaires de transmission d'informations entre un centre — le pouvoir, Louis XIII, Richelieu, quelques secrétaires d'État — et une périphérie — le théâtre des opérations —, ainsi que des pratiques ordinaires d'échanges localisées au niveau du théâtre des opérations entre les différents commandants, et en particulier entre le lieutenant général et les colonels et maîtres de camp des différents régiments. La crise provoquerait ainsi une hausse quantitative des échanges sur une courte période, un déséquilibre entre les différents pôles – Condé envoie plus qu'il ne reçoit —, et une modification dans la répartition des types d'écrits utilisés, la proportion de mémoires et relations augmentant.

L'approche retenue ici montre toutefois que ce qui se joue avec ces flux d'information est bien autre chose qu'un simple acte de transmission hiérarchique et fonctionnelle de données, de connaissances sur une situation présente. Il ne s'agit donc pas tant d'observer ce qui arrive aux pratiques d'information en temps de crise, que d'observer comment l'existence de pratiques d'information est mobilisée pour se mouvoir dans la crise. On constate alors l'existence d'un véritable travail politique de l'écrit épistolaire autour de grands nobles qui servent le pouvoir royal tout en défendant leurs intérêts propres, travail qui s'appuie sur les leviers offerts par la participation de ces acteurs à la mécanique de l'État royal et à ses routines de fonctionnement, notamment informationnelles. La qualification de l'action politique par l'écrit épistolaire comme processus d'information résulte bien d'un travail d'écriture de la part du prince de Condé et de ses serviteurs de plume, et ce travail est lui-même une action politique, tout comme le serait la publication d'un pamphlet, d'un manifeste, ou une prise d'armes. Elle est simplement moins visible, plus policée, car insérée dans les pratiques du service dû au souverain. Elle s'appuie également le plus souvent sur une forme de connivence et d'alliance avec des interlocuteurs au plus proche du cœur de l'État, comme l'est ici le cardinal de Richelieu.

Peut-on alors toujours parler de pratiques d'information si l'on considère que la fonction informative se trouve subvertie ? Le caractère informatif des sources que l'on étudie est pour

une part déterminé par leur type, comme pour les mémoires ou les relations. Plus largement, on constate que le courrier reste un *medium* dont l'existence est quasi essentiellement définie par sa fonction informative. Pour le formuler autrement, le prétexte pour mettre une lettre en circulation est massivement la volonté ou la nécessité d'informer. C'est donc bien l'information comme phénomène fonctionnel, mais aussi social, qui est au fondement de telles pratiques politiques. L'expression d'affects, et notamment l'échange de nouvelles sur la santé personnelle des correspondants, est ainsi une autre ressource souvent convoquée pour pouvoir mobiliser la correspondance comme outil dans une crise.

Dans l'étude présente, les informations transmises par Condé détiennent une valeur particulière en ce qu'elles relèvent du fonctionnement interne de l'appareil d'État, ou plutôt, en ce que Condé, grâce au soutien de Richelieu, parvient à leur conserver cette légitimité malgré la crise. Or, la possibilité même de l'exécution d'actions allant au-delà de l'information en utilisant l'acte d'informer est bien dépendante de la persistance du système d'information en tant qu'il est censé informer, et de la possibilité qu'ont les acteurs d'utiliser ce système. Il faut que ce qui est transmis soit reçu comme de l'information, à travers un *medium* qui bénéficie de la valeur conférée à un canal de communication relevant du fonctionnement de l'appareil d'État³⁶⁸. Pour le formuler autrement, l'utilisation d'un canal de communication relevant du fonctionnement de l'État — en l'occurrence ici d'un système de communication liée à une opération militaire — et la transmission d'un message sous forme d'information induit un biais de réception qui peut constituer une ressource pour agir. Comme nous l'avons montré, cette utilisation de l'ordinaire de l'épistolaire comme ressource s'actualise ici de deux manières principales. Il y a d'une part un usage de la transmission d'informations destiné à faire accepter et valider par le pouvoir une version de ce qui s'est produit, et il y a, d'autre part, un usage des canaux d'information en tant que lieu où est produit de l'écrit pouvant potentiellement servir de pièce à charge — ou à décharge — pour démontrer l'insuffisance, la trahison d'un individu, ou au contraire sa bonne foi. On peut ici souligner que la fragilité des positions des différents acteurs dans cette crise — Condé, La Valette, et même le cardinal de Richelieu — rend cruciales les actions menées par le recours à l'information. C'est bien le fait d'agir sur le terrain de l'écrit épistolaire et de s'appuyer sur les intérêts communs qu'il partage avec le cardinal de Richelieu qui permet au prince de

368 Ce qui rejoint la conception du *medium* qui est celle de McLuhan où les *media* influencent considérablement la réception du message (Oumar Kane, « Marshall McLuhan et la théorie médiatique : genèse, pertinence et limites d'une contribution contestée », *Tic & Société*, 2016, vol. 10, n° 1, paragr. 10-11).

Condé de retourner la situation à son bénéfice. Il n'en existe pas moins un paradoxe : l'analyse révèle chez les différents acteurs une incertitude sur leur propre position vis-à-vis du principal ministre et du roi. Celle-ci est justement liée à une difficulté structurelle à disposer d'informations fiables : d'une part, Richelieu, tout comme le souverain, maîtrise l'art de la dissimulation, d'autre part, la distance physique existant entre l'information et celui qui souhaite en disposer rend illusoire la certitude de la possession d'informations de la dernière fraîcheur, notamment en temps de crise où tout s'accélère et est sujet au changement, et cela même en disposant d'oreilles attentives proches du pouvoir. Pourtant, et là est le paradoxe, cette incertitude des acteurs sur leur position n'en détermine pas moins une mobilisation aiguë des ressources liées à la position d'informateur.

L'action par l'information est finalement efficace justement, car elle ne sort pas du cadre routinier de la communication — comme le feraient par exemple des pamphlets —, mais aussi parce qu'elle sait s'appuyer sur les limites de la communication d'informations à l'époque moderne. Il ne faut en effet pas oublier que bien souvent, le ministre comme le souverain et les secrétaires d'État sont également dans le flou et doivent laborieusement trier et expertiser les informations qui leur parviennent. La crise n'induit pas ici le passage à un régime extraordinaire de l'information, mais bien une utilisation augmentée de l'ordinaire de l'épistolaire. Elle rend également particulièrement visible la mobilisation de la transmission d'informations par la correspondance comme moyen d'action politique.

CHAPITRE 2.

Façonner les faits, une politique d'État

1. Que savait-il ? Localiser le prince de Condé dans le champ de force politique (septembre 1638 – 1639)

La manière dont Condé se saisit de la possibilité d'action dans la crise exposée, reste à examiner les éventuelles conséquences de ces manœuvres sur le crédit dont bénéficie Condé, et plus largement sur sa position, en particulier vis-à-vis du pouvoir, pendant les mois qui suivent l'échec de Fontarabie. Les questions de l'étendue du champ d'action du prince et de sa position sont d'ailleurs fortement interdépendantes. Il s'ensuit qu'il est parfois difficile de déterminer ce qui relève d'une position préexistante qui donnerait à Condé la possibilité d'agir, et ce qui relève des conséquences sur sa position de la conduite qu'il adopte à la suite de la levée du siège. Derrière ces remarques se profile en fait une question plus directe : Condé sait-il, dès septembre 1638, qu'il ne risque rien ? Même si la documentation ne permet pas de répondre de manière catégorique, cela est peu probable, et l'empressement que le prince met à s'extraire de la position du général fautif donne à penser qu'il doute. Un certain nombre d'échanges semblent d'ailleurs souligner que Condé reste peu assuré de sa position pendant une période relativement longue. Ainsi, le 17 novembre, le président de Nesmond lui écrit :

« Je crois que VA ne se doit pas mettre en grande peine de tous ces bruits que font courir les gens de Mr d'Espéron. Il peult y avoir aussi à Bordeaux plusieurs personnes qui lui font ses contes auxquels elle ne se doit pas entierement fier et il y a d'estranges esprit, aussi bien querelleurs et peu fidentes, mesmes ceux qui sont particul[ierement] à Mr de Bordeaux. Le principal est qu'il n'y a rien à dire aux actions de VA et que la vérité parle pour elle et que Mr de La Valette rend sa cause encore plus mauvaise par son absence, laquelle de soi l'est assez. Ses amis ne le peuvent soutenir et ne le prétendent pas³⁶⁹ et ne vont pas tant à excuser sa personne particulière qu'à empescher la ruine du père et des frères³⁷⁰. »

Cette incertitude semble en partie liée à un défaut d'information : loin du pouvoir, Condé ne semble jamais sûr de sa propre position. Il ne cesse d'ailleurs, dès le mois d'octobre, de demander l'autorisation de faire un séjour à la cour afin de pouvoir mettre en ordre ses affaires³⁷¹. Il semble également s'inquiéter des éventuelles manœuvres du duc de La Valette, qui a quitté le royaume, et tente de suivre le périple de ce dernier à travers les bribes

369 Richelieu s'y emploie d'ailleurs, notamment en dissuadant le cardinal de La Valette de tenter d'aider son frère (V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 33).

370 A.C., M 15, fol. 37, lettre de Théodore de Nesmond au prince de Condé, de Paris, le 17 novembre 1638.

d'informations que lui transmettent divers correspondants³⁷². Enfin, il faut se rappeler que si Richelieu semble soutenir Condé envers et contre tous, sa position est probablement moins assurée du côté du roi.

Observer comment le pouvoir — le roi, Richelieu, Chavigny, Sublet de Noyers — informe Condé, de quoi il l'informe et évaluer le degré d'inclusion de Condé dans le partage des savoirs du pouvoir offre finalement un moyen permettant d'opérer une localisation du prince dans la galaxie politique. De là, il est possible de mieux comprendre comment se nouent les jeux de pouvoir dans la crise, mais aussi comment l'accès à l'information peut être utilisé par le pouvoir pour assigner une place et un rôle — on pourrait dire un rang — à un acteur dans l'appareil d'État.

1.1. La Houdinière, agent de légitimation de l'information condéenne

Dans une courte lettre autographe du 14 septembre 1638 écrite par Condé à Richelieu, le prince mentionne à propos de la levée du siège qu'il se « raporte à Mr de la Houdinière qui a tout veu a [...] en dire la vérité [au cardinal]³⁷³ ». La Houdinière est capitaine des gardes du cardinal. Il sert sous les ordres de Condé à Fontarabie comme aide de camp du prince³⁷⁴. C'est un bon exemple de protégé de Richelieu qui est également proche de Condé et qui se situe au sein de deux systèmes clientélares qui se recouvrent en partie et forment un système à la cohésion relativement solide. Condé ajoute d'ailleurs une note de dernière minute dans sa lettre indiquant que « le Sr de la Houdinière a montré par tout grand courage et prudence³⁷⁵ ». La mention des vertus militaires du messenger signale l'intérêt mutuel du prince et de son aide de camp à se soutenir. Tous les deux ont intérêt à faire retomber la faute sur le duc de La Valette afin d'éviter d'être eux-mêmes désignés comme fautifs. L'envoi de cet homme de

371 A.C., M 14, fol. 424 (Richelieu écrit à Condé à propos de la demande de ce dernier de venir à la cour que si cela se faisait, il ne pourrait rester longtemps) ; A.C., M 14, fol. 428 (Nesmond explique à Condé que Richelieu est très réticent à l'idée d'un voyage du prince à la cour) ; A.C., M 15, fol. 2 (Nesmond explique à Condé que Richelieu semble plus favorable à la venue du prince suite à une visite que lui a rendue Charlotte-Marguerite de Montmorency). Louis XIII écrit finalement une lettre au prince le 17 novembre pour lui annoncer qu'il désire qu'il vienne à la cour « afin de resoudre avec [lui] les desseins qui seront à faire pour l'année prochaine » (A.C., M 15, fol. 40).

372 Parmi d'autres : lettre de Théodore de Nesmond, le 24 octobre 1638 (A.C., M 14, fol. 377), lettre de La Vrillière, le 3 novembre 1638 (A.C., M 14, fol. 422), lettre de Théodore de Nesmond, le 17 novembre 1638 (A.C., M 15, fol. 37).

373 A.C., M 14, fol. 255, Condé au cardinal de Richelieu, de Bayonne, le 14 septembre 1638.

374 Il s'occupe notamment de transmettre les ordres du prince. Une note au revers d'un ordre écrit du prince de Condé au duc de La Valette indique ainsi qu'il a été porté « par Mr. De la Houdinière » (A.C., P 11, fol. 59v).

375 A.C., M 14, fol. 255.

confiance de Richelieu vise aussi probablement à renforcer l'effet produit par la réception de la relation accusant La Valette, qui, elle, a été envoyée le 11 septembre.

Une fois à la cour, La Houdinière peut également tenir Condé informé de l'avancée de ses affaires. Ainsi, le 4 octobre 1638, il écrit au prince :

« [...] le Roy est austain satisfait des actions de V.A. comme il l'est mal de celui de quelque autre que vous aura dies M^r de la Roussière³⁷⁶, pardonnez moi si je n'ose le nommer, mais permettez moy que je vous fasse des plaintes de Monsieur le duc de La Valette lequel geins tous les jours a son Eminence contre moi, tant pour me faire passer pour un lasche que pour me rendre coupable du malheur qui nous est arrivé. Mais V. A. estant cōme elle est tesmoins irreprochable de mes actions, je ne craindray poins cette calomnie, ny qui puisse faire aucune impression a mon desavantage dans l'esprit de mon maistre³⁷⁷ »

Cette lettre permet d'observer à la fois comment se construit l'immunité de la version condéenne du récit du siège, de voir que cette immunité repose en partie sur la position de Condé, et en particulier sa proximité avec Richelieu, mais aussi de constater l'efficacité précoce de ce dispositif en ce que la différence de traitement entre le prince et le duc de La Valette est d'emblée patente. Par la lettre de Condé du 14 septembre, on sait que La Houdinière a été envoyé auprès de Richelieu — dont il est un fidèle et qu'il désigne ici comme son « maistre » — pour lui faire un récit oral de ce qui s'est passé pendant le siège de Fontarabie. La Houdinière est alors présenté par Condé comme un témoin « qui a tout veu³⁷⁸ » et qui pourra « en dire la vérité³⁷⁹ » au cardinal. Si la légitimité à produire la Houdinière comme témoin réside bien dans le fait qu'étant sur le champ de bataille, il dispose du crédit nécessaire pour être produit comme témoin, sa valeur dans la situation présente n'est pas tant fondée sur ce qu'il a effectivement pu voir et comprendre de ce qui se jouait avant et pendant la levée du siège, que sur le fait qu'il est attaché aussi bien à Condé qu'à Richelieu, et qu'il est de son propre intérêt de se placer sur la ligne condéenne puisqu'il risquerait de se trouver personnellement impliqué si Condé était mis en cause.

La phrase de la lettre de la Houdinière qui mentionne que le roi est « satisfait des actions de V.A. » est intéressante, car couchée ainsi sans nuance, elle s'avère relativement surprenante puisque le monarque exprime donc sa satisfaction des actions du prince dont le résultat est une défaite. Richelieu, dans une lettre du 20 septembre à Condé, s'exprimait de manière bien

376 Gilbert Petit, seigneur de la Roussière, écuyer d'Henri de Bourbon-Condé.

377 A.C., M 14, fol. 309-310, lettre de La Houdinière au prince de Condé, s. l., le 4 octobre 1638.

378 A.C., M 14, fol. 255, lettre du prince de Condé au cardinal de Richelieu, de Bayonne, le 14 septembre 1638.

379 *Ibid.*

différente. Il y affirmait en effet que le roi était « très satisfait du zèle avec lequel [le prince avait] av[ait] désiré faire réussir [son] entreprise³⁸⁰ », manière habile de dissocier l'intention initiale du résultat catastrophique et d'éluder la question de l'incompétence militaire du prince. La formulation utilisée par la Houdinière ignore quant à elle totalement la question de l'échec de Condé et semble indiquer que la stratégie du prince visant à convaincre de la responsabilité de La Valette et de sa trahison fonctionne : si La Valette a trahi, quoi qu'ait fait Condé, le siège ne pouvait qu'être perdu. Il devient donc possible d'affirmer que Condé a pris les bonnes décisions et a agi à propos, puisque la défaite serait due à la trahison de La Valette. La lettre dépeint d'ailleurs le duc comme un coupable en train d'essayer de se défendre qui « geins tous les jours à son Eminence³⁸¹ » et tente de reporter la faute sur la Houdinière. Par un dispositif circulaire, la Houdinière désigne finalement Condé comme témoin de ses actions, lui-même étant témoin des actions du prince, actions du prince dont le compte-rendu, grâce à la Houdinière qui « a tout veu³⁸² », peut-être qualifié de « vérité³⁸³ ». La réitération orale par la Houdinière à Richelieu de l'énonciation de la version condéenne du récit de l'échec du siège permet donc d'attester de la véracité de la première énonciation du récit, celle envoyée à Sublet de Noyers.

La Houdinière produit finalement deux choses à travers sa lettre à Condé du 4 octobre. D'une part, il montre sa confiance dans le fait que les positions respectives des deux protagonistes leur permettent bel et bien de conférer une valeur de fiabilité aux récits qu'ils énoncent et finalement de les légitimer en tant qu'information, ce que La Valette n'est quant à lui pas en mesure de faire. D'autre part, en affirmant que « le Roy est [...] satisfait des actions de [Condé]³⁸⁴ », il se publie auprès du prince en informateur qui a réussi sa mission, qui a convaincu le roi de l'irréprochabilité du lieutenant général, puisqu'affirmer cela est un moyen d'exhiber le résultat atteint par le fait de s'être produit en témoin de l'affaire. Au fond, peu importe que le roi ait vraiment affirmé être satisfait de Condé, tout tient dans les liens de confiance et d'interdépendance existant entre Condé, la Houdinière, et probablement Richelieu, liens qui, de par la position sociale de ces différents acteurs, leur permet de construire la légitimité des informations qu'ils énoncent. Pour le formuler autrement, c'est la

380 A.C., M 14, fol. 271, lettre du cardinal de Richelieu au prince de Condé, de Magny, le 20 septembre 1638.

381 A.C., M 14, fol. 309-310.

382 A.C., M 14, fol. 255, lettre du prince de Condé au cardinal de Richelieu, de Bayonne, le 14 septembre 1638.

383 *Ibid.*

384 A.C., M 14, fol. 309-310.

position sociale des acteurs et les liens qui existent entre eux qui créent ici la légitimité des informations transmises.

1.2. Localisation et capacité d'action : l'onction du pouvoir

L'éventuelle responsabilité de Condé est-elle envisagée par le pouvoir ? Probablement, mais aucune action intégrant véritablement cette possibilité n'est initiée. Mieux que cela, on peut en fait constater que le prince est très rapidement associé à la procédure lancée contre La Valette, ce qui le situe, de fait, du côté du pouvoir qui enquête, et non du côté des éventuels responsables.

Il n'est pas inhabituel qu'une enquête soit diligentée après une défaite militaire et qu'elle soit suivie d'une procédure judiciaire. Les procès d'officiers accusés de lâcheté et de trahison sont nombreux dès le XVI^e siècle³⁸⁵. Les gouverneurs de place, qui « représent[ent] la puissance publique³⁸⁶ » et « joui[ssent] d'une puissance souveraine dans le cadre du château ou de la ville fortifiée³⁸⁷ » sont particulièrement exposés. Ils sont en effet supposés « garder [la] place dans l'obéissance du roi, coûte que coûte³⁸⁸ ». En 1523, Fanget, gouverneur de Fontarabie, est ainsi dégradé de noblesse et déclaré roturier pour avoir rendu la ville aux Espagnols³⁸⁹. Des sanctions plus radicales ont également cours. En 1544, Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, est condamné à mort pour avoir rendu Boulogne-sur-Mer aux Anglais³⁹⁰. Il est notamment accusé de trahison et d'intelligence avec l'ennemi. Yves-Marie Bercé note toutefois que les principaux témoignages à charge viennent des bourgeois de Boulogne avec lesquels le gouverneur entretenait de très mauvais rapports³⁹¹. Il affirme également que l'acharnement judiciaire à son encontre « résultait de rivalités curiales et politiques et de la vindicte personnelle du roi³⁹² ». Le maréchal du Biez, son gendre, est également condamné à mort en se fondant sur des motifs dont la gravité fut, là aussi, largement amplifiée à dessein³⁹³.

385 P. Vo-Ha, *Rendre les armes, op. cit.*, p. 244.

386 Yves-Marie Bercé, « Les capitaines malheureux » dans Yves-Marie Bercé (ed.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 36.

387 *Ibid.*

388 *Ibid.*

389 P. Vo-Ha, *Rendre les armes, op. cit.*, p. 245.

390 *Ibid.*

391 Y.-M. Bercé, « Les capitaines malheureux », art cit, p. 47.

392 *Ibid.*, p. 49.

393 *Ibid.*, p. 48-49.

Coucy et Biez furent finalement réhabilités en 1575 sous Henri III. Ces procès mobilisent le plus souvent des instances extraordinaires. Peu d'études de cas existent sur les enquêtes qui permettent de constituer les dossiers d'accusations, mais la fabrication de pièces à charge, et notamment le recours à de faux témoignages semblent bien répandus³⁹⁴. L'ambiguïté entre sanction d'un comportement qui menace les intérêts militaires, voire la sécurité de l'État, et règlement de compte personnel et politique est déjà bien présente. Paul Vo-Ha note ainsi que ces procès sont au XVI^e siècle « un outil parmi d'autres pour se débarrasser d'un adversaire politique³⁹⁵ ». Le ministériat du cardinal de Richelieu voit ces procédures se multiplier. Hélène Fernandez mentionne d'ailleurs un mémoire retrouvé dans les papiers du ministre, intitulé *Raisons de punir ceux qui rendent les places mal à propos*, et qui démontre l'importance d'identifier et de juger les fautes militaires³⁹⁶. Elle note que la prise de Corbie en 1636 donne lieu à « une contre-offensive militaire et politique, mais aussi judiciaire³⁹⁷ ». Le Conseil de guerre se réunit en effet et condamne Soyecourt et Mailly, les deux défenseurs de la place, mais aussi le baron du Bec, gouverneur de la Capelle, et Saint-Léger, gouverneur du Catelet³⁹⁸. Yves-Marie Bercé rappelle que les condamnés « tous contumaces, ne furent exécutés qu'en effigie³⁹⁹ » mais souligne l'extrême sévérité des peines prononcées : « Du Bec et Saint-Léger [...] furent condamnés [...] à mourir écartelés, dégradés de noblesse, leurs maisons rasées et leurs biens confisqués. [Des] archers de la prévôté furent effectivement chargés de détruire la maison du marquis Du Bec sise en Normandie et de mettre le feu dans ses bois⁴⁰⁰. » Des officiers subalternes des places prises font également les frais d'enquêtes et de condamnations⁴⁰¹. La procédure, plutôt courante donc, ne fait véritablement de bruit que lorsqu'elle touche à la haute noblesse. Cette pratique se poursuit bien après le premier XVII^e siècle. En 1673, Dupas, gouverneur de Naarden, est traduit devant un conseil de guerre, puis exécuté pour avoir remis sa place au prince d'Orange après quatre jours de siège⁴⁰². Toutefois, Bertrand Fonck note que sous Louis XIV, « les échecs étaient [...] faiblement sanctionnés par le roi, davantage parce qu'il lui était difficile, pour des raisons dynastiques ou

394 P. Vo-Ha, *Rendre les armes*, op. cit., p. 246.

395 *Ibid.*, p. 245.

396 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit., p. 299.

397 *Ibid.*

398 *Ibid.*, p. 262.

399 Y.-M. Bercé, « Les capitaines malheureux », art cit, p. 53.

400 *Ibid.*

401 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit., p. 299.

402 P. Vo-Ha, *Rendre les armes*, op. cit., p. 243.

politiques, d'assumer un choix malheureux dans ses nominations, que parce qu'il était souvent délicat de cerner les responsabilités quand toute défaite était suivie de campagnes de justifications et d'argumentaires souvent contradictoires⁴⁰³. » Cette dernière remarque souligne bien que lorsqu'une procédure est menée à son terme, il s'agit rarement de seulement sanctionner une erreur militaire — difficile à qualifier —, mais bien plus de saisir l'occasion de la défaite pour agir contre un opposant gênant.

Nous avons évoqué précédemment la grande disparité dans les moyens dont disposent Condé et La Valette pour se justifier. Celle-ci est notamment liée à la position de Condé auprès de Richelieu. La différence de traitement et de réception entre les informations envoyées par Condé et celles envoyées par le duc de La Valette est en effet patente. Ainsi, Richelieu, dans une lettre du 20 septembre qui se veut rassurante pour Condé écrit :

« La Valette a envoyé expressement sur ce sujet [Fontarabie]. J'ay dit franchement à son gentilhomme qu'il estoit besoin qu'il se justifiassent des impressions que son procédé lent et froid ont donné à beaucoup de gens⁴⁰⁴. »

La raison donnée par Richelieu à La Valette pour expliquer que le duc soit d'emblée suspect se rapporte donc à la manière dont ce dernier a informé le pouvoir de ce qui s'est passé à Fontarabie : il n'aurait pas été assez rapide et semblerait peu affecté par la défaite. La mise en garde elliptique faite par Richelieu au gentilhomme envoyé par le duc sonne en fait comme une menace et dévoile l'écart de traitement entre Condé et La Valette : l'un est présumé coupable et doit s'en défendre, l'autre est considéré innocent et doit participer à la collecte de preuve contre son rival. Mieux que cela, il est remarquable que la lettre soit envoyée à Condé qui est donc mis au courant par le cardinal lui-même de la progression de l'enquête du pouvoir sur Fontarabie et des soupçons du pouvoir central vis-à-vis de La Valette.

De même, dans une lettre du 21 septembre, Sublet de Noyers écrit :

« Le Roy vous a plaint et je vous assure, Monsieur, que sa Maj^{te} est suivie en cela par S. E. [...]. Je n'emploierai point le peu de temps que j'ay à vous dire combien mon cœur a pleuré, me repentans l'exces d'une affliction. Il suffit que vous sachiez combien je vous honore pour vous en former l'idée et croire que je n'ay esté surpassé en ce point par aucun de vos domestiques. Et je quitte le discours pour venir aux affaires et vous dire Monseig. que le Roy a commandé à M. de la Vrillière et en son absence à Mons de Chavigny d'escire à M^r. de la Valette que sa Maj^{te}. voulasse estre éclaircie de la vérité de

403 Bertrand Fonck, « Le commandement des armées et ses enjeux sous Louis XIV », *Revue historique des armées*, 15 juin 2011, n° 263, p. 17-27.

404 A.C., M 14, fol. 271, lettre du cardinal de Richelieu au prince de Condé, de Magny, le 20 septembre 1638.

ce qui s'est passé à Fontarabie. Elle luy commande de le venir trouver pour lui rendre raison de sa conduite. Par une au[tr]e despesche sa Maj^{te} mande a Mons le Duc d'Épernon qu'il s'en retourne a Plassac⁴⁰⁵ aussy tost qu'il aura receu la despesche de sa Maj^{te} affin que ceux qui seront enquis de ce qui s'est passé aud[it] siege puissent avec plus de liberté dire ce qu'ils en scavent en leurs consciences. Mons^r. de la Vrillère ou M de Chavigny ont aussi ordre de vous envoyer un pouvoir pour gouverner la Province en l'absence des [...] ducs d'Épernon et de La Valette.

Et d'autant qu'il est de toute importance que sa Maj^{te} conoisse clairement ceux qui ont bien ou mal agis au siege de Fontarabie. Elle desire que vous luy en laissiez scavoir ce que vous scavés en v[o]st[re] conscience avec un clair justificatif de ce que vous en manderes⁴⁰⁶. »

À la suite de Richelieu, Sublet de Noyers assure donc Condé de son soutien et l'informe des intentions du pouvoir à propos du traitement de l'affaire de Fontarabie, et en particulier de ce qui a été décidé concernant le duc de La Valette et son père. En informant Condé des décisions royales, Sublet de Noyers ne confirme pas seulement à Condé que La Valette est bien présumé coupable, puisqu'il lui est demandé de « rendre raison de sa conduite », c'est-à-dire de se justifier devant le roi de ses actes. Il montre également au prince que son récit du siège et de la défaite a été agréé par le pouvoir, au sens où il est accepté par le pouvoir, mais aussi déclaré conforme pour une utilisation politique et judiciaire. En effet, les actes dont La Valette est censé se justifier sont en fait ceux qui ont été rapportés par Condé. Il s'agit bien là d'une des conséquences de la redoutable efficacité de la stratégie informationnelle du prince : l'information transmise par Condé ayant été légitimée pour un usage d'État, La Valette n'est plus prié de venir s'expliquer, mais de venir justifier des actes établis par le prince.

Surtout, en tenant Condé au courant de ce qui se décide dans la sphère du pouvoir, le secrétaire d'État l'intègre un peu plus à l'exercice de l'État, accentuant la différence radicale de sa position par rapport à celle du duc de La Valette. Cette intégration par le partage d'informations se voit d'ailleurs confortée par l'octroi à Condé d'une position officielle en Guyenne puisque Sublet de Noyers lui fait savoir qu'un pouvoir lui sera envoyé⁴⁰⁷ pour gouverner à la place du duc d'Épernon. La question de l'obtention d'informations sur Fontarabie sert notamment à justifier l'exil du duc d'Épernon : son emprise sur la province qu'il gouverne risquerait d'empêcher ceux qui savent quelque chose de parler — sous-entendu, contre La Valette et son père. La logique de cela repose sur la volonté d'incriminer

405 Le château de Plassac, en Saintonge, qui appartient alors au duc d'Épernon.

406 A.C., M 14, fol. 273, lettre de Sublet de Noyers au prince de Condé, de Magny, le 21 septembre 1638.

407 Des lettres patentes sont rédigées à Saint-Germain-en-Laye et envoyées le 5 octobre. Par ces dernières, Condé est nommé gouverneur et lieutenant général de la province de Guyenne. Les lettres sont enregistrées le 16 octobre au parlement de Bordeaux et le 18 au parlement de Toulouse (A.C., M 14, fol. 361-362).

La Valette tout en blanchissant Condé, et cela passe, dans la correspondance, par une politique de l'information qui vise à intégrer Condé à la boucle du pouvoir, tout en justifiant les mesures prises contre Épernon et La Valette par la nécessité d'enquêter librement afin de saisir la vérité de ce qui s'est passé à Fontarabie. Finalement, le résultat des investigations menées laisse peu de place au doute puisque le fait d'intégrer Condé dans l'instruction de l'affaire suppose qu'il ait été préalablement mis hors de cause, lui donne éventuellement les moyens d'étouffer tout élément qui pourrait justement remettre en doute son absence de responsabilité dans la défaite, et enfin lui procure de nouvelles ressources pour accabler le duc de La Valette.

La demande faite au prince de produire ce qu'il sait en sa « conscience avec un clair justificatif⁴⁰⁸ » renvoie en fait à la constitution d'un dossier destiné au procès du duc, appuyé sur des documents — comme des minutes d'ordres écrits⁴⁰⁹ — et sur les affirmations de témoins venant confirmer les dires de Condé. Contrairement à ce qui est demandé à La Valette, il n'est pas question de « vérité⁴¹⁰ » puisque le récit envoyé par Condé et celui fourni par la Houdinière ne sont pas remis en cause, tandis que pour Épernon, le récit de son gentilhomme est opposé à une « vérité » qui n'aurait pas encore été énoncée. Ce qui est demandé à La Valette est finalement d'énoncer une vérité qu'il ne peut formuler puisqu'elle devrait correspondre au récit transmis par Condé et la Houdinière. Constaté qu'être adoubé par le pouvoir procure du pouvoir, des moyens d'action et une immunité relative peut sembler banal. L'originalité du processus à l'œuvre repose en fait sur le rôle actif de Condé dans une affaire bientôt judiciairisée et qui le concerne en premier chef, sur le rôle relativement passif du pouvoir, et sur le caractère déterminant de la capacité à produire de l'information dans l'attribution des rôles des différents protagonistes. Au fond, Condé se retrouve associé à l'instruction menée par le pouvoir parce qu'il est un des seuls à pouvoir produire récits détaillés, témoignages, documents destinés à devenir preuves, tout en ne risquant pas de mettre en péril les intérêts du roi et ceux de son ministre.

408 A.C., M 14, fol. 273.

409 On en trouve un certain nombre, essentiellement des ordres de Condé à La Valette (mentionnés dans les récits condéens comme non exécutés par le duc) en A.C., N 11.

410 A.C., M 14, fol. 273.

1.3. Consoler le prince : la production d'une confiance politique

Nous avons déjà noté l'incertitude⁴¹¹ qui est celle du prince vis-à-vis de sa propre position. Du côté du cardinal de Richelieu, et, semble-t-il, avec l'aval du roi, une énergie non négligeable est investie dans la production d'un discours rassurant qui participe de la légitimation du prince de Condé, mais aussi du ministre. Condé se voit ainsi conforté dans sa position et dans ses actes, ce qui permet notamment de ne pas voir mises en cause les décisions de Richelieu concernant le choix de Fontarabie pour mener un siège, et le choix d'Henri de Bourbon pour le conduire.

Ainsi, le 22 septembre, Chavigny écrit :

« Si vous pouvez estre consolé en quelque chose, c'est d'estre assuré comme vous le devez estre que le Roy scai que vous l'avez très fidèlement et très courageusement servi en ce[tte] fascheuse rencontre et que Monseigneur le Cardinal en est vostre caution auprès de sa Ma^{te}. Votre gentilhomme vous dira plus particulièrement Monseigneur ce qui s'est passé et moy je vous protesterai que vous ne scaurai jamais honorer personne de vos commandements jusque vous ayez un plus absolu pouvoir que sur moy qui suis, passionnément, Monseigneur, vostre tres humble [etc.]⁴¹². »

Condé se voit ici assuré par un canal d'information tierce — Chavigny — qu'il dispose du soutien du roi, soutien garanti par Richelieu. Cela lui est d'ailleurs confirmé par Louis XIII lui-même qui, dans une lettre du 6 octobre, écrit qu'il a « tousjours reçu comme [il] fai[t] continuellement des singulieres preuves de [la] sage et prudente conduite, fidelité et affection [du prince] en [son] endroit⁴¹³ ».

La lettre de Chavigny révèle d'une part que Condé sera informé oralement, et donc d'une manière qui ne laisse pas de traces, de ce qui « s'est passé », c'est-à-dire de ce qui a été décidé dans l'entourage du roi à propos de la responsabilité du prince et du duc de La Valette dans l'échec de Fontarabie. D'autre part, le secrétaire d'État joint à sa lettre une copie de celle que le roi envoie parallèlement aux ducs de La Valette et d'Épernon — envoi déjà annoncé à Condé par Sublet de Noyers dans sa lettre du 21 septembre⁴¹⁴. On constate donc encore une fois combien Condé est associé étroitement à l'enquête menée par le pouvoir et qui de plus en plus semble viser à incriminer le duc de La Valette. Les informations transmises au prince

411 Voir p.109.

412 A.C., M 14, fol. 277, lettre de Chavigny au prince de Condé, de Chantilly, le 22 septembre 1638.

413 A.C., M 14, fol. 324, lettre de Louis XIII au prince de Condé, de Saint-Germain, le 6 octobre 1638.

414 Voir ci-dessus p.115.

sont à la fois une ressource pour qu'il puisse manœuvrer en connaissance de cause face à La Valette, et une manière pour Richelieu de confirmer la confiance qu'il conserve à un allié.

Ce que l'on envisage ici est bien la confiance comme notion politique. Georg Simmel la définit comme « une hypothèse sur une conduite future, assez sûre pour qu'elle fonde l'action pratique⁴¹⁵ ». La définition de Simmel est intéressante, car elle lie la notion de confiance à l'idée de projection dans le temps et à celle d'action. Or, l'élaboration d'une stratégie politique est bien également liée à la possibilité de penser un état futur. Le travail de la confiance est un élément important de la sortie de crise en ce qu'il est une étape incontournable de l'élaboration d'une stratégie politique, et même plus largement de tout projet politique qui s'ancre dans un tissu d'interactions sociales. Si l'action politique semble attachée à la fugacité de son déclenchement, c'est bien l'existence d'une confiance dans la stabilité de liens et de positions qui garantit son efficacité future et l'avènement de conséquences positives pour celui qui l'a initiée. Ainsi, la confiance est un des éléments qui permet le déclenchement de l'action, en garantissant que les conséquences de cette dernière ne seront pas vaines, voire contre-productives. Sébastien Schick souligne que le « discours de la confiance et sur la confiance⁴¹⁶ », omniprésent dans la correspondance, est notamment une réponse au problème de la distance entre les individus et à celui de la fragmentation de l'univers social à l'époque moderne. La confiance est fondamentale en ce qu'elle permet à une relation interpersonnelle d'être productive politiquement. Dans le cas d'une situation de crise, l'affirmation du maintien de la confiance est à la fois un choix tactique et politique, mais aussi une nécessité afin de disposer d'alliés sur lesquels s'appuyer pour sortir de la crise. Or, les échanges épistolaires sont un des lieux privilégiés de production de cette confiance nécessaire à l'action, et l'échange d'informations en particulier apparaît comme une pratique fondamentale, car la transmission d'informations inédites, sensibles manifeste un lien de confiance, ou peut justement être destinée à créer un capital de confiance auprès de son interlocuteur. Nicolas Schapira note à propos des secrétaires que « du fait même de leur fonction, [ils] ont la possibilité d'écrire la relation de dépendance à leur maître, et de pouvoir ainsi produire la confiance⁴¹⁷ ». L'exemple de Colbert lui permet de montrer comment celui qui est à l'origine un simple commis du secrétaire d'État Michel Le Tellier parvient à se voir accorder une confiance à toute épreuve par son maître. Pendant la Fronde, alors que la cour

415 Georg Simmel, *Secret et sociétés secrètes*, traduit par Sibylle Muller, Strasbourg, Circé, 1991, p. 22.

416 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 264-270.

417 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 143.

effectue une tournée du royaume en 1650 pour tenter de raviver la fidélité émoussée des provinces, Colbert suit le cardinal et sert d'intermédiaire entre ce dernier et Le Tellier. Au-delà de son travail habituel, il commence alors à fournir des informations au secrétaire d'État, tout d'abord sous forme de récits d'événements, puis en lui rapportant des éléments dont il est un témoin privilégié et qui touchent directement à la manière dont Mazarin administre les affaires. Colbert se construit ainsi progressivement une posture de défenseur de Le Tellier qui n'hésite pas à s'exposer auprès du principal ministre. Il gagne en retour la confiance du secrétaire d'État, et une position d'interlocuteur privilégié de ce dernier. La configuration est sensiblement différente dans le cas qui nous occupe en raison de l'identité et de la position sociale qui sont celles de Condé, mais la question du lien entre transmission d'informations et confiance y apparaît également avec vigueur. Cela a d'ailleurs déjà été soulevé dans plusieurs études qui mettent en avant les liens entre les processus de communication et de production de confiance, que ce soit à propos du fonctionnement politique et social d'une communauté urbaine⁴¹⁸, ou bien sous l'angle des interactions commerciales⁴¹⁹. Un des intérêts de cette approche est notamment qu'elle permet d'affiner la question du clientélisme en s'intéressant à la manière dont sont produites les conditions de la mise en place d'un lien clientélaire étroit susceptible d'être mobilisé pour agir politiquement. S'arrêter sur la question de la confiance permet de voir comment ces liens sont entretenus, maintenus, ravivés, ou au contraire comment ils se délitent. Dans le cas qui nous intéresse, il ne s'agit pas seulement pour Condé de conserver la confiance du cardinal et du souverain, mais aussi d'agir de telle sorte que l'expression de cette confiance soit encore possible. Cela ne signifie pas que le souverain ou le ministre doivent accorder un plein crédit à ses propos — il s'agit plutôt pour eux de s'assurer qu'ils peuvent s'appuyer sur Condé pour gouverner. Cela signifie plus prosaïquement qu'Henri II doit manœuvrer de manière à ce que la confiance placée en lui par le ministre ne devienne pas injustifiable au point que ce dernier ne la lui retire, de crainte d'y perdre tout avantage. Il y a donc bien une forte incertitude de Condé sur sa position, liée à la confiance que le ministre voudra bien lui renouveler. Tout comme dans le cas des échanges

418 Simona Cerutti, « Clientèle et confiance : Les conflits entre le gouvernement central et les élites urbaines à Turin aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (eds.), *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, p. 149-163.

419 Alessandro Stanziani, « Les signes de qualité », *Revue de Synthèse*, 2006, vol. 127, n° 2, p. 329-358 ; Guillaume Calafat, « Familles, réseaux et confiance dans l'économie de l'époque moderne. Diasporas marchandes et commerce interculturel », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011, 66^e année, n° 2, p. 513-531.

entre Colbert et Le Tellier évoqués plus haut, cette confiance accordée à Condé se traduit par la transmission d'informations sensibles, qui touchent à l'exercice du pouvoir au cœur de l'État. Elle est également exhibée à travers l'expression d'affects, comme nous venons de la voir avec la lettre de Chavigny et les protestations de Richelieu ainsi que celles du roi. Si cette confiance est réaffirmée, c'est qu'elle est là aussi le préalable à l'élaboration d'une stratégie, et donc à une sortie de crise. À travers le discours de la confiance, il s'agit donc bien d'analyser une technique de gouvernement.

Parallèlement, et logiquement, c'est aussi sur le terrain de la confiance que sa perte est signifiée à La Valette. La lettre envoyée au duc par le roi exprime en effet clairement la suspicion royale. Il est prié de venir « justifier [sa] conduite et [...] rendre compte de [ses] actions⁴²⁰ ». Le monarque ajoutant : « je prie Dieu qu'elles ayent esté telles que je les ay deu attendre d'une personne de v[ot]re condition et qu'il vous ayt à sa S^{te} garde⁴²¹ ». Contrairement au prince, tenu au courant d'une grande part des informations détenues par le pouvoir et de l'avancée des réflexions sur les raisons de la défaite, la lettre — d'ailleurs fort courte — se contente d'évoquer « les mauvais bruits qui courent [au] prejudice [de La Valette]⁴²² ». Si Condé peut être informé des décisions du pouvoir et des informations dont ce dernier dispose du fait de son immunité, La Valette, dont le sort n'est probablement pas tout à fait scellé à ce moment, est laissé dans un flou informatif patent. On lui notifie les soupçons qui pèsent sur lui tout en renvoyant le fondement de ces soupçons à des sources indéterminées, des « bruits qui courent ». Là encore se joue le partage entre Condé, qui participe du pouvoir et de sa maîtrise de l'information, et La Valette, renvoyé aux bruits et aux rumeurs du commun.

Le déferlement de protestations de soutien dont bénéficie Condé fait quant à lui écho à la tonalité catastrophiste des premières lettres et mémoires dans lesquels le prince se présentait comme étant dans un « estat déplorable⁴²³ » et émettait le souhait d'être relevé de ses fonctions. La situation militaire est d'ailleurs effectivement critique. Entre fin septembre et début octobre, de nombreuses lettres d'officiers subalternes demandent à Condé de pourvoir au paiement de leur rançon. D'autres, ceux qui ont pu se replier à temps avec leurs troupes, se

420 A.C., M 14, fol. 278, copie des lettres de Louis XIII envoyées aux ducs de La Valette et d'Épernon le 22 septembre 1638.

421 *Ibid.*

422 *Ibid.*

423 A. Maury, *Musée des Archives nationales*, op. cit., p. 481.

plaignent de ne plus trouver de quoi se nourrir. Rapidement, des plaintes pour pillage apparaissent, et le 26 octobre le comte de Gramont écrit à Condé qu'il craint que les soldats « ne commettent mille sortes d'insolences, & qu'ils ne ruinent les peuples de ces voisinages⁴²⁴ ». Le pouvoir dépend donc grandement de Condé pour éviter que la situation ne s'aggrave et n'entraîne des troubles dans une province déjà fort sujette aux émotions. D'ailleurs, dès fin septembre, de nombreux ordres adressés à Condé concernant la réorganisation des troupes⁴²⁵. Informer le prince de ce que fait le pouvoir tout en multipliant les marques de bienveillance permet de s'assurer de la remobilisation de Condé en affirmant l'existence d'un lien de confiance solide entre lui, le roi, Richelieu et les ministres. Ces discours épistolaires font en fait pleinement partie du processus de consolidation de la position de Condé et de son intégration aux arcanes du pouvoir, alors même que l'éventualité de sa responsabilité dans la défaite se trouve occultée. Le rôle de Richelieu dans ce processus apparaît ici particulièrement prégnant. Il écrit par exemple à Louis XIII le 18 septembre :

« Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il arreste le cours de telz malheurs, consolle Mr le Prince, qui a faict tout ce qu'il a peu en cette occasion, et punisse ceux qui ont contribué à un sy mauvais événement⁴²⁶ ».

Et le même jour à Chavigny :

« J'ay compassion de Mr le Prince, qui a faict tout ce qu'il a peu, et pendant tout le siège et en cette malheureuse rencontre. Il est besoin de le consoller et de pourvoir promptement au désordre où est sans doute la province à laquelle est arrivé ce désastre⁴²⁷. »

À cette injonction répond la lettre de Chavigny précédemment citée, du 22 septembre, où le secrétaire d'État s'emploie effectivement à consoler le prince.

Le thème du désespoir et de la consolation est en fait massif dans les échanges entre Condé et la cour. Là encore, une de ses fonctions semble être d'empêcher que ne soit questionnée l'éventuelle responsabilité du prince. Cela est particulièrement marquant dans les propos cités du cardinal de Richelieu qui affirme, comme en passant, que le prince a fait « tout ce qu'il a peu ». De même que dans les mémoires où Condé tentait d'imposer une prise de décision

424 A.C., M 14, fol. 389, lettre du comte de Gramont au prince de Condé, de Saint-Jean-de-Luz, le 26 octobre 1638.

425 Le 18 septembre, le roi envoie ainsi à Condé une ordonnance de réorganisation de la cavalerie (A.C., M 14, fol. 284). Le 25 septembre, ce sont des ordres concernant les quartiers et lieux de garnison (A.C., M 14, fol. 386).

426 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 183.

427 *Ibid.*, p. 184.

située au-delà de la question de sa propre responsabilité, Richelieu impose une gestion de crise située au-delà de la question de la responsabilité de Condé : le prince a agi du mieux qu'il a pu, il n'est donc pas responsable, il est par contre nécessaire de le consoler pour qu'il puisse de nouveau agir. L'immunité condéenne est telle que le cardinal peut rapporter d'un même mouvement qu'il prie Dieu de consoler Condé et de « puni[r] ceux qui ont contribué à un sy mauvais événement⁴²⁸ », événement qui s'est produit... sous la direction du prince.

La pratique épistolaire de Condé juste après la défaite consiste également à présenter au pouvoir une certaine composition de sa personne, éplorée par la défaite et affaiblie par l'effort fourni, ce qui lui permet ensuite d'évaluer sa position réelle à l'aune de la réaction de ses interlocuteurs. Or, on constate que le pouvoir diffuse dans ses propres écrits — ceux de Richelieu, de Chavigny — le reflet de la figure que Condé se construit, ce qui revient à accepter d'adopter son point de vue, et donc à lui exprimer sa confiance. On trouve ainsi dans une lettre de Charlotte-Marguerite de Montmorency à Condé écrite le 3 novembre le compte-rendu d'une entrevue avec Richelieu dont la matière principale semble avoir été la manière dont le prince a été affecté par la défaite. La princesse écrit :

« Il [le cardinal de Richelieu] savait bien le deplesir que vous avies resu du maleur de Fontarabie, qu'il vous an avet console par ses lettres. Je luy dis que son soin avet soulage vostre douleur et que sans sela vous an auries ete asureman for malade⁴²⁹. »

À première vue, ce qui semble évoqué est l'art du cardinal dans la maîtrise de la catégorie rhétorique et spirituelle de la *consolatio*, maîtrise dont atteste la princesse en rendant compte du soulagement éprouvé par son époux à la lecture des mots du cardinal. Cet art partagé du discours efficace et approprié semble s'opposer à la rudesse de La Valette à qui l'on reprochait son « procédé [...] froid⁴³⁰ ». Toutefois, ce qui pourrait sembler être un usage épistolaire de savoirs littéraires à des fins consolatrices, relevant d'un art plus ou moins partagé de la politesse, dissimule en fait un enjeu de première importance pour l'existence du prince puisque les propos consolateurs de Richelieu lui apprennent que son alliance politique avec ce dernier tient toujours malgré l'échec de Fontarabie. D'une part, le discours de la consolation sert donc à réaffirmer la solidité d'une confiance qui définit des positions de pouvoir. D'autre part, les discours de déploration, consolation, et plus largement les discours

428 *Ibid.*, p. 183.

429 A.C., M 14, fol. 434, lettre de la princesse de Condé au prince, de Paris, le 3 novembre 1638.

430 A.C., M 14, fol. 271, lettre du cardinal de Richelieu au prince de Condé, de Magny, le 20 septembre 1638 (lettre précédemment citée p.115).

mobilisant l'expression des affects semblent nourrir — et donc rendre possibles — les échanges entre Condé et un certain nombre de ses correspondants du moment, alors même que la question de ce qui s'est passé et le rôle exact du prince dans cette affaire ne peuvent être formulés. En effet, ce qui transite dans un premier temps apparaît massivement comme de l'information pétrie d'affects : Condé lui-même et ses proches — Enghien, Nesmond, Bachelier⁴³¹ — font savoir au pouvoir combien le prince est touché, meurtri par la défaite. En retour, le pouvoir ne cesse de dire qu'il sait combien Condé est affecté par cette même défaite et lui renouvelle ainsi sa confiance, confiance qui peut ensuite permettre à Condé d'agir en Guyenne afin d'empêcher la situation de se dégrader.

La production de la confiance semble finalement ici rendre possible le réamorçage de l'alliance entre le prince de Condé et le cardinal de Richelieu, et donc la remise en route d'un système de gouvernement qui doit permettre de sortir de la crise, dans un moment même où la rationalité des décisions et des actions des différents acteurs du pouvoir ne peut être écrite, car elle ne se situe pas à un niveau en cohérence avec l'objectif énoncé de faire le jour sur les causes et les responsabilités de la défaite. Là encore revient le motif de la continuité et de la cohésion de l'appareil d'État — y compris dans sa composante militaire. Condé est sur place, connaît le terrain, n'est peut-être pas le meilleur commandant possible, mais est un des mieux placés pour enterrer proprement la défaite et éviter que la situation ne dégénère en une catastrophe stratégique.

431 Intendant des affaires du prince de Condé.

2. La construction d'un récit d'État

2.1. Investigations en terre conquise : mettre en place un appareil de collecte d'informations pour mener un procès politique

Le 22 septembre, une lettre du roi est donc envoyée au duc d'Épernon lui intimant l'ordre de se retirer en son château de Plassac. L'emprise du duc sur la province et les éventuelles pressions qu'il pourrait exercer sur de potentiels témoins sont désignées comme raisons de cette disgrâce :

« Ce qui s'est passé au siege de Fontarabie me donne encore plus de sujet de vouloir la mesme chose⁴³² affin que n'estant pas en Guienne, l'esclaircissement que je pourray prendre de la conduite de mon cousin le duc de La Valette v[ot]re fils soit d'autant moins suspect que ceux qui en auront cognoissance auront plus de liberté de dire ce qu'ils en scauront en leur conscience⁴³³. »

Sans annoncer clairement qu'il évince le duc de son gouvernement — alors qu'un pouvoir pour le gouvernement de la province vient pourtant bien d'être promis à Condé —, le roi signifie bien au vieux duc que son intention est de lui retirer le pouvoir qu'il exerce sur la province, puisqu'il identifie l'éloignement du duc à la disparition de sa capacité à avoir assez d'emprise sur les individus pour qu'ils ne parlent pas en défaveur de son fils. De manière assez exemplaire, le pouvoir d'Épernon est bien assimilé à sa présence locale physique. Il faut également se rappeler qu'une copie de la lettre est transmise par Chavigny à Henri de Bourbon, qui vient donc de recevoir l'information selon laquelle la charge de gouverneur va lui être confiée. Preuve éclatante de la confiance que lui accordent Richelieu et le roi et de la confirmation de sa place parmi ceux qui exercent le pouvoir, la lettre lui offre ainsi le spectacle de la disgrâce du vieux duc dont il convoitait la charge, jadis en sa possession⁴³⁴. L'éviction d'Épernon du gouvernement de Guyenne est ensuite officialisée par lettres patentes du 6 octobre, enregistrées le 16 au parlement de Bordeaux.⁴³⁵

Un nouveau dispositif de captation d'informations à destination du pouvoir peut alors être mis en place en Guyenne. Il repose sur l'autorité du prince de Condé, autorité qui s'exerce

432 Que le duc quitte Bordeaux pour Plassac, chose qui lui avait déjà été demandée durant le siège à la suite des plaintes exprimées par Condé auprès de Richelieu.

433 A.C., M 14, fol. 278, copie des lettres de Louis XIII envoyées aux ducs de La Valette et d'Épernon le 22 septembre 1638.

434 Voir p.61.

435 V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 34. Voir aussi p. 116 du présent tapuscrit.

grâce aux pouvoirs donnés par le roi, mais aussi aux appuis clientélares du prince en Guyenne. Cela rappelle combien les informations qui parviennent — ou ne parviennent pas — au pouvoir dépendent fortement du contexte politique local. Il est toutefois intéressant de voir qu'il s'agit ici d'informer au sens judiciaire de l'expression, « en termes de Palais » dirait Furetière, qui propose comme définition : « rediger par écrit les depositions des tesmoins qui peuvent assûrer de la verité d'un fait qu'on veut esclarir⁴³⁶ ». Et le processus à l'œuvre relève en effet d'une hybridation entre l'information judiciaire et l'information politique. Il s'agit bien de recueillir des témoignages précis, mais bien plus pour étayer ce qu'avance Condé que pour éclaircir l'affaire. Par ailleurs, les moyens utilisés relèvent plus de l'art politique du renseignement que de la procédure judiciaire, puisqu'il s'agit de s'assurer de relais locaux et de mobiliser des contacts en faisant fonctionner un réseau clientélaire. Pourtant, à la différence de ce que l'on pourrait attendre d'une opération de renseignement, il ne s'agit pas vraiment d'entrer en possession d'informations inédites, exclusives, mais bien d'utiliser une emprise, une forme d'autorité, pour que les informations deviennent des témoignages pouvant servir de preuves, et que ces preuves viennent confirmer une version préétablie. Cela se fait relativement aisément, même si les preuves obtenues restent minces, à travers la mobilisation de pratiques préexistantes et éprouvées. Ce que cela montre, c'est avant tout la plasticité des pratiques d'information — aussi bien que des procédures judiciaires d'ailleurs⁴³⁷ — et la perméabilité existant entre leurs différentes déclinaisons. Moins que des pratiques pensées et élaborées à des fins précises, elles sont bien plus des outils, des ressources disponibles pour de nombreux types d'action.

Le 5 octobre, Richelieu écrit à Condé pour lui annoncer l'envoi des pouvoirs nécessaires à son gouvernement et annonce au prince que le nouveau dispositif est justement opérationnel :

« On vous envoie la comission qui vous est nécessaire pour commander dans la Guyenne. Mrs d'Espernon et de La Valette n'y estans plus, il vous sera aisé de faire voir par bonnes preuves ce que vous soustenez véritable et qui ne le peut estre sans crime⁴³⁸. »

La formule employée ici par le cardinal souligne qu'il s'agit bien de la « vérité » énoncée et défendue par Condé, et non de faits reconstitués après une enquête menée de manière

436 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., article « informer ».

437 Hélène Fernandez a montré l'importance du travail intellectuel de l'écrit effectué dans la construction des grandes affaires judiciaires du temps de Richelieu : H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit.

438 A.C., M 14, fol. 315, lettre du cardinal de Richelieu au prince de Condé, de Paris, le 5 octobre 1638, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 608-609.

relativement impartiale. Aucune velléité de mener une véritable enquête n'apparaît d'ailleurs, et il s'agit bien plutôt de trouver de quoi étayer le récit condéen afin qu'il puisse servir dans le cadre d'une procédure judiciaire que Richelieu évoque ici en parlant de « crime ». Le but principal est de disposer d'assez de matière pour pouvoir mener une procédure judiciaire condamnant La Valette. Richelieu insiste donc logiquement sur la nécessité que « la preuve ne puisse estre sujette à reproche⁴³⁹ ».

L'enquête du pouvoir annoncée à Épernon comme une des raisons de son éloignement sera dont très largement réalisée sous la direction et le contrôle de Condé. Le roi donne commission pour enquêter en Guyenne à Charles de Machault et lui adjoint le conseiller d'État Charles le Roy de la Poterie⁴⁴⁰. Richelieu précise dans la même lettre du 5 octobre que Le Roy de la Poterie est nommé « afin que le dit Sr de Machault ne puisse estre par raison suspect à ceux qui se trouveront chargés⁴⁴¹ ». Charles de Machault pourrait en effet facilement être qualifié de partial, car il est un fidèle soutien de Richelieu et fait également partie de la clientèle condéenne⁴⁴². Maître des requêtes de l'hôtel⁴⁴³, il devient le premier intendant de Bourgogne à partir de 1635⁴⁴⁴ et est donc habitué à travailler sous l'autorité de Condé dans toutes sortes d'affaires. Son frère Louis⁴⁴⁵ occupera d'ailleurs la même fonction de 1644 à

439 *Ibid.*

440 On trouve une copie du rapport, intitulé *Informa[ti]on faicte par Mes Charles Le Roy, sieur de La Potherye, et Charles de Machault, conseillers du Roy en ses Conseils, commissaires deputez par Sa Majesté par ses lettres patentes (4 octobre 1638), sur ce qui s'est passé au siège de Fontarabie* dans les *Mélanges de Colbert* (B.n.F., *Mélanges de Colbert* 14, fol. 317).

441 *Ibid.*

442 Heide Gronau-Chenillet, « Le parlement de Bourgogne et l'intendant sous les ministères de Richelieu et de Mazarin : du clientélisme condéen vers la fidélité au roi » dans Jacques Poumarède et Jack Thomas (eds.), *Les Parlements de province : Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVII^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1996, p. 445.

443 A.N., X/1a/8653, fol. 108 : « Lettres patentes de Louis XIII accordant l'honorariat à Charles de Machault, maître des requêtes de l'hôtel du roi, avec le droit de continuer l'exercice de sa charge, entrée et voix délibérative au Conseil, dans les parlements, au Grand Conseil, à la Cour des aides et aux Requêtes de l'hôtel, nonobstant la résignation de son office.—Enregistrées au Parlement de Paris le 18 mai 1637 ».

444 H. Gronau-Chenillet, « Le parlement de Bourgogne et l'intendant », art cit., p. 445. On trouve par exemple une ordonnance du 16 mai 1636 à « la suite de plaintes relatives aux gens de guerre en garnison en Bourgogne », signée par Condé et contresignée par Machault (Vente Aristophile n° 19 du 4 avril 2019, « Grandes figures historiques écrites & correspondances », lot n° 1019 : <https://www.gazette-drouot.com/lots/10017865>, consulté le 20 juin 2020). Machault semble par ailleurs avoir une réputation d'efficacité certaine dans le service de ses patrons, mais discutable d'un point de vue éthique. Tallemant mentionne ainsi dans une anecdote concernant Richelieu que Machault « avoit fait pendre fort légèrement des marchands de blé à Narbonne » (G. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, op. cit., p. 278).

445 Une petite-fille de Louis, Louise-Marie de Machault, est mariée au fils de Thomas Bertier, secrétaire ordinaire de Louis II de Bourbon-Condé puis trésorier général des États de Bourgogne, ce qui montre la durabilité des liens clientélares entre la maison de Condé et la famille de Machault et l'importance du creuset bourguignon : K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 402 ; Pierre Lefebvre, « Aspects de la « fidélité » en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé », *Revue Historique*, 1973, vol. 250, 1 (507), p. 92.

1650, alors que la clientèle de Richelieu est pour de bon passée aux Condé suite à la mort du cardinal. Si les apparences semblent sauvées, ou tout du moins la recevabilité des preuves et témoignages collectés, la lettre de Richelieu laisse comprendre que les deux commissaires exerceront largement sous la direction du prince. Le cardinal multiplie ainsi les directives adressées à ce dernier pour la menée de l'enquête :

« On dit icy que ceux qui sortent de prison⁴⁴⁶ apportent de grands esclaireissements de l'affaire. Il ne faut pas manquer de les faire ouir, et ce au plus grand nombre nombre qu'il se pourra et promptement⁴⁴⁷. »

Sublet de Noyers, dans une lettre du même jour, se fait quant à lui plus précis et insiste sur l'importance du respect des formes judiciaires qui permettra de faire condamner La Valette :

« [Sa Majesté] désire que dans une rencontre si importante, vous, monseigneur, employiez toute l'autorité qu'elle vous a donée en ce pays la, toute vostre adresse, vos serviteurs et vos amys pour lui ayder a descouvrir la verité. Les prisonniers qui sortent des mains des ennemys pouvant ayder a cest effect plus utilem[ent] qu'aucuns autres, le Roy desire que vous les faciez entendre par les commissaires avant qu'ils s'esloignent et que tout se face dans les formes et formalités de la justice en sorte que l'on n'y pourra rien trouver a redire quand l'affaire viendra a estre examinée par des juges réglés⁴⁴⁸. »

La mention des « serviteurs et [...] amys » permet de souligner que si les soutiens, clients et relais locaux d'un Grand peuvent représenter une menace pour le pouvoir royal en ce qu'ils accroissent considérablement la puissance, c'est-à-dire la capacité d'action, d'un grand noble, ils sont aussi ce qui rend le soutien de ce dernier précieux et son concours indispensable pour le gouvernement du royaume. Il est effectivement attendu de Condé qu'il mobilise ses fidèles au service de la collecte d'informations pour le roi et son ministre. À ce stade de l'affaire, il importe probablement peu que cette manière d'agir aboutisse à un résultat pour le moins partial. Le cahier des charges, si l'on peut dire, se réduit à la nécessité de disposer de preuves en relativement bonnes et dues formes pour le procès et à s'assurer que Condé ne soit pas désigné responsable de la déroute.

Ces remarques permettent d'ailleurs de revenir sur la question de la marge d'action du pouvoir en fonction de la configuration sociopolitique locale. Si les ducs de La Valette et d'Épernon n'avaient pas immédiatement été écartés au profit de Condé, il est probable que ce serait déroulé, lors de l'enquête, un affrontement en règle entre les clientèles condéenne et épernoniste. Étant donné l'importance du pouvoir local du duc d'Épernon et de son fils, rien

446 C'est-à-dire les soldats faits prisonniers par les Espagnols lors de la levée du siège.

447 A.C., M 14, fol. 315.

448 A.C., M 14, fol. 321, lettre de Sublet de Noyers au prince de Condé, de Ruel, le 5 octobre 1638.

ne dit que les partisans de Condé auraient eu le dessus. Le pouvoir central, dont l'emprise sur l'affaire et son évolution aurait de toute manière été bien moindre, se serait alors retrouvé devant une alternative : soutenir Condé en position de faiblesse ou le condamner en se privant d'un soutien utile au profit de la fidélité distante et incertaine du duc d'Épernon et de son fils. Ainsi, soutenir d'emblée Condé, s'assurer de sa réussite en lui offrant la direction officielle de l'enquête, profiter de ses relais locaux afin de disposer des éléments nécessaires pour clore l'affaire sans risque semble bien être le choix le plus sûr. On peut probablement nommer cela raison d'État⁴⁴⁹. Il faut toutefois voir qu'elle dépend bien plus du répertoire d'actions possibles à un moment donné que de l'exercice d'une volonté politique autoritaire inspirée par une philosophie à laquelle adhéreraient ceux qui exercent le pouvoir. De plus, elle ne s'exerce pas exclusivement depuis un centre de pouvoir réduit au roi et à son principal ministre, voire au ministre seul, mais mobilise de nombreux acteurs dont des Grands, tel Condé, et de moins grands — comme le président de Nesmond, ou la Houdinière — qui y trouvent leur compte. Il ne s'agit nullement de nier la violence d'une telle pratique de gouvernement, mais bien de montrer d'une part qu'il y a là une forme presque routinière de conduite de l'État moderne, où Richelieu ne fait qu'assumer les « risques de la politique quotidienne⁴⁵⁰ », pour reprendre une formule de Christian Jouhaud, ce qui implique ici de clore l'erreur de Fontarabie, et que, d'autre part, le « péché du pouvoir⁴⁵¹ » se commet rarement seul, tant est visible la multiplicité d'acteurs impliqués, que ce soit par intérêt, fidélité, clientélisme ou simplement parce que les contraintes sociales et politiques ne leur laissent parfois qu'une marge de manœuvre très réduite. Que penser en effet de tous ceux qui, en Guyenne, fournissent des témoignages fantaisistes sur la trahison de La Valette ?

Il n'est d'ailleurs pas interdit de penser, en lisant une lettre de Chavigny adressée le 16 octobre au cardinal de La Valette, frère du duc accusé, que Richelieu, tout en œuvrant à la conclusion la plus sûre de l'affaire, espère ne pas avoir à exécuter un responsable à la trahison duquel personne ne semble vraiment croire⁴⁵². Le secrétaire d'État écrit en effet :

449 Le triomphe de la « raison d'État » a été associé au ministériat de Richelieu dans de nombreux travaux. On peut citer spécifiquement l'ouvrage de Étienne Thuau, qui ressort principalement de l'histoire des idées : Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966. Pour l'articulation du courant théorique issu de la pensée de Nicolas Machiavel, souvent également associée à la pratique politique du cardinal de Richelieu, à la notion de raison d'État au premier XVII^e siècle, voir Julien Le Mauff, *Généalogie de la raison d'État. L'exception souveraine du Moyen Âge au baroque*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

450 C. Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, op. cit., p. 58.

451 *Ibid.*

452 Voir plus bas p. 131 pour des éléments tirés de la correspondance de Jean Chapelain.

« Je ne puis imaginer que M^r de la Valette vienne à la cour estant assez défiant de son naturel, et ce ne sera pas, à mon advis, la plus mauvaise résolution qu'il puisse prendre ; mais, s'il sort du royaume et qu'il se conduise sagement, le temps pourra racommoder toute chose⁴⁵³ ».

Ce conseil, venant d'un proche de Richelieu, alors même que le roi a ordonné au duc de venir se justifier devant lui, peut surprendre. Il témoigne probablement du fait que la réalité du gouvernement relève bien plus de l'arbitrage entre des contraintes multiples que de l'exercice d'une volonté ferme et absolue, et cela même pour Richelieu.

L'enquête est menée dans l'urgence puisque dès le 15 octobre, alors qu'il n'est pas encore arrivé à Bordeaux, Condé écrit à Sublet de Noyers qu'il enverra un courrier « dans huit jours [avec] les preuves et noms des tesmoins de tout ce qui s'est passé à Fontarabie⁴⁵⁴ ». Richelieu presse d'ailleurs le prince et lui écrit le 16 octobre :

« [J]e ne veux pas vous céler qu'il est très important que l'affaire de Fontarabie s'esclaircisse, parce que, comme les uns attribuent ce mauvais succès à la mauvaise conduite de M^r de La Valette, il se trouve beaucoup de gens de parti contraire qui l'imputent à vostre malheur, ce qui me faict d'autant plus désirer qu'on voie clair au fond de cette affaire⁴⁵⁵. »

Le secrétaire d'État à la Guerre écrit quant à lui au prince le 24 octobre : « je serai extremement aise que vous envoies au plus tost M Fisjan vers le Roy et S. E. avec les preuves de ce qui [...] est dict contre celui qui a manqué à faire donner à la bresche de Fontarabie. Cela mettra les esprits de deca en grand repos⁴⁵⁶ ». Fisjean, un agent de Condé, arrive effectivement à Rueil le 9 novembre pour faire son rapport au roi et à Richelieu⁴⁵⁷. La mention des partisans du duc d'Épernon qui attribuent la responsabilité de la défaite à Condé dans la lettre du cardinal de Richelieu du 16 octobre est intéressante, car elle montre d'une part qu'en dehors des échanges entre le prince, ses partisans, et les principaux acteurs du pouvoir, l'absence de responsabilité de Condé n'a rien d'évident et fait débat. Et, d'autre part, elle révèle aussi que Richelieu pense moins la question de Fontarabie en termes de vérité à découvrir qu'en termes d'affrontement entre deux partis qui recouvrent des oppositions politiques dépassant le contexte de la campagne militaire de 1638. Placer Condé au-dessus de tout soupçon et accuser le duc de La Valette, c'est bien aussi montrer que ce sont les fidèles de

453 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 215.

454 A.C., M 14, fol. 352, lettre du prince de Condé à Sublet de Noyers, de Dax, le 15 octobre 1638.

455 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 218.

456 A.C., M 14, fol. 384, lettre de Sublet de Noyers au prince de Condé, de Ruel, le 24 octobre 1638.

457 A.C., M 15, fol. 18, lettre du président de Nesmond au prince de Condé, de Coubron, le 10 novembre 1638.

Richelieu qui ont le dessus, et donc conforter le pouvoir du cardinal. Une des actions menées à travers la constitution des pièces du procès consistera finalement à faire coïncider opposition à la politique du cardinal et incapacité à servir le roi dans ce qui touche à l'identité même de la condition sociale de la noblesse dans sa relation au souverain et au royaume : l'impôt du sang.

Rappeler à Condé que les partisans du duc d'Épernon s'activent et désignent le prince comme coupable, c'est aussi mettre ce dernier sous pression et le presser de gérer l'affaire de Fontarabie avec efficacité dans son propre intérêt. Parallèlement à l'expression de son soutien et aux premières directives sur la gestion des suites de la levée du siège, le cardinal ne cesse d'ailleurs jamais d'imposer à Condé des services en lien avec ses intérêts personnels. La lettre du 15 octobre est ainsi accompagnée d'une autre du même jour où le cardinal demande à Condé de « tenir pour [ses] humbles serviteurs [et de] traiter comme tels à l'avenir, non seulement dans les deppartemens & logemens de guerre qui pourraient passer ou séjourner dans le Berry, mais en toutes autres occasions qui s'en offriront [...] Mrs de la Maunissiere et de Castelnau, son fils⁴⁵⁸ ». Le maintien de Condé dans les fonctions qui sont les siennes permet donc au cardinal d'offrir des avantages à sa propre clientèle. Condé est d'autant plus zélé dans l'exécution des consignes du prélat qu'il sait sa position fragile et suspendue aux intentions du ministre. L'enjeu de l'affaire est donc bien aussi le maintien d'un des pans du système clientélaire du cardinal.

Parallèlement, les proches de la maison d'Épernon, et même probablement ceux qui ne lui sont pas directement hostiles, s'interrogent sur la validité des accusations qui sont portées contre le duc et son père. Jean Chapelain explique ainsi le 12 novembre dans une lettre adressée à Jean-Louis Guez de Balzac⁴⁵⁹ que c'est principalement le duc d'Épernon qui est visé à travers son fils :

« [Q]uelques uns ont dit [...] que M^r de la Poterie n'avoit pas seulement commission d'informer sur les auteurs du malheur de Fontarabie, mais encore des malversations prétendues de M^r le duc d'Espéron, lors de l'irruption des Espagnols à Saint-Jean-de-Luz et à Socoa⁴⁶⁰. En un mot, on murmure également de deça contre le père et le fils, avec cette seule différence que le père est d'autant plus chargé que l'on croit qu'il est la source et le moteur du mal dont on les accuse tous les deux, jusques à dire qu'il y a des lettres escrites de sa main entre celles du Roy par lesquelles il paroist clairement qu'il desconseille à son fils la prise de la place. Je veux croire que ce ne soit que suppositions

458 A.C., M 14, fol. 356.

459 On rappelle qu'il est fils d'un secrétaire du duc d'Épernon et filleul de ce dernier.

460 En 1636-1637.

et discours populaires⁴⁶¹, mais il est toujours fâcheux qu'on parle ainsi d'eux, et c'est une marque du malheur qui les menace, de voir que ces bruits soient plutôt approuvés du Roy que condamnés [...]. Comme je plains cette Maison qui est sur le point de fournir un exemple déplorable à l'Europe de la révolution des choses humaines⁴⁶² ! »

L'évocation du motif de l'instabilité des choses humaines en clôture du paragraphe, associée à la déploration du fait que le roi s'appuie sur des rumeurs qui servent ses intentions plus qu'il ne tente de favoriser le surgissement de la vérité, montre que Chapelain se permet dans ses lettres de porter une critique du pouvoir et de sa violence, capables de détruire une ancienne maison noble. Au même moment, Richelieu et Chavigny s'emploient à convaincre le cardinal de La Valette de ne pas tenter de soutenir son frère⁴⁶³. Les craintes de Richelieu concernant l'éventualité que des défenseurs de la maison Épernon s'intéressent d'un peu trop près aux responsabilités de Condé expliquent en grande part la précipitation qui caractérise la menée de l'enquête.

L'étape suivante consiste enfin à construire, à partir de la relation initiale de Condé et des éléments obtenus en Guyenne, un récit commun à Condé et au pouvoir de ce qui s'est passé à Fontarabie, récit qui constituera le fondement du dossier d'instruction du procès de La Valette.

2.2. Travaux d'écriture

Il s'agit maintenant d'observer le travail fourni par Condé, Richelieu, et leurs auxiliaires en vue de la collecte et de la mise en forme des données portant sur Fontarabie. La diffusion croissante et le perfectionnement des technologies de l'écrit utilisées pour la gestion de l'État moderne ont fait l'objet de larges et fructueux projets de recherches ces dernières années, notamment autour de la notion d'« écritures grises⁴⁶⁴ ». Ann Blair a quant à elle mis en évidence le développement des techniques de gestion de masses d'informations et de connaissances dans les milieux savants et érudits à un moment où l'explosion de la documentation disponible induit une surcharge d'informations à traiter et à stocker⁴⁶⁵. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des techniques de gestion de l'information utilisées, nous

461 De telles lettres n'apparaissent à aucun moment dans l'instruction de l'affaire. Il s'agit donc bien de rumeurs, leur origine « populaire » est plus douteuse.

462 P. Tamizey de Larroque (ed.), *Lettres de Jean Chapelain*, op. cit., p. 316-317.

463 V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 33.

464 Fossier Arnaud, Petitjean Johann, et Revest Clémence (eds.), *Écritures grises : les instruments de travail des administrations, XII^e-XVII^e siècle*, Paris-Rome, École des chartes - École française de Rome, 2019, notamment la deuxième partie « Logiques de production documentaire ».

465 Ann Blair, *Too Much to Know. Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven & London, Yale University Press, 2011.

entendons plutôt constater l'investissement massif dans un travail de l'écrit en vue d'agir dans la crise, et insister sur l'ancrage de ce travail dans un tissu sociopolitique. Ce travail s'articule principalement autour de deux processus qui se superposent et se confondent parfois, d'une part la production d'une information destinée à circuler entre ceux qui participent à la direction de l'État — Condé, Richelieu, le roi, les secrétaires d'État —, d'autre part la recherche, la sélection et la mise en forme d'éléments qui pourront servir à faire condamner le duc de La Valette.

Analyser ce travail fait surgir deux types de pratiques politiques, qui s'ancrent dans des temporalités différentes. Tout d'abord des actions précises, qui semblent répondre à une tactique définie et qui mobilisent les données recueillies. Ensuite, un travail politique et intellectuel, au plus haut niveau de l'État, où l'on voit Richelieu et ses secrétaires produire synthèses, analyses, avis, recommandations, c'est-à-dire fournir un travail permettant la marche quotidienne de l'État dans la crise. Ces deux objets ne sont bien sûr pas dissociables l'un de l'autre, puisque la production d'écrits, quelque aspect qu'ils puissent avoir de banalité administrative, est bien à la fois un acte, mais aussi un moyen d'agir. Nicolas Schapira souligne d'ailleurs que l'on ne peut assimiler le développement de la correspondance administrative à « l'avènement d'un État rationnel fonctionnant à partir de procédures régulières et transparentes⁴⁶⁶ » : les modalités d'usage de l'écrit dans la pratique du pouvoir offrent au contraire une multitude de possibilités d'actions politiques qui excèdent la logique administrative, et touchent à des interactions et des intérêts individuels.

La démarche retenue implique de mettre en relation un certain nombre de documents qui se trouvent dans les papiers de Richelieu et dans ceux de Condé. Il s'agit souvent de documents de travail qui présentent des corrections, des biffures, des réécritures. Peu de ces documents sont datés précisément et de nombreux états de leur élaboration manquent. L'analyse se voit encore complexifiée en raison de l'histoire des papiers de Richelieu, où, de reclassement en réécriture, l'« enchaînement des affaires⁴⁶⁷ » tend à s'obscurcir, ce qui appelle à une certaine prudence⁴⁶⁸. Ce terrain présente donc des difficultés particulières pour contextualiser avec certitude le processus et les enjeux de la construction de chaque écrit. Christian Jouhaud note ainsi qu'un certain nombre de pièces des papiers du cardinal, qui sembleraient à première vue

466 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.*, p. 156-157.

467 « Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives départementales et communales » dans *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières [...]*, Paris, Honoré Champion, 1884, p. 16-28.

être des brouillons, sont en fait des documents retravaillés après utilisation, possiblement en vue de la préparation d'une « histoire⁴⁶⁹ ». Des segments des pièces analysées dans la présente partie se retrouvent ainsi dans le texte publié sous le titre de *Mémoires* du cardinal de Richelieu⁴⁷⁰. Les *Mémoires* fournissent d'ailleurs un récit de l'affaire de Fontarabie agencé à partir de la concaténation de divers documents, sans grand souci d'harmonisation ou de prise en compte du contexte de production et de la situation d'énonciation initiale des pièces utilisées. Assez curieusement, l'enjeu de l'affaire semble même échapper au texte, et la trahison de La Valette n'est ainsi jamais affirmée. Ce qu'on y lit a donc effectivement un goût de production « manufacturière » et semble bien loin de la finesse du travail observable sur les pièces elles-mêmes et que nous décrirons dans les pages suivantes. Si l'on peut repérer des fragments transposés tels quels, on ne constate d'ailleurs pas de liens directs entre les modifications effectuées à la plume sur les pièces et le texte que l'on peut lire dans les *Mémoires* publiés. Ces constatations vont donc dans le sens de l'hypothèse selon laquelle le texte des *Mémoires* entre 1635 et 1638 aurait été rédigé après la mort du cardinal et à partir de ses papiers par des hommes de plume mandatés par la duchesse d'Aiguillon⁴⁷¹.

L'absence de lien direct entre les mentions portées à la plume sur les pièces contemporaines de l'affaire et l'entreprise ultérieure de constitution des *Mémoires* permet d'envisager le travail de plume observable sur les pièces comme faisant bien partie de l'événement Fontarabie. On y constate la présence de marqueurs d'un travail sur le vif : ici, une note marginale indique « à vérifier⁴⁷² » devant un fait énoncé, là une phrase griffonnée rappelle qu'il « faut parler à dessein à Mr de la Valette⁴⁷³ », sans compter les multiples

468 Depuis les « tournant documentaire » et « tournant archivistique », de nombreux travaux ont exposé l'influence des processus de constitution des archives sur le travail de l'historien et ont insisté sur la nécessité de le prendre en compte pour écrire l'histoire. Pour une synthèse sur le sujet, voir Olivier Poncet, « Archives et histoire : dépasser les tournants », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2019, 74e année, n° 3, p. 711-743 ; M.P. Donato et A. Saada (eds.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, op. cit., p. 7-22 ; O. Poncet et E. Anheim, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », art cit. Pour une étude ethnographique de lieux contemporains de production d'archives, voir M. Aranda et N. Simonpoli, « Aller aux archives, entrer sur le terrain ? », art cit. En ce qui concerne les papiers du cardinal de Richelieu, le problème est particulièrement aigu tant ils ont subi de dispersions et reclassements (F. Hildesheimer, *Richelieu*, op. cit., p. 498-501).

469 Christian Jouhaud, « Les *Mémoires* de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots / Les langages du politique*, 1992, n° 32, p. 84-86.

470 Claude-Bernard Petitot (ed.), *Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1638*, Paris, Foucault, 1823, vol.10, p. 262-267, 488-500.

471 Maximin Deloche, « Les vrais *Mémoires* du cardinal de Richelieu », *Revue des questions historiques*, 1928, vol. 13, n° 109, p. 257-312 ; C. Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir*, op. cit., p. 62.

472 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques*, op. cit., p. 202.

473 B.n.F., Français 10217, fol. 35.

mentions de témoins qui ne font sens que dans la perspective du procès intenté au duc de La Valette. De plus, les opérations scripturaires effectuées sur les papiers passés par le cabinet de Richelieu présentent une certaine homologie avec ce que l'on peut observer dans les papiers du prince de Condé, qui, eux, n'ont pas été retouchés postérieurement. Tout en gardant à l'esprit le caractère complexe des sources étudiées, nous considérons donc bien ici les traces écrites analysées comme étant prises dans la crise même que nous décrivons. Enfin, dernière difficulté, il est particulièrement délicat de repérer avec certitude l'intervention du cardinal sur un document. Éditeur des écrits intitulés *Mémoires* du cardinal de Richelieu dans la collection de la Société de l'histoire de France, Robert Lavollée a bien montré la difficulté qu'il y a à repérer la main du cardinal, ses secrétaires étant maîtres dans l'art de la contrefaire⁴⁷⁴. Dans les pages qui suivent, si, par commodité, nous suivons souvent Martial Avenel et désignons celui qui tient la plume comme étant « Richelieu », nous n'entendons pas par là désigner de manière certaine le cardinal lui-même, mais indiquer que l'acte d'écriture se déroule au sein de ce que l'on pourrait appeler son « cabinet », et qui ne désigne pas un lieu fixe, mais un lieu défini par la production d'écrits sous l'autorité du cardinal par des commis, des secrétaires, souvent en son nom, et parfois par lui-même.

2.2.1. Pièces de la pratique politique et pratiques scripturaires du pouvoir

Ces précautions prises, il s'agit de revenir à l'origine chronologique des productions scripturaires sur l'affaire. Dans les jours suivant la levée du siège, un récit en est rédigé par le prince de Condé. Il est naturellement probablement aidé de commis, secrétaires ou autres collaborateurs, mais il faut noter que de nombreuses pièces qui procèdent du travail effectué après le siège sont de sa propre main, ce qui marque une participation active de sa part à l'élaboration des écrits dans ce moment de crise. Une copie mise au propre de ce récit de la levée du siège est envoyée à Sublet de Noyers le 11 septembre⁴⁷⁵. Le 17 septembre, le secrétaire d'État reçoit la relation accompagnée d'une lettre et transmet le tout à Richelieu. La relation — ou une copie — se retrouve alors dans les papiers du cardinal⁴⁷⁶. Elle comprend de très nombreuses biffures et des ajouts dans les interlignes et en marge. Au moins une copie⁴⁷⁷

474 Pour une synthèse, voir C. Jouhaud, « Les Mémoires de Richelieu », art cit, p. 81-83. Lavollée démontre notamment qu'en plusieurs endroits Martial Avenel se fourvoie lorsqu'il identifie la main du cardinal.

475 A.N., AE/II/823. Voir plus haut p. 76.

476 Actuellement A.N., KK/1215, fol. 1-11.

477 Même main, même disposition du texte. Quelques variations orthographiques et lexicales mineures. Il manque l'équivalent d'un feuillet au début de la relation dans les papiers de Richelieu.

de la relation envoyée est conservée par le prince⁴⁷⁸. Elle présente également des annotations marginales autographes. Celles-ci ne correspondent en rien aux modifications effectuées sur la copie des papiers de Richelieu ; le travail sur les deux copies est donc indépendant.

Les annotations marginales portées par Condé sur sa copie mentionnent essentiellement des noms de témoins susceptibles d'attester de la véracité des faits relatés. Plus rarement, elles apportent des précisions qui viennent renforcer le point de vue exprimé par le prince, il s'agit alors d'indiquer une manière d'étayer avec des faits vérifiables des assertions qui reposent sur des supputations concernant les intentions du duc de La Valette et de ses proches. La relation commence ainsi de la manière suivante :

« L'une des mines faictes soubz le bastion de l'attaque de Guienne ayant esté chargée et mise en estat de jouer par les soins ex[traordinaires] de Monsieur le Prince contre les empeschements qu'y apportoint publiquement M^r de La Valette et les siens qui n'en pouvoient souffrir l'avancement, ou par leur mauvaise volonté, ou parce qu'on l'appelloit la mine de M^r de Gramont. Enfin on y mist le feu et l'effort s'en ensuivy fort grand pour faire un logement dans icelle⁴⁷⁹. »

Et Condé note dans la marge gauche :

« Se prouvera qu'il a fallu que Mr le Prince allast plusieurs fois au logis de Mr de La Valette qui vouloit que l'on attendist sa mine avant que de faire jouer celle cy⁴⁸⁰. ».

Quelques lignes plus bas, la relation évoque un ordre donné par le prince au duc :

« L'ordre fust donné a M^r de La Valette aussytost après l'effort de cette mine de faire de deux choses l'une, ou de loger sur le bastion si l'on ne pouvoit faire davantage ou de f[aire] donner un assault si la bresche estoit raisonnable⁴⁸¹ »

L'annotation marginale indique alors comment en prouver la transmission :

« Le commendement de Mr le prince luy en fut porté par le Plessis Besancon et depuis par la Roussiere⁴⁸². ».

La plupart des annotations sont toutefois plus laconiques : « Mr de Bourdeaus sera le tesmoin⁴⁸³ » ; « Mr de la Houdinieres en est le tesmoin⁴⁸⁴ » ; « Chaqun le scait⁴⁸⁵ ». Parfois, une désignation indéfinie — « M^r de La Valette [...] envoya un gentilhomme prier M^r le

478 A.C., N 11, fol. 68-75 et 78-79.

479 A.C., N 11, fol. 68.

480 *Ibid.*

481 *Ibid.*

482 *Ibid.*

483 A.C., N 11, fol. 70.

484 A.C., N 11, fol. 70v.

485 A.C., N 11, fol. 71v.

Prince⁴⁸⁶ » — est remplacée par la mention d'un nom permettant d'identifier un témoin de l'action dont il est question : « M^r de La Valette [...] envoya ~~un gentilhomme~~ M^r du Plessis-Besançon⁴⁸⁷ prier M^r le Prince⁴⁸⁸ ». Certaines de ces notations marginales sont surmontées d'un numéro. Le travail effectué sur le texte vise donc à transformer la relation linéaire en un document structuré en différents points qui peuvent chacun être attestés en s'aidant des indications marginales. Il s'agit donc d'une nouvelle étape du processus de légitimation de la relation informative originelle, étape permettant cette fois de la transformer en rapport dûment fondé sur des faits attestés, ce qui, on s'en souvient, a été demandé au prince par le roi *via* Sublet de Noyers⁴⁸⁹. L'opération consiste finalement à faire évoluer un écrit d'information de type courant — la relation, terme vague pouvant désigner aussi bien un rapport qu'un récit informel⁴⁹⁰ — vers une autre forme d'écrit d'information, directement liée à la crise en cours, plus codifiée, possédant une légitimité plus grande par rapport à la notion de vérité — grâce à l'inclusion de témoins —, pouvant donc être utilisée à des fins judiciaires, et qui s'impose en raison de la volonté du pouvoir d'identifier et de punir un responsable.

Condé semble d'ailleurs avoir envoyé des pièces justificatives et des témoignages à Richelieu bien avant que les commissaires Machault et la Poterie n'arrivent en Guyenne. On trouve dans les papiers du prince de nombreux mémoires et témoignages — ainsi du « Mémoire de M. de Landresse⁴⁹¹ » — dont la circulation ne peut pas être déterminée précisément, mais dont les propos se retrouvent dans des documents produits autour de Richelieu dès fin septembre comme l'« Avis sur le levement du siège de Fontarabie⁴⁹² ».

Richelieu s'emploie de son côté à diversifier ses sources d'information. On trouve ainsi dans ses papiers une déposition de Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes⁴⁹³. Henri d'Escoubleau de Sourdis fournit quant à lui au cardinal un premier récit de la levée du

486 A.C., N 11, fol. 70v.

487 Dans l'interligne supérieur.

488 *Ibid.*

489 Voir p.115.

490 On trouve en effet dans les archives nombre de « relations » d'événements liés à la guerre qui sont transmises au pouvoir, mais aussi diffusées plus largement, et parfois imprimées. La pratique de la « relation » excède d'ailleurs largement le domaine militaire.

491 A.C., N 11, fol. 64-67. Ce mémoire ne semble pas être de la main d'un secrétaire du prince. Il pourrait donc s'agir de l'original transmis par Landresse.

492 B.n.F., Français 10217, fol. 30-36.

493 A.N., KK/1215, fol. 39-51.

siège⁴⁹⁴, accompagné d'une lettre datée du 9 septembre⁴⁹⁵, puis un petit mémoire sans date qui liste un certain nombre de dysfonctionnements qui ont pu être observés durant le siège⁴⁹⁶, et, enfin, il transmet un document de trois feuillets recto-verso d'une écriture et d'une mise en page soignées qui est intitulé « Menu de ce qui s'est passé en l'affaire de Fontarabie⁴⁹⁷ » avec dans la marge des noms de témoins indiqués pour les éléments exposés. Le cardinal collecte également ce qui est publié sur le sujet, ainsi d'une « Lettre escrite de l'armée d'Espagne par [...] François de Tarragone, lecteur es arts au couvent des Capucins de Pampelune au père gardien des capucins de Saragosse⁴⁹⁸ ».

Enfin, La Valette lui-même transmet au cardinal sa version des événements⁴⁹⁹. Il insiste sur l'indécision de Condé, puis sur sa précipitation qui l'aurait conduit à faire jouer les mines avant qu'elles ne soient réellement prêtes, et cela sans prévenir les officiers en charge, ce qui aurait abouti à des brèches peu praticables, ou, tout du moins, qui ne permettraient pas d'investir la place sans de fortes pertes. Il insiste sur le peu de motivations de nombre de soldats et conclut en listant ce qu'il considère comme des erreurs stratégiques du prince dans la sécurisation des voies d'accès à Fontarabie, erreurs qui auraient permis l'arrivée de l'armée de secours espagnole⁵⁰⁰.

À partir de cette masse informationnelle, un certain nombre de documents sont produits autour de Richelieu. Ils semblent avant tout destinés à circuler au sein du pouvoir. Il s'agit de documents de synthèse qui sélectionnent, organisent et commentent les informations disponibles afin de les rendre utilisables dans la pratique politique. Il s'agit donc de transformer de l'information, parfois peu consistante, en programme d'action. C'est notamment le cas de l'« Avis sur le levement du siège de Fontarabie⁵⁰¹ » qui est rédigé vers le 19 septembre⁵⁰², très probablement sous la dictée du cardinal. Le mémoire présente le point de vue du prélat sur le cas La Valette à partir des informations fournies par la relation de Condé.

494 A.N., KK/1215, fol. 45-46, dont la copie envoyée au marquis de Sourdis est transcrite dans E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, op. cit.*, p. 59-62.

495 A.N., KK/1215, fol. 47 (*Ibid.*, p. 57-59).

496 A.N., KK/1215, fol. 48.

497 A.N., KK/1215, fol. 39-51, dont la copie envoyée au marquis de Sourdis est transcrite dans E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, op. cit.*, p. 62-67.

498 A.N., KK/1215, fol. 64-67. L'exposition du travail de François Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay dans la seconde partie de cette thèse permet de voir que les acteurs du fonctionnement de l'État sont entourés de professionnels de l'information dont une des tâches est justement de rassembler l'information, quel qu'en soit le support.

499 « Relation de M^r de La Valette », A.N., KK/1215, fol. 25-30. On en trouve de multiples copies ailleurs (voir tableau en annexe p. 593).

500 A.N., KK/1215, fol. 30.

Il est possible que ce mémoire soit destiné au roi. Il mentionne la relation envoyée par Condé, le fait que le prince affirme pouvoir produire des témoins, et indique :

« Il est impossible de ne préjuger pas que led[it] S.^r de La Valette est coupable ou d'une trahison & intelligence secrète avec les ennemis, ou d'un desir de traverser⁵⁰³ la prosperité des affaires du Roy sans leur participation, ou d'une jalousie du tout maligne qui l'a destourné de son devoir, ou d'une lascheté infame ou d'une ignorance si grossiere qu'elle est du tout inexcusable⁵⁰⁴. »

L'énumération semble montrer tout autant la volonté du cardinal de désigner le duc de La Valette comme responsable de l'échec du siège, que le flou entourant les éléments à charges soutenus par Condé dans sa relation, qui permettent à la fois de tout supposer et de ne rien affirmer. La suite de l'argumentation éclaire les corrections que nous avons observées sur la relation du prince de Condé. Ainsi, Richelieu affirme que La Valette « devoit defferer au commandement qu'il avoit de M^r le Prince, et ne pouvoit y désobeir sans crime ~~quand mesme ee qui luy estoit ordonné eust esté impossible comme il le pretendoit sans le pouvoir seavoir puis qu'il n'avoit pas veu la bresche, et que tout ceux qui y avoient esté, et ses propres domestiques l'assuraient du contraire.~~⁵⁰⁵ ». La teneur du segment de phrase biffé tend à montrer que le rédacteur a fini par considérer que pour faire porter l'entière responsabilité de la défaite à La Valette, il valait peut-être mieux éviter de sous-entendre que les ordres de Condé étaient de toute manière impossibles à exécuter, et cela d'autant plus que les témoignages sur la possibilité d'investir la place par la brèche provoquée par la mine du comte de Grammont sont en réalité loin d'être unanimes. Richelieu s'affranchit donc progressivement de la relation condéenne — probablement au fur et à mesure qu'il reçoit de nouvelles données sur la levée du siège — et opère sur l'« avis » de prudentes corrections, visant autant à éviter de déporter l'investigation vers la question du bien-fondé des ordres donnés par Condé, qu'à éviter de faire reposer les accusations contre La Valette sur des points qui risquent d'être ensuite contredits par des témoignages.

501 On en trouve une version dans le fonds Français de la Bibliothèque nationale. (B.n.F., Français 10217, fol. 30-36). Elle est composée d'une première partie copiée au net, de la main de Pierre Cherré selon Martial Avenel, et d'une suite d'une écriture différente (celle du cardinal ?) qui se retrouve dans les annotations et corrections présentes dans la première partie. M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 194.

502 On trouve inscrit à la fin du projet d'avis : « Projet d'avis sur le levement du siege de Fontarabie du 19. s[eptem]bre 1648 [sic] » (B.n.F., Français 10217, fol. 36).

503 « TRAVERSER, signifie figurément en Morale, Faire obstacle, opposition, apporter de l'empeschement. Le Diable traverse toûjours les desseins pieux. L'envie se plaist à traverser les desseins d'autrui. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel, op. cit.*, article « traverser »).

504 B.n.F., Français 10217, fol. 30.

505 B.n.F., Français 10217, fol. 30v.

La suite de l'« avis » disserte finalement sur le niveau de gravité des actes de La Valette et sur les châtiments qu'il mérite selon la faute dont il sera convaincu — trahison : pas de « supplices assez exemplaires⁵⁰⁶ » ; lâcheté : il devrait être relégué « au bout du monde⁵⁰⁷ », loin du « commerce de tous les gens de bien⁵⁰⁸ » ; ignorance : il devrait être « privé de tout emplois publics⁵⁰⁹ ». Cela montre qu'il ne s'agit pas à ce moment de conclure sur le cas. L'« Avis » montre à son destinataire qu'un travail d'investigation et de réflexion politique est en cours, mais semble ménager une certaine liberté d'action autour de la manière de traiter le duc. Rapidement, et avec les avancées de la légitimation du discours de Condé et de sa position au sein du pouvoir, les documents qui émanent de l'entourage de Richelieu circonviennent toutefois de plus en plus La Valette, autant en réduisant le champ des possibles dans les accusations qui peuvent être portées contre lui, qu'en s'employant méthodiquement à neutraliser les récits et témoignages qui le défendent.

Ainsi, un nouveau mémoire incluant les différentes données reçues et collectées est rapidement produit. Conservé dans les papiers de Richelieu, il s'est vu apposer le titre de « Factum du prince de Condé sur le levement du siège de Fontarabie⁵¹⁰ », mais n'est probablement ni un factum ni l'œuvre de Condé. En effet, on ne retrouve aucune trace de cet écrit dans les papiers du prince, et, par ailleurs, il s'apparente bien plus à une pièce de politique courante, un avis destiné à circuler au sein des lieux de pouvoir, puisqu'il comprend différents *scenarii* sur la manière de se saisir du duc de La Valette⁵¹¹. Est ainsi évoquée la possibilité de faire venir le duc de La Valette auprès du roi et d'organiser un conseil de guerre, ou bien d'envoyer un pouvoir à Condé pour faire arrêter le duc en Guyenne. De plus, le document se conclut en rappelant qu'il est nécessaire de faire sortir le duc d'Épernon de Guyenne et de donner un pouvoir au prince de Condé « pour commander [...] par commission⁵¹² ».

506 B.n.F., Français 10217, fol. 31v.

507 *Ibid.*

508 *Ibid.*

509 B.n.F., Français 10217, fol. 32.

510 A.N., KK/1215, fol. 140-154 (anciennement K/134, fol. 241-270). Il s'agit d'une copie de travail portant des corrections et annotations. Il est transcrit par Martial Avenel qui identifie la main de Richelieu dans les corrections et note la mention « *sui authoris* » portée de la même main en tête du document (M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 195-209). On ne trouve aucune trace d'une version imprimée de ce texte.

511 Ce qui montre que cet écrit est rédigé avant le 22-23 octobre, moment où le bruit de la fuite de La Valette en Angleterre se répand.

512 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 209.

Ce qui le distingue du premier « avis » est qu'il ne repose pas que sur la relation condéenne, mais prend en compte l'entière économie des pièces d'information et de justification disponibles. On constate à sa lecture que sa dimension tactique est plus élaborée en ce qu'il anticipe les arguments pouvant aller contre la version condéenne de l'affaire. Il s'emploie notamment à reprendre et réfuter les éléments de défense transmis par le duc de La Valette en montrant soit qu'ils ne sont pas significatifs, soit que les affirmations du duc ne sont pas incompatibles avec ce que soutient Condé. Bien que le texte présente La Valette comme responsable de l'échec du siège et mentionne diverses rumeurs sur une éventuelle trahison du duc au profit des Espagnols, l'évidence de sa culpabilité, signifiée à travers l'exposé des faits, se trouve nettement nuancée par rapport à la relation condéenne originelle, ce qui rend finalement la démonstration moins vulnérable. Ainsi, concernant la brèche, le *Factum* intègre les données d'un mémoire intitulé « Mémoire de Landresse⁵¹³ », du nom de l'aide de camp du duc de La Valette, qui explique qu'une quarantaine d'enfants perdus détachés pour l'occasion et placés trop près de la mine ont été tués lorsqu'elle joua. Il confirme également que la brèche était de toute manière bien difficile à pratiquer du fait d'un retranchement ennemi d'un côté, et d'un talus infranchissable créé par l'explosion de l'autre. Landresse affirme en effet dans son mémoire avoir jugé la brèche insuffisante lors de la reconnaissance effectuée. Le *Factum* mentionne cela et rapporte que Landresse aurait dit à La Valette que l'on pouvait monter à la brèche, mais qu'il serait plus sûr d'y faire simplement un logement plutôt que de donner l'assaut⁵¹⁴. Un autre aide de camp nommé Pressac est mentionné, disant à La Valette après avoir reconnu la brèche « que si de 1000 hommes on en vouloit perdre 400, on pouvoit emporter la place⁵¹⁵ ». Certes, le *Factum* laisse entendre — par la bouche de la Houdinière — que Fontarabie « vaut [...] bien la peine de hasarder 400 hommes⁵¹⁶ », mais l'évidence de la relation condéenne où La Valette se voyait accusé d'avoir raté une occasion de prendre la ville sans coup férir se trouve largement écornée. De larges passages sont également recopiés de l'« Avis sur le levement du siège de Fontarabie ». Ils sont ensuite pour la plupart corrigés et réécrits par Richelieu⁵¹⁷. La fin du *Factum* revient d'ailleurs sur l'énumération des possibles qualifications de la faute de La Valette⁵¹⁸. Cette fois-

513 A.C., N 11, fol. 64-67. Nous l'avons retrouvé dans les papiers de Condé, mais les données utilisées par Richelieu montre qu'il lui a été transmis.

514 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 196.

515 *Ibid.*, p. 197.

516 *Ibid.*

517 *Ibid.*, p. 207.

518 *Ibid.*

ci, les explications passives — lâcheté et ignorance — ont disparu au profit des seuls motifs supposant l'exercice d'une volonté — trahison, désir de nuire aux affaires publiques, jalousie —, c'est-à-dire celles qui peuvent plus facilement justifier une condamnation lourde.

Ce qui se dégage de l'analyse de ces écrits est avant tout que l'information est bien plus une ressource qu'une source pour le pouvoir. Condé ne cherche pas de nouvelles sources d'informations pour compléter sa relation, mais y incorpore des mentions de témoins qui sont autant de ressources mobilisables pour légitimer cette relation. Quant à la succession des avis produits autour de Richelieu, le resserrement autour du motif de la trahison, alors même que la multiplication des sources d'informations semble nuancer la pleine responsabilité du duc, montre qu'il ne s'agit pas d'exposer une information plus complète sur Fontarabie, mais bien de prendre en compte toutes les versions existantes pour forger un argumentaire solide confirmant la responsabilité du duc. Ce que l'afflux d'informations fait bouger, ce n'est pas le savoir sur ce qui a pu se passer à Fontarabie, mais bien l'argumentation visant à désigner le duc de La Valette comme seul coupable.

2.2.2. Retravailler une relation : une pensée des effets ?

La relation initiale envoyée par Condé est également retravaillée par Richelieu. Des paragraphes entiers sont barrés, de nombreux passages sont l'objet de réécritures. Outre quelques corrections d'ordre stylistique⁵¹⁹ et des ajouts de précisions, le but de ce travail semble là encore viser à désamorcer toute affirmation qui pourrait risquer de nuancer la thèse selon laquelle La Valette est seul responsable de la défaite, de supprimer toute mention dont un examen approfondi risquerait de mettre en doute l'exemplarité du prince de Condé.

Ainsi, dans un paragraphe concernant les plaintes de Condé à propos du peu d'empressement dont La Valette fait preuve dans la construction d'un logement dans la dernière brèche ouverte avant la levée du siège, Richelieu⁵²⁰ commence par biffer des sections qui se rapportent explicitement à l'initiative de Condé de prévenir l'archevêque de Bordeaux :

« Le Prince sachant par le chevalier de la Rochette et par deux de ses gardes qui avoient couché au travail, le peu d'avancement qui s'y faisoit, ~~eela lui donna sujet de s'en~~

519 Ce sont surtout des formules idiomatiques et peu soutenues qui sont biffées : « de f[aire] de deux choses l'une » (fol. 2), « ce qu'estant venu aux oreilles de Mr le Prince » (fol. 3v) etc.

520 Même remarque que pour le prince de Condé : par « Richelieu », nous entendons le cardinal et ses collaborateurs, essentiellement ses secrétaires. Martial Avenel identifie toutefois bien la plume du cardinal sur la plupart des documents que nous mentionnons ici.

~~plaindre à Mr/de Bourdeaux et de le prier de considerer et se souvenir comme le Roy estoit servy en ceste occasion~~⁵²¹.

~~Mr de Bourdeaux ayant tesmoigné le desplaisir qu'il en recepvoit, porté de son affection ordinaire, proposa par sa bonne volonté à Monsieur le Prince de se charger de ce travail, pour lequel il avoit plusieurs choses propres dans ses vaisseaux que nous n'avions pas à l'armée, et d'ailleurs que ses troupes estants fraîches pourroient supporter mieux la fatigue que celles de l'armée, lesquelles avoient continuellement travaillé depuis le commencement du siege~~⁵²². »

Le paragraphe à partir de « Mr de Bourdeaux ayant tesmoigné » est finalement barré d'un trait vertical, ainsi que les suivants qui se rapportent aussi à l'intervention de l'archevêque. Avant de raturer l'ensemble, le scripteur a tenté de réécrire les sections de phrases biffées, puis a finalement également biffé ses réécritures. Il y a donc eu une tentative d'aménagement du texte afin d'atténuer l'insistance sur le recours à l'archevêque de Bordeaux et ses troupes. La totalité du passage est en dernier recours logiquement supprimée, puisque l'ensemble des phrases se rapportent bien à l'action du prélat sur demande de Condé. Il est vrai que le passage est problématique. L'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, lieutenant général de l'armée navale de Ponant⁵²³, est effectivement chargé d'assister Condé en empêchant notamment toute arrivée de renforts espagnols par la mer, et, éventuellement, en offrant le concours de son artillerie et de ses troupes. Toutefois, le récit initial décrit des relations entre les deux hommes qui sont moins régies par la complémentarité de leurs fonctions, que par les difficultés du prince à mener le siège. Ce faisant, le texte de Condé produit un double effet, et, faisant mouche sur La Valette, atteint le prince comme par un effet de recul. Condé décrit en effet les mauvais services rendus par La Valette aux intérêts du roi en mettant en avant sa propre indignation devant les atermoiements de son subordonné, indignation qu'il partage avec l'archevêque de Bordeaux. Le passage permet d'opposer les bons serviteurs du roi au mauvais, et d'un même coup de produire un témoin irréprochable des fautes de La Valette en la personne d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, qui, lui, propose son aide et s'active aux côtés de Condé pour mener à bien les desseins royaux. Ce faisant, le passage montre également un Condé incapable de se faire obéir, semblant craindre un courroux royal motivé par la lenteur du siège, et décidant d'assurer ses arrières en prenant l'archevêque à témoin du comportement jugé déplorable du duc de La Valette. Le texte, qui rejoue la scène *a posteriori*, en devient presque perturbant tant la mention de l'archevêque

521 Le section entre barres obliques est barrée d'un trait oblique dans le manuscrit.

522 A.N., KK/1215, fol. 3v.

523 E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, op. cit., p. 5-6.

prié de se « souvenir » semble introduire la certitude de la mise en accusation du duc de La Valette avant même le dénouement néfaste du siège. La relation pêche donc en faisant se chevaucher le temps des faits et celui de leur instruction. Par ailleurs, l'accent mis sur le dévouement de Sourdis à la cause royale, par opposition aux attermolements de La Valette, mène là encore à la révélation d'éléments qui desservent le prince. Ainsi, nous voyons Sourdis prendre l'initiative de proposer ses services, alors qu'il aurait été plus logique que Condé le sollicite de lui-même, ayant la responsabilité du siège⁵²⁴. De même, le récit du prince, justifiant la proposition de l'archevêque, confesse le manque de matériel et l'épuisement des troupes à terre, alors que l'ensemble du récit vise à attribuer les échecs et la lenteur des opérations à la seule mauvaise volonté du duc de La Valette.

On constate également une volonté d'atténuer ce qui se rapporte au fait que Condé peine à se faire obéir d'un grand nombre d'officiers. Ainsi, alors que les Espagnols attaquent les positions françaises, la relation condéenne explique que :

« Dans ce temps Monsieur le Prince envoya commander a M^r de St Simon d'envoyer de son quartier cinq cent hommes de pied et une compagnie de cavallerie, ce qu'il refusa de f[aire] sur ce qu'il dit que les ennemis estoient à pres[ent] à son quartier tout prest à l'attaquer et qu'il obeiroit pourtant à un second commandement⁵²⁵. »

Ce passage est barré d'un trait oblique dans la relation travaillée par Richelieu. On y découvre le duc de Saint-Simon se dispensant d'obéir à un ordre du lieutenant-général, ou à tout le moins, se permettre d'en conditionner l'exécution à un second rappel, en expliquant que la situation requiert d'agir différemment. Or, c'est bien ce type de comportement qui est ailleurs reproché au duc de La Valette, que ce soit à propos des travaux de siège, ou bien de son inaction à l'arrivée des renforts espagnols.

Quelques lignes plus loin, un passage modifié porte sur le fait que Condé ne semble pas en mesure d'imposer l'exécution d'un ordre ignoré :

« Un officier des gardes de monsieur le Prince est envoyé porter ordre a M^r⁵²⁶ de la Valette de renforcer le quartier de M^r⁵²⁷ de Grammont d'un pareil nombre⁵²⁸ afin de

524 Les « Instructions pour le sieur archevêque de Bordeaux, qui commandera l'armée naval de Ponant » du 12 mai 1638 détaillent les nombreuses missions de Sourdis, mais subordonnent bien ses initiatives sur terre à la volonté de Condé (*Ibid.*, p. 6-12).

525 A.N., KK/1215, fol. 7v.

526 Corrigé dans l'interligne en « au S[ieu]r ».

527 Corrigé dans l'interligne en « du S[ieu]r ».

528 Corrigé dans l'interligne en « de cinq cens h[om]mes de pied et d'une compagnie de cavalerie ».

pouvoir tirer dudi quartier quelque renfort pour celui de Mr⁵²⁹ de la Force dont il estoit le plus voisin, ce qu'il refusa d'exécuter]⁵³⁰ et qui demeura sans effet⁵³¹. »

Cette fois-ci, l'épisode n'est pas ôté du récit. En effet, il permet bien de venir nourrir la liste des griefs contre le duc de La Valette. Cependant, la plume du correcteur atténue, en ôtant l'insistance finale sur l'absence d'effets suivant la transmission de l'ordre, l'impuissance de Condé qui prend acte sans réagir de la non-exécution de ses ordres.

Le travail effectué sur la relation consiste ainsi à élaguer le texte pour atteindre un juste équilibre entre mise en série d'éléments à charge contre le duc de La Valette et narration du siège du point de vue⁵³² du prince de Condé. C'est en effet son propre point de vue sur les événements qu'exprime Condé, alors que Richelieu semble penser la relation en termes d'effets, c'est-à-dire en fonction des réactions qu'elle est susceptible de susciter de par la représentation panoramique qu'elle donne — probablement à l'insu de son auteur même — de l'exercice du commandement lors du siège. Mettant en relief les manquements de La Valette, Condé ne semble pas anticiper qu'il se représente lui-même en mauvais commandant.

Outre la sélection d'éléments à mentionner ou non, les corrections touchent également à la forme du texte, où semble parfois se nicher la description d'un Condé subissant le siège plus qu'il ne le dirige, comme dans cette tournure passive corrigée dans l'interligne :

« Cette mauvaise conduite ayant obligé M^r le Prince de songer de nouveau aux premières propositions de M^r de Bordeaux [...]»⁵³³. »

Qui devient en effet :

« Ce mauvais procédé fit revenir Mr le Prince aux premières propositions de M^r de Bordeaux [...]»⁵³⁴. »

Au-delà d'une très probable différence de virtuosité dans le maniement de l'écrit entre le prince de Condé, le personnel réduit qui l'entoure en 1638, et le cabinet du cardinal de Richelieu, le processus d'amendement de la relation condéenne permet de revenir sur les liens entre transmission d'informations au sein du pouvoir et information au sens d'éléments susceptibles de se répandre dans l'espace public. Richelieu sait bien que des récits circulent et

529 Corrigé dans l'interligne en « du S[ieu]r ».

530 Le crochet est ajouté par le correcteur pour matérialiser la fin de la phrase.

531 A.N., KK/1215, fol. 7v.

532 Point de vue non pas compris comme une position d'observateur statique et passif, mais bien comme un avis orienté donné depuis une certaine position.

533 A.N., KK/1215, fol. 6.

534 *Ibid.*

vont circuler sur Fontarabie⁵³⁵. Il sait aussi que les écrits destinés à un cercle restreint peuvent facilement se trouver largement diffusés — des copies de pièces concernant l'affaire se sont retrouvées dans de nombreux fonds d'archives. Nous avons constaté plus haut la présence de discours de régie destinés à sécuriser la transmission d'informations afin d'éviter les fuites⁵³⁶, ici, c'est le récit porteur d'informations qui est lui-même armé pour résister à la publication, pour favoriser — ou tout du moins ne pas entraver — la ligne défendue par le pouvoir.

La relation condéenne est en effet initialement écrite pour informer un nombre très réduit de personnes, pour la plupart favorablement disposées à l'égard du prince : Sublet de Noyers, Richelieu, le roi, probablement Chavigny. Elle vise à emporter l'adhésion — et Condé y consacre une certaine énergie et inventivité⁵³⁷ — mais n'est destinée ni à subir une procédure judiciaire, ni surtout l'examen d'un public élargi. Le problème de ce texte est qu'il se prêterait admirablement bien à une réponse du parti contraire, qui en soulèverait les incohérences et en exploiterait les failles afin de ridiculiser Condé, procédé habituel de la littérature pamphlétaire. Le risque est en effet celui de la mise en mouvement d'un « engrenage polémique », série de textes qui se répondent et qui en se répondant font monter la violence polémique afin de démasquer l'adversaire⁵³⁸. Si Richelieu prend la peine de corriger, ou de faire corriger, ce texte, c'est qu'il y a là un enjeu important. Que la relation devienne pour lui un morceau à dépecer pour recréer de l'écrit sur Fontarabie destiné à d'autres usages — documents de procédure judiciaire, pièces administratives —, cela est évident, mais pourquoi lutter avec la prose du prince afin de l'amender tout en conservant l'agencement, l'essentiel des mots, et, a-t-on envie de dire, la fraîcheur de cette relation composée sur le vif ? On ne peut bien sûr rien affirmer de définitif. On pourrait émettre l'hypothèse que le cardinal ait un temps songé à le faire imprimer, ou plus simplement pensé s'en servir comme un récit attribué à Condé à diffuser sur le siège⁵³⁹. Ce qui reste certain, c'est ce travail, d'élaboration complexe d'un écrit dont le cahier des charges est pétri de contraintes. Le résultat est un texte de compromis, en tension, peut-être le résultat d'une expérience restée sans suite puisque l'on n'en trouve pas de traces ailleurs que dans les papiers du cardinal, ou bien plus simplement un écrit prêt en réserve, au cas où une occasion apparaîtrait où il pourrait s'avérer utile. Le

535 Voir p.157.

536 Voir p.79.

537 Voir partie 2.1 et 2.2.

538 C. Jouhaud, « Les libelles en France au XVII^e siècle », art cit.

539 Il semblerait en fait que la première version envoyée par Condé ait été relativement bien diffusée, notamment auprès des élites administratives, ce qui pourrait rendre peu utile la diffusion de cette autre version (voir p. 153).

cabinet de Richelieu est bien aussi un laboratoire de l'information où l'on élabore, retravaille, prépare des écrits en tentant d'anticiper leur parcours et leurs effets.

Ce que montre ce travail effectué par le ministre et son entourage est finalement un processus de prise en charge globale de la gestion de l'information en temps de crise. Si Condé manœuvre avant tout pour préserver et consolider sa position au sein du pouvoir, le travail effectué dans le cabinet de Richelieu montre l'élaboration d'une tactique de gestion de crise qui passe par la création d'une déclinaison d'écrits informatifs adaptés aussi bien à la conduite courante de l'État qu'à une large diffusion.

2.2.3. Écrits et procédures entre la Guyenne et le centre du pouvoir

Le rôle très formel des commissaires Machault et La Poterie envoyés par le roi est bien résumé par le prince de Condé dans une lettre du 2 novembre 1638 au cardinal de Richelieu :

« J'ay donné à Messrs de la Poterie et Machault toustes la connoissance que j'ay de ce qui s'est passé à Fontarabie et m'assure que vous en serés content et verres clairement la vérité telle que je la vous ay fait scavoir par ma relation⁵⁴⁰. »

L'envoi des agents royaux est nécessaire afin de donner à la procédure d'enquête une forme qui soit recevable devant une cour souveraine, mais, comme l'écrit ingénument Condé au cardinal, l'apparition de la vérité ne tient plus ou moins qu'à la capacité du prince à s'accorder avec lui-même, tant il tient l'enquête aussi bien que la Guyenne. Il s'agit donc de transformer la « vérité » consignée dans la relation transmise à Sublet de Noyers peu après la levée du siège en faits établis dans des formes valides pour la procédure lancée contre La Valette. Le contentement du ministre évoqué par le prince est alors assuré aussi bien par l'adéquation des faits recueillis par les commissaires à la politique choisie vis-à-vis de l'affaire de Fontarabie, que par le bon fonctionnement de la structure chapeautée par Condé en Guyenne et destinée à convertir le point de vue de l'un des acteurs en dossier d'accusation. En définitive, il s'agit moins d'investiguer que de faire fonctionner une mécanique d'État soigneusement ajustée.

Deux processus se complètent alors, d'une part, la transformation du récit condéen en faits incorporables à la procédure judiciaire lancée contre La Valette, d'autre part, la recherche d'informations susceptibles d'étayer la thèse de la trahison du duc afin de pouvoir fixer la

540 A.N., KK/1215, fol. 111.

qualification de son crime. Dans le premier cas, l'essentiel du travail est effectué par Richelieu et ses collaborateurs qui, partant du récit initial du prince, transmettent à Condé et aux commissaires en Guyenne une liste de « faits à justifier ». Dans le second, c'est principalement le prince qui, sur place, mobilise sa clientèle afin d'identifier des bruits, rumeurs, témoignages permettant d'étayer l'idée d'une trahison préméditée du duc de La Valette⁵⁴¹. On observe donc une véritable chaîne de travail de l'information, qu'il s'agisse de la collecte de renseignements ou d'un artisanat de cabinet consistant à transformer un récit provenant d'une source unique et destiné à l'origine à informer les ministres et le roi en une série de faits solides corroborés par des témoignages. Le but de l'opération est finalement de permettre à un magistrat de constituer une information, au sens judiciaire du terme, c'est-à-dire un document reprenant les dépositions de témoins qui sont assignés devant lui pour attester de faits.

Le cardinal envoie donc au prince une liste intitulée « faits à justifier », avec en marge des indications sur la manière de prouver ces faits et sur de potentiels témoins à faire déposer⁵⁴². Martial Avenel a noté l'existence d'un premier état de ces « faits à justifier » dans les papiers de Richelieu⁵⁴³. Le document en question présente des corrections de la main du cardinal, corrections que l'on retrouve intégrées dans une copie présente dans les papiers Condé, datée du 5 octobre, et qui comprend comme indication de destinataire « M^r de la Potherie⁵⁴⁴ ». Cette copie, qui se présente sous la forme de paragraphes numérotés, semble donc avoir été envoyée par le cardinal à Condé en même temps que les pouvoirs lui permettant de gouverner en

541 On se rappellera que Richelieu envisage d'abord divers motifs exclusifs au comportement du duc de La Valette (voir p. 140). C'est encore bien ici Condé qui travaille à l'application du chef d'accusation de trahison.

542 Ce document se rapproche, dans son principe, de la copie de la relation initiale, conservée par Condé (A.C., N 11, fol. 68-75 et 78-79), avec ses mentions marginales de témoins numérotées. Toutefois, les numéros ne correspondent pas et le contenu des articles des « Faits à justifier » est assez éloigné de la relation initiale en ce qu'il est beaucoup plus concis, factuel, et qu'il dénigre finalement beaucoup moins le duc de La Valette, même si ce sont bien ses fautes qui sont listées. On peut donc y constater la volonté de s'en tenir à des points aisément justifiables et qui ne risquent pas d'inviter à remettre en cause le propre comportement de Condé durant le siège, principe que l'on observe en acte dans le travail effectué par le cardinal sur la copie de la relation qui lui a été envoyée. Il est impossible d'établir avec certitude la circulation des différents documents entre Condé et le pouvoir et de déterminer assurément qui est à l'origine de quoi, puisqu'il semble bien que des états intermédiaires manquent, et que des consignes aient été passées oralement par les porteurs de lettres. Le plus probable est toutefois qu'après l'envoi de la relation initiale, les lettres du pouvoir invitant Condé à être en mesure de justifier ses dires aient donné lieu à la copie avec les points numérotés et les notations marginales de témoins, qu'un document de ce type ait été envoyé au cardinal et que ce dernier — ou plutôt son entourage — ait alors produit la liste des « faits à justifier » qui reprend en marge les témoins cités par Condé, mais modifie considérablement le contenu des différents points.

543 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 195. Le document se trouve actuellement en A.N., KK/1215, fol. 19-23.

544 A.C., N 11, fol. 157.

Guyenne⁵⁴⁵, ce qui correspond également au moment où commission d'enquête vient d'être constituée⁵⁴⁶. Condé travaille cette liste de « faits à justifier », comme le montre l'existence d'une copie de la propre main du prince⁵⁴⁷. Il s'emploie à rassembler les témoignages demandés⁵⁴⁸ et fait produire une belle copie au propre de la liste⁵⁴⁹, où les paragraphes numérotés deviennent des « articles ». Cette copie est destinée à Sublet de Noyers, comme l'indique une mention au dernier verso⁵⁵⁰, elle est probablement envoyée au secrétaire d'État avec les dépositions, relations, mémoires mentionnés en marge comme servant de preuves.

545 Voir p.126.

546 Le 4 octobre : V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 34.

547 A.C., N 11, fol. 158-159. Les premières pages manquent. Il est curieux qu'une simple copie soit de la main de Condé, mais comme elle intègre les modifications de l'état conservé en KK/1215, il n'est pas possible de considérer ce document comme un des premiers brouillons de ces « faits à justifier », dont l'initiative semble bien provenir de Richelieu, comme l'explique Martial Avenel. Le prince s'est-il constitué de lui-même une copie de travail faute de secrétaire disponible, ou, tout du moins, de personnes de confiance à qui confier ce travail ? Comme nous l'avons déjà noté, il y a bien un nombre relativement important de documents liés à Fontarabie qui sont rédigés de la propre main du prince.

548 On trouve ainsi dans le volume des « Pièces de Condé » (A.C., N 11) consacré à Fontarabie, outre la copie d'ordres transmis par Condé et différents mémoires produits avant la levée du siège, un « Mémoire de M^r de Landresse » (fol. 64), un Mémoire de M^r Briet » (fol. 76), une « Relation de M. du Plessis-Besançon » (fol. 126), le compte rendu de la comparution « de deux soldats comme témoins » (fol. 166), un mémoire contenant divers témoignages (fol. 240) parmi d'autres pièces servant à justifier ce qui est allégué par Condé.

549 A.C., N 11, fol. 151-154.

550 La présence de cette version dans les papiers du prince montre soit que cette version n'a pas été envoyée au secrétaire d'État, soit qu'il s'agit d'une copie du document effectivement envoyé.

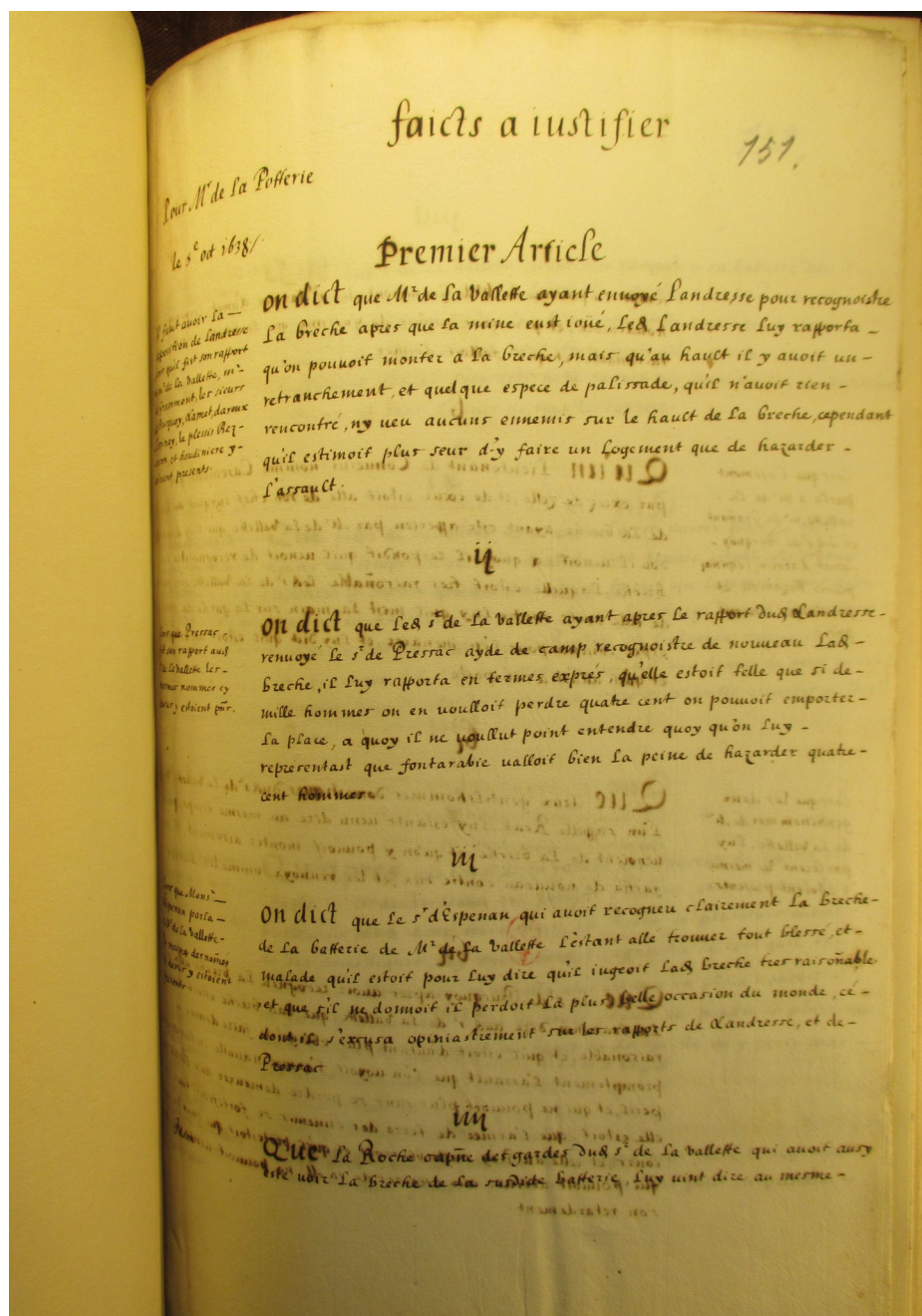


Illustration 1 : Mémoire de "faits à justifier" - A.C., N 11, fol. 151

Condé s'emploie à collecter les rumeurs les plus diverses qui pourraient étayer la thèse de la trahison de La Valette. On ne les trouve pas dans la liste des « faits à justifier », mais elles apparaissent par exemple dans un mémoire de la main du prince « pour M^r le Cardinal⁵⁵¹ » qui reprend la même organisation avec la mention des témoins en marge. On y lit par exemple qu'un « aumonier de la couronne dit avoir oui dire dans Fontarabie ou il estoit prisonnier que Mr de la Valette les avoit advertis que les troupes de Mr de Bourdeaux donneroient assaut dans

551 A.C., N 11, fol. 227.

deux jours et qu'il estoit temps de les secourir⁵⁵² ». Plus loin, que le « sieur de Castignolet, capitaine au régiment de Tonnins [...] avoit reçu une lettre [...] où l'on mendoit que les Espagnols disoient que dans peu leurs affaires iroient bien et que le Grand qui jusques icy les servoit a couvert les serviroit doresnavant tout ouvertement⁵⁵³ ». On trouve d'ailleurs plusieurs autres notes et petits mémoires qui rapportent de telles rumeurs⁵⁵⁴. Une bonne partie seront effectivement utilisés pour la procédure officielle puisque l'intendit⁵⁵⁵ rapporte la « grande joye⁵⁵⁶ » du duc de La Valette lors de la déroute des quartiers, les bruits colportés par des prisonniers français qui disent que « le duc de La Valette advertit les ennemis de donner secours autrement que Fontarabie estoit pris dans deux jours⁵⁵⁷ », ou encore qu'un « gentilhomme de creance a rapporté que le prieur d'Agnoua avoit veu une lettre escripte par l'abbé de Dourdach par laquelle il mandoit qu'il y avoit un grand qui avoit esté leur amy couvert qui le seroit bien tost decouvert⁵⁵⁸. »

Enfin, le 2 novembre, Condé annonce à Richelieu qu'il envoie à Sublet de Noyers « une déclaration signée de [s]a main de tout ce qui s'est passé qu'[il] scai[t] certainement⁵⁵⁹ ». La préparation du procès suit alors son cours, puisque Condé évoque la rédaction de « l'intendit des crimes dont le procureur du Roy accuse Mr de La Valette⁵⁶⁰ ». La « déclaration » répond officiellement à la demande du roi de savoir ce qui s'est passé à Fontarabie⁵⁶¹. Elle est également une pièce destinée à être versée au dossier du procès. Cette déclaration est corrigée et modifiée au sein du cabinet du ministre⁵⁶², pas seulement en ce qui concerne le fond et l'argumentation, mais aussi en éradiquant des coquilles, en remplaçant un terme par un autre plus approprié, ou encore en apportant une précision à un passage peu clair. Le cabinet du cardinal assure donc véritablement une fonction d'officine de polissage des écrits du prince destinés à être utilisés pour l'instruction du procès de La Valette. Replacé dans la question de

552 *Ibid.*

553 *Ibid.*

554 A.C., N 11, fol. 232, 235, 237, 240.

555 « Terme de Palais, qui se dit des escritures qu'on fournit en des proces où il n'est question que des faits qu'on articule, et dont on offre de faire preuve. Les parties ont esté appointées à écrire par intendits et faits contraires. Le demandeur a desjà fourni ses intendits. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel, op. cit.*, article « intendit »).

556 A.C., N 11, fol. 196v.

557 A.C., N 11, fol. 197.

558 A.C., N 11, fol. 198.

559 A.N., KK/1215, fol. 111v.

560 *Ibid.*

561 Dans les papiers du prince, on en trouve un brouillon annoté (A.C., N 11, fol. 187-191) et une copie au propre (A.C., N 11, fol. 181-184), identique à celle qui se trouve dans les papiers de Richelieu (A.N., KK/1215, fol. 114-117) à l'exception de corrections surajoutées à cette dernière.

562 A.N., KK/1215, fol. 114-117.

l'histoire de l'administration et de l'État moderne, ce fait permet de montrer que s'il y a bien des technologies d'écriture mobilisées pour la marche de l'État, leur usage se rattache souvent bien moins à une dynamique de bureaucratisation⁵⁶³ qu'à des pratiques fortement déterminées par un contexte précis, des relations interpersonnelles — ici l'alliance forte entre Richelieu et Condé — et la capacité de multiples acteurs à mettre en œuvre des savoirs socio-politiques de l'écrit, utilisés aussi bien pour conforter une position personnelle que pour mener une affaire d'État.

Le procès du duc de La Valette s'ouvre finalement en février 1639⁵⁶⁴. Dans la lignée des procès politiques du règne de Louis XIII⁵⁶⁵, le pouvoir doit user de toute son autorité sur les juges pour que soit rendu un verdict le 24 mai 1639. Il est vrai que le dossier est finalement fort mince, et que l'accusation de trahison ne repose que sur des rumeurs. La Valette est déclaré coupable de « perfidie, trahison, lâcheté et désobéissance⁵⁶⁶ ». Il est difficile d'évaluer l'importance des pièces portées au dossier dans l'acquiescement des juges. Le verdict est-il un pur effet de l'autoritarisme royal ? Mais alors, pourquoi tout ce travail sur les pièces de l'affaire ? Si elles permettent difficilement de conclure de manière certaine à la culpabilité de La Valette, elles semblent relativement efficaces dans leur entêtement à ne pas montrer d'autres facteurs explicatifs de la défaite. C'est peut-être là leur seul vrai critère d'efficacité. Si elles ne peuvent emporter la pleine adhésion des juges sans l'exercice de l'autorité royale, elles occultent en revanche très bien la trouble et calamiteuse menée du siège de Fontarabie, et, de ce fait, permettent à la justice voulue par le roi de s'exercer sans accrocs.

563 Sur l'étude du travail administratif et la tendance à problématiser autour d'un horizon de stabilisation et de normalisation des pratiques, voir N. Schapira, « Culture écrite et histoire sociale du pouvoir à l'âge moderne », art cit, p. 165-167. On retrouve cette idée d'une bureaucratisation observable dans la forme du travail administratif visible dans les papiers des grands commis de la monarchie dans le travail de Jérémie Ferrer-Bartomeu : Jérémie Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre. Institutions de l'écrit et configurations de la société administrative durant les guerres de religion (vers 1570 - vers 1610, royaume de France)*, thèse de doctorat, École nationale des chartes, Paris, 2017.

564 V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 36-38.

565 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit.

566 V. Larcade, « L'affaire de Fontarabie », art cit, p. 37.

3. Travail et savoirs de l'écrit publié

3.1. La mise en défense préventive contre les libelles

À la suite de la levée du siège, la correspondance entre Condé et son fils, le duc d'Enghien⁵⁶⁷, porte pour une grande part sur la question de la réception de la nouvelle de l'échec du prince, de l'écho qu'elle trouve auprès du public, des différentes versions du récit des événements qui circulent et des libelles et pamphlets sur le sujet. Ainsi, dans une lettre du 26 septembre, le duc d'Enghien qui a reçu une relation de la bataille envoyée par son père⁵⁶⁸ écrit :

« Tout Paris sçait, à ce qu'on m'a dit, la lâcheté et la trahison de ceus qui vouloient vous engager dans ce dangereux pas⁵⁶⁹ ».

Il ajoute ensuite :

« On a envoyé de Paris quantité de relations de ce qui s'estoit passé, semblable à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'anvoier⁵⁷⁰ ».

La lettre, plutôt courte dans son ensemble, informe donc Henri de Bourbon Condé que sa version des faits semble largement diffusée et acceptée à Paris et qu'elle se répand dans les provinces. Le prince, que sa défaite fragilise, a fortement besoin d'un canal informatif sûr pour se tenir informé de l'évolution de ses affaires dans son gouvernement de Bourgogne et à la cour. Le duc d'Enghien, qui depuis mars rend compte de sa bonne gestion du gouvernement de Bourgogne et informe son père de la progression des opérations militaires menées sur la frontière orientale du royaume, a pris l'habitude de remplir cet office. Avec l'irruption de l'« affaire » de Fontarabie, il se voit fortement aiguillonné à cette tâche par le prince qui se plaint de ne pas recevoir assez de nouvelles et d'avoir de la peine à déchiffrer l'écriture de son fils. Le duc d'Enghien écrit ainsi de Dijon à son père le 6 octobre 1638 :

« Je ne sçaurai mieus excuser ma faulte qu'an la confessant et vous en demandant très humblement pardon et vous promettant que j'apporteray tous mes soins non seulement à

567 Alors gouverneur par intérim de la province de Bourgogne (*Lettres patentes du Roy contenans pouvoir donné à Monseigneur le Duc d'Anguien de commander dans la Province de Bourgongne & de Bresse, en absence de Monseigneur le Prince son Pere, gouverneur desdits pays*, Dijon, Veuve Claude Guyot, 1638).

568 Probablement la même que celle envoyée à Sublet de Noyers (voir p. 76).

569 A.C., M 14, fol. 286, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 579.

570 Ibid.

mieux escrire, mais en recherchant toutes les choses que je sçauray qui pourront vous contanter⁵⁷¹. »

Les remarques du jeune duc, dans une lettre écrite dès la fin de septembre, témoignent d'un savoir de l'importance des bruits, rumeurs et pièces d'informations en circulation dans la résolution d'une crise. Enghien se charge en effet de traquer toute pièce défavorable à son père. Dans une lettre du 12 octobre, il écrit :

« J'ay creu estre de mon debvoir de vous envoyer cette sote et impertinante pièce que Monsieur le conseiller de la Serée⁵⁷² a apportée de Paris et qu'il m'a donnée ; il avoit envie de vous l'envoyer ; je l'ay montré à Monsieur le premier président, lequel y a trouvé plus de cent contradictions [...]»⁵⁷³.

Enghien mène donc un double travail où il informe son père par lettre de ce qui se publie sur son compte et sur la défaite subie face aux Espagnols, tout en mobilisant la clientèle bourguignonne du prince autour de la défense du récit condéen. Le premier président au parlement de Dijon, Jean Bouchu, est en effet à la fois « homme de Richelieu et de Henri II de Bourbon⁵⁷⁴ », ce qui en fait un candidat intéressant dans la préparation de l'offensive visant à incriminer le duc de La Valette pour mieux laver l'honneur du prince. Ainsi, à peine quinze jours après que la nouvelle de l'échec devant Fontarabie se soit répandue, une guerre de l'information est déjà engagée dans laquelle le jeune duc d'Enghien joue un rôle central. Il est d'ailleurs remarquable que le duc note avoir discuté avec le premier président des « contradictions » de la pièce considérée. Il s'agit en effet d'une stratégie récurrente des affrontements pamphlétaires que de relever les contradictions internes au raisonnement présenté par l'adversaire⁵⁷⁵. Les différents protagonistes font donc montre de réflexes qui témoignent d'un savoir pratique et immédiatement mobilisable concernant les querelles par l'écrit et l'imprimé, querelles auxquelles se frottent régulièrement les familles de haute noblesse.

571 A.C., M 14, fol. 327. Le sens de l'expression « mieux écrire » peut bien sûr être interprété de diverses façons, mais on trouve ailleurs des remarques de Condé sur l'écriture difficile à déchiffrer de son fils.

572 Probablement Antoine Comeau, seigneur de la Serrée, conseiller et garde des sceaux au parlement de Bourgogne.

573 A.C., M 14, fol. 342, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 580-581.

574 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 404.

575 C'est notamment le cas dans les pièces intervenant dans les querelles de rang comme le note Fanny Cosandey (F. Cosandey, *Le rang*, op. cit., p. 233).

La prudence du prince et de son fils vis-à-vis d'éventuelles attaques pamphlétaires s'enracine également dans une expérience familiale des campagnes de libelles qui suivent les défaites. Le duc écrit ainsi le 17 octobre :

« Je me suis donné l'honneur de vous envoyer par le messenger cette impertinante pièce de Monsieur de La Valette⁵⁷⁶. Je me suis informé s'il n'y an avoit point d'aulture dans Dijon et on m'a assuré qu'il n'y an avoit point. J'ay faict espier si l'on ne feroit point courre de pasquins comme après Dole, mais on n'an n'a faict courre aucuns⁵⁷⁷ ».

La crainte du prince et de son fils est donc que se diffusent des « pasquins », ces placards satyriques qui ont notamment visé Henri de Bourbon-Condé après son échec devant Dôle en 1636 contre les Franks-Comtois, échec qui contribua à la prise de Corbie et à la marche des Espagnols vers Paris. Pour éviter de voir resurgir des pamphlets brocardant les piètres qualités de chef de guerre du prince, le duc d'Enghien mobilise donc en 1638 des agents chargés de surveiller de possibles diffusions de libelles défavorables à son père. Il ordonne également de recueillir les bruits et rumeurs qui circulent. Enghien rapporte ainsi dans une lettre du 21 novembre⁵⁷⁸ que le conseiller La Serrée l'a informé qu'un gentilhomme local, nommé Valet, qui mangeait en bonne compagnie dans un cabaret d'Autun, aurait affirmé que le gouverneur de la Bourgogne était désormais le dauphin — qui venait de naître le 5 septembre — et que la lieutenance, c'est-à-dire l'exercice effectif du gouvernement, était assurée par Roger de Bellegarde, ancien gouverneur disgracié en 1631 au profit de Condé⁵⁷⁹. L'affirmation de la disgrâce du prince s'appuie sur des rumeurs accréditant un comportement bien peu glorieux à Fontarabie. Enghien rapporte ainsi dans la suite de la lettre qu'un autre membre de la tablee aurait affirmé qu'Henri II disposait dès trois jours avant la levée du siège d'une chaloupe lui permettant de se retirer avec Henri de Sourdis, l'archevêque de Bordeaux. Il ajoute également avoir entendu Charles de la Porte, marquis de La Meilleraie affirmer que s'il tombait sur La Roussière, écuyer du prince qui a été envoyé fin septembre à Paris pour transmettre les premiers éléments collectés sur Fontarabie, « il luy feroit donner cent coup de bâton⁵⁸⁰ », car

576 Il est possible que ce soit la « relation de La Valette » diffusée de manière manuscrite sous différents titres (voir annexes, tableau 2, p. 593, pièce n° 10).

577 A.C., M 14 fol. 366, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, de Dijon, le 17 octobre 1638, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 581.

578 A.C., M 15 fol. 45, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, de Dijon, le 21 novembre 1638, transcrite dans *Ibid.*, p. 583.

579 A. Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 216-217. La rumeur se fonde en fait sur le schéma initialement prévu par Henri IV en 1602 après l'exécution du maréchal de Biron, alors gouverneur de Bourgogne. Le roi souhaitait en effet réserver le gouvernement pour le dauphin — le futur Louis XIII — tandis que Bellegarde l'aurait effectivement tenu jusqu'à ce que le dauphin soit en âge de l'exercer pleinement.

580 A.C., M 15 fol. 45.

La Roussière a notamment affirmé à Richelieu que le régiment de la Meilleraye a fui. On voit que la fonction informative exercée par Enghien est cruciale, car en rapportant ce qu'il parvient à saisir de ce qui circule en Bourgogne et à Paris, il permet à son père d'affiner une stratégie qui nécessite de contrer les informations diffusées par le camp adverse⁵⁸¹. De manière assez remarquable, on constate d'ailleurs touchant Condé des accusations du même type que celles lancées par Condé contre La Valette : il aurait anticipé — par trahison ou lâcheté — l'échec du siège et se serait ménagé un moyen aisé de retraite. La différence est finalement que ce qui est énoncé par les partisans de La Valette et de son père ne parvient pas à dépasser le statut de bruits et de rumeurs, tandis que Condé parvient à produire de l'information légitimée par l'onction du pouvoir.

La mobilisation des proches de La Valette pousse également le clan Condé à préparer de la matière pour pouvoir riposter. Le 24 octobre, le duc d'Enghien rapporte à son père que Jean Bouchu lui a montré un ouvrage publié en 1637 par le Comtois Jean Boyvin et intitulé *Le siège de Dole*⁵⁸². Boyvin est alors conseiller au parlement de Dôle, qui se trouve en terres d'Empire. La particularité de cet ouvrage, un panégyrique communal, est de ne pas présenter les actions de Condé sous un jour défavorable, mais de plutôt insister sur la vaillance des défenseurs de la ville face à un illustre attaquant. Le duc d'Enghien charge alors un certain « père Meusnier⁵⁸³ » d'en faire des extraits. Il semble bien attacher de l'importance à ce travail puisque le 21 novembre, il écrit à son père qu'il « espère qu[e ce dernier] verr[a] bientôt ce livre du siège de Dôle⁵⁸⁴ ». Il s'excuse même un peu plus tard⁵⁸⁵ de n'avoir finalement pu le lui faire envoyer, celui qui l'avait prêté au premier président n'ayant pas voulu le mettre à disposition de nouveau. L'ouvrage est pourtant finalement transmis au prince accompagné de trois autres sur le sujet, dont la *Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin, son fils, contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne*

581 Voir aussi la lettre déjà citée (p. 109) du président de Nesmond où ce dernier affirme que le prince « ne se doit pas mettre en grande peine de tous ces bruits que font courir les gens de Mr d'Espéron » (A.C., M 15, fol. 37) et qui témoigne en creux de l'activité des fidèles d'Épernon et de l'inquiétude qu'ils causent au prince.

582 A.C., M 14 fol. 376, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, de Dijon, le 24 octobre 1638, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 581. L'ouvrage de Jean Boyvin a été récemment réédité avec un appareil critique : Jean Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté, et son heureuse délivrance*, Dole, les Éditions de la Passerelle, 2018.

583 A.C., M 14 fol. 376.

584 A.C., M 15 fol. 45, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, de Dijon, le 21 novembre 1638.

585 A.C., M 15 fol. 77, lettre du duc d'Enghien au prince de Condé, de Dijon, sans date, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 583-584.

au comté de Bourgogne, pendant et après le siège de Dole, publié en 1637⁵⁸⁶. On constate ainsi que des ouvrages de nature historiographique, publiés dans un contexte qui ne concerne pas directement Fontarabie — pour Jean Boyvin, il s'agit essentiellement de célébrer sa ville et d'en faire rejaillir le prestige sur sa carrière de magistrat local — sont recherchés, recopiés et compilés par l'entourage du prince pour pouvoir éventuellement être mobilisables dans le cadre de polémiques utilisant la publication d'écrits.

S'il y a bien du côté de Condé et de son fils une mise en défense qui révèle un savoir-faire des affrontements polémiques, la publication de pièces imprimées — et même manuscrites — autour de l'affaire de Fontarabie semble toutefois relativement faible quand on considère ce qui a pu être conservé. Il semble y avoir plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, la convergence des volontés au plus haut niveau de l'État avec la stratégie du prince, puis l'avancée rapide de l'instruction contre le duc de La Valette peuvent avoir rendu moins nécessaire le recours à la diffusion large d'écrits. Ensuite, la fuite de La Valette et la diligence du cardinal pour inciter les proches du duc au silence semblent avoir presque réduit à néant les éventuelles initiatives des partisans du clan Épernon, ce qui rend, de fait, toute réponse publique de Condé inutile⁵⁸⁷.

3.2. Écrits en circulation

Parmi les productions scripturaires disséminées dans les archives et qui se rapportent à un événement, il n'est pas toujours évident de distinguer ce qui relève de la diffusion ponctuelle, voire plus ou moins accidentelle à faible échelle, et ce qui relève d'une véritable volonté de publication. Si le passage par l'imprimé amène fortement à privilégier la seconde hypothèse, rien n'est moins évident pour des pièces manuscrites dont on constate l'existence de copies dans différents recueils⁵⁸⁸. Si l'existence de véritables opérations de publication manuscrite ne fait pas de doute⁵⁸⁹, se prononcer sur les conditions initiales de circulation d'une pièce est le

586 Louis Petrey est lui aussi conseiller au parlement de Dôle. Il insiste donc logiquement également sur la vaillance des défenseurs sans dévaloriser l'action du prince de Condé. Les deux autres pièces n'ont pu être identifiées. Elles sont désignées par le duc comme étant un livre « par Monsieur de Beauchemin » et une « déclaration de messieurs les commis au gouverneman du Comté » (A.C., M 15 fol. 77).

587 Sur la dissuasion effectuée envers les proches du duc, voir plus loin p. 162.

588 En ce qui concerne Fontarabie, on en trouve principalement à la Bibliothèque nationale dans les fonds Français, Dupuy, Cinq Cents de Colbert et Conrart (Arsenal).

589 F. De Vivo, *Information and communication in Venice*, *op. cit.*, p. 176-187 ; Christian Jouhaud et Alain Viala (eds.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 12 ; H. Love, *Scribal Publication in Seventeenth-Century England*, *op. cit.* Il faut ajouter à cela le phénomène spécifique des nouvelles à la main : B. Dooley, « De bonne main », *art cit* ; F. Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main*, *op. cit.*

plus souvent délicat, d'autant plus que l'évaluation du nombre de copies parvenues jusqu'à nous d'un écrit donné ne saurait refléter la quantité de pièces produites à l'époque. La particulière préservation de collections dites d'érudits — telle que la collection Dupuy — peut ainsi participer à fausser les estimations en ce qu'elles concentrent, de par la volonté et les moyens à disposition de leurs initiateurs, un nombre élevé de pièces manuscrites sur de nombreux événements. Ainsi, dans le cas de Fontarabie, on constate que le nombre moyen d'exemplaires conservé de pièces imprimées ne dépasse pas vraiment celui des pièces manuscrites. Certes, les tirages étaient parfois très faibles, mais les conditions d'archivage ultérieures jouent aussi : les libelles se perdent, tandis que les relations plus confidentielles circulent dans des espaces où la conservation et la sédimentation de documents sont des pratiques solidement ancrées. S'ajoutent à cela des questions d'histoire des archives. Les pièces manuscrites se trouvent souvent dans de grandes collections qui ont été ordonnées, organisées soigneusement conservées et valorisées — nombre de pièces qui nous concernent se trouvent ainsi dans des recueils ayant trait totalement ou partiellement à Fontarabie —, tandis que les petits imprimés se trouvent souvent noyés dans des recueils de libelles, parfois promus au rang de pièces à collectionner. Ainsi, il n'est pas rare que les quelques relations manuscrites en circulation soient mieux conservées, et plus facilement identifiables que de courts imprimés dont bon nombre d'exemplaires se sont perdus au cours du temps.

De quelles logiques de diffusion peuvent relever les pièces qui circulent sur Fontarabie ? Un écrit peut être présent dans de multiples fonds sans pour autant avoir été pris dans une opération organisée de publication d'informations à large échelle. Sa diffusion peut toutefois avoir été délibérément initiée en l'adressant vers un lieu de redistribution et de publication d'informations, comme l'est par exemple l'entourage de Charlotte-Marguerite de Montmorency⁵⁹⁰, ou encore l'hôtel de Rambouillet. Par ailleurs, de nombreux acteurs lettrés disposent de réseaux qui leur permettent d'entrer en possession d'écrits qui circulent de manière relativement discrète, c'est par exemple le cas de Valentin Conrart⁵⁹¹, mais aussi des frères Dupuy⁵⁹², qui alimentent ainsi leur fonds de documents portant aussi bien sur le droit, la politique, la diplomatie, l'histoire ou encore les sciences et techniques. Pour la fin du XVII^e siècle, Maxime Martignon a de son côté montré que le travail des frères Dangeau

⁵⁹⁰ Voir p. 81.

⁵⁹¹ N. Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle*, op. cit., p. 265-271.

⁵⁹² Jérôme Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 (Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004), p. 287-328.

consiste notamment en une entreprise de collecte, de mise en forme, et de diffusion d'actualités sous forme manuscrite auprès de courtisans ainsi que du roi⁵⁹³. Par ailleurs, des écrits dont la circulation est particulièrement contrôlée entre quelques acteurs identifiés finissent parfois par fuiter hors des sphères au sein desquelles ils sont censés être confinés. Identifier de laquelle de ces logiques de diffusion relève un document nécessite une enquête approfondie, et souvent un peu de chance, d'autant plus qu'elles ne sont pas exclusives. Ainsi, le *Mémoire de Messieurs les ducs d'Espernon et de La Valette pour répondre aux accusations qui ont été faites contre eux*⁵⁹⁴ peut aussi bien être une pièce élaborée dans l'entourage des deux ducs et destinée à justifier leur conduite auprès de Richelieu dans les débuts de l'affaire, qu'un mémoire plus tardif — alors que la cause semblait déjà perdue — et qui n'a d'autres fonctions que de faire circuler des arguments qui s'opposent à la version condéenne des événements. En outre, dans le cas où la première hypothèse serait la bonne, la diffusion de l'argumentaire à une certaine échelle peut tout à fait avoir été ensuite organisée.

S'ajoute à tout cela le fait qu'il n'est pas toujours évident de déterminer avec précision la date de création du document que l'on a sous les yeux, et que le processus de diffusion de pièces sur un événement s'effectue tout aussi bien en diachronie qu'en synchronie. Ainsi, la présence d'un écrit dans des recueils peut tout à fait témoigner d'un processus qui n'est pas pris dans la temporalité de l'événement initial, et qui relève donc d'une économie du savoir potentiellement radicalement différente de celle en place au temps même de l'événement. Un recueil du fonds Français de la Bibliothèque nationale fournit un bon exemple de cela. Particulièrement cohérent sur le fond comme sur la forme⁵⁹⁵, il ne porte aucune trace d'ajout postérieur à sa fabrication. Il porte comme titre *Proces criminel faict à Monsieur le Duc de La Valette a present Duc d'Espernon en 1638 et 1639*⁵⁹⁶. La Valette a hérité du titre de son père à sa mort en 1642, et le recueil contient d'ailleurs des copies de pièces qui concernent la réhabilitation du duc en 1643⁵⁹⁷. L'objet n'est donc pas lié à la publicité de l'affaire en 1638-

593 M. Martignon, « Le courtisan nouvelliste », art cit.

594 Deux exemplaires de cette pièce manuscrite ont été identifiés : B.n.F., Dupuy 536, fol. 210-224 ; B.n.F., Français 5843, fol. 251-320.

595 Les différentes pièces comme la page de titre sont toutes copiées d'une belle et unique main, particulièrement régulière, probablement celle d'un secrétaire, avec de larges marges et des interlignes conséquents. Il ne s'agit donc pas d'un recueil de pièces exogènes, mais bien de la production d'un volume cohérent, comprenant des copies de pièces sur Fontarabie réalisées dans le but de la constitution de ce volume en particulier.

596 B.n.F., Français 18462.

1639, si ce n'est en tant que copie tardive de pièces qui, pour certaines, ont bien été produites et diffusées au temps même de l'affaire.

On peut également s'interroger sur le statut d'un curieux ouvrage également conservé dans le fonds français⁵⁹⁸. Ce dernier se présente sous la forme d'un in-12 relié en maroquin rouge. Il s'agit d'un volume entièrement manuscrit, sans table des matières ni page de titre. Seul le dos indique un titre : *Apologie de M^r d'Épernon*. Il est rédigé d'une seule main et sa mise en page est homogène. Il comprend des copies d'un certain nombre d'écrits portant sur l'affaire de Fontarabie et que l'on retrouve par ailleurs dans divers recueils, dans les papiers de Richelieu, ou encore dans ceux de Condé. L'homogénéité de l'ensemble et l'absence de massicotage irrégulier des feuillets montrent bien qu'il ne s'agit pas d'un recueil de pièces, mais d'un livre manuscrit cohérent réalisé en un unique exemplaire. On y trouve par exemple une copie du discours imprimé de Condé devant l'assemblée de Guyenne, ici suivie de la lettre réponse du duc de La Valette à ce discours. S'agit-il d'un ouvrage composé vers 1639 et destiné à défendre l'honneur du duc d'Épernon que les écrits condéens incriminent largement dans la foulée de son fils ? On pencherait plutôt pour un ouvrage réalisé en 1643 — Jean-Louis de Nogaret est mort en 1642, Bernard est donc le nouveau duc d'Épernon — et destiné à accompagner la demande de réhabilitation.

Décrypter la mécanique complexe des publications manuscrites ou imprimées amènerait à se lancer dans une enquête très intéressante, mais dont l'ampleur dépasse les objectifs de ce travail. Elle gagnerait d'ailleurs probablement à se déployer à partir de lieux définis, Bordeaux et sa région tout d'abord, certains lieux d'échange d'informations et de publications ensuite, comme l'hôtel de Rambouillet. Sans prétendre dater, qualifier et retracer précisément le parcours de chaque pièce, nous montrerons simplement ici comment le panorama des pièces sur Fontarabie diffusées au XVII^e siècle dépend fortement de l'articulation entre le moment de l'affaire, en 1638-1639, et sa présence fantomatique en 1643, après la mort du cardinal et du roi, alors que le duc de La Valette, désormais d'Épernon, se voit réhabilité. Ces deux moments, à quelques années d'intervalle, ont une particularité commune malgré des contextes radicalement différents : la publicité autour de ce qui est lié à Fontarabie ne peut

597 B.n.F., Français 18462, fol. 33v et suivants. Nous avons de plus pu identifier deux filigranes parmi les papiers utilisés (tous sont des vergés de très bonne qualité). Le répertoire Gaudriault octroie à l'un le n° 272 et en constate l'usage en 1680, l'autre, un filigrane aux armes des Orléans (n° 180), est indiqué comme étant en usage en 1662 (Raymond Gaudriault et Thérèse Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, CNRS - J. Telford, 1995, n°s 180, 272).

598 B.n.F., Français 5843.

jouer qu'en sourdine. En 1638-1639, malgré quelques imprimés, l'affaire ne se joue pas devant le public, mais bien au sein même du pouvoir, entre le prince de Condé et le cardinal de Richelieu. En 1643, la réhabilitation et le retour de La Valette semblent se dérouler sans grand bruit.

La pièce diffusée en 1638 et qui est conservée en plus grand nombre d'exemplaires est un imprimé intitulé *Discours véritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre 1638*⁵⁹⁹. Cet imprimé est probablement un moyen de contrôler ce qui se publie sur le discours de Condé en produisant un « discours véritable ». Nous en avons identifié huit exemplaires imprimés et deux copies manuscrites⁶⁰⁰. On ne trouve nulle mention d'éditeur⁶⁰¹. On peut toutefois noter qu'il y a eu au moins deux tirages différents⁶⁰². Dans les deux cas, l'impression est plutôt de qualité, avec bandeau et lettrine, sur un vergé de bonne tenue. Le texte se présente comme un discours prononcé par Condé en novembre devant les états provinciaux, alors qu'il exerce ses nouvelles fonctions de gouverneur de Guyenne⁶⁰³. Le prince commence par décrire les débuts de l'opération contre Fontarabie comme une suite d'heureux succès contre les Espagnols. Il insiste sur la réunion d'excellentes conditions pour donner l'assaut et présente comme un coup de théâtre le refus d'attaquer de « celui qui commandoit le quartier⁶⁰⁴ », refus qui semble brusquement retourner la situation et mettre les armées du roi en grande difficulté. L'imprimé ne cite à aucun moment La Valette nommément, fonctionnant comme si l'identification était évidente pour ses éventuels lecteurs. Condé se lance ensuite dans une description de l'historique des mauvais services rendus par La Valette et sa famille à la couronne — toujours sans citer de noms —, mis en parallèle avec les bienfaits du roi et de Richelieu à leur égard, ce qui permet de tracer le portrait d'une famille d'agitateurs ingrats et

599 On trouve dans les papiers Condé (A.C., N 11, fol. 315-317) une copie manuscrite intitulée « Harangue de Monsieur le Prince aux Estats de Guyenne assemblees à Bordeaux ». Le discours est légèrement différent de celui de l'imprimé, même s'il suit la même structure et énonce quasiment la même chose. On trouve au dos la mention « harangue que les gens de M. d'Epéron disent avoir été faite par le prince de Condé aux états de Guyenne assemblées à Bordeaux en 1638 ».

600 Voir tableaux en annexe p. 589 *sq.*

601 Aucun des exemplaires conservés ne dispose de page de titre.

602 Sur les huit exemplaires, six sont identiques, un seul, le B.n.F., 4-LH5-809, diffère par sa mise en page et présente une légère variation dans le titre.

603 Il s'agit pour Condé de demander des fonds, des vivres et des logements pour les troupes. La stratégie argumentative développée dans l'imprimé consiste à désigner La Valette comme responsable de ces demandes puisque sans la trahison du duc alléguée par Condé dans son discours, les armées vivraient désormais sur les Espagnols... et non pas sur les pauvres Bordelais.

604 *Discours véritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre 1638*, s.l., 1638 (B.n.F., 4-LH5-809).

violents portés sur la trahison. Une note sur une copie manuscrite indique que « ce discours s'est vendu et crié publiquement par Paris par les colporteurs et estoit imprimé⁶⁰⁵ ».

Cette publication semble donner lieu à une riposte du clan La Valette. En effet, un texte qui se présente comme une réponse sous forme de lettre à la harangue circule sous différents titres : « Copie de la lettre escrite de Londres à Mr le Prince⁶⁰⁶ », « Lettre responsive de Mr le duc de La Valette au discours veritable prononcé par Mr le prince en l'assemblée de Guienne, le 13 nov. 1638⁶⁰⁷ », « Copie du manifeste de Bernard de Nogaret, duc de La Valette, contre les faulses accusations de Henry de Bourbon, prince de Condé, touchant ses déportemens au siège de Fontarabie, en l'an 1638⁶⁰⁸ », ou encore « Lettre de Monsieur le duc de La Valette a Monsieur le Prince servant de response au discours faict par le dict seigneur prince a Bourdeaux le 13e novembre 1638. Imprimé depuis & publié à Paris⁶⁰⁹ ». Cette réponse pourrait être l'amorce d'un engrenage polémique, mais le pouvoir, qui a déjà jugé l'affaire, coupe court à toute possibilité de publicisation. À la suite d'une copie manuscrite de ce document, on trouve la mention suivante : « Ceste lettre a esté desavouée par le duc de La Valette & un nommé Regnié qui a esté autrefois secrétaire du duc d'Elbeuf a esté mis prisonnier a la bastille soupçonné d'avoir fait ladite lettre⁶¹⁰ ». Et effectivement, on retrouve dans les papiers Condé des copies d'une information judiciaire du lundi 14 mars 1639 au sujet de la supposée lettre de La Valette⁶¹¹ et de la confrontation à la Bastille de Jean Reynier, accusé d'être son auteur avec un témoin, Claude Chrestien, le 22 mars 1639⁶¹². Là encore, l'entourage de Reynier, l'irruption du duc d'Elbeuf, et l'identité de Claude Chrestien mériteraient quelques investigations. L'enquête de police réalisée à l'époque autour de cette lettre montre bien qu'elle a circulé en 1639 sous forme manuscrite. Si l'on en croit l'information du 14 mars, on a tenté plusieurs fois sans succès de la faire imprimer. Il existe pourtant bien quelques exemplaires imprimés de cette lettre⁶¹³. Ils ne comprennent aucune mention d'imprimeur, pas de page de titre, et une simple lettrine en tête du premier paragraphe. Ils ont probablement été imprimés postérieurement, et ont même pu être

605 B.n.F., Français 5843, fol. 128v.

606 B.n.F., Dupuy 536, fol. 251-252.

607 B.n.F., Français 5843, fol. 130-144.

608 B.M. Besançon, Chiflet 63, fol. 388-389.

609 B.n.F., Français 18424, fol. 62-68.

610 B.n.F., Français 5843, fol. 144.

611 A.C., N 11, fol. 295-297.

612 A.C., N 11, fol. 323-325.

613 Voir tableau p. 589.

imprimés hors de France et en peu d'exemplaires⁶¹⁴. De manière surprenante, on retrouve finalement la même lettre publiée en 1642 à Leyde⁶¹⁵ dans un ouvrage intitulé *Methode ou instruction nouvelle pour les étrangers, qui desirent apprendre la maniere de composer ou écrire à la mode du temps [...]*⁶¹⁶. La lettre est désignée comme « copie de la lettre en forme de manifeste de Monsieur le Duc de La Valette, envoyée a Monseigneur le Prince de Condé. Sur le sujet de la calomnie⁶¹⁷ ». L'auteur précise qu'il la « donne comme une piece excellente & qui n'a jamais été imprimée⁶¹⁸ ». L'insertion dans cette « méthode » permet de présenter la lettre comme un inoffensif exemple d'éloquence. Toutefois, en publiant cette pièce sur une affaire qui n'est pas close — Richelieu est probablement encore vivant au moment de la mise sous presse, La Valette n'est pas encore réhabilité, mais guette un changement de conjoncture politique pour pouvoir y travailler —, l'auteur⁶¹⁹ produit bien une action à résonance politique.

Toujours est-il que la prompte réaction du pouvoir à la diffusion de la lettre manuscrite semble avoir été efficace puisqu'aucun imprimé prenant position pour La Valette ne semble avoir été publié en 1638-1639. En effet, s'il existe bien une *Relation de la levée du siège de Fontarabie, et des avantages emporté par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé* imprimée tout d'abord à Bruxelles⁶²⁰, puis à Lille⁶²¹, sa diffusion a probablement été faible dans le royaume de France. En effet, nous n'avons pu localiser qu'un exemplaire imprimé et n'avons constaté sa présence, même sous forme de copies, dans aucun recueil à l'exception des papiers Condé. La pièce se compose d'une courte introduction qui

614 Une des copies manuscrites, difficile à dater, mentionne toutefois que la lettre a été « imprimé[e] depuis & publié[e] à Paris » (B.n.F., Français 18424, fol. 62-68).

615 Richelieu meurt le 4 décembre 1642, ce qui laisse bien peu de jours pour affirmer qu'il y aurait un lien entre la mort du cardinal et la publication de cette lettre.

616 Sieur de La Barre, *Methode ou instruction nouvelle pour les étrangers, qui desirent apprendre la maniere de composer ou écrire à la mode du temps, & scavoir la vraye prononciation de la langue françoise*, Leyde, Gualtier de Haes, 1642.

617 *Ibid.*, p. 96. On notera qu'elle vient après une « lettre suposée du Cardinal de Richelieu à la Reine Mere pour se justifier de la Calomnie de ses Ennemis ».

618 *Ibid.*

619 Nous désignons par là la personne à l'origine de l'insertion de cette lettre, en étant bien conscient qu'il ne faut pas forcément l'identifier au « sieur de la Barre ».

620 *Relation de la levée du siège de Fontarabie, et des avantages emportéz par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé*, Bruxelles, Hubert Antoine Velpius, imprimeur de la Cour, à l'Aigle d'or près du Palais, avec permission, 1638. Nous n'avons pu en localiser qu'un seul exemplaire (National Library of Sweden, 2999357).

621 *Relation de la levée du siège de Fontarabie et des advantages emportéz par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé*, Lille, Pierre de Raize, jouxte la copie imprimée à Bruxelles, 1638. Aucun exemplaire imprimé n'a pu être localisé. On trouve cependant en A.C., N 11, fol. 88-91 une copie qui mentionne les informations éditoriales indiquées ici.

célèbre la gloire des succès espagnols, suivie d'un récit, certes énoncé du point de vue français, mais qui insiste lourdement sur l'échec cuisant subi par l'armée de Condé. L'ensemble ne s'embarrasse pas de distinguer entre Condé et La Valette pour ce qui est de la responsabilité de l'échec des armées du roi de France. Le rédacteur insiste par contre en introduction sur la « presumption & arrogance⁶²² » de ceux qui ont entrepris le siège. Imprimée dans la capitale des Pays-Bas espagnols par un des imprimeurs jurés de la cour avec force lettrine, bandeau, cul-de-lampe à volute et autres fioritures, il semble bien s'agir d'une pièce d'autocélébration du pouvoir espagnol qui entreprend de publier la débandade des troupes françaises, y compris de ses chefs, en précisant au passage que les effectifs français étaient bien supérieurs aux Espagnols. On se prend d'ailleurs à sourire à la description de Condé se sauvant avec son cheval à la nage, suivi d'un trio formé de l'archevêque de Bordeaux et des évêques de Nantes et d'Arles qui tentent, quant à eux, « de se sauver à pied, par des marets, jusques au ventre⁶²³ ». Notons enfin qu'il existe diverses relations en espagnol du siège. Nous en avons identifié quatre, avec plusieurs réimpressions pour certaines⁶²⁴.

La *Gazette* s'est quant à elle employée à narrer en détail les exploits initiaux des armées dirigées par Condé lors de l'approche de Fontarabie⁶²⁵. L'*Extraordinaire* du 23 juillet rapporte la continuation des travaux du siège et la prise, presque par hasard, d'un vaisseau de guerre espagnol venu relâcher dans le port du Passage sans savoir que l'endroit était passé sous emprise française⁶²⁶. Une relation datée du 2 août pratique le titre accrocheur : « La défaite des Espagnols devant Fontarabie », et sous-titre plus discrètement « avec la continuation de ce siège⁶²⁷ ». L'ensemble est particulièrement détaillé et n'occupe pas moins de sept pages⁶²⁸. Il s'agit en fait de rapporter les sorties repoussées des assiégés, une maigre tentative de contre-attaque par des troupes espagnoles extérieures, quelques escarmouches dans les villages environnants et un combat naval. Sans surprises, on n'y lit aucune trace de l'animosité entre Condé et les autres chefs de troupes. Le 16 août est publiée une lettre du 10 affirmant que « tout contribué à croire que cette place sera bien tost renduë, ne pouvant plus guère tenir sans

622 *Relation de la levée du siège de Fontarabie, et des avantages emportés par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé*, op. cit., p. 3.

623 *Ibid.*, p. 8.

624 Voir tableau en annexe p. 589 sq.

625 *Recueil des Gazettes [de] l'année 1638 par Théophraste Renaudot [...]*, op. cit., p. 341-348.

626 *Ibid.*, p. 372.

627 *Ibid.*, p. 393.

628 *Ibid.*, p. 393-399.

quelque notable secours⁶²⁹ ». Le 26 août, un « journal du siège de Fontarabie depuis l'arrivée de l'Archevesque de Bordeaux jusqu'au 14^e de ce mois » s'attarde essentiellement sur les manœuvres navales d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, tout en affirmant que « toute l'Europe [est] attentive au succez du siège de Fontarabie⁶³⁰ ». Dans la livraison du 13 septembre, la formation d'une armée de secours espagnole se précise tandis que les premières tentatives de faire jouer les mines sont rapportées⁶³¹. Le 18 septembre, la *Gazette* annonce que l'« on parle diversement du siège de Fontarabie⁶³² ». L'annonce de l'échec du siège se fait ensuite attendre, et ce n'est que le 30 septembre, alors que la nouvelle s'est répandue à Paris depuis le 13⁶³³, et que le roi et le cardinal en ont connaissance avec certitude depuis les 16 et 17 du même mois que la *Gazette* revient sur « ce qui s'est naguère passé devant Fontarabie⁶³⁴ ». Nulle part les soupçons sur La Valette ne sont mentionnés. La fin des années 1630 correspond à une des périodes où la *Gazette* est soigneusement contrôlée par le pouvoir. Gilles Feyel explique ainsi que la *Gazette* de Renaudot fut dès le début des années 1630 « aux ordres du cardinal⁶³⁵ ». Elle constitue selon lui « un puissant moyen de propagande, sachant montrer sous son meilleur jour la politique du pouvoir, tout en célébrant la gloire du roi et les hauts faits militaires de la noblesse⁶³⁶ ». Stéphane Haffemayer, qui étudie quant à lui la période 1647-1663, montre que si la *Gazette* ne peut être réduite à un organe de propagande au service du pouvoir, notamment en ce que sa composition procède de processus complexes qui ne dépendent pas entièrement de ce dernier et ne sauraient correspondre à un projet global de manipulation de l'opinion, elle traduit bien l'existence d'une « information vouée à la communication monarchique⁶³⁷ ». La *Gazette* est notamment « au service de la justification de la politique étrangère⁶³⁸ », ce qui se vérifie déjà sous Richelieu. Un sujet comme celui de Fontarabie fait donc l'objet d'une particulière attention en ce qui concerne la communication publique et Richelieu s'emploie d'ailleurs à faire passer des consignes pour minimiser l'ampleur de la défaite. Le 22 septembre, il écrit ainsi à Chavigny :

629 *Ibid.*, p. 432.

630 *Ibid.*, p. 461.

631 *Ibid.*, p. 518-520.

632 *Ibid.*, p. 536.

633 Lettre de Gui Patin à Claude II Belin, le 14 septembre 1638, éditée dans Loïc Capron (éd.), *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin [en ligne]*, Paris, Bibliothèque interuniversitaire de santé, 2018, URL : www.biusante.parisdescartes.fr/patin/?do=pg&let=0043 (Consulté le 08/12/2020).

634 *Recueil des Gazettes [de] l'année 1638 par Théophraste Renaudot [...]*, *op. cit.*, p. 565.

635 G. Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, *op. cit.*, p. 137.

636 *Ibid.*, p. 132.

637 S. Haffemayer, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, *op. cit.*, p. 753.

638 *Ibid.*

« Il faut mander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siège de Fontarabie, il exprime la perte des morts à cinq ou six cens et autant de prisonniers, avec dix canons ; ensuite de quoy Renaudot n'oubliera pas à remarquer que nous en avons pris cinq ou six cens cette années, et autant qu'on leur en a fait perdre dans la mer⁶³⁹ ».

La *Gazette* s'exécute et explique que l'armée s'est retiré « non toutefois avec telle perte que les ennemis l'ont publié, & que l'on dit mesmes quelques François autant ingeniaux à multiplier nos disgraces, que les ennemis se montrent soigneux de cacher celles qu'ils ont expérimenté [sic] à leur tour par le sort des armes [...]»⁶⁴⁰. Les chiffres communiqués par le cardinal suivent. La débâcle s'efface donc derrière une sorte de pirouette où le cardinal ordonne de noyer les pertes dans les gains, tandis que le rédacteur de la *Gazette* désigne la rouerie des ennemis qui masqueraient leurs propres pertes en exagérant leurs gains. La scène violente d'exercice du pouvoir qui se joue au sommet de l'État et dont La Valette fait les frais ne transparaît pas ici. Richelieu et Condé n'ont en effet aucun besoin de la *Gazette* pour faire tomber le duc, même si par ailleurs, Condé se montre attentif à ce que publie le périodique qui lui est régulièrement transmis par Théodore de Nesmond⁶⁴¹.

En ce qui concerne les pièces manuscrites sur Fontarabie, on en compte environ une douzaine en circulation, en excluant les copies de pièces juridiques⁶⁴². La plupart ne subsistent qu'en un ou deux exemplaires. Parfois, une même pièce arbore différents titres. Si l'on en juge aux exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous, deux pièces semblent avoir été particulièrement diffusées. Tout d'abord une relation, dont on a identifié six copies manuscrites dans des recueils différents et qui est le plus souvent intitulée *Relation de ce qui s'est passé tant durant le siège de Fontarabie que à la levée d'iceluy*⁶⁴³, mais aussi plus sobrement *Relation de ce qui s'est passé à Fontarabie. 1638*⁶⁴⁴ ou encore *Manifeste sur le siège de Fontarabie contenant tout l'ordre du siege & ce qui s'est passé en la levée d'iceluy avec la deroutte de l'armée françoise le 7 septembre 1638*⁶⁴⁵. Cette relation, plutôt agréable à lire, s'attarde sur la description géographique des lieux, en déduit des difficultés particulières

639 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques, op. cit.*, p. 189.

640 *Recueil des Gazettes [de] l'année 1638 par Théophraste Renaudot [...]*, *op. cit.*, p. 565-566.

641 Voir par exemple la lettre du 6 novembre 1638 de Nesmond au prince de Condé (A.C., M 15, fol. 2), ou encore celle du 21 novembre (A.C., M 15, fol. 49).

642 Les copies de pièces juridiques peuvent tout à fait circuler et servir à agir au même titre que des relations, libelles et pamphlets. Pour plus de clarté, nous les éliminons toutefois ici de notre propos en tant qu'elles n'émanent pas d'acteurs individuels, mais d'une administration.

643 B.n.F., Dupuy 536, fol. 100-106 ; B.n.F., Français 2881, fol. 67-70 ; B.n.F., Français 4731, fol. 215 ; B.n.F., Français 18462, fol. 39-48.

644 B.n.F., Français 5843, fol. 19-38.

645 B.n.F., Français 18424, fol. 34-46.

— notamment techniques — pour le déroulement du siège, et donne une logique à l'échec qui se passe totalement de la trahison de La Valette et qui repose sur sur le caractère particulièrement difficile de la prise de la place et sur l'efficace contre-attaque espagnole. Le récit s'attarde très peu sur les chefs, ne commente ni leurs décisions ni leurs caractères, passe totalement sous silence leurs désaccords. Si elle ne met pas en cause les décisions du prince de Condé, accolée dans divers recueils aux pièces du procès, elle semble bien sonner comme une relaxe du duc de La Valette.

La seconde pièce la plus diffusée semble être la relation transmise par le duc de La Valette au cardinal de Richelieu⁶⁴⁶. Nous en avons localisé douze exemplaires manuscrits⁶⁴⁷, dont quatre dans les papiers Condé et un dans les papiers du cardinal de Richelieu. La plupart des copies sont simplement désignées comme « relation de La Valette ». Une seule arbore le titre de « Manifeste de Monsieur de La Valette sur la levée du siège de Fontarabie en septembre mil-six-cent-trente-huit⁶⁴⁸ ». Il s'agit donc d'un exemple de document qui fait double emploi, destiné à justifier la conduite du duc auprès de Richelieu dans le cadre d'un échange entre un chef militaire et le principal ministre, il est également une pièce qui a pour fonction de publier la version de La Valette et de contester celle que propose Condé. La relation est d'ailleurs le plus souvent suivie de sections annexes intitulées « Teneur des ordres de Monsieur Le Prince », destinées à venir conforter le récit du duc en faisant office de preuves de sa bonne foi. Il est relativement probable que la pièce ait été diffusée rapidement, de manière parallèle à son envoi à Richelieu. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce soit cette relation qui inquiète le duc d'Enghien début octobre⁶⁴⁹. Henri II a quant à lui noté de sa propre main « relation fausse et calomnieuse⁶⁵⁰ » au dos d'une de ses copies. Une riposte à cette relation est d'ailleurs préparée dans l'entourage du prince. Elle se présente comme une réponse point par point à l'argumentaire de La Valette et vise à en relever les incohérences et les erreurs⁶⁵¹. Cela donne finalement lieu à la production d'un document manuscrit hybride comprenant sur une

646 Voir p. 138.

647 Voir tableau p. 589.

648 B.n.F., Français 10210, fol. 17.

649 Voir p. 154. Il ne peut s'agir de l'imprimé intitulé *Copie de la lettre de Mr. le Duc de La Valette écrite a Londres [...]* puisque ce dernier se présente comme ayant été rédigé en février 1639. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'une autre pièce imprimée dont nous n'aurions pas retrouvé d'exemplaires.

650 A.C., N 11, fol. 260v.

651 A.C., N 11, fol. 271-275. Il s'agit d'un état intermédiaire de la réponse qui laisse apparaître des corrections en cours. Les réponses condéennes (seules) suivent des numéros qui ont été attribués aux arguments de La Valette précédemment recopiés sur d'autres feuillets sous la forme de paragraphes séparés et numérotés (A.C., N 11, fol. 261-269).

première colonne les réponses du prince de Condé et sur une seconde les arguments de La Valette⁶⁵². Logiquement, les annexes publiant la « teneur des ordres » du prince n'apparaissent pas dans ce montage. On ne trouve toutefois nulle trace de la diffusion de la réponse sous cette forme en 1638 ou 1639. Une copie de la réponse seule se trouve par contre dans le recueil du fonds Français consacré au procès La Valette que nous avons identifié comme ayant été constituée en 1643 ou postérieurement⁶⁵³. Chose remarquable, le montage de la relation de La Valette en regard de la réponse condéenne réapparaît finalement plus tard dans le volume du *Mercure françois* consacré aux années 1637-1638⁶⁵⁴. Les réponses aux arguments du duc y apparaissent toutefois comme de simples remarques ou précisions puisqu'il n'est pas indiqué qu'elles représentent le point de vue du prince de Condé. La publication du *Mercure* a pris beaucoup de retard et le volume en question n'est en fait publié qu'en 1646⁶⁵⁵. Le contexte est alors totalement différent de celui des années 1638-1639. Richelieu et Louis XIII sont morts, La Valette, devenu duc d'Épernon, est rentré en France et a été réhabilité depuis trois ans déjà. Rétabli dans ses charges, il tient son gouvernement de Guyenne d'une main de fer tout en affichant un loyalisme sans failles à l'égard de Mazarin, principal ministre de la régente Anne d'Autriche. La solution adoptée par le *Mercure* permet finalement de ménager les deux principaux protagonistes de l'affaire. La publication de la version de La Valette manifeste sa réhabilitation. C'est d'ailleurs bien elle qui occupe l'essentiel de la place allouée à l'épisode malheureux du siège dans la livraison du *Mercure*, puisque la plupart des réponses condéennes sont relativement courtes. La publication des réponses du prince permet quant à elle de ménager Condé, qui, malgré la disparition de Richelieu, reste considérablement puissant, puisqu'outre l'autorité qui découle de son statut de prince de sang, il vient de récupérer une grande partie de la clientèle du défunt cardinal.

La production d'écrits et d'imprimés autour de Fontarabie se comprend donc en ayant en tête son étalement sur deux périodes qui correspondent à des contextes radicalement différents. En 1638-1639, un pouvoir fort légitime la version condéenne des faits et ne laisse

652 A.C., N 11, fol. 277-288. Il ne s'agit cette fois pas d'un brouillon, mais d'une belle copie.

653 B.n.F., Français 18462. Voir p. 159.

654 *Vingt-deuxiesme tome du Mercure françois ou suite de l'Histoire de nostre Temps, sous le Regne du Tres-Chrestien & Tres-Auguste Roy de France & de Navarre Louis XIII. En l'année 1638*, Paris, Olivier de Varennes, 1646, p. 119-166.

655 Voir Virginie Cerdeira, *Le Mercure François : écrire et publier l'histoire du temps présent (1611-1648)*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2016.

ni le temps ni la possibilité au clan Épernon pour riposter sérieusement. L'onction du roi et de son ministre évite alors au prince de Condé d'avoir à se lancer dans d'incertains engrenages polémiques. En 1642-1643, il s'agit de publier la réhabilitation de La Valette, sans pour autant rappeler les fautes de son supérieur.

Observer la crise de Fontarabie à travers les usages écrits de l'information fait apparaître une forme de violence brusque où un grand noble, bien placé dans la configuration sociopolitique du moment, soutenu par le principal ministre, évince un autre acteur politique dont la famille ne dispose plus de la faveur royale en usant de son pouvoir à dire les faits. Pourtant, tout se fait de manière relativement feutrée : ni campagne de libelles d'ampleur, ni arrestation spectaculaire, ni exécution. Le résultat est toutefois bien là : fin 1639, le duc de La Valette est en exil et considéré comme traître, le prince de Condé est gouverneur de Guyenne, et le duc d'Épernon semble avoir perdu tout pouvoir. Que s'est-il passé ? Pas de complot soigneusement ourdi, mais la légitimation par des actions mobilisant l'écrit, et notamment l'écrit épistolaire, d'un faisceau d'informations destiné à démontrer que le duc de La Valette s'est comporté en traître à Fontarabie. La certitude de la dangerosité du cardinal qui n'hésite pas à frapper fort la noblesse la plus titrée semble également jouer un rôle non négligeable dans l'efficacité du dispositif : le duc accusé sait que l'exil est plus sûr. C'est peut-être d'ailleurs là l'aboutissement de l'efficacité de la figure du ministre : il n'y a plus besoin de faire couler le sang, il suffit de faire comprendre à l'adversaire que le coup est amorcé. La position paradoxale de Condé, prince du sang aux ressources et à la capacité d'action limitées joue également. Continuellement dans l'opposition au pouvoir entre les années 1620 et son alliance avec le cardinal de Richelieu, il se trouve encore à la fin des années 1630 dans une position marginale en tant que grand noble d'épée et soutien inconditionnel du cardinal de Richelieu. Cette position, sans pouvoir être qualifiée de faible, le prive d'une puissante assise politique en lui aliénant une partie de la noblesse hostile au cardinal. Cette situation explique d'ailleurs en partie le mariage du duc d'Enghien avec la nièce du cardinal, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, mariage qu'Henri II appelle de ses vœux dès 1638.

L'affaire de Fontarabie n'est pas l'illustration d'une action foudroyante du pouvoir, d'un acte spectaculaire de l'usage de la raison d'État, c'est plutôt la démonstration d'une habileté à maintenir un équilibre dans la crise, à recomposer des forces politiques tout en garantissant la stabilité du pouvoir. Curieusement, le cardinal ne semble pas se préoccuper des causes de la défaite. Il a d'ailleurs confié l'entière responsabilité d'une opération militaire à un général connu pour ses prestations médiocres, et sacrifie ceux qui lui avaient permis de rétablir l'ordre en Guyenne à peine quelques mois plus tôt. Les biographes du cardinal ont souvent insisté sur la capacité du ministre à éradiquer les intrigues de la cour pour mieux bâtir un État moderne fondé sur la raison. Dans sa gestion de la crise de Fontarabie, la rationalité de l'action ne se situe pourtant

ni du côté de la justice qui voudrait que tous ceux qui servent mal l'État soient punis ni du côté de l'efficacité militaire, et le cardinal en vient finalement à favoriser les intrigues du prince de Condé. L'épisode rappelle finalement que les techniques de gouvernement du cardinal de Richelieu sont avant tout faites de clientélisme et de tactiques politiques, et que ces dernières s'appuient sur un puissant travail de l'écrit, de ces écrits qui irriguent la machine étatique et ses acteurs et qui sont, pour une large part, ce par quoi s'exerce le gouvernement.

Dans la réalisation des manœuvres politiques, l'usage de l'information écrite tient en effet une place écrasante, car toute décision, toute action politique est censée se fonder sur de l'information. Si, comme cela a souvent été noté, la collecte d'informations est cruciale pour exercer le pouvoir, c'est en retour la matière informative qui permet de justifier les décisions prises. Ce que l'on observe avec les suites de la défaite de Fontarabie, c'est un processus qui n'est pas strictement diachronique : il n'y a pas une phase de renseignement suivie par une phase de décision et d'exécution. Au contraire, l'information est mise en forme avec pour horizon un programme d'action politique. Les étapes se confondent donc et la virtuosité des acteurs consiste à jouer leur partition en ayant cela en tête. Le renseignement est bien une pratique politique, faite d'actes dont les conséquences sociales et politiques sont réfléchies, et non pas une simple étape préalable à l'exercice du pouvoir. Les manœuvres menées par les différents protagonistes permettent également d'observer une culture politique qui repose en grande partie sur une capacité et une habitude à manier l'écrit avec efficacité, en s'appuyant sur les relations sociales et politiques qui définissent la place et le rôle des différents acteurs.

Si la configuration de la crise s'explique bien par un contexte politique particulier lié aux évolutions de l'État royal et à l'*ethos* des acteurs, l'« affaire » dans son déroulement est principalement l'histoire de la résolution d'une crise par le façonnage d'informations, qui deviennent des faits justifiant des décisions politiques⁶⁵⁶, faits sur lesquels se fonde la justice royale pour s'exercer. Pour le reste, elle ne repose que sur la légitimation d'une rumeur rapportée par un prisonnier anonyme, et sur le rire du duc de La Valette au milieu d'un siège mal dirigé qui tourne au désastre. Du point de vue de l'histoire militaire, elle est un remarquable exemple des problèmes de subordination aux armées dus à la question complexe de la distribution des commandements entre des hommes pour qui l'autorité militaire ne dépend pas d'une hiérarchie fixe et codifiée, mais d'un ensemble de données sociales, de

656 Le passage de l'un à l'autre est net dans le mémoire de Richelieu rédigé après la réception de Condé : « Il est impossible de ne préjuger pas que led[it] S.r de La Valette est coupable » (B.n.F., Français 10217, fol. 30).

valeurs, voire de sentiments. L'étude présente permet de plus de mettre en relief quelques caractéristiques du comportement des chefs d'armées en campagne. Les échanges tendus entre Condé et La Valette après le siège montrent ainsi qu'il est courant pour les généraux, hors des manœuvres décisives, de s'éloigner des champs de bataille et de profiter du confort des villes alentour, et notamment du réconfort des villes d'eaux. Cela a encore et bien évidemment des conséquences sur la qualité des communications entre les différents échelons hiérarchiques qui se trouvent à plusieurs heures — voire jours — les uns des autres. Bien sûr, il est interdit de quitter l'armée sans la permission du roi, mais la limite géographique n'étant pas bien claire, la pratique existe, et ce flottement est ici exploité par Condé pour enfoncer le duc. Hervé Dré villon, décrivant l'évolution de la conduite des armées sous le règne de Louis XIV cite une lettre de Louvois écrite en 1666 alors qu'il s'initie à la fonction de secrétaire d'État à la Guerre auprès de son père. Ces quelques mots donnent très probablement la clef de l'échec de Fontarabie, et de bien d'autres opérations :

« Il n'y a rien de si important au service de Sa Majesté, que de conserver l'autorité de celui qui commande ; elle est ordinairement enviée par ceux qui sont obligés de la reconnaître, et, comme il n'y a personne sans défauts, les subalternes embrassent avec joie les occasions qu'on leur présente de censurer les actions de celui qu'ils doivent révé rer⁶⁵⁷. »

C'est d'ailleurs bien à ce problème majeur que s'attaquent Louis XIV et la famille Le Tellier à partir de la fin des années 1660 en essayant d'instituer une « hiérarchie claire et indiscutable⁶⁵⁸ » dont l'aboutissement est la mise en place en 1675 de l'ordre du tableau qui supprime le commandement par roulement, autre tentative de régler les problèmes de préséance, et permet de « distribuer des commandements, mais aussi les grades dont ils étaient le reflet⁶⁵⁹ », tout en systématisant le principe de l'avancement à l'ancienneté. Le monde du vieux duc d'Épernon n'existe alors plus vraiment.

657 H. Dré villon, *L'impôt du sang*, op. cit., p. 40.

658 *Ibid.*, p. 41.

659 *Ibid.*, p. 42.

DEUXIÈME PARTIE

—

INFORMATION ET ART DE LA PRATIQUE POLITIQUE DE ROCROI À LA FRONDE : LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS COMME OUTIL DE GOUVERNEMENT ET LA GESTION DE L'INFORMATION EN TEMPS DE CRISE

L'affaire de Fontarabie permet de constater la résolution d'une crise politique ponctuelle, qui s'étend sur quelques mois, à l'aide d'actions notamment menées par la production d'écrits porteurs d'informations. Elle permet aussi d'observer, dans un contexte particulier, différents outils d'action politique à disposition de la haute noblesse en lien constant avec les ministres et le souverain. Fournir un récit informatif qui offre une voie de résolution à la crise permet en effet à Henri II de Bourbon-Condé de négocier sa position, et finalement, de peser sur la politique menée par le roi et son ministre. L'essentiel des actions observées trouve toutefois son origine dans les marges du pouvoir, aussi bien d'un point de vue géographique — un théâtre d'opérations à l'extrémité sud du royaume — qu'en considérant la place au sein de l'État royal du principal protagoniste : si la position d'Henri II est confirmée par Richelieu comme étant celle de l'auxiliaire légitime du souverain face à La Valette, désigné comme traître, le prince n'est pas dans le secret des conseils. Quant à la partition jouée par le cardinal et le roi, elle reste largement opaque tant les papiers de Richelieu sont d'une interprétation complexe. Un contrechamp est donc utile afin de préciser les modalités de l'usage des écrits informatifs, en particulier sous la forme épistolaire, comme outil de négociation du pouvoir au cœur même de l'État. La période située entre la bataille de Rocroi et la Fronde est particulièrement propice à cela. Du côté des princes de Condé, de Louis II plus précisément, on observe en effet un rapprochement — quasiment au sens spatial du terme — avec le cœur de l'État. La configuration politique générale est en effet bien différente de celle de la fin des années 1630. Elle est définie par la situation de régence, mais aussi par le type de gouvernement privilégié par le cardinal Mazarin qui est notamment marqué par une importance particulière accordée à la construction et à la mise en scène de rapports interpersonnels avec ses interlocuteurs de haut rang. Louis II de Bourbon et Mazarin échangent un nombre considérable de lettres sur la période, ce qui permet de saisir parfois quasiment au jour le jour la manière dont se négocient leurs rapports et donc les enjeux de pouvoir aussi bien autour de la ligne de conduite politique et militaire à adopter, que de la place du jeune noble du sang comme du ministre au sein de l'État. Si le secret des échanges entre la reine régente et son ministre nous échappe largement, les outils de gouvernement déployés par le ministre sont donc bien visibles. Le but n'est pas de percer à jour les sentiments et pensées que le cardinal et Louis de Bourbon ont l'un envers l'autre, mais bien d'éclairer le fonctionnement de l'appareil d'État en analysant la place de l'échange d'informations dans l'art de gouverner la haute noblesse du royaume.

Déjà évoquée dans le contexte des années Richelieu, la question du rôle d'un prince du sang dans le fonctionnement de l'État, et de la manière dont ces princes sont gouvernés par ceux qui détiennent le plus haut degré de pouvoir dans le royaume mérite en effet d'être approfondie. Arlette Jouanna rappelle bien en introduction de son dernier ouvrage l'existence d'un « problème crucial⁶⁶⁰ » posé au souverain par la question de la place à attribuer à ces nobles pourvus d'un « sang doué d'une excellence particulière⁶⁶¹ ». Les progrès de l'idéologie dynastique aux XVI^e et XVII^e siècles entraînent en effet mécaniquement une élévation des nobles du sang. Christian Jouhaud souligne que « quelle que soit l'attitude du monarque à l'égard des princes de son sang, la célébration toujours plus exaltée de sa personne consolide leur position symbolique dans l'appareil étatique⁶⁶². » On souhaite ici établir dans quelle mesure les processus d'information internes à la sphère du pouvoir constituent une composante importante de la relation politique complexe qui lie le, la, ou les acteurs et actrices qui exercent effectivement le pouvoir au cœur de l'État — souverains, souveraines, principaux ministres —, et ceux, grands aristocrates, qui se trouvent placés sous leur autorité, mais qui détiennent eux-mêmes une part de pouvoir et d'autorité en raison de leur rang. Il s'agit donc bien d'approfondir la question du maniement de l'information envisagé comme un outil de gouvernement dans l'articulation des rapports entre les acteurs de l'État eux-mêmes.

Avec l'entrée dans la Fronde, les problématiques liées à la circulation de l'information dans les clientèles et même plus largement dans l'espace public prennent une place croissante dans la correspondance des princes de Condé. La politique de Louis II en la matière est particulièrement intéressante à suivre, car si le recours massif du camp condéen aux mazarinades à partir de la rupture de 1650 est bien connu, dans les débuts de la Fronde, le prince mobilise au contraire son savoir-faire et notamment sa connaissance du fonctionnement des logiques clientélaires pour limiter les conséquences néfastes de la circulation des nouvelles et rumeurs sur la politique de la régente et du cardinal qu'il soutient. Suivre le travail politique lié à la question de l'information autour de Louis II de Bourbon jusqu'à la Fronde permet ainsi de dresser un panorama relativement large des compétences d'un acteur de ce rang en termes de gestion de l'information, depuis la négociation d'une position et d'une capacité d'action dans les cercles du pouvoir, jusqu'à l'utilisation de la diffusion publique d'écrits informatifs à des fins d'action politique, en passant par le contrôle de la

660 A. Jouanna, *Le sang des princes*, op. cit., p. 11.

661 *Ibid.*, p. 9.

662 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit, p. 336.

diffusion des nouvelles et de leurs conséquences dans des espaces clientélares et territoriaux délimités. Pour dénouer ces différents fils, un premier chapitre sera consacré à la période qui court de la bataille de Rocroi au tout début de la Fronde et qui est marquée par l'importance du rôle militaire de Louis II, tandis qu'un second chapitre ancré dans les problématiques de la Fronde, permettra de se concentrer sur les actions de Condé en tant qu'auxiliaire de la régente et du ministre dans les débuts de la crise, tout en approfondissant la question du dérèglement de l'information et donc des conséquences des stratégies de manipulation de l'information employées par les acteurs politiques sur le travail de la matière informative.

CHAPITRE 1.

Gouverner le prince et mener la guerre : Mazarin et Louis II de Bourbon entre négociations, tensions et collaboration efficace

Quand on regarde l'histoire de la lignée condéenne depuis le début du XVII^e siècle, sa considérable ascension financière, sa proximité croissante avec le pouvoir depuis Richelieu, la tentation est grande de qualifier de folie l'entreprise de Louis II contre le pouvoir central pendant la Fronde, entreprise qui le conduit pendant sept ans en exil aux Pays-Bas espagnols⁶⁶³. Katia Béguin explique toutefois de manière fort convaincante la logique du comportement du prince. Ce dernier dispose certes d'une assise financière et politique considérable du fait de l'habile politique menée par son père aux côtés de Richelieu et de son immense prestige personnel acquis lors des victoires de Rocroi en 1643 et de Lens en 1648, mais il se trouve dans l'impossibilité de récompenser ses fidèles, et plus largement d'accéder aux demandes de ses clients. Il se heurte en effet à la politique de la régente et du cardinal Mazarin qui consiste alors à limiter les faveurs octroyées à la haute noblesse pour des raisons politiques, mais aussi financières⁶⁶⁴. La position du prince, au fur et à mesure du développement de la Fronde, est d'autant plus difficile à tenir qu'il se doit d'entretenir un équilibre complexe entre ses rôles d'appui à un pouvoir royal qui n'accède pas à ses doléances, et de soutien à ses proches ainsi qu'à sa puissante clientèle tentés par la contestation⁶⁶⁵. Si le basculement final dans la révolte s'explique donc notamment par les contraintes sociales qui s'exercent sur Louis II de Bourbon, son service exemplaire de la politique du cardinal Mazarin entre la bataille de Rocroi en 1643 et le siège de Paris en 1649 a été moins questionné. Observer cette courte période à travers la problématique de l'information permet finalement de mieux comprendre la fidélité du prince au ministre jusqu'à la fin de l'année 1649, et plus largement d'éclairer les mécanismes de gouvernement des princes du sang dont le statut les rend peu aisés à diriger.

De même que celle de Richelieu, la figure du cardinal Mazarin reste difficile à cerner. Les portraits à charge ou à décharge, esquissés aussi bien par ses contemporains que par des écrivains postérieurs, les films et œuvres dramatiques ont ciselé des représentations diverses, bien souvent excessives dans leurs louanges comme dans leurs critiques. Des travaux récents contextualisent toutefois avec justesse la trajectoire et le style de gouvernement de celui qui a commencé sa carrière en Italie, à Rome, au service de la famille Barberini, elle-même en

663 Un certain nombre d'historiens y ont succombé avec plus ou moins de nuances. François Bluche parle d'une « pure folie » (François Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 58, 65).

664 K. Béguin, *Les princes de Condé*, *op. cit.*, p. 89-111.

665 *Ibid.*, p. 79-80.

pleine ascension sociale derrière son membre le plus éminent, le pape Urbain VIII⁶⁶⁶. Mazarin cultive un art de gouverner pragmatique qui, à la violence, privilégie la négociation, avec tout ce qu'elle peut avoir de retors. Sa politique pour le royaume de France est également marquée par une attention toute particulière apportée aux affaires extérieures, et notamment à la question de la rivalité avec l'Espagne. Recouverte par la prolifération frondeuse des discours, matière romanesque féconde, la relation entre le « diable rouge⁶⁶⁷ » et le Grand Condé est un objet historique délicat à manipuler. En choisissant d'observer la période qui se situe entre la victoire de Rocroi en 1643 et le siège de Paris en 1649, il est toutefois plus facile de mettre à distance les portraits outrés du prince et du cardinal pour mieux observer la subtile mécanique de la relation qu'ils entretiennent. Il ne s'agit donc pas de tenter d'identifier les germes de la révolte, mais plutôt d'observer comment fonctionnent, l'espace de sept années, les mécanismes de la collaboration et de l'obéissance entre deux acteurs majeurs du fonctionnement de l'État, et cela à travers le prisme du maniement des discours qui portent de l'information. Ce point d'observation permet notamment de venir compléter le travail initié dans la première partie autour du rôle de l'information dans les modalités et les politiques de la conduite de la guerre sous le ministériat.

Contrairement à l'affaire de Fontarabie, il ne s'agit pas cette fois d'une alliance politique volontaire entre deux acteurs dont les intérêts se rejoignent, et qui s'appuient sur cette alliance lors d'une crise ponctuelle. Il s'agit plutôt d'une collaboration qui s'impose entre celui qui dirige le royaume de pair avec Anne d'Autriche à partir de la mort de Louis XIII, et un des généraux les plus efficaces et prometteurs pour le projet de consolidation de la situation militaire du royaume, qui reste incertaine face aux manœuvres espagnoles⁶⁶⁸. Le jeune et talentueux Condé constitue bien un temps un rouage des ambitions militaires et diplomatiques de Mazarin. Condé est d'autant plus nécessaire au cardinal qu'en 1643, ce dernier ne dispose pas encore des réseaux de fidélités et de clientèle nécessaires à l'exercice du pouvoir⁶⁶⁹. Leur collaboration est donc incontournable afin de concrétiser sur les champs de bataille les volontés stratégiques du cardinal. En août 1645, la seconde bataille de Nördlingen emportée par Turenne et le duc d'Enghien, qui n'est pas encore prince de Condé, est ainsi l'élément qui

666 Olivier Poncet, *Mazarin l'Italien*, Paris, Tallandier, 2018 ; Olivier Poncet, *Mazarin : l'art de gouverner*, Paris, Perrin / Bibliothèque nationale de France, 2021.

667 Antoine Rault, *Le Diable rouge*, Paris, L'avant-scène théâtre, 2008.

668 Pierre Goubert souligne le talent de Mazarin pour « distinguer les bons généraux des autres » en rappelant en sus de Condé la manière dont il favorisa la carrière de Turenne (Pierre Goubert, *Mazarin*, Paris, Pluriel, 2011 [1990], p. 166). Le cardinal possède de fait une réelle expertise dans le domaine militaire.

669 O. Poncet, *Mazarin*, *op. cit.*, p. 58.

rend possible l'ouverture des négociations avec le duc Maximilien de Bavière⁶⁷⁰. Le statut particulier de Condé, prince du sang à la réputation précoce de génie militaire, impose une relation bilatérale où le ministre s'adapte autant — ou feint de s'adapter — aux volontés et aux manières du prince que ce dernier s'efforce de composer avec les principes de gouvernement du ministre. La collaboration pragmatique entre les deux personnages n'a rien d'étonnant. Comme le soulignent Christian Jouhaud et Robert Descimon, « Condé ne veut pas réformer l'État-Richelieu qui convient fort bien à ses grandes manœuvres, encore moins détrôner son royal cousin, ni même en finir avec Mazarin⁶⁷¹ ». Il s'inscrit au contraire dans la dynamique de l'État absolutiste où la capacité du monarque à gouverner l'ensemble du royaume et à mener des guerres repose encore sur l'exercice, au nom du roi, du pouvoir, de la force et de l'administration par une haute aristocratie. Celle-ci capte en retour de très nombreuses ressources à travers ses biens fonciers et immobiliers, ses charges, ses bénéfices, et, de façon croissante, à travers sa participation au système fiscal et aux opérations de finances⁶⁷², ce qui lie encore plus ses intérêts à ceux du monarque. Ce mode de fonctionnement suppose une négociation permanente pour maintenir un équilibre, et ce d'autant plus après 1643 où la disparition du cardinal de Richelieu, puis l'entrée dans un temps de régence avec la mort de Louis XIII, semble ouvrir le champ des possibles pour la haute noblesse du royaume, et notamment pour les princes du sang.

La période est marquée par un certain nombre de succès militaires, parfois brefs il est vrai, aussi bien au nord du royaume que sur le Rhin. Rocroi, le siège de Thionville, de Gravelines, de Philisbourg, l'occupation de Mayence, Worms, Spire, Germersheim et Landau occupent la seule année 1643. S'ensuit en 1644 la bataille de Fribourg, puis, en 1645, celles d'Alerheim — Nördlingen —, Courtrai, Bergues, Mardyck, Furnes, Dunkerque, Ypres en 1646, et enfin la retentissante victoire de Lens en 1648. Jusqu'à cette date, les échecs — comme Mariendal ou Lérída — se font rares. Cette période correspond d'ailleurs au moment de la vie de Louis II de Bourbon qui fonde sa réputation de génie militaire et lui vaut l'épithète de « Grand ». Ainsi, la galerie des « Actions du Grand Condé », dite des Batailles, aménagée à la fin de la vie du prince par Jules Hardouin-Mansart à Chantilly dans une aile du Petit Château du XVI^e siècle, octroie une large place aux panneaux peints par Sauveur Le Conte représentant

670 *Ibid.*, p. 111.

671 R. Descimon et C. Jouhaud, « La Fronde en mouvement », art cit, p. 318.

672 Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984 ; W. Beik, *Absolutism and society in seventeenth-century France*, op. cit. ; Françoise Bayard, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1987.

les batailles de ces années 1640. Projet élaboré par Louis II et son fils Henri-Jules, cette réalisation vise à mobiliser les épisodes les plus glorieux de la vie du prince afin d'affirmer et d'exhiber le prestige de la lignée condéenne⁶⁷³. Rocroi, Lens, et les autres victoires deviennent alors des éléments du patrimoine des princes, au même titre que le château et les terres.

Dans l'articulation des relations entre la maison de Condé et le pouvoir, le milieu des années 1640 constitue aussi un basculement. Si Louis II s'impose à partir de Rocroi en 1643 comme l'unique intermédiaire pour les questions militaires, Henri II prend encore en charge pour quelque temps la défense des intérêts condéens. C'est notamment le cas avec l'affaire de Stenay, place située sur la Meuse dont le prince a reçu le gouvernement, mais qui est de fait occupée par un lieutenant du roi, François Thibault, qui refuse d'en sortir⁶⁷⁴. L'année 1643 voit une augmentation massive des lettres adressées au duc d'Enghien et signe la réorientation définitive des flux épistolaires d'Henri II vers son fils en ce qui concerne les sujets militaires, puis, de manière progressive, politiques. Les lettres de Mazarin adressées aux Condé ne font pas exception et se muent en un flux continu à destination du duc, alors même que les commandements dévolus à ce dernier se multiplient. Certes, les lettres conservées dans les registres cantiliens ne peuvent être tenues pour le reflet exact de ce qui était quotidiennement reçu par les princes. Saisie lors de la Révolution, la correspondance a fait l'objet d'un tri. Il est d'ailleurs probable qu'elle en avait déjà été l'objet auparavant. Elle est ensuite reclassée et reliée en volumes au XIX^e siècle sous la direction de Gustave Macon, secrétaire du duc d'Aumale⁶⁷⁵. L'ampleur et les critères du tri effectué varient selon les périodes. On observe toutefois globalement une claire prépondérance de la correspondance politique, militaire et diplomatique, probable reflet de ce qui était considéré comme des pièces d'importance, notamment pour l'écriture de l'histoire. Il est assez probable que tout en diminuant, la correspondance d'Henri ne se soit pas subitement tarie, et que sa moindre représentation procède d'une part d'un archivage séparé du gros de la correspondance adressée à Louis, et d'autre part de la valeur particulière accordée aux problématiques militaires qui inondent la correspondance du fils. Même si le panorama d'ensemble est faussé, la hausse des lettres adressées au duc d'Enghien montre donc bien la croissance de son importance politique et militaire. Le phénomène traduit ainsi le passage de relais entre le vieux prince et son fils, transition favorisée par Mazarin qui voit un atout dans le jeune chef militaire, là où le père,

673 Mathieu Deldicque (ed.), *Le Grand Condé : Le rival du Roi-Soleil ?*, Gand, Snoeck, 2016, p. 143-153.

674 Stenay est finalement remise au duc d'Enghien à la fin d'août 1644.

675 G. Macon, *Chantilly, op. cit.*, p. I-XIX.

qui fait partie du conseil de régence, montre volontiers son aigreur envers le ministre. Mazarin écrit ainsi dans une lettre du 7 juin 1644 adressée au comte de Guiche :

« Le plus grand témoignage que je puisse rendre à M. le duc d'Enghien de l'estime que j'ai pour lui est de souffrir comme je le fais la mauvaise humeur de Monsieur le Prince qui décrie autant qu'il peut toutes nos affaires et est le premier à publier les mauvais bruits et à appuyer ceux qui courent, au desavantage du service du Roy⁶⁷⁶. »

Notamment depuis la victoire de Rocroi, Henri tente de capitaliser sur la gloire de son fils pour obtenir divers avantages pour sa maison. Il réclame ainsi une part dans l'héritage du cardinal de Richelieu au nom de l'alliance de son fils avec Claire-Clémence de Maillé-Brézé, qui a pourtant dû y renoncer au moment de son mariage⁶⁷⁷. La reine et le cardinal Mazarin appuyant la duchesse d'Aiguillon dans sa détermination à laisser le prince hors de la succession, Henri II laisse voir son mécontentement. Il tente également d'obtenir pour son fils le gouvernement de Languedoc, ou, à défaut, celui de Guyenne — rendu en 1643 au duc de La Valette, devenu duc d'Épernon —, mais n'obtient que celui de Champagne et Brie le 16 mai 1644. Il réclame enfin « la Grande maîtrise et surintendance générale des mers, navigation et commerce, détenue par Armand de Maillé, duc de Brézé, le beau-frère du duc d'Enghien⁶⁷⁸ », mort en 1646. La charge est pourtant conservée par Anne d'Autriche, ce qui amène le prince à quitter la cour et à s'enfermer dans son manoir de Vallery⁶⁷⁹.

Dans la mécanique du rapport de force qui s'instaure pendant ces sept années entre le prince et le ministre, la question de l'information, de celui qui la détient, de celui qui est en capacité de l'analyser le plus justement possible, de ce que sa collecte et sa possession offrent comme autonomie d'action est cruciale. Il s'agit ici bien d'informations au sens large, c'est-à-dire de la matière, des données utiles à ceux qui conduisent l'État et les armées. Cette matière est transmise, commentée, réfutée dans les échanges entre Condé et Mazarin. Elle sert aussi à justifier les directives données, voire à les récuser.

Observer le rôle de l'information entre Condé et Mazarin répond finalement à deux objectifs. Premièrement, cela permet d'approfondir la connaissance des mécanismes de conduite de la guerre, notamment au niveau de la transmission des ordres et des directives

676 Adolphe Chéruel (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (décembre 1642 - juin 1644)*, Paris, Imprimerie nationale, 1872, vol.1, p. 735.

677 Katia Béguin, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 282, 285-286.

678 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 87.

679 *Ibid.*, p. 91-92. Katia Béguin rappelle qu'il s'agit du comportement typique d'un prince « malcontent » tel que l'ont mis en lumière les travaux d'Arlette Jouanna.

depuis un pouvoir lointain vers le théâtre de la campagne militaire peuplé d'officiers nobles qui détiennent une forme de pouvoir et de légitimité liée à leur position sociale comme à leur fonction guerrière. Deuxièmement, cela permet d'analyser la manière dont Condé et Mazarin travaillent ensemble. Cette dernière question pourrait sembler relativement anecdotique, mais elle renvoie en fait à une modalité d'exercice de l'absolutisme, à la manière dont peuvent s'articuler les rôles d'un ministre et d'un grand noble en temps de régence.

1. La gestion de l'information à usage stratégique et militaire par le pouvoir : une mécanique efficace et un enjeu d'autorité

Analyser sur plusieurs années le traitement des questions d'information au sein d'une relation de pouvoir qui engage le fonctionnement de l'État permet de mieux comprendre la mécanique de l'exercice du pouvoir dans ce qu'elle a de plus concret. Le commandement militaire étant la principale activité du prince de Condé pendant ces années qui sont aussi celles de la guerre d'Espagne, excroissance de la guerre de Trente Ans, l'observation des dynamiques d'échange d'informations en lien avec la question de la transmission des ordres, des directives, des orientations stratégiques permet de préciser les tactiques mises en œuvre dans l'art délicat qui consiste à transformer une volonté politique et stratégique en campagne militaire. Cette approche constitue aussi une contribution à la compréhension du fonctionnement de la hiérarchie militaire d'Ancien Régime et à celle de l'élaboration stratégique des campagnes menées. Il s'agit en effet de s'intéresser aux modalités de la communication militaire entre le centre géographique du pouvoir et le théâtre des opérations, ainsi qu'aux acteurs impliqués dans ce processus. Plus spécifiquement, les circuits de l'information et des directives invitent à identifier la répartition des rôles entre le principal ministre, le secrétaire d'État à la Guerre et la régente. Ils font également apparaître des acteurs secondaires qui jouent un rôle crucial dans la transmission des messages, mais aussi dans les pratiques politiques qui les accompagnent, agents de grands aristocrates ou des ministres, ils disposent souvent de la confiance de leur maître et ont accès à tous les lieux de pouvoir.

1.1. Communiquer pour mener la guerre : gestion et circulation de l'information au cœur de l'État

1.1.1. Une organisation pragmatique et efficace

Observer la circulation de l'information entre le centre du pouvoir et les commandants d'armées pendant les campagnes militaires à partir de la position du duc d'Enghien qui devient prince de Condé à partir de 1646 permet d'embrasser du regard un dispositif informatif relativement structuré et efficace. Au centre de ce dispositif, se trouve Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la Guerre depuis 1643. De son cabinet part l'essentiel des actes et documents qui donnent à ceux qui exercent des fonctions militaires de haut rang les pouvoirs

et instructions qui leur sont nécessaires. Ces actes en commandement contiennent des informations sur les moyens dont disposent les acteurs concernés, le terrain, les menaces et l'état des ennemis. Ils sont élaborés par les commis et secrétaires du cabinet du secrétaire d'État, signés par le roi ou la reine régente, contresignés par le secrétaire d'État, et éventuellement scellés par le chancelier s'il s'agit d'actes pour lesquels cela est nécessaire. Ils sont également enregistrés⁶⁸⁰, mis en registres sous forme de copie et conservés par l'administration. C'est à travers ces registres, actuellement conservés à la Bibliothèque nationale dans le fonds Français et comprenant les copies — probablement non exhaustives — des actes et dépêches produits par les services du secrétaire d'État à la Guerre, que l'on peut se faire une idée assez précise de la place de l'information dans le contenu des documents officiels transmis à ceux qui exercent des fonctions militaires. Il ne s'agit pas là du cœur du sujet que nous traitons. En effet, nous nous intéressons en premier lieu à la circulation et à l'usage de l'information dans la manière dont le cardinal Mazarin dirige Louis II de Bourbon quand ce dernier est en campagne. Toutefois, il est important de rappeler l'existence de ce premier échelon officiel de transmission d'informations avant d'aborder en détail ce qui circule dans les correspondances des acteurs de l'État.

On peut tout d'abord dégager une typologie des documents produits au sein du cabinet du secrétaire d'État, et donc reçus par les acteurs dont les fonctions touchent aux activités militaires. Ils sont parfois désignés sous le terme générique de « depesche[s] »⁶⁸¹. On constate tout d'abord la prédominance des lettres missives⁶⁸² dont l'émetteur désigné est le roi ou plus rarement la régente, et qui sont adressées à des particuliers exerçant des fonctions militaires ou diplomatiques, des communautés sur des sujets qui entrent dans le périmètre du secrétaire d'État à la Guerre, ou encore des officiers ou commissaires comme pour cette « lettre du Roy aux Intendants de justice dans le deppartement desquels il y a des prisonniers de guerre »⁶⁸³ datée du 24 février 1644. Ces lettres sont plutôt longues et comprennent pour la plupart des

680 À la fin du volume concernant l'année 1644 des copies des documents signés par Michel Le Tellier en tant que secrétaire d'État à la guerre (B.n.F., Français 4168-4195), on trouve ainsi une section intitulée « Aucunes depesches et memoires qui avoyent esté omis a enregistrer » (B.n.F., Français 4170, fol. 331).

681 Le registre Français 4171 est ainsi intitulé « Registre de toutes les depesches à expedition du courant de l'année 1645 ». Il comprend aussi bien des instructions que des ordonnances, des commissions, des pouvoirs, des mémoires, des brevets, et autres actes en commandement.

682 Les « lettres missives » constituent la correspondance privée du roi. Il « se sert de lettres missives pour donner des ordres à ses agents à l'étranger ou à ses agents d'exécution à l'intérieur, même aux chefs de l'armée, au chancelier, à ses principaux conseillers, etc. Dans ce cas, la lettre est signée du roi et d'un secrétaire d'État. [...] La forme en est très libre. » (Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992 [1974], vol. 2/2, p. 238).

683 B.n.F., Français 4170, fol. 62v.-64.

directives portant sur le commandement des armées, l'organisation d'une province, ou encore la conservation d'une place. Elles contiennent donc des informations sur le contexte politique, diplomatique, militaire, ou encore les forces ennemies. On retrouve ce même type d'information à des degrés divers dans plusieurs autres types de documents produits au sein du secrétariat d'État à la guerre. C'est bien sûr le cas des « Instruction[s] », document qui transmet les ordres donnés, mais qui comprend également le plus souvent de nombreuses informations nécessaires à l'accomplissement de ces ordres et à la bonne compréhension de ce qui est attendu du serviteur du roi. Bien que cela ne soit pas particulièrement normé, la dimension informative est souvent plus légère dans les « ordre[s] » du roi, mais aussi dans les « pouvoir[s] » qui donnent une commission pour accomplir une tâche définie. Elle est logiquement plus marquée dans les missives nommées « pouvoir et instruction » qui conjuguent les fonctions des deux types de documents⁶⁸⁴. À côté des actes en commandement, des « mémoire[s] » fournissant ponctuellement des informations et consignes sur un sujet ou une situation en particulier sont également produits, transmis et éventuellement copiés dans des registres.

Le nombre de dépêches transmises au duc d'Enghien va logiquement en augmentant à partir de 1643. La longueur est variable, mais il n'est pas rare de compter au moins cinq feuillets in-quarto pleins comme pour cette « Instruction a M le Duc d'Anguyen allant vers la Sarre » du 25 septembre 1643⁶⁸⁵. On compte neuf lettres copiées dans les registres mentionnés du fonds Français pour 1644. On trouve notamment une « Instruction donnée à M. le Duc d'Anghuyen s'en allant commander l'armée de Champagne⁶⁸⁶ » datée du 1^{er} mai 1644. Vient ensuite une courte lettre du 22 mai 1644 donnant l'ordre au prince de veiller à la conservation des places fortes de Champagne⁶⁸⁷. Le 12 juillet 1644, une « Instruction a Monsieur le Duc d'Anguyen sur ce qu'il aura a faire⁶⁸⁸ » est envoyée. Les consignes portent sur le siège de Gravelines qui, commencé le 28 mai, s'achèvera bientôt le 28 juillet. Le document est relativement long — quatre feuillets — et comporte directives et informations. Le 25 juillet, c'est une lettre collective envoyée aux ducs d'Enghien, d'Elbeuf, et de La Ferté-Senneterre en qualité de gouverneurs de Champagne, Picardie et Lorraine sur la révocation des exemptions

684 Ainsi d'un « Pouvoir et instruction au sieur D'Argenlieu pour remédier au soulèvement des paroisses de l'eslection de Domfront » du 14 février 1644 (Français 4170, fol. 59).

685 B.n.F., Français 4170, fol. 21-26.

686 B.n.F., Français 4169, fol. 101v.-103v.

687 B.n.F., Français 4170, fol. 113v.-114.

688 B.n.F., Français 4169, fol. 116v.-121v.

de logement de gens de guerre en pays ennemi⁶⁸⁹. Vient ensuite une longue « Instruction envoyée à Monseigneur le Duc d'Anguyen ensuite de la victoire remportée devant Fribourg⁶⁹⁰ » datée du 17 août 1644. Une lettre du roi 18 août porte cette fois les félicitations pour la victoire en question⁶⁹¹. Enfin, on trouve une lettre de félicitations de la régente au duc datée du 17 septembre au sujet de la prise de Philisbourg⁶⁹² qui a eu lieu le 10 du même mois. Ces pièces donnent un aperçu des types de courrier transmis au prince, le volume relativement faible rappelle toutefois que tout n'est pas copié dans les registres, et que certains registres ont pu être perdus. Une bonne partie des consignes et informations passent en fait par le cardinal Mazarin, mais aussi par des lettres particulières du secrétaire d'État à la Guerre adressées au duc d'Enghien. Or, même si ces dernières sont considérées comme l'équivalent d'une expédition en commandement⁶⁹³, elles ne sont pas présentes dans ces registres comprenant presque quasi exclusivement les dépêches et ordres signés du roi.

Les instructions sont particulièrement intéressantes, car elles donnent parfois aux acteurs sur le terrain des consignes sur l'échange d'informations. C'est le cas de l'« Instruction donnée à M. le Duc d'Anghuyen s'en allant commander l'armée de Champagne⁶⁹⁴ » précédemment citée :

« Pour faire que les forces de Sa Ma[jes]té agissent de bon concert de toutes part, elle desire que mondict sieur le Duc donne aussy advis à mon Seigneur le Duc d'Orléans de tout ce qu'il scaura et verra à propos de faire. Comme aussy qu'il tienne toute bonne correspondance tant avec ledict S[ieur] Mar[éch]al de Gassion qu'avec le S[ieur] Vicomte de Turenne Mar[éch]al de France qui commande l'armée de Sa Ma[jes]té destinée pour l'Allemagne, et lequel aura ordre exprès de tenir Monsieur Duc adverty de tout ce qu'il pourra faire de sa part afin de profiter à l'avantage du service du Roy⁶⁹⁵. »

Parmi les ordres se trouve donc l'obligation d'échanger des informations sur l'évolution de la situation militaire perçue par chaque général en chef. Aux échanges verticaux entre le pouvoir central et le général d'armée dont nous allons détailler les rouages, s'ajoutent donc des échanges horizontaux entre ceux qui exercent les mêmes fonctions. La bonne circulation de l'information, nécessaire à la coordination des différentes opérations militaires menées est donc bien prise en compte dans l'organisation par le pouvoir central des campagnes militaires.

689 B.n.F., Français 4170, fol. 154.

690 B.n.F., Français 4169, fol. 131-136v.

691 B.n.F., Français 4170, fol. 180-181v.

692 B.n.F., Français 4170, fol. 225-226.

693 Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2012 [1999], p. 192.

694 B.n.F., Français 4170, fol. 101v.-103v.

695 B.n.F., Français 4169, fol. 102v-103.

Cette obligation est d'ailleurs régulièrement rappelée. Le cardinal Mazarin écrit ainsi au duc d'Enghien dans une lettre du 11 juin 1644, alors que ce dernier se trouve sur le théâtre des opérations :

« Je vous supplie d'entretenir exacte correspondance avec M^r le Mar[éch]al de Turenne comme il a ordre d'en entreteni aveque [*sic*] vous, affin que le service se faisant de ce costé là de consort s'en fasse mieux⁶⁹⁶. »

L'ordre est même réitéré quelques semaines plus tard, le 26 juin⁶⁹⁷. Turenne de son côté semble s'emploie à assurer Louis II qu'il se plie aux mêmes exigences. Il affirme ainsi dans une lettre du 19 juin : « S'il arrive icy quelque chose de consideration, je ne manqueray pas de vous en advertir [...] »⁶⁹⁸. L'insistance de Mazarin sur ce point montre bien sa conscience qu'une bonne partie de la réussite des opérations repose sur la coordination des différentes armées engagées et sur une communication fluide entre ceux qui les dirigent. L'efficacité de l'ensemble du dispositif de communication montre d'ailleurs qu'il a fait l'objet d'une réflexion et a été considéré comme un élément à part entière du dispositif offensif. On a déjà souligné, dans l'étude sur la défaite de Fontarabie, la difficulté considérable que constitue le temps d'acheminement des nouvelles lors de campagnes militaires entre le centre politique où se prennent les principales décisions et le théâtre des opérations. Une lettre de Michel Le Tellier du 3 août 1647 illustre d'ailleurs concrètement ce problème. Le ministre écrit :

« Mon autre l[ett]re estoit faite, le paquet fermé, et le courrier qui le devoist porter à V[otre] A[ltesse] prest à partir lors que ce porteur arriva. Je retins celuy la jugeant bien que le voyage de celuy cy apporteroit quelque changement aux resolutions desja prises (comme il est arrivé). Et c'est ce qui m'a obligé de retirer les despaches du Roy qui estoyent dans mon autre paquet⁶⁹⁹. »

Ici, le ministre se trouve obligé de revoir les plans arrêtés – et donc de produire de nouvelles dépêches royales – alors même qu'il s'apprête à les expédier car des nouvelles viennent d'arriver du front. Avant la Fronde, le discours sur la circulation et la gestion de l'information que développent Mazarin et Condé dans leurs échanges montrent qu'en période de campagne militaire, Condé se trouve à l'emplacement d'un premier nœud de communication entre le théâtre des opérations et le pouvoir central et qu'il assume un rôle d'aiguilleur et une activité de signalement de l'information. Condé a notamment connaissance de l'essentiel des écrits informatifs que ses principaux officiers font remonter vers le pouvoir

696 A.C., M 30, fol. 373, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 11 juin 1644.

697 A.C., M 30, fol. 405, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 26 juin 1644.

698 A.C., M 30, fol. 386, lettre du maréchal de Turenne au duc d'Enghien, de Turckheim, le 19 juin 1644.

699 A.C., P 1, fol. 192, lettre de Michel Le Tellier au prince de Condé, de Dieppe, le 1^{er} août 1647.

central. Il est également destinataire, même s'il est plus difficile d'en percevoir les traces, de nombreuses informations qui circulent oralement entre le chef d'armée et ses officiers, ces derniers disposant eux-mêmes de leurs propres sources d'information. En effet, au-delà des informations dont ils disposent du fait de leurs fonctions en campagne et grâce aux opérations de renseignement qu'ils peuvent ordonner, les officiers qui entourent Condé disposent eux-même de réseaux de correspondants et d'informateurs divers. La plupart sont en effet des nobles à la tête de clientèles plus ou moins étendues, et sont eux-mêmes insérés en tant que client dans de plus vastes clientèles.

Si le général en chef apparaît donc comme un premier relais qui centralise l'information et la retransmet en partie vers le pouvoir, le secrétariat d'État à la guerre constitue un pôle majeur pour la circulation et la gestion de l'information en temps de guerre.

Le secrétaire d'État s'occupe notamment des questions logistiques ainsi que la bonne transmission des informations et instruction aux généraux en campagne⁷⁰⁰. En ce qui concerne le suivi quotidien des opérations militaires, cela passe essentiellement par la correspondance et l'envoi ponctuel de « mémoires » sur des sujets précis. Entouré de ses secrétaires, Le Tellier centralise des informations issues de dépêches, avis, mémoires qui proviennent de toute l'Europe, mais aussi les lettres et pièces transmises par les commandants d'armées. Randolph Head insiste sur cette masse d'information en provenance de réseaux institutionnels et personnels qui inonde les administrations centrales de l'époque moderne⁷⁰¹. Le rôle de Le Tellier et le travail administratif effectué dans son cabinet s'inscrivent en effet dans un mouvement plus large de renforcement du rôle des secrétaires d'État dans l'administration de l'État et de développement de pratiques administratives structurées de gestion des documents⁷⁰². Ils témoignent également de l'importance du contexte politique immédiat, de la position sociale et de la volonté politique de celui qui incarne la fonction. Le Tellier hérite en effet de la réorganisation administrative de l'armée à laquelle a travaillé François Sublet de Noyers, et notamment des dispositifs visant à maintenir autant que possible le contact avec les cadres de l'armée, ce qui se matérialise par d'intenses échanges d'écrits, que ce soit de

700 O. Poncet, *Mazarin, op. cit.*, p. 98.

701 Randolph Head, *Making Archives in Early Modern Europe: Proof, Information, and Political Record-Keeping*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

702 Fossier Arnaud, Petitjean Johann, et Revest Clémence (eds.), *Écritures grises, op. cit.* ; Jérémie Ferrer-Bartomeu, « Quand le pouvoir vint à l'écrit », *Genèses*, 20 avril 2022, vol. 126, n° 1, p. 11-33 ; Jérémie Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre. Écrit politique et société administrative en France au temps des guerres de religion (vers 1560 - vers 1620)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.

simples lettres ou des mémoires plus conséquents⁷⁰³. Si Sublet de Noyers a largement développé le recours aux intendants en matière militaire, chargés de servir de relais entre le pouvoir et l'administration des armées en campagne ainsi que de compléter et de surveiller l'action des commissaires des guerres⁷⁰⁴, la direction et le contrôle par le secrétaire d'État lui-même des chefs les plus hauts gradés de l'armée s'accroît également. Camille Le Fauconnier-Ripoll souligne toutefois bien dans sa thèse la difficulté de cette tâche où le secrétaire « se retrouve en porte-à-faux face à des guerriers d'un tempérament et d'une culture tout autres que les siens⁷⁰⁵ ». La qualité des relations entre le secrétaire d'État et les grands chefs de guerre dépend en fait assez largement des relations que ces derniers entretiennent avec le principal ministre, De Noyers, tout comme Le Tellier, étant des fidèles l'un de Richelieu, l'autre de Mazarin. Le Tellier a toutefois l'avantage d'hériter d'un système déjà rodé, ce qui semble réduire les frictions dans les échanges avec ses illustres interlocuteurs. En outre, le contexte politique et les acteurs concernés ne sont majoritairement plus les mêmes. Proche de Mazarin à qui il doit sa nomination, Le Tellier travaille particulièrement étroitement avec le ministre qui s'implique lui-même beaucoup dans la communication avec les grands chefs militaires, ce qui peut contribuer à réduire l'exposition de son secrétaire d'État. Plus que jamais, il semble parfaitement intégré aux circuits de l'information qui irriguent les acteurs du pouvoir central.

Le Tellier reste le plus souvent à Paris, mais suit aussi parfois la cour en déplacement près du théâtre des opérations, comme par exemple à Amiens en 1646. Si Condé échange un nombre important de lettres avec Mazarin, les informations courantes et les documents transmis passent le plus souvent d'abord par Le Tellier dont le cabinet sert de plateforme de redistribution des flux d'information. Mazarin étant plus souvent en déplacement que le secrétaire d'État, ce fonctionnement évite de plus aux différents expéditeurs d'avoir à estimer où se trouve le ministre afin de pouvoir transmettre une information. Dans une lettre du 14 avril 1647, Condé confirme ainsi à Mazarin la réception d'un mémoire que ce dernier lui a fait passer par Le Tellier tout en écrivant :

703 Camille Le Fauconnier, *François Sublet de Noyers. Ad majorem dei et regis gloriam*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2007, p. 296-300.

704 Camille Le Fauconnier-Ripoll, « *Mon parent et amy* ». *La solidarité dans une parentèle : l'exemple des Sublet, de la Renaissance à la Révolution.*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2015, p. 335-339.

705 *Ibid.*, p. 330.

« J'espère que quent M^r Le Tellier vous aura faict voir ma response, vous serés satisfait de mes soins et de ma diligence⁷⁰⁶. »

Condé a donc répondu à une lettre de Le Tellier qui était accompagnée d'un mémoire transmis par Mazarin. Dans cette lettre, il répond au secrétaire d'État tout en commentant le mémoire du cardinal. Une fois parvenue au cabinet de Le Tellier, la lettre est ensuite transmise au cardinal. Le circuit peut sembler étrange, d'autant plus que Condé écrit dans le même temps la lettre du 14 avril qui est elle directement adressée au cardinal. Il précise d'ailleurs :

« Je me remets donc au mémoire que j'envoie à Mr Le Tellier pour les affaires de Catalogne et ne vous parleray ici que des aultres dont vous me parlès par vostre lettre⁷⁰⁷. »

La procédure est en fait la norme⁷⁰⁸. Elle s'explique notamment par le fait que les mémoires désignés comme ayant pour origine le cardinal sont en partie des pièces rédigées dans le cabinet du secrétaire d'État à partir des indications du ministre. Logiquement, Condé transmet ses réponses aux mémoires directement à Le Tellier, mais en informe le cardinal. Quelques semaines plus tard, le 7 mai, il écrit ainsi à Mazarin : « Vous verrés par le mémoire que j'envoie à M^r Le Tellier l'estat des affaires de ce païs et de ce que nous avons jugé de pouvoir entreprendre ; [...]»⁷⁰⁹. » Cela fonctionne de la même manière pour la reine régente ; quand Condé souhaite lui transmettre des mémoires, ils transitent là encore par Le Tellier⁷¹⁰. Plusieurs raisons pratiques expliquent également ce mode de fonctionnement. D'une part, cela permet une meilleure efficacité en ce qui concerne la mise en œuvre de la logistique militaire, ainsi que le suivi des instructions données et des mouvements des troupes puisque Le Tellier a de fait connaissance de tout ce qui concerne l'évolution des opérations militaires, les échanges passant entre ses mains ou entre celles de ses secrétaires. D'autre part, le fait de signaler à Mazarin ce qui est reçu et envoyé par le canal Le Tellier permet que le ministre soit parfaitement informé de l'état d'avancement des opérations et des informations disponibles. Cela fonctionne aussi comme une clé de confirmation qui permet de vérifier que toutes les informations ont bien atteint leur destinataire. Ce double système de transmission permet ainsi

706 A.C., I 4, fol. 83, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 14 avril 1647, transcrite dans Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1885, vol.5, p. 519.

707 *Ibid.*

708 Il est précisé dans nombre d'autres lettres que le cardinal pourra prendre connaissance du détail de la situation par les relations envoyées à Le Tellier, ainsi de celle envoyée par le prince de Condé à Mazarin du 29 mai 1647 (A.C., I 4, fol. 87), ou encore celle de Le Tellier à Condé du 7 juin 1647 (A.C., P 1, fol. 96.).

709 Lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin de Barcelone du 7 mai 1647, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 522.

710 Cote non identifiée, lettre de Le Tellier à Louis II de Bourbon-Condé, d'Amiens, le 18 juin 1647, transcrite dans *Ibid.*, p. 531-532.

de vérifier qu'aucun paquet ne s'est perdu, et que tous les destinataires ont bien été informés. Cette manière de procéder rend le circuit de l'information particulièrement fiable malgré les incompressibles délais d'acheminement et toutes les difficultés qui peuvent se présenter à des messagers qui opèrent depuis des zones de conflit et avec des moyens de communication limités. Un exemple ponctuel datant de juin 1646 permet de constater que le doublement des canaux de communication est bien une pratique courante qui sert à fiabiliser l'exécution des plans arrêtés. Le 3 juin 1646, Le Tellier écrit au duc d'Enghien pour l'informer d'un changement de plan : il doit quitter Landrecies et se rendre plus à l'ouest, à Bapaume, afin de se rapprocher de l'armée de Picardie. À la fin de sa lettre, le secrétaire d'État ajoute :

« [M^r de Gassion] envoyra à Aras prendre les ordres du S.A.R. qui despesche en mesme temps à Vostre Altesse le sieur Foucaut avec une lettre en créance, afin que sy ce porteur n'arrivoit pas à bon port, elle puisse estre informée de la résolution cy-dessous [...] ⁷¹¹ ».

Le temps presse, car Le Tellier écrit le 3 juin d'Amiens et Condé doit se mettre en mouvement avec ses troupes le 6 du même mois. Parallèlement au courrier du secrétaire d'État, la reine envoie donc Joseph Foucault, un secrétaire du roi, avec une lettre de créance, c'est-à-dire une lettre qui atteste qu'il est bien envoyé par la reine. Foucault dispose donc d'instructions à transmettre oralement au duc. Le doublement de la communication de l'information permet de s'assurer de la transmission de la consigne et donc de la réussite du plan.

La concentration des courriers et mémoires au sein du cabinet du secrétaire d'État permet également de facilement nourrir la transmission des ordres de pièces contextuelles qui appuient les consignes ou les explicitent. Tout un travail de sélection, de copie, de synthèse est donc mené en accompagnement de la transmission des instructions aux généraux. Le Tellier accompagne ainsi les consignes contenues dans une lettre 3 juin 1646 adressée à Condé d'un « avis contenu en l'extrait cy-joint de la lettre escripte par Mons^r le Mar^{al} de Gassion à S.A.R. ⁷¹² ». Une partie d'une lettre de Gassion contenant un avis qui a justifié le déplacement des troupes de Condé est donc recopiée et jointe à la lettre de Le Tellier pour expliciter et justifier les nouveaux ordres.

Le cabinet de Le Tellier n'assure pas l'interface qu'entre les généraux et le ministre ou la régente. Il sert plus largement de plateforme de redistribution du courrier expédié par les

⁷¹¹ A.C., M 33, fol. 35, lettre de Le Tellier au duc d'Enghien, d'Amiens, le 3 juin 1646, transcrite dans *Ibid.*, p. 456.

⁷¹² *Ibid.*

officiers en campagne. Ce fonctionnement contribue de fait à offrir au secrétaire d'État une vision large sur les échanges de courriers, et donc sur l'état des réseaux interpersonnels des différents acteurs de la guerre. Il ne faudrait toutefois pas y voir une procédure de contrôle ni une volonté de cadencer l'information. Rien n'oblige en effet les officiers à passer par cette voie. Elle semble toutefois largement utilisée, là aussi pour des raisons de praticité. Ainsi, au printemps 1646, la cour suit les opérations militaires en se rapprochant de la frontière nord. Elle quitte Paris le 8 mai, se rend à Compiègne, puis à Montdidier et enfin arrive à Amiens le 30 mai. À Montdidier, la répartition des troupes et des commandements pour les prochaines opérations en Flandre est décidée. Le maréchal de Gramont, proche du vieux prince de Condé sous les ordres duquel il a jadis servi, lui écrit alors afin de lui rapporter l'essentiel des décisions prises. Le prince suit en effet attentivement les préparatifs des opérations dans lesquelles est impliqué son fils. Le 28 mai, c'est Le Tellier qui écrit au prince :

« Je receuz seulement hier au soir la lettre cy-jointe que Monsieur le mar^{al} de Gramont m'a prié d'envoyer à V.A.⁷¹³ ».

La lettre, qui ne concerne pas directement le service de l'État, a donc transité par le cabinet de Le Tellier en venant à Paris avec le courrier échangé quotidiennement entre la cour et le secrétaire d'État, ce qui évite à Gramont d'avoir à dépêcher un messenger suffisamment sûr pour que des informations confidentielles le restent. C'est donc en fait une forme de service de courrier sécurisé qui est proposé aux différents acteurs de la guerre pour l'ensemble de leur correspondance. Bien sûr, d'autres voies coexistent : des messagers sont dépêchés par les uns et les autres pour porter rapidement un message⁷¹⁴, des agents de confiance transmettent oralement des informations sensibles, ainsi de l'abbé de La Rivière, favori du duc d'Orléans, qui effectue souvent des aller-retour entre le duc d'Enghien et le frère du roi⁷¹⁵. Le déplacement d'un officier est également souvent mis à profit pour convoier des lettres⁷¹⁶.

713 A.C., M 33, fol. 19, lettre de Le Tellier au duc d'Enghien, de Compiègne, le 28 mai 1646.

714 Ainsi du maréchal de Gramont qui envoie trois cavaliers d'Arras vers Condé pour l'informer que la reine souhaite qu'il vienne la retrouver à l'abbaye du Vivier, près d'Arras, le lendemain (A.C., M 33, fol. 36, lettre du maréchal de Gramont au duc d'Enghien, d'Arras, le 3 juin 1646).

715 Ce qui apparaît par exemple dans une lettre du 14 juin 1646 envoyée par l'abbé de La Rivière au duc d'Enghien (A.C., M 33, fol. 66, lettre de l'abbé de La Rivière au duc d'Enghien, de Menin, le 14 juin 1646).

716 Ainsi du duc de Châtillon qui profite d'un déplacement du chevalier de Gramont vers le campement du duc d'Enghien pour lui envoyer des nouvelles (A.C., M 33, fol. 200-202, lettre de Le Tellier au duc d'Enghien, du camp de Locre, le 3 juin 1646).

1.1.2. La transmission orale

Utiliser des messagers de confiance permet d'ailleurs d'avoir recours à la transmission orale d'informations. Les intérêts sont multiples : les risques d'interception du message sont moindres et il est possible de transmettre des informations, conseils ou consignes de manière informelle et sans laisser de traces écrites. De manière pragmatique, cela permet aussi d'économiser la mise en forme d'informations et leur rédaction. Il n'est ainsi pas rare de trouver des lettres relativement brèves dont l'objet principal est de mentionner que l'essentiel des informations seront transmises sous forme orale. Le cardinal Mazarin utilise souvent ce canal quand l'intermédiaire est un de ses fidèles. Bernard du Plessis-Besançon est un habitué de ce type de mission. Celui qui était maréchal de bataille d'Henri de Bourbon à Fontarabie est devenu un solide soutien de Mazarin, ce qui se confirmera d'ailleurs pendant la Fronde⁷¹⁷. Il se voit confier des fonctions militaires et différentes missions diplomatiques dans les années 1640. En 1644, il participe aux négociations menées par Mazarin auprès de Charles de Lorraine, dont il s'agit de tenter de limiter la capacité de nuisance auprès des armées françaises, et sert aussi de messenger de Mazarin auprès de Louis II en campagne en Franche-Comté puis au-delà du Rhin. Le 7 juin 1644, le cardinal Mazarin écrit par exemple une très courte lettre à Louis II :

« Vous devez estre si pleinement informé par la depesche de M^r Le Tellier des resolutions que vous avons prises icy tant pour l'acheminement du siege de Gravelines que pour la seureté de nos frontieres & autres choses où vous pourrez estre utile au service de sa Majesté. Le S^r Duplessis Besançon qui vous va trouver vous en pourra aussi donner tant de connoissance de vive-voix, & surtout de ce qui concerne sa négociation avec le duc Charles ; que je croirais faire une chose superfluë de vous en escrire rien en particulier. [...]»⁷¹⁸.

Des informations échappent ainsi totalement à toute inscription par écrit et ne sont évoquées que de manière référentielle. Quelques jours plus tard, dans une lettre du 11 juin, Mazarin mentionne ainsi « la jonction que vous scavez⁷¹⁹ ». Cette manière de procéder économise notamment un chiffrement toujours fastidieux à manier. Dans la même lettre, le cardinal annonce cette fois le départ du comte de Palluau qui doit dire à Condé « beaucoup de choses dont [Mazarin] l'a[...] entretenu⁷²⁰ ». Mazarin s'en remet donc à cette méthode de

717 B. Du Plessis-Besançon, *Mémoires de Du Plessis-Besançon publiés pour la Société de l'histoire de France*, op. cit., p. XXVIII-XXIX.

718 A.C., M 30, fol. 352, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 7 juin 1644.

719 A.C., M 30, fol. 372, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 11 juin 1644.

720 Ibid., fol. 373.

transmission d'information dès que cela est rendu possible par le voyage d'une personne de confiance. Les chefs d'armée font d'ailleurs de même pour transmettre des informations d'un théâtre d'opération à l'autre, ainsi de Turenne dans une lettre au duc d'Enghien écrite le 26 juillet depuis un camp en Allemagne : « Je me remets à M. Bachet à vous dire toutes les nouvelles d'icy, il s'en va vous trouver en diligence⁷²¹. » À ce moment, Turenne tente de coordonner l'action du duc d'Enghien avec la sienne. La lettre, très concise, sert à donner une consigne précise – Turenne demande au duc d'avancer par un chemin qu'il désigne – et la justification de la manœuvre ainsi que le détail des nouvelles est renvoyé à ce que dira le messenger envoyé par le maréchal. L'impératif de réactivité et les conditions souvent difficiles qui ne permettent pas toujours de rédiger ou de dicter de longues lettres en campagne favorisent le recours à la transmission orale que l'utilisation de messagers pour porter les lettres permet. La limite de la transmission orale est bien sûr l'absence de contrôle de l'émetteur sur ce que dit exactement son messenger. Il n'est ainsi pas rare que le message se livre, par lettre, à un compte-rendu de ce qu'il a exposé. Cela confirme d'ailleurs qu'un des motifs de l'emploi de la transmission orale est bien la commodité, et non pas toujours la discrétion. Il arrive en effet que ce type de compte-rendu soit détaillé.

1.1.3. Les agents des circuits d'information en campagne : le chevalier de Rivière

On constate dans les circuits de transmission de l'information l'activité d'une catégorie d'acteurs qui servent avant tout de messagers, mais qui se différencient des courriers dont l'activité est plus régulière et des personnes mobilisées ponctuellement pour porter des paquets à l'occasion d'un déplacement. Il s'agit d'agents de confiance qui font partie de la clientèle de la personne qu'ils servent et qui se rattachent le plus souvent au cercle de ses familiers. Passer par eux permet d'une part de transmettre des informations sensibles sans forcément avoir besoin de les chiffrer, mais aussi de transmettre des informations et instructions oralement tout en en recevant en retour du destinataire. Pour Louis II de Bourbon-Condé, le chevalier de Rivière assure cette fonction. Il y a peu d'informations précises disponibles sur Gratien de Rivière, dit le chevalier de Rivière. Il compte dans les « libertins

⁷²¹ A.C., M 30, fol. 520, lettre du maréchal de Turenne au duc d'Enghien, du camp de Grossing, le 26 juillet 1644.

érudits » identifiés par René Pintard⁷²². Rivière participe à des opérations de publication où il se prête notamment à des jeux poétiques sur le thème de la remise en cause de l'existence d'un au-delà⁷²³. Il semble entrer au service du duc d'Enghien au début des années 1640⁷²⁴, c'est-à-dire dans les mêmes années que Pierre Michon Bourdelot qui est également réputé faire partie du cercle libertin qui existerait autour du jeune duc⁷²⁵. Pendant la Fronde, Dubuisson-Aubenay le décrit comme un « agent de M. le prince de Condé⁷²⁶ ». Connu pour ses bons mots, la composition de couplets satiriques et de chansons circonstanciées⁷²⁷, il semble également participer à la rédaction de mazarinades et à divers coups de force pour le compte du prince. Dans ses *Mémoires*, le duc de Retz le présente en septembre 1648 comme un « gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince⁷²⁸ ». Le père Rapin le désigne quant à lui comme un des « favoris du prince de Condé⁷²⁹ » en 1649. Tallemant souligne que le prince de Condé semblait apprécier ses vers⁷³⁰.

Rivière participe à la transmission des courriers envoyés par Louis II au cardinal Mazarin et à Michel Le Tellier. Quand il se trouve à Paris — probablement à l'hôtel de Condé —, il réceptionne les lettres envoyées depuis le théâtre des opérations et se charge de les faire parvenir à leur destinataire. Dans une lettre du 18 juillet 1647, il écrit ainsi à Condé :

« J'ai reçu le 16 de ce mois la lettre de V.A. pour M^r le Cardinal, datée du dernier du mois passé. Je l'ay envoyée le soir mesme par un courrier exprès qui a manqué M^r de La Moussaye en chemin. Il rendra aussy celle que V.A. escrit à Mr Le Téliér. Mr de La Moussaye, qui partira lundy prochain, 22 de ce mois, vous en apportera la réponce⁷³¹. »

722 René Pintard, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Genève-Paris, Slatkine, 1983 [1943], p. 36, 355.

723 Sophie Houdard, « Vie de scandale et écriture de l'obscène : hypothèses sur le libertinage de mœurs au XVII^e siècle », *Tangence*, 2001, n° 66, p. 62-63.

724 La première lettre conservée de lui apparaît dans le registre M 30 de 1643.

725 La question du service politique rendu et de la position sociale de ces agents dont l'identité est marquée dans l'histoire intellectuelle et littéraire par leur rattachement à la catégorie des érudits et savants est traitée dans le second chapitre de la dernière partie de ce travail.

726 Gustave Saige (ed.), *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (1648-1652)*, Paris, Honoré Champion, 1883, vol. 2/1, p. 66.

727 G. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, op. cit., p. 332, 463 ; Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Paris, Gallimard, 1961, vol. 2, p. 148, 345.

728 Cardinal de Retz, *Mémoires*, Édition de Simone Bertière., Paris, Le Livre de Poche, 1998, p. 359.

729 René Rapin, *Mémoires du P. René Rapin de la Compagnie de Jésus 1644-1667*, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1865, vol. 1, p. 248. Une note de Léon Aubineau, l'éditeur des mémoires du père Rapin, précise que le chevalier de Rivière aurait été tué à la tête du régiment de Navarre à Woerden en 1672. On trouve toutefois des lettres de Rivière à Condé jusqu'en 1674 (A.C., P 56), ce qui laisse à penser qu'Aubineau a pu confondre avec un homonyme.

730 G. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, op. cit., p. 573.

731 A.C., P 1, fol. 180, lettre du chevalier de Rivière au prince de Condé, de Paris, le 18 juillet 1647.

François de Goyon-Matignon, baron de Nogent-La Moussaye, est quant à lui un des plus proches compagnons d'armes de Louis II qu'il sert notamment comme aide de camp lors des batailles de Rocroi et Fribourg. Il fait régulièrement office de messenger comme on le voit dans cet extrait. Le rôle de Rivière est ici de s'assurer de la bonne transmission des courriers vers Mazarin qui se trouve alors à Amiens, mais aussi d'informer Condé de la progression de l'acheminement de ses lettres. C'est là une part mineure de son travail, car il assure également un rôle plus complexe qui témoigne de la confiance que le prince place en sa personne. Il écrit ainsi le 23 août 1647 à Condé :

« J'ay sollicité la reponse de [l]a depeche [de votre altesse]. M^r le card[inal] me l'a promise pour ce soir de sorte que demain grand matin vostre valet de pied pourra repartir. J'ay dit à mond[it] sieur le card[inal] que je n'avois nul ordre de V.A. de luy dire ny que son armée fust faible, ny que celle des ennemis fust forte mais que les lettres des particuliers de l'armée tant celles que j'en avois receues que celles que plusieurs autres en avoient dans Paris portaient que les ennemis se promettaient de mettre en campagne à la fin de ce mois jusqu'à treize mille hommes de pied et quatre mille chevaux [...]. Que cela faisoit trambler tous vos serviteurs premierement parce que vous ne seriez pas en état de leur resister en campagne. Mais ce qui estoit de plus fascheux c'est que sy V.A. n'est que sur une deffancive, les cabales du roy d'Espagne redoubleront en ce pays là et comme vous avez affaire à une grande ville dont vous n'estes point le maitre, ils peuvent quand ils voudront recevoir un beau matin une armée navale. Il m'a renvoyé tout cela comme chimere, m'assurant que les lettres des ennemis interceptées portent un denombrement de leurs troupes beaucoup plus faible et un ordre précis du favory d'Espagne de ne point rien hasarder en ce pays là et que les nostres l'assurent que sy les espagnols passent la rivière, ils s'en repantiront. Cela me console en petit mais certes Monseigneur, sans vouloir faire icy du bon valet, je ne puis pas dormir du bon sommeil quand je songe à tout cela⁷³². »

On voit ici apparaître un nouveau porteur de courrier, un des valets de pied du prince de Condé. Mais surtout, le rôle de Rivière se précise. D'une part, il centralise et collecte un certain nombre d'informations en provenance du théâtre des opérations militaires. Les lettres évoquées des « particuliers de l'armée » font référence à des lettres envoyées dans un cadre privé par des officiers des différents régiments déployés en Catalogne à leurs familles et amis restés à Paris. Rivière est destinataire de certaines d'entre elles et a connaissance des autres qui circulent dans les milieux aristocratiques et lettrés de la capitale. Assez logiquement, la correspondance qu'il entretient avec Condé montre qu'il ne fait remonter au prince les informations obtenues par ces canaux que très rarement, le prince en ayant connaissance par ce que lui communiquent ses subordonnés. Par contre, cela lui permet de savoir ce qui se dit sur le prince et les campagnes qu'il mène. Il s'agit donc plus d'une forme de veille sur

732 A.C., P 1, fol. 202, lettre du chevalier de La Rivière au prince de Condé le 23 août 1647.

l'information en provenance du front que d'une véritable collecte d'informations en vue de sa redistribution. D'autre part, on voit que Rivière s'entretient directement avec le cardinal Mazarin à qui il est parfois chargé de transmettre oralement des informations. Mazarin en use de même et transmet à Rivière des éléments sans les coucher sur le papier⁷³³. La conversation rapportée dans la lettre montre d'ailleurs que Condé semble utiliser Rivière et son appétence à jouer les candides pour faire savoir au ministre son point de vue sur un plan élaboré par le pouvoir — ici le contrôle de la Catalogne et l'investissement de nouvelles places espagnoles — tandis que Mazarin, qui se doute bien que la conversation sera rapportée, profite de Rivière pour réaffirmer ses prévisions optimistes en précisant qu'elles se fondent sur des sources directes, les courriers interceptés des ennemis. Les différentes lettres de Rivière à Condé montrent que ce type de mission est régulier. Il s'applique souvent à mettre en avant les efforts qu'il déploie pour obtenir de Mazarin les réponses aux sollicitations du prince comme dans cette lettre du 2 mai 1647 où il écrit :

« Enfin Mr le Cardinal vient de m'envoyer chercher pour me dire que sa dépêche estoit signée, et que dans deux heures il l'envoyeroit céans. Ces longueurs ont failly à me faire mourir, mais, comme Votre Altesse ne m'a point instruit de ce qu'elle demandoit à la court, je n'ay pas esté en droit de presser comme j'aurois peu faire⁷³⁴. »

Les fonctions de Rivière sont donc diverses. Homme de confiance du prince pour la transmission d'informations sensibles et en particulier pour les communications avec le ministre, les comptes-rendus qu'il fournit au prince de ses missions permettent à ce dernier de tenter de décrypter les intentions du cardinal et ensuite d'ajuster lui-même sa stratégie de communication à destination de Mazarin. Sa veille parisienne permet également à Condé de se tenir au courant des bruits de cour et d'être au courant des charges et fonctions vacantes, mais aussi de toute modification des rapports de force au sein de l'appareil d'État. En avril 1648, Rivière évoque ainsi les bruits de la disgrâce du comte d'Avaux à la veille de la conclusion des traités de Westphalie⁷³⁵. Les compétences du chevalier de Rivière sont celles d'un homme de plume à l'aise en société et qui dispose probablement d'un petit réseau bien connecté aux cercles mondains parisiens. Au service de Condé, il est un auxiliaire précieux pour le prince dans cette communication avec le pouvoir central pendant les campagnes militaires qui, au-delà de la simple transmission d'informations sensibles, s'avère aussi être

733 Le 29 avril, le Tellier écrit par exemple à Condé : « Je n'ay pas manqué de parler à M. Le Cardinal de l'interest de Mons.^r de Puitault auquel il m'a dit qu'il sera donné des l[ett]res d'estat en la manière qu'il s'en est expliqué à Mons.^r. Le ch[eva]lier de Rivière » (A.C., P 2, fol. 51-52).

734 A.C., P 1, fol. 67, lettre du chevalier de La Rivière au prince de Condé le 2 mai 1647.

735 A.C., P 2, fol. 31, lettre du chevalier de La Rivière au prince de Condé le 2 avril 1648.

une forme de rapport de force et de négociation permanente. L'importance de son rôle montre bien que, malgré la montée en puissance d'une forme de bureaucratisation de l'organisation et de la direction de la guerre, un rôle crucial est toujours assuré par des acteurs attachés personnellement à ceux qui dirigent les armées.

1.1.4. L'information et le « pouvoir » comme entité dirigeante

Au-delà des problématiques d'organisation des réseaux de transmission et de traitement des lettres et écrits qui portent de l'information ou des directives, l'identité des interlocuteurs réguliers des chefs militaires au sein du centre du pouvoir et la mise en scène des interactions avec les principaux acteurs du pouvoir participent de la construction continue de ce qu'est le pouvoir royal pendant la régence. La position occupée par Le Tellier au centre du dispositif permet au besoin de maintenir une distance entre les principaux acteurs du pouvoir et les chefs de guerre. Il ne faut probablement pas prendre trop au pied de la lettre les affirmations du chevalier de Rivière, qui affectionne l'emphase dans ses lettres, quand il insiste sur sa capacité à « presser » le ministre dans une lettre où il se plaint justement d'avoir longuement attendu la dépêche de ce dernier⁷³⁶. Quand Condé envoie des pièces directement à Mazarin, c'est bien Le Tellier qu'il presse pour avoir une réponse⁷³⁷. Quand il se plaint de ce que la *Gazette* écrit sur lui, c'est encore à Le Tellier qu'il s'adresse⁷³⁸. Il y a probablement là un souci d'efficacité : Le Tellier travaille étroitement avec le cardinal. Il semble que des pièces préparées dans le cabinet de l'un sont signées par l'autre, que des pièces adressées à l'un sont traitées par le cabinet de l'autre. S'adresser directement au secrétaire d'État est probablement parfois plus efficace et permet d'obtenir une réponse plus rapidement. Cela permet aussi de faire avancer une question sans avoir à sur-solliciter le cardinal. Ce fonctionnement aboutit toutefois également à maintenir dans la pénombre le circuit des décisions et de l'élaboration

736 A.C., P 1, fol. 67, lettre citée ci-dessus p.198

737 « Ecrivain par ce courrier assés amplement sur toutes choses à Monsieur le Cardinal, je me contenteray de vous prier par celle-cy de m'en procurer une prompte et précise response, sur tous les principaus points de ma dépesche » (A.C., I 4, fol. 128, lettre de Louis II de Bourbon-Condé à Michel Le Tellier, du Catelet, le 2 juillet 1648).

738 « Quoyque je ne me sois jamais beaucoup soucié des imprimés du gazettier, je ne puis pourtant m'empescher de vous dire que je trouve assés estrange l'article qui faict mention de l'affaire d'Ostende [...]. Je me promets de vostre amitié que je n'auray pas subject à l'advenir de me plaindre de semblable chose et d'autant plus que je sçay que le gazettier ne met rien au jour qu'auparavant il n'ait esté examiné et veu à la cour. » (*ibid.*).

des écrits qui servent à gouverner la machine militaire. Le rôle de Le Tellier dans le dispositif de communication touche donc également à la manière dont le pouvoir s'implique comme pouvoir dans sa relation aux grands nobles qui servent comme chefs militaires. Comme nous l'avons vu, une des fonctions de Le Tellier est d'informer des diverses décisions prises quand elles touchent le périmètre des fonctions des chefs militaires : déplacement de troupes, désignation d'objectifs, nomination à des charges. Les lettres signées par Le Tellier portent ainsi le résultat de tout un travail d'analyse et de prise de décision qui, selon le sujet et le contexte, peut-être présenté comme celui de la régente, ce qui est le cas le plus souvent, ou de Mazarin, mais qui en fait recouvre un mode de fonctionnement où les analyses se forgent et où les décisions se prennent dans un travail qui implique le ministre, la régente, le secrétaire d'État, et leurs commis et agents. Si l'une des fonctions de Le Tellier est d'assurer une communication efficace depuis le pouvoir vers les chefs militaires, cette fonction contribue également à masquer le fonctionnement interne du pouvoir. En ce sens, le périmètre de sa fonction constitue bien une clef pour comprendre l'articulation des relations entre Mazarin et Anne d'Autriche dans la conduite du royaume. La manière dont Le Tellier incarne sa fonction dans ces années est même particulièrement liée au contexte de la régence. On peut en effet constater que la reine régente écrit relativement peu aux princes de Condé. Si l'on trouve quelques courtes lettres en 1643 essentiellement liées à l'annonce de la mort du roi, à l'organisation de la régence, et aux félicitations d'usages pour la victoire de Rocroi ou encore pour celle de Thionville⁷³⁹, rien n'est conservé pour 1644, et seulement une lettre pour 1645⁷⁴⁰. Même chose pour 1646 où une seule lettre est conservée⁷⁴¹. Les lettres signées par la reine se cantonnent en fait à des aspects très protocolaires et tiennent à distance la politique quotidienne. Ses volontés, décisions et analyses politiques sont essentiellement portées par la plume de Le Tellier ou celle du cardinal. Les ordres qui relèvent directement de l'autorité du roi sont quant à eux logiquement transmis par des lettres signées de la main de Louis XIV et contresignées de Le Tellier. Ces lettres présentent toutefois souvent des formules attribuant les décisions à la régente⁷⁴². En ce qui concerne l'information qui remonte depuis le prince vers le

739 A.C., M 28, fol. 107, 114, 186, 417 et M 29, fol. 42, 386, 435, lettres d'Anne d'Autriche au prince de Condé et au duc d'Enghien, 1643.

740 A.C., M 32, fol. 558-559.

741 A.C., M 32, fol. 485.

742 Par exemple dans une lettre du 5 octobre 1643 adressée par le roi au prince de Condé depuis Paris et où l'on peut lire : « J'ay bien voulu faire cette lettre par l'avis de la Reyne regente Madame ma mère pour vous adresser le controle des logements que j'ay ordonné en l'estendue de votre charge [...] » (A.C., M 30, fol. 78, lettre du roi au prince de Condé, de Paris, le 5 octobre 1643, transcrite en annexe p. 601).

pouvoir, Mazarin semble faire prendre connaissance à la régente des mémoires de Condé qui lui sont parvenus. Anne d'Autriche, dans une de ses rares lettres envoyées au prince, mentionne ainsi une « ample depesche⁷⁴³ » de Condé que Mazarin lui a lu. La complexité du dispositif se révèle en fait lorsque des tensions impliquant les décisions de la régente et du cardinal apparaissent dans la correspondance de Le Tellier. Ainsi, en juin 1646, la mort d'Armand de Maillé au cours du siège d'Orbitello fait espérer aux Condé la possibilité de récupérer facilement la charge de « Grand Maître chef et surintendant général des mers, de la navigation et du commerce⁷⁴⁴ », qui était détenue par le jeune duc. Louis rappelle à Mazarin que son fils est le seul héritier du défunt duc et s'assure que le ministre « aur[a] la bonté de demander pour lui les charges et gouvernements de [son] beau-frère⁷⁴⁵ ». Il se voit finalement répondre que la reine conserve pour elle la charge de grand maître de la navigation⁷⁴⁶. La question ouvre une véritable crise entre le pouvoir et le clan Condé, crise dans laquelle Louis semble se montrer plus modéré que son père. Une lettre du vieux prince à Le Tellier du 3 août 1646 est intéressante en ce qu'elle brise la neutralité routinière des échanges avec le secrétaire d'État et expose les relations personnelles sous-jacentes ainsi que la cuisine du pouvoir. Le prince écrit en effet :

« Je vous confesse que je n'esperois rien moins que le reffus qu'on m'a faict de vous veoir, estant ce que vous estes à M^r. le Cardinal en laquelle condition. Je vous desirois non comme secrétaire d'Estat, scachant bien que la dignité de la Reyne ne se doibt pas abbaissier d'envoyer des ministres sans sujet, mais aussy la confiance que j'ay en vous, et que vous estes sans hayne, que contre les ennemis de l'Estat et de M^r. le Cardinal, et qu'au contrayre vous aimez mon filz et moy, que vous y sçavez absolument attachez, m'obligeoit à désirer de vous ouvrir mon cœur. [...] Au moins vous pouvez tenir trois choses certaines, l'une mon inviolable affection à l'Estat et au Roy, l'autre mon désir de conserver les bonnes grâces de Mr le Card.^{le} Mazarin, et la troi[sie]m[e] que personne du monde n'est tant que moy [...].⁷⁴⁷ »

En écrivant cela, Condé expose deux choses. D'une part, il sépare le secrétaire d'État qui organise la bonne marche des opérations militaires, centralise les informations, et transmet les directives du pouvoir, du proche de Mazarin par lequel on peut passer pour essayer de s'attirer les bonnes grâces du cardinal⁷⁴⁸. D'autre part, il souligne le fonctionnement d'un

743 A.C., P 1, fol. 354, lettre d'Anne d'Autriche au prince de Condé le 3 août 1647.

744 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 92.

745 A.C., I 4, fol. 79, lettre de Louis II de Bourbon-Condé au cardinal Mazarin, du camp de Courtrai, le 28 juin 1646,

746 A.C., M 33, fol. 100, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 29 juin 1646.

747 A.C., M 33, fol. 190, lettre du prince de Condé à Le Tellier, de Valéry, le 3 août 1646.

748 Une lettre d'Henri II de Bourbon à un de ses secrétaires, Filsjean, écrite le même jour, confirme que l'intention du prince était de venir rencontrer Le Tellier afin de plaider par son truchement auprès de Mazarin l'octroi de la charge de grand maître de la navigation aux Condé.

gouvernement à deux têtes où il est possible de s'adresser de manière privilégiée à l'un pour tenter de faire fléchir l'autre. Sur cette question de la charge de grand maître de la navigation, Mazarin, probablement en accord avec la régente, s'est employé à présenter la décision prise comme étant un fait de la reine qui ne se peut donc pas contester⁷⁴⁹. Le fait même qu'Henri II tente de fléchir Mazarin à travers Le Tellier montre bien que le prince est persuadé que le cardinal a sa part dans cette décision. Il est symptomatique que le refus fermement opposé à une rencontre entre Le Tellier et le prince de Condé soit fait au motif que la reine « n'a rien à luy faire proposer⁷⁵⁰ » : Le Tellier ne doit pas être un intercesseur, mais simplement un relais des consignes et volonté du pouvoir. Ce mur auquel se heurte le vieux prince dans sa volonté d'exposer ses doléances repose en fait sur la mise en scène de la segmentation du dispositif d'information et de communication du pouvoir, qui, ici à travers Le Tellier, se montre aussi apte à centraliser et diffuser l'information, qu'à rendre inaccessible les sources véritables des décisions.

1.2. Mazarin, portrait de l'homme d'État en informateur averti

1.2.1. Les lettres du cardinal : une auctorialité multiple

Quelques éléments sur la question de la rédaction des lettres du ministre doivent être apportés préalablement afin de préciser ce que l'on fait quand on commente l'acte d'écriture auquel ce dernier se livre dans sa correspondance avec Louis II de Bourbon. Mazarin est bien sûr entouré de secrétaires⁷⁵¹ qui se chargent largement de la rédaction de sa correspondance. L'usage des secrétaires semble d'autant plus large que le français n'est pas la langue maternelle du cardinal. On constate ainsi qu'alors même que Louis II écrit le plus souvent au ministre de sa propre main, Mazarin délègue quant à lui l'écriture des lettres qu'il adresse au

749 « [...], je ne voye pas jour en cette occasion de le faire ny comme quoy insister près de la Reyne sur une chose [la charge] qu'elle a pris pour elle » (A.C., M 33, fol. 173, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Fontainebleau, le 2 août 1646) / « Quant à ce que V.A. désire que M. Le Tellier l'aille trouver à Valery, la Reyne ayant considéré qu'elle n'a rien à luy faire proposer, que ce voyage feroit croire à tout le monde qu'on entreroit en négociation où il n'y en a aucun sujet [...], Sa Ma^{te} n'a pas estimé à propos de vous envoyer ledit Sr Le Tellier [...]. Pour moy, je n'entreray pas en d'autre détail, sçachant que V.A. a trop bonne opinion de moy [...]. » (A.C., M 33, fol. 175, lettre du cardinal Mazarin à Henri II de Bourbon-Condé, de Fontainebleau, le 2 août 1646).

750 A.C., M 33, fol. 175, lettre du cardinal Mazarin à Henri II de Bourbon-Condé, de Fontainebleau, le 2 août 1646, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 497-498.

751 Voir p. 212.

jeune noble du sang. Dans la plupart des cas, seule la signature est autographe⁷⁵². Mazarin s'en explique et s'en excuse d'ailleurs à la fin d'une lettre au duc d'Enghien du 11 juin 1644 :

« Je suis honteux que m'escrivant de v[ot]re main, je ne puisse faire de mesme, et que je sois obligé de me servir d'une main estrangere & de dicter ce que je vous écris. Vous sçavez ce qui m'en empesche⁷⁵³. »

Quelque semaine plus tard, le cardinal est cette fois plus explicite :

« [...], n'ayant pas assez de connaissance de l'orthographe françoise ; je suis obligé de dicter ce que je voudrois écrire⁷⁵⁴. »

Si le ministre prend la peine de s'excuser de cette particularité et de souligner sa difficulté avec la langue française, c'est que Condé pourrait s'offusquer que le ministre délègue l'écriture à un secrétaire lorsqu'il s'adresse à un noble du sang, qui, lui, écrit de sa propre main. L'enjeu est important et Christian Jouhaud a mis en lumière pour Richelieu l'incroyable complexité de la gestion des mains du ministre par ses secrétaires, et l'existence concomitante de plusieurs écritures « authentiques » du ministre, ce qui permet de s'en remettre à un secrétaire pour la rédaction sans pour autant risquer de froisser ses interlocuteurs⁷⁵⁵. En ce qui concerne l'analyse du contenu des lettres signées par le cardinal, il faut donc garder à l'esprit qu'elles ne sont pour la plupart ni rédigées de la main de Mazarin, ni entièrement élaborées par ce dernier. Si Mazarin précise qu'il dicte ses lettres, il y a très probablement des parties de celles-ci, notamment les longs passages informatifs, qui sont rédigées de manière autonome par des secrétaires à partir des indications du ministre, voire qui incluent des extraits de mémoires rédigés par ailleurs. Ces lettres sont néanmoins bien produites sous l'autorité du ministre et portent souvent un discours complexe qui vise par des moyens multiples à mettre en œuvre la politique déterminée par ce dernier. Au-delà de l'aspect pratique de l'organisation du cabinet du ministre et de la répartition du travail de l'écrit en son sein, il est donc tout à fait légitime de considérer le cardinal comme l'auteur des lettres qu'il signe, c'est-à-dire comme celui qui en a élaboré le contenu et qui l'assume.

752 Sur la question de l'usage de l'écriture autographe et de sa signification, voir Christophe Blanquie, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie & société*, 1995, vol. 14, n° 3, p. 427-443 ; N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.*, p. 221-227.

753 A.C., M 30, fol. 373, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Rueil, le 11 juin 1644.

754 A.C., M 30, fol. 449, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 13 juillet 1644.

755 C. Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, *op. cit.*, p. 113-118. Sur l'expression des préséances et de la hiérarchie sociale à travers les codes épistolaires, voir aussi N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.*, p. 221-227.

1.2.2. Une communication richement nourrie d'informations

On peut identifier un certain nombre de passages récurrents dans les lettres du ministre à Louis II de Bourbon. Tout d'abord, Mazarin s'attache souvent à commenter les décisions et mouvements de son chef d'armée. Le ton est souvent louangeur. Il rapporte parfois également les sentiments de la régente. C'est le cas dans une lettre du 27 juillet 1644 où il précise à propos de la marche de l'armée du duc d'Enghien vers Brisach au secours de Turenne qui ne parvient pas à dégager Fribourg assiégé par l'armée bavaroise de Mercy que « sa Majesté [...] a été extraordinairement satisfaite de la promptitude qu'[il a] apportée à entreprendre le voyage dont M. de Tourville [lui] a apporté le projet⁷⁵⁶. » Mazarin commente également les informations qui concernent de près ou de loin les opérations menées par le prince. Il donne des nouvelles des autres fronts sur lesquels combattent des armées du royaume. Il communique enfin des informations politiques, diplomatiques et militaires de portée plus générale. Dans une lettre du 4 août 1644⁷⁵⁷, alors que Condé se trouve toujours aux alentours de Fribourg qui s'est rendu le 29 juillet, Mazarin évoque ainsi la progression du prince d'Orange autour de Gand, les opérations menées par le prince Thomas de Savoie en Milanais, et conclut sur les attermoissements du duc Charles de Lorraine. La teneur des lettres du cardinal est donc largement marquée par la présence de nombreuses informations d'ordre diplomatique et militaire qui excèdent le cadre strict des missions du prince.

La masse d'informations transmises par Mazarin à Louis II de Bourbon et le niveau de détails qu'elles contiennent sont en effet des traits particulièrement saillants lorsque l'on parcourt les lettres reçues par ce dernier entre 1643 et la Fronde. Avec ses réseaux, ses informateurs et son expérience du jeu diplomatique et militaire européen, Mazarin possède une capacité de synthèse et d'analyse de l'information qui lui permet de facilement multiplier la production de tableaux géopolitiques destinés à Louis II et de fournir des avis étayés sur ce qu'il estime possible ou probable en termes d'opérations militaires.

L'importance de la transmission d'informations dans la correspondance qu'entretient Mazarin avec Louis II est d'autant plus marquante qu'elle tranche avec la manière dont Richelieu en usait avec Henri de Bourbon. Premièrement, les lettres de Richelieu sont généralement nettement plus courtes que celles de son successeur. Elles occupent en moyenne

⁷⁵⁶ Adolphe Chéruel (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, Paris, Imprimerie nationale, 1879, vol.2, p. 13.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p. 24-25.

moins de deux folios là où celles du cardinal Mazarin en occupent entre trois et quatre. La fréquence des lettres est également plus élevée pour Mazarin. En se fondant sur ce qui est conservé dans la correspondance des princes de Condé et sur le travail de collecte de la correspondance active du cardinal de Richelieu effectué par Georges Avenel, on compte dix lettres de Richelieu à Henri II de Bourbon-Condé pendant la campagne de Fontarabie entre mars et septembre 1638⁷⁵⁸. Par comparaison, lors des campagnes de 1644, entre les mois de mai et novembre, Mazarin envoie, d'après la correspondance conservée des princes, vingt-trois lettres au duc d'Enghien. Dans les deux cas, les chiffres sont très probablement minorés du fait des pertes inhérentes à la transmission des archives, mais l'écart donne une idée de la différence de pratique épistolaire en termes de volume entre les deux ministres.

Le flot ne tarit pas sur la période. On observe même une accentuation de la tendance en 1647 avec les nouvelles responsabilités de Condé en Catalogne, nommé vice-roi. Les tableaux géopolitiques se font plus précis et plus systématiques. Une forme d'organisation thématique se révèle également. Si la transmission des directives et informations administratives et logistiques sur l'organisation de la Catalogne et des armées qui y sont stationnées sont laissées à Le Tellier et prennent la forme de longs mémoires⁷⁵⁹, Mazarin se réserve l'exposition des nouvelles diplomatiques et de la politique européenne. Le cardinal s'emploie également personnellement à enseigner à son nouveau vice-roi les tenants et les aboutissants de la politique domestique catalane⁷⁶⁰. Il traite donc bien ce qui relève de la diplomatie dans un sens large qui n'exclut pas la gestion des problèmes internes. Condé suit dans ses réponses ce fonctionnement dessiné par le cardinal. Dans sa réponse à une lettre envoyée par le cardinal dès son arrivée en Catalogne en avril 1647, il écrit ainsi :

« Je m'en remets donc au mémoire que j'envoie à M^r le Tellier pour les affaires de Catalogne et ne vous parlerai ici que des aultres dont vous me parlés par vostre lettre⁷⁶¹. »

Ces « aultres » affaires sont en fait celles qui touchent à l'état général des forces espagnoles sur les différents fronts, aux appuis et menaces que peut trouver le royaume de France en Europe au printemps 1647. L'échange entre le prince et le ministre porte donc sur

758 Une grosse majorité de lettres expédiées depuis le cabinet du cardinal de Richelieu sur cette période sont destinées au comte de Chavigny.

759 Voir par exemple en A.C., P 1, fol. 56-68 un « Mémoire sur les choses qui ont été préparées pour la campagne prochaine ».

760 P 1, fol. 70, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 mai 1647.

761 Lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 14 avril 1647, H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 519.

des questions d'ordre stratégique, sur les possibilités qui s'offrent au prince en fonction de l'évolution des forces en présence. Les lettres envoyées par le cardinal prennent ainsi de plus en plus la forme de listes de nouvelles européennes et tendent même à ressembler à des nouvelles à la main⁷⁶², à cette différence près que la mention des actions ou de la position du cardinal face à ces données se trouve enchâssée dans l'énumération des nouvelles. La lettre du 14 avril envoyée par Condé et évoquée ci-dessus répond ainsi à une lettre de Mazarin du 4 avril⁷⁶³ qui comprend quatre feuillets remplis d'avis et de nouvelles sur l'évolution diplomatique européenne — Espagne, Lorraine, Suède, Provinces-Unies, Italie. Les échanges sur cette période sont notamment irrigués par le récit de l'avancée des négociations qui mèneront finalement aux traités de Westphalie⁷⁶⁴. Mazarin y laisse apparaître ses analyses, ses intuitions et ses craintes dans une forme qui se veut transparente et qui vise probablement à créer une forme de connivence avec le prince qui se voit associé aux réflexions du ministre. La pratique, bien ancrée, ne cesse d'ailleurs pas avec la fin de la vice-royauté de Condé en Catalogne. En 1648, Mazarin poursuit en effet de même comme avec cette lettre de juin et ses quatorze paragraphes traitant tous de nouvelles européennes et qui commence ainsi :

« Monsieur, Je vous fais cette l[etr]re pour vous informer de ce que nous avons de nouvelles cette septmaine de divers endroits⁷⁶⁵. »

762 F. Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main*, op. cit.

763 A.C., P 1, fol. 34, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

764 C'est notamment le cas de la lettre du 4 avril 1647 (A.C., P 1, fol. 71v.-73).

765 A.C., P 2, fol. 160, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, juin 1648 [sans jour].

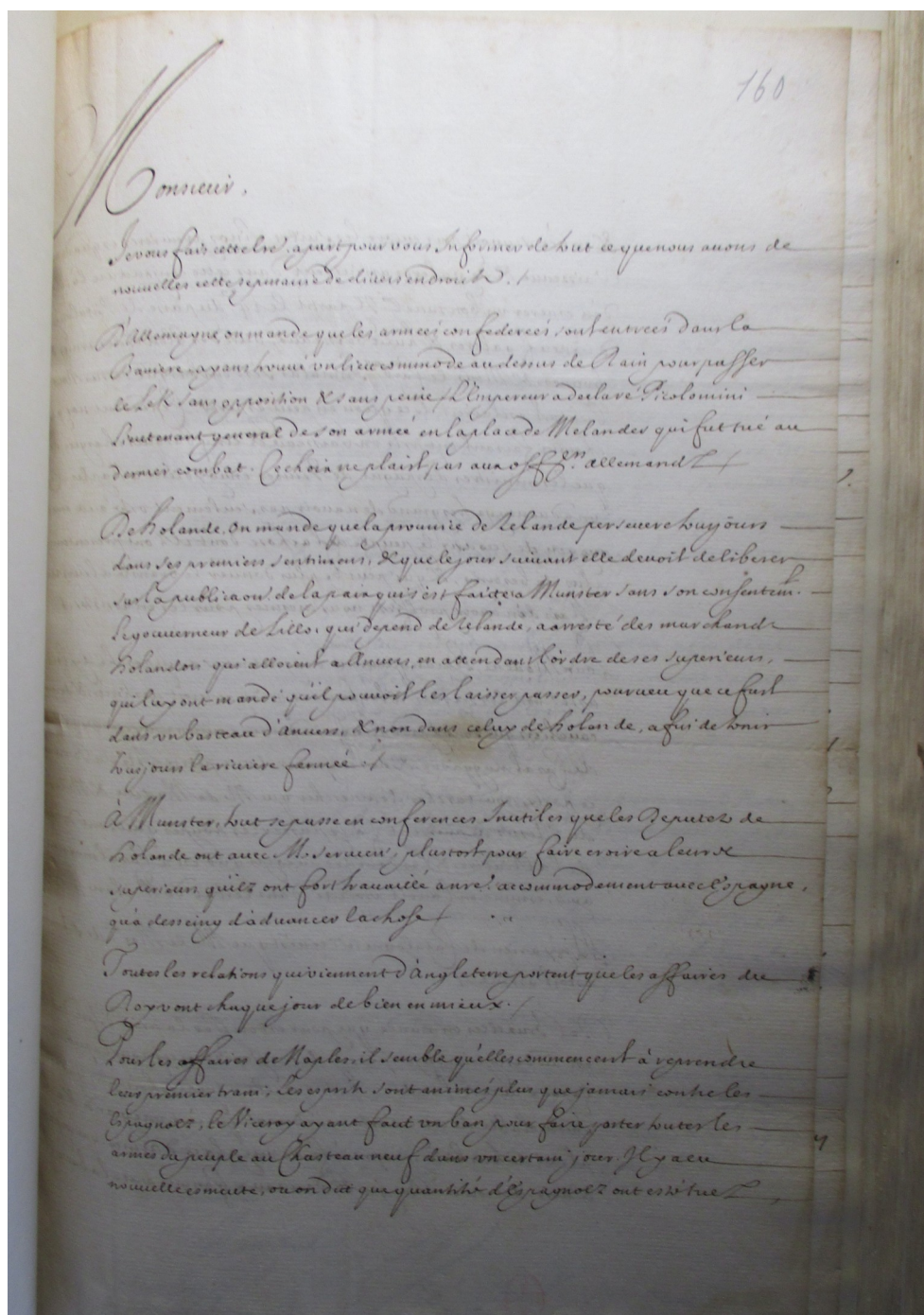


Illustration 2 : Lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, juin 1648 - A.C., P 2, fol. 160

Ce souci de la transmission par le cardinal lui-même de nouvelles en masse témoigne de l'importance que Mazarin donne à la bonne connaissance des enjeux géopolitiques globaux dans la prise en charge d'une fonction telle que celle qui vient d'être confiée au prince de Condé. Et en effet, ces informations sont cruciales pour le prince qui, à ce moment, dispose peu de canaux personnels lui fournissant de l'information politique et diplomatique. Les

lettres de Pierre Lénéet, portent essentiellement sur les affaires domestiques et politiques du prince en France⁷⁶⁶. Les lettres du comte de Marsin sont quant à elles assez représentatives des courriers transmis par les officiers militaires proches de Condé. Elles portent de nombreuses informations de nature militaires, mais elles se cantonnent le plus souvent au périmètre de la campagne menée⁷⁶⁷. Quant au chevalier de Rivière, il communique bien des informations relativement diverses à son maître en plus d'assurer la transmission des lettres et écrits entre ce dernier et le cardinal Mazarin. Toutefois, une large part concerne en fait les affaires personnelles et familiales du prince, de plus, Rivière ne semble pas disposer d'un réseau de correspondants susceptibles de lui fournir véritablement des informations inédites en termes de géopolitique. Quand il évoque nouvelles, bruits et rumeurs de nature politique ou militaire, il semble simplement reprendre ce qui circule dans les espaces de sociabilités parisiens.

Sous Richelieu, les informations et directives parviennent aux généraux d'armée essentiellement à travers les secrétaires d'État Sublet de Noyers et Chavigny. David Parrott note que la transmission de flots importants d'instructions et de suggestions depuis le pouvoir central vers le théâtre des opérations est courante sous Richelieu⁷⁶⁸. Néanmoins, la quantité transmise et le niveau de détails n'égale pas ce qui transite depuis Mazarin et Le Tellier vers Louis II de Bourbon. Les lettres du cardinal, mort en 1642, ne sont en effet pas comparables à ce qui s'observe pour Mazarin dans le soin mis à expliciter et contextualiser les décisions et à justifier les points de vue exposés. Dans les lettres qui sortent du cabinet de Richelieu à destination des chefs d'armée, ce sont en effet principalement les ordres, les consignes et directives nécessaires à l'exécution des plans qui sont exposés. Si des informations diplomatiques ou militaires plus larges sont mentionnées, elles le sont le plus souvent de manière concise. La mention des sources diffère aussi. Quasiment absentes chez Richelieu, elles font souvent l'objet d'indications de la part de Mazarin⁷⁶⁹. Enfin, le ton est différent. Là où Richelieu conservait une distance et ne laissait paraître que rarement ses sentiments sur une information, une analyse, l'énonçant comme si elle était par essence crédible, fausse ou

766 Les lettres de Lénéet sont probablement moins représentées dans la correspondance actuellement conservée qu'elles ne l'étaient dans la correspondance initiale du prince. Entre 1643 et 1649, on en trouve seulement une pour 1643 (A.C., M 28, fol. 200) et une pour 1644 (A.C., M 28, fol. 347). Il est assez évident qu'une bonne partie des lettres portant sur les affaires domestique de la maison de Condé ont été retirées de la correspondance conservée.

767 Voir par exemple A.C., P 1, fol. 3, lettre du comte de Marsin au prince de Condé, de Barcelone, le 28 février 1647.

768 D. Parrott, *Richelieu's army*, op. cit., p. 501.

769 Voir p. 211 et suivantes.

incertaine, Mazarin aime à exposer ses sentiments sur les informations qu'il transmet. Comme nous le détaillerons plus tard, Mazarin a pour habitude de fournir des informations et des réflexions tout en laissant — ou en donnant l'impression de laisser — à son interlocuteur le choix des modalités d'action. David Parrott note que Richelieu, dans sa correspondance, répète également régulièrement à ses généraux qu'ils peuvent agir comme bon leur semble suivant les circonstances⁷⁷⁰. En pratique, ces derniers sont toutefois pris entre des directives fermes et la peur de sanctions en cas d'initiatives considérées postérieurement comme nuisibles à l'intérêt du royaume. Richelieu a en effet tendance à procéder d'une manière qui peut en partie être résumée en deux modalités. Soit il indique un objectif général sans apporter plus de précisions, comme dans une courte lettre du 2 septembre 1637 où il « supplie[...] » Condé de « faire l'impossible en cette occasion afin de donner lieu à Mr le duc de Weimar de soutenir l'effort des estrangers sur le Rhein, et nous faciliter les moyens d'achever une bonne campagne pour avoir la paix cest hiver [...] »⁷⁷¹, les consignes précises venant plutôt alors par les courriers signés de Sublet de Noyers. Soit il dicte à Condé, souvent sans ménagement, la conduite qu'il doit tenir, comme dans cette lettre du 20 février 1642 qui concerne l'impréparation de certaines des troupes destinées à servir sous les ordres du prince dans le Midi :

« C'est à vous, Monsieur, de remédier à ce désordre. Les officiers de ce corps n'ayant point esté jusques icy en leur garnison, il estoit impensable que que vous peussiez rien faire de bon. Je vous conjure aussy de mettre autre ordre aux recreues des régimens d'infanterie d'Anguyen et de Conty que vous n'avez faict, où j'apprends que l'on ne lève que des milices par les éveschez, qui, après avoir beaucoup cousté au pays, se dissipent auparavant que d'estre à l'armée, ou n'y tiennent pas quand elles y sont arrivées. [...] Le seul remède qui vous reste, tant pour vostre cavalerie que pour vostre infanterie, est de faire des levées en Bourgoigne, et de les envoyer promptement quoy qui vous couste. La bonté dont le roy use en vostre endroit, augmentant la pension de monsieur vostre filz, sans retrancher la vostre, mérite bien que vous faciés quelque despense pour son service, proportionnée au rang que vous tenés dans l'estat⁷⁷². »

La lettre tient ici du sermon et le ton est humiliant. Richelieu ne mentionne ce dont il est informé — sur la levée des milices — que pour mieux mettre en relief les déboires du prince et proférer des remontrances. Le rang du prince n'est rappelé que pour le renvoyer à une pingrerie décrite comme indigne d'un serviteur de la couronne et la conduite à tenir est finalement imposée à Condé par le ministre. Ce type de discours est absent du registre de

770 D. Parrott, *Richelieu's army*, *op. cit.*, p. 501.

771 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques*, *op. cit.*, p. 852.

772 M. Avenel (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques*, *op. cit.*, p. 899.

Mazarin quand il s'adresse à un prince du sang, sa colère prenant des formes beaucoup plus feutrées. David Parrott écrit à propos de Richelieu que « *the ministry's bid for obedience was based on fear*⁷⁷³ » et parle de « *management by intimidation*⁷⁷⁴ ». Il se fonde notamment sur l'usage, détaillé dans la partie précédente, de procédures judiciaires contre de grands nobles pourvus de charges militaires, mais aussi sur l'utilisation, également évoquée précédemment, de la défaite de Fontarabie comme un aiguillon destiné à maintenir Henri II de Bourbon dans la crainte constante de la mise en examen de ses responsabilités. Au-delà d'une différence de caractère, de formation et de culture politique, le contexte est tout autre pour Richelieu qui peut s'appuyer sur la clientèle la plus puissante du royaume et sur un roi majeur. Du côté d'Henri II de Bourbon, ses différents échecs pèsent également lourd dans la balance et le mettent dans une position bien différente de celle de son fils quelques années plus tard. Le cardinal peut donc se permettre d'exprimer son autorité avec moins de détours. Si les discours tenus procèdent inévitablement de la personnalité des acteurs qui les assument, ils doivent en effet également beaucoup aux rapports de forces qui leur sont contemporains et qui déterminent ce qu'il est possible d'écrire ou non, et ce qui est susceptible de porter des résultats.

Mazarin utilise largement le discours informatif pour défendre sa politique, agir et parvenir à ses fins. L'exposition des dernières nouvelles en matière de relations internationales lui permet par exemple de justifier sa politique auprès d'un des acteurs politiques majeurs du royaume. Il utilise ainsi les informations transmises dans la lettre du 4 avril pour justifier la position qu'il conseille à la régente vis-à-vis du duc de Lorraine :

« Mons. de Lorraine continue ses instances avec plus de chaleur & de soubmission que jamais pour obtenir quelque sorte d'accommodem[en]t voyant bien qu'il est près d'estre abandonné de ses protecteurs si la paix se fait [...]. Mais ces mesmes raisons servent à fortifier la Reyne dans la resolution qu'elle a prise il y a longtemps de ne luy departir aucune grace qu'on en tire auparavant des avantages solides [...]. Et quelque instance qu'on puisse faire en faveur du dud[it] Duc, je ne scaurois conseiller à sa Ma^{te}. de n'user autrement [...]⁷⁷⁵ ».

Ces usages extensifs des possibilités de l'écriture épistolaire de l'information expliquent d'ailleurs que Mazarin recourt peu à la forme du mémoire et que les récits, mémoires ou dépêches transmises soient le plus souvent issus du cabinet de Le Tellier. Il existe bien quelques exceptions, mais, dans ces cas de figure, le mémoire a le plus souvent un rôle

773 D. Parrott, *Richelieu's army*, op. cit., p. 493.

774 *Ibid.*, p. 491.

775 A.C., P 1, fol. 34V, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

particulier à jouer dans une stratégie de persuasion et ne constitue pas d'abord en premier lieu une pièce destinée à transmettre des informations⁷⁷⁶. Cela permet de souligner combien la communication de l'information est, pour Mazarin, en même temps qu'une tâche nécessaire pour la réussite des missions qu'il confie aux chefs militaires, un puissant outil de gouvernement. La forme ample et détaillée des informations qu'il transmet vise d'ailleurs également à la construction d'un rapport privilégié avec son interlocuteur sur qui repose une bonne part de ses espoirs militaires. Le discours informatif du ministre est donc également à considérer en tant qu'il s'insère dans un dispositif de gouvernement du duc d'Enghien, qui devient prince de Condé à partir de 1646.

1.2.3. L'information de Mazarin à Condé : la mise en avant d'une expertise légitimante

Comme nous venons de le voir, le dispositif d'information et de transmission de directives entre le pouvoir et la grande noblesse qui sert le roi aux armées procède d'une structure communicationnelle qui non seulement est particulièrement efficace d'un point de vue logistique et tactique, mais qui de plus permet de présenter le pouvoir comme une institution homogène. Si nous avons montré le rôle clef du secrétaire d'État Le Tellier dans ce dispositif, il s'agit maintenant de revenir plus précisément vers ce qui se joue dans les rapports entre Louis II de Bourbon-Condé et le cardinal Mazarin. En effet, le jeune duc d'Enghien qui devient prince de Condé en 1646 étant une pièce maîtresse du jeu politique et militaire, les rapports qu'il entretient avec le cardinal-ministre excèdent la simple transmission administrative de comptes-rendus et de consignes. On trouve au contraire dans leur correspondance l'expression de rapports de pouvoir, de stratégies politiques, et une forme de négociation permanente qui n'apparaît pas dans celle beaucoup plus pragmatique et impersonnelle entre Louis II et Michel Le Tellier. La position du prince, à la fois inévitable acteur politique de par son rang et chef d'état-major, le désigne comme destinataire d'une information diplomatique, politique et militaire particulièrement détaillée. Nous avons vu que Mazarin constitue pour cela une source privilégiée. En sus des habituelles dépêches, mémoires et rapports diplomatiques reçus par les secrétaires d'État et le ministre⁷⁷⁷ et de la

⁷⁷⁶ Voir p. 217.

collecte des publications périodiques comme de certaines nouvelles à la main⁷⁷⁸, le cardinal dispose personnellement de réseaux d'information particulièrement puissants qui sont notamment un héritage de ses activités de militaire, de diplomate, et de son expérience de la Curie romaine. Ces réseaux se voient consolidés au tout début des années 1640 alors que Mazarin sert la politique de Richelieu en Savoie, puis à Sedan, où il est envoyé régler les suites de l'affaire Cinq-Mars⁷⁷⁹. Il les utilise et les entretient soigneusement, que ce soit pour réaliser de juteuses opérations financières qui profitent à sa fortune personnelle⁷⁸⁰, ou pour disposer d'un panorama précis des réflexions, mouvements, événements politiques et militaires à l'échelle de l'Europe et au-delà. Pour traiter ces informations et en assurer la redistribution, Mazarin est naturellement entouré de tout un personnel administratif et politique. Parmi les Italiens, le théatin Giuseppe Zongo Ondedei constitue un agent fidèle et efficace. Olivier Poncet insiste d'ailleurs sur l'importance politique des « hommes de l'écrit⁷⁸¹ » du cardinal qui assurent son secrétariat. Parmi eux se trouve Jean Silhon, ancien fidèle de Richelieu et auteur du *Ministre d'Etat*⁷⁸². Silhon est un professionnel du service politique par l'écriture. Pendant la Fronde, il rédigera notamment des mazarinades favorables au cardinal. Dans ces années, il est notamment chargé de la « correspondance diplomatique et avec les généraux de l'armée⁷⁸³ ». Toussaint Rose, qui fait fonction « tantôt de secrétaire particulier, tantôt d'agent⁷⁸⁴ » auprès de Mazarin et qui deviendra plus tard la « main⁷⁸⁵ » de Louis XIV fait également partie de cette brigade d'hommes de plume. Les lettres analysées

777 Lucien Bély, « L'écrivain diplomate des Temps modernes, entre nécessité politique et pratique culturelle » dans Laurence Badel et al. (eds.), *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition. XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 31-42 ; Charles-Édouard Levillain, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : tentative de définition et problèmes de méthode » dans Ann Thomson, Simon Burrows et Edmond Dziembowski (eds.), *Cultural Transfers: France and Britain in the long eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-56 ; L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit.

778 Que ce soit dans les lettres de Richelieu ou de Mazarin, on croise parfois des références aux gazettes. On peut ainsi lire dans une lettre de Mazarin à Condé du 25 août 1647 : « Je ne vous entretiendray pas du détail de l'action après que le gazetier en a fait un extraordinaire » (A.C., P 1, fol. 210). Si pour certains événements dont la publication peut s'avérer stratégique, le pouvoir n'hésite pas à donner des directives aux gazetiers (voir p. 165), les ministres, secrétaires d'État ou leurs commis apprennent parfois aussi des nouvelles dans ces périodiques. Leur lecture a autant pour but la surveillance de ces médias de publication que l'identification de nouvelles ou de rumeurs qui leur auraient échappées.

779 P. Goubert, *Mazarin*, op. cit., p. 58-62 ; O. Poncet, *Mazarin*, op. cit., p. 44-49.

780 Claude Dulong, *La Fortune de Mazarin*, Paris, Perrin, 1990, p. 48.

781 O. Poncet, *Mazarin*, op. cit., p. 73..

782 Jean de Silhon, *Le Ministre d'Etat, avec le véritable usage de la politique moderne*, Paris, Toussaint du Bray, 1631.

783 O. Poncet, *Mazarin*, op. cit., p. 75.

784 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 146.

785 *Ibid.*, p. 210.

dans les pages suivantes sont donc le produit du travail du cardinal, mais aussi des professionnels de l'écrit qu'il a su recruter et qui travaillent avec lui.

Quand Mazarin estime important de porter certaines des informations dont il dispose à la connaissance de Louis de Bourbon-Condé, il indique le plus souvent de manière très allusive leur provenance et en fournit une interprétation assortie d'une estimation de leur degré de véracité. Ainsi, alors que Condé se porte en Catalogne en avril 1647, il reçoit la lettre suivante :

« Nous avons des avis de Madrid qui se rencontrent avec ceux de Bruxelles que le Roy catholique fait des instances continuelles & tres pressantes à ses ministres de Flandres pour faire passer de la soldatesque des Pays-Bas en Espagne où l'on en a une dernière nécessité. Tout cela n'a pourtant produit jusqu'icy que le trajet de deux cens Wallon, & je vous responds de nouveau qu'il se pourrait bien faire que les ennemys auron de la cavalerie, mais qu'ils ne sauroient mettre aucun corps d'infanterie en campagne, ayans absolument besoin de toute celle qu'ils ont pour en garnir les places qui peuvent estre les plus en peril d'estre attaquées par les armes du Roy. [...] ⁷⁸⁶ »

Le terme « avis » est parents des *avvisi* italiens qui renvoient initialement à des compilations manuscrites de nouvelles échangées dans les milieux marchands et diplomatiques. Il porte la double signification d'avertir et d'informer. Les *avvisi* finissent par désigner également les feuilles manuscrites ou imprimées compilant des nouvelles et qui font l'objet d'une diffusion plus ou moins large et périodique⁷⁸⁷. J. Petitjean précise que « ce qui différencie les *avvisi* des autres modes de communication des nouvelles, ce ne sont donc pas tant les informations elles-mêmes que leur traitement particulier, neutre en apparence, et dégagé de toute finalité autre que la diffusion factuelle des nouvelles politiques⁷⁸⁸ ». Le processus exposé dans la lettre au prince de Condé apparaît donc simple et limpide : Mazarin reçoit des « avis », les croise pour juger de leur véracité, et les analyse en usant de son expertise. Le traitement de l'information est pourtant bien plus complexe et fait intervenir une multitude d'acteurs. Comme le montrent en creux la correspondance active du cardinal et les remarques de ce dernier sur les propos de ses correspondants, nombreux sont ceux à transmettre des informations assorties de commentaires, à donner leur sentiment sur la véracité ou la portée d'une nouvelle⁷⁸⁹. La lettre du cardinal expose donc plus une chaîne générique de traitement de l'information qu'elle ne dévoile les sources et le travail du cabinet

⁷⁸⁶ A.C., P 1, fol. 34, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

⁷⁸⁷ Johann Petitjean, « Mots et pratiques de l'information. Ce que aviser veut dire (XVI^e-XVII^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 15 avril 2010, n° 122-1, p. 107-121.

⁷⁸⁸ *Ibid.*

du ministre, et cette remarque vaut d'ailleurs pour la plupart des lettres de Mazarin à Louis de Bourbon-Condé.

Il se joue pourtant bien dans ces lettres quelque chose de l'ordre à la fois de l'exhibition de l'expertise, mais aussi de la construction de la fiabilité d'un savoir destiné à l'action militaire. Mazarin, dans ses lettres à Condé, ne transmet pas simplement des informations retravaillées, il fait voir le passage de ce qu'il désigne comme une donnée brute à l'analyse politique et stratégique. Cela a aussi à voir avec la manière dont le cardinal entend incarner sa fonction, et avec la construction de la relation qu'il entretient avec Condé. Comme il le fait ici en évoquant les deux capitales des Habsbourg d'Espagne, qui se trouvent d'ailleurs être des nids d'informateurs pour les principaux dirigeants européens, Mazarin s'attache souvent à mentionner l'éventuelle concordance de plusieurs sources lorsqu'il transmet une information. Il se montre également particulièrement scrupuleux à distinguer ce qui relève des informations reçues, et ce qui relève de sa propre analyse des données collectées. Insister sur cette dimension de son travail d'homme d'État et l'exposer lors de la transmission épistolaire d'informations lui permet de s'imposer à Condé comme expert en politique internationale et stratégie militaire, capable d'apprécier avec justesse une situation, un jeu de nouvelles disparates, en fonction de son expérience politique et de ses savoirs diplomatique et militaire. Cela lui permet d'un même mouvement de légitimer l'information qu'il fournit et son analyse face au point de vue du jeune prince. La construction soignée des lettres du ministre, son attachement à l'exposition des rouages des décisions prises et des avis émis participent donc des outils mobilisés pour exercer son autorité sur le prince.

Parallèlement, ce discours informatif clair et posé révèle aussi un souci d'efficacité. En sus de ses compétences de diplomate réputé retors et calculateur, Mazarin dispose d'une véritable connaissance du métier de chef militaire. L'information qu'il fournit à Condé est aussi tournée vers l'action. Elle est destinée à pouvoir être facilement évaluée par le prince afin qu'il puisse prendre, sur le terrain, les bonnes décisions. Ce qu'il évoque ici concerne en effet directement les opérations menées par le prince puisque les espoirs français en Catalogne se fondent notamment sur la concentration des troupes espagnoles aux Pays-Bas, et sur la faible diversité des types d'unités en Catalogne. Ce souci de dresser le panorama d'une situation en en

789 A. Chérueil et G. d'Avenel (eds.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.* ; Ernest-Théodore Hamy (ed.), *Correspondance du cardinal Mazarin avec le maréchal d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1904.

explicitant les rouages tout en mettant en avant une expertise personnelle se retrouve largement dans toute la correspondance de guerre entre le cardinal et le prince. Dans une lettre du 11 août 1648, le cardinal détaille ainsi longuement une estimation des forces ennemies après la perte de Furnes. Il évoque des « avis », cite des chiffres et les informateurs qui les ont fournis. Évoquant l'un de ces derniers, il précise :

« J'ay sceu de luy l'estat de l'armée ennemye qui l'attaquoit, qui est conforme à ce que j'avois toujours cru et que je pense vous avoir mandés⁷⁹⁰. »

Plusieurs dizaines de lignes plus loin, alors qu'il conclut cette partie de la lettre, le cardinal écrit finalement :

« Je vous ay mandé et vous mande ingenuement, Monsieur, tout ce que j'apprens de l'estat et des forces des ennemis, et je puis dire avoir reconnu que ceux qui me donnent des avis ne m'ont guère jamais trompé⁷⁹¹. »

« Ingénument » n'est pas l'adverbe que l'on emploierait naturellement en tentant de caractériser la manière d'agir de Mazarin. Il y a même une saveur particulière à voir Mazarin s'appliquer ce qualificatif alors que ses contemporains et leurs successeurs se sont employés à le décrire corrompu d'une fourberie et d'une ruse que les discours xénophobes affirmaient italiennes par essence. Pourtant le terme n'est pas absolument impropre. Mazarin utilise dans sa correspondance l'expression de la franchise comme une figure de style visant à capter la confiance de son interlocuteur, peut-être d'ailleurs plus envers ses plans et sa politique qu'envers sa personne. Il s'emploie à donner l'impression qu'il livre tout ce qu'il sait, qu'il expose ses raisonnements, en toute transparence. Lorsque les échanges sont tendus, et c'est le cas en ce mois d'août 1648, une autre forme d'ingénuité, peut-être moins calculée, apparaît : Mazarin exhibe la justesse de ses prévisions et de ses raisonnements. On peut d'ailleurs percevoir un glissement entre le milieu des années 1640 et la Fronde où dans les échanges avec le prince, le cardinal passe de l'exposition discrète mais ferme de son expertise dans le domaine du renseignement militaire à l'exhibition redondante de la justesse de ses analyses. Le cardinal semble prendre moins de précautions depuis l'échec de Condé en Catalogne en 1647⁷⁹². La perte de prestige du prince redonne de l'ascendant à Mazarin pour quelques mois. Lens, tout en favorisant les desseins militaires du cardinal, renversera de nouveau la tendance alors même que le soutien condéen devient absolument vital pour la survie politique du ministre. Quel que soit le dosage employé, la manière dont Mazarin écrit l'information

790 A.C., P 2, fol. 219, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 11 août 1648.

791 *Ibid.*

conjugue bien art du gouvernement et manœuvres politiques tout en ne sacrifiant jamais l'efficacité informative qui favorise la réussite tactique de ses plans militaires. La capacité du ministre et de son personnel politique à drainer des informations inédites et fiables ainsi qu'à les analyser constitue bien un atout pour Mazarin dans la nécessaire légitimation des fonctions qu'il occupe. Dans les interactions épistolaires, il s'applique à mettre en scène cette maîtrise particulière du renseignement afin de faire fructifier son crédit auprès de ses interlocuteurs.

2. La place de l'information dans l'art de gouverner un prince du sang

Ainsi, la gestion de l'information et de la communication autour des campagnes militaires est un enjeu qui fait l'objet d'un investissement particulièrement important, que ce soit à l'échelle de l'administration de guerre, ou bien au sein même des stratégies politiques et de gouvernance mises en œuvre par le cardinal Mazarin dans ses fonctions de principal ministre. L'analyse plus fine des interactions épistolaires entre le cardinal et Louis II de Bourbon-Condé doit maintenant permettre d'identifier de véritables outils de gouvernement des grands aristocrates, si prompts à exercer leur « devoir de révolte⁷⁹³ ». Elle doit aussi contribuer à l'étude du fonctionnement du régime absolutiste — et ici de son actualisation en période de régence — à travers la question de l'autonomie des grands qui exercent des fonctions militaires par rapport à la centralisation des décisions militaro-politiques. Ce qui se joue là est la place d'un prince du sang dans l'appareil d'État du premier XVII^e siècle. Bernard Fonck note en effet pour l'État louisquatorzien du tout début du XVIII^e siècle qu'« au-delà même du statut social, c'est finalement un pouvoir politique qui était en jeu pour les plus ambitieux des commandants en chef⁷⁹⁴ ». L'affirmation est également particulièrement vraie pour la régence d'Anne d'Autriche où la minorité du souverain ouvre des perspectives plus importantes de

792 Katia Béguin rapporte en se fondant notamment sur les lettres de l'abbé de La Rivière que l'entourage de Condé décrit la Catalogne comme un piège monté par Mazarin pour humilier le prince (K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 97). Les tensions autour de la question de l'obtention de charges pour les officiers de Condé atteignent également un point de paroxysme en juin 1648 et se traduisent, de manière d'ailleurs exemplaire pour l'importance de la transmission régulière d'information, par un arrêt d'envoi de nouvelles du prince à Mazarin pour quelques semaines (*Ibid.*, p. 98).

793 Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

794 B. Fonck, « Le commandement des armées et ses enjeux sous Louis XIV », art cit, p. 28.

participation à l'exercice du pouvoir pour la plus haute noblesse, et notamment pour les membres de la famille royale.

2.1. Une politique de la communication abondante

La très forte représentation de ce qui relève d'un discours informatif dans les lettres du cardinal Mazarin et le caractère relativement rare de directives et de consignes présentées comme imposées et ne pouvant pas faire l'objet de discussions soulèvent un certain nombre de questions. Premièrement, celle du rôle politique de Condé vis-à-vis de Mazarin. Louis II exerce-t-il quelque chose qui s'apparenterait à une fonction de conseiller et d'expert auprès du ministre ? Deuxièmement se pose la question de la liberté d'action du prince. Les informations transmises au prince constituent-elles une matière qui lui est fournie afin qu'il puisse ensuite agir comme il l'entend ? Finalement, cela pose la question des modalités utilisées par le cardinal pour se faire obéir, alors même qu'il semble très rarement recourir à un discours qui prendrait la forme d'ordres ou de directives fermes.

2.1.1. Quand l'information se fait directive

Un écrit transmis par le cardinal le 21 juillet 1644⁷⁹⁵ permet d'examiner la question de la transmission des directives et de la manière dont Mazarin impose l'exécution de ses plans. Il s'agit d'un mémoire qui expose au duc d'Enghien le projet d'opérer la jonction de ses armées et de celles de Turenne pour tenter de lever le siège de Fribourg. Ce mémoire accompagne une longue lettre qui remplit cinq folios⁷⁹⁶ dans lesquels Mazarin commence par insister sur l'intérêt du plan porté par le mémoire en en rappelant l'importance pour les affaires du royaume et la gloire que le duc pourrait en retirer. Il évoque ensuite le projet initial et bientôt abandonné d'aller mettre le siège devant Trèves et insiste à cette occasion sur des problèmes de trésorerie. Un tiers de la lettre porte en fait sur des questions d'argent, Mazarin justifiant des délais dans l'acheminement de fonds et une prévision au rabais des ouvrages de poliorcétique prévus pour Trèves par le faible niveau des caisses du royaume et la difficulté à trouver de l'argent. Dans la suite de la lettre, on retrouve le paragraphe habituel où Mazarin

⁷⁹⁵ A.C., M 30, fol. 505-507, transcrit en annexe p. 602.

⁷⁹⁶ A.C., M 30, fol. 501-503, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 21 juillet 1644, partiellement transcrite dans A. Chéruel (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, op. cit., p. 8-11.

informe le duc des décisions prises touchant ses troupes, en l'occurrence l'acceptation de la nomination d'un officier recommandé par Condé. Il revient enfin sur l'avancée d'une affaire pour laquelle Enghien lui avait demandé une faveur, un de ses gentilshommes étant poursuivi pour le rapt d'une jeune femme noble. Le nombre de pages transmises par le cardinal est donc fort conséquent : onze folios en comptant la lettre et le mémoire. Dans ces deux écrits, les thèmes qui ressortent en termes de transmission d'informations sont le financement des opérations militaires, le contexte tactique et géographique concernant la position de Turenne et les conditions d'un éventuel déplacement de l'armée du duc depuis les environs de Metz jusqu'à Fribourg.

Informar le prince sur la nomination d'un officier placé sous son commandement relève de la communication nécessaire entre le ministre et le général d'armée. Mazarin se voit également obligé de répondre au duc sur ses sollicitations à propos de son gentilhomme coupable de rapt. Mais développer un long discours sur les finances du royaume relève assez largement du domaine du facultatif, et cela d'autant plus que le ministre ne le fait habituellement pas. Une partie de la problématique est finalement d'évaluer dans la communication du cardinal au duc ce qui relève d'un souci d'informer ce dernier sur les rouages administratifs, politiques et diplomatiques de la gestion du royaume, et ce qui relève d'une stratégie rhétorique. Nous y reviendrons par la suite, mais il est déjà intéressant de noter l'écrasante importance dans les écrits du cardinal de ce qui relève de l'explicitation, voire de la justification par l'insistance sur les causes — en l'occurrence un manque d'argent. Un autre trait saillant est la quasi-absence d'ordres clairs et directs. Il est à ce titre intéressant de se pencher sur le mémoire. Dans sa lettre, Mazarin le présente ainsi :

« Vous verrez, par le mémoire cy joint, que je n'ay pas cru devoir faire mettre en chiffre, ne doutant point qu'il ne vous soit remis en toute seureté, les pensées que l'on a icy sur ce que vous pourriez, dans la conjoncture présente, entreprendre de plus utile pour le service du Roy et pour vostre gloire⁷⁹⁷. »

Que recouvre l'expression « les pensées que l'on a icy » ? Le mémoire est présenté comme un ensemble d'informations et de réflexions fondées sur une dépêche envoyée par Turenne et une lettre envoyée à Le Tellier par le marquis de Tracy qui se trouve en Allemagne avec Turenne. À sa lecture, on constate qu'il ne s'agit pas d'un écrit simplement informatif au sens où il rendrait seulement compte des différents paramètres liés à la situation de Turenne et des

797 A.C., M 30, fol. 501.

possibilités offertes à Louis II, mais bien plutôt d'une démonstration visant à montrer que seule la mobilisation des troupes d'Enghien peut permettre de dégager Fribourg. Certes, la piste de l'utilisation des troupes du duc de Lorraine est brièvement évoquée au début. Elle est toutefois immédiatement et logiquement écartée en pointant le caractère improbable de voir Lorraine, neveu du duc de Bavière, venir prêter main-forte aux Français contre son oncle. Il est ainsi manifeste que la seule option envisagée à Paris est celle de l'armée du duc d'Enghien. Si le mémoire est signé par Mazarin, toutes les tournures sont impersonnelles et le duc est désigné à la troisième personne. La pièce semble donc au premier abord s'apparenter à un état des lieux de la situation, une succession de données qui doivent permettre au prince de se faire son idée. Et en effet, aucun ordre n'apparaît, aucune directive n'est présentée comme devant être exécutée. Pourtant, il s'agit bien pour Mazarin de faire exécuter au prince le plan qu'il lui présente. De manière particulièrement frappante, le mémoire finit d'ailleurs par dévoiler ce dont il informe véritablement Enghien :

« Que cela convienne particulièrement à la personne dud[it] Sr Duc, toutes les raisons le persuadent [...] ⁷⁹⁸. »

Il ne s'agit pas d'informer Condé en lui laissant toute latitude pour décider, il ne s'agit pas non plus véritablement de dérouler une démonstration visant à le persuader d'entreprendre l'expédition de secours vers Fribourg, il s'agit en fait d'informer Condé que le plan décidé à Paris lui « convien[t] particulièrement », et d'en fournir pour preuve la démonstration de son bien-fondé. Bien sûr, en notant cela, on s'éloigne ici du sens le plus restrictif de l'acte d'informer, entendu comme le fait de transmettre des données sur une situation. On peut différencier les informations militaires et diplomatiques que porte le mémoire — assez faibles en l'occurrence — et la rhétorique visant à faire comprendre au prince qu'il doit se diriger vers Fribourg, mais il n'en reste pas moins que cette rhétorique fonctionne, ne serait-ce que dans sa forme de mémoire, en se fondant sur un principe de transmission d'informations. L'exécution attendue du plan devient d'ailleurs de plus en plus sensible à la lecture du mémoire puisque ce dernier se transforme en une liste de directives qui ne disent pas leur nom à partir du quatrième folio. Le prince peut ainsi apprendre du mémoire qui parle de lui à la troisième personne que :

798 A.C., M 30, fol. 505v.

« Le pain pour le voyage ne scauroit luy manquer puisqu'il en trouvera suffisamment à Nancy et à Brisac, en y envoyant ses ordres auparavant pour [raturé] en faire les provisions⁷⁹⁹. »

Plus loin :

« Ledit Sr Duc pourroit encore choisir les troupes les plus deliberées de son armée, laissant les autres avec les Corps Suisses qui ne marcheroient pas pour cet effet ; et il semble que les regiments d'infanterie peuvent estre ceux d'Anguien, de Conty, de Persan, de Mazarin, et 2 500 ou 3 000 chevaux, laissant le reste de l'armée sous le commandement de tels officiers & dans les postes qu'il jugeroit le plus à propos⁸⁰⁰. ».

Ces directives, présentées au conditionnel, mais bien trop précises pour n'être que des « pensées » préparatoires, couvrent les trois derniers folios. Le mémoire en question n'est pas un exemple isolé et constitue un bon exemple de la manière dont le cardinal Mazarin transmet des directives ayant quasiment le caractère d'ordres en utilisant de longs écrits de nature hybride qui tiennent à la fois de la note d'information, du mémoire exposant des réflexions et de la lettre portant directives et consignes.

Cette manière de procéder s'inscrit plus largement dans une pratique du commandement affectionnée par Mazarin et qui consiste à transmettre des directives sans indiquer explicitement qu'elles ont une valeur d'ordre. Les exemples sont multiples au fil de la correspondance entre le ministre et le prince. Ainsi, en avril 1648, il évoque dans une de ses lettres une autre lettre envoyée à lui-même et à Condé par le comte de Palluau, alors gouverneur de Courtrai, lettre qui porte des informations sur la situation militaire à la frontière nord du royaume. Il s'appuie alors sur le commentaire des informations transmises par Palluau pour rappeler une mesure dont il avait, écrit-il, discuté avec le prince :

« Il semble qu'on ne devoit rien oublier ainsi qu'on avoit resolu pour y faire passer le régiment de Muscry⁸⁰¹ avec quelques compagnies d'infanterie du régiment de Paluau [...] ⁸⁰². »

La résolution dont parle Mazarin est en fait destinée à préparer l'armée pour le siège d'Ypres, projet auquel Condé est défavorable. Le prince tarde d'ailleurs à exécuter la résolution du ministre. Une semaine plus tard, le 23 avril, le ministre revient à la charge :

⁷⁹⁹ *Ibid.*, fol. 506.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, fol. 506v.

⁸⁰¹ Probablement le régiment de Muskerry, composé de mercenaires irlandais (Pierre Gouhier, « Mercenaires irlandais au service de la France (1635-1664) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1968, vol. 15, n° 4, p. 672-690).

⁸⁰² A.C., P 2, fol. 35, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 16 avril 1648.

« Je croy que vous aurès agréable de faire réflexion sur ce que j'ay eu le bien de vous mander de l'utilité que l'on pouvoit tirer de faire passer à Courtray le regiment de Muscry & les compagnies d'infanterie de Paluau [...]. C'est pourquoy je m'assure que s'il y a lieu de pouvoir faire, vous n'oublièrès rien. [...] ⁸⁰³. »

Le rappel est plus marqué, mais la demande n'est toujours pas une injonction claire. Mazarin a pour habitude de laisser entendre qu'il suggère, même lorsqu'il attend une exécution rapide des résolutions prises. Les informations qu'il transmet, ou celles dont il évoque la réception, la lecture de courrier, parfois commune avec son interlocuteur comme c'est le cas ici, lui servent bien souvent de levier pour exposer la nécessité de l'exécution des résolutions qui sont les siennes. Cette manière de procéder, que ce soit dans les lettres ou dans le cas du mémoire commenté, est intéressante à observer, car elle montre que même si l'on peut observer dès la fin du XVI^e siècle, au niveau des pratiques documentaires administratives et des circuits administratifs mis en place, des formes de rationalisation du traitement des documents et de formalisation des procédures⁸⁰⁴, le rouage essentiel qu'est la relation entre l'instance politique centrale et l'autorité militaire en campagne fonctionne sur le mode de la négociation avec une forme de rhétorique comme outil de gouvernement. Il s'agit là d'un mode de mobilisation de l'écrit au sein de l'État qui, loin d'être normé, doit sans cesse être adapté au contexte et dépend fortement des acteurs qui y recourent et de leurs interlocuteurs. Entre Mazarin et Condé, la communication routinière d'informations et de directives à des fins de fonctionnement de l'appareil militaire constitue bien un acte de gouvernance. Le système décrit ici est toutefois très vertical et il est également intéressant de s'interroger sur la marge de manœuvre de Louis II de Bourbon et sur les outils dont il dispose de son côté.

2.1.2. Condé interlocuteur privilégié du ministre : une position peu politique

L'amorce de la lettre accompagnant le mémoire du 21 juillet 1644 comprend une formule ambiguë qui ne l'est d'ailleurs probablement pas intentionnellement, tant il est crucial pour la ministre de ne pas froisser Condé. Son interprétation peut toutefois prêter à sourire⁸⁰⁵. Le ministre commence en effet en écrivant :

803 A.C., P 2, fol. 49, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 23 avril 1648.

804 J. Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre. Écrit politique et société administrative en France au temps des guerres de religion (vers 1560 - vers 1620)*, op. cit. ; Fossier Arnaud, Petitjean Johann, et Revest Clémence (eds.), *Écritures grises*, op. cit.

805 On se rappelle également que la lettre est bien évidemment écrite par un secrétaire et qu'il n'est pas certain que tout soit intégralement dicté par Mazarin.

« Monsieur,

Je vous supplie de croire que quand je tasche de vous procurer de la satisfaction en quoy que ce soit, je ne songe pas moins à me contenter qu'à vous servir [...] ⁸⁰⁶. »

Il faut très probablement comprendre que Mazarin exprime là l'idée qu'aider Condé lui procure de la satisfaction, mais il n'en reste pas moins qu'effectivement, Mazarin manoeuvre auprès de Condé pour servir l'exécution de ses plans. Rien de particulièrement surprenant ici, puisqu'il s'agit pour le ministre de gouverner le prince afin de mener sa politique. Il n'en reste toutefois pas moins qu'il y a un véritable enjeu sur la place du duc d'Enghien puis prince de Condé au sein de la chaîne de décision politique. Louis II exerce-t-il pendant ces années de régence un rôle politique au-delà de ses fonctions de chef militaire ? Participe-t-il au gouvernement du royaume ? En d'autres termes, quel est l'espace politique que lui ménage le cardinal Mazarin ? Une des revendications traditionnelles des grands nobles, et en particulier des princes du sang, est de se voir reconnaître le rôle de conseillers du prince. Si, au cours des nombreuses révoltes nobiliaires qui émaillent l'époque moderne, cette revendication a parfois pu avoir des difficultés à masquer un intérêt premier pour la quête de pensions, en temps de régence, elle peut avoir une consistance plus ferme. La régence d'Anne d'Autriche constitue en effet une parenthèse politique dans laquelle la haute noblesse est particulièrement présente au conseil d'en haut. Henri II est d'ailleurs promu chef du conseil de régence, rôle dans lequel, selon Katia Béguin, il s'implique activement, ne manquant jamais une réunion ⁸⁰⁷. Fanny Cosandey rappelle que la pratique la plus courante consiste « à faire participer les princes du sang à la nomination [de la régente] pour mieux les exclure du gouvernement et leur donner ainsi une autorité sur la régence qui n'entrave pas, ou peu, le choix et surtout les fonctions de celui ou de celle qui exerce alors le pouvoir ⁸⁰⁸. » Dans le cas de la régence d'Anne d'Autriche, le jeu consiste également à leur octroyer des fonctions qui les occupent et les intègrent à la gestion de l'État royal sans toutefois leur laisser approcher l'exercice de la souveraineté. Si Henri II de Bourbon-Condé se voit consulté en matière de finance, domaine dans lequel il brille plus que dans la science militaire, le fils est quant à lui plus susceptible de participer à l'élaboration de la stratégie militaro-diplomatique, c'est-à-dire à la politique du royaume à un niveau global. Et en effet, on pourrait lire la profusion d'informations diplomatiques, militaires, et les exposés sur les raisons des décisions prises transmis au prince

806 A.C., M 30, fol. 501.

807 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 47.

808 Fanny Cosandey, *La Reine de France : symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p. 313-314.

comme une manifestation de l'association de Louis II de Bourbon à la réflexion sur la stratégie militaire globale du royaume de France, voire à l'élaboration de la politique étrangère. David Parrott affirme que sous Louis XIII et Richelieu, la participation des Grands à l'élaboration de la stratégie militaire globale était considérée comme trop dangereuse d'un point de vue politique, bien qu'elle pourrait s'avérer féconde pour l'obtention de gains militaires. Il résume cela en une formule : « *there were political anxieties concerned with the stability of the ministry which were even greater than the military anxieties*⁸⁰⁹. » Qu'en est-il sous Mazarin ?

Un certain nombre de lettres du ministre peuvent se lire comme un exposé adressé à un conseiller ou à un expert dont on souhaite recueillir l'avis, ou avec lequel on partage une analyse. Dans une lettre du 3 juin 1644, Mazarin expose ainsi ce qui est présenté comme les questions qui l'occupent dans le moment présent :

« On a remedié autant qu'on a pu aux affaires de Catalogne. Je suis marry que cela nous ait obliger d'y envoyer le Regiment de Champagne qui estoit destiné pour vostre armée. Je vous avoüe Monsieur que j'ay esté bien surpris de ceste nouvelle ayant huit jour auparavant receu celle de la resolution que M^r. de la Mothe avoit prise d'attaquer Tarragonne [...].

L'on avait donné cette année si bon ordre aux affaires de ce pays là que jamais l'artillerie n'avoit esté en si bon estat et l'on y faisoit passer douze mille hommes effectifs dont il en estoit desja arrivé 9000 contés au débarquement. L'argent pour payer l'armée et pour toutes les autres depenses jusqu'au mois de septembre estoit desja à Barcellone, & toute l'armée navalle composée de grand nombre de vaisseaux devoit estre preste pour la fin de ce mois. [...]»⁸¹⁰.

Mazarin évoque ici une information qui concerne Condé, mais qui a déjà été amplement traitée dans d'autres lettres : le régiment de Champagne, qui lui était initialement destiné, a dû être réorienté vers la Catalogne. Le second paragraphe fournit quant à lui un petit récit de la préparation minutieuse d'une campagne qui prend pourtant mauvaise tournure. Condé a déjà connaissance des éléments exposés. Leur mention vise simplement à souligner que le cardinal n'avait rien oublié pour que la campagne soit un succès. Comme nous l'avons souligné, la légitimité de Mazarin dans la position qu'il occupe tient en effet pour une bonne part à ses compétences dans les domaines diplomatique et militaire, et en sa capacité à anticiper les manœuvres des ennemis du royaume de France sur l'échiquier européen. Il est donc logique qu'il défende son travail. Et, de fait, comme dans cet exemple où les propos du cardinal

809 D. Parrott, *Richelieu's army*, op. cit., p. 504.

810 A.C., M 30, fol. 345, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 3 juin 1644.

n'apprennent rien au prince, une partie des discours qui portent de l'information dans les lettres du cardinal destinées à Louis II se rapprochent plus de véritables opérations de communication politique qu'ils ne tiennent de l'échange entre un ministre et un interlocuteur susceptible de participer à l'élaboration de la politique extérieure du royaume. Le second paragraphe cité ne déparerait pas vraiment dans la *Gazette* et vise en fait un objectif similaire au périodique de Renaudot quand il s'agit de communiquer des informations diplomatiques et militaires du point de vue français, et sous un angle favorable au pouvoir. S'il s'agit pour Mazarin de rappeler l'application particulière qu'il a mise à préparer la campagne et de justifier par la mauvaise tournure prise par les événements le retrait à Condé d'un régiment important, le ministre adopte également une position particulière vis-à-vis du duc. Condé se voit en effet assigner une posture de confident auprès du ministre qui « avoue » sa surprise face à la progression des Espagnols en Catalogne qui assiègent Lérída depuis le 15 mai, cela faisant suite à la débandade des troupes du maréchal de La Mothe-Houdancourt⁸¹¹. Mazarin poursuit d'ailleurs en écrivant :

« Ce qui me fait de la peine en cecy, et dont je vous donne part en confidence, comme à un de mes meilleurs veritables amis, est que je ne voy pas l'union parmi les chefs qui servent dans cette armée là et que vous sçavez estre absolument necessaire pour le bon succes d'une si grande entreprise. Vous pouvez croire que je ne manque pas d'apporter tous les soins imaginables pour remedier à ce qui la pouvoit rendre plus difficile.

Je vous supplie de ne parler de cecy a qui que ce soit que Mr. Le Mar^{al}. De Guiche, et de ne rien oublier pour bien conserver v[ot]re armée que je tascheray de grossir autant qu'il me sera possible, la considerant comme celle qui en tout evenement peut reparer tout ce qui pourroit arriver ailleurs de fascheux. [...]»⁸¹².

Désigner Condé comme un confident et un ami permet certes à Mazarin d'indiquer au jeune duc qu'il le considère d'une manière particulière par rapport aux autres grands nobles et de lui ménager une place au centre du pouvoir, mais c'est en même temps lui assigner un rôle dont la charge politique est très faible. Mazarin se confie au duc, mais ne sollicite pas son avis sur l'analyse de la situation ni sur les décisions à prendre. De plus, Louis II étant issu de l'une des plus importantes familles du sang, se dire son ami, c'est aussi soi-même se faire honneur. Il n'est bien sûr pas impossible que Mazarin éprouve une certaine affection pour le jeune duc au talent militaire affirmé. Toutefois, l'habileté du discours du ministre consiste ici à présenter comme une confidence l'explication qui le dédouane de la responsabilité de l'incapacité des

811 Sylvain Chevauché, *Confiscations en Catalogne française (1642-1652). La faveur royale loin du roi*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2015, p. 240.

812 A.C., M 30, fol. 345.

armées en Catalogne à contenir l'avancée espagnole. Et cela revient à amener son interlocuteur à épouser son point de vue en se voyant positionné avec le ministre en spectateur d'un dysfonctionnement. Plus précisément, Mazarin assigne à lui-même ainsi qu'à son interlocuteur la position d'experts en matière militaire analysant l'échec d'une armée. Condé tout comme le ministre savent que la concorde au sein de l'état-major est « absolument nécessaire pour le bon succes d'une si grande entreprise ». Là aussi, il s'agit d'une habile construction de la connivence où un rôle d'expert est attribué au duc sans qu'on lui demande pourtant son avis sur le sujet traité, puisque le ministre expose les problèmes et en identifie lui-même les causes. Condé, dans son identité d'expert militaire, se voit donc mobilisé pour confirmer que le problème vient bien des chefs militaires, et en particulier de La Mothe-Houdancourt, qui sera d'ailleurs révoqué de sa fonction de vice-roi en octobre. Il est tout à fait probable que l'analyse de Mazarin soit la bonne, mais le dispositif textuel utilisé pour l'exposer est particulièrement complexe et vise en premier lieu à placer Condé aux côtés du ministre pour mieux lui faire épouser ses vues. Cette manière de procéder prend place dans un véritable dispositif de conquête du jeune duc au cours de cette année qui suit Rocroi. Mazarin est en effet également peu avare de compliments et de belles formules pour désigner le comportement d'Enghien. Dans une lettre du 27 juillet 1644, il loue l'efficacité du duc et sa « maniere d'agir soudaine et viste » qui « est bien d'un homme né aux grandes choses [...] »⁸¹³. La réalisation d'une jonction avec des troupes auxiliaires quelques semaines plus tôt⁸¹⁴ avait également été l'occasion de louanges, mais le cardinal semblait plus complimenter le duc sur sa capacité à l'obéissance que sur ses aptitudes militaires :

« Il ne se peut rien ajouster à la prevoyance avec laquelle vous l'avez fait reussir, & si le succes en a esté heureux, il faut avoüer que vostre condutie l'a rendu tel. Elle a esté certes de capitaine, & vous avez assuré par la ruse, ce qui eust esté douteux par la force ouverte.

J'approuve fort la manière avec laquelle vous vous estes gouverné à l'endroit du gouverneur de Longwy [...] »⁸¹⁵.

Mazarin félicite ici le duc de s'être rendu à sa manière de faire. Dans une lettre du 22 juin, il exhortait le général en chef à ne pas « hazarder un combat general »⁸¹⁶. Enghien a en effet été appelé au secours du duc d'Orléans, en difficulté devant Gravelines. Il s'agit non

813 A.C., M 30, fol. 522, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 27 juillet 1644.

814 Il s'agit de troupes levées par Marsin (voir p. 239).

815 A.C., M 30, fol. 447, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 13 juillet 1644.

816 A.C., M 30, fol. 393, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien du 22 juin 1644.

seulement d'éviter que les troupes de Jean de Beck ne viennent secourir la place, mais aussi de s'assurer que les troupes du duc de Lorraine ne se joignent pas à ces dernières⁸¹⁷. Les manœuvres du duc d'Enghien et la jonction réussie avec les troupes supplémentaires dissuadent Beck qui s'en retourne en Luxembourg, tandis que le duc de Lorraine reprend les négociations. Les compliments portent sur la sagesse d'avoir su utiliser la « ruse » plutôt que la « force ouverte ». Enghien est en effet plutôt réputé avoir une préférence pour le combat⁸¹⁸. Le cardinal le complimente donc d'avoir su manœuvrer selon des principes qui sont plutôt ceux du prélat formé à la Curie romaine, que ceux d'un jeune noble français. Il est peu sûr que le duc apprécie pleinement le compliment, d'autant que dans la suite de la lettre, Mazarin répond à Condé sur ses demandes de charges pour des officiers de son armée et liste de nombreux refus. Pour atténuer la violence des refus, le cardinal donne toutefois des nouvelles de l'affaire de la place de Stenay, promise aux Condé et qu'ils ne parviennent pas à récupérer :

« Voyant que M^r. Des Thibaud tardoit à conclure l'affaire de Stenay ; je luy ay depesché son beaufrère, et escrit en de tels termes ; que je ne doute point qu'il ne donne bientôt lieu à la Reyne de faire faire vos expéditions. Je ne me suis point contenté de cela. J'ay encore escrit comme il faut à M^r. Fabert pour le presser de mettre fin à cette affaire⁸¹⁹. »

À défaut d'accéder aux demandes du prince en matière de pourvoi de charges vacantes, décisions qui ne sont certes pas de son seul ressort, mais auxquelles il semble bien participer de concert avec la régente, le cardinal décrit au duc l'activité qu'il déploie pour favoriser ses affaires. Mazarin investit donc là encore sur le discours plutôt que fournir véritablement au duc ce qu'il demande. Il est toutefois bien conscient de l'importance de la *fama* militaire pour Condé qui ne peut accepter d'être simplement l'exécutant des plans du cardinal. Il inclut donc cet élément dans les outils qu'il mobilise pour gouverner le duc. Ainsi, quand Mazarin présente à Condé dans sa lettre du 21 juillet 1644 le mémoire sur le projet de secours de Fribourg⁸²⁰, il ajoute la chose suivante :

« [...] J'ay empêché qu'on ne mist le nom de Sa Majesté au-dessous, affin que vous demeurassiez en plus de liberté de prendre vos résolutions, et que les prenant de faire le voyage vers Brisach, vous en rapportassiez plus d'honneur que si vous en aviez reçu ordre exprès. Cependant, si vous resolvez de le faire, en l'escrivant icy, on vous enverra l'approbation de Sa Majesté aux termes que vous sçauriez désirer⁸²¹. »

817 Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1886, vol.4, p. 294-296.

818 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 73-75.

819 A.C., M 30, fol. 406, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Rueil, le 26 juin 1644.

820 Voir p. 217.

821 A. Chérueil (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, op. cit., p. 9.

Les ressorts de la manœuvre opérée par le cardinal sont particulièrement complexes. Cette phrase est un élément de plus dans le dispositif de persuasion qui vise à faire exécuter par le prince les actions décrites dans le mémoire : se conformer à ce qui est exposé dans le mémoire, c'est être assuré de se couvrir d'honneur. Mais plus qu'un simple dispositif rhétorique visant à faire comprendre au prince sans le dire explicitement que le mémoire comprenant « les pensées que l'on a icy⁸²² » est en fait un recueil de directives à exécuter, le cardinal propose ici un marché. Le duc d'Enghien doit exécuter le plan défini au sein des cabinets du pouvoir, et, en échange, il pourra s'attribuer toute la gloire de ce plan. Mazarin travaille donc à travers le dispositif épistolaire que nous avons commenté plus haut à faire exécuter sans discussion un plan conçu à l'échelon central, tout en proposant au duc de forger pour le public une perception à l'exact inverse du fonctionnement de l'État. En effet, il ne s'agit pas simplement de promettre à Condé un récit flatteur dans la *Gazette*, mais bien de forger contre la réalité du fonctionnement de la machine militaire d'État des documents routiniers du fonctionnement de l'État en un sens qui valoriserait le duc. Mazarin propose un renversement total de perspective — c'est Enghien qui dicterait selon son désir ce que le monarque doit écrire — tout en s'assurant de faire fonctionner un système où le duc n'est qu'exécutant. La manœuvre est d'autant plus subtile qu'elle permet au cardinal d'affirmer au passage que le duc n'en est que plus libre, puisqu'il ne reçoit pas d'ordre impératif signé de la régente ou du roi. Elle permet aussi d'affirmer la perfection du plan élaborée en grande part par le ministre : Condé peut s'approprier le plan, car le plan est digne de lui, et donc brillant et glorieux. La logique est imparable. La manœuvre souligne aussi l'ascendant du cardinal sur le duc. En effet, Condé sait bien, lui, que ce n'est pas son plan. Lui proposer cela, c'est bien le cantonner à un rôle d'exécutant auquel on laisse les lauriers de la gloire, récompense moins onéreuse que des charges et pensions. Ni la correspondance ni les papiers conservés ne permettent de dire si le duc a utilisé l'artifice proposé par le cardinal. Il a néanmoins effectivement exécuté le plan préparé. Dans ses lettres adressées les 8 et 12 août au ministre, il insiste toutefois comme à son habitude sur le comportement exemplaire des « maréchaux » et « officiers » sous ses ordres qui servent « avec une passion incroyable⁸²³ ». Ces louanges, distillées dans la plupart des lettres du duc, viennent appuyer les demandes de charges qu'il soumet régulièrement au ministre. Dans une lettre du 8 août, il évoque le comportement de La

822 *Ibid.*

823 A.C., I 4, fol. 63, lettre du duc d'Enghien au cardinal Mazarin, le 12 août 1644, du camp de Langendenzlingen.

Moussay, un de ses plus proches compagnons d'armes qui le sert comme aide de camp. Nous avons déjà noté que La Moussay est notamment utilisé comme messenger de confiance par Condé. Le prince souligne ici son souhait de voir son dévouement récompenser :

« [...] cela mérite bien que vous le trétiés favorablement. Je croy qu'après ce qui s'est passé icy, personne ne sauroit trouver à redire que vous le fassiez servir⁸²⁴. »

Condé insiste d'autant plus sur les mérites de ses subordonnés que la quasi-totalité des demandes de récompense par octroi de charges qu'il a formulées entre juin et juillet lui a été refusée. Dans la lettre datée du 13 juillet, abondamment pourvue en compliments adressés au prince comme nous l'avons vu, et envoyée à peine une dizaine de jours avant le mémoire et la proposition d'attribution de la paternité du plan à Condé, le cardinal s'employait d'ailleurs déjà à préparer le prince au refus de ses différentes demandes. Il y explique que le bénéfice demandé pour le frère « de M^r de Lanquetot⁸²⁵ » que le duc « affectionne[...]»⁸²⁶ a été demandé à la reine, mais qu'elle risque plutôt d'accéder à la demande du duc de Longueville, qui a fait la même demande pour l'un de ses cousins. Pour La Moussay, à qui Condé voulait que soit donné un brevet de maréchal de camp dans l'armée du duc d'Orléans, Mazarin répond que l'ordre ne peut venir du roi. Pour le chevalier de Chabot, recommandé là encore par Condé, Mazarin répond qu'il l'a assuré de son affection, sans préciser s'il va véritablement l'aider. Pour un autre cas, le ministre assure cette fois ne pas comprendre ce que le prince demande :

« Je voudrais procurer à M^r. de la Clavière dont je connois le merite ce que vous demandez en sa faveur. Mais je vous avoüe que je ne scay ce que c'est de [*sic*] cette commission particulière que vous dites, que M^r. De Vatimon exerce dans l'armée de Mr. Le duc d'Orléans⁸²⁷. »

Enfin, une lieutenance du roi est refusée à M. de Feuquières, en raison de trop nombreuses demandes de récompenses conjuguées à la « disette d'argent⁸²⁸ » que connaît alors l'État. Il n'est donc pas fortuit que la prolifération des compliments et la proposition d'attribution de l'opération de sauvetage de Fribourg au prince soient concomitantes avec cette avalanche de

824 Lettre du duc d'Enghien au cardinal Mazarin, le 8 août 1644, du camp de Fribourg (H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 611).

825 A.C., M 30, fol. 447.

826 *Ibid.*

827 A.C., M 30, fol. 448-448v., lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 13 juillet 1644. D'après un tableau des demandes du duc puis prince pour des promotions militaires dressé par Katia Béguin, un commandement de cavalerie dans l'armée même du duc d'Enghien est finalement accordé à Clavière en août (K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 99-101).

828 *Ibid.*, fol. 118v.

refus. Même si dans ces années Enghien marque une particulière déférence au ministre dans ses lettres et exprime sa sympathie et sa gratitude — qu'elle soit feinte ou sincère —, le décalage entre ce qu'offre le ministre — certes habilement — et ce que demande le duc ne peut que nourrir des tensions, et cela d'autant plus que la position de Condé évolue peu, même après qu'il soit devenu prince en 1646, et même lorsqu'un rôle plus prestigieux et politique lui est confié.

En effet, en 1647, alors que Condé s'est vu confié de véritables fonctions politiques et diplomatiques, puisqu'il a été nommé au début de l'année vice-roi en Catalogne, Mazarin s'emploie encore dans ses lettres à justifier plutôt sa propre politique qu'à échanger véritablement à partir de l'appréhension que Condé a sur place de la situation. On retrouve là encore le même ton avec lequel le ministre semble s'adresser au prince comme à un confident avec lequel il pourrait partager le fardeau du pouvoir et auprès duquel il pourrait, laissant de côté son image publique de ministre d'État, dévoiler les arcanes de sa politique. Dans une lettre du 3 août 1647, alors que le siège de Lérída a été levé en juin, et que depuis le mois de juillet se succède dans les échanges épistolaires des discussions sur les velléités ministérielles concernant d'autres entreprises catalanes, le cardinal commente la longueur des explications qu'il vient de fournir au prince :

« Je vous entretiens de toutes ces petites particularités croyant que vous prendrez plaisir de les sçavoir et afin que vous me compatissiez un peu de ce que l'acablement d'affaires que j'ay de tous costez. Il faut que je donne une bonne partie de mon temps à ajuster ces mesintelligences po[ur] empescher que la fin de la camp[agne] ne soit semblable au commencement⁸²⁹. »

À ce moment-là, Condé est l'objet de critiques, notamment à travers des pamphlets, pour son retrait devant Lérída. Mazarin parle quant à lui de l'envoyer à Naples, mais ses plans restent incertains. Le cardinal insiste donc sur la difficulté de sa tâche et en appelle à l'indulgence du prince. L'exposé de la complexité des variables des problèmes qu'il doit traiter vient ici justifier la difficulté à proposer une stratégie claire au prince pour les mois à venir. Il ne s'agit donc pas de recueillir l'avis du prince, qui doit simplement en retirer du « plaisir », mais il s'agit plutôt de désigner Condé comme un interlocuteur de confiance à qui le cardinal n'hésite pas à se confier et à dévoiler les rouages laborieux de son travail de ministre. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une posture de confident, on est en effet loin du dévoilement de véritables secrets entre intimes, mais cette manière de s'adresser au prince

829 A.C., P 1, fol. 226, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 3 août 1647.

le constitue en collaborateur au fait des particularités du travail du ministre. Pourtant, et malgré la longueur persistante des lettres adressées au prince, c'est ailleurs que Mazarin engage de véritables discussions sur sa politique, éprouve ses intuitions et ses idées en matière de stratégie militaro-diplomatique et recueil des conseils. Les projets de conquête en Italie sont en effet très largement discutés dans la correspondance du ministre avec Fontenay-Mareuil, alors ambassadeur auprès du pape, mais aussi avec ses fidèles et amis romains dont le cardinal Girolamo Grimaldi-Cavalleroni qui sert les intérêts de Mazarin en matières diplomatiques et militaires depuis le début du pontificat d'Innocent X⁸³⁰. Depuis la Curie romaine, ces derniers bénéficient d'une vision large des enjeux géopolitiques italiens comme européens, ce qui en font des interlocuteurs précieux en politique pour le ministre qui entretient de plus avec eux une particulière relation de confiance⁸³¹.

2.1.3. Réception et discussion des informations transmises par le pouvoir : une marge de manœuvre limitée

Si une part importante du discours du cardinal Mazarin, même quand il est saturé d'informations, vise en fait non pas à instaurer un échange autour de données diplomatiques, politiques, militaires, mais à obtenir de Condé l'exécution des plans élaborés au niveau du pouvoir central, il est alors intéressant de s'arrêter sur la manière dont Condé reçoit et traite les informations et analyses transmises par le ministre. S'il s'attache souvent à écrire quelques mots sur l'essentiel des points évoqués par le cardinal, il ne développe véritablement que ce qui le concerne directement. Ses lettres sont donc nettement plus courtes que celles de Mazarin. Matériellement, il semble effectuer un travail de lecture plume à la main avant de regrouper — ou de faire regrouper — ses réponses et commentaires aux différents points dans une réponse destinée au ministre. Il reste peu de traces de ce travail, probablement en raison du fait qu'il était le plus souvent effectué sur des feuillets séparés des lettres. Une lettre de Mazarin au prince du 25 août 1647 nous donne toutefois des indications précieuses. Condé y a noté ses commentaires directement en marge⁸³², commentaires qui constituent l'essentiel de la

830 O. Poncet, *Mazarin l'Italien*, op. cit., p. 211.

831 A. Chérueil (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, op. cit. ; Mathilde Haushalter, *Édition de la correspondance du nonce en France Girolamo Grimaldi-Cavalleroni (1641-1644)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2017.

832 A.C., P 1, fol. 210, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 25 août 1647, avec des annotations de la main du prince en marge.

réponse que le prince envoie en réponse au cardinal le 3 septembre suivant⁸³³. Ces annotations semblent être avant tout des indications pour rédiger la réponse destinée au cardinal, mais fonctionnent aussi comme des notes de lecture⁸³⁴. On trouve ainsi dans la marge de simples qualifications descriptives du contenu la prose du cardinal comme la mention « compliments⁸³⁵ » en regard des considérations habituelles sur la passion du « bien de l'Etat » qui animerait le prince. En plusieurs endroits apparaissent des réponses de courtoisie permettant de signifier que Condé a bien pris connaissance de ce que lui écrit le cardinal. Le prince note ainsi : « Dire l'envie que j'ay qu'il soit cardinal, et l'utilité que cette dignité apporteroit dans ce péis » en regard d'un long paragraphe sur les manœuvres visant à faire obtenir le chapeau de cardinal à Michel Mazarin, frère du ministre. Des appréciations plus fouillées viennent en regard des décisions qui concernent les armées et l'organisation des campagnes militaires. Enfin, des informations complémentaires et des nouvelles fraîches sont ajoutées quand le propos touche directement aux opérations menées par Condé lui-même. Quand des informations diplomatiques, politiques ou militaires à une échelle plus large ou qui ne concernent pas directement les activités de Condé sont exposées, l'intérêt du prince semble cette fois moins marqué. Ainsi, Mazarin expose dans un long paragraphe les nouvelles du front oriental, alors que Condé se trouve lui en Catalogne :

« Le malheur est tombé principalement sur les troupes de M^r de Lorraine, qui en a esté si piqué qu'il a aussitost fait instance à l'archiduc de ravoir ses troupes pour venir prendre sa revanche, à ce qu'il publie, vers nos frontières. Il sera bien receu s'il s'y présente. Les quinze cens chevaux de l'armée de M^r de Turène, qui estoient sur la Mozelle, commandez par le viconte de Lameth, s'avancent de deça pour s'opposer à luy avec d'autres troupes qui y sont desjà, mais il faut espérer que la colère luy passera en chemin⁸³⁶. »

À cela, le commentaire de Condé est pour le moins laconique : « L'approche de Lameth portera, je croy, un grand coup aus affaires de Flandres⁸³⁷ ». Quelques lignes avant, Mazarin s'était étendu sur l'avancée des pourparlers à Münster :

« Les députez de Hollande retournent à l'assemblée générale et tesmoignent de vouloir fort presser les Espagnols pour nous faire laisser toutes nos conquestes. Nous verrons bientost si cela et les révoltes de Naples et de Sicile, joint à ce que les affaires de

833 A.C., I 4, fol. 101, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Verdú, le 3 septembre 1647.

834 L'indication « un compliment pour finir » en marge vers la fin de la lettre tend à montrer qu'il s'agit notamment d'un document destiné à un secrétaire. Les lettres de Condé à Mazarin qui ont été conservées sont pourtant quasiment toutes autographes. Un secrétaire est peut-être chargé de préparer la lettre que recopie ensuite le prince. Il est aussi tout à fait possible que ces notes soient destinées au prince lui-même pour la rédaction de sa réponse.

835 *Ibid.*

836 *Ibid.*

837 *Ibid.*

Cataloigne et de Flandres n'ont pas pris le train que les ennemis avoient cru et publié, les contraindra de consentir à la paix, par le moyen de laquelle il est certain qu'ils retireront plus d'avantages qu'ils n'en pourroient espérer de longtemps dans la continuation de la guerre, supposé mesme que leurs armes agissent avec plus de bonheur contre les nostres qu'elles n'ont fait à présent, puisqu'en nous relaschant, comme nous avons desjà fait, de la trêve pour le Portugal, c'est autant que leur donner ce royaume, qui ne pourra se défendre longtemps, quelque faculté que nous nous réservions de pouvoir l'assister⁸³⁸. »

En regard de ce long paragraphe qui met en relation la stratégie française et le contexte diplomatique et militaire européen, Condé note cette fois :

« Je ne puis rien dire sur cet article là, estent présentement une chose si embrouillée, qu'à moins de quelque décision par les armes ou par là révolte de Naples et de Sicile, je doute que les Espagnols se résolvent si tost à fleschir. Pourtent, l'entremise des Hollandois, si ils y veulent bien agir, ne peut qu'estre merveilleusement utile⁸³⁹. »

Une lecture à plusieurs niveaux peut être faite de ce commentaire. On pourrait s'étonner — ou ressentir une certaine empathie — de l'aveu d'incompétence sur cette matière : Condé sèche devant la complexité des variables politiques et militaires en jeu dans la guerre de Trente Ans. On peut aussi lire cela comme une confirmation que l'attachement de Mazarin à nourrir ses lettres d'explications sur les données géopolitiques qui déterminent en partie sa politique n'est là qu'à titre de justificatif des décisions prises, mais n'initie pas de réelles discussions et échanges avec le prince sur ces matières. Il serait alors logique que Condé se dispense de trop s'investir dans cet échange, étant conscient du peu d'enjeux qu'il porte. Encore une fois, on constate donc que la position du prince semble bien celle d'un exécutant que l'on renseigne sur une situation donnée, et non pas celle d'un conseiller. On peut enfin remarquer que devant l'analyse plutôt optimiste de Mazarin qui voit les Espagnols en mauvaise posture, Condé doute de la faiblesse espagnole et insiste sur le fait que le bon dénouement espéré par le ministre reste suspendu à des événements incertains — les révoltes italiennes, les Hollandais. Plus bas dans la lettre, Mazarin suggère avec enthousiasme une stratégie militaire qui concerne cette fois directement le prince, puisqu'il s'agit du théâtre d'opérations qui lui a été dévolu : il s'agirait d'attaquer Tarragone en hiver pour surprendre les Espagnols. Là encore, la réaction de Condé est prudente :

« Fault luy dire franchement l'estat de la place, de la garnison, des ennemis, de la mer, du peu de fourage, les remesdes pour le fourage, et ne pas conclure formèlement, puisque cela ne se peut sens sçavoir des commendens de l'armée navale ce qu'ils peuvent faire et la force des troupes qu'on peut envoyer⁸⁴⁰. »

838 *Ibid.*

839 *Ibid.*

840 *Ibid.*

Condé oppose donc des considérations locales et pratiques à une analyse de la situation espagnole à l'échelle européenne fondée sur une pensée tactique : si selon l'évolution de la conjoncture, les Espagnols peuvent se trouver en difficulté, si une attaque en hiver peut effectivement offrir un avantage tactique, il n'en reste pas moins que Tarragone est bien défendue et qu'il est difficile d'assurer la logistique d'une armée conséquente en hiver où l'on ne peut laisser les chevaux et les hommes se nourrir aussi facilement sur le pays qu'en été. Sur ces points, Mazarin affirme d'ailleurs vouloir recueillir l'avis du prince. L'explicitation de ses intentions pour Tarragone commence en effet par la formule suivante :

« Je ne veux pas finir sans vous communiquer une pensée qui m'a passé par l'esprit, et à laquelle vos sentiments doivent donner la forme, ou la détruire tout à fait⁸⁴¹. »

Contrairement à l'élaboration de la stratégie globale qui préside à la planification des campagnes militaires, il semble bien qu'il y ait — même si cela est loin d'être systématique — de véritables échanges d'avis et de points de vues quand il s'agit de déterminer des objectifs dans le périmètre d'action du prince. Le choix de Condé de ne pas se tourner vers Tarragone sera en effet respecté, mais il est vrai qu'après l'échec de Lérida, Mazarin lui-même ne tenait peut-être pas tant que cela à s'engager une nouvelle fois dans une opération incertaine. L'avis du prince qui se trouve sur place compte probablement pour le ministre, mais cette sollicitation de l'expertise du prince vise aussi à soigner ses relations avec ce dernier en atténuant la relégation du prince au simple rôle d'exécutant des plans du cardinal. Mazarin est en effet lui-même assez expérimenté pour prendre en compte les questions d'approvisionnement des armées. Ces phases de dialogue dans la correspondance se manifestent aussi sur des sujets à propos desquelles les deux hommes semblent d'accord. Ainsi, quelques mois auparavant, le 14 avril 1647, le prince répondait au cardinal qui lui avait demandé sa position sur la nomination du comte d'Harcourt au commandement de l'armée navale :

« Pour le commandement de l'armée navale de Mr le comte d'Harcourt, si l'armée doit servir en Italie, je n'y voy aucun inconvénient. Véritablement, sur cette coste icy, l'en aiant faict sortir, je croy qu'il ne seroit pas bien aise des bons succès qu'on y pouroit avoir, et par ainsy, je ne veux pas l'accuser, mais j'appréandois un peu qu'il n'y agit pas avec sa vigueur ordinaire. Je vous mande cecy avec la mesme franchise et sincérité avec laquelle vous m'en escrivés⁸⁴². »

841 *Ibid.*

842 A.C., I 4, fol. 83, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 14 avril 1647.

Début 1647, le comte d'Harcourt a effectivement été relevé de ses fonctions de vice-roi de Catalogne et a été remplacé par le prince de Condé. Ce dernier craint que le comte ne fasse des difficultés à servir en partie sous l'autorité de celui qui l'a remplacé, et cela dans des opérations où le prince entend briller, à la différence de son prédécesseur. L'exemple est intéressant, car dans sa propre lettre, le cardinal semblait avoir peu de doute sur l'avis du prince et sur la décision à prendre⁸⁴³. Il est relativement probable que sa décision était déjà arrêtée, et Harcourt ne sera effectivement pas nommé à ce poste. Du point de vue de la manière dont Mazarin envisage la gestion des commandements militaires, l'épisode rappelle qu'il prête une attention toute particulière aux possibles inimitiés, voire aux sentiments, des acteurs nommés à des charges importantes. Il s'agit là tout autant d'éviter de mécontenter Condé en le forçant à collaborer avec un interlocuteur aigri, que de se prémunir contre un manque de zèle à la tête de l'armée navale. Mazarin est bien conscient des conséquences de ce type de situation, qui, comme nous l'avons vu, avait en partie coûté Fontarabie à Richelieu. Poser la question à Condé alors que la réponse semble évidente permet finalement de montrer à peu de frais qu'il tient compte de l'avis du cousin du roi et puissant général d'armée, et qu'il n'entend pas décider unilatéralement de la composition du commandement des armées. Ramené au nombre de refus qu'essuie le prince sur ses demandes de nomination, ce type de sollicitation reste toutefois assez artificiel. Elle entre là encore dans une politique plus large de gouvernement du prince par une association mesurée et circonscrite de ce dernier à l'élaboration de la politique militaire du royaume.

2.2. Le cœur de l'État et le théâtre des opérations : quel espace politique pour un prince du sang et chef militaire ?

Si une masse d'informations diplomatiques, militaires et politiques importante transite par le moyen des lettres du cardinal depuis le lieu central du pouvoir royal vers Louis II de Bourbon, on a constaté que la dimension dialogique de l'échange reste passablement faible. Cette configuration reflète une organisation du pouvoir qui reste très verticale : même si Mazarin échange beaucoup plus avec le jeune noble du sang que ne pouvait le faire

843 A.C., P 1, fol. 34, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

Richelieu avec Henri II de Bourbon-Condé, le discours informatif et les différentes formes qu'il peut prendre sont utilisés comme un véritable outil de gouvernement qui ne vise pas seulement à transmettre des informations nécessaires au fonctionnement de l'État et en particulier de l'appareil militaire, mais qui permet de faire exécuter les décisions prises au cœur de l'État royal par la régente et le ministre. La transmission d'informations relève donc d'une forme particulièrement efficace de communication politique, au sens où elle tend plus à agir sur l'interlocuteur qu'elle ne vise à fournir des données afin que ce dernier puisse agir par lui-même. Bien évidemment, toutes les informations transmises par le ministre ne sont pas les éléments d'une stratégie politique visant Louis II. Elles sont aussi, pour une bonne part, des éléments utiles à Condé pour l'accomplissement de ses missions politiques et militaires. Le soin mis par Mazarin à informer Louis II et l'efficacité des procédures de transmission d'informations ne sont d'ailleurs pas pour rien dans l'efficacité certaine du jeune Condé dans ces années, et dans les succès militaires du ministre. En fait, le cardinal se montre souvent habile à transmettre des informations utiles à Condé sur le terrain, tout en les incluant dans des dispositifs de persuasion, voire de contrainte, visant à diriger ce dernier. Nous avons également noté le rôle de Michel Le Tellier par l'intermédiaire de qui passe une quantité non négligeable d'informations nécessaires aux chefs militaires en campagne. Il faut toutefois bien percevoir que Condé n'est pas n'importe quel noble. Prince du sang, héritier de la clientèle du cardinal de Richelieu, général célébré pour ce que certains décrivent comme une forme de génie militaire, il est une part de l'État. Il fait partie de ces acteurs sociaux qui considèrent que la légitimité à participer aux affaires de l'État fait partie de leur patrimoine et il a, de par ses responsabilités militaires et l'étendue de sa clientèle, un rôle politique à jouer au sein de la société d'Ancien Régime. Souvent en périphérie du royaume du fait de ses fonctions militaires, Louis II est par son sang naturellement proche du centre du pouvoir. Cette évidence de son rôle politique est d'autant plus forte que dès le début des années 1640, son père, le vieux prince de Condé, occupe une place relativement effacée. Certes, au début de la régence, il siège bien au sein du Conseil, mais l'expertise en matière de finance qu'il y déploie est loin d'occuper toute la place que peut tenir un prince du sang. Où se situe alors l'espace politique dévolu à Louis II s'il n'a pas vraiment son mot à dire sur la politique — même militaire — menée par Mazarin ? La question est en fait prise en charge par le ministre lui-même, bien conscient de la nécessité de fournir un espace d'action et d'autonomie politique à Condé pour ne pas le pousser vers la révolte.

2.2.1. Un discours de la liberté d'initiative du général d'armées en campagne

Au-delà de l'aspect louangeur de certaines lettres que nous avons commentées, le discours du cardinal semble souvent se caractériser par un excès de précautions dans sa manière de diriger Louis II, tant l'affirmation de la liberté d'action du duc y est présente. Le ministre s'emploie en effet à rappeler fréquemment au duc qu'il dispose d'une autonomie certaine pour ce qui est de la mise en œuvre des opérations militaires et de l'appréciation sur place de la meilleure conduite à tenir. Il écrit ainsi dans une lettre du 16 juillet :

« Vous pouvez cependant faire ce que vous jugez le plus à propos, vous protestant comme j'ay desja fait que tout ce que vous ferez sera approuvé ici⁸⁴⁴. »

Ce discours peut d'ailleurs s'observer sur toute la période jusqu'à la Fronde. On en trouve encore l'expression dans cette lettre du 24 avril 1647 et qui porte sur les opérations en Catalogne :

« M. le Tellier vous enverra un me[moi]^{re} de la part du Roy, qui vous rafraichira le souvenir des discours que nous avons souvent eu ensemble, aussi ne voudrois je pas le nommer instruction, sachant fort bien qu'on ne peut jamais vous en donner de si bonnes que de remettre tout a ce que vous adviserés pour le mieux estant sur les lieux⁸⁴⁵. »

Le fait que cette affirmation revienne souvent sous la plume du ministre permet aussi à ce dernier de rappeler que la marge de liberté du prince procède de sa volonté, et, surtout, qu'il dispose de la prérogative d'approuver — ce qui signifie aussi qu'il pourrait ne pas le faire — les actes d'un prince du sang. Les propos du cardinal résonnent comme une déclaration de confiance dans les capacités militaires de Condé — et Mazarin a très probablement effectivement confiance dans le talent militaire du duc —, mais exhiber cette confiance rappelle aussi à Condé sa dépendance à l'égard du pouvoir assumé par le cardinal.

Dans le même ordre d'idées, cela se conjugue paradoxalement avec les efforts déployés par le ministre pour faire exécuter les plans tactiques décidés au niveau central. Est-ce une simple question d'échelle ? On peut en partie répondre par l'affirmative, puisqu'il est de toute manière impossible pour le ministre éloigné du théâtre des opérations militaires de prétendre régler finement le déroulement des opérations. Si Mazarin se rapproche un moment des opérations à la frontière nord, il ne dépasse pas vraiment Amiens, et ne va ni dans l'Est ni au

844 A.C., M 30, fol. 460, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 16 juillet 1644.

845 A.C., P 1, fol. 34, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

Sud. Mais si la relative autonomie de Condé sur le terrain ne fait pas vraiment de doute, le caractère massif de la mobilisation de ce thème par Mazarin mérite d'être interrogé. Ce tropisme participe d'une forte tendance du ministre à arrondir les angles. Olivier Poncet rappelle bien que chez Mazarin, la politesse et l'art de la courtoisie sont des outils privilégiés pour arriver à ses fins⁸⁴⁶. Et effectivement, il y a chez le ministre, concomitamment à la mise en avant de son expertise que nous avons soulignée, un discours de l'humilité qui passe régulièrement par la dévalorisation de la justesse de ses propres propos au profit de la vision stratégique de Condé qui lui, justement, se trouve sur le terrain. C'est en fait un des traits remarquables de la plume mazarine de ne pas cantonner les politesses, les louanges et les protestations d'humilité aux formules convenues, mais de les distiller tout au long du discours en les adaptant aux circonstances. Le cardinal écrit ainsi dans une lettre de mai 1648 qui exhorte justement Condé à se sentir libre d'adapter son action aux circonstances :

« Je ne doute nullement que dans la quantité de choses que je vous mande, il n'y en ayt quelques unes hors de propos & de raison, & il seroit bien difficile qu'il fust autrement n'estant pas assez informé de l'assiette des lieux & de toutes les au[tr]es choses qu'il faudroit scavoïr pour parler pertinemment d'une affaire de cette nature [...]»⁸⁴⁷.

La phrase du ministre est intéressante, car elle livre au passage un modèle d'élaboration de la pensée stratégique tournée vers l'action en affirmant que cette dernière doit être fondée sur des informations précises et circonstanciées. Si cela peut sembler évident, cela l'est moins dans les faits puisque d'une part l'essentiel du pouvoir décisionnel est concentré entre les mains du roi ou de celui à qui est déléguée une part de son autorité, et que d'autre part la transmission d'informations se heurte à des délais incompressibles. Rappeler cela permet toutefois à Mazarin de mettre hors de cause sa capacité d'expertise — si ses propos ne sont pas pertinents, la cause en est un défaut d'information dont il affirme être conscient. De plus, cela souligne le fait que ses propos sont aussi autre chose que des données directement utiles au prince pour la conduite des opérations militaires. Condé répond le plus souvent à ce type de protestations par des remerciements et des formules de politesse :

« Je ne vous puis assés remercier de la liberté que vous me laissés d'agir où je le treuveray plus à propos. Vous estes asseuré que je n'en abuseray pas, et que, hors les choses impossibles, il n'y en aura point, si difficiles soient-elles, que je tante, pour m'acquiter des obligations que je vous ay en vous donent cette satisfaction»⁸⁴⁸.

846 O. Poncet, *Mazarin, op. cit.*, p. 58.

847 A.C., P 2, fol. 91v, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 26 mai 1648.

848 Lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 14 avril 1647, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 519.

Au-delà de la mobilisation d'une expression marquée de la civilité dans l'art du gouvernement du ministre, ce type de propos n'est toutefois pas anodin puisque comme nous l'avons déjà évoqué, il s'agit aussi de représenter au duc puis prince de Condé l'existence d'un périmètre où ce dernier peut agir, décider, commander, ordonner en se fondant sur sa seule autorité de noble du sang et de chef d'armée. Mazarin fait en effet face à un défi qui consiste à diriger et canaliser le duc tout en préservant — ou en montrant son souci de préserver — l'autorité dont ce dernier dispose et la légitimité politique qu'il possède en vertu de son sang. Ce faisant, le ministre touche également à la question de l'organisation du pouvoir en temps de régence. Mazarin définit en effet une des modalités de la place de Condé au sein de l'appareil d'État, et plus largement du rôle d'un prince du sang en période de régence, si ce n'est au sein du système monarchique français moderne. Deux logiques à des échelles différentes se rencontrent donc, celle de la conduite efficace des affaires du royaume, et celle de la définition même de la configuration du pouvoir et de la place de la haute noblesse pourvue de fonctions militaires au sein de l'État. Au niveau des interactions entre les acteurs concernés, deux problématiques liées l'une à l'autre émergent alors : d'une part celle du partage des responsabilités en ce qui concerne les conséquences des décisions prises et des actions militaires menées, d'autre part celle de la confiance. En effet, si laisser une marge de manœuvre importante à un acteur sur le terrain implique une forme de confiance dans ses capacités, l'acceptation de cette liberté d'action pour celui qui en bénéficie suppose également une forme de confiance envers celui ou ceux qui détiennent l'essentiel du pouvoir. Cette question de la confiance ne tient pas tant à des variables d'ordre moral, éthique, ou même d'affinités personnelles qu'elle ne rejoint là encore la question de l'information. En effet, le désengagement du pouvoir central au profit d'un transfert de compétences à l'officier de terrain pose la question de savoir si, pour agir, il faut seulement posséder des données sur ses forces locales, ses ennemis, et sur la configuration des lieux, ou bien s'il est également nécessaire d'être informé sur ce que veut et ce que pense le pouvoir dont on dépend. C'est là que se croisent les questions de l'information, de la fabrication de la confiance entre des acteurs de l'État dont les intérêts et l'identité sociale diffèrent fortement, et de l'autonomie.

2.2.2. Partage des responsabilités et liens de confiance

La question de la relation entre la fabrication d'une confiance nécessaire au service de l'État et la communication interne entre ses acteurs peut finalement contribuer à éclairer les raisons de l'abondant discours que produit Mazarin dans ses lettres à Louis II de Bourbon. Une lettre du 3 juin 1644 où le ministre se sent obligé de justifier la liberté de décision et d'action qu'il laisse au duc permet de confronter ces questionnements aux sources. Enghien est alors rentré à Paris et se prépare à retourner sur la Meuse :

« Monsieur,

M^r. de l'Eschelle vous devant rendre exactement conte de toutes les choses qui concernent l'armée, & particulièrement de ce qui regarde la fonction de M^r. de Marsin ; je croirois faire une chose superflue de vous en parler icy. Je vous diray seulement sur ce que vous me demandez mes sentiments touchant cette fonction, que je vous supplie de ne croire pas si je ne vous les mandez point, que ce ne soit par précaution et que j'aye crainte de m'engager & de recevoir reproche de l'événement [...]. Mais veritablement j'estime qu'estant sur les lieux, et ayant devant les yeux l'estat des choses qui peut changer à toute heure ; vous pourrez mieux que ceux qui sont loin juger ce que vous aurez à faire, et prendre beaucoup mieux party par vous mesme qu'ils ne vous le sauroient conseiller.

Ledit S^r. De L'Eschelle vous pourra tesmoigner avec quelle affection je me porte à vous procurer ce que vous demandez & qui vous est necessaire pour entreprendre quelque chose de considerable. [...] ⁸⁴⁹ »

Marsin — ou Marchin —, petit gentilhomme originaire du pays de Liège, est un jeune officier qui dispose de la confiance — et semblerait-il de l'amitié⁸⁵⁰ — du duc d'Enghien. En 1644, il propose, probablement avec l'aval de Condé, de se rendre à Liège pour lever des régiments destinés à renforcer les armées du roi en prévision des multiples opérations qui se déroulent contre les Espagnols. Les troupes du duc d'Enghien sont alors chargées de sécuriser le passage de ces nouvelles recrues⁸⁵¹. Mazarin propose l'aide des troupes de Marsin au landgrave de Hesse, à Turenne, puis à Gaston d'Orléans, mais leur emploi semble peu fixé⁸⁵². Elles seront finalement destinées à rejoindre celles du duc d'Enghien⁸⁵³. Début juin, leur sort n'est pas encore fixé et la lettre du cardinal répond probablement à une plainte de Condé qui s'estime dépourvu de consignes claires. Mazarin annonce l'arrivée de consignes transmises

⁸⁴⁹ A.C., M 30, fol. 344, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Paris, le 3 juin 1644.

⁸⁵⁰ H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 273-274. Marsin suit Condé en exil après la Fronde.

⁸⁵¹ A.C., M 30, fol. 388, lettre de Le Tellier au duc d'Enghien du 21 juin 1644.

⁸⁵² H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 275.

⁸⁵³ A.C., M 30, fol. 393, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien le 22 juin 1644. La jonction se fait aux alentours du 2 juillet (A.C., M 30, fol. 447, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien du 13 juillet 1644).

oralement par L'Eschelle, un maréchal de bataille qui rentre de la cour. Mobilisant la distinction entre l'homme de cabinet qui ne peut que donner des conseils généraux, et l'homme de terrain qui, ayant « devant les yeux l'état des choses », dispose de données, d'informations à partir desquelles il peut « juger » de la situation et agir en conséquence, il glisse dans son propos une justification de son silence qui prend la forme d'un principe de gouvernement fondé sur la séparation entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Ce faisant, il affirme la légitimité de celui qui se trouve sur le théâtre des opérations à évaluer les actions à mener. Pour ceux qui officient au niveau du pouvoir central, donner des consignes précises serait inutile, car nul n'est mieux informé qu'un officier sur le terrain. Les propos du cardinal semblent effectivement logiques, d'autant plus que la rapidité de l'évolution d'une situation rapportée à la lenteur des moyens de communication est un réel problème. Quelques jours avant le dénouement de Rocroi, Turenne, pourtant très bien informé sur la situation militaire, écrivait ainsi au duc d'Enghien :

« En mon particulier, je suis en peine de ce qu'il arrivera du siège de Rocroi, que l'on croit icy assuré. Quand on est éloigné d'un lieu et qu'on ne sçait pas le détail de toutes choses, il est fort malaisé d'en dire son avis⁸⁵⁴. »

Cette quasi-évidence comporte toutefois un écueil qui est en fait au cœur de l'échange de juin 1644 entre le cardinal et le duc d'Enghien : celui de la responsabilité. La prise de décision sur le terrain reporte la responsabilité d'un éventuel échec sur celui qui l'assume. Ici, Mazarin se défend de se garder de donner des consignes pour ne pas avoir à endosser la responsabilité d'un échec militaire. S'il s'en défend, c'est qu'il considère que Condé — à tort ou à raison — pense cela et considère négativement cette manière de procéder. Même si cela peut jouer, cet échange ne procède pas tant d'une question de morale politique — un ministre doit assumer ses décisions — que d'une certaine fébrilité autour de la désignation des responsables des échecs militaires. Le duc d'Enghien, dont l'essentiel du prestige social et du crédit est fondé sur la victoire de Rocroi, est attaché à ce que le ministre ne dégage pas sa responsabilité des opérations les plus hasardeuses. Il y a également un facteur lié à l'histoire politique et militaire récente. L'usage par Richelieu de la machine judiciaire dans sa politique de coercition de la noblesse pouvait en effet faire qu'une décision sur un champ de bataille conduisît devant une cour de justice, voire coûtât la vie. Hélène Fernandez-Lacôte détaille dans son travail cette « extension du crime de lèse-majesté, qui vient expressément qualifier

854 A.C., M 28, fol. 98, lettre du maréchal de Turenne au duc d'Enghien, de Paris, le 18 mai 1643.

des fautes militaires, lâchetés, vite devenues “perfidies” et “trahisons”⁸⁵⁵ ». Paul Vo-Ha n’hésite pas à parler de « pédagogie de la peur⁸⁵⁶ » en évoquant ces procédures judiciaires qui aboutissent dans un certain nombre de cas à des condamnations à mort et qui sont largement médiatisées dans la *Gazette* de Renaudot. Un des problèmes qui se pose à Condé dans la situation présente est en fait qu’il n’a pas d’informations sur les intentions du ministre. Il a en effet demandé à Mazarin ses « sentiments » sur ce à quoi devaient être employés Marsin et ses hommes. Si le duc est effectivement très bien informé de la situation sur place, il lui manque des éléments sur ce que prépare, ce que pense, et ce que voudrait le ministre. Paradoxalement, laissé libre de ses mouvements, il se trouve en position de fragilité. En effet, cet épisode permet de souligner que la position de Condé n’implique pas seulement d’observer le terrain, les ennemis, les alliés, l’état des troupes, de comprendre les problématiques géopolitiques qui le concernent, elle implique également de disposer d’une certaine visibilité sur ce qui se passe, se dit, se décide au niveau du pouvoir central. Il ne s’agit pas de recevoir des séries de consignes et de directives précises, mais bien de parvenir à disposer d’éléments, de données, afin de pouvoir agir. Le travail politique et stratégique fourni par Condé sur place, sur le théâtre des opérations militaires, s’opère en regardant à la fois vers les troupes adverses, mais aussi vers le pouvoir central. Même si cela peut recouvrir une certaine réalité, il ne s’agit pas ici de chercher à dire qu’il s’agit pour le duc ou le prince d’agir en fin calculateur afin de favoriser sa position personnelle, tout comme il faut se montrer rusé face à ses adversaires sur un champ de bataille. Il s’agit plutôt de souligner qu’éloigné physiquement du centre du pouvoir, le duc doit construire sa stratégie et décider de ses actions à partir bien sûr des informations qu’il est en mesure de collecter sur la configuration militaire locale, mais aussi à partir des informations dont il dispose sur les intentions des principaux acteurs du pouvoir. Il s’agit donc bien d’un véritable travail politique d’arbitrage, et ce qui ressort dans cet épisode est le caractère délicat de la position du duc quand il lui manque des données d’un des deux côtés. Insister sur ce point permet de revenir plus précisément sur les techniques de gouvernement déployées par Mazarin. Comme nous l’avons vu, la manière de procéder du ministre consiste le plus souvent à abondamment pourvoir son interlocuteur en informations sur ce qu’il sait et ce qu’il pense des données dont il dispose. S’il s’agit d’un moyen permettant d’orienter les actions du prince sans forcément avoir à imposer des manœuvres

855 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, op. cit., p. 295.

856 P. Vo-Ha, *Rendre les armes*, op. cit., p. 249.

précises, il s'agit aussi d'un discours de la transparence visant à établir une forme de confiance fonctionnelle entre le ministre et le général d'armée. Si l'art du gouvernement de Richelieu semblait dominé par une forme de mystère masquant la force du pouvoir susceptible de frapper à tout moment, celui de Mazarin se fonde plutôt sur une forme de stratégie de la transparence et de la communication qui vise à mener à bien ses plans en construisant avec ses interlocuteurs une relation qui est avant tout une relation de travail visant l'efficacité. Comme le souligne Oliver Poncet, gouverner est d'abord chez Mazarin un « art d'exécution⁸⁵⁷ ». Ce qui est également visible avec cet exemple, c'est que la position de retrait du pouvoir central n'est pas forcément corrélée à une plus grande liberté d'action pour les nobles exerçant d'importantes fonctions militaires. Au contraire, c'est l'intégration dans la chaîne informationnelle du pouvoir qui confère une importante capacité d'action en autonomie, et qui confère donc du pouvoir, de la même manière que c'est l'intégration dans les circuits du pouvoir central qui permet d'obtenir argent, charges, pensions, et donc puissance effective.

La question de la liberté d'action du prince à l'échelle locale lors de campagnes militaires n'a donc rien d'évident. On ne peut la résumer à un souhait ou une exigence du duc qui verrait là un espace où exercer pleinement son autorité avec toute la latitude qui lui serait légitime, eu égard à son rang, on ne peut non plus la réduire à l'idée d'une limite au pouvoir central que ce même pouvoir tenterait de repousser. L'autonomie laissée à un chef militaire sur le terrain et son double négatif qu'est le flou des consignes transmises sont en fait constamment négociés et constituent de véritables leviers de l'action politique et du gouvernement de la noblesse qui exerce de hautes responsabilités aux armées. À rebours de l'idée, souvent exprimée dans les manifestes des révoltes nobiliaires des XVI^e et XVII^e siècles⁸⁵⁸, que la noblesse serait en quête perpétuelle d'une plus grande implication dans les affaires du royaume et d'une plus grande liberté d'action, les élites impliquées dans les opérations militaires sont aussi soucieuses de la sécurisation de leur situation, ce qui passe par l'acceptation, voire la recherche, d'une certaine dépendance vis-à-vis d'un pouvoir qui assumerait en partie les risques de l'action guerrière. Réciproquement, il serait également inexact de penser la revendication de la préservation

857 O. Poncet, *Mazarin, op. cit.*, p. 58.

858 En 1614, dans son manifeste intitulé *Lettre de Monseigneur le Prince à la Reyne*, le prince de Condé, Henri, revendique ainsi le droit de participer au gouvernement du royaume pour la haute noblesse contre le règne des « favoris », ciblant ainsi Concino Concini (H. Duccini, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 145-150). Quelques années après les lettres que nous commentons ici, c'est Louis II de Bourbon qui lui-même mobilisera ces thèmes contre Mazarin dans la Fronde.

d'une sphère d'autonomie et donc de pouvoir que peut porter cette haute noblesse seulement comme un frein à l'action du ministre. Condé est un puissant auxiliaire. Mazarin s'appuie pour des raisons d'efficacité militaire sur la capacité de Louis II à prendre sur place les bonnes décisions. L'expérience du cardinal fait qu'il connaît l'importance de disposer d'un agent opérationnel efficace. En 1644, après le décès d'Urbain II et lors de l'élection du nouveau pape, Mazarin se heurta en raison de la distance entre Rome et Paris à l'impossibilité matérielle de pouvoir réagir instantanément à des informations qui imposaient un ajustement immédiat de sa stratégie. Cette donnée contribua largement à l'échec de ses manœuvres qui visaient à l'élection d'un pape francophile⁸⁵⁹. Avec Condé, et dans le contexte des opérations militaires, Mazarin dispose d'un acteur sur place qui possède non seulement la capacité à prendre des décisions efficaces en regard des informations dont il dispose, mais aussi de quelqu'un qui possède le rang et la réputation nécessaire pour agir. La persistance longue de logiques féodales, notamment à l'échelle locale et dans l'organisation de la guerre, le poids important et la relative grande marge de manœuvre des aristocrates dans leurs gouvernements et dans leurs commissions militaires s'expliquent moins par un développement inabouti de l'état central — qui est plutôt une conséquence — que par des contraintes matérielles qui font qu'il est souvent plus efficace — mais risqué — de laisser une relative autonomie, et donc une part de pouvoir, à celui qui est sur le terrain⁸⁶⁰. En ce qui concerne la question de l'information, cela souligne une fois encore combien la masse d'informations qui circule a souvent bien d'autres buts que celui de fournir des données directement mobilisables pour l'action tactique locale. Les longues lettres écrites par Mazarin ont largement pour finalité d'associer Condé — ou à le faire se sentir associé — au processus décisionnel qui s'exerce au niveau du pouvoir central. Une grande partie de l'information dédiée à l'action immédiate n'apparaît en fait jamais dans la correspondance ou dans les mémoires. Ce qui est transmis par les chefs militaires vers le pouvoir central est avant tout une sélection de données destinée à justifier les décisions prises et les actions menées, qu'elles soient achevées ou sur le point d'être engagées. Ce sont des écrits informatifs qui servent à rendre compte d'une activité,

859 O. Poncet, *Mazarin l'Italien*, *op. cit.*, p. 50.

860 L'importance du rôle des gouverneurs comme intermédiaires entre les corps et communautés locaux et le pouvoir central a bien été souligné par Robert R. Harding (R.R. Harding, *Anatomy of a power elite*, *op. cit.*). Plusieurs dizaines d'années après le ministériat de Mazarin et en plein règne de Louis XIV, Christophe Blanquie montre encore l'importance de l'activité politique du duc de Saint-Simon dans son gouvernement de Blaye : C. Blanquie, *Saint-Simon ou la politique des Mémoires*, *op. cit.*, p. 23-42.

parfois à se justifier, des morceaux destinés à nourrir les archives du pouvoir pour un usage proche ou lointain.

2.2.3. Ramener le prince dans le droit chemin : une prise d'initiative limitée

La mise en avant de l'autonomie du commandant d'armées en campagne dans le discours produit par le pouvoir conduit inévitablement à la production d'un double discours où, au rappel de l'importance des consignes venues d'en haut, se mêlent des protestations sur la légitime liberté d'action de l'expert militaire de haut rang. David Parrott a bien noté cela à propos des années Richelieu et du contrôle exercé par le cardinal, Sublet de Noyers et Chavigny. Il écrit en effet : « *The ministers themselves recognized that the concern to control the war-effort from the centre could have damaging consequences, [...]*⁸⁶¹ ». Il ajoute toutefois un peu plus loin : « *The ministers were unprepared to delegate full responsibility for the operations of the army-corps to the commanders in the field*⁸⁶². »

Cela est d'ailleurs très visible dans le préambule à l'*Instruction donnée à Monseigneur le Prince s'en allant commander l'armée du roy dans la Catalogne* du 5 avril 1647. On peut en effet y lire :

« Sa maiesté par l'advis de Ma [*sic*] Reyne Regente Sa Mere se remet à mondit S^r. Le Prince de prendre les resolutions qu'il jugera les meilleures pour l'employ de ses armes en Catalogne, mais parce qu'il y a diverses choses à observer sur ce qu'il s'y peut faire, sa Majesté a bien voulu luy donner le present memoire pour l'en informer⁸⁶³. »

La fonction de la conjonction de coordination à valeur d'opposition qui relie les deux segments de la phrase résume à elle seule la subtile gymnastique nécessaire pour à la fois affirmer qu'un large pouvoir est conféré au prince dans l'exercice de ses fonctions, tout en justifiant l'existence d'instructions détaillées lui indiquant la manière dont le roi — ou plutôt la reine et ses ministres — entend que la campagne soit menée. La question de l'étendue des pouvoirs du général en chef en campagne, et donc de sa plus ou moins grande liberté d'action, apparaît finalement comme un point de tension qu'il est intéressant d'observer à plusieurs titres. Inévitable dans les faits, elle est différemment reconnue par les acteurs politiques qui se

861 D. Parrott, *Richelieu's army*, op. cit., p. 501.

862 *Ibid.*, p. 502.

863 B.n.F., Baluze 254, fol. 100, *Instruction donnée à Monseigneur le Prince s'en allant commander l'armée du roy dans la Catalogne*, 5 avril 1647.

succèdent à la tête de l'État. Ses conséquences, quand elles sont négatives, sont également diversement considérées et sanctionnées. Elle est un bon exemple du caractère asymétrique des droits et des devoirs qui s'appliquent aux serviteurs du monarque : inhérente à tout service militaire de l'État loin de la capitale, elle peut très facilement se retourner contre celui qui en bénéficie s'il est jugé qu'elle a été mal utilisée. Elle est finalement un bon marqueur pour distinguer différentes manières de gouverner au sein d'un même système politique. Si le cardinal Mazarin se distingue bien de son prédécesseur, sa politique ne se résume cependant pas à reconnaître et normaliser la liberté décisionnelle du général en chef sur la champ de bataille. Si le discours du ministre pourrait faire croire à une forme de répartition du pouvoir par échelle, la volonté du ministre de voir ses vues triompher ne s'arrête toutefois pas au niveau macroscopique. Le discours sur les pouvoirs opérationnels de Condé se révèle ainsi à double tranchant, car la correspondance entre le cardinal et son interlocuteur a bien pour objet principal la réalisation par le jeune chef militaire des objectifs fixés par Mazarin. Ce dernier s'abstenant d'être trop directif, il en vient souvent à reprocher à Condé de ne pas utiliser la liberté d'action qui lui est conférée pour suivre à la lettre les souhaits qu'il a lui-même exprimés. Observer les détails du discours épistolaire est particulièrement intéressant, car si la phrase de l'*Instruction* de 1647 citée plus haut tient pour une part de la pirouette rhétorique, Mazarin a quant à lui pour charge de faire effectivement exécuter par Condé les plans conçus au niveau central. Ainsi, fin juin 1644, le ministre semble s'agacer des priorités de Condé qui ne sont pas les siennes. On comprend finalement que l'opération menée par Marsin n'est pas forcément du goût du ministre, opération à propos de laquelle le ministre protestait dans sa lettre du 3 juin 1644 citée plus haut ne pas vouloir s'immiscer dans son organisation afin de laisser plus de liberté à Condé d'agir en fonction des circonstances. Il faut dire que justement le recrutement de troupes par Marsin ne s'est pas fait à l'initiative de Mazarin. Il s'agit d'une idée du duc d'Enghien sur proposition de son subordonné. Le 22 juin, ce n'est en effet plus exactement le même discours que tient le prélat au jeune duc :

« [...] Mais pourtant il est tres vray que la premiere et plus importante fin de toutes les armes du Roy qui sont deça doit estre la prise de Graveline & la sureté de nos frontieres, que ces deux points bien establis on peut penser à d'autres choses et non plus tost.

Que la jonction de M^r. De Marsin est bien une chose considerable ; mais quand elle ne se fairoit point de 15 jours ou davantage ; elle ne laissera point de se faire à temps pour la fin que vous avez qui est d'entreprendre quelque chose.

Qu'il importe pour cela mesme que le siege de Graveline soit achevé ou fort avancé ; d'autant qu'on pourra detacher des troupes de l'armée qui est devant pour en fortifier la vostre, laquelle avec ce renfort, & la jonction de Marsin, sera capable de ne rien trouver qui luy dispute la campagne.

Que par conséquent vous devez avant toute autre chose avoir cela devant les yeux & observer pour ce sujet la contenance & les mouvements des ennemis, & nous mestre l'esprit en repos de ce costé là, et particulièrement la Reyne ; puisque cela dépend de vous.

Que de hazarder un combat general en la conjoncture presente, sans quelque inevitable necessité qui vous force, de quoy vous vous scaurez bien empescher, & sans avoir certitude de la Victoire, ce qui est bien difficile, traisneroit apres soy de tres grands et fascheux inconveniens si vous perdiez, ce qui ne seroit pas impossible, outre que vous vous osteriez le moyen d'agir cette campagne en d'autres choses fort importantes⁸⁶⁴ où apparemment vous reussirez. [...] ⁸⁶⁵. »

Bien sûr, l'opération menée par Marsin ne s'est pas faite en dehors du contrôle des instances centrales du pouvoir. Marsin reçoit ainsi le 15 janvier 1644 une longue « Instruction pour le s[ieu]r de Marsin s'en allant faire des levées en Liege, Cleves et Julliers⁸⁶⁶ », mais il s'agit bien à l'origine d'une proposition venant de Marsin et Condé, et Mazarin semble trouver que cette digression par rapport au plan initial mobilise trop le duc et ses forces. En effet, cette fois-ci, le motif de ce qui se trouve « devant les yeux » est appliqué aux consignes du ministre que Condé ne doit pas perdre de vue et qui passent avant les « mouvements des ennemis » qui doivent être analysés en fonction de ces consignes. Cette avalanche de remarques qui sonnent comme des directives va bien à l'encontre de l'affirmation de la liberté d'analyse et d'action de l'homme de terrain. Condé évolue d'une campagne militaire à une autre entouré de jeunes officiers avec lesquels il partage des liens d'amitié souvent noués dès avant Rocroi, au collège des jésuites où il côtoie « des jeunes gens d'origine modeste, dont plusieurs deviendront ses officiers domestiques⁸⁶⁷ », puis à l'académie pour la noblesse de Benjamin de Hannique où il tisse là des liens « avec des compagnons d'étude issus de la meilleure noblesse⁸⁶⁸ ». Leur facilité à s'entendre et leur entrain à faire la guerre font que les plans qu'ils échafaudent et les initiatives qu'ils prennent dépassent bien souvent les intentions du cardinal.

864 Le cardinal fait là encore allusion à la prise de Gravelines.

865 A.C., M 30, fol. 393, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien du 22 juin 1644.

866 B.n.F., Français 4169, fol. 74v.-80v.

867 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 70.

868 *Ibid.*

Un épisode de 1648 montre que le coup d'arrêt mis aux initiatives du prince est parfois plus brutal. Le cas est intéressant, car il permet également d'observer furtivement l'activité d'un agent du prince qui lui fournit de l'information sur les ennemis. Si les acteurs du renseignement liés aux réseaux diplomatiques sont relativement visibles à travers les correspondances et papiers diplomatiques⁸⁶⁹, ce n'est pas forcément le cas dans une correspondance domestique comme celle des princes de Condé. On y observe en effet peu de traces de l'activité interlope de ces agents plutôt mobilisés de manière ponctuelle et dont les facilités à servir d'informateurs sont souvent liées à leur insertion dans un contexte local. Parti pour Arras vers la mi-avril 1648, Condé est à ce moment général de l'armée de Flandre et prépare son approche sur Ypres en tentant de recueillir le plus d'informations possible. Il informe alors Le Tellier qu'un individu à son service peut favoriser les desseins français. Il s'agit assez vraisemblablement d'un Espagnol ayant facilement accès à des informations sur les armées et leurs mouvements. Ce type d'activité est en effet une pratique courante en période de guerre⁸⁷⁰ et les armées en campagne sont réputées traîner dans leur sillage « des nuées d'espions⁸⁷¹ ». Le renseignement militaire s'appuie sur les « populations sur la frontière⁸⁷² », mais aussi sur des professions dont l'activité est faite de déplacements multiples comme les marchands qui sont largement mobilisés⁸⁷³. Si les activités générales de renseignement extérieur sont largement liées à la diplomatie et à ses acteurs⁸⁷⁴, le renseignement militaire se conçoit plutôt à l'échelle du terrain des opérations et implique les acteurs présents sur place, qu'il s'agisse des commanditaires ou de ceux qui font office d'espions⁸⁷⁵. Pour avoir des informations de première main, les élites politiques et militaires cherchent notamment à s'appuyer sur des personnes bien intégrées aux cercles militaires et politiques ennemis et qui peuvent avoir des profils d'experts dans un domaine lié à la guerre. Lucien Bély met ainsi en lumière l'activité d'un ingénieur allemand au tout début du XVIII^e siècle qui renseigne les Français sur les fortifications, l'état des troupes et leur

869 L. Bély, « L'écrivain diplomate des Temps modernes, entre nécessité politique et pratique culturelle », art cit, p. 16.

870 Pour le XVIII^e siècle, voir notamment Stéphane Genêt, « Renseignement et espionnage militaire à l'époque des Lumières » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021, p. 243-258.

871 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit., p. 219.

872 L. Bély, « L'écrivain diplomate des Temps modernes, entre nécessité politique et pratique culturelle », art cit, p. 221.

873 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit., p. 221.

874 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit.

875 É. Denécé et B. Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage*, op. cit., p. 20.

organisation, la stratégie militaire, et la politique intérieure de l'Empire⁸⁷⁶. Le talent des généraux est d'ailleurs aussi jugé sur leur capacité à moissonner des renseignements justes et utiles. Une partie du jeu consiste notamment à ne pas se faire vendre de fausses informations par un agent travaillant réellement pour les ennemis, ou plus simplement par un charlatan. Éric Denécé et Benoît Léthenet notent bien qu'à l'époque moderne, les réseaux de renseignement n'ont rien d'organisé à l'échelle de l'État, mais « sont souvent des réseaux *ad hoc* liés à un homme⁸⁷⁷ ». Un bon nombre de ces acteurs n'ont toutefois pas grand-chose de l'aventurier et sont même bien intégrés dans les clientèles des puissants qu'ils servent. On comprend d'ailleurs dans notre exemple que Condé a déjà mis en avant l'activité de cet agent auprès du pouvoir royal, puisque Le Tellier sait qu'il fournit habituellement des renseignements au prince :

« Pour ce qui est de l'homme qui donne des nouvelles des ennemis à V.A. et luy sert à autre chose, il n'y a pas lieu de faire ce qu'il demande parce que le marché qu'il avoit passé dans la forrest de La Motte aux Bois n'a pas esté trouvé advantageous au Roy, au contraire l'exécution seroit très prejudiciable à sa Ma[jes]té⁸⁷⁸. »

Une question de mise en concurrence des réseaux de l'information entre ceux du prince et ceux du cardinal et du secrétaire d'État entre donc en ligne de compte, Le Tellier renvoyant l'agent de Condé à son inutilité, voire à son caractère nuisible. Bien que les réseaux d'informations soient le plus souvent liés à celui qui les utilise et les entretient, ils sont aussi susceptibles d'être mobilisés pour l'intérêt des affaires de l'État. La frontière n'est jamais claire entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, et un réseau efficace est aussi un moyen de faire valoir la qualité de ses services auprès du pouvoir. Ici, ce que fait le secrétaire d'État en indiquant que l'exécution de ce que propose l'agent condéen serait « très prejudiciable » au roi, c'est aussi rappeler au prince que n'étant pas dans les arcanes du pouvoir, il n'est pas en capacité d'évaluer correctement ce qui concourt aux intérêts du roi. De manière similaire au plan mis en place avec en 1644 Marsin, le jeune officier proche de Condé, on retrouve finalement là une situation où les acteurs du pouvoir central mettent un terme à une initiative du prince tout en rappelant que la ligne à suivre est déterminée au niveau central, en fonction de ce que le ministre, le secrétaire d'État et la régente jugent conforme aux intérêts du roi. Ce type de rappel à l'ordre est finalement relativement fréquent. L'épisode est toutefois particulièrement intéressant, car il révèle que Condé mobilise de son côté et dans une relative

876 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit., p. 217-218.

877 É. Denécé et B. Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage*, op. cit., p. 20.

878 A.C., P 2, fol. 51v., lettre de Le Tellier au prince de Condé, de Paris, le 29 avril 1648.

autonomie des agents non seulement pour faire du renseignement, mais aussi pour négocier des arrangements plus ou moins occultes qui concernent les opérations militaires en cours. Il n'est pas inhabituel d'échanger un avantage dans un siège, une bataille, une négociation, contre de l'argent. Lucien Bély évoque par exemple dans ses travaux des cas de corruptions de plénipotentiaires⁸⁷⁹. Le prince de Condé se voit toutefois ici obligé de soumettre ces initiatives au ministre ou au secrétaire d'État et la réaction de ce dernier désigne bien la limite du champ d'action du prince : de sa position, il ne voit qu'une partie des enjeux militaires et politiques, il ne dispose pas de la perspective qui est celle des acteurs évoluant au cœur du pouvoir et qui embrassent à la fois les intérêts généraux du royaume et la situation particulière des différentes opérations militaires menées.

2.2.4. Informer au-delà du ministre : un outil de négociation

Condé se voit-il alors toujours contraint d'épouser les vues du ministre ? C'est le plus souvent le cas, mais un épisode qui se déroule en 1647, alors que Condé se trouve en Catalogne, permet de voir que le prince mobilise parfois les canaux d'informations vers le pouvoir royal dont il dispose pour à son tour parvenir à imposer sa conception d'une campagne. Au-delà du circuit habituel fonctionnant sur les trois pôles que sont Condé, Mazarin et Le Tellier, des informations sont parfois transmises directement à Anne d'Autriche. La manœuvre peut alors concourir à un but précis. Dans une lettre du 28 mai 1647, Mazarin exprime son regret de la décision de Condé de délaisser Tarragone pour se concentrer sur le siège de Lérida. Selon lui, les deux desseins auraient probablement pu se conjuguer au cours d'une même campagne⁸⁸⁰. Le 18 juin, une lettre de Le Tellier à Condé nous apprend que ce dernier avait fait rédiger un mémoire⁸⁸¹ sur le déroulement de la campagne en Catalogne, et qu'il l'a fait porter à Le Tellier avec la consigne d'en transmettre le contenu à la régente⁸⁸². Le secrétaire d'État précise alors :

879 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, op. cit., p. 165.

880 A.C., P 1, fol. 86, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé le 28 mai 1647.

881 Le Tellier évoque deux mémoires dont un transmis par Launay, un des agents du cardinal. Sans pouvoir l'affirmer avec certitude en l'absence des pièces en question, il semblerait que Condé ait confié à Launay deux mémoires, probablement très proches, voire identiques dans leur contenu, un pour le cardinal et un pour Le Tellier. Il s'agit d'un mode de fonctionnement très courant. Condé a aussi envoyé à Le Tellier un second mémoire, cette fois porté par La Miche, un de ses domestiques, mémoire destiné à être porté à la connaissance de la reine, ce qui relève cette fois d'une démarche ponctuelle.

882 Lettre de Le Tellier au prince de Condé du 18 juin 1647, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 531-532.

« Je suis obligé de [...] tesmoigner [à V.A.] que Sa Majesté a bien jugé qu'il n'y avoit point d'aparence de faire le siège de Tarragone, puisque vous ne vous y estes point attaché, sçachant assez que vous estes toujours porté à faire les entreprises que vous avez jugé les plus importantes, lorsqu'il y a eu quelque aparence de les faire réussir [...] ⁸⁸³. »

L'opération est intéressante, car elle montre Condé faisant valider son analyse de la situation directement par la régente au moment même où il échange sur le sujet dans ses lettres avec le cardinal. Cette manière de procéder permet aussi au prince de se couvrir vis-à-vis d'éventuels reproches quant à la direction des opérations militaires. Passant par Le Tellier, Condé peut faire transmettre le mémoire sans avoir préalablement à convaincre le cardinal. Il se sert là du fonctionnement traditionnel des canaux de communication du pouvoir, où le secrétaire d'État à la Guerre sert d'interface entre les généraux et le souverain. Sous Richelieu et Mazarin, les flux sont largement détournés vers le principal ministre qui travaille directement avec le secrétaire d'État. La manière dont procède Condé lui permet d'obtenir la bénédiction de la régente sans avoir à agir à proprement parler dans le dos du ministre, puisque le passage par Le Tellier implique très probablement que Mazarin ait lu le mémoire et ait été informé de sa transmission à la régente. L'épisode permet d'ailleurs de souligner qu'il n'existe pas un pôle de pouvoir unique et homogène rassemblant la régente et le ministre, mais qu'au contraire deux instances du pouvoir co-existent et qu'il est possible pour Condé d'en jouer.

2.2.5. Les limites du double discours : une relation sous tension

Dans sa lettre du 22 juin 1644 commentée plus haut, malgré la mise au point qu'il opère sur la conduite à tenir, Mazarin n'abandonne pourtant à aucun moment son discours de l'autonomie opérationnelle. Il écrit ainsi quelques paragraphes plus loin :

« Qu'enfin vous qui estes sur les lieux & dans les occasions pouvez juger mieux que moy ce que vous avez à faire pour le service du Roy et pour le bien de ses affaires, & si vous preniez quelque sentiment contraire, je vous declare comme j'ay fait cy-devant que j'abandone le mien et que je suis du vostre quelque succes qu'il puisse avoir ⁸⁸⁴. »

Cette politique du double discours permet certes à Mazarin d'obtenir le concours du prince dans l'exécution de ses plans, mais semble dégrader progressivement le jugement que Condé porte sur le ministre. S'il est illusoire de prétendre découvrir ce que le prince pense véritablement du cardinal, les échanges entre le duc d'Enghien et son père montrent que ce

⁸⁸³ *Ibid.*

⁸⁸⁴ A.C., M 30, fol. 393.

dernier est critique vis-à-vis de la politique du cardinal et de ceux qu'il place aux affaires. Dans une lettre du 21 juin 1644, Henri II de Bourbon se plaint ainsi des « insolences⁸⁸⁵ » du contrôleur général des finances et proche de Mazarin Michel Particelli d'Emery. Il détaille ailleurs ses griefs dans les lettres qu'il adresse à son secrétaire des commandements, Abraham Girard, lettres dont il transmet des copies à son fils⁸⁸⁶. L'entourage — au moins familial — de Condé bruisse donc contre la politique du cardinal Mazarin. Si toutefois la collaboration entre le duc et le ministre fonctionne, c'est qu'il y a d'une part entre les deux hommes un terrain d'entente naturel délimité par leur volonté de jouer la carte militaire contre l'Espagne en se montrant offensifs et en mobilisant des stratégies nouvelles, et d'autre part un goût prononcé du duc d'Enghien pour l'accomplissement de son métier de prince du sang à travers l'activité guerrière, que les plans du ministre lui donnent l'occasion d'assouvir. En 1645, c'est ainsi avec l'appui de Condé que Mazarin arrive à imposer l'idée, toujours refusée par Richelieu de son vivant, d'une expédition navale contre les possessions italiennes des Habsbourgs⁸⁸⁷.

Les tensions se nouent dans la pratique autour des rapports de force qui s'expriment dans les outils mobilisés par le ministre pour conduire l'action de Louis II, mais elles se rapportent plus globalement au fait qu'objectivement, c'est Mazarin qui détient les commandes de l'État et que Condé est donc dépendant de lui pour la satisfaction de ses revendications en termes de pensions et de charges à distribuer. Elles procèdent aussi d'une forme de compétition où s'opposent les ressources et le savoir-faire du prince d'Église diplomate face au prince du sang réputé brillant tacticien militaire. Nous avons vu qu'affirmer sa supériorité et sa virtuosité dans les questions diplomatiques et géopolitiques constitue un enjeu pour Mazarin qui joue là une partie de sa légitimité. Une forme de compétition s'observe finalement autour de la question des ressources informatives du ministre et de Condé. Une lettre de juin 1644 montre ainsi un Mazarin qui semble jubiler à l'idée de démontrer au prince que ses propres réseaux d'informations sont fiables et que le soutien qu'il apporte en termes de renseignement est précieux. Le duc d'Enghien est alors pourvu d'un commandement en Champagne et se tient notamment prêt à venir en renfort au duc d'Orléans qui mène le siège de Gravelines. Il échange abondamment avec le cardinal, mais aussi directement avec Gaston d'Orléans, sur les

885 A.C., M 30, fol. 389, lettre du prince de Condé au duc d'Enghien, de Paris, le 21 juin 1644.

886 La lettre n'est pas conservée, mais Henri II écrit dans sa lettre du 21 juin à son fils qu'il verra les « insolences » de Particelli d'Emery dans « [s]a lettre à M^r Girart ».

887 En l'occurrence les présides toscans : O. Poncet, *Mazarin l'Italien*, op. cit., p. 115.

armées ennemies qui pourraient venir porter secours à la place. Le 26, alors qu'Enghien et Gaston tendaient à se montrer pessimistes, le cardinal écrit :

« Je croy que vous n'estes point fasché que les Avis qu'on vous avoit donnés des forces des ennemis se soient trouvez faux, et ceux que je vous ay mandés veritables, [...] ⁸⁸⁸. »

En effet, dans une lettre du 18 juin, le duc remettait en cause les prévisions du cardinal et insistait sur l'importance des troupes ennemies et sur la probabilité de leur renfort par celles du duc de Lorraine⁸⁸⁹. L'occasion permet au cardinal d'affirmer sur un ton presque badin la supériorité qualitative de ses informations, tout en posant que le prince ne pourrait en prendre ombrage puisqu'elles sont de bon augure pour les intérêts des armées du roi. La suite de la lettre se poursuit d'ailleurs sur un ton de prétérition qui vise aussi bien à rappeler conseils et directives sans froisser le prince, qu'à brocarder son excès de confiance en ses propres talents militaires :

« Estant si fort superieur comme vous serez en forces aux Ennemis ; je ne doute point que vous ne scachiez bien user de vostre avantage, et prendre si bien vos mesures, que sans metre en hazart l'essentiel de nos affaires, dont je vous ay escrit par ma precedente ; vous les rendrez meilleures par la conduite que vous observerez ⁸⁹⁰. »

Cet épisode prend place à un moment où Mazarin souhaite s'assurer de pouvoir contenir la stature du duc d'Enghien dans des proportions raisonnables. Le duc pourrait en effet devenir une menace pour le ministre s'il se trouvait devenir trop puissant. La victoire de Rocroi l'année précédente a en effet fait exploser le « capital de prestige ⁸⁹¹ » de la maison de Condé et le jeune duc s'est trouvé célébré de toute part, transformé en héros littéraire⁸⁹², et surtout a vu s'assembler autour de lui soutiens, admirateurs, et personnages soucieux de profiter de sa gloire et du surcroît de pouvoir qu'elle lui confère. Le père du duc et les proches de ce dernier espéraient donc pour 1644 un commandement plus important que celui des troupes postées en Champagne, troupes qui étaient essentiellement destinées à venir en appui soit à l'armée de Picardie commandée par Gaston d'Orléans, soit à l'armée d'Allemagne commandée par Turenne, qui elles s'étaient vues fixées de véritables objectifs stratégiques. Le choix de Mazarin de nommer le duc d'Enghien en Champagne, tout comme le discours adopté dans ces

888 A.C., M 30, fol. 405, lettre du cardinal Mazarin au duc d'Enghien, de Rueil, le 26 juin 1644.

889 Lettre du duc d'Enghien au cardinal Mazarin, du camp de Mouzon, le 18 juin 1644, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 577.

890 A.C., M 30, fol. 406.

891 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 56.

892 Katia Béguin recense huit ouvrages consacrés au duc d'Enghien en 1643 (*Ibid.*, p. 58).

lettres participent donc d'une volonté de maîtriser la ferveur qui entoure le duc, mais aussi de réaffirmer l'autorité du ministre sur la conduite des affaires militaires.

2.3. Condé vice-roi en Catalogne : rôle politique local majeur et échec militaire

2.3.1. Une fonction politique et diplomatique à la mesure du prince

En 1647, la collaboration entre Mazarin et Louis II de Bourbon est déjà bien rodée. Le terrain d'action de ce dernier se porte alors vers la Catalogne. Son envoi vers cette province constitue une très bonne illustration du rôle particulier joué par Condé. En tant que prince du sang, Condé possède une légitimité toute particulière pour assumer un rôle non seulement militaire, mais aussi politique et diplomatique. Pour comprendre la mission assignée à Condé, il faut revenir en 1640, en pleine guerre d'Espagne, quand les principales assemblées politiques catalanes se révoltent et prennent leur autonomie par rapport à la couronne castillane tout en se tournant vers le royaume de France qui leur promet aide et protection. La soumission de la Catalogne au royaume de France est entérinée par la signature le 19 septembre 1641 d'un traité par Louis XIII à Péronne⁸⁹³. Richelieu décide alors de l'envoi d'un vice-roi, reprenant ainsi le modèle espagnol. Il s'ensuit une période d'une dizaine d'années où la France entend bien s'appuyer sur cette province dans le cadre de sa lutte contre les Habsbourg d'Espagne. Sylvain Chevauché rappelle qu'aider « les révoltés permettait d'occuper une partie des troupes castillanes à l'intérieur même de la monarchie, et donc d'éviter des offensives vers la France⁸⁹⁴ », et que « d'autre part, l'affaiblissement général de Philippe IV pouvait, à plus ou moins court terme, permettre des prétentions plus importantes dans le cadre d'un traité de paix⁸⁹⁵ ». En 1642, la France conforte sa présence dans la région avec la prise de Perpignan le 9 septembre et le contrôle de la plaine du Roussillon. Sur place, ce sont pourtant essentiellement des manœuvres clientélistes pour profiter des biens abandonnés par les Catalans restés fidèles à Philippe IV qui se développent. Les partisans de la France, tout comme les élites françaises présentes, en profitent pour s'enrichir et l'occupation française se révèle assez vite aussi déplaisante que la castillane. Urbain de

893 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française, op. cit.*, p. 18.

894 *Ibid.*, p. 13.

895 *Ibid.*

Maillé-Brézé, nommé vice-roi en 1641, est vite remplacé en 1642 par Philippe de La Mothe-Houdancourt. C'est toutefois l'intendant René d'Argenson, un protégé de Richelieu, qui administre de fait la province. Ce dernier organise la mainmise sur les biens confisqués des Catalans fidèles au roi d'Espagne au profit d'un cercle restreint de clients catalans et français. Mazarin relève Argenson de ses fonctions en 1643 sans que cela n'empêche les clientèles de s'enraciner et les malversations de se banaliser, notamment autour du gouverneur Josep de Margarit, proche d'Argenson, et qui, lui, reste en poste⁸⁹⁶. Les plaintes affluent, aussi bien de la part des Catalans spoliés que des profiteurs mécontents de ne pas bénéficier de la situation autant que d'autres. En 1644, un visiteur général, Pierre de Marca, évêque de Couserans et ancien président du Parlement de Navarre, est finalement envoyé avec pour mission de remédier aux abus. Dans la foulée, un nouveau vice-roi, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, est nommé et arrive sur place en mars 1645. Sa politique semble se limiter à favoriser un réseau clientélaire concurrent de celui d'Argenson⁸⁹⁷. Échouant à reprendre Lérida et peu efficace dans son administration, Mazarin le remplace en 1647 par le prince de Condé qui arrive le 11 avril à Barcelone⁸⁹⁸. Sur place, la situation est loin d'être simple, au point qu'il a pu être écrit que Mazarin pourrait avoir intentionnellement mis Condé dans une situation difficile afin de l'affaiblir⁸⁹⁹. En effet, si la gestion administrative et politique de la province s'avère extrêmement délicate en raison des susceptibilités des élites catalanes comme françaises, ainsi que du mécontentement d'une partie de la population, la situation militaire est également dégradée : manque de soldats, de matériel et d'approvisionnement s'ajoutent aux habituelles querelles de rang et d'honneur. Une lettre de Le Tellier le 29 mars s'en fait ainsi l'écho :

« J'ay fait entendre le contenu en la l[ett]re dont il a plû à V. A. de m'honorer en datte du XXVII^e de ce mois à M. le Cardinal qui trouve qu'elle [*sic*]⁹⁰⁰ a beaucoup de subject d'estre mal satisfaite du mauvais estat d'aucunes de ses troupes, apres tous les soins qu'elle a bien voullu prendre pour les rendre bonnes⁹⁰¹. Et S.E. louë infiniment la résolution que V.A. a prise de chastier ceux qui ont si notablement manqué à leur debvoir [...]»⁹⁰².

896 *Ibid.*, p. 144-175.

897 *Ibid.*, p. 55.

898 *Ibid.*, p. 280.

899 Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Gallimard, 2015 [1751], p. 66 ; H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 379. Cette idée semble circuler à l'époque dans l'entourage du prince, mais nous n'en avons pas trouvé de traces tangibles.

900 Mis pour son éminence.

901 Il s'agit des régiments nommés « Mazarin ».

902 A.C., P 1, fol. 25, lettre de Le Tellier au prince de Condé, de Paris, le 29 mars 1647.

La fonction qui échoit à Condé est particulièrement large par rapport aux commandements d'armée qu'il exerce habituellement. Le vice-roi est le représentant du roi dans la province. Il dispose des pouvoirs militaires, administratifs, mais aussi de ceux de justice et de finance. Il pourvoit aux fonctions les plus importantes de l'administration catalane, dont le chancelier, le trésorier de Catalogne et les membres de l'*audiencia* qui est à la fois une cour de justice et un organe administratif. Il préside ainsi un *consell reial* « réunissant les principaux officiers de judicature — Régent, Chancelier, doyen des docteurs de l'Audience et juges supérieurs [...] — ainsi que le trésorier de Catalogne, et qui sert à la fois de chambre criminelle en première instance pour les causes réservées ou les crimes de lèse-majesté, mais aussi de conseil consultatif du vice-roi en matière de gouvernement et de grâce⁹⁰³ ». Le vice-roi, depuis son palais barcelonais, dispose donc de pouvoirs particulièrement étendus dans la province qu'il administre. Ils sont d'autant plus considérables qu'ils comprennent également le commandement en chef de l'armée de Catalogne⁹⁰⁴. La fonction semble donc particulièrement seoir à un prince du sang doté de solides compétences militaires. Le prince est là encore une pièce maîtresse dans le jeu politique du cardinal Mazarin. Sylvain Chevauché note d'ailleurs qu'il s'agissait aussi « de montrer aux Catalans que les souverains ne se désintéressaient pas de la province, et qu'ils n'avaient pas, contrairement aux rumeurs qui couraient, l'intention d'échanger la Catalogne avec les Pays-Bas⁹⁰⁵ ». Si Condé est envoyé avec l'espoir qu'il parvienne à prendre Tarragone, Lérida, ou encore Tortose comme l'indique l'*Instruction* qui lui est initialement transmise⁹⁰⁶, Mazarin entend également le voir jouer un réel rôle politico-administratif et diplomatique. Il s'agit essentiellement de parvenir à accorder les élites catalanes entre elles, adoucir les guerres entre les différents réseaux clientélares franco-catalans, surveiller le clergé, faire cesser les abus concernant les confiscations, et parvenir finalement à affirmer la suprématie des décisions parisiennes sur les brigues locales qui nuisent aux visées géopolitiques du cardinal⁹⁰⁷. Condé est le candidat idéal, car son statut de prince du sang le place du point de vue du rang au-dessus de tous ses interlocuteurs. Il semble de plus avoir été particulièrement bien accueilli par la population catalane⁹⁰⁸.

903 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 45.

904 B.n.F., Baluze 254, fol. 99v-115v, *Instruction donnée à Monseigneur le Prince s'en allant commander l'armée du roy dans la Catalogne*, 5 avril 1647. La Mothe-Houdancourt avait quant à lui été nommé général en chef de l'armée de Catalogne en janvier 1641.

905 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 280.

906 B.n.F., Baluze 254, fol. 101, *Instruction donnée à Monseigneur le Prince [...]*.

907 Ce programme est en partie énoncé dans l'*Instruction donnée à Monseigneur le Prince [...]* du 5 avril 1647 déjà citée, mais on le retrouve également au travers des différentes lettres de Mazarin à Condé.

908 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 280.

Avec sa fonction de vice-roi, la contribution du prince de Condé au système informatif qui irrigue le centre du pouvoir s'infléchit. Nous l'avons noté en décrivant la circulation de l'information autour du secrétaire d'État à la Guerre, de nombreuses informations remontent depuis les officiers présents sur le théâtre des opérations militaires vers le pouvoir. Condé fournit ainsi régulièrement des mémoires sur les affaires militaires en cours⁹⁰⁹ et nourrit ses lettres au cardinal et à Le Tellier des derniers mouvements de troupes, de l'évolution des opérations en cours, et de renseignements sur les manœuvres ennemies. En Catalogne, la quantité d'information gérée et transmise par Condé prend toutefois une tout autre ampleur, tandis que son périmètre s'élargit radicalement. En effet, d'une part, une quantité non négligeable du courrier envoyé par les élites françaises en Catalogne vers Paris transite par son administration, d'autre part, il est chargé de fournir de nombreux rapports sur la vie politique de la province, ainsi que sur l'activité des puissances étrangères vue depuis la Catalogne. Aux habituelles informations sur l'organisation des opérations militaires qu'il transmet en tant que général en chef, s'ajoute donc ici un volet qui s'apparente aux tâches habituelles des diplomates, des ambassadeurs, et de leurs secrétaires. Mettre en écriture les informations collectées depuis leur poste et fournir des analyses politiques fondées sur un contact direct avec les acteurs locaux constitue en effet une part importante de leur travail⁹¹⁰. Il en est de même pour le vice-roi auquel s'ajoute l'obligation de rendre compte de sa gestion de la province.

Une des premières actions de Condé une fois investi dans sa nouvelle fonction est d'ailleurs d'organiser la rédaction d'un mémoire visant à « informer le roi sur la consistance exacte des biens et sur les potentiels bénéficiaires⁹¹¹ ». Ce mémoire avait été demandé au comte d'Harcourt qui ne l'avait jamais réalisé. Missionné par Condé qui lui délègue la réalisation du mémoire en question, le visiteur général Marca le transmet à Le Tellier début mai accompagné d'une longue analyse de Condé lui-même qui « demande la révocation de toutes les gratifications des vice-rois précédents, afin de remédier aux nombreux désordres⁹¹² ». Mazarin prend bien sûr connaissance de cette analyse — distincte du mémoire

909 Le Tellier mentionne par exemple dans une lettre du 2 mai 1647 « le mémoire que V. A. m'a fait l'honneur de m'adresser avec sa l[ett]re du XIII^e. [sic] du mois passé pour respondre a celui que leurs Ma[jestés] luy ont fait envoyer [...] » (A.C., P 1, fol. 62). Il s'agit de quelques chose de courant.

910 Lucien Bély, « Peut-on parler d'une culture diplomatique à l'époque moderne ? », *Caliban. French Journal of English Studies*, 2015, n° 54, p. 13-32.

911 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française, op. cit.*, p. 283.

912 *Ibid.*

de Marca transmis à Le Tellier — et complimente abondamment le prince sur sa qualité. Il écrit en effet le 4 mai :

« J'ay leu avec un plaisir extreme v[ot]re derniere depesche du 4^e. du courant⁹¹³ qui ne pouvoit estre plus belle ny mieux conceuë, & sans exaggerat[ion], il est surprenant que vous ayès aussi bien escrit en un instant du veritable estat des affaires politiques de Catalogne que tout aut[re] eust pû faire en une année de séjours dans la province.

Vous avès fort bien reconnu les brigues & les jalousies qui sont entre les principaux du pays, & on ne pouvoit leur parler en meilleurs termes que vous avès faict pour en empêcher la continuation, & réunir les esprits [...].

Il ne se peut aussi rien ajouter aux soins que vous avès pris pour suplérer autant qu'il se pouvoit au deffault des choses qui vous manquoient pour commencer à agir [...]»⁹¹⁴.

Comme nous l'avons souligné précédemment, avant 1647, si Louis II fait bien remonter un certain nombre d'informations vers le pouvoir en tant que chef d'armées, sa place au sein de l'appareil d'État et vis-à-vis du cardinal Mazarin ne l'amène ni à fournir des analyses politiques et géopolitiques de grande ampleur, ni à exercer une fonction de conseiller auprès de la régente et du ministre. Sa nomination en tant que vice-roi change la donne et lui permet d'acquérir un véritable rôle politique qui se manifeste ici par la mise en œuvre d'une capacité à recueillir, à analyser et à synthétiser les données sociales et politiques d'un territoire en vue de gouverner. Le passage cité de la lettre du cardinal Mazarin constitue un éloge en bonne et due forme de la copie du prince. En creux, l'échange épistolaire rappelle également la relation hiérarchique et d'autorité entre le ministre et le prince. Si le cardinal semble parfaitement approuver la conduite du prince et sa clairvoyance, le complimenter lui permet aussi de rappeler qu'il a autorité pour évaluer le travail du vainqueur de Rocroi. Il est en effet frappant de constater que les formules utilisées par le cardinal laissent à penser qu'il n'a rien appris de nouveau sur la situation de la Catalogne avec la « depesche » du prince. Plutôt que de situer cet écrit sur l'échelle de l'utilité politique, il le qualifie sur celle du plaisir de lecture, « extrême » en l'occurrence, et mobilise donc un registre littéraire là où l'on attendrait celui de l'analyse tactique. Mazarin semble finalement ne faire que constater l'adéquation de ce qu'écrit le prince à ce qu'il sait déjà, et féliciter le vice-roi non pas pour sa contribution à la compréhension des enjeux catalans, mais pour sa capacité à s'être hissé rapidement au niveau de connaissance attendu : Condé n'a pas découvert les « brigues & les jalousies », il les a

913 Il est probable qu'il s'agisse d'une coquille du rédacteur de la lettre : la lettre étant datée du 4 mai, la dépêche de Condé ne peut être du même jour.

914 A.C., P 1, fol. 70, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris le 4 mai 1647.

« fort bien reconnu[es] ». Là encore, la manière dont Mazarin exprime sa considération des informations transmises par Condé montre qu'il définit la fonction du prince comme celle d'un habile exécutant à même de comprendre les enjeux locaux afin d'agir de la manière la plus pertinente possible : Condé sait parler aux élites locales pour « réunir les esprits », il sait « suppléer autant qu'il se p[eut] au deffault des choses » afin de pouvoir mener sa mission. Condé souligne d'ailleurs l'ardeur qu'il déploie dans sa tâche quelques jours plus tard, le 7 mai, dans une lettre au ministre :

« Les inimités particulières commencent à s'appaiser, au moins en apparence ; car du cœur je doute qu'elles s'apaisent de longtemps ; je travaille pourtent à réunir tout le monde autent qu'il se peut⁹¹⁵. »

Mazarin mobilise en effet les aptitudes du prince pour les manœuvres politiques et la négociation. Il est ainsi également chargé de tâcher de tirer 100 000 écus de la noblesse catalane afin de financer la campagne militaire⁹¹⁶. Le prince est donc employé bien au-delà de ses seules capacités militaires, mais son rôle politique au sein de l'État royal reste là encore limité : Mazarin s'appuie sur son rang, son prestige, ses capacités militaires et son intelligence des rapports de pouvoir, mais le ministre rappelle que c'est bien lui qui détient l'intelligence de rouages politiques de l'Europe et les clés de la politique étrangère du royaume de France.

2.3.2. Une logistique de l'information : l'exemple de la Catalogne sous l'autorité de Condé en 1647

Les avis et autres dépêches envoyés par Condé au cardinal ne représentent toutefois qu'une infime partie des informations qui remontent sous diverses formes depuis la Catalogne vers le pouvoir central. Toute une logistique de l'information est en effet organisée autour du prince. Des canaux et des circuits préexistent bien sûr à sa nomination, mais l'arrivée de Condé induit une véritable rupture. En effet, si Mazarin semble se dire bien informé sur les enjeux catalans, les informations remontent toutefois très mal par la voie officielle. L'exemple du mémoire commandé au comte d'Harcourt et qui n'est jamais parvenu à Paris n'est qu'un exemple parmi d'autres. Une des nouveautés induites par l'arrivée de Condé est le renforcement du rôle de Pierre de Marca, notamment en ce qui concerne la collecte et la transmission d'informations. Marca, alors évêque de Couserans, a donc été envoyé en 1644 avec le titre de

915 A.C., I 4, fol. 85, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 7 mai 1647.

916 A.C., P 1, fol. 75, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 7 mai 1647.

« visiteur général » et avec des fonctions « assez semblables à celles d'un intendant⁹¹⁷ ». Comme son rôle consiste essentiellement à surveiller La Mothe-Houdancourt, ses familiers et clients, et à tenter de trouver un moyen de remédier à leurs malversations⁹¹⁸, il échange des informations directement avec le pouvoir central, mais n'est pas intégré aux circuits du vice-roi. La situation évolue peu avec Harcourt. Si Marca exerce sa commission sous l'autorité de Le Tellier, il est donc particulièrement dépendant de la confiance que les vice-rois veulent bien lui accorder⁹¹⁹. Les papiers de Le Tellier montrent que la correspondance du visiteur général avec le secrétaire d'État est particulièrement abondante dès 1644. Avec l'arrivée de Condé à la vice-royauté, Marca, qui échangeait avec le secrétaire d'État en parallèle de la correspondance des vice-rois en poste avec le pouvoir central, se trouve intégré au cœur du circuit de communication du vice-roi avec le pouvoir. Condé signifie ainsi au cardinal Mazarin dans une lettre du 29 mai 1647 qu'il laisse le soin à Marca d'entretenir le cardinal sur « les affaires du dedens de la province⁹²⁰ ». L'ancien circuit où les avis et informations de Marca servaient de contrepoint aux propos des vice-rois n'a donc plus cours.

Si Condé délègue à d'autres acteurs une partie de la transmission d'informations au cardinal et au secrétaire d'État, il garde toutefois la main sur l'ensemble du dispositif. Le nouveau vice-roi semble disposer d'une vue panoptique sur la transmission de l'information entre le théâtre des opérations et les lieux du pouvoir. La plupart des informations sont en effet transmises sous son contrôle. Il signale ainsi dans une lettre à Mazarin du 7 mai 1647 qu'il ne s'étend pas davantage, car le ministre aura toutes les précisions nécessaires par le maréchal de Gramont, Pierre de Marca et Philippe de Launay-Gringenières⁹²¹. Les noms cités ici par le prince permettent d'identifier trois catégories d'acteurs qui peuvent intervenir sous le contrôle du prince dans la transmission d'informations vers le pouvoir. Nous avons déjà évoqué le cas de Pierre de Marca, agent du pouvoir central en Catalogne qui dispose de la confiance de Mazarin et de Le Tellier et sur lequel Condé s'appuie en reconnaissant son efficacité. Antoine de Gramont faisait quant à lui partie de la clientèle de Richelieu dont il a épousé une nièce en 1634. Nommé maréchal en 1641, il sert depuis 1644 sous le commandement de Louis de Bourbon-Condé dont il est un des lieutenants généraux en 1647. Sa fonction et son statut l'autorisent à communiquer directement avec le pouvoir central.

917 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 55.

918 *Ibid.*

919 *Ibid.*, p. 41.

920 A.C., I 4, fol. 90, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, devant Lérida, du 29 mai 1647.

921 Lettre transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 522-523.

C'est également le cas pour d'autres officiers de l'armée dirigée par Condé comme Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, qui suit Condé depuis la bataille de Rocroi. Philippe de Launay-Gringenières⁹²² est quant à lui un sergent de bataille qui sert à Condé d'agent de liaison. Le rang de Launay est bien moindre que celui de Gramont ou même de Marca. Son rôle dans la transmission d'informations à Mazarin et Le Tellier tient à la confiance que lui accorde le cardinal Mazarin dont il est un familier⁹²³. Il est d'ailleurs régulièrement chargé de transmettre oralement des informations confidentielles. Dans la lettre du 7 mai 1647 précédemment citée, si Condé fait référence à des lettres de Marca et Gramont qui doivent apporter plus de précisions au ministre, c'est oralement que Mazarin doit recevoir les informations qu'apporte Launay, Condé précisant que ce dernier est « particulièrement instruit [...] des affaires de ce païs⁹²⁴ ». Launay est en fait le porteur de la lettre adressée au ministre. Une lettre du 14 mai adressée par Condé à Mazarin donne un renseignement particulièrement intéressant puisqu'elle permet de se faire une idée du type d'information que Launay est chargé de transmettre oralement. Condé vient en effet d'arriver devant Lérída pour y mettre le siège. Il écrit alors au ministre qu'il est arrivé « devant cette place le mesme jour [qu'il lui avait] mandé par M^r de Losné⁹²⁵ ». Si Condé n'hésite pas à évoquer par écrit les difficultés et opportunités qu'offrent le siège de Lérída, le calendrier exact des mouvements des armées, information trop stratégique pour risquer qu'elle n'arrive aux oreilles des ennemis, est donc transmis directement et de vive voix au ministre. Il faut enfin ajouter à ce tableau Josep de Margerit, le gouverneur de Catalogne, dont le volume des envois de lettres à Mazarin varie en fonction de ses relations avec le vice-roi du moment, voulant ainsi dans les périodes de tensions avec l'autorité locale « montrer au cardinal par sa communication qu'il ne faisait rien sans l'en avertir et qu'il devait se fier à lui⁹²⁶ ». Condé se voit intimer l'ordre de ménager le gouverneur⁹²⁷ et favorise effectivement les intérêts de ce dernier⁹²⁸. Son rôle politique et sa contribution à l'irrigation des cabinets du pouvoir en information semblent toutefois assez faibles pendant la courte vice-royauté condéenne.

922 Que Condé nomme dans les lettres le « Sieur de Losné ».

923 Le Tellier désigne Launay comme un « gentilhomme de M^r le Cardinal » (A.C., P 1, fol. 96, lettre de Le Tellier au prince de Condé, d'Amiens, le 7 juin 1647).

924 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 522.

925 Lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, du camp devant Lérída, le 14 mai 1647, transcrite dans *Ibid.*, p. 523-525.

926 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 170.

927 *Ibid.*, p. 280.

928 *Ibid.*, p. 287.

Le système de remontée d'informations vers le pouvoir semble donc particulièrement efficace. Condé répartit la transmission des informations administratives et militaires sur ses différents subordonnés tout en se chargeant d'indiquer à Mazarin les différents éléments transmis, leur provenance et leur articulation, ce qui lui permet de contrôler lui-même le dispositif. Il se charge également d'appuyer les requêtes de ses subordonnés auprès du ministre, comme dans la lettre du 29 mai où il ajoute :

« M^r le mareschal de Gramont s'est chargé de vous escrire de l'affaire de Mr de Broillion [Broglie] le jeune et de Mr de Fabri, qui en ont usé tous deux fort respectueusement pour vous⁹²⁹. »

Cette manière de procéder en s'assurant d'être placé au centre des échanges entre l'armée et le pouvoir constitue une méthode d'exercice du commandement sur ses propres subordonnés. Condé conjugue en effet une fonction d'aiguilleur de l'information qui lui permet de contrôler l'alignement de ses volontés, de celles du pouvoir et des actions de ses subordonnés, tout en exerçant une seconde fonction de courtier de la faveur royale et ministérielle qui renforce son ascendant sur les officiers placés sous ses ordres.

2.3.3. L'échec de Lérida

La levée du siège de Lérida le 18 juin 1647 donne finalement un coup d'arrêt à l'aventure condéenne en Catalogne, tout comme à la réputation d'invincibilité du prince. Cet épisode constitue d'ailleurs un véritable revers politique militaire pour Mazarin, eut égard aux espoirs placés dans la Catalogne pour la lutte contre les Habsbourg d'Espagne. Le cardinal ne cherche à désigner ni coupable ni responsable pour cet échec. Pierre de Marca s'en charge toutefois de son côté en incriminant une des factions locales, celle de Josep d'Ardena, un noble catalan qui était favori d'Harcourt, faction qui s'oppose à celle du gouverneur Josep Margerit, et qui se trouve accusée de cultiver des liens avec l'ennemi, à qui elle aurait fourni des informations cruciales⁹³⁰. Il faut ici souligner que la faction d'Ardena comprend l'essentiel des ennemis locaux de Marca. Mazarin ne semble pas particulièrement convaincu et ne donne pas suite, s'évertuant plutôt à réconcilier, Margerit, Ardena, et leurs partisans, quitte à pourvoir Ardena

929 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 527.

930 S. Chevauché, *Confiscations en Catalogne française*, op. cit., p. 285-286.

et sa clientèle en pensions et confiscations au grand dam de Pierre de Marca⁹³¹. Cette configuration est intéressante, car on constate que quand celui qui se tient à la tête du royaume ne voit pas d'intérêt politique à poursuivre d'éventuels responsables, il s'en abstient. Au contraire, désigner ses propres adversaires politiques comme des traîtres à la suite d'une défaite semble un levier d'action relativement répandu. Il y a donc bien une forme de continuité avec ce que l'on avait pu observer pour Fontarabie dans l'usage politique de la question de la trahison. La différence de contexte et la préférence du cardinal Mazarin dans sa pratique de gouvernement pour la manière douce font qu'à la différence de Richelieu en 1638, il ne juge pas nécessaire de se préoccuper de faire d'une manière ou d'une autre la lumière sur ce qui s'est passé durant le siège. Condé n'en reçoit en effet aucun reproche. Le cardinal écrivant au prince début juillet, souligne toutefois au détour d'une phrase « la nouveauté de l'accident qui est assez étrange, n'ayant point eu d'ennemis au dehors qui vous aient forcé de vous retirer⁹³². » Adressée au vainqueur de Rocroi, ce trait d'esprit tout en ingénuité est pour le moins assassin. Il est vrai que les levées de sièges se font souvent en raison de l'approche d'une armée de secours, ou, à tout le moins, en raison d'un possible manque de vivres ou de l'arrivée de la mauvaise saison. Le siège de Lérída a en fait été particulièrement difficile et s'est prolongé au-delà de ce qui était prévu. Les Espagnols qui tiennent la place se sont montrés particulièrement pugnaces et leurs sorties furent meurtrières. C'est d'ailleurs à l'issue de l'une d'entre-elles, alors que les mineurs sont tués par les assiégés et que leur travail est ruiné, que Condé décide de se retirer.

Dans l'entourage du prince, la décision est saluée comme une marque de sagesse et une victoire de Condé sur ses propres passions. Les *Mémoires* de Bussy-Rabutin, rédigées bien plus tard à partir de 1666, mais qui intègrent des écrits préexistants et notamment des extraits de ses journaux de campagne⁹³³, s'en font d'ailleurs l'écho. Bussy faisait partie de l'armée du prince de Condé en Catalogne et était présent à Lérída⁹³⁴. Il écrit à propos de la levée du siège :

« Quoi qu'il en soit, ce fut une victoire que le Prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considéra le bien de l'État plus que sa propre réputation⁹³⁵. »

931 *Ibid.*, p. 286.

932 A.C., P 1, fol. 166, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, d'Amiens, le 7 juillet 1647.

933 Christophe Blanquie, « Du Journal aux Mémoires. Bussy, mestre de camp général de la cavalerie légère » dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (eds.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 51-65.

934 Olivier Chaline, « Les campagnes de Bussy-Rabutin », *Dix-septième siècle*, 2008, vol. 241, n° 4, p. 645-655.

935 Comte de Bussy-Rabutin, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 112.

Étant présent sur place et ayant vécu un siège qu'il décrit comme difficile dans le « Journal du siège de Lérída » inséré dans ses mémoires, il est relativement probable que Bussy se soit réellement réjoui de la décision du prince de ne pas risquer de sacrifier son armée. Il liste d'ailleurs les raisons de la levée du siège : perte journalière de plusieurs dizaines d'hommes blessés, malades, tués ou déserteurs, échec des travaux de sape et risque de l'arrivée de renforts espagnols. Le même ton se retrouve d'ailleurs dans les mémoires du maréchal du Gramont⁹³⁶. La réaction de Mazarin est plus trouble. Il semble pour une part adopter la même ligne que les amis du prince et louer sa prudence et sa force de caractère :

« J'ay eu beaucoup de consolation dans ce malheur que vous ayez eu assez de pouvoir sur vous pour en prevenir de plus grands qui estoient inevitables, au moins celuy de la ruine de l'armée, si vous vous fussiez opiniastreté long temps à ce siège. Je vous advoüe qu'à moins de l'avoir veu, je ne vous aurois point crû capable de pouvoir vous résoudre au party que vous avez pris, & je puis bien vous protester en vérité qu'à mon égard vous avés acquis plus d'estime en cette action que vous n'auriez fait par la prise mesme de la place [...]»⁹³⁷.

Cependant, il y a aussi chez le ministre une ironie mordante que le passage cité plus haut de la même lettre du 7 juillet exposait. Cela ne fait plus de doute quand on constate que dans les semaines suivantes, il désigne un certain nombre de fois Lérída comme un « succès ». Ainsi, dans une lettre du 3 août 1647, Mazarin explique qu'il attendait avec une grande impatience la dépêche du prince qu'il vient de recevoir, car le contenu de cette dernière détermine le devenir de tous les projets en suspens, que ce soit en Espagne ou en l'Italie. Il ajoute ensuite :

« Il ne se peut rien concevoir ny exprimer de plus fort ny de plus solide qu'est lad[ite] depesche, & j'ay desja donné ordre qu'on en fasse une copie pour le nouveau vice roy⁹³⁸ qui luy servira d'une des meilleures instructions qu'on puisse luy donner pour toutes les affaires, puisque la conduite que vous avés tenuë depuis le succès du siège de Lerida ne pouvoit estre plus prudente ny plus convenable au service du Roy & au bien de la province. [...]»⁹³⁹

Mazarin sait bien que la prudence, même si elle est la première des vertus cardinales et qu'elle est valorisée en matière militaire au XVII^e siècle⁹⁴⁰, n'est pas le comportement auquel

936 Claude-Bernard Petitot et Louis-Jean-Nicolas Monmerqué (eds.), *Mémoires du maréchal de Gramont : tome I*, Paris, Foucault, 1826, p. 404.

937 A.C., P 1, fol. 166.

938 Michel Mazarin, le propre frère du cardinal.

939 A.C., P 1, fol. 194, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Dieppe, le 3 août 1647.

940 Catherine Pascal, « « Avoir l'œil bien ouvert » : de la prudence politique et militaire des « Illustres » au XVII^e siècle » dans Evelyne Berriot-Salvadore et al. (eds.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 503-538.

le prince préfère se voir associé, plus habitué à voir célébrée sa *Vertu Héroïque*⁹⁴¹. Si la prise de Lérída pouvait grandement favoriser ses plans contre l'Espagne, l'échec du prince lui permet de profiter d'une situation qui risque de freiner la popularité croissante de Louis II parmi la haute noblesse, et surtout susceptible d'affaiblir l'appétence du prince à solliciter des faveurs que ce dernier considère comme des droits en raison des services militaires qu'il rend au souverain. La longue série des demandes contrariées s'est en effet poursuivie tout au long du séjour de Condé en Catalogne. Le prince voulait ainsi voir attribuer le gouvernement de Flix, place située au sud de Lérída, à René du Prat, baron de Jumeaux, installé à l'initiative de Louis II dans la place en attendant que le roi pourvoie la charge. Mazarin et Le Tellier décidèrent finalement de la réserver à Charles du Bouzet de Marin, un proche du secrétaire d'État⁹⁴². La décision résonne comme une offense pour Condé qui écrit au cardinal :

« [...] je ne comprends point pourquoi, me tesmoignent tant d'amitié en toutes choses, vous voulés de gaieté de cœur me donner une mortification si sensible en celle-cy⁹⁴³. »

Lérída marque finalement un véritable tournant dans les relations entre Louis II et Jules Mazarin. Là où le prince pouvait se satisfaire de la place que lui assignait le ministre, où il trouvait gloire et occasion de donner libre cours à ses talents militaires, il ne peut à l'été 1647 que ressentir durement sa dépendance aux bonnes volontés du ministre. Dans la défaite, sa position effective au sein de l'État est finalement peu de choses eut égard à son rang et à ses aspirations. Une forme d'équilibre est rompue.

Parcourir comme nous l'avons fait le début de la carrière militaire du Grand Condé en analysant la manière dont ce dernier et le cardinal Mazarin communiquent entre eux dans le cadre des différentes campagnes militaires menées permet d'exposer un des aspects de la gestion de l'information dans le cadre de la conduite de la guerre, mais aussi de mettre en lumière la place du discours informatif dans les processus mêmes de gouvernement des chefs d'armée. Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, puis prince de Condé à partir de 1646 se situe dans le premier cercle autour du cœur du pouvoir. Il dispose d'une forme d'autorité particulière qui excède celle conférée par ses fonctions militaires et qui procède de sa

941 Ouvrage d'Haugalieu publié en 1646 qui compare le duc d'Enghien aux modèles militaires antiques et notamment à Alexandre Le Grand. Sur la célébration des vertus guerrières du prince par les lettres, voir K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 60 ; Yann Lignereux, *Les rois imaginaires : une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016, p. 245.

942 A.C., P 1, fol. 189-190, lettre de Le Tellier au prince de Condé, d'Abbeville, le 30 juillet 1647.

943 A.C., I 4, fol. 101, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Verdú, le 3 septembre 1647.

proximité par le sang avec le souverain. Observer comment s'articulent les relations entre le pouvoir central — la régente et le ministre, dont la légitimité à gouverner est garantie par le roi mineur — et Louis II de Bourbon revient donc à observer comment se joue l'articulation entre un centre politique qui détient le pouvoir d'imposer ses décisions et un acteur qui tout en faisant intrinsèquement partie du pouvoir, se trouve en sa périphérie. Une des questions qui se pose alors, et un des paramètres à observer est de savoir si l'autorité structurelle du prince se voit offrir la possibilité de s'incarner dans un véritable rôle politique, c'est-à-dire un rôle qui lui permettrait de participer aux décisions qui sont du ressort du souverain et de ses principaux conseillers. La réponse est en grande part négative jusqu'en 1647, et c'est là qu'intervient l'information comme outil de gouvernement, car il faut bien, pour le ministre et la régente, gouverner le prince. Tout l'intérêt de l'usage d'un discours informatif dans ce contexte consiste en ce que l'information, en tant qu'elle est matière préalable à l'action militaire et diplomatique, permet de justifier des directives, de légitimer un point de vue, un plan d'attaque. Transmettre de l'information permet donc d'imposer une manière d'agir en transférant l'origine de la contrainte de ceux qui dirigent l'État vers des causes extérieures, vers un état actuel des affaires qui ne peut être que subi. L'efficacité de ce procédé réside dans le fait qu'effectivement, les actions possibles sont bien pour une large part déterminées par le contexte géopolitique, et par les moyens dont un chef d'armée peut disposer. La force de Mazarin est de jouer finement de cela, en s'effaçant le plus possible derrière les savoirs diplomatiques, politiques et stratégiques qu'il convoque.

Le système fonctionne également particulièrement bien du fait que le cardinal Mazarin dispose d'un panorama bien plus large que le prince des forces en présence, des moyens disponibles, et des éventuels obstacles. Condé ne peut frontalement s'opposer au cardinal sur des questions de stratégie, car il a besoin des savoirs en possession du cardinal, c'est-à-dire d'une forme de logistique de l'information militaire. Là où le prince peut reprendre la main, c'est dans le détail des opérations et dans le temps même de l'action guerrière. La direction d'un siège ou d'une bataille est probablement parmi les situations où l'autorité du souverain est la plus effacée, alors même que la guerre se mène en son nom et en vertu de son pouvoir. Les temps de combats sont bien souvent des moments où les rois et ministres, s'ils ne sont pas directement présents, ne peuvent que lâcher prise et composer avec le résultat. L'habileté de Mazarin consiste ici à acter cet état de fait tout en produisant un discours de l'octroi volontaire d'une large autonomie à Louis II de Bourbon.

Ces différents éléments montrent à quel point le cardinal Mazarin choisit d'investir l'écrit épistolaire dans sa pratique du gouvernement. Comme nous l'avons montré, il est frappant de voir la quantité d'informations qu'il transmet et le soin qu'il met à l'organisation de son discours, alors même qu'il ne s'agit que rarement de recueillir l'avis de son interlocuteur sur les sujets qu'il développe. Mazarin gouverne le prince par les discours. Il argumente, négocie, démontre, expose. Le rapport de force est toutefois toujours bien présent et le cardinal pratique l'art d'imposer ce qu'il veut tout en fabriquant des démonstrations où seules les circonstances contraignent. Comparée à la manière dont procédait Richelieu, la différence est notable. Cela rappelle que la plasticité des rapports de pouvoir et des modes de gouvernement est aussi une caractéristique du régime politique et administratif de la France moderne. Des contextes différents conduisent en effet à des actualisations différentes des modes de gouvernement. Le duc d'Enghien, puis prince de Condé à partir de 1646 n'est toutefois pas passif devant le dispositif de contraintes que lui présente le ministre. La relation des deux acteurs politiques prend souvent l'apparence d'une négociation permanente dont le marqueur le plus visible est justement l'énergie investie par le cardinal pour imposer ses directives. Si le ministre semble souvent s'impatisser du peu d'enthousiasme mis dans l'exécution de certaines directives qui conviennent peu à Louis II, c'est aussi que l'inertie est un des leviers les plus importants dont dispose le prince face au ministre, tant Mazarin a besoin de ses efficaces services pour mener à bien sa politique. La collaboration imposée entre les deux acteurs fonctionne relativement efficacement jusqu'en 1649. C'est finalement que Mazarin, à défaut d'accéder à toutes les requêtes du prince, lui offre ce à quoi il aspire le plus dans ces années : un commandement d'armée prestigieux où il peut s'illustrer, agrandir sa clientèle, et engranger un crédit qu'il espère voir se transformer en bénéfices, pensions et gratifications pour lui-même, sa famille, et ses fidèles.

CHAPITRE 2.

Appréhender l'information en temps de Fronde

1. Le prince de Condé entre champs de bataille et conseil de régence : informer et être informé lors de la Fronde parlementaire

Quelles sont les conséquences de la progressive montée en puissance de la crise politique en 1648 sur la transmission d'informations autour du prince de Condé ? Et plus particulièrement, comment la crise est-elle envisagée, nommée dans les échanges entre le cardinal Mazarin et le prince ? À l'époque moderne, les périodes de régence sont propices aux séditions. Sous celle de Marie de Médicis, les nobles, et en particulier la maison de Condé, entrent en révolte et concentrent leurs attaques sur le ministre Concino Concini. L'originalité de la Fronde est de commencer par une révolte parlementaire et de voir le prince de Condé se ranger aux côtés de la reine Anne d'Autriche et du ministre Jules Mazarin afin de rétablir l'ordre. La décision du prince n'est en rien illogique eut égard à sa place dans l'État, et plus particulièrement au sein du Conseil. Même s'il s'indigne des refus de charges et de pensions que lui oppose régulièrement Mazarin, l'intérêt du prince en 1648 est bien du côté du pouvoir. Bien sûr, son incapacité à pourvoir largement ses clients, parents, proches, amis, compagnons d'armes en bienfaits issus de la faveur royale le met dans une position délicate. Il ne peut en effet véritablement assumer les devoirs liés à son statut dans la société d'Ancien Régime ni récompenser convenablement fidélité et services. C'est courir le risque à terme de perdre une part de son pouvoir et de sa puissance liés à sa capacité à jouir des biens de l'État royal et à les redistribuer⁹⁴⁴. Pour autant, la révolte serait incertaine et la collaboration avec Mazarin lui offre la possibilité d'assumer son rôle de prince du sang de la manière la plus propre possible à son caractère et à ses capacités : en exerçant le métier des armes à la tête des armées les plus importantes du royaume. Parallèlement, la mort de son père en 1646 lui offre l'occasion cette fois de prendre sa place au sein du gouvernement du royaume en devenant un des membres les plus importants du conseil de régence.

En filigrane, ce chapitre doit également permettre de voir comment prend progressivement corps une crise qui n'a d'unité, de début et de fin, que rétrospectivement. C'est en effet aussi par la présence croissante des troubles parlementaires au sein de la correspondance entre les

944 Quand Mazarin refuse de donner le gouvernement d'Ypres, ville conquise par Louis II en mai 1648, au duc de Châtillon, ami du prince, ce dernier écrit ainsi au cardinal : « je voy fort peu de gens doresnavant qui se veulent adresser à moy pour obtenir quelque grâce, et je seray fort circonspect à en demander, de peur de me décréditer tout à fait » (A.C., P 2, fol. 110-115). L'extrait est cité et commenté dans Christian Kühner, « Le prince et le cardinal. Amitiés et rivalités politiques dans la France du Grand siècle au prisme d'une lettre de Condé à Mazarin », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2016, N° HS 11, n° 3, p. 167-172.

acteurs de l'État que peut se mesurer la prise de conscience de la singularité de la colère qui anime les magistrats. Le terme de « Fronde » semble avoir été utilisé assez précocement si l'on s'en tient à la chronologie traditionnelle qui place le début de la révolte en 1648 et la voit s'achever en 1653. De multiples variantes sur l'origine de l'appellation semblent exister, mais on peut remarquer que le terme de « frondeurs » est en fait très vite utilisé par les contemporains pour qualifier les parlementaires qui s'opposent au pouvoir central. L'historiographie renvoie généralement aux mémoires du cardinal de Retz pour expliquer l'origine du terme. Dans ses *Mémoires*, rédigés bien plus tard à partir de 1675, Jean-François Paul de Gondi attribue en effet l'invention du terme à Bachaumont, un conseiller au Parlement de Paris qui ne fait pas partie des magistrats frondeurs :

« Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil et qui se rassemblent dès qu'il ne paraît plus. Cette comparaison, qui fut trouvée assez plaisante fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le roi et le Parlement, on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étaient pas accommodés avec la cour⁹⁴⁵. »

Dans un autre écrit, cette fois contemporain des troubles, le *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, la première occurrence du terme « frondeurs » apparaît cette fois à la date du 31 octobre 1648 :

« Le conseiller Coulon, qui a remué dans le Parlement durant les assemblées, s'est allé offrir à M. d'Orléans et à l'abbé de la Rivière, disant qu'il a cinquante compagnons, qu'il appelle ses "*flondreurs*" [*sic*], pour tirer contre le cardinal Mazarin [...] ⁹⁴⁶. »

À la différence de la version du cardinal de Retz, le terme est donc présenté ici comme utilisé par un Frondeurs pour s'autoqualifier. L'important n'est pas d'établir l'origine du terme, qui peut très bien avoir été utilisé par les magistrats favorables à un compromis rapide avec la cour contre leurs collègues plus déterminés, avant d'être repris par ces derniers à leur compte lors de l'aggravation de la crise après les épisodes d'août. Il s'agit plutôt de constater qu'il sert en 1648 à nommer une force d'opposition clairement identifiée dont l'activité se démarque par rapport au fonctionnement habituel du parlement. La chronologie des troubles s'ancre toutefois plusieurs années en amont, avec la série d'édits fiscaux que tente de mettre en place le contrôleur général des finances Particelli, finalement nommé surintendant des finances en 1647.

945 Cardinal de Retz, *Mémoires*, Édition de Simone Bertière., Paris, Le Livre de Poche, 1998, p. 551.

946 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, *op. cit.*, p. 131.

Les pages qui suivent ne visent pas à déterminer ce que le prince de Condé pense des menées des cours souveraines. Henri II ne cache pas dans les lettres à son fils son aversion pour le contrôleur général des finances dont il se plaint des « insolences⁹⁴⁷ ». La colère du vieux prince est toutefois souvent liée à des affaires touchant directement la maison des princes, et notamment leurs finances, et ne permet vraiment pas de préjuger de l'avis d'Henri II de Bourbon sur les mesures fiscales du contrôleur général. Quant à Louis II, les mentions de Particelli dans sa correspondance sont souvent en lien avec le paiement de la solde de ses soldats⁹⁴⁸. Pour le reste, le contrôleur général apparaît dans quelques banalités comme cette mention de ses ardeurs amoureuses pour la fille du duc de Villeroy dans une lettre du duc de Rohan au duc d'Enghien⁹⁴⁹. On apprend toutefois au détour d'une lettre du chevalier de Rivière lors de la nomination de Particelli comme surintendant des finances que ce dernier se confond en flatterie auprès du prince dont il semble craindre l'hostilité. Le chevalier écrit en effet :

« Je croy que M^r d'Emery a eu peur que vous ne luy portassiez obstacle et ne fissiés quelque difficulté à le voir placé où on l'a mis, et c'est le sujet des grandes caresses que je vous ay dit qu'il me faisoit pour vous avec des offres extraordinaires et de serviteur fort zélé⁹⁵⁰. »

Il est donc probable que Condé affiche une certaine hostilité en privé envers le nouveau surintendant. Il faut en effet être conscient que ce qui se dit autour du prince sur le contrôleur général et sur le cardinal Mazarin — ainsi probablement qu'une bonne part de ce qui s'écrit — nous échappe par manque de sources. Le cardinal de Retz dans ses mémoires insiste certes sur l'hostilité de Louis II de Bourbon envers Mazarin⁹⁵¹. La mécanique de ce texte, qui loin d'être un simple témoignage, est constitué d'écrits dont Retz faisait un « usage social immédiat⁹⁵² » ne permet toutefois pas de rendre compte de la réalité complexe des rapports entre le prince et le ministre. À un moment où les relations du prince avec le cardinal se tendent, l'opposition de Condé à la promotion de Particelli n'aurait rien d'étonnant, mais cela ne présume pas non plus d'une volonté de Condé de faire tomber le surintendant, lui qui, tout

947 A.C., M 30, fol. 389, lettre du prince de Condé au duc d'Enghien, de Paris, le 21 juin 1644.

948 Par exemple : A.C., P 1, fol. 38, lettre du chevalier de Rivière au prince de Condé, de Barcelone, le 9 avril 1647.

949 A.C., M 33, fol. 110, lettre d'Henri Chabot, duc de Rohan au duc d'Enghien, de Paris, le 27 juin 1646.

950 A.C., P 1, fol. 178, lettre du chevalier de Rivière au prince de Condé, de Paris, le 18 juillet 1647.

951 Il fait ainsi dire à Saint-Ibar que « Monsieur le Prince était enragé contre [le cardinal Mazarin] ; qu'il était persuadé qu'il perdrait l'État si on le laissait faire ; qu'il avait en son particulier de très grands sujets de se plaindre de lui [...] » (Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 354).

952 C. Jouhaud, D. Ribard et N. Schapira, *Histoire, littérature, témoignage*, *op. cit.*, p. 76.

comme la majeure partie de la haute noblesse, use activement des mécanismes financiers et des réseaux de finance dont Particelli est une figure majeure⁹⁵³.

Les pages suivantes visent donc à mener une réflexion sur la place que Condé accepte de prendre dans la gestion de ces troubles, et sur celle que lui désigne le cardinal Mazarin. Il s'agit d'observer une partie de la mécanique du pouvoir dans ce temps de régence où Condé entend investir son rôle nouveau de membre du Conseil, de gouvernant, alors même qu'il se trouve l'essentiel de la belle saison à la guerre, loin de la capitale, et que de plus une partie de ses proches et de ses clients se montrent hostiles au principal ministre. En août 1648, alors que la crise atteint sa phase la plus aiguë, le prince se trouve d'ailleurs occupé sur la frontière par les suites de la prise, victorieuse, de Lens.

1.1. 1648 : la mobilisation des cours souveraines

Avant 1647, on ne trouve quasiment pas de traces des débats qui agitent les cours parlementaires autour des édits fiscaux dans la correspondance des princes de Condé. La série de tentatives de Michel Particelli d'Emery pour créer de nouvelles sources de revenus est pourtant initiée dès 1644 avec l'édit du toisé qui exhume un impôt sur les constructions des faubourgs créé sous Henri II et jamais mis en place. Le parlement de Paris s'y oppose, présente des remontrances, et finalement entend tenir une assemblée générale qui aboutit en 1645 à la première assemblée de la chambre Saint-Louis qui rassemble ceux des magistrats qui n'ont pas été découragés par l'interdiction formulée par la régente d'assembler les cours hors de la présence du roi. Entre-temps, Particelli a tenté de mettre en place toujours en 1644 la taxe des aisés qui touche les plus riches Parisiens contraints d'acheter les titres d'un emprunt de 500 000 livres remboursable sur le produit des fermes. Vient ensuite en 1645 l'impôt du domaine — ou rachat — qui prévoit que ceux dont les biens sont situés dans la seigneurie parisienne du roi devront verser à l'État une année de revenus pour s'affranchir des droits seigneuriaux ultérieurs. Le caractère quasi invisible de ces mesures et des débats qu'elles entraînent parmi les magistrats dans la correspondance conservée des princes n'est pas forcément étonnant. Ces questions ne font pas partie des préoccupations principales de Louis II qui se trouve après Rocroi happé par ses fonctions militaires. Il est au contraire probable que son père suive cela de près. En tant que chef du conseil de régence

953 F. Bayard, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, op. cit. ; D. Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, op. cit.

particulièrement impliqué dans les questions financières⁹⁵⁴, il participe aux décisions qui président à la mise en place de ces mesures et est présent dans la plupart des instances et espaces de dialogues entre les magistrats et la régente⁹⁵⁵. Ses canaux d'informations sur ces questions ne passent ainsi pas massivement par la correspondance, et, surtout, comme nous l'avons déjà souligné, une bonne partie de sa propre correspondance est absente des fonds actuellement connus où celle de son fils domine à partir de 1643.

On trouve toutefois bien des traces dans la correspondance de points locaux de tensions politiques dans lesquels la maison de Condé est impliquée d'une manière ou d'une autre, et qui se révéleront durant la Fronde des catalyseurs des troubles. Les tensions en Guyenne apparaissent par exemple régulièrement. En janvier 1644, la cour des aides de Bordeaux envoie ainsi une lettre à Henri de Bourbon afin de lui demander de l'aide « pour [se] maintenir contre Monsieur le duc d'Espèron gouverneur de la province⁹⁵⁶ ». Les magistrats se plaignent que le duc les « rabaisse[nt] au-dessous du parlement⁹⁵⁷ » et les rendent « semblables aux compagnies subalternes⁹⁵⁸ ». Le prince a gardé une large clientèle dans la province après son passage comme gouverneur. Les adversaires du duc d'Épernon voient donc en lui un allié potentiel et la présence politique des Condé dans la province reste palpable.

1.1.1. Louis de Machaut et Jean Perrault : d'Henri II à Louis II, la continuité d'un service de l'information politique intérieure

L'agitation parlementaire autour des édits fiscaux devient finalement visible dans la correspondance de Louis II en 1647 par l'intermédiaire des lettres de François de Machaut, conseiller aux Enquêtes. Ce dernier fait partie de la clientèle des Condé et restera fidèle au prince pendant la Fronde. Il transmet à ce moment des informations sur les débats qui agitent les cours de justice autour de l'édit du tarif. Il s'agit cette fois de modifier les droits d'octroi perçus sur les denrées de consommation courante qui entrent à Paris par voie de terre et d'eau.

954 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 47.

955 Les mémoires de l'avocat général Omer Talon mentionnent ainsi à de nombreuses reprises la présence d'Henri II de Bourbon-Condé aux côtés de la reine, du cardinal Mazarin, et du duc d'Orléans dans les entrevues avec des magistrats, voir par exemple pour le début de l'année 1644 Louis-Gabriel Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon, avocat général en la cour de Parlement de Paris, continués par Denis Talon, son fils*, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1839, p. 94-103.

956 A.C., M 30, fol. 178.

957 *Ibid.*

958 *Ibid.*

C'est un édit novateur, car il n'établit en principe aucune distinction de statut parmi les contribuables. Les oppositions à cette mesure étant prévisibles, le Conseil juge plus prudent de le faire enregistrer par la cour des aides plutôt que de le confier au parlement de Paris. Ce dernier proteste alors contre ce qu'il considère comme une atteinte à son droit d'enregistrement. Les discussions se poursuivent jusqu'en 1648 et sont exposées de manière relativement détaillée au prince. Dans une lettre de mars 1648, Machault rapporte ainsi des délibérations au parlement de Paris où il s'agissait de préciser les conditions d'application de la nouvelle taxe en ce qui concerne le sel, le bois, le foin et les tapisseries⁹⁵⁹.

L'intérêt d'être informé sur ces matières est double pour le prince. D'une part, Condé se tient au courant de l'état d'esprit des magistrats et des dissensions avec la cour, d'autre part ce type d'innovation fiscale peut toucher ses propres affaires. Rétrospectivement, cela permet de voir à travers le fléchage de l'information la répartition des tâches entre Henri II et son fils qui avait cours avant la mort du vieux prince en 1646. La fidélité et le service des Machault s'enracinent en effet dans la période où Henri II était à la tête de la maison de Condé. François de Machault est un cousin de Louis de Machault, intendant de Bourgogne depuis 1644, qui est également un fidèle des Condé, et qui a pris la suite de son frère, Charles, qui faisait partie de la clientèle du cardinal de Richelieu⁹⁶⁰. C'est d'ailleurs ce même Charles de Machault qui était l'un des deux commissaires nommés pour enquêter sur Fontarabie et qui facilita avec son collègue la légitimation du récit du prince défait. Louis de Machault est quant à lui totalement intégré dans la clientèle des princes et fait partie des fidèles d'Henri II qui l'utilise comme agent pour gérer une large part des affaires touchant au gouvernement de Bourgogne. François de Machault constitue quant à lui l'un de ses principaux informateurs du prince en matière de politique intérieure, notamment sur l'activité des cours souveraines. L'apparition brusque en 1647, après la mort d'Henri, de transmissions d'informations sur l'agitation politique des cours souveraines dans la correspondance du duc d'Enghien devenu prince montre ainsi que jusqu'à lors, les questions de politique intérieure étaient essentiellement du ressort du vieux prince, tandis que son fils se concentrait sur ses exploits militaires. Naturellement, après la mort d'Henri de Bourbon, Machault adresse donc ses comptes-rendus à Louis à qui échoit la direction des affaires de la maison de Condé et une place au conseil de régence.

959 A.C., P 2, fol. 21, lettre de Louis de Machault au prince de Condé, de Paris, le 11 mars 1647.

960 Voir p. 138.

L'autre source d'information du prince sur ce qui se passe dans les cours souveraines est constituée de magistrats qui font partie de la clientèle des Condé. Jean Perrault en est un bon exemple. Ce très fidèle serviteur des princes est intimement lié à la famille Condé, que ce soit par les affaires, la politique ou les liens familiaux avec nombre d'autres familiers des princes. Son père, Abraham, était d'ailleurs déjà au service d'Henri II. Intendant de la maison du prince devenu avec l'appui d'Henri II conseiller d'État au conseil privé et des finances en 1643, Louis II lui permet de devenir en 1647 président à la chambre des Comptes et le nomme dans la foulée chef de son conseil⁹⁶¹. Il est emprisonné à Vincennes en janvier 1650 en même temps que Condé, Conti et Longueville. Financier ayant amassé une fortune considérable, il participera largement au financement de la révolte condéenne en 1651⁹⁶².

En 1648, il tient le prince informé de l'activité du parlement, en particulier à partir du mois de mars, alors que Louis II se prépare à partir en campagne et qu'il n'a plus la possibilité de suivre directement les affaires du parlement où il s'est rendu plusieurs fois dans les mois précédents. Le 13 mars, Perrault annonce ainsi transmettre une lettre contenant « les particularités de ce qui s'est passé au parlement⁹⁶³ ». Le 18 mai, il annonce que « la jonction du Parlement avec aultres Compagnies a esté enfin résolu presque tout d'une voix » et ajoute que cela « a entièrement surpris le Conseil comme la chose du monde a laquelle on s'attendait le moins⁹⁶⁴ ». Il transmet cette fois encore une lettre d'un tiers narrant le détail des débats. Perrault semble, dans ses lettres au prince de 1648, s'en tenir à une voie moyenne. Il ne condamne pas la volonté des parlementaires d'assembler les cours et de mener des débats qui dépassent en portée le simple examen et enregistrement des actes royaux, mais il ne se montre pas non plus particulièrement critique envers la régente et le ministre. Sa participation à la Fronde condéenne dans la suite des événements tend à le faire passer pour un solide adversaire du cardinal Mazarin⁹⁶⁵. Son positionnement est en fait probablement essentiellement guidé par son sens des affaires et du service du prince, qui sont les deux faces d'une même pièce. Quel que soit son avis sur la politique du ministre, de la régente et les éventuels échanges plus informels qui peuvent exister entre lui et le prince, dans ses lettres, il

961 P. Lefebvre, « Le cas des agents des princes de Condé », art cit, p. 78 ; K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 433.

962 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 433.

963 A.C., P 2, fol. 23, lettre du président Perrault au prince de Condé, de Paris, le 13 mars 1648.

964 A.C., P 2, fol. 78, lettre du président Perrault au prince de Condé, de Paris, le 18 mai 1648.

965 Pierre Lefebvre décrit Perrault comme passionnément attaché aux intérêts de Louis II et farouchement opposé à Mazarin (P. Lefebvre, « Le cas des agents des princes de Condé », art cit). Le duc d'Aumale fait de même (H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 292).

s'adresse avant tout à son patron en tant que ce dernier fait partie du Conseil et sert la politique de la régente. Rechercher des traces d'un positionnement partisan en 1648 dans la correspondance d'acteurs qui se placeront dans le camp des princes plus tard dans la Fronde est de toute manière bien délicat tant la tournure que prendront les événements après 1650 avec la mise en place d'une logique de « partis⁹⁶⁶ » est imprévisible en 1648. En s'abstenant de toute perspective téléologique, on peut constater au printemps 1648 que la clientèle condéenne, notamment robine, reste sur la ligne du prince qui poursuit son travail de serviteur de l'État aux armées et au Conseil⁹⁶⁷.

Après la mort d'Henri II, l'équilibre des années 1646-1649 où Louis II sert la politique de la régente et du cardinal profite d'ailleurs aussi à une certaine part de la clientèle condéenne, notamment parlementaire. L'extraordinaire ascension de Perrault, tant financière que sociale et politique, est bien permise par la position de Condé au sein de l'État royal⁹⁶⁸. On peut d'ailleurs noter que lui ne pâtit pas des réticences de Mazarin à accéder aux suppliques du prince. Ce sont plutôt les officiers militaires proches de Louis II et qui le servent fidèlement aux armées qui ne récoltent pas les récompenses escomptées. Le siège de Paris en janvier 1649 verra certes une partie de la famille proche et des amis du prince prendre le parti du parlement contre la cour — son frère Conti, sa sœur la duchesse de Longueville, le duc de La Rochefoucauld, —, mais la clientèle parlementaire évitera de trop se compromettre dans l'opposition à la cour et attendra 1650 pour s'opposer au ministre en restant dans la fidélité au prince. Cette dynamique est logique puisque Conti ou Longueville agissent eux-mêmes en patrons susceptibles de mobiliser leur propre clientèle dans l'opposition au ministre. De plus, leur position, bien plus insignifiantes que celle de Louis II, les incitent à espérer un gain de crédit et d'influence en se plaçant dans le camp des séditeux. Il faut aussi bien avoir à l'esprit que le mouvement collectif des cours souveraines en 1648 n'a quasiment rien à voir avec la logique de fuite en avant et d'accroissement de la violence qui sera celle du parti condéen à partir de 1650⁹⁶⁹. Pour lors, un subtil équilibre est entretenu par un certain nombre d'acteurs

966 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 112-146.

967 En ce qui concerne la clientèle condéenne issue de la robe, il faudrait ajouter le président de Nesmond dont il n'y a pas de lettres conservées pour 1648 dans la correspondance du prince. On pourrait également évoquer Pierre Lénét, procureur général au parlement de Dijon, agent très actif du prince lors de la Fronde condéenne, mais qui lui non plus n'apparaît pas dans la correspondance avant 1649.

968 P. Lefebvre, « Le cas des agents des princes de Condé », art cit, p. 78.

969 R. Descimon et C. Jouhaud, « La Fronde en mouvement », art cit ; Robert Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652). Paris et la Fronde des Princes », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1999, vol. 54, n° 2, p. 319-351.

qui s'efforcent chacun de manœuvrer au mieux selon les intérêts qu'ils défendent et les projets qu'ils poursuivent. Au printemps et à l'été 1648, Mazarin communique d'ailleurs avec Perrault et affirme faire passer par lui des informations pour Condé. Il écrit ainsi le 6 juillet :

« J'ay entretenu depuis deux jours deux ou trois fois M. le Président Perault [*sic*] de toutes les affaires courantes afin qu'il puisse vous en bien informer⁹⁷⁰. »

Le circuit est curieux. Pourquoi Mazarin, qui peut envoyer courriers et messagers à Condé, passerait-il par le premier président dont il ne sait comment ce dernier peut rendre ses propos au prince ? Intégrer ce fidèle parmi les fidèles du prince, cet homme puissant au sein de la maison des Condé dont la fortune personnelle ne cesse de croître dans le circuit informationnel du ministre présente pourtant un intérêt certain. Cela revient à rappeler à Perrault que sa place et son devoir se trouvent dans la fidélité à la régente et à son ministre. Avec le prince comme avec sa puissante clientèle parlementaire, une des stratégies du ministre est bien de les rapprocher de lui en les impliquant dans la marche de l'État quand il craint de les voir se rapprocher des voix dissidentes.

1.1.2. 1648 : le Grand Condé entre fonctions militaires et investissement dans son rôle au sein du Conseil

Mazarin rapporte quant à lui à Condé dès 1647 les inquiétudes que suscitent les groupes de nobles qui gravitent autour du coadjuteur de Paris et qui s'emploient à critiquer sa politique et celle d'Anne d'Autriche :

« La licence des langues & des plumes a esté telle a Paris pendant quelque temps que sa Ma[jesté] a esté contrainte d'y faire intervenir son autorité pour la refreiner, & d'en faire quelques exemple. On a renvoyé le S^r de Belesbat⁹⁷¹ en Bretagne, le comte de Fiasque⁹⁷² en sa maison, l'evesque de de Rennes⁹⁷³ à son evesché, & mis à la Bastille le chevalier de l'Escalle⁹⁷⁴, & l'ordre avait été donné pour y mettre aussi un nommé Sarrasin⁹⁷⁵ qui s'est

970 A.C., P 2, fol. 168, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 6 juillet 1648.

971 Adolf Chérueil identifie Paul Hurault de l'Hospital, mais ce dernier étant mort en 1624, il s'agit plutôt de Henri Hurault de l'Hôpital, conseiller au Parlement, mort en 1683, seigneur de Belesbat (A. Chérueil (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, op. cit., p. 926 ; Louis Moreri, *Le Grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, Paris, chez les Libraires associés, 1759, vol.7, p. 86).

972 Charles-Léon, comte de Fiesque.

973 Henri de la Mothe-Houdancourt, frère du maréchal qui fut vice-roi de Catalogne.

974 Un homme de lettres sur lequel on dispose de peu d'informations. Il est notamment l'auteur en 1618 du *Champion des femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes, contre un certain misogynes, anonyme auteur et inventeur de l'Imperfection et malice des femmes* publié à Paris chez la veuve Guillemot.

975 Jean-François Sarrasin (1614-1654), poète mondain, d'abord au service du comte de Chavigny, puis du prince de Conti environ à partir de 1648. Il écrira des mazarinades pendant la Fronde.

trouvé avec M. le Coadjuteur à Commercy. C'est un homme que j'avais voulu autrefois employer, & faire nommer par le Roy pour estre près du card[inale] Antoine du vivant du feu pape. Il s'est meslé de composer quelques vers sur des sujets que je ne puis seulement mettre sur le papier⁹⁷⁶. »

On remarque que la liste citée par le cardinal comprend plusieurs proches du prince de Condé. Jean-François Sarasin évolue dans des milieux mondains que fréquente le prince autour de l'hôtel de Rambouillet⁹⁷⁷. Il vient de plus de se placer au service du prince de Conti⁹⁷⁸. Ce sont ces mêmes milieux mondains que fréquente Charles-Léon de Fiesque qui s'engagera dans la Fronde au côté du prince et le suivra dans son exil espagnol. Moins qu'une information partagée sur les dernières décisions prises au sommet de l'État, l'insistance du cardinal sur ce point peut donc apparaître comme une forme de mise en garde, ou, à tout le moins, comme une exposition intéressée de la fermeté de la régente⁹⁷⁹ et du ministre envers toute forme de critique et de sédition. Il n'est d'ailleurs pas anodin que ce passage s'insère dans une lettre qui annonce des dispositions susceptibles de déplaire au prince. Mazarin évoque en effet la promotion de Particelli d'Emery à la surintendance des finances et sa volonté de faire de son frère le nouveau vice-roi de Catalogne, ce qui accroît encore un peu plus la puissance de la famille du prélat et son emprise sur les intérêts du royaume de France. Du point de vue du volume consacré aux sujets traités dans la correspondance, ces questions restent toutefois marginales et c'est bien l'agitation politique qui anime les cours souveraines qui fait l'objet de l'essentiel des échanges entre le cardinal et le prince pour ce qui concerne la politique intérieure.

Le rôle politique de Louis II au sein de l'État a considérablement évolué depuis 1646 et la mort de son père. Sans reprendre exactement les mêmes fonctions que ce dernier, il s'est vu plus étroitement associé à l'exercice du pouvoir à son retour de Catalogne. Il siège désormais au Conseil où son rang lui confère le titre de conseiller d'État⁹⁸⁰ et le place directement après la régente et le duc d'Orléans. Il est donc logiquement tenu au courant de l'évolution de la

976 A.C., P 1, fol. 185v, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, d'Amiens, le 19 juillet 1647.

977 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 437.

978 *Ibid.* ; Alain Génétiot, « Sarasin, un écrivain dans la Fronde » dans Philippe Chométy et Sylvie Requemora-Gros (eds.), *Gueux, frondeurs, libertins, utopiens : Autres et ailleurs du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2020, p. 51-60 ; Sarah Perret, *Édition critique des œuvres de Sarasin*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, Montpellier, 2020, p. 24, 29, 31.

979 Sur le rôle d'Anne d'Autriche pendant la Fronde, voir notamment Sophie Vergnes, « Anne d'Autriche pendant la Fronde. Une régente dans la tourmente devant le tribunal de ses contemporains » dans Fabien Salesse (ed.), *Le bon historien sait faire parler les silences. Hommages à Thierry Wanegffelen*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2020, p. 77-90.

980 R. Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, op. cit., p. 147.

crise qui touche les relations entre la régente, le ministre et les cours souveraines. Il s'est d'ailleurs impliqué dans sa gestion en investissant son rôle d'intermédiaire entre le Conseil et le Parlement. En effet, en tant que pair de France, il peut « participer à toutes les séances du Parlement avec voix délibérative⁹⁸¹ ». Et de fait, lors de ses interventions ponctuelles auprès des magistrats, sa fonction s'apparente à celle des gens du roi. Cette activité du prince au Parlement constitue en 1648 un véritable atout pour la régente, le ministre, et leurs tentatives de faire rentrer les magistrats dans le rang. Condé dispose en effet d'un certain capital d'autorité et de sympathie lié à son rang et ses succès militaires. Omer Talon rapporte en janvier 1648 un épisode où Louis II accompagné du duc d'Orléans serait allé parler « avec autorité⁹⁸² » aux maîtres des requêtes pour leur reprocher d'avoir manqué de respect au chancelier et au surintendant lors du conseil du 9 janvier où ils se sont plaints de la création des nouveaux offices. Quand le prince n'est pas en campagne, il est également généralement présent lors des convocations de magistrats devant une partie du Conseil où l'on trouve le plus souvent la régente, le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le surintendant des finances, le chancelier Séguier et les secrétaires d'État concernés. Ces réunions ont pour motif soit des remontrances ou des négociations visant à préparer l'enregistrement de textes qui suscitent une forte opposition⁹⁸³. Dans les périodes de tensions, elles procèdent également souvent de convocations unilatérales à l'initiative de la régente⁹⁸⁴. Condé s'implique même plus directement dans les débats comme le 18 février où il vient au Parlement assemblé, prend la parole à la suite du duc d'Orléans, et prononce un discours où il appelle à trouver un compromis et à cesser les marques d'hostilités⁹⁸⁵. Il s'agit pour le prince de montrer qu'il est déterminé à jouer le rôle politique que son rang de premier prince du sang lui permet. Cela lui permet également d'affirmer sa présence, de cultiver son réseau, sa clientèle parlementaire. Du côté du cardinal Mazarin, l'enjeu consiste à faire bénéficier sa politique de l'appui du prince sans pour autant risquer de voir ce dernier trop s'impliquer dans les questions fiscales

981 *Ibid.*, p. 105.

982 L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon*, op. cit., p. 209.

983 R. Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, op. cit., p. 375.

984 L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon*, op. cit.

985 « M. le prince a pris la parole, et nous a dit que la Reine donnoit au parlement le moyen de ne point tomber en sa disgrâce, leur donnant le loisir et le temps de s'expliquer dans une affaire si raisonnable, et par ce moyen se garantir du précipice; que la Reine n'a jamais cru qu'il y eût aucune mauvaise disposition dans la compagnie pour le service du Roi; qu'elle entendra volontiers les remontrances, écouter les propositions, et donnera les mains aux choses qui seront raisonnables; mais qu'elle ne se laissera point vaincre par autorité, laquelle elle est obligée de conserver tout entière; [...] » (*Ibid.*, p. 216).

soulevées par les parlementaires, questions qui glissent au grès des débats vers des points qui excèdent la fiscalité et touchent véritablement à l'organisation du gouvernement du royaume.

Les questions d'arbitrage autour de la mise en place des mesures fiscales ne sont jamais abordées dans la correspondance entre le prince et le ministre. L'agitation des cours n'apparaît qu'à travers les thèmes de la désorganisation et de la complexification des affaires publiques, ainsi que de celui de la sécurité du royaume. Mazarin traite donc la question avant tout en lien avec les fonctions militaires du prince. Il en fait particulièrement mention à travers la problématique du vote des fonds pour les armées. Condé a en effet repris la route des champs de bataille et se trouve à la tête de l'armée de Flandre depuis avril 1648. Le ministre lui écrit ainsi le 21 mai :

« Nous sommes en continuelles contestations avec le parlement, & si je pouvois vous mander le détail de toutes choses vous seriez estonnés d'apprendre jusqu'à quel point d'animosité & de mauvaise volonté il a passé. Il suffit de dire que la reyne ayant eu la bonté de le vouloir distinguer des autres compagnies & le traicter comme il pouvoit desirer sur le droit annuel, il a mieux aimé n'accepter pas la grace en laquelle il avoit un intérêt tres notable, & se joindre sans sujet aux au[tr]es corps *à qui on demandoit quelque secours*. Ce qui est de plus fascheux en cela c'est que tous ces incidens *nous coupent la bourse ou la font fermer à ceux qui nous assisteroient*. Et sans exaggeration *jamais on n'a esté en si pitoyable estat pour les finances*. Mr Le Tellier a demandé comme aumosne à quelques particuliers pour faire sortir l'armée navale avec cela [...] ⁹⁸⁶. »

Le conflit s'est en effet aggravé alors que Particelli a souhaité mettre en vente vingt-quatre nouveaux offices de maître des requêtes de l'Hôtel. Le nombre a finalement été ramené à douze, mais le Parlement refusant toujours d'enregistrer l'édit, il a été décidé de forcer l'enregistrement lors d'un lit de justice le 15 janvier. Fin avril, il est cette fois décidé que les membres de la chambre des Comptes, de la cour des Aides, du Grand Conseil, ainsi que ceux des parlements provinciaux devront abandonner quatre années de gages pour s'acquitter de la paulette, cette taxe que paient les officiers pour avoir le droit de transmettre leur charge à leurs descendants. Comme le rappelle ici Mazarin en évoquant une « grâce », le parlement de Paris n'est donc pas touché par cette décision. L'idée est bien de diviser les cours pour éviter leur coalition. Le 13 mai 1648, le Parlement rend pourtant un arrêt d'union par lequel les quatre cours souveraines déclarent vouloir se fédérer en vue d'agir contre le retranchement des gages. La régente décide en réaction de suspendre le renouvellement de la paulette. Un rapport de force s'engage alors. Il aboutit le 16 juin à la réunion des cours souveraines dans la

986 A.C., P 2, fol. 83, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 21 mai 1648. En italique les parties chiffrées (déchiffrées sur le manuscrit en interligne).

salle Saint-Louis du Palais, alors même que l'arrêt d'union a été cassé par le conseil royal. La lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé prend donc place au moment même où la crise s'aggrave, la régente brandissant la menace de l'abolition de la paulette, tandis que les cours agitent celle d'une union visant à débattre ensemble de la politique menée par le pouvoir central. Dans une lettre du 30 juin, le ministre sollicite finalement l'avis du prince sur demande de la reine, sans toutefois poser de question précise ni amorcer de réflexion sur un sujet particulier :

« [Le dessein de la reine] est d'éviter autant qu'elle pourra d'en venir aux extrémités si ces Messieurs du Parlement ne l'y forcent. Cependant, elle m'a chargé de vous mander vos bons avis, et je vous prie en mon particulier, si vous avez quelque chose à dire sur tout cecy, que vous me fassiez l'honneur de me le mander. Vous ne doutez pas, je m'assure, qu'on n'en fasse grand cas, tant pour le rang que vous tenez en l'Estat et la part que vous avez en sa direction que pour la passion que Sa Ma[jes]té sçait que vous avez de voir bien aller les affaires⁹⁸⁷. »

Le 2 juillet, Condé lui répond. La lettre est particulièrement longue et contient le détail des dernières opérations militaires, des projets pour la suite de la campagne, et des interrogations sur les décisions à prendre à court terme en termes de stratégie militaire. Un seul paragraphe répond à la demande du ministre concernant le Parlement :

« Je voudrois estre plus capable que je ne suis pour pouvoir donner des avis à Sa Majesté sur ce qu'elle doit faire dans la rencontre présente des affaires du parlement. Je ne voy pas pourtant qu'elle puisse prendre un meilleur conseil que de porter les choses tout autant qu'elle pourra dans la douceur et de tascher par toutes sortes de biais de ramener les esprits, qui se trouvent estre un peu égarés, et d'en venir le plus tard qu'elle pourra aux extrémités, le tout pourtant sans diminution de l'autorité royale, qu'elle doit maintenir jusques au bout. Les affaires changent tous les jours de face, si bien qu'il est bien difficile à une personne esloignée comme moy de pouvoir donner un bon avis, [...] ⁹⁸⁸. »

Quelques jours plus tard, le 5 juillet, Condé vient de recevoir l'arrêt du parlement sur la première proposition de la chambre Saint-Louis⁹⁸⁹ envoyée par Mazarin. Il s'exprime cette fois encore dans les mêmes termes :

« J'ay veu l'arrest que vous m'avès envoyé de M^{rs} du Parlement, qui m'a extrêmement surpris. Je n'ay rien à adjouster à l'avis que j'ay desjà donné à Sa Majesté là-dessus, ny

987 A.C., P 2, fol. 154, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 30 juin 1648.

988 A.C., I 4, fol. 128, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, du camp près du Catelet, le 2 juillet 1648.

989 « Je vous envoie l'arrest que Mess[ieurs] du parlement ont donné sur la première proposition de la chambre St. Louis. On ne leur avoit permis de s'assembler que pour faire des remonstrances, cependant ils decident & ordonnent, & ont mesme si estrangement commencé que si les choses passoient comme ils le veulent vous jugerez bien Monsieur que tout seroit boursé, & qu'il nous resteroit plus aucun moyen, je ne dis pas de continuer la guerre, mais seulement de nous pouvoir deffendre. » (A.C., P 2, fol. 165, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 juillet 1648).

aus résolutions que vous me mandés que Sa Majesté a prises. Je suis si esloigné qu'il est difficile que je puisse rien dire de particulier, voyant que de leur costé, il y a tous les jours quelque chose de nouveau. J'en ay pourtant fort entretenu le chevalier de Rivière et luy ay commandé de vous dire plus particulièrement mes sentiments [...] ⁹⁹⁰. »

À lire le reste du contenu de ces lettres, on comprend qu'à ce moment le prince est tout accaparé par la complexité de la direction des opérations militaires. Mazarin le sait et ces sollicitations de sa part et de celle de la reine procèdent moins d'une réelle volonté d'obtenir une analyse de la situation qu'elles ne visent d'une part à montrer au prince qu'il est bien considéré comme partie prenante du gouvernement du royaume, d'autre part à conforter son positionnement aux côtés de la reine et du ministre dans l'opposition à ce qui est considéré comme un acte de sédition de la part des magistrats.

Réussir à impliquer Condé dans la résolution de la crise et obtenir son assentiment constitue un précieux avantage pour Mazarin. En effet, une partie de la clientèle du prince, de ses proches et de sa famille, hostile au ministre, se montre sensible aux revendications du Parlement. On voit toutefois ici que Condé se montre prudent et en retrait, ce qui est facilité par son éloignement, qui, effectivement, ne lui permet pas de suivre les événements au jour le jour. S'il est nécessaire d'informer Condé sur l'argent disponible pour ses troupes, insister sur les conséquences des menées des magistrats sur le paiement de la solde des soldats permet de représenter au prince les conséquences néfastes de l'action des magistrats à travers une question à laquelle Condé est particulièrement sensible. L'agitation parlementaire n'arrange certes rien, mais on peut remarquer que les difficultés de trésorerie concernant la paye de la solde ne sont pas récentes. En 1644, Mazarin s'employait déjà dans ses échanges avec le prince à justifier des retards dans l'acheminement de fonds, se justifiant plus simplement par le très faible niveau des caisses du royaume. Plus largement, c'est en fait une quasi constante à partir de 1648 pour Mazarin que d'associer les troubles parlementaires à un danger pour la sécurité extérieure du royaume. Le 30 juin 1648, il écrit en parlant des Espagnols qu'il faut « les empêcher de venir avec leur cavalerie sur nos frontières pour faire des courses dans la France ⁹⁹¹ » et ajoute : « principalement dans la conjoncture de brouilleries que nous avons icy ⁹⁹² ». Fin juin, il explique que des bruits courent à Bruxelles que « Paris estoit à la veille d'une révolte ⁹⁹³ » et que l'archiduc entend en profiter pour progresser sur la frontière picarde.

990 A.C., I 4, fol. 130, lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, du camp près du Catelet, le 2 juillet 1648.

991 A.C., P 2, fol. 154, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 30 juin 1648.

992 *Ibid.* Ce segment est chiffré à la différence du précédent.

993 A.C., P 2, fol. 136, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 21 juin 1648.

Les occupations militaires du Grand Condé sont en fait pour Mazarin la meilleure assurance contre un basculement du prince dans l'opposition franche à sa politique. D'une part, elles permettent au ministre de présenter au prince l'agitation des cours comme une menace contre les projets immédiats de ce dernier — ce qui ne veut pas dire qu'il en soit dupe, bien que les propos du cardinal soient loin d'être dénués de toute réalité. D'autre part, elles tiennent le prince éloigné géographiquement des lieux où se nouent les oppositions à la politique du ministre.

1.1.3. Condé et Mazarin, un travail en équipe imposé

Au printemps 1648, Mazarin ne décrit pas l'agitation des cours souveraines comme une menace politique, encore moins comme un facteur de guerre civile. Dans une lettre du 26 mai au prince, il réduit les débats sur l'arrêt d'union des cours à « du bruit ». Les prémices de la Fronde parlementaire apparaissent avant tout pour lui comme un fâcheux contretemps dans son agenda politique, et notamment dans sa stratégie concernant la politique étrangère du royaume :

« Je vous supplie de nous donner souvent de vos nouvelles dont nous sommes en inquiétude, car vous ne sçauriez vous imaginer les bruits que l'on faict tous les jours courir icy sur lesquels, quelque resolution que je prenne, au con[seil] je ne peux pas m'empescher bien souvent de me mettre en colere & de m'eschapper. Sur quoy ayant entretenu en long M^r. Le Ch[eval]ier de Rivière, & sur diverses au[tr]es particularités, je me remet au compte qu'il vous en rendra, car je suis extremement las, estant accablé d'affaires & ayant pour surcharge une guerre domestique avec M^{rs}. de la Robbe qui prennent plaisir à nous donner des inquiétudes & faire du bruit, lequel quand il ne nous apporteroit au[cun] prejudice, il est cause pour le moins que toutes les bourses se ferment. La Reyne pourtant est resolute de sortir une fois pour toutes de cette affaire, chastiant severement ceux qui manqueront à leurs devoirs comme elle l'a déclaré en termes bien précis à toutes les compagnies⁹⁹⁴. »

Condé assiège alors Ypres depuis le 13 mai. Mazarin se montre particulièrement inquiet, car l'entreprise est incertaine. Les forces espagnoles sont importantes, des renforts sont susceptibles d'être rapidement mobilisés et le cardinal a dû particulièrement insister auprès de Condé afin de voir le prince suivre un plan qui n'avait pas sa faveur⁹⁹⁵. Condé craignait que l'archiduc Léopold ne parvienne à rapidement mettre sur pied une armée conséquente qui viendrait gêner la progression des Français avant même qu'ils n'arrivent sous les murailles d'Ypres. Les difficultés posées par les alliés lorrains retardent toutefois le gouverneur des

994 A.C., P 2, fol. 90, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 26 mai 1648.

995 Voir p. 220.

Pays-Bas dans ses projets, ce qui permet à Condé d'approcher la place et d'ouvrir les tranchées. Le siège est finalement rapide et les nouvelles seront bonnes puisque la garnison capitule le 29 mai. Toutefois, Léopold de Habsbourg a réussi entre-temps à prendre Courtrai par surprise le 19 mai alors qu'on l'attendait à Ypres. Les victoires, défaites et retournements de situation s'enchaînent donc à un rythme soutenu qu'il est difficile de suivre depuis Paris, même si le délai d'acheminement du courrier est relativement court entre la frontière nord et la capitale. Cet aspect événementiel est important, car il explique qu'en 1648 Mazarin soit plus préoccupé par la complexité des opérations militaires que par ce qui se passe dans les cours souveraines du royaume, même si, au quotidien, il doit également prendre en charge ce problème. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il soit plus empressé à demander des informations à Condé sur l'évolution de la campagne de Flandres qu'à comprendre les rouages de l'univers social robin. Si des informations sont bien transmises à Condé par l'intermédiaire du chevalier de Rivière⁹⁹⁶, ce n'est pas ici en vue d'impliquer Condé dans la recherche de solution au conflit intérieur, mais plutôt d'une part en raison de l'appartenance de Condé au conseil de régence, ce qui oblige le cardinal à le tenir informé, et d'autre part en ce que ces événements peuvent avoir des conséquences sur le suivi logistique de la campagne. Pour le reste, la résolution du problème est réduite à la volonté de la régente de faire preuve de fermeté. Mazarin informe finalement plus Condé sur sa perplexité face à la sédition des magistrats que sur le détail et les enjeux politiques des récriminations de ces derniers. Ainsi, dans une autre lettre du début du mois de juin, on peut lire :

« Notre guerre dure tousjo[ur] avec les compagnies souveraines de Paris. La Reyne en a desja fait prendre dix ou douze & auroit passé plus avant si on n'avoit tasché de modérer sa colere. Mais Sa Ma[jes]té est bien résoluë de pousser l'affaire juseques au bout, s'agissant d'une matière si délicate que celle de maintenir l'austhorité royale. Le procéder [*sic*] de ces Mess[ieurs] là est estrange. On ne scait ce qu'ils desirent & il semble qu'ayans desseing d'entrer dans une ville dont toutes les portes sont ouvertes, ils veulent neanmoins faire une breche pour passer par la muraille⁹⁹⁷. »

On ne peut pas réellement savoir si Mazarin feint l'incompréhension, ou s'il est effectivement désarmé pour comprendre la logique qui anime les membres des cours souveraines. On retrouve en effet dans cette lettre un procédé que nous avons déjà analysé : le cardinal construit une forme de connivence avec le prince fondée sur un principe de transparence. Il convient ainsi ne pas saisir ce que veulent les magistrats et manifeste une

996 Voir p. 195.

997 A.C., P 2, fol. 108, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, [sans date, mais logiquement de début juin, car elle évoque la récente évasion du duc de Beaufort].

prise de distance avec les décisions de la régente en se montrant soucieux de modérer la colère et la fermeté des décisions de cette dernière. La comparaison militaire, alors que le prince est justement confronté à ce moment-là à des questions de poliorcétique, renforce cet effet. Il n'est en effet pas impossible que Mazarin, occupé par son propre agenda politique, ne se soit pas plongé en profondeur dans les subtilités du fonctionnement des parlements et du monde social des hommes qui les peuplent. Son indéniable intelligence suggère pourtant qu'il en comprend probablement plus que ce qu'il ne laisse entendre au prince, le message est donc autre. S'en tenir à une analyse simpliste en écrivant à Condé présente en effet un certain nombre d'avantages. Insister sur l'illogisme de la conduite des magistrats et sur sa propre modération revient à disqualifier l'action des magistrats en tant que force institutionnelle, mais aussi à souligner l'outrance et la fausseté des discours sur sa personne⁹⁹⁸. Mazarin sait bien qu'au même moment une partie de l'entourage du prince prête une oreille complice aux récriminations des membres des cours souveraines. Il y a bien un intérêt à persuader Condé que l'unique enjeu consiste à mettre fin aux troubles, les revendications et le mode d'action étant eux irrationnels. Ce ton de connivence employé avec le prince est d'ailleurs encore plus marqué dans le début de la lettre où le cardinal fait à Condé un long récit de l'évasion du duc de Beaufort de sa prison de Vincennes le 31 mai. Il ajoute en effet à la fin de sa narration :

« Mais je finis la raillerie & cet article en vous disant que vous auriez grand plaisir si vous estiez icy de voir la contenance de diverses personnes qui espuisent leur suffisance & composent leurs visages en cet encontre⁹⁹⁹ qui d'une façon & que d'autre. Je cognois fort bien mon monde, & quand je ne saurois pas à quoy je me dois tenir, j'aurais recours à M. le Mar[écha]l de Grammont qui estant fort comme vous sçavés qu'il est sur le point des avys et des lumières me donneroit de bons advis là-dessus¹⁰⁰⁰. »

Si les lettres de 1647 après la levée du siège de Lérida pouvaient parfois comporter de légers accents de raillerie, celles de 1648, alors que Condé est retourné au front et que l'agitation des cours souveraines s'accroît voient donc bien revenir cette forme d'écriture épistolaire qui vise à faire comprendre au prince qu'il appartient bien aux cercles des acteurs du pouvoir. Mazarin évoque ici l'art politique de déceler la fausseté d'une personne à partir de l'expression de son visage, et il l'évoque comme un talent partagé avec le prince en tant que dirigeants experts. La complicité dans l'amusement, évoquée au conditionnel par le ministre,

998 L'année 1648 compte un peu moins d'une centaine de mazarinades (Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, Paris, J. Renouard et Cie, 1850, vol. 3/).

999 « Ce qui arrive fortuitement, soit en bien, soit en mal. Un cas avantageux s'appelle bonne encontre; un desavantageux malencontre. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel, op. cit.*, article « encontre »).

1000 A.C., P 2, fol. 107.

devant ces rôles mal exécutés contraste pourtant avec l'attitude de Condé qui semble à ce moment peu se soucier de la régularité de ses échanges avec le cardinal. Ce dernier se plaint en effet au moins à deux reprises fin juin 1648 du peu de nouvelles que lui transmet le prince¹⁰⁰¹. Moins qu'une complicité partagée, c'est d'une tentative de rapprochement qu'il s'agit, le soutien de Condé étant particulièrement précieux pour Mazarin.

Les semaines passant, c'est la menace d'une montée en puissance de la riposte royale que met en avant Mazarin. Le 23 juin, il affirme ainsi que « la reyne sera obligée malgré elle d'en venir à de fâcheuses extremités¹⁰⁰² » et annonce que s'il s'est peu occupé de cette affaire jusqu'alors « en ayant assez d'autres sur les bras », il faut bien à present « malgré [lui] qu'[il s']en mesle¹⁰⁰³ ». Le coup de majesté interviendra finalement fin août avec l'arrestation du président aux Enquêtes René Potier de Blancmesnil et de Pierre Broussel, un des plus anciens conseillers de la Grand-Chambre qui est particulièrement populaire parmi la population parisienne et notamment dans son quartier de l'Île de la Cité.

Le 20 août, Condé a remporté la victoire de Lens. Mêlés aux lettres de félicitations, des échos des événements du 26 août, jour où s'est déroulée l'arrestation de Blancmesnil et de Broussel, parviennent bientôt au prince. La ville s'est en effet hérissée de barricades sous l'effet d'une mobilisation des institutions bourgeoises à l'échelle des quartiers parisiens¹⁰⁰⁴. Il reçoit notamment un exemplaire manuscrit de la « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris le 26^e. Aoust 1648¹⁰⁰⁵ » dont un certain nombre d'exemplaires semblent avoir circulé dans les semaines qui suivent¹⁰⁰⁶. Le 27 au soir, Mazarin fait envoyer un courrier à Condé pour l'informer oralement de ce qui s'est passé les jours précédents à Paris¹⁰⁰⁷. Le 29, il envoie lui-même une lettre avec des détails sur les événements et annonce que le Parlement a rendu un arrêt ordonnant de baisser les chaînes tendues en travers des rues et de déposer les armes après que le 28 août au matin, Broussel a été ramené à Paris. En complément de sa lettre, il envoie également ce même jour un autre courrier chargé

1001 A.C., P 2, fol. 134 (lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 20 juin) et fol. 136 (lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 21 juin).

1002 A.C., P 2, fol. 142, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 23 juin 1648.

1003 *Ibid.*

1004 Robert Descimon, « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 2, p. 397-422.

1005 A.C., P 2, fol. 231.

1006 Un autre exemplaire, également manuscrit, se trouve à la bibliothèque nationale (B.n.F., Français 5218, fol. 324-347).

1007 A.C., P 2, fol. 241, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 29 août 1648.

de narrer à Condé ce qui s'est passé entre le 27 au soir et le 29 août¹⁰⁰⁸. Il annonce également dans sa lettre du 29 l'envoi du duc de Châtillon dans les jours qui suivent :

« [Je retiens] cependant M. de Chastillon encore pour un jour ou deux afin qu'il voye mieux l'affermissement de toutes choses & que s'il avoit à vous en mander quelque une de conséquence, il peût en estre le porteur [...] ¹⁰⁰⁹. »

Si Mazarin met tant de soin à informer Condé le plus précisément possible de ce qui s'est passé à Paris et de l'évolution au jour le jour de la situation, c'est qu'il craint d'avoir besoin des services du prince en cas de soulèvement incontrôlable de la capitale. Mazarin s'assure ainsi de retarder le départ de Châtillon afin d'avoir un homme de confiance à dépêcher au prince dans cette éventualité. Le Tellier a déjà informé le prince le 27 août que « Monsieur le Vidame », c'est-à-dire le duc de Saint-Simon, vidame de Chartres, qui se trouvait sous les ordres du prince, avait ordre de marcher vers Paris avec sa cavalerie¹⁰¹⁰. Mazarin prévoit également de faire revenir Condé seul à Paris, mais tout le problème est justement d'éviter que cette venue ne nourrisse les rumeurs disant que l'armée va marcher sur la capitale, rumeurs qui catalysent la mobilisation des citoyens autour de la milice bourgeoise. Robert Descimon a en effet bien mis en lumière l'importance dans ces journées d'une forme de citoyenneté urbaine qui se matérialise par l'organisation avec l'approbation du Bureau de la Ville de la défense des quartiers contre les soldats du roi assimilés à des étrangers¹⁰¹¹. Dans la nuit du 27 au 28 août, la nouvelle de la présence de troupes de cavalerie à Saint-Cloud et dans le bois de Boulogne se répand d'ailleurs et entraîne la multiplication des barricades. Dans la journée du 28, le calme revient progressivement avec le retour de Broussel à Paris, mais les festivités qui accompagnent cet événement suscitant des tirs d'armes à feu, une panique se crée dans le faubourg Saint-Antoine où les bourgeois en déduisent que l'armée royale entre dans la capitale. De nouvelles barricades sont alors érigées, tandis que des charrettes de poudre sortant de l'Arsenal sont pillées. Tout mouvement des armées en campagne et des généraux qui les commandent peut ainsi faire dégénérer la situation. Mazarin informe donc soigneusement Condé de ce que sa venue risque de susciter comme diffusions de rumeurs, ces dernières allant déjà bon train alors même qu'il n'a pas bougé de la frontière :

« La malice des boute-feux continuë à respandre tous le venin qu'elle peut & surtout ils taschent d'imprimer aux peuples la croyance que *vous vous en revenez et que toust*

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*

¹⁰¹⁰ A.C., P 2, fol. 239, lettre de Le Tellier au prince de Condé, de Paris, le 27 août 1648.

¹⁰¹¹ R. Descimon, « Les barricades de la Fronde parisienne », art cit.

*l'armée vous suit*¹⁰¹². De façon qu'il est extrêmement important qu'on *la scache occupée à quelque chose* comme j'ay eu le bien de vous mander *et que non seulement on ne voye revenir pas un homme, mais que tous les régiments qu'on envoie pour la fortifier continuent leur marche* [...]. Je prens la liberté de vous repliquer Monsieur qu'il est de la dernière importance que l'on voye & qu'il soit cognû à un chacun qu'on *ne songe à autre chose qu'à continuer nos progres et à cueillir les fruits de la grande victoire* que l'on vient de remporter & quand mesme il n'y auroit pas lieu de *rien entreprendre*, il faut au moins *faire le semblant et se mettre en posture de cela*. Mais surtout, on ne doit rien oublier pour *bien persuader aux officiers et aux soldats mesmes que vous serez de retour à l'armée huit jours après v[ot]re départ*, afin que *personne n'en doute, il le fault faire croire à ceux mesme qui ont l'honneur de vous approcher de plus pres et qui le peuvent plus persuader aux autres*¹⁰¹³. »

Le ministre demande donc au prince de mettre en scène la poursuite de la campagne militaire et de diffuser l'information de son prompt retour à l'armée de manière à en persuader les troupes. Il est intéressant de voir que la lecture que le cardinal fait de la circulation de l'information dans l'espace public parisien est entièrement habitée par une pensée de l'action. Il ne parle en effet pas indistinctement de rumeurs touchant le peuple, mais bien d'acteurs répandant des rumeurs en les fondant sur tout élément pouvant laisser à penser que les armées du prince se détourneraient des Espagnols pour se diriger vers Paris. L'affrontement par l'information qui caractérise la Fronde avec sa prolifération de rumeurs et de manipulation des nouvelles s'amorce donc. Condé arrivera finalement le 18 septembre à Chantilly. Entre-temps, une blessure reçue au combat justifie opportunément son éloignement des champs de bataille.

L'observation des modalités de la circulation de l'information politique dans la correspondance du Grand Condé en 1648 permet ainsi de dévoiler les ressorts de la mutation de la position du prince, qui, après la mort de son père et sa malheureuse expérience en tant que vice-roi de Catalogne, investit les fonctions politiques que lui ouvre son rang. L'intérêt du prince n'est alors pas dans la subversion et son action consiste assez largement à mettre en avant son statut d'acteur du pouvoir tout en faisant le jeu de la régente et du ministre qui cherchent à éteindre l'agitation des cours souveraines. Le rapport de force feutré qui se joue avec le cardinal révèle toutefois le fragile équilibre de la collaboration du prince au gouvernement de régence. Le ressentiment de Condé après des années de services où le ministre a toujours tenu à limiter les possibilités pour ce dernier de disposer de charges, de bénéfices et d'autres bienfaits afin de pouvoir les redistribuer est certain. L'échec de la vice-

1012 En italique les parties chiffrées et transcrites en interligne d'une main contemporaine.

1013 A.C., P 2, fol. 241, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 29 août 1648.

royauté condéenne en Catalogne n'a fait que tendre un peu plus les relations entre les deux hommes. Les hautes fonctions militaires exercées par le prince permettent toujours toutefois au ministre d'offrir au prince un terrain d'accomplissement à la mesure de son rang, tout en le maintenant opportunément éloigné de l'agitation politique parisienne. Le siège de Paris, même s'il voit le prince se ranger une fois de plus du côté de la cour, va toutefois définitivement briser cet équilibre fragile.

1.2. 1649 : le siège de Paris, surveiller la province au milieu des rumeurs

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, la famille royale et une partie de la cour quittent brusquement Paris pour Saint-Germain-en-Laye. En s'extrayant de la capitale, la régente et le ministre veulent avoir les coudées franches pour mater les magistrats des cours parisiennes et briser la mobilisation des institutions bourgeoises. Dès le 6 janvier, Condé commence à préparer les positions de son armée pour le siège de Paris.

1.2.1. Diffuser en masse des consignes de loyauté : une démonstration de puissance politique

Au lendemain de la sortie du roi, de la reine et du cardinal Mazarin de Paris, les flux informatifs fonctionnent de deux manières autour de Condé. D'une part, un certain nombre d'officiers qui ont servi sous ses ordres l'informent de leur fidélité et de leur disponibilité, d'autre part, Condé lui-même transmet à ses fidèles, ses amis, ses clients des informations sur ce qui s'est passé et des explications sur les raisons de la fuite de la famille royale et du cardinal. Il se fait alors le relais des motifs mis en avant par la reine et le ministre. Il s'agit notamment de s'assurer que sa clientèle restera du côté de la cour. En effet, la nouvelle du basculement dans la révolte d'une partie de la famille et de l'entourage proche du prince se répand rapidement et entretient la confusion des esprits. Le prince de Conti, le duc et la duchesse de Longueville, ainsi que le duc de La Rochefoucauld offrent en effet leur soutien aux Parisiens. Le duc de Longueville s'empresse même de tenter de soulever la Normandie, dont il est gouverneur. À ce moment, des rumeurs contradictoires circulent sur la position exacte du prince. Il faut donc rapidement confirmer que sa volonté est bien de voir ses fidèles rester dans le giron réginal, afin d'éviter le plus possible toute complaisance envers les

manœuvres des nobles passés du côté de la révolte. Condé s'assure notamment du maintien de l'ordre et de la loyauté des élites dans les provinces dont il est le gouverneur, et en premier lieu en Bourgogne¹⁰¹⁴. Il envoie ainsi des recommandations au lieutenant du roi dans la province, Henry de Saulx-Tavannes. Ce dernier dispose d'une autorité sur la province qui va au-delà du poids conféré par sa charge, les Saulx-Tavannes étant présents dans le dispositif institutionnel et militaire bourguignon depuis le XVI^e siècle. Le 9 janvier, Tavannes répond à Louis II :

« Le nom du roy southenu par l'autoritté de vostre altesse en ceste province est ce qui y maintient toutes choses dans ce repos que vous me commandes de les continuer¹⁰¹⁵. »

On retrouve les mêmes protestations d'obéissance chez le comte de Montrevel, lieutenant général de Bresse¹⁰¹⁶. La noblesse bourguignonne restera de toutes manières largement fidèle au roi pendant la Fronde, et cela même après l'entrée en révolte de Louis II¹⁰¹⁷. Des injonctions à veiller au maintien dans l'obéissance due au roi sont également envoyées à Jacques Grasset, lieutenant de la Grosse Tour de Bourges, et à Abraham Girard, qui, depuis la mort d'Henri II, gère une partie des affaires bourguignonnes du prince depuis Dijon¹⁰¹⁸.

La manœuvre du ministre et de la régente repose d'ailleurs largement sur le prince de Condé. En sus d'être chargé de coordonner et de diriger le blocus de Paris, sa position au sein de l'État, sa place parmi la noblesse du royaume et sa très large clientèle doivent permettre de limiter le soutien apporté à ceux qui s'opposent au cardinal. Logiquement, la circulation d'informations entre le cardinal et le prince au lendemain du 5 janvier est donc intense. Mazarin utilise à ce moment essentiellement des messagers et abandonne ses habituelles longues lettres. Il annonce par exemple dans une très courte lettre du 10 janvier qu'il « depesche un gentilhomme en toute diligence pour [...] dire [au prince] ce qui s'est passé¹⁰¹⁹ ». Le but est bien sûr d'informer efficacement Condé afin qu'il puisse ajuster le dispositif militaire qu'il déploie autour de Paris, mais aussi de lui permettre de jouer une partition proprement politique où il s'agit de compter les fidélités comme les défections, et de faire pression en conséquence sur les acteurs avec lesquels il dispose de liens d'amitié, de

1014 S. Pannekoucke, *Des princes en Bourgogne. Les Condé gouverneurs au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 32.

1015 A.C., P 3, fol. 17, lettre d'Henry de Saulx-Tavannes au prince de Condé, de Sulley, le 9 Janvier 1649.

1016 A.C., P 3, fol. 37, lettre du comte de Montrevel au prince de Condé, de Bourg, le 12 janvier 1649.

1017 J. Loiseau, *La noblesse aux états de Bourgogne*, op. cit., p. 141-168.

1018 Lettres du prince de Condé à Abraham Girard, de Paris, le 6 janvier 1649 (A.C., P 3, fol. 12), de Saint-Germain, le 10 janvier 1649 (A.C., P 3, fol. 25), de Saint-Germain, le 20 janvier 1649 (A.C., P 3, fol. 92).

1019 A.C., P 3, fol. 21, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Saint-Germain, le 10 janvier 1649.

fidélité, de dépendance. Les informations transmises sont également utiles à Condé pour jouer son rôle de relais de l'information officielle auprès de ses amis et de sa puissante clientèle à un moment où toutes sortes de rumeurs se répandent et où s'amorce la dynamique de publication d'informations sous forme de libelles à laquelle on donnera le nom de mazarinades. Il a ainsi écrit au duc de La Trémoille qui lui répond dès le 12 janvier :

« J'ay receu celle [la lettre] qu'il a pleu a v[ot]re altesse me faire l'honneur de m'escire pour me faire scavoir la sortie de leurs majestes de Paris. V.A. a aussy eu agreable de m'en escire les raisons et me donner ses ordres tant pour les faire valoir vers ceux qui avoient esté mal informés que pour porter les gentilshommes de ces quartiers au service du Roy. J'estois prest d'envoier un courier à V.A. au premier bruit que j'en eus pour luy offrir ma personne, mes amis et tout ce qui dépend d'eux et de moy. Maintenant je suis assuré de ses intentions, je despecheray de tous costés pour disposer un chacun de se tenir prest au premier commendement que je recevray de leurs Majestes et de V.A. [...] ¹⁰²⁰. »

La famille de La Trémoille est apparentée aux Condé par les Montmorency¹⁰²¹ et ils ont noué des relations étroites avec la maison de Condé au cours du siècle. Le fils du duc combat aux côtés de son cousin le duc d'Enghien dès 1643¹⁰²², et il rejoindra l'armée des princes lors de la révolte contre le cardinal Mazarin. La réponse d'Henri de La Trémoille, duc de Thouars, est particulièrement intéressante, car elle montre bien qu'au début de l'année 1648, la position de Condé vis-à-vis du ministre et de la régente n'a rien d'évidente, même pour les cercles familiaux et clientélaires relativement proches du prince. La Trémoille attendait en effet d'être « assuré d[es] intentions [du prince] ». Cela ne signifie pas pour autant que Condé ait véritablement envisagé de se dresser dès 1648 contre la reine et le cardinal. Par contre, cela montre que Condé prend soin de ne pas publiciser en amont du coup de majesté de début janvier sa véritable position vis-à-vis des frondeurs et du pouvoir. On pourrait analyser cela comme une marque d'indécision, une volonté de se ménager la possibilité de basculer dans la révolte le moment venu, voire de mieux monnayer sa fidélité auprès du ministre en laissant le doute planer sur sa conduite une fois le roi sorti de Paris. Pourtant, tout indique que Condé est dès le début soigneusement associé à l'opération, comme le confirment d'ailleurs la rapidité avec laquelle il mobilise ses troupes autour de la capitale dès le 6 janvier et les mouvements préparatoires ordonnés à ses officiers dans les semaines précédentes. Comme nous l'avons souligné à propos des événements de 1648, Louis II est en effet à ce moment intégré au gouvernement du royaume à travers sa participation au conseil de régence. Sa discrétion et

1020 A.C., P 3, fol. 35, lettre d'Henri de La Trémoille au prince de Condé, de Thouars le 12 janvier 1649.

1021 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 76-77, 426.

1022 *Ibid.*, p. 77.

l'incertitude publique sur ses intentions relèvent bien plutôt du secret entourant la pratique politique au cœur de l'État. Considérant ses intérêts personnels et ceux de sa maison, le prince est à ce moment plus enclin à parier sur le fait de se rendre un peu plus indispensable à la régente et au ministre pour enfin pouvoir récolter les fruits des services qu'il rend à la couronne, qu'à songer à une sédition incertaine. La Trémoille semble quant à lui s'être préparé à une prise d'armes contre le pouvoir central. Il explique en effet qu'il était prêt « au premier bruit » à offrir au prince « [s]a personne, [s]es amis et tout ce qui dépend d'eux et de [lui] », ce qui correspond à la description d'une mobilisation autour d'un noble malcontent. Il se montre toutefois très prudent dans sa lettre, d'autant plus qu'il connaît maintenant la position de Condé. Il évite ainsi toute critique directe envers le régente ou le cardinal Mazarin et se contente de se présenter comme un serviteur fidèle : il suit la position du prince. Les clivages et tensions bien réels autour de la position de Condé à ce moment, dont la manifestation la plus éclatante est le parti adopté par Conti et Longueville, sont donc obliés. La prudence observée permet de facilement revenir dans le droit chemin : les services qui devaient être offerts au prince le sont simplement désormais « à leurs Majestés et [...] V.A ». Ceux qui ont une lecture différente des intentions du cardinal deviennent quant à eux « mal informés », ce qui revient bien à dépolitiser l'hostilité réelle d'une partie de la noblesse au gouvernement du cardinal. La question pour La Trémoille n'est bien sûr pas celle de la fidélité au roi, qui ne saurait être remise en cause, mais de savoir s'il doit se placer au service de Condé et de cet ensemble incertain nommé « leurs majestés » que la rhétorique frondeuse associe au roi et à la reine manipulés par Mazarin, ou seulement au service d'un prince du sang dont les actes et prises de position sont censés naturellement servir les intérêts du roi mineur.

La lettre montre également bien comment Condé sert de relais pour la communication du pouvoir central autour de la fuite de Paris à Saint-Germain. Pour La Trémoille, il ne s'agit pas tant de connaître les intentions de la régente et du cardinal dans cette manœuvre que de savoir à quelle version le prince de Condé adhère. À partir du moment où Condé assure la transmission des informations sur l'événement telles qu'elles sont présentées par le pouvoir central, ces informations se trouvent légitimées auprès de ceux qui, parmi sa clientèle, placent la fidélité au prince au-dessus de l'hostilité au cardinal. Une lettre d'un petit noble picard, monsieur de Lignères, montre bien que ce début d'année 1649 est perçu comme un moment

décisif, et qu'il est saisi pour exhiber sa fidélité, c'est-à-dire, dans le cas présent, sa disponibilité :

« Ayant tousjours souhaitté avec passion les occasions de vous tesmoigner mes très humbles obeissances, j'envoye scavoir si dans ce [*sic*] rencontre de la desobeissance du parlement vostre Altesse me veult honorer de ses commandements et la supplie de me considerer comme la personne du monde qui luy est la plus acquise [...] ¹⁰²³. »

Le terme de rencontre est quasiment synonyme d'« occasion » à l'époque moderne. Le dictionnaire de Richelet donne :

« Tout ce qui s'offre et se présente à nous sans être préveu. Tout ce qui s'offre par hazard et inopinément. [Rencontre fatale, malheureuse, heureuse, mauvaise, fâcheuse, criminelle, dangereuse. (...)] ¹⁰²⁴ ».

Pour définir « occasion », Furetière utilise d'ailleurs le terme de « rencontre » :

« [Occasion] se dit aussi en plusieurs rencontres particulieres. Il a laissé échapper une bonne occasion, pour dire, un bon employ, une bonne condition ¹⁰²⁵. »

Là encore, ce qu'entend Lignères est donc peu clair. La révolte des cours souveraines est-elle une bonne occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin, ou s'agit-il d'une crise en laquelle il s'agit de prêter main-forte au pouvoir ? Dans tous les cas, l'événement est perçu comme une opportunité pour offrir ses services au prince. Certaines lettres sont toutefois plus explicites que d'autres, comme par exemple celle d'un monsieur de Saint-Gille qui écrit au prince :

« J'ay veu les ordres qu'il a pleu à V.A. donner à M^r de Sainte Marie [...]. Il m'a parlé & n'a pas eü de peine à me persuader mon devoir puisque je n'aurais jamais pour but en toutes mes actions que le service du Roy et celui de V.A. Il est vray Monseigneur que si j'étais assez malheureux pour avoir des sentiments qui y fussent contraire, que l'exemple de V.A. me ferait rentrer dans ceux desquels je ne me puis éloigner sans crime ¹⁰²⁶. »

On voit ici comment fonctionne au sein de la clientèle du prince et de ses ramifications la redescende de l'information, et donc la passation des consignes sur la posture à adopter face aux événements. Condé écrit — fait écrire par ses secrétaires — à des acteurs identifiés qui se chargent ensuite de transmettre la conduite à suivre au sein de leur propre réseau. L'enjeu est particulièrement fort ici car les deux gentilshommes qui apparaissent dans l'échange, Saint-

1023 A.C., P 3, fol. 33, lettre de Monsieur de Lignères au prince de Condé, de Saint-Quentin le 12 janvier 1649.

1024 P. Richelet, *Dictionnaire françois*, *op. cit.*, article « rencontre ».

1025 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « occasion ».

1026 A.C., P 3, fol. 89, lettre de monsieur de Saint-Gille au prince de Condé, de Bayeux, le 20 janvier 1649.

Gille et Sainte-Marie, sont normands. Il s'agit donc de les empêcher de suivre le gouverneur de la province, le duc de Longueville, qui tente de provoquer un soulèvement pour s'opposer à la régente. Dans une lettre du 17 janvier, le maréchal de Brézé indique quant à lui au prince qu'il va s'efforcer de suivre ses ordres, mais que, ne connaissant pas « tous les gentilshommes d'Anjou », il a « envoyé prendre le rôle dans toutes les élections, pour après les faire avertir par les moyens qu'[il] juger[a] les meilleurs et les plus prompts¹⁰²⁷ ». Les registres constitués au niveau des circonscriptions fiscales serviront donc ici à établir une véritable liste de diffusion. En ce qui concerne M. de Saint-Gille, on notera que si le prince ne lui a pas écrit en propre, ce dernier prend toutefois bien la plume pour témoigner de sa fidélité, ce qui lui permet d'inscrire son nom dans les correspondants du prince et de faciliter une éventuelle future demande de faveur. En effet, une seule lettre de ce correspondant apparaît dans la correspondance des princes. Il n'est donc pas forcément bien identifié et saisit l'occasion pour attirer l'attention sur sa personne. Sa prose est toutefois ambiguë, et cela de manière plus notable que celle d'autres correspondants. Il peut d'ailleurs s'agir d'une stratégie visant à ce que sa lettre soit particulièrement remarquée. Saint-Gille mobilise en effet l'expression de la fidélité, passage obligé de ce type de lettre, et la louange de l'exemplarité inspirante du prince, autre *topos*. Il enchâsse toutefois habilement l'expression de sa propre opinion au sein même de ce passage classique, et, sans l'affirmer frontalement, sous-entend qu'il se pourrait bien être favorable aux frondeurs du Parlement, contre le ministre. La protestation de fidélité acquiert alors une certaine originalité, puisque Saint-Gille se présente comme d'autant plus fidèle que son attachement au prince l'emporte sur ses sentiments personnels. Il y a là une maîtrise particulière de l'écriture épistolaire qui se manifeste par une capacité à construire le discours pour qu'il informe le destinataire de quelque chose qu'il ne dit pas explicitement. Condé sait bien que l'opposition à Mazarin gronde également parmi ses clients, fidèles, amis, et sa famille. L'en informer au sein même du discours de la fidélité, c'est informer le prince de l'inadéquation entre la position de ce dernier et celle d'une partie de ceux qui le soutiennent, c'est aussi proposer ses services pour un éventuelle revirement contre le ministre, l'informer qu'il serait suivi s'il décidait d'entrer en sédition.

L'empressement de Condé à informer largement sa clientèle se justifie donc aisément. Clarifier rapidement la situation permet notamment d'éviter d'avoir à répondre à des propositions embarrassantes. Le mois de janvier 1650 voit ainsi une explosion de la

1027 A.C., P 3, fol. 72, lettre du maréchal de Brézé au prince de Condé, de Milly, le 17 janvier 1649.

correspondance. Pas moins de soixante-quatre lettres, essentiellement de la correspondance passive, ont été conservées. Par comparaison, on en trouve treize pour décembre 1648, et neuf pour novembre 1648. Ces lettres, en majorité des réponses aux informations et aux directives du prince, permettent à Condé de compter ses troupes. Beaucoup émanent d'officiers qui ont servi sous ses ordres et dont les responsabilités en 1649 en font des acteurs clefs pour le maintien des villes et provinces dans la fidélité au roi. Logiquement, Condé sollicite aussi des corps comme la cour des comptes de Dijon¹⁰²⁸, ou encore les échevins de Bourges¹⁰²⁹, des ecclésiastiques comme l'évêque de Poitiers¹⁰³⁰. Le principe est d'assurer le maintien de l'ordre et de la loyauté envers la régente en rappelant à leur devoir les élites provinciales aristocratiques, robes, bourgeoises et ecclésiastiques, c'est-à-dire tous ceux qui détiennent une forme d'autorité et de pouvoir. Cette opération massive de contrôle des élites par la voie épistolaire constitue aussi pour Condé une démonstration devant le cardinal Mazarin de sa puissance et de l'étendue de son autorité. D'un point de vue pratique, elle nécessite la mobilisation d'un nombre important de secrétaires et suppose l'existence de listes tenues à jour des correspondants à qui il s'agit d'écrire dans ce type de circonstances. Ce mode d'action relève donc à la fois de l'utilisation des logiques sociales propres au clientélisme d'Ancien Régime, mais aussi d'une logistique de cabinet. La position du prince de Condé en janvier 1649 ne relève pas d'un maintien par défaut dans la loyauté à la régente et au ministre Mazarin, il entend au contraire bien opérer une démonstration de sa puissance et de son importance dans le fonctionnement de l'État. Le résultat est finalement en demi-teinte, puisque si cela fonctionne relativement bien pour les représentants du pouvoir royal qui font partie de la clientèle du prince, ses proches parents s'affranchissent quant à eux allégrement de son avis et entrent en révolte¹⁰³¹. C'est finalement une noblesse intermédiaire, qui souvent a servi sous les ordres du prince lors des campagnes des années 1640, qui se montre la plus fidèle et la plus encline à suivre les instructions princières, même si elle semble souvent se montrer séduite par l'opposition au cardinal Mazarin et à la politique qu'il mène.

1028 A.C., P 3, fol. 50, lettre de la cour des comptes de Dijon au prince de Condé, de Dijon, le 14 janvier 1649.

1029 A.C., P 3, fol. 97, lettre du maire et des échevins de Bourges au prince de Condé, de Bourges, le 22 janvier 1649.

1030 A.C., P 3, fol. 67, lettre de l'évêque de Poitiers au prince de Condé, de Poitiers, le 17 janvier 1649.

1031 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 102-105.

1.2.2. Nouvelles et rumeurs : surveiller l'information

Les échanges des semaines suivantes portent pour l'essentiel sur l'acheminement des troupes vers Paris¹⁰³². La problématique de la guerre des nouvelles et des rumeurs s'impose progressivement. Le 27 janvier, le duc de Rohan écrit ainsi de Rennes :

« J'envoye à vostre Altesse pour l'informer de l'estat de cette province. Mes ennemis pensant m'y faire mal recevoir avoit fait coure le bruit que j'y devois demander de la part du Roy trois millions et quatre mille hommes de pied et le parlement a deliberey s'ils m'envoyoit prier de ne pas point entrer dans cette ville. Mes amis ont prevalu et j'y suis arrivé. [...] »

Les ennemis du Roy et les vostre particulièrement font coure icy mille faux bruits et je supplie vostre Altesse de nous faire mander de temps en temps de ses nouvelles, cela est icy important [...] ¹⁰³³. »

L'hiver 1649 voit une véritable explosion de la production de mazarinades¹⁰³⁴, mais aussi plus globalement un phénomène général de production, diffusion, amplifications de nouvelles plus ou moins justes, de rumeurs et de bruits par tous les canaux possibles. Le résultat d'un affrontement sur le terrain de l'information dépend en fait assez largement du nombre d'alliés et d'agents que l'on peut mobiliser, ce que Rohan résume ici en opposant l'action de ses « ennemis » et de ses « amis ». Les « amis » ne se limitent toutefois pas toujours aux parents et aux clients. Assez rapidement, la bataille de l'information implique de stipendier des individus chargés de diffuser des rumeurs et des informations favorisant les desseins de ceux qui les paient.

Du côté du prince, la guerre civile engendre une réelle modification de son réseau épistolaire d'information. Lors des campagnes en Catalogne et aux frontières septentrionales et orientales du royaume de France, les informateurs apparaissant dans la correspondance étaient relativement peu nombreux. Comme nous l'avons vu, cela est dû pour une part à l'importance des sources institutionnelles dès qu'il s'agit de stratégie militaire et de politique étrangère — en l'occurrence le ministre Mazarin et le secrétaire d'État Le Tellier —, et pour une autre part à la concentration de la transmission d'informations par un nombre limité d'agents de confiance comme le chevalier de Rivière. Cela s'explique aussi par le caractère

1032 Comme dans une lettre où Jean de Batz se plaint du piètre armement de son régiment, conséquence de la précipitation du lieutenant du roi en Bourgogne Henri de Saulx-Tavannes à exécuter les ordres de Condé (A.C., P 3, fol. 77).

1033 A.C., P 3, fol. 116-117, lettre du duc de Rohan au prince de Condé, de Rennes, le 27 janvier 1649.

1034 C. Jouhaud, *Mazarinades*, op. cit., p. 20.

relativement circonscrit des théâtres d'opérations sur lesquels intervient Condé, et le fait que nombre d'informations transitant au sein même de ce théâtre d'opérations échappent à l'archivage dans la correspondance. En 1649, et dans un contexte de guerre civile, c'est toute la province qu'il faut surveiller, et c'est donc un réseau éclaté géographiquement et mobilisant une large variété d'acteurs qu'il s'agit de faire fonctionner.

Après la première vague de lettres envoyées pour s'assurer du maintien des clients du prince dans la fidélité au roi, ces derniers sont de nouveau sollicités afin de fournir des informations et des nouvelles fiables. Il est en effet nécessaire pour le prince de pouvoir effectuer un tri dans la masse d'informations, de bruits et de rumeurs en circulation. Il demande ainsi des précisions au comte de Vaubecourt sur des émeutes à Châlon début février 1649. Ce dernier lui explique qu'elles ont été dirigées contre un marchand nommé Grouin, précise qu'il y a eu des jets de pierre et « deux coups d'arquebuse¹⁰³⁵ », et enfin détaille les mesures prises par les autorités de la ville. Il conclut en écrivant : « la crainte de l'incertitude des événements tiens ces pays autant en devoir qu'autre chose [...] ¹⁰³⁶ », et répond en cela à la principale interrogation du prince qui s'inquiète en effet d'un possible glissement vers un état de révolte ouverte contre le pouvoir central. La collecte régulière de nouvelles doit permettre autant que possible de réagir en amont pour éviter une dégradation de la situation, mais aussi le cas échéant d'être informé le plus rapidement possible de toute situation nécessitant d'envoyer des troupes. En arrière-plan se profilent des questions d'organisation de la répartition des troupes dont dispose le prince entre la capitale et d'éventuels points chauds en province.

Dans ce contexte, la place du cardinal Mazarin dans la fourniture d'information au prince n'est plus la même. Contrairement au prince, le cardinal ne dispose pas d'un réseau étoffé constitué autour des élites locales et des agents royaux en province susceptible de l'informer aussi efficacement que le font ses contacts à Rome et ailleurs en Europe sur la politique internationale. Condé peut quant à lui espérer mobiliser ses nombreux relais, héritage des liens noués avec ceux qui ont servi sous ses ordres dans les campagnes récentes et de la clientèle et des serviteurs de son père, auxquels s'est ajoutée une large part des fidèles du cardinal de Richelieu. Les agents habituels de la maison de Condé sont en effet largement mobilisés. Girard, à Dijon, reçoit ainsi régulièrement des directives du prince, parfois par

1035 A.C., P 3, fol. 132, lettre du comte de Vaubecourt au prince de Condé, de Châlons, le 5 février 1649.

1036 *Ibid.*, fol. 133.

l'intermédiaire de l'intendant Perrault réfugié à Saint-Germain, et se voit charger de les faire exécuter¹⁰³⁷. Il informe en retour le prince de l'état de la province, de son éventuelle agitation, surveille l'activité du parlement de Dijon et prépare la députation des états généraux. Condé ne s'appuie toutefois pas exclusivement sur son réseau propre et n'agit pas de manière autonome. Dans le prolongement de l'année 1648, et dans une certaine mesure, des années précédentes, il agit bien conjointement avec le cardinal Mazarin. Il faut tout d'abord rappeler qu'il se trouve, pour l'essentiel du temps, non pas aux abords immédiats de Paris, mais à Saint-Germain, où se situe également le cardinal. Les mentions de provenance des lettres qu'il envoie entre janvier et mars en attestent assez largement. Les échanges entre le ministre et le prince sont donc particulièrement facilités et Condé participe à l'essentiel des conseils qui se tiennent pendant cette période. Ce travail en commun se voit aussi au niveau de la configuration nouvelle des réseaux d'information de Louis II. Comme l'a expliqué Laurent Bourquin, la crise de l'hiver 1649 pousse la régente et le cardinal Mazarin à faire appel à la noblesse seconde pour maintenir les provinces sous leur contrôle¹⁰³⁸. Le jeu consiste à redonner du pouvoir localement à des nobles seconds qui, se trouvant promus et débiteurs vis-à-vis du pouvoir central, en deviennent des soutiens locaux. Certains de ces aristocrates sont issus de familles qui ont perdu leurs charges à l'époque du cardinal de Richelieu. C'est notamment le cas de Charles II de La Vieuville, fils du surintendant disgracié par Richelieu, qui est nommé en janvier 1649 au poste de lieutenant général à Reims, Rethel, Mézières, Rocroi et Fismes¹⁰³⁹. La Vieuville ne fait pas partie de la clientèle des Condé et doit sa position nouvelle à Mazarin. Pourtant, il apparaît début 1649 dans la correspondance du prince à qui il rend compte depuis Épernay de ce qui se passe en Champagne, et notamment à Reims¹⁰⁴⁰. Il insiste notamment sur la multiplication des libelles :

« Toutes les choses ne sont point tellement apaisées que les mesmes esprits séditieux qui ont esté auteurs de la revolte du peuple ne jettent tous les jours leur venin en faisant courir des billets pour le soulever une seconde fois et intimider les principaux officiers de la justice [...] »¹⁰⁴¹.

1037 A.C., P 3, fol. 119, lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 29 janvier 1649 ; A.C., P 3, fol. 144, lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 11 février 1649 ; A.C., P 3, fol. 160, lettre de Jean Perrault à Girard, de Saint-Germain, le 16 février 1649 ; A.C., P 3, fol. 191, lettre de Jean Perrault à Girard, de Saint-Germain, le 1^{er} février 1649 ; A.C., P 3, fol. 233, lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 12 mars 1649.

1038 Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1994, p. 157-190.

1039 *Ibid.*

1040 A.C., P 3, fol. 212, lettre de La Vieuville au prince de Condé, d'Épernay, le 7 mars 1649.

1041 *Ibid.*

Il n'y a aucune lettre de Charles de La Vieuville dans la correspondance conservée des princes de Condé avant et après 1649. S'il apparaît ici, c'est que le prince est bien chargé de surveiller la province, non pas en faisant cavalier seul et seulement à l'aide de ses réseaux propres, mais en alliant la puissance de son réseau aux nominations stratégiques voulues par le ministre et la régente. Cela signifie que même si Condé a bien l'intention de faire valoir auprès de la reine et du ministre « son rôle de fédérateur des loyautés et la soumission de ses clients à ses ordres¹⁰⁴² », il agit en fait de manière coordonnée avec Mazarin et Anne d'Autriche en tant qu'il fait partie du gouvernement plus qu'il ne pousse ses avantages en solitaire. La Champagne ne fait en effet plus partie à ce moment des gouvernements de la maison de Condé. Louis II s'est démis en 1647 de sa charge de gouverneur de Champagne au profit de son frère, Conti, qui lui même se voit retirer cette charge dès janvier 1649 en raison de son soutien à la Fronde parisienne. C'est alors François de L'Hospital, déjà gouverneur entre 1643 et 1644, qui est nommé par la régente¹⁰⁴³. Le contenu de la correspondance du prince à ce moment ne reflète donc pas uniquement la mobilisation d'une clientèle princière, elle montre le travail d'un prince du sang intégré au gouvernement de l'État dans la crise.

Le travail lié à l'information est donc un élément particulièrement massif dans l'activité déployée par le prince de Condé, ses agents et secrétaires à l'hiver 1649. Comme dans toute opération militaire, il faut disposer de canaux de communication efficaces, ici pour coordonner les opérations menées autour de Paris. Il faut également se tenir soigneusement informé et pouvoir transmettre des ordres afin de prévenir d'éventuels troubles dans les provinces. Enfin, comme le souligne la lettre du duc de Rohan, il est particulièrement important de pourvoir ses alliés en nouvelles fraîcheurs afin qu'ils puissent faire face à la propagande des factions adverses. Logiquement, les courriers deviennent donc des cibles privilégiées. Le comte de Marchin, à qui a été confié le commandement de l'armée en Catalogne après le départ de Condé et qui se trouve donc à Barcelone, explique ainsi avoir abondamment écrit à Condé, mais que trois de ses courriers ont été pris par « Mrs. De Paris¹⁰⁴⁴ ». Marchin explique alors avoir tenté un autre itinéraire en faisant passer ses lettres par Beauvais¹⁰⁴⁵. Une des tactiques de ceux qui tiennent Paris est d'ailleurs de bloquer les communications avec la cour à Saint-Germain. Étienne Dalmas, le capitaine du château de

1042 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 103.

1043 L. Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne, op. cit.*, p. 170-171.

1044 A.C., P 3, fol. 235, lettre du comte de Marchin au prince de Condé, de Barcelone, le 12 mars 1649.

1045 *Ibid.*

Chantilly, écrivant à Louis Ladvocat, intendant de la princesse douairière, mentionne ainsi dans une lettre du 15 mars qu'il n'a pas pu répondre plus tôt à une lettre du 4, car tous « [s]es messagers [sont] rebutés d'aller à St Germain, ayant tous estés volés et battus¹⁰⁴⁶. »

Une remarque de Condé dans une lettre du 12 mars 1649, alors que la paix de Rueil vient d'être conclue la veille, montre d'ailleurs que les courriers ordinaires ne pouvaient plus circuler pendant la guerre de Paris et que la seule possibilité consistait à envoyer des messagers exprès qui devaient s'efforcer d'échapper aux frondeurs et à leurs partisans. Il annonce en effet l'aboutissement des négociations à Girard qui se trouve toujours à Dijon et ajoute :

« Vous pourrez désormais me faire scavoir plus souvent des nouvelles de la Province par le restablissement qui doibt être fait des courriers ordinaires [...] ¹⁰⁴⁷. »

À la logistique déployée pour paralyser la circulation des courriers ordinaires et pour brouiller l'information à travers la production massive d'imprimés aussi bien que par la diffusion orale de rumeurs répond donc une logistique de la circulation de l'information en temps de crise. Les différents camps et partis, que ce soit les frondeurs ou ceux qui exercent le pouvoir au nom du roi, pratiquent les deux versants, avec des variations au cours des années de guerre civile. Certes, faire circuler des courriers constitue toujours une difficulté en temps de conflit, et l'interception des plis ennemis est une pratique courante, mais la Fronde constitue pour Louis II une expérience inédite, d'une part en raison d'une zone de conflit élargie à une grande partie du royaume, et d'autre part du fait que le cœur même des troubles se situe à proximité immédiate du centre du pouvoir, et donc d'un point névralgique pour la circulation de l'information.

1.2.3. Crise de l'information et opportunités personnelles

Il est également intéressant de voir que la crise politique, le siège parisien, et le désordre informatif avec la multiplication des bruits et nouvelles donnent à des acteurs politiques qui ont finalement peu de prises sur les événements l'occasion de pousser leur avantage à peu de frais. Parmi les rumeurs qui circulent de janvier à mars 1649, beaucoup concernent des avis de levées de gens d'armes, de formation ou de regroupement de troupes en vue de participer au siège de Paris. Le premier président au parlement de Dijon, Jean Bouchu, un ancien fidèle de

1046 A.C., P 3, fol. 245v., lettre de M. Dalmas à M. Ladvocat, de Chantilly, le 15 mars 1649.

1047 A.C., P 3, fol. 233v., lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 12 mars 1649.

Richelieu et d'Henri II de Bourbon, s'emploie ainsi début mars 1649 à donner des ordres pour que soit fait barrage à une troupe qui se formerait au nord de Dijon. Il s'assure parallèlement que son action soit reconnue par le prince de Condé. Voici ce que ce dernier en écrit au Bourguignon Abraham Girard, le secrétaire des commandements de son père, devenu trésorier de France, et que Louis II emploie pour diverses affaires dans la province :

« Le soing qu'a pris M^r. Le P. President pour empescher la levée des gents de guerre que l'on disoit se faire du costé de Chastillon¹⁰⁴⁸ est fort loüable, quoy que je n'estime pas que cet advis ay esté veritable, ny que ceux de Paris et leurs généraux ayent peu faire amas de dix hommes seulement hors l'enclos de Paris, ny ayant eu des provinces ou prochaines ou esloignées aucun advi à la Cour de semblables levées¹⁰⁴⁹. »

Jean Bouchu a donc pris des mesures visant à éviter une levée de gens de guerre en Bourgogne destinée à soutenir les frondeurs parisiens. L'existence d'un tel projet repose toutefois sur des bruits qui courent à ce moment-là dans la province. Bouchu transmet l'information à Condé en même temps qu'il expose les mesures prises. Il met ainsi en avant sa capacité à prendre des initiatives et son empressement à favoriser les intérêts de la cour, selon les consignes transmises par le prince. Dans sa lettre à Girard, Condé souligne toutefois l'innocuité de la menace, et par là même l'inutilité de l'initiative du premier président. Il est possible que le prince insiste sur ce point pour signifier à Girard qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure, mais cela revient aussi à signifier à son interlocuteur qu'il ne faut pas accorder une valeur trop grande aux informations recueillies localement et analysées sans le recul et l'expertise nécessaire. Condé expose en effet sa manière de procéder en matière d'informations. Là où Bouchu agit directement en réaction à un « avis » qui n'est pas confirmé, le prince se pose la question de sa véracité en le comparant aux informations centralisées à Saint-Germain, et en fonction de ce qu'il juge possible au regard des informations dont il dispose sur les forces des ennemis. Si Jean Bouchu semble ne pas s'être réellement posé la question de la véracité de l'information avant d'agir, c'est en fait que son intérêt est ailleurs, précisément dans l'existence de la menace qui lui offre une possibilité de s'illustrer.

L'épisode apparaît en effet dans un contexte particulier qui touche à la fois aux enjeux politiques en Bourgogne, à des rivalités personnelles, et aux conséquences locales de l'existence de grandes clientèles autour d'une aristocratie dont le rang et les fonctions lui

1048 Actuellement Châtillon-sur-Seine.

1049 A.C., P 3, fol. 233, lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 12 mars 1649.

permettent d'intervenir dans les équilibres locaux. Les mois de février et mars 1649 voient en effet se nouer un nouvel épisode des démêlés qui opposent les familles Bouchu et Brûlart autour de la présidence du parlement bourguignon¹⁰⁵⁰. En 1637, Jean Bouchu a en effet été placé à la tête du parlement par Henri II de Bourbon au détriment de la « vieille famille parlementaire bourguignonne des Brûlart qui, depuis quatre générations et d'une manière presque héréditaire, s'y succédait¹⁰⁵¹ ». L'opération permet au prince de contrôler étroitement les institutions bourguignonnes. Hélène Gronau-Chenillet rappelle toutefois que « cette mainmise condéenne sur l'administration bourguignonne engendra deux conflits lourds de conséquences : d'une part, une rivalité durable entre le clan Brûlart et le clan Bouchu pour la première présidence au parlement, et, d'autre part, une hostilité profonde du clan Brûlart et de tous ses alliés et amis, notamment les deux avocats généraux Millot et Quarre, à l'égard des princes de Condé¹⁰⁵² ». En 1648 et 1649, le conflit entre les familles Bouchu et Brûlart court toujours. Condé s'en fait d'ailleurs l'écho dans ses lettres à Girard, notant par exemple en mars 1649 qu'il est « bien fâché du desmêlé arrivé entre Mr. Bouchu et Brulart fils¹⁰⁵³ ». Et en effet, dans le contexte de l'hiver 1649, le problème devient particulièrement embarrassant, car la famille Brûlart prend fait et cause pour les frondeurs parisiens et tente de soulever le parlement. La situation est tellement polarisée par la politique de la maison de Condé et de ses réseaux en Bourgogne que lors de l'arrestation des princes en 1650, le clan Brûlart redeviendra immédiatement fidèle au cardinal Mazarin¹⁰⁵⁴. Entre janvier et mars 1649, Jean Bouchu est finalement plus un embarras qu'un atout pour le prince en Bourgogne. Ce dernier s'emploie donc à faire preuve de zèle, d'une part pour prouver au prince qu'il agit bien avant tout en fonction des intérêts de la cour, mais aussi afin de surenchérir localement dans le soutien à la régente et au cardinal Mazarin, alors même que le camp Brûlart agite bruyamment son soutien aux frondeurs. L'épisode est intéressant, car il montre comment les crises locales viennent nourrir la crise nationale. Il montre aussi comment d'anciennes querelles qui n'ont pas grand-chose à voir avec la politique fiscale du pouvoir entre 1647 et 1648 peuvent déterminer le passage dans l'action frondeuse de certains acteurs politiques.

1050 H. Gronau-Chenillet, « Le parlement de Bourgogne et l'intendant », art cit.

1051 *Ibid.*, p. 3.

1052 *Ibid.*, p. 4.

1053 A.C., P 3, fol. 233, lettre du prince de Condé à Girard, de Saint-Germain, le 12 mars 1649.

1054 H. Gronau-Chenillet, « Le parlement de Bourgogne et l'intendant », art cit, p. 7.

Au début de l'année 1649, la fonction de Louis II de Bourbon est donc solidement ancrée dans sa participation au gouvernement de crise. Il s'agit alors de reprendre la main sur les magistrats parisiens et les institutions bourgeoises de la capitale tout en limitant les soulèvements provinciaux et le basculement de l'aristocratie dans le soutien aux séditeux. Parallèlement à son rôle d'organisation du siège de la capitale et à ses coups d'éclat à la tête des troupes qu'il mène sous les murailles de la ville, Louis II coordonne une véritable opération de communication orientée vers la défense des intérêts du gouvernement. Son action touche au contrôle de l'information, puisqu'il tente de contrer les informations diffusées par le camp adverse en utilisant son autorité, son influence, et le relais dans les provinces que constitue sa clientèle, mais elle excède aussi les mécanismes de l'information puisqu'il s'agit également d'utiliser les canaux de communication dont il dispose afin d'appeler à rester fidèle à la régente. En parallèle, étant à Saint-Germain auprès de la cour et du ministre Mazarin, il centralise au-delà de son réseau habituel les données qui touchent aux mouvements séditeux et levées d'armes dans le royaume, événements qui peuvent avoir des conséquences sur le siège parisien.

Cette importance de l'enracinement du prince de Condé dans le fonctionnement interne de l'État explique aussi la large modification de la physionomie des soutiens du prince avec la rupture de 1650. Katia Béguin insiste en effet sur la différence entre une clientèle et un parti, et sur la difficile conversion de l'une en l'autre¹⁰⁵⁵. Une partie de la clientèle du prince trouve en effet son intérêt dans la loyauté envers le pouvoir central. Même si une partie des aristocrates du royaume se réjouissent de voir le prince rejoindre le camp frondeur, le passage de Condé dans l'opposition entraîne la fonte de ses soutiens effectifs, entre défections et emprisonnements, alors que la maison de Condé se voit contrainte de se réorganiser à Bordeaux autour de la princesse douairière.

1055 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 112-122.

2. La « Fronde des mots¹⁰⁵⁶ » et le quotidien des professionnels de l'information : le travail de Dubuisson-Aubenay sur les mazarinades

Le rôle des mazarinades dans les luttes politiques immédiates et dans l'alimentation des troubles a été largement démontré¹⁰⁵⁷. Ces imprimés, qui bien souvent se présentent comme des nouvelles ou des récits, brouillent plus largement toute saisie de l'actualité à travers les écrits d'information. Non pas que les mazarinades fassent irruption dans un paysage où la fiabilité de l'information serait avérée, mais elles subvertissent les formes les plus officielles et rendent caducs les marqueurs de véracité et de sérieux. Alors qu'ils se trouvent encore dans le camp royal et font face aux frondeurs, nous avons vu comment le prince de Condé et son entourage s'organisent pour tenter de conserver une certaine maîtrise de l'information, qu'il s'agisse de limiter l'influence des énoncés diffusés par le camp adverse, ou de sécuriser ses propres voies de transmission. Dès l'entrée en révolte du prince, le camp condéen investit cette fois massivement dans l'écrit pamphlétaire comme « instrument tactique¹⁰⁵⁸ ». Christian Jouhaud rappelle qu'une presse avait été installée à l'hôtel de Condé et que les mazarinades parmi les plus violentes en sortent, dont celles écrites par Claude Dubosc-Montandré¹⁰⁵⁹. Il donne l'exemple d'un billet de 1651 où Louis II indique qu'il souhaite que Jacques Carpentier de Marigny, un autre des plus habiles auteurs de mazarinades, écrive « sur le Mazarin et sur la paix¹⁰⁶⁰ ». Des colporteurs à gages sont stipendiés, des hommes d'armes sont recrutés pour les protéger¹⁰⁶¹.

L'entrée en révolte du prince de Condé accroît largement la production de libelles et pamphlets. Quel est alors l'effet de cette production sur le travail de ceux qui s'occupent de collecter et de traiter l'information pour le compte d'acteurs de l'État ? Nous l'avons vu, le prince de Condé, avant sa rupture avec la cour, agit pour exercer une forme de contrôle des effets des nouvelles et bruits en circulation. Avec la formation du parti condéen et le multiplication du recours à la production d'imprimés, il s'agit encore d'agir, mais cette fois pour produire des écrits destinés à produire des coups politiques. Les papiers Dubuisson-Aubenay permettent de regarder ce qui se passe du côté de la réception des mazarinades, et

1056 Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009 [1985].

1057 *Ibid.*

1058 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit, p. 345.

1059 *Ibid.*

1060 C. Jouhaud, *Mazarinades*, op. cit., p. 253.

1061 C. Jouhaud, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », art cit, p. 345.

notamment de leur réception comme de l'information. François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay est un contemporain de la Fronde. Il apparaît d'ailleurs dans nombre d'ouvrages consacrés à cette crise en tant qu'auteur d'un écrit publié au XIX^e siècle sous le titre de *Journal des guerres civiles*¹⁰⁶². Entre 1648 et 1652, il rassemble en effet des informations sur la crise politique que connaît le royaume et les compile sur des feuillets manuscrits conservés ensembles. Il est alors au service du secrétaire d'État Henri du Plessis-Guénégaud et habite au sein de son hôtel. Les papiers de Dubuisson-Aubenay, actuellement conservés à la bibliothèque Mazarine, révèlent plus largement un intérêt marqué, voire une forme d'obsession, et cela tout au long de sa vie, à la fois pour de nombreux savoirs — médecine, étymologie, épigraphie, histoire, géographie —, mais aussi pour la consignation plus large d'informations de toutes natures. Bien que l'édition du *Journal des guerres civiles* publiée au XIX^e siècle ne soit constituée que du texte du « journal¹⁰⁶³ », les papiers conservés à la bibliothèque Mazarine comprennent le texte rédigé par Dubuisson — des nouvelles consignées au jour le jour —, mais aussi des documents annotés, et notamment un grand nombre de pièces imprimées qui sont pour la plupart répertoriées comme étant des mazarinades¹⁰⁶⁴.

2.1. Une méthode de repérage et d'analyse : l'annotation des documents

Bien avant la Fronde, Dubuisson a pour habitude de travailler plume à la main sur les documents qu'il collecte. Les pièces qui remplissent les recueils conservés à la bibliothèque Mazarine, qu'elles soient manuscrites ou imprimées, sont le plus souvent annotées. Il semble avoir très vite acquis ces automatismes. On en trouve en effet déjà des traces au tout début des années 1630, notamment sur des imprimés, le plus souvent des pages de la *Gazette de Renaudot* consacrées à l'actualité internationale et qui comprennent des annotations marginales autographes¹⁰⁶⁵.

Souvent, plusieurs pièces concernant un même événement se suivent, et les annotations les lient entre elles et les enrichissent. Ces pièces annotées sont parfois constituées en de véritables petits dossiers, comme avec cet imprimé intitulé *L'ordre des ambassadeurs et*

1062 Gustave Saige (ed.), *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (1648-1652)*, Paris, Honoré Champion, 1883, vol. 2/.

1063 Sur ce document et sa construction, voir ci-dessous à partir de la p. 362.

1064 C. Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, op. cit.

1065 Par exemple Mazarine, Ms 4376, fol. 16v, ou encore Ms 4383, fol. 132.

*plénipotentiaires de la chrestienté assemblez à Munster et à Osnabruk pour la paix générale avec les noms & qualitez desdits Ambassadeurs*¹⁰⁶⁶ qui est suivi de documents manuscrits sur le même sujet, le tout là encore annoté à la plume par Dubuisson qui apporte des informations supplémentaires. Si l'on prend l'exemple des pièces collectées autour de la mort de Louis XIII, on trouve une copie d'une belle écriture régulière avec de larges marges et interlignes de la *Déclaration du Roy contre Monsieur le Duc d'Orléans son frère*¹⁰⁶⁷ du 1^{er} décembre 1642 qui est complétée et annotée. Dubuisson-Aubenay a commencé par amender le titre en ajoutant : « qu'il déclare incapable de la régence ».

1066 À Paris, Mathieu Colombel, 1646 (Mazarine, Ms 4383, fol. 185).

1067 Mazarine, Ms 4376, fol. 196.

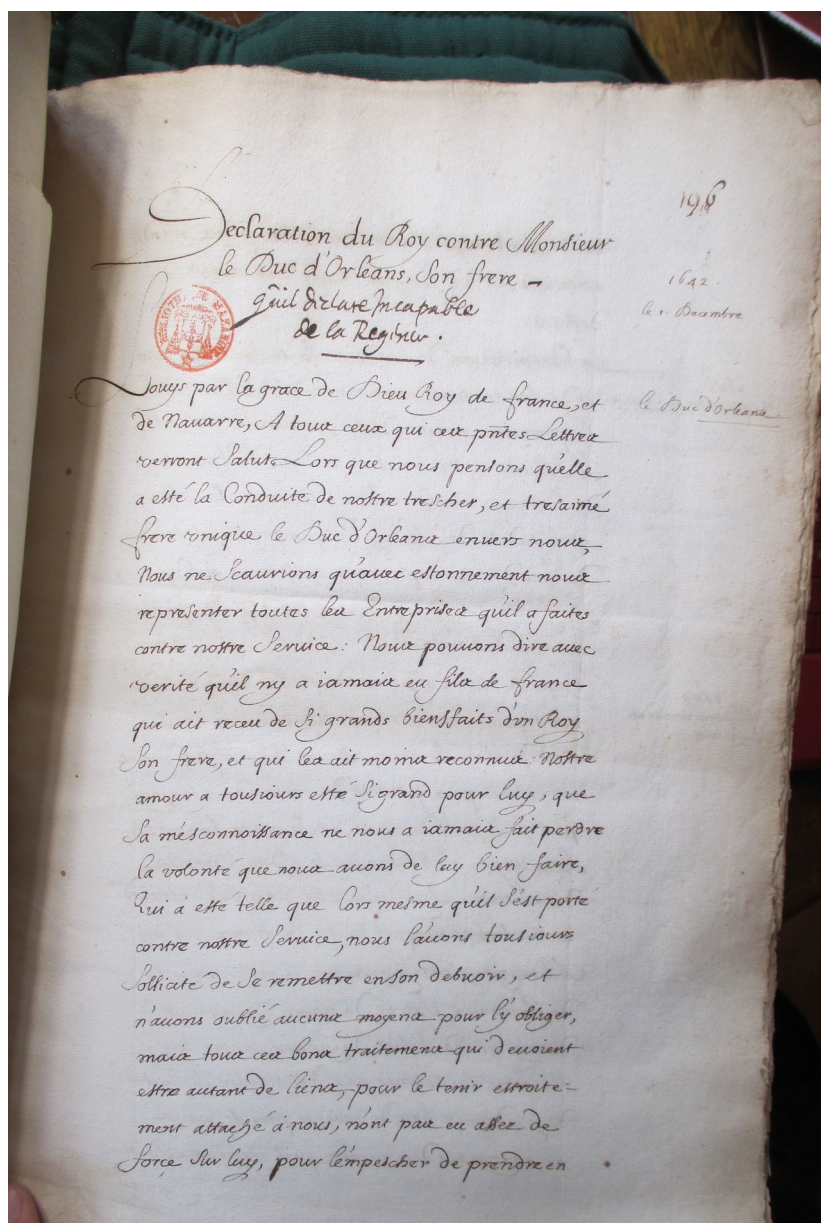


Illustration 3 : Copie manuscrite de la « Déclaration du Roy contre Monsieur le Duc d'Orléans son frère » (1642) avec ajouts de la main de Dubuisson-Aubenay sous le titre - Mazarine, Ms 4376, fol. 196.

Dans les marges, viennent ensuite prendre place de très courts résumés qui fournissent la substance de chaque paragraphe et fonctionnent comme des sous-titres permettant de se repérer rapidement dans le document et d'envisager l'intégralité de son contenu d'un balayage rapide. Le fait de compléter les titres des pièces est très courant dans les papiers de Dubuisson, y compris pour les imprimés. Un exemplaire de la *Séance du Roy Louis XIV tenant son lit de justice en son Parlement le 18 may 1643*¹⁰⁶⁸ voit ainsi son titre complété à la

¹⁰⁶⁸ À Paris, Sébastien Cramoisy, 1643.

plume par l'indication : « pour establir la Reyne sa mere regente libre en son royaume contre la declara[ti]on du feu Roy en avril 1643 qui la déclarait regente mais non pas libre¹⁰⁶⁹ ».

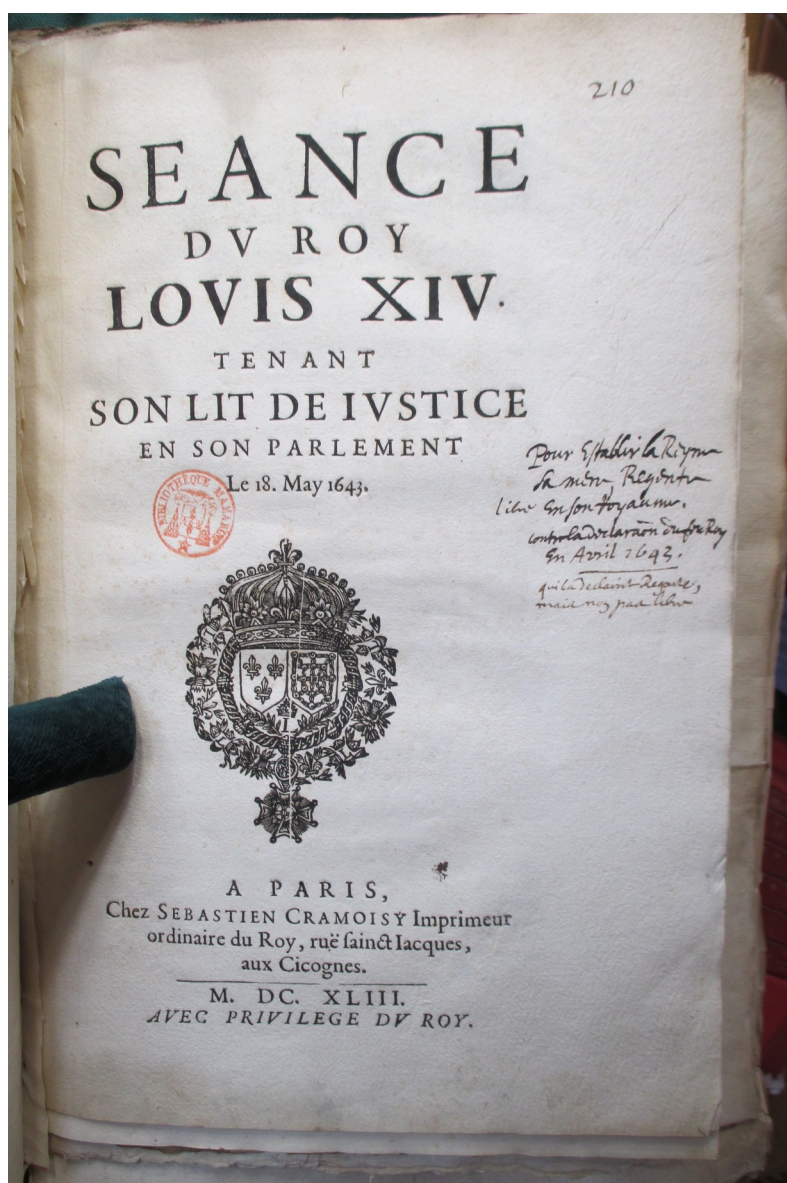


Illustration 4 : Page de titre d'un exemplaire de la *Séance du Roy Louis XIV tenant son lit de justice en son Parlement le 18 may 1643* annotée par Dubuisson-Aubenay - Mazarine, Ms 4376, fol. 210.

L'Ordre des cérémonies qui ont esté faites au service solennel célébré à nostre Dame de Paris, par l'ordre de la Reine [...] le 27 juin 1643¹⁰⁷⁰ est quant à lui annoté en marge avec des précisions supplémentaires sur le déroulement de la cérémonie du quarantin¹⁰⁷¹. Dubuisson-

1069 Mazarine, Ms 4376, fol. 210.

1070 Mazarine, Ms 4376, fol. 222 / À Paris, Pierre Targa, 1643.

1071 Cérémonie qui se déroule quarante jours après la mort du roi. Voir Cédric Coraillon, « Les deux morts de Louis XIII », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2008, vol. 55-1, n° 1, p. 50-73.

Aubenay s'appuie pour cela sur sa connaissance de l'histoire des rituels et de la symbolique monarchique. Dans *Les dernières cérémonies faictes à Sainct Denis en France, ensemble les derniers Adieux de la France à son cher Louis XIII [...]*¹⁰⁷², des passages font cette fois l'objet de soulignements.

Les pièces recueillies, qu'elles soient des imprimés ou bien des copies de pièces manuscrites ou imprimées, font donc l'objet d'une structuration par ajout d'annotations. Ce type d'intervention permet au scripteur d'organiser les informations et de pouvoir plus facilement les réutiliser par la suite. Cette pratique est relativement courante et correspond aux techniques matérielles de gestion de l'information à l'époque moderne identifiées par Ann Blair¹⁰⁷³. Sa présence est toutefois particulièrement massive dans les papiers de Dubuisson-Aubenay. Elle dénote des compétences particulières et correspond à la pratique d'un professionnel de la gestion de documentation. Au-delà de la simple structuration, le travail effectué par Dubuisson consiste bien aussi à enrichir les informations portées par les documents en sa possession et à ainsi augmenter leur utilité et leur plus-value. Sur une pièce copiée d'une belle main de secrétaire, avec de larges marges, on constate ainsi la présence de nombreuses annotations marginales autographes, mais aussi l'ajout d'une note à la fin du document. Ce dernier est intitulé « Sommaire de la réplique que les plénipotentiaires de France ont fait de bouche à la response des Impériaux — le 7 janvier 1646¹⁰⁷⁴ ». Les pliures caractéristiques d'un courrier sont visibles, il a donc très probablement été envoyé à Dubuisson. Les deux types d'ajouts effectués ont des fonctions différentes. Là où les mentions marginales visent à apporter des précisions aux informations données dans le document, la note source quant à elle ces précisions. Elle indique en effet :

« Les répliques dernières cy mises aux articles 17 et 18 de la response latine des Impériaux, comme aussy les autres répliques que j'ay adjoutées es marges cy dessus confaites par nos députés présentement aux articles 2.5 [et] 7.15 de la response [au] sujet des impériaux ont été [*illisible*] et icy transcripts d'une copie de nostre replique faite en latin et qui a esté envoyée de Munster¹⁰⁷⁵. »

1072 La page de titre est manquante.

1073 A. Blair, *Too Much to Know*, *op. cit.*

1074 Mazarine, Ms 4383, fol. 181-183.

1075 Mazarine, Ms 4383, fol. 183v.

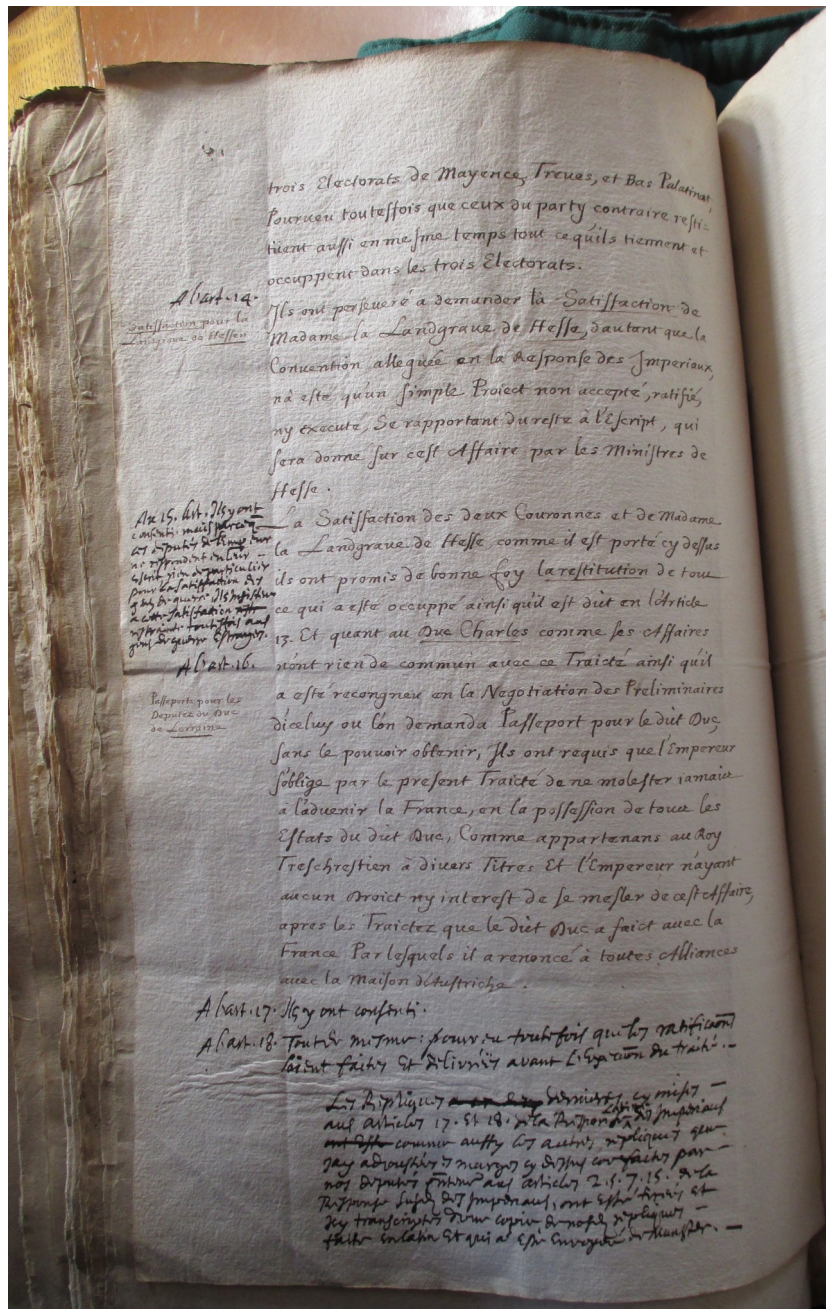


Illustration 5 : Page de la copie manuscrite annotée par Dubuisson-Aubenay d'une pièce intitulée « Sommaire de la réplique que les plénipotentiaires de France ont fait de bouche à la response des Impériaux - le 7 janvier 1646 » - Mazarine, Ms 4383, fol. 183v.

Dubuisson croise donc les informations qu'il collecte sur divers documents – et probablement aussi de vive-voix – et les synthétise à l'aide d'un système où les différentes données sont organisées et mises en relation spatialement sur un ou quelques documents qu'il identifie comme les plus propres à accueillir l'ensemble des informations. Il utilise aussi les espaces libres pour renforcer la valeur des informations présentes en inscrivant une traçabilité de ces dernières.

2.2. L'irruption des mazarinades, entre continuité et perte de repères

Les recueils qui comprennent le « journal des guerres civiles » contiennent plus de quatre cents occasionnels imprimés. Dubuisson-Aubenay ne les collecte pas lui-même. On trouve en effet dans le dernier volume¹⁰⁷⁶ des imprimés datés du 22 octobre 1652. Or, Dubuisson meurt le 1^{er} octobre. Une large part des pièces arrivaient donc jusqu'à son cabinet de manière régulière, par des circuits probablement issus pour une part de son propre réseau, et pour une autre de l'organisation du cabinet du secrétaire d'État Henri du Plessis-Guénégaud au service de qui il se trouve. Le travail de Dubuisson-Aubenay sur ces imprimés — que l'on peut nommer mazarinades¹⁰⁷⁷ — est en continuité avec la manière dont il traite les pièces qu'il récolte depuis le début de sa carrière. S'il conserve ses techniques et habitudes d'annotation, le fonds des remarques connaît une inflexion progressive. La débauche de rhétorique qui accompagne la guerre des plumes que connaît la Fronde l'amène ainsi à distinguer la qualité stylistique d'un texte et sa valeur informative.

On peut en voir une illustration avec une annotation portée sur la page de titre d'un imprimé, le *Secret du voyage du Roy et de la route que doit tenir sa Majesté*¹⁰⁷⁸. Dubuisson y inscrit « bien dit et bien raisonné — la route est toutefois autre que la véritable¹⁰⁷⁹ ». Même si le trajet du roi décrit n'est pas le bon, Dubuisson ne condamne pas le texte, comme il le fait parfois pour des mazarinades illogiques et incohérentes. Ce qui vient ici en premier est une appréciation définissant la mazarinade comme un bon morceau de rhétorique. L'adverbe restrictif « toutefois » ne vient confronter la mazarinade avec la connaissance que Dubuisson a du trajet du roi que dans un second temps. Le jugement est le même avec *La véritable relation de la défaite de l'Armée du Marquis de S. Luc, par les Troupes de Messieurs les Princes, envoyée par monsieur le Prince de Conty à son Altesse Royale*¹⁰⁸⁰ qui, malgré

1076 Mazarine, Ms 4415.

1077 Cette appellation donnée par les bibliophiles et bibliographes à un ensemble hétéroclite de pièces imprimées (chansons, remontrances, arrêts de cours souveraines, pamphlets, récits divers, lettres, etc.) publiées en grande quantité pendant la Fronde reste ambiguë et l'on peut considérer que le qualificatif mazarinade s'applique quasiment à l'ensemble des feuilles volantes et livrets de quelque pages publiés dans la conjoncture des guerres civiles frondeuses (y compris ceux provenant du « parti » de la cour et favorables à Mazarin). On peut même parfois l'appliquer à des ouvrages plus importants participants du phénomène de politisation des écrits les plus divers. Voir : C. Jouhaud, *Mazarinades*, *op. cit.*, notamment le chapitre 1 ; S. Haffemayer, P. Rebollar et Y. Sordet, *Histoire et civilisation du livre vol. 12. Mazarinades, nouvelles approches*, *op. cit.* ; C. Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, *op. cit.*

1078 *Le secret du voyage du Roy et de la route que doit tenir sa Majesté*, À Paris, 1651 (Mazarine, Ms 4413, p. 1027).

1079 Mazarine, Ms 4413, p. 1027.

1080 À Paris, Veuve Guillemot, 1652 (Mazarine, Ms 4414 p. 599).

l'adjectif « véritable » bien connu des titres de mazarinades, se voit qualifiée de la manière suivante : « bien écrite et circonstanciée, mais faustes en nombre¹⁰⁸¹ ». Il corrige d'ailleurs certaines des erreurs identifiées en marge du texte.

Même si les informations données sont fausses, ces pièces intéressent Dubuisson en tant qu'elles sont des objets imprimés qui circulent dans l'espace public et qui ont une fonction politique. Le langage utilisé dans les pièces imprimées de la Fronde n'a en effet rien d'un hasard, et une rhétorique dévoyée est bien souvent le fruit d'une stratégie et non d'une maladresse. Le *Manifeste*¹⁰⁸² truffé de coquilles et jargonnant du duc du Beaufort en est un bon exemple, puisqu'il s'agit en fait d'un pastiche rédigé par le cardinal de Retz pour ridiculiser le « roi des Halles ». Le but de Dubuisson-Aubenay n'est pas uniquement d'accéder à la connaissance des faits. Il s'agit plutôt d'acquérir d'une part une connaissance globale de ce qui se fait, de ce qui se dit et de ce qui s'écrit, et d'autre part de constituer des archives du temps présent, de la même manière qu'il collecte des objets et écrits du passé comme nous le montre l'ampleur de la matière historique présente dans ses papiers et les traces de ses habitudes de collectionneur. Dubuisson s'attache à la conservation d'éléments qui peuvent avoir un intérêt pour l'écriture de l'histoire d'une période donnée ou bien d'un territoire, comme il le fait abondamment dans les « Itinéraires » manuscrits qu'il a rédigé au cours de sa vie, lors de son service auprès de différents patrons, et où il conjugue enquête de terrain, collecte de documents, et insertion de travaux liée à son activité professionnelle du moment¹⁰⁸³. Les derniers éditeurs en date de l'*Itinéraire de Bretagne* observent en effet que Dubuisson, outre ses « relevés personnels sur les monuments visités¹⁰⁸⁴ », mène une « véritable enquête de terrain¹⁰⁸⁵ ». « Il profite de ses rencontres avec des personnalités occupant de hautes fonctions dans l'administration, la justice, l'Église, avec des historiens érudits, avec des "gentilshommes curieux", avec simplement les personnes chez qui il est hébergé. Les renseignements qu'il recueille ainsi sont confrontés avec ceux que lui fournit la population, [...] il interroge les paysans [...]. Ailleurs il précise que "la tradition porte

1081 Mazarine, Ms 4414 p. 599.

1082 C. Jouhaud, *Mazarinades*, op. cit., p. 111.

1083 François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1898, vol.1, p. XII ; Jean-Baptiste Babin et Alain Croix (eds.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, PUR, 2006, p. 18-19.

1084 J.-B. Babin et A. Croix (eds.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, op. cit., p. 18.

1085 *Ibid.*

que...¹⁰⁸⁶ ». Il profite également de ses voyages pour consulter nombre de livres et vieux papiers comme chez Jacques de la Coudraye, alloué de Vannes, « qui possède le livre des obits de la cathédrale de Vannes et une vie manuscrite de Saint Cado¹⁰⁸⁷ ». Dubuisson est également soucieux de consulter des manuscrits et papiers originaux. Il les traque principalement chez les antiquaires locaux et dans les institutions religieuses. Souvent, il en recopie de longs passages que l'on retrouve dans ses manuscrits. Pour la Bretagne il rassemble ces extraits dans un manuscrit intitulé *Monumenta britonica*¹⁰⁸⁸. L'intérêt de ces pratiques d'archivage, qu'elles portent sur le passé ou le présent, est intrinsèquement lié à son activité professionnelle même. Dubuisson sert successivement plusieurs maîtres qui exercent des responsabilités politiques, administratives ou diplomatiques¹⁰⁸⁹. À l'échelle d'une carrière comme la sienne, il est particulièrement utile de se constituer des archives auxquelles il est possible de recourir dans son travail quotidien. Cette masse de papier fonctionne ainsi comme un capital qui confère de la la valeur aux services qu'offre Dubuisson-Aubenay, mais aussi à son travail même, adossé sur une matière riche et précise.

De même que dans le texte du « journal des guerres civiles » où Dubuisson compile en parallèle les informations à sa disposition, la diffusion massive de fausses nouvelles pendant la Fronde entraîne, sur les imprimés collectés, la multiplication de jugements qui portent sur la véracité des discours, avec des nuances allant de la suspicion à l'affirmation de fausseté. Sur la page de titre des *Remonstrance a la Reine sur les intendans de justice, et de la cruauté de l'exaction des deniers royaux à main armée*¹⁰⁹⁰, Dubuisson inscrit ainsi la mention « Veritable et bonne¹⁰⁹¹ ». De même, sur la *Lettre du Prevost des Marchands et Escheuins de la Ville de Paris, escrete au Roy. Avec la response de sa Majesté*¹⁰⁹², il note : « véritables et sont du dernier juin et 1^{er} juillet¹⁰⁹³ ». Des informations reçues par d'autres canaux permettent parfois de préciser des soupçons sur l'authenticité d'un document publié, ou sur l'appellation sous laquelle il est publié. Ainsi, sur l'imprimé *Lettre de Messieurs les Princes prisonniers au Havre. Presentee a Messieurs du Parlement de Paris, les chambres estant assemblées le 7.*

1086 *Ibid.*

1087 *Ibid.*, p. 19.

1088 Le manuscrit des *Monumenta britonica* est conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire.

1089 Sa carrière est détaillée dans la partie suivante.

1090 À Paris, Nicolas Jacquard, 1649.

1091 Provins, Ms 33, p. 35.

1092 À Paris, Pierre Bon, 1652.

1093 Mazarine, Ms 4415, p. 943.

decembre 1650¹⁰⁹⁴, Dubuisson souligne que l'attribution du texte n'est pas certaine et note à la plume :

« Supposé ou suspecté, car n'estant qu'un blanc signé rempli. Le comte de Béthune y reconnaît, dit-on, la façon de M. le Prince¹⁰⁹⁵. »

Quelques cas permettent de percevoir que pour qualifier le degré de fiabilité d'un document, Dubuisson-Aubenay effectue un véritable travail d'enquête. Il utilise ses connaissances générales des institutions et du contexte politique et croise les informations qu'il récolte par divers canaux. Face à la difficulté croissante d'authentification des documents, il s'emploie, quand cela est possible, à retracer les différentes formes prises par un énoncé, de sa première énonciation à son impression. On trouve en effet souvent des remarques comparant un écrit à sa première énonciation orale – dans le cas d'un discours ou d'une harangue par exemple. Il compare également régulièrement différentes versions en circulation d'un même écrit. Sur l'imprimé intitulé *Lettres de Monseigneur le Duc d'Orléans, & de Monsieur le Prince, à Messieurs du Parlement, à Messieurs de la Cour de Parlement du Roy, Monseigneur & Nepveu [sic] à Paris*¹⁰⁹⁶, on trouve ainsi en regard de certains paragraphes des inscriptions autographes mentionnant une copie manuscrite et relevant les différences entre cette dernière et l'imprimé.

Plus on progresse dans la Fronde, plus le type de jugement porté sur les mazarinades se rapproche de ce que l'on trouve dans le texte « journal » où Dubuisson s'attache à qualifier le degré de véracité des différents bruits et rumeurs qu'il consigne. Sobrement, il utilise massivement les catégories du vrai et du faux. Sur la *Seconde relation de ce qui s'est fait et passé devant la ville d'Angers, par Monsieur le Duc de Rohan & les Habitants, contre les troupes du Cardinal Mazarin*¹⁰⁹⁷, Dubuisson note ainsi : « la plus part est faux¹⁰⁹⁸ ». On trouve aussi un laconique « faux¹⁰⁹⁹ » sur la page de titre de la *Relation de tout ce qui s'est fait et passé dans la Levée du Siege de Mirandoux par Monsieur le Prince*¹¹⁰⁰.

1094 s.l.n.d.

1095 Mazarine Ms 4411, p. 622.

1096 Sans nom d'imprimeur, ni date, sinon celle notée par Dubuisson : « 23 septembre 1648 » (Bibliothèque municipale de Provins, Ms 33, p. 455).

1097 À Paris, Veuve Guillemot, 1652.

1098 Mazarine, Ms 4414, p. 561.

1099 Mazarine, Ms 4414, p. 647.

1100 À Paris, jouxte la copie imprimée à Bordeaux, Veuve Marette, 1652.

Lorsque ce n'est pas l'ensemble du texte qui déforme le déroulement des faits, mais seulement certains passages, Dubuisson s'emploie à les signaler, voire à les corriger. Ainsi, sur les *Raisons ou motifs pour la nullité du prétendu Parlement de Ponthoise*¹¹⁰¹, il biffe des segments et indique systématiquement « faux¹¹⁰² » en regard. Il opère en fait une correction quasi systématique des différentes erreurs, même celles qui n'ont pas directement trait aux événements relatés et qui relèvent plutôt soit de coquilles, soit d'une non-maîtrise de ce dont le rédacteur parle. Cela lui permet notamment de jauger le degré de sérieux d'une pièce. Sur ce même imprimé, il s'emploie notamment à biffer une erreur qui localise Pontoise dans la juridiction du parlement de Normandie :

« [...], de vouloir faire interdire le Parlement de Paris, pour le transferer à Ponthoise, ~~ville~~
~~qui est du Parlement de Normandie~~, [...]¹¹⁰³ ».

L'habitude consistant à utiliser les feuillets collectés comme document de travail en les enrichissant perdure malgré l'accroissement des pièces fantaisistes et l'inflation de fausses nouvelles. La *Suite de la relation presentee au Roy en son conseil, sur la dissipation de seize à dix-sept millions de livres, des revenus du roy sur quarante-deux millions de livres, dont sa Majesté doit jouyr par chacun an, toutes charges generalement desduites*¹¹⁰⁴ est ainsi proprement transformée par Dubuisson en un mémoire précis sur un sujet de finance. Il utilise cette pièce imprimée dont la disposition typographique est particulièrement pratique — elle est constituée d'un corps de texte imprimé et d'impressions marginales apportant des précisions sur le texte — et l'améliore pour en faire un efficace mémoire de travail à son propre usage en ajoutant des données chiffrées supplémentaires qui permettent de mieux détailler le budget évoqué. Le premier paragraphe est par exemple ainsi commenté¹¹⁰⁵ :

2750000. p[ou]r les rentes sur les	Ce reçoit par Mon— sieur le Sur-Inten dant dans le courant de deux années 23. millos de	PREMIEREMENT que le revenu du Roy, toutes charges faites excepté seule— ment les deux millions sept cens cinquan— te mil livres, destinés au payement des rentes sur les tailles de l'Hostel de Ville de

1101 *Les raisons ou motifs pour la nullité du prétendu Parlement de Ponthoise. Ensemble l'arrêt de la Cour de Parlement, contre les Officiers de ce nouveau Parlement, toutes les Chambres Assemblées en presence de Mr le Prince*, s.l., André Chouqueux, 1652.

1102 Mazarine, Ms 4415, p. 1179.

1103 *Ibid.*

1104 À Paris, sans nom d'imprimeur.

1105 En gras à gauche la note de Dubuisson à la plume (le reste est imprimé). Mazarine, Ms 4413, p. 635.

tailles. livres. Paris, estoit de quarante-deux millions de
livres.

Quelques chiffres fautifs sont également rectifiés en marge. Avec les corrections, les enrichissements, et l'identification du « vrai » et du « faux », on se situe bien dans le domaine du traitement et de l'expertise de l'information. À partir de l'été 1651, la guerre civile et ses excès commencent toutefois à fortement infléchir le travail fourni qui dénote désormais la compréhension du fait qu'une bonne partie des pièces imprimées sont des armes susceptibles d'encourager et de nourrir la violence des troubles. L'analyse du travail effectué sur ces documents permet donc de se faire une idée de la perception par les contemporains du fonctionnement des mazarinades et de leur rôle dans les troubles civils.

2.3. Comprendre et juger la mécanique des écrits polémiques pendant la Fronde

En juillet 1651 apparaît la première annotation qui semble ne pas directement considérer les imprimés diffusés pendant la Fronde comme des documents plus ou moins fiables rendant compte d'un fait, d'un événement, ou d'un acte juridique, mais plutôt comme une action¹¹⁰⁶. Dubuisson porte en effet la mention « Temeraire et seditieux en juillet 1651¹¹⁰⁷ » sur la *Responce des Bourgeois de Paris, à Monseigneur le Prince presentee par eux à son Altesse ; La suppliant de leur continuer ses bonnes volontez, & luy offrant leurs services, sur la protestation qu'il leur a faite de les proteger contre le Mazarin & ses adherans*¹¹⁰⁸. Le texte commence par déprécier Mazarin en valorisant Richelieu, puis affirme le dévouement des Parisiens envers Condé. Les Parisiens « n'attendent que l'heure que [Condé] leur commandera de chasser les personnes, qui s'opposent à l'exécution du dessein qu'[il] à [*sic*] d'établir le repos dans le Royaume, par l'esloignement des Creatures de [leur] ennemy mortel¹¹⁰⁹ ». Dubuisson n'annote pas le corps du texte, mais souligne certains segments :

« [...] il n'appartient aussi qu'à vostre Altesse de bien mesnager l'estime que l'on fait des personnes, particulièrement du vulgaire, lequel s'emporte aveuglement dans les affections, de mesme qu'il est furieux dans la vengeance : c'est ce que le Cardinal n'a pas sceu bien mesnager [...] ».

1106 C. Jouhaud, *Mazarinades, op. cit.*, p. 37 et suivantes.

1107 Mazarine, Ms 4413, p. 779.

1108 À Paris, sans nom d'imprimeur, 1651.

1109 *Responce des bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 7.

Paris qui est en effect un Navire a esté à la veille de faire naufrage estant conduit par ce nouveau Patron [le Cardinal Mazarin]¹¹¹⁰ lequel avoit dessein de la precepiter dans un gouffe [*sic*], ou de la mettre entre les mains des Pirates : Cela auroit esté fait n'eust esté vostre Altesse qui leur a donné la chasse : ce n'est pas tout (O Prince genereux) il y en a encore d'autres qui nous guettent, lesquels il faut chasser aussi bien que ceux là : Il faut mettre la voyle au vent, la Mer est assez calme & le vent favorable, vostre Altesse n'a qu'à commander & verra beau jeu¹¹¹¹. »

À travers ces marques de lecture, Dubuisson semble souligner le paradoxe de ce texte qui reconduit le *topos* du peuple sujet aux émotions¹¹¹², de la foule qui « s'emporte aveuglément », qui explique que l'échec de Mazarin viendrait de ce qu'il n'aurait pas assez pris en compte cette constante, et qui propose justement à Condé d'émouvoir les Parisiens contre les Mazarins toujours en place. En juillet 1651, le cardinal a quitté la France depuis le mois d'avril. Anne d'Autriche a accepté le 18 juillet de congédier Abel Servien, Michel Le Tellier et Hugues de Lionne, considérés comme des fidèles du cardinal. Condé, craignant les complots, ne cesse de durcir sa position et s'oppose aussi bien à la Cour qu'aux acteurs du parti désigné sous le terme de « vieille Fronde » et parmi lesquels on trouve notamment le coadjuteur de Paris, Jean-François Paul de Gondi, le duc de Beaufort et l'ancien garde des sceaux Châteauneuf. Le départ du prince pour Bordeaux en septembre constitue un point de rupture, alors qu'advient, le 7 septembre, la majorité du roi. Le jugement de Dubuisson souligne donc le danger que représenterait la mobilisation du peuple parisien derrière Condé dans cette conjoncture instable où le prince semble décidé à mener une guerre ouverte contre le pouvoir légitime. Dans le même esprit, il qualifie de « sanglant¹¹¹³ » un placard qui est affiché partout dans Paris le matin du 4 juillet 1652, jour du « massacre de l'Hôtel de Ville » où plusieurs notables venus participer à l'assemblée municipale sont assassinés.

Plus on avance dans la Fronde, plus l'on trouve des jugements qui n'appellent plus de corrections, mais qui condamnent en bloc l'incohérence de certaines parties des textes, voire de leur totalité. Dubuisson ne qualifie même plus les discours de vrais ou faux, mais semble

1110 Entre crochets sur l'imprimé.

1111 *Responce des bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 5-6 (Mazarine, Ms 4413, p. 780-781).

1112 Le thème est courant à l'époque, on en trouve une belle illustration chez Gabriel Naudé : « Ses plus belles parties [de la populace] sont d'être inconstante et variable, approuver et imrouver quelque chose en même temps, courir toujours d'un contraire à l'autre, croire de léger, se mutiner promptement, toujours gronder et murmurer : bref tout ce qu'elle pense n'est que vanité, tout ce qu'elle dit est faux et absurde, ce qu'elle imrouve est bon, ce qu'elle approuve mauvais, ce qu'elle loue infâme, et tout ce qu'elle fait et entreprend n'est que pure folie » (Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Les éditions de Paris, 1988 [1639], p. 139).

1113 Gustave Saige (ed.), *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (1648-1652)*, Paris, Honoré Champion, 1885, vol. 2/2, p. 246.

considérer que certains se situent hors de toutes considérations logiques. Ainsi, sur l'imprimé *La nouvelle extraordinaire du 6. Septembre 1651. Contenant tout ce qui s'est fait & passé à la levée du Siege de la ville de Beaumont en Champagne, assiegée par Dom Stef. de Gamarre, avec la déroute de son Armée. Par le Sieur de Bezançon, Commandant l'Armée du Roy sur les Frontieres de Champagne*¹¹¹⁴, il commence à traiter le document en opérant des corrections, avant d'émettre un jugement plus radical. Il corrige ainsi « Beaumont en Champagne » en « Beaumont en Argonne¹¹¹⁵ » et « Dom Stef. de Gamarre » en « Dom Estevan de Gamarre¹¹¹⁶ », puis, finalement, sur la cinquième page il trace une flèche en face d'un paragraphe et écrit « galimatias » . La *Relation veritable contenant tout ce qui s'est fait et passé a Bordeaux. Ensemble la défaite des Troupes Mazarines par l'Armée de Monseigneur le Prince. Avec la Prise de Soubise par Mr le Prince de Tarente*¹¹¹⁷ écope du même jugement, cette fois appliqué à l'ensemble de la pièce : « rien qui vaille et ce tout en galimatias¹¹¹⁸ ».

Dans le dernier recueil d'imprimés pour 1652, les jugements sévères condamnant des imprimés en totalité foisonnent, comme si se conjuguait une explosion de la production de mazarinades incohérentes et une prise de conscience de la part de Dubuisson-Aubenay du nombre important d'imprimés voués uniquement à l'action polémique. Il semble rencontrer de moins en moins de mazarinades à valeur informatives, et constate une baisse de la qualité esthétique des textes. Ainsi, sur la page de titre d'une mazarinade d'août 1652, le *Parlement burlesque de Ponthoise contenant les noms de tous les Presidens & Conseillers Renegats qui composent ledit Parlement. Ensemble les Harangues burlesques faites par le pretendu premier President*¹¹¹⁹, il inscrit : « Satyre epouvantable par un grossier et pietre versificateur¹¹²⁰ ». Il condamne donc le fond, une satire « epouvantable », car susceptible d'aggraver la guerre civile, et qui, en s'attaquant nommément à des magistrats, risque de provoquer des violences sur leurs personnes. Il vise aussi la forme, de piètres vers, et juge l'auteur « grossier », comme s'il n'y avait rien à sauver dans ce texte qui ne sert qu'à nourrir les troubles civils. De même, si les imprimés qualifiés de faux sont légion, Dubuisson semble comprendre que cela n'est pas le fruit d'erreurs, mais d'actions délibérées. Il inscrit par

1114 À Paris, Guillaume Sassier, 1651.

1115 Mazarine, Ms 4413, p. 911.

1116 Il s'agit d'un général espagnol.

1117 À Paris, Jacob Chevalier, 1652.

1118 Mazarine, Ms 4414, p. 569.

1119 s.l.n.d.

1120 Mazarine, Ms 4415, p. 1263.

exemple « beaucoup falsifiée¹¹²¹ » sur une mazarinade de mars 1652, la *Responce d'un bourgeois d'Orléans faite a sa majesté. Et la deputation qu'ils ont envoyée AS. A'R. touchant le dessein qu'ils ont de ne permettre point l'entrée de Mazarin dans leur ville*¹¹²². Falsifier, c'est « faire une chose fausse qui en imite une véritable¹¹²³ », c'est faire du faux avec l'intention délibérée de le faire, et c'est bien là le principe de nombre de mazarinades qui se donnent pour ce qu'elles ne sont pas. Si les imprimés de la première moitié de la Fronde sont souvent signalés comme présentant des erreurs et subissent des corrections à la plume, en avançant dans la crise, la prise de conscience du caractère délibérément fantaisiste d'un grand nombre de mazarinades se fait plus aigüe. Finalement, Dubuisson en vient à noter « il y a quelque chose de vrai » sur *Les dernières resolutions faites en Parlement en presence de Son Altesse Royale & de Messieurs les Princes, pour la protection de la ville de Paris, le 14. May*¹¹²⁴, comme si au milieu de ces textes insensés, un écrit un tant soit peu exact devenait remarquable. Sur ce même imprimé, Dubuisson ne prend d'ailleurs pas la peine d'annoter le corps du texte et de mettre en relief ce qui est vrai ou faux, comme on le trouve parfois dans des imprimés antérieurs. Il s'est donc produit une conversion du regard que le professionnel de l'information porte sur ces imprimés. Non pas qu'il les considère tous comme farfelus — il indique parfois encore que la relation donnée par certains est véritable —, mais il semble avoir choisi de systématiser le doute et a intégré que certaines pièces relèvent de logiques tout autres que celles de la diffusion de nouvelles.

2.4. Mécanique frondeuse de l'information et échec de l'expertise

Dans les recueils consacrés à l'année 1652, figure une mazarinade qui fait partie d'un engrenage polémique complexe étudié en détail dans l'ouvrage *La Fronde des mots*¹¹²⁵. Avec pour point de départ le meurtre d'un épinglier le 26 août 1652 à Paris, un ensemble d'imprimés — douze au total — mobilisent un antisémitisme latent pour faire oublier la violence des partis frondeurs et désigner un bouc émissaire, des Juifs, dans une affaire qui n'a progressivement plus rien à voir avec ce qu'elle est réellement. Christian Jouhaud montre que

1121 Mazarine, Ms 4415, p. 671.

1122 Sans nom d'imprimeur, 1652.

1123 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., p. article « falsifier ».

1124 Mazarine, Ms 4415, p. 835.

1125 C. Jouhaud, *Mazarinades*, op. cit., p. 41-64.

cette campagne vise à dépolitiser les discours dans le contexte de retour à l'ordre de l'automne 1652¹¹²⁶.

La mazarinade de cet ensemble qui se trouve dans les recueils de Dubuisson-Aubenay est l'*Histoire véritable et lamentable d'un Bourgeois de Paris, Cruellement martyrisé par les Juifs de la Synagogue, le 26. Aoust 1652*¹¹²⁷. Le 15 août, une compagnie de la milice bourgeoise du quartier de la Tonnellerie se retire dans son quartier. La majorité des récits imprimés s'accordent à dire qu'à ce moment, un jeune homme, qui regarde la troupe défilier, répond à un badaud qui l'interroge que c'est « la compagnie des juifs qui revient de garde et retourne à leur synagogue¹¹²⁸ ». La compagnie bourgeoise semble alors avoir réagi sur le fait à ce qui est pris comme une insulte, sans que la nature de sa réaction soit véritablement connue. Le 26 août, le jeune homme en question, Jean Bourgeois, qui s'avère être un épinglier, est assassiné. C'est sur l'enchaînement des faits entre les paroles prononcées par Jean Bourgeois et sa mort que les versions diffèrent, avant de finir par raconter une tout autre histoire. En ce qui concerne la compagnie bourgeoise, des lettres royales d'abolition sont accordées à son capitaine, Jean Armand, ce qui met fin aux poursuites. Les douze mazarinades prennent quant à elles le parti de l'épinglier contre les bourgeois du quartier de la Tonnellerie, désignés dans un premier temps comme des fripiers. Le premier imprimé est le *factum* du père de l'épinglier, remis au rapporteur de l'affaire devant le parlement, qui devient libelle de par sa large diffusion. La page de titre annonce le « récit naïf et véritable du cruel assassinat et horrible massacre commis le 26 Aoust 1652 par la compagnie des fripiers de la tonnellerie [...]»¹¹²⁹. Rapidement, les imprimés suivants désignent les meurtriers de l'épinglier comme étant des Juifs¹¹³⁰. C'est ce que l'on retrouve dans le titre de l'imprimé conservé par Dubuisson. Ce dernier corrige justement le titre en reprenant les informations du *factum*. Il note : « c'est le nommé Bourgeois espinglier tenant boutiq[ue] au portail St Innoc[en]t assassiné par une troupe de fripiers des Halles¹¹³¹ ». Il ne biffe donc pas le titre original,

1126 *Ibid.*

1127 Sans nom d'imprimeur, ni lieu (Mazarine, Ms 4415, p. 1343).

1128 C. Jouhaud, *Mazarinades*, op. cit., p. 42.

1129 *Récit naïf et véritable du cruel assassinat et horrible massacre commis le 26 Aoust 1652 par la compagnie des fripiers de la tonnellerie, commandée par Claude Amand leur capitaine, en la personne de Jean Bourgeois marchand espinglier ordinaire de la reyne, Bourgeois de Paris, âgé de trente-deux ans, tiré des informations et révélations faites en suite des mônitoires obtenus et publiés en aucunes des paroisses de cette ville de Paris*, s.l.

1130 *Monitoire publié par toutes les paroisses de la ville de Paris. Contre les Juifs de la Synagogue, le premier jour de Septembre 1652. Pour avoir cruellement martyrisé, assassiné et tué un notable bourgeois de ladite ville de Paris*, Paris, Veuve Guillemot, 1652.

1131 Mazarine, Ms 4415, p. 1343

comme cela lui arrive pourtant souvent. Il se contente de rétablir la version exposée par le *factum*-libelle lié à la procédure du père de l'épinglier et en reprend même les approximations : la compagnie dirigée par un capitaine qui est en réalité marchand drapier est ici « une troupe de frippiers des Halles ». S'il semble bien considérer comme infondée l'irruption des Juifs dans l'affaire et semble s'abstenir de verser dans l'antisémitisme que les feuilles polémiques utilisent et nourrissent d'un même mouvement, il ne paraît pas disposer de véritables informations extérieures sur l'affaire et s'en remet à ce qu'il a lu dans le *factum*.

Cet exemple confirme tout d'abord que Dubuisson s'appuie toujours, en 1652, sur les imprimés en circulation afin de collecter de l'information, et cela malgré sa prise de conscience de la dégradation de la fiabilité des discours qu'ils portent. En effet, il utilise ici les données présentes dans le *factum*, qu'il considère donc comme une source, pour ensuite corriger le second imprimé, qu'il a expertisé comme moins fiable. Le fait même qu'il s'emploie à corriger le titre de l'*Histoire véritable et lamentable d'un Bourgeois de Paris* illustre bien le statut complexe de ces pièces polémiques dans le travail d'un professionnel de l'information. Si elles sont parfois clairement désignées comme fausses, comme nous avons pu le voir plus haut, elles ne sont pas clairement mises à part comme de simples curiosités, elles font bien, elles-aussi, l'objet d'un traitement lié à l'expertise et à la sédimentation de l'information. Une des raisons en est probablement qu'une part du travail de Dubuisson pendant la Fronde consiste justement à être en mesure de qualifier les imprimés en circulation.

Ce cas illustre également la remarquable efficacité du brouillage de l'information qui est organisé à l'aide des pièces imprimées. Dubuisson est organisé, aguerri, et fait même preuve d'une forme d'obsession pour la correction des fausses informations, erreurs et autres coquilles. Pourtant, la masse d'informations est telle et le brouillage est si complexe qu'il ne peut ici ni obtenir d'informations fiables sur l'événement en question, ni déjouer les pièges tendus à travers les dispositifs textuels des différentes pièces. En effet, s'il constate bien que quelque chose ne va pas avec l'*Histoire véritable et lamentable d'un Bourgeois de Paris*, il ne semble pas clairement percevoir que le *Récit naïf et véritable*, avant d'être une pièce tirée d'une procédure juridique, est avant tout un libelle. Un facteur structurel explique notamment cette capacité des libelles à détraquer l'efficace mécanique du travail de Dubuisson. Le fonctionnement des engrenages polémiques repose sur la mise en relation de différents écrits, sans que tous ne soient forcément écrits et publiés dans un même but. Or, et comme nous l'avons vu, la technique de vérification des informations pratiquées par Dubuisson-Aubenay

se fonde justement en partie sur le fait de superposer des écrits évoquant un même événement et de rechercher des complémentarités et des incohérences. Les mazarinades apportent donc de la matière et de la consistance précisément là où Dubuisson les recherche, ce qui rend leur capacité de désorientation informationnelle redoutable.

Le travail de Dubuisson-Aubenay pendant la Fronde pour juger la validité et la qualité des imprimés qui inondent l'espace public donne un exemple marquant des conséquences de la guerre des mots menée par les différents camps qui s'opposent et s'affrontent pendant les troubles, et en particulier de la pratique de la polémique, de l'outrance et des faux-semblants que cultivent les imprimés condéens. L'énergie déployée pour annoter et corriger ces documents montre d'ailleurs que la production d'imprimés informationnels – qu'il s'agisse de périodiques comme certaines gazettes ou de publications ponctuelles comme des discours, harangues, remontrances ou actes royaux – fait pleinement partie des sources de ceux dont le travail est dédié à la collecte et au traitement de l'information dans l'entourage des grands acteurs de l'État. Les imprimés servent au travail politique dans une forme de tension où ils sont à la fois utilisés comme source d'information, et sont également considérés en tant qu'il est nécessaire, pour les acteurs de l'État, de connaître les discours qui circulent parmi le public, et cela d'autant plus que ces discours sont eux-mêmes des actions. Si la mécanique d'analyse de l'information pratiquée par Dubuisson est redoutable, la vague de mazarinades des années 1651-1652 dérègle et submerge en partie sa routine de traitement. La collecte et l'enrichissement d'informations passe progressivement au second plan et une large part de l'activité consiste à identifier ce qui faux, séditieux, dangereux. Le travail évolue donc et la lutte contre la désinformation prend une part croissante. Une caractéristique de l'activité politique pendant la Fronde sous les diverses formes qu'elle peut prendre en fonction de la position et de l'activité de celui qui l'exerce est ainsi cette nécessité de tenter de maîtriser les énoncés informatifs qui se multiplient et se diffusent. Qu'il s'agisse pour Louis II de Bourbon de tenter de limiter la cristallisation des révoltes à l'hiver 1649, ou bien pour Dubuisson-Aubenay de parvenir à fournir une expertise de qualité de l'information, la multiplication des bruits et des rumeurs, tout comme l'inflation pamphlétaire, constituent des menaces et entraînent réaction et adaptation.

Le suivi sur plusieurs années des échanges entre Louis II de Bourbon et le cardinal Mazarin permet de mesurer le rôle de l'information dans la conduite de l'État, et ici plus particulièrement dans le gouvernement par le pouvoir central de la haute aristocratie pourvue d'importantes charges militaires. Un des aspects marquants est de constater l'investissement d'acteurs de premier rang tels que le principal ministre et le prince de Condé dans l'écriture et la transmission d'informations. L'histoire de l'information est en effet souvent celle des subalternes : commis, secrétaires, archivistes, aides de camp, agents divers servant de messagers ou d'informateurs. Or, la mobilisation particulièrement subtile de l'information dans les échanges pétris d'enjeux politiques entre Louis II de Bourbon et le principal ministre montre l'implication personnelle des deux protagonistes dans la construction de lettres qui sont avant tout des outils pour agir et notamment pour négocier une position et une influence. Bien sûr, des aides, et notamment des secrétaires, participent à la rédaction de ces écrits, mais ce sont bien Condé et Mazarin qui agissent quand ils sont écrits, lus, mis en circulation.

Pour celui ou ceux qui se situent en haut de la hiérarchie du pouvoir, l'information constitue un instrument de gouvernement des serviteurs de l'État qui, bien utilisé, permet de contraindre et de diriger en s'appuyant sur l'apparente pesanteur du réel, sur ces données politiques, économiques, militaires qui revêtent la force neutre des objets. La question de la validité des informations constituant la brèche la plus massive de ce système de contrainte, la mise en avant de la qualité de ses propres informations et les tentatives pour déclasser celles de son interlocuteur sont, comme nous l'avons vu, un trait récurrent de ces rapports de force qui se jouent dans la correspondance et par messenger interposé. Observer sur plusieurs années la question de l'information et de sa transmission comme outil de gouvernement et d'action politique permet ainsi de voir qu'au-delà d'une conjoncture immédiate, la correspondance est bien de manière permanente un lieu de l'agir politique, et que la transmission d'informations est l'une des principales ressources des actions politiques menées à travers l'art épistolaire. La nature épistolaire de l'essentiel des sources utilisées ici n'est donc pas anodine. À propos des échanges entre le cardinal Mazarin et le secrétaire d'État Le Tellier en 1650 pendant la tournée des provinces qui éloigne le ministre de la capitale, Nicolas Schapira insiste ainsi sur l'importance de ce qui se joue dans la correspondance. Il note que « les lettres sont le pouvoir qui s'exerce dans des relations qui ne cessent d'être redéfinies¹¹³². » On voit avec ce qui a été

1132 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 145.

exposé que cette définition convient également bien aux échanges entre Mazarin et Louis II avant la révolte du prince. La position de Louis II vis-à-vis de Mazarin est, il est vrai, complexe. Les Condé sont étroitement associés au pouvoir dans les débuts de la régence. Henri II est notamment promu chef du Conseil de régence. Il perd toutefois rapidement en influence au fur et à mesure que la reine et le cardinal apprennent à travailler ensemble. Il ne peut ainsi empêcher la destitution de membres éminents de sa clientèle, anciens fidèles de Richelieu, comme Chavigny ou encore Sublet de Noyers¹¹³³. Si, après Rocroi, Louis II apparaît comme un atout majeur dans les projets militaires de Mazarin, des tensions entre les deux personnages se créent et ne cessent de s'amplifier autour de la question du patronage militaire. Comme nous l'avons rappelé, le jeune duc souhaite en effet pouvoir à sa guise récompenser les officiers qui ont servi sous ses ordres par des « distinctions, des commandements ou des charges¹¹³⁴ ». Il estime également légitime de voir ses efforts récompensés par l'octroi de prébendes. La relation entre Louis II et le cardinal Mazarin est finalement bien différente des liens qui existaient entre son père et le cardinal de Richelieu. Si Henri II a l'oreille et la faveur du ministre en 1638, ses appuis parmi la haute noblesse sont extrêmement faibles. Louis II, à l'orée de la Fronde, se trouve quasiment dans la situation inverse. Il bénéficie en effet de la confiance, voire du dévouement, des jeunes nobles qui l'entourent depuis Rocroi, et peut compter sur le soutien d'une large nébuleuse nobiliaire attachée à lui aussi bien par des liens clientélares — hérités du cardinal de Richelieu — que familiaux — comme les Longueville. Il ne dispose toutefois pas auprès du premier ministre d'un crédit comparable à celui de son père auprès de Richelieu, ce qui s'explique notamment par une répartition bien différente des forces en présence. Si Henri II constituait pour le cardinal de Richelieu un allié utile et peu susceptible de s'avérer nuisible tant ses intérêts étaient liés à ceux de son protecteur, Louis II peut au contraire constituer un sérieux danger pour Mazarin, en raison tant de son prestige et de son éventuelle capacité à mobiliser des troupes, que de son rang qui lui donne une légitimité particulière en temps de régence. Pourtant, malgré ces facteurs de tension, la collaboration entre Louis II et le cardinal Mazarin avant la Fronde s'avère fructueuse en matière militaire. Les raisons en sont, d'une part, une efficacité certaine du système de communication des informations et des instructions, mais aussi, d'autre part, l'exercice d'une habileté marquée de la part des deux acteurs pour négocier leurs positions sans jamais en venir à un point de rupture. Comme nous l'avons

1133 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 46-47.

1134 *Ibid.*, p. 95.

montré, cela fonctionne aussi dans la mesure où le prince de Condé accepte de voir son autonomie, sa marge de décision, et sa participation effective à la gestion de l'État réduite. Cette acceptation de la contrainte est notamment rendue possible par un travail particulièrement fin d'exercice de l'autorité du côté du cabinet du cardinal Mazarin, travail dans lequel la matière informative tient une place massive dans la mesure où elle sert en de multiples manières à imposer les vues du ministre et de la régente.

L'irruption de la Fronde vient heurter cet équilibre fragile. Le siège de Paris place le prince de Condé en position de force en lui donnant un statut de protecteur de la régence, et, par extension, du cardinal Mazarin. En termes de renseignements, le théâtre intérieur est également plus profitable au prince qui utilise les ramifications provinciales de son système clientélaire. Un autre point important est à souligner. Après la victoire de Lens, Condé n'est plus employé par Mazarin dans de grandes opérations militaires extérieures. Or, ce rôle de commandant en chef lui permettait d'exercer une forme de pouvoir sur des territoires et des hommes, d'engranger du prestige, et de se constituer une clientèle. En d'autres termes, cette fonction lui permettait d'actualiser son statut de prince du sang. Le rôle qui est le sien au début de la Fronde est bien différent : serviteur du roi, il semble servir le ministre et se heurte à une partie de la noblesse du royaume dans des opérations certes parfois très bien menées, mais peu susceptibles de lui apporter la gloire. L'absence de récompenses en termes d'argent, de charges, de bénéfices devient alors insupportable. Dans la révolte, la diffusion d'informations sous la forme de fausses nouvelles et de pamphlets est alors utilisée comme une arme. Cette pratique catalyse la violence civile mais subvertit aussi le travail de ceux qui, dans l'entourage des puissants du royaume de France, sont chargés de traiter et d'analyser l'information afin de permettre à leurs patrons de se repérer et d'agir dans le champ politique.

Observer la manière dont le cardinal Mazarin dirige le prince de Condé permet donc de mettre en évidence la richesse des techniques politiques de gouvernement par la communication épistolaire, mais aussi de souligner que sans prébende, elle trouve ses limites. Avec ce qu'il est convenu d'appeler le règne personnel de Louis XIV, ce seront notamment ces pratiques de gouvernement des Grands qui se verront amendées, et qui, d'une certaine manière, s'institutionnalisent en prenant acte de l'efficacité de la monétisation la fidélité. William Beik a en effet bien montré comment s'instaure une forme de coopération qui assure aux élites un accès privilégié à la manne fiscale des provinces¹¹³⁵. La trajectoire de Louis II

1135 W. Beik, *Absolutism and society in seventeenth-century France*, op. cit.

de Bourbon jusqu'à la Fronde et sa relation au cardinal Mazarin constitue un épisode de l'histoire de ce système de partage négocié du pouvoir et des ressources entre le souverain et la haute noblesse. Cette configuration est donc bien un objet de lutte et ces luttes se jouent notamment dans la communication épistolaire entre un ministre comme Mazarin, qui, de par son titre de prince d'Église, a la préséance sur la haute aristocratie, et un grand comme Louis II de Bourbon, duc puis prince de Condé, qui, en raison de son statut de prince du sang, incarne l'État dans sa personne.

TROISIÈME PARTIE
—
LES AGENTS DE L'INFORMATION

Pour des acteurs qui évoluent au plus haut niveau de l'État royal, l'inévitable nécessité d'informer pour rendre compte ou instruire et ordonner est donc un puissant outil de gouvernement et de négociation d'un pouvoir et d'une position. De même, la capacité à transmettre une information marquée du sceau de l'autorité de son émetteur constitue un instrument politique redoutable — car utilisable en faveur ou en défaveur du pouvoir royal — pour les Grands à la tête de larges clientèles. Enfin, en temps de crise, l'investissement ponctuel dans la création et la diffusion des nouvelles et de libelles imprimés est là encore un moyen de peser dans le champ politique, en suscitant des troubles, mais aussi en déstabilisant le traitement de l'information qui est effectué dans l'entourage des principaux acteurs de l'État. Dans ces trois cas de figure, l'investissement des Grands eux-mêmes est remarquable. Même si les lettres du cardinal sont rédigées par des secrétaires, et que Condé dispose également d'auxiliaires, les stratégies discursives mises en œuvre révèlent une implication importante des principaux concernés dans la pratique épistolaire quand elle touche à leurs intérêts les plus sensibles. Quant aux mazarinades, si elles sont le plus souvent rédigées par des écrivains soldés, elles le sont sur commande et s'inscrivent dans un répertoire d'actions politiques mobilisé par les principaux acteurs de la Fronde.

Une fois montrés le poids et la place que joue le maniement de l'information dans la pratique politique des élites de l'État monarchique, on peut légitimement se demander ce que cela fait voir de l'activité de ceux que l'on tient généralement pour les acteurs privilégiés de l'information, ces agents subalternes qui collectent, écrivent, transmettent des nouvelles et s'emploient parfois à thésauriser pièces d'actualités et archives utiles à l'exercice du pouvoir. Le fait de s'intéresser à ces acteurs dans la dernière partie de notre démonstration procède en fait directement du constat que l'information n'est pas simplement un adjuvant à l'exercice du pouvoir. Il ne s'agit donc pas de mettre en évidence une chaîne de traitement avec des agents qui fourniraient un travail quasi bureaucratique de collecte et de mise en forme d'une information qui serait ensuite utilisée pour prendre des décisions politiques. Poser ce préalable dénoue un lien fonctionnel : la place de ces agents n'a rien d'évident. En effet, si, dans la pratique politique au plus haut niveau de l'État, l'information ne sert pas qu'à éclairer l'état des affaires et à motiver des décisions, elle n'est pas non plus chez les domestiques qu'une matière que l'on collecte et transmet pour le compte de ses maîtres.

Le cadre problématique posé, reste la question du choix des acteurs susceptibles de faire l'objet d'études de cas destinées à nourrir ce dossier. Pour ce qui est des acteurs internes à la

maison de Condé, nous avons privilégié ceux dont les échanges conservés avec le prince sont assez nombreux pour pouvoir convenablement contextualiser et préciser leurs pratiques. Il s'agit également d'acteurs qui, sur le long terme ou sur une période donnée, ont une importance toute particulière dans le dispositif informationnel du prince de Condé. L'approfondissement du cas de Dubuisson-Aubenay, déjà évoqué dans la partie précédente et dont nous allons ici développer le parcours social et les pratiques, procède quant à lui notamment de sa proximité avec les agents du prince, chronologiquement, mais aussi en termes d'identité et d'appartenance à des réseaux. Un autre élément est enfin venu guider le choix des acteurs étudiés. Il s'agit en effet de reprendre un dossier d'histoire intellectuelle en choisissant des individus qui correspondent, dans l'histoire littéraire et dans l'historiographie, à des types. Dubuisson-Aubenay apparaît comme un polygraphe collectionneur qui sédimente des archives, Jacques Carpentier de Marigny comme un littérateur et pamphlétaire. Isaac de Lapeyrère fait office d'érudit, tandis que Pierre Bourdelot est connu comme savant. Tous travaillent et transmettent massivement de l'information politique, diplomatique et militaire. S'intéresser à eux permet d'interroger ces identités en repensant l'articulation entre service domestique, expertise dans le domaine de l'information et pratiques savantes ou lettrées. Ce travail par cas et le caractère lacunaire d'une correspondance pourtant bien fournie n'empêchent pas, parfois, d'esquisser quelques panoramas ponctuels du dispositif informationnel du prince de Condé, et cela en gardant à l'esprit les limites de l'exercice. Nous verrons donc quelles sont les compétences de ces agents, leurs pratiques de travail, mais nous nous intéresserons également à leur identité et à la manière dont s'articule leur carrière propre et le service qu'ils rendent aux puissants qu'ils servent. Il s'agit donc autant de concourir à l'histoire sociale des acteurs qui manient l'écrit, l'information et les savoirs à l'époque moderne, que de contribuer à préciser, à travers un focus sur le travail de l'information, les connaissances sur les logiques domestiques des grandes maisons nobles au XVII^e siècle. Un premier chapitre nous conduit à nous intéresser à des informateurs, pour la plupart professionnels de l'écrit, dont nous examinons l'activité notamment à la faveur des crises que constituent la Fronde et l'exil du prince de Condé. Dans un second temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement à des acteurs dont l'identité est marquée par une légitimité savante et dont l'activité est durablement enracinée dans le fonctionnement de la maison Condé entre les années 1660 et les années 1670.

CHAPITRE 1.
Carrières d'informateurs : des experts de l'écrit
entre dépendance et stratégies individuelles

1. Un professionnel de la compilation d'informations pendant la Fronde : Dubuisson-Aubenay

À travers la correspondance de Louis II de Bourbon, ce sont avant tout des jeux de pouvoir, des interactions sociales liées à la vie des clientèles aristocratiques et à l'implantation locale des princes dans les diverses provinces du royaume qui se dessinent autour du maniement des informations. Le travail quotidien d'analyse, de classement, d'archivage de l'information à partir des nouvelles collectées est quant à lui peu visible. Le prince est bien sûr entouré d'agents et de secrétaires qui s'efforcent de collecter et de traiter l'information. Ces acteurs au plus proche du travail de l'écrit sont toutefois peu identifiables et n'apparaissent notamment pas dans la correspondance. Il n'y a de même quasiment pas de traces des outils et documents du travail quotidien de l'information dans les papiers conservés des princes. Si les plumes qui rédigent des mazarinades au service de Condé sont relativement bien connues — Marigny, Sarasin, Dubosc-Montandré¹¹³⁶ —, il est beaucoup plus difficile de cerner et de documenter l'activité des acteurs de l'ombre qui œuvrent à la gestion des masses de données qui convergent vers le lieu de pouvoir que constitue la maison de Condé. Certes, Pierre Lénéty, secrétaire des commandements du prince, joue un rôle majeur dans la coordination du parti des princes à partir de 1650, mais, de fait, il agit avant tout à un niveau macro et dispose lui aussi d'un personnel subalterne dont l'activité nous échappe. Pierre Lefebvre identifie bien un certain nombre de secrétaires ordinaires dans la maison de Condé et note que la fonction est souvent un marchepied pour ensuite s'élever dans la maison des princes¹¹³⁷. De véritables dynasties s'attachent ainsi à ce poste comme celle des Caillet dont les plus illustres représentants devinrent intendants¹¹³⁸. Si les dates d'entrées en fonction et d'obtention d'une charge supérieure au sein de la maison princière sont souvent connues à travers les archives et registres domestiques, l'activité quotidienne de ces serviteurs reste là encore largement inaccessible.

Nous allons donc nous éloigner de la maison de Condé pour ensuite mieux y revenir. S'arrêter sur la carrière, l'identité et l'activité de François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, dont nous avons déjà utilisé le travail sur les mazarinades, permet en effet d'une

1136 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 115.

1137 P. Lefebvre, « Le cas des agents des princes de Condé », art cit, p. 78.

1138 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 408-409.

part d'identifier des méthodes et des techniques de travail de ces agents de l'information qui entourent les Grands — ses papiers sont en effet en partie conservés —, mais aussi d'élargir la portée des observations que nous effectuerons en revenant aux agents des princes de Condé en constatant l'existence de pratiques et de logiques sociales communes à Dubuisson-Aubenay, petit noble normand qui termine sa carrière au service du secrétaire d'État Guénégaud, et aux domestiques du Grand Condé.

1.1. Dubuisson-Aubenay, homme de plume, de savoirs et de service

Le *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay tel que publié en deux tomes chez l'éditeur Honoré Champion entre 1883 et 1885 s'ouvre le 1^{er} janvier 1648 sur la mention du petit roi de neuf ans, le « visage bouffi et encore tout rouge de la petite vérole¹¹³⁹ », comme si le corps meurtri du jeune souverain préfigurait le désordre sur le point de s'installer dans ce royaume presque sans roi, obligé de supporter une fois de plus une de ces périodes de régence si « peu favorables à l'affirmation du pouvoir absolu des monarques¹¹⁴⁰ ». Plus de quatre ans plus tard, le 28 septembre 1652, Dubuisson-Aubenay porte une dernière mention sur son manuscrit : un paquet de hardes comprenant « une belle robe de chambre en petit gris¹¹⁴¹ » et destiné au président de Guénégaud, a été volé. Entre ces deux informations portées sur le papier, des milliers d'incidents et d'événements, menus ou importants, s'insèrent chronologiquement, rattachés chacun à une date précise. Et il suffit d'ouvrir n'importe quel ouvrage consacré à la Fronde pour constater combien le *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, « si précieux¹¹⁴² » pour Hubert Méthivier, est une source massivement utilisée par les historiens. S'intéresser plus en détail à cet objet en s'affranchissant de l'appellation « journal », qui rattache l'écrit en question à un genre littéraire dénotant une démarche d'ordre personnel, et chercher à comprendre le travail de Dubuisson-Aubenay pendant la Fronde et son parcours permet de mettre en lumière un véritable travail politique et domestique de l'information. Plutôt que de rechercher de l'exceptionnel et du singulier dans la démarche d'un scripteur dont l'écrit a traversé les siècles, notre point de vue consiste à contextualiser son travail afin d'en retrouver le sens et l'usage initial. Pour le formuler

1139 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 1.

1140 Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier XVII^e siècle : 1594-1661*, Paris, Belin, 1996, p. 152.

1141 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 294.

1142 Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 9.

autrement, il s'agit de tirer le *Journal* de Dubuisson-Aubenay non pas vers la notion d'œuvre, mais vers celle de trace d'une activité intellectuelle et politique qui avait une utilité immédiate au moment de son écriture. Pour cela, il faut comprendre qui était Dubuisson-Aubenay et quelle fut sa carrière.

1.1.1. Origines familiales

Dans son premier testament olographe rédigé en 1637, Dubuisson-Aubenay se désigne comme « seigneur du Buisson et d'Ambenay, originaire de Normandie¹¹⁴³. » Ambenay¹¹⁴⁴ est une paroisse du diocèse d'Évreux, de la vicomté et élection de Conches, située dans la généralité d'Alençon. Les registres paroissiaux d'Ambenay ne sont pas conservés pour la période antérieure à 1634 et on ne trouve pas de François-Nicolas Baudot dans les registres des communes environnantes. François-Nicolas est donc probablement né à Ambenay, mais on ne connaît pas sa date de naissance, que l'on peut néanmoins situer aux alentours de 1590. Il meurt le 1^{er} octobre 1652 à Paris, à l'hôtel de Guénégaud. En 1669, son neveu, François Baudot, présente une requête au conseil du roi concernant une assignation devant l'intendant de la généralité d'Alençon à justifier de sa noblesse. L'arrêt du conseil du roi¹¹⁴⁵ qui résulte de cette démarche confirme la noblesse de François Baudot, qui est alors désigné comme « écuyer sieur d'Ambenay et un des deux-cent cheveau-léger de la garde de sa majesté ». Ce document permet de reconstituer une partie de la famille proche de Dubuisson-Aubenay.

Ses parents se nomment Cyprien Baudot et Marie Leforestier. Ils se marient en 1587. Sa mère est la fille d'Estienne Leforestier, qualifié de « sieur du Saptel, écuyer¹¹⁴⁶ ». Son père est l'objet de qualifications variables selon les actes, ce qui indique notamment une évolution sociale au cours de sa carrière. Sur son contrat de mariage en 1587, il est présenté comme « maître écuyer, conseiller du roi, lieutenant des vicomtés de Conches et Breteuil¹¹⁴⁷ ». Sur un ordre du duc de Chaulnes daté du camp d'Harcourt en 1591, il est qualifié de « procureur de sa majesté en la vicomté de Breteuil¹¹⁴⁸ ». Sur un contrat du 14 août 1594, il est cette fois

1143 Archives nationales MC/ET/XLVI/55. Voir transcription en annexe p. 605.

1144 La notice la plus complète sur Ambenay, mentionnant d'ailleurs la famille Baudot, se trouve dans Pierre-François Lebeurier, *Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure 2e Série, 7e Année.*, Évreux, Pierre Huet, 1868, p. 135.

1145 Archives nationales E/1751, fol. 467 et suivants. Gustave Saige l'avait identifié lors de son travail d'édition du *Journal des guerres civiles*.

1146 Selon le contrat de mariage cité par l'arrêt du conseil conservé aux Archives nationales et coté E/1751.

1147 *Ibid.*

1148 Cité par l'arrêt du conseil de 1669 coté E/1751.

« [avocat] du roi en la vicomté de Conches¹¹⁴⁹ ». On le retrouve « maître écuyer sieur d'Ambenay et du Buisson¹¹⁵⁰ » sur un acte de la justice d'Argentan daté du 23 décembre 1609. Enfin, il est qualifié « maître écuyer, sieur d'Ambenay, conseiller du roi, lieutenant de robe longue du prévôt de Normandie¹¹⁵¹ » en 1628 dans le contrat de mariage du frère cadet de Dubuisson-Aubenay, nommé, comme son père, Cyprien. Le titre de conseiller du roi ne signifie pas que Cyprien Baudot père siégeait dans un des conseils du roi. Les véritables conseillers d'État sont peu nombreux et portent plutôt le titre de « conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé¹¹⁵² ». Le titre — et non pas la qualité — est toutefois donné à un certain nombre de hauts magistrats, essentiellement du parlement de Paris, ce qui ne s'applique pas vraiment à Cyprien Baudot. Il peut aussi être octroyé par le roi par brevet à titre de récompense. L'usage du titre de conseiller du roi ne suivant pas toujours la règle — elle-même relativement incertaine —, il est possible que Cyprien se soit simplement vu désigné ainsi en raison de ses fonctions de magistrat local. La carrière de Cyprien Baudot est donc celle d'un petit magistrat de province dont la position évolue favorablement, sans pour autant connaître d'ascension fulgurante.

Le frère cadet¹¹⁵³ de François Nicolas, second Cyprien de la famille, s'est marié en 1628 avec Suzanne de la Londe, « fille d'Abraham de la Londe, écuyer, sieur de Monthullé¹¹⁵⁴ ». Il est désigné comme « maître écuyer sieur d'Ambenay et du Buisson » sur un acte de la justice d'Argentan¹¹⁵⁵ en 1609. Ailleurs, on le trouve seulement « maître écuyer, sieur d'Ambenay¹¹⁵⁶ ». Il a trois enfants : François Baudot, cheveu-léger, un second fils sur lequel on ne possède aucune information si ce n'est qu'il est décédé lorsqu'en 1652 Dubuisson rédige son second codicille¹¹⁵⁷, et enfin une fille, que François Nicolas mentionne dans son testament et ses deux codicilles. La manière dont est désigné François Nicolas Baudot varie

1149 *Ibid.*

1150 *Ibid.*

1151 *Ibid.*

1152 B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, op. cit.*, p. 283.

1153 Testament de Dubuisson-Aubenay, A.N. MC/ET/XLVI/55

1154 Contrat de mariage cité par l'arrêt du conseil coté E/1751.

1155 Cité par l'arrêt du conseil de 1669, E/1751.

1156 Procuration passée à Argentan, le 25 février 1620 par damoiselle Marie de Vauquelin. Cité par l'arrêt du conseil coté E/1751.

1157 A.N. MC/ET/XLVI/55 : Dubuisson y mentionne une donation qui doit être délivrée à son neveu « à présent unique ». Il précise plus loin qu'il souhaite être enterré près de son neveu, à Saint-Etienne-du-Mont. La nièce est quant à elle toujours vivante en 1652.

également et oscille entre « écuyer sieur Du Buisson¹¹⁵⁸ », « seigneur du Buisson et d'Ambenay¹¹⁵⁹ » ou « sieur Du Buisson et d'Ambenay¹¹⁶⁰ ».

Les variations de qualification sont un des motifs invoqués par le commissaire à la poursuite des usurpateurs du titre de noblesse pour refuser de confirmer celle de la famille Baudot. En effet, l'arrêt du conseil mentionne qu'une des questions posées fut « de savoir si un gentilhomme est tellement obligé de prendre la qualité d'écuyer ou de noble en tous les actes qu'il fait¹¹⁶¹ ». L'autre problème concerne une fonction tenue par le père de Dubuisson-Aubenay. Cyprien Baudot est en effet désigné comme receveur de la dîme de l'abbaye de Lyre dans un contrat signé à Rugles le 2 mai 1595 par lequel Cyprien Baudot passe procuration pour un procès contre un particulier de L'Aigle. François Baudot tente alors de prouver que son aïeul n'a pas réellement exercé cette activité, considérée comme dérogeante.

D'après l'abbé Lebeurier, archiviste qui établit la notice historique sur Ambenay dans l'*Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure*¹¹⁶², on trouve des Baudot dès le XIII^e siècle à Neaufles près d'Ambenay. Les Baudot seraient une famille roturière qui se serait employée à acquérir des terres autour d'Ambenay. En 1575, la seigneurie d'Ambenay, qui appartenait à l'abbaye de Lyre, est vendue à Edmond Baudot, qualifié d'avocat. La dénomination « Du Buisson et d'Ambenay » provient donc de deux terres possédées par cette branche de la famille Baudot. En 1669, François Baudot tente de montrer que « le même titre d'Ambenay était en sa maison depuis plus de deux cents années¹¹⁶³ » afin de justifier sa noblesse¹¹⁶⁴.

François-Nicolas, l'auteur du *Journal*, intervient lui-même en 1637 dans les questions de maintien de noblesse de sa famille. L'arrêt du conseil de 1669 cite en effet un « jugement des commissaires députés par sa majesté pour la recherche des francs fiefs en la province de Normandie¹¹⁶⁵ » du 24 novembre 1637 rendu sur sa requête. Il demande d'ailleurs la même

1158 Arrêt du conseil de 1669, E/1751.

1159 Testament de Dubuisson-Aubenay, A.N. MC/ET/XLVI/55

1160 Premier codicille de Dubuisson-Aubenay, A.N. MC/ET/XLVI/55

1161 Arrêt du conseil de 1669, E/1751.

1162 P.-F. Lebeurier, *Annuaire administratif, op. cit.*

1163 Arrêt du conseil de 1669, E/1751.

1164 Notons qu'il existe un dossier Baudot au cabinet des titres qui cependant concerne essentiellement une autre branche de la famille, également implantée près d'Ambenay, et dans lequel n'apparaît pas François Nicolas : B.n.F., Français 31253 (Nouveau d'Hozier 28), dossier Baudot.

1165 Arrêt du conseil de 1669, E/1751.

année 1637 un congé pour « vaquer à ses affaires » alors qu'il se trouve au service du duc de Rohan en campagne dans le pays de Gex, congé qui lui est refusé¹¹⁶⁶.

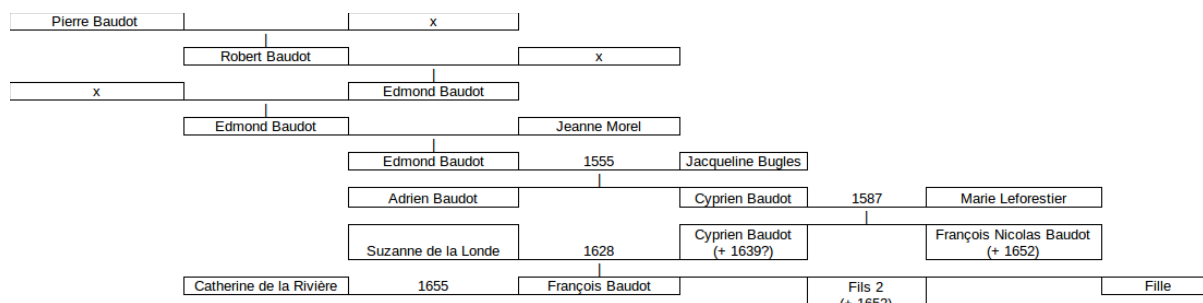


Figure 1: La famille Baudot à partir de l'arrêt du conseil portant maintenu de noblesse de 1669 et des testament et codicilles de Dubuisson-Aubenay

Le nom « Dubuisson Aubenay » provient quant à lui sous cette forme des pages de titre des recueils manuscrits contenant une copie du texte du *Journal des guerres civiles*, copie constituée après la mort de François-Nicolas Baudot. Il est tout à fait possible que ce soit la forme déjà présente sur le texte original. On trouve en effet du vivant de François-Nicolas la forme « du Buisson Aubenay » dans des livres imprimés qui le citent, comme c'est le cas avec la mention de « Monsieur du Buisson-Aubenay » dans « L'advertissement au lecteur » du *Ceremonial françois*¹¹⁶⁷ de Théodore et Denys Godefroy. La transformation d'« Aubenay » en « Ambenay » est une modification qui semble justifiée par Dubuisson lui-même dans un de ses écrits, l'*Itinéraire de Normandie* où il note :

« Le nom d'Ambenay, *Ambenayum*, ou plutost Aulbenay, *Albenayum*, peut venir comme aubier et aubeau *ab albedine arborum, id est albis arboribus*, comme sont les aulbeaus, trembles et peupliers blancs qui y sont fréquents dans les chartulaires de l'abbaye Noste Dame de Lyre [...]»¹¹⁶⁸.

La transformation de l'orthographe de son nom procède donc bien d'une volonté appuyée sur un raisonnement savant et non pas d'une variation plus ou moins aléatoire. Notons aussi que dans un modèle de lettre de retenue pour une charge de maître d'hôtel du roi écrite de la

1166 Arrêt du conseil de 1669, E/1751.

1167 Théodore Godefroy et Denis Godefroy, *Le cérémonial françois, tome premier, contenant les cérémonies observées en France aux Sacres & Couronnemens de Roys, & Reynes, & de quelques anciens Ducs de Normandie, d'Aquitaine, & de Bretagne [...]*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1649.

1168 François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Normandie*, Rouen, A. Lestringant, 1911, p. 125.

main de Dubuisson à son propre bénéfice, l'orthographe adoptée est « Du Buisson Aubenay¹¹⁶⁹ ».

On peut enfin mentionner que la *Science héroïque*¹¹⁷⁰ de Vulson de la Colombière nous donne les armoiries de François-Nicolas :

« Nicolas François Baudot, Escuyer, sieur du Buisson Anbenay [*sic*], porte de sable à un chevron d'or accompagné de trois molettes d'esperon de mesme ; pour supports deux chevaux au naturel, & pour cimier un demy corps de sauvage tenant un dard à sa main droite¹¹⁷¹ ».

On retrouve ces armoiries sur le sceau scellant le testament rédigé par Dubuisson en 1637 :



Illustration 6 : Sceau de Dubuisson-Aubenay tel que présent sur son testament de 1637 - A.N. MC/ET/XLVI/55

François Nicolas Dubuisson-Aubenay est donc issu d'une famille probablement roturière qui a progressivement acquis des terres seigneuriales tout en faisant parallèlement carrière dans la petite magistrature locale. Probablement trop peu argentée pour se lancer dans l'achat de charges onéreuses, la progression de la famille sur l'échelle sociale semble stagner avec Cyprien, le père de François-Nicolas. Le mariage du frère de François-Nicolas avec la fille d'un écuyer local peu ou prou de la même condition que la famille Baudot montre bien que

1169 Mazarine Ms 4397 fol. 188.

1170 Marc de Vulson, *La Science héroïque traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de leurs blasons, & symboles [...]*, Paris, Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, et Gabriel Cramoisy, 1644.

1171 *Ibid*, p. 431.

tout en ayant réussi à faire partie de l'élite locale d'un territoire rural, la famille ne se trouve pas en mesure de passer dans le monde de la haute robe. Appartenant toutefois bien par leurs fonctions au monde des robins, les Baudot possèdent assurément une instruction poussée, et notamment une maîtrise de l'écrit et en particulier du latin. C'est sur ce capital que s'appuie François-Nicolas pour se lancer dans une carrière qui excède cette fois largement les limites du territoire de ses ancêtres.

1.1.2. Des savoirs et des écrits

Les papiers de François-Nicolas Baudot, conservés à la bibliothèque Mazarine¹¹⁷², ne sont pas d'un abord facile. Ils se présentent comme une succession de volumes thématiques portant principalement sur l'histoire, la géographie, certaines sciences, et sur des événements politiques, diplomatiques et militaires contemporains de Dubuisson-Aubenay — essentiellement la guerre de Trente Ans et la Fronde. Ce qui les rend particulièrement difficiles à exploiter est que cette organisation est postérieure à la mort de Dubuisson-Aubenay, et qu'elle est venue bouleverser la logique initiale du producteur des papiers.

Dans son testament et ses deux codicilles, Dubuisson-Aubenay apporte un soin tout particulier au devenir de ses nombreux papiers¹¹⁷³. L'exécuteur testamentaire désigné en septembre 1637 est le « sieur Jacques Le Breton bourgeois de [Paris] demeurant dans la rue Saint-Jacques¹¹⁷⁴ ». « Ancien hôte et ami¹¹⁷⁵ » de François-Nicolas, Le Breton conserve chez lui tous les « livres et meubles¹¹⁷⁶ » de Dubuisson lorsque ce dernier est en voyage. Il tient également sa correspondance et « fai[t] ses affaires¹¹⁷⁷ ». Ce que Dubuisson ne lègue pas à sa belle-sœur et à ses neveux et nièces, c'est à Le Breton qu'il le cède. Il lui réserve en particulier « tout le reste de [ses] livres et meubles, coffres, malles, buffets, armoires et tablettes ainsi qu'ils sont pleins garnis et accompagnés de leurs papiers manuscrits et imprimés, tailles douces et médailles et choses antiques, instruments de mathématiques et nouveautés, raretés et curiosités ou quelque sorte et puis qu'elles soient en [sa] chambre,

1172 Mazarine, Ms 4366-4418.

1173 A.N. MC/ET/XLVI/55. Transcrits en annexe.

1174 Testament du 1^{er} septembre 1637, A.N. MC/ET/XLVI/55. Voir annexe p. 605.

1175 *Ibid.*

1176 *Ibid.*

1177 *Ibid.*

étude, cabinet, chambre à meuble et autre lieu de réserve¹¹⁷⁸ ». Il lui lègue donc le fruit d'une vie passée à accumuler savoirs et objets de savoirs. Il ne le fait pas uniquement par amitié. Il le fait, car il sait que ses innombrables papiers pourront être compris et valorisés. Il ajoute en effet dans son testament :

« Et j'entends qu'il les ait pour et au nom de son grand fils Jacques Le Breton lequel il fait étudier et instruire es lettres afin que ledit Le Breton qui donne espérance de bien apprendre et devenir savant, s'en serve et en jouisse à plein comme de choses siennes sans que lui toutefois ni le sieur exécuteur son père ne puissent s'en distraire, engager, vendre, ni aliéner que ledit Le Breton écolier n'ait atteint les vingtième ans et âge de majorité¹¹⁷⁹ ».

Dubuisson rédige ensuite un premier codicille le 10 novembre 1648. Jacques Le Breton fils est alors devenu « bachelier en théologie [...] majeur et prêtre¹¹⁸⁰ ». Le père reste l'exécuteur testamentaire auquel le fils viendra se substituer en cas de décès. Le second codicille du 20 juillet 1652 confirme la donation « à maistre Jacques Le Breton, docteur en théologie, fils de M. Le Breton, mon ancien hoste et ami¹¹⁸¹ ». Dubuisson mentionne que Jacques Le Breton fils n'a « que sa simple subsistance dans la maison de la mission établie à Saint-Sulpice¹¹⁸² » et qu'il lui octroie donc une rente de cinquante-deux livres. On apprend d'ailleurs qu'une part importante des livres et manuscrits de Dubuisson est déjà entreposée dans la maison des Le Breton, dans « un buffet à trois estages¹¹⁸³ ». Dubuisson décrit longuement dans ce second codicille ses différents meubles et leur contenu, et notamment ceux remplis de livres et manuscrits, ce qui montre qu'il porte un intérêt tout particulier à la conservation et à la transmission de ses travaux. Il précise qu'après son décès Jacques Le Breton pourra emporter ses papiers « où il lui plaira¹¹⁸⁴ ». C'est ainsi qu'ils vont se retrouver en la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice où il seront triés et réassemblés en différents volumes reliés. À la Révolution, lors de la dispersion de la bibliothèque du séminaire, ces recueils sont entrés dans les collections de la bibliothèque Mazarine.

Le classement des papiers de Dubuisson en volumes thématiques a eu pour résultat de rendre de nombreuses pièces incompréhensibles et inutilisables. Il avait en effet pour habitude d'utiliser pour noter des informations ou des réflexions tous les espaces disponibles sur des

1178 *Ibid.*

1179 *Ibid.*

1180 Premier codicille du 10 novembre 1648, A.N. MC/ET/XLVI/55.

1181 Second codicille du 20 juillet 1652, A.N. MC/ET/XLVI/55.

1182 *Ibid.*

1183 *Ibid.*

1184 *Ibid.*

feuillet déjà remplis d'écriture, et éventuellement d'ajouter des morceaux de papier épinglés si la place venait à manquer¹¹⁸⁵. La constitution de dossiers thématiques a donc souvent séparé les différents supports de certains mémoires ou notes. Il n'est en effet pas rare qu'une même note ait été rédigée sur l'espace restant de feuillets dont les sujets principaux occupaient Dubuisson à un même moment, mais qui thématiquement ne vont pas ensemble, et qui se sont donc retrouvés séparés après le classement¹¹⁸⁶. On distingue toutefois quelques ensembles véritablement cohérents, dont les divers « Itinéraires¹¹⁸⁷ » et le *Journal des guerres civiles*.

De cet ensemble de papiers conservés se détache l'impression d'avoir affaire à un érudit atteint d'une sévère graphomanie. Entre son départ d'Ambenay et son entrée au service du secrétaire d'État Henri du Plessis-Guénégaud, probablement un peu avant 1648¹¹⁸⁸, François-Nicolas Baudot ne cesse de voyager en France et en Europe pour des motifs sur lesquels nous reviendrons. De ces voyages il nous reste plusieurs « Itinéraires¹¹⁸⁹ » en français ou en latin qui décrivent les lieux traversés par Dubuisson et rapportent longuement leur histoire, donnent des descriptions des bâtiments et antiquités notables, explicitent la généalogie de certaines familles, dissertent sur la toponymie et commentent l'aspect et le caractère des habitants. Étant donné que nous ne disposons d'aucunes données précises sur les études

1185 Pour plus de détails sur les pratiques matérielles d'écriture et de travail de Dubuisson-Aubenay, voir Guillaume Bazière, *Dubuisson-Aubenay : mémoire et écriture du temps de la Fronde*, mémoire de master 2 sous la direction de Christian Jouhaud, EHESS, Paris, 2015, 215 p.

1186 On trouve par exemple dans le Ms 4376 (bibliothèque Mazarine) un feuillet (fol. 38) qui comprend au recto des notes incomplètes sur le sacre de Philippe 1^{er} en 1059, et au verso une lettre signée d'Henri Du Plessis-Guénégaud. Pour un exemple d'étude de l'organisation des papiers d'un érudit au XVII^e siècle, on peut se référer à Jean Boutier et Andrea Bruschi, « Dans les "armoires" de Baluze : constitution, organisation et pratiques des archives épistolaires d'un savant du Grand Siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2013, n° 171, p. 65-107.

1187 On en compte six principaux. On peut donner des indications de dates de rédaction, avec une certaine marge d'erreur toutefois. Elles correspondent aux périodes où Dubuisson voyage dans les contrées qu'il décrit. Certains « Itinéraires » ont été rédigés d'un bloc alors que d'autres sont en fait des assemblages de notes prises lors de différents voyages. Dubuisson-Aubenay aurait rédigé l'*Itinerarium Belgicum* en 1623, 1626 et 1628, l'*Itinerarium Batavicum* — qui comme son titre ne l'indique pas est en grande partie rédigé en français — en 1637 et 1638, et l'*Itinerarium Zelandicum* en 1638. L'*Itinéraire de Bretagne* est quant à lui rédigé en 1636, et celui de Normandie est un agrégat de notes prises en 1638, 1640 et 1642 et 1647. De cette même année on trouve des notes sur la Brie, la Champagne, le Gâtinais, l'Auxerrois, le Hurepoix, la Beauce, l'Orléanais, le Blaisois, la Touraine et l'Anjou (Mazarine, Ms 4405). Il existe également un *Itinerarium Germaniae superioris* dans lequel Dubuisson décrit une grande partie de la Saxe, de la Bavière, de la Franconie, de la Hongrie, ainsi que Prague et Vienne. Il semble plus raisonnable de le situer à la fin des années 1620 puisque l'on trouve dans le manuscrit 4390 de la bibliothèque Mazarine des lettres adressées à Dubuisson en Europe de l'Est. On ajoutera qu'il existe de nombreuses notes dans les papiers de Dubuisson-Aubenay sur les monuments d'Italie, ce qui incite à penser qu'il a pu passer un certain temps dans ce pays. La seule trace certaine que l'on ait localisée concerne la consultation de plusieurs médecins à Rome en juillet 1631 dont les conseils sont transcrits sur quelques feuillets (Mazarine, Ms 4400, fol. 25 et 26).

1188 Une lettre d'Isaac de Lapeyrère datée du 29 juin 1648 est adressée à « Monsieur Dubuysson chez Monsieur du Plessis rue des Francs Bourgeois » - Archives nationales M/868.

suivies par François-Nicolas Baudot, on ne peut que partir de sa production scripturaire pour dresser un tableau des compétences et des savoirs qu'il possède. Il maîtrise parfaitement le latin et rédige plusieurs *Itineraria* dans cette langue, ainsi qu'un « journal » intitulé *Morbi relatio* qui relate sa dernière maladie et qui s'étend du 20 janvier 1651 au 26 juin 1652¹¹⁹⁰. De plus, ce qui reste de sa correspondance montre qu'il échangeait en latin avec plusieurs correspondants. Cette langue était aussi utilisée dans son travail de l'écrit au quotidien pour rédiger des notes et divers mémoires. On constate d'ailleurs que Dubuisson semblait souvent hésiter entre l'emploi du français ou du latin. Un écrit désigné dans ses recueils par le titre de « méthode pour étudier l'histoire¹¹⁹¹ » comporte ainsi trois versions autographes de cette méthode, dont deux sont rédigées en latin, et une en français. La méthode en français est une traduction plus ou moins fidèle de la deuxième version rédigée en latin. Ainsi, on peut voir que Dubuisson-Aubenay écrivait parfois d'abord spontanément en latin avant de passer au français. Il cite d'ailleurs de nombreux ouvrages en langue latine dans ses écrits et son second codicille de 1652 nous apprend qu'il détenait deux « Thucydide grec-latin », l'un dans l'édition d'Henri Estienne, l'autre dans l'édition d'Émile Portus. Le *Journal des guerres civiles* n'est pas le plus fourni en références savantes, mais l'on trouve néanmoins à la date du 29 décembre 1651 la mention que le conseiller Fouquet de Croissy « ouvrit l'avis proposé dès le mercredi 13 ci-devant, portant que la tête du cardinal fut mise à prix, comme avoit été jadis celle de l'amiral de Coligny, dont il a cité l'histoire tirée de M. de Thou¹¹⁹² ». Dubuisson cite alors dans le texte même du *Journal* le passage concerné en latin extrait de l'*Historia sui temporis* qu'il avait probablement sous la main en rédigeant¹¹⁹³. Par ailleurs, on trouve dans la « Méthode pour étudier l'histoire¹¹⁹⁴ », déjà évoquée, des recommandations de lecture portant sur de nombreux ouvrages écrits en latin comme le *Theatrum Orbis Terrarum* d'Abraham

1189 Seuls deux des « Itinéraires » ont fait l'objet d'une publication l'*Itinéraire de Bretagne* (plusieurs publications) et l'*Itinéraire de Normandie* : F.-N.B. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Normandie*, op. cit. ; François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Paris, Éditions du Layeur, 2000, vol. 2/ ; J.-B. Babin et A. Croix (eds.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, op. cit. Pour une analyse de l'*Itinéraire de Bretagne*, voir Georges Minois, « Le voyage en Bretagne de Dubuisson-Aubenay » dans Joël Cornette (ed.), *La Bretagne*, Paris, Tallandier, 2018, p. 210-221. On trouve également quelques études ponctuelles fondées sur des extraits d'autres « Itinéraires » ou de notes de voyage : Léo Desaivre, *Deux voyageurs en Poitou au XVII^e siècle : Dubuisson-Aubenay et Léon Godefroy*, Poitiers, Blais et Roy, 1903 ; Roger Rodière, *Promenades épigraphiques : Le voyage de Dubuisson-Aubenay à Abbeville en 1647*, Abbeville, impr. de F. Paillart, 1909, vol. 1/.

1190 Mazarine, Ms 4400.

1191 Mazarine, Ms 4374.

1192 Gustave Saige (ed.), *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (1648-1652)*, Paris, Honoré Champion, 1885, vol.2, p. 144.

1193 Dans la version publiée, le texte latin est renvoyé en note de bas de page.

1194 Mazarine, Ms 4374.

Ortelius. Les derniers éditeurs en date de *l'Itinéraire de Bretagne*, qui se sont employés à relever les ouvrages consultés par Dubuisson-Aubenay, notent d'ailleurs que « les auteurs latins [...] se taillent la part du lion¹¹⁹⁵ » avec notamment beaucoup de citations de César, un peu de Pline l'Ancien, des géographes — Pomponius Mela et C. Julius Solinus —, et des poètes gallo-romains — Ausone, Sidoine Apollinaire, Rutilius Namatianus.

Enfin, Dubuisson-Aubenay a réalisé des devises en latin pour les jetons du Conseil d'État. Ces devises, accompagnées de croquis, sont conservées dans un des recueils du fonds présent à la bibliothèque Mazarine¹¹⁹⁶. Les jetons du Conseil sont des pièces en or, en argent et en cuivre qui « montrent d'un côté l'écu de France accompagné de la devise *NIL NISI CONSILIO* [...], de l'autre côté une devise composée d'une inscription et d'une figure, annuellement élaborée par un érudit et chargée d'une signification commémorative ou politique¹¹⁹⁷ ». Dans un « *Advertissement*¹¹⁹⁸ », Dubuisson pose le problème du choix entre deux manières possibles de concevoir la devise en question, à savoir « à l'antique » ou « à la moderne », et plaide en faveur des devises « à l'antique » inspirées des monnaies romaines. Une des devises proposées par Dubuisson est choisie pour l'année 1644. Elle se compose d'une « figure accompagnée de la légende virgilienne *LAETA DEVM PARTV*¹¹⁹⁹ » et représente Anne d'Autriche en Cybèle avec le petit Louis XIV dans un char tiré par deux lions. En 1645, une nouvelle proposition représente Gravelines survolée d'une Victoire avec la devise *NOSTRIS PARS REDDITA TERRIS*. Elle est de nouveau retenue. Ce type de création suppose d'une part une solide connaissance des belles lettres et de la science antiquaire¹²⁰⁰, mais aussi d'être inséré dans des réseaux susceptibles d'aider à voir ses projets sélectionnés et réalisés. L'intérêt pour les médailles est réputé être par excellence une activité d'érudits, de collectionneurs savants qui se rencontrent et correspondent entre eux au sein de ce que Thierry Sarmant a appelé, par analogie avec la « République des lettres », une « république des médailles¹²⁰¹ ». Au-delà des échanges entre connaisseurs, c'est aussi l'existence de liens

1195 J.-B. Babin et A. Croix (eds.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, op. cit., p. 21.

1196 Mazarine, Ms 4395.

1197 Vladimir Juren, « Les projets de Dubuisson-Aubenay pour les jetons du Conseil d'État », *Revue numismatique*, 1976, 6e série, n° 18, p. 157.

1198 Mazarine, Ms 4395.

1199 V. Juren, « Les projets de Dubuisson-Aubenay », art cit, p. 158.

1200 Marie Veillon, « La science des Médailles antiques sous le règne de Louis XIV », *Revue Numismatique*, 1997, vol. 6, n° 152, p. 359-377.

1201 Thierry Sarmant, *La république des médailles : numismates et collections numismatiques à Paris du Grand siècle au Siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2003.

avec des acteurs ayant d'importantes fonctions au sein de l'État qui permet de passer de l'intérêt pour le sujet à la participation effective à la conception de ces monuments durables des institutions royales¹²⁰². Dubuisson possédait également de bonnes notions de grec. En effet, son français et son latin sont parfois émaillés d'expressions ou de mots écrits dans cette langue. C'est par exemple le cas dans une dissertation latine sur l'étymologie et l'origine des fleuves Tigre et Euphrate envoyée par Dubuisson au savant Isaac de Lapeyrère¹²⁰³. Dubuisson-Aubenay conjugue donc une solide instruction classique issue de ses origines familiales robines et un savoir encyclopédique acquis par la lecture, l'étude, et l'accumulation de connaissances au cours de sa carrière à travers notamment ses nombreux voyages et échanges avec des interlocuteurs savants.

1.1.3. Sociabilité des savoirs et réseaux d'informations sur l'actualité politique et diplomatique

L'intérêt marqué pour les vieilles pierres, la précision des descriptions qui ponctuent les *Itinéraires*, et la pratique méticuleuse du latin et des belles lettres qui s'épanouit dans les devises situeraient plutôt Dubuisson-Aubenay du côté des antiquaires¹²⁰⁴. Les centres d'intérêt de ceux qui occupent une partie de leur temps à accumuler des connaissances et à discuter et échanger autour de ces dernières à l'époque moderne sont toutefois le plus souvent très larges et défient les taxinomies. Dubuisson échange ainsi avec des hommes et femmes de savoir aux profils variés, qui semblent toutefois avoir pour point commun de le reconnaître pour la qualité de ses informations, que ce soit sur des matières contemporaines ou anciennes.

Parmi les traces des sociabilités lettrées entretenues par Dubuisson-Aubenay, on trouve notamment une lettre de Roland Desmarets¹²⁰⁵ écrite à Dubuisson et publiée dans un petit volume in-12 paru en 1650 à Paris et intitulé *Rolandi Maresii epsitolarum philologicum liber*

1202 Pour une réflexion sur la fonction des médailles historiques dans la communication monarchique, voir Louis Marin, *Le portrait du roi*, Paris, Les éditions de Minuit, 1981, p. 146-168.

1203 A.N. M/868 fol. 5. Lapeyrère est notamment l'auteur des *Praeadamitae*, où il bouleverse la chronologie biblique en affirmant que des hommes auraient préexisté à Adam, qui ne serait, lui, que l'ancêtre des juifs.

1204 Alain Schnapp, « Naissance des savoirs antiquaires » dans Irène Aghion et Mathilde Avisseau-Broustet (eds.), *Histoires d'archéologie. De l'objet à l'étude*, Paris, Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2017, p. 5-14 ; Alain Schnapp, *La conquête du passé : aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré, 2020 [1993].

1205 Mort en 1653, correspondant de nombreux érudits, grand latiniste et avocat au parlement de Paris (Wolfgang Leiner et Pierre Ronzeaud (eds.), *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, G. Narr, 1992, p. 287).

primus. La lettre XLV¹²⁰⁶ est adressée à « N. F. Baldo Buissonio Albenaeo ». Cette lettre trace le portrait de Dubuisson en érudit retiré du monde et attaché à un travail intellectuel de longue haleine¹²⁰⁷. Elle illustre plus des pratiques sociales codifiées et stéréotypées entre lettrés plutôt qu'elle ne nous donne des éléments sur les activités réelles de Dubuisson-Aubenay. Desmarets cite d'ailleurs dans cette lettre un vers des *Tristes* d'Ovide : *carmina secessum scribentis et otia quaerunt*, « La poésie réclame pour composer, la solitude et le calme¹²⁰⁸ ». Il s'agit d'un topos fréquemment repris à l'époque et qui vient ici orner une lettre s'adressant à un Dubuisson que l'on ne connaît pas poète¹²⁰⁹. Le reste de la missive consiste en une évocation des travaux de chronologie, d'histoire et de géographie de Dubuisson, avec des louanges et des vœux de publication. On manque de sources pour pouvoir contextualiser, et donc véritablement comprendre, cette apparition de Dubuisson dans ce volume de lettres. D'autres exemples permettent toutefois de se faire une idée plus précise de la place de Dubuisson au sein des sociabilités savantes et lettrées.

Quelques lettres témoignent ainsi d'échanges avec le poète, académicien et théoricien de la littérature Jean Chapelain, qui occupe un rôle central dans le monde social des écrivains de l'époque¹²¹⁰. Dans une lettre de Chapelain à Dubuisson-Aubenay datée du 27 février 1638, on apprend que Dubuisson, qui se trouve alors à La Haye, a envoyé à Chapelain une relation de voyage dans laquelle ce dernier dit avoir appris « des choses curieuses¹²¹¹ ». Chapelain désigne très probablement par là des éléments rapportés par Dubuisson sur l'histoire et les monuments des lieux qu'il a traversés. Pourtant, ce n'est pas cela qui semble véritablement intéresser l'académicien qui espère obtenir des informations récentes et inédites sur la géopolitique européenne. Il écrit en effet :

« Quelq[ue] matiere que vous travailliés, elle sera toujours bonne entre vos mains et j'en tireray toujours une consolation particuliere. Entre celles la neanmoins si vous trouviés à propos de mesler quelq[ue] chose des publiques, je ne dis pas de celles que la prudence et

1206 *Rolandi Maresii epistolarum philologicarum liber primus*, Lutetiae parisiorum, Henricum Le Gras, 1650, p. 143. Le texte de la lettre est également présent dans le Ms 4374 de la bibliothèque Mazarine. Cela peut être une copie puisque le feuillet ne présente pas l'aspect matériel d'une lettre. L'écriture n'est en tout cas pas celle de Dubuisson. Il se peut aussi que Desmarets ait transmis la lettre sans l'envoyer.

1207 « *Aulae quae te subtraxit studiis, nonnihil succensare debent, quotquot sunt eruditi. Illa enim multa egregia opera, quae jam affecta habebas, tibi e manibus excussit : quibus utique in illo tumultu ultimam manum imponere non licet, non enim sola. [...]* », *ibid.*

1208 Ovide, *Tristes*, traduit par Jacques André, Paris, Les Belles lettres, 1968, p. 4.

1209 Nous n'avons en tout cas pas retrouvé de poésie autographe dans ses papiers.

1210 Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, p. 97.

1211 B.n.F., NAF 1885, fol. 251-252, lettre de Jean Chapelain à François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, de Paris, le 27 février 1638. La lettre est signalée par Tamizey de Larroque dans son édition des lettres de Chapelain, mais elle n'est pas transcrite. Une transcription est ici donnée en annexe p. 609.

l'intérêt de nos affaires obligent à tenir sous le secret, je prendrais beaucoup plus de plaisir à les considérer dans vos lettres, et ferais bien plus de fondements sur ce que vous m'en manderiez que sur tout ce que nos curieux les mieux informés nous en font voir à tous les ordinaires. Je scaurais volontiers mis au courant des choses qui se passent en Pomeranie dans la frontière de Danemark, dans les Landgraves de Hesse et de Darmstad, et dans les terres de nos alliés en Allemagne. Les lettres de Hambourg et de Cologne vous peuvent donner assurément moyen de satisfaire ma curiosité. Je laisse neantmoins à votre discretion d'en user comme il vous plaira et si cela choqueroit tant soit peu vos principes, dès à présent je vous prie de ne vous en point embarrasser¹²¹². »

Dubuisson se trouve à ce moment au service de Jean d'Estampes, marquis de Valençay, alors ambassadeur en Hollande. Ce qui intéresse Chapelain, ce sont les informations qu'il a en sa possession grâce à sa position auprès de l'ambassadeur et à travers le travail qu'il effectue pour ce dernier. Si Chapelain dispose d'un réseau parisien efficace qui lui permet de centraliser les nouvelles qui circulent dans les milieux mondains, un échange régulier avec Dubuisson lui donnerait accès à des informations plus fraîches et plus sûres qui circulent au sein des réseaux diplomatiques. On voit notamment ici qu'il espère pouvoir obtenir des copies des mémoires transmis régulièrement par les agents diplomatiques depuis les grandes villes européennes. Dans cet échange, Chapelain offre à Dubuisson l'attention valorisante d'une haute autorité des lettres afin d'obtenir en échange des informations qui lui permettraient de conforter sa position parisienne. Comme l'a montré Christian Jouhaud, Jean Chapelain fait en effet office à Paris de « plaque tournante pour toutes sortes d'informations [que] son savoir, ses capacités lui permettent de "traiter" au mieux [et de] redistribuer à bon escient, à qui pourra en faire le meilleur usage pour les intérêts [de son groupe de proches liés à l'hôtel de Rambouillet]¹²¹³ ». Chapelain résume finalement très bien dans une lettre du 12 août de la même année le caractère utilitaire de ses échanges avec Dubuisson, qui n'ont qu'une très lointaine parenté avec une discussion érudite entre passionnés de savoir : Dubuisson est « un riche magasin de scavoires utiles¹²¹⁴ ». On est finalement dans une logique d'économie de l'information où l'on échange des nouvelles contre d'autres, et peut-être dans le cas de Dubuisson contre quelques espoirs de gloire littéraire. En effet, parmi ces propos sur les armées et les manœuvres diplomatiques, une courte phrase flotte entre deux eaux :

« Une partie de nos académiciens ont vu le jugement que vous faites de leur sentiment sur le Cid et se sont tenus obligés à une courtoisie¹²¹⁵. »

1212 *Ibid.*

1213 C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, op. cit., p. 139.

1214 B.n.F., NAF 1885, fol. 345v-346, lettre de Jean Chapelain à François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, de Paris, le 12 août 1638, transcrite p. 610.

1215 B.n.F., NAF 1885, fol. 251-252, lettre du 27 février 1638.

Il y a donc eu une éphémère tentative de la part de Dubuisson pour se lancer dans la querelle du *Cid*¹²¹⁶. Chapelain, l'auteur même des *Sentiments de l'Académie*¹²¹⁷, n'en dit pas un mot de plus. La « courtoisie » des académiciens semble indiquer que Dubuisson a voulu flatter la jeune institution en abondant dans le sens de son jugement. Corneille n'en a probablement pas tremblé, mais cela indique tout de même la capacité d'un événement comme la querelle à susciter des productions écrites jusque dans les marges du monde des lettres. Ces productions ne répondent pas aux mêmes enjeux que celles qui se trouvent au centre du monde social des lettres comme le sont les *Sentiments*, mais elles permettent à des particuliers de tenter de saisir la vague afin de sortir de l'ombre. Avec la lettre de Chapelain du 12 août 1638, on comprend d'ailleurs que Dubuisson a évoqué avec lui un projet de publication d'ouvrage¹²¹⁸, projet qui ne verra finalement jamais le jour. En correspondant avec Chapelain, Dubuisson est finalement bien intégré d'une manière ou d'une autre aux réseaux lettrés qu'il visait, mais s'il l'est, ce n'est pas en premier lieu pour ses productions savantes ou lettrées, mais bien plutôt pour les informations dont il dispose grâce à sa position professionnelle.

On trouve toutefois bien des traces de liens entre l'auteur du *Journal des guerres civiles* et des sommités du monde des savoirs. Dubuisson est notamment sollicité pour sa capacité à voyager et donc à transmettre à ses correspondants des informations auxquelles ils n'ont pas accès. Il se trouve ainsi en relation avec un certain nombre de ceux que l'on nomme alors des « curieux¹²¹⁹ » et qui traquent objets et cabinets de curiosités à travers l'Europe. Ce sont donc ses ressources en termes d'informations qui permettent à Dubuisson-Aubenay d'être intégré à des réseaux lettrés. En décembre 1633, Claude Ménestrier¹²²⁰ mentionne ainsi Dubuisson-Aubenay dans une lettre à Nicolas-Claude Fabri de Peiresc qui concerne le cabinet de curiosité du duc de Bavière¹²²¹. Ménestrier y déplore de n'avoir pu être présent à la vente et à la dispersion de plusieurs cabinets célèbres en Europe :

« Je suis extrêmement marry de ne m'estre pas treuvé à Paris lorsque l'on a vendu de si beaux cabinets. Monsieur Aubery de sa grace m'en a donné advis ; si j'ay manqué ceux

1216 Il n'y a pas de traces de ce texte dans les papiers connus de Dubuisson.

1217 *Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid*, Paris, Jean Camusat, 1638.

1218 B.n.F., NAF 1885, fol. 345v-346, lettre du 12 août 1638.

1219 Pour une mise au point sur la notion de curiosité, voir le chapitre 2 de la dernière partie p. 474.

1220 Claude-François Ménestrier (1631 – 1705). Érudit, jésuite. Il voyage en Italie et en Allemagne. Il compose des devises et inscriptions, étudie les blasons et l'emblématique (François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 1014).

1221 Lettre de Claude Ménestrier à Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, de Rome, le 17 décembre 1633 (Philippe Tamizey de Larroque (ed.), *Lettres de Peiresc*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, vol.5, p. 671-674).

là j'ay aussi manqué plusieurs bonnes occasions par la Lombardie et à Mantoue, car plusieurs en ont fait venir des pièces jusques icy. Mais ceste poursuite de prioré¹²²² me fit rompre le dessein que j'avois de passer de Gennes à Milan et de là à Verone et à Venise. Là, où j'aurois treuvé des merveilles pour la grande mortalité qu'il y a regné si longtemps. Monsieur du Buisson et aultres curieux m'ont autrefois faicts des recis admirables du cabinet du duc de Baviere lequel vous m'escrivés avoir esté exposé au pillage ; je suis fort mary que ma fortune ne me permit d'arriver jusque là¹²²³ ».

Le passage de Dubuisson en Bavière quelques années auparavant est cohérent. *L'Itinerarium Germaniae superioris*¹²²⁴ date en effet du milieu des années 1620. Dubuisson est le seul à être nommé parmi les « curieux » voyageurs qu'évoque Ménestrier. Il possède donc une certaine réputation dans le milieu des connaisseurs et est connu de Peiresc. Il possède d'ailleurs lui-même un certain nombre d'objets de curiosité. Dans son testament de 1637, il mentionne qu'il lègue à Jacques le Breton « [s]es livres et meubles, coffres, malles, buffets, armoires et tablettes ainsi qu'ils sont pleins garnis et accompagnés de leurs papiers manuscrits et imprimés, tailles douces, et médailles et choses antiques, instruments de mathématiques et nouveautés, raretés, et curiosités ou quelque sorte [...]»¹²²⁵. Dans son second codicille de 1652, il décrit plus précisément un buffet à trois étages laissé en dépôt chez Jacques Le Breton et contenant « médailles, monnaies antiques et modernes et de divers pays, pièces d'antiquaille romaine et livre de ces matières là, [...] tailles douces et empreintes¹²²⁶ ».

Dubuisson apparaît également dans des échanges de lettres entre le médecin et naturaliste danois Ole Worm — ou Oleaues Worms — et Isaac de Lapeyrère en 1645 et 1646¹²²⁷. Ole Worm est également un collectionneur assidu. Il possède un cabinet réservé aux *naturalia*, s'intéresse au grec, au latin, à la physique, à la médecine, aux antiquités danoises¹²²⁸. En 1655, il publie le *Museum Wormianum*, description de ses collections et compilation de ses savoirs. Plutôt situées du côté des antiquaires et curieux, et moins ancrées dans l'univers des jeux lettrés, ces deux personnalités des réseaux savants de l'époque ont donc un certain nombre de points communs avec Dubuisson, même si leur notoriété n'a rien de comparable. Les échanges concernent essentiellement des sources textuelles ou épigraphiques. Là encore,

1222 Ménestrier était à Rome pour solliciter un prieuré vacant.

1223 P. Tamizey de Larroque (ed.), *Lettres de Peiresc, op. cit.*, p. 672.

1224 Mazarine, Ms 4408.

1225 A.N. MC/ET/XLVI/55.

1226 *Ibid.*

1227 Jean-Paul Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676 : un intellectuel sur les routes du monde*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 182, 184, 187.

1228 Patrick Mauriès, *Cabinets de curiosités*, Paris, Gallimard, 2002, p. 17-19.

Dubuisson est sollicité pour les informations qu'il a accumulées au cours de ses voyages, mais aussi pour celles qu'il est en mesure de vérifier grâce à ses déplacements récurrents. Dans une lettre d'août 1645, Lapeyrère écrit ainsi à Ole Worm :

« Recevez ici, mon très cher Worm, les lettres Gothiques, que vous m'aviez demandées, qui se trouvent sur la Pyramide de l'Abbaye de Beaulieu, à côté de la ville de Loches, aux environs de Tours en France. Vous verrez que les caractères que vous pensiez être purement runiques, sont pseudo-gothiques. Notre Ami — le mien s'il le veut bien, le vôtre et celui de notre Bourdelot — Mr. Du Buisson, avait promis de rechercher cette Abbaye, pour examiner la pyramide, et déchiffrer les caractères, qu'il a reproduits d'une main habile et fidèle. Sachez que c'est un homme d'un savoir peu commun, qui reconnaît un figuier là où il y a un figuier, et qui l'appelle un figuier¹²²⁹ ».

Dans sa réponse à Lapeyrère, Worm commence par des considérations sur la paix, puis ajoute vers la fin de la lettre :

« Je vous remercie beaucoup pour la lettre de Mr. Du Buisson que vous m'avez communiquée. Ce jeune homme remarquable nous a rendu un grand service qu'il ne regrettera pas, car il a libéré non seulement mon esprit, mais celui de beaucoup, d'un doute qui me tourmentait très fort, car je n'avais trouvé jusqu'ici personne pour me renseigner sur ce célèbre monument. Je reconnais que Duchesne¹²³⁰ nous a induit en erreur, peut-être involontairement, et trompé par les récits d'autres auteurs. Si vous lui écrivez, je vous demande de le saluer avec reconnaissance de ma part et de le remercier¹²³¹ ».

Une lettre 21 janvier 1646, dans laquelle Ole Worm s'enquiert auprès de Lapeyrère si ce dernier a mis sous presse sa dissertation sur les préadamites, permet cette fois de saisir les enjeux de la création d'un réseau par échange de savoirs :

« Je m'arrête donc et vous demande instamment de saluer tous ceux que vous savez être mes amis, Mr de Marigny, Dubuisson et les autres. Je leur aurais écrit, s'ils ne pouvaient mieux apprendre ce qu'ils désiraient de moi, par mes compatriotes qui sont chez vous¹²³² ».

Il est difficile de contextualiser avec précisions ces quelques lignes alors que l'échange global nous échappe. Pourtant, on y lit bien que quelques personnes, dont Dubuisson-Aubenay et Jacques Carpentier de Marigny, souhaitent se faire envoyer des informations par Ole Worm. S'agit-il de considérations antiquaires ou scientifiques ? C'est assez peu probable, car Worm répond que ces informations peuvent être obtenues « par [s]es compatriotes » qui se trouvent en France. Il s'agirait plutôt de nouvelles en provenance du Danemark. Worm est le

1229 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676, op. cit.*, p. 182.

1230 Duchesne, *Les Antiquitez et recherches des villes chasteaux et places les plus remarquables de toute la France*, Paris, 1609.

1231 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676, op. cit.*, p. 184.

1232 *Ibid.*, p. 188.

médecin personnel du roi Christian IV. Se trouvant à la cour, il a accès à de nombreuses informations politiques et diplomatiques directement à la source. Marigny et Dubuisson-Aubenay ont pour particularité de conjuguer activité intellectuelle et carrière au service de puissants acteurs politiques. Il semble probable qu'ils aient tenté d'utiliser le crédit que peut leur apporter leur expertise savante afin de pénétrer le réseau de correspondants du médecin danois et d'obtenir des informations utiles pour leur travail de professionnels de l'information. C'est visiblement un échec, puisque Worm se contente de répondre à Lapeyrère qu'il n'écrit pas aux deux compères et à leurs collègues. Quand le savant danois souligne que ces derniers ont à disposition une meilleure source avec la présence de Danois à Paris, il ne s'agit toutefois pas seulement d'une politesse visant à adoucir son refus. Il est probablement plus aisé de solliciter les sujets du roi Christian installé dans la capitale française que d'espérer un envoi régulier et intensif de nouvelles par Ole Worm. De plus, rien ne garantit d'avoir des informations plus précises en passant par le médecin du roi. Il est en effet improbable d'imaginer ce dernier transmettre des informations confidentielles sur la monarchie danoise à un petit cercle de quasi-inconnus, fussent-ils érudits. L'enjeu de la manœuvre opérée par Dubuisson et Marigny ne s'arrête donc pas à la question de l'obtention d'informations. Maxime Martignon explique à propos des nouvellistes spécialisés dans les questions maritimes sous Louis XIV que parvenir à disposer d'informateurs qui ont eux-mêmes un statut d'expert renforce la légitimité d'un acteur qui entend se faire reconnaître pour son expertise¹²³³. Pouvoir affirmer compter Ole Worm parmi ses informateurs permettrait ici à Dubuisson-Aubenay et Carpentier de Marigny de gagner en légitimité et de pouvoir plus facilement faire reconnaître la qualité de leur réseau par ceux qui sont susceptibles de recourir à leur expertise. La démarche des deux personnages s'inscrit donc dans un processus de construction et de renforcement de leur position sociale d'expert.

La relation entre Dubuisson-Aubenay et Isaac de Lapeyrère est quant à elle plus personnelle, plus durable, peut-être amicale. Ils s'échangent notamment des écrits et des informations. Bien que la réputation de Lapeyrère soit sans commune mesure avec celle de l'érudit normand, ils appartiennent à des cercles de sociabilités communs, cercles qui au-delà des noms que l'histoire culturelle a retenus comprennent nombre d'acteurs comme Dubuisson qui contribuent par leurs écrits, leurs exposés, voire leur simple existence, à légitimer la

1233 Maxime Martignon, « Comment reconnaître un expert ? Le cas de l'information maritime à l'époque de Louis XIV » dans *Parole d'experts : une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 93-111.

définition de ces cercles comme des lieux de construction, de discussion et de diffusion des savoirs. Dans un carton des Archives nationales contenant quelques liasses des papiers d'Isaac de Lapeyrère, on trouve notamment une dissertation composée par Dubuisson. Lapeyrère le remercie de cet envoi dans une courte lettre de la fin juin 1648 :

« Monsieur,
Je vous rends mille graces des doctes, et curieuses recherches que vous m'avez envoyées. J'y ai appris quantité de belles choses que je ne sçavois pas, et dont je vous ay une obligation très particulière. Le fluvius Ægypti qui vous m'avez enseigné est appelé aussy Rivus Nili, fait un effort merveilleux pour ma conviction que le passage se doit entendre du Nil mesme, non pas au sens que les Juifs ont possédé autrefois la Terre sainte, mais comme la Prophétie porte qu'ils la possederoient quelque jour. Je m'engagerois dans un grand discours si Je vous en disois davantage, je le reserve pour nostre premiere visite et de vous assurer de vive voix comme je fay par ce billet, que je suis

Monsieur Votre très humble & très affectionné serviteur.

Lapeyrère. / Ce lundy 29 juin 1648¹²³⁴ ».

La dissertation en question est autographe et rédigée en latin émaillé d'expressions en grec ancien. Elle porte sur des sujets qui intéressent Lapeyrère, car elle touche à l'histoire biblique en s'attachant à des points de géographie moyen-orientale. Le texte comporte de très nombreuses biffures et réécritures, il ne s'agit donc pas d'un texte préparé pour la publication, mais plutôt d'un état intermédiaire transmis à Lapeyrère pour recueillir son avis, ce qui confirme l'existence de véritables échanges réguliers entre les deux hommes. Lapeyrère évoque d'ailleurs un projet de rencontre.

On trouve également dans les papiers de Dubuisson des pièces qui montrent que si Dubuisson transmet des documents, il en collecte également, notamment auprès du cabinet des frères Dupuy qui fonctionne comme un centre de documentation, certes pour des amateurs de savoirs historiques, mais surtout et avant tout pour des professionnels du travail administratif et politique, notamment juristes et magistrats, qui ont besoin de documentation dans le cadre de leurs fonctions. On trouve ainsi, dans un des volumes conservés à la bibliothèque Mazarine, un « Extraict du volume de Mons. du Puy intitulé Guyenne Languedoc costé 220 fol. 37¹²³⁵ ». Il s'agit d'une copie de la main de Dubuisson d'un extrait de l'*Inventaire des layettes du Trésor des Chartes* constitué par Pierre Dupuy et Théodore

1234 A.N., M//868, dossier 31, fol. 38 à 51 (minute de la lettre de Lapeyrère et dissertations de la main de Dubuisson). L'ensemble est mentionné dans un article de la revue *La Lettre clandestine* : Élisabeth Quennehen, « A propos des Préadamites : deux manuscrits des Archives Nationales », *La Lettre clandestine*, 1994, n° 3.

1235 Mazarine, Ms 4374.

Godefroy. Il existe d'ailleurs un échange de lettres entre Th. Godefroy et Dubuisson à ce sujet¹²³⁶. Il est probable ici que ce document ait été demandé à Godefroy par Dubuisson-Aubenay pour son travail auprès du secrétaire d'État Guénégaud. Dubuisson communique enfin avec des correspondants dont le profil ressemble fort au sien. On trouve ainsi des échanges de lettres¹²³⁷ parfois rédigées en latin et consacrées à l'histoire, aux antiquités, à la poésie avec François Rebatu, « officier arlésien [qui] doubl[e] ses activités au siège de la sénéchaussée d'une pratique d'écriture quasiment quotidienne¹²³⁸ ».

Dubuisson-Aubenay est donc bien lié à des réseaux de lettrés et savants et a su nouer des contacts personnels avec certaines figures relativement éminentes de ces milieux. Sa position connaît toutefois deux limites. D'une part, s'il est bien reconnu parmi les antiquaires et autres curieux, il ne parvient pas à se faire une place dans le monde social des lettres en pleine autonomisation¹²³⁹, et cela malgré ses tentatives d'approcher l'Académie. Cela a une conséquence pratique importante : en dépit de plusieurs projets dont témoignent ses papiers¹²⁴⁰, il ne parvient pas à publier le moindre ouvrage avant sa mort. D'autre part, il peine à élargir son réseau de correspondants — et donc ses sources d'informations — à des acteurs dont la position sociale et le crédit mondain sont bien supérieurs aux siens. Au sein d'un petit réseau, il est toutefois bien reconnu pour sa rigueur et la fiabilité de ses informations. Comme l'écrit Lapeyrère, il « reconnaît un figuier là où il y a un figuier, et [...] l'appelle un figuier¹²⁴¹. » Lapeyrère encore souligne sa capacité à « déchiffrer [des] caractères » et à les « reprodui[re] d'une main habile et fidèle¹²⁴² ». Dubuisson-Aubenay possède donc le profil

1236 Bibliothèque de l'Institut, Ms Godefroy 160, fol.16, lettre de François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay à Théodore Godefroy, du 4 mai 1649.

1237 Mazarine, Ms 4418.

1238 Isabelle Luciani, « Écrire pour laisser trace : les recueils manuscrits de François Rebatu (1588-1662) », *Annales du Midi*, 2010, vol. 122, n° 270, p. 175-196.

1239 A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit.

1240 On trouve d'ailleurs dans ses papiers deux privilèges de librairie inaboutis (Mazarine, Ms 4397, fol. 210 et fol. 212). L'un est daté de 1648, l'autre de 1650. Dubuisson semble donc avoir progressé dans ses projets de publication, mais ne parviendra pas à les réaliser avant sa mort en 1652. Le premier sur parchemin non scellé est daté de mai 1648 et est signé par Jacques Matharel, un des secrétaires du roi spécialisé en privilèges de librairie (N. Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle*, op. cit., p. 116). Il semble que ce privilège n'ait jamais été présenté à l'audience du sceau puisqu'il n'a pas été scellé par le chancelier. La procédure voulait de toute manière que le manuscrit soit présenté avec le privilège, et il ne semble pas que Dubuisson possédait de manuscrits aboutis et prêts pour l'impression. Un autre privilège comportant une liste d'ouvrages plus importante est rédigé en juin 1650. Sur parchemin et d'une écriture de secrétaire, il n'est ni signé ni scellé. La liste des ouvrages comprend uniquement des titres en latin. Elle rassemble les études de Dubuisson sur l'histoire, la chronologie, la géographie, la cosmographie, l'archéologie, les mathématiques, l'architecture, l'astronomie, la généalogie, les médailles, ainsi que des « mélanges ». Ce privilège tente donc d'intégrer tout ce qu'a pu écrire Dubuisson-Aubenay.

1241 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676*, op. cit., p. 182.

1242 *Ibid.*

d'un expert. Marion Brétéché et Héloïse Hermant notent en effet que « l'action de l'expert, et même son existence en tant que telle, repose [...] à la fois sur une capacité, sur une fonction — attribuée ou revendiquée —, et sur leur reconnaissance par lui-même, ses pairs et/ou ses employeurs¹²⁴³. » La figure de Dubuisson-Aubenay ne peut en effet se résumer à des savoirs, des techniques, et à une forme de passion pour la collecte de savoirs. Elle est prise dans des interactions sociales qui mêlent activités et identités liées au travail des savoirs, de l'information, mais aussi service du politique. Dubuisson-Aubenay fournit, en s'appuyant sur les réseaux politiques et savants dans lesquels il est inséré, un service fondé sur ses compétences, service qui est utilisé par d'autres acteurs, mieux insérés dans les circuits de publication et bénéficiant d'un capital social et mondain plus important, et qui ont, eux, la possibilité de valoriser leurs travaux, notamment par la publication, et d'en tirer un avantage social.

Tout comme son père et son frère en Normandie, François-Nicolas Baudot semble finalement se heurter à un plafond de verre dans ses tentatives d'ascension sociale. S'il réussit une carrière où ses compétences en matière de traitement des savoirs sont largement reconnues et utilisées, il ne parvient pas à faire d'une part de son identité, celle de l'érudit, une position sociale à part entière, ni à faire émerger son travail des cercles confidentiels qui occasionnellement l'utilisent.

Si la question de l'ancrage dans des réseaux érudits est marquant quand on observe la carrière de Dubuisson-Aubenay, son identité est avant tout celle d'un homme d'écrit et de savoirs au service de maîtres qui exercent des fonctions militaires et politiques et pour lesquels ces compétences sont précieuses. C'est en examinant plus en détail le déroulement de cette carrière que l'on peut comprendre l'identité sociale de Dubuisson-Aubenay, mais aussi ce qu'est véritablement le *Journal des guerres civiles*.

1243 M. Brétéché et H. Hermant (eds.), *Parole d'experts*, op. cit., p. 9.

1.1.4. La carrière itinérante d'un professionnel de l'information entre service domestique et travail diplomatique

Une opportunité locale : au service du marquis de la Vieuville ?

Le début de *L'itinerarium Belgicum* nous apprend que Dubuisson-Aubenay est parti de Paris le 16 octobre 1623 pour arriver le 23 octobre à Bruxelles, le 24 à Anvers, et le 25 à Louvain¹²⁴⁴. Gustave Saige mentionne qu'il est alors probablement au service du marquis Charles I^{er} de la Vieuville qui vient d'être nommé surintendant des finances. L'éditeur du *Journal* n'est toutefois pas parvenu — et nous non plus — à trouver des documents qui établiraient cela clairement¹²⁴⁵. La Vieuville est baron de Rugles, localité située à moins de cinq kilomètres d'Ambenay. Cet emploi semblerait donc résulter d'un clientélisme local. Quelque soit l'identité de celui qu'il sert, Dubuisson a donc opté pour une condition qui l'amène à voyager. Pendant plusieurs dizaines d'années, les traces que nous avons de sa vie révèlent une activité marquée par l'itinérance, les travaux d'écriture et la pratique des savoirs.

Au service de Jean d'Estampes : Italie, Bretagne, Touraine, Suisse, Hollande

À la fin des années 1620 et au début des années 1630, les fonctions de Dubuisson se précisent. Il travaille un temps dans l'entourage de suites diplomatiques. Il se déplace notamment dans les territoires espagnols puisque l'on trouve dans ses papiers une lettre du 26 février 1628 adressée à « Mons. Du Buisson à Bethune¹²⁴⁶ ». On le situe ensuite à la diète de Ratisbonne en 1630 où il compose notamment un récit de l'entrée de l'empereur dans la ville le 29 juin¹²⁴⁷. Ce texte paraîtra en 1632 dans le *Mercure françois* de l'année 1630¹²⁴⁸. On trouve également dans ses papiers une relation du déroulement de la diète sur huit feuillets¹²⁴⁹. Dubuisson passe finalement au service du marquis de Valençay, maître des requêtes depuis 1626, et nommé intendant de justice, de police et des finances à l'armée d'Italie en 1629-1630¹²⁵⁰. Un certificat du « sieur d'Estampes » daté du 10 janvier¹²⁵¹ 1632 et transcrit dans l'arrêt du Conseil de 1669 nous apprend en effet que François-Nicolas a « servi en l'armée de

1244 Mazarine, Ms 4407 et notice de G. Saige dans G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. XX.

1245 *Ibid.*, p. XVII-XVIII.

1246 Mazarine, Ms 4407 fol. 39.

1247 Mazarine, Ms 4416. Il s'agit d'un autographe. Le recueil dans lequel il se trouve est intitulé « Journal de la diète de l'Empire, 1630, par Dubuisson-Aubenay ».

1248 *Le seizième tome du Mercure françois ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le règne de Très-Chrestien Roy de France & de Navarre Louis XIII - MDCXXX*, Paris, Estienne Richet, 1632, p. 233.

1249 Mazarine, Ms 4416.

Piémont pour le secours de Cazal et ensuite a servi pour le traité de paix et lesdites fortifications de Pignerol ». En 1636, Dubuisson-Aubenay se trouve toujours au service de Jean d'Étampes, mais cette fois aux états de Bretagne, à Nantes¹²⁵². Le marquis de Valençay a en effet été commis avec le Maréchal de Brissac afin d'aller demander des subsides et la convocation du ban et de l'arrière-ban en Bretagne à la suite de la prise de Corbie¹²⁵³. C'est à cette occasion que *l'Itinéraire de Bretagne* est rédigé. Dubuisson a peut-être également assisté le marquis entre 1632 et 1636, alors que ce dernier était intendant dans la généralité de Tours¹²⁵⁴. Il n'est toutefois pas en permanence auprès de Jean d'Étampes, car il touche également dans ces années aux affaires de la famille de Bournonville¹²⁵⁵. En 1637, Jean d'Étampes est chargé d'une ambassade auprès des Grisons, puis, en 1638, en Hollande¹²⁵⁶. L'arrêt du conseil de 1669 mentionne effectivement un certificat du duc de Rohan daté du 3 juin 1637 qui atteste du « service rendu par le sieur Nicolas Baudot au pays des Grisons en l'armée qui y était lors, laquelle il a suivie au pays de Gex¹²⁵⁷ », tandis qu'un certificat de Jean d'Estampes lui-même daté du 20 avril 1638 atteste que « Nicolas Baudot a passé et est demeuré au Pays d'Hollande depuis le mois d'octobre 1637 jusqu'au jour du certificat pour le service de sa majesté¹²⁵⁸ ». *L'Itinerarium Batavicum* évoque un départ de Paris le 12 décembre 1637 pour la Hollande en compagnie du comte d'Estrades et de M. de Rosberghen, « qui en l'absence d'un ambassadeur à Paris était venu négocier avec Richelieu une entente de la France et de la Hollande pour la prochaine campagne¹²⁵⁹ ». La mention du mois d'octobre dans le certificat de Jean d'Estampes procède donc soit d'une erreur, soit d'un aller-retour de Dubuisson entre Paris et la Hollande. De plus, Dubuisson semble avoir entrecoupé son séjour

1250 Il est désigné comme « député avec le duc de Mantoue pour le traité de paix et Intendant de la Justice, police et finances et fortifications à Pignerol, auparavant intendant de Justice en l'armée de Piémont pour le secours de Cazal » dans l'arrêt du conseil de 1669 qui confirme la noblesse de François Baudot (A.N., E/1751, fol. 467).

1251 G. Saige donne le 10 décembre. La date inscrite sur le document est pourtant bien le 10 janvier.

1252 Mazarine, Ms 4418, lettres de François Rebatu à François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, 1636.

1253 Séverin Canal, « Les origines de l'intendance de Bretagne (suite) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1911, vol. 27, n° 4, p. 657-675.

1254 François Caillou (ed.), « Les finances, principal enjeu, de la rivalité entre officiers et commissaires » dans *Une administration royale d'Ancien Régime : le bureau des finances de Tours*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, vol. 2/1, p. 177-293.

1255 Voir plus loin.

1256 S. Canal, « Les origines de l'intendance de Bretagne (suite) », art cit.

1257 A.N., E/1751.

1258 *Ibid.*

1259 Mazarine, Ms 4407 fol. 123. et notice de G. Saige dans G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles, op. cit.*, p. XXVII.

en Hollande d'une mission en Angleterre, puisqu'un *Itinerarium Anglicum*¹²⁶⁰ nous apprend qu'il quitte Dieppe le 11 janvier 1638 sur une frégate hollandaise pour atteindre l'embouchure de la Tamise, puis Londres. Il y reste jusqu'au premier février avec le comte d'Estrades. Quittant l'Angleterre, il arrive à La Haye le 4 février. Il semble ensuite qu'il soit revenu quelque temps en France.

Dans la clientèle de la famille de Bournonville

En plus de son activité auprès de Jean d'Étampes, Dubuisson-Aubenay est régulièrement en contact avec des membres de la famille Bournonville, et notamment Alexandre 1^{er} et Ambroise-François de Bournonville, à qui il rend régulièrement divers services. Il s'agit donc d'un type différent de lien social qui relève plus de l'appartenance à une clientèle renforcée par un lien étroit avec certains membres de la famille que du service domestique avec gages. Le premier codicille rédigé par François-Nicolas Baudot en 1648 donne des indications à la fois sur la durée des liens qui l'unissent aux Bournonville, mais aussi sur la nature de ces liens :

« Aussi sera fait entendre audit seigneur [Bournonville] la tres humble prière et recommandation que je leur fay à ce que pour mémoire et reconnaissance des services que je leur ai continuellement rendus avec ardeur et passion constante en leur mauvaise fortune et durant tout le cours de leurs affaires depuis plus de quatorze ans sans aucun appointement ni espoir d'autre récompense ils veuillent prendre à leur services un ou deux de mes neveux qui comme j'espère serviront aussi bien et fidèlement comme j'ai fait¹²⁶¹. »

La famille de Bournonville est apparentée à celle des La Vieuville. Ambroise-François est en effet marié à Lucrèce Françoise de La Vieuville. Il est donc possible que Dubuisson-Aubenay soit entré dans la clientèle des Bournonville par l'intermédiaire des La Vieuville, dont nous avons noté qu'un de leurs fiefs est contigu à la seigneurie d'Ambenay. Les services rendus par Dubuisson aux Bournonville et l'articulation avec son travail auprès de Jean d'Étampes ne sont pas toujours très clairs. Les Bournonville possèdent des fiefs à la fois en France et dans les Pays-Bas espagnols. Alexandre de Bournonville effectue ainsi une partie de sa carrière dans l'armée impériale, tandis que son fils, Alexandre II sert toute sa vie le roi d'Espagne. En 1634, Dubuisson-Aubenay explique dans une lettre adressée à Pierre d'Hozier qu'il va partir retrouver le duc Alexandre de Bournonville à Lille. Ce dernier, gouverneur de

1260 Mazarine, Ms 4407, fol 220. Itinéraire en latin et en français avec des termes anglais. On trouve notamment une description de la Tour de Londres que Dubuisson nomme « The Tower, la Bastille ou le Chasteau autrement la Tour de Londres ». Il a également visité « l'hostel de Buckingham ».

1261 A.N., MC/ET/XLVI/55.

la ville, s'est alors révolté contre l'autorité du roi d'Espagne. Il sera contraint de s'exiler en France quelques mois plus tard. Dans cette même lettre à d'Hozier, Dubuisson donne divers renseignements sur les mouvements des armées espagnoles et impériales et les compare aux informations de la *Gazette* de Renaudot. Une lettre du 7 décembre 1634¹²⁶², toujours adressée à d'Hozier, ne contient cette fois qu'une suite d'informations sur l'évolution de la situation militaire. Enfin, dans une lettre du 19 octobre de la même année, Dubuisson rapporte à d'Hozier une rencontre à La Fère entre le duc de Bournonville et Gaston d'Orléans et précise qu'il faut « ne dire point qu'entre nos amis¹²⁶³ ». Bournonville s'est alors réfugié en France à la suite de sa révolte manquée. L'échange nous permet de voir que dans ces années, Dubuisson collecte d'une part activement de l'information relativement précise sur les opérations militaires relatives à la guerre de Trente Ans, et que, d'autre part, il sert la famille Bournonville d'une manière qui le tient au courant des manœuvres politiques de ses membres. Dubuisson mène là encore de front plusieurs activités qui sont imbriquées les unes dans les autres. Il semble toujours attaché au service de Jean d'Étampes, mais œuvre pour les Bournonville. Ces deux activités l'amènent à traiter de l'information politique, historique, diplomatique, militaire. Expert dans la collecte, le croisement et la compilation d'informations de toutes sortes, il utilise également les possibilités de publication d'information comme un outil d'action mis au service de ceux qu'il sert. À la fin de la lettre du 19 octobre 1634 à d'Hozier, Dubuisson écrit en effet :

« Nous avons quelques nouvelles des Pays-Bas par exprez de divers endroits, dont je vous ay fait icy un billet à part, pour autant que nous croyons à propos qu'elles soient dans la *Gazette* et que vous pourrez donner ledit billet à M. Renaudot, comme je pense, et, comme je vous assure, les cavaliers et tout le monde de deça, à qui j'ay fait entendre que vous estiez l'homme du monde le plus accort et le plus propre pour faire cette affaire là ; vous les obligerez donc extrêmement que cela soit dans la *Gazette* prochaine ou dans le premier *Extraordinaire*¹²⁶⁴ ».

Ainsi, la relation de l'entrée de l'empereur à la diète de Ratisbonne publiée dans le *Mercur françois* n'est pas la seule contribution de Dubuisson-Aubenay à la rédaction de publications périodiques. Mais son but n'est pas ici d'informer le public. Il tente de faire passer dans la *Gazette* un récit dont la publication sert les intérêts d'un groupe de personnes

1262 B.n.F., Français 31798, tome 21, p. 84, lettre de François Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay à Pierre d'Hozier, de Saint-Quentin, le 7 décembre 1634, transcrite dans G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 297-298.

1263 B.n.F., Français 31797, tome 21, p. 102, lettre de François Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay à Pierre d'Hozier, de Saint-Quentin, le 19 octobre 1634, transcrite dans *Ibid.*, p. 297.

1264 *Ibid.*

désigné ici de manière floue et qui semblent être des nobles exerçant des fonctions militaires. Cela contribue en creux à éclairer la relation existant entre d'Hozier et Dubuisson et sur laquelle nous avons peu d'éléments précis. Dubuisson fournit des informations de première main à d'Hozier, qui, en échange, fait profiter Dubuisson de ses liens avec les acteurs de l'imprimé périodique.

Les services que Dubuisson-Aubenay rend aux Bournonville ne se limitent pas au milieu des années 1630. Deux certificats datés des 18 et 24 août 1640, l'un du comte de Guiche maître de camp d'un régiment de cavalerie, et l'autre du marquis de Bournonville qui commande une compagnie du même régiment nous apprennent que Dubuisson se trouvait au siège d'Arras. Il est désigné dans les certificats comme « volontaire¹²⁶⁵ » et rien ne vient préciser son rôle véritable. Il semble toutefois vraisemblable qu'il n'ait pas directement participé aux combats, mais que ses compétences scripturaires et son habitude de la compilation d'informations aient été utilisées. On trouve notamment dans ses papiers conservés à la bibliothèque Mazarine des copies de lettres adressées au duc de Bournonville¹²⁶⁶, ainsi que différents chiffres qui portent comme indication « Pour Monsieur le duc de Bournonville¹²⁶⁷ » et dont le pliage montre qu'ils ont été transmis sous forme de lettre. Des acteurs ayant à la fois l'habitude de se déplacer sur de longues distances et possédant des compétences dans le maniement de l'écrit et de l'information sont en effet employés au cours des opérations militaires dans l'entourage des officiers. On se rappellera du rôle du chevalier de Rivière auprès de Louis II de Bourbon¹²⁶⁸. Rien ne permet toutefois ici de clarifier la position exacte de Dubuisson auprès de Bournonville. Il est par contre attesté qu'il utilise les informations de nature diplomatique dont il dispose pour aider les Bournonville à la fin des années 1640 à négocier les conséquences de la révolte du duc de Bournonville contre le roi d'Espagne en 1634. Il existe ainsi à la bibliothèque de l'Institut de France des lettres échangées entre Théodore Godefroy et Dubuisson-Aubenay sur ce sujet. Dans l'une d'elles, Dubuisson écrit avoir reçu des « mémoires » envoyés par Th. Godefroy et exhorte son correspondant à « ne point [se] relâcher [...] d'aucunes poursuites¹²⁶⁹ » afin d'obtenir dans le cadre du traité avec l'Espagne pour la paix l'abolition des condamnations dont les

1265 A.N., E/1751.

1266 Par exemple Mazarine, Ms 4376, fol. 364.

1267 *Ibid.*, fol. 338 et 343.

1268 Voir p.195.

1269 Bibliothèque de l'Institut, Ms Godefroy 273, fol. 399, lettre de François Nicolas Baudot à Théodore Godefroy, de Paris, le 1^{er} février 1647, transcrite dans G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles, op. cit.*, p. 303.

Bournonville avaient été frappés par l'Espagne. On trouve effectivement dans les papiers de Dubuisson tout un dossier sur les négociations préparatoires aux traités de Westphalie qui comprend notamment des pièces indiquées comme provenant de Théodore Godefroy, mais aussi de Pierre Dupuy¹²⁷⁰. Quant à la demande d'intervention en faveur des Bournonville, Godefroy peut en effet être en mesure d'orienter certains points des négociations puisqu'il est à ce moment au congrès de Münster en tant que « jurisconsulte du roi et conseiller des plénipotentiaires français en Westphalie¹²⁷¹ ». Dubuisson explique également dans cette lettre avoir eu accès par l'entremise d'« une personne de très haute condition [à] l'extrait d'un article couché dans le projet de la paix de France avec Espagne¹²⁷² » qui concerne le duc de Bournonville. Il explique toutefois qu'il « doute fort que cela soit tout à fait authentique¹²⁷³ ». La remarque vise assez clairement à susciter une confirmation ou un démenti de la part de son interlocuteur. Blandine Kriegel dans *Les académies de l'histoire* évoque la fonction de Godefroy à Münster et commente en écrivant qu'il s'agit là d'un « bon témoignage de la participation des érudits à la guerre diplomatique¹²⁷⁴ ». Godefroy comme Dubuisson sont effectivement des professionnels des savoirs, de la collecte et de la gestion de l'information qui se trouvent envoyés en soutien aux acteurs principaux des tractations politiques et diplomatiques. Ceux que l'on désigne souvent comme érudits et qui sont experts dans la recherche et le maniement des archives et des masses d'informations qui convergent vers les lieux de crise et de négociation sont effectivement des acteurs essentiels des joutes diplomatiques, notamment en ce qu'ils sont capables d'élaborer des arguments fondés sur des documents anciens qu'eux seuls sont à même d'exhumer¹²⁷⁵.

S'il est difficile de préciser le rôle de Dubuisson auprès de Bournonville, les papiers du polygraphe normand permettent de constater dans ces années un travail à partir de documents qui touchent de manière large à la politique étrangère et intérieure du royaume. On trouve ainsi tout un dossier sur les affaires de Lorraine avec le traité de Paris du 29 mars 1641 entre

1270 Mazarine, Ms 4383, fol. 80 et suivants.

1271 Guido Braun, « La rédaction des articles du traité de Münster concernant la cession des Trois-Évêchés et de l'Alsace à la France » dans Olivier Poncet (ed.), *Diplomatique et diplomatie : Les traités (Moyen-Âge-début du XIX^e siècle)*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2021, p. 105-138.

1272 Bibliothèque de l'Institut, Ms Godefroy 273, fol. 399.

1273 *Ibid.*

1274 Blandine Kriegel, *L'histoire à l'âge classique : III. Les académies de l'histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 [1988], p. 114.

1275 Benoit Soubeyran, « Des “soldats des guerres diplomatiques”, les archivistes de Pierre Dupuy à Ludovico Muratori (XVII^e – début du XVIII^e siècle) », Montpellier, publication sur HAL, 2016, <hal-01404504v2>.

le roi de France et le duc de Lorraine¹²⁷⁶, ainsi que les « articles secrets passés entre Monsieur le cardinal duc de Richelieu pour le roi et monsieur le duc Charles de Lorraine pour avoir même force que le traité passé entre eux aujourd'hui¹²⁷⁷ ». Comme à son habitude, Dubuisson inscrit un titre sur les documents qui n'en disposent pas ou dont l'intitulé est imprécis. Il note ainsi dans la marge d'un texte « Mandement du duc Charles de Lorraine au parlement pour les honneurs funèbres du feu roi¹²⁷⁸ ».

Chez Henri du Plessis-Guénégaud

À partir de 1645, des lettres envoyées à Dubuisson-Aubenay sont adressées chez le secrétaire d'État Henri du Plessis-Guénégaud, rue des Francs-Bourgeois¹²⁷⁹. Fin 1651 ou début 1652, l'auteur du *Journal des guerres civiles* déménage dans l'hôtel de Nevers¹²⁸⁰, récemment acquis et restauré par Guénégaud. Il y meurt le premier octobre 1652. Dans son second codicille rédigé le 20 juillet 1652¹²⁸¹, on apprend qu'il y dispose d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe dans laquelle couche son valet. Gustave Saige explique l'arrivée de Dubuisson chez les Guénégaud par une proximité géographique entre Ambenay et des terres appartenant à la femme d'Henri de Guénégaud, Élisabeth de Choiseul-Praslin, que le secrétaire d'État a épousée en 1642¹²⁸². Saige mentionne également une proximité entre les familles de Choiseul et d'Étampes. Et effectivement, la position de Dubuisson semble être celle d'un familier relativement bien intégré dans la famille Guénégaud. Plusieurs passages de la *Morbi relatio*¹²⁸³ nous apprennent que Dubuisson dînait régulièrement chez Marie du Plessis-Belleville, la mère du secrétaire d'État. On découvre également dans le second codicille de Dubuisson que « Madame du Plessis » lui a prêté une « espèce d'armoire de chêne¹²⁸⁴ ». Dubuisson-Aubenay entretient également des relations étroites avec Élisabeth de Choiseul-Praslin, l'épouse d'Henri de Guénégaud, avec qui il partage des activités lettrées, ce

1276 Mazarine, Ms 4376, fol. 182-192.

1277 *Ibid*, fol. 190 et suivants.

1278 *Ibid*, fol. 194.

1279 Dans l'Hôtel d'Albret, actuellement situé au numéro 31 de la rue des Francs-Bourgeois. La façade actuellement visible date du XVIII^e siècle.

1280 Situé vers l'emplacement de l'actuel hôtel de la Monnaie, à côté de la rue Guénégaud.

1281 A.N., MC/ET/XLVI/55.

1282 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. XXX-XXXI.

1283 Mazarine, Ms 4400 et informations extraites de cet écrit par Gustave Saige : G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. XXXIII.

1284 A.N., MC/ET/XLVI/55.

qui, d'ailleurs, est aussi une forme de service. Tous deux s'échangent en effet de courtes lettres rédigées en latin, exercice qui sert notamment à Élisabeth de Choiseul pour améliorer sa pratique de la langue¹²⁸⁵. Dubuisson participait probablement aux pratiques de sociabilité lettrée autour de l'épouse du secrétaire d'État. Cette dernière apparaît en effet dans l'histoire littéraire sous le surnom précieux d'« Amalthée ». Elle aurait tenu un « salon » où l'on aurait discuté « théologie et [...] éthique¹²⁸⁶ », et qui se tiendrait « tantôt à l'hôtel de Nevers [...], tantôt [au] château de Fresnes¹²⁸⁷ ». Il existe toutefois très peu de références solides sur ce cercle. L'essentiel de ce qui en est rapporté trouve sa source dans les *Mémoires* du Père Rapin¹²⁸⁸. Or, concernant la question des salons, de nombreuses sources « fournissent des cadres interprétatifs tout prêts pour donner sens aux pratiques de sociabilité¹²⁸⁹ » et conduisent facilement à confondre discours et pratiques. Roger Duchêne décrit le petit cercle comme anti-Mazarin pendant la Fronde, tout en précisant qu'il s'agissait d'une opposition discrète et policée du fait de la position d'Henri de Guénégaud au sein de l'appareil d'État¹²⁹⁰. On retrouve parmi les participants cités un certain nombre des correspondants de Dubuisson-Aubenay : les Godefroy, d'Hozier, Roland Desmarets¹²⁹¹. L'apogée du domicile des Guénégaud comme lieu mondain semble toutefois se situer après la mort de Dubuisson. Myriam Maître note ainsi qu'il y a eu plusieurs représentations des *Précieuses ridicules* chez Mme du Plessis-Guénégaud en 1660¹²⁹².

La principale différence entre les fonctions de Dubuisson chez les Guénégaud et ses fonctions antérieures semble être sa relative sédentarité. L'existence de la *Morbi relatio*¹²⁹³ qui relate les divers — et nombreux — maux dont il souffrait à la fin de sa vie et les remèdes utilisés laisse supposer que cette nouvelle existence convenait mieux à son état de santé. Il semble tout d'abord exercer des fonctions de secrétaire pour Guénégaud. On retrouve en effet dans ses papiers, épinglées à des minutes de lettres du secrétaire d'État, des notes concernant

1285 Mazarine, Ms 4391, fol. 23. Les lettres conservées sont transcrites et traduites en annexe p. 612.

1286 Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2001, n° 13, p. 43-67.

1287 Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997, vol. 3/2, p. 46.

1288 Roger Duchêne, « Chez Amalthée » dans *Madame de La Fayette*, Paris, Fayard, 1988, p. 190-197.

1289 Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle : Valentin Conrart, une histoire sociale*, s.l., Champ Vallon, 2003, p. 227.

1290 R. Duchêne, « Chez Amalthée », art cit.

1291 A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, op. cit., p. 47.

1292 Myriam Maître, *Les précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 110.

1293 Mazarine, Ms 4400.

les usages épistolaires en fonction du destinataire et du contexte¹²⁹⁴. Dubuisson semble également participer à la rédaction de certains actes officiels qui ont vocation à être préparés et signés par le secrétaire d'État comme en témoigne la présence d'un mémoire intitulé « La manière dont les reines régentes écrivent au Parlement », qui est accompagné d'extraits de lettres commentés¹²⁹⁵. Pendant la Fronde, l'expérience que Dubuisson-Aubenay possède des affaires diplomatiques, militaires, politiques, et de la gestion de l'information dans un contexte sensible en fait un utile auxiliaire. Gustave Saige cite ainsi une lettre d'Antoine Fauvelet du Toc, secrétaire des finances de Gaston d'Orléans, où l'on voit Dubuisson, lors du voyage de la cour en Guyenne en 1651 « servant d'intermédiaire pour donner et transmettre les nouvelles entre les officiers de Gaston et les employés de Guénégaud restés à Paris et ceux qui avaient suivi le roi, Anne d'Autriche et Mazarin¹²⁹⁶ ».

Si la place qu'occupe Dubuisson-Aubenay au sein de la maison Guénégaud lui permet de disposer d'un cabinet de travail et de quelques pièces pour travailler et entasser une partie de ses papiers, livres et curiosités, il semble également trouver en la personne du secrétaire d'État un appui pour obtenir des charges susceptibles de lui rapporter des revenus, mais aussi de fonctionner comme des titres consacrant ses compétences. Un document manuscrit autographe où Dubuisson a listé les ouvrages publiés dans lesquels son nom est cité¹²⁹⁷ accompagné d'une notice biographique nous apprend en effet que depuis son arrivée dans l'entourage des Guénégaud, il a été pourvu de plusieurs charges :

« Il a esté faict gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de l'an 1645. Puis il a eu un brevet d'historiographe du roy le 15. fevrier an 1646. Et en a presté le serment entre les mains du duc de Joyeuse grand chambellan de France le 20 ensuivant signé [illisib.] et signé au controlle de la chambre aux deniers le 30ème juin 1648 signé Coquet et mis sur l'estat de la maison du roy. Et enfin de maistre d'Hostel ordinaire du roy le 26. aoust 1649. [illisib.] lettres signées de Guénégaud. Puis le 8. avril 1650 luy ont esté aussy expediés un brevet et aussi des lettres d'intendant des devises, emblemes, inscriptions pour les jardins galleries et bastiments royaux de france, et a part un brevet pour faire devises, emblemes, legendes et inscriptions pour l'epargne. Le tout vacant par le décès du [illisib.] et signé de Guénégaud¹²⁹⁸. »

1294 Mazarine, Ms 4376, fol. 344-345.

1295 *Ibid.*, fol. 356-360.

1296 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles, op. cit.*, p. XL. La lettre se trouve dans le Ms 4411 de la bibliothèque Mazarine.

1297 Il s'agit de quatre ouvrages : *La veritable origine de la seconde et troisieme lignee de la maison royale de France* de Du Bouchet (1646), le *Ceremonial françois* de Théodore et Denys Godefroy (1649), *L'Histoire de Bresse et de Bugey* de Samuel Guichenon (1650), l'édition par Denis Godefroy des *Memoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton* (1649). À chaque fois, Dubuisson-Aubenay est remercié pour avoir fourni des documents anciens ou des informations à l'auteur.

1298 Mazarine, Ms 4374, fol. 20v.

On trouve d'ailleurs également dans les papiers le brouillon autographe d'une lettre de retenue faisant de Dubuisson un maître d'hôtel ordinaire du roi¹²⁹⁹. Le texte présente des biffures et des corrections, ce n'est donc pas une copie, et il semble que Dubuisson ait rédigé lui-même la lettre le nommant en cette charge. Pour ce qui est de la charge d'historiographe du roi, l'année 1646 n'apparaît pas dans les registres. En revanche, on trouve bien pour 1647 à la rubrique « historiographes » deux personnes : « le S.^o Marc Antoine Dominicy¹³⁰⁰ » et « le S.^o Dubuisson Dambecars [*sic*]¹³⁰¹ », sans indication de gages. En 1648, il est noté que « Le S.^o Dubuisson d'Obenac [*sic*] » perçoit 300 livres, ce qui est bien en dessous de la moyenne constatée par François Fossier d'environ 1200 livres¹³⁰². Marc-Antoine Dominicy est également toujours inscrit pour 1648. François Fossier souligne que l'exercice simultané de la charge par plusieurs individus suppose que leurs attributions étaient suffisamment vagues pour s'accommoder de cette « sorte de collégialité¹³⁰³ ». C'est ici le cas puisque Dubuisson cohabite avec Marc-Antoine Dominici, érudit quercynois oublié, qui est l'auteur de plusieurs textes en latin concernant l'histoire du Quercy et des questions de droit. En raison de la modicité de certaines pensions et du flou des attributions de certains titulaires de la charge, François Fossier tend d'ailleurs à nuancer la qualification de « charge » et à expliquer que cela s'approche plus d'un « titre¹³⁰⁴ ». C'est très probablement le cas pour Dubuisson où la charge d'historiographe ne semble être qu'une distinction assortie d'une pension modique. On peut raisonnablement penser qu'elle a été procurée à Dubuisson-Aubenay par Henri de Guénégaud, à la fois pour bénéficier d'une subvention extérieure permettant de compléter les gages de Dubuisson, mais aussi pour satisfaire la soif de reconnaissance de ce dernier. Il est d'ailleurs assez probable que l'obtention de ces charges devait servir à favoriser les projets de publication du normand voyageur. Cela aurait en effet permis d'être qualifié d'« historiographe du roi » sur la page de titre, ce qui flatte l'auteur, constitue pour le libraire un argument de vente, et peut apparaître comme un gage de qualité pour les lecteurs. Le passage par la maison Guénégaud permet donc bien à Dubuisson-Aubenay de progresser dans une carrière qui est toutefois écourtée par sa mort en 1652.

1299 Mazarine, Ms 4397, fol. 188.

1300 A.N., Z/1a/473.

1301 *Ibid.*

1302 François Fossier, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue historique*, 1977, CCLVIII, p. 83.

1303 *Ibid.*, p. 80. Voir aussi François Fossier, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, septembre 1985, n° 32.

1304 F. Fossier, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », art cit, p. 86.

Au service de Jean d'Étampes, du duc de Bournonville, ou d'Henri du Plessis-Guénégaud, Dubuisson collecte de l'information politique, diplomatique, militaire, et recherche et recopie des documents anciens dont le contenu peut avoir une importance pour agir dans le présent, que ce soit pour négocier ou contraindre. Il assemble des dossiers, annote les documents en sa possession, les complète, les corrige. Il y a finalement un lien très clair entre la place qu'il occupe au sein de cercles de sociabilités savantes et son activité professionnelle au service d'acteurs de la diplomatie et du fonctionnement de l'État royal. Dans les deux cas, il fournit un travail, des données, de l'information et une expertise qui servent ensuite à des interlocuteurs qui, eux, agissent dans un environnement qui lui est inaccessible. Il est impossible de séparer l'activité savante de Dubuisson-Aubenay et le travail bureaucratique et politique qu'il exerce au service de puissants. D'une part, il s'agit des mêmes opérations intellectuelles, qui mobilisent les mêmes technologies d'écriture et d'archivage, mais il s'agit aussi des mêmes réseaux où les nœuds sont constitués d'acteurs qui concentrent l'information et organisent sa compilation et sa circulation comme les frères Dupuy ou encore les Godefroy père et fils.

1.2. Le « journal des guerres civiles » et les pièces imprimées sur la Fronde : des documents de travail

1.2.1. La création des recueils du « Journal des guerres civiles »

À la mort de Dubuisson-Aubenay, l'écrit qui sera publié à la fin du XIX^e siècle sous le titre de *Journal des guerres civiles* est un ensemble de feuillets autographes non reliés qui ressemble à un brouillon de travail. Gustave Saige, l'éditeur du manuscrit, a eu accès à ce document original avant qu'il ne disparaisse — probablement détruit — pendant la Commune de Paris. Il explique que « le manuscrit original, rempli de ratures, de surcharges, de notes et de renvois, ne permettait qu'une copie très lente, d'autant plus que l'auteur emploie continuellement des abréviations arbitraires, qu'il enchevêtre ses lettres, n'achève pas ses mots [...] ¹³⁰⁵ ». Saige a finalement pu achever son travail d'édition en utilisant une copie du manuscrit original, très probablement réalisée au XVII^e siècle. Cette copie existe toujours et comprend six volumes reliés qui présentent exactement le même aspect. Cinq sont conservés

1305 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. II.

à la bibliothèque Mazarine, et un à la bibliothèque municipale de Provins¹³⁰⁶. Un des volumes, portant sur l'année 1649, est réputé perdu. Chaque volume est consacré à une année. Comme nous l'avons indiqué en examinant le travail de Dubuisson-Aubenay sur les mazarinades, ces recueils ont pour particularité de ne pas comprendre seulement le texte du « journal », mais d'être constitués du texte et d'imprimés portant sur la période décrite par le « journal » et qui sont pour la plupart annotés. La partie manuscrite de ces recueils est une copie du « journal des guerres civiles » d'une écriture belle et régulière. Cette écriture est identique sur l'ensemble des volumes. L'ensemble a pour titre « Memoires ou journal des guerres civiles de France depuis le 1^{er} janvier 1648 jusqu'au mois de sept.^{re} 1652 par M.^r Dubuisson Aubenay¹³⁰⁷ ». Dans le catalogue de la bibliothèque Mazarine, le manuscrit original est connu sous le titre de *Mémoires sur les guerres civiles de France (1648-1652)*¹³⁰⁸. Il n'est donc pas impossible que Dubuisson ait utilisé le terme « mémoires » plutôt que « journal » pour désigner ce document, même s'il est impossible de le vérifier¹³⁰⁹. Il est aussi possible que la désignation dans le catalogue ait été forgée par les archivistes et ne corresponde à aucune inscription sur le document. Les différents titres connus pour ce texte ne peuvent donc présumer ni de sa nature, ni de l'usage auquel il était initialement destiné.

Lorsque le volume d'imprimés est trop important pour tenir à la suite du texte manuscrit dans un seul volume, un second volume comprenant uniquement la suite des imprimés a été constitué. C'est le cas pour les années 1651 et 1652. Chaque volume dispose d'une table des pièces reliées pour l'année concernée. On trouve également en marge du texte manuscrit des renvois aux imprimés avec la mention de titres ou de numéros de pages. Le *Journal des*

1306 Mazarine, Ms 4411, 4412, 4413, 4414 et 4415. Bibliothèque municipale de Provins, Ms 33.

1307 Provins, Ms 33.

1308 Mazarine, Ms 4382. Il est indiqué « Ce manuscrit a été détruit en 1871 pendant la Commune ». Le manuscrit avait été emprunté et a donc été détruit chez un particulier.

1309 A. Chérueil dans l'« Avertissement » de son édition du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* indique avoir consulté le manuscrit du « *Journal de Dubuisson-Aubenay, de 1648 à 1652* » mais donne comme cote celle correspondant à l'autographe intitulé « mémoires » dans le catalogue de la Mazarine (Adolphe Chérueil (ed.), *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, Paris, Imprimerie impériale, 1860, vol. 2/1, p. IV). Il se peut donc que l'appellation « journal » se trouvait également sur le manuscrit autographe. Alphonse Feillet dans *La misère au temps de la Fronde* donne également la cote de l'autographe et le nomme « *Journal des guerres civiles de la Fronde* » (Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde et Saint Vincent de Paul ou un chapitre de l'histoire du paupérisme en France*, Paris, Didier, 1862, p. 80). Il semble cependant que les deux historiens aient également consulté la copie. Il n'est donc pas impossible qu'ils aient nommé le document « journal » en considérant que le titre de la copie était plus propre à qualifier ce document organisé de manière chronologique avec une prise de note quotidienne. Il existe par ailleurs un manuscrit intitulé « *Journal de la diète de l'Empire, 1630, par Dubuisson-Aubenay* » (Mazarine, Ms 4416) dans le fonds Dubuisson-Aubenay. Il s'agit toutefois d'une simple relation chronologique de la diète sur 8 feuillets.

guerres civiles tel que publié chez Champion de 1883 à 1885 est donc bien différent de l'objet constitué par la copie manuscrite. En effet, dans cette dernière, le texte est conçu pour être complété par la consultation des imprimés. Plus qu'un journal de la Fronde, c'est une véritable archive contextualisée de la production et de la circulation d'informations qui s'offre à son usager. Là encore, il n'est toutefois pas possible de déterminer avec certitude le dispositif présent sur le manuscrit original. Ce dernier n'était pas relié physiquement avec les imprimés, mais il semble probable de considérer que des mentions de ces derniers existaient déjà à l'état de notes marginales.

Il n'y a pas d'indication concernant la date de constitution des recueils du « journal ». Néanmoins, l'écriture des pages de titre est identique à celle de la page de titre d'un des recueils des papiers de Dubuisson-Aubenay dont le titre indique une date de reliure. Il s'agit du recueil intitulé « Diverses pièces qui concernent l'histoire de France, avec une méthode pour étudier l'histoire, relié l'an 1696, au mois de juin¹³¹⁰ ». On peut donc supposer que les recueils furent constitués à la fin du XVII^e siècle, à une date proche de 1696, soit plus de quarante ans après la mort de Dubuisson. Les recueils présentent tous la marque de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice et il est très probable que la copie reliée avec les imprimés ait été constituée au sein de cette institution. Gustave Saige, dans sa notice sur Dubuisson-Aubenay, explique toutefois considérer que la copie du manuscrit autographe de Dubuisson a été effectuée en présence et sous les yeux de ce dernier. Saige s'appuie sur le constat qu'à plusieurs reprises, Dubuisson renvoie lui-même aux imprimés. Il cite un passage de mars 1651 où Dubuisson écrit : « Voyez-là, ici, à part, imprimée¹³¹¹ ». Cette démonstration n'est toutefois pas vraiment convaincante. D'une part, la mention, présente dans le corps du texte dans la copie, était probablement initialement en marge. Une note au début de la copie indique en effet « On a inséré dans le corps de cette copie ce qui est à la marge dans l'original¹³¹² ». D'autre part, « là, ici, à part » désigne plus probablement un emplacement dans le classement initial des papiers de Dubuisson, et non pas les imprimés reliés avec le texte du recueil. Comme nous l'avons vu, il est d'ailleurs probable que les papiers de Dubuisson-Aubenay aient été classés et reliés dans les années 1690. La copie pourrait certes être antérieure à la constitution des recueils reliés, mais la présence d'une table, rédigée de la même main que la copie, et répertoriant les imprimés avec leur pagination dans le recueil

1310 Mazarine, Ms 4374.

1311 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. XLIII.

1312 Provins, Ms 33.

semble montrer que les deux opérations ont été réalisées à peu de temps d'intervalle. On ajoutera que l'écrit autographe de Dubuisson consignant les événements de la Fronde n'est en aucun cas achevé à la mort de Dubuisson. Or, il semblerait étrange qu'il en ait fait réaliser une copie alors que l'original n'était pas achevé — surtout que l'on sait qu'il retouchait sans cesse ses travaux. Enfin, la mention portée à la fin de la copie « ici finissent les Mémoires ou Journal de Monsieur Dubuisson-Aubenay ; du moins, c'est tout ce que nous en avons¹³¹³ » montre que le copiste n'était pas fort au courant de l'avancée des travaux de Dubuisson, et donc qu'il ne travaillait pas sous sa direction. Le premier volume de la copie donne d'ailleurs une explication à sa réalisation : « on a fait une copie de ce Journal a cause que l'original est difficile a lire¹³¹⁴ ». En ce qui concerne l'original, la difficulté de lecture n'était probablement pas un problème, car son usage n'était pas le même que celui de sa copie. Pour comprendre ce qu'était initialement le manuscrit du « journal des guerres civiles » et son usage, il faut, en l'absence de ce manuscrit initial, analyser ce que l'on peut tirer du corps du texte, mais aussi mobiliser les imprimés et leurs annotations, qui, eux, sont bien les originaux sur lesquels Dubuisson a laissé des traces de sa plume et donc de son travail quotidien.

1.2.2. Un « journal » où l'auteur n'est présent que comme source d'information

Gustave Saige, dans son introduction au *Journal des guerres civiles*, qualifie Dubuisson-Aubenay « d'esprit froid et méthodique¹³¹⁵ » et note qu'il semble « étrangers à toutes les passions qui fermentent autour de lui¹³¹⁶ ». Il se fonde pour cela sur la rigueur, et même la sécheresse avec laquelle les informations collectées par Dubuisson-Aubenay sont couchées sur le papier. Pourtant, le « journal » ne permet pas d'appréhender l'« esprit » de Dubuisson-Aubenay au sens de son caractère, pas plus qu'il ne constitue un témoignage de sa perception de la société dans laquelle il vit. Il constitue bien plus une trace de son travail, de ses méthodes de travail et de gestion de l'information. Saige voit bien que le « journal » est avant tout une compilation de nouvelles, de bruits qui sont soigneusement évalués, mais la classification de ce texte, induite par son titre, du côté du journal et des mémoires, fait que ses lecteurs semblent souvent s'étonner de ne pas y retrouver « l'audace d'être soi-même¹³¹⁷ ». Quatre modes d'énonciations principaux sont en effet utilisés dans le « journal », soit les

1313 Mazarine, Ms 4414.

1314 Provins, Ms 33.

1315 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. II.

1316 *Ibid.*, p. I.

nouvelles sont simplement énoncées à la forme affirmative : « La Reine d'Angleterre, Mme de Longueville, et la princesse de Carignan, la maréchale de Villeroy, sont dans la ville et n'en peuvent sortir¹³¹⁸ », soit leur degré de véracité fait l'objet d'une qualification — vrai, faux, bruit, rumeur —, soit une source est désignée, soit les nouvelles sont rapportées avec le pronom indéfini « on » :

« On dit que le Prince prend prétexte de l'attroupement de quelques soldats du régiment des Gardes, qui se fait ès portes de Paris, ou ils arrêtent les denrées y apportées [*sic*] des champs, principalement le pain et la viande, afin de les avoir pour eux et vouloient faire passer du vin sans payer d'entrée ; il y avoit aussi quelques cavaliers des valets et chasseurs du jeune président Le Coigneux, qui passoient lors, allant vers Saint-Cloud et sembloient être là exprès ; et dit que tels attroupements se font pour attenter contre lui¹³¹⁹. »

Dans un article consacré aux gazettes européennes de la fin du XVIII^e siècle, Jean Sgard s'attache à cette question de l'énonciation et conclut à propos de l'usage du pronom « on » que cela donnait « au récit de presse une part de sa force de persuasion » en construisant « la polyphonie qui, dans le journal, se substitue à la voix du rédacteur et la fait oublier¹³²⁰ ». Dans le « journal » de Dubuisson, qui ne répond pas à un impératif de publication d'actualités, il s'agit bien plus de distinguer les nouvelles identifiées comme certaines de celles dont l'origine reste douteuse, mais dont l'inscription dans l'espace public est certain. Utiliser « on dit que » permet de prendre note de la circulation de l'énoncé, tout en évitant de se prononcer sur sa véracité. Dans le « journal », l'usage du « on dit que » marque plutôt une suspension du jugement du scripteur. À l'opposé, il est particulièrement intéressant de regarder plus en détail l'usage qui est fait de la première personne du singulier. Cela permet de mieux saisir ce qu'est ce document, et la fonction de son auteur dans l'économie de son écriture. De 1648 à 1651, les occurrences du « je » sont plutôt rares, et il s'agit à chaque fois d'asseoir la certitude d'un fait énoncé. Au dimanche 11 septembre 1650, Dubuisson écrit ainsi :

1317 Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » dans *La diplomatie de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1998, p. 199. Pour les enjeux autour des processus d'édition des mémoires d'Ancien Régime et l'intérêt de les retracer afin de repenser la question de l'authenticité, de mieux comprendre le contexte de création de l'écrit original et sa fonction, voir notamment : Yohann Deguin, « Pour une histoire éditoriale des mémoires d'Ancien Régime » dans Sophie Abdela, Maxime Cartron et Nicholas Dion (eds.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 245-260.

1318 Au vendredi 8 janvier 1649 (G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 105).

1319 Au jeudi 6 juillet 1651 (G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 83).

1320 Jean Sgard, « On dit » dans Harvey Chisick, Ilana Zinguer et Ouzi Elyada (eds.), *The Press in the French Revolution*, Oxford, Voltaire foundation, 1991, p. 25-32.

« M. de Verderonne arrive de nuit de son voyage vers l'Archiduc et amène avec soi don Gabriel de Tolède, homme de cinquante ans, fort galant et spirituel. Il est maître de camp d'un terze ou régiment espagnol, et, pris en la bataille de Lens, fut amené prisonnier au château de Vincennes, avec les barons Beck, le jeune, et de Crèvecœur et le prince de Ligne. Je l'y vis¹³²¹. »

Et plus loin, en décembre 1650 :

« La nuit du vendredi 23 au 24 samedi, furent affichés certains placards [...] imprimés avec ce titre : “*Avis aux Parisienes*” [*sic*] [...]. J'en ai vu un affiché, à peu plus de hauteur d'homme, au piéfort ou pilier de pierre d'une boutique d'épicier, faisant le coin des rues de la Harpe, de Mâcon, et de la Vieille-Boucherie [...] ¹³²². »

Ces usages de la première personne ne visent pas à consigner dans le « journal » l'activité de Dubuisson-Aubenay, mais permettent au scripteur d'attester d'un fait par sa propre expérience visuelle. Le « je » apparaît comme source d'information et gage de la véracité de ces informations. Pour l'année 1652, on trouve six occurrences de la première personne. Là encore elle sert souvent à attester d'un fait constaté par Dubuisson lui-même, ou à mentionner la manière dont une information lui est parvenue. Ainsi, au samedi 20 avril 1652, Dubuisson rapporte une assemblée à l'Hôtel de Ville où « le président Aubry, des Comptes, qui y étoit comme le plus ancien ou plus qualifié conseiller de Ville [...] dit que le Corps de Ville pouvoit, de son chef, députer vers le Roi et lui faire requêtes sur les réformations et affaires occurrentes, sans qu'il fut besoin que le Parlement ou autres s'en mêlassent¹³²³ ». Il ajoute alors :

« L'un des seize députés du Parlement, le sieur Doujat, trouva fort à redire à cela, et je lui ai depuis ouï dire qu'il fut prêt à interrompre ledit sieur Aubry et lui alléguer cinq ou six arrêts par lesquels il a été dit que le Corps de Ville s'assembleroit¹³²⁴. »

Le passage est intéressant, car il montre que le but de Dubuisson est bien de consigner des informations, et non pas de produire un récit plus ou moins romancé. Rapporter ce qui se passe et ce qui se dit publiquement lors de l'assemblée à l'Hôtel de Ville ne pose pas de difficultés particulières, à condition d'avoir des informateurs ou d'avoir accès à des comptes-rendus. Mais ici, on apprend également ce qui se joue dans l'esprit de Doujat alors que ce dernier écoute le discours du président Aubry. Pourtant, nul narrateur omniscient n'intervient, Dubuisson a simplement reçu les confidences de Doujat lui-même. On reste bien dans le domaine de la consignation d'informations.

1321 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 321-322.

1322 *Ibid.*, p. 352.

1323 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 207.

1324 *Ibid.*

Le 4 juillet 1652, lors de la « journée des pailles¹³²⁵ », alors que se produit le massacre de l'Hôtel de Ville, Dubuisson précise cette fois qu'il a pu recueillir lui-même un témoignage de l'extrême violence des événements. L'assemblée de la Ville se tient à l'Hôtel de Ville et la place de Grève est couverte de monde, tout un chacun arborant des pailles. Les Princes y viennent puis repartent. L'attaque de l'Hôtel de Ville commence, des feux sont allumés aux portes. Dubuisson rapporte alors les mésaventures du sieur Duret :

« La grande bourgeoisie, là postée, par ordre de la Ville, pour la conservation de l'assemblée, fut la première qui, se mêlant avec la populace, tira mousquetades dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville, ce que le sieur Duret, trésorier de France à Moulins, qui étoit de l'assemblée comme notable bourgeois, m'a dit avoir éprouvé, comme il pensa se sauver du côté du Saint-Esprit, et que l'on le fit rentrer au trou, par où il sortoit, à coups de mousquet¹³²⁶. »

La mention du témoignage de Duret rapporté à Dubuisson permet à notre scripteur d'attester la participation de « la grande bourgeoisie » à l'émeute sanglante. Il s'agit en fait de gardes bourgeois mobilisés pour assurer la sécurité de l'assemblée, mais gagnés au parti des princes¹³²⁷. Dubuisson se mentionne ici comme dépositaire du témoignage de Duret afin de confirmer la véracité d'une information qui peut sembler peu crédible, tant elle témoigne du dérèglement des institutions urbaines et du déchaînement de violence que connaît la capitale. Du point de vue de la collecte et de l'analyse de l'information, la période est en effet particulièrement confuse, tant la production de rumeurs et de fausses nouvelles se déchaîne. L'utilisation de la première personne n'est pas à lire comme l'irruption exceptionnelle de l'auteur dans un récit, mais bien comme une mention qui témoigne de l'activité de recherche et de vérification d'informations de Dubuisson pendant la Fronde, et de la nécessité de sourcer les informations qu'il compile soigneusement. L'identification de la source et du cheminement de l'information permet d'éviter les innombrables « on dit que » qui ponctuent le « journal ». Pour Dubuisson, c'est l'assurance de posséder une information qu'il pourra transmettre en la présentant comme certaine, c'est-à-dire de pouvoir faire correctement son travail d'authentification de l'information. Il est en effet relativement certain que ces

1325 « Cette après-dîner même s'est introduite la manière de se déclarer non Mazarin, en portant sur la tête un bouquet de paille. Ceux et celles qui n'en avoient pas étoient dans la rue arrêtés par la canaille avec menaces de mort. » (*Ibid.*, p. 247).

1326 *Ibid.*, p. 249.

1327 R. Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville », art cit, p. 323. L'analyse de R. Descimon est que « la milice pouvait se révéler une force d'ordre au niveau local du quartier et une force de désordre au niveau global de la ville ». Il souligne d'ailleurs que certaines compagnies de la milice étaient animées par des capitaines frondeurs et cite plusieurs récits où des bourgeois d'une compagnie jouent du mousquet contre les « mazarins » (*Ibid.*, p. 335).

informations notées entre 1648 et 1652 sur un nombre conséquent de feuillets sont avant tout utilisées par Dubuisson pour exercer son rôle d'expert en information, que ce soit auprès du secrétaire d'État chez qui il habite et qu'il sert, ou en transmettant des informations à ses correspondants habituels.

On retrouve enfin l'utilisation de la première personne lorsque Dubuisson rapporte une information dont il doute, et précise sa propre opinion. Il note ainsi au jeudi 25 avril 1652 :

« Ce jour, ou dès le précédent 24, comme je crois plus certainement, les gens des champs amenant leur blé, vins et bétail en sûreté à Paris, furent arrêtés à diverses portes par les commis des entrées et du pied fourché ; mais ils forcèrent à la porte Saint-Antoine lesdits commis, où il y eut quelqu'un tué et pillèrent leurs bureaux, nonobstant le secours qui y vint des archers de la Ville¹³²⁸ ».

On retrouve la même chose au lundi 27 mai 1652 :

« Le prince de Condé va le matin au Pré-aux-Clercs faire la revue des gens qu'il a loués ou fait venir dans Paris. On dit qu'il y a quinze cents hommes en tout, dont trois cents sont allemands et deux cents espagnols ; mais je crois que ce ne sont que wallons¹³²⁹ ».

De manière frappante, ces passages ressemblent beaucoup à ce que l'on peut lire dans des lettres entre interlocuteurs qui s'échangent de l'information. Si Dubuisson ne narre pas sa vision de la Fronde, il précise toutefois bien parfois son appréciation de certaines informations, et de là les enrichit. Au-delà de la question de l'utilisation de la première personne dans cet écrit, l'opération consistant à apprécier la qualité ou la véracité d'une information est récurrente.

1.2.3. La valeur des nouvelles incertaines dans le travail politique de l'information : traitement et évaluation des bruits et rumeurs

Dans le domaine de la transmission et de la diffusion de nouvelles au XVII^e siècle, le discours sur le certain et l'incertain est fortement présent. Si l'éthique journalistique professée par Théophraste Renaudot reposait notamment sur « la suppression des “faux bruits”¹³³⁰ », Marion Brétéché rappelle que les périodiques politiques entretiennent « un double discours —

1328 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 211.

1329 *Ibid.*, p. 230.

1330 Gilles Feyel, « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633) », *Le Temps des médias*, 2003, vol. 1, n° 1, p. 175-189.

difficilement dissociable et apparemment paradoxal — de scepticisme à l'égard des nouvelles et d'affirmation de la véridicité de la presse¹³³¹. » Elle ajoute également :

« En effet, la presse d'Ancien Régime incorpore dans son fonctionnement ordinaire les limites internes de l'information, telles l'incertitude et l'invérifiabilité qui caractérisent les nouvelles. L'information contrôlée, censurée et même prescrite, loin d'être écartée, est ainsi considérée comme un apport important et digne d'intérêt. Car pour les lecteurs, avoir accès à l'information officielle permet d'apprendre ce que le gouvernement a intérêt que le public sache et, pour peu que l'on ait accès à d'autres sources, ce qu'il cache. Lire la gazette permet en outre d'apprendre ce que tout le monde sait et d'ainsi délimiter le savoir commun, ce qui est en soi aussi une information¹³³². »

Si les logiques du traitement et de la transmission des nouvelles dans le cadre du service rendu à un acteur central ou marginal de l'État sont sensiblement différentes de celles de la publication périodique, ou encore de l'échange au sein d'un réseau restreint, il existe toutefois bien un certain nombre de traits communs, notamment en ce qui concerne l'intérêt pour les nouvelles incertaines, voire les fausses informations en circulation. À propos du travail de Dubuisson-Aubenay, mais aussi des agents qui fournissent de l'information à un acteur comme le prince de Condé, il serait possible d'écrire comme le fait Marion Brétéché en parlant des journalistes qu'ils s'intéressent à « l'actualité comme l'énonciation et le dévoilement de possibles¹³³³ ». À cela s'ajoute le fait que les énoncés informatifs en circulation les intéressent également en raison de la possibilité que ces derniers aient des conséquences sur les intérêts de ceux qu'ils servent et informent.

La mention de « bruits », au sens de nouvelles peu sûres, envahit littéralement le texte du « journal » de Dubuisson-Aubenay. Au regard de ce qui vient d'être exposé pour la presse, cette compilation des nouvelles incertaines ne constitue pas une étrangeté. La relation des bruits et des rumeurs est d'ailleurs une opération également courante chez les acteurs qui diffusent de l'information manuscrite à destination d'un réseau restreint. Henri Arnould, qui deviendra évêque d'Angers à partir de 1650, s'emploie par exemple dans ses lettres « à rendre compte en détail des gestes de tous ceux qui appartiennent à la galaxie du pouvoir¹³³⁴ ». Lors du procès avorté du duc de Vendôme en 1641, accusé d'avoir voulu faire assassiner Richelieu,

1331 Marion Brétéché, « De l'incertain à la fiction : quel mode de dire-vrai dans la presse politique d'Ancien Régime ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 juillet 2021, n° 149, p. 105-127.

1332 *Ibid.*

1333 *Ibid.* L'historienne note d'ailleurs bien que « cette remarque vaut tant pour les périodiques imprimés que pour les feuilles manuscrites ou les correspondances privées : l'information fausse, erronée ou non vérifiée, intéresse ainsi aussi bien les gouvernants que les sujets, et les contemporains comptent sur sa diffusion au même titre que l'information véridique. »

1334 Nicolas Schapira, « Écrire l'événement : les auteurs d'un procès politique en 1641 » dans Yves-Marie Bercé (ed.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 520.

il collecte ainsi toutes les rumeurs concernant le duc. Nicolas Schapira explique qu'il s'agit là d'un service rendu à ses alliés : les nouvelles « touchent directement aux intérêts socio-politiques de ceux qu'[Arnauld] informe¹³³⁵ ». Et en effet, les intérêts croisés des uns et des autres font que les affaires qui touchent à l'État et à ses élites, qu'elles soient d'épée ou de robe, sont toujours susceptibles d'avoir des conséquences sur les intérêts personnels de ceux qu'Henri Arnauld informe ou de proches de ces derniers. Se tenir au courant des bruits et rumeurs constitue donc une sage précaution, si ce n'est une nécessité pour ceux dont la position dépend de l'évolution des forces politiques, des décisions des principaux acteurs du pouvoir, et de tout événement susceptible de modifier les subtiles équilibres de l'État monarchique. Ceux qui emploient Dubuisson-Aubenay ont besoin de ce niveau d'information et il est donc logique que la collecte des rumeurs constitue une part de son travail et des services qu'il fournit. Seulement, le contexte de la Fronde accroît de manière exponentielle la circulation des énoncés farfelus et invérifiables.

Dans le « journal », la mention de ces bruits présente une structure quasiment fixe : le bruit est qualifié comme tel, il est énoncé, et non nécessairement, mais dans la grande majorité des cas, son degré d'adéquation avec la vérité est jugé. Dubuisson-Aubenay agit ainsi en expert. Il examine des énoncés volatiles qui ne sont pas assumés par un énonciateur désigné, des pseudo-témoignages, et il les qualifie, il en apprécie la véracité ou la vraisemblance, toujours avec concision, parfois en manifestant sa propre incertitude. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la même application à qualifier le degré de véracité d'une nouvelle se retrouvait dans les lettres d'Henri Arnauld¹³³⁶, ce qui confirme que l'activité scripturaire de Dubuisson s'inscrit bien plus dans le cadre d'un travail politique de l'information relativement commun parmi les élites de la société d'Ancien Régime, que dans celui de la réalisation d'un objet littéraire singulier. Bien souvent, dans le « journal », le bruit est simplement qualifié de « vrai » ou « faux ». Les rumeurs sont souvent notées en série, tant elles sont nombreuses dans ces années de crise politique. Ainsi, à la date du dimanche 31 janvier 1649, Dubuisson-Aubenay note :

« Bruit que le duc d'Angoulême, ayant couché la nuit précédente à Lagny, est allé dîner à Fresne, à ce qu'on dit ; et croit-on à Paris qu'il prend son tour pour aller à Saint-Germain, en la cour, ce qui ne plaît point à tout le monde. — Faux bruit.

1335 *Ibid.*, p. 521.

1336 *Ibid.*, p. 524.

[...]

Bruit que Mademoiselle d'Orléans s'est retirée à Poissy, dans le monastère des dames, et ne peut empêcher de parler contre le ministère.

Autre bruit que madame la princesse douairière de Condé se mécontente et ennuie à la cour, y oyant parler de son fils le prince de Conti, et [de] son gendre et sa fille, duc et duchesse de Longueville, et s'en veut aller à Montrond, sienne maison en Berry, à quelques lieues de Sancerre.

Autre bruit que le prince de Condé est adouci et touché de la misère des peuples, et qu'il y a quelques apparences de pouvoir ouvrir un accommodement ; que M. d'Avaux est envoyé de la cour à Cambray, ou sur cette frontière, pour s'aboucher avec le comte de Penaranda, sur les moyens de conclure le traité de paix encommencé avec l'Espagne.

— Faux¹³³⁷. »

Dubuisson s'emploie donc à constituer de véritables listes de « bruits ». Il les consigne, les compile chaque jour et prend soin de noter s'il sait qu'ils sont faux. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'il consigne tous les bruits, vrais comme faux. Il s'agit donc plus de disposer d'un outil répertoriant toutes les informations, vraies ou fausses, déformées ou inventées, qui circulent que de chercher à établir une trame véridique des événements. Cela s'explique notamment par le fait que Dubuisson-Aubenay ne consigne pas ces informations pour lui seul. Nous avons vu qu'il s'insère dans des réseaux, qu'il échange avec des correspondants, et se trouve pendant la Fronde au service du secrétaire d'État Guénégaud. Son rôle est donc bien celui d'un expert qui cherche à avoir une vue d'ensemble des énoncés en circulation touchant l'information, afin de pouvoir ensuite utiliser ces énoncés et transmettre son avis sur ces informations. Ce qui lui importe, ce n'est pas de consigner ce qui se passe réellement, mais d'accumuler de la matière pour pouvoir mener à bien ses différentes activités. La logique du travail de Dubuisson-Aubenay est en fait indexée sur celle de l'utilité des informations qu'il consigne pour des acteurs et actrices qui doivent sauvegarder leurs intérêts – parfois leur vie – pendant la Fronde. S'il évalue les bruits et rumeurs, les hiérarchise, et consigne aussi bien ceux qui lui semblent contenir une part de vérité que ceux qu'il identifie comme erronés, c'est que l'importance de l'information que lui, Dubuisson, produit, tient autant dans la circulation de certains énoncés dans l'espace public, que dans l'identification d'événements et de faits divers avérés. Puisque la diffusion de faux récits et de fausses nouvelles est une arme aux mains des différents partis, il faut suivre leurs mouvements comme on guette des mouvements de troupes.

1337 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 140.

Le contexte de la Fronde et son dérèglement généralisé de l'information complexifient largement cette tâche et élargissent l'échelle de hiérarchisation des énoncés. Observer ce qu'écrit Dubuisson permet donc également de mesurer l'intensité du brouillage de l'information opéré pendant la Fronde. Cela se ressent notamment dans les variations qui apparaissent autour de la syntaxe relativement fixe d'évaluation des rumeurs. Au dimanche 10 janvier 1649, un bruit est ainsi qualifié de « très faux » :

« Bruit que madame de Longueville se voulut sauver, la nuit précédente, par une corbeille dans le fossé du petit jardin des Tuileries à l'aide du gardien ou maître, le sieur Renard ; ce qui est très faux¹³³⁸. »

La présence d'une nuance d'intensité dans une qualification que l'on attend binaire peut surprendre. Elle répond toutefois au degré de précision du bruit que Dubuisson relève. En effet, la rumeur ne se limite pas à l'indication que la duchesse de Longueville aurait voulu se sauver au tout début du siège de Paris. On a une indication de moyen — « par une corbeille » —, de lieu — « dans le fossé du petit jardin des Tuileries » —, et d'un complice — le « sieur Renard ». Ce que le « très faux » de Dubuisson souligne, c'est l'extrême capacité de certains bruits à se faire passer pour véritables en ce qu'ils sont trop précis pour sembler ne reposer sur aucune vérité. Et cela souligne l'extrême complexité des discours de la Fronde qui sont pour beaucoup travaillés, maquillés pour se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas. On pourrait ainsi citer les nombreuses pièces imprimées dont le titre commence par l'adjectif « véritable », liste qui s'étend sur dix-huit pages dans la bibliographie des mazarinades établie par Célestin Moreau¹³³⁹. De « véritables harangues », de « véritables remontrances », de « véritables déclarations » sont en effet publiées en grand nombre, aussi bien en réaction à la prolifération des faux qu'en raison de la volonté de faire passer du faux pour du vrai. Les énoncés ne sont donc plus simplement « vrais » ou « faux ». Dubuisson ne qualifie pas ici le fait en lui-même, il qualifie le bruit dans son élaboration. Le bruit est « très faux », car il multiplie les écarts avec la réalité en raison de sa précision, très faux aussi en raison de la position réelle de Madame de Longueville pendant le siège de Paris, qui a justement prétexté de sa grossesse pour ne pas quitter la capitale et s'est installée à l'Hôtel de Ville.

De l'incertitude liée aux nouvelles qui circulent pendant la Fronde découle finalement l'apparition de la notion de vraisemblable dans l'appréciation des informations. Ainsi, pour le samedi 22 janvier 1650, on peut lire :

1338 *Ibid.*, p. 109.

1339 C. Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, *op. cit.*

« Ce soir, le duc de Beaufort et Coadjuteur furent menés par M. le duc d'Orléans voir le Roi et la Reine, laquelle prit ledit duc de Beaufort par la main et le réconcilia avec M. le Cardinal, ce qui avoit été concerté et promis dès les jours précédents.

Autres disent, et est plus vrai, que ce fut le duc d'Orléans qui mena le duc de Beaufort vers M. le Cardinal qui vint et se tint au passage, comme ils alloient, et les reçut¹³⁴⁰. »

Ici l'énoncé n'est pas clairement qualifié de bruit. Cependant, avec la formulation « autres disent », on retrouve bien un bruit dans un des sens donnés par Furetière, celui de « nouvelles dont on s'entretient dans le monde¹³⁴¹ ». La qualification d'une version comme étant « plus vrai[e] » montre que l'on est finalement dans l'appréciation du vraisemblable. La formulation n'est pas claire, on pourrait tout simplement comprendre que Dubuisson veut dire que la première version est fausse et la seconde vraie. Mais la mention de ces « autres » qui « disent » semble invalider cette interprétation. Il n'y a pas une version qui a été invalidée et corrigée par une source sûre puis reprise par notre scripteur, mais simplement deux versions concurrentes, dont l'une est plus vraisemblable que l'autre, « plus vrai[e] ». Entre les deux versions, il n'y a d'ailleurs que les circonstances qui varient, le résultat est le même : Beaufort, le « roi des halles », négocie avec le cardinal Mazarin. Là encore, le fait que les deux versions soient consignées par Dubuisson est intéressant. Pour éclairer cela, il faut souligner le caractère théâtral et saisissant de la première version où Anne d'Autriche prend la main du duc de Beaufort pour le réconcilier avec le cardinal. Ce type de mise en scène – qu'elle soit réellement jouée ou simplement mise en récit – fait partie du répertoire des modalités d'action du pouvoir en ce qu'il permet notamment de susciter un petit événement politique¹³⁴². Le symbolisme de cette scène a en effet son importance dans l'économie de l'information de la Fronde. La puissance politique du geste décrit dans la première version est sans commune mesure avec celle, banale, de Gaston d'Orléans faisant « office d'interpositeur¹³⁴³ », pour reprendre le qualificatif que lui attribue Dubuisson au début de son *Journal*. Si la première version n'est pas en adéquation avec ce que Dubuisson pense être l'événement réel, elle est néanmoins efficace, percutante, et donc susceptible d'avoir une influence sur la crise politique en cours. En juxtaposant les deux récits et en identifiant le second, comme « plus vrai », Dubuisson marque une prise de distance avec la mise en scène de l'action politique et produit un travail d'expert de l'information. Les caractéristiques du

1340 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 211.

1341 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., article « bruit ».

1342 Christian Jouhaud souligne « l'influence du modèle théâtral sur la politique dans la première moitié du XVII^e siècle. » (C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, op. cit., p. 269).

1343 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 29.

savoir-faire de l'expert en informations sont d'ailleurs parfois visibles à travers le texte du « journal ». À la date du 7 janvier 1650, on peut ainsi lire :

« La dame de Brégy faite dame du lit de la Reine, qui est une nouvelle charge en France, à la mode d'Angleterre, comme une seconde dame d'honneur, et en cette qualité entra ce jourd'hui dans le carrosse de la reine pour aller à Notre-Dame. Ainsi le porte le bruit commun qui est faux. La vérité est qu'elle entre au carrosse de la reine comme femme d'un ambassadeur extraordinaire de la couronne de Suède en France, qui est le comte de Brégy, qui y vient en cette qualité, que la reine de Suède lui a donnée, après l'avoir premièrement retenu à son service et fait capitaine de ses gardes¹³⁴⁴. »

Dubuisson souligne ici la différence entre son analyse et celle du commun, révélant ainsi la plus-value apportée par ses compétences. Dans ce passage, le « commun », ce sont ceux qui n'ont pas les moyens, l'idée, ou plus prosaïquement d'intérêts à questionner la véracité d'un énoncé : « Ainsi le porte le bruit commun qui est faux ». La phrase est au présent, elle permet de distinguer le bruit qui court toujours malgré son inexactitude et la position de l'expert qui est en capacité de déterminer le véritable déroulement des faits. Dubuisson développe son propos et donne en effet des précisions sur la position de la « dame de Brégy ». Il convoque en fait des éléments qui proviennent de la masse d'informations générales qu'il ne cesse de collecter et de consigner, et qui lui permettent ici d'identifier les acteurs et leurs fonctions. Le passage illustre ainsi particulièrement bien ce qu'est l'activité de Dubuisson-Aubenay et l'intérêt de l'accumulation d'informations de toutes natures qu'il pratique. Ses connaissances sur le personnel diplomatique des nations européennes lui permet en effet de corriger le bruit commun. Si Dubuisson pratique bien un savoir érudit au sens d'un savoir du détail, ses connaissances lui servent notamment à expertiser l'information d'actualité, compétence fort utile dans l'entourage de puissants acteurs politiques. Son activité n'a ainsi pas pour principal motif la curiosité. Elle est à rattacher à la nécessité pour les élites de disposer d'un état actualisé des rapports de force et des équilibres sociaux dans le champ du pouvoir.

Les feuillets autographes soigneusement copiés au XVII^e siècle et mis en recueils puis publiés au XIX^e siècle sous le titre de *Journal des guerres civiles* sont bien pour Dubuisson-Aubenay un document de travail, plus exactement, un outil de travail. Le fait qu'il utilise les marges de ce document pour noter des références, des appréciations, des renvois à des

1344 *Ibid.*, p. 198.

documents qu'il possède le confirme¹³⁴⁵ et montre qu'il utilisait ce document de la même manière que nombre d'autres pièces présentes dans ses papiers dont les marges sont remplies de commentaires et autres précisions. Le « journal » permet d'observer comment Dubuisson travaille, quelles techniques de gestion de l'information il mobilise. Il apparaît finalement comme une compilation des différentes formes de discours informatif que le scripteur manie. Nous avons analysé un certain nombre de formes brèves dont la consignation de nouvelles, de bruits et leur appréciation. Dubuisson note aussi dans le texte du « journal » des nouvelles diplomatiques. On y trouve aussi, plus rarement certes, quelques courts récits narratifs qui s'éloignent des thématiques habituelles. Au 2 février 1650, il rapporte ainsi une histoire d'inceste qui se termine par un meurtre et un suicide¹³⁴⁶. Le 7 octobre 1652, c'est la mort d'un des jeunes enfants des Guénégaud et l'autopsie du corps qui sont relatées¹³⁴⁷. Cela confirme qu'il ne s'agit pas d'un texte entièrement consacré aux « guerres civiles ». Il y a d'ailleurs quelque chose de l'ordre de l'illusion rétrospective à penser que Dubuisson puisse avoir perçu, dès 1648, la spécificité de la crise au point d'inaugurer un mode particulier de consignation des événements dédié à cette dernière. Il s'agit beaucoup plus d'un document réceptacle pour toutes sortes d'informations, y compris parfois celles qui touchent Dubuisson dans ses relations sociales — comme la mort du petit Guénégaud —, y compris celles qui se rapportent à ses obsessions pour certains champs du savoir — comme ici la médecine avec le compte-rendu de l'autopsie. Il est toutefois possible que la densité de l'actualité politique en 1648 avec l'opposition du parlement, corrélée à la nouvelle sédentarité de Dubuisson auprès du secrétaire d'État l'ait amené à innover en compilant les informations qu'il collectait dans un même document, avec une thématique dominante autour de la politique intérieure et des événements parisiens. En cela, le « journal » est une sorte de laboratoire, un objet scripturaire utilisé pour tenter de fixer et d'ordonner ce trop-plein d'informations dont Ann Blair a montré qu'il suscitait en retour l'élaboration de techniques de gestion de l'information¹³⁴⁸.

1345 Si la copie comprend dans ses marges des renvois aux pièces imprimées qui sont reliées avec elle, l'original comprenait aussi de nombreuses mentions marginales. On connaît leur existence par l'« avertissement » placé en tête du premier recueil de la copie et qui explique que l'« on a inséré dans le corps de cette copie ce qui est à la marge dans l'original » (Provins, Ms 33). S'il est difficilement possible de savoir ce qui était exactement dans les marges, on sait donc toutefois qu'elles étaient utilisées.

1346 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 217.

1347 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 285.

1348 Ann Blair, *Too Much to Know. Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven & London, Yale University Press, 2011.

L'activité déployée par François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay au cours de sa carrière est donc exemplaire de ce travail de l'information qui s'effectue dans l'entourage des puissants, acteurs du fonctionnement de l'État, diplomates, chefs militaires. Ses techniques de travail ne sont pas un exemple isolé. La manière dont il annote à la plume les pièces collectées recouvre d'ailleurs les différents traitements identifiés par Ann Blair lorsqu'elle évoque « la prise de note comme gestion de l'information¹³⁴⁹ ». La rédaction de ce qui est devenu le *Journal des guerres civiles* est moins liée à la crise qui s'étend de 1648 à 1652 qu'à l'identité professionnelle et aux pratiques de Dubuisson-Aubenay sur le long terme. Le travail de collecte, d'analyse et de gestion de l'information qu'il fournit pour le service de patrons qui ont besoin de cette matière l'amène à rassembler une documentation approfondie sur les enjeux politiques, diplomatiques, militaires, géographiques qui lui sont contemporains. Cela passe par la consultation la plus large possible de ce qui circule en termes de nouvelles, que ces dernières soient publiées à une large échelle ou dans des cercles plus restreints. Cela passe aussi par l'accès — ou la tentative d'accès —, à l'aide de réseaux soigneusement entretenus, à des informations plus confidentielles, des actualités immédiates sur ce qui se fait, se dit, au cœur même des lieux de pouvoir et des congrès où se décide l'avenir des monarchies européennes. Mais cela passe aussi par une pratique encyclopédique de la collecte de savoirs sur des sujets extrêmement divers dont la connaissance permet d'être en capacité d'expertiser tout type d'information, mais aussi de fournir de la matière intellectuelle, juridique pour des argumentaires, des procès, des négociations, des propositions d'actes législatifs, des traités diplomatiques, enfin pour la pratique du pouvoir, et en particulier pour la constitution des écrits liés à l'exercice de l'État. Bien sûr, cela se conjugue aussi avec une appétence personnelle pour l'érudition, pour le plaisir de sédimenter les connaissances et nous avons vu que Dubuisson avait bien l'intention de publier des ouvrages savants.

De manière plus générale, une des problématiques à laquelle est confronté Dubuisson-Aubenay est finalement de savoir comment stocker des informations aussi diverses, qui peuvent lui servir aussi bien dans le cadre de son activité professionnelle, que dans ses projets plus personnels d'écriture et de publication des savoirs. La forme des « itinéraires » répond à cette problématique. Les premiers éditeurs de l'*Itinéraire de Bretagne* à la fin du XIX^e siècle

1349 « Annotations might make corrections to the text, add cross-references to similar material in the same or different texts, or include occasional words of praise or criticism, but predominantly they flagged passages of interest, either nonverbally (through underlining or various kinds of marginal marks) or by highlighting with keywords the topics treated or examples or authorities cited in the passage deemed of special interest. » (Ibid., p. 71).

notent bien que certaines des parties du texte semblent être issues de mémoires préparés pour Jean d'Étampes¹³⁵⁰. Le système fonctionne en fait dans les deux sens. L'*Itinéraire* intègre des mémoires rédigés sur une question ponctuelle pour le service du commissaire, et il concentre des informations qui pourraient être utiles à Dubuisson pour répondre à une demande de ce dernier, d'un patron futur ou d'un correspondant. Dans *The Information Master*, Jacob Soll souligne combien l'information géographique — au sens large — est importante pour Colbert en tant que ressources pour gouverner et administrer. Lorsqu'en 1671 le ministre envoie en Italie son fils, le marquis de Seignelay, il souhaite que ce dernier rédige un mémoire descriptif du pays¹³⁵¹. Tout comme le sont les « itinéraires » de Dubuisson-Aubenay, Colbert souhaite une approche très globale : Seignelay doit observer les systèmes politiques, l'architecture, les forces militaires, évaluer la démographie, caractériser les groupes sociaux, les lois, les coutumes¹³⁵². Jacob Soll souligne que pour Colbert, le voyage et la relation doivent être menés comme une « enquête¹³⁵³ ». Ces données à la fois diverses, mais aussi très utiles pour le métier d'homme d'État se retrouvent dans les « itinéraires » de Dubuisson. Seulement, ce dernier ne dispose pas des consignes précises fournies par Colbert, ni de l'éducation de Seignelay, formé spécialement pour l'efficacité administrative et héritier des techniques scripturaires du monde de la marchandise. Les « itinéraires », avec leur foisonnement de données diverses, tout comme le « journal des guerres civiles » sont avant tout des écrits-laboratoires, des essais de formes qui permettent, dans un contexte donné, de compiler et de rendre utilisables une masse d'informations. Si Dubuisson envisage de publier certains de ces « itinéraires », le « journal », lui, ne fait l'objet d'aucune mention dans le projet de privilège de 1650¹³⁵⁴ qui pourtant comprend une vaste liste de thématiques sur lesquelles Dubuisson souhaite pouvoir publier. Cet indice supplémentaire vient confirmer ce que la forme de la rédaction et les habitudes de travail tendent à montrer : le « journal » est un outil de travail, un ensemble de feuillets compilant les informations collectées alors que Dubuisson est devenu presque exclusivement sédentaire, à Paris, chez le secrétaire d'État Guénégaud. Les informations que contient le « journal » sont avant tout destinées à être utilisées pendant la Fronde pour le service du secrétaire d'État, à être archivées pour être réinvesties plus tard dans des actions politiques, à être échangées, troquées avec d'autres interlocuteurs en mesure de disposer d'informations

1350 F.-N.B. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, op. cit., p. XII.

1351 J. Soll, *The information master*, op. cit., p. 87.

1352 *Ibid.*, p. 87-88.

1353 *Ibid.*, p. 87.

1354 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. V.

utiles. Ce que les papiers préparant la succession de Dubuisson-Aubenay nous montrent, c'est également que ces données si précieuses qui sont accumulées dans l'ombre des puissants ne sont pas toujours déposées dans les archives familiales de ces derniers. Certains experts de la gestion de l'information les conservent par-devers eux, car même s'ils sont utilisés pour le service de leur patron, ils sont leur outil de travail et leur capital. Les traces du travail au plus près de la documentation sont ainsi souvent difficiles à retrouver dans les grands massifs archivistiques des maisons nobles. C'est notamment le cas pour les princes de Condé dans les archives desquelles les papiers du travail quotidien sont largement absents.

2. Service du « parti des princes » et micro-alliances : usages de l'information chez les agents du prince pendant la guerre condéenne

Comme nous l'avons vu, des années 1630 au début de la Fronde, la circulation et le traitement de l'information autour de Louis II de Bourbon sont marqués par le service du roi et l'exercice de hautes fonctions militaires. Cela a pour conséquence une forte interconnexion entre le cabinet du prince et l'administration centrale de l'État, et notamment le secrétariat d'État à la guerre, mais aussi entre le prince et les autres acteurs du commandement militaire. La rupture avec Anne d'Autriche et Mazarin, puis l'emprisonnement des princes le 18 janvier 1650 s'accompagne de la disparition de ce système. La collecte, la circulation et le traitement de l'information au sein de la maison de Condé se replient alors sur la sphère clientélaire, et même plus restrictivement sur la sphère domestique. C'est essentiellement à Pierre Lénét, secrétaire des commandements du prince, qu'il revient d'organiser la collecte et le traitement de l'information pendant la détention des princes. Si le modèle de « parti » qu'il contribue à mettre en place pour soutenir ses maîtres excède largement la sphère domestique et répond à des logiques de cohésion différentes¹³⁵⁵, la collecte et le traitement de l'information reposent massivement sur des acteurs et des circuits liés à la maison des princes. Des acteurs domestiques sont bien actifs autour du prince avant 1650 dans le domaine de l'information, notamment ses secrétaires. Ils sont toutefois bien moins visibles et leur rôle est effectivement moindre du fait de l'afflux d'informations prétraitées qui irriguent le cabinet du prince. Si des domestiques intégrés de longue date à la maison princière constituent les principaux acteurs

1355 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 112-132.

de la gestion de l'information à partir de 1650, de nouveaux acteurs apparaissent également du fait de besoins inédits. Tous ces individus ont des compétences marquées dans le domaine de l'écrit. Une partie de ces hommes continueront à servir Louis II dans la période d'exil qui suit la fin de la Fronde et l'amène à passer aux Pays-Bas espagnols.

Observer cette transformation du fonctionnement des réseaux de collecte, de traitement et de mise en circulation de l'information autour du Grand Condé permettra dans un premier temps d'analyser un des canaux d'information du parti des princes à la fin de la Fronde, puis d'éclairer certains aspects de la mécanique des négociations menées par le prince pendant son exil. À travers cela, il s'agit de mettre en lumière l'activité d'acteurs dont une large part de l'identité professionnelle est caractérisée, au-delà de compétences précisément identifiables, par une forte polyvalence et une importante capacité d'adaptation aux services qui leur sont demandés, tout comme à l'évolution de la situation politique, et, par ricochet, de leur position personnelle.

2.1. Les acteurs du travail de l'information dans la maison princière

2.1.1. Domestiques et « agents »

Trois profils d'acteurs peuvent être distingués pour décrire les individus qui travaillent à la gestion de l'information politique, diplomatique et militaire au sein de la maison princière. Tout d'abord, ceux qui réceptionnent, copient, compilent, résument et classent les lettres et mémoires avec une liberté d'action limitée. Il s'agit notamment des secrétaires les moins élevés dans la hiérarchie interne à la maison et des commis qui assurent le travail administratif ordinaire. Ils sont peu visibles dans les sources, si ce n'est dans les registres comptables et par la présence de différentes mains dans les archives¹³⁵⁶. On trouve ensuite des domestiques qui occupent des postes stratégiques, comme le secrétaire des commandements¹³⁵⁷ ou encore

1356 Les archives du Cabinet des Titres du château de Chantilly, qui contiennent notamment les papiers conservés de l'administration générale de la maison de Condé (A.C., série A B.), sont lacunaires avant la fin des années 1670 et ne permettent pas d'établir pour cette période une liste complète des domestiques de plume de Louis II de Bourbon. Katia Béguin n'identifie que deux secrétaires, P. Charrieu et L. Roger, à partir des états de la maison de 1644, 1647 et 1660 K. Béguin, *Patrons et mécènes au Grand siècle*, op. cit., p. 554-555 (annexes).

1357 « Princes du sang, les Condé ont le privilège d'employer des secrétaires des commandements, qui seuls peuvent contresigner les ordonnances du prince » (Nicolas Schapira, « Les secrétaires particuliers sous l'Ancien Régime », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, 25 avril 2007, n° 40, p. 111-125).

l'intendant. En dehors des gages, pensions et gratifications qu'ils perçoivent¹³⁵⁸, leur importance se mesure dans la correspondance au fait qu'ils sont en relation directe avec le prince et sont le plus souvent associés aux enjeux politiques qui le touche directement. Si la gestion de l'information en rapport avec la politique du royaume, les affaires militaires ou la diplomatie ne fait pas forcément partie de leurs attributions courantes, la confiance que leur accorde le prince et les réseaux auxquels ils appartiennent les rendent particulièrement aptes à prendre en charge ponctuellement ce type de tâches. Enfin, on peut identifier une troisième catégorie d'acteurs qui est celle des « agents ». Furetière définit un agent comme « celui qui est commis pour faire les affaires d'un Prince, de quelque corps, ou de quelqu'un en particulier » et donne en exemple : « ce Gentilhomme a un valet qui est l'agent de toutes ses affaires¹³⁵⁹ ». Le terme désigne donc essentiellement un serviteur de confiance, particulièrement polyvalent, et qui sert pour toutes sortes d'affaires. Même s'il est parfois utilisé pour désigner un domestique bien intégré dans la domesticité princière afin d'indiquer qu'il est l'agent de son maître dans le cadre d'une affaire précise, le profil type de l'agent est plutôt celui d'un acteur qui ne dispose pas forcément d'un ancrage ancien dans la domesticité, mais qui est intégré à un moment où son service et ses compétences peuvent être utiles. Il faut toutefois se méfier des effets de source : l'apparence ponctuelle de l'action des « agents » est aussi liée à sa plus forte visibilité en temps de crise, d'événement, c'est-à-dire là où l'action est mise en écriture. On connaît souvent le nom des agents des Grands pendant les conjurations ou les révoltes nobiliaires car leur action est rapportée, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler les Mémoires d'Ancien Régime. On constate toutefois bien que ceux qui officient comme « agents » sont le plus souvent difficiles à situer précisément dans l'organisation de la maison princière. Le statut de « gentilhomme ordinaire », qui ne dit rien de leur fonction, leur est souvent dévolu¹³⁶⁰. C'est par exemple le cas pour deux acteurs sur lesquels nous reviendrons dans les pages suivantes : Jacques Carpentier de Marigny et Isaac de Lapeyrère.

1358 Katia Béguin donne des chiffres pour 1676 : 300 livres pour Dominique Darlons, secrétaire ordinaire, 800 livres de gages pour Jean-Baptiste Martin, secrétaire ordinaire, 2000 livres de gages et gratifications pour Gougenot, secrétaire du conseil des princes. 3000 livres de gages pour Dominique Chauveau, secrétaire des commandements. Jacques Caillet, secrétaire des commandements cumule 12 725 livres pour 1676 avec ses gages, pensions et gratifications K. Béguin, *Patrons et mécènes au Grand siècle*, op. cit., p. 591-592 (annexes).

1359 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, article « agent, ente ».

1360 Furetière évoque seulement ceux du roi : « il y a aussi des Gentilshommes ordinaires chez le Roy, qui reçoivent ses ordres, et qui les portent où il leur commande » A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., article « gentilhomme ».

Il y a de fait une forme d'ambiguïté dans la position d'un agent, que l'analyse de l'action de Carpentier de Marigny auprès de Condé permettra d'illustrer et de préciser. Le terme « agent » connote une proximité, voire une complicité, particulière entre le maître et son serviteur. L'agent est celui qui, souvent chargé des missions délicates ou peu avouables, partage une partie des secrets de son maître. Il est pourtant rarement socialement proche de lui, comme peuvent l'être des compagnons d'armes. Son intégration dans la domesticité n'a souvent pas le degré d'enracinement que confère l'existence de nombreux liens familiaux à l'intérieur même de la maison princière, phénomène dont Katia Béguin a bien souligné l'importance¹³⁶¹. Le prisme de la circulation de l'information révèle de plus une autre marginalité : si des domestiques de haute volée comme l'intendant, le secrétaire des commandements, ou le secrétaire ordinaire du prince voient passer entre leurs mains de nombreuses pièces d'informations adressées au prince ou expédiées à son initiative, si, de par leurs fonctions, ils ont une vue relativement large de la politique suivie par leur patron, l'agent n'est quant à lui destinataire que de ce que l'on veut bien lui communiquer. Pour le formuler autrement, la confiance que son maître lui accorde est limitée au périmètre des missions qui lui sont assignées.

2.1.2. Les principaux acteurs de l'information du parti des princes pendant la guerre condéenne

Pendant la guerre condéenne, des acteurs intégrés à des degrés divers dans la domesticité princière assurent des tâches de collecte et de gestion d'informations pour le compte de Louis II de Bourbon. À un autre niveau, ils sont tous intégrés au fonctionnement de la galaxie constituée par le parti des princes. Comme souvent avec la question de l'information, il est possible de localiser des échanges d'informations dans presque toutes les lettres qui transitent entre les acteurs impliqués dans les troubles. Toutefois, tous n'expédient pas de longues listes de nouvelles. Nous présentons ici ceux qui transmettent une quantité importante d'information de manière régulière, et non pas seulement afin de justifier leurs actions, de les contextualiser, ou encore de répondre à une demande ponctuelle et précise.

Jusqu'aux premières années de la Fronde, les échanges de Louis II avec son secrétaire des commandements, Pierre Lénét, portent essentiellement sur les affaires domestiques de la maison princière. À partir de la détention des princes, la correspondance de Lénét — que ce

1361 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 203-231.

soit avec d'autres membres de la maison ou plus largement avec de potentiels soutiens — prend une tournure résolument politique et se remplit d'informations sur la situation intérieure du royaume de France, les relations internationales, et les enjeux politiques propres à la maison de Condé. Cela traduit une évolution de son rôle à la faveur de la crise, de gestionnaire efficace, il devient stratège. Après la libération des princes en février 1651, ce rôle de Lénéet se confirme. Pendant la guerre condéenne entre l'automne 1651 et l'automne 1652, il surveille les intérêts du prince à Bordeaux, l'informe aussi bien des manœuvres des frondeurs bordelais et des Ormistes, ces bourgeois radicaux qui se sont organisés initialement en une confrérie pour lutter contre un éventuel retour du duc d'Épernon comme gouverneur de Guyenne, que des actes du prince de Conti et de la duchesse de Longueville. Jacques Caillet, premier secrétaire de Louis II, produit quant à lui de nombreuses lettres et mémoires transmis à ceux — dont Lénéet à Bordeaux — que le prince s'applique à soigneusement informer. Le plus souvent, dans ses échanges avec ses serviteurs impliqués dans les affaires de la Fronde, Condé écrit de courtes lettres, qui comprennent ses instructions, et indique que le détail des nouvelles sera transmis par une lettre ou un mémoire écrit et signé par son secrétaire¹³⁶². Cela correspond notamment au fonctionnement habituel des échanges avec Lénéet. D'autres acteurs de la clientèle condéenne constituent des nœuds du réseau de gestion et de transmission de l'information. L'abbé Viole est ainsi un des principaux correspondants de Lénéet à Paris. Il transmet de longues lettres emplies de nouvelles à des acteurs du parti condéen en province et en reçoit en retour. Il expédie ensuite ces dernières au prince lui-même ou à ses agents parisiens¹³⁶³. Son frère, Pierre Viole¹³⁶⁴, président à la quatrième chambre des enquêtes et grand fidèle du prince de Condé, réceptionne les informations venant de la province et s'occupe de leur traitement quand Condé et son secrétaire Caillet se trouvent hors de la capitale¹³⁶⁵. En raison de l'importance du rôle que le premier président joue au sein du parti des princes, Pierre Viole est également souvent amené à transmettre de nombreuses informations dans ses échanges avec le prince et avec Pierre Lénéet. Quant à Jacques Carpentier de Marigny, il constitue un nœud du réseau de transmission

1362 Certaines lettres de Jacques Caillet à Lénéet, conservées dans les papiers de Lénéet à la Bibliothèque nationale (Français 6702-6730), sont transcrites dans l'étude du duc d'Aumale sur les princes de Condé (Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1892, vol.6, p. 537, 563, 589).

1363 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde*, Paris, Imprimerie de A. Wittersheim, 1855, p. 22, 40 et papiers de Lénéet (B.n.F., Français 6702-6730).

1364 Pierre Viole est à Bordeaux au printemps 1652 mais revient à Paris à l'été.

1365 Lettre du président Viole à Pierre Lénéet, Paris, 18 octobre 1652, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 577.

d'informations du parti des princes et occupe une place particulière que nous allons détailler. Les missions diplomatiques suscitent aussi d'intenses circulations d'informations : Lénét mandaté par Condé pour négocier un soutien auprès des Espagnols à la fin de l'année 1651 tient son patron informé des moindres évolutions de sa mission. Henri de Taillefer, sieur de Barrière, autre agent du prince envoyé en Angleterre en 1652, fait de même¹³⁶⁶. Enfin, la transmission d'informations entre le prince et ses fidèles à la tête des armées condéennes, comme le comte de Marchin, relève plus de l'organisation opérationnelle de la guerre telle que nous avons pu la décrire dans les premières parties que de la gestion de l'information au sein de la maison de Condé.

2.2. Pierre Lénét et Jacques Carpentier de Marigny : servir la logistique de l'information du parti des princes

2.2.1. Jacques Carpentier de Marigny : un exemple de modalité d'accession au service du prince pendant la Fronde

Jacques Carpentier de Marigny est né en 1615 à Nevers. L'étude biographique menée par Marius Guérin en 1920, notamment à partir d'un dépouillement minutieux d'archives, permet de caractériser sa trajectoire sociale¹³⁶⁷. Issue de la bourgeoisie nivernaise, sa famille pratique l'anoblissement taiseux par achat de terres seigneuriales, dont la seigneurie de Marigny¹³⁶⁸. Les Carpentier de Marigny sont ainsi à plusieurs reprises l'objet de suspicions sur la validité de leur noblesse, que ce soit de la part de l'administration ou de particuliers. La carrière choisie par Jacques Carpentier, qui l'amène à servir de puissants aristocrates, permet d'ailleurs de conforter cette fragile noblesse : il est en effet enregistré comme gentilhomme ordinaire du prince de Condé lors de l'exil flamand de ce dernier après la Fronde¹³⁶⁹. Obtenir la reconnaissance de cette qualité au sein de la maison princière permet à Marigny de disposer de documents authentiques attestant de sa noblesse. Il est fortement probable que cela ait pesé

1366 A.C., P 12, P 13, P 14.

1367 Marius Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny, chansonnier de la Fronde, poète et prosateur nivernais (1615-1673) », *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 1920, 2ème série, n° 8, p. 1-114.

1368 *Ibid.*, p. 2.

1369 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 210 ; M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 2.

sur la décision du Conseil d'État en 1669 de confirmer la noblesse des Carpentier de Marigny¹³⁷⁰. Destiné à une carrière ecclésiastique, Marigny reçoit une éducation poussée¹³⁷¹. Il est assez probable qu'il soit passé par le collège jésuite de Nevers. Dès les années 1630, il est en relation avec des aristocrates liés à son terroir d'origine, et notamment avec Marie de Gonzague, dont le père est le duc Charles de Nevers. Il sera également toute sa vie en contact avec Roger de Bussy-Rabutin, dont le berceau familial se trouve en Bourgogne et dont le père est nommé lieutenant général du roi en Nivernais en 1634. Tallemant précise qu'il maîtriserait plusieurs langues, dont l'espagnol et l'italien¹³⁷². Marigny voyage en Italie vers les années 1637-1638. Il semble initialement avoir rejoint la principauté de Mantoue dont Charles de Nevers est souverain. Au début des années 1640, il s'emploie à pénétrer le monde des lettres parisien. Il entre notamment en contact avec Jean Chapelain, Ménage et Conrart dont les recueils contiennent certaines de ses pièces¹³⁷³. En quête de revenus, il semble un temps tenir un emploi de secrétaire dans la suite d'Abel Servien au congrès de Münster¹³⁷⁴. En 1645, il se rend à la cour de Suède¹³⁷⁵. Au début de la Fronde, on le retrouve au service du coadjuteur de Paris qui l'emploie pour écrire des mazarinades en prose, en vers, et sous forme de chansons¹³⁷⁶. Il continue cet office auprès du prince de Conti à partir de 1651, puis de Louis II de Bourbon à partir du printemps 1652¹³⁷⁷. Il sert également occasionnellement Gaston d'Orléans.

Marigny n'est pas employé par Condé uniquement pour ses talents de pamphlétaire. Il exerce un rôle plus large d'agent du prince et notamment de relais d'informations pendant la guerre condéenne. Détailler son activité et sa place au sein du parti des princes à partir de 1652 révèle la polyvalence des tâches d'un acteur essentiellement connu pour son habileté à rédiger des mazarinades et précise le profil d'un membre de cette catégorie d'acteurs que l'on nomme des « agents ». Il s'agit également de revenir sur les modalités de son intégration au service de Louis II de Bourbon. Les fonctions de Marigny auprès du prince de Conti l'amènent dès 1651 à correspondre avec Pierre Lénét, secrétaire des commandements du prince de Condé, qui est issu d'une famille anciennement au service des Condé et pour qui

1370 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 99.

1371 *Ibid.*, p. 4.

1372 G. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, op. cit., p. 409.

1373 B.n.F., Arsenal, Ms 4129, p. 527 ; Ms 4115, p. 1299 ; Ms 5414, p. 683 ; Ms 5422, p. 1171.

1374 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 7.

1375 *Ibid.*, p. 7-8.

1376 C. de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 381, 396.

1377 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 409.

Louis II a obtenu une charge de procureur général au parlement de Dijon en 1641. En 1650, après l'arrestation des princes, Lénéet rejoint la princesse douairière à Chantilly et organise pour une large part la mobilisation des soutiens condéens. Il devient donc l'un des plus fins connaisseurs de la clientèle condéenne, des tensions qui la traversent et des mécanismes du service, de la fidélité et de l'achat de partisans. Il est ainsi l'un des principaux artisans de la constitution du « parti des princes ». À la suite de Katia Béguin et de Robert Descimon, le parti condéen est ici entendu comme coalition composite construite sur la satisfaction d'intérêts particuliers, sur l'achat de partisans, et sur des tentatives de détournement des dynamiques sociales et politiques parisiennes au profit de Louis II de Bourbon¹³⁷⁸. Lénéet suit Condé quand ce dernier quitte Paris pour Bordeaux en septembre 1651. Le secrétaire des commandements du prince est ensuite envoyé en Espagne de début octobre à fin novembre afin de conclure un traité d'alliance que Louis II souhaite établir pour obtenir l'appui du Roi Catholique¹³⁷⁹. Il reste ensuite à Bordeaux, chargé de surveiller et de coordonner les intérêts de Condé en Guyenne et l'exécution du traité passé avec L'Espagne¹³⁸⁰.

Nous l'avons déjà noté, la transmission d'informations est un opérateur commode pour entrer en relation suivie avec quelqu'un. Lénéet constituant un nœud du réseau de transmission d'informations du parti des princes, Jacques Carpentier de Marigny entre naturellement en correspondance avec lui et entreprend de lui fournir de la matière informative tout en profitant des nouvelles que le secrétaire des commandements veut bien lui transmettre¹³⁸¹. On trouve ainsi dans les lettres de Marigny des bribes d'informations sur l'avancement de la cause condéenne à Bordeaux, informations dont Lénéet dispose très probablement et qui n'ont rien de particulièrement confidentiel puisqu'il s'agit avant tout de bruits publics. Ces derniers portent notamment sur l'évolution du périmètre des fidèles des princes, et des troupes potentiellement mises à leur disposition. Le départ de Lénéet en mission en Espagne est l'occasion d'intensifier ces envois et de les convertir en un service véritablement utile, le secrétaire des commandements ayant besoin de se tenir informé alors qu'il se trouve à

1378 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 112-113 ; R. Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville », art cit.

1379 Louis-Gabriel Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (eds.), *Mémoires de Pierre Lénéet, procureur-général au parlement de Dijon et conseiller d'État*, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1838, p. 528-532.

1380 *Ibid.*, p. 540.

1381 Les lettres de Marigny à Lénéet se trouvent dans les « papiers de Pierre Lénéet » conservés à la Bibliothèque nationale (B.n.F., Français 6702-6730). La plupart ont été publiées au milieu du XIX^e siècle (*Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde, op. cit.*).

plusieurs centaines de kilomètres de Bordeaux. Les lettres révèlent toutefois que Marigny travaille surtout à se rapprocher du prince de Condé. Sa position auprès du prince de Conti est en effet fragile. Marigny se trouve à Bordeaux aux prises avec Jean-François Sarrasin, redoutable rival qui dispose de nombreux alliés dans l'entourage de Conti. La stratégie de Marigny est alors double. Il écrit à Louis II et lui transmet des informations, fait de même avec Lénéet, tout en valorisant ses échanges avec le prince auprès du secrétaire des commandements. Quand il expédie une lettre à Condé, il prend en effet soin de le mentionner dans ses échanges avec Pierre Lénéet et n'hésite d'ailleurs pas à préciser que Louis II « veut qu[']il luy escrive souvent¹³⁸² ». Lénéet est effectivement à ce moment un des intermédiaires les plus efficaces pour qui souhaite gagner la confiance de Louis II, progresser dans la hiérarchie des agents du prince, et voir augmenter ses gratifications. Des propos tenus dans une lettre du 22 décembre 1651 confirment explicitement que Marigny passe bien par Lénéet pour proposer ses services à Condé. Le Nivernais écrit en effet :

« Je vous prie de continuer à me rendre de bons offices auprès de Son Altesse et de l'assurer que personne n'aura jamais plus de fidélité pour son service ny plus de zèle pour ses intérêts que j'en auray toute ma vie ; quand elle m'honorera de ses commandements, elle connoistra que c'est une vérité la plus constante du monde¹³⁸³. »

Si Marigny s'adresse en ces termes à Lénéet et s'il investit du temps dans une correspondance assidue avec ce dernier, c'est qu'une des fonctions de Pierre Lénéet est notamment d'identifier pour Condé les personnes les plus à même de le servir efficacement. Il existe donc, dans le modèle de structuration de la clientèle condéenne, une variante du régime de courtage des faveurs tel qu'identifié par Katia Béguin avec ses « filières de la protection¹³⁸⁴ » qui remontent des solliciteurs vers un cercle restreint de commensaux qui disposent de la confiance et de l'oreille du prince. Lénéet n'est pas seulement un intercesseur. Il effectue pour Condé un travail d'identification et de sélection des agents les plus sûrs et efficaces pour une tâche donnée. Si, dans le modèle classique de courtage de la faveur, les membres du cercle des commensaux proches du patron constituent des intermédiaires pour le solliciteur, ici, Lénéet fait aussi office d'intermédiaire pour Condé dans son processus de recrutement avant de constituer un intermédiaire pour celui qui veut jouer un rôle auprès du prince. Marigny cherche donc à gagner la confiance de Lénéet afin que ce dernier le désigne auprès du prince pour des tâches d'importance stratégique et qui impliquent que le prince

1382 *Ibid.*, p. 8.

1383 *Ibid.*, p. 7.

1384 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 177.

place une partie de sa confiance en son agent. Le moment est d'ailleurs bien choisi, car la situation se tend considérablement avec le retour du cardinal Mazarin en France. Condé a donc besoin d'étendre ses moyens d'action. Au-delà des protestations rhétoriques de dévouement à la cause condéenne, les bribes d'informations que Marigny transmet assidûment à Pierre Lénét et à Louis II de Bourbon en 1651 permettent d'illustrer en acte son souci des affaires du prince et de montrer qu'il suit fébrilement les progrès de ses plans — Marigny affirme ainsi, après avoir évoqué la levée de nouveaux soldats, qu'il « souhaite que M. le P. obtienne tout ce qu'il desire¹³⁸⁵ ».

Entre la fin de l'année 1651 et le printemps 1652, Condé bataille contre les troupes fidèles à la cour sur les pourtours de la Guyenne, puis remonte progressivement vers Paris. Le souhait de Marigny est finalement exaucé. En 1652, il est au service direct de Louis II et retrouve le prince à Paris à partir de la mi-juin où, en plus de produire des contenus pour les mazarinades imprimées sur la presse installée dans l'Hôtel de Condé¹³⁸⁶, il participe plus largement à l'organisation de la sédition. Il correspond toujours abondamment avec Lénét, resté quant à lui à Bordeaux. Les relations de Marigny avec les autres proches serviteurs de Condé, comme Gourville, alors aussi à Paris, sont bien plus distendues¹³⁸⁷. Lénét se définit lui-même dans ses lettres à Condé comme un « ami¹³⁸⁸ » de Carpentier de Marigny. La notion d'amitié est ici à saisir comme une relation politique¹³⁸⁹, ancrée dans les logiques sociales de la clientèle condéenne, « micro-société¹³⁹⁰ » où de nombreux liens renforcent l'appartenance commune à la condition de serviteurs des princes. L'amitié entre Lénét et Marigny relève plus de la logique du « pacte¹³⁹¹ » dans une période où le service des princes est perçu, même par ses plus grands fidèles, comme quelque chose de périlleux. La multiplication des liens de confiance — et de fait des canaux d'information — constitue donc à ce moment une sécurité supplémentaire et un moyen, non pas forcément de renforcer la cohésion du parti des princes, mais plutôt justement de préserver une forme de recul vis-à-vis des événements. Christian Jouhaud utilise cette notion de pacte à propos de la relation entre les hommes de lettres Jean-

1385 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 8.

1386 R. Descimon et C. Jouhaud, « La Fronde en mouvement », art cit, p. 317.

1387 « Je n'ay point vu M. de Gourville, ainsi il ne m'a rien dit de votre part, et nos cartiers sont si éloignés l'un de l'autre que si nous ne nous trouvons chez le patron, nous ne nous voyons guères. » (lettre du 1er septembre 1652 à Lénét, *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 82).

1388 L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon*, op. cit., p. 561.

1389 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 55.

1390 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 149.

1391 C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, op. cit., p. 101.

Louis Guez de Balzac et Jean Chapelain et explique que les deux hommes « se communiquent l'un à l'autre tout ce qu'ils écrivent et se font part de leurs observations, considérations, jugements sur les productions des autres, critiques, louanges des autres sur leurs propres productions¹³⁹². » On retrouve chez Lénét et Marigny cette double thématique dans les informations transmises : à la fois des éléments extérieurs, des analyses, utiles à leurs activités, mais aussi des éléments sur l'état respectif de leurs intérêts personnels. Cette dernière composante est d'ailleurs aussi ce qui différencie une simple transmission d'informations dictée par des besoins fonctionnels — ici l'appartenance au parti des princes et la conduite de la révolte — et une relation d'amitié.

2.2.2. Une logistique de la transmission d'informations au sein du parti des princes entre Bordeaux et Paris

À partir de 1652, les lettres de Marigny à Pierre Lénét sont désormais presque essentiellement composées de transmissions de nouvelles : Marigny fait la chronique de la Fronde parisienne et demande en retour à Lénét de lui fournir les dernières nouvelles bordelaises ainsi que des analyses plus personnelles de l'évolution des événements. On trouve sous la plume de Marigny les délibérations au Parlement, les actions des principaux acteurs de la Fronde ou encore des mouvements de troupes. Il s'agit d'informations que le secrétaire des commandements de Condé n'obtient probablement pas aussi facilement et à une telle fréquence par d'autres canaux. Les informations transmises sont suivies et détaillées. Le 19 juin, Marigny redouble ainsi une longue lettre écrite « à six heures du soir¹³⁹³ » par un billet rédigé « à onze heures du soir¹³⁹⁴ » afin de compléter les nouvelles adressées à son destinataire par une évocation des dernières négociations en cours entre Condé, Gaston d'Orléans et Chavigny¹³⁹⁵. Les lettres sont souvent longues et entrent dans le détail des événements. Marigny se livre aussi à des analyses poussées de la situation politique, développe les différents scénarios possibles, tâche de disséquer les projets des uns et des autres. C'est d'ailleurs, selon lui, ce qui constitue avant tout la valeur de ses lettres. Il écrit ainsi le 28 août à Lénét :

1392 *Ibid.*

1393 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde, op. cit.*, p. 11.

1394 *Ibid.*, p. 14.

1395 *Ibid.*

« Je ne doute point que S. A. ne vous informe de tout ce qu'elle a projeté de faire. Toutefois, pour vous faire une relation tout à fait complète, il faut que je vous écrive ce que j'en pense et ce que j'en ay pénétré¹³⁹⁶. »

Plus tard, entre la fin 1652 et début 1653, alors que les Condéens sont en échec, Lénéet semblera finalement utiliser les informations transmises par Marigny depuis Paris afin de fournir des nouvelles fraîches sur la capitale à Condé qui a quitté Paris depuis le 13 octobre. En effet, les nouvelles fonctions de Marigny font qu'il se trouve au centre des flux d'informations du parti condéen. Il constitue donc une source d'information particulièrement précieuse pour Lénéet, qui, dans le brouillage généralisé de l'information propre à la Fronde, semble souvent avoir besoin de confirmer les données dont il dispose sur les événements parisiens. Marigny ayant accès à certaines des lettres adressées à Condé, il est en effet en mesure de fournir des informations sûres ou de se livrer à des vérifications. On apprend par exemple dans une lettre du 20 juin 1652 que Marigny a pris connaissance du contenu d'une lettre adressée au comte de Fiesque — fidèle de Louis II — par un officier d'un régiment à la solde de Condé¹³⁹⁷. Il en rapporte une partie du contenu à Lénéet.

Condé reste à Paris du 11 avril au 13 octobre 1652¹³⁹⁸. Une des tâches de Marigny est alors de participer au fonctionnement du principal nœud parisien du réseau de communication du parti des princes. Sa correspondance avec Lénéet montre qu'il réceptionne, à l'hôtel de Condé où il se trouve, de nombreux courriers d'acteurs liés au parti des princes. Il en redistribue une partie et extrait des lettres et mémoires dont il prend connaissance des informations qu'il filtre et redistribue également dans ses propres lettres ou oralement. Il ne s'agit bien sûr pas d'une tâche solitaire. L'hôtel de Condé est peuplé de secrétaires et de commis, mais un certain nombre de courriers, dont la portée stratégique est importante, sont bien traités par le Nivernais. Une partie lui est en fait explicitement adressée. C'est le cas de la plupart des paquets expédiés par Lénéet. Marigny se charge ensuite de faire parvenir à leurs destinataires les paquets dont il n'est pas le destinataire final. Le 19 juin, il écrit ainsi à Lénéet :

« Monsieur de S. Pere m'a donné ce matin votre paquet. Je ne manqueray pas de rendre en main propre les lettres que vous m'avés adressées¹³⁹⁹. »

1396 *Ibid.*, p. 77.

1397 *Ibid.*, p. 16.

1398 R. Descimon et C. Jouhaud, *La France du premier XVII^e siècle*, op. cit., p. 163-164.

1399 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde*, op. cit., p. 11.

Les lettres de Lénéet à Condé passent ainsi le plus souvent par Marigny. C'est aussi souvent le cas des lettres que Marchin, chargé des opérations militaires en Guyenne, adresse au prince de Condé¹⁴⁰⁰. Dans ce dernier cas, Marchin fait parvenir ses lettres à Lénéet à Bordeaux, qui les transmet à Marigny, qui fait lui-même en sorte qu'elles soient remises à Condé. L'intérêt de ce fonctionnement est en fait de déléguer la gestion — complexe en pleine Fronde — des itinéraires d'acheminement du courrier : ni Condé, ni Marchin, ni les autres acteurs qui utilisent les services de Lénéet et Marigny pour transmettre des lettres entre Paris et Bordeaux, dans un sens ou dans l'autre, n'ont à se préoccuper de ces questions ; elles sont prises en charge par les deux protagonistes. Avant l'automne 1652, Marigny comme Lénéet recourent largement au courrier ordinaire. La sécurisation de l'acheminement s'appuie alors plutôt sur le fait de varier les destinataires et de multiplier les paquets. À son niveau, Condé lui-même dispose aussi de plusieurs options d'acheminement. Ainsi, il ne passe pas par Marigny pour l'ensemble des paquets qu'il transmet à Lénéet¹⁴⁰¹. On constate toutefois qu'il se contente parfois simplement de demander à Marigny d'inclure dans ses propres échanges avec Lénéet des informations ou des consignes qu'il souhaite faire passer à son secrétaire des commandements. La multiplication des canaux possibles de communication permettant selon le contexte de gagner en efficacité, ou de renforcer la probabilité qu'un message atteigne son destinataire dans une période de trouble qui met à mal la sûreté des voies de transmission. On retrouve donc logiquement, tout comme dans les dispositifs de communication entre le pouvoir central et les théâtres d'opérations en temps de guerre¹⁴⁰², un système de collationnement des écrits reçus et envoyés, et cela dès avant que Marigny soit à Paris. Dans une lettre du 2 février 1652 à Lénéet, Marigny indique ainsi avoir écrit à son destinataire « il y a trois ou quatre jour¹⁴⁰³ » et mentionne un paquet envoyé à Louis II, qui bataille alors dans le sud-ouest, en précisant qu'il contient une lettre pour Lénéet. Cette pratique s'observe quasiment dans chaque lettre¹⁴⁰⁴. Dans un contexte où l'interception de courriers est monnaie courante, elle permet de s'assurer de l'acheminement effectif des paquets et de leur bonne réception. Marigny confirme également soigneusement à Lénéet la transmission des paquets

1400 Lettre de Marigny à Lénéet, de Paris, le 22 septembre 1652 (L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon, op. cit.*, p. 573).

1401 La correspondance du prince de Condé pour l'année 1652 est toutefois très incomplète (à peine une centaine de lettres) et ne permet pas d'établir une cartographie précise et exhaustive de la circulation des informations, ordres et consignes.

1402 Voir la partie Communiquer pour mener la guerre : gestion et circulation de l'information au cœur de l'État.

1403 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde, op. cit.*, p. 8-9.

1404 On en trouve des exemples dans celle du 19 juin, ou encore du 7 juillet (*Ibid.*, p. 11, 18).

qu'il est chargé de redistribuer. Le caractère secret des informations transmises est parfois évoqué — les lettres sont en partie codées, même si le code utilisé est loin d'être robuste. Marigny conseille ainsi à Lénét de « faire [son] profit¹⁴⁰⁵ » de l'avantage que lui confère le fait d'être informé d'éléments que peu de gens possèdent. Il prend d'ailleurs souvent soin de désigner à son interlocuteur quelles informations il peut communiquer, et à qui, comme dans cette lettre du 20 juin :

« Vous ferez part de cette lettre à Mme de Tourville et à M. de Marchin, et ne ferez point voir mes lettres qu'à ceux dont nous sommes demeurés d'accord¹⁴⁰⁶. »

On constate ainsi que informations qui partent de l'hôtel de Condé vers Lénét à Bordeaux sous le contrôle de Marigny sont bien elles-mêmes en partie redistribuées une fois parvenue à destination.

Si Marigny se voit déléguer une part de la gestion de l'acheminement du courrier entre Paris et Bordeaux, c'est qu'il disposait préalablement d'un réseau étendu de contacts de confiance sur lesquels il peut s'appuyer, qualité essentielle pour qui veut se voir confier une fonction de relais d'information et de renseignement. Une fois au service du prince, il démontre de plus une connaissance particulièrement efficace des réseaux liés à l'entourage condéen. Son activité mondaine intense — ses bons mots et sa capacité à faire des vers lui garantissent une place dans les salons — lui permet d'entretenir de nombreux contacts et de disposer d'une vue panoramique des possibles canaux de communication. Marigny est ainsi particulièrement habile pour réorienter des flux de courrier. Il précise ainsi début juillet 1652 à Lénét qu'à la suite de l'indisponibilité des correspondants habituels, il convient désormais, pour transmettre des informations à la duchesse de Longueville, de passer par Pierre Viole, le président à la quatrième chambre des enquêtes et grand fidèle de Condé¹⁴⁰⁷. Marigny sait en effet que Viole entretient une correspondance chiffrée avec la duchesse¹⁴⁰⁸. Toutes sortes d'informations sur l'état des réseaux, les interlocuteurs à privilégier et les pièges à éviter, circulent ainsi entre les deux agents du prince. À la mi-juin 1652, Lénét met ainsi en garde Marigny contre un homme qui se présente comme partisan de Condé, mais qui joue en fait double jeu et tente d'obtenir des informations en échangeant avec des agents du prince :

1405 *Ibid.*, p. 13.

1406 *Ibid.*, p. 17.

1407 *Ibid.*, p. 22.

1408 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 440.

« Je vous suis fort obligé de l'avis que vous m'avez donné du beau dessein de ce bon homme perruquier. Je le connois, et quand il m'eut escrit, je n'aurois pas manqué à luy faire reponse telle qu'on les fait à des espions. Cependant, je luy conseille de marcher droit avec moy, car je ne suis pas trop endurant¹⁴⁰⁹. »

À partir de l'automne 1652, la confirmation de la débâcle du parti condéen et la condamnation de Condé et Conti révèlent toutes les ressources des réseaux de Pierre Léné et de Jacques Carpentier de Marigny. Il faut toutefois préciser ce que l'on entend par réseaux personnels. Les acteurs sur lesquels s'appuient Léné et Marigny, aussi bien pour collecter des informations que pour les transmettre, ont souvent eux-mêmes un lien plus ou moins étroit avec la vaste clientèle des princes de Condé. Il existe en effet, à l'intérieur même des clientèles, de multiples sous-réseaux, parfois concurrents, et qui permettent à ceux qui en font partie de disposer de ressources élargies aussi bien pour le service du patron que dans leurs affaires individuelles. Cela est notamment bien visible dans la rivalité entre Marigny et Sarrasin qui occupe de nombreuses pages dans les échanges de l'été 1652. Le Nivernais écrit ainsi dans une lettre du 25 juillet :

« J'ay escrit une jolie lettre sur son sujet à M. le prince de Conty, car j'ay appris que ce compagnon avec d'autres impertinens m'avoit daubé en presence de S. A. et de Mme de Longueville¹⁴¹⁰. »

Cette rivalité est bien à replacer dans le contexte des tensions internes au parti des princes, et dans celui des rivalités internes à la clientèle condéenne. Elle est aussi largement nourrie des dissensions entre le prince de Condé et son frère resté à Bordeaux. Sarrasin, proche de Conti, s'oppose à Marigny, devenu un agent important de Condé à Paris.

Marigny reste à Paris après le départ du prince en octobre 1652. Il doit toutefois quitter l'hôtel de Condé. Si quelques fidèles suivent le prince, beaucoup font alors profil bas et la masse au contour flou qui constituait le parti des princes se délite. La transmission du courrier entre Léné et Marigny devient alors particulièrement difficile, d'une part en raison de l'interception croissante des paquets, mais aussi du fait de la disparition de leurs canaux habituels d'acheminement¹⁴¹¹. Ils testent alors d'autres voies et s'informent mutuellement de

1409 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Léné durant la Fronde*, op. cit., p. 13.

1410 *Ibid.*, p. 32.

1411 Avant l'automne 1652, le courrier ordinaire est utilisé pour une bonne part par Marigny et Léné. La sécurisation de l'acheminement s'appuie alors plutôt sur le fait de varier les destinataires et de multiplier les paquets.

leur viabilité en rendant compte des lettres reçues. L'un comme l'autre insiste sur la nécessité d'accuser réception de tous les paquets¹⁴¹². Marigny écrit ainsi à Lénét le 22 janvier 1653 :

« Celuy qui m'a envoyé vos lettres est timide, et, dans une saison telle qu'est celle-cy, il craint l'embarras. C'est pourquoy je pense qu'il vaut mieux, pour luy faire plaisir, que vous repreniez votre antienne voye, comme je vous ay mandé, et que vous recommandiez que l'on ait un peu plus de diligence¹⁴¹³. »

Le problème principal n'est pas obligatoirement l'acheminement, mais plutôt la récupération des paquets une fois arrivés chez le destinataire intermédiaire. En effet, quand l'adresse de destination change régulièrement, comment en informer son interlocuteur alors que le seul mode de communication disponible est justement l'échange de lettres ? Entre janvier et février 1653, Marigny se plaint de ne plus recevoir de lettres. Il découvre finalement que Lénét les expédiait à une nouvelle adresse :

« A la fin nous retablirons si bien nostre commerce que nous n'aurons plus sujet de crier les uns contre les autres, et je vay vous dire d'où vient que je n'ay pas receu ponctuellement vos lettres. Vous aviés coutume de les envoyer vers la Croix-du-Tiroir dans la rue de l'Arbre-Sec ; j'avois soing de les envoyer retirer ; vous leur avés fait prendre le chemin de la rue des Mauvais Garçons¹⁴¹⁴. Je ne songeois point du tout à cette route. Celuy à qui vous les adressiez, bien qu'il soit de mes amis, ne scait en quel lieu du monde je suis ; il avoit cependant envoyé vos paquets chez un de mes amis, où il croioit que l'on pourroit scavoit de mes nouvelles. Ces paquets ont battu la campagne, enfin ils sont retournés à la ville, et je receus hier deux de vos lettres [...] ¹⁴¹⁵. »

Si une continuité de la communication est possible, c'est finalement parce que Lénét et Marigny ont de nombreuses relations en commun. Même si cela devient particulièrement visible avec l'effondrement de l'implantation parisienne des partisans de Condé, il ne s'agit pas seulement d'une solution de secours. Les différentes « voies » de transmission des courriers utilisés par Marigny et Lénét reposent déjà bien avant sur les réseaux qu'ils sont individuellement capables de mobiliser. Recruter un agent comme Marigny, ce n'est donc pas pour Condé simplement s'adjoindre ses services, c'est aussi élargir les ramifications de la galaxie condéenne. C'est d'ailleurs aussi l'étendue et l'efficacité de son réseau que Marigny démontre quand il s'emploie à régulièrement informer Lénét dès 1651.

1412 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 129.

1413 *Ibid.*, p. 127.

1414 Non loin de l'Hôtel de Ville.

1415 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 132.

2.3. L'échange d'information entre Marigny et Lénét : une politique de subalternes

L'observation des échanges entre Caillet et Marigny permet également de constater que les domestiques et agents de Louis II de Bourbon intégrés au parti des princes ne se contentent pas de travailler pour leur patron. Ils s'investissent également beaucoup dans des circuits horizontaux de circulation d'informations et d'analyses de la situation politique et militaire. Ces échanges illustrent le fonctionnement interne des clientèles et les stratégies de soutien mutuel qui permettent de tenir des positions ou de progresser dans la hiérarchie. Dans le contexte particulièrement confus, instable et violent de la fin de la Fronde, elles montrent aussi, à travers l'élaboration d'une grille de lecture parallèle de l'événement, la capacité de membres des clientèles et des domestiques à élaborer un savoir sur leur situation afin d'évaluer les risques de la fidélité.

2.3.1. Ambitions professionnelles et ressources pour servir pendant la guerre civile : dans les clientèles, une dépendance aux micro-alliances

Marigny transmet-il régulièrement des informations à Louis II ? Probablement, mais sans doute de manière marginale en termes de volume. Condé est déjà informé d'une large partie des nouvelles bordelaises par les lettres de Lénét — qui transitent souvent par Marigny comme nous l'avons vu. La correspondance de Marigny mentionne toutefois régulièrement des entretiens avec Condé où le Nivernais se livre au récit des éléments dont il a été informé. C'est là pour Condé une manière de croiser les informations et les points de vue afin de renforcer son appréhension de la situation. Pour Marigny, ces entretiens permettent aussi de valoriser l'action de Lénét et de quelques autres acteurs du parti des princes. Ainsi, le 16 juin, peu de temps après être arrivé à Paris, Marigny écrit à Lénét :

« Croyez que S. A. fut bien instruite du zèle de Marchin et de Lénét, et de tout ce qui s'estoit passé sur le sujet des mouvements de Guyenne, entre eux et Conty et Longueville. Marigny parla de toutes choses à cœur ouvert et il reconnut que S.A. avoit esté bien informée¹⁴¹⁶. »

Condé est à Paris depuis le 11 avril. Il est arrivé dans la capitale après plusieurs semaines de chevauchées, d'escarmouches et de batailles contre les troupes fidèles au gouvernement. Marigny, s'empresse donc, à son arrivée en juin, de rapporter au prince les nouvelles de

¹⁴¹⁶ Les noms propres sont codés par des chiffres sur les originaux. L'usage de la troisième personne pour parler de soi est une mesure de sécurité. *Ibid.*, p. 10.

Bordeaux qu'il vient de quitter. Il ne peut alors que constater l'efficacité de Lénét : Condé est déjà bien informé. Bien sûr, écouter Marigny permet au prince de renforcer sa connaissance des derniers événements et de multiplier les points de vue, mais l'entrevue semble surtout l'occasion pour Marigny de valoriser l'action du secrétaire des commandements et de Marchin, qui commande une large part des troupes condéennes en Guyenne. Marigny a toutefois tout intérêt à apporter des informations inédites au prince, ce qui lui permet d'exhiber son efficacité et ses compétences en matière de réseaux d'informations. En août 1652, il reproche ainsi sèchement à Lénét de ne pas lui avoir transmis la liste des jurats élus à Bordeaux¹⁴¹⁷. Il a en effet appris les noms des élus directement par Louis II : l'agent du prince se trouve donc informé par son maître, et perd une occasion de montrer son efficacité en étant le premier à apporter la nouvelle. L'information est particulièrement importante. En plein épisode orliste, l'élection des jurats conditionne le degré d'emprise du prince sur les institutions municipales. Il est d'ailleurs tout à fait possible que Condé ait lui-même obtenu la liste par Lénét, qui aurait ici choisi de transmettre en priorité et en personne cette information afin de souligner son propre rôle dans l'issue plutôt favorable de l'élection. L'épisode profite en effet à l'agent du prince à Bordeaux : dans la même lettre, Marigny rapporte que le prince « parla à son soupper tres-avantageusement de [Lénét]¹⁴¹⁸ ». Cet exemple montre bien que le fonctionnement des réseaux de transmission d'informations ne se comprend qu'en prenant en compte les dynamiques sociales et les tensions et contraintes qui s'exercent sur les différents acteurs qui les constituent. Même en pleine crise, alors que la transmission rapide d'informations est cruciale, des enjeux autres que l'efficacité tactique sont pris en compte. Marigny et Lénét sont à la fois les points nodaux d'une organisation bien pensée, mais aussi des acteurs pris dans les enjeux domestiques de l'entourage du prince de Condé. À la fin de la lettre du 7 août 1652 où se trouve l'épisode de l'absence de transmission de la liste des jurats élus, Marigny reproche de manière plus large le peu de zèle de Lénét à lui transmettre rapidement les nouvelles :

« Vous ne me mandés que le gros des nouvelles que tout le monde sçait, et quand je pense quelquefois regaler de vos amis, ils me disent des particularités que vous ne m'avés pas escrites et qui se trouvent vrayes. Je veux croire que vous n'avés pas le loisir ; mais cette amie à qui vous en faites part ne m'en escrit pas un pauvre mot. Je ne doute point que l'on ne cabale avec le thoulousain ; vous devez vous tenir alerte. On a escrit icy des lettres dans lesquelles on veut vous entasmer par quelque raillerie, ce sont des preparatifs

1417 « il ne tient qu'à vous de m'en mander les noms puisque la ceremonie estoit faite devant que votre courrier partist » (*Ibid.*, p. 52).

1418 *Ibid.*

à d'autres offices. Vous connoissés vos gents, prenés-y garde. Vous deviés bien nous avoir mandé les beaux endroits de la harangue du gros baron de Gerzé, qui s'est laissé prendre à Chateauneuf. [...] Faites bien ma cour aux Altesses¹⁴¹⁹. »

Avec son style gouailleur qu'il utilise pour fidéliser ses correspondants qui souhaitent aussi être divertis, Marigny reproche donc à Lénéet de ne pas faire correctement sa part du travail de transmission d'informations. Ne disposer que du « gros de l'information » le rend en effet à peine plus utile qu'un gazetier. Ce qui est remarquable, c'est qu'en pleine guerre condéenne, il place ses reproches plus sur le plan de la relation interpersonnelle qu'il entretient avec Lénéet et sur celui de ses propres intérêts que sur celui des affaires politiques : ne pas disposer de nouvelles inédites à distiller en société l'empêche de briller, voire le discrédite, puisque des personnes moins impliquées que lui dans les cabales politiques du moment se trouvent être mieux informées. S'il est indéniable que la situation atteint Marigny dans son entreprise de valorisation de son rôle — et probablement dans son amour-propre —, il faut aussi garder à l'esprit que sa valeur pour le parti des princes repose aussi sur son aptitude à participer à des pratiques de sociabilité aussi bien des lettrés parisiens que des élites politiques qu'il régale de ses bons mots afin d'en retirer des informations sur ce qui se dit et se fait dans le Paris de la Fronde — c'est d'ailleurs probablement là l'essentiel de son rôle d'informateur auprès de Condé. S'il se voit discrédité, c'est aussi sa capacité à servir le prince qui s'en trouve donc amoindrie. Les intérêts personnels, les relations interpersonnelles entre les agents du prince, et le fonctionnement tout comme les intérêts du parti des princes sont donc des problématiques toujours imbriquées. L'enjeu est donc important pour Marigny et explique les menaces à peine voilées qu'il énonce en rappelant à Lénéet que ce dernier ne dispose pas que d'amis, ce qui sous-entend qu'il est préférable qu'il conserve l'appui parisien de Marigny s'il ne veut pas voir son crédit ruiné. Il s'agit bien de préserver un équilibre fondé sur des services concrets dans le marché passé entre les deux serviteurs du prince : si l'un et l'autre affirment abondamment dans les échanges louer les qualités de leur comparse auprès de Louis II, la transmission privilégiée d'informations inédites permet d'entretenir la confiance, qui, elle-même garantit la réalité du service rendu¹⁴²⁰.

Les enjeux des échanges de Marigny avec le prince pendant la période où ce dernier est à Paris ont finalement probablement autant à voir avec les dynamiques clientélares et sociales à

1419 *Ibid.*, p. 53-54.

1420 Marigny écrit ainsi Lénéet le 8 septembre 1652 à propos d'une baisse de la fréquence des lettres : « Si vous devenés paresseux je le deviendray de mon costé, car il n'y a personne au monde qui se laisse tant conduire par l'exemple de ses amis. » (*Ibid.*, p. 85).

l'œuvre au sein du petit groupe des agents les plus proches de Louis II qu'avec la transmission d'informations nécessaires à la menée de la guerre. Marigny et Lénéet disposent d'une prise réciproque sur les intérêts de l'autre. Lénéet est bien mieux intégré à la maison princière que Marigny, il est au contact de Conti à Bordeaux, mais aussi de Jean-François Sarrasin, le grand rival du Nivernais. Entre juin et octobre 1652, Marigny a lui accès à l'antichambre du prince à Paris. Les deux acteurs se soutiennent mutuellement et valorisent leur apport à la cause condéenne auprès de leurs patrons. Ils font aussi logiquement passer leur intérêt propre avant celui de l'autre, ce qui crée des tensions. Leur alliance repose sur un équilibre qui se trouve consolidé par l'instabilité du contexte de 1652, cette dernière rendant plus nécessaire que jamais de disposer de quelques appuis sûrs.

2.3.2. L'échange d'informations comme prise de distance face à la politique du prince

Selon Jacques-Joseph et Aimé Champollion, qui éditent et construisent pour partie à partir de lettres et de notes les « mémoires » de Pierre Lénéet pour la « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France », Louis II de Bourbon, pendant la Fronde, « communiqu[e] exactement à Lénéet tous les renseignements qu'il se procurait de son côté¹⁴²¹. » À la lecture de la correspondance de Lénéet publiée par les deux éditeurs, cette affirmation est toutefois à nuancer¹⁴²². Condé transmet bien de très nombreuses informations à Lénéet, qu'elles portent sur des questions militaires, diplomatiques, politiques ou domestiques, mais elles concernent essentiellement le périmètre des missions — large, il est vrai — qui sont confiées au secrétaire des commandements du prince. En retour, Lénéet rend compte à Condé de ses actions et l'informe en particulier sur la situation bordelaise. Lénéet, qui se trouve à Bordeaux, se voit donc bien transmettre des informations générales sur la progression de la situation politique et militaire, mais ne dispose pas forcément d'une vision très claire des intentions du prince et de la situation du parti condéen, et cela malgré le fait qu'en raison de ses missions, il échange abondamment avec les agents du prince à Paris comme Jean Hérauld

1421 L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon*, op. cit., p. 546.

1422 Les papiers de Lénéet conservés à la Bibliothèque nationale comprennent une large part de correspondance. Beaucoup de ces lettres ont été publiées dans la dernière partie des « mémoires de Lénéet » parus dans la collection Michaud et Poujoulat. Cette dernière partie n'a en effet jamais été rédigée par Pierre Lénéet et a été construite par les éditeurs à partir de notes, de mémoires, et surtout de lettres (L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon*, op. cit.).

de Gourville avant que ce dernier ne se rallie à Mazarin¹⁴²³. La nuance est importante, car elle explique en partie l'intérêt que trouve Lénéet à correspondre avec Carpentier de Marigny : ce dernier complète sa vision de la situation des Condéens en lui offrant un point de vue autre que celui de l'information liée aux instructions du prince.

L'homme au fait de la quasi-totalité des informations qui passent entre les mains du prince est plutôt Jacques Caillet, le secrétaire de Louis II¹⁴²⁴. Caillet rédige d'ailleurs l'essentiel des lettres du prince, et notamment celles qui sont expédiées à Lénéet. Cela apparaît dans une lettre du 23 septembre 1652 où Condé écrit à son secrétaire des commandements à Bordeaux : « La maladie de Caillet m'oblige à vous écrire de ma main, et le peu de loisir que j'ay fait que je ne vous écriray que fort succinctement¹⁴²⁵. » Quand un dénommé Lebrun vient confesser au prince de Condé avoir été approché par des agents de Mazarin pour espionner le prince, ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il s'agit entre autres « de tascher de gagner le sieur Caillet, secrétaire de monseigneur le prince, affin qu'il donne toutes sortes d'avis et qu'il fasse sçavoir les affaires les plus secrettes de son maistre [...]»¹⁴²⁶. En sus des lettres signées de la main du prince, une des tâches de Caillet est d'expédier, souvent en parallèle des lettres princières, de longues lettres ou mémoires, signés de son nom, qui détaillent les dernières nouvelles. Lénéet en est un des principaux destinataires¹⁴²⁷. Le procédé permet de tenir les fidèles du prince convenablement informés, tâche essentielle en ces moments troubles. Cela permet de les rassurer sur la pertinence de l'adhésion à la ligne condéenne, tout en laissant Caillet assumer la responsabilité des informations données puisque la signature du prince n'est pas mobilisée. Dans la lettre citée du 23 septembre, l'aveu du peu de temps que le prince a à consacrer à la correspondance avec son agent laisse d'ailleurs comprendre en filigrane que Caillet dispose d'une large autonomie et se charge très probablement d'élaborer le contenu des lettres signées du prince à partir de quelques indications succinctes. L'organisation des envois avec d'une part les lettres relativement courtes signées du prince et comprenant ses instructions, et les

1423 Voir par exemple une lettre du 22 septembre 1652 où Gourville dresse le bilan des dernières lettres reçues ou perdues parmi celles que Lénéet lui a adressées (*Ibid.*, p. 572-573).

1424 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 408.

1425 L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat (eds.), *Mémoires de Omer Talon, op. cit.*, p. 574.

1426 *Déclaration du sieur Lebrun au camp de Rocroy*, 13 septembre 1653. La somme proposée à Caillet est précisée dans la suite de la phrase : « [...], et que pour cela il pourroit luy promettre jusques à cent mille francs, lesquels, dès-à-présent, l'on consignerait entre les mains de telle personne qu'il voudroit à Paris, après que ledit sieur Caillet auroit signé un escrit par lequel il promettrait d'exécuter le contenu du présent article. » (*Ibid.*, p. 613-614).

1427 On peut ainsi lire dans une lettre de Louis II de Bourbon à Lénéet du 3 juin 1652 : « Je me remets à ce que vous écrit Caillet des nouvelles de deçà, auquel vous pouvez prendre créance. » (*Ibid.*, p. 547). Ce type de mention est courante.

listes de nouvelles signées Caillet d'autre part semble être largement laissée à l'initiative du secrétaire.

Ces éléments expliquent en partie que la correspondance que Marigny entretient avec Pierre Lénéet corresponde à deux activités principales qui ne concourent pas au même but. Leurs échanges participent en effet au renforcement des liens de communication entre les deux pôles de la Fronde condéenne que sont Paris et Bordeaux. Ils jouent là un rôle dans le fonctionnement opérationnel du parti des princes. Marigny et Lénéet se transmettent toutefois également informations, avis et analyses personnelles sur l'évolution de la Fronde en général, et sur la stratégie condéenne en particulier. À travers cette pratique apparaît la nécessité, pour des acteurs qui jouent aussi leur carrière, d'évaluer les chances de leur camp et de prendre du recul par rapport aux actions dans lesquelles ils sont engagés. De nombreux passages dans la correspondance montrent ainsi que les deux domestiques tentent de discerner les intentions et stratégies de leur propre patron. Le 20 août, Marigny écrit par exemple :

« Le soir nous souppames dans le cabinet de M. le Prince ; je le trouvay fort guay. On y rit et on y chanta. Cela me fait croire que ses affaires vont selon son desir¹⁴²⁸. »

L'humeur du prince est donc un élément à décoder pour tâcher d'évaluer l'état des affaires. Lénéet, à Bordeaux auprès de Conti et de la duchesse de Longueville, et Marigny, à Paris, doivent en effet composer avec une situation opaque où les stratégies mêmes de ceux qu'ils servent leur semblent souvent nébuleuses. Or, disposer d'une grille de lecture de la situation présente est indispensable, d'une part pour fournir un service politique efficace — ce qui est le rôle de ces deux acteurs auprès des princes —, mais aussi afin d'évaluer les risques pris personnellement en tant que proches serviteurs de Louis II. Marigny transmet donc des informations nourries sur ce qui se passe à Paris et autour de la ville, mais aussi des clés de compréhension de la stratégie parisienne de Condé, stratégie qui conditionne en partie l'avenir de Marigny et de Lénéet. Un même canal d'échange d'information sert donc des buts différents : à la fois la communication au sein du parti des princes, mais aussi une réflexion sur ce qu'est, ce que fait, et ce vers quoi se dirige les Condéens. Les échanges avec Lénéet révèlent en effet un Marigny attentif aux subtilités des rapports de force politiques, prudent dans ses analyses, peut-être soucieux de la tournure prise par les événements. Tout comme Dubuisson-Aubenay¹⁴²⁹, il semble parfois être pris de court par les événements. Les lettres

1428 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde, op. cit.*, p. 68.

1429 Voir 2.2. L'irruption des mazarinades, entre continuité et perte de repères et 2.4. Mécanique frondeuse de l'information et échec de l'expertise.

déviât alors de leur trajectoire habituelle où se déploie le plus souvent un récit d'actions politiques qui apparaissent comme maîtrisées. Le 16 juin, il conclut ainsi une lettre par un aveu de ses limites :

« Au reste, je vous demande un peu de temps pour me reconnoître dans ce labyrinthe qui est plus intriqué que celui où Dedale avoit enfermé le minotaure. Chacun accuse son compagnon de faire des negociations secretes, et chacun fait ses efforts pour décréditer le party qui luy est contraire. Ce que je voy de meilleur pour nous c'est que M. le duc d'Orléans et M. le Prince sont dans une parfaite intelligence et que l'on ne peut pas les diviser¹⁴³⁰. »

Paris est alors à quelques jours des violentes émeutes contre le parlement des 21 et 25 juin qui feront plusieurs dizaines de morts. Quelques jours plus tôt a eu lieu la tentative ratée de récupération par Condé de la procession de la châsse de sainte Geneviève¹⁴³¹. Robert Descimon a déjà insisté sur l'idée qu'au printemps et à l'été 1652, une large confusion règne dans l'esprit des acteurs politiques, y compris dans celui de ceux qui ont consciemment agi pour brouiller le jeu parisien en leur faveur¹⁴³². Le discours de Marigny, dans cette lettre, montre les doutes qui assaillent les conseillers du prince et confirme que les méthodes employées par Condé se retournent également contre son camp. Marigny révèle en fait ici que l'entrelacs d'intrigues créées par les Condéens eux-mêmes, menées par des acteurs à l'allégeance ambivalente dont on ne sait plus très bien s'ils agissent par fidélité ou parce qu'ils ont été stipendiés, est devenu totalement illisible, y compris par ceux-là mêmes qui s'en sont fait les artisans, voire les stratèges. D'où le retour à une lecture simple ramenée à la volonté des grands acteurs, en l'occurrence Condé et le duc d'Orléans.

En sus de constituer un maillon par lequel transite de l'information destinée à des acteurs du parti des princes, Marigny s'est donc construit un réseau qui lui permet d'obtenir de l'information sur le parti lui-même et sur les agissements de Louis II. Ce dernier est en effet loin de le tenir au courant de l'état de toutes ses affaires, et Marigny tâche de se tenir informé sur ce que le prince ne lui communique pas. Il se félicite ainsi dans une lettre du 29 septembre à Lénét d'avoir obtenu par le duc de Beaufort une copie d'une lettre de l'abbé Fouquet dont Beaufort a transmis l'original à Condé¹⁴³³. La lettre détaille des plans échafaudés autour du duc d'Orléans, avec l'appui de la reine, et à l'insu de Condé. Selon Marigny, ce qu'elle révèle

1430 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 11.

1431 R. Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville », art cit, p. 339.

1432 R. Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville », art cit.

1433 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 88-89.

confirme ses craintes et la piètre posture du parti condéen¹⁴³⁴. Deux éléments expliquent que Marigny cultive des réseaux qui lui permettent d'obtenir des informations confidentielles détenues par son propre patron. D'une part, il n'est pas si proche de Condé, ni ne dispose de sa pleine confiance pour que ce dernier ne lui confie tous les détails des affaires en cours. D'autre part, Condé ne voit probablement pas d'intérêts à le tenir au courant de toutes choses. Mais surtout, la lecture que Condé a des affaires en cours n'est pas forcément celle de Marigny, qui, à ce moment, et comme il le dit lui-même, « deplor[e] la conduite du party¹⁴³⁵ ». Se ménager des canaux d'informations extérieurs à sa fonction de serviteur du prince lui permet ici de prétendre disposer d'un point de vue lucide sur la situation, alors même que le parti sombre. Il ne se cache toutefois pas de cette collecte parallèle auprès de Condé, et utilise même son habileté à collecter des informations que le prince n'a pas jugé bon de lui transmettre pour impressionner son patron. À propos de la lettre de Fouquet, Marigny rapporte ainsi à Lénéet :

« S. A. fut fort étonnée quand je luy dis par cœur la lettre de Fouquet, dans laquelle il n'y avoit qu'un seul chiffre pour cacher le nom de M. le Prince, qui étoit M. 34¹⁴³⁶. »

Ce passage rapporte la surprise de Condé devant la capacité de son serviteur à prendre connaissance de pièces confidentielles. On peut souligner l'habileté de Marigny à rentabiliser la collecte de ce type d'information : d'un côté, il s'en sert pour développer une analyse critique du parti des princes auprès de Lénéet, et de l'autre, il l'utilise — en dissimulant cette fois les réserves que cette découverte lui inspire — auprès de Condé pour mettre en avant son savoir-faire en termes de renseignement. Il faut toutefois noter que le récit de cette action est avant tout destiné à Lénéet et vise à mettre en avant auprès de ce dernier l'habileté de Marigny à s'immiscer dans les réseaux politiques parisiens et à nouer des contacts pour obtenir des informations inédites. Représenter dans la lettre la surprise de Condé grandit le talent du serviteur, aussi bien dans le domaine de l'information que dans celui de la théâtralisation de ses rapports avec son maître. Marigny insiste d'ailleurs souvent lourdement sur ses mérites, tout en affectant une fausse modestie. Il souligne ainsi son application à informer Lénéet et la valeur des informations qu'il transmet. Il écrit ainsi le 28 août :

« Puisque toutes mes lettres vous ont esté rendues, vous ne me ferés plus de reproches, et vous serés désormais persuadé que je suis plus soigneux de vous écrire que vous ne le

1434 *Ibid.*

1435 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 89.

1436 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde, op. cit.*, p. 92.

pouvez désirer. La satisfaction que vous témoignez avoir de mes lettres, les paie mille fois plus qu'elles ne valent. Elles sont sans art, sans affectation, mais elles sont exactes, et c'est ce qu'il vous faut. Je ne suis ni ministre ni en passe de l'estre, et cependant, on me dit quelquefois des choses qui sont assez secrettes, et je ne pense pas que je vous aye beaucoup trompé jusqu'icy. Vous faites fort bien de ne communiquer ce que je vous mande qu'aux personnes dont nous sommes demeurés d'accord ; pour les autres grand respect, comme vous sçavez, et rien plus¹⁴³⁷. »

Marigny rappelle donc à son interlocuteur la valeur de ce qu'il lui apporte en se plaçant strictement sur le plan du renseignement. C'est une manière de valoriser ses compétences d'informateur alors que son identité sociale est largement fondée sur ses bons mots et sa capacité à produire des écrits satiriques. Et effectivement, Marigny déploie dans sa correspondance avec Lénét de véritables analyses sur la situation politique et la géographie des partis en présence¹⁴³⁸. La brève évocation de Marigny dans les *Historiettes* de Tallemant de Réaux le fait pourtant passer pour quelqu'un qui n'a « point [de jugement]¹⁴³⁹ ». Ses actions pendant la Fronde sont réduites à des « sottises¹⁴⁴⁰ », comme si la frivolité et le grotesque apparent des mazarinades qu'il rédige traduisaient entièrement la tournure de son esprit. Si, dans sa correspondance, il cède parfois à quelques bons mots, recourt à un style baroque, et abuse des aphorismes latins — voire espagnols ou italiens —, assez peu de passages relèvent finalement de la satire. L'emploi d'un vocabulaire de mazarinades est le plus souvent réservé à l'évocation du cardinal Mazarin. On peut ainsi lire dans une lettre du 19 juin que le cardinal : « a donné [au Parlement] un galimathias de son païs qui sans doute arrêtera les gents de bien¹⁴⁴¹ », Marigny ajoutant : « je vous avois bien mandé que l'infidélité de Lorraine¹⁴⁴² feroit faire quelque impertinence au Vilain¹⁴⁴³ ». Le recours à la satire et à l'humour grotesque est rarement gratuit sous sa plume et n'est de toute manière pas un marqueur identitaire de son écriture. Au milieu des années 1660, dans ses échanges avec Gaignières, son écriture perd d'ailleurs totalement sa veine satirique : le contexte est alors tout autre que celui de la Fronde, et, dans les échanges avec l'érudit et collectionneur, l'usage de la satire n'a pas d'intérêt¹⁴⁴⁴. Après de Lénét, il y recourt à petite dose. Une des principales fonctions de Marigny étant de produire des écrits satiriques contre le cardinal, il est utile de

1437 *Ibid.*, p. 73.

1438 Par exemple dans sa longue lettre du 19 juin (*Ibid.*, p. 11-12).

1439 G. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, *op. cit.*, p. 409.

1440 *Ibid.*, p. 410.

1441 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, *op. cit.*, p. 12.

1442 L'armée de Charles IV de Lorraine est arrivée aux environs de Paris le 4 juin et menace la capitale.

1443 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, *op. cit.*, p. 12. Le « Vilain » désigne, bien évidemment, le cardinal.

1444 Voir les lettres de Marigny à Gaignières publiées à la suite de celles adressées à Lénét (*Ibid.*, p. 149 à 158).

faire étalage de son savoir-faire. Il recopie ainsi parfois dans ses lettres les couplets qu'il compose contre le cardinal Mazarin¹⁴⁴⁵. Cette pratique lui permet de montrer son travail à Léné, mais aussi de s'assurer de la diffusion des meilleurs morceaux dans les cercles fréquentés à Bordeaux par le secrétaire des commandements du prince. Les bons mots distillés au fil des lettres par Marigny lui permettent également de distraire son interlocuteur, et ainsi de redoubler son intérêt pour la poursuite de leur commerce épistolaire. Marigny sait en effet que ses saillies sont appréciées, commentées, réutilisées. Il faut toutefois souligner que la contagion du langage satirique dans sa correspondance avec Léné reste minoritaire, et que l'essentiel du discours se rapporte bien à l'évolution de la situation politique. L'identité de Marigny est ainsi bien plus large que celle d'un « faiseur de vers¹⁴⁴⁶ » comme le qualifie Dubuisson-Aubenay en 1649. Sa verve satirique et pamphlétaire, sa facilité à broder des couplets anti-mazarins sur des airs connus n'épuisent pas son identité sociale et professionnelle. Elles constituent simplement une part des compétences et des outils à disposition de ceux qui l'emploient.

En sus des pamphlets dirigés contre le cardinal Mazarin, Marigny est d'ailleurs également chargé de chanter la gloire de Condé. Il rédige ainsi une relation de la bataille du faubourg Saint-Antoine du 2 juillet 1652 qui est publiée chez Nicolas Vivenay¹⁴⁴⁷. L'armée des princes y fut battue par les troupes du roi commandées par Turenne. Marigny est chargé de transformer la défaite en épisode glorieux pour Condé. Cette pièce vient également nourrir l'affrontement entre les différentes factions de la Fronde par le moyen des publications. Elle est donc pleinement une mazarinade. La manière dont Marigny l'utilise et l'introduit dans sa correspondance avec Léné est toutefois surprenante. En effet, il semble la mettre sur le même plan que les informations qu'il transmet habituellement, comme si elle était un simple mémoire destiné à informer d'événements récents :

« Je ne vous escravis jeudy dernier qu'un fort petit billet, car S.A. m'ayant commandé de travailler incessamment à la relation de son combat, il fallut obeir, et vous ne le trouverés pas mauvais s'il vous plaist, puisque ce n'a pas esté pour vous offencer que M. le Prince me fit ce commandement, et que je l'executay tout aussitost. Vous verrez par le recit véritable de ce qui se passa, que Mars ou Condé n'est qu'une mesme chose. Sa conduite et sa valeur ont tellement estonné la Cour, qu'elle ne peut encore sortir de l'admiration

1445 *Ibid.*, p. 68-69.

1446 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles*, op. cit., p. 160.

1447 *Relation véritable de ce qui se passa le mardi deuxième de juillet, au combat donné au fauxbourg Saint Anthoine, entre les troupes du C[ardinal] M[azarin] commandées par les mareschaux de Turennes et de la Ferté, & celles de Monsieur le Duc d'Orléans & de Monsieur le Prince*, Paris, Nicolas Vivenay, imprimeur ordinaire de Monseigneur le prince de Condé, 1652.

dans laquelle elle est, et je n'ay rien à adjouster à la relation que ce que Boger, des gardes, qui est prisonnier, m'a dit, que sitost qu'on voyoit venir le Prince, les soldats effrayés ne vouloient plus combattre¹⁴⁴⁸. »

L'étrangeté vient du fait que Marigny désigne Lénét comme destinataire de la *Relation* de la même manière que si ce dernier était étranger aux arcanes du pouvoir. Lénét sait pourtant bien quel est le travail de Marigny, et connaît le rôle de ces pièces imprimées dans la stratégie du prince de Condé. Mais sous la plume de Marigny, pour Lénét aussi, la relation doit être « véritable ». Cet épisode révèle finalement que ce que produit Marigny dans ses lettres à Lénét, c'est aussi une certaine représentation de la présence du prince à Paris, de ses actions, de la cohésion du parti condéen, et plus globalement de la Fronde condéenne à Paris. Une lecture attentive montre qu'il utilise également ses lettres pour mettre en scène son propre rôle dans l'entreprise condéenne. Faire la publicité des actions du prince auprès d'acteurs et d'actrices soigneusement choisis est en fait également une des fonctions de Marigny : on apprend au fil des lettres qu'il dîne avec Madame de Sévigné¹⁴⁴⁹, ou encore chez la duchesse de Montpensier¹⁴⁵⁰. Comme nous l'avons souligné, les lettres transmises à Lénét, même si leur diffusion semble soigneusement contrôlée, ne sont pas lues que par le secrétaire des commandements de Condé. Elles sont donc une source potentielle pour les nouvelles, les bruits qui circulent à Bordeaux. Tout en servant à l'organisation de la Fronde condéenne par ses principaux acteurs, elles doivent aussi construire une représentation de la manière dont le prince agit à Paris et de ce qu'est la Fronde condéenne parisienne. Cet aspect est également particulièrement visible dans le récit que Marigny fait de la « journée des pailles¹⁴⁵¹ », qui s'achève par le massacre de l'Hôtel de Ville où plusieurs grands notables parisiens sont assassinés. Il oblitère en effet toute intervention de Condé, de ses fidèles et des agents à sa solde dans l'événement : la distribution forcée de pailles vient spontanément des bourgeois, un coup de feu part de l'Hôtel de Ville après que Condé et le duc d'Orléans ont quitté l'assemblée, la foule répond, et la ville s'embrase. Marigny qualifie d'ailleurs l'événement de « si estrange¹⁴⁵² ». Ce qu'il transmet à Lénét n'est donc pas un retour sur le fiasco de la stratégie condéenne, à peine un récit destiné — peine perdue — à circonscrire le tort que le

1448 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 18-19.

1449 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 13.

1450 *Ibid.*, p. 17.

1451 La paille est le signe de ralliement de l'armée condéenne. Le 4 juillet, jour d'assemblée générale municipale, des pailles sont distribuées en place de Grève aux passants et aux députés. La journée se termine par l'attaque de l'Hôtel de Ville et le meurtre de plusieurs députés. Pour une analyse de cet épisode de la Fronde, voir R. Descimon, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville », art cit.

1452 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde*, op. cit., p. 19.

massacre fait au parti des princes, bien plus une manière de signifier que cet épisode ne doit pas être analysé, qu'il doit précisément conserver son étrangeté, et ainsi dissimuler, autant que possible, la responsabilité de Louis II. On voit encore là que ce qui se joue dans la transmission d'informations ne peut être réduit à la seule fonction informative, et cela même entre deux acteurs dont les missions nécessitent d'être correctement informés. Les informations transmises par Marigny sont également prescriptives, même si cela n'est pas clairement énoncé dans les lettres, au sens où elles indiquent la manière dont certains événements doivent être publicisés. Elles sont rédigées et transmises en prenant en compte et en utilisant le potentiel de production de représentations attaché à la transmission d'informations sur une situation donnée. Cet aspect de la communication d'informations a en retour pour conséquence une minoration de l'efficacité de la transmission des informations qui ont une portée stratégique. En effet, le circuit a beau être soigneusement configuré, les destinataires bordelais n'en doivent pas moins faire le tri dans les informations transmises par Marigny, et les remettre en perspective. Comme nous l'avons souligné, deux registres cohabitent bien dans la correspondance entre Marigny et Lénéet, d'une part des échanges horizontaux où l'on peut repérer des doutes, et d'autre part l'exercice du service du prince. On peut d'ailleurs noter que de manière frappante, Marigny affiche une adhésion entière au discours condéen — qu'il contribue lui-même à produire — quand cela touche au prince de manière individuelle bien plus qu'à l'ensemble flou du parti condéen. La bataille du faubourg Saint-Antoine se joue contre les troupes du roi, le massacre de l'Hôtel de Ville est un épisode monstrueux pour celui qui est du sang du roi et qui est donc également l'État. Commenter ces épisodes tout en servant le prince n'est pas possible à moins de réduire les actes du prince au mode d'action et de réflexion qui est justement celui que les Condéens attribuent à Mazarin dans les mazarinades, un mode d'action fondé sur le mépris de l'État, du bien public, une logique machiavélienne au sens si chargé négativement où l'entendent ceux qui déclarent honnir le cardinal.

Les échanges entre Jacques Carpentier de Marigny et Pierre Lénéet à la fin de la Fronde des princes permettent donc de souligner que l'information circule tout autant — voire plus — de manière horizontale que de manière verticale. Les circuits de transmission d'informations élaborés et utilisés par les agents du prince ne servent pas qu'à collecter des informations et à les faire remonter vers ceux qui concentrent le pouvoir. Ils servent aussi largement à la

transmission d'informations et de documents entre les agents eux-mêmes. Cela traduit le fait que ces derniers disposent d'une certaine autonomie dans leur travail au service du prince. Ces échanges horizontaux relèvent également de la logique des interactions entre membres d'une même clientèle, où des alliances et des groupes intra-clientélaires se construisent. La transmission d'informations est alors utilisée comme un opérateur social, capable de créer du lien, de la confiance, de fonctionner selon une logique de don et de contre-don. Les échanges entre Marigny et Lénét sur la position du parti des princes et leur discours critique sur sa conduite montrent que ces sous-réseaux à l'intérieur d'une clientèle visent aussi à préserver les intérêts de ceux qui en font partie, et à ce titre peuvent constituer des espaces de mise en retrait vis-à-vis des logiques qui convergent vers le service et les intérêts du patron. En couchant par écrit, dans la correspondance et au jour le jour, les nouvelles en sa possession, Marigny ne pense d'ailleurs pas uniquement au temps immédiat du travail politique dans la Fronde. Marius Guérin suppose en effet que le Nivernais avait pour intention d'écrire une histoire de la Fronde¹⁴⁵³. Il s'appuie pour cela sur la *Relation véritable de ce qui se passa le mardi deuxième de juillet, au combat donné au fauxbourg Saint Anthoine*¹⁴⁵⁴ qu'il qualifie de travail d'historien, et sur la précision des récits consignés dans les lettres envoyées à Lénét. Même si, comme nous l'avons souligné, la *Relation véritable* est plutôt à ranger du côté des mazarinades, l'intuition de Marius Guérin est probablement bonne. Marigny mentionne en effet à plusieurs reprises dans ses lettres à Lénét son intention de réutiliser les matériaux qu'il envoie au secrétaire des commandements du prince. Il ajoute ainsi à la fin d'une lettre : « Gardés s'il vous plaist mes brouillons qui me serviront quelque jour de memoire, pour ce que vous sçavez¹⁴⁵⁵. » Son projet d'histoire s'ancrait probablement à la fois dans une logique de service, mais aussi d'ambition personnelle. La victoire de l'autorité royale a probablement rendu impossible la concrétisation de ce projet d'écriture et de publication : si l'écriture de l'histoire de la Fronde restait possible, la composition d'un récit glorifiant les actions du prince de Condé ne s'accordait plus ni avec son échec final ni avec son souhait de revenir en grâce et de recouvrer ses biens. Le fait que Marigny transmette des informations à Lénét pendant la Fronde condéenne tout en réfléchissant à la réutilisation des écrits produits dans

1453 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 24.

1454 *op. cit.*

1455 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde, op. cit.*, p. 30. On trouve une autre mention de ce projet dans une lettre du 29 septembre : « Je vous avois prié de faire une liasse afin que quelque jour elles me puissent soulager la mémoire, dans le dessein que j'ay de mettre par écrit quelques choses de tous ces partis ; [...]. » (*Ibid.*, p. 93).

l'action pour un futur projet d'écriture de l'histoire montre encore une fois la porosité, déjà bien soulignée avec le cas Dubuisson-Aubenay, entre les écrits produits pour le service d'un patron, les écrits conservés par devers soi pour des projets ou des actes ultérieurs, les écrits utilisés dans l'action, et la matière des écrits qui visent à publier des événements passés, qu'il s'agisse de récits désignés comme historiques, ou de formes rattachées à une veine biographique par l'utilisation de l'appellation de « mémoires » ou de « journal ».

3. De l'exil au retour en France : des agents de l'information entre fidélités fragmentées et service conjoncturel

Après avoir quitté Paris, en octobre 1652, Louis II de Bourbon se porte avec une armée réduite sur la frontière est, vers la Champagne, et se lance dans la conquête de plusieurs petites places. Ses rapports avec les Espagnols restent alors régis par le traité de Madrid, conclu par le truchement de Lénéet le 6 novembre 1651. Selon les termes de ce traité, les Espagnols doivent lui fournir deux mille hommes de pieds et trois mille chevaux. Si Condé est nommé généralissime par le roi d'Espagne le 17 novembre 1652, les troupes promises ne sont pas à la hauteur des termes du traité. Turenne oblige alors Condé à reculer en Champagne et le prince est contraint à faire hiverner ses troupes hors de France. Il se fixe à Stenay, puis à Namur. Lui-même se rend régulièrement à Bruxelles où il propose à l'archiduc Léopold-Guillaume divers plans de campagne visant à se frayer un chemin avec les Espagnols jusqu'à Paris. Il se fait d'ailleurs portraiturer au même moment en général, avec son bâton de commandement, par David Teniers, alors peintre officiel de l'archiduc¹⁴⁵⁶. Les nombreuses lettres échangées avec le comte de Fuensaldaña, gouverneur des armées espagnoles aux Pays-Bas entre 1648 et 1656, montrent que ce dernier, tout en affirmant approuver et soutenir Condé, s'efforce de ne pas engager ses armées dans les opérations souhaitées par le prince. La campagne 1653 se résume finalement à un jeu du chat et de la souris entre l'armée de Condé, secondée mollement par Fuensaldaña, et les forces de Turenne, tandis que les troupes lorraines dans lesquelles Condé plaçait quelques espoirs se signalent par leur absence. Louis II prend finalement Rocroi le 4 octobre, mais perd Sainte-Menehould conquise l'année précédente.

1456 David Teniers Le Jeune, *Louis II de Bourbon, prince de Condé*, huile sur cuivre, Chantilly, Musée Condé, PE 130.

3.1. Jacques Carpentier de Marigny, professionnel de l'information et du renseignement pendant l'exil

Katia Béguin insiste sur la « survie des liens de fidélité¹⁴⁵⁷ » pendant les années d'exil du prince, c'est-à-dire sur le maintien de liens forts avec certains partisans restés en France et qui continuent à le soutenir, notamment en s'évertuant à lui trouver des sources de revenus et à sauvegarder l'essentiel de sa fortune, et cela malgré la prononciation en 1654 de la confiscation de tous les biens meubles et immeubles du prince. Elle note également, au gré des échanges de prisonniers, la reprise rapide des relations entre Louis II de Bourbon et les chefs de l'armée française : Turenne, les maréchaux de Gramont et Fabert¹⁴⁵⁸. Du côté des agents du prince, et notamment de ses principaux informateurs, une certaine recomposition s'opère. Gourville, au service de Condé pendant la Fronde après avoir été secrétaire de La Rochefoucauld, passe au service du cardinal Mazarin en 1653¹⁴⁵⁹. Plus largement, le nombre de personnes susceptibles de fournir de l'information à Condé se réduit. L'étude de la période située entre Rocroi et la Fronde a bien montré que nombre d'informations sont fournies directement par les cabinets du ministre et des secrétaires d'État. Bien sûr, des canaux d'échanges réguliers se sont créés avec les autorités espagnoles, et notamment avec Fuensaldaña et le diplomate Luis de Haro, un des négociateurs espagnols des traités pour la paix, mais les informations transmises dépassent rarement le cadre des affaires en cours. Le plus souvent, les échanges portent sur des demandes de Condé — rarement satisfaites —, sur des ordres transmis par les autorités espagnoles, et sur des questions de paiement de lettres de change destinées à Condé directement ou à l'entretien des troupes¹⁴⁶⁰. Les anciens frondeurs ralliés à Mazarin et qui constituaient autrefois des sources d'informations sont quant à eux réticents à continuer d'informer Condé. Ils disparaissent progressivement de la correspondance. Ainsi, en 1655, Condé s'efforce d'obtenir des informations sur la cour de France par l'intermédiaire du duc de Noirmoutier, qui a accepté la paix de Rueil et s'est rallié à Mazarin. Si ce dernier transmet bien quelques nouvelles, il les distille avec parcimonie, emploie une large part des lettres à justifier son peu d'empressement et « supplie [le prince]

1457 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 132.

1458 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 135.

1459 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 129-130.

1460 Voir par exemple A.C., P 16, fol. 31, lettre du duc de Noirmoutier au prince de Condé, de Charleville, le 4 mars 1655.

que [ses] lettres ne soient veues que de luy et de celuy qui escrit les [siennes]¹⁴⁶¹ ». Il réapparaîtra finalement dans la correspondance du prince en 1659 peu avant la signature de la paix des Pyrénées. Jacques Caillet, le fidèle secrétaire au fait des secrets de son maître, poursuit son travail et se trouve le plus souvent à Bruxelles où Condé s'est installé à partir de 1654. Marchin, après l'effondrement définitif des ambitions condéennes en Guyenne, rejoint également Condé en Flandres.

Parmi les agents, Viole et Lénét constituent les deux principaux correspondants de Louis II pendant son exil. Passés aux Pays-Bas, ils veillent conjointement aux intérêts du prince depuis Bruxelles alors que le prince se trouve souvent éloigné de ce centre du pouvoir espagnol, notamment du fait des campagnes militaires. Louis II transmet d'ailleurs régulièrement à ses deux fidèles des courriers communs à partir de 1654. Pendant les premières années de l'exil, le travail de Lénét consiste notamment à négocier les conditions d'hivernage des troupes de Condé auprès de l'archiduc et l'envoi de subsides. Plus largement, et avec l'appui de Viole, ils défendent les intérêts du prince et préparent l'intégration de conditions liées à la situation du prince dans les futurs traités de paix avec la France. À Madrid, le comte de Fiesque représente quant à lui les intérêts de Condé auprès de Philippe IV. Il y est secondé par Gilbert de Chauvigny-Blot, sieur de Saint-Agoulin, un petit noble, fidèle de Condé et fin connaisseur de la cour de Madrid, qui fait office de secrétaire pour Fiesque, et plus largement d'agent du prince dans la capitale espagnole. Saint-Agoulin meurt en 1655 et est alors remplacé par Mazerolles, autre agent du prince¹⁴⁶².

3.1.1. Marigny expert : la transmission d'informations calibrées pour éclairer les intérêts du prince (Italie, 1656)

Certains agents de Condé le servent donc hors des Pays-Bas espagnols. Hormis Fiesque, c'est le cas d'Henri de Taillefer, marquis de Barrière, qui se trouve à Londres dès mars 1652¹⁴⁶³. Marigny, quant à lui, passe de l'Angleterre, à l'Italie, puis aux terres d'Empire. Tous

1461 A.C., P 15, fol. 23, lettre de Luis de Haro au prince de Condé, de Madrid le 20 janvier 1656.

1462 Malgré quelques lettres, peu d'éléments sont disponibles sur l'identité de Mazerolles (ou Maserolles).

L'index de l'*Histoire des princes de Condé* du duc d'Aumale indique même une hésitation sur son nom : Louis du Pas ou François Clerc, sieur de Mazerolles (H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 283). Le cardinal de Retz parle de lui comme « une manière de négociateur de Monsieur le Prince » en 1649 (C. de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 558).

1463 A.C., P 12, fol. 203.

ne constituent pas des agents dont l'activité est entièrement dédiée au service du prince. Condé est à ce moment-là à court d'argent et ses fidèles, tout en espérant une récompense future, diversifient leurs activités et donc leurs sources de revenus. C'est un avantage comparatif pour des acteurs comme Marigny, ou encore Pierre Bourdelot, le médecin de Condé, parti en Suède dès 1651 : ils disposent de réseaux qui excèdent la clientèle princière, d'une certaine capacité d'adaptation, d'une polyvalence importante dans leurs compétences, et savent se débrouiller en terre étrangère, notamment pour ce qui est de la langue. Ils ont également peu d'attaches familiales en France. Ils peuvent donc continuer à servir le prince tout en s'intégrant à de nouveaux réseaux à l'étranger, en subvenant à leurs propres besoins, et en soignant leurs intérêts propres. Si Bourdelot semble conserver peu de contacts avec le prince, Marigny continue de servir Condé pendant toute la période de l'exil. Le cas de Barrière est quant à lui un peu particulier. Condé l'utilise comme une sorte d'ambassadeur auprès des institutions anglaises, espérant d'ailleurs plutôt faciliter des affaires financières qu'obtenir un soutien politique. Moins habile que d'autres agents du prince pour les questions d'argent, il finit toutefois en prison pour dette¹⁴⁶⁴. L'Angleterre de Cromwell s'est en effet rapprochée de la France, et les fidèles de Condé ne sont plus les bienvenus. Un traité de commerce est signé en novembre 1655 avec Louis XIV et des articles secrets prévoient l'expulsion d'une part des partisans de Condé d'Angleterre, d'autre part des Stuart de France¹⁴⁶⁵. Barrière en fait les frais. Parallèlement, l'Espagne et l'Angleterre entrent en guerre et s'affrontent dans les Caraïbes. Une alliance militaire est finalement conclue en mars 1657 avec la France et les troupes anglaises combattent aux côtés des armées françaises. Elles sont victorieuses à la bataille des Dunes en 1658. Pour Mazarin, il s'agit d'accroître la pression sur le Roi Catholique en vue des négociations pour la paix. Ce dernier a en effet refusé la première proposition de mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, formulée dès 1656 par Hugues de Lionne. À partir de 1657, l'Angleterre n'offre donc plus aucune perspective pour Condé. Un autre agent de Condé, Saller, est quant à lui envoyé à Rome défendre les intérêts du prince auprès du pape¹⁴⁶⁶. Marigny, qui se trouve alors à Florence et séjourne plusieurs fois à Rome est en contact avec lui¹⁴⁶⁷. Condé mobilise en fait ses agents afin de se tenir au courant de l'évolution des discussions autour de la paix générale avec

1464 Condé tente d'obtenir des Espagnols un soutien pour son agent emprisonné. On trouve des mentions de ses démarches et le récit de la condition de Barrière dans les lettres de Condé à Fiesque en 1656 (A.C., P 16).

1465 David L. Smith, « Diplomacy and the religious question: Mazarin, Cromwell and the treaties of 1655 and 1657 », *E-rea. Revue électronique d'études sur le monde anglophone*, 15 juillet 2014, 11.2.

1466 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 363-364.

l'Espagne. Mazarin poursuit en effet activement les négociations avec le concours d'Hugues de Lionne. Or, des conditions de cette dernière dépendront l'évolution de la situation du prince, et les modalités de son retour en France.

Il y a peu d'information sur l'activité de Marigny entre 1653 et le début de l'année 1656. Marius Guérin a consulté une lettre qui le trouve à Rome en novembre 1654¹⁴⁶⁸. Des lettres que lui adressent le prince de Condé et le duc d'Enghien le situent en Angleterre à l'automne 1655¹⁴⁶⁹. S'il continue probablement de correspondre avec Lénéet et avec Louis II, les lettres n'ont pas été conservées. À partir de 1656, on dispose de lettres plus nombreuses. Beaucoup sont conservées sans indication de lieu, en croisant celles qui en mentionnent un avec le contenu de celles qui n'en mentionnent pas, on obtient des indications sur les lieux où se trouve Marigny pendant l'exil du prince.

Tableau 2: Les déplacements de Jacques Carpentier de Marigny de 1655 à 1658

Date de rédaction de la lettre	Lieu où se trouve Marigny d'après le lieu d'expédition ou le corps de la lettre	Volume de conservation (A.C.) / Expéditeur si différent de Marigny
7 octobre 1655	Angleterre	O 2 / lettre du duc d'Enghien à Marigny
20 juin 1656	Florence	P 16, fol. 227
4 juillet 1656	Florence	P 16, fol. 234
11 juillet 1656	Florence	P 16, fol. 243
24 juillet 1656	Florence	P 16, fol. 259
5 août 1656	s.l.	P 16, fol. 277
12 août 1656	Florence	P 16, fol. 285
19 août 1656	Probablement Florence. Marigny dit avoir demandé un passeport pour Milan	P 16, fol. 302
26 août 1656	s.l.	P 16, fol. 309

1467 A.C., P 17, fol. 5v, lettre de Marigny au prince de Condé, s.l., le 3 mars 1657. Dans ce passage, Marigny précise à Condé qu'il ne détaille pas une certaine affaire, car elle lui sera rapportée par Saller (qu'il orthographie « Salers »). Quand Marigny est à Rome, le courrier que Condé lui adresse est envoyé via le paquet destiné à Saller (A.C., P 17, fol. 67).

1468 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 30. Nous n'avons pas retrouvé cette mention.

1469 Ces lettres, conservées en A.C., O 1 sont en partie transcrites en annexe de l'étude du duc d'Aumale sur les princes de Condé : H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 670, 712.

2 septembre 1656	s.l.	P 16, fol. 320
16 septembre 1656	s.l.	P 16, fol. 330
23 septembre 1656	s.l.	P 16, fol. 336
7 octobre 1656	s.l.	P 16, fol. 344
21 octobre 1656	s.l.	P 16, fol. 360
4 novembre 1656	Florence	P 16, fol. 367
2 décembre 1656	Florence	P 16, fol. 377
30 décembre 1656	s.l.	P 16, fol. 406
24 janvier 1657	s.l.	P 17, fol. 11
17 février 1657	Florence	P 17, fol. 27
3 mars 1657	Sur le point de partir pour Rome	P 17, fol. 49
24 mars 1657	Rome. Annonce son départ vers l'Allemagne pour Pâques	P 17, fol. 67
28 avril 1657	s.l.	P 17, fol. 112
8 septembre et 16 septembre 1657	En Allemagne	P 17, fol. 469.
30 septembre 1657	Francfort	P 17, fol. 551
13 octobre 1657	Francfort	P 18, fol. 47
21 octobre 1657	Francfort	P 18, fol. 75
28 octobre 1657	s.l.	P 18, fol. 88
4 novembre 1657	Francfort	P 18, fol. 103
15 novembre 1657	Heidelberg	P 18, fol. 122
2 décembre 1657	Francfort	P 18, fol. 140
16 mars 1658	s.l.	P 18, fol. 285
22 juin 1658	Francfort	P 18, fol. 489

Si pendant la Fronde condéenne, Marigny n'est qu'un informateur secondaire pour Condé, pendant l'exil, il fournit directement au prince des informations dont la possession est d'une grande importance. Ce dernier joue en effet sa position et sa fortune sur la forme que prendront les conditions de la paix qui doit se conclure entre le royaume de France et l'Espagne. Marigny désigne d'ailleurs les lettres qu'il envoie régulièrement par le terme de « depesches » que Furetière définit comme un « paquet qu'on envoie en diligence par un

courier exprés pour quelque affaire d'Estat, ou quelque autre chose importante¹⁴⁷⁰ ». Condé demande expressément au Nivernais de lui « mander tout ce qu[']il pourr[a] apprendre d[es nouvelles] de Suède, de Pologne et d'Italie, et particulièrement de celles d'Angleterre¹⁴⁷¹ ». Le travail mené avec Lénét et à l'hôtel de Condé en 1652-1653 lui a donc permis de voir ses compétences dans le domaine du renseignement et de l'analyse des enjeux politiques reconnues. Si les minutes des lettres de Condé à Marigny ont été peu conservées, les réponses du Nivernais nous apprennent que Condé lui écrit très régulièrement pour le remercier de ses envois et lui demander des précisions sur nombre de sujets¹⁴⁷².

En 1656, Marigny est installé à Florence. Si rien dans la correspondance n'explicite clairement le choix de cette ville, le lieu semble particulièrement bien choisi pour observer les affaires italiennes. La Toscane des Médicis n'est pas sous la fêrule directe de Philippe IV, mais l'influence espagnole est marquée et le territoire se trouve sous suzeraineté impériale. Le lieu constitue donc un point de chute judicieux entre le nœud militaire stratégique qu'est le Milanais, et les États pontificaux où l'activité diplomatique est intense et d'où partent et convergent quantité d'informations politiques, diplomatiques et militaires. Marigny mentionne ainsi à plusieurs reprises qu'il a reçu ou attend des nouvelles de Rome. Il semble donc disposer d'un canal privilégié de transmission d'informations avec les États de l'Église. Il s'est d'ailleurs déjà rendu en Italie vers 1638, notamment à Rome, et a probablement conservé quelques contacts¹⁴⁷³. Il lui est donc plus facile de s'intégrer à la société locale, de recueillir des informations, mais aussi de se trouver des sources de revenus. Florence constitue d'ailleurs une terre d'accueil particulièrement clémente pour les lettrés¹⁴⁷⁴. On y trouve nombre d'académies, dont la célèbre Crusca. Ces institutions ont des liens particulièrement étroits avec le pouvoir florentin et recrutent largement parmi les élites du grand-duché. En outre, Caroline Callard note que les Médicis « cherchent aussi à attirer savants, hommes de lettres et artistes étrangers¹⁴⁷⁵ ». Ces éléments ont assurément joué dans le choix d'un exil toscan. Côté une académie et ses membres, c'est approcher un lieu de

1470 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « depesche ».

1471 Lettre du prince de Condé à Jacques Carpentier de Marigny, du camp près de Tournay, le 27 août 1655, publiée dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, *op. cit.*, p. 712.

1472 Le début d'une lettre de Marigny du 4 juillet de Florence nous apprend ainsi que Condé lui a écrit les 13, 20 et 27 mai (A.C., P 16, fol. 234).

1473 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », *art cit.*, p. 5-6.

1474 Caroline Callard, « Se gouverner dans la mobilité : érudits et patriciens entre Rome et Florence au XVII^e siècle », *Mélanges de l'école française de Rome*, 2007, vol. 119, n° 1, p. 175.

1475 *Ibid.*

pouvoir et un foyer d'échange d'informations. Rien n'indique en tout cas que le choix de Florence ait procédé d'une demande de Condé. En 1656, Marigny semble d'ailleurs bien dépourvu de mission précise. Conserver une utilité pour le prince constitue alors pour lui un enjeu.

Particulièrement fournies, les lettres envoyées par Marigny d'Italie échappent toutefois largement à la lourdeur habituelle des écrits informationnels. Il joue en effet habilement des échelles en conjuguant nouvelles générales rapportées d'une plume vive, et faits particuliers plus précis. S'il se permet parfois des remarques piquantes, la lourdeur de l'écriture dont il use habituellement dans ses pamphlets est absente. Il s'emploie plutôt à rendre ses lettres agréables à lire en soignant ses exordes, comme dans cette lettre du 30 décembre qu'il introduit par le discours suivant :

« S'il me falloit attendre de grandes nouvelles et bien importantes pour escrire à V. A. S., il me faudroit laisser passer la saison de l'hiver, qui supendant l'action des armées de France et d'Espagne, remet l'Italie dans son naturel de quiétude et de repos, et luy oste l'impression qu'elle reçoit pendant les campagnes d'un mouvement estranger et qui luy est contraire¹⁴⁷⁶. »

Là encore, Marigny a bien compris que pour que son service soit apprécié, il fallait informer tout en rendant plaisante la lecture de ses lettres. Comme nous le verrons plus loin, s'assurer de rendre ses lettres attractives lui permet aussi d'utiliser le canal de communication établi avec Condé afin de rendre des services à d'autres acteurs. Il manque d'ailleurs rarement de matière et la lettre introduite par ce morceau de rhétorique sur le thème de l'absence de nouvelles est une des plus longues qu'il écrit à Condé. Il entreprend en effet d'y dresser un bilan de la situation géopolitique européenne et des enjeux de la paix avec l'Espagne. Tout y passe : l'Espagne, l'empereur, la Suède, Mazarin, l'électeur de Brandebourg, le Milanais, les duchés de Juliers et de Clèves et la Pologne. Les informations qu'il transmet généralement entremêlent des éléments précis et directement liés aux affaires du prince et des nouvelles plus générales, dont il s'emploie toutefois à faire ressortir les conséquences militaires et politiques sur les intérêts du prince. Dans ses lettres du printemps et de l'été 1656, il évoque ainsi la progression de la peste et les mesures prises par les autorités italiennes, avant de revenir à des enjeux plus politique et militaire et d'expliquer que les fonds destinés aux troupes espagnoles en Milanais risquent de passer dans les dépenses liées à la peste. En effet, « ce malheur arrive au commencement de la campagne et dans le lieu d'où le duché de Milan tire sa principale

1476 A.C., P 16, fol. 406, lettre de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 30 décembre 1656.

subsistence et d'argent et d'hommes¹⁴⁷⁷ ». L'analyse de Marigny est juste. La peste, présente dans le royaume de Naples depuis le début de l'année, fait en effet des ravages considérables depuis le mois de mai. Or, le royaume de Naples, particulièrement riche, est la pièce maîtresse du dispositif espagnol en Italie. Le duché de Milan est quant à lui fortement militarisé : il verrouille la péninsule contre les menaces françaises et constitue un carrefour pour le passage des troupes avec son statut de sas entre les différentes possessions des Habsbourg. Marigny articule donc le récit de la peste à des données géopolitiques pour expliquer à Condé que l'épidémie favorisera les intérêts de la France, d'autant plus que la circulation des troupes est stoppée par peur de contagion¹⁴⁷⁸. Il détaille ensuite les mesures prises par le gouverneur de Milan, le cardinal Giangiacomo Teodoro Trivulzio pour faire face aux Français dans ces conditions dégradées : « il [Trivulzio] a pris une manière contraire a son prédécesseur qui est d'armer les communes qui pourront sans doute beaucoup incommoder l'armée de France¹⁴⁷⁹. » Marigny poursuit la lettre par une évaluation des forces des Este, les ducs de Modène et de Regio, et souligne leur faiblesse qu'il explique par la soumission au pape — les liens avec les États de l'Église permettant de limiter l'ingérence espagnole. Marigny se livre donc à un décryptage de la situation italienne et de ses conséquences sur l'évolution de la guerre franco-espagnole à l'aune des mécanismes politiques propres à la péninsule, où la coexistence des puissances espagnole, impériale et papale amène les États à jouer un subtil jeu d'équilibre.

Les sujets traités ne s'arrêtent pas à ceux contenus dans cette lettre du 30 décembre 1656. Ailleurs, il commente également soigneusement la politique papale concernant les négociations de la paix franco-espagnole¹⁴⁸⁰, surveille l'activité du cardinal de Retz à Rome, et transmet au prince les brefs apostoliques publiés, qu'il s'emploie là aussi à commenter. Marigny, depuis son point d'observation italien, transmet également à Condé beaucoup d'informations sur la manière dont le prince est perçu en Europe. Il est toutefois toujours difficile de faire la part entre ce que le Nivernais observe, et ce qu'il ajoute pour complimenter son patron. L'évolution des diverses opérations militaires tient également une place certaine. En juillet 1656, il commente les nouvelles du siège de Valenza, qu'il nomme

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*

¹⁴⁷⁸ *Ibid.*

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*

¹⁴⁸⁰ A.C., P 16, fol. 235-236, lettre de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 juillet 1656.

« Valence¹⁴⁸¹ », siège qui entraîne la mort du compte de Broglie, puis la mise en déroute par les Milanais des troupes du duc de Modène, allié aux Français¹⁴⁸². La suite des opérations autour du siège de Valenza occupe plusieurs passages des lettres de l'été 1656. Marigny, selon ses propres dires, s'appuie sur des relations des opérations qu'on lui transmet¹⁴⁸³. Et en effet, loin de ne donner que les résultats des différentes attaques, il s'emploie à livrer le détail des stratégies employées. S'il entre dans le détail des événements, les cas traités montrent qu'il s'agit essentiellement d'évaluer l'état des forces françaises, aussi bien d'un point de vue militaire, que de celui des conséquences des victoires et défaites sur le jeu diplomatique en cours. Marigny ne se comporte donc pas comme un nouvelliste qui compilerait toutes sortes de nouvelles, il fournit, en descendant à une échelle micro, des outils d'analyse de l'évolution du rapport de force entre la France et l'Espagne, évolution qui détermine les stratégies que le prince peut employer pour retrouver une position digne de son rang.

3.1.2. Une fidélité partagée : Marigny, Condé et le cardinal de Retz

À partir d'août 1656, il est beaucoup question du cardinal Retz dans les lettres que Marigny adresse à Louis II. Le cardinal est finalement passé en Italie après avoir fréquenté divers lieux d'exil depuis son évasion du château de Nantes en 1654. Le fait est particulièrement intéressant, car Marigny a commencé à écrire des mazarinades pour le compte de Retz, alors coadjuteur de Paris, et parce qu'après 1659, il a choisi de s'attacher de nouveau au service du cardinal¹⁴⁸⁴. Une lettre du 12 août est ainsi intégralement consacrée à Retz¹⁴⁸⁵. Dans une autre, envoyée à peine une semaine plus tard, le 19 août, Marigny recopie des passages entiers présentés comme des extraits des discours que Retz transmet aux membres du clergé parisien pour préparer son retour et la chute de Mazarin¹⁴⁸⁶. Depuis 1654, l'archevêque de Paris multiplie en effet circulaires, mandements et lettres adressés aux différentes assemblées et institutions ecclésiastiques, notamment au chapitre de Notre-Dame

1481 A.C., P 16, fol. 237 et fol. 243v, lettres de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 juillet et le 11 juillet 1656.

1482 A.C., P 16, fol. 243.

1483 A.C., P 16, fol. 237, fol. 259 et fol. 277, lettres de Marigny au prince de Condé, de Florence, les 11 juillet, 27 juillet et 5 août 1656.

1484 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 36, 39.

1485 A.C., P 16, fol. 285, lettre de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 12 août 1656, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé, op. cit.*, p. 713-715.

1486 A.C., P 16, fol. 302-304, lettre de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 19 août 1656.

qui nomme les vicaires généraux du diocèse de Paris¹⁴⁸⁷, sans oublier d'avoir également recours à la publication de libelles¹⁴⁸⁸. Marigny mentionne dans ses lettres plusieurs rencontres avec Retz. Les deux hommes ont en effet bien des occasions de se croiser puisque le cardinal partage son temps essentiellement entre Rome et la Toscane depuis son arrivée en novembre 1654.

La grande affaire de Retz en 1655-1656 consiste à tenter de contrôler son diocèse à distance en s'appuyant sur les membres du clergé qui lui sont fidèles. Mazarin gagne toutefois du terrain et le pape Alexandre VII, bien que sourd aux demandes de Mazarin qui réclame l'arrestation de Retz et la déchéance de son autorité archiépiscopale¹⁴⁸⁹, est de plus en plus hostile à l'archevêque de Paris et semble se résoudre peu à peu au procès demandé par Mazarin¹⁴⁹⁰. Sur demande de Lionne, le pape accepte même à l'automne 1656 de nommer un suffragant pour administrer le diocèse de Paris¹⁴⁹¹. Si la nomination ne peut être publiée face à l'hostilité du clergé parisien qui invoque les libertés de l'Église gallicane, Retz ne peut toutefois que constater que le pape ne le protège plus. Le cardinal parvient finalement à faire nommer un vicaire général de son cru en la personne de Du Saussay, mais ce dernier s'affranchit rapidement de la tutelle de son encombrant archevêque. Retz décide alors de quitter l'Italie en août 1656 afin de se libérer des contraintes que lui impose le pape, et de pouvoir plus facilement agir pour reprendre le contrôle de son diocèse parisien. Les délais d'acheminement du courrier depuis l'Italie vers Paris sont en effet encore là un frein à toute action efficace¹⁴⁹². En septembre, Retz est en Franche-Comté, il passe ensuite l'hiver en Suisse avant de voyager entre l'Allemagne et les Provinces-Unies. Il rencontre plusieurs fois Condé dans les Pays-Bas espagnols entre 1658 et 1659, mais aucune véritable alliance ne prend corps malgré plusieurs projets d'unir leurs forces contre Mazarin¹⁴⁹³ — Retz affirmant pouvoir soulever Paris en s'appuyant sur le clergé. L'intention de Retz, en se rapprochant de Condé, est en fait de se voir inclus dans le futur traité de paix entre la France et l'Espagne afin de pouvoir récupérer son archevêché.

1487 L'enjeu est la nomination de vicaires soumis à Mazarin ou fidèles à Retz (Jacques Delon (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, Paris, Honoré Champion, 2005, vol.IV, p. 119-120).

1488 *Ibid.*, p. 111-112, 117-118, 123-126, 139-140.

1489 *Ibid.*, p. 115-116 ; Jacques Delon (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, Paris, Honoré Champion, 2007, vol.V, p. 37.

1490 J. Delon (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, *op. cit.*, p. 122-124.

1491 *Ibid.*, p. 131.

1492 *Ibid.*, p. 149-150.

1493 *Ibid.*, p. 170-172.

La stratégie poursuivie par le cardinal de Retz entre 1655 et 1659 éclaire en fait le contenu des lettres de Marigny en août et à l'automne 1656. Rapportées aux nouvelles et analyses politiques et militaires habituellement transmises au prince de Condé, ces lettres apparaissent en effet particulièrement étranges. En août 1656, les Espagnols, avec la participation active de Condé, viennent de sauver Valenciennes, place considérable assiégée par les Français. L'armée du maréchal de La Ferté est en grande partie détruite et lui-même est capturé. Si l'événement est célébré comme un succès côté espagnol, l'opération est toutefois bien loin des plans initiaux de Condé qui consistaient à marcher vers Paris. Côté français, Turenne sauve d'ailleurs l'essentiel et la campagne s'achève sans qu'un seul des adversaires ait pu prendre l'avantage. En lisant Marigny, pourtant directement informé par Condé du peu d'entrain des Espagnols, on a pourtant l'impression que Valenciennes est la première étape d'une reconquête du royaume de France pour Condé. Le Nivernais écrit en effet :

« Les premières nouvelles de votre victoire devant Valensiennes ont accompli la prophétie que je vous fis par ma dernière, M. le cardinal de Retz estant party d'icy pour courrir au succez qu'il en espère et pour aider à la révolution qu'il regarde comme une suite de cette grande action. Aux premiers advis que nous en receusmes, j'allay le voir pour l'en féliciter et pour luy tesmoigner la joie que V. A. S. auroit de se voir en estat de donner vigueur à ses amis et de pouvoir employer ses armes pour favoriser ses desseins, [...], il me communiqua sa détermination de quitter l'Italie et de s'approcher de France pour examiner de plus près l'estat des choses et pour se jeter dans Paris et reprendre d'autorité l'administration de son diocèse, s'il trouvoit que le succez de vos armes et vostre entrée dans le royaume y eust mis la disposition qu'il espéroit¹⁴⁹⁴. »

Le décalage entre les moyens d'action de Condé et les projets du cardinal de Retz tels que rapportés par Marigny font dire à Jacques Delon, éditeur des *Oeuvres complètes* du cardinal, que ce dernier fait probablement là preuve de « forfanterie¹⁴⁹⁵ ». Il faut toutefois se rappeler que la lettre n'est pas un témoignage indubitable des intentions du cardinal. Sa lecture permet seulement de constater la manière dont Marigny présente à Condé le départ de Retz d'Italie. Ce départ, qui ressemble fort à une fuite, est en effet la conséquence de l'échec des manœuvres de Retz auprès du Saint-Siège. Il était arrivé en 1654 en espérant utiliser son crédit auprès d'Innocent X. La mort de ce dernier et l'élection d'Alexandre VII ruinent, comme nous l'avons vu, ses espérances. Dans ce contexte, les lettres de Marigny avec leur distorsion de la portée de la levée du siège de Valenciennes et la place que prend la description des projets de Retz en leur sein apparaissent comme une tentative précoce de Retz pour se rapprocher de Condé afin de profiter du poids politique du prince, qui, s'il ne peut prendre

1494 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 713 (A. C., P 16, fol. 285).

1495 François de La Rochefoucauld, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, p. 150.

possession de Paris par la force, peut prendre en compte les intérêts du cardinal dans les manœuvres qu'il mène pour se ménager une place dans les traités de paix en discussion.

Marigny semble donc bien travailler à la fois pour Retz et pour Condé. Il se sent d'ailleurs obligé de réaffirmer son plein dévouement à Condé à la fin d'une lettre du 5 août en évoquant « ceux de la cour [qui] se veulent persuader qu'[il] avoi[t] preferé le séjour de Rome et d'Italie a celui de Flandre pour [s]e lier a M. le C. de Retz et renoncer a tout autre attachement¹⁴⁹⁶ ». Marigny joue en fait sur les deux tableaux. Il fournit des informations à Louis II, et profite de ce canal privilégié de communication avec le prince pour dépeindre Retz sous son meilleur jour, n'hésitant pas, dans une lettre du 12 août, à comparer le cardinal à Jules César se lançant dans la guerre civile :

« Il faut encore que je die à V. A. pour luy faire cognoistre son génie que jamais ny sa hardiesse ny sa grande résolution ne luy permirent ny scrupule ny foiblesse capables de luy faire faire la moindre réflexion ; et que, luy disant que le souvenir de Cesar, qui avoit tremblé en passant le Rubicon et que les historiens nous représentent emporté plustost par la force de son dessein et par les prodiges que par son génie, me faisoit cognoistre la grandeur de son âme, qui ne recevoit pas la moindre altération, il me respondit que ces sentimens de la nature estoient indignes du cardinal de Retz¹⁴⁹⁷. »

L'opération, qui vise à convaincre Condé de la dévotion de Retz à son égard, mais aussi de l'utilité de Retz dans la lutte contre Mazarin, avait déjà commencé une semaine plus tôt. Le 5 août, Marigny écrivait déjà en parlant de Valencienne que Condé « ne doit pas doubter [des bons vœux] de M. le C[ardinal] de Retz en ce que ce digne prelat ne lui donne au moins aultant part en ses prieres que la ferveur des plus grands Saints en a donné aux Constantins, aux Théodoses et aux autres empereurs crestiens contre les infideles¹⁴⁹⁸. » On retrouve ici le même art de la rentabilisation de l'activité épistolaire déjà constaté dans les échanges avec Pierre Lénét. Marigny mène ainsi plusieurs actions d'un même trait de plume. En transposant la relation entre le cardinal et le prince dans l'Antiquité des premiers chrétiens, il défend la cause de l'archevêque de Paris auprès de Condé et produit en même temps un discours épideictique qui fait l'éloge de ses deux patrons en assimilant Retz à un saint paléochrétien et Condé aux deux empereurs qui ont permis l'institutionnalisation du christianisme, et ce d'autant plus que Constantin est considéré comme un modèle de dirigeant politique.

1496 A.C., P 16, fol. 279, lettre de Marigny au prince de Condé, s.l., le 5 août 1656, transcrite en annexe p. 618.

1497 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 714 (A. C., P 16, fol. 286).

1498 A.C., P 16, fol. 278, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 5 août 1656, transcrite en annexe p. 618.

Dans les semaines qui suivent, Marigny poursuit son opération de persuasion et affirme à maintes reprises le respect et l'admiration que Retz aurait pour Condé. Même s'ils sont tous les deux en exil à la suite de leur opposition au cardinal Mazarin, l'alliance de Retz et de Condé n'a pourtant rien d'évident. Les deux acteurs se sont opposés dans la plupart des phases de la Fronde, affichant au mieux une entente de façade. Pendant l'exil, l'intérêt qu'aurait Condé à favoriser les desseins de Retz est de plus en plus peu visible. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'effet du discours de Marigny sur Condé. Condé connaît les ressorts des stratégies d'écriture de Marigny. Il sait aussi que le cardinal de Retz est un grand adepte des doubles discours. L'étrangeté de ces lettres provient peut-être du fait que Marigny s'exécute sans trop de conviction et ne s'attache pas particulièrement à la subtilité de son discours, persuadé qu'il sera de peu d'effet sur Condé. Il est en fait intéressant de voir qu'une nouvelle fois, deux registres complètement différents cohabitent dans les lettres de Marigny à Condé. D'un côté, on trouve des nouvelles politiques, diplomatiques et militaires à destination du prince qui sont sélectionnées et traitées pour servir d'outils de décision et de compréhension des enjeux géopolitiques, et, d'autre part, un discours d'entremetteur qui abandonne tout recul critique sur l'analyse des événements pour servir les intérêts du cardinal de Retz. Certes, on peut souligner que les nouvelles elles-mêmes ne sont jamais transmises de manière neutre. Marigny soigne d'ailleurs tout particulièrement leur mise en forme afin de rendre leur lecture agréable au prince. Toutefois, la différence entre les deux types de discours est bien visible quand on regarde les traces de leur réception : Condé insiste régulièrement pour avoir des nouvelles, car elles lui sont utiles, là où le dénouement des tractations avec Retz montre que ce dernier est surtout un importun aux yeux du prince¹⁴⁹⁹.

Les lettres de fin août et début septembre contiennent essentiellement des compliments sur la fin des opérations autour de Valenciennes¹⁵⁰⁰, et la reprise de la transmission d'informations militaires, politiques et diplomatiques, avec notamment la suite du siège de Valenza et ses conséquences¹⁵⁰¹, les mouvements de troupes en Milanais, et les éléments dont Marigny dispose sur les missions des différents envoyés de Mazarin en Italie, aussi bien auprès du Saint-Siège que des différents États. Marigny continue à développer des analyses personnelles à propos des éléments qu'il évoque, principalement autour du jeu politique italien et des conséquences sur les tractations autour de la paix générale, auxquelles les intérêts de Condé

1499 J. Delon (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, op. cit., p. 172.

1500 A.C., P 16, fol. 320-321, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 2 septembre 1656.

1501 A.C., P 16, fol. 330-331, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 16 septembre 1656.

sont liés. Son service auprès du cardinal de Retz se marque par la volonté de maintenir présente à l'esprit de Condé l'évolution des affaires du cardinal. Dans une lettre du 7 octobre, il précise ainsi qu'il n'a « encore aucunes nouvelles du Cardinal de Retz¹⁵⁰² » qui est alors sorti d'Italie, mais s'emploie pourtant à évoquer la manière dont pourrait évoluer la position du cardinal Mazarin vis-à-vis de la gestion de l'archevêché de Paris en fonction de l'éventuel retour de Retz en France. Il disserte encore longuement sur la situation de Retz dans une lettre du 30 décembre, opposant sa situation pitoyable à son courage et à son mérite¹⁵⁰³. Dans une lettre du 26 août, il évoque des « offres¹⁵⁰⁴ » faites par Condé et transmises à Retz. On comprend finalement, une fois que Retz est sorti d'Italie et que Marigny est parvenu à reprendre contact avec lui, que Condé lui apporte une assistance diffuse dans son errance européenne¹⁵⁰⁵. Cette manière de procéder permet au prince de montrer sa bonne volonté à l'égard du prélat qui conserve une influence certaine parmi le clergé parisien et qui constitue une épine dans le talon de Mazarin, sans se compromettre d'une manière qui pourrait gêner la négociation de sa propre réhabilitation avec la paix générale.

On peut enfin souligner que c'est bien le fait que la transmission de nouvelles en provenance d'Italie soit utile à Condé qui fait que Marigny constitue un intermédiaire précieux pour le cardinal de Retz. Dans ces échanges, la duplicité est finalement une clef de lecture. Retz feint de croire en la capacité de Condé à pénétrer dans le royaume de France à la tête de ses armées, Marigny feint de croire sincèrement au discours de Retz — qu'il construit lui-même puisqu'il tient la plume, certes peut-être conjointement avec le prélat — et Condé feint de ne pas voir le caractère fantaisiste des propos du cardinal rapportés par Marigny. Le dénouement de 1659 rend encore plus visibles ces mécanismes. En 1658, Retz multiplie les voyages à Bruxelles et s'engage à apporter tout son soutien à Condé. En échange, le prince et les Espagnols doivent le favoriser dans les tractations pour la paix. Parallèlement, Condé affirme pourtant dans ses lettres à Lénéne ne pas vouloir s'embarrasser du sort du cardinal. Jacques Delon souligne que Condé recommande même explicitement à Luis de Haro de ne pas évoquer Retz dans les négociations et de nier toute entente avec lui¹⁵⁰⁶. Après le retour d'exil, Marigny fera partie des agents qui s'estiment mal récompensés par le prince. Le

1502 A.C., P 16, fol. 344v, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 7 octobre 1656, transcrite en annexe p. 620.

1503 A.C., P 16, fol. 406-407, lettre de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 30 décembre 1656.

1504 A.C., P 16, fol. 309, lettre de Marigny au prince de Condé, s.l., le 26 août 1656.

1505 Voir notamment A.C., P 16, fol. 260, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 21 octobre 1656, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 715-716.

1506 J. Delon (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, op. cit., p. 172.

Nivernais réclame le versement de sa pension et « le remboursement d'un billet pour une avance faite à Bruxelles¹⁵⁰⁷. » Au-delà des difficultés financières de la maison de Condé au début des années 1660 — tous les agents n'ont pas été aussi mal payés —, il se peut également que le peu d'empressement à récompenser Marigny vienne du fait que ce dernier servait largement le cardinal de Retz pendant l'exil du prince de Condé. On retrouverait là une des différences entre les agents domestiques et les agents rattachés de manière plus lâche à la maison princière : les premiers peuvent moins fragmenter leur fidélité, mais bénéficient en retour d'une forme de garantie que leurs services seront récompensés, les seconds peuvent multiplier les attaches clientélaires, mais constituent des auxiliaires que les Grands peuvent facilement renier sans voir leur crédit remis en cause.

En sus de son service auprès de Condé et Retz, Marigny travaille depuis sa retraite italienne à se faire reconnaître dans le monde des lettres au-delà de sa réputation de pamphlétaire et de satiriste. Il prépare ainsi la publication des *Lettres de Monsieur de Marigny*, ouvrage qui est publié à La Haye en 1655¹⁵⁰⁸. Ses échanges avec Condé lui servent d'ailleurs également à disposer d'informations inédites sur les opérations militaires qui se déroulent entre les Pays-Bas et la France, informations qu'il peut ensuite distiller à ses correspondants et connaissances en Italie pour asseoir sa propre position d'homme de lettres bien informé. Il n'hésite d'ailleurs pas à rappeler à Condé dans une des lettres qu'il n'a « point reçu la relation de ce qui s'est passé à Valenciennes qui auroit été nécessaire de faire voir en ce país¹⁵⁰⁹. » En février 1657, il demande explicitement à Condé des informations afin de mener à bien la rédaction d'une relation :

« Cependant, si elle [votre altesse, c'est-à-dire Condé] trouve à propos de m'informer de la négociation de M's de Lyonne¹⁵¹⁰ à Madrid, je l'intègreai dans l'une des relations que je medite de tout ce qui s'est passé à Rome sur le subject de la paix¹⁵¹¹. »

En parallèle de ses activités d'informateur, Marigny poursuit donc son activité de pamphlétaire. Il s'agit en effet de publier un texte contre Mazarin en expliquant que le cardinal combat les solutions pour la paix proposées par le pape tout en s'alliant avec les protestants de Suède et de l'Empire. Marigny précise d'ailleurs à son patron qu'il est

1507 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 159-160.

1508 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 31.

1509 A.C., P 16, fol. 345, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 7 octobre 1656, transcrite en annexe p. 620.

1510 Hugues de Lionne.

1511 A.C., P 17, fol. 27v, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 17 février 1657, transcrite en annexe p. 623.

préférable que ce dernier ne soit pas associé directement à la publication de ce texte. Cette précaution permettra d'éviter que Condé soit exposé aux « réponses [des] escrinailleurs¹⁵¹² » du cardinal tout en obtenant « le mesme effect » et en permettant d'en tirer « le mesme avantage¹⁵¹³ ». Le rôle de Marigny va donc bien au-delà de la rédaction des pamphlets, il propose également des stratégies d'utilisation de l'écrit pamphlétaire visant à optimiser le recours à ce type d'armes en équilibrant la balance des bénéfices et des risques. C'est d'ailleurs sans doute bien cela qu'être un auteur de pamphlets. Les compétences nécessaires ne s'arrêtent pas à une bonne plume, mais nécessitent aussi une compréhension fine du jeu politique et des dynamiques propres à l'utilisation des écrits, notamment imprimés, comme instrument d'action.

3.1.3. Une nouvelle mission : le théâtre allemand (1657)

En mars 1657, Marigny annonce finalement se préparer à quitter l'Italie pour l'Allemagne sur demande explicite du prince. Condé souhaitait même voir son agent quitter l'Italie dès le début de l'année, mais ce dernier s'est employé à négocier un délai pour pouvoir « donner ordre à [ses] affaires¹⁵¹⁴ » et « prendre congés [...] de plusieurs cardinaux et personnes de condition¹⁵¹⁵ ». Après avoir conjuré Condé de lui confier de nouvelles missions pour éprouver sa fidélité, il semble en effet s'être trouvé un moment pris de court et va même jusqu'à écrire qu'il croit être « engagé d'obligation à recevoir la bénédiction du Pape¹⁵¹⁶ », ce qui diffère encore un peu plus son départ. Même s'il ne faut pas forcément prendre la mention du pape au pied de la lettre, Marigny s'est bien construit un solide petit réseau italien qui, loin de ne lui servir que pour remplir ses missions auprès de Condé, permet au Nivernais de soigner ses perspectives de carrière, d'identifier d'éventuels nouveaux patrons, et de diversifier des sources qui font sa force en tant qu'informateur. Comme chez Dubuisson-Aubenay, on retrouve finalement un double investissement à la fois dans le service d'un ou de plusieurs patrons et dans des pratiques de sociabilité plus larges dont les acteurs sont aussi bien ceux qui détiennent un pouvoir politique que des lettrés et des savants — eux-mêmes d'ailleurs

1512 *Ibid.*

1513 *Ibid.*

1514 A.C., P 17, fol. 27, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 17 février 1657.

1515 *Ibid.*

1516 *Ibid.*

détenteurs d'une forme de pouvoir à leur échelle. Dans ces sphères sociales, il s'agit de nouer des relations et de se faire connaître et reconnaître en publiant des ouvrages et en faisant circuler ses écrits. Nous avons montré comment Dubuisson tente, sans succès, d'obtenir du Danois Ole Worm la transmission d'informations fraîches qu'il pourrait ensuite utiliser dans le travail qu'il fournit au service de son maître, mais aussi pour asseoir sa position d'interlocuteur bien informé au sein des réseaux qu'il fréquente ou qu'il tente de pénétrer¹⁵¹⁷. Ici, nous avons vu Marigny tenter de récupérer une relation auprès de Condé afin de pouvoir la diffuser à ses interlocuteurs italiens. La capacité à évoluer dans la clientèle de puissants acteurs, tout comme dans des milieux lettrés et mondains où se superposent et s'interconnectent souvent diverses clientèles, constitue bien une des caractéristiques de la carrière de ces acteurs de l'information. Cela implique d'ailleurs une certaine capacité à mener plusieurs activités de front. Il est en effet intéressant de constater ici que Marigny semble se trouver en difficulté entre son dévouement au service du prince, qu'il n'a cessé de déclamer, et les autres activités qu'il a développées depuis son arrivée dans les États italiens.

Le départ vers les terres d'Empire est très probablement lié à l'effervescence diplomatique qui y règne. Condé ayant déjà un agent à Rome, Saller, susceptible de l'informer sur les affaires d'Italie, Marigny lui est plus utile en Allemagne. La diète, la réunion des états de l'Empire, s'est tenue à Ratisbonne en 1653-1654 avec pour objectif de réformer les institutions impériales éprouvées par la guerre de Trente Ans. Une nouvelle réunion est prévue en 1656 pour prolonger ses travaux. La tenue de cette assemblée attire nombre de diplomates européens et des négociations plus ou moins informelles portant sur la paix générale se tiennent en parallèle. La mort de l'empereur Ferdinand III, le 2 avril 1657, entraîne une période d'inter règne qui catalyse les manœuvres diplomatiques. La mission de Marigny se précise alors et il se dirige vers Francfort où se tient la diète qui doit donner un successeur à l'empereur défunt. L'occasion est en effet saisie pour tenter d'avancer dans le règlement de la paix générale. La France envoie le maréchal de Gramont, secondé par Hugue de Lionne, ainsi que plusieurs autres ambassadeurs, tandis que la délégation espagnole est dirigée par le comte de Peñaranda. Les électeurs de Cologne et de Mayence adoptent quant à eux une position de médiateurs. Mazarin tient à préserver le poids de la France dans les affaires d'Allemagne. Il pense d'abord soutenir l'électeur de Bavière, puis se rallie à l'élection de Léopold de Habsbourg alors que ce dernier se voit contraint de concéder le droit d'organiser une

1517 Voir p. 342.

alliance à l'intérieur de l'Empire : le traité de la ligue du Rhin est signé le 14 août 1658 et regroupe notamment les rois de France, de Suède, et les électeurs de Mayence et de Cologne. Il s'agit d'affaiblir la position impériale — et donc les Habsbourgs — en renforçant le principe d'une organisation centrée sur les États. Pour Mazarin, c'est une manière de renforcer l'influence du royaume de France en consolidant son rôle de garant de la paix de Westphalie¹⁵¹⁸. Les enjeux sont donc considérables et peuvent être de conséquence pour les affaires de Condé. Mazerolles est d'ailleurs envoyé à Francfort dès février 1637. Moins connu que Marigny et disposant probablement d'un réseau moindre, il semble se rendre utile par sa discrétion. En ce qui concerne le Nivernais, ce changement de terrain permet justement d'obtenir un aperçu de l'étendue de son réseau européen.

Marigny mobilise en effet son entourage et le met en avant comme un atout particulier auprès de Condé, précisant par exemple dans une lettre du 8 septembre qu'il « avoi[t] raison d'espérer que [s]on ancienne habitude avec M^r. L'Electeur de Mayence luy feroit quitter la circonspection et la retenue qui lui sont naturelles pour s'expliquer avec [lui] d'une partie de ses sentimens sur les affaires generalles avec quelque sorte de confiance¹⁵¹⁹. » Il prouve d'ailleurs son succès en exposant au prince les vues de l'électeur sur la situation européenne et le jeu des différentes puissances tel que le prince-archevêque le concevait. Il se met également en scène dans la lettre exposant ses propres analyses après que l'électeur lui eut demandé son avis sur l'avancement des négociations pour la paix et la position de la France¹⁵²⁰. On constate d'ailleurs qu'il se tient soigneusement au courant de l'avancée des projets de constitution de la ligue du Rhin¹⁵²¹, détaillant les motivations de chacun à l'établissement de cette structure, et notamment celles de la Suède.

3.1.4. Sécuriser la transmission d'informations : chiffres, itinéraires complexes et boîtes aux lettres multiples

Quand, en mars 1657, Marigny annonce son départ vers l'Allemagne pour Pâques, il demande des instructions plus précises à Condé sur la mission qu'il doit remplir et sollicite également l'autorisation d'ôter de ses lettres « les marques particulieres quoy que

1518 Klaus Malettke, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle*, 2001, vol. 210, n° 1, p. 113-144.

1519 A.C., P 17, fol. 469, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 8 septembre 1657.

1520 *Ibid*, fol. 470.

1521 A.C., P 17, fol. 451, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 30 septembre 1657.

respectueuses deues à V[otre] A[tesse] S[érénissime]¹⁵²² » afin d'anonymiser le destinataire. La correspondance n'est en effet qu'en partie chiffrée et les éléments en clair permettent relativement aisément de deviner le destinataire. Il justifie cela par l'évaluation qu'il produit du caractère sensible des missions qu'il remplit :

« Estant tres bien informé que le card[inal] M[azarin] a soupçon qu'il s'est mesnagé quelque chose entre V.A.S. et M[onseigneur] le C[ardinal] de R[etz] par mon entremise, qu'il a mis ses espions en campagne et qu'il a une passion incroyable de tout descouvrir et de me surprendre¹⁵²³. »

Marius Guérin montre bien à partir de quelques exemples pris dans la correspondance du principal ministre que ce dernier considère dans ces années Marigny comme un agent actif de ceux qui s'opposent à lui¹⁵²⁴. Il y a toutefois peu de mentions du pamphlétaire nivernais dans la correspondance du ministre publiée par Adolphe Chéruel. Mazarin ne déploie pas de moyens spécifiques pour arrêter Marigny, mais se montre intéressé par les occasions qui permettraient de s'en saisir à peu des frais. En 1658, alors que ce dernier se prépare à quitter l'Allemagne après la diète, le ministre indique ainsi dans une lettre :

« Pour Marigny, on n'a pas cru devoir en user de mesme¹⁵²⁵, car, comme c'est un homme qui n'ayant plus rien à perdre, non pas mesme l'honneur, il ne fera pas grand scrupule de desobeyr à l'ordre du Roy ; mais si, en sortant de Francfort, ou lorsque la Diète sera finie, vous pouviez le faire prendre et l'envoyer à Brisach ou Philipsbourg, ce sera rendre un service fort agreable au Roy. Il se pourroit faire mesme que M. l'Electeur palatin, en estant recherché, se disposast volontiers à le faire arrester, lorsqu'il passera sur ses Estats. Enfin le Roy sera tres ayse d'apprendre que, par quelque voye que ce puisse estre, l'on ayt mis cet homme-là en quelque lieu où il ne luy soit pas aisé de continuer ses meschancetez avec l'effronterie qu'il a faict jusques icy¹⁵²⁶. »

Marigny risque donc bien la prison mais accroît clairement sa propre importance aux yeux du ministre en parlant de « passion incroyable¹⁵²⁷ ». Il a d'ailleurs longuement insisté dans ses lettres précédentes sur les risques qu'il courrait en se rendant de Florence à Rome, en raison de la volonté de Mazarin de ne pas le voir entrer dans les États de l'Église. Ici, la dramatisation de la situation et l'accent mis sur l'importance du secret permettent aussi à Marigny de montrer au prince que l'alliance avec le cardinal de Retz qu'il défend est une véritable épine dans le pied du ministre. Mettre en relief les dangers qu'il court est donc aussi

1522 A.C., P 17, fol. 67, lettre de Marigny au prince de Condé, s. l., le 24 mars 1657. « À V.A.S. » est chiffré.

1523 *Ibid.* Passage entièrement chiffré.

1524 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 29-30.

1525 Mazarin vient d'ordonner une arrestation.

1526 Adolphe Chéruel et Georges d'Avenel (eds.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1657 - août 1658)*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, vol.8, p. 260.

1527 A.C., P 17, fol. 67.

une manière de démontrer l'efficacité de son service et la pertinence de ce qu'il contribue à construire en termes d'actions politiques.

L'épisode est également intéressant du point de vue de la question des usages du chiffre. Dans son étude sur les secrétaires, Nicolas Schapira note que le chiffrement de la correspondance recouvre des enjeux complexes qui dépassent le simple fait de dérober des informations aux yeux des ennemis. Il rapporte ainsi l'exemple de Michel Le Tellier qui chiffre des sections des lettres dont le cardinal Mazarin doit prendre connaissance afin que ce dernier soit obligé de passer par la médiation de Colbert, qui lui possède le chiffre, cela afin de garder un contrôle relatif sur l'usage que le cardinal pourrait faire du contenu de la correspondance¹⁵²⁸. Dans ce exemple, l'usage du chiffre permet de fait d'accroître le pouvoir de Colbert. Plus largement, à la lecture de correspondances traitant de sujets politiques, diplomatiques ou militaires qui peuvent sembler sensibles, il est souvent difficile d'identifier une réelle cohérence dans la pratique du chiffrement des informations. Ce dernier est le plus souvent partiel et laisse en clair des sections dont le contenu apparaît parfois tout aussi sensible aux yeux d'un historien du XXI^e siècle, ou qui semblent dangereusement éclairer les parties chiffrées. Bien sûr, il est impossible de saisir véritablement les enjeux de chaque énoncé pour les acteurs de l'époque. Parfois, un chiffrement partiel révèle d'ailleurs toute sa cohérence. Sébastien Schick donne ainsi l'exemple d'une correspondance où seuls les noms d'acteurs qui entretiennent des correspondances particulières ainsi que les lieux d'où ils écrivent sont chiffrés : ici, ce ne sont pas les informations qui sont masquées, mais l'existence de relation et d'échanges entre certains acteurs¹⁵²⁹.

L'utilisation fluctuante du chiffre et l'affaiblissement de la confidentialité des plis qui peut en résulter procèdent également souvent de contraintes matérielles. Il est en effet très rare que l'intégralité d'une missive soit chiffrée. Cela s'explique en partie par la difficulté qu'il y a, non seulement à chiffrer une lettre, mais aussi à la déchiffrer. Le chiffrement prend du temps, notamment en raison de « l'absence de toute cursivité possible dans la formation des caractères¹⁵³⁰ ». Le décryptage est également fastidieux. Marigny écrit ainsi à Condé dans une

1528 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.*, p. 154-156.

1529 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, *op. cit.*, p. 301.

1530 Camille Desenclos, « Transposer pour mieux transporter. Pratiques du chiffre dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle » dans Thérèse Bru et Solène de la Forest d'Armaillé (eds.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 133.

lettre du 28 octobre 1657 qu'il n'a eu « que le temps de déchiffrer¹⁵³¹ » la dernière lettre du prince. La pratique consistant à transcrire en clair les parties chiffrées dans les interlignes est relativement courante. Il faut toutefois la considérer avec précaution et ne pas systématiquement la rattacher à une pratique documentaire consécutive à la réception du document, puisqu'il arrive que ce déchiffrement soit largement postérieur à la réception de la lettre et ait été mené dans le cadre d'un usage de la correspondance décorrélé de ses enjeux initiaux. Certaines lettres ne sont donc pas déchiffrées directement sur le pli et nécessitent à chaque lecture un nouvel effort de décryptage. Il existe aussi des transcriptions réalisées sur des feuillets à part. En 1658, les lettres en partie chiffrées que Lénéet transmet à Condé sont ainsi recopiées en clair sur d'autres feuillets, dont il est même souvent réalisé plusieurs duplicata¹⁵³². Les transcriptions en interligne montrent bien que le déchiffrement est parfois laborieux. Il s'agit d'une tâche répétitive et les erreurs, courantes, révèlent que celui qui transcrit le fait parfois mécaniquement et en faisant abstraction du sens global. Ainsi, il n'est pas rare de constater une altération du sens des phrases transcrites, le plus souvent due à l'oubli d'un mot, d'un pronom ou encore d'une conjonction. Une erreur de chiffrement compromet également la transmission de l'information. Camille Desenclos souligne cet aspect : « comme pour toute transposition ou traduction [...], le processus comporte une marge d'erreur, importante au regard de ses conséquences immédiates : l'information devient illisible, y compris pour celui qui en a la clé¹⁵³³. » Dans une lettre de Marigny à Pierre Lénéet du 7 août 1652, on trouve d'ailleurs clairement exprimée la difficulté d'utilisation de certains chiffres. Marigny écrit en effet : « Vous avés raison de dire que votre chiffre est fort importun et incommode. Prenés-vous en à M. le Vacher qui l'a fait, faites en faire un autre¹⁵³⁴. » À cette période, Marigny reproche beaucoup à Lénéet de ne pas lui envoyer assez d'informations inédites et confidentielles. Le chiffre « importun » est-il une excuse mise en avant par Lénéet et balayée par Marigny qui suggère d'en demander un autre ? Ce n'est pas impossible, tout comme le fait que des agents peuvent chiffrer leur correspondance moins pour éviter les fuites, que pour souligner l'importance des informations qu'ils transmettent.

1531 A.C., P 18, fol. 88, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 28 octobre 1657.

1532 A.C., P 19, fol. 266-277, lettre de Pierre Lénéet au prince de Condé, de Madrid, le 23 octobre 1658, en partie chiffrée, avec une copie identique et deux copies déchiffrées. Le même cas se retrouve en A.C., P 19, fol. 290 (lettre de Lénéet du 30 octobre de Madrid et deux copies déchiffrées).

1533 C. Desenclos, « Transposer pour mieux transporter », art cit, p. 131.

1534 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénéet durant la Fronde*, op. cit., p. 53.

Autre aspect non négligeable, la lecture ne peut plus être immédiate et nécessite parfois la médiation d'un tiers spécialisé dans le déchiffrement. Des secrétaires sont souvent chargés de cette tâche¹⁵³⁵. Toutefois, le degré de confidentialité des informations chiffrées ou plus simplement le fait que le contexte politique ou militaire nécessite une forte réactivité font que la norme est parfois au déchiffrement par celui-là même qui dispose de la capacité d'agir et de commander, c'est-à-dire le maître. Ainsi, dans une lettre du secrétaire Caillet au comte de Fiesque — alors à Madrid pour représenter les intérêts de Condé —, Caillet s'excuse d'avoir déchiffré une lettre de Fiesque adressée à Condé du fait de l'absence du prince¹⁵³⁶. Condé déchiffre donc habituellement lui-même les lettres envoyées par le comte. Le contenu de ces missives est en effet particulièrement sensible puisque Condé, au service des Espagnols et basé dans les Pays-Bas, utilise notamment Fiesque pour négocier directement auprès de Philippe IV et de ses ministres, parfois contre les intérêts et les volontés des autorités des Pays-Bas espagnols. Malgré la présence d'un personnel important, et notamment de secrétaires et d'agent divers, il y a donc bien une partie du travail qui est effectué directement par le prince. Cela rejoint d'ailleurs ce que nous avons constaté pour Fontarabie, mais aussi dans les relations entre Louis II et Mazarin avant la Fronde où la complexité des stratégies épistolaires utilisées traduit un fort investissement de ceux qui signent les lettres dans leur composition.

Les contraintes du chiffre font que l'on trouve parfois des acteurs qui expriment clairement le fait qu'ils devraient chiffrer ce qu'ils écrivent, même s'ils ne le font pas. Début avril 1647, à la fin d'une longue lettre qui comprend de nombreuses informations touchant à la politique étrangère et intérieure du royaume, le cardinal Mazarin ajoute ainsi :

« Je ne vous mets rien en chiffre par ce qu'encore que j'en ay un avec vous, néanmoins ne vous en estant jamais servy, j'ai douté que vous en eussiez empoché le double. Vous me manderez s'il vous plait ce qu'il en est ou si je vous en enverray un autre¹⁵³⁷. »

Étant donné les délais d'acheminement du courrier, le cardinal préfère donc prendre le risque de transmettre des informations confidentielles en clair, plutôt que celui de voir son correspondant ne pas pouvoir déchiffrer la lettre et en être réduit à demander un nouvel envoi. Il existe donc dans un certain nombre de cas une tension entre les nécessités de l'activité politique, diplomatique ou militaire qui impliquent rapidité et garantie que l'information ou la

1535 N. Schapira, *Maîtres et secrétaires*, *op. cit.*, p. 154-155.

1536 A.C., P 16, fol. 1, lettre de Caillet au comte de Fiesque, s.l., le 1^{er} janvier 1656.

1537 A.C., P 1, fol. 36, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 avril 1647.

directive sera reçue et parfaitement comprise, et l'utilisation du chiffre qui ralentit le processus, multiplie les intermédiaires, et brouille parfois le message. Quand cela est possible, la transmission orale est utilisée pour se passer du chiffre tout en garantissant que des informations ou des directives ne tomberont pas dans des mains ennemies. C'est ce que fait Mazarin en annonçant dans la même lettre confier certains éléments plus sensibles que d'autres aux bons soins du maréchal de Gramont, chargé de les transmettre de vive voix au prince¹⁵³⁸. La pratique qui consiste à tenir son interlocuteur au courant de l'avancée d'une affaire connue par ce dernier d'une manière allusive et hermétique pour tout non-initié est également régulièrement mobilisée pour éviter de recourir au chiffrement. Dans une lettre de juillet 1644, Mazarin parle ainsi à Louis II de « l'affaire que vous scavez¹⁵³⁹ ». Parfois, ce procédé est couplé à l'anonymisation des personnes citées, comme dans cette lettre du 16 avril 1648 où Mazarin parle du « maistre » pour désigner un acteur qui nous reste inconnu :

« Monsieur,

Je ne prens la plume que pour vous adresser la copie d'une lettre que je viens de recevoir du Maistre touchant l'entreprise dont j'ay eu le bien de discourir avec vous. Ses sentiments, ce me semble, se trouvent conformes aux notres [...] ¹⁵⁴⁰. »

Ici le principe consiste à effacer toute information consistante et à donner des nouvelles de l'avancée des affaires en se fondant sur ce que le correspondant sait déjà. Le procédé a ses limites et ne fonctionne qu'un temps. Lorsque la transmission d'informations sensibles devient indispensable, le chiffre n'est toutefois là encore pas toujours utilisé. Des exemples d'absence du chiffrement dans un contexte qui semblerait le nécessiter peuvent d'ailleurs facilement être identifiés. Au printemps 1647, alors que la question du chiffre à utiliser entre Condé et Mazarin n'est toujours pas résolue, le cardinal détaille en clair les manœuvres menées pour tromper les Espagnols dans une lettre du 4 mai qui porte sur la préparation de la campagne de Catalogne. Il se félicite que « les ennemis sont en suspens et croient que [le] voyage [de Condé] de Catalogne n'est qu'un artifice pour y attirer les principales forces des Espagnols, et embarquer [Condé] sur l'armée navale avec beaucoup d'infanterie pour les attaquer à l'improviste dans le royaume de Naples¹⁵⁴¹. » Dans sa réponse précédente, Condé demandait au cardinal de lui fournir un nouveau chiffre, en expliquant qu'effectivement, il

¹⁵³⁸ *Ibid.*

¹⁵³⁹ A.C., M 30, fol. 522, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 27 juillet 1644.

¹⁵⁴⁰ A.C., P 2, fol. 35, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 16 avril 1648.

¹⁵⁴¹ A.C., P 1, fol. 70, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 4 mai 1647.

n'avait pas emporté le chiffre en cours lors de son départ en campagne, pensant qu'il n'était plus utilisé par le cardinal¹⁵⁴². Les deux acteurs semblent donc bien conscients qu'un chiffrement d'une partie de la correspondance serait préférable, et l'épisode montre aussi qu'il règne parfois une certaine désinvolture en la matière. De même, dans une lettre non chiffrée du 25 août 1647, Mazarin dévoile ses plans pour la suite de la campagne et ajoute à la fin à l'attention de Louis II : « je vous conjure qu'âme qui vive n'en puisse rien savoir, le bon succès dépendant principalement du secret¹⁵⁴³. » Le fait qu'une lettre ou un paquet soit porté par un intermédiaire de confiance et dans des conditions de sécurité jugées raisonnables semble donc rendre acceptable l'absence de chiffrement, comme l'énonce d'ailleurs clairement le cardinal dans une lettre d'avril 1648 :

« Je n'escris point en chiffre quoy que la matiere le meritasse assez par ce que je ne croy pas qu'il y ayt aucun peril jusques au lieu où vous estes. Quand il y aura à craindre que les depesches soient interceptées, vous trouverez bon Monsieur de vous servir de celui que vous a donné M. Le Tellier¹⁵⁴⁴. »

Là encore, il s'agit d'un arbitrage entre prise de précautions supplémentaires et efficacité et rapidité de l'action. Parfois, l'absence d'un chiffrement poussé est simplement due au fait que l'expéditeur de la lettre ne possède qu'un chiffre limité. En effet, étant donné l'effort nécessité par le décryptage, il n'est pas rare que les correspondants jugés de moindre importance ne soient pas munis d'un chiffre complet, ceci afin d'éviter de mobiliser des secrétaires expérimentés pour le déchiffrement d'informations peu sensibles. En 1661, lors des échanges autour du projet d'élection du duc d'Enghien au trône de Pologne, le comte de Mailly, qui informe Louis II de Bourbon depuis Varsovie, indique ainsi qu'il a parlé d'un sujet à un autre correspondant du prince « qui s'en expliquera mieux que [lui], ayant un meilleur chiffre¹⁵⁴⁵ ». Et en effet, le chiffre possédé par Mailly ne concerne que les noms propres, ce qui limite sa capacité à transmettre des informations qu'il souhaite voir rester secrètes.

La pratique du chiffre dépend donc de multiples paramètres, allant des contraintes inhérentes à son maniement, jusqu'aux détournements de sa fonction première. En mars 1657, Marigny sollicite au contraire l'autorisation d'étendre le chiffre à l'ensemble du dispositif épistolaire. Il écrit en effet au prince Condé : « je [vous] supplie de me permettre d'crire la

1542 Lettre du prince de Condé au cardinal Mazarin, de Barcelone, le 14 avril 1647, transcrite dans H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 519-520.

1543 A.C., P 1, fol. 210, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 25 août 1647, transcrite dans *Ibid.*, p. 555.

1544 A.C., P 2, fol. 35, lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, le 16 avril 1648.

1545 A.C., P 24, fol. 318, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, de Paris, le 23 mai 1661.

suscription des despatches que je [vous] enverrai en chiffre¹⁵⁴⁶ ». Dans les lettres que Marigny envoie pendant l'exil du prince de Condé, le chiffrement répond en effet globalement à une certaine logique : l'agent du prince chiffre les passages qui permettent d'identifier les acteurs dont il parle et de rattacher des pensées, des actions, des intentions à ces acteurs. Le fait de se concentrer sur l'anonymisation des acteurs évoqués est d'ailleurs assez courant. De nombreuses correspondances au XVII^e siècle ont ainsi recours à l'usage de noms de roman. Louis II utilise par exemple ce procédé dans ses échanges avec la duchesse de Longueville¹⁵⁴⁷. Il s'agit toutefois d'un code particulièrement aisé à décrypter et dont l'usage tient pour une part à un jeu mondain. Concernant la demande de Marigny, la mention en clair du destinataire est effectivement une limite importante à l'efficacité du dispositif, mais le chiffrement de cet élément peut compliquer l'acheminement de la lettre. Il est probable que dans ce cas, une consigne soit donnée pour transmettre directement au prince toute lettre dont la suscription est chiffrée. Le fait que Marigny argumente soigneusement sa demande laisse toutefois à penser que la logistique n'est pas le seul enjeu. Le chiffrement de la suscription heurte en effet également les codes épistolaires de bienséance. Les variations sur l'appareil courtois des lettres sont porteuses d'importants enjeux d'identité sociale et de respect des préséances¹⁵⁴⁸, Marigny se voit donc contraint de demander une dérogation. Le nouveau protocole de sécurité est effectivement bien appliqué et les lettres suivantes comportent une suscription et une signature en chiffre. De plus, Marigny prend soin de parler de Louis II et de lui-même à la troisième personne.

3.1.5. Francfort, nid d'espions ?

Une fois à Francfort, les précautions déjà prises sont jugées insuffisantes et Marigny expose un dispositif qui semble tout droit sorti d'un roman d'espionnage. Le terme « espion » apparaît d'ailleurs à plusieurs reprises sous la plume de l'agent de Louis II. On le trouvait aussi dans ses échanges avec Pierre Lénét en pleine guerre condéenne. Moins qu'un individu dont l'entièreté de l'activité serait consacrée à la dissimulation et qui serait prêt à tous les risques pour collecter le plus d'informations possible sur un individu ou un projet, l'espion est

1546 A.C., P 17, fol. 67.

1547 Par exemple A.C., P 19, fol. 177, lettre du prince de Condé (« Aliandre ») à la duchesse de Longueville (« Uranice »), de Tournay, le 4 octobre 1658. On notera que l'on retrouve le même procédé dans les échanges entre Pierre Viole et la duchesse de Longueville (A.C., P 19, fol. 201).

1548 C. Blanquie, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », art cit.

avant tout celui qui est susceptible de faire remonter à son patron, à son maître, à son ambassadeur ou son ministre des informations, souvent des bruits, collectés en vaquant à ses missions quotidiennes et en fréquentant le monde. À propos des informateurs des échevins lyonnais dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Gautier Mingous parle d'« hommes modestes [...], souvent bien insérés socialement et habitués à voyager ou à manier l'information¹⁵⁴⁹. » Le gouverneur de la ville s'appuie quant à lui sur « des personnes issues de son entourage proche¹⁵⁵⁰ ». Les lieux où se tiennent des événements diplomatiques sont naturellement des endroits où une large part des acteurs en présence sont potentiellement des espions. Lucien Bély l'avait bien noté, associant dès le titre de son ouvrage sur la diplomatie du Grand Siècle les espions au monde des ambassadeurs¹⁵⁵¹. Furetière le définit en effet comme « celui qui épie et vient observer la conduite des gens pour en faire son rapport, afin que ceux à qui il en fait le rapport en tirent avantage, ou prennent leurs mesures pour agir¹⁵⁵². » Dans un univers social où la distinction entre activité au service de l'État et service d'un particulier reste floue, la figure contemporaine de l'espion comme agent d'une puissance étatique n'a pas vraiment d'équivalent. Alain Hugon identifie parmi les acteurs qui transmettent des informations sur la France à l'Espagne au cours du premier XVII^e siècle des agents isolés, mais aussi des membres de communautés persécutées ou des groupes vaincus — anciens ligueurs, catholiques anglais — qui constituent des viviers d'acteurs prompts à aider une puissance étrangère¹⁵⁵³. Toutefois, et même dans ce dernier cas, la transmission d'informations se fait le plus souvent via une relation personnelle avec un acteur susceptible de faire quelque chose de l'information fournie. De plus, l'activité de renseignement ne définit que rarement l'identité professionnelle des acteurs concernés. « L'institutionnalisation du renseignement¹⁵⁵⁴ » parfois évoquée à propos du ministériat de Richelieu est donc à relativiser, d'autant plus qu'elle repose souvent sur le commentaire de l'action du père Joseph dont le rôle est bien plus lié à ses attaches avec le cardinal qu'à un rôle défini dans l'appareil d'État.

1549 Gautier Mingous, « La coopération en matière de renseignement entre villes du Lyonnais au début des guerres de Religion (1560-1570) » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 2021, p. 61.

1550 *Ibid.*

1551 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, *op. cit.*

1552 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « espion ».

1553 A. Hugon, *Au service du Roi Catholique*, *op. cit.*, p. 367-387.

1554 Michel Klen, « Les cabinets noirs de la Renaissance à la Révolution » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 2021, p. 48.

L'usage du terme « espion » se rapporte finalement souvent à une question de point de vue : un informateur est qualifié d'espion par une personne à qui son activité peut nuire, ou lorsque cette même activité profite au camp ennemi¹⁵⁵⁵. Les exemples d'acteurs qui se désignent eux-mêmes comme des espions sont rares. Comme le rappelle Alain Hugon, à l'époque moderne, l'espion « apparaît à beaucoup comme un individu infâme¹⁵⁵⁶ ». Les situations de crise multiplient d'ailleurs le recours à ce vocabulaire, car la vulnérabilité des individus s'accroît et les occasions de nuire se multiplient. Dans un contexte de fortes tensions sociales, politiques, économiques ou encore religieuses, les possibilités pour qu'une information soit utilisée pour agir se multiplient. La question du secret et de l'espionnage est ainsi omniprésente dans les propos de Marigny depuis qu'il se trouve à Francfort. Avec la tenue de la diète, la ville est remplie d'envoyés des gouvernements de toute l'Europe, de leurs domestiques, et d'acteurs divers qui, comme le Nivernais au service de Condé et de Retz fondent une large part de leur activité sur l'écriture et la transmission d'informations qui servent ensuite à leur maître pour agir. En octobre 1657, Marigny indique à Louis II que ses correspondants français lui affirment que le quartier où il loge est rempli d'« espions¹⁵⁵⁷ » et que l'on surveille sa « conduite¹⁵⁵⁸ ».

En réaction, Marigny redouble de précautions. Une lettre du 13 octobre permet de mettre en évidence certaines des méthodes utilisées pour renforcer la confidentialité de la transmission d'informations. Le chiffrement n'est en effet pas en mesure de garantir absolument la confidentialité des échanges. Dans les années 1630, Richelieu disposait ainsi des services d'un spécialiste capable de casser les chiffres¹⁵⁵⁹, et lors des campagnes militaires antérieures à la Fronde, Louis II fait déchiffrer les documents espagnols qu'il intercepte avant de les transmettre à Le Tellier¹⁵⁶⁰.

En octobre 1657, Marigny affirme que le circuit qu'il emploie pour envoyer des lettres à Paris est connu et que ses ennemis prennent connaissance de sa correspondance. Il ajoute :

1555 « “spy” was a derogatory term in the seventeenth century, used to refer to one's enemy's informers, whereas one referred to one's own as *confidenti*, a term implying a more acceptable human relationship. With its connotations of exceptionality, the word *spy* imperfectly renders the systematic role of people who shaped their social and professional success around their ability to mediate between different members of the political arena. » (F. De Vivo, *Information and communication in Venice*, op. cit., p. 74).

1556 A. Hugon, *Au service du Roi Catholique*, op. cit., p. 321.

1557 A.C., P 18, fol. 47, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 13 octobre 1657, transcrite en annexe p. 625.

1558 *Ibid.*

1559 A. Hugon, *Au service du Roi Catholique*, op. cit., p. 335.

1560 A.C., P 1, fol. 273, lettre de Michel Le Tellier au prince de Condé, de Paris le 17 novembre 1647.

« Que si quelques autres affaires demandaient plus de secret et plus de circonspection, vous pouvez bien vous imaginer qu'on ne manque pas d'adresse et de bon correspondant, que l'enveloppe du marchand qu'on emploie ordinairement occupant tout les soins de ces mauvais curieux, les lettres d'importance séparées des autres et recommandées à la probité d'un amy fidele passent avec plus d'assurance. Pour proffiter de l'advis que vous avez la bonté de me donner, j'en useray de cette sorte. Je leurs laisseray librement commenter tout ce que j'escriray sous l'enveloppe qui leur est cogneue, puisque c'est un moyen de leur faire scavoir des choses qu'on ne leur pouroit pas dire autrement et feray cependant passer le secret des affaires dont je leur voudray oster la cognoissance sous les noms de personnes incogneues, [...]»¹⁵⁶¹. »

Deux éléments sont particulièrement intéressants. On retrouve tout d'abord l'importance, déjà soulignée plus haut à propos de l'activité de Marigny durant la guerre condéenne, de disposer d'un large réseau composé de personnes susceptibles de servir de boîte aux lettres. Marigny ne manque pas de ressources de ce type, et c'est une des raisons qui rendent son emploi précieux. Ensuite, on apprend que Condé a suggéré à son agent de continuer à utiliser la voie connue des agents du cardinal Mazarin afin de les informer de certaines choses. Il n'est pas possible de savoir si l'idée est de les intoxiquer avec de fausses informations, ou bien plus simplement d'attirer leur attention à dessein sur certains éléments, par exemple des manœuvres espagnoles, afin de favoriser par ailleurs la réalisation des projets de Condé. Il est par contre intéressant de noter que l'idée vient de Louis II. Cela confirme en effet la possession d'un savoir pratique, déjà observé chez Henri II lors de l'affaire de Fontarabie, et portant sur le maniement de la circulation de l'information à des fins stratégiques.

Dans la suite de la lettre, Marigny donne de nouvelles instructions à Condé pour l'acheminement des lettres vers Francfort. Un système de double enveloppe est utilisé : la première est libellée sous le nom du « sieur du Plessis¹⁵⁶² », la seconde sous celui de « Monsieur de Famars, marchand à Francfort¹⁵⁶³ ». Ainsi, l'enveloppe est reçue à une première adresse, ouverte, puis la seconde enveloppe est transmise à son destinataire final. Un des avantages est de réduire le risque d'identification du destinataire réel : le nom de Marigny n'est jamais mentionné, et le lieu où il réside est camouflé *a minima* par la première enveloppe. Il est d'ailleurs tout à fait possible que la seconde enveloppe ne soit pas déposée chez lui, mais à un endroit où il vient la récupérer. La multiplication des adresses est bien la stratégie la plus utilisée, Marigny suggère d'ailleurs à Condé de doubler l'adresse d'envoi du

1561 *Ibid.* Les segments en italique correspondent aux parties chiffrées et déchiffrées en interligne sur le manuscrit.

1562 *Ibid.*

1563 *Ibid.*

courrier à Bruxelles « pour donner le change et s'en prévaloir selon les occasions¹⁵⁶⁴ ». L'agent du prince envisage également la possibilité que le correspondant du marchand de Francfort soit recherché. En effet, les lettres sont expédiées par le même « marchand » qui reçoit en premier lieu les paquets destinés à Marigny. Le circuit est là aussi bien sécurisé : si des lettres sont bien expédiées de Paris au « marchand », il n'en envoie de son côté qu'à Anvers. Depuis cette ville, un certain Douern se charge alors de réexpédier par la poste ordinaire les lettres à leur destinataire réel.

Ces précautions se justifient notamment par le fait que Marigny a une mission à remplir à la demande de Louis II. En Italie, il semblait transmettre les informations dont il disposait sans répondre à une commande particulièrement précise. Ici, il évoque les « ordres¹⁵⁶⁵ » que contiennent certaines lettres du prince. On constate également que Condé reconnaît la qualité des réflexions développées par son agent. Il lui demande ainsi régulièrement ses « sentimens » sur des points précis et attend donc, moins que des données brutes, de véritables analyses¹⁵⁶⁶. De plus, comme nous l'avons vu, au début du mois d'octobre 1657, Marigny est chargé de prendre contact avec l'électeur de Mayence, Johann Philipp von Schönborn. Ce dernier déploie en effet une forte activité diplomatique et tend à s'appuyer sur la France pour limiter l'influence des Habsbourgs¹⁵⁶⁷. Il est un des artisans de paix de Westphalie et sera à l'origine de la Ligue du Rhin¹⁵⁶⁸. Condé semble penser qu'il pourrait servir ses intérêts et Marigny s'emploie à confirmer à son patron l'« inclination [de l'électeur] à servir M. Le Prince¹⁵⁶⁹ ». La question du secret de la correspondance rejoint ici la question de l'importance de la confiance dans les relations entre acteurs qui participent au jeu politique et diplomatique. Marigny informe en effet Condé qu'il n'a pas reçu une réponse du prince qui portait sur le projet de sensibilisation de l'électeur de Mayence aux intérêts condéens :

« Je craindroit si elle avoit esté interceptée par quelques party qu'en faisant coignoistre quelque chose de ces [sic] intentions à la France ou aux Espagnols, elle ne le rendist suspect aux uns ou aux austres. Et qu'imputant à ma négligence ce qu'il ne devoit attribuer qu'à un pur malheur, cet accident ne diminuast auprès de luy le crédit que j'y conserve jusques à présent¹⁵⁷⁰. »

1564 *Ibid.*

1565 A.C., P 18, fol. 88, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 28 octobre 1657.

1566 A.C., P 18, fol. 103, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 4 novembre 1657.

1567 K. Malettke, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », art cit.

1568 Claire Gantet et Christine Lebeau, *Le Saint-Empire (1500-1800)*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 84.

1569 A.C., P 18, fol. 48, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 13 octobre 1657.

1570 *Ibid.*

Il est intéressant de voir que le principal problème ne semble pas être le fait que les Espagnols ou les Français puissent potentiellement prendre connaissance des manœuvres que le prince de Condé effectue derrière le dos des uns et des autres. Le risque est bien plus que Marigny perde son crédit auprès de l'électeur, crédit qui tient en partie à sa capacité à faire en sorte que les affaires qu'ils ont en commun restent confidentielles. Marigny, qui n'a pas des intérêts que dans les affaires de Louis II, risque peut-être aussi une part de sa réputation. Auprès de Condé, il s'emploie à montrer sa capacité à réagir face à ce contretemps : il souhaite identifier le maillon faible dans la chaîne de transmission pour pouvoir « se precautionner pour l'advenir¹⁵⁷¹ » et obtenir un duplicata de la lettre afin de juger de l'importance de la fuite et « destourner le mal et le préjudice qu'elle [...] pourroit apporter¹⁵⁷² ».

Dans la suite de la lettre, Marigny expose à Condé les ressorts des discussions qui s'engagent à Francfort et dissèque les rapports de force entre les différents partis en présence. Il s'agit tout autant d'informer le prince et de lui fournir une lecture politique des enjeux de la diète que de lui exposer l'analyse élaborée et présentée à l'électeur de Mayence afin d'orienter ses choix. Après avoir développé les raisons qui lui font considérer que les princes électeurs risquent d'observer une prudente neutralité au cours des négociations pour le règlement de la paix générale, il prend ainsi soin d'ajouter : « cette raison a esté représenter [*sic*] bien a propos à *Mr de Mayence* qui est le directeur de cett[e] affaire. Je vous puis assurer qu'ell[e] a esté efficace et qu'ell[e] a fait la dernière impression sur son esprit¹⁵⁷³. » Dans ses lettres à Condé pendant la diète, Marigny rend compte de sa mission autant qu'il l'accomplit — puisqu'une part de cette dernière consiste bien à tenir Condé informé de ce qui se passe à Francfort et de lui fournir une lecture actualisée du jeu diplomatique européen. Ce faisant, il produit une certaine image de ce qu'il est en tant qu'agent, et cette image est celle d'un expert, bien éloigné de celle du pamphlétaire et satiriste, et qui se distingue aussi de la figure de l'espion. Dans la définition de Furetière donnée plus haut, l'espion est en effet celui qui fournit des éléments pour que son maître puisse agir. Marigny, lui, rend compte de ce qu'il fait en montrant que lui-même agit. Il se représente donc bien plus en habile diplomate conjuguant entregent et argumentation. Lorsqu'il met en avant sa capacité à persuader l'électeur de Mayence, ce n'est pas sur la ruse ou la manipulation qu'il fonde cette capacité,

1571 *Ibid.*

1572 *Ibid.*

1573 *Ibid.*

c'est bien sur la justesse et la force de persuasion de ses analyses. Dans ses lettres, cette position d'expert se constate par la construction même du discours. En effet, Marigny n'expose pas à Condé les tactiques qu'il déploie pour persuader l'électeur de Mayence, il informe Condé avec le discours même qu'il présente comme étant celui exposé à l'électeur, et insiste sur le fait que c'est la qualité de ses analyses, qui sont aussi bien valables pour l'électeur que pour le prince, qui lui permet d'orienter l'action de l'électeur vers ce que veut Condé.

Comme l'électeur de Mayence se trouve au cœur des négociations, l'approcher permet également d'être au courant plus efficacement des manœuvres des différents camps en présence. Marigny peut ainsi informer Condé que les ambassadeurs français « ont présenté [à l'électeur de Mayence] un escrit en forme de plaintes [...] des secours que l'empereur et le Roy d'Hongrie ont fait passer en Flandre et en Italie. [Les Français] qualifient ces entreprises de contravention à la paix de Munster et demandent pour réparation qu'on rappelle les troupes¹⁵⁷⁴ ». Cet élément est en effet susceptible d'intéresser le prince dont la situation est particulièrement liée à l'évolution du rapport de force militaire puisque ce dernier conditionne en partie l'intérêt que la France et l'Espagne peuvent trouver dans la conclusion d'une paix générale. Marigny promet d'ailleurs à Condé de parvenir à obtenir une copie du mémoire des Français afin de la transmettre à son maître.

Marigny pourrait facilement être qualifié d'espion, tant les lettres qu'il envoie d'Italie comme de Francfort dans ces années regorgent d'informations qualifiées de confidentielles. Dans une seule lettre du 21 octobre 1658, l'agent condéen rapporte à Condé ce qu'on lui a écrit « assez confid[entiell]ement de Bavière¹⁵⁷⁵ », évoque « le secret d'une despesche de nos ambassadeurs qui a esté surprise avec le courrier qui la portoit¹⁵⁷⁶ » tout en s'excusant de ne pas avoir eu « le loisir de la faire mettre au net pour [...] l'envoier [à Louis II]¹⁵⁷⁷ ». Il livre enfin « le secret de Mr le Mareschal de Gramon¹⁵⁷⁸ » que les ambassadeurs français d'Avaugour et Toulangeon lui auraient confié. Nous avons toutefois souligné que dans le rapport que l'agent fait de son activité, il prend ses distances avec la figure de l'espion, alors qu'il n'hésite pas à désigner nommément les agents du cardinal Mazarin par ce vocable. En

1574 *Ibid.*

1575 A.C., P 18, fol. 75, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 21 octobre 1657, transcrite en annexe p. 629.

1576 *Ibid.*

1577 *Ibid.*

1578 *Ibid.*, fol. 76.

dehors du discours produit par l'agent sur son travail, on peut également rappeler que personne ne semble ignorer qui est Marigny et ce qu'il fait — c'est d'ailleurs ce qui lui permet d'approcher facilement l'électeur de Mayence. Il dit être recherché par les agents du cardinal Mazarin, mais explique s'entretenir régulièrement avec les ambassadeurs français. Il n'a rien de l'agent infiltré ou de la taupe à l'oreille indiscreète. Un certain nombre de questions peuvent légitimement se poser : les informations qu'il qualifie de secrètes ou confidentielles le sont-elles vraiment ? Ne circulent-elles pas de manière relativement élargie parmi le personnel politique et diplomatique présent à Francfort ? De même, on peut s'interroger sur les motivations de ceux qui fournissent ces éléments à Marigny. De la même manière que Condé envisage de transmettre certaines informations aux Français à travers les lettres de son agent qui sont interceptées et lues, ceux qui transmettent à Marigny des informations dites confidentielles peuvent tout à fait le faire en ayant conscience qu'elles seront transmises à Condé. Si c'est le cas, il est probable que Marigny s'en doute — et Louis II également. Le serviteur du prince a toutefois tout intérêt à présenter ces informations comme des confidences recueillies grâce à son habileté à approcher ceux qui sont au cœur du secret des affaires.

L'activité d'espionnage est souvent associée à la dissimulation, à la manipulation et aux manœuvres occultes. Pourtant, et paradoxalement, qualifier une activité d'espionnage suppose le plus souvent un usage relativement transparent de l'information : un agent, sur demande de son maître, obtient des informations confidentielles à l'insu de ceux à qui il les dérobe. Pour le dire autrement, parler d'espionnage suppose qu'au moins un des partis en présence ne soit pas consentant. Comme nous l'avons démontré, les usages de l'information sont toutefois le plus souvent pris dans des manœuvres politiques où l'information n'est pas seulement utilisée comme un ensemble de données venant nourrir une décision, mais bien comme un outil d'action. Ce constat brouille considérablement la lecture de toute action d'espionnage, et penser certaines situations en termes d'intoxication informationnelle n'épuise pas les multiples combinaisons possibles. Les sources dont nous disposons ne permettent pas d'analyser dans le détail ce qui se joue. Pour véritablement comprendre la portée du travail de Marigny à Francfort, il faudrait pouvoir savoir ce que représentent, pour Condé, les informations transmises par Marigny, et ce que représentent, pour les acteurs qui se livrent à lui, les informations divulguées à Marigny. Il faudrait également savoir ce que Marigny pense faire quand il recueille des informations qu'il transmet à son maître. Moins que de

l'espionnage, il est probable que pour la plupart des acteurs impliqués, ces actes se rapportent à l'art de la négociation, de la diplomatie, c'est-à-dire à des actions politiques, voire à des enjeux plus personnels liés à la conduite d'une carrière de brillant serviteur de divers puissants personnages. Alain Hugon souligne bien qu'une des difficultés d'un travail sur la pratique de l'espionnage consiste à savoir quand qualifier un individu d'espion, dans un milieu où tout le monde ou presque semble faire circuler de l'information. Il exclut ainsi de son inventaire les Grands, qui, bien que transmettant parfois des informations d'importance à un camp autre que celui auquel ils ont prêté allégeance, « n'estiment pas être traîtres ou félons envers leur souverain, car ils se considèrent comme des puissances à part entière¹⁵⁷⁹. » Comme nous l'avons souligné, rares sont de toute manière les acteurs prompts à se considérer comme espions, et encore moins comme traîtres. Dans une lettre du 28 octobre 1657, Marigny suggère d'ailleurs à Condé de lui transmettre ce qu'il pourrait apprendre à Bruxelles « des affaires d'Allemagne qui soit contraire au dessein de M^r de Mayence ou qui dispose ou prépare les choses à la guerre afin d'en prendre nos avantages auprès de luy et d'avoir plus de moyens de luy persuader la mauvaise volonté de [vos] ennemis [...] et leur aversion au repos de la chrétienté¹⁵⁸⁰. » L'agent demande donc à son patron de jouer les informateurs et de lui transmettre les informations qu'il pourrait recueillir afin que lui-même puisse mener à bien la mission qui lui a été confiée. Qualifier Condé d'espion dans ce cas n'apporterait toutefois pas grand-chose à l'analyse. Il est évident que le prince du sang français passé au service des Espagnols souhaite recouvrer ses biens et réintégrer son rang au sein du royaume de France. Ses intérêts ne s'alignent donc pas avec ceux des Espagnols, et il utilise largement sa position à Bruxelles pour tenter de remédier à sa situation délicate. Les Espagnols en ont d'ailleurs bien conscience. Marigny ne demande pas à Condé de dérober des documents confidentiels ou d'entrer en possession de secrets d'État. Il s'agit plutôt de se faire envoyer quelques éléments sur ce qui se dit à Bruxelles, mais surtout d'obtenir l'autorisation d'asseoir ses arguments auprès de l'électeur de Mayence en invoquant une source de premier plan et qui se trouve au cœur d'un des pôles du pouvoir espagnol. L'activité de collecte de renseignements à laquelle peut se livrer Condé à Bruxelles n'est d'ailleurs probablement pas bien différente de celle de Marigny à Francfort, dans le sens où elle se fonde plus sur une intégration

1579 A. Hugon, *Au service du Roi Catholique*, op. cit., p. 768.

1580 A.C., P 18, fol. 89, lettre de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 28 octobre 1657. Ce passage est chiffré.

transparente aux cercles du pouvoir — même si ceux que fréquentent Marigny et le prince ne sont bien sûr pas au même échelon hiérarchique — que sur le vol d'informations.

Jacques Carpentier de Marigny est avant tout un professionnel de l'écrit polyvalent, avec une capacité remarquable à synthétiser en quelques paragraphes des situations géopolitiques complexes. S'il est d'abord connu pour ses talents de pamphlétaires, l'élaboration de libelles ne constitue qu'une part des services qu'il est en mesure de fournir à ses patrons. Son profil est finalement assez proche de quelqu'un comme Dubuisson-Aubenay. Il a voyagé dans divers pays européens et dispose d'un réseau personnel qui excède la France. Les éléments qu'il transmet au prince de Condé montrent qu'il s'emploie à drainer toutes sortes d'informations, qu'il collecte les actes officiels, les traités et les discours imprimés, qu'il s'efforce d'obtenir des copies de ceux qui ne sont pas délibérément rendus publics. Les analyses des enjeux géopolitiques qu'il livre au prince dans ses lettres montrent également qu'il dispose d'éléments historiques, diplomatiques et juridiques qui lui permettent de contextualiser les événements qu'il évoque. On sait également qu'il envisage la matière informative qu'il rassemble, met en forme et transmet, comme une base pouvant servir à des projets de publication d'écrits historiques¹⁵⁸¹. Il soigne également sa position au sein des réseaux de l'élite intellectuelle en publiant des ouvrages qui l'identifient comme un lettré et un acteur politique¹⁵⁸². Le fait que sa renommée soit à l'époque plus importante que celle de Dubuisson-Aubenay est lié à plusieurs facteurs. Premièrement, le choix de la pratique de l'écriture satirique et pamphlétaire lui permet de voir le moindre de ses écrits facilement diffusé. Ensuite, connu pour ses bons mots, sa présence est recherchée dans les réunions mondaines, là où la passion de Dubuisson-Aubenay pour l'épigraphie et les médailles ne lui assure qu'une admiration relative dans des cercles restreints. La Fronde lui fournit finalement une occasion inespérée de briller et le cardinal Mazarin lui-même contribue à forger la réputation de Marigny en le désignant comme un dangereux agitateur. Son association avec Condé permet également de renforcer son importance. En s'attachant d'abord à Retz, puis à Condé dans la Fronde, Marigny choisit une voie qui lui permet de rendre fameux ses services et d'approcher le jeu politique en son cœur. Le travail que lui confie Condé à Francfort pendant l'exil montre finalement que la stratégie développée par Marigny pendant la Fronde des princes pour faire

1581 Voir p. 407.

1582 Voir p. 423.

reconnaître ses compétences d'informateur, et plus largement d'agent politique, a particulièrement bien fonctionné.

La mise en série des activités de Dubuisson-Aubenay et de Jacques Carpentier de Marigny montre finalement que ces agents au service de l'élite politique présentent une certaine homogénéité au niveau des compétences, des savoir-faire, de l'expertise et des ressources qu'ils sont en mesure de mobiliser. Leur réussite et leur renommée dépendent toutefois largement des choix stratégiques qu'ils effectuent en termes de carrière, et des perspectives qui s'ouvrent à eux en fonction du contexte politique et des réseaux dans lesquels ils sont en mesure de s'insérer. L'association de leur identité à un type d'écrit ou de compétence en particulier, mais aussi le statut et la personnalité de ceux au service desquels ils parviennent à entrer apparaissent comme deux des facteurs les plus déterminants. Il faut enfin noter que la condition de ces agents se caractérise par une forme d'autonomie dans la dépendance. Dubuisson, tout comme Marigny, ont eu plusieurs patrons, parfois en parallèle. De plus, une part de leur temps n'est pas directement consacrée à servir, mais à poursuivre des tâches ou des projets plus personnels, comme la publication de textes et d'ouvrages savants ou lettrés, ou encore la constitution de ressources documentaires susceptibles de leur servir sur l'ensemble de leur carrière. Évoluant dans un milieu où les attaches professionnelles se superposent largement aux attaches clientélaires, les professionnels de l'information disposent d'une part d'autonomie permise par la possession en propre de savoirs et de données diverses susceptibles d'intéresser différents patrons dans différentes circonstances, mais aussi du fait même que c'est la multiplication des attaches qui garantit leur efficacité. Cette forme d'autonomie a aussi ses désavantages. Marigny est finalement mal récompensé après le retour en grâce de Condé. En 1665, il menace en effet l'intendant Caillet de l'assigner en justice « pour obtenir le versement de sa pension et le remboursement d'une avance [faite pendant l'exil du prince]¹⁵⁸³ ». Si les embarras financiers de la maison de Condé sont une des causes de cette situation, il est également vrai que Marigny semble moins bien traité que d'autres. Sa faible intégration dans la clientèle condéenne et le fait qu'il sert le cardinal de Retz en parallèle ne sont probablement pas étrangers à cette situation. Contrairement à beaucoup d'autres domestiques du prince, il n'a en effet pas de lien familial ou territorial avec la maison de Condé. Le recours à ses services reste finalement lié à des besoins ponctuels.

1583 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 159-160.

3.2. Le retour d'exil : nouvelle configuration politique, nouveaux terrains et nouveaux informateurs

Le traité de Paris de juin 1659 puis le traité des Pyrénées signé en novembre permettent à Condé d'être rétabli en France au début de l'année 1660. Jacques Caillet fut chargé des ultimes négociations avec Philippe IV¹⁵⁸⁴. Le rétablissement intégral des fidèles du prince est intégré aux traités¹⁵⁸⁵. Katia Béguin montre bien le « souci [de Condé] de conserver les clientèles et même de restaurer l'entourage constitué avant la révolte¹⁵⁸⁶. » Toutefois, du point de vue du travail politique et notamment du travail de l'information, les changements sont considérables. En effet, si plusieurs domestiques proches du prince sont restés fidèles, comme Caillet ou encore Lénét, la parenthèse de l'exil a vu un bouleversement total des réseaux utilisés et des enjeux politiques et diplomatiques traités. La rupture avec l'État royal français et le service de l'Espagne ont totalement redessiné les canaux du travail politique et militaire. Le retour d'exil représente un second bouleversement qui ne constitue pas un retour à la situation d'avant la rupture avec le cardinal Mazarin et Anne d'Autriche. La place du prince au sein de l'État n'est pas celle dont il disposait pendant la minorité de Louis XIV. Sa sphère d'action est différente, y compris d'un point de vue géographique. En ce qui concerne le travail de l'information, cela implique d'avoir recours à de nouveaux acteurs, dont l'identité et les compétences sont adaptées à ce contexte inédit.

3.2.1. Les mutations de la correspondance

Pendant l'exil, le nombre de correspondants se réduit considérablement par rapport aux années 1640. Au retour d'exil, les correspondants reviennent en masse. On compte ainsi 41 correspondants en 1657 contre 143 en 1661¹⁵⁸⁷. En nombre de lettres, la différence est moins marquée, ce qui s'explique notamment par les échanges intenses avec les instances espagnoles pendant l'exil. 378 lettres sont ainsi conservées¹⁵⁸⁸ pour 1657, tandis que l'on en compte 413 pour 1661.

1584 *Ibid.*, p. 153.

1585 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 153.

1586 *Ibid.*, p. 152.

1587 Les années 1659-1660 ne sont pas représentatives, car elles comprennent de très nombreuses lettres de correspondants ponctuels qui se contentent d'adresser des félicitations au prince pour son retour.

1588 On ne peut pas parler de lettres « reçues » étant donné les inévitables déperditions. Ces chiffres sont donc indicatifs et n'ont de sens que comparés entre eux, les différentes années ayant subi peu ou prou les mêmes opérations de tri et de classement.

En 1657, les échanges avec les quelques dizaines de correspondants sont le plus souvent suivis et réguliers. Ceux avec les autorités des Pays-Bas espagnols constituent l'essentiel du trafic épistolaire. Le principal interlocuteur de Louis II de Bourbon en 1657 est Luis de Benavides Carrillo, marquis de Caracena. Il écrit 199 lettres à Condé, ce qui représente 63 % du total de la correspondance. Caracena quitte en effet en 1656 ses fonctions de gouverneur de Milan et prend la suite de Fuensaldaña comme commandant des armées des Pays-Bas espagnols¹⁵⁸⁹. On trouve ensuite Charles de Fiesque, l'agent du prince chargé de défendre ses intérêts à Madrid : 16 de ses lettres sont conservées, soit un peu plus d'une par mois. Vient ensuite Jacques Carpentier de Marigny avec 13 lettres. La surreprésentation des officiels espagnols permet de rappeler que la correspondance a subi des tris qui ont probablement favorisé la conservation des lettres échangées entre grands acteurs de la politique européenne, considérées comme de plus grande importance pour l'histoire. Si la comparaison relative de deux années différentes à du sens, il ne faut donc pas surinterpréter l'écart considérable existant entre le nombre de lettres émanant du commandant des armées des Pays-Bas espagnols et celui des agents de Condé.

Tableau 3: Principaux correspondants du prince de Condé pendant l'année 1657 (correspondance passive conservée)

Correspondant	Fonction	Nombre de lettres adressées au prince de Condé
Luis de Benavides Carrillo, marquis de Caracena	Commandant des armées des Pays-Bas espagnols	199
Charles de Fiesque	Agent de Condé à Madrid	16
Jacques Carpentier de Marigny	Agent de Condé en Italie puis en Allemagne	13
Juan José d'Autriche	Gouverneur des Pays-Bas espagnols	10
Alonso Pérez de Vivero y Menchaca, comte de Fuensaldaña	Commandant des armées des Pays-Bas espagnols au début de l'année 1657 puis gouverneur de Milan	8
Jacques Caillet	Agent du prince pour les affaires financières et domestiques	8

1589 Il devient à partir de 1659 gouverneur des Pays-Bas espagnols, succédant à Juan José d'Autriche.

Henri de Taillefer, marquis de Barrière	Agent du prince de Condé (La Haye / Madrid ¹⁵⁹⁰)	7

En ce qui concerne les provenances, qui ne sont pas toutes connues, les Pays-Bas espagnols sont en première position avec 204 lettres, soit 55 % des lettres reçues, suivis par l'Espagne avec 25 lettres, soit 8 % des lettres reçues, l'Italie vient ensuite avec 18 lettres, soit 6 %, puis l'Allemagne avec 12 lettres, la France avec 10 lettres, et enfin les Provinces-Unies avec 3 lettres.

En 1661, le nombre de correspondants explose. Les trois principaux correspondants sont Pierre Caillet, dit Caillet-Desnonville avec 63 lettres, François de la Fuye avec 23 lettres, et l'abbé Bernard Lénét avec 18 lettres. Ce palmarès reflète les enjeux de la maison de Condé au retour d'exil : la reprise des affaires, la reconstitution de la fortune familiale et les négociations pour la succession au trône de Pologne. Caillet-Desnonville écrit de Pologne. L'abbé Lénét, frère du secrétaire des commandements Pierre Lénét et aumônier du prince, est le nouvel agent de Condé à Madrid entre 1661 et 1664. Une de ses fonctions est notamment d'encaisser l'argent dû par les Espagnols à Condé et de suivre les différentes affaires initiées par le prince pendant son exil. Quant à François de la Fuye, il s'agit d'un financier au service de Louis II qui « fut envoyé à Anvers, avec le titre de résident du prince, dès la signature de la Paix des Pyrénées, pour négocier le versement de l'argent dû par la monarchie espagnole au Grand Condé et à ses partisans et liquider les dettes que le prince avait contractées sur place. [Il partit ensuite] en Espagne en 1633 pour recevoir les remboursements à la place de l'abbé Lénét¹⁵⁹¹ ». Ce constat montre que les affaires de Condé, au début des années 1660, qu'elles soient de nature politique ou financière, restent très liées à l'étranger, et notamment aux territoires espagnols. Le gros des lettres provient bien de France avec 125 lettres en 1661, mais la Pologne suit de près avec 93 lettres. Viennent ensuite l'Espagne et les Pays-Bas espagnols avec 63 lettres, et l'Italie avec 28 lettres¹⁵⁹².

Une des caractéristiques de la correspondance du retour d'exil est que beaucoup de correspondants écrivent une seule fois. Ce phénomène se poursuit d'ailleurs après 1659-1660. Divers acteurs de la galaxie condéenne, qu'il s'agisse de clients plutôt obscurs qui se

1590 Barrière a été emprisonné en Angleterre et libéré en 1656. Il quitte alors le pays.

1591 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 424.

1592 Le gros des lettres est envoyé par des cardinaux. L'expéditeur le plus important est le cardinal Antonio Barberini.

rappellent au souvenir du prince ou d'acteurs liés d'une manière ou d'une autre aux biens et affaires des Condé reprennent contact avec le prince. En 1661, on compte ainsi 97 expéditeurs qui n'envoient qu'une seule lettre, contre 19 en 1657. On trouve aussi beaucoup de correspondants institutionnels liés à la récupération des charges confisquées, et notamment du gouvernement de Bourgogne. 27 lettres sont ainsi conservées pour 1661 envoyées par des institutions bourguignonnes, dont 13 par les élus des états de Bourgogne.

Au début des années 1660, nombre des agents de Louis II qui travaillaient et transmettaient de l'information pendant l'exil ne font plus partie des correspondants princiers. Marigny, qui s'estime mal récompensé, n'apparaît plus dans la correspondance à partir de 1658 et semble essentiellement servir le cardinal de Retz¹⁵⁹³. En ce qui concerne le secrétaire des commandements Pierre Lénét, les malversations découvertes par Gourville — il s'attribuait une partie des fonds qu'il levait pour Condé pendant la Fronde et l'exil — semblent l'avoir progressivement écarté des affaires politiques et financières du prince¹⁵⁹⁴. Sa présence dans la correspondance se dilue en effet considérablement après 1661, et il meurt en 1671. Barrière disparaît également de la correspondance après 1659, ainsi que Mazerolles, dont la dernière lettre date de mai 1658, alors qu'il se trouvait encore à Francfort. De même, aucune lettre de Saller entre 1659 et 1666. Quant au fidèle Charles de Fiesque, bien utile pour traiter les affaires diplomatiques délicates, il est mort à Madrid en 1658. Les raisons de la disparition de ces agents de la galaxie condéenne n'ont souvent laissé que des traces ténues. Un certain nombre de cas semblent bien liés à des dissensions autour des récompenses attendues — comme c'est en partie le cas pour Marigny. Les finances de la maison de Condé sont en effet peu florissantes au tout début du retour d'exil, ce qui oblige le prince à soigneusement sélectionner les bénéficiaires de gratifications¹⁵⁹⁵. De plus, les articles du traité des Pyrénées portant sur Condé réhabilitent ses partisans, mais ne leur restituent pas les charges qu'ils possédaient, or, ces dernières, souvent obtenues grâce au courtage princier, constituaient un élément central de ce qui les liait à la maison princière¹⁵⁹⁶. Enfin, et c'est encore là le cas de Marigny, certains s'étaient un peu trop illustrés dans la lutte contre le cardinal Mazarin pour pouvoir efficacement servir d'auxiliaire au prince repent.

1593 M. Guérin, « Jacques Carpentier de Marigny », art cit, p. 36. On trouve une lettre de Marigny à Caillet datée du 9 avril 1665 mais elle comprend des menaces de procès et confirme qu'il n'est plus au service du prince depuis plusieurs années (K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 159-160).

1594 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 427.

1595 *Ibid.*, p. 159-161.

1596 *Ibid.*, p. 154.

3.2.2. Un nouveau terrain politique : la Pologne

Comme nous l'avons noté, la géographie des flux d'informations change également. À partir du début des années 1660, l'essentiel des informations diplomatiques et politiques qui transitent par la correspondance de Louis II porte sur la Pologne. En effet, dès 1659, la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague-Nevers, qui n'a pas d'enfants, sollicite le prince de Condé et son fils en vue de préparer la succession au trône de Pologne¹⁵⁹⁷. Elle souhaite favoriser les intérêts français tout en tentant de prolonger sa stratégie d'affermissement du pouvoir royal face aux importantes prérogatives politiques des nobles polonais¹⁵⁹⁸. Sa proximité avec la maison princière joue également. Les familles de Condé et de Gonzague sont apparentées depuis le XVI^e siècle¹⁵⁹⁹ et, dans les années 1640, Louise de Gonzague était une familière des mondanités de l'hôtel de Condé¹⁶⁰⁰. La candidature d'un des fils de la duchesse et du duc de Longueville est un temps envisagée, mais la reine jette rapidement son dévolu sur le fils de Louis II, Henri-Jules. À partir de 1662, une correspondance régulière s'instaure¹⁶⁰¹. En 1663, les liens entre les deux familles se renforcent avec le mariage d'Henri-Jules avec Anne de Bavière, nièce de Marie de Gonzague. Le but de la reine est en fait de faire accepter le principe de l'élection d'un successeur du vivant du roi régnant¹⁶⁰². Elle ne parvient toutefois pas à ses fins et meurt en 1667. Son mari, le roi Jean-Casimir II Wasa, abdique en 1668 à l'issue de deux décennies de guerre connues dans l'histoire polonaise sous le nom de « déluge ». Le royaume subit en effet la révolte des cosaques des régions ukrainiennes qui reçoivent le soutien des Russes, puis une invasion suédoise tellement fulgurante que les troupes de Charles-Gustave purent s'emparer un temps de Varsovie et de Cracovie¹⁶⁰³. En 1669, c'est finalement un magnat polonais, Michał Korybut Wiśniowiecki, qui est élu roi, ce qui met fin aux prétentions des Condé sur la Pologne jusqu'à la fin du XVII^e siècle et la candidature de François-Louis de Bourbon, prince de Conti¹⁶⁰⁴.

1597 A.C., P 22, fol. 97.

1598 Maciej Serwanski, « Être une reine étrangère : deux Françaises en Pologne » dans *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2007, p. 193.

1599 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 420.

1600 *Ibid.*, p. 66.

1601 A.C., P 26.

1602 M. Serwanski, « Être une reine étrangère », art cit, p. 195.

1603 Daniel Beauvois, *La Pologne des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2022, p. 179-186 ; Chantal Grell, « Amarille, reine des Scythes : une princesse française à la cour de Pologne (1646-1667) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècle - European Court Societies, 16th to 19th Centuries*, 4 février 2021, n° 18.

Au XVII^e siècle, l'État polonais prend alors la forme d'une confédération polono-lituanienne nommée « république des Deux Nations ». La noblesse y jouit d'un système très favorable surnommé « liberté dorée ». Elle dispose en effet d'un fort pouvoir politique, notamment législatif, à travers la diète bicamérale et les diétines locales¹⁶⁰⁵. Elle possède également de nombreux leviers de contrainte sur l'exécutif royal. Depuis les « articles henriciens » acceptés par Henri de Valois à la suite de son élection en 1594, le roi s'engage en effet, lors de son élection, à réunir la diète selon une périodicité définie, à respecter les privilèges de la noblesse, et à conduire la politique intérieure, étrangère et militaire sous la tutelle de quatre sénateurs renouvelés tous les semestres. De plus, un article stipule que « la noblesse bénéfici[e] d'un droit de désobéissance, si elle estim[e] que le roi enfrei[nt] la loi ou les privilèges établis¹⁶⁰⁶ ». Daniel Beauvois parle à propos de ce dispositif de « rébellion constitutionnelle¹⁶⁰⁷ ». Le chancelier dispose également d'un pouvoir important. Il constitue le gouvernement et contrôle les finances¹⁶⁰⁸. Enfin, la noblesse fait le roi. La monarchie est en effet élective et chaque seigneur dispose d'une voix de valeur équivalente. L'élection dépend donc en partie d'une logique clientélaire où les magnats — les grands nobles — tentent de fédérer autour de leurs choix respectifs les votes de la noblesse moyenne. Le candidat de Marie de Gonzague, partisane d'une réforme institutionnelle de l'État visant à renforcer le pouvoir royal au détriment de la noblesse¹⁶⁰⁹, a donc bien peu de chances d'être élu par adhésion à sa vision du gouvernement du royaume. Tout le jeu consiste alors à soigneusement positionner la candidature condéenne dans le champ de force politique polonais afin que les nobles trouvent un avantage comparatif plus grand à son élection. Un des leviers consiste notamment à promouvoir l'idée qu'un roi français permettrait de limiter l'influence autrichienne. Les capacités militaires de Condé semblent également un atout dans un royaume qui sort traumatisé de l'invasion suédoise. C'est d'ailleurs une des raisons qui, une première fois vers 1663, puis plus sérieusement vers 1665, font un moment penser à envisager non pas la candidature d'Henri-Jules, mais bien celle de Louis II au trône de Pologne.

1604 Aleksandra Skrzypietz, « François-Louis de Bourbon, prince de Conti : un prince du sang français sur le trône polonais ? », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVIe-XIXe siècle - European Court Societies, 16th to 19th Centuries*, 4 février 2021, n° 18.

1605 D. Beauvois, *La Pologne des origines à nos jours*, op. cit., p. 150, 170.

1606 *Ibid.*, p. 147-148.

1607 *Ibid.*, p. 159.

1608 *Ibid.*, p. 170.

1609 M. Serwanski, « Être une reine étrangère », art cit, p. 195.

Pendant une décennie, entre 1659 et 1669, le travail politique au sein de la maison de Condé est donc largement tourné vers la Pologne. De son côté, Marie de Gonzague tente de former dans son royaume « un parti pro-français¹⁶¹⁰ » et de trouver des soutiens à sa cause parmi la noblesse en distribuant « des dignités, des postes et des pensions, également financés par la France¹⁶¹¹ ». Dans ce contexte, en plus d'être candidat au trône, Condé doit se faire en France le relais des projets politiques de la reine. Pour le prince, c'est aussi une manière de renouer avec un rôle politique à un moment où la gestion des affaires du royaume de France lui échappe. Il lui faut toutefois acquérir la maîtrise des enjeux politiques, sociaux, diplomatiques et militaires polonais. Or, l'expertise du prince et de son entourage, des agents de confiance aux secrétaires, est largement centrée autour des enjeux franco-espagnols dans la guerre de Trente Ans. Il y a donc un manque de connaissances, mais aussi de documentation. Rapidement, un circuit est mis en place afin de tenir le prince au courant de l'actualité polonaise, mais aussi de lui fournir les clés d'analyse nécessaires à la compréhension des enjeux politiques. Il s'agit d'appréhender d'une part les enjeux de pouvoir complexes autour du fonctionnement des diètes et de leur articulation avec le pouvoir royal, ce qui implique de saisir les dynamiques sociales à l'œuvre au sein de la noblesse, mais aussi de comprendre un environnement géopolitique peu familier dont les rouages sont étroitement liés aux enjeux de la politique interne. Au début du siècle, le roi polonais Zygmunt III Vasa négociait ainsi la cession de son trône aux Habsbourgs tandis que son chancelier, Jan Zamoyski, issu de la noblesse moyenne et qui s'était construit un « rôle de “tribun de la plèbe nobiliaire”¹⁶¹² », s'employait à « dresser les Turcs contre les Autrichiens en Moldavie et en Valachie¹⁶¹³ ».

3.2.3. Pierre Caillet : la reconversion d'un domestique dans une logique de service compatible avec le service du roi (Pologne, 1661-1664)

Être au fait des mécanismes sociopolitiques et de l'actualité du royaume de Pologne et disposer d'agents dans la capitale polonaise devient donc une nécessité. Dès 1661, Pierre Caillet, dit Caillet-Desnonville — ou Caillet-Denonville —, est envoyé en Pologne. Il arrive à Varsovie le 28 mars¹⁶¹⁴. Il fait partie de la vaste famille des Caillet entrée au service d'Henri II de Bourbon par l'intermédiaire du président Perrault et désormais solidement implantée dans

¹⁶¹⁰ *Ibid.*

¹⁶¹¹ *Ibid.*

¹⁶¹² D. Beauvois, *La Pologne des origines à nos jours*, op. cit., p. 150.

¹⁶¹³ *Ibid.*, p. 156.

¹⁶¹⁴ A.C., P 24, fol. 133, lettre de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 28 mars 1661.

la clientèle princière et dans l'entourage immédiat de Louis II. Il est le fils de l'intendant Antoine Caillet et le cousin de Jacques Caillet, le premier secrétaire du prince et précieux auxiliaire qui voit passer entre ses mains les informations et les instructions les plus confidentielles. Pierre Caillet est nommé intendant à Rocroi pendant l'exil de Louis II. Il y défend les intérêts du prince et « organise [un] système d'extorsion de fonds mis en place sur la frontière pour financer les troupes princières¹⁶¹⁵ ». Pierre Caillet fait donc partie du petit noyau de fidèles domestiques du prince qui ont œuvré par des moyens détournés à la sauvegarde des biens des Condé en France après la Fronde et qui ont échafaudé toutes sortes de stratagèmes pour permettre au prince en exil de tenir son rang et de tâcher de payer ses troupes à un moment où l'argent espagnol régulièrement promis ne parvenait que rarement à son destinataire. Katia Béguin insiste sur les « capacités de manieur d'argent¹⁶¹⁶ » de ces serviteurs d'élite, élevés dans le « creuset domestique », soudés à la clientèle princière par des attaches familiales et par des intérêts financiers¹⁶¹⁷. Cette expertise financière, et plus largement leur pratique de l'administration de la maison princière en fait des acteurs habitués à manier l'information et à la collecter. Ils sont également rompus à la pratique de la négociation, de la discrétion et des arrangements informels. Surtout, même s'ils constituent des acteurs primordiaux de la préservation des intérêts du prince pendant l'exil, ils sont relativement restés dans l'ombre et n'ont pas, comme Marigny ou Dubosc-Montandré, attaqué frontalement le cardinal Mazarin. Ils sont donc tout indiqués pour constituer des agents efficaces après la paix des Pyrénées, d'autant plus que la mission de Pierre Caillet est tout ce qu'il y a de plus officielle. Il fait office de représentant du prince de Condé et part en Pologne avec une lettre du cardinal Mazarin et une instruction du roi¹⁶¹⁸. Le trône de Pologne est en effet un enjeu dans la rivalité entre la France et les Habsbourgs. La première visite de Caillet est pour Antoine de Lumbres, l'ambassadeur de France en Pologne¹⁶¹⁹. Caillet précise : « [M. de Lumbres] estoit fort aise que l'intention du Roy fust qu'il agist de concert avec moy, et que j'eusse cognoissance de tous les ordres qu'ils recevroit, et de tout ce qu'il feroit dans cette affaire cy¹⁶²⁰. » S'il ne faut pas prendre cette consigne à la lettre, elle permet toutefois de noter que la nouvelle position de Condé dans l'État a bien une incidence sur le choix de ses agents :

1615 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 408.

1616 *Ibid.*

1617 *Ibid.*, p. 220-231.

1618 A.C., P 24, fol. 154, lettres de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 4 avril 1661.

1619 *Ibid.*

1620 *Ibid.*

ils doivent être compatibles avec les exigences d'une collaboration avec le pouvoir royal. Caillet rencontre également rapidement Pierre Desnoyers, le secrétaire de Marie de Gonzague en Pologne, et la reine elle-même quelques jours plus tard¹⁶²¹.

Dès le 4 avril, quelques jours après sont arrivée, Pierre Caillet commence à transmettre des lettres chiffrées au prince de Condé¹⁶²². Elles sont nombreuses, longues et détaillées. En moyenne, Caillet envoie au minimum une lettre par semaine. Soixante-douze lettres reçues sont conservées entre le 28 mars 1661 et le 29 septembre 1662¹⁶²³. À la fin des années 1650 et au début des années 1660, l'agitation dans les régions ukrainiennes reste très prégnante et les agressions moscovites contre la Lituanie courantes. La politique étrangère polonaise doit également prendre en compte la variable ottomane, et, bien sûr, la présence menaçante de la Suède. Ces questions autour des enjeux géopolitiques de la Pologne nourrissent donc logiquement les lettres de Caillet. La question confessionnelle est également importante pour un territoire qui doit gérer la co-présence de catholiques, de protestants et d'orthodoxes. En ce qui concerne la politique intérieure, Condé est notamment tenu informé de l'activité des diètes qui déterminent l'essentiel de la politique du royaume. Assez logiquement, le point de vue est essentiellement celui du pouvoir royal en constante négociation avec les différentes assemblées. Dans une lettre du 23 octobre 1661, Caillet commente ainsi dans le détail une lettre du roi de Pologne adressée au sénat dans laquelle il se plaint de l'impossibilité de traiter avec la Confédération, une ligue nobiliaire qui s'oppose au pouvoir royal et dont les membres refusent notamment de fournir des troupes pour les armées alors que la Lituanie est menacée¹⁶²⁴. Les lettres intègrent également souvent le point de vue de Marie-Louise de Gonzague. Ici, Caillet précise que la reine est mécontente de l'initiative de son époux, car elle comptait de son côté éviter toute critique envers les nobles confédérés afin de se servir de leur mouvement contre d'autres factions¹⁶²⁵. Caillet ajoute toutefois :

« Mais je l'ay veue [la reine], et je ne l'ay pas trouvée fâchée, et je croy que cela ne peut pas nuire de grand-chose¹⁶²⁶. »

1621 *Ibid.*

1622 A.C., P 24, fol. 154-169, lettre de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 4 avril 1661 (lettre chiffrée, copie déchiffrée et duplicata).

1623 A.C., P 24-P 27.

1624 A.C., P 25, fol. 218, lettre de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 23 octobre 1661.

1625 *Ibid.*

1626 *Ibid.*

La lettre est assez représentative des différents niveaux d'informations et d'analyse que comprennent les envois de Caillet. Il transmet les nouvelles de manière relativement détaillée, donne les explications requises, évoque le point de vue de la reine et livre son opinion. Les avis de l'agent du prince sont bien moins fouillés que ne l'étaient les analyses personnelles de Marigny pendant l'exil. Plus habitué aux affaires domestiques et aux montages financiers, il est peu disert sur les enjeux internationaux. Les lettres de Caillet permettent notamment au prince de suivre l'avancement des projets de Marie de Gonzague, cette dernière souhaitant notamment faire valider la désignation du successeur du roi de son vivant lors de la diète de 1661. Elle est toutefois rapidement mise en difficulté par un autre clan, proche des Habsbourgs de Vienne, et qui défend le maintien d'un pouvoir royal faible. Ce parti, emmené par Jerzy Lubomirski, un aristocrate, provoque finalement un large soulèvement de la noblesse et écrase les partisans du roi à la bataille de Matwa en 1666. Condé a bien envisagé de venir prêter main-forte aux souverains polonais, mais la reine craint que son ingérence ne cristallise les oppositions. Louis XIV fait de son côté traîner les choses et la paix est finalement signée avec Lubomirski sans que l'intervention directe de Condé n'ait été nécessaire. La reine et son époux n'ont alors plus aucun moyen d'imposer leurs réformes. La mort de Louise-Marie de Gonzague en 1667 mettra un terme aux projets de succession impliquant les Condé. Au moment de la mort de la reine, le prince se préparait à se rendre en Pologne avec une armée et des fonds pour s'assurer l'élection. Il est un temps envisagé de poursuivre ce projet, mais Louis XIV met un veto définitif à l'entreprise.

Pendant les années où il sert d'informateur, Pierre Caillet adresse également certaines lettres directement à son cousin Jacques, le secrétaire¹⁶²⁷. Il est probable que ce dernier soit d'ailleurs chargé d'une partie du déchiffrement des lettres adressées par son cousin à Louis II, ou tout du moins de la supervision de ces opérations. Les lettres envoyées à Jacques Caillet n'ont rien de personnel. Elles sont beaucoup plus courtes que celles envoyées au prince de Condé, mais contiennent également des séries de nouvelles. Leur contenu est intéressant, car il est beaucoup plus général que celui des lettres adressées au prince¹⁶²⁸. Elles ne sont d'ailleurs pas chiffrées et comprennent des actualités sur Pologne, sur l'Europe de l'Est et ses marges — la Moscovie, voire l'Empire ottoman. Il ne s'agit donc pas d'informations

1627 A.C., P 24, fol. 183, lettre de Caillet-Desnonville à Jacques Caillet, de Varsovie, le 4 avril 1661.

1628 C'est notamment le cas des lettres suivantes : A.C., P 24, fol. 212, lettre de Caillet-Desnonville à Jacques Caillet, de Varsovie, le 18 avril 1661, ou encore A.C., P 24, fol. 301, lettre de Caillet-Desnonville à Jacques Caillet, de Varsovie, le 17 mai 1661.

destinées aux affaires condéennes, mais bien de nouvelles proches de celles que l'on trouve dans les nouvelles à la main et potentiellement destinées à une diffusion plus large. Pierre Caillet profite donc de son poste en Pologne pour transmettre à son cousin des nouvelles générales à tonalité géopolitique telles qu'elles sont connues en Pologne. Ce type de nouvelles est en effet recherché en France. On se souvient de Dubuisson-Aubenay tentant d'obtenir du médecin Ole Worm des nouvelles du Danemark en provenance directe de la cour¹⁶²⁹. Pierre Caillet se plaint d'ailleurs de son côté lourdement que Jacques ne lui envoie pas assez de nouvelles de France¹⁶³⁰. Lui aussi a en effet besoin de matière informative à diffuser pour s'intégrer à la cour polonaise. Il sert en effet également d'intermédiaire aux magnats polonais qui se déclarent prêts à soutenir les intérêts français et qui en profitent pour solliciter des faveurs auprès de Louis II. C'est notamment par ce canal que Jean Sobieski, le futur roi, exprime son désir d'« épouser quelque française qui soit parente [du prince]¹⁶³¹ ».

Si dans ses lettres, Caillet s'adresse bien à Louis II, les informations qu'il transmet ne sont toutefois pas uniquement destinées au prince. Elles entrent également dans le cadre du service du roi. Comme nous l'apprend une lettre d'Hugue de Lionne, Condé transmet au secrétaire d'État la plupart de lettres que lui envoie Caillet¹⁶³². Lionne utilise d'ailleurs le terme de « dépêches¹⁶³³ », ramenant ainsi ces écrits sur le terrain des affaires d'État¹⁶³⁴, là où Caillet désigne bien ce qu'il transmet par le terme de « lettres¹⁶³⁵ ». Il n'est d'ailleurs pas rare que les paquets envoyés par Caillet à Condé contiennent des lettres de l'ambassadeur Antoine de Lumbres destinées à être remises à Lionne¹⁶³⁶. On remarque d'ailleurs que Caillet envoie ses lettres directement avec plusieurs duplicata, ce qui montre qu'elles sont destinées à une diffusion large¹⁶³⁷. Un grand nombre est toutefois resté dans la correspondance des princes de Condé sans qu'il soit possible de dire si cela pourrait témoigner d'une absence de transmission de ces documents selon le circuit initialement prévu. Il est par contre

1629 Voir p. 138.

1630 A.C., P 24, fol. 289, lettre de Caillet-Desnonville à Jacques Caillet, de Varsovie, le 9 mai 1661.

1631 A.C., P 24, fol. 458, lettre de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 11 juillet 1661.

1632 Louis Farges, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française - Pologne*, Paris, Félix Alcan, 1888, vol.1, p. 37. La lettre citée par Louis Farges date du 6 février 1662.

1633 *Ibid.*

1634 « Depesche : Paquet qu'on envoie en diligence par un courrier exprès pour quelque affaire d'Etat, ou quelque autre chose importante. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « depesche »).

1635 Par exemple en A.C., P 26, fol. 26, lettres de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, le 13 janvier 1662.

1636 *Ibid.*

1637 *Ibid.*, fol. 22.

relativement évident que ce fonctionnement révèle le fait qu'il n'est alors plus possible pour le prince de Condé de traiter seul de son côté d'affaires d'État et de diplomatie. Le travail fourni par Caillet, pourtant solidement implanté dans la clientèle princière, constitue aussi un service tourné vers le pouvoir royal. En 1662, le projet de désignation d'un successeur au roi de Pologne de son vivant est largement compromis du fait de l'opposition des diètes. Caillet semble un temps rentrer en France, et, en 1663, Hugue de Lionne le charge officiellement de négocier les conditions du mariage de Henri-Jules avec Anne de Bavière¹⁶³⁸. Les instructions du 19 mai 1663 indiquent que :

« Sa Majesté a trouvé à propos d'envoyer vers le Roi de Pologne et vers [la reine] ledit Sieur Caillet pour convenir de toutes choses avec eux et ensuite signer, de la part de Sa Majesté, avec le roi et la reine de Pologne, le contrat de mariage de la susdite princesse avec ledit sieur duc d'Enghien, et il est chargé pour cela des pouvoirs du Roi dont il a besoin, de celui dudit sieur prince de Condé et de ceux des autres personnes intéressées¹⁶³⁹. »

Les lettres de Caillet disparaissent totalement de la correspondance des princes de Condé après le 20 juillet 1663. Il semble informer et rendre compte directement auprès d'Hugue de Lionne et basculer du service du prince au service du roi entre 1662 et 1663. Cette évolution marque le début plusieurs épisodes de tensions avec son maître. Katia Béguin nous apprend finalement qu'en 1664, devant les faibles bénéfices que semble apporter le service des Condé, Caillet essaye de passer au service de la duchesse de Châtillon et de son mari, le duc de Mecklembourg¹⁶⁴⁰. Cette tentative met fin définitivement à son emploi en Pologne pour le compte du prince et de son fils¹⁶⁴¹. D'après les lettres qu'ils adressent à la reine de Pologne, Louis II et Henri-Jules semblent en concevoir beaucoup de ressentiments. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'Henri-Jules explique que lui et son père soupçonnent Caillet de vouloir utiliser les contacts qu'il a pu nouer en Pologne pour le service du prince afin de servir un nouveau maître. Henri-Jules ajoute dans une lettre du 28 novembre 1664 adressé à la reine Louise-Marie : « [Caillet a] toujours conservé des correspondances et des liaisons un peu dangereuses¹⁶⁴² ». Le but est probablement ici de discréditer Caillet et de lui ôter, en Pologne, le crédit qu'il entend justement utiliser dans ses éventuelles futures fonctions. Pierre Caillet

1638 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 409.

1639 L. Farges, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, op. cit., p. 39.

1640 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 160.

1641 Lettre du prince de Condé à la reine de Pologne, de Paris, le 16 janvier 1664 (Émile Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV (1660-1667)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1920, p. 347).

1642 *Ibid.*, p. 105-106.

semble toutefois bien rester fidèle aux Condé jusqu'à sa mort puisqu'il autorise dans son testament Louis II à disposer de toute sa fortune s'il le souhaite¹⁶⁴³. Peu avant sa mort en 1670, il avait acheté un office de conseiller au parlement de Metz¹⁶⁴⁴. Cet achat a pu être favorisé par le prince qui, octroyant une faveur, tenait là l'occasion de marquer la dépendance de Caillet à son égard.

3.2.4. Jacques de Mailly : du service de la reine de Pologne au service du prince de Condé

Les autres sources d'informations du prince de Condé sur la Pologne sont essentiellement des acteurs de l'entourage de la reine Louise-Marie. Un des correspondants les plus assidus pendant l'année 1661 est le comte Jacques de Mailly. Ce dernier est issu d'une famille apparentée aux Condé. Louis I^{er} de Bourbon-Condé avait en effet épousé en 1551 Éléonore de Roy, fille de Madeleine de Mailly. Jacques est toutefois issue d'une branche relativement éloignée de celle de son ancêtre et ses liens avec les Condé avant les années 1660, s'ils ont existé, n'ont pas laissé de traces. Sa première lettre apparaît en effet dans la correspondance des princes en janvier 1661¹⁶⁴⁵. La sœur de Jacques de Mailly, Claire-Isabelle de Mailly-Lascaris, a suivi Louise de Gonzague en Pologne en 1645 en tant que fille d'honneur¹⁶⁴⁶. Elle se marie en 1654 au grand chancelier de Lituanie, Krzysztof Zygmunt Pac¹⁶⁴⁷. Son frère, qui servait dans les armées du roi de France pendant les dernières années de la guerre de Trente Ans vient la rejoindre après la Paix de Pyrénées et obtient un régiment dans l'armée du roi de Pologne¹⁶⁴⁸. Jacques de Mailly grossit de fait les rangs des soutiens de la reine Louise-Marie et du parti pro-français qu'elle tente de structurer. Aleksandra Ziober note d'ailleurs que le mariage de Claire-Isabelle de Mailly avec Krzysztof Zygmunt Pac vise très probablement à attacher plus solidement le magnat lituanien et son entourage de nobles intermédiaires aux

1643 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 409.

1644 *Ibid.*

1645 A.C., P 24, fol. 4, lettre de M. de Mailly au prince de Condé, s.l., le 2 janvier 1661.

1646 Igor Kraszewski, « Les mariages entre l'aristocratie et la noblesse française et polonaise au XVII^e siècle. Le problème d'égalité sociale des époux » dans Michel Figeac et Jaroslaw Dumanowski (eds.), *Noblesse française et noblesse polonaise : Mémoire, identité, culture (XVI^e - XX^e siècles)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019, p. 315-326.

1647 *Ibid.*

1648 Anselme de Sainte-Marie et Honoré du Fourny, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris, Par la compagnie des libraires associés, 1733, vol.8, p. 648-649.

intérêts de la reine. De fait, « les Pac soutiennent [...] les projets royaux pendant une décennie¹⁶⁴⁹ ».

Dès ses premiers contacts avec Condé et avant sa venue en France au printemps 1661, Mailly tente d'obtenir l'appui du prince dans un conflit d'héritage qui l'oppose à son père¹⁶⁵⁰. Il cherche à récupérer la jouissance des biens paternels dont il a été déshérité. Claire-Isabelle, sa sœur, hérite en effet de la majeure partie de la fortune et le testament prévoit que le reste aille à Louis de Mailly, un fils légitimé¹⁶⁵¹. Si le dénouement de l'affaire est peu clair, les lettres montrent que Condé a bien apporté son appui au jeune noble. Mailly a probablement été initialement recommandé à Condé par la reine Louise-Marie. La politique de la reine de Pologne vis-à-vis de la France pendant la période où elle tente de garantir l'avènement du duc d'Enghien à la succession de son mari ne se réduit pas à la seule perspective de l'élection. Il s'agit aussi d'obtenir un soutien politique auprès de la cour de France et de créer des liens qui lui permettent d'amplifier sa capacité à agir comme courtier en faveur, et donc d'augmenter son aptitude à fédérer autour d'elle une clientèle. Le crédit de la reine de Pologne est en effet relativement faible auprès du pouvoir royal français et elle cherche des relais pour voir ses projets considérés¹⁶⁵². Le comte de Mailly est un bon exemple de cette logique. Au printemps 1661, il est envoyé par la reine en France auprès de Louis II de Bourbon dans le cadre des discussions autour du projet de succession au trône. Une fois ce premier contact établi, il s'efforce de devenir un informateur régulier du prince et notamment de mettre en relation ce dernier avec son beau-frère, le chancelier de Lituanie. Louise-Marie de Gonzague offre donc à ses deux fidèles — le comte de Mailly au statut peu assuré et le grand magnat de Lituanie — la possibilité de se lier à des princes du sang français. La faveur du comte va d'ailleurs en grandissant, notamment grâce à l'appui constant de la reine. Jacques de Mailly sera présent en France pour le mariage du duc d'Enghien et d'Anne de Bavière en 1663¹⁶⁵³. Il est chargé de porter la ratification du mariage en Pologne à l'issue des noces¹⁶⁵⁴. En 1664, Louise-Marie de Gonzague tente finalement d'obtenir pour lui la charge de premier écuyer du

1649 Aleksandra Ziober, « Dans le cercle du pouvoir : les favoris dans les systèmes politiques des cours de Paris-Versailles et du grand-duché de Lituanie au XVII^e siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e -XIX^e siècle*, 2021, n° 18.

1650 A.C., P 24, fol. 270, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, de Varsovie, le 2 janvier 1661.

1651 A. de Sainte-Marie et H. du Fourny, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, op. cit., p. 648-649.

1652 I. Kraszewski, « Les mariages entre l'aristocratie et la noblesse française et polonaise », art cit.

1653 É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. 344.

1654 *Ibid.*, p. 345.

duc d'Enghien. La demande échoue, mais montre bien que la reine profite du resserrement des liens avec les Condé pour tenter d'étendre sa capacité de patronage. En favorisant le fait que Jacques de Mailly devienne un des principaux informateurs du prince, elle offre au frère de sa dame d'honneur une visibilité et la possibilité de créer un lien de confiance avec le prince, lien qui peut ensuite rendre possible la demande par la reine d'une faveur pour son protégé.

La première lettre de Mailly à son retour de France montre bien que l'initiative de l'échange épistolaire ne vient pas du prince — il n'a pas jugé utile de se servir de Mailly comme messenger dans l'occasion évoquée dans la lettre — et que la proposition de fournir des informations fiables constitue bien le moyen qui permet d'initier une correspondance régulière, et donc de construire un lien avec le prince. Jacques de Mailly écrit en effet :

« Quoi que je puisse croire que l'on trouvera imprudent de donner des avis à V. A., et particulièrement lors que nos intérêts y sont meslés, je ne puis toutefois m'anescher [*sic*] par cette réflexion d'avertir V. A. de l'estat des affaires de Pologne, et si ma lettre est mal resseue et qu'elle ait une autre suite que celle que doibvent desirer les serviteurs de V. A. et de la France, du moins vous coignoistrez que je suis pardonnable de m'intriguer sans voste adveux, puisque je suis assez bien instruit pour vous asseurer que je ne vous parle pas profétiquement, mais avec toute la certitude possible. Il faut dire d'abord à V. A. que mon voyage ici sans lettres de vous tant pour la reyne de Pol[ogne] que mon beau frère le Chan[ce]llier de Lithuanie, dans l'impatience qu'il a de servir V. A., ont fait un fort mauvais effet et sur l'un et sur l'autre [...], et mon beau frère, par le juste soupçon que il doit avoir que V. A. ne se croira point engagé de le recognoistre si elle faict sanbland [*sic*] d'ignorer le service qu'il peut lui randre¹⁶⁵⁵. »

La proposition est finalement agréée. Mailly écrit le 6 mai :

« J'ay receu la lettre dont il a pleu à V. A. de m'honoré du 3^{me} mars par laquelle je vois avec toute la joie possible qu'elle coignoiste mon zele pour son service. Je travailleray a me randre plus capable de suivre à l'advenir plus utilemant mon devoir et l'inclination que j'y ay¹⁶⁵⁶. »

La démarche n'est d'ailleurs pas particulièrement originale. Si le compte de Mailly parvient à devenir un informateur régulier de Louis II de Bourbon et à créer un lien clientélaire qui lui permet de solliciter le prince à propos de ses affaires personnelles — la question de l'héritage de Mailly continue d'être évoquée tout au long de l'année —, de nombreux acteurs utilisent de la même manière la fourniture d'informations pour tenter d'obtenir une faveur, un service ou simplement pour entrer en contact avec le prince, ce qui

1655 A.C., P 24, fol. 4, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, s. l. [Mailly est en Pologne], le 2 janvier 1661.

1656 A.C., P 24, fol. 270, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, de Varsovie, le 6 mai 1661.

permet éventuellement de se rappeler à son souvenir en cas de besoin. La transmission d'informations est en effet perçue comme une des qualités majeures d'un interlocuteur fidèle et dévoué. Nous avons évoqué plus haut un noble normand de la clientèle de Louis II de Bourbon, Monsieur de Sainte-Marie, sur qui le prince s'appuie, après le coup de majesté de janvier 1649, pour tenter de maintenir la noblesse dans l'obéissance au roi¹⁶⁵⁷. En avril de la même année, le comte d'Harcourt, qui est dans le camp royal, utilise également ses services dans la lutte qu'il mène contre les Frondeurs en Normandie, et notamment lors du siège de Valognes par le comte de Matignon, entre la fin mars et le début du mois d'avril. Dans une logique de courtage de la faveur, il s'emploie à chaudement louer auprès de Condé les qualités de Sainte-Marie puisque ce dernier lui a été fidèle et lui a donné son appui. Parmi les qualités du petit noble normand et les services rendus, il choisit de mettre en avant sa capacité et son empressement à informer :

« Bien que j'aye déjà rendu temoignage a vostre altesse des utiles services que le S^r. De S^{te}. Marie a rendu en Basse Normandie par ses ordres, je ne saurois m'empescher de l'asseurer encore une fois qu'il m'a donné tous les advis qui sont venus à sa connoissance avec beaucoup de ponctualité et qu'il a tres bien aydé à deffendre Valoigne contre M^r de Matignon¹⁶⁵⁸. »

Si d'Harcourt insiste sur ce point, c'est que cet élément dénote à la fois une fidélité marquée, mais aussi des compétences bien utiles. Il s'agit donc de signaler à Condé qu'il dispose avec Sainte-Marie d'un appui solide à qui il pourrait potentiellement confier des tâches relevant d'un véritable service politique. En faisant cela, il offre également à Sainte-Marie une ouverture vers une intégration plus poussée dans la clientèle condéenne. C'est bien ce qui arrive à Jacques de Mailly qui, grâce à la fourniture d'informations, parvient à devenir un correspondant régulier de Louis II.

En ce qui concerne l'activité épistolaire du comte de Mailly au printemps 1661, le délai de réponse est intéressant à commenter. Condé a envoyé une lettre datée du 3 mars. Mailly répond le 6 mai¹⁶⁵⁹. Même en comptant le délai d'acheminement de la lettre du prince, un bon mois s'est écoulé entre la réception de la lettre et la rédaction de la réponse. Cela s'explique notamment par le fait qu'une des tâches de Mailly est de défendre le point de vue et les intérêts de divers acteurs polonais de l'entourage de la reine Marie auprès du prince de Condé.

1657 Voir p. 293.

1658 A.C., P 3, fol. 315, lettre du comte d'Harcourt au prince de Condé, de Duranville, le 9 avril 1649.

1659 A.C., P 24, fol. 4, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, s. l. [Mailly est en Pologne], le 6 mai 1661. Le contenu des lettres montre qu'il n'y a pas eu d'autres échanges entre temps.

Il doit donc rapporter ce qu'écrit le prince, et attendre des consignes avant d'élaborer lui-même une réponse. Mailly rapporte en effet à Condé l'avancement et les péripéties de la tâche qui consiste à rallier les magnats polonais aux intérêts de la reine. Mais il prodigue aussi conseils et mises en garde qui ne viennent pas directement de lui, mais bien plutôt de la reine et de son beau-frère, le chancelier de Lituanie. Dans une autre lettre de mai 1661, il insiste ainsi sur le fait que le prince doit « préparer par avance le roi [Louis XIV] à ne se lasser pas contrecarrer par les offres de la maison d'Autriche¹⁶⁶⁰ ». C'est d'ailleurs probablement une des clés d'explication de l'échec des plans de Louise-Marie de Gonzague : elle a largement surestimé l'influence du prince de Condé auprès d'un Louis XIV qui finira par s'opposer au projet de la succession française au trône de Pologne. Une des fonctions du canal d'information qui transite par Jacques de Mailly est en effet de convaincre le prince d'adopter une position proactive auprès du roi à propos des affaires de Pologne. Louise-Marie de Gonzague juge probablement plus efficace — ou plus prudent — de passer par l'intermédiaire du gentilhomme qui est parvenu à avoir l'oreille de Condé. Mailly se présente en effet bien plus comme le relais de son beau-frère et de l'entourage polonais de ce dernier que comme celui de la reine. Plutôt que de revêtir l'aspect de directives provenant de la reine seule, les recommandations faites à Condé prennent donc l'aspect d'avis qui émanent directement de la noblesse polonaise, ce qui leur donne plus de poids. Ce dispositif permet également de persuader Condé que les naturels polonais, ses futurs sujets, souhaitent bien avoir un Condé comme roi. Comme nous l'avons montré dans la première partie à propos de Fontarabie, informer, c'est offrir une grille de lecture, orienter vers le choix d'un mode d'action plutôt que d'un autre, et donc participer à l'esquisse d'une politique. Cela est d'ailleurs valable hors de la sphère des affaires d'État. À un autre niveau, les intendants reçoivent également régulièrement des lettres décrivant une situation politique locale sur les terres des Condé dont l'expéditeur essaie de tirer un profit quelconque. Un exemple intéressant est celui d'un certain Sessont¹⁶⁶¹ qui écrit à Louis Ladvocat, l'intendant de la princesse douairière Charlotte-Marguerite de Montmorency en 1650 à propos de la baronnie de Bagnols, située au nord de Lyon et dont Henri II a hérité dans les années 1630¹⁶⁶². Il transmet un paquet qui contient trois lettres toutes datées du même jour : une première adressée à Ladvocat qui informe de la mort

1660 A.C., P 24, fol. 317, lettre du comte de Mailly au prince de Condé, de Varsovie, le 23 mai 1661.

1661 La transcription du nom est incertaine. Dans la table du registre de correspondance P 9, Gustave Macon note « M. Féron (?) » mais la signature semble bien différente. Une autre leçon possible est « Bessont ».

1662 Léon Alègre, *La baronnie de Bagnols*, Nîmes, Imprimerie générale, 1908, p. 48.

d'un juge local¹⁶⁶³, une deuxième qui apporte des précisions supplémentaires¹⁶⁶⁴, et une troisième adressée à la princesse douairière qui met en avant ses bons services¹⁶⁶⁵. Ce correspondant est lui-même un officier de justice. La mort du juge le laisse seul dans cette fonction sur le territoire communal¹⁶⁶⁶. La première lettre commence ainsi :

« La profession particulière que je fais de m'attacher aux interest de son Altesse me donne la liberté d'escrire l'incluse pour luy donner advis de la mort du S^r juge Dubac qui rendit l'esprit à Dieu le 19. du passé [...] ¹⁶⁶⁷. »

La suite de la lettre montre qu'il s'agit bien moins d'informer sur la mort du juge — information toutefois utile à l'intendant car une charge se libère — que d'alerter sur l'influence du baron Sabran dont la famille possédait la seigneurie de Bagnols aux XIII^e et XIV^e siècles et qui s'oppose régulièrement à la tutelle des Condé¹⁶⁶⁸. À lire l'interlocuteur de Ladvocat, le baron semble en effet entendre contrôler le fonctionnement des institutions municipales. L'expéditeur de la lettre dénonce le fait que le premier consul ait « contre le sentiment des habitants [...] presté le serment de consul en la forme que led[it] S^r De Sabran a voulu [...] parce qu'il a tout son bien en la terre du S^r De Sabran¹⁶⁶⁹ ». Il dénonce également l'acharnement du baron contre un autre notable, « Mons[ieur] de Gaïans », fidèle aux Condé, et à qui le baron intenterait des « proces imaginaires¹⁶⁷⁰ » sur fond de gestion des terres et des troupeaux. Le baron de Sabran est en fait protestant, et le solliciteur de Ladvocat entend s'appuyer sur les Condé pour contrer son influence. Il craint notamment que ce dernier n'obtienne le rétablissement du « presche¹⁶⁷¹ », le culte protestant, disparu à la suite des violentes guerres anti-protestantes menées à la fin des années 1620. Sous le prétexte initial d'informer de la mort du juge Dubac, il souhaite obtenir l'intervention de l'intendant de la princesse pour contrer la politique du baron de Sabran favorable à la réinstauration d'un culte protestant. Il s'inquiète notamment de la possibilité que le baron cherche à exercer temporairement et par commission royale la charge du juge récemment décédé en attendant que la veuve de ce dernier puisse la vendre à un candidat choisi par Sabran¹⁶⁷². Dubac était en

1663 A.C., P 9, fol. 30.

1664 *Ibid.*, fol. 32.

1665 *Ibid.* fol. 33.

1666 *Ibid.* fol. 33.

1667 *Ibid.* fol. 30.

1668 L. Alègre, *La baronnie de Bagnols*, op. cit., p. 7.

1669 A.C., P 9, fol. 30.

1670 *Ibid.*, fol. 31.

1671 A.C., P 9, fol. 31.

1672 *Ibid.* fol. 32.

effet proche de Sabran, tandis que son prédécesseur, le juge de La Val semblait plus soucieux des intérêts des Condé¹⁶⁷³. Les protestants sont à ce moment privés de l'exercice des charges publiques de la ville, mais l'expéditeur de la lettre craint que le rapport de force ne se renverse avec la nomination à diverses charges communales de proches du baron de Sabran¹⁶⁷⁴. En informant l'intendant et en sollicitant la princesse douanière, l'expéditeur tente en fait d'imposer une grille de lecture du paysage politique d'une municipalité où la distinction entre protestants et catholiques recouvrerait la distinction entre opposant aux Condé — ceux qui sont proches de Sabran — et partisans des Condé.

Pour faire circuler des informations, des directives et des documents entre la France et la Pologne, Marie de Gonzague met également à la disposition de Condé deux de ses agents : Roger Akakia et Charles Sébire de Boislabé. Akakia est un agent diplomatique polonais qui se charge notamment d'affaires directement liées à la reine Marie. Il est le frère de Martin Akakia, docteur de la faculté de médecine de Paris¹⁶⁷⁵. En 1661, il est un des acteurs du circuit complexe par lequel transite les instructions et informations entre Pierre Desnoyers, le secrétaire de Marie de Gonzague en Pologne¹⁶⁷⁶, et le prince de Condé en France¹⁶⁷⁷. Il échange toutefois avec le prince moins d'une dizaine de lettres expédiées de Varsovie ou de Dantzig — Gdańsk —, la riche cité et principal port du royaume. Les canaux qui passent par le comte de Mailly et Pierre Caillet subviennent en effet largement aux besoins. Après un passage en France en 1661 où il apporte des lettres de la reine de Pologne et transmet au prince des propos qu'elle lui a confiés oralement, il n'apparaît plus dans la correspondance¹⁶⁷⁸. Akakia est d'ailleurs finalement embastillé en 1664 et Guy Patin note que le motif en est d'« avoir écrit quelque chose qui a déplu à M. le Prince¹⁶⁷⁹ ». Le brusque arrêt des échanges en 1661 est donc peut-être également lié à un désaccord entre le prince et l'agent polonais

1673 *Ibid*, fol. 34.

1674 *Ibid*.

1675 Loïc Capron, *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin [en ligne]*, Paris, Bibliothèque Interuniversitaire de Santé, 2018, index.

1676 *Lettres de Pierre Des Noyers, secrétaire de la reine de Pologne Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et de Nevers, pour servir à l'histoire de Pologne et de Suède de 1655 à 1659*, Berlin, E. Bock, 1859.

1677 « Condé and des Noyers were in direct contact, communicating through a complex network of agents, using ciphers and deception, bypassing official instructions and ambassadors. » (Damien Mallet, « Pierre Des Noyers, a Scholar and a Courtier », *Kwartalnik Historii Nauki i Techniki*, 28 mars 2019, vol. 2019, Issue 1, p. 139-146).

1678 É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. 343.

1679 L. Capron, *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin [en ligne]*, op. cit., lettre à André Falconet, le 18 juillet 1664 [<https://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/?do=pg&let=0788>, consulté le 16/06/2023].

dont la reine de Pologne elle-même semblait se méfier¹⁶⁸⁰. Quant à Charles Sébire de Boislabé, il est, à la fin des années 1650 et au début des années 1660 trésorier d'Anne de Bavière, princesse Palatine, qui fait office de relais de la reine de Pologne, sa sœur, en France. Il joue également un rôle plus général d'agent dans les affaires traitées entre la reine de Pologne et des acteurs en France. Les différents correspondants du Grand Condé sur les affaires de Pologne constituent finalement un petit réseau interconnecté. Jacques de Mailly est en contact avec Pierre Caillet en Pologne¹⁶⁸¹. Roger Akakia est en contact avec Pierre Caillet et s'entretient avec lui quand ce dernier est à Varsovie¹⁶⁸². Ils offrent au prince de multiples possibilités lorsqu'il souhaite transmettre des informations ou des documents vers la Pologne, ce dernier passant tantôt par Jacques de Mailly¹⁶⁸³, tantôt par Caillet ou Boislabé quand il souhaite transmettre des documents à la reine. Le choix d'un intermédiaire plutôt qu'un autre peut relever de motifs pratiques, mais il détermine aussi un degré de confidentialité, le choix de mettre en lumière une action auprès de certains acteurs plutôt que d'autres. En effet, passer par Boislabé revient à informer Anne de Bavière, là où le circuit qui fait intervenir Mailly permet d'approcher la noblesse lituanienne.

3.2.5. Les princes de Condé gazetiers

Il est intéressant de noter que parallèlement, à partir de 1660, Louis II et son fils expédient chaque mois plusieurs lettres à Louise-Marie de Gonzague. Émile Magne, qui a édité ces lettres en 1920¹⁶⁸⁴, les qualifie de « gazette hebdomadaire¹⁶⁸⁵ ». Elles couvrent des domaines divers, avec un penchant marqué pour les anecdotes. On y trouve par exemple une chronique — peu détaillée — du procès Fouquet à partir de juin 1644¹⁶⁸⁶, avec des mentions régulières

1680 Émile Magne évoque une lettre de la reine de Pologne où elle annonce l'envoi d'Akakia en France tout en conseillant à Condé de s'en méfier, et de s'en débarrasser si possible. Cela pourrait être lié au fait qu'Akakia avait été un temps un agent de Mazarin (É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. 341-343).

1681 A.C., P 24, fol. 271 et 317, lettres du comte de Mailly au prince de Condé, de Varsovie, les 6 et 23 mai 1661.

1682 A.C., P 24, fol. 218, lettre de Caillet-Desnonville au prince de Condé, de Varsovie, les 23 et 28 octobre 1661.

1683 É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. 5.

1684 Après la mort de Louise-Marie de Gonzague, les Condé héritèrent de ses biens. Le secrétaire de la reine, Pierre Desnoyers, leur transmet notamment les lettres écrites par le prince et le duc d'Enghien à la souveraine. Elles sont conservées aux archives du musée Condé dans la série R.

1685 É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. XXVII.

1686 Dans une lettre du duc d'Enghien (*Ibid.*, p. 40).

dans les différentes lettres. Une fois le jugement rendu, ce sont des anecdotes sur la détention du surintendant qui sont exposées. On apprend ainsi qu'en juillet 1665, un orage a fait exploser un magasin de poudre du château de Pignerol¹⁶⁸⁷. Des historiettes de cour sont racontées, comme ce tour joué au comte de Guiche à propos duquel on fait courir un bruit de liaison avec la duchesse d'Orléans en 1664¹⁶⁸⁸. En 1665, Condé chronique la rivalité entre Guiche et le marquis de Vardes, ce dernier ayant diffusé des lettres confidentielles qui appartenaient au premier et dont le contenu révèle les propos acerbes que certains courtisans tiennent sur leurs amis¹⁶⁸⁹. Les mariages, naissances et décès sont rapportés, ainsi que les nominations aux principales charges et les intrigues menées pour les obtenir. La reine de Pologne est également tenue au courant des nouveautés en matière de divertissement. Dans une lettre du 18 septembre 1665, le duc d'Enghien décrit ainsi sur plusieurs pages la première représentation de *L'amour médecin*, « une comédie nouvelle, qu'un comédien que l'on appelle Molière a faite¹⁶⁹⁰ ». Les principales nouvelles politiques, diplomatiques et militaires sont également rapportées. Une lettre du prince de Condé suit ainsi celle du duc d'Enghien du 18 septembre et détaille la réorganisation du pouvoir espagnol après la mort du roi qui vient de subvenir. Le prince mentionne également la prise de nombreux navires hollandais par les Anglais à la suite d'une tempête et la bataille qui s'ensuivit¹⁶⁹¹. Les faits et gestes du roi Louis XIV sont également rapportés, ainsi que les épisodes marquants de la politique intérieure française. Louis II et son fils sont donc tenus de mobiliser leurs secrétaires pour fournir un flux d'information continu à la reine de Pologne sur le royaume de France, sa cour et ses voisins. Il s'agit d'une des formes de contrepartie à l'activité qu'elle déploie pour tenter de favoriser la candidature du duc d'Enghien à la couronne. Ces nouvelles constituent très probablement une source de divertissement pour Louise-Marie qui, avant son départ pour la Pologne en 1644, faisait partie de la haute société parisienne et fréquentait la cour. Elles ont toutefois avant tout une fonction politique et sociale importante. La capacité d'action politique de la reine tient en effet à son habileté à comprendre les jeux de pouvoir qui régissent la noblesse polonaise et lituanienne et à s'appuyer sur les oppositions entre différentes factions pour pousser ses intérêts. Elle procède également de son aptitude à fédérer autour d'elle une

1687 Lettre du duc d'Enghien à Louise-Marie de Gonzague, s.l., le 5 juillet 1665 (*Ibid.*, p. 188).

1688 Lettre du duc d'Enghien à Louise-Marie de Gonzague, s.l., le 15 août 1664 (*Ibid.*, p. 59-60).

1689 *Ibid.*, p. 158.

1690 *Ibid.*, p. 209-211.

1691 Lettre du prince de Condé à Louise-Marie de Gonzague, de Paris, le 30 septembre 1665 (*Ibid.*, p. 211-213).

forme de « parti pro-français¹⁶⁹² » qui se traduit par un programme politique, des intérêts communs et des pratiques de sociabilité. Les informations et anecdotes sur la politique française et sur la cour de Louis XIV constituent alors une matière nécessaire. Maciej Serwanski note d'ailleurs qu'afin de défendre sa politique, la reine avait « fondé en 1661 un hebdomadaire intitulé le *Merkurius Polski Ordynaryjny* (“*Le Mercure polonais ordinaire*”) qui fut la première gazette en Pologne [et qui devait] lui servir de relais pour convaincre ses sujets du bien-fondé de ses idées politiques¹⁶⁹³. » Elle ajoute que « la représentation du *Cid* de Corneille, dans une traduction en polonais, à la cour de Jean-Casimir en 1662 servit les mêmes buts¹⁶⁹⁴. » La publication d'informations orientées autour du contexte français, tout comme l'importation de contenus culturels constituent bien des éléments centraux de la politique de la reine.

3.2.6. Jean Hérauld de Gourville : de l'information liée à des missions ponctuelles

Même si la transmission d'informations au prince n'est pas une des principales fonctions de Jean-Hérauld de Gourville dans son service auprès de la maison de Condé, sa réputation de nouvelliste dans le monde nécessite de s'arrêter sur sa personne. Laure Depretto l'identifie en effet comme une des principales sources d'information de Madame de Sévigné, cette dernière indiquant dans une lettre que « tous les courriers viennent droit à lui¹⁶⁹⁵ ». Dans une autre, la marquise déclare : « je verrai bientôt Gourville, [...] c'est le moyen de tout savoir à la fois¹⁶⁹⁶ ». Dans ses *Mémoires*, il explique d'ailleurs à la fin de sa vie avoir à son service un domestique « fameux nouvelliste, fort accrédité dans l'assemblée du Luxembourg¹⁶⁹⁷ ».

Pendant la Fronde, Gourville est initialement un domestique au service des La Rochefoucauld. Avec l'accord de ses anciens maîtres, il passe à Condé qui l'emploie notamment pour financer sa rébellion. Gourville fait toutefois partie des partisans du prince qui se rallieront à temps au cardinal Mazarin. Il entre même au service du cardinal. Il semble

1692 M. Serwanski, « Être une reine étrangère », art cit, p. 195.

1693 *Ibid.*, p. 195-196.

1694 *Ibid.*, p. 196.

1695 Laure Depretto, *Informers et raconter dans la Correspondance de Madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 103 (lettre du 20 juin 1672).

1696 L. Depretto, *Informers et raconter dans la Correspondance de Madame de Sévigné*, op. cit. (lettre du 14 août 1676, à Livry).

1697 Léon Lecestre (ed.), *Mémoires de Gourville publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1895, vol.2, p. 149.

toutefois se voir conserver la confiance de Condé et sert plusieurs fois d'intermédiaire entre ce dernier et le pouvoir royal¹⁶⁹⁸. Gourville devient ensuite un des commis de Nicolas Fouquet. Il doit se résoudre à l'exil avec la tenue de la chambre de justice de 1661. En 1669, Condé décide d'obtenir le retour de cet habile financier et en fait son intendant. Cette fonction éminemment importante au sein d'une maison noble de la stature de celle des princes de Condé confère à Gourville un pouvoir considérable qui concerne les affaires financières, foncières, l'organisation domestique, les bâtiments et les personnels des princes. Les fonctions de Gourville comportent également un volet politico-diplomatique. S'il est recruté par le prince en 1669, c'est en effet que ce dernier souhaite d'une part mettre de l'ordre dans ses affaires en France et les rendre prospères pour reconstituer sa fortune, et d'autre part récupérer les sommes dues par les Espagnols au titre de ses services pendant l'exil¹⁶⁹⁹. Rapidement, en 1671, le nouvel intendant obtient un pardon royal¹⁷⁰⁰. En quelques années, il parvient à redresser magistralement la fortune du prince et en tire d'énormes avantages financiers pour lui-même¹⁷⁰¹.

Lors de sa mission en Espagne pour le compte de Condé en 1669-1670, Gourville envoie logiquement au prince des comptes-rendus de l'avancement de sa mission¹⁷⁰². Ces lettres comprennent de larges segments chiffrés. On y trouve des informations sur la politique espagnole et la cour de Madrid, mais aussi des informations européennes plus générales vues depuis le royaume d'Espagne. Gourville ne transmet toutefois pas de longues successions de nouvelles. Ce n'est pas sa fonction et l'essentiel des informations qu'il transmet est en rapport direct avec sa mission. Cela est notamment visible pour ce qui concerne l'empire colonial hispanique. Gourville donne des informations sur les Indes pour deux raisons : d'une part les Espagnols font dépendre le paiement des traites qu'ils doivent à Condé de l'arrivée des galions, d'autre part la bonne disposition des Espagnols à l'égard de Condé dépend aussi des relations entre les Espagnols et les Français outre-mer. Ainsi, Gourville rapporte en août 1670 au duc d'Enghien des bruits qui courent à Madrid sur des attaques de Français touchant des

1698 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 134 ; Katia Béguin, « De la finance à l'intendance ou la reconversion réussie de Jean Hérauld de Gourville (1625-1703) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 1999, vol. 46-3, n° 3, p. 437-438.

1699 K. Béguin, « De la finance à l'intendance », art cit, p. 435.

1700 *Ibid.*, p. 436.

1701 K. Béguin, « De la finance à l'intendance », art cit.

1702 A.C., P 38. Pour un aspect original des pratiques diplomatiques de Gourville à Madrid, voir aussi Florent Quellier, « L'usage de la table par Gourville lors de sa mission à Madrid pour le prince de Condé (1669-1670) », *Dix-septième siècle*, 2020, vol. 287, n° 2, p. 297-312.

implantations espagnoles vers la Jamaïque. Il craint alors que ces bruits ne nuisent aux intérêts du prince¹⁷⁰³.

Une fois Gourville revenu d'Espagne, les lettres échangées avec le prince et le duc d'Enghien contiennent essentiellement des éléments relatifs aux affaires de l'intendance. Quand de l'information, politique, diplomatique ou militaire est présente, c'est en lien avec des missions ponctuelles et définies. Katia Béguin montre qu'en 1673 notamment, l'intendant est « chargé de missions confidentielles outrepassant largement ses fonctions d'intendant. Pendant la Guerre de Hollande, la “stratégie de cabinet” instaurée par Louvois est mal supportée par Condé, habitué à définir lui-même la marche de son armée. Confiné à Utrecht en 1673 tandis que le roi se réserve la gloire de prendre lui-même Maastricht, plein d'amertume, il demande à son fils d'envoyer Gourville en éclaireur à la Cour, pour qu'il s'informe du rôle qui lui est imparti dans cette guerre, avant qu'on ne le lui signifie de manière officielle¹⁷⁰⁴ ». Des éléments sur les mouvements des Hollandais et sur les justifications des décisions du cabinet de la guerre transitent donc par les lettres de Gourville, mais la part des affaires domestiques et financières reste toujours la plus importante. Dans les années suivantes, des informations plus générales, portant notamment sur les campagnes menées par le roi ainsi que sur la nomination à des charges et l'octroi de bénéfices, sont également glissées dans les lettres, mais on n'observe pas de transmission régulière et massive d'informations sous la forme de points qui se suivent les uns à la suite des autres, ni de revue de l'actualité politique, diplomatique et militaire européenne comme c'est le cas chez d'autres correspondants comme le médecin Pierre Michon Bourdelot. Si Gourville est probablement très bien informé sur l'actualité politique française comme européenne, le contenu lié aux affaires qu'il traite en tant qu'intendant est déjà particulièrement dense, ce qui laisse peu de place à de longs développements annexes. On peut également noter que l'on ne trouve pas de trace de relations ou de mémoires transmis par Gourville sur des thématiques qui ne concernent pas directement les affaires dont il a à traiter¹⁷⁰⁵. De janvier à mars 1679, sur seize lettres conservées, seules trois portent des informations générales de nature politique et militaire. Les points qui font l'objet d'un développement marqué correspondent d'ailleurs

1703 A.C., P 38, fol. 94v, lettre de Gourville au duc d'Enghien, de Madrid, le 16 août 1670.

1704 K. Béguin, « De la finance à l'intendance », art cit, p. 452-453.

1705 Par exemple A.C., P 46, fol. 12, fol. 24, fol. 135 et fol. 178, lettres du duc d'Enghien à Gourville, d'Utrecht, les 12, 16 et 19 mai 1675.

souvent à des informations dont l'obtention touche Gourville personnellement. Dans une lettre du 17 février 1679, l'intendant écrit ainsi :

« M. de Minder, envoyé de Brandebourg vint hier dans ma chambre pour voir M d'Hodick, qui avait dîné avec moy. Il nous fit voir des lettres par lesquelles on lui mandoit qu'une partie des Suédois avaient été battus par les troupes de M. de Brandebourg, et qu'il s'estoit avancé en personne avec un corps d'infanterie qu'il avoit sur les glaces au bord de la mer, et estoit parti sur la rivière par où les Suédois devoient se retirer et qu'il esperoit qu'il ne s'en sauveroit guère¹⁷⁰⁶. »

Des passages à la cour donnent parfois également lieu à la transmission des dernières nouvelles des campagnes militaires, la fraîcheur des nouvelles et le fait qu'elles ne sont probablement pas encore parvenues au prince le justifiant. On lit ainsi dans une lettre du 20 février 1679 :

« J'arrive de Versailles, on y a eu nouvelles aujourd'hui que M. le mareschal de Crequy ayant eu avis que les ennemis venoient avec un corps de cavallerie droit à sa garde, a fait monter à cheval la maison du Roy et d'autres cavallerie jusques au nombre de 24 escadrons, les ennemis en avoient trente. Le combat a esté fort opiniastre de part et d'autre. M. le mareschal de Crequy y estoit en personne et son fils y a eu un cheval tué sous luy. Il y a environ trois cens prisonniers des ennemis, parmi lesquels il y a plusieurs officiers [...]. Le Roy a tesmoigné une grande joye de ceste nouvelle¹⁷⁰⁷. »

Gourville est donc un informateur conjoncturel. La transmission d'informations n'est pas dans ses échanges avec le prince et le duc un but en soi. Elle vient éclairer les comptes-rendus de l'avancement des affaires qu'il mène en tant qu'intendant, ou apparaît quand il considère qu'une information dont il dispose est assez singulière ou inédite pour qu'elle puisse être utile à ses maîtres. Sa capacité à collecter des nouvelles et à disposer de nombreuses informations sur la société parisienne que loue Madame de Sévigné lui est toutefois nécessaire à son travail d'intendant expert en affaires financières. Comme le montre d'ailleurs l'exemple de la marquise, elle lui permet également d'être bien intégré aux réseaux de la cour. L'information est donc plutôt pour lui un outil nécessaire à son travail auprès de la maison de Condé qu'un service qu'il fournit au prince.

En définitive, les différents profils d'acteurs rencontrés, qui tous touchent d'une manière ou d'une autre à la question du travail de l'information dans l'entourage des Grands, renvoient aussi à différentes modalités de l'appartenance à la commensalité d'un grand noble. La

1706 A.C., P 72, fol. 49, lettre de Gourville au prince de Condé, de Paris, le 17 février 1679.

1707 A.C., P 72, fol. 100, lettre de Gourville au prince de Condé, de Paris, le 20 février 1679.

période qui suit le retour d'exil du prince voit un changement important au niveau des critères qui définissent un agent informateur efficace. Là où, pendant la Fronde et l'exil, l'habileté à user de tous les ressorts possibles pour arriver à ses fins et la capacité à évoluer en France ou hors des frontières du royaume sans soutien direct de son patron étaient fondamentales, il s'agit désormais d'employer des acteurs capables de s'accorder avec le personnel diplomatique officiel et dont la réputation n'est pas entachée par des soupçons de sédition. Le profil de Pierre Caillet est en ce sens exemplaire : habitué des circuits financiers, il sait agir discrètement, dispose de compétences reconnues, notamment en matière de travail administratif, et a su rester un rouage de l'ombre pendant la Fronde. Ce n'est pas un hasard si le choix de Louis II se porte sur ce type d'acteurs parfaitement intégrés dans la maison domestique. La discrétion dans le service que pratique Caillet est en effet également liée à sa situation sociale. Là où un Marigny disposait d'une relative autonomie qui l'obligeait à exhiber ses actions pour mieux voir ses compétences reconnues par ceux qui sont susceptibles de l'employer ou de lui accorder des faveurs, Caillet peut lui se contenter de prouver son efficacité par son travail. Même si leur bonne foi peut être questionnée, les remarques évoquées plus haut de Louis II et d'Henri-Jules sur les « liaisons un peu dangereuses¹⁷⁰⁸ » de Caillet en Pologne sont intéressantes. Elles permettent en effet de rappeler qu'il ne s'agit pas de caractère ou de sens moral : Caillet n'est pas forcément plus intègre ou moins roublard que Marigny, il n'a simplement aucun intérêt à rendre visibles ses actions et la manière dont il travaille. Le cas du comte de Mailly illustre quant à lui à la fois le fait que l'acte de se proposer comme informateur est un bon moyen pour entrer dans une clientèle, mais aussi que cela ne suffit pas : pour gagner la confiance de celui que l'on souhaite informer, il faut être recommandé, et proposer un service qui corresponde à un besoin. À côté des logiques domestiques fondées sur le service d'une maison noble sur le long terme, on trouve donc toujours bien des logiques de service ponctuel liées au contexte politique. Après 1661, Mailly cesse en effet d'être un correspondant régulier.

À côté de ces informateurs qui agissent en période de crise ou lors d'affaires politiques particulières, le prince de Condé dispose d'informateurs réguliers, qui lui transmettent toutes sortes de nouvelles politiques, diplomatiques, militaires, mondaines. Ces informateurs sont peu visibles lors du retour d'exil, mais gagnent en puissance dans les années 1660 et au début

1708 É. Magne (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague*, op. cit., p. 105-106.

des années 1670. Le plus notable est le médecin Pierre Bourdelot. Ils ont tous en commun de présenter une légitimité savante. Ce rapport entre identité savante et travail de l'information doit être éclairé pour compléter la compréhension du service de l'information dans un lieu de pouvoir tel que la maison d'un prince du sang.

CHAPITRE 2.

Légitimité savante, pratiques sociales érudites et professionnels de l'information

Avec des approches diverses, un nombre certain de travaux ont bien montré les liaisons mécaniques qui existent entre le travail intellectuel et artistique, le mécénat, les savoirs, l'information et l'action politique à l'époque moderne¹⁷⁰⁹. On ne peut donc concevoir deux sphères étanches que seraient d'un côté les arts et les savoirs, et de l'autre la pratique politique quotidienne. Les premières pages du livre de Jacob Soll consacré à Jean-Baptiste Colbert illustrent particulièrement bien cela¹⁷¹⁰. Soll y raconte, à la toute fin du XVII^e siècle, la visite du naturaliste anglais Martin Lister à la bibliothèque de Colbert, située à côté de la bibliothèque royale, et devenue une sorte de musée dont Étienne Baluze se fait le guide. Si les salles emplies de livres apparaissent comme des lieux symboles du savoir, la description des mètres linéaires de papiers d'État — notamment ceux de Mazarin — rappelle bien qu'elle est avant tout une matrice de l'action politique colbertienne, un arsenal. Rétrospectivement, son existence patrimonialisée — elle est devenue une sorte de musée du Colbert ami des lettres, du savoir et des arts — semble colorer la mémoire de la figure de Colbert, atténuant d'un prestige savant et lettré la rigidité froide et calculatrice de l'homme d'État¹⁷¹¹. Pourtant, le redoutable personnage politique qu'était Colbert et son attrait pour les savoirs sont inséparables. J. Soll le rappelle :

« Colbert believed that all knowledge had practical value for politics. Though himself a relentless man of affairs, he believed antiquarian and classical learning to be as important as engineering and accounting¹⁷¹² ».

1. Pratique des savoirs et travail politique

Louis II de Bourbon est connu dans l'historiographie pour être un de ces princes amis des arts, des lettres et des sciences¹⁷¹³. Cette figure, à mi-chemin entre le monarque type de la Renaissance et le despote éclairé, est souvent nourrie en versant au même dossier d'ambitieux programmes de construction et de décoration impliquant des peintres et des architectes

1709 Voir notamment C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, op. cit. ; J. Soll, *The information master*, op. cit. ; L. Corens, K. Peters et A. Walsham, *Archives & Information in the Early Modern World*, op. cit.

1710 J. Soll, *The information master*, op. cit., p. 1-3.

1711 Jacob Soll évoque l'engouement des encyclopédistes pour la figure de Colbert et note que l'article le plus détaillé concernant Colbert dans *L'Encyclopédie* porte sur les bibliothèques et rappelle comment il a constitué la Bibliothèque royale et l'Académie Royale des Sciences (*Ibid.*, p. 5).

1712 *Ibid.*, p. 2.

1713 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 329-386 ; M. Deldicque (ed.), *Le Grand Condé*, op. cit., p. 194-198.

reconnus, l'organisation de divertissements raffinés, l'octroi de pensions à des hommes de lettres, le contact avec des savants, la démonstration ponctuelle d'une culture maîtrisée ainsi que la possession de savoirs dans des domaines plus précis. Comme le note Antoine, Schnapper, il faut pourtant se garder de confondre mécénat, commande de programmes décoratifs et curiosité, même si l'un n'est bien évidemment pas exclusif de l'autre¹⁷¹⁴. Que l'on considère l'intérêt pour des objets esthétiques et intellectuels comme la manifestation d'une appétence personnelle, ou bien comme l'exercice d'une véritable politique de démonstration de la puissance et du raffinement de la lignée condéenne, on n'épuise pas les facteurs explicatifs de l'aura cultivée et savante qui semble entourer le prince et la cour de Chantilly dans la seconde moitié du XVII^e siècle. En effet, la réputation de Chantilly et de l'hôtel de Condé comme pôle artistique et havre pour les savants est avant tout liée à la présence — parfois fugace — d'acteurs dont une part de l'identité est liée à une légitimité savante, littéraire, ou plus largement artistique. On trouve ainsi dans l'entourage du prince, dans les correspondants et dans les artistes employés par le Grand Condé Le Nôtre, Hardouin-Mansart, La Quintinye, Le Brun, l'architecte de Saint-Sulpice Daniel Guittard, La Fontaine, Boileau, le peintre Lievin Cruyl, le dessinateur Adam Pérelle, le poète Jean-Baptiste Santeul, La Bruyère, Molière, les sculpteurs Jacques Sarrazin et Gilles Guérin, le médecin Bourdelot, réputé pour tenir une académie savante, Malebranche, l'érudit Isaac de Lapeyrière, Spinoza, le mathématicien Joseph Sauveur et d'autres, dont certains des membres présumés de l'académie Bourdelot qui sont souvent assimilés à l'entourage de Condé — Roberval en fait par exemple partie¹⁷¹⁵. Si le recours à certains artistes et artisans relève d'une politique d'aménagement des lieux de pouvoir condéens en accord avec le rang du prince et selon les codes et moyens d'expression politique du temps, la présence dans l'entourage de Louis II d'acteurs désignés par l'historiographie comme érudits, voire comme savants, mérite d'être interrogée du point de vue d'une histoire sociale du travail politique. Fanny Cosandey a ainsi souligné que de nombreux érudits de l'époque moderne sont au service de familles nobles dans le cadre de stratégies développées autour de la défense du rang¹⁷¹⁶. Jacob Soll écrit quant à lui que Colbert « *managed an international network of scholars*¹⁷¹⁷. » Le cas Dubuisson-Aubenay, étudiée plus haut, a permis de constater l'étroite imbrication dans certaines carrières

1714 Antoine Schnapper, *Curieux du Grand Siècle : collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 2005 [1994], p. 9-10, 285-288.

1715 K. Béguin, *Les princes de Condé*, *op. cit.*, p. 329-386.

1716 F. Cosandey, *Le rang*, *op. cit.*

1717 J. Soll, *The information master*, *op. cit.*, p. 7.

d'activités érudites et du travail de l'information au service d'acteurs politiques, militaires ou diplomatiques. L'expertise des érudits, historiens, antiquaires et autres savants aux connaissances encyclopédiques est en effet largement appréciée, que ce soit pour leurs savoirs, leurs capacités à trouver de l'information, ou encore leurs techniques de travail et d'archivage¹⁷¹⁸. Ces acteurs ont de plus pour particularité de disposer d'une capacité certaine à drainer de l'information politique et diplomatique grâce à leurs larges réseaux de correspondants. Dans la correspondance de Louis II de Bourbon entre les années 1660 et les années 1680, l'importance de la matière informative dans les lettres écrites par des figures savantes comme le médecin Bourdelot ou l'apothicaire Bernardin Martin est d'ailleurs flagrante.

Notre intention n'est donc pas ici de proposer une étude sur la place des arts et des savoirs dans la maison de Louis II de Bourbon, mais plutôt de nous intéresser à certaines des figures savantes qui entourent le prince, et de reconsidérer leur rôle à partir de la question du travail politique de l'information. En complément des éléments dégagés lors de l'étude de la carrière de Dubuisson-Aubenay, il s'agit plus largement de contribuer à éclairer la présence d'acteurs à l'identité savante dans l'entourage des élites politiques d'Ancien Régime.

1.1.1. Les figures multiples de l'érudit au XVII^e siècle et la question de l'autonomie des pratiques savantes

Dans les études dix-septiémiste, la thématique de l'érudition est généralement découpée en deux phénomènes principaux. Tout d'abord, une érudition attachée à la connaissance historique et doublée d'une ambition méthodologique. Sa principale représentante est l'érudition bénédictine avec la définition autour de Jean Mabillon et des bénédictins de Saint-Maur d'une méthode historique fondée sur l'analyse rigoureuse des sources, la science diplomatique¹⁷¹⁹. L'apparition de cette histoire savante avant le positivisme a largement été traitée par les études philosophiques¹⁷²⁰. À cette démarche attachée à l'ambition affichée de fonder la connaissance de l'histoire sur des sources fiables et authentiques, est souvent

1718 Jean Boutier et Emmanuelle Chapron, « Utiliser, archiver, éditer : usages savants de la correspondance en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2013, n° 171, p. 7-49.

1719 Jean Mabillon, *De re diplomatica*, Paris, Louis Billaine, 1681.

1720 Blandine Kriegel, *L'histoire à l'âge classique : I. Jean Mabillon*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 [1988]. Chantal Grell, bien que travaillant sur le XVIII^e siècle, commente aussi la place de l'érudition mauriste dans la structuration de la discipline historique (Chantal Grell, *L'histoire entre érudition et philosophie : étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 221-243).

associée la démarche de laïcs qui produisent des sommes historiques et éditent des sources primaires comme Charles du Cange ou Étienne Baluze dont les travaux prolongent la démarche de savants du XVI^e siècle tels le philologue Joseph Juste Scaliger, ou encore le juriste Pierre Pithou à l'origine de la publication des premières grandes compilations de sources médiévales de l'histoire de France¹⁷²¹.

Ensuite viennent des pratiques plus informelles d'acteurs qui accumulent, produisent et diffusent des connaissances avec un certain éclectisme et qui participent à des formes de sociabilité fondées sur des connivences savantes, créant ainsi des réseaux largement matérialisés par l'échange de correspondances. Ces pratiques sont couramment présentées comme un prolongement du courant humaniste et ont pu être décrites comme détachées de toutes considérations matérielles et politiques. Marc Fumaroli parle ainsi à propos de l'Aixois Nicolas-Claude Fabri de Peiresc d'un « désintéressement poussé jusqu'à l'oubli de soi-même¹⁷²² ». Ce dernier est d'ailleurs intronisé « prince de la République des Lettres¹⁷²³ ». Ce terme de « République des Lettres », exhumé par Paul Dibon dans les années 1970, est utilisé au XVII^e siècle par des acteurs qui publient et échangent autour de thématiques savantes pour désigner une forme idéalisée de sociabilité fondée sur le partage de savoirs¹⁷²⁴. Il s'agit donc d'un motif littéraire auquel les acteurs ont recours pour produire des discours sur leur identité en tant que groupe social. Ce terme a beaucoup contribué à gommer l'inscription sociale et politique des acteurs des échanges savants dans leur temps en proposant une lecture idéalisée de leurs pratiques. Marc Fumaroli y voit la description effective d'« une démocratie de pairs sinon d'égaux [...] dont le lien civique était alimenté par l'amour intransigeant de la vérité¹⁷²⁵ ». Les figures de l'érudit et du savant sont donc souvent associées à une forme d'autonomie politique et sociale dont les désagréments seraient compensés par le plaisir de l'étude. Le patronage d'un puissant, s'il est pris en compte, est alors le plus souvent interprété comme un « bénéfice symbolique¹⁷²⁶ » venant consacrer le soutien d'une élite éclairée.

Les travaux produits depuis quelques décennies du côté de l'histoire sociale des pratiques intellectuelles et scripturaires permettent toutefois de réarticuler l'activité de ces lettrés et

1721 François Brizay, « Introduction » dans *Érudition et culture savante de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, paragr. 9.

1722 Marc Fumaroli, *La République des Lettres*, Paris, Gallimard, 2015, p. 61.

1723 *Ibid.*, p. 57.

1724 Paul Dibon, « Les échanges épistolaires dans l'Europe savante du XVII^e siècle », *Revue de Synthèse*, 1976, vol. 97, n° 81-82, p. 31-50.

1725 M. Fumaroli, *La République des Lettres*, *op. cit.*, p. 28-29.

1726 Simone Mazauric, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 146.

érudits avec les logiques sociales et politiques du monde dans lequel ils évoluent, et cela notamment grâce au recours aux archives. À travers leurs publications, notamment les paratextes, mais aussi la forme biographique des *Vies*¹⁷²⁷, les savants et lettrés bien intégrés aux réseaux de sociabilité érudite ont en effet très tôt développé leur inscription dans un système de reconnaissance destiné à nourrir leur identité sociale¹⁷²⁸. Ces discours, qui, en reprenant les mêmes motifs, les mêmes généalogies, confèrent une épaisseur à ce qu'ils dépeignent, se sont aussi révélé particulièrement efficace dans leur capacité à traverser le temps et à faire mémoire. L'histoire littéraire s'est d'ailleurs longtemps fondée sur ces textes pour décrire l'activité des érudits et lettrés de l'époque moderne. Hans Bots et Françoise Waquet différencient bien les discours sur la « République des Lettres », c'est-à-dire les « représentations que les savants élaborèrent à leur propre sujet¹⁷²⁹ » et sa réalité, mais ils la définissent notamment comme « un grand rêve, jamais réalisé, mais toujours réalisable, qui conféra au monde de l'esprit, à un moment donné de son histoire, une force, une cohésion et une unité [...] ¹⁷³⁰. » Cela revient à situer la « République des Lettres » entre l'utopie et l'idéologie, alors qu'il s'agit bien plus d'un discours permettant aux acteurs qui l'utilisent et qui s'en réclament d'agir en utilisant ce motif dans le cadre d'enjeux sociaux et politiques¹⁷³¹. En travaillant sur ceux qui pratiquent la philosophie au XVII^e siècle, Dinah Ribard constate bien que « le terme de “république des lettres” a le défaut de ne renvoyer à rien d'autre qu'à l'illusoire autonomie d'auteurs qui ne sont certes pas définis par leur appartenance à une institution comme l'Université, mais qui n'en appartiennent pas moins à des partis ou à des patrons, voire à des académies officielles. ». Ainsi, « l'exercice non professionnel de la philosophie ne fait pas de ceux qui le pratiquent les interlocuteurs libres et égaux d'un pur débat écrit, transnational et transconfessionnel¹⁷³². » Il en est de même pour les autres discours

1727 Une des plus notables est la *Vie* de Peiresc rédigée par Gassendi et publiée pour la première fois en 1641 chez Sébastien Cramoisy. Voir aussi la quatrième partie du recueil d'articles de Marc Fumaroli sur la « République des Lettres » qui est consacrée aux « Vies » (M. Fumaroli, *La République des Lettres*, op. cit., p. 365-454).

1728 N. Schapira, « Identités de papier : les Républicains des lettres et la production des identités sociales », art cit.

1729 Hans Bots et Françoise Waquet, *La République des Lettres*, Paris - Louvain, Belin - De Boeck, 1997, p. 11.

1730 *Ibid.*, p. 6-7. Voir aussi Françoise Waquet, « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1989, vol. 147, n° 1, p. 473-502.

1731 Jérôme Delatour saisit par exemple l'utilisation du motif de la « République des Lettres » à des fins d'obtention de mécénat en comparant l'absence du terme dans l'essentiel de la correspondance de Peiresc, et sa présence quand ce dernier s'adresse à Francesco Barberini (J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 308).

1732 Dinah Ribard, *Raconter, vivre, penser : histoire(s) de philosophes*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales - Librairie philosophique J. Vrin, 2003, p. 23.

savants, qu'il s'agisse d'histoire érudite, de physique, ou encore de théologie. Les travaux de Christian Jouhaud sur Jean Chapelain ont également battu en brèche cette idée d'un cloisonnement étanche entre service et politique d'une part et pratique d'un savoir lettré de l'autre¹⁷³³. L'étude de la carrière de Valentin Conrart a également permis de démontrer que l'on ne peut « considérer la “république des lettres” comme un monde clos, replié sur les espaces de l'érudition et de l'échange entre savants¹⁷³⁴ », puisque « la spécificité du professionnel des lettres du XVII^e siècle réside dans un certain nombre de compétences propres, mais qui sont investies dans des actions dont les enjeux, sociaux et politiques dépassent de loin l'échange érudit¹⁷³⁵ ». Les derniers développements sur l'humanisme ont d'ailleurs abondé en ce sens en faisant le constat de l'importance des logiques politiques et administratives dans l'émergence du mouvement de traduction et de publication des Anciens. Clémence Revest a ainsi montré comment le mouvement humaniste est né à Rome au début du XV^e siècle, au sein de l'administration pontificale. L'historienne explique en effet comment cette entreprise intellectuelle, portée par le personnel curial et notamment les secrétaires apostoliques¹⁷³⁶, permet la création d'une nouvelle idéologie pontificale qui présente la curie romaine comme héritière directe du passé antique romain en raison de son aptitude à la conservation du latin et des savoirs antiques. Il s'agit alors de s'appuyer sur le prestige des orateurs antiques revivifiés dans de nouvelles traductions pour proposer une alternative à la scolastique médiévale. L'entreprise entend redonner son lustre à une institution en pleine crise depuis son retour en Italie dans le contexte du Grand Schisme d'Occident. La démarche adoptée par Clémence Revest, particulièrement fructueuse, privilégie « une perspective diachronique, qui pose la question des conditions historiques de possibilité de l'humanisme et de ses traductions sociopolitiques, et qui cherche à désenclaver l'étude interne des productions savantes pour mettre en valeur la façon dont elles ont promu un *ordre socioculturel* fondé sur le paradigme de l'imitation classique¹⁷³⁷. » L'historienne s'attache également à incarner l'analyse en « fai[sant] une place aux stratégies économiques et sociales de chacun¹⁷³⁸ ». On trouve en effet parmi les acteurs étudiés certains des plus grands noms de l'humanisme, et notamment Poggio Bracciolini, alors secrétaire apostolique. C'est bien ce type de démarche

1733 C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, op. cit., p. 97-150.

1734 N. Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle*, op. cit., p. 275-276.

1735 *Ibid.*

1736 Clémence Revest, *Romam veni : humanisme et papauté à la fin du grand schisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021, p. 202-206.

1737 *Ibid.*, p. 7.

1738 *Ibid.*

qui peut permettre de mieux comprendre la pratique de l'érudition et des échanges savants au XVII^e siècle en s'interrogeant sur le rôle des acteurs savants dans le fonctionnement des institutions de l'État ou dans l'entourage des élites d'Ancien Régime. S'arrêter sur la manière dont le motif de la « République des Lettres » a été traité est important, car cela a une incidence sur l'usage que l'on peut faire de la documentation sur le milieu des érudits et lettrés. Dans certains travaux, le récit des actes et pratiques des acteurs concernés ont été reconstitués en utilisant de manière indifférenciée la correspondance manuscrite, des lettres publiées, des ouvrages imprimés et les paratextes qui les accompagnent. Une récente histoire sociale des pratiques de l'imprimé et de l'édition a toutefois bien montré les multiples enjeux des opérations de publication, et notamment la fonction des paratextes, dans l'élaboration de stratégies politiques et sociales¹⁷³⁹. Tout ne peut donc indifféremment faire témoignage, et nous nous sommes efforcé, dans les pages qui concernent les érudits gravitant autour du prince de Condé d'user avec précaution des données biographiques disponibles.

Le terme d'érudition et la pratique de ceux qui sont désignés comme des érudits touchent à des domaines du savoir très divers. François Brizay, s'appuyant sur une définition de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, affirme que l'érudition « est un savoir approfondi fondé sur l'étude des sources historiques, de documents et de textes¹⁷⁴⁰ ». La définition est intéressante, mais un peu restrictive. Si la connaissance de l'histoire est effectivement souvent un trait majeur de l'identité érudite, elle n'est pas la seule, et peut même être marginale, notamment chez ceux qui s'intéressent aux sciences. Le droit est dans les faits une discipline très présente — les frères Dupuy en sont un bon exemple — et d'ailleurs souvent difficilement séparable de l'histoire. Dans quelle discipline classer la compilation de décisions prises en parlement un siècle auparavant ou encore de traités de paix presque centenaires ? Peter N. Miller parle ainsi « d'antiquarisme légal¹⁷⁴¹ ». Là aussi, poser la question de l'utilité

1739 Sophie Abdela, Maxime Cartron et Nicholas Dion, *Histoire de l'édition: enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2023 ; Marine Roussillon et Yohann Deguin, « Depuis les marges : le pouvoir dans le livre aux XVI^e et XVII^e siècles - Introduction », *Les Dossiers du Grihl*, 12 juillet 2022, vol. 15, n° 3 ; Ann Blair, *L'entour du texte : la publication du livre savant à la Renaissance*, Paris, BnF Éditions, 2021 ; Edwige Keller-Rahbé, *Privilèges de librairie en France et en Europe, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

1740 F. Brizay, « Introduction », art cit, p. 7. Il ajoute d'ailleurs : « elle concerne un petit nombre de spécialistes qui font partie, du XVI^e au XVIII^e siècle, de la République des lettres » (*Ibid.*). On retrouve le raisonnement circulaire déjà évoqué : les acteurs concernés s'entre-désignent comme membres de la « République des Lettres » et ils passent à la postérité en tant que savants, car ils sont réputés faire partie de la « République des Lettres ».

1741 Peter N. Miller, *L'Europe de Peiresc : savoir et vertu au XVII^e siècle*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel, 2015 [2000], p. 220.

de ces pratiques pour les acteurs de l'époque au-delà de l'intérêt pur pour l'accumulation du savoir permet de dénouer certains problèmes méthodologiques. Les acteurs désignés comme érudits ayant souvent une tendance à multiplier les centres d'intérêt, la figure du « curieux » tient une large place dans les travaux sur les férus de savoir à l'époque moderne, mais aussi dans le vocabulaire même de l'époque. On se rappelle que Claude Ménéstrier désignait dans une lettre de décembre 1633 Dubuisson-Aubenay et son petit réseau comme des « curieux¹⁷⁴² ». La définition du « curieux » dans le *Dictionnaire* d'Antoine Furetière illustre bien l'étendue des domaines que la curiosité peut recouvrir :

« CURIEUX, se dit en bonne part de celui qui a desir d'apprendre, de voir les bonnes choses, les merveilles de l'art et de la nature. C'est un curieux qui a voyagé par toute l'Europe, un curieux qui a feuilleté tous les bons Livres, tous les Livres rares. C'est un Chymiste curieux qui a fait de belles experiences, de belles decouvertes. [...] se dit aussi de celui qui a ramassé les choses les plus rares, les plus belles et les plus extraordinaires qu'il a pû trouver, tant dans les arts que dans la nature. C'est un curieux de Livres, de medailles, d'estampes, de tableaux, de fleurs, de coquilles, d'antiquitez, de choses naturelles¹⁷⁴³. »

Si l'on suit les dictionnaires du XVII^e siècle sur la notion d'« érudition », cette dernière désigne « [le] savoir, [la] doctrine, [la] science¹⁷⁴⁴ ». « Érudit » est donc simplement synonyme de savant¹⁷⁴⁵. La curiosité a plus à voir avec les notions d'encyclopédisme et son pendant matériel, le collectionnisme. L'encyclopédisme « sous-tend[...] un rapport à la connaissance placé sous le signe de la totalité et de l'exhaustivité¹⁷⁴⁶ ». K. Pomian inclut aussi bien la science antiquaire, les humanités, les sciences naturelles et la connaissance des arts dans ce qu'il nomme la « culture de la curiosité¹⁷⁴⁷ ». Moins que l'ambition de tout savoir, les « curieux » ont pour traits principaux de faire de tout savoir, de toute information, un sujet d'échange, mais aussi de sédimenter les données qu'ils recueillent.

L'intérêt des « curieux » est aussi — et souvent — tourné vers les objets. Ils sont alors souvent désignés comme « antiquaires ». Olivier Latteur définit l'« antiquaire » comme étant « avant tout une personne curieuse du passé et qui a choisi de l'étudier principalement par le

1742 Voir ci-dessous p. 346.

1743 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., article « curieux ».

1744 P. Richelet, *Dictionnaire françois*, op. cit. « Science, doctrine » chez Furetière (A. Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., article « érudition »).

1745 « Qui a de la sience, et de l'érudition, qui a de belles et de solides connoissances dans de certaines matieres. » (P. Richelet, *Dictionnaire françois*, op. cit., article « savant »).

1746 Marie-Aude Robert, « La Curiosité ou la tentation de l'Encyclopédisme » dans Claudine Nédélec (ed.), *Le XVII^e siècle encyclopédique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 181.

1747 Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, p. 61-80.

biais de l'objet¹⁷⁴⁸. » La sédimentation, la mise en écriture, le classement des savoirs que les antiquaires produisent est aussi un trait caractéristique de leur activité. Ils sont en effet coutumiers de la production de « sommes érudites¹⁷⁴⁹ ». Le travail de Dubuisson-Aubenay, dont le testament nous apprend qu'il possède des « médailles et choses antiques, instruments de mathématiques et nouveautés, raretés, et curiosités¹⁷⁵⁰ » répond par exemple à ces critères, notamment à travers la rédaction de ses *Itinéraires* dans lesquelles de larges parties sont consacrées à la pratique de l'histoire à partir de l'étude des vestiges, ruines, et autres inscriptions épigraphiques. Il y a bien une continuité certaine des pratiques et des compétences entre le travail d'un antiquaire — et plus largement de ceux qui sont désignés sous le terme de « curieux » — et celui de ceux qui collectent, compilent, transmettent des informations immédiates. À propos de la méthodologie de l'antiquaire, Olivier Latteur note ainsi que « les sommes savantes qu'ils ont produites reposent [...] sur une grande variété de sources et de méthodes, croisées de manière à comprendre l'objet et sa fonction dans toute leur complexité¹⁷⁵¹. » La similitude entre pratique de l'érudition et travail de l'information est également visible dans définition proposée par l'*Encyclopédie* : « Ce mot, [érudition], qui vient du latin *erudire*, enseigner, signifie proprement et à la lettre, savoir, connoissance ; mais on l'a plus particulièrement appliqué au genre de savoir qui consiste dans la connoissance des faits, et qui est le fruit d'une grande lecture¹⁷⁵². » Cette aptitude à traquer les faits est une compétence largement partagée avec les agents du travail politique. Le travail de l'information et même plus largement celui des savoirs utiles à la pratique politique, diplomatique et militaire, repose sur un travail intellectuel de recherche, de classement, de distinction de l'authentique. Qu'il s'agisse de recherches de noblesse, de jurisprudence, de principes de préséances, ou encore de dispositions liées à des traités de paix, il est question de rechercher des faits pour fonder une pratique politique ou une action politique contemporaine.

L'étude de l'attrait pour la recherche et l'accumulation d'artefacts a été investie par l'histoire de l'art dès la fin du XIX^e siècle, notamment avec les travaux d'Edmond Bonnaffé, auteur d'ouvrages dédiés à des collections particulières, mais aussi d'une *Physiologie du*

1748 Olivier Latteur, « Sources et méthodes d'un antiquaire du XVII^e siècle : le jésuite Alexandre Wiltheim (1604-1684), "père de l'archéologie luxembourgeoise" », *Les Carnets du LARHRA*, 2019, 2017/2018 | 1.

1749 *Ibid.*

1750 Voir en annexe p. 605.

1751 O. Latteur, « Sources et méthodes d'un antiquaire du XVII^e siècle », art cit.

1752 Denis Diderot et Jean D'Alembert (eds.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson - David - Le Breton - Durand, 1755, vol.V, p. 914.

curieux qui distingue le curieux « de science et d'histoire [qui est] toujours un savant¹⁷⁵³ » et celui d'art, qui « l'est quelquefois¹⁷⁵⁴ », mais qui est surtout « l'amateur par excellence¹⁷⁵⁵ ». Bonnaffé pose en effet la question de la place de la connaissance dans le collectionnisme — qu'il soit matériel ou intellectuel —, mais aussi celle de l'amateurisme considéré comme une pratique plus authentiquement sincère et passionnée. Selon lui, l'érudit savant est celui qui passe à côté de son objet en s'attachant trop aux détails et à l'exhaustivité. « Amateur » n'est pas ici à comprendre comme un synonyme de dilettante, mais bien comme faisant référence à un amour sincère et désintéressé pour l'art et la connaissance des objets dignes d'intérêt, qu'ils soient de nature matérielle ou intellectuelle. Le propos est intéressant, car il montre bien la production d'une grille de lecture visant à extraire l'investissement dans la connaissance des logiques professionnelles. À l'époque moderne, l'érudition est bien pourtant souvent liée *a minima* à une pratique professionnelle. Le juriste Didier Ferrier regrette ainsi que les études sur Peiresc minorent la place de la pratique professionnelle du droit dans sa carrière¹⁷⁵⁶. L'historiographie sur le sujet a également souffert d'une hiérarchisation de la valeur des objets de curiosité, séparant des pratiques qui se complètent et ne se comprennent réellement que prises dans leur ensemble. Antoine Schnapper, dans sa synthèse sur les cabinets de curiosité au XVII^e siècle, déplore ainsi du côté des historiens de l'art l'habitude de tronquer le contenu des collections particulières, notamment lors de dépouillements effectués à partir d'inventaires après décès, et de ne conserver que les artefacts considérés comme des œuvres d'art en éliminant le reste. Il cite ainsi l'intérêt de Cassiano dal Pozzo, l'antiquaire et collectionneur d'art protégé des Barberini, pour la botanique et l'ornithologie¹⁷⁵⁷. Les intérêts des curieux sont en effet le plus souvent pluriels : objets d'art, antiquités, histoire, médailles, curiosités naturelles et médicales¹⁷⁵⁸. Et, comme nous l'avons illustré avec Dubuisson-Aubenay, leur correspondance montre bien souvent un intérêt non moins grand pour l'actualité politique, diplomatique, militaire, qui trouve dans les échanges entre érudits un canal de transmission naturel. Les études de cas portant sur des cabinets de l'époque moderne

1753 Edmond Bonnaffé, *Physiologie du curieux*, Paris, Jules Martin, 1881, p. 2.

1754 *Ibid.*

1755 *Ibid.*

1756 « Est-ce parce que cette référence professionnelle, simple élément de sa condition, ne méritait à ce titre guère d'attention ou parce que ses activités extra-professionnelles méritaient seules l'intérêt ? Retenir l'une ou l'autre de ces explications serait méconnaître l'influence que le droit exerça sur Peiresc [...]. » (Didier Ferrier, « Peiresc juriste », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 [Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004], p. 331).

1757 Antoine Schnapper, *Le géant, la licorne et la tulipe : les cabinets de curiosités en France au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 2012 [1988], p. 15.

1758 *Ibid.*, p. 21.

soulignent en effet l'importance des réseaux des collectionneurs et leur caractère international¹⁷⁵⁹. En plus de présenter des compétences communes, érudits reconnus et agents de la monarchie sont donc souvent les mêmes personnes. Lucien Bély a bien noté « les liens étroits [qui] se manis[ent] entre la diplomatie et le monde intellectuel¹⁷⁶⁰ ». Benoît Léthenet développe le cas au XVI^e siècle de Pierre Belon, botaniste, naturaliste, apothicaire de l'évêque du Mans René du Bellay et protégé du cardinal François de Tournon¹⁷⁶¹. Pierre Belon se forme en Allemagne, ce qui lui permet de développer des contacts à l'échelle de l'Europe. Grâce à sa bonne insertion dans les milieux de cour, il fait partie en 1546 d'une ambassade envoyée auprès de Soliman I^{er}. Il poursuit finalement son itinérance diplomatique — il est envoyé à Rome, à Londres — et publie en parallèle des ouvrages savants, aussi bien sur la botanique, que sur les curiosités de l'Orient. B. Léthenet montre qu'il fait en fait office d'« informateur royal¹⁷⁶² ». Il joue également « un rôle considérable comme relais et agent officieux de la France en Allemagne¹⁷⁶³ » et sert notamment d'intermédiaire entre la famille du Bellay et Melanchthon.

Nous l'avons constaté, les différentes catégories utilisées — érudits, savants, curieux, antiquaires — ont souvent tendance à se confondre et se chevaucher, que ce soit du fait de définitions aux contours flous, ou en raison de la tendance des concernés à l'encyclopédisme. Dans la suite de notre propos, les termes d'érudit et de curieux seront d'ailleurs utilisés de manière indifférenciée. Ce panorama des concepts et catégories forgés pour saisir l'activité de ceux qui amassent savoirs et artefacts anciens permet toutefois de saisir un trait commun à leurs pratiques. Les caractéristiques mises en avant correspondent en effet fortement à des compétences du travail administratif et politique, alors même que la figure de l'érudit est souvent assimilée à un détachement des contingences sociales et politiques. Elle est également souvent associée à une indifférence pour le temps présent. Comme le rappelle Bernard Valade dans un numéro de la revue *Hermès* consacré à l'érudition, « la représentation que l'on se forme communément de l'érudit en fait un personnage voué à l'étude minutieuse de questions

1759 Vincent Mimeur, *Les cabinets de curiosités lyonnais: une histoire des êtres et des choses à l'âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 44-60 ; Daniel Schweitz, *Regards sur les antiquités en Touraine - Val de Loire (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2023.

1760 L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 330.

1761 É. Denécé et B. Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage*, *op. cit.*, p. 175-199.

1762 *Ibid.*, p. 181.

1763 *Ibid.*, p. 181-182.

qui le rendent plus attentif au passé qu'au présent¹⁷⁶⁴. » Or, nous avons vu avec Dubuisson-Aubenay, et nous allons voir avec d'autres cas d'acteurs qui apparaissent comme des doctes, que la pratique de l'érudition est non seulement ancrée dans les logiques sociales du temps où elle se pratique, mais que la matière même produite par les érudits est utilisée pour agir dans la société à laquelle ils appartiennent, et concerne d'ailleurs pour une bonne part des thèmes d'actualité. On l'aura compris, ce qui nous intéresse ici, c'est moins le détail des pratiques savantes ou les objets sur lesquels elles se portent, que le rôle social de l'identité savante, les ressources et compétences qui l'accompagnent, et les perspectives professionnelles qu'elle ouvre. Une attention particulière est donc portée aux modalités de construction d'une identité sociale d'homme de savoir, et notamment à la construction de cette identité par l'écrit, qu'il soit épistolaire ou prenne la forme d'ouvrages circulant sous forme manuscrite ou imprimée. Nicolas Schapira insiste sur le rôle des intellectuels du XVII^e siècle dans la production d'identités pour le compte de leurs patrons, ou d'aristocrates auxquels ils sont liés, mais aussi pour leur propre compte¹⁷⁶⁵. Nous voulons ici montrer le rôle de ces identités construites dans le service de l'information, et donc fournir une clef de compréhension de l'investissement dans ce type de production d'identité.

Avant de nous intéresser en détail à des domestiques du prince de Condé qui possèdent une légitimité fondée sur le savoir, nous allons donc brièvement revenir sur deux cas d'acteurs majeurs de l'érudition au XVII^e siècle, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et les frères Dupuy, afin de montrer que leur carrière et leurs pratiques attestent bien de la participation de ces figures savantes au travail politique, et en particulier à celui de l'information. Esquisser l'inscription sociale de ces grandes figures de l'érudition du premier XVII^e siècle permet aussi de présenter des pratiques intellectuelles, politiques, et des modes de sociabilité dans lesquelles des acteurs comme Dubuisson-Aubenay ou certains domestiques du prince de Condé s'inscrivent et qu'ils reproduisent éventuellement.

1764 Bernard Valade, « L'érudition : usages et enjeux », *Hermès, La Revue*, 2021, vol. 87, n° 1, p. 23.

1765 N. Schapira, « Identités de papier : les Républicains des lettres et la production des identités sociales », art cit, p. 79.

1.1.2. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc : carrière de juriste, service de l'État et réseaux diplomatiques

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc constitue un bon exemple d'un acteur décrit comme entièrement mû par la passion du savoir alors que sa carrière, son inscription sociale dans sa ville et dans les institutions de l'État royal laissent voir que ses pratiques savantes nourrissent un travail politique, et que sa position sociale favorise sa pratique savante. Dans l'introduction de son ouvrage *L'Europe de Peiresc*, Peter N. Miller décrit ainsi la personnalité du savant aixois :

« Le trait le plus important de la *persona* de Peiresc est qu'il n'ait appartenu à aucune institution. Magistrat, il ne fut pas un politique ; s'il fut abbé, il n'était pas dans les ordres. Savant dont la curiosité s'étendait au monde entier, avec des correspondants à Goa et en Éthiopie, dans l'Empire ottoman et dans l'Europe chrétienne, il n'habitait pas la capitale¹⁷⁶⁶. »

Cette description oxymorique surprend d'autant plus que l'étude proposée dans le reste de l'ouvrage semble l'invalider. On apprend ainsi dans un chapitre stimulant que Peiresc se comporte en « serviteur de la couronne¹⁷⁶⁷ ». Il est chargé en 1628 par Louis XIV de « rédiger une histoire des relations françaises avec la principauté d'Orange qui soutiendrait les prétentions françaises à la souveraineté¹⁷⁶⁸. » Peter N. Miller précise alors :

« Ce n'est pas la première fois que Peiresc mit sa connaissance de l'histoire du Haut Moyen Âge au service de fins politiques : on a là une illustration supplémentaire de la manière dont les antiquaires, à l'aube des Temps Modernes en Europe, étaient utilisés comme “fonctionnaires savants” et “humanistes pratiques”. Cette mission confiée à Peiresc monte aussi pourquoi l'histoire médiévale avait tant d'importance dans les stratégies de construction de l'État [...]»¹⁷⁶⁹.

En note, l'historien évoque un autre cas, celui des recherches de Peiresc « visant à réfuter les prétentions des Habsbourgs sur la couronne française sur la base d'une généalogie médiévale fabriquée¹⁷⁷⁰ ».

L'activité de Peiresc, « à l'aise dans l'appareil bureaucratique des débuts de l'État moderne¹⁷⁷¹ », s'inscrit donc bien dans la logique d'un travail politique, c'est-à-dire un travail au service d'institutions et de grands acteurs de l'État. Nicole Dhombres note d'ailleurs que

1766 P.N. Miller, *L'Europe de Peiresc*, op. cit., p. 25.

1767 *Ibid.*, p. 232.

1768 *Ibid.*

1769 *Ibid.*

1770 *Ibid.*

1771 *Ibid.*, p. 209.

les papiers de Peiresc comprennent une part massive de « documents concernant l'actualité politique, les affaires du moment¹⁷⁷² » et Peter N. Miller souligne que l'érudit « possédait une immense collection de documents historiques, dont beaucoup en lien direct avec les affaires contemporaines¹⁷⁷³ ». Peiresc se livrait donc à un travail de collecte et de classement des informations politiques, diplomatiques et militaires qui faisaient l'actualité de son temps. Il fut d'ailleurs, en 1605 à Paris, secrétaire du garde des Sceaux Guillaume Du Vair¹⁷⁷⁴. L'Aixoise assiste Du Vair dans ses tâches politiques et administratives, mais est aussi chargé de mener à bien un projet de publication des œuvres complètes du magistrat¹⁷⁷⁵. Là encore, maîtrise de l'écrit, des savoirs érudits, et compétences du travail administratif et politique se conjuguent. Didier Ferrier insiste de son côté sur le fait que l'Aixoise « exerça toute son existence une profession de juriste¹⁷⁷⁶ ». À partir de 1607, ce dernier est en effet conseiller au parlement d'Aix. À propos du voyage de Peiresc, alors étudiant, en Italie, D. Ferrier souligne d'ailleurs que l'intérêt pour l'Antiquité est aussi lié à l'apprentissage des grands législateurs et que le choix de Padoue procède de la présence d'une grande université de droit. Peiresc y suit d'ailleurs des cours pendant son séjour¹⁷⁷⁷. À cette période, la tendance est en effet à la redécouverte des textes des jurisconsultes romains à travers une exégèse précise, appuyée notamment sur la pratique de l'histoire¹⁷⁷⁸. Il ne s'agit pas là que de cultiver son esprit, mais bien d'acquérir des outils pour la pratique du droit : la jurisprudence se fonde en effet régulièrement sur des exemples tirés de l'Antiquité romaine¹⁷⁷⁹. Elle a d'ailleurs en commun avec l'érudition de valoriser des sources les plus exhaustives possibles, ce qui implique d'effectuer des recherches, de classer, d'archiver. Peiresc avait compris « l'intérêt de systématiser la jurisprudence non seulement par la compilation, mais aussi par la classification des solutions¹⁷⁸⁰. »

Les réseaux internationaux de Peiresc¹⁷⁸¹ sont de plus un atout considérable pour moissonner des nouvelles. Le second grand voyage de Peiresc hors de France, qui le mène

1772 Nicole Dhombres, « 1604 : Peiresc le politique, Peiresc l'Européen », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 (Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004), p. 357.

1773 P.N. Miller, *L'Europe de Peiresc*, op. cit., p. 190.

1774 *Ibid.*, p. 208.

1775 Anne-Marie Cheny, *Une bibliothèque byzantine : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la fabrique du savoir*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, p. 42.

1776 D. Ferrier, « Peiresc juriste », art cit, p. 331.

1777 *Ibid.*, p. 332-333.

1778 *Ibid.*, p. 333.

1779 *Ibid.*

1780 *Ibid.*, p. 337.

1781 Peter N. Miller, *Peiresc's Mediterranean World*, Cambridge, Harvard University Press, 2015.

notamment en Angleterre, en Hollande et en Flandre entre 1604 et 1607, lui sert aussi à se constituer un réseau d'informateurs sur l'actualité politique, diplomatique et militaire contemporaine¹⁷⁸². En 1606, il avait d'ailleurs accompagné l'ambassadeur Antoine le Fèvre de la Boderie en Angleterre¹⁷⁸³. Anne-Marie Cheny note de son côté que dans ses échanges depuis la France au cours de sa carrière, Peiresc utilise la voie diplomatique via le paquet du roi ou la valise diplomatique du Vatican afin de transmettre lettres, paquets et ouvrages¹⁷⁸⁴. Ainsi, en sus d'être intégré dans un réseau de savants internationaux, l'érudit aixois a su nouer et conserver des contacts étroits avec le personnel politique et diplomatique. Il parvient par exemple à faire agréger le père minime Théophile Minuti, un de ses protégés, à la suite du comte de Marcheville, nouvellement nommé ambassadeur à Constantinople¹⁷⁸⁵.

Les éléments dégagés par les études historiques sur Peiresc montrent donc bien l'étroite imbrication de la pratique des savoirs et de la participation aux affaires d'État à différentes échelles. Les deux activités se nourrissent en effet l'une et l'autre. Là où le travail érudit est nécessaire pour donner des outils à l'action politique et pour nourrir le travail administratif, législatif, judiciaire, les réseaux politiques, diplomatiques, et les logiques clientélares permettent de faciliter l'accès aux savoirs, d'accéder à des bibliothèques, des fonds d'archives, d'obtenir des informations détenues dans des pays lointains. La position des acteurs insérés dans ces réseaux politiques et savants permet de plus de disposer d'une formidable capacité d'accès à toutes sortes d'informations liées à l'actualité contemporaine, et cela à une échelle géographique très large.

1.1.3. Les frères Dupuy : nœud parisien de diffusion d'informations

Parmi les érudits du premier XVII^e siècle, les frères Pierre et Jacques Dupuy tiennent une place particulière du fait du nombre considérable d'ouvrages qu'ils ont amassé, mais aussi de l'ampleur de leur travail de compilations de documents contemporains et d'archives qui forment actuellement un des plus importants fonds anciens de la Bibliothèque nationale. Les réunions qui se déroulèrent autour des deux frères de 1620 à 1656 sont également tenues pour constituer un des plus importants lieux d'échanges savants français du XVII^e siècle¹⁷⁸⁶. René

1782 N. Dhombres, « 1604 : Peiresc le politique, Peiresc l'Européen », art cit, p. 354.

1783 A.-M. Cheny, *Une bibliothèque byzantine, op. cit.*, p. 43.

1784 *Ibid.*, p. 82.

1785 *Ibid.*, p. 99.

1786 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 289-298.

Pintard en fait d'ailleurs un des principaux lieux d'« épanouissement du libertinage érudit¹⁷⁸⁷ », idée réfutée depuis¹⁷⁸⁸. Les travaux de Jérôme Delatour ainsi que les réflexions des nombreux historiens et historiennes qui utilisent le très riche fonds Dupuy permettent finalement de souligner l'importance de la fonction politique du travail des Dupuy, et notamment leur rôle dans l'économie parisienne de l'information pendant une trentaine d'années.

Le motif du travail considérable fourni par les deux érudits apparentés à Jacques-Auguste de Thou, magistrat issu d'une des plus grandes familles de la noblesse de robe parisienne et maître de la Librairie du roi depuis 1573¹⁷⁸⁹, repose en effet largement sur des applications pratiques liées au fonctionnement de l'État et aux besoins de ses grands serviteurs. Pierre Dupuy est avocat au parlement et obtient un brevet de conseiller d'État en 1623. L'activité de compilation des deux frères est marquée par une présence très importante de documents juridiques, qu'ils soient contemporains ou anciens, et notamment par ceux qui ont trait à l'activité des cours souveraines. L'autre grand domaine de travail et d'expertise est celui des traités internationaux. L'importance de la préservation d'une mémoire de l'activité diplomatique et donc de la constitution d'archives aisément manipulables est une problématique déjà bien connue des serviteurs de l'État au Moyen Âge¹⁷⁹⁰. Le travail des frères Dupuy, dont le point de départ est la réalisation d'un inventaire exhaustif du Trésor des Chartes à partir de 1615, se situe dans la continuité des diverses opérations qui à partir du XIV^e siècle visent à faciliter l'utilisation des documents d'archives comme outils de la pratique administrative, politique et diplomatique¹⁷⁹¹.

À la mort de Jacques-Auguste de Thou, c'est en effet Pierre Dupuy et Nicolas Rigault, alors garde de la Librairie, qui héritent de la gestion de la bibliothèque royale¹⁷⁹². En 1645, les frères Dupuy rachètent à Rigault son office¹⁷⁹³. Le garde de la Librairie a pour responsabilité

1787 R. Pintard, *Le libertinage érudit*, op. cit., p. 92-95, 97-101, 272-296.

1788 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 304-308.

1789 Jérôme Delatour et Thierry Sarmant, « La charge de bibliothécaire du roi aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1994, vol. 152, n° 2, p. 467.

1790 Stéphane Péquignot et Jean-Marie Moeglin, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, France, PUF, 2017, p. 139)146.

1791 Yann Potin, *Trésor, écrits, pouvoirs : archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS éditions, 2020, p. 143-150.

1792 En 1617, à la mort de Jacques-Auguste, la charge de maître de la Librairie échoit à son fils, François-Auguste. Après l'exécution de ce dernier en 1642, elle passe à Jérôme Bignon qui laisse aux Dupuy leurs fonctions (J. Delatour et T. Sarmant, « La charge de bibliothécaire du roi aux XVII^e et XVIII^e siècles », art cit, p. 467-468).

1793 *Ibid.*, p. 467.

l'entretien du bâtiment, le classement, le rangement et la restauration des ouvrages, la réception — ou la récupération, souvent laborieuse, — des ouvrages dus par les imprimeurs au titre du dépôt légal, la gestion des prêts et l'intégration des ouvrages nouvellement acquis¹⁷⁹⁴. Parallèlement, et dans la continuité de la réorganisation des archives royales dont la tâche principale est la réalisation de l'inventaire du Trésor des Chartes entrepris en 1615, les Dupuy constituent un fonds documentaire considérable sur le fonctionnement de l'État, ses institutions, et sa diplomatie. Ce fonds sera finalement agrégé aux collections royales au XVIII^e siècle après avoir été légué à Jacques-Auguste II de Thou selon les dispositions testamentaires de Jacques Dupuy. Selon ces mêmes dispositions, les livres imprimés et manuscrits médiévaux avaient, eux, rejoint les collections royales dès 1657.

L'évolution du nom des réunions qui se tenaient autour des deux frères est particulièrement intéressante. D'abord désignée par ses participants comme une « académie », c'est bientôt le nom de « cabinet des frères Dupuy » qui s'impose¹⁷⁹⁵. Jérôme Delatour cite à ce propos une lettre de Peiresc à Pierre Dupuy en 1630 où l'érudit aixois compare les réunions organisées par le garde de la Librairie au cabinet du Louvre. L'historien note alors : « L'académie Dupuy n'était pas, en effet, qu'un lieu de conversation, mais un lieu d'information où affluaient chaque jour lettres, livres et nouvelles de l'Europe entière¹⁷⁹⁶. » Il précise plus loin :

« La force politique du Cabinet résidait dans sa capacité à disposer librement de grandes masses d'informations. Situé en plein cœur de Paris, en bordure du Quartier latin, à côté de la grande poste, non loin de la rue Saint-Jacques, fief des grands imprimeurs, et à quelques minutes du Parlement et du Louvre, il recueillait et diffusait des nouvelles dont la fiabilité était reconnue aussi bien des diplomates français à l'étranger que des ministres mêmes du roi, au point que ces derniers dépêchaient souvent chez les Dupuy leurs espions affidés. De cette information, le Cabinet tirait deux pouvoirs : celui de se former un jugement indépendant de la propagande de l'Église et de l'État, et celui d'influencer les élites en leur communiquant information et jugements par la conversation, la lettre et le livre. Du reste, le Cabinet ne maîtrisait pas seulement le flot des nouvelles courantes. Pendant un demi-siècle, le clan de Thou détint la clef, littéralement, des deux principaux dépôts de textes de la monarchie : la Bibliothèque du roi et le Trésor des chartes, ancêtres de la Bibliothèque nationale de France et des Archives nationales. Ces deux établissements renfermaient l'arsenal de précédents historiques dont la monarchie avait besoin pour justifier sa politique ; elle était donc obligée de passer par les de Thou pour y accéder¹⁷⁹⁷. »

1794 *Ibid.*, p. 470-473.

1795 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 291.

1796 *Ibid.*

1797 *Ibid.*, p. 310.

Les études de Henricus Nellen et de Stéphane Haffemayer sur la correspondance du mathématicien et astrologue Ismaël Boulliau ont d'ailleurs permis de confirmer l'importance des nouvelles politiques d'actualité dans l'activité des cercles savants et en particulier autour des frères Dupuy. Boulliau s'emploie en effet à collecter de manière hebdomadaire des nouvelles politiques de toute l'Europe. Il crée un « service privé d'information et échange[e] des nouvelles sur une base de réciprocité avec des informateurs établis dans toute l'Europe¹⁷⁹⁸ » et rédige chaque semaine une gazette manuscrite qu'il lit lors des réunions organisées par les frères Dupuy¹⁷⁹⁹.

À Paris, les frères Dupuy recevaient en effet des personnes venues de multiples pays d'Europe¹⁸⁰⁰. Les lettres envoyées par de nombreux correspondants et les nouvelles qu'elles contiennent sont lues, divulguées, diffusées dans de nouvelles lettres. Le caractère sensible du contenu de certaines amène d'ailleurs nombre de correspondants à inclure des indications sur le périmètre de la diffusion des informations, consignes parfois peu respectées¹⁸⁰¹. Si la plupart des correspondants sont français, certains vivent à l'extérieur du royaume¹⁸⁰². Parmi les lettres en provenance de l'étranger, l'essentiel vient d'Italie, notamment par des correspondants dont la fonction est celle de personnels diplomatiques¹⁸⁰³. Leyde est également en bonne place¹⁸⁰⁴. Le cabinet est donc bien également un lieu de captation et de redistribution d'informations politiques, diplomatiques et militaires. Jérôme Delatour note d'ailleurs que « les diplomates français et étrangers [...] étaient [...] fort bien représentés, et pour cause : qu'ils fussent ambassadeurs, secrétaires d'ambassade, résidents, nonces apostoliques, ils constituaient une mine d'information politique inégalable ; eux-mêmes, en retour, ne perdaient pas leur temps en fréquentant le Cabinet¹⁸⁰⁵. » Pierre Board, secrétaire de l'ambassadeur français à Rome, prie les frères Dupuy de le tenir informer de l'actualité politique parisienne, de même que Nicolas Bretel de Grémonville, ambassadeur à Venise¹⁸⁰⁶.

1798 H.J.M. Nellen, *Ismaël Boulliau, op. cit.*, p. 439.

1799 Stéphane Haffemayer et al., « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle » dans *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 60-61.

1800 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 295-296.

1801 Jérôme Delatour, « Les frères Dupuy et leurs correspondances » dans Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots et Jens Hässler (eds.), *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres: études de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 86-87.

1802 *Ibid.*, p. 67.

1803 *Ibid.*, p. 68-70.

1804 *Ibid.*, p. 70, 73.

1805 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 296.

1806 J. Delatour, « Les frères Dupuy et leurs correspondances », art cit, p. 90-91.

Dans la correspondance, l'énoncé des nouvelles n'est d'ailleurs pas fondamentalement très différent de ce que l'on peut trouver sous la plume d'un Dubuisson-Aubenay. J. Delatour souligne que la plupart des informations sont livrées sans commentaires et revêtent une apparence de nouvelles sèches¹⁸⁰⁷. Les avis plus personnels sont réservés à quelques correspondants triés sur le volet, et il est notamment quasiment impossible de déceler une prise de position dans la Fronde, ce qui est également le cas pour Dubuisson¹⁸⁰⁸. Il est d'ailleurs probable que des informations circulaient entre les Dupuy et un acteur comme Dubuisson-Aubenay. Les réseaux de l'érudit normand sont en effet connectés à ceux des deux frères. À la dernière page de l'« Advertissement au lecteur » du *Cérémonial françois*¹⁸⁰⁹ de Théodore et Denys Godefroy, on trouve en effet des remerciements adressés à des « personnes d'honneur [qui ont fourni] pieces & discours » et parmi lesquelles se trouvent Pierre Dupuy et Dubuisson-Aubenay. Les réunions des frères Dupuy pourraient donc apparaître comme un véritable repère de nouvellistes. Le terme est toutefois à utiliser avec précautions. La pratique des nouvellistes est souvent rapprochée au XVII^e siècle de la curiosité, avec tout ce qu'elle peut porter de connotation négative, entre pédantisme et intérêt déplacé¹⁸¹⁰. Elle s'inscrit pourtant bien dans des logiques politiques, sociales, économiques, et recouvre notamment des enjeux de pouvoir liés aux acteurs de l'État royal¹⁸¹¹.

Souligner le fait que « la correspondance des Dupuy était donc spécialisée dans l'information politique¹⁸¹² » permet de mieux comprendre la logique de leurs papiers. J. Delatour souligne en effet que si le cabinet sert de « tribune aux recherches des

1807 *Ibid.*, p. 89.

1808 *Ibid.* Le terme de « journal » vient d'ailleurs naturellement sous la plume de Jérôme Delatour pour qualifier les lettres pleines d'informations envoyées par les frères Dupuy à leurs correspondants : « Les lettres de Pierre sont brèves ; son caractère court sur le papier et semble toujours pressé d'en finir. Les deux frères comptaient parmi les personnes les mieux informées de Paris ; leurs lettres, de ce fait, étaient extrêmement recherchées. Une lettre de Jacques à Peirec du 7 décembre 1626 donne une bonne idée de ce qu'étaient ces missives si prisées : une longue suite de nouvelles purement politiques. Constituant souvent de vraies gazettes, un "journal" des événements politiques, elles inspiraient plus de confiance à leurs destinataires que les gazettes imprimées. » (*Ibid.*, p. 90).

1809 T. Godefroy et D. Godefroy, *Le cérémonial françois, tome premier, contenant les cérémonies observées en France aux Sacres & Couronnemens de Roys, & Reynes, & de quelques anciens Ducs de Normandie, d'Aquitaine, & de Bretagne [...], op. cit.*

1810 Christophe Schuwey, « Naissance d'une figure déviante : la genèse du "nouvelliste" » dans Lucie Desjardins, Marie-Christine Pioffet et Roxanne Roy (eds.), *L'Errance au XVII^e siècle*, Tübingen, Narr Francke Attempto, 2017, p. 303-319.

1811 M. Martignon, « Le courtisan nouvelliste », art cit ; M. Martignon, *Publier le lointain à l'époque de Louis XIV : réseaux savants, activité politique et pratiques d'écriture (France, 1670-1720)*, op. cit. ; Maxime Martignon, « Usages et désignation du groupe chez les nouvellistes du temps de Louis XIV », *Les Dossiers du Grihl*, 15 février 2022, vol. 15, n° 1.

1812 J. Delatour, « Les frères Dupuy et leurs correspondances », art cit, p. 91.

savants¹⁸¹³ », « les sciences naturelles et physiques n'y jouèrent jamais qu'un rôle marginal¹⁸¹⁴. » Il ajoute : « fait révélateur, la collection Dupuy, qui renfermait du vivant des Dupuy plus de 80 volumes de papiers, ne contient que très peu de mémoires d'ordre scientifique, et les rares qu'on y trouve cependant viennent presque tous de Peiresc¹⁸¹⁵. » On touche ici un point particulièrement intéressant ; le contenu de la collection Dupuy ne correspond que de manière très relative à l'activité académique des deux frères. C'est donc bien qu'une large part de leurs pratiques répond à d'autres logiques que celles de l'échange savant et lettré. Or, le contenu du fonds fait bien sens avec l'activité de nœud de collecte, de traitement et de redistribution de l'information politique en France, mais aussi en Italie. Une fois retirée la correspondance passive et active de Pierre et de Jacques, le fonds comprend en effet essentiellement des pièces, anciennes ou contemporaines, issues de l'activité des institutions du royaume et des principaux acteurs de l'État. Ceux qui fréquentent les réunions des deux frères sont d'ailleurs « nantis d'une formation de juriste pour la plupart, et d'un office royal pour beaucoup¹⁸¹⁶ ». En s'intéressant aux archives des procès politiques, Hélène Fernandez note que, bien souvent, les originaux ont disparu, mais l'essentiel des pièces est accessible sous forme de copies dans différentes collections constituées par de plus ou moins grands commis de l'État¹⁸¹⁷. C'est notamment le cas de la collection des Dupuy, ou encore de celle de Théodore Godefroy, qui fournissent une matière nécessaire à la pratique quotidienne de l'État. Ce type de fonds permet par exemple aux ministres de faire rédiger des mémoires sur des thématiques précises, par exemple sur les différentes manières de mettre le parlement de Paris au pas¹⁸¹⁸. On est ici dans un travail en lien direct avec la réalisation de l'inventaire du Trésor des chartes : il s'agit bien de fournir des outils de gouvernement. Dans le cas des Dupuy, les bénéficiaires sont aussi largement des juristes, souvent des magistrats des cours souveraines. Quand Nicolas Rigault, initialement garde de la Librairie, prend possession de sa charge de conseiller au parlement de Metz en 1633, c'est donc tout naturellement que la correspondance régulière qui s'instaure entre Pierre Dupuy et Rigault porte essentiellement sur les affaires qui se traitent à Metz, des exemples de jurisprudence, et des informations

1813 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 301.

1814 *Ibid.*

1815 *Ibid.*

1816 *Ibid.*, p. 308 ; Jérôme Delatour, « Le Cabinet des frères Dupuy », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique, du monde des juristes et du livre juridique*, 2006, p. 157-161.

1817 H. Fernandez-Lacôte, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, *op. cit.*, p. 17-25.

1818 *Ibid.*, p. 21.

politiques et militaires. Dès le 21 septembre 1633, Rigault rapporte ainsi à son correspondant les différentes affaires qu'il a à juger¹⁸¹⁹. Certaines parties sont parfois chiffrées. Dans le domaine de la diplomatie et des relations internationales, Benoit Soubeyran insiste de son côté sur le rôle du travail de compilation effectué par des érudits comme les Dupuy dans la constitution d'arsenaux juridiques et historiques destinés à soutenir leurs prétentions territoriales¹⁸²⁰.

Les livres accumulés par les deux frères, qui viennent enrichir le fonds déjà important de leur père, Claude¹⁸²¹, constituent également une documentation à disposition des acteurs du travail de l'information et de la documentation politique qui servent les élites de l'État royal. Dans les dossiers de Dubuisson-Aubenay concernant les négociations préparatoires aux traités de Westphalie, on trouve ainsi des éléments désignés comme transmis par Théodore Godefroy, mais aussi une liste de références bibliographiques concernant divers épisodes diplomatiques de la guerre de Trente Ans. Parmi ces dernières, le « traité du Roy de Suède touchant la Poméranie en l'an 1630 » est indiqué comme reproduit dans un ouvrage en latin « qui se pourra trouver en la bibliothèque de Monsieur Dupuy et chez les marchands libraires qui trafiquent en Hollande¹⁸²² ». Cette mention de la bibliothèque des Dupuy comme lieu possible de consultation — ou d'emprunt — d'un ouvrage se retrouve en plusieurs places dans les papiers de Dubuisson et montre d'une part qu'il avait accès aux inventaires du fonds, d'autre part qu'il était en capacité d'y accéder. Les frères Dupuy sont donc bien au centre d'un réseau d'acteurs qui peuvent effectivement être désignés comme érudits, mais surtout d'un réseau où se développe une forme de mutualisation de la documentation utilisée pour le service de l'État, mais aussi par divers acteurs politiques qui ont besoin de cette matière aussi bien dans le cadre de leurs charges ou de leur fonction, que pour des raisons de politique plus personnelles. Les frères Dupuy assurent d'ailleurs également le patronage d'acteurs désireux de poursuivre une carrière dans le domaine du travail intellectuel. Ils recommandent ainsi Gabriel Naudé au cardinal Bagni¹⁸²³. En retour, les deux frères y gagnent des relais et contacts solides, ainsi que des correspondants qui les abreuvant en nouvelles.

1819 B.n.F., Dupuy 781, fol. 15, lettre de Nicolas Rigault à Pierre Dupuy, de Metz, le 21 septembre 1633.

1820 B. Soubeyran, « Des “soldats des guerres diplomatiques”, les archivistes de Pierre Dupuy à Ludovico Muratori (XVII^e – début du XVIII^e siècle) », art cit.

1821 Jérôme Delatour, *Les livres de Claude Dupuy : une bibliothèque humaniste au temps des guerres de religion*, Villeurbanne, Éditions de l'enssib, 1998.

1822 Mazarine, Ms 4383, fol. 411.

1823 J. Delatour, « Le cabinet des frères Dupuy », art cit, p. 300.

Si, comme l'a montré Clémence Revest à propos de l'humanisme naissant, le travail des lettrés de l'administration pontificale dans l'Italie du début du Quattrocento permet de donner un nouveau sens à l'institution et de sortir des crises du XIV^e siècle, le travail des érudits et lettrés bien intégrés dans les réseaux d'acteurs de l'État royal sert pour une large part au fonctionnement de l'État et au service politique de particuliers, notamment en mettant à disposition des informations sur l'actualité politique, diplomatique, militaire et sur l'activité de la cour, mais aussi en étant en mesure de fournir de la matière, notamment juridique et historique, sur tout type — ou presque — de dossiers. À partir de ce constat, il est intéressant de voir ce qu'il en est autour de la maison de Condé, qui, comme nous l'avons déjà souligné, est intégrée à l'État royal, mais se situe en même temps dans les marges du pouvoir, et cela d'autant plus à partir du règne personnel de Louis XIV.

2. Service domestique et présence savante dans la maison des princes de Condé

La présence de savants et de lettrés dans l'entourage du prince de Condé après son retour d'exil a le plus souvent été expliquée par des mécanismes de mécénat, et, notamment, de « mécénat scientifique¹⁸²⁴ ». La pièce maîtresse de cette présence savante à la cour cantilienne serait l'« académie Bourdelot », cercle composé d'érudits et de savants qui se réunissent autour du médecin attitré du prince de Condé¹⁸²⁵. Toutefois, l'appréhension des différents cas de figure qui se présentent tend à montrer que la présence de ces acteurs dans l'entourage du Grand Condé est pour une large part liée à des logiques domestiques. De nombreux acteurs dont l'identité est marquée par une légitimité savante occupent en effet des charges bien précises dans la maison du prince : médecin, apothicaire, archiviste, bibliothécaire, précepteur. Si leur charge n'épuise pas la description de leurs activités, nous verrons que ces dernières sont souvent également liées à un travail politique comme agent du prince, avec notamment une forte présence du travail de l'information. Avant le retour d'exil, si la présence érudite parmi les informateurs du prince semble moindre, elle n'est toutefois pas absente. Jacques Carpentier de Marigny est par exemple en contact avec l'historien et antiquaire François-Roger de Gaignières¹⁸²⁶. Dans l'entourage immédiat du prince, on trouve

1824 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 363.

1825 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 363-365.

1826 *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde, op. cit.*, p. 148-149.

Isaac de Lapeyrère, protestant qui publie des ouvrages de théologie et d'exégèse biblique. Charles de Combault, comte d'Auteuil apparaît dans la correspondance des princes à partir de 1649¹⁸²⁷ et est notamment employé en 1656 pour des négociations avec le cardinal Mazarin concernant le retour de Condé¹⁸²⁸. Auteuil est un historien qui publie plus d'une dizaine d'ouvrages entre les années 1640 et sa mort en 1670. Dans les années 1660, le prince lui octroie d'ailleurs une pension de 4000 livres par an en récompense de ses services pendant la Fronde et l'exil¹⁸²⁹.

Après le retour d'exil, les figures savantes et lettrées se multiplient dans la domesticité condéenne, la clientèle élargie, ou tout simplement les correspondants ponctuels¹⁸³⁰. Le médecin Bourdelot revient de Suède. On voit également apparaître l'apothicaire Bernardin Martin. Le bibliothécaire Soru est chargé « de débusquer les manuscrits rares, qu'il faisait copier, et [d'] importer, de Hollande [...], mais aussi d'Italie les multiples écrits prohibés en France¹⁸³¹. » Le mathématicien Joseph Sauveur, notamment connu pour ses travaux portant sur l'acoustique, est quant à lui recruté comme précepteur du jeune duc de Bourbon, le fils du duc d'Enghien. L'activité de Sauveur est bien à l'origine de la mention d'expériences scientifiques dans la correspondance du prince, mais, là encore, elles sont en lien avec sa charge. Pierre Michon Bourdelot écrit ainsi au prince de Condé le 25 septembre 1682 : « Mr le Sauveur et son élève font tous les matins des expériences hydrauliques à la fontaine du petit bois de l'hostel de Condé¹⁸³². » Ce qui est évoqué ici, ce sont des expériences éducatives visant à donner des notions de science au jeune prince. Pascale Mormiche a d'ailleurs retracé l'ensemble des expériences menées par les précepteurs du duc de Bourbon dans le cadre de la formation de leur élève¹⁸³³. Elles s'inscrivent dans le prolongement des enseignements prodigués au collège de Clermont, chez les jésuites, et constituent un approfondissement destiné à perfectionner l'éducation du jeune duc. L'enseignement du père jésuite Isaac Martineau, en poste à cette date au collège et qui sert également de précepteur particulier au

1827 A.C., P 1 et suivants.

1828 Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1896, vol.7, p. 61-63.

1829 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 159.

1830 Pour un panorama complet des savants et lettrés qui apparaissent dans la nébuleuse condéenne pendant le second XVII^e siècle, voir *Ibid.*, p. 329-386.

1831 *Ibid.*, p. 360.

1832 A.C., P 87, fol. 274, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 25 septembre 1682.

1833 Pascale Mormiche, « Les Condé et les sciences : entre l'académie Bourdelot et l'éducation de Monsieur le duc (1670-1700) » dans Renaud D'Enfert et Virginie Fontenau (eds.), *Espaces de l'enseignement scientifique et technique. Acteurs, savoirs, institutions, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, Hermann, 2011, p. 15-29.

duc, est en effet fortement teinté d'un mécanisme issu du cartésianisme¹⁸³⁴. Si la physique nouvelle n'est pas encore enseignée à l'ensemble des élèves du collège, le duc de Bourbon bénéficie quant à lui d'une éducation en avance sur son temps. Joseph Sauveur est également chargé « de présenter un cours d'art militaire qui inclut les dernières modifications des jets de bombes et d'architecture militaire¹⁸³⁵. » Il s'agit de former le duc de Bourbon à l'exercice des fonctions militaires liées à son rang. La pratique des sciences dans la maison des princes est donc pour une large partie liée à des applications pratiques qui correspondent aux fonctions des aînés de la famille au sein de l'État royal. Jean de La Bruyère, dont le nom est également souvent mentionné pour évoquer le rayonnement culturel de l'entourage du prince, se trouve également incorporé à la domesticité du prince du fait de son emploi comme précepteur d'histoire, de géographie et de philosophie¹⁸³⁶. Il n'est d'ailleurs qu'un « personnage assez obscur¹⁸³⁷ » au moment où il est recruté par les Condé, probablement à la demande de Bossuet.

Parmi les apparitions ponctuelles d'illustres savants dans la correspondance, on trouve notamment le théologien et philosophe Nicolas Malebranche. Dans une lettre de 1681¹⁸³⁸, le prêtre de l'Oratoire écrit en effet à Louis II de Bourbon pour lui envoyer un exemplaire de son traité *De la recherche de la vérité* dont le premier tome est paru en 1674. À travers le prétexte de cet envoi, Malebranche recherche en fait le soutien du prince pour son récent *Traité de la nature et de la grâce*, paru en 1680, et pour lequel il se trouve pris dans une querelle théologique¹⁸³⁹. Si le prince semble avoir rencontré le philosophe au moins à une reprise à la suite de ce contact épistolaire, ce bref rapprochement semble bien lié d'une part à l'appui princier recherché par Malebranche, et d'autre part à l'intérêt de Louis II, à la fin de sa vie, pour les choses de la foi¹⁸⁴⁰. Les multiples contacts entre des membres de la maison condéenne et les hommes de lettres et de sciences parmi les plus notables du XVII^e siècle ne débouchent donc pas toujours sur des liens de patronage. Entre ceux qui jouissent d'un statut de domestique comme la Bruyère ou encore le poète Jean-Baptiste Santeul¹⁸⁴¹, les simples

1834 *Ibid.*, p. 16-17.

1835 *Ibid.*, p. 21.

1836 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 277.

1837 Patrick Dandrey (ed.), *Dictionnaire des lettres françaises : le XVII^e siècle*, Paris, Fayard - Librairie générale française, 1996, p. 646.

1838 A.C., P 81, fol. 329, lettre de Nicolas Malebranche au prince de Condé, s.l.n.d.

1839 Guillaume Bazière, « Présence érudite et savoirs politiques dans la correspondance du Grand Condé », *Arborescences : revue d'études françaises*, 2019, n° 9, p. 49-67.

1840 *Ibid.*

1841 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 338-339, 437.

commandes d'œuvres comme celles passées aux sculpteurs Jacques Sarrazin ou Gilles Guérin¹⁸⁴², et les rapprochements éphémères comme ce fut le cas avec Malebranche, la place du mécénat dans la politique des princes est à relativiser¹⁸⁴³. La frontière entre mécénat, clientélisme et domesticité est d'ailleurs bien difficile à saisir. Dans un article stimulant, Hélène Merlin et Christian Jouhaud montrent que, bien souvent, le thème du mécénat apparaît quand un auteur lié par des liens de clientèle ou de domesticité à un Grand figure son patron en mécène dans les discours qu'il produit¹⁸⁴⁴. La position et le rang de Louis II attirent naturellement un grand nombre de solliciteurs, et pouvoir se prévaloir d'avoir eu l'oreille du prince présente déjà des avantages, voire autorise à lui dédicacer une publication, ce qui permet de voir son nom associé à celui d'un Grand, et éventuellement d'espérer obtenir cette fois un appui financier. Le cas des domestiques présentant un profil érudit est quant à lui particulièrement intéressant, car il est parfois associé à une forme déguisée de mécénat, où un Grand offrirait à un savant ou un lettré la possibilité de s'adonner à l'étude en échange du surcroît de prestige conféré à la maison par cette activité ou en échange de la possibilité de fréquenter au quotidien un esprit bien fait. Or, l'observation du travail de l'information politique montre justement que ces domestiques sont impliqués dans bien d'autres formes de service que ceux directement liés à la quête du savoir. Nous l'avons vu avec Jacques Carpentier de Marigny, les lettrés disposent de compétences fort utiles en politique. Le cas de Marigny est toutefois particulier tant son identité d'homme de lettres est liée à son identité de pamphlétaire. Observer l'activité d'Isaac de Lapeyrère et du médecin Pierre Bourdelot permet de prolonger la réflexion en l'éprouvant sur des profils plus érudits que politiques.

2.1. Isaac de Lapeyrère : la construction d'une renommée¹⁸⁴⁵

Isaac de Lapeyrère, gentilhomme protestant, est connu pour ses traités hétérodoxes qui ont notamment amené René Pintard à en faire un de ses « libertins érudits », appellation qui a été

1842 *Ibid.*, p. 340.

1843 K. Béguin note que « le “budget” strictement mécénique du Grand Condé reste d'ailleurs modeste, sans être insignifiant. » (*Ibid.*, p. 354).

1844 Christian Jouhaud et Hélène Merlin, « Mécènes, patrons et clients », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 octobre 1993, n° 21, p. 47-62.

1845 René Pintard opte pour Isaac Lapeyrère. Nous utilisons l'orthographe adoptée par la dernière monographie parue en français qui est celle de Jean-Paul Oddos. Les deux formes cohabitent au XVII^e siècle, y compris sous la plume d'Isaac lui-même (R. Pintard, *Le libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 631 ; J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676*, *op. cit.*).

depuis discutée et contestée, aussi bien en raison de la mise en cause des enjeux du libertinage intellectuel tels que les concevait Pintard, qu'en raison des problèmes posés par l'assignation d'acteurs à des catégories qui ont tendance à écraser la complexité de leur inscription sociale¹⁸⁴⁶. À partir des années 1640, Lapeyrère fait partie de la maison des princes de Condé. Il apparaît dans les états de la maison des princes de Condé comme « gentilhomme ordinaire » dans l'état de 1647 et dans celui de 1660¹⁸⁴⁷. Une lettre du médecin François Blondel de 1655 le désigne comme « domestique¹⁸⁴⁸ ». En 1643, il publie un premier ouvrage, *Du rappel des Juifs*¹⁸⁴⁹, où il développe une analyse du chapitre 11 de la Lettre aux Romains de Paul et défend l'idée que le peuple juif est destiné à être « rappelé », c'est-à-dire convaincu du christianisme, afin de connaître son salut et d'être réintégré en Terre sainte sous la conduite du roi de France. En 1655, il fait imprimer anonymement à Amsterdam les *Praeadamitae*¹⁸⁵⁰. L'ouvrage défend cette fois l'idée que des êtres humains, les préadamites, auraient existé avant Adam, qui ne serait quant à lui que l'ancêtre des Juifs. Avant d'être publié, le manuscrit avait largement circulé pendant une bonne dizaine d'années dans les réseaux savants, et notamment dans l'entourage des frères Dupuy. Il était également connu dans plusieurs pays d'Europe et avait notamment été envoyé à Hugo Grotius. La publication sous forme imprimée déclenche de vives réactions et Lapeyrère est condamné par les autorités ecclésiastiques de Namur. Il est emprisonné sept mois à Bruxelles à partir de février 1656. Sa libération, négociée par Condé avec l'aide de Pierre Lénét, du président Viole et de Saller, l'agent du prince à Rome, se fait à la condition que Lapeyrère signe une abjuration de ses théories, se convertisse en faisant sa profession de foi, puis se rende à Rome reconnaître ses erreurs et attester de sa conversion¹⁸⁵¹. Lapeyrère propose en sus de se faire prêtre, ce qu'il ne fera

1846 Jean-Pierre Cavaillé, « Libérer le libertinage. Une catégorie à l'épreuve des sources », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009, 64e année, n° 1, p. 45-78 ; Jean-Pierre Cavaillé, « Le "libertinage érudit" : fertilité et limites d'une catégorie historiographique », *Les Dossiers du Grihl*, 3 août 2022, Hors-série n°3 ; Stéphane Van Damme, « Libertinage de mœurs / libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Les Dossiers du Grihl*, 3 août 2022, Hors-série n°3.

1847 K. Béguin, *Patrons et mécènes au Grand siècle*, op. cit., p. 554 (annexes).

1848 A.C., P 15, fol. 17, lettre de François Blondel au prince de Condé, d'Amsterdam, le 16 février 1655.

1849 [Lapeyrère], *Du Rappel des Juifs*, s.l., 1643. Pour une édition récente, voir Isaac de Lapeyrère, *Du rappel des Juifs, 1643*, traduit par Mathilde Anquetil-Auletta, Paris, Honoré Champion, 2012.

1850 [Lapeyrère], *Praeadamitae. Sive Exercitatio super versibus duodecimo, decimotertio et decimoquarto capituli quinti Epistolae D. Pauli ad Romanos*, [Amsterdam], [Louis et Daniel Elzevier], 1655.

1851 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676*, op. cit., p. 75-86 ; Andreas Pietsch, *Isaac La Peyrère : Bibelkritik, Philosemitismus und Patronage in der Gelehrtenrepublik des 17. Jahrhunderts*, Berlin, De Gruyter, 2012 ; Yvan Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », *Revue de l'histoire des religions*, 2019, n° 236, p. 545-575.

pas¹⁸⁵². De son emprisonnement et de sa conversion, il tire matière pour trois publications qui paraissent respectivement en 1657, 1661-1662 et 1663 : l'*Epistola ad Philotimum*¹⁸⁵³, les *Lettres à Monsieur de La Suze*¹⁸⁵⁴ — en deux volumes dont la publication se fait à un an d'écart —, et l'*Apologie de La Peyrère*¹⁸⁵⁵. En 1647 et 1663, il publie également deux relations de voyage, la *Relation du Groenland*¹⁸⁵⁶ et la *Relation de l'Islande*¹⁸⁵⁷ qu'il désigne comme le fruit des savoirs amassés lors de sa participation à l'ambassade de Gaspard Coignet de La Thuilerie au Danemark.

La dynamique de la carrière d'Isaac de La Peyrère est largement nourrie de ses projets d'écriture et de publication. Comme le montrent les éléments rassemblés par René Pintard, la diffusion des premières thèses et brouillons autour du *Rappel des Juifs* le propulse au centre de l'attention des milieux lettrés parisiens. La publication sous forme imprimée permet d'élargir cette notoriété à l'Europe. Jean-Paul Oddos rapporte ainsi que Bourdelot envoie un exemplaire au cardinal Francesco Barberini¹⁸⁵⁸. René Pintard, commentant des réactions épistolaires, écrit que l'ouvrage « rempli[t] de stupeur, dans la retraite de leurs “études”, Charles Spon à Lyon, André Rivet à La Haye, Martin Ruar à Stralsund, Dal Pozzo et le cardinal Barberini à Rome¹⁸⁵⁹. » Les contacts noués avec des érudits et lettrés qui sont pour la plupart bien intégrés dans les réseaux de pouvoir parisiens permettent à La Peyrère d'être recruté pour l'ambassade de Gaspard Coignet de La Thuilerie au Danemark et en Suède. Pierre Michon Bourdelot, très actif dans les réseaux érudits et médecin du prince de Condé, affirme notamment être intervenu en sa faveur¹⁸⁶⁰. Un des motifs de sa présence semble être ses compétences en latin¹⁸⁶¹. C'est d'ailleurs lors de ce voyage que La Peyrère se lie avec le

1852 Y. Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », art cit.

1853 Isaac de La Peyrère, *Epistola ad Philotimum, qua exponit rationes, propter quas ejuraverit sectam Calvinii, quam profitebatur & librum de Prae-Adamitis, quem ediderat*, Rome, 1657, 30 p.

1854 Isaac de La Peyrère, *Recueil de lettres écrites à Monsieur le Comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, Paris, Simeon Piget, 1661 ; Isaac de La Peyrère, *Suite des lettres écrites à Monsieur le Comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, Paris, Simeon Piget, 1662.

1855 Isaac de La Peyrère, *Apologie de La Peyrère*, Paris, Louis Billaine, 1663.

1856 Isaac de La Peyrère, *Relation du Groenland*, Paris, Augustin Courbé, 1647. Pour une édition moderne, voir Fabienne Queyroux (ed.), *Le Groenland retrouvé : la « Relation du Groenland » d'Isaac de La Peyrère*, Toulouse, Anacharsis, 2014.

1857 Isaac de La Peyrère, *Relation de l'Islande*, Paris, Louis Billaine, 1663.

1858 J.-P. Oddos, *Isaac de La Peyrère, 1595-1676, op. cit.*, p. 88.

1859 R. Pintard, *Le libertinage érudit, op. cit.*, p. 360.

1860 J.-P. Oddos, *Isaac de La Peyrère, 1595-1676, op. cit.*, p. 46.

1861 Bourdelot s'attribue le mérite de l'obtention de cet emploi (*Ibid.*).

médecin et naturaliste danois Ole Worm pour le compte duquel il demandera plus tard des renseignements à Dubuisson-Aubenay¹⁸⁶².

Lapeyrère utilise à son retour la légitimité que lui procure le fait d'avoir fréquenté les contrées scandinaves pour publier sa première *Relation*¹⁸⁶³. Même s'il n'est jamais allé au Groenland ou en Islande, il affirme ainsi que ce sont les connaissances acquises au Danemark et en Suède qui lui permettent de publier ces ouvrages. Outre ses connaissances, cet écrit exhibe sa proximité avec les élites parisiennes des lettres et des savoirs. Dans un « *Avertissement sur la carte du Groenland*¹⁸⁶⁴ » qui précède le corps du texte, Lapeyrère explique en effet que les données utilisées proviennent d'échanges et d'entretiens avec Jean Chapelain, autorité des milieux lettrés¹⁸⁶⁵, avec « *Monsieur Roberval, mathématicien de grand nom*¹⁸⁶⁶ », et avec « *Monsieur Sanson*¹⁸⁶⁷, excellent géographe ». Il précise qu'il a également eu recours à une carte issue de la « *bibliothèque de monseigneur le cardinal Mazarin*¹⁸⁶⁸ », communiquée par Gabriel Naudé « *l'âme de ce grands corps d'excellents livres & de curieuses recherches qui composent cette illustre bibliothèque*¹⁸⁶⁹ ». Un exemplaire richement relié semble d'ailleurs avoir été envoyé par Lapeyrère au cardinal Mazarin¹⁸⁷⁰. On trouve ensuite une dédicace à François de La Mothe Le Vayer. Les paratextes servent autant à publier l'appartenance de Lapeyrère au milieu social des lettrés et savants, et donc à publier une identité, qu'à obliger les personnes citées envers lui. Comme l'écrivent les éditeurs de l'ouvrage collectif *De la publication*, « *la publication d'un texte exhibe toujours plus que l'objet ou le "contenu" qu'elle prétend servir : elle fait aussi advenir un statut, des valeurs, une autorité. Instrument de légitimation, la publication est d'abord un moyen privilégié par lequel les individus diffusent ou défendent leur réputation*¹⁸⁷¹. » La *Relation de l'Islande* sera quant à elle publiée en 1663 avec une dédicace au prince de Condé. La circulation dès le

1862 *Ibid.*, p. 53-54. Pour les mentions de Dubuisson-Aubenay dans la correspondance entre Ole Worm et Lapeyrère, voir la partie correspondante ci-dessus p. 342.

1863 Elle est publiée avec un privilège du roi signé par Valentin Conrart et inséré en fin d'ouvrage.

1864 I. de Lapeyrère, *Relation du Groenland*, *op. cit.* (les premières pages ne sont pas paginées).

1865 Voir C. Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, *op. cit.*, p. 97-150.

1866 I. de Lapeyrère, *Relation du Groenland*, *op. cit.*

1867 Nicolas Sanson (1600-1667), cartographe.

1868 I. de Lapeyrère, *Relation du Groenland*, *op. cit.*

1869 *Ibid.*

1870 Yvan Loskoutoff, « *La conversion d'Isaac de La Peyrère (1657) d'après la correspondance du P. François Duneau S. J., agent secret de Mazarin à Rome* », *Journal des Savants*, 2018, vol. 1, n° 1, p. 112.

1871 C. Jouhaud et A. Viala (eds.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, *op. cit.*, p. 119. Voir aussi plus particulièrement pour un exemple : Caroline Callard, « *Publier la réputation : la folie d'un Florentin* » dans Christian Jouhaud et Alain Viala (eds.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 177-191.

début des années 1640¹⁸⁷² du manuscrit des *Praeadamitae* permet là encore de densifier la présence de Lapeyrère dans les réseaux érudits. René Pintard s'étonne qu'il aille jusqu'à faire présenter le texte au cardinal de Richelieu, qui interdit bien logiquement à son auteur de le mettre sous presse¹⁸⁷³. La logique de l'opération est peut-être plus à rechercher dans la notoriété que cela apporte à l'auteur : le ministre connaît désormais son nom, et son audace. La comparaison avec Dubuisson-Aubenay est intéressante. En effet, les deux individus se connaissent et appartiennent aux mêmes réseaux¹⁸⁷⁴, mais avec un degré de notoriété, et probablement une capacité à bénéficier de liens de patronage, différents. Dubuisson, tout comme Lapeyrère, a rédigé des relations de voyage après avoir accompagné des serviteurs de l'État royal en France et à l'étranger, il n'a toutefois pas réussi à les faire publier. Cela montre d'une part que les pratiques de Dubuisson suivent un modèle connu, mais aussi que la réputation de Lapeyrère et ses appuis dans le milieu lettré parisien sont un avantage précieux pour accéder à la publication. On est ainsi en droit de se demander si la publication de la *Relation* aurait été possible sans la notoriété apportée par la parution du *Rappel des Juifs*. L'épisode de la conversion de Lapeyrère au catholicisme va d'ailleurs dans le sens de cette remarque.

Les conversions, quand elles touchent des particuliers, ne sont pas en soi un événement. Celle de Lapeyrère est flamboyante : il est reçu à Rome, par le pape, et publie dans la foulée les trois apologies déjà citées de la religion catholique contre son ancienne confession. Quelques mois après son arrestation à Bruxelles, Lapeyrère est élargi grâce à l'intervention de Condé, il arrive à Rome en janvier 1657, probablement le 17¹⁸⁷⁵. Il est logé chez Saller, qui représente les intérêts de Louis II de Bourbon à Rome pendant l'exil. Ce dernier est chargé d'introduire Lapeyrère auprès du Saint-Siège¹⁸⁷⁶. Yvan Loskoutoff montre que si la conversion romaine constitue le projet primitif négocié par Condé, c'est bien Lapeyrère qui se propose de lui-même d'écrire et de publier contre les protestants. Les récits de conversion sont alors un genre très apprécié des tenants de la Contre-Réforme¹⁸⁷⁷. Il demande d'ailleurs une entrevue au père jésuite François Duneau, un agent et informateur du cardinal Mazarin à Rome, pour

1872 R. Pintard, *Le libertinage érudit*, op. cit., p. 360-361.

1873 *Ibid.*, p. 360.

1874 Voir p. 342 et suivantes.

1875 Y. Loskoutoff, « La conversion d'Isaac de La Peyrère (1657) d'après la correspondance du P. François Duneau S. J., agent secret de Mazarin à Rome », art cit, p. 100.

1876 *Ibid.*, p. 100-101.

1877 Y. Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », art cit, p. 45.

évoquer ce projet¹⁸⁷⁸. Est-ce un prétexte visant à approcher un fidèle du cardinal Mazarin afin de glaner des informations utiles au prince ? Se ménage-t-il des contacts dans le camp adverse en pensant à la fin de l'exil ? Ou souhaite-t-il déjà changer de patron ? Dans ses lettres régulières à Mazarin, Duneau explique qu'il tente de détacher Lapeyrère du service de Condé pour l'attacher à celui du cardinal. Il se félicite même d'avoir obtenu l'accord de l'intéressé¹⁸⁷⁹. Mazarin désavoue finalement sèchement le projet¹⁸⁸⁰. Il est difficile de déceler les intentions de Lapeyrère, d'autant plus qu'aucune lettre de Condé avec d'éventuelles instructions n'a été conservée. Toutefois, le fait est que l'auteur des *Praeadamitae* utilise son séjour de conversion pour préparer des projets de publication et s'entretenir avec tout un personnel politique et diplomatique qui gravite autour de la curie romaine. La visite à Duneau vise peut-être simplement à sonder les avantages qu'il pourrait obtenir de ce côté. Pour Duneau, c'est une occasion de montrer son zèle au service du cardinal. Quelques semaines après la première entrevue, il écrit à Mazarin que le projet de Lapeyrère s'étend maintenant à une critique du jansénisme¹⁸⁸¹. Les ouvrages finalement publiés n'aborderont toutefois pas cette thématique dont l'idée semble disparaître avec le refus de Mazarin de donner suite aux propositions de son agent. L'épisode témoigne néanmoins du fait que Lapeyrère semble prêt à adapter son projet d'écriture aux demandes qui pourraient lui être faites, mais aussi qu'il se montre à l'écoute des propositions d'emploi. Le récent converti bénéficie bien d'une audience auprès d'Alexandre VII. Yvan Loskoutoff note qu'« il est évident que pour le souverain pontife [l'entrevue avec Lapeyrère] relevait autant de la foi que de la diplomatie. Il s'agissait de convertir un hérétique, mais aussi de satisfaire un prince souverain¹⁸⁸² qui, pour le Saint-Siège, n'était pas un pion secondaire sur l'échiquier international¹⁸⁸³. » On pourrait appliquer la même réflexion à Condé en relevant qu'il n'organise probablement pas ce séjour romain uniquement pour les intérêts de son agent. Un peu moins d'un an après son arrivée à Rome, Lapeyrère retourne finalement en Flandre auprès du prince de Condé. Lors de leur publication, les ouvrages apologétiques seront largement diffusés à Rome et constitueront un efficace moyen pour Lapeyrère de se rappeler au bon souvenir de ses interlocuteurs du Saint-

1878 Y. Loskoutoff, « La conversion d'Isaac de La Peyrère (1657) d'après la correspondance du P. François Duneau S. J., agent secret de Mazarin à Rome », art cit, p. 105-106.

1879 *Ibid.*, p. 109.

1880 *Ibid.*, p. 112.

1881 *Ibid.*, p. 107.

1882 Condé.

1883 Y. Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », art cit, p. 40.

Siège, et donc de cultiver les contacts utilisables par Louis II de Bourbon à la Curie. Un exemplaire de l'*Epistola ad Philotimum* est notamment envoyé à Alexandre VII avec une dédicace manuscrite de l'auteur¹⁸⁸⁴. Paradoxalement, c'est bien la publication d'écrits hétérodoxes qui ouvre à Lapeyrère la possibilité d'une conversion mondaine, publicisée, qui fait intervenir des jésuites influents¹⁸⁸⁵, des cardinaux, un agent de Mazarin, et même le pape.

Lapeyrère voit donc sa carrière décoller à partir de la publication du *Rappel des Juifs*. Mais quel est son travail auprès du prince de Condé ? La victoire de Lens en 1648 lui donne l'occasion de faire la démonstration de ses compétences et de publier un récit de la bataille qui glorifie l'action du prince de Condé¹⁸⁸⁶. En 1648, quatre textes sont publiés dans la foulée du succès du prince. Il s'agit de poèmes et de chansons qui célèbrent Condé et les armes du royaume de France. Hélène Duccini met leur publication rapide en lien avec la nécessité pour Mazarin de « faire sonner bien haut les trompettes de la renommée du roi¹⁸⁸⁷ » en un moment de crise. Le texte de Lapeyrère, en prose, est quant à lui publié l'année suivante, en 1649, chez Sébastien Cramoisy¹⁸⁸⁸, avec une qualité d'impression très soignée. Hélène Duccini souligne que « le style de Lapeyrère est très clair et charpenté, il ménage le suspense et fournit un récit captivant¹⁸⁸⁹. » Elle émet l'hypothèse que Condé « souhaite exploiter l'anniversaire de la bataille gagnée l'année précédente, sachant que ses demandes de gratifications ont été repoussées par Mazarin, quelquefois à plusieurs reprises¹⁸⁹⁰ ». C'est toutefois supposer un effet de ce type de publication sur le ministre, publication très officielle qui s'est d'ailleurs probablement faite avec son accord. En 1649, et comme nous l'avons vu plus haut, Condé se trouve dans une situation délicate du fait de son soutien apporté à la reine, au ministre, et à leur projet de briser la Fronde par le blocus de Paris, alors même qu'une partie de sa famille et de ses clients se trouvent parmi les révoltés. L'imprimé conçu par Lapeyrère fonctionne en fait comme une mazarinade — Célestin Moreau l'identifie d'ailleurs comme telle — et a

1884 *Ibid.*, p. 41. Yvan Loskoutoff détaille l'opération de publication de l'*Epistola ad Philotimum*.

1885 Y. Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », art cit.

1886 Isaac de Lapeyrère, *La bataille de Lens*, Paris, Imprimerie royale, 1649.

1887 Hélène Duccini, « Les trompettes de la renommée pendant la Fronde : la bataille de Lens, 20 août 1648 » dans Marie-France Auzépy et Joël Cornette (eds.), *Des images dans l'histoire*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 2008, p. 121.

1888 La page de titre porte la mention « De l'imprimerie royale ». On trouve à la fin du texte « À Paris, de l'imprimerie royale, par les soins de Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne régente ».

1889 H. Duccini, « Les trompettes de la renommée pendant la Fronde : la bataille de Lens, 20 août 1648 », art cit, p. 140.

1890 *Ibid.*, p. 133.

notamment pour fonction de réaffirmer le statut de Condé comme autorité politique et militaire. Il vient compléter la campagne épistolaire de consolidation de la fidélité au prince et d'adhésion à ses choix politiques décrite plus haut¹⁸⁹¹. Il permet en effet d'affirmer que les actes du prince de Condé et la sauvegarde des intérêts du royaume sont une seule et même chose, mais aussi de rappeler les risques courus par ceux qui se trouvent être en position d'adversaires du prince sur un champ de bataille. La publication est dédiée à la reine Christine de Suède par un texte liminaire signé Lapeyrère — alors que la page de titre ne porte pas de nom d'auteur. Tout en servant le prince, Lapeyrère n'oublie donc pas de se servir en obtenant l'utilisation d'une forme éditoriale qui lui permet d'être identifié comme l'auteur du texte, mais aussi comme un membre éminent des réseaux érudits de l'époque à travers le recours à la figure tutélaire de la reine Christine, connue pour s'entourer de savants. Il est en effet courant que ce type de récit soit publié sans nom d'auteur. Lapeyrère, tout comme Marigny et d'autres agents du prince pendant la Fronde, fait donc bien partie de ces écrivains qui prêtent leur plume à des actions politiques fondées sur l'utilisation de l'écrit. Quand il entre au service de la maison de Condé, Lapeyrère est initialement au service d'Henri II de Bourbon. Il a déjà 52 ans à la mort du prince en 1646 et occupe des fonctions plutôt obscures. Il semble être entré chez les princes par l'intermédiaire de son cousin, Jean Dalies, trésorier d'Henri de Bourbon qui gère notamment les biens du prince en Guyenne¹⁸⁹². Lors de son passage au service de Louis II, c'est sa renommée savante, mais surtout le souvenir du scandale suscité par la récente parution du *Rappel des Juifs* en 1643 qui le fait sortir de l'ombre, avec l'appui de Pierre Michon Bourdelot. Ce *curriculum vitae* ne fait pas de lui qu'un érudit sulfureux. Il montre sa capacité à agir par l'écrit, et notamment par l'écrit publié. Une opération de publication comme celle du *Rappel* ou des *Praeadamitae* n'est en effet pas si éloignée que cela de celle d'un libelle. Il n'est pas anodin qu'un des premiers services rendus au prince soit justement du même ordre. L'introduction d'un ouvrage collectif récent insiste d'ailleurs sur l'importance de la pratique de la polémique dans les milieux académiques de l'époque moderne¹⁸⁹³. Ceux qui animent le mouvement académique sont rompus à cet exercice, et surtout experts dans la mise en discours et la publication des querelles.

1891 Voir p. 288 et suivantes.

1892 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 415, 425.

1893 Pierre Girard, Christian Leduc et Mitia Rioux-Beaulne (eds.), *Modernité et académies scientifiques européennes*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 22-31.

Le rôle exact de Lapeyrère pendant la suite de la Fronde n'est pas très clair par manque de sources. En septembre 1651, il est envoyé par Condé à Stenay puis rejoint ce dernier en 1652 à Paris avant de fuir avec lui¹⁸⁹⁴. Condé semble donc lui confier régulièrement diverses missions qui l'amènent à se déplacer entre les différents pôles de la Fronde condéenne. Pendant l'exil, plusieurs éléments permettent de préciser ses fonctions. Une lettre datée du 8 octobre 1655, écrite de Namur, et qui s'apparente à un petit mémoire, permet de constater que Lapeyrère espère obtenir un rôle plus important que celui qui lui est dévolu dans l'appareil condéen de l'exil. Condé, alors au service de l'Espagne, se trouve aux Pays-Bas. Comme nous l'avons déjà souligné, il est régulièrement aux prises avec les autorités espagnoles afin d'obtenir de l'argent, défendre ses vues stratégiques, et garantir un traitement favorable de son cas dans les négociations de la paix. Il est donc crucial qu'il soit efficacement représenté à Madrid, auprès de Philippe IV. C'est le rôle du comte de Fiesque, secondé par Gilbert de Saint-Agoulin, un fidèle de Condé qui connaît bien la cour de Madrid. Saint-Agoulin meurt en 1655. il sera remplacé par Mazerolles, autre agent du prince¹⁸⁹⁵. Isaac de Lapeyrère a toutefois tenté d'obtenir le poste. Certains passages de la lettre sont chiffrés, ce qui montre que Condé et Lapeyrère s'échangent régulièrement des informations sensibles. Posséder un chiffre permettant de communiquer avec le prince tient en effet du privilège, et marque à la fois l'importance de Lapeyrère dans le réseau des agents du prince, mais aussi le caractère stratégique de sa fonction. Rien de commun toutefois avec un emploi à Madrid. Dans la lettre du 8 octobre, Lapeyrère tente donc une dernière manœuvre pour obtenir le poste. Le choix de Mazerolles est alors quasiment acquis. Lapeyrère a un passif espagnol. En mai 1653, il est désigné pour servir de secrétaire à Fiesque. En août, ils partent pour Madrid. Fiesque et Lapeyrère ne s'entendent pas et sont en désaccord suite à l'échec de leur première mission qui consistait à convaincre les Espagnols d'envoyer leur flotte pour briser le blocus de Bordeaux. Une fois sur place, Fiesque — selon les dires de Lapeyrère — s'arrange avec Mazerolles et Saint-Agoulin, qui se trouvent déjà à Madrid, pour laisser l'auteur du *Rappel des Juifs* en dehors des négociations. Ils quittent finalement l'Espagne fin novembre¹⁸⁹⁶. Dans

1894 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676*, op. cit., p. 68.

1895 Malgré quelques lettres, peu d'éléments sont disponibles sur l'identité de Mazerolles (ou Maserolles).

L'index de l'*Histoire des princes de Condé* du duc d'Aumale indique même une hésitation sur son nom : Louis du Pas ou François Clerc, sieur de Mazerolles (Henri d'Orléans, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles. Index*, Paris, Calmann Lévy, 1896, p. 118). Le cardinal de Retz parle de lui comme « une manière de négociateur de Monsieur le Prince » en 1649 (Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 558).

1896 J.-P. Oddos, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676*, op. cit., p. 71-74.

la lettre du 8 octobre 1655, Lapeyrère représente au prince le rôle qu'il pourrait jouer si on le laissait partir en Espagne, et la qualité des services qu'il pourrait rendre à son patron. Et, point particulièrement intéressant, pour convaincre le prince, il développe une théorie de l'importance du renseignement et des stratégies de collecte d'informations et expose son désir de pouvoir faire office d'espion en étant attaché au comte de Fiesque :

« [...] j'aurois esté si heureux que de servir V[otre] A[ltesse] Ser[enissi]me sous luy, j'aurois pratiqué beaucoup de personnes, qui m'auroient dit une infinité de choses qu'il importe que V[otre] A[ltesse] Ser[enissi]me scache et que l'on ne peut apprendre que par le commerce de toutes sortes d'esprits, et de toutes sortes de conditions. De quoy, il est certain, Monseigneur, que vous auriez reçu, non seulement du plaisir et du divertissement, mais de l'utilité aussy. Car il doit estre des grands Princes, et de ceux principalement qui ont des affaires de l'importance des vostres, ce que les anciens disoient du Soleil, qu'il voyoit et qu'il entendoit tout¹⁸⁹⁷. Il importeroit, Monseigneur, que V[otre] A[ltesse] Ser[enissi]me put tout voir, pour bien juger de tout. Mais puisque cela ne se peut parce qu'elle ne peut pas estre partout, il est du moins nécessaire qu'elle apprenne par le rapport d'autrui, et qu'elle entende ce qu'elle ne scauroit voir. C'est pour cela que sont establis les ambassadeurs. Et comme ils ne peuvent pas eux mesme ni tout voir ni tout entendre, il faut qu'ils ayent des personnes avec eux, qui voyent et qui entendent pour eux. Or, Monseigneur, je diroy sans vanité, que j'aurois esté fort propre pour cela [...] ¹⁸⁹⁸. »

Lapeyrère utilise ici sa figure de docte connaisseur des sciences politiques en plaçant son discours au rang de vérité générale. Il cite Homère, sans le nommer, probablement afin de créer un jeu de connivence avec le prince à même de situer la référence. La forme du propos et les thèmes mobilisés, qui semblent sortis d'un petit traité de savoir-faire politique, sont intéressants, car leur utilisation montre que si Lapeyrère met ses compétences d'érudit et de lettré rompu aux stratégies de publication au service de Condé, il les utilise aussi dans sa relation avec le prince pour négocier sa propre position. Le jeu est en fait double. En effet, si Condé trouve son domestique convaincant, c'est que ce dernier est un bon négociateur. La lettre est tout à la fois argumentaire destiné à convaincre Condé, et démonstration des capacités de Lapeyrère à argumenter et flatter d'un même mouvement.

Le passage cité est intéressant pour une seconde raison. Lapeyrère utilise comme argument l'idée que son travail apporterait au prince du « plaisir et du divertissement ». Les lettres emplies d'informations ne servent donc pas uniquement à gouverner, mais aussi à distraire. Aussi bien que des textes qualifiés a posteriori de littéraires, elles seraient régies par

1897 Il s'agit d'une référence à l'Odyssée (XI, 109) : « Aussitôt qu'échappés à la mer violette, ton solide vaisseau vous mettra sur les bords de l'Ile du Trident, vous trouverez, paissant, les vaches du Soleil et ses grasses brebis : c'est le dieu qui voit tout, le dieu qui tout entend ! » (Homère, *Odyssée*, traduit par Victor Bérard, Paris, Le Livre de Poche, 1996 [1931], p. 278).

1898 A.C., P 15, fol. 347, lettre d'Isaac de Lapeyrère au prince de Condé, de Namur, le 8 octobre 1655.

l'exigence classique du « plaire et instruire ». Cela nous renseigne sur une des qualités attendues chez les domestiques du prince qui entretiennent un commerce épistolaire régulier avec leur maître et explique ce recours à des acteurs qui possèdent une habileté et une aisance particulières, aussi bien avec la langue qu'avec les savoirs. Cela éclaire aussi le choix d'un Marigny ou d'un Bourdelot, dont l'écriture allie sérieux de l'informateur, traits d'esprit, et style singulier. Cela montre aussi combien les frontières entre pratiques politiques et pratiques lettrées sont poreuses, bien loin de l'idée d'une autonomie de l'exercice du bel esprit.

Dans la suite de la lettre, Lapeyrère utilise un autre registre et argumente à partir de son expérience. Il expose comment son service auprès de Gaspard Coignet de La Thuilerie au Danemark et en Suède lui a déjà permis d'exercer avec succès de telles fonctions d'agent de renseignements. Il mélange là aussi le traité et la lettre de candidature en exposant une réflexion sur la manière d'employer de manière optimale un domestique tel que lui. S'il ne part pas en Espagne, sa demande permet toutefois de montrer quelles fonctions, et finalement quelle carrière, intéressent des acteurs érudits qui, comme l'auteur du *Rappel des Juifs*, choisissent de vivre dans l'entourage de puissants acteurs politiques. Elle montre aussi que la capacité à pratiquer des activités de renseignement est bien facilitée par une identité savante, et qu'elle est en même temps une compétence attendue par un Grand comme Condé. En effet, dans la suite de la lettre, Lapeyrère insiste sur sa capacité à servir le prince dans le domaine du renseignement en raison de sa maîtrise fine de l'écrit, qui lui permettrait de produire des comptes-rendus efficaces, ou encore de ses connaissances en diplomatie et en tactique militaire, mais il s'appuie également sur son identité d'exégète hétérodoxe. Même s'il ne semble pas avoir vraiment eu l'occasion de s'exercer comme diplomate, il parvient en effet à utiliser en expérience de 1653 en Espagne avec Fiesque pour nourrir son argumentaire. Il présente en effet comme un atout considérable, non seulement son érudition en matière de théologie et sa capacité à user de sa raison dans des discussions savantes, mais aussi sa réputation sulfureuse et fantasque. Il explique ainsi qu'à Madrid, les autres envoyés de Condé n'ont cessé de tenter de le disqualifier aux yeux des Espagnols en l'identifiant comme « huguenot et préadamite »¹⁸⁹⁹, mais l'effet obtenu n'est pas celui recherché :

« [...] cela donnoit la curiosité à beaucoup d'autres de m'accoster et de m'entendre parler, croyans que je fusse quelque animal fantastique. Mais, comme ils voyaient que je raisonnois comme les autres hommes, et que je scavois mesme des choses que les autres

1899 On se rappellera que même si les *Praeadamitae* n'ont été publiés sous forme imprimée qu'en 1655, le manuscrit avait déjà largement circulé.

qui me vouloient descrier ne scavoient pas, j'acquerois de l'estime parmi eux et y aurois acquis assurément le crédit qu'il faut pour y servir utilement V[otre] A[ltesse] Ser[enissi]me¹⁹⁰⁰ ».

Dans le récit que Lapeyrère fait de la mission de 1653, son identité d'huguenot défenseur de thèses hérétiques, considérée comme un obstacle par Fiesque et ses compagnons dans l'Espagne catholique, devient une force. Doublement marginal de par sa religion et ses écrits sulfureux, Lapeyrère, « animal fantastique » tenu à distance par les agents mêmes de son patron, parvient à se glisser par la qualité de sa conversation dans les réunions de la bonne société espagnole, hors des audiences réglées, dans ces conversations particulières si propices à la collecte de confidences. Certes, l'hostilité des envoyés de Condé à Madrid finit par le forcer à partir, mais la lettre adressée au prince produit dans son contenu la démonstration orchestrée par Lapeyrère de l'efficacité de l'érudition dans la pratique politique en ce qu'elle fonctionne comme une sorte d'opérateur social permettant au savant d'endosser plusieurs fonctions et de se glisser dans des milieux confidentiels.

L'argumentation ne tient toutefois que si Lapeyrère a effectivement raison face à Fiesque, Mazerolles et Saint-Agoulin, qui ont jugé sa présence plus nuisible qu'utile. L'auteur du *rappel des Juifs* ajoute donc à sa lettre un document à part, un mémoire qui vise à expliquer au prince les raisons de l'hostilité des trois agents condéens à son égard. L'écrit expose le récit d'un épisode militaire survenu en 1653 aux alentours de Bordeaux, alors que le comte de Fiesque est chargé de faciliter la retraite des derniers Condéens lors de la reddition des Bordelais à la fin de la Fronde. Lapeyrère décrit Fiesque comme un piètre commandant, qui prend des décisions inconsidérées et développe une solide rancune à l'encontre de Lapeyrère, habile stratège militaire qui lui souffle des manœuvres qu'il ne veut pas exécuter. Le mémoire est un formidable récit de bataille, rédigé d'une plume alerte, et doublé d'une analyse mettant en valeur le talent d'Isaac de Lapeyrère en matière militaire. Le récit sert bien sûr à ôter tout doute dans l'esprit du prince sur les raisons ayant amené Fiesque et d'autres de ses envoyés en Espagne à s'opposer à Lapeyrère. Il parachève surtout le plaidoyer de Lapeyrère destiné à se tailler une place au cœur de la machine politico-militaire de Condé, en montrant, une fois de plus, son talent en action.

Lapeyrère continue donc son service auprès de Condé, mais sans poste d'importance. Il est notamment en relation avec Marigny en 1657¹⁹⁰¹. Après le retour d'exil, Andreas Pietsch

1900 A.C., P 15, fol. 347.

1901 A.C., P17, fol. 29, lettre de Marigny au prince de Condé, s.l., le 17 février 1657.

explique comment l’auteur des *Praeadamitae* participe aux efforts déployés pour favoriser la candidature condéenne au trône de Pologne. Il utilise en effet ses liens avec le mathématicien et astrologue Ismaël Boulliau, alors présent à la cour de Pologne¹⁹⁰², pour s’assurer que ce dernier profitera de son séjour pour vanter les mérites de Condé. Les liens épistolaires entre savants sont donc encore ici mobilisés pour un but politique¹⁹⁰³. À presque 70 ans, Lapeyrère quitte finalement le service de Condé au milieu des années 1660 et se retire dans un petit séminaire de l’Oratoire, à Aubervilliers en tant que pensionnaire laïc.

2.2. Pierre Michon Bourdelot :

L’abbé Pierre Michon Bourdelot, né en 1610 et mort en 1685, est issu d’une famille au service des Condé. Son père, Maximilien Michon, était déjà chirurgien dans la maison des princes¹⁹⁰⁴. Pierre Michon est autorisé par des lettres patentes enregistrées le 14 février 1635 à prendre le nom de ses oncles, Jacques Bourdelot, avocat au Parlement, et Jean Bourdelot, conseiller et maître des requêtes ordinaire de la Reine¹⁹⁰⁵. Jean est un lettré reconnu et son neveu héritera de ses livres en plus de son nom¹⁹⁰⁶. La récupération du nom « Bourdelot » facilite très probablement l’insertion de Pierre Michon dans les réseaux savants que fréquentait l’oncle. Ce dernier était en effet notamment en relation avec Nicolas-Claude Fabri de Peiresc¹⁹⁰⁷. Plus largement, cela permet au jeune Pierre de bénéficier du crédit apporté par la réputation d’érudit de Jean Bourdelot. Depuis celle parue au XVIII^e siècle dans *Le Grand Dictionnaire historique* de Louis Moreri, les notices biographiques décrivent avec les mêmes

1902 Chantal Grell, « Astrologie et politique au milieu du XVII^e siècle : les “nativités” et “révolutions” de Boulliau et de des Noyers », *Dix-septième siècle*, 2015, vol. 266, n° 1, p. 43-53.

1903 A. Pietsch, *Isaac La Peyrère : Bibelkritik, Philosemitismus und Patronage in der Gelehrtenrepublik des 17. Jahrhunderts*, op. cit.

1904 K. Béguin, *Les princes de Condé*, op. cit., p. 405.

1905 A.N., X/1a/8652, fol. 399v (Registres des ordonnances : lettres patentes, édits et déclarations du roi enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Louis XIII).

1906 A.N., Y//178-Y//180, fol. 484 (Châtelet de Paris, insinuations), donation à Pierre Bourdelot, médecin ordinaire du prince de Condé, fils de Maximilien Michon et d’Anne Bourdelot de la bibliothèque et des livres de Jean Bourdelot. Sur Jean Bourdelot, voir Henri Omont, « Catalogue des manuscrits de Jean et Pierre Bourdelot, médecins parisiens », *Revue des Bibliothèques*, 1891, n° 1, p. 81-103 ; Philippe Tamizey de Larroque, « Lettres de Jean et de Pierre Bourdelot à Peiresc », *Revue d’Histoire littéraire de la France*, 1897, vol. 4, n° 1, p. 98-121 ; Elisabeth Pellegrin, « Catalogue des manuscrits de Jean et Pierre Bourdelot : concordance », *Scriptorium*, 1986, vol. 40, n° 2, p. 202-232 ; Jean-François Maillard et al., « L’Europe des humanistes (XIV^e-XVII^e siècles), Répertoire. », *Documents, études et répertoires de l’Institut de Recherche et d’Histoire des Textes*, 1995, vol. 52, n° 1, p. 78.

1907 P. Tamizey de Larroque, « Lettres de Jean et de Pierre Bourdelot à Peiresc », art cit.

jalons un parcours marqué par une passion pour les savoirs, et notamment les savoirs scientifiques¹⁹⁰⁸. Les jeunes années de Pierre Bourdelot ressemblent à celles des autres érudits que nous avons identifiés comme fournissant un travail politique au service d'acteurs de premier plan de l'État royal. On y trouve en effet un passage à l'étranger dans le cadre d'une ambassade et l'intégration à cette occasion notamment à un réseau de savants et de lettrés. Bourdelot voyage en Italie dans la suite de François de Noailles, chargé d'une ambassade à Rome en 1634. Souvent associés à la curiosité et à l'acquisition de connaissances, les voyages sont en effet aussi l'occasion d'établir des contacts avec de futurs correspondants et de se constituer un réseau¹⁹⁰⁹. Faire partie de la suite d'un ambassadeur permet notamment de pénétrer les sphères politiques et diplomatiques. Rentré en France en 1638, Bourdelot se place au service d'Henri II de Bourbon. Il est noté comme médecin dans l'état de la maison de 1644¹⁹¹⁰. L'acte de donation de la bibliothèque de son oncle Jean Bourdelot le 14 juin 1638 le désigne déjà comme « médecin ordinaire du prince de Condé¹⁹¹¹ ». Il est reçu docteur de la faculté de Paris en 1642. À la mort d'Henri de Bourbon, il passe au service de son fils. En 1672, un acte du 16 juillet octroyant une rente de 625 livres à ses neveux et nièces nous apprend qu'il est désormais premier médecin du prince de Condé et qu'il a obtenu une charge de conseiller du roi¹⁹¹². Pierre Bourdelot a également reçu le bénéfice de l'abbaye de Massay, probablement à son retour de Suède¹⁹¹³.

Dans les années 1930, les travaux de René Pintard autour du « libertinage érudit » font la part belle au médecin du Grand Condé. Pas loin d'une trentaine de pages lui sont consacrées

1908 Deux notices principales en français existent sur Pierre Michon Bourdelot dans les dictionnaires biographiques du XVIII^e siècle : Louis Moreri, *Le Grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1718, vol.1, p. 985 ; Jacques-Albert Hazon et Thomas-Bernard Bertrand, *Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine en l'université de Paris depuis 1110, jusqu'en 1750*, Paris, Benoît Morin, 1778, p. 124-126. Un certain nombre d'ouvrages et d'articles mentionnent l'abbé Bourdelot avant les travaux de René Pintard sur le libertinage érudit, plusieurs sont le fruit du travail de médecins : Cherest Aimé, « Un médecin du grand monde au XVII^e siècle », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, 1861, vol. 3, p. 3-53 ; Henri Chérot, *Trois éducations princières au dix-septième siècle. Le grand Condé, son fils, le duc d'Enghien, son petit-fils, le duc de Bourbon (1630-1684)*, Lille, Desclée, de Brouwer, 1896 ; André Lichtenberger et Jean Lemoine, *Trois familiers du Grand Condé : l'abbé Bourdelot, le Père Talon, le Père Tixier*, Paris, Honoré Champion, 1908 ; René Jean Denichou, *Un médecin du Grand siècle : l'Abbé Bourdelot*, Paris, Louis Arnette, 1928.

1909 Lucien Bély (ed.), *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004 ; Maurizio Ascari, « The Rise of the Grand Tour: Higher Education, Transcultural Desire and the Fear of Cultural Hybridisation », *Linguae*, 2015, vol. 14, n° 1, p. 9-32 ; L. Bély, « Peut-on parler d'une culture diplomatique à l'époque moderne ? », art cit ; Etienne Jouhaud, *L'expérience du Levant à l'automne de la Renaissance : le « Voyage de Constantinople »*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 154-166, 285-338.

1910 K. Béguin, *Patrons et mécènes au Grand siècle*, op. cit., p. 555 (annexes).

1911 A.N.,Y//178-Y//180, fol. 484 (Châtelet de Paris, insinuations).

1912 A.N.,Y//222-Y//225, fol. 410 (Châtelet de Paris, insinuations).

1913 P. Tamizey de Larroque, « Lettres de Jean et de Pierre Bourdelot à Peiresc », art cit, p. 101.

et il est mentionné par ailleurs à de multiples reprises. C'est que Bourdelot est réputé non seulement échanger avec des savants de France et de toute l'Europe — Gassendi, Peiresc, Grotius, Holstenius, Dal Pozzo — mais aussi avoir constitué une académie qui depuis 1642 environ rassemble chaque mercredi chez le prince de Condé savants, lettrés et esprits forts. Si l'on suit Pintard, on y rencontre Mersenne, Roberval, Pascal, Gassendi, La Mothe Le Vayer, le mathématicien Jacques Le Pailleur, le physicien Pierre Petit, Lapeyrère et d'autres encore¹⁹¹⁴. L'abbé est enfin régulièrement cité dans les travaux évoquant la « République des Lettres » au XVII^e siècle¹⁹¹⁵. On trouve en effet facilement des lettres de Pierre Bourdelot dans la correspondance de figures savantes comme Ismaël Boulliau¹⁹¹⁶, l'abbé Claude Nicaise¹⁹¹⁷ ou encore Claude Saumaize¹⁹¹⁸. René Pintard avait identifié un certain nombre de fonds et d'autres restent probablement encore à découvrir. Ce n'est pas l'étude des réseaux de Pierre Bourdelot qui nous occupe ici ni le détail de sa correspondance avec ses pairs érudits, bien qu'une étude fine de ce qui se joue dans ce type de correspondance serait particulièrement intéressante. En suivant le fil de la transmission d'informations, nous souhaitons établir le rôle de l'abbé Bourdelot auprès du prince de Condé en articulant à ce service domestique l'identité savante du médecin et son inscription dans des pratiques de sociabilité liées aux savoirs.

2.2.1. Le service d'Henri II de Bourbon et de son fils jusqu'à la Fronde : médecine et ressources informationnelles des réseaux érudits

Les lettres de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé avant la Fronde sont bien moins nombreuses que celles des années 1670 et du début des années 1680. Il est probable qu'elles aient simplement été moins conservées. Celles antérieures à 1646 sont logiquement adressées à Henri de Bourbon. Sans surprise, la médecine tient une grande place. Dans presque toutes ses lettres, le médecin rédige des comptes-rendus sur l'état de santé des membres de la famille princière qui se trouvent auprès de lui. D'autres thématiques sont

1914 R. Pintard, *Le libertinage érudit, op. cit.*, p. 355.

1915 Pour plus de détails sur la mention de l'abbé Bourdelot chez René Pintard et dans des travaux ultérieurs, voir la première partie de notre article : Guillaume Bazière, « L'abbé Pierre Michon Bourdelot : figure érudite et logiques domestiques dans l'entourage du Grand Condé » dans *Reconnaître l'érudition - Actes de la journée d'études des doctorants du CSLF, Paris Nanterre, 6 juin 2018*, Paris, La Taupe Médite, 2019, p. 15-34, disponible sur HAL <hal-03227698>.

1916 B.n.F., Français 13042.

1917 B.n.F., Français 9360.

1918 B.n.F., Français 3930.

toutefois bien présentes. Une lettre du 22 décembre 1644 permet de les évoquer. Bourdelot écrit ainsi à Henri de Bourbon¹⁹¹⁹ :

« Monseigneur,

Je vous donnerai avis qu'à la fin, la fièvre de Monsieur Filsjean s'est réduite en véritable quarte, il eut ses deux jours francs et le troisième qui fut mardi, au soir, il eut à même heure du samedi un frisson rampant qui est le vrai frisson de la quarte, une ardeur au commencement de la fièvre dont la chaleur lui dura et deux sueurs qui l'ont laissé dans une parfaite apyrexie avec appétit. Bon sommeil depuis sans toux ni chaleur de poitrine, il est bien aise d'être au pavillon d'où il voit le jardin¹⁹²⁰ ».

Filsjean est un secrétaire d'Henri II. Bourdelot est donc chargé aussi bien de la santé de la famille du prince que de celle des domestiques les mieux placés dans la hiérarchie de la maison. La lettre occupe en tout sept pages. Le compte rendu médical prend fin au milieu de la deuxième. Commence alors la transmission de nouvelles de nature politique et militaire :

« On nous dit hier forces nouvelles, qui fut jour d'assemblée, que je vous écrirai comme on nous les a dites : d'Allemagne, M. Grotius a reçu des lettres qui portent que la retraite de Galas s'est faite en grand désordre, ayant laissé 2 000 soldats malades avec 6 pièces de canons que les Suédois ont pris et mille chariots de bagages et que de quinze cents fourrageurs, 300 ne sont pas sauvés. Il a aussi reçu lettre du camp de Königsmark qui assurent que Galas est aussi incommodé auprès de Magdebourg qu'il était à Bernebourg¹⁹²¹. »

La lettre se poursuit ensuite avec des nouvelles politiques d'Angleterre, puis d'Italie et enfin de Hollande. Cette lettre est donc intégralement consacrée à de l'information. Bourdelot informe le prince sur la santé d'un familier des Condé. Il transmet ensuite au prince des informations politiques et militaires sur les États proches du royaume de France, le tout dans le contexte de la guerre de Trente Ans auquel participe le duc d'Enghien en tant que commandant d'armée. Contrairement à ce que nous avons pu observer pendant la Fronde, à propos des lettres des agents de Louis II de Bourbon — comme Marigny ou Lénét par exemple —, les informations sont simplement rapportées, sans effort d'interprétation. Le compte rendu médical consiste d'ailleurs lui aussi en une simple interprétation des symptômes observés. Il ne donne pas lieu à des considérations savantes. Nous sommes donc en présence de la lettre d'un domestique de la maison princière faisant son travail de médecin et

1919 Cet exemple a été traité dans la communication citée ci-dessus (G. Bazière, « L'abbé Pierre Michon Bourdelot : figure érudite et logiques domestiques dans l'entourage du Grand Condé », art cit).

1920 A.C., M 31, fol. 410, lettre de Pierre Michon Bourdelot à Henri de Bourbon Condé, de Paris, le 22 décembre 1644.

1921 *Ibid.*

transmettant au prince des informations susceptibles de lui être utiles. Aucune marque particulière d'érudition ne semble ici affleurer.

Le traitement des sources d'information attire toutefois l'attention. Un seul nom d'informateur est mentionné : les nouvelles d'Allemagne proviennent de lettres reçues par « M. Grotius ». Il s'agit d'Hugo Grotius, né en 1583 dans les Provinces-Unies, qui est principalement connu comme philosophe et juriste, souvent qualifié d'érudit et auteur de célèbres traités en latin, notamment sur la liberté des mers (1609) et sur le droit de la guerre et de la paix (1625). En 1644, Grotius est résident de Suède à Paris. Il est rappelé par la reine Christine dès la fin de l'année et meurt en 1645. Même si Bourdelot ne fait pas preuve d'érudition dans ses lettres à Henri II, c'est bien en partie son insertion dans les réseaux savants européens qui lui permet de fournir des informations militaires au prince et de les légitimer par la mention d'une source connue. Dans cette opération, le rôle de l'érudition est celui d'une pratique sociale qui a permis préalablement la construction d'un réseau par lequel transitent ensuite des informations qui sont des ressources pour fournir un service. En retour, on peut également souligner que la vie des réseaux érudits est favorisée par leur utilisation dans le cadre du service de puissants qui ont de leur côté tout intérêt à s'entourer d'acteurs capables de se mouvoir dans ces réseaux et de s'y agréger. Ces réseaux ont en effet une amplitude géographique remarquable, allant notamment jusqu'en Orient, ce qui les rend particulièrement opérant dans le drainage d'informations diplomatico-militaires¹⁹²².

On soulignera enfin que Bourdelot précise que le jour où il a collecté les nouvelles transmises « fut jour d'assemblée ». Nous avons noté plus haut que Bourdelot est réputé tenir une académie chez les princes de Condé depuis 1642. Il désigne ici le cénacle qui se réunit régulièrement autour de lui. Furetière définit une assemblée comme la « jonction qui se fait de personnes en un même lieu, et pour le même dessein¹⁹²³ ». Le terme renvoie souvent à la réunion d'un corps afin d'effectuer un travail politique. Un « jour d'assemblée » fait ainsi communément référence à la tenue d'une séance en parlement. Il s'agit toutefois bien ici des réunions organisées autour de Bourdelot, qui sont dans d'autres lettres également désignées par ce même terme¹⁹²⁴. Le 21 décembre 1644 se trouve d'ailleurs bien être un mercredi, jour

1922 Voir notamment A.-M. Cheny, *Une bibliothèque byzantine*, *op. cit.* ; P.N. Miller, *Peiresc's Mediterranean World*, *op. cit.*

1923 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « assemblée ».

1924 Voir par exemple A.C., P 84, fol. 65v, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé (Louis II), de Paris, le 22 janvier 1682.

réputé pour être celui des réunions de l'« académie Bourdelot ». Nous reviendrons plus loin sur cette « académie », mais il est intéressant de noter que tout comme le cercle des frères Dupuy, elle semble être un lieu de centralisation d'informations politiques, diplomatiques et militaires, qui sont ensuite retransmises à des acteurs politiques qui en ont l'usage — ici le prince de Condé. L'usage du terme d'assemblée et sa connotation politique ne sont d'ailleurs pas anodins. Les pratiques de sociabilité érudite jouent donc bien un rôle dans la mécanique informationnelle de la maison princière.

Après la mort d'Henri II de Bourbon, Bourdelot semble s'occuper essentiellement de la santé du duc d'Enghien et de sa mère, notamment pendant l'emprisonnement des princes. Il officie également comme précepteur pour l'apprentissage du latin. Une lettre du 15 février 1651 évoque en effet les progrès d'Henri-Jules tout en donnant des nouvelles de la santé du jeune duc :

« Pour sa santé, elle est au meilleur état du monde. Il a été purgé il y a huit jours par précaution comme je l'avais mandé à V. A. et il continue d'étudier avec chaleur et gaieté, il compose fort joliment et, si vous avez agréable, parfois il vous écrira en latin. Je commence à lui donner pour ses thèmes des versions de Cicéron qu'il met en latin, et, quand je confronte ses termes avec ceux de Cicéron, il comprend déjà fort bien l'élégance de la phrase et l'imité de lui-même le jour suivant. Il ne montre plus de répugnance à composer qui est une marque du plaisir qu'il y prend et de l'habitude qu'il y a déjà prise¹⁹²⁵. »

En février 1651, le prince de Condé vient d'être libéré après avoir été retenu prisonnier au Havre depuis le 18 janvier 1650 avec son frère Conti et son beau-frère, le duc de Longueville. Les lettres de Bourdelot à cette période visent essentiellement à attester qu'il a bien rempli sa mission durant l'absence du maître. La possibilité d'employer un domestique qui maîtrise des connaissances particulières comme précepteur — même si ce n'est pas sa fonction principale — est un des avantages de l'incorporation à une maison noble d'acteurs possédant des savoirs multiples¹⁹²⁶. 1651 est toutefois également l'année du départ de Bourdelot vers la Suède et la cour de la reine Christine. L'avenir du prince de Condé semblait devenir trop incertain en France et Bourdelot se plaint, notamment dans les lettres à Claude Saumaise, des dangers et de l'instabilité perpétuelle¹⁹²⁷. En Suède, Bourdelot retrouve d'autres érudits comme Gabriel Naudé, Daniel Huet, Samuel Bochart, ou encore le bibliothécaire Raphaël Trichet du Fresne.

1925 A.C., P 10, fol. 20, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Montrond, le 15 février 1651.

1926 P. Mormiche, « Les Condé et les sciences : entre l'académie Bourdelot et l'éducation de Monsieur le duc (1670-1700) », art cit.

1927 Didier Foucault, « Pierre Michon Bourdelot, figure controversée d'un familier de Christine en Suède », *Revue d'histoire nordique - Nordic historical review*, 2017, n° 24, p. 37-38.

Là aussi, il exerce différentes activités. S'il semble avoir été appelé pour ses qualités d'érudit mondain, il exerce aussi en tant que médecin de la reine et son séjour en Suède semble avoir été particulièrement lucratif¹⁹²⁸. Des *Mémoires*, notamment ceux de Daniel Huet ont construit le récit d'un Bourdelot devenu bouffon de la reine et qui la détourne de l'étude tout en faisant sombrer la cour dans les distractions les plus futiles. Didier Foucault souligne avec raison que ces écrits doivent être abordés avec précaution, les mémoires de Huet ayant par exemple été rédigés plus de soixante ans après les faits¹⁹²⁹. Rien n'atteste toutefois du côté des papiers des princes de Condé l'idée avancée que Bourdelot serait chargé de la défense des intérêts du prince de Condé pendant l'exil depuis la Suède¹⁹³⁰. L'histoire du rôle de Bourdelot à la cour de Suède reste probablement à faire. Revenu en France, le médecin entre de nouveau au service du prince de Condé en 1659 avec la fin de l'exil condéen permis par la paix des Pyrénées¹⁹³¹. Cette place, occupée jusqu'à sa mort en 1684 sera particulièrement lucrative. Bourdelot est en effet abondamment pourvu en pensions, bénéfices, et terres. En 1669, Condé lui fait notamment don des seigneuries de Condé et de Saint-Léger en Berry¹⁹³².

2.2.2. Une position de médecin à défendre

La médecine tient toujours une place centrale dans les activités de Bourdelot au service de Louis II de Bourbon. S'il transmet toujours très régulièrement des nouvelles des patients qu'il a sous sa charge, l'utilisation de ce type de nouvelles a toutefois évolué. La lecture de la correspondance nous laisse voir que l'autorité du médecin est régulièrement contestée. Il s'en plaint par exemple dans une lettre du 12 septembre 1663 alors qu'il se trouve à Bourbon l'Archambault. Il accompagne la princesse de Condé qui prend les eaux et cette dernière refuse en effet certains de ses remèdes en contestant leur caractère bénéfique¹⁹³³. Dans une lettre du 14 janvier 1672, il se plaint cette fois amèrement de subir des oppositions à ses prescriptions médicales et utilise le prétexte d'un compte rendu sur la santé du duc de

1928 R. Pintard, *Le libertinage érudit, op. cit.*, p. 392, 402 ; D. Foucault, « Pierre Michon Bourdelot », art cit.

1929 D. Foucault, « Pierre Michon Bourdelot », art cit, p. 39-40.

1930 D. Foucault, « Pierre Michon Bourdelot », art cit.

1931 A.C., P 22, fol. 147, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Bourges, le 13 novembre 1659.

1932 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 217.

1933 A.C., P 29, fol. 404, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Bourbon, le 12 septembre 1663.

Bourbon, le fils d'Henri-Jules, né en 1668, pour tenter d'obtenir l'appui du prince et de faire plier l'ensemble de la maison à sa volonté. La lettre est longue et Bourdelot insistant. Il explique que le duc de Bourbon s'est trouvé mal pour n'avoir pas été purgé pendant trois mois, contre ses recommandations :

« Ces matières brulées ont commencé à bouillir. Elles se sont portées à la teste et à la poitrine et ont fait une maladie d'une grande personne qui a eu sa crise par les urines. La brulure des humeurs les ayant enlevées, la peur que le mal a donné devoit faire sage à l'advenir et qu'on deliberast murement de la manière dont on devoit conduire ces enfants là pour leur santé, et faire deffence à mille gens qui n'y entendent rien de donner impertinamment leurs advis dessus et qu'ils n'otassent point la créance qu'on doit avoir à des gens qui entendent cela en perfection, lesquels, en estant chargés, sont toujours vigilans et respondent de ce qui se passe, qui est la seule chose qui peut donner justement du repos à l'esprit de vos altesses sur ce sujet là au lieu que lors que chacun decide et que dans les résolutions il y a plus de complaisance que d'autres chose, les enfans patissent et les maistres ne scavent à qui s'en prendre.

J'ay entretenu Madame la princesse Palatine là dessus, elle gousté fort mes raisons. J'en ay dit quelque chose à Madame la Duchesse qui dit ouy, mais quand les femmes l'entretiennent, elles insinuent peu à peu ce qu'elles veulent selon leurs fantaisies, leurs amitiés ou leurs haynes. Je n'en escriis point à Monseigneur le Duc, car outre que souvent il ne lit point les lettres, il est tout plein de préventions, principalement sur la médecine, où il décide plus qu'en toute chose, prenant toujours les lumières qu'il en a des personnes du monde les plus ténébreuses. Il n'y a que V.A.S. qui luy puisse faire comprendre raison là dessus. Mais cette dernière incommodité de Mgr. le Duc de Bourbon est une instruction assez claire, sans compter que Le Breton a advoué et signé lors de l'ouverture du corps¹⁹³⁴ que le deffunct est décédé par une abondance de bile qui n'avoit pas esté purgé et c'est luy qui s'estoit toujours opposé à la purgation comme un fol. Je fais peut estre un trop long chapitre sur ce sujet mais je n'en scache point de plus important pour vos Altesses serenissimes et pour moy. Si les consultations de médecins de dehors y pouvaient remédier, je serois ravy car j'apprendrois quelque chose et ils mettent à couvert, mais ils ne disent que des termes vagues et généraux sur des sujets que l'on contemple éternellement. De pareilles consultations peuvent adoucir l'inquiétude des maistres pour un moment et elles ne sont jamais utiles que quand les médecins ordinaires les demandent, car ils voyent mieux l'embaras et la difficulté que qui que ce soit. De sorte que s'il y a du conseil à prendre, c'est de bien résoudre parmy vos altesses, dans ce temps cy que l'on se porte bien et qu'on n'escrit point pour se faire valoir ny pour se rendre nécessaire, à qui l'on doit prendre créance et l'y prendre sans qu'on permette qu'on les traverse. Je suis assuré que vostre altesse sérénissime entrera dans toutes mes raisons, c'est à elle à y faire entrer les autres. Je n'ai pas tant d'esprit que Pascal, mais je scay très bien mon affaire¹⁹³⁵. »

La médecine, au XVII^e siècle, est marquée par l'existence de nombreuses querelles. Parmi les plus connues, on peut citer celle de l'antimoine, et celle de la transfusion sanguine qui

1934 Il est possible que Bourdelot parle du roi de Pologne Jean II Casimir Vasa, mort le 16 décembre 1672 à Nevers. Ce dernier était très présent à Chantilly depuis sa venue en France. Charles Le Breton est un des médecin de la maison de Condé.

1935 A.C., P 39, fol. 33, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 14 janvier 1672, transcrite p. 633.

découle elle-même des disputes qui ont entouré la mise en évidence du mécanisme de la circulation sanguine par William Harvey¹⁹³⁶. Tout comme les querelles littéraires, les querelles médicales sont l'occasion pour certains acteurs de se faire connaître et de se construire une notoriété dans le champ de leur discipline. Le nom de Bourdelot apparaît d'ailleurs dans le titre d'un des imprimés qui participent à la querelle sur la circulation du sang¹⁹³⁷. À cette propension à la polémique, s'ajoutent des différends entre les métiers, et notamment entre les chirurgiens et les médecins¹⁹³⁸. Bourdelot se trouve d'ailleurs parfois en désaccord avec les autres médecins, chirurgiens et apothicaires de la maison de Condé. Toutefois, son statut de premier médecin lui confère une autorité qui semble lui permettre d'imposer ses vues. Ses échanges avec le prince montrent qu'il est en position de rapporter les actes de ses confrères, de les commenter et de les critiquer. Bien souvent, il détermine le traitement et les autres médecins et chirurgiens l'exécutent. Au tout début de la lettre du 14 janvier, il mentionne ainsi qu'une saignée a été prodiguée à la duchesse Anne et précise que c'est « Mr. de Mongelay qui l'a faite, Mr. De Languereau ayant mal au poulce¹⁹³⁹. » Des tensions existent toutefois et sont notamment visibles dans des lettres de mai 1665. Le prince de Condé réside alors dans son gouvernement de Bourgogne et souffre de crises de goutte. Louis Bouillet et Nicolas Languereau, respectivement médecin ordinaire et premier chirurgien du prince, se trouvent sur place. Bourdelot est quant à lui à Paris. Il expédie de longues lettres qui expliquent à Louis II la logique de ses maux à l'aide de différentes théories médicales¹⁹⁴⁰. Ne pouvant être présent auprès de son patron, Bourdelot agit donc à distance en rationalisant la maladie et en rassurant le malade. Ce faisant, il s'emploie à démontrer son utilité alors même que d'autres médecins s'occupent déjà de soigner le prince en Bourgogne. Alors que la crise de goutte s'aggrave, Bourdelot se plaint d'ailleurs de ses confrères : « j'auray à faire quelques reproches

1936 Raphaële Andrault, « Guérir de la folie. La dispute sur la transfusion sanguine, 1667-1668 », *Dix-septième siècle*, 2014, vol. 264, n° 3, p. 509-532 ; Vincent Aucante, « La controverse entre Descartes et Harvey » dans *La philosophie médicale de Descartes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 187-228 ; Anne-Sophie Pimpaud, « Polémiquer par les livres au milieu du XVII^e siècle : la Faculté et l'antimoine » dans Isabelle Pantin et Gérard Péoux (eds.), *Mise en forme des savoirs à la Renaissance*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 127-152.

1937 Claude Gadroys, *Lettre écrite a Monsieur l'abbé Bourdelot, docteur en medecine de la Faculté de Paris, & premier medecin de la reine de Suede, par C. G. pour servir de réponse au Sr. Lamy, & confirmer en mesme temps la transfusion du sang par de nouvelle expériences.*, Paris, J. Cusson, 1667, 16 p.

1938 Jean-François Belmonte, « Les rivalités entre les chirurgiens et les médecins au XVII^e siècle » dans Gilbert Larguier (ed.), *Métiers et gens de métiers en Roussillon et en Languedoc, XVII^e-XVIII^e siècles*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2018, p. 101-112.

1939 A.C., P 39, fol. 33.

1940 Pour une analyse de ces lettres, voir notre article G. Bazière, « Présence érudite et savoirs politiques dans la correspondance du Grand Condé », art cit.

à Mrs. Bouillet & Langros [*sic*] qui ne m'escrivent jamais sur tout dans une affaire importante comme celle cy¹⁹⁴¹. » L'aggravation contredit en effet les prévisions du médecin qui avait écrit quatre jours auparavant, le 22 mai : « je ne croy pas que le mal dure [...] »¹⁹⁴². » Pour éviter de rendre trop visible le manque de pertinence de son diagnostic — et donc l'inutilité de ses consultations à distance —, Bourdelot incrimine ici ses confrères qui ne l'informent pas avec assez de précision.

Une part du discours épistolaire contenu dans les lettres de Bourdelot à son maître vise donc à défendre et justifier son travail de premier médecin. Dans le domaine de la santé de la famille princière, Bourdelot développe une stratégie d'omniprésence : il commente tout, analyse tout, multiplie l'écriture de bulletins de santé sur les membres de la famille et même les commensaux. Le travail d'un médecin du XVII^e siècle consiste aussi en la production de discours, et notamment de discours à destination des patients et de leurs proches visant à faire entrer les maux dans un système rationnel. Cet aspect illustre également les formes de rivalités entre domestiques qui peuvent exister dans une maison comme celle des princes où la multiplicité des gens fait qu'une même tâche est susceptible d'être assurée par plusieurs individus. Pour assurer la conservation de sa position, Bourdelot n'hésite pas à agir aux dépens des autres médecins et chirurgiens de la maison. Cette position n'est d'ailleurs pas définie que par une charge située dans la hiérarchie de la maison — ici celle de premier médecin — mais également par le fait qu'être considéré comme un médecin compétent permet de réellement exercer comme premier médecin du prince, et donc de bénéficier d'un contact privilégié avec ce dernier, ce qui offre une capacité d'action toute particulière, et donc du pouvoir.

La lettre du 14 janvier 1672 citée ci-dessus montre toutefois une opposition qui met Bourdelot bien plus en difficulté que les éventuelles tensions avec les autres domestiques chargés de la santé de la famille princière. Il s'agit cette fois des patients eux-mêmes, ou plutôt, s'agissant des enfants, de leurs parents et de l'entourage de ces derniers, prompts à remettre en question ses remèdes et à prendre l'avis de médecins extérieurs à la maison princière. Dans ce cas de figure, Bourdelot n'a aucun ascendant sur ceux qui s'opposent à lui. Il s'en remet donc à la plus haute autorité de la maison : le prince. Et le médecin ne s'embarrasse pas d'une argumentation particulièrement raffinée. Ainsi, il n'hésite pas à

1941 A.C., P 33, fol. 109v., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 26 mai 1665.

1942 A.C., P 33, fol. 100., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 22 mai 1665.

convoquer l'exemple sans grand rapport d'une autopsie récemment menée pour assimiler l'absence de purgation à un risque de mort, tout en critiquant au passage son confrère, Charles Le Breton, qui fait également partie des domestiques du prince. La phrase où le médecin mentionne Blaise Pascal — mort en 1662 — est également intéressante, car elle montre que la question de la possession d'un jugement aiguisé, de ce que nous appellerions une intelligence supérieure, est quelque chose qui compte dans la définition de l'identité et de la réputation du médecin du prince¹⁹⁴³. Or, si ce dernier sait probablement discuter des questions scientifiques qui agitent son époque, ses activités n'ont pas grand-chose en commun avec celles de savants qui produisent des théories mathématiques, physiques ou encore astronomiques rigoureuses¹⁹⁴⁴. Il est alors possible que le décalage entre sa réputation d'érudit et la réalité de sa carrière se retourne parfois à son désavantage. Ce qui domine d'ailleurs dans les écrits du XVII^e siècle qui évoquent le séjour de Bourdelot à la cour de Suède, c'est un sentiment de déconvenue face au comportement et aux discours du médecin¹⁹⁴⁵. Ces écrits seraient toutefois eux aussi à remettre en perspective, car ils ont bien souvent été produits par des rivaux de Bourdelot.

À un autre niveau, il est intéressant de s'arrêter sur ce qui permet ici à Bourdelot de défendre sa position. En analysant l'affaire de Fontarabie, nous avons noté que ce qui permettait à Henri II d'agir pour s'extirper de sa difficile situation était notamment le fait qu'il disposait d'un canal de communication privilégié avec le cardinal de Richelieu. Dans une tout autre configuration et avec des enjeux bien moindres, c'est bien également ce qui permet ici à Bourdelot de solliciter un rétablissement de son autorité de médecin dans la maison domestique. Bourdelot écrit au prince régulièrement et dispose à chaque fois de plusieurs pages pour présenter sa vision des choses. Les informations qu'il donne ici sur la santé du duc de Bourbon lui servent à défendre son point de vue en termes de pratiques médicales. Il est

1943 « ESPRIT, se dit aussi des raisonnements, des fonctions de l'ame agissant diversement par ses organes, le jugement, l'imagination et la memoire. Cet homme a beaucoup d'esprit, de jugement, de bon sens. Les esprits de feu ont beaucoup d'imagination, et peu de jugement. Mettez bien cela dans vostre esprit, dans vôtre memoire. Quand j'auray un peu rappellé mes esprits, je m'en souviendray. Vive les gens d'esprit. Aristote avoit l'esprit fort éclairé, vif, penetrant. Ciceron étoit un esprit railleur et fort vain; Virgile un esprit doux et judicieux. Les esprits brouillons et violents sont causes des guerres, des seditions. On dit aussi une pointe d'esprit, un trait d'esprit, pour dire, une subtilité. Il vit d'esprit, d'adresse, d'industrie. Au contraire on dit des stupides, des Barbares, qu'ils n'ont point d'esprit, de conception; qu'ils n'ont pas l'esprit de dire une parole; qu'ils ont l'esprit dur, bouché et sterile. On dit aussi des fous, qu'ils ont l'esprit gasté, alteré, aliené, perdu; qu'ils ont l'esprit de travers. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « esprit »).

1944 René Pintard, « Autour de Pascal. L'Académie Bourdelot et le problème du vide » dans *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel Mornet*, Paris, Nizet, 1951, p. 79.

1945 D. Foucault, « Pierre Michon Bourdelot », *art cit.*

d'ailleurs remarquable de constater — selon les propres dires de Bourdelot — qu'il n'a aucune prise sur le duc d'Enghien du fait que ce dernier ne lit tout simplement pas ses lettres. C'est bien que les lettres sont le moyen par lequel le médecin agit. S'il s'adresse à Condé, ce n'est d'ailleurs pas seulement parce que ce dernier a autorité sur l'ensemble des membres de la famille, c'est aussi parce que le prince est réceptif à ses discours. On retrouve là l'importance de la création et de l'entretien d'un lien de confiance qui est ici le préalable à la possibilité de l'utilisation de l'outil épistolaire pour agir à travers la transmission d'informations.

2.2.3. La transmission d'informations politiques et de nouvelles de la cour : Bourdelot et les « novellants » du prince de Condé

La fin de la lettre de janvier 1672 que l'on vient de commenter comprend la mention de la réception prochaine d'une lettre écrite en allemand au roi de Pologne, et quelques commentaires sur l'évolution des affaires entre le royaume de France et la Hollande. Bourdelot évoque également la suite de l'affaire d'un curé de Lyon qui s'est avéré être une femme. Tout comme il le faisait avec Henri II, le médecin transmet en effet à Louis II des informations politiques, diplomatiques et militaires. À cela s'ajoutent des nouvelles sur les affaires de cour, la mention des décès notables et donc des charges et bénéfices qui se libèrent, ainsi que le suivi de faits divers comme l'histoire du curé de Lyon mentionnée. Les lettres conservées ne permettent d'observer un flux régulier qu'à partir de 1670. Entre 1659, date de retour de Bourdelot dans l'entourage du prince, et janvier 1672, seules cinq lettres nous sont parvenues¹⁹⁴⁶. Leur contenu présente toutefois les mêmes caractéristiques que celui que nous observons après 1670 et montre qu'elles s'insèrent dans un échange nourri¹⁹⁴⁷. Il ne s'agit donc pas d'une absence d'activité épistolaire, mais bien d'une question de conservation. Cela explique notamment que nous n'ayons pas pu préciser un éventuel rôle de Bourdelot dans les affaires de Pologne des années 1660.

L'importance en termes de volume de la transmission d'informations diplomatiques, politiques et militaires dans les lettres que l'abbé écrit au prince montre d'ailleurs qu'il s'agit

1946 A.C., P 22 (1659), P 29 (1663), P 33 (1665).

1947 Voir par exemple A.C., P 29, fol. 404, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Bourbon, le 12 septembre 1663.

bien de l'une de ses principales missions à côté de ses fonctions de médecin. En cas d'échec ou de retard, il rend d'ailleurs des comptes à Louis II de Bourbon. Dans une lettre du 8 mai 1679, il écrit ainsi :

« M. Lilirot¹⁹⁴⁸ devait avoir reçu aujourd'hui son paquet de Suède. J'ai été chez lui. Il est allé à Saint-Germain, mais on assure que M. de Calvo¹⁹⁴⁹ va entrer dans Wesel et que les traités du roi du Danemark et de l'électeur de Brandebourg sont comme arrêtés. Je le saurai demain des ministres de Suède et l'écrirai à V[otre] A[ltesse] Se[renissime]¹⁹⁵⁰. »

On constate ici que Bourdelot a des sources dédiées à l'information et qu'il se déplace parfois lui-même pour collecter les nouvelles. Ses sources sont multiples et lui permettent de ne pas se retrouver sans indications sur l'évolution d'une situation politique : s'il n'a pu avoir le courrier espéré, il obtiendra toutefois des informations par les ambassadeurs de Suède. Il effectue donc un véritable travail de professionnel de l'information qui repose notamment sur sa capacité à tisser des relations sociales. Nous avons vu avec l'exemple de la lettre de 1644 que l'intégration de Bourdelot dans des réseaux érudits lui permettait de recevoir des informations par l'intermédiaire d'Hugo Grotius. Ici, il est probable que sa facilité à obtenir des informations de Suède procède des contacts qu'il avait su nouer presque trente ans auparavant à la cour de Suède et que son nom est toujours connu dans les milieux diplomatiques suédois.

En janvier 1682, sur les onze lettres de Bourdelot adressées au prince de Condé qui sont conservées, toutes comprennent des informations de nature politique ou diplomatique. On peut toutefois supposer qu'une partie de celles qui ne contenaient que des nouvelles de santé ne l'ont pas été. En février, on trouve seize lettres de Bourdelot pour les quinze premiers jours du mois. Sur ces quinze lettres, seules cinq ne contiennent pas de nouvelles politiques ou militaires internationales. À l'instar d'autres figures savantes du XVII^e siècle, la correspondance du médecin du Grand Condé porte donc largement sur des thématiques politiques et des nouvelles internationales touchant la diplomatie ou les campagnes militaires. Henricus Nellen souligne en effet à propos du mathématicien et astrologue Ismaël Boulliau que la majeure partie de sa correspondance « est de caractère politique¹⁹⁵¹ ». Dans une lettre du 19 janvier 1682, le médecin écrit ainsi à Condé :

1948 Désigné dans une autre lettre comme « envoyé de Suède » (P 84, fol. 285v.). Il fait donc partie du personnel diplomatique suédois en France. La transcription du nom noté dans la lettre de Bourdelot est certaine, mais le médecin utilise probablement une graphie approximative pour un nom suédois.

1949 François de Calvo, général français.

1950 A.C., P 73, fol. 139v., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 8 mai 1679.

1951 H.J.M. Nellen, *Ismaël Boulliau, op. cit.*, p. 439.

« J'ay receu une lettre de Rome qui porte que le dessein des Allemans est de former deux puissantes armées, l'une desquelles sera commandée par le comte Valdech¹⁹⁵² pour passer le bas du Rhein et que l'autre (plus puissante) sera commandée par le Duc de Lorraine. Les Espagnols donneront pour place d'armes au Duc de Lorraine la ville de Luxembourg, de mesme que l'Electeur de Treves qui donnera la ville de Treves¹⁹⁵³. »

Ce type d'énoncé correspond à ce que l'on retrouve dans la plupart des lettres du médecin portant de l'information sur les relations internationales et l'actualité des États européens. Dans la même lettre, Bourdelot donne d'ailleurs également des informations sur la Curie romaine et sur la diète de Hongrie. Il tient aussi son maître au courant des dernières nouvelles concernant la politique intérieure du royaume de France et la cour. Il écrit par exemple dans une lettre du 24 janvier 1682 : « on m'a dit que le Parlement veut faire des remontrances au Roy parce qu'il se relasche de ses droits sur la Régale¹⁹⁵⁴. » Le médecin tient également une sorte de chronique des pensions et bénéfices. Il mentionne par exemple qu'on lui « a dit que le Père Mainbourg a eu du Roy mille escus de pension¹⁹⁵⁵. » Entre 1679 et 1682, ce sont les éléments liés à l'affaire des poisons qui font l'objet d'un suivi particulièrement assidu de la part de Bourdelot. La tenue de divertissements à la cour et à Paris est également rapportée, ainsi d'un bal donné au Palais Royal en janvier 1682 pour les ambassadeurs du Maroc par Philippe d'Orléans¹⁹⁵⁶. On trouve également des faits divers, essentiellement parisiens, parfois d'autres villes du royaume de France. Dans la lettre du 19 janvier 1682, Bourdelot expose ainsi les derniers éléments concernant un vol commis chez le curé de Saint-Gervais¹⁹⁵⁷. Enfin, le médecin fournit des nouvelles de ce qui se passe à l'hôtel de Condé. En effet, Bourdelot écrit la plupart du temps de l'hôtel parisien, alors que le prince de Condé se trouve soit à la cour, soit à Chantilly. En plus des nouvelles de la santé de la famille du prince présente à l'hôtel, on trouve ainsi mention dans ses lettres des menus événements de la vie domestique, et notamment des spectacles régulièrement joués par des comédiens dans l'hôtel parisien des Condé, alors même que le prince ne s'y trouve pas.

Quand il le peut, Bourdelot récupère et envoie des pièces en lien avec les informations qu'il donne. Fin septembre 1679, il joint ainsi à une lettre la traduction des articles de la paix signée entre la Suède, le Danemark et le duché de Holstein à la suite de la guerre de Scanie. Il

1952 Georges-Frédéric de Waldeck.

1953 A.C., P 84, fol. 33., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 19 janvier 1682.

1954 A.C., P 84, fol. 90v., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 24 janvier 1682.

1955 A.C., P 84, fol. 33v.

1956 A.C., P 84, fol. 137., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 27 janvier 1682.

1957 A.C., P 84, fol. 33v.

précise : « je l'ay un peu abrégée, mais les articles essentiels y sont¹⁹⁵⁸. » Il fournit donc bien un véritable travail de mise en forme d'informations politiques et diplomatiques, récupérant les pièces utiles, les faisant éventuellement traduire, et sélectionnant ce qu'il juge utile de soumettre au prince de Condé. Sa capacité à collecter des informations ne s'arrête toutefois pas à l'Europe. En effet, on trouve également des nouvelles en provenance de l'Empire ottoman :

« J'ai reçu des lettres de Constantinople qui contiennent les résolutions de la Porte sur le commandement de l'armée ottomane. Le grand vizir fait tout ce qu'il peut pour ne se point charger de commandement. Il sait par expérience les risques qu'il y a à courre [sic] qui sont plus grands encore depuis que les Polonais parlent de se joindre aux Moscovites¹⁹⁵⁹. »

Bourdelot dispose donc de correspondants en mesure de lui envoyer des nouvelles d'Orient. Les réseaux antiquaires sont ici une ressource précieuse pour disposer de sources dans ces territoires. Sur les années où la correspondance des princes est abondamment conservée, on constate que Bourdelot écrit quasiment une lettre par jour à Louis II de Bourbon¹⁹⁶⁰. Il lui faut donc disposer des sources d'informations quotidiennes, notamment sur les actualités qui concernent le royaume de France et ce qui se passe à la cour. Les réseaux érudits de Bourdelot pourvoient largement à cela. Une lettre du 22 août 1679 caractérise clairement l'activité du cercle connu sous le nom d'« académie Bourdelot » à travers le prisme de la collecte et de la transmission d'informations. Bourdelot écrit en effet au prince :

« Je [vous] envoie quelques nouvelles qui courent, on n'en dit plus de grandes et vos nouvellants sont au bout de leur fusée. M. Ménage me vient pourtant voir tous les jours, qui est un chef de nouvellants¹⁹⁶¹. »

Les « nouvellants » désignent ici les quelques habitués qui se réunissent régulièrement autour de Bourdelot et qui mettent en commun informations, lettres et relations reçues. Les pratiques de sociabilité érudites servent donc bien à collecter et fournir des informations ensuite transmises à Condé. Le grammairien Gilles Ménage, autre érudit mondain bien intégré dans les réseaux de la cour et qui participe aux réunions autour du médecin du prince de Condé, fait même office d'informateur quotidien. Les lettrés, érudits et autres savants ne sont d'ailleurs pas les seuls à fréquenter les réunions organisées par Bourdelot. Dans une lettre du 22 janvier 1682, le médecin rapport ainsi que « Monsieur de Novion, conseiller » est venu la

1958 A.C., P 75, fol. 380., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 28 septembre 1679.

1959 A.C., P 74, fol. 76, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 7 juin 1679.

1960 C'est notamment le cas de 1679 (volumes P 72 à P 76) et de 1682 (volumes P 84 à P 88).

1961 A.C., P 75, fol. 153., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 22 août 1679.

veille à son assemblée avec des nouvelles de la cour¹⁹⁶². Ces assemblées sont donc également un moyen d'attirer toutes sortes d'acteurs de l'État, et notamment des gens de robe, eux aussi susceptibles d'alimenter la conversation en fournissant des informations qui peuvent ensuite être retransmises par les participants à leur patron respectif.

Pierre Michon Bourdelot n'est d'ailleurs pas le seul domestique spécialisé dans le domaine de la médecine qui transmet régulièrement des informations de nature politique, diplomatique et militaire au prince de Condé. Un des apothicaires du prince, Bernardin Martin, fournit ce même service. Ce dernier, né en 1629, est entré dans la maison des princes au tout début des années 1670. Il est donc de vingt ans le cadet de Bourdelot et sa présence dans la domesticité avec des fonctions sensiblement similaires témoigne aussi probablement de la volonté d'assurer une continuité de ce type de service après la mort du médecin. Sa première lettre adressée au prince de Condé date de 1673 et elle expose une expérience de chimie¹⁹⁶³. La présence d'un discours érudit et savant dans ses lettres est toutefois encore plus rare que dans celles de Bourdelot : sur les 91 lettres envoyées par Bernardin Martin entre 1673 et 1686 et conservées dans les papiers des princes, nous n'avons pas identifié d'autres contenus relevant de l'exposition de questions savantes¹⁹⁶⁴. L'actualité internationale est par contre très présente. Bernardin Martin semble d'ailleurs être entré dans la maison de Condé en participant à une mission de nature politique et diplomatique. Son apparition parmi les domestiques du prince correspond en effet à sa participation à la mission de Gourville à Madrid qui visait à tenter de solder les questions financières liées au service de Condé auprès de l'Espagne pendant l'exil¹⁹⁶⁵.

2.2.4. Les curiosités scientifiques

On observe bien, dans la correspondance, des échanges entre le prince de Condé et Bourdelot portant sur des sujets qui ont trait à des questions scientifiques. Toutefois, ces

1962 A.C., P 84, fol. 65v., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 22 janvier 1682.

1963 G. Bazière, « Présence érudite et savoirs politiques dans la correspondance du Grand Condé », art cit.

1964 On peut toutefois mentionner une lettre de 1680 où B. Martin mentionne la vente de la bibliothèque des De Thou et se propose de retenir des livres pour Condé (A.C., P 77, fol. 155). L'exemple est cité dans M. Deldicque (ed.), *Le Grand Condé, op. cit.*, p. 192.

1965 Carlos Gysel, « Bernardin Martin et sa "Dissertation sur les Dents" », *Actualités odonto-stomatologiques*, 1980, p. 60 ; Micheline Ruel-Kellermann, « L'héritage castillan de Francisco Martínez de Castrillo. De Bernardin Martin à Pierre Fauchard », *Actes. Société française de l'histoire de l'art dentaire*, 2010, n° 15, p. 44.

occurrences sont relativement rares par rapport à l'activité liée aux deux tâches principales du médecin que sont la santé des membres de la famille et l'information politique et diplomatique. On peut aussi souligner que ces cas apparaissent relativement tardivement, essentiellement après 1675 et la dernière campagne du prince de Condé, à un moment où ce dernier a probablement plus de temps pour les curiosités intellectuelles. Dans une lettre du 4 novembre 1678, on apprend d'ailleurs que c'est Louis II qui a transmis à Bourdelot une « relation sur les pierres ou cailloux qui sortent des yeux d'une petite fille de Gascogne¹⁹⁶⁶ ». Le prince montre donc bien un intérêt pour ces curiosités. Elles relèvent toutefois le plus souvent de cas médicaux qui apparaissent comme extraordinaires et constituent donc des sujets susceptibles d'alimenter les conversations mondaines. Il est probable que les informations de Bourdelot et les avis qu'il donne au prince sur ce sujet soient réinvestis par ce dernier dans des pratiques de sociabilité, notamment curiales. En février 1682, c'est ainsi une éclipse lunaire qui est annoncée pour le 21 du même mois au prince¹⁹⁶⁷.

La lecture de la lettre de novembre 1678 permet de comprendre que le prince souhaite savoir si la relation transmise à son médecin peut avoir quelques fondements de vérité. Bourdelot ne le pense pas et affirme qu'elle a été écrite « pour bailler de l'exercice aux curieux¹⁹⁶⁸ ». Il ajoute qu'il fera voir la lettre et la relation transmise par le prince « à nos académiciens quand ils se rassembleront après la s[ain]t Martin puisque V[otre] A[ltesse] S[erenissime] le commande¹⁹⁶⁹. » Un point intéressant est de remarquer que si Bourdelot caractérise la relation comme inventée « pour bailler de l'exercice aux curieux », il se trouve précisément, lui et ceux qu'il désigne par le terme d'« académiciens », dans cette même position de curieux qu'il indique. Même s'il affiche dans la lettre et vis-à-vis du prince une position d'autorité conférée par un savoir médical qui lui permet d'identifier la relation comme une invention — il écrit : « c'est le jugement que j'en ay fait, estant très persuadé qu'il est impossible que la chose arrive comme elle est racontée » —, il participe bien à la diffusion et au commentaire de la relation. De plus, ce travail tout comme celui de l'académie entre bien dans une logique de service : Louis II le « commande ».

1966 A.C., P 71, fol. 225, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 4 novembre 1678.

On notera que la lettre est doublée d'une autre lettre du même jour qui contient uniquement des informations diplomatiques et militaires.

1967 A.C., P 84, fol. 255v., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 6 février 1682, transcrite en annexe p. 636.

1968 *Ibid.*

1969 *Ibid.*

La lettre permet donc de préciser quelques éléments sur le cercle connu sous le nom d'académie Bourdelot. Nous n'avons pas trouvé d'éléments qui permettent de dire précisément qui le compose dans les années 1670-1680. Il est assez probable que l'on y trouve bon nombre de domestiques du prince parmi ceux dont les fonctions sont fondées sur la maîtrise de savoir. Bernardin Martin fait par exemple partie de ses habitués¹⁹⁷⁰. Elle comporte bien aussi un certain nombre d'extérieurs puisque, comme nous l'avons souligné, elle permet à Bourdelot de récupérer des informations de nature politique, diplomatique et militaire auprès de tiers. Le passage du naturaliste Paolo Boccone lors de son séjour des années 1672-1673 à Paris y est attesté par diverses correspondances¹⁹⁷¹. Ce dernier avait d'ailleurs été recruté pour donner des cours d'italien à la duchesse d'Enghien¹⁹⁷². On voit ici qu'elle sert également à répondre à des demandes du prince à propos de cas qui relèvent d'une actualité de faits divers. Bourdelot évoque d'ailleurs dans la même lettre un autre cas de supercherie de ce type identifié par son académie. En septembre 1682, c'est sur un cas de jeune fille qui prétend avoir été ensorcelée et qui « vomit des crapauds, des araignées et des laizards¹⁹⁷³ » qu'enquête Bourdelot¹⁹⁷⁴. Il rend compte très régulièrement au prince des nouvelles informations et mobilise ses académiciens pour aller voir sur place — la jeune fille est de Charenton — ce qu'il en est. En 1682, la cour est encore très marquée par l'affaire des poisons et toute histoire de sorcellerie constitue une affaire sensible. Le lieutenant général de police est d'ailleurs mobilisé. Là aussi, les informations transmises par Bourdelot ne peuvent donc être rapportées au seul intérêt pour les curiosités et phénomènes extraordinaires. Au contraire, elles sont nécessaires au prince qui évolue dans des espaces politiques, celui de la cour notamment, où ces affaires sont discutées, commentées, et où elles sont également l'enjeu de pratiques de sociabilité.

Il en est de même pour les ouvrages dont la publication connaît un certain retentissement. Dans une lettre du 20 septembre 1679, Bourdelot évoque ainsi le « livre du père Mainbourg [qui a] trouvé force contradicteurs en Italie¹⁹⁷⁵ ». Il s'agit de l'*Histoire de la décadence de*

1970 Étienne Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé : études biographiques et historiques sur la fin du XVII^e siècle*, Paris, Didot, 1886, vol. 2/2, p. 137-138.

1971 Marie-Elisabeth Boutroue, « Paolo Boccone et l'académie Bourdelot » dans Marc Deramaix et al. (eds.), *Les académies dans l'Europe humaniste : idéaux et pratiques*, Genève, Droz, 2008, p. 669.

1972 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 373.

1973 A.C., P 87, fol. 208., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 17 septembre 1682.

1974 Nous avons traité l'exemple plus en détail dans G. Bazière, « Présence érudite et savoirs politiques dans la correspondance du Grand Condé », art cit.

1975 A.C., P 75, fol. 331, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 20 septembre 1679.

l'Empire après Charlemagne et des différends des Empereurs avec les papes au sujet des investitures et de l'indépendance, publié cette même année 1679 par le jésuite Louis Mainbourg. Les textes qui connaissent une audience bien plus réduite et qui circulent au sein de la cour font également souvent l'objet de mentions, de commentaires. Bourdelot envoie ainsi régulièrement à Condé des sonnets qui circulent dans les cercles parisiens. Dans une lettre du 25 septembre 1679, il annonce également l'envoi d'une « critique de M^r De Nevers [...] faite contre un nommé Chasteuil, gentilhomme de Provence qui avoit fait une manière sa satire abominable à M^r De Nevers¹⁹⁷⁶. »

Enfin, le fait que Bourdelot soit mis au courant des nouvelles scientifiques et techniques à travers ses réseaux épistolaires et l'activité de son cercle académique permet au prince de disposer d'un agent capable d'effectuer une forme de veille technologique sur les matières qui l'intéressent directement en tant que prince du sang, et notamment sur la question des innovations militaires. Dans une lettre du 29 mars 1676, Bourdelot écrit ainsi :

« J'envoie à Votre Altesse une lettre avec des propositions pour des machines militaires que le facteur de la poste d'Angleterre m'apporte dans un paquet. [...]. Quant à toute l'affaire, j'attendrai là-dessus les ordres de V. A. S. Je ne suis pas capable de porter mon jugement sur ces fortes matières¹⁹⁷⁷. »

Il s'agit donc là aussi d'un travail de sélection et de transmission d'informations pouvant potentiellement être utiles au prince, qui, même s'il ne conduit plus directement d'armées depuis 1675, exerce encore une fonction de conseil, notamment auprès du duc d'Enghien, qui sert dans l'armée du Rhin en 1676¹⁹⁷⁸. De même, si les sujets discutés dans l'assemblée de Bourdelot ne sont pas systématiquement rapportés au prince — cela est même particulièrement rare —, le médecin n'hésite pas à donner des détails, voire à envoyer des pièces annexes, quand il s'agit de sujets liés à des questions militaires ou stratégiques. Ainsi, en juin 1673, il indique envoyer au prince « la proposition pour trouver la Longitude qu'un de nos académiciens a donnée à la Compagnie pour examiner¹⁹⁷⁹ ». L'établissement de la longitude depuis un navire en mouvement est alors un des principaux problèmes de la navigation maritime, et un enjeu pour le commerce, la guerre et la course aux colonies¹⁹⁸⁰.

1976 A.C., P 75, fol. 360, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 25 septembre 1679.

1977 A.C., P 68, fol. 224, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 29 mars 1676.

1978 Le duc d'Aumale évoque les nombreuses lettres entre le prince et son fils sur des points de tactique militaire (H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 671).

1979 A.C., P 48, fol. 199, lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 26 juin 1673.

1980 Jérôme Lamy, « Le problème des longitudes en mer dans les traités d'hydrographie des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire & mesure*, 2006, XXI, n° 2, p. 95-120.

2.2.5. Les *Conversations* de l'académie Bourdelot

Comme nous l'avons vu, la correspondance échangée entre Pierre Bourdelot et Louis II de Bourbon permet de constater que certaines fonctions du cercle qui se réunit autour du médecin sont directement liées au service du prince. L'existence de cette structure de sociabilité permet en effet au médecin de disposer de matière — notamment informative — et de ressources pour fournir un service efficace. Il est probable que les autres participants en usent de même auprès de leurs patrons et réseaux respectifs. De plus, pour ceux qui se prêtent au jeu de l'académie, un des avantages est également de pouvoir, à travers Bourdelot, faire connaître leurs productions au prince de Condé. Dans une lettre du 20 septembre 1679, le médecin attire ainsi l'attention du prince sur « un petit livre nouveau de la végétation fait par l'abbé Mariote¹⁹⁸¹ ». Bourdelot ajoute qu'il n'a « jamais rien veu de plus curieux ny de mieux raisoné¹⁹⁸² » et précise : « c'est le seul physicien de cette académie là bon observateur¹⁹⁸³ ». Il s'agit du traité intitulé *Premier essay de la végétation des plantes*, publié en 1679 par Edme Mariotte, le célèbre chimiste, botaniste et physicien connu notamment pour la loi énonçant que le volume d'un gaz dépend non seulement de la température, mais aussi de la pression. Cette lettre permet d'ailleurs de revenir sur la question d'un éventuel « mécénat scientifique¹⁹⁸⁴ » de la part du prince de Condé. On peut en effet souligner que rien n'indique un soutien du prince à l'abbé Mariotte, et cela malgré le fait que Bourdelot le désigne comme un éminent physicien. Cela confirme que la logique des prébendes princières semble bien plus suivre un modèle domestique : sont pensionnés ceux qui servent directement le prince, les médecins, apothicaires, précepteurs, les comédiens qui se produisent à l'hôtel de Condé, à Chantilly, les auteurs qui écrivent sur le prince ou pour lui.

Pour être en mesure de répondre à ses différentes fonctions, l'académie doit toutefois bénéficier d'une certaine renommée et faire preuve d'attractivité. À travers une opération de publication qui a eu lieu entre 1672 et 1674, nous allons donc nous intéresser à la production de la réputation de l'académie Bourdelot, mais aussi de celle de son principal instigateur.

1981 A.C., P 75, fol. 330., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 20 septembre 1679.
1982 *Ibid.*

1983 *Ibid.* On rappellera que ce que recouvre le terme de physicien est plus large au XVII^e siècle qu'aujourd'hui. Furetière le définit comme quelqu'un « qui connoist la nature, qui rend raison de ses effets [...] » (A.

Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « physicien »).

1984 K. Béguin, *Les princes de Condé*, *op. cit.*, p. 363.

En 1672, un ouvrage intitulé *Conversations de l'Académie de Monsieur l'abbé Bourdelot* est publié¹⁹⁸⁵. Deux ans plus tard, deux nouveaux volumes voient le jour sous le titre *Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois*¹⁹⁸⁶. La préface de 1674 précise que ces deux nouveaux ouvrages sont la suite de celui paru en 1672¹⁹⁸⁷. Chaque volume ajoute un certain nombre de « conversations » qui sont numérotées. Les ouvrages ont connu plusieurs impressions, avec des variantes et des rééditions. Ils ont parfois été reliés ensemble, avec des combinaisons variées. Pour plus de clarté, nous ne prenons pas en compte ici les différentes variantes d'un même ouvrage, mais indiquons simplement les éditions utilisées, qui sont des éditions produites l'année de première parution des ouvrages¹⁹⁸⁸. Le dispositif éditorial présente les *Conversations* comme des échanges ayant eu lieu au sein de l'académie Bourdelot et qui auraient été transcrits et publiés par « le sieur Le Gallois ». Le Gallois est désigné dans la préface de l'édition de 1672 comme étant le « secrétaire¹⁹⁸⁹ » de l'académie. Il apparaît également en tant que signataire de l'épître dédicatoire qui est adressée au prince de Condé, ce qui le désigne comme auteur¹⁹⁹⁰. Dans la préface de 1674, qui est présentée comme une réponse aux critiques formulées lors de la parution du premier opus, Le Gallois précise d'ailleurs :

« Je reponds maintenant à ceux qui ne veulent pas qu'un particulier ait pu recueillir tant de conferences. Je vois bien que ces personnes là ne savent ce que c'est que d'écrire avec promptitude, par nottes & par abbreviations, quoyque la chose soit assez commune. S'ils avoient leu Manlius, ils sauroient qu'on peut par ce moyen & sans peine écrire les discours de ceux qui parlent, même de ceux qui parlent avec précipitation¹⁹⁹¹. »

1985 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie*, Paris, Thomas Moette, 1672.

1986 *Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Première partie*, Paris, Claude Barbin, 1674 ; *Conversations académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelot. Par le sieur Le Gallois. Seconde partie*, Paris, Claude Barbin, 1674.

1987 *Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Première partie*, op. cit.

1988 Un tableau répertorie les différentes éditions en annexe p. 638.

1989 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie*, op. cit., p. 39.

1990 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie*, op. cit.

1991 *Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Première partie*, op. cit., « Préface ».

Le « Sieur Le Gallois » fait référence à François Le Gallois, né en 1632 et mort en 1693. Très peu d'éléments existent pour éclairer son identité. Il est essentiellement connu pour la publication en 1680 d'un ouvrage intitulé *Lettre de Mr Le Gallois à Mademoiselle Regnault de Solier touchant la musique*¹⁹⁹². On peut noter d'emblée qu'il est intéressant de voir que Pierre Bourdelot n'est pas mentionné dans ce dispositif comme partie prenante dans le travail d'édition des *Conversations*. Le médecin du prince de Condé est bien le sujet de ces ouvrages et non pas l'auteur.

Comme nous allons le voir, les *Conversations* visent avant tout à faire connaître l'académie Bourdelot au-delà des réseaux savants, et notamment à la cour. Elles visent également à accroître la popularité du médecin du prince de Condé. Nous l'avons noté à propos de l'« animal fantastique » Lapeyrère, la notoriété savante et la réputation de curieux ouvrent des portes et permettent de se glisser dans les lieux de sociabilité qui sont également des lieux de pouvoir. La publication des *Conversations* vise donc aussi à nourrir la capacité du médecin du prince de Condé à collecter des informations et nouvelles, qu'elles soient de nature savante, politique, ou diplomatique. À propos de l'histoire des académies et des écrits publiés autour de ces dernières à l'époque moderne, un recueil récent d'études souligne avec justesse la chose suivante :

« “[L]'académie” n'est pas une catégorie que concevrait rétrospectivement l'historiographie, encourageant ainsi le risque de commettre un anachronisme, mais un phénomène historique et culturel dont les contemporains tentent de se saisir et de rendre compte. D'une certaine manière, l'historiographie consacrée aux académies est contemporaine de ces mêmes académies, au risque de renforcer la combinatoire évoquée ci-dessus et d'influencer les études critiques postérieures. Aborder les académies, qu'elles soient scientifiques ou non, ne se limite pas à comprendre un phénomène historique, mais suppose aussi de savoir le faire en tenant compte de la manière dont ces académies se présentent, se mettent en scène et se pensent elles-mêmes¹⁹⁹³. »

En effet, il ne s'agit pas seulement du discours de contemporains qui s'efforceraient de « saisir » le phénomène académique, mais bien de la production, par les acteurs mêmes qui font le mouvement académique, de discours qui construisent le phénomène académique en le décrivant, en définissant ses pratiques sociales, en nommant ses acteurs, ses lieux, ses rituels. Les *Conversations* font bien partie de ces écrits qui ont servi à l'historiographie et à la critique pour définir le mouvement académique, et singulièrement le fonctionnement de l'académie

1992 *Lettre de Mr Le Gallois à Mademoiselle Regnault de Solier touchant la musique*, Paris, Estienne Michallet, 1680.

1993 P. Girard, C. Leduc et M. Rioux-Beaulne (eds.), *Modernité et académies scientifiques européennes*, op. cit., p. 9.

Bourdelot. L'ouvrage a également souvent été utilisé pour attester du mécénat scientifique du prince de Condé¹⁹⁹⁴. L'« Entretien servant de préface où il est traité de l'origine des Académies, de leurs fonctions, & de leur utilité, avec un discours particulier des académies de Paris¹⁹⁹⁵ », qui ouvre l'ouvrage de 1672, a ainsi largement été utilisé comme source. Simone Mazaauric revient sur la manière dont René Pintard s'en est servi et s'appuie elle-même dessus tout en annonçant prendre en compte sa dimension de texte visant à flatter le prince et à « exalter¹⁹⁹⁶ » le cercle de Bourdelot. Elle le qualifie toutefois de « témoignage¹⁹⁹⁷ » et décrit le « protocole interne » des séances à partir de ce texte¹⁹⁹⁸. Ce type de paratexte, qui retrace l'origine du mouvement académique, est particulièrement courant depuis le XVI^e siècle dans les ouvrages consacrés à des académies particulières. On en trouve notamment un certain nombre d'occurrences dans la sphère italienne¹⁹⁹⁹. Le récit met ici en scène les retrouvailles de plusieurs amis désignés par des noms de roman. Eudoxe et Pamphile attendent avec impatience l'arrivée d'Oronte qui doit leur faire un compte-rendu de son voyage à Paris où il a pu assister aux réunions qui se tiennent chez le médecin du prince de Condé. Diverses académies européennes sont évoquées, puis les trois amis abordent rapidement le sujet de « l'Académie de monsieur l'abbé Bourdelot, si connue par toute l'Europe²⁰⁰⁰. » Une histoire des académies depuis l'antiquité est alors présentée. Elle permet de construire une généalogie prestigieuse à l'académie de Pierre Bourdelot. Un portrait dithyrambique de ce dernier est d'ailleurs énoncé :

« Monsieur Bourdelot est du nombre de ces génies sublimes que le ciel a fait d'une trempe extraordinaire. Son Esprit est grand & rempli de toutes sortes de connaissances tant acquises que naturelles. Mais où il excelle davantage, c'est dans la médecine qu'il a tellement augmentée qu'on peut dire avec raison que le public lui est autant redevable que cet art est nécessaire. Les cures admirables qu'il a faite, & qu'il fait tous les jours, le font mieux connaître que tout ce que j'en pourrais dire. Toute l'Europe sait que la Reyne de

1994 K. Béguin, *Les princes de Condé, op. cit.*, p. 363 ; M. Deldicque (ed.), *Le Grand Condé, op. cit.*, p. 197.

1995 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, op. cit.*, p. 1-76.

1996 Simone Mazaauric, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle : « Les conférences du Bureau d'adresse » de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 41.

1997 *Ibid.*, p. 39.

1998 *Ibid.*, p. 40.

1999 P. Girard, C. Leduc et M. Rioux-Beaulne (eds.), *Modernité et académies scientifiques européennes, op. cit.*, p. 18-20.

2000 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, op. cit.*, p. 30.

Suède lui est redevable de la vie & qu'il l'a guérie d'une langueur où tous les plus habiles médecins des pays septentrionaux l'avaient abandonnée. On sait encore que Monseigneur le Prince de Condé a été guéri par lui d'une sécheresse mortelle, de sorte que ce grand prince lui doit aussi la vie & c'est une étroite obligation que la France a à cet illustre médecin [...] ²⁰⁰¹. »

La découverte des vaisseaux lymphatiques lui est ensuite attribuée. La question est en fait l'objet de querelles à l'époque et la découverte est rattachée soit à Thomas Bartholin, soit à Olof Rudbeck, soit à Bourdelot. Les *Conversations* appuient ici l'attribution de la découverte à Bourdelot en affirmant qu'il dispose de sa paternité, mais sans mentionner la querelle. Elles participent donc bien à la construction et à la publication d'une réputation et d'une légitimité savante. Le fait que l'existence de l'académie et les productions scripturaires liées à cette dernière, qu'elles soient imprimées ou non, servent à localiser des découvertes dans l'entourage de Pierre Bourdelot est d'ailleurs confirmé par d'autres exemples. Antoine Schnapper note ainsi que le chimiste et apothicaire Nicolas Lémery, proche de Bourdelot et de Bernardin Martin, attribuait aux conférences de l'abbé Bourdelot l'identification d'une substance, le *sperma ceti*, comme étant de la cervelle de cachalot, alors qu'elle était tenue jusque là, comme son nom l'indique, pour être du sperme de baleine. L'historien précise que cette hypothèse était pourtant déjà connue au début du XVII^e siècle, notamment dans les travaux de l'apothicaire poitevin Paul Contant, qui lui-même s'appuyait sur un confrère rochelais²⁰⁰². Les *Conversations* participent à ce type d'opération et l'« Entretien servant de préface » vise bien à favoriser et consolider la renommée du médecin du prince de Condé, et, ce faisant, de la maison de Condé. C'est d'ailleurs là que l'on trouve la liste, reprise dans les différents travaux mentionnant l'académie Bourdelot, des savants qui fréquentent l'hôtel de Condé et l'académie à la fin des années 1630 : « les pères Mersenne, Magnen, Grandamy. Messieurs Gassendi, la Mothe le Vayer, Montmor, Paschal [sic], le Pailleur, Petit, Roberval, Hullon, Despagne père et fils, Verdus, & autres esprits sublimes. ²⁰⁰³ »

2001 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie*, Paris, Thomas Moette, 1672, p. 50.

2002 A. Schnapper, *Le géant, la licorne et la tulipe*, op. cit., p. 49 ; Maurice Bouvet, « Les laboratoires parisiens de Nicolas Lémery », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 1950, vol. 38, n° 126, p. 25 ; Jean-Claude Guéron, « Protestantisme et chimie : le milieu intellectuel de Nicolas Lémery », *Isis*, 1974, vol. 65, n° 2, p. 220.

2003 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie*, op. cit., p. 56.

Plus étonnant au regard de son contenu, le corps du texte des *Conversations*, censé rendre compte des discussions de l'académie, a également été considéré comme un témoignage relativement fiable. Pour Marc Fumaroli, l'académie Bourdelot publierait ses « *Actes*²⁰⁰⁴ ». Pascale Mormiche suppose de son côté que les *Conversations* participait à la « diffusion du contenu de conversations [de l'académie Bourdelot] afin d'être dans la course intellectuelle et scientifique qui dessine la nouvelle identité du prince²⁰⁰⁵. » Un examen attentif des ouvrages permet toutefois de voir que ces publications ont une tout autre logique.

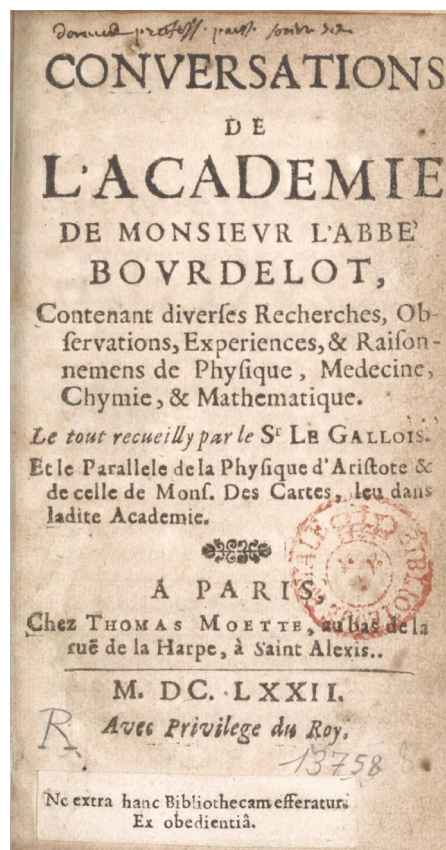


Illustration 7 : Page de titre de l'édition de 1672 imprimée chez Thomas Moette des *Conversations de l'académie Bourdelot* - B.n.F., R-1378

Dans chaque conversation, plusieurs thèmes sont évoqués. Ils correspondent à ceux abordés au cours de la discussion. Il sont matérialisés dans l'ouvrage par un titre en gras qui annonce le thème en question, formant ainsi des sous-parties à chaque conversation. L'ensemble est répercuté dans une table des matières. Tout comme dans la préface, les

2004 En italique dans le texte (M. Fumaroli, *La République des Lettres*, op. cit., p. 194). Elles sont utilisées comme telles dans Lawrence M. Principe, « Cercles et intersections : les réseaux des chimistes autour de l'Académie royale des sciences », *Dix-septième siècle*, 2021, vol. 292, n° 3, p. 45-57.

2005 P. Mormiche, « Les Condé et les sciences : entre l'académie Bourdelot et l'éducation de Monsieur le duc (1670-1700) », art cit.

participants aux conversations sont désignés par des noms de roman. Par exemple, dans la première conversation de 1672 on trouve Périandre, Philidas, Lisimon, Eusèbe, Alcime, Polidor, Oronte et Amintas. Aucune clef n'est donnée, le seul nom dont le référent est identifié est Périandre, qui désigne Bourdelot lui-même.

irritoient également le mal de cette femme.	37.
De l'odeur, ce que c'est.	38.
Des sympathies, antipathies, & effets surprenans, dont on a peine à trouver la cause.	44.
Table de la seconde.	
D' Une pierre opaque & blanche, qui ayant esté dans l'eau pendant une demie heure, devient claire & transparente.	page 54.
Philosophie d'Aristote, comparée à celle de Descartes sur le sujet de la lumière, & ce que c'est.	56.
De la blancheur, d'où elle provient.	61.
Pourquoy cette pierre devient transparente dans l'eau, & opaque en l'air; divers raisonnemens sur ce sujet.	64.
D'une pierre qui attire le venin des morsures veneneuses.	69.
D'un jeune enfant qui sans douleur jettoit une prodigieuse quantité de pierres par la verge.	72.
Observation touchant la cause de la mort d'un enfant nouvellement né.	82.
De la transfusion du sang.	83.

Illustration 8 : Table des matières de la seconde "conversation" des Conversations de l'Académie de Monsieur l'Abbé Bourdelot [...], Paris, Thomas Moette, 1672 - B.n.F., R-1378

Si l'on regarde la table des matières, on semble effectivement avoir affaire à un ouvrage de science traitant de sujets pointus. Un premier examen de la place occupée par les questions traitées permet de fortement nuancer cette première impression. Le deuxième thème de la seconde conversation du livre de 1672 annonce ainsi « Philosophie d'Aristote, comparée à

celle de Descartes sur le sujet de la lumière, & ce que c'est²⁰⁰⁶ ». Or, ce sujet considérable est traité en cinq pages, imprimées d'une police de taille relativement importante, dans un in-12. Ces pages consistent en un échange un peu vif entre Theotime, Polidor et Eusèbe, qui n'est d'ailleurs pas sans faire songer à des dialogues de comédie :

« Mais que direz-vous, répliqua Theotime, si je vous fais voir qu'Aristote se sert du verbe *premo* pour expliquer ce phénomène. Je verray ce que je diray quand je l'auray veu, repartit Polidor. He bien, répliqua Theotime, je vous promets de vous le faire voir, mais en attendant cela [...] ²⁰⁰⁷. »

Ce que ces cinq pages rapportent, c'est avant tout une joute verbale un peu creuse entre les trois académiciens, leur capacité à mobiliser des références érudites, et à tendre des pièges pour tenter de prendre l'adversaire en défaut. L'art de la conversation y tient une place beaucoup plus importante que la pratique de la science. L'enchaînement entre les sujets est d'ailleurs particulièrement abrupt et ne permet pas de saisir de cohérence dans les raisonnements. La comparaison entre Aristote et Descartes prend ainsi place dans une conversation portant sur « une pierre opaque & blanche, qui ayant été dans l'eau pendant une demi heure devient claire et transparente ». Elle est imposée par le personnage de Theotime qui, sans qu'il y ait de lien explicité entre l'exposition du problème et la comparaison de Descartes et Aristote, affirme qu'il faut examiner cela avant de traiter la question de la pierre. Finalement, la comparaison ne débouche sur rien : chacun affirme sa propre opinion, puis Périandre enchaîne sur la question de la blancheur de l'eau qui constitue la sous-partie suivante. La principale fonction de ce passage semble être de signaler l'implication de l'académie dans des débats contemporains de la parution des *Conversations*, mais aussi de marquer le caractère savant de son activité en affichant les noms d'Aristote et de Descartes.

La constatation d'une prédominance de la mise en scène des joutes verbales sur la publication de véritables réflexions savantes se constate dans les trois volumes. Si l'on considère la médecine, qui est le domaine le plus représenté dans les trois ouvrages, on constate que les académiciens se contentent d'évoquer superficiellement des exemples de cas qu'ils ont eu à traiter. Ils les présentent le plus souvent comme des curiosités, défendent l'utilisation d'un certain type de remèdes sans donner de détail sur l'emploi ou la

2006 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, op. cit.*, p. 56.

2007 *Ibid.*, p. 58.

composition, et construisent, dans le cadre des débats mis en scène, des raisonnements souvent avortés. On ne trouve aucune description de gestes techniques, aucune planche anatomique, aucun remède dont la composition serait détaillée. La matière présentée n'a donc rien en commun avec des traités de médecine comme on peut en trouver à la même époque et qui sont destinés à fournir des connaissances et un savoir-faire directement utilisable par des médecins et chirurgiens, comme par exemple les traités de François Mauriceau dans le domaine de l'obstétrique. Les *Conversations* ne servent donc ni à transmettre un savoir, ni à montrer l'élaboration du savoir ou sa critique en action. Dans la première conversation de 1672, la huitième sous-partie porte sur la question du froid et de ses conséquences sur une malade. Après toute une série d'échanges, Périandre — identifié à Bourdelot — clôt le sujet en annonçant :

« Je pourrais vous alleguer encore quelques observations curieuses sur cette mesme matiere ; mais je les reserve pour un traité que je pretends faire du froid, où je mettrai les experiences que monsieur Acary a faites, lesquelles sont les plus exactes & les plus belles du monde. Ainsi, c'est assez parlé du froid, qui sans doute, comme a bien dit Eusebe, est la seule cause pour laquelle nostre malade sent redoubler son mal au matin²⁰⁰⁸ ».

Ce qui est ici publié, c'est le fait que Bourdelot est un médecin savant qui publie des ouvrages. On notera d'ailleurs qu'il n'y a aucune trace d'observations sur la question du froid véritablement publiées par Bourdelot. On constate également qu'en plusieurs endroits, il est fait référence à des expériences. Elles ne sont toutefois que très rarement présentées comme réalisées dans l'académie — elles sont plutôt évoquées comme pratiquées ailleurs par les académiciens et ne sont pas véritablement expliquées. Parmi celles désignées comme réalisées pendant une séance de l'académie, on en trouve une dans la conversation déjà évoquée portant sur une « pierre opaque & blanche, qui ayant été dans l'eau pendant une demi heure devient claire et transparente ». Elle est présentée de la manière suivante :

« Quand Theotime eut ainsi rapporté les proprieté de cette pierre, on la mit dans l'eau pour en faire l'expérience, qui se trouva conforme à ce qu'il en avoit dit. »²⁰⁰⁹

Rien de plus ne sera dit sur cette expérience puisque Theotime lance alors la conversation sur la comparaison entre Descartes et Aristote évoquée plus haut. Ce qui est mis en avant n'est pas l'expérience et son résultat, mais la pratique de l'expérience comme activité qui identifie les membres de l'académie comme des savants. À la fin de la conversation portant sur la

2008 *Ibid.*, p. 36-37.

2009 *Ibid.*, p. 55-56.

pierre mise dans l'eau qui devient « claire et transparente », les protagonistes s'interrogent sur les différents phénomènes physiques qui pourraient provoquer la transformation. Il y a donc bien l'amorce d'une discussion évoquant des phénomènes physiques. L'échange se clôt toutefois rapidement par une pirouette qui arrête définitivement la conversation sur ce sujet :

« Periandre alloit repliquer à Eusebe, si Theotime ne se fut levé pour prendre congé de la Compagnie²⁰¹⁰. »

Les *Conversations* permettent également de publier la pratique d'activités savantes dans la maison de Condé. Dans la sixième conversation de 1672, alors que le sujet porte sur la question de savoir « si l'on peut rendre l'or potable », Périandre évoque fugitivement la dissection d'une autruche pratiquée à Chantilly²⁰¹¹. Là encore, la mention prend moins de cinq lignes et ne fait l'objet d'aucun détail, elle permet toutefois de rappeler la fonction de Bourdelot, son appartenance à la maison princière, et de définir cette dernière comme un lieu où l'on pratique les sciences. Pour être efficace, le texte doit toutefois être susceptible de plaire afin d'être lu. Comme dans les comédies, un faux savant ridicule a donc été ajouté. Ses interventions font rire l'ensemble de la compagnie et se terminent le plus souvent par une levée de camp générale qui laisse le pédant seul à réciter ses énormités. Sa présence est annoncée dès la préface, comme pour mieux inciter le lecteur à poursuivre sa lecture :

« Je vous diray encore que j'introduis dans ces conversations un Docteur Pancrace, pour représenter certains Pedans orgueilleux qui y viennent quelquefois débiter avec assurance les choses du monde les plus communes & les plus extravagantes, croiant dire des merveilles²⁰¹². »

Les *Conversations* ne sont pas destinées à des médecins ou savants qui voudraient apprendre quelque chose, elles sont destinées à un public mondain susceptible de se divertir avec le récit proposé et à qui on souhaite faire savoir qu'une académie se tient autour de Pierre Bourdelot et dans la maison du prince de Condé. On peut d'ailleurs souligner que la seconde édition, celle de 1674, est publiée chez Claude Barbin, l'éditeur des nouveautés et des auteurs établis ou reconnus²⁰¹³. L'action effectuée à travers la publication de ces ouvrages n'est pas la transmission de connaissances, mais la publication de pratiques sociales qui

2010 *Ibid.*, p. 69.

2011 *Ibid.*, p. 250.

2012 *Ibid.*, p. 74.

2013 Roger Chartier et Henri-Jean Martin (eds.), *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant (1600-1830)*, Paris, Fayard, 1990 [1984], p. 332-335.

définissent les protagonistes — et notamment Périandre-Bourdelot — à la fois comme agissant sur le terrain des savoirs, et comme habiles dans les conversations mondaines.

Périandre est en effet tout particulièrement mis en valeur dans les différents échanges rapportés. Il apparaît à longueur de page comme homme d'un raisonnement très sûr, d'un grand savoir et expert en médecine. Alors que les académiciens échangent sur le thème de la transfusion du sang, on peut ainsi lire :

« Ce que vous dites peut estre & n'estre pas, repartit Periandre, si l'on doit blâmer ceux, qui rejettent tout sans rien examiner ; ceux qui au contraire approuvent tout sans consideration ne sont pas moins blâmables : Il faut donc suivre icy un milieu ; où [sic] pour parler plus clairement, il faut bien considerer la chose, avant que de l'admettre ou de la rejeter ; & c'est, ce me semble, ce qu'on a assez bien fait à l'égard de la transfusion, qui est plus ancienne que vous ne le pensez ; car c'est bien auparavant que les Anglois en eussent fait l'experience ; j'en avois amplement traité dans l'Academie de l'Illustre Dorante ; & mesme je m'en etois heureusement servi en quelque occasion, mais à la verité d'une autre maniere qu'on s'en sert maintenant²⁰¹⁴. »

Avec la mention d'une intervention de Périandre « dans l'académie de Dorante », c'est la notoriété de Bourdelot en tant qu'expert sur les sujets de médecine et membre d'un réseau de savants se réunissant en académie qui est publié. Il est aussi présenté comme celui qui en sait plus que le reste des intervenants : « la transfusion [...] est plus ancienne que vous ne le pensez ». Et, enfin, ses talents de médecins sont mis en avant : lui s'est servi de la transfusion avec succès, mais d'une manière particulière — qui là encore n'est pas dévoilée — et qui le distingue de ses confrères et de leurs errements qu'il condamne. On constate aussi que Périandre occupe une position de modérateur²⁰¹⁵, et que, bien souvent, à la fin d'une conversation, les participants finissent par se ranger à son avis, jugé comme le plus pertinent²⁰¹⁶. La publication des *Conversations* est donc aussi un moyen pour Bourdelot d'affirmer sa prééminence et de renforcer une autorité qui est, comme nous l'avons vu, souvent contestée même au sein de la maison des princes²⁰¹⁷. Dans la seconde partie du volume de 1674, une série de récits narrés par Périandre visent d'ailleurs à exposer l'éclatante

2014 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, op. cit.*, p. 22.

2015 *Conversations académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelot. Par le sieur Le Gallois. Seconde partie, op. cit.*, p. 67-68, 78-79.

2016 *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, op. cit.*, p. 89-90, 122.

2017 Voir ci-dessus p. 514.

réussite de ses prescriptions. Il évoque en effet des pères jésuites qui lui auraient envoyé du Brésil des lettres pour lui exposer « l'heureux succez qu'a eu sous la ligne un regime de vivre qu'[il] leur avoi[t] prescrit²⁰¹⁸. » Plus loin, il fait le récit de Français et d'autochtones à Madagascar qui auraient été abusés par un médecin partisan des théories de Van Helmont, le chimiste et médecin hollandais hostile à la saignée. À l'article de la mort, les malades auraient finalement accepté de se faire saigner et auraient été alors guéris²⁰¹⁹. Bourdelot est un fervent partisan de la saignée et ces récits servent à exposer la justesse de ses pratiques en démontrant leur efficacité par des témoignages construits pour l'occasion et qui, dans le déroulé des conversations, ne trouvent aucun contradicteur. Cette fonction des *Conversations* prolonge en fait une des fonctions des réunions que Bourdelot organise et qui visent à fournir au médecin du prince de Condé un théâtre pour se représenter en érudit. Bourdelot y lit par exemple en 1679 un « traité de l'existence de Dieu²⁰²⁰ » de sa composition qui ne sera pas publié, mais dont les auditeurs vont pouvoir parler autour d'eux et qui contribue à situer le médecin comme une personnalité des milieux érudits parisiens.

Les *Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot* publient donc la renommée de Pierre Bourdelot et de son académie ainsi que ses talents de médecin. Elles publient également la maison de Condé comme lieu de distinction et de savoirs. Ce qu'elles ne publient pas, c'est la relation de maître à domestique qui unit le prince à son médecin, c'est encore l'autorité — non pas intellectuelle ou morale, mais sociale — exercée par Bourdelot sur certains des membres de l'assemblée à qui il confie des missions pour satisfaire aux demandes du prince, c'est encore l'échange d'informations politiques, diplomatiques, militaires et les conjectures sur l'actualité. L'opération de publication est un outil de publicisation qui favorise ce qu'elle masque. Dans les années 1670, c'est en effet en étant bien identifié à la cour et dans le milieu mondain parisien que Bourdelot peut effectuer son travail d'informateur. Il n'est donc pas étonnant que les *Conversations* présentent toutes les caractéristiques d'un ouvrage léger et de divertissement. Leur public n'est pas celui qui souhaite résoudre des problèmes de mathématique ou améliorer sa pratique de la médecine. Furetière donne d'ailleurs pour « conversation » : « entretien familier avec une ou plusieurs personnes²⁰²¹ ». Le titre ne cherche pas à tromper : il ne s'agit pas d'exposer des problèmes

2018 *Conversations académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelot. Par le sieur Le Gallois. Seconde partie, op. cit.*, p. 102.

2019 *Ibid.*, p. 110-115.

2020 A.C., P 75, fol. 153., lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 22 août 1679.

2021 A. Furetière, *Dictionnaire universel, op. cit.*, article « conversation ».

complexes. L'opération dénote de la part de Bourdelot et de son entourage un fort investissement dans de véritables politiques de publication adossées à des stratégies sociales. On retrouve d'ailleurs cela chez le naturaliste italien Paolo Boccone au moment même où il se trouve auprès de Bourdelot. Il produit alors des écrits « à mi-chemin de la botanique et du jeu d'esprit²⁰²² », et des herbiers destinés à « faire la preuve [...] de [ses] qualités de naturaliste [...] en quête de subsides, en même temps que de faire l'éloge du mécène [...]»²⁰²³.

En définitive, l'importance de la collecte et du traitement d'archives et de pièces anciennes liées au fonctionnement de l'État, de ses administrations, de sa diplomatie, ainsi que la sédimentation d'informations politiques, diplomatiques et militaires explique que l'on trouve des érudits et des lettrés dans le personnel des élites politiques de l'époque moderne. La constitution d'importants fonds d'archives et d'ouvrages étroitement liés aux lieux de pouvoir de la monarchie, comme le peuvent être les collections des frères Dupuy ou encore d'Étienne Baluze²⁰²⁴, font partie d'un système où l'information et les ressources documentaires ont une valeur forte, non seulement en tant que savoirs qui viennent étayer la décision, mais aussi en tant qu'éléments de communication et de négociation entre différents acteurs de l'État pris dans des rapports de force. Les exemples de Pierre Michon Bourdelot et de Dubuisson-Aubenay montrent que l'on retrouve ce même type d'activité au sein des différents lieux de pouvoir de l'État moderne, que ce soit au sein d'une grande maison princière, dans l'entourage d'un secrétaire d'État, ou encore d'un diplomate. Tous ces acteurs évoluent d'ailleurs au sein de réseaux où l'on s'échange informations, documents et savoirs. Les lieux de concentration de documentation comme la bibliothèque des frères Dupuy profitent aussi aux acteurs plus périphériques. Cette importance du travail érudit et de la sédimentation d'archives pour la pratique de l'État sera d'ailleurs institutionnalisée par Colbert²⁰²⁵, mais avec cette fois la volonté non pas seulement de s'entourer d'acteurs capables de drainer des informations, mais bien de contrôler les réseaux d'informations, le « marché des idées et des travaux savants²⁰²⁶ », et les techniques de gestion de l'information employées²⁰²⁷. Les princes

2022 M.-E. Boutroue, « Paolo Boccone et l'académie Bourdelot », art cit, p. 675.

2023 *Ibid.*, p. 674.

2024 Jean Boutier (ed.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Pulim, 2008 ; J. Boutier et A. Bruschi, « Dans les "armoires" de Baluze : constitution, organisation et pratiques des archives épistolaires d'un savant du Grand Siècle », art cit.

2025 Jacob Soll, *The information master. Jean-Baptiste Colbert's secret state intelligence system*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009, p. 7-8.

2026 Nous traduisons. *Ibid.*, p. 100.

2027 *Ibid.*, p. 88-93.

de Condé, Henri II et Louis II, mobilisent quant à eux des experts qui produisent eux-mêmes les conditions du service qu'ils sont en mesure de rendre. En conclusion d'un ouvrage collectif sur le statut d'expert et les actions d'expertise à l'époque moderne, Marion Brétéché et Héloïse Hermant notent la chose suivante :

« L'expert politique est pluriel. D'une part, parce que chaque expert est unique ; d'autre part, car chaque expert se transforme sans cesse, au gré des circonstances et de ses objectifs, à la manière d'un caméléon. Loin de posséder une identité sociopolitique préexistante, il naît de dispositifs sociaux et discursifs qui lui permettent d'élaborer une représentation fluctuante de lui-même, laquelle est, au fil de ses actions, légitimée ou désavouée par ceux-là mêmes à qui il propose ses services²⁰²⁸. »

Cette remarque est intéressante, car elle distingue domaine d'expertise, identité sociopolitique et représentation de soi. Les agents du prince étudiés dans cette partie ont tous pour particularité de faire jouer l'articulation de ces différents éléments afin de fournir un service et d'orienter leur carrière. Ils ne maîtrisent pas seulement de manière approfondie un certain nombre de savoirs et de compétences qui leur permettent de travailler en expert, ils présentent, avec des degrés d'efficacité variés, une capacité à façonner les conditions sociopolitiques de l'exercice de leur expertise. Dans le cas des professionnels de l'information dont l'identité sociale est notamment fondée sur une légitimité savante ou sur des compétences de lettré, les ressources mobilisées pour créer les conditions de l'exercice de leur expertise — et donc pour fonder la valeur du service qu'il sont en mesure de rendre — reposent essentiellement sur une sociabilité des savoirs, et sur le recours à l'écrit et à la publication en tant que moyen de création et d'ajustement d'une identité sociopolitique — ce qui ne veut bien sûr pas dire que les écrits publiés par les acteurs considérés ne serviraient qu'à cela. Si la publication est un puissant vecteur pour qui veut agir, l'écrit épistolaire, ou encore la rédaction de mémoires et de relations sont un moyen privilégié de construction et d'entretien de la relation de confiance qu'un agent partage avec son patron et avec ses informateurs. Ce phénomène se constate bien en dehors du cadre de la monarchie française. En travaillant sur le Saint-Empire romain germanique, Sébastien Schick insiste en effet sur l'idée que la confiance est un « *bien* politique, qu'il faut produire ». Il ajoute avec justesse qu'« il est nécessaire qu'il y ait de la confiance à l'origine de la relation de dépendance et de la correspondance, mais [que] c'est aussi par la réitération de l'échange épistolaire que se crée la relation de proximité, et que la confiance est produite²⁰²⁹. » Loin d'être marquée par une

2028 M. Brétéché et H. Hermant (eds.), *Parole d'experts*, op. cit., p. 295.

2029 S. Schick, *Des liaisons avantageuses*, op. cit., p. 269.

autonomie vis-à-vis du politique, la condition des acteurs qui fondent leurs activités et leur identité sur le maniement des savoirs est donc pleinement intégrée au politique, du fait même que l'échange — d'informations, de savoirs, de services — est au cœur de leurs pratiques. Une opération de publication telle que celle des *Conversations* pourrait d'ailleurs se lire à travers la question de la production et de l'entretien de la confiance. Là encore, Sébastien Schick rappelle un point crucial :

« [...] la confiance posait un problème politique aux acteurs de l'époque moderne : comment construire et surtout maintenir une confiance dans le cadre d'une société de face-à-face, en dépit de la distance qui sépare souvent les individus, alors que souvent on ne se connaît pas et que l'univers social est le plus souvent fragmenté en une multiplicité de formations sociales²⁰³⁰ ? »

Les *Conversations* permettent de rendre Bourdelot et son académie familiers, de présenter le médecin du prince de Condé et ses amis comme insérés dans des réseaux de sociabilité et comme des individus reconnus par leurs pairs. Elles créent donc les conditions d'un potentiel échange avec le médecin du prince ou son académie en les rendant identifiables. La question du travail de l'information dans les lieux de pouvoir et autour des puissants est indissociable de ces questions. En effet, pour rendre un service efficace, les agents de l'information ont besoin d'être intégrés dans un tissu social, dans des réseaux composés d'acteurs eux-mêmes en mesure de fournir des informations pertinentes, et pour cela, ils doivent être en capacité de se forger une identité d'interlocuteur de confiance. Il n'est pas anodin que les deux acteurs dont la réussite sociale semble moins complète soient ceux qui ne parviennent pas à se conformer à ce modèle. Isaac de Lapeyrère possède bien une identité qui lui permet de facilement approcher les lieux de pouvoir, mais, cette dernière étant plus fondée sur l'originalité de ses théories que sur l'efficacité de son savoir, il ne parvient pas à obtenir de hautes responsabilités dans la maison des princes. Dubuisson-Aubenay, quant à lui, est reconnu pour la rigueur de son travail et la solidité de ses connaissances, l'absence de publications imprimées à son nom de son vivant le cantonne toutefois à des postes obscurs.

2030 *Ibid.*, p. 265.

CONCLUSION

Si la transmission d'informations est massivement présente dans les correspondances d'Ancien Régime, c'est que son écriture fonctionne comme un puissant opérateur social et politique. Dans une société où les communications à distance doivent inévitablement composer avec des délais importants et où la presse reste encore rudimentaire, l'envoi d'informations ne répond que rarement à une demande précise. Il se fait par défaut et constitue un service attendu, aussi bien entre amis qu'entre serviteurs et maîtres, ou encore entre les acteurs de l'État de toutes conditions qu'ils soient. Ces flux permettent de disposer d'une matière disponible et régulièrement mise à jour pour s'orienter dans le champ social et politique, alors même que l'obtention d'une information sur un point particulier risquerait de prendre des semaines pour peu que l'interlocuteur susceptible de la posséder se trouve éloigné.

Le poids de cette problématique fait du maniement de l'information un instrument de pouvoir à toutes les échelles. À partir de là, rien d'étonnant à ce que l'écriture de l'information soit un outil privilégié d'action, de négociation et d'ajustement d'un pouvoir comme d'une position. La présence constante des échanges informationnels offre un canal de communication et donc une prise sur ses interlocuteurs. C'est d'ailleurs bien ce moyen qu'utilisent Henri II de Bourbon vis-à-vis de Richelieu pour sauvegarder sa personne et sa position dans la crise induite par la levée du siège de Fontarabie, ou encore le cardinal Mazarin et Louis II pour ajuster leur sphère respective d'autorité et de pouvoir dans les années 1640. Pierre Bourdelot en use de même quand il agit par l'écrit épistolaire afin de préserver son autorité de médecin au sein de la maison domestique condéenne.

Manier de l'information, c'est donc bien déjà faire de la politique, et les pratiques de l'information ne peuvent être uniquement considérées comme une étape préalable à l'action politique ou comme une simple collecte de faits venant guider la décision. Nous avons vu avec l'affaire de Fontarabie que l'enjeu des informations échangées est bien moins la connaissance des événements que la construction d'une solution de sortie de crise. La catégorie de l'information politique s'en trouve alors remodelée. En effet, il n'est pas possible d'identifier un type d'information dont l'usage serait cantonné à la prise de décision par ceux

qui se trouvent à la tête de l'État. L'adjectif « politique » peut être mobilisé pour décrire un contenu informationnel portant sur le fonctionnement des institutions, sur un mode de gouvernement et sur des décisions qui touchent à la conduite des affaires de l'État. Cependant, l'information n'est pas politique en tant qu'elle ne servirait qu'à la prise de décision comme acte de gouvernement. Ce sont les usages de l'information qui sont politiques, au sens large où ils permettent d'agir au sein de la société.

L'information se caractérise ainsi par une importante plasticité. Elle devient témoignage puis preuve dans l'affaire de Fontarabie. Elle épouse la forme que lui donnent les stratégies discursives et peut se faire bruit, rumeur, publicité comme le sont les récits des exploits militaires du Grand Condé. Cela ne veut toutefois pas dire que le contenu informationnel et la qualité de ce dernier sont négligeables. Travaillant pour une large part avec des sources épistolaires, nous avons pu confirmer le rôle de la lettre comme outil politique. L'approche par l'information permet également de souligner l'importance du contenu des lettres. Loin de n'être que les écrits formels d'un système en voie de bureaucratisation, les discours épistolaires que nous avons étudiés sont souvent finement travaillés et l'investissement des acteurs dans l'élaboration de ces contenus montre qu'une importante valeur leur est accordée. Au sein des échanges entre le cardinal Mazarin et Louis II de Bourbon dans les années 1640, l'abondance de l'information transmise par le ministre permet ainsi à ce dernier de mettre en scène la transparence de l'exercice du gouvernement en présentant à Louis II les ressorts de sa politique et de ses décisions. Ces exposés servent également à contraindre le prince à exécuter les plans du ministre en produisant la nécessité des stratégies élaborées par ce dernier. Jacques Carpentier de Marigny, lors de sa mission à Francfort pendant l'exil condéen, fournit quant à lui des analyses politiques et diplomatiques particulièrement développées afin de faire évoluer sa fonction vers celle d'un véritable conseiller politique.

Nous avons d'ailleurs bien noté une application particulière de ceux qui informent à construire la valeur du contenu qu'ils transmettent à travers la mise en avant de leur expertise et par l'insistance sur la qualité de leurs informations et de leurs sources. La présence marquée de cette figure de l'expert, aussi bien dans la pratique des acteurs étudiés que dans la construction de leur identité, montre que la qualité du service rendu et de la matière fournie importe bien et constitue un atout politique pour les élites qui peuvent en disposer. Le travail de Dubuisson-Aubenay sur la collecte des nouvelles, des bruits et des rumeurs, tout comme celui de Pierre Bourdelot, interpellent par la quantité, la régularité et l'ampleur des

informations collectées et transmises. La gestion des affaires nécessite en effet de connaître ce qui se dit et ce qui se publie, de savoir ce qui circule en termes d'informations, qu'elles soient avérées, fausses ou incertaines. Plus que de disposer des faits, il s'agit de prendre le pouls du champ politique et social.

La capacité à collecter et travailler la matière informative est donc une compétence recherchée par les grands nobles qui interviennent dans les affaires de l'État. Des acteurs subalternes fondent ainsi une large partie de leur carrière professionnelle sur leur aptitude à traiter de l'information. Si leur condition s'inscrit pour une part dans des logiques d'appartenance domestique, leur ancrage social n'est pas pleinement centré sur la maison et sur les réseaux clientélares de leurs patrons. Collecter des informations nécessite de disposer d'entrées dans différents lieux de pouvoir et d'être agrégé à des réseaux extérieurs à ceux de celui que l'on sert. Rien d'étonnant à ce que de nombreux agents aient servi plusieurs maîtres au cours de leur carrière, parfois à l'étranger, et aient fréquenté l'entourage de diplomates. C'est par exemple le cas d'un acteur comme Dubuisson-Aubenay, qui en parallèle d'un service auprès de différents patrons se constitue un patrimoine propre d'archives destinées au travail politique. La part d'autonomie de ces acteurs n'est donc pas liée à un détachement du politique, mais au contraire à une capacité à proposer des ressources utiles à la marche des affaires dans de nombreux contextes. Ils se caractérisent par une importante polyvalence et une capacité à se construire un réseau, à trouver des relais, voire des appuis politiques.

Les réseaux savants et lettrés et les formes de sociabilité qui les accompagnent apparaissent dans ce système comme des configurations idéales pour fournir des ressources aux acteurs de l'information. Leur apparence d'autonomie vis-à-vis des grands acteurs politiques — notamment construite à l'aide de motifs fictionnels comme celui de la « République des Lettres » — et leur étendue en font des structures particulièrement efficaces pour faciliter la collecte, la redistribution et parfois la sédimentation de l'information. Ces réseaux ne préexistent d'ailleurs pas à leur utilisation comme ressource pour le service et l'action politique. Ils sont eux-mêmes construits et nourris selon des logiques et avec des acteurs qui sont aussi celles et ceux de la marche de l'État.

Les principaux acteurs du travail de l'information autour des Grands sont donc bien eux-mêmes des acteurs politiques. Ils ne se contentent pas de rendre compte de l'actualité, mais sont souvent des agents qui participent à l'action politique à travers leur service. Nous avons

souvent noté leur capacité à mener plusieurs actions en parallèle à l'aide d'une même matière informative. Agissant dans une logique de service, ils font également de la politique pour leur propre compte, négociant statut social, position et reconnaissance de leurs compétences. Loin d'être une simple transmission linéaire, l'écriture de l'information et sa communication se conforment bien plus à une logique de diffraction de la capacité d'action. Ce qui est marquant dans la correspondance d'acteurs comme Pierre Bourdelot ou Jacques Carpentier de Marigny, c'est finalement l'importance de l'espace d'expression qui leur est laissé dans les échanges avec le prince de Condé. Et c'est bien cet espace qui leur offre la possibilité d'agir selon des intérêts et des logiques qui ne recouvrent pas forcément directement ceux de la tâche ou de la mission qui leur est confiée, tâche qui justifie pourtant le fait qu'ils écrivent à leur maître. Évaluer ce qui se joue dans ces échanges, c'est aussi mieux comprendre ce qu'est, dans la logique domestique d'une maison princière, un médecin, un auteur de pamphlet, ce à quoi sont employées des figures connues dans l'historiographie pour être des savants et des érudits. L'observation du travail de l'information par ces acteurs permet finalement de repenser la question de la dépendance des agents qui fournissent un travail politique. Pour ces experts, et notamment pour ceux qui possèdent une légitimité d'homme de lettres et de savoirs, certaines des contreparties qu'ils retirent des services qu'ils rendent à leur maître leur confèrent une forme d'indépendance en ce qu'elles consacrent leur expertise et donc leur capacité à servir dans des contextes multiples.

Si l'inscription dans des réseaux de correspondants est indispensable au travail de l'informateur, il lui est également nécessaire de disposer d'un capital personnel de crédit, aussi bien auprès de ceux qui l'approvisionnent en nouvelles qu'auprès de celui qu'il informe. Deux éléments jouent alors un rôle. Premièrement, la construction d'une identité et d'une réputation susceptibles de conférer du crédit auprès de différents interlocuteurs, et cela sans même forcément disposer de liens étroits avec ces derniers. Cet aspect est capital pour pouvoir se prévaloir d'informations inédites. C'est bien ce que met en avant Isaac de Lapeyrère quand il expose au prince de Condé le fait que sa réputation de philologue sulfureux lui permet de pénétrer les cercles du pouvoir à travers la curiosité qu'inspire sa personne. C'est aussi ce que facilite la participation à des pratiques de sociabilité construites autour de l'appréhension des savoirs, qui, adossées à des dispositifs de publicisation tels que les *Conversations* de l'académie Bourdelot, rendent ceux qui y sont intégrés situables et identifiables par leurs interlocuteurs. Deuxièmement, un échange d'information n'est

véritablement efficace et pérenne que s'il s'accompagne d'une relation de confiance entre l'informateur et l'informé. Les dispositifs de construction de la confiance, de réaffirmation de son actualité et de sondage de sa solidité sont donc omniprésents dans la correspondance, car elle est bien un préalable à la possibilité d'effectuer un travail politique ou d'agir pour ses propres intérêts par l'usage de l'information. L'existence d'une relation de confiance peut enfin venir redoubler d'autres types de rapports qui participent à la légitimation d'informations échangées. Lors de l'affaire de Fontarabie, c'est bien aussi le statut du prince de Condé et sa fonction de chef d'armée qui confèrent à sa version des faits une légitimité particulière.

Nous l'avons compris, ce qui apparaît à travers l'étude des échanges d'informations autour de la maison des princes de Condé, ce n'est pas une logique bureaucratique avec un centre politique alimenté par des experts. On constate au contraire la présence de pratiques de même type — mais avec des enjeux différents — dans toutes les strates des lieux de pouvoir. Les principaux acteurs de l'État royal investissent l'usage de l'information par l'outil épistolaire comme moyen de gouvernement et de négociation de leur pouvoir, et des acteurs subalternes négocient également leur propre sphère de pouvoir et leur position en recourant à ce moyen. Le jeu politique se trouve donc au cœur même des échanges d'informations, et cet aspect doit être pris en compte dans l'utilisation des sources, même quand ces dernières semblent être le support d'informations d'aspect relativement brut ou de connaissances relevant de la science ou de l'érudition.

Enfin, on peut revenir sur le fait que dans ce travail, nous avons essentiellement rencontré des informations de nature politique, diplomatique ou militaire. Cela est dû d'une part au choix des acteurs étudiés qui découle notamment de la volonté de travailler au plus proche du cœur du pouvoir, mais aussi, d'autre part, à une surreprésentation de ces domaines dans nos sources. Toutefois, les usages politiques et sociaux de la transmission d'informations pourraient tout à fait s'observer autour d'autres domaines comme la gestion des biens fonciers et des affaires financières. Les correspondances d'intendants, qui ne sont pas conservées pour la maison de Condé au XVII^e siècle, constitueraient ainsi un terrain d'observation intéressant.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources primaires

1.1. Archives

Archives nationales (A.N.)

1. *Conseil du Roi, minutes d'arrêts* : E//1751 ;
2. *Cour des aides de Paris, maison du roi, états généraux des officiers (1535-1784)* : Z/1a/473 ;
3. *Mélanges historiques* : M//799, M//868 (papiers et lettres liés à Dubuisson-Aubenay) ;
4. *Châtelet de Paris, insinuations* : Y//178, Y//183, Y//185, Y//180, Y//222, Y//225 ;
5. *Parlement de Paris, ordonnances et lettres patentes enregistrées* : X/1a/8650, X/1a/8652, X/1a/8653 ;
6. *Musée des documents français* : AE/II/823 ;
7. *Minutier central* : MC/ET/XLVI/55 (étude 46).

Archives du château de Chantilly (A.C.)

1. *Cabinet des Lettres - Série I – Lettres de membres de la Maison de France* : volume I 4, maison de Bourbon-Condé, lettres de Louis II, dit le Grand Condé, de son fils Henri-Jules et de son petit-fils, Louis III (1641-1702) ;
2. *Cabinet des Lettres - Série M – Lettres de Condé, Henri II de Bourbon et son fils le duc d'Enghien (1600-1646)* : volumes M 11 (1636-1637) à M 34 (1646) ;

3. *Cabinet des Lettres - Série P – Lettres de Condé, Louis II de Bourbon, dit le Grand Condé (1647-1686)* : volumes P 1 (1647) à P 98²⁰³¹ (octobre-décembre 1684) ;
4. *Cabinet des Lettres - Série N - Pièces de Condé* : volume N 11, siège de Fontarabie, procès du duc de La Valette (1638-1639) ;
5. *Cabinet des Lettres - Série O – Lettres diverses (1629-1705)* : volume O 1, Grosse Tour , Guitaud, Marigny (1629-1675).

Bibliothèque nationale de France (B.n.F.)

1. Fonds Français :

- 1.1. Français 2881, « Recueil de copies de pièces concernant l'Espagne, l'Allemagne, la Pologne, l'Angleterre et la France » (XVII^e siècle) ;
- 1.2. Français 3930, « recueil de lettres et pièces originales (XVII^e siècle) » / lettres de Pierre Bourdelot à Claude Saumaize ;
- 1.3. Français 4168-4195, « Recueil de copies de pièces, formé principalement des dépêches écrites ou signées par Michel Le Tellier, secrétaire d'État, durant les dix-huit premières années du règne de Louis XIV » ;
- 1.4. Français 4731, « Recueil de documents concernant le droit d'aubaine, les ambassadeurs étrangers en France, le connétable Anne de Montmorency, le siège de Fontarabie en 1638 » ;
- 1.5. Français 5218, « Traités conclus avec les pays étrangers par Louis XIII et Louis XIV, de 1631 à 1647. Conspiration de Cinq-Mars. Débuts de la Fronde, en 1648. Rangs et préséances. Copies » ;
- 1.6. Français 5843, « Recueil de pièces relatives à divers évènements des années 1638 et 1639, principalement : siège de Fontarabie; procès criminel du duc d'Épernon ; séjour de Marie de Médicis en Flandres et en Angleterre ; campagne du prince de Condé en Roussillon ; la Mort et la succession du cardinal de La Valette » ;

2031 Ce volume correspond à celui contenant la dernière lettre de Pierre Bourdelot conservée dans la correspondance des princes de Condé.

- 1.7. Français 6702-6730, « Papiers de Pierre Lénét, recueillis pour son histoire du Grand Condé » ;
- 1.8. Français 6731, « Portefeuille du prince de Condé, contenant sa correspondance et les traités conclus pendant les années 1649 à 1659 » ;
- 1.9. Français 9360, « Correspondance de l'abbé Nicaise, chanoine de la Ste-Chapelle de Dijon. (1660-1701) » / lettres de Pierre Bourdelot à l'abbé Nicaise ;
- 1.10. Français 10 210, « Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire de France pendant le XVII^e siècle » ;
- 1.11. Français 10217, « Recueil de lettres et documents originaux concernant le ministère du cardinal de Richelieu, l'affaire de la reine mère Marie de Médicis, Mme de Sévigné, etc. (1632-1639 et 1696) » ;
- 1.12. Français 13 042, « correspondance et papiers politiques et astronomiques d'Ismaël Boulliau (1605-1694) », XXIV / lettres de Pierre Bourdelot à Ismaël Boulliau ;
- 1.13. Français 17 053, « portefeuilles du docteur Vallant, médecin et secrétaire de madame de Sablé, puis de mademoiselle de Guise » / lettres de Pierre Bourdelot au docteur Vallant ;
- 1.14. Français 17 296, « Mélanges sur l'histoire de France, principalement dans les dernières années du règne de Louis XIII » ;
- 1.15. Français 18 424, « Mélanges historiques » (XVII^e siècle) ;
- 1.16. Français 18 462, « Procès criminel faict à monsieur le duc [Bernard] de La Valette, à présent duc d'Espernon, à l'occasion de son échec devant Fontarabie, et pièces annexes (1638, septembre-1643, juillet) » ;
- 1.17. Français 23 335, « Recueil de pièces sur l'histoire de France, de Henri III à Louis XIII » ;
- 1.18. Français 31 253 (Nouveau d'Hozier 28), dossier « Baudot » ;
- 1.19. Français 31 797 et 31 798, « Recueil de lettres autographes adressées aux d'Hozier, père et fils, par différents personnages des XVII^e et XVIII^e siècles ».

2. *Nouvelles Acquisitions Françaises* :

- 2.1. NAF 1885, « Lettres et poésies de Jean Chapelain » / lettres de Jean Chapelain à Dubuisson-Aubenay ;
- 2.2. NAF 4375, « Itinéraire de Bretagne, dans lequel il est parlé des villes, bourgs, villages, fleuves, rivières, églises, monastères, familles, etc. de Bretagne, et de ses limites ; par M. Dubuisson-Aubenay, fait en 1636 ».

3. *Fonds Dupuy* :

- 3.1. Dupuy 536, « Recueil de documents relatifs à [Jean-Louis de Nogaret, sieur de La Valette], duc d'Épernon à son fils [Bernard de Nogaret], duc de La Valette, et au siège de Fontarabie (1609-1639) » ;
- 3.2. Dupuy 549, « Recueil de pièces relatives aux règnes des rois Louis XI, François Ier, Charles IX, Henri III, Henri IV, et Louis XIII » ;
- 3.3. Dupuy 781, « Recueil de lettres de Nicolas Rigault à Pierre et à Jacques Dupuy, du 10 août 1618 au 8 février 1653 ».

4. *Fonds Baluze* : Baluze 254, « Pièces relatives aux affaires de Catalogne (1643-1649) ».

5. *Mélanges de Colbert* : Mélanges de Colbert 14, « Documents divers, relatifs au règne de Louis XIII (1611-1643) ».

6. *Arsenal* :

- 6.1. Ms 4115 et Ms 4129, « Recueil formé par Valentin Conrart, connu sous le nom de Recueil Conrart in-4° » / Pièces de Marigny ;
- 6.2. Ms 5414 et Ms 5422, « Recueil formé par Valentin Conrart, connu sous le nom de « Recueil Conrart in-folio » / Pièces de Marigny.

Bibliothèque Mazarine

Manuscrits Dubuisson-Aubenay :

1. Ms 4374, « Diverses pièces qui concernent l'histoire de France, avec une méthode pour étudier l'histoire, relié l'an 1696, au mois de juin » ;
2. Ms 4375, recueil contenant les projets de devises en latin pour les jetons du conseil d'État ;
3. Ms 4376, « Mémoires pour l'histoire principalement de France, lettres par chiffres, etc., formules de lettres à différentes personnes de qualité et au parlement » ;
4. Ms 4383, « Guerre entre la France et l'Espagne. Négotiations pour la paix à Cologne, Munster et Osnabruk, avec différents traités » ;
5. Ms 4385, « Nouvelles d'Allemagne, de Nuremberg, de Cologne, d'Hambourg, d'Osnabruc, etc., de Dantzic, de Bruxelles, de Bréda, etc., de Rome, de Londres, etc., 1640, 46, 47, 48, 49, 50, touchant les affaires des princes de l'Europe et de la paix qui se traitoit à Munster et à Osnabruc » ;
6. Ms 4390, recueil contenant des lettres ;
7. Ms 4395, « Recueil de devises » ;
8. Ms 4396, « Inscriptions, devises, épilaphes » (comprend notamment les lettres latines échangées entre Dubuisson et Élisabeth de Choiseul) ;
9. Ms 4397, « Suscriptions, souscriptions, inscriptions des lettres des roys de France, d'Espagne, etc., des princes, seigneuries, républiques, villes ; item lettres de noblesse, de maistre d'hôtel, de gentilhomme ordinaire chés le Roy » ;
10. Ms 4400, « Remèdes et journal de la maladie de Mons. Dubuisson-Aubenay » ;
11. Ms 4404, « Paris et son diocèse, itinéraire par Monsr Dubuisson-Aubenay, gentilhomme, demeurant chez monsieur Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'Estat » ;
12. Ms 4405, « Itinéraire de Brie, Champagne, Gastinois, Auxerrois, Hurepoix, Sénonois, Beauce, Orléannois, Blaisois, Touraine et Anjou, 1646 et 1647 ; avec

quelques amphithéâtres et voies romaines et militaires à la fin de ce volume, où l'on décrit les villes, fleuves, rivières, églises, monastères, tombeaux, épitaphes, familles, etc., par M. Dubuisson- Aubenay » ;

13. Ms 4406, « Description de plusieurs villes de France, maisons, lieux de remarque, principalement de Picardie ; item un itinéraire de Normandie, *cum itineralio Franco-Picardo-Normannico*, où il est fait mention des villes, places, chemins, maisons, familles, églises, monastères, tombeaux, épitaphes, etc., par M. Dubuisson-Aubenay » ;
14. Ms 4407, « Itinerarium Belgicum anno 1623, Batavicum anno 1638, Zelandicum cum dictionario latino-batavico et Anglicano itineralio » ;
15. Ms 4408, « Germaniæ superioris itineralium » ;
16. Ms 4411, 4412, 4413, 4414, 4415, « Mémoires ou Journal des guerres civiles, par monsieur Dubuisson-Aubenay » (années 1650, 1651, 1652) ;
17. Ms 4416, « Journal de la diète de l'Empire, 1630, par Dubuisson-Aubenay » ;
18. Ms 4418, recueil contenant des échanges de lettres avec François Rebatu.

Bibliothèque de l'Institut

Fonds Godefroy : Ms 160 (« Inventaire du Trésor des chartes, par Théodore Godefroy et Pierre Dupuy »), Ms 273 (« Lettres originales du règne de Louis XIV »).

Bibliothèque municipale de Provins : Ms 33, « Mémoires ou Journal des guerres civiles, par monsieur Dubuisson-Aubenay » (1648).

Bibliothèque municipale de Besançon : Ms Chiflet 63, « Police militaire, ou recueil de plusieurs ordonnances, réglemens, correspondances et autres matières qui concernent la guerre ».

1.2. Ouvrages et pièces imprimées

DIDEROT Denis et D'ALEMBERT Jean (eds.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson - David - Le Breton - Durand, 1755, vol. V.

DU BOUCHET Jean, *La veritable origine de la seconde et troisieme lignee de la maison royale de France, justifiée par plusieurs chroniques [...]*, Paris, Veuve Mathurin Du Puis, 1646.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

GADROYS Claude, *Lettre écrite a Monsieur l'abbé Bourdelot, docteur en medecine de la Faculté de Paris, & premier medecin de la reine de Suede, par C. G. pour servir de réponse au Sr. Lamy, & confirmer en mesme temps la transfusion du sang par de nouvelle expériences.*, Paris, J. Cusson, 1667.

GIRARD Guillaume, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, Paris, Augustin Courbé, 1655.

GODEFROY Denis et GODEFROY Théodore (eds.), *Les mémoires de messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, contenans l'histoire des roys Louys XI & Charles VIII depuis l'an 1464 jusques en 1498. Reveus & corrigez, sur divers manuscrits, & anciennes impressions. Augmentez de plusieurs traictez, contracts, testaments, autres actes, & de diverses observations*, Paris, Imprimerie royale.

GODEFROY Théodore et GODEFROY Denis, *Le cérémonial françois, tome premier, contenant les cérémonies observées en France aux Sacres & Couronnemens de Roys, & Reynes, & de quelques anciens Ducs de Normandie, d'Aquitaine, & de Bretagne [...]*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1649.

GUICHENON Samuel, *Histoire de Bresse et de Bugey. Contenant ce qui s'y est passé de mémorable [...]*, Lyon, Jean-Antoine Huguetan & Marc-Antoine Ravaud, 1650.

[LAPEYRÈRE], *Du Rappel des Juifs*, s.l., 1643.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Relation du Groenland*, Paris, Augustin Courbé, 1647.

LAPEYRÈRE Isaac de, *La bataille de Lents*, Paris, Imprimerie royale, 1649.

[LAPEYRÈRE], *Præadamitæ. Sive Exercitatio super versibus duodecimo, decimotertio et decimoquarto capituli quinti Epistolæ D. Pauli ad Romanos*, [Amsterdam], [Louis et Daniel Elzevier], 1655.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Epistola ad Philotimum, qua exponit rationes, propter quas ejuraverit sectam Calvinii, quam profitebatur & librum de Præ-Adamitis, quem ediderat*, Rome, 1657.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Recueil de lettres écrites à Monsieur le Comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, Paris, Simeon Piget, 1661.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Suite des lettres écrites à Monsieur le Comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, Paris, Simeon Piget, 1662.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Apologie de La Peyrère*, Paris, Louis Billaine, 1663.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Relation de l'Islande*, Paris, Louis Billaine, 1663.

MABILLON Jean, *De re diplomatica*, Paris, Louis Billaine, 1681.

RAULT Antoine, *Le Diable rouge*, Paris, L'avant-scène théâtre, 2008.

RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

SIEUR DE LA BARRE, *Methode ou instruction nouvelle pour les étrangers, qui desirent apprendre la maniere de composer ou écrire à la mode du temps, & scavoir la vraye prononciation de la langue françoise*, Leyde, Gualtier de Haes, 1642.

SILHON Jean de, *Le Ministre d'Estat, avec le véritable usage de la politique moderne*, Paris, Toussaint du Bray, 1631.

VULSON Marc DE, *La Science héroïque traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de leurs blasons, & symboles [...]*, Paris, Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, et Gabriel Cramoisy, 1644.

Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, Paris, Thomas Moette, 1672.

Conversations de l'académie de Monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences, & raisonnemens de physique, médecine, chymie, & mathématiques. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le parallele de la physique d'Aristote & de celle de Mons. Des Cartes, leu dans ladite Académie, Paris, Thomas Moette, 1672.

Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Première partie, Paris, Claude Barbin, 1674.

Conversations académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelot. Par le sieur Le Gallois. Seconde partie, Paris, Claude Barbin, 1674.

Declaration du Roy et pouvoir donné à Monseigneur le Prince pour la conduite & commandement general des Armées du Roy, tant en ses Provinces de Languedoc & Guyenne, que hors du Royaume, Fontenay, Barthelemy Blanchet, sur l'imprimé à Bordeaux par Simon Milanges, 1638.

Discours véritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre 1638, s.l., 1638.

Discours veritable prononcé par Monseigneur le prince de Condé, en l'Assemblée de Guyenne, tenuë en l'hostel de ville de Bordeaux, touchant ce qui s'est passé en l'armée du Roy et siege de Fontarabie, s.l., 1638.

Histoire veritable et lamentable d'un Bourgeois de Paris, Cruellement martyrisé par les Juifs de la Synagogue, le 26. Aoust 1652, [Paris], 1652

« Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives départementales et communales » dans *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières [...]*, Paris, Honoré Champion, 1884, p. 16-28.

La defaite de l'armee du marquis de Poyanne au Mont de Marsan, et la rejouyssance faite dans Bourdeaux, sur l'heureux succez des armes de Monsieur le Prince, Paris, juxte la copie imprimée à Bourdeaux, Guillaume de La Court, 1652.

Les raisons ou motifs pour la nullité du pretendu Parlement de Ponthoise. Ensemble l'arrest de la Cour de Parlement, contre les Officiers de ce nouveau Parlement, toutes les Chambres Assemblées en presence de Mr le Prince, s.l., André Chouqueux, 1652.

Le seizième tome du Mercure françois ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le règne de Très-Chrestien Roy de France & de Navarre Louis XIII - MDCXXX, Paris, Estienne Richet, 1632.

Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid, Paris, Jean Camusat, 1638.

Lettre de monseigneur le prince de Condé, au Roy, Paris, Pierre de La Fosse, 1625.

Lettres patentes du Roy contenant pouvoir donné à Monseigneur le Duc d'Anguien de commander dans la Province de Bourgongne & de Bresse, en absence de Monseigneur le Prince son Pere, gouverneur desdits pays, Dijon, Veuve Claude Guyot, 1638.

Lettre de Mr Le Gallois à Mademoiselle Regnault de Solier touchant la musique, Paris, Estienne Michallet, 1680.

Monitoire publié par toutes les paroisses de la ville de Paris. Contre les Juifs de la Synagogue, le premier jour de Septembre 1652. Pour avoir cruellement martyrisé, assassiné et tué un notable bourgeois de ladite ville de Paris, Paris, Veuve Guillemot, 1652.

Pouvoir donné par le roi à monseigneur le prince de Condé, pour commander son armée de Languedoc, Dauphiné, Guyenne, Lyonnais, Forests, et Beaujolais, en qualité de son lieutenant général, Lyon, Claude Cayne, 1627.

Récit naïf et véritable du cruel assassinat et horrible massacre commis le 26 Aoust 1652 par la compagnie des fripiers de la tonnellerie, commandée par Claude Amand leur capitaine, en la personne de Jean Bourgeois marchand espinglier ordinaire de la reyne, Bourgeois de Paris, âgé de trente-deux ans, tiré des informations et révélations faites en suite des mônitoires obtenus et publiés en aucunes des paroisses de cette ville de Paris, s.l.

Recueil des Gazettes [de] l'année 1638 par Théophraste Renaudot [...], Paris, Au bureau d'Adresse, 1639.

Relation de la levée du siège de Fontarabie et des avantages emportéz par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé, Lille, Pierre de Raize, jouxte la copie imprimée à Bruxelles, 1638.

Relation de la levée du siège de Fontarabie, et des avantages emportéz par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé, Bruxelles, Hubert Antoine Velpius, imprimeur de la Cour, à l'Aigle d'or près du Palais, avec permission, 1638.

Relation veritable de ce qui s'est passé au Mont de Marsan contre les troupes du Marquis de Poyanne. Avec le Te Deum qui s'est chanté pour la victoire remportée par Messieurs les Princes sur le Marquis de Saint Luc, Paris, sur la copie imprimée à Bordeaux, Jacob Chevalier, 1652.

Relation véritable de ce qui se passa le mardi deuxième de juillet, au combat donné au fauxbourg Saint Anthoine, entre les troupes du C[ardinal] M[azarin] commandées par les mareschaux de Turennes et de la Ferté, & celles de Monsieur le Duc d'Orléans & de Monsieur le Prince, Paris, Nicolas Vivenay, imprimeur ordinaire de Monseigneur le prince de Condé, 1652.

Responce d'un bourgeois d'Orléans faite a sa majesté. Et la deputation qu'ils ont envoyée AS. A'R. touchant le dessein qu'ils ont de ne permettre point l'entrée de Mazarin dans leur ville, s.l., 1652.

Rolandi Maresii epistolarum philologicarum liber primus, Lutetiae parisiorum, Henricum Le Gras, 1650.

Vingt-deuxiesme tome du Mercure françois ou suite de l'Histoire de nostre Temps, sous le Regne du Tres-Chrestien & Tres-Auguste Roy de France & de Navarre Louis XIII. En l'année 1638, Paris, Olivier de Varennes, 1646.

Voyage de Monsieur le Prince de Condé en Italie depuis son partement du camp de Montpellier jusques à son retour en sa maison de Mouron, ensemble les remarques des choses les plus notables qu'il a veues en sondit voyage, Bourges, J. Coppin, 1624.

1.3. Sources éditées

AVENEL Martial (ed.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Imprimerie impériale, 1863-1867, vol. 5- 6.

BABIN Jean-Baptiste et CROIX Alain (eds.), *La Bretagne d'après l'itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, PUR, 2006.

BOYVIN Jean, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté, et son heureuse délivrance*, Dole, les Éditions de la Passerelle, 2018 [1637]

CARDINAL DE RETZ, *Mémoires*, Édition de Simone Bertiére., Paris, Le Livre de Poche (coll. « La Pochothèque »), 1998.

CHÉRUEL Adolphe (ed.), *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, Paris, Imprimerie impériale, 1860, 2 vol.

CHÉRUEL Adolphe (ed.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1644 - décembre 1647)*, Paris, Imprimerie nationale, 1872-1879, vol. 1 et 2.

CHÉRUEL Adolphe et AVENEL Georges D' (eds.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (juillet 1657 - août 1658)*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, vol. 8.

COMTE DE BUSSY-RABUTIN, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2010 [1696].

DE BEAUCHAMP Raymond, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, Paris, Renouard, 1902.

DELON Jacques (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, Paris, Honoré Champion, 2005, vol. IV.

DELON Jacques (ed.), *Œuvres complètes du cardinal de Retz*, Paris, Honoré Champion, 2007, vol. V.

DUBUISSON-AUBENAY François-Nicolas Baudot, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1898, 2 vol.

DUBUISSON-AUBENAY François-Nicolas Baudot, *Itinéraire de Normandie*, Rouen, A. Lestringant, 1911.

DUBUISSON-AUBENAY François-Nicolas Baudot, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Paris, Éditions du Layeur, 2000, 2 vol.

DU PLESSIS-BESANÇON Bernard, *Mémoires de Du Plessis-Besançon publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1892.

FARGES Louis, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française - Pologne*, Paris, Félix Alcan, 1888, vol. 1.

GRILLON Pierre, *Les papiers de Richelieu*, Paris, A. Pedone, 1975, vol. 1.

HAMY Ernest-Théodore (ed.), *Correspondance du cardinal Mazarin avec le maréchal d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1904.

HAUSHALTER Mathilde, *Édition de la correspondance du nonce en France Girolamo Grimaldi-Cavalleroni (1641-1644)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2017.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964.

LAPEYRÈRE Isaac de, *Du rappel des Juifs, 1643*, traduit par Mathilde Anquetil-Auletta, Paris, Honoré Champion, 2012.

LECESTRE Léon (ed.), *Mémoires de Gourville publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1895, 2 vol.

MAGNE Émile (ed.), *Le Grand Condé et le duc d'Enghien : lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV (1660-1667)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1920.

MAURY Alfred, *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise*, Paris, Plon, 1872.

MICHAUD Louis-Gabriel et POUJOULAT Jean-Joseph-François (eds.), *Mémoires de Omer Talon, avocat général en la cour de Parlement de Paris, continués par Denis Talon, son fils*, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil (coll. « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France Michaud et Poujoulat »), 1839.

MICHAUD Louis-Gabriel et POUJOULAT Jean-Joseph-François (eds.), *Mémoires de Pierre Lénét, procureur-général au parlement de Dijon et conseiller d'État*, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil (coll. « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France Michaud et Poujoulat »), 1838.

NAUDÉ Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Les éditions de Paris, 1988 [1639].

PETITOT Claude-Bernard (ed.), *Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1638*, Paris, Foucault, 1823, vol.1 et vol.10.

PETITOT Claude-Bernard et MONMERQUÉ Louis-Jean-Nicolas (eds.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France. Mémoires du maréchal de Gramont : tome I*, Paris, Foucault, 1826.

QUEYROUX Fabienne (ed.), *Le Groenland retrouvé : la « Relation du Groenland » d'Isaac de Lapeyrère*, Toulouse, Anacharsis, 2014.

RAPIN René, *Mémoires du P. René Rapin de la Compagnie de Jésus 1644-1667*, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1865, vol.1.

RODIÈRE Roger, *Promenades épigraphiques : Le voyage de Dubuisson-Aubenay à Abbeville en 1647*, Abbeville, impr. de F. Paillart, 1909.

SAIGE Gustave (ed.), *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (1648-1652)*, Paris, Honoré Champion, 1883, 2 vol.

SUE Eugène, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1839, 3 vol.

TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes*, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »), 1960-1961, 2 vol.

TAMIZEY DE LARROQUE Ph. (ed.), *Lettres de Peiresc*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, vol.5.

TAMIZEY DE LARROQUE Philippe, « Lettres de Jean et de Pierre Bourdelot à Peiresc », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1897, vol. 4, n° 1, p. 98-121.

TAMIZEY DE LARROQUE Philippe (ed.), *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, 2 vol.

Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lénét durant la Fronde, Paris, Imprimerie de A. Wittersheim, 1855.

Lettres de Pierre Des Noyers, secrétaire de la reine de Pologne Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et de Nevers, pour servir à l'histoire de Pologne et de Suède de 1655 à 1659, Berlin, E. Bock, 1859.

2. Études

ABDELA Sophie, CARTRON Maxime et DION Nicholas, *Histoire de l'édition: enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

ADAM Antoine, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997.

AIMÉ Cherest, « Un médecin du grand monde au XVII^e siècle », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, 1861, vol. 3, p. 3-53.

ALAZARD Florence (ed.), *Correspondances urbaines : les corps de ville et la circulation de l'information (XVI^e-XVII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2020.

ALÈGRE Léon, *La baronnie de Bagnols*, Nîmes, Imprimerie générale, 1908.

ALLAIRE Étienne, *La Bruyère dans la maison de Condé : études biographiques et historiques sur la fin du XVII^e siècle*, Paris, Didot, 1886, 2 vol.

AMSTUTZ Delphine, « Être ou ne pas être secrétaire au XVII^e siècle. Les parcours croisés de Jean-Louis Guez de Balzac et de Guillaume Girard » dans Delphine Amstutz, Paul-Victor Desarbres, Nicolas Schapira et Claire Sicard (eds.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 235-252.

ANDRAULT Raphaële, « Guérir de la folie. La dispute sur la transfusion sanguine, 1667-1668 », *Dix-septième siècle*, 2014, vol. 264, n° 3, p. 509-532.

ANDRÉ Sylvain, CASTEJÓN Philippe et MALAPRADE Sébastien (eds.), *Arcana imperii : gouverner par le secret à l'époque moderne (France, Espagne, Italie)*, Paris, Les Indes savantes, 2019.

ARANDA Mauricio et SIMONPOLI Nicolas, « Aller aux archives, entrer sur le terrain ? », *Genèses*, 2018, vol. 3, n° 112, p. 123-139.

ASCARI Maurizio, « The Rise of the Grand Tour: Higher Education, Transcultural Desire and the Fear of Cultural Hybridisation », *Linguæ*, 2015, vol. 14, n° 1, p. 9-32.

ASH Eric H., *Power, Knowledge, and Expertise in Elizabethan England*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.

ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES DES UNIVERSITÉS, *L'Information à l'époque moderne. Actes du colloque de 1999*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.

AUCANTE Vincent, « La controverse entre Descartes et Harvey » dans *La philosophie médicale de Descartes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 187-228.

AVEZOU Laurent, « Autour du Testament politique de Richelieu : à la recherche de l'auteur perdu (1688-1778) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2004, vol. 162, n° 2, p. 421-453.

- BANNISTER Mark, *Condé in context: Ideological Change in Seventeenth-Century France*, Oxford, Legenda, 2000.
- BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2012 [1999].
- BAYARD Françoise, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1987.
- BAZIÈRE Guillaume, *Dubuisson-Aubenay : mémoire et écriture du temps de la Fronde*, mémoire de master 2 sous la direction de Christian Jouhaud, EHESS, Paris, 2015, 215 p.
- BAZIÈRE Guillaume, « L'abbé Pierre Michon Bourdelot : figure érudite et logiques domestiques dans l'entourage du Grand Condé » dans *Reconnaître l'érudition - Actes de la journée d'études des doctorants du CSLF, Paris Nanterre, 6 juin 2018*, Paris, La Taupe Médite, 2019, p. 15-34.
- BAZIÈRE Guillaume, « Présence érudite et savoirs politiques dans la correspondance du Grand Condé », *Arborescences : revue d'études françaises*, 2019, n° 9, p. 49-67.
- BEAUREPAIRE Pierre-Yves (ed.), *La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Université, 2002.
- BEAUREPAIRE Pierre-Yves, HÄSELER Jens et MCKENNA Antony, *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006.
- BEAUREPAIRE Pierre-Yves et HERMANT Héloïse (eds.), *Entrer en communication de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- BEAUREPAIRE Pierre-Yves (ed.), *La communication en Europe de l'âge classique au siècle des Lumières*, Paris, Belin, 2014.
- BEAUVOIS Daniel, *La Pologne des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2022.
- BÉGUIN Katia, *Patrons et mécènes au Grand siècle : les princes de Condé (1630-1709)*, thèse de doctorat, Université Paris 1, Paris, 1997.
- BÉGUIN Katia, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- BÉGUIN Katia, « De la finance à l'intendance ou la reconversion réussie de Jean Hérauld de Gourville (1625-1703) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 1999, vol. 46-3, n° 3, p. 435-456.
- BÉGUIN Katia, « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653). La mort de la politique ancienne ? », *Politix*, 2001, vol. 14, n° 56, pp. 43-54.
- BEIK William, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France: State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

BEIK William, *Urban Protest in Seventeenth-Century France: the Culture of Retribution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

BELMONTE Jean-François, « Les rivalités entre les chirurgiens et les médecins au XVII^e siècle » dans Gilbert Larguier (ed.), *Métiers et gens de métiers en Roussillon et en Languedoc, XVII^e-XVIII^e siècles*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2018, p. 101-112.

BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

BÉLY Lucien (ed.), *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004.

BÉLY Lucien, *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

BÉLY Lucien, « L'écrivain diplomate des Temps modernes, entre nécessité politique et pratique culturelle » dans Laurence Badel, Gilles Ferragu, Stanislas Jeannesson et Renaud Meltz (eds.), *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition. XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 31-42.

BÉLY Lucien, « Peut-on parler d'une culture diplomatique à l'époque moderne ? », *Caliban. French Journal of English Studies*, 2015, n° 54, p. 13-32.

BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe: XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

BERCÉ Yves-Marie, *Histoire des Croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, 2 vol.

BERCÉ Yves-Marie, « Les conduites de fidélités : des exemples aquitains » dans Yves Durand (ed.), *Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 125-138.

BERCÉ Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds*, Paris, Gallimard, 1991 [1974].

BERCÉ Yves-Marie, « L'affaire des caraques échouées (1627) et le droit de naufrage » dans Martine Acerra, Jean-Pierre Poussou, Michel Vergé-Franceschi et André Zysberg (eds.), *État, marine et société. Hommage à Jean Meyer*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, p. 15-24.

BERCÉ Yves-Marie, « Les capitaines malheureux » dans Yves-Marie Bercé (ed.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 35-60.

BERCÉ Yves-Marie, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, Paris, CNRS éditions, 2013.

BÉRENGER Agnès et DARD Olivier (eds.), *Gouverner par les lettres, de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Metz, Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2015.

BERGIN Joseph, *L'ascension de Richelieu*, traduit par Philippe Delamare, Paris, Payot, 1993.

BÉROUJON Anne, « Comment la science vient aux experts : l'expertise d'écriture au XVII^e siècle à Lyon », *Genèses*, 2008, vol. 70, n° 1, p. 4-25.

BERTIÈRE Simone, *Mazarin : Le maître du jeu*, Paris, Éditions de Fallois, 2007.

BITSCH Caroline, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646 : exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

BLAIR Ann, *Too Much to Know. Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven & London, Yale University Press, 2011.

BLAIR Ann, *L'entour du texte : la publication du livre savant à la Renaissance*, Paris, BnF Éditions, 2021.

BLANQUIE Christophe, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie & société*, 1995, vol. 14, n° 3, p. 427-443.

BLANQUIE Christophe, « Institutions bourgeoises, institutions frondeuses », in *Adhésions et résistances à l'état en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, pp. 91-110.

BLANQUIE Christophe, « L'impossible histoire de l'Ormée », *Annuaire d'études françaises de l'université de Moscou*, 2007, pp. 132-150.

BLANQUIE Christophe, *Saint-Simon ou la politique des Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

BLANQUIE Christophe, « Du Journal aux Mémoires. Bussy, mestre de camp général de la cavalerie légère » dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (eds.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 51-65.

BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

BLUCHE François, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard (coll. « Les Indispensables de l'histoire »), 2005 [1990]

BLUM Anna, *La diplomatie de la France en Italie du Nord au temps de Richelieu et de Mazarin : « les sages jalousies »*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

BONNAFFÉ Edmond, *Physiologie du curieux*, Paris, Jules Martin, 1881.

BOTS Hans et WAQUET Françoise, *La République des Lettres*, Paris - Louvain, Belin - De Boeck, 1997.

BOUDREAU Claire, FIANU Kouky et GAUVARD Claude (eds.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, pp. 69-72.

BOURDIN Philippe et LE BRAS Stéphane (eds.), *Les fausses nouvelles : un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2018.

BOURQUIN Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1994.

BOUTIER Jean (ed.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Pulim, 2008.

BOUTIER Jean et BRUSCHI Andrea, « Dans les "armoires" de Baluze : constitution, organisation et pratiques des archives épistolaires d'un savant du Grand Siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2013, n° 171, p. 65-107.

BOUTIER Jean et CHAPRON Emmanuelle, « Utiliser, archiver, éditer : usages savants de la correspondance en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2013, n° 171, p. 7-49.

BOUTIER Jean, LANDI Sandro et ROUCHON Olivier, *La politique par correspondance : les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

BOUTROUE Marie-Elisabeth, « Paolo Boccone et l'académie Bourdelot » dans Marc Deramaix, Perrine Galand-Hallyn, Ginette Vagenheim et Jean Vignes (eds.), *Les académies dans l'Europe humaniste : idéaux et pratiques*, Genève, Droz, 2008, p. 663-677.

BOUVET Maurice, « Les laboratoires parisiens de Nicolas Lémery », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 1950, vol. 38, n° 126, p. 24-30.

BRAUN Guido, « La rédaction des articles du traité de Münster concernant la cession des Trois-Évêchés et de l'Alsace à la France » dans Olivier Poncet (ed.), *Diplomatique et diplomatie : Les traités (Moyen-Âge-début du XIX^e siècle)*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes (coll. « Études et rencontres »), 2021, p. 105-138.

BRÉTÉCHÉ Marion, *Les compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

BRÉTÉCHÉ Marion, « De l'incertain à la fiction : quel mode de dire-vrai dans la presse politique d'Ancien Régime ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 juillet 2021, n° 149, p. 105-127.

BRÉTÉCHÉ Marion et HERMANT Héloïse (eds.), *Parole d'experts : une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

BRIZAY François, « Introduction » dans *Érudition et culture savante de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

BRU Thérèse et LA FOREST D'ARMAILLÉ Solène de (eds.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017.

CABANEL Patrick, *Histoire des protestants en France (XVI^e-XXI^e siècle)*, Paris, Fayard, 2012.

CAILLOU François (ed.), « Les finances, principal enjeu, de la rivalité entre officiers et commissaires » dans *Une administration royale d'Ancien Régime : le bureau des finances de Tours*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, vol. 2/1, p. 177-293.

CALAFAT Guillaume, « Familles, réseaux et confiance dans l'économie de l'époque moderne. Diasporas marchandes et commerce interculturel », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011, 66e année, n° 2, p. 513-531.

CALLARD Caroline, « Publier la réputation : la folie d'un Florentin » dans Christian Jouhaud et Alain Viala (eds.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 177-191.

CALLARD Caroline, « Se gouverner dans la mobilité : érudits et patriciens entre Rome et Florence au XVII^e siècle », *Mélanges de l'école française de Rome*, 2007, vol. 119, n° 1, p. 173-183.

CANAL Séverin, « Les origines de l'intendance de Bretagne (suite) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1911, vol. 27, n° 4, p. 657-675.

CAPRON Loïc, *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin [en ligne]*, Paris, Bibliothèque Interuniversitaire de Santé, 2018 [URL: <https://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/>, consulté le 15/08/2023].

CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, Genève, Droz, 1989, 2 vol.

CARSALADE DU PONT Jules DE, « Histoire de trois barons de Poyanne (de 1567 à 1660) », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la société historique de Gascogne*, 1879, XX.

CARSALADE DU PONT Jules DE, « Histoire de trois barons de Poyanne - suite », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la société historique de Gascogne*, 1880, XXI.

CASSAN Michel, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

CAVAILLÉ Jean-Pierre, « Le "libertinage érudit" : fertilité et limites d'une catégorie historiographique », *Les Dossiers du Grihl*, 3 août 2022, Hors-série n°3.

CAVAILLÉ Jean-Pierre, « Libérer le libertinage. Une catégorie à l'épreuve des sources », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009, 64e année, n° 1, p. 45-78.

CERDEIRA Virginie, *Le Mercure François : écrire et publier l'histoire du temps présent (1611-1648)*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2016.

CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

CERUTTI Simona, « Clientèle et confiance : Les conflits entre le gouvernement central et les élites urbaines à Turin aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (eds.), *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, p. 149-163.

CHAGNIOT Jean, *Guerre et société à l'Époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

CHALINE Olivier, « Les campagnes de Bussy-Rabutin », *Dix-septième siècle*, 2008, vol. 241, n° 4, p. 645-655.

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (eds.), *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant (1600-1830)*, Paris, Fayard, 1990 [1984].

CHENY Anne-Marie, *Une bibliothèque byzantine : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la fabrique du savoir*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

CHÉROT Henri, *Trois éducations princières au dix-septième siècle. Le grand Condé, son fils, le duc d'Enghien, son petit-fils, le duc de Bourbon (1630-1684)*, Lille, Desclée, de Brouwer, 1896.

CHEVAUCHÉ Sylvain, *Confiscations en Catalogne française (1642-1652). La faveur royale loin du roi*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2015.

CONSTANT Jean-Marie, *Les Conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu.*, Paris, Hachette, 1987.

CONSTANT Jean-Marie, « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel » dans Philip Benedict (ed.), *Reformation, revolt and civil war in France and the Netherlands, 1555-1585*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 1999, p. 69-82.

CONSTANT Jean-Marie, *Gaston d'Orléans : prince de la liberté*, Paris, Perrin, 2013.

CONSTANT Jean-Marie, *C'était la Fronde*, Paris, Flammarion, 2016.

CORAILLON Cédric, « Les deux morts de Louis XIII », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2008, vol. 55-1, n° 1, p. 50-73.

CORENS Liesbeth, PETERS Kate et WALSHAM Alexandra, *Archives & Information in the Early Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

CORNETTE Joël, *La Mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998.

CORVISIER André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.

CORVISIER André, *Les Hommes, la guerre et la mort*, Paris, Économica, 1985.

CORVISIER André (ed.), *Histoire militaire de la France I. Des origines à 1715*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

CORVISIER André, *La guerre : essais historiques*, Paris, Perrin, 2005 [1995].

COSANDEY Fanny, *La Reine de France : symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000.

COSANDEY Fanny et DESCIMON Robert, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points Histoire »), 2002.

COSANDEY Fanny (ed.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

COSANDEY Fanny, « Préséances et sang royal. Le rite comme construction d'un mythe identitaire », *Cahiers de la Méditerranée*, 2008, n° 77, p. 19-26.

COSANDEY Fanny, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

CROUZET Denis, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol.

DANDREY Patrick (ed.), *Dictionnaire des lettres françaises : le XVII^e siècle*, Paris, Fayard - Librairie générale française, 1996.

DAUSSY Hugues, *Le parti huguenot : chronique d'une désillusion, 1557-1572*, Genève, Droz, 2014.

DE VIVO Filippo, *Information and Communication in Venice: Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

DEBBAGI BARANOVA Tatiana, *À coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Librairie Droz, 2012.

DEGUIN Yohann, « Pour une histoire éditoriale des mémoires d'Ancien Régime » dans Sophie Abdela, Maxime Cartron et Nicholas Dion (eds.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 245-260.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (eds.), *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 2 vol.

DELATOUR Jérôme et SARMANT Thierry, « La charge de bibliothécaire du roi aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1994, vol. 152, n° 2, p. 465-502.

DELATOUR Jérôme, *Les livres de Claude Dupuy : une bibliothèque humaniste au temps des guerres de religion*, Villeurbanne, Éditions de l'enssib, 1998.

DELATOUR Jérôme, « Le cabinet des frères Dupuy », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 (Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004), p. 287-328.

DELATOUR Jérôme, « Les frères Dupuy et leurs correspondances » dans Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots et Jens Häsel (eds.), *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres: études de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 61-101.

DELATOUR Jérôme, « Le Cabinet des frères Dupuy », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique, du monde des juristes et du livre juridique*, 2006, p. 157-200.

DELDICQUE Mathieu (ed.), *Le Grand Condé : Le rival du Roi-Soleil ?*, Gand, Snoeck, 2016.

DELOCHE Maximin, « Les vrais Mémoires du cardinal de Richelieu », *Revue des questions historiques*, 1928, vol. 13, n° 109, p. 257-312.

DENÉCÉ Éric et BRUN Patrice (eds.), *Renseignement et espionnage pendant l'Antiquité et le Moyen-Âge*, Paris, Ellipses, 2019.

DENÉCÉ Éric et LÉTHENET Benoît (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021.

DENICHOU René Jean, *Un médecin du Grand siècle : l'Abbé Bourdelot*, Paris, Louis Arnette, 1928.

DEPRETTO Laure, *Informers et raconter dans la Correspondance de Madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

DESAIVRE Léo, *Deux voyageurs en Poitou au XVII^e siècle : Dubuisson-Aubenay et Léon Godefroy*, Poitiers, Blais et Roy, 1903.

DESCIMON Robert, « Le financement frondeur de la Guerre de Paris », in *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984.

DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », *XVII^e siècle*, 1984, vol. 4, n° 145.

DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde (1652) ? », *Mouvements populaires et conscience sociale XVI^e - XIX^e siècles*, 1985.

DESCIMON Robert, « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 2, p. 397-422.

DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, *La France du premier XVII^e siècle : 1594-1661*, Paris, Belin (coll. « Sup. Histoire »), 1996.

DESCIMON Robert, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652). Paris et la Fronde des Princes », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1999, vol. 54, n° 2, p. 319-351.

DESENCLOS Camille, « Transposer pour mieux transporter. Pratiques du chiffre dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle » dans Thérèse Bru et Solène de la Forest d'Armaillé (eds.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 125-143.

DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

DHOMBRES Nicole, « 1604 : Peiresc le politique, Peiresc l'Européen », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 (Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004), p. 344-377.

DIBON Paul, « Les échanges épistolaires dans l'Europe savante du XVII^e siècle », *Revue de Synthèse*, 1976, vol. 97, n° 81-82, p. 31-50.

DONATO Maria Pia et SAADA Anne (eds.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

DOOLEY Brendan, « De bonne main : les pourvoyeurs de nouvelles à Rome au XVII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1999, vol. 54, n° 6, p. 1317-1344.

DOOLEY Brendan et BARON Sabrina Alcorn (eds.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, London, Routledge, 2001.

DOOLEY Brendan (ed.), *The Dissemination of News and the Emergence of Contemporaneity in Early Modern Europe*, Farnham, Ashgate, 2010.

DRÉVILLON Hervé, *Les rois absolus : 1629-1715*, Paris, Belin, 2011.

DRÉVILLON Hervé, *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005.

DRÉVILLON Hervé et WIEVIORKA Olivier (eds.), *Histoire militaire de la France. I. Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin - Ministère des Armées, 2018.

DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.

DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

DUCCINI Hélène, « Les trompettes de la renommée pendant la Fronde : la bataille de Lens, 20 août 1648 » dans Marie-France Auzépy et Joël Cornette (eds.), *Des images dans l'histoire*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 2008, p. 119-143.

DUCÉRÉ Édouard, « Recherches historiques sur le siège de Fontarabie en 1638 », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1880.

DUCHÊNE Roger, « Chez Amalthée » dans *Madame de La Fayette*, Paris, Fayard (coll. « Hors collection »), 1988, p. 190-197.

DUCHÊNE Roger et RONZEAUD Pierre (eds.), *La Fronde en questions : actes du 18e colloque du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989.

DULONG Claude, *La Fortune de Mazarin*, Paris, Perrin, 1990.

DUMA Jean, « Librairie et polémique politique (1610-1618) » dans Mireille Corbier et Gilles Sauron (eds.), *Langages et communication : écrits, images, sons*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (coll. « Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques »), 2017, p. 73-85.

DUMÉZIL Bruno et VISSIÈRE Laurent (eds.), *Épistolaire politique I : gouverner par les lettres*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014.

ÉCOLE BIBLIQUE DE JÉRUSALEM (trad.), *La Bible de Jérusalem*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2019.

FAISANT Étienne, « L'hôtel de Condé, une demeure princière au faubourg Saint-Germain (1582-1666) », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, 2015, vol. 94, n° 1, p. 243-283.

FEILLET Alphonse, *La misère au temps de la Fronde et Saint Vincent de Paul ou un chapitre de l'histoire du paupérisme en France*, Paris, Didier, 1862.

FERNANDEZ-LACÔTE Hélène, *Les procès du Cardinal de Richelieu : droit, grâce et politique sous Louis Le Juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

FERRER-BARTOMEU Jérémie, *L'État à la lettre. Institutions de l'écrit et configurations de la société administrative durant les guerres de religion (vers 1570 - vers 1610, royaume de France)*, thèse de doctorat, École nationale des chartes, Paris, 2017.

FERRER-BARTOMEU Jérémie, « Le “tremblé” des correspondances. Information, préparation et projection des décisions politiques dans les “bureaux” des secrétaires d'État sous le règne d'Henri III » dans Solène La Forest d'Armaillé et Thérèse Bru (eds.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 15-52.

FERRER-BARTOMEU Jérémie, « L'État à la lettre », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2017, n° 134, p. 41-63.

FERRER-BARTOMEU Jérémie, « Quand le pouvoir vint à l'écrit », *Genèses*, 20 avril 2022, vol. 126, n° 1, p. 11-33.

FERRER-BARTOMEU Jérémie, *L'État à la lettre. Écrit politique et société administrative en France au temps des guerres de religion (vers 1560 - vers 1620)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.

FERRIER Didier, « Peiresc juriste », *Sciences et Techniques en Perspective*, 2005, vol. 9, 1 [Actes du colloque international tenu à Peyresq du 26 au 30 août 2004], p. 331-341.

FESSENDEN Nicholas Buck, *Épernon and Guyenne: Provincial Politics under Louis XIII*, Ph.D., Columbia University, New York, 1972.

FEYEL Gilles, *L'Annonce et la nouvelle. La presse de l'information en France sous l'Ancien Régime (1630 - 1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

FEYEL Gilles, « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633) », *Le Temps des médias*, 2003, vol. 1, n° 1, p. 175-189.

FOGEL Michèle, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français : lettres royales et mandements épiscopaux ordonnant le Te Deum pour les victoires et la paix (XVII^e-XVIII^e siècles) » dans Pierre Rétat (ed.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (coll. « Hors collection »), 2021, p. 141-149.

FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.

FOISIL Madeleine, « Parentèle et fidélité autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde » dans Durand, Yves (ed.), *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 153-168.

FONCK Bertrand, « Le commandement des armées et ses enjeux sous Louis XIV », *Revue historique des armées*, 15 juin 2011, n° 263, p. 17-27.

FOSSIER ARNAUD, PETITJEAN JOHANN, et REVEST CLÉMENCE (eds.), *Écritures grises : les instruments de travail des administrations, XII^e-XVII^e siècle*, Paris-Rome, École des chartes - École française de Rome, 2019.

FOSSIER François, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue historique*, 1977, CCLVIII.

FOSSIER François, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, septembre 1985, n° 32.

FOUCAULT Didier, « Pierre Michon Bourdelot, figure controversée d'un familier de Christine en Suède », *Revue d'histoire nordique - Nordic historical review*, 2017, n° 24, p. 35-56.

FOURNIER-PLAMONDON Anne-Sophie, *Pratiques d'écriture et exercice du pouvoir : du centre aux marges : localiser Antoine Godeau (1605-1672)*, thèse de doctorat, EHESS - Université de Laval, Paris - Québec, 2016.

FRAENKEL Béatrice, « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 2007, vol. 121-122, n° 3, pp. 101-112.

FUMAROLI Marc, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » dans *La diplomatie de l'esprit*, Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 1998, p. 183-215.

FUMAROLI Marc, *La République des Lettres*, Paris, Gallimard, 2015.

GAL Stéphane, « Gens de guerre et gens des villes, entre haine et nécessité : l'exemple de la défense de Grenoble dans la seconde moitié du XVI^e siècle » dans Philippe Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, vol.1, p. 185-197.

GANTET Claire, *Guerre, paix et construction des États (1618-1714)*, Paris, Seuil, 2003.

GANTET Claire et LEBEAU Christine, *Le Saint-Empire (1500-1800)*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), 2018.

GAUDRIAULT Raymond et GAUDRIAULT Thérèse, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, CNRS - J. Telford, 1995.

GELLARD Matthieu, *Une reine épistolaire : lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

GENÊT Stéphane, *Les espions des Lumières : actions secrètes et espionnage militaire au temps de Louis XV*, Paris, Nouveau monde éditions - Ministère de la défense, DMPA, 2013.

GENÊT Stéphane, « Renseignement et espionnage militaire à l'époque des Lumières » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021, p. 243-258.

GÉNÉTIOT Alain, « Sarasin, un écrivain dans la Fronde » dans Philippe Chométy et Sylvie Requemora-Gros (eds.), *Gueux, frondeurs, libertins, utopiens : Autres et ailleurs du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (coll. « Textuelles »), 2020, p. 51-60.

GIRARD Pierre, LEDUC Christian et RIOUX-BEAULNE Mitia (eds.), *Modernité et académies scientifiques européennes*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

GOUBERT Pierre, *Mazarin*, Paris, Pluriel (coll. « Pluriel »), 2011 [1990].

GOUHIER Pierre, « Mercenaires irlandais au service de la France (1635-1664) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1968, vol. 15, n° 4, p. 672-690.

GOY Jean de, *Les affaires des princes de Condé en Berry et en Bourbonnais*, Bourges, A. Tardy, 1931.

GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009.

GRELL Chantal, *L'histoire entre érudition et philosophie : étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

GRELL Chantal, « Astrologie et politique au milieu du XVII^e siècle : les “nativités” et “révolutions” de Boulliau et de des Noyers », *Dix-septième siècle*, 2015, vol. 266, n° 1, p. 43-53.

GRELL Chantal, « Amarille, reine des Scythes : une princesse française à la cour de Pologne (1646-1667) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en*

Europe, XVI^e-XIX^e siècle - European Court Societies, 16th to 19th Centuries, 4 février 2021, n° 18.

GRIHL, *Écriture et action : XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

GRONAU-CHENILLET Heide, « Le parlement de Bourgogne et l'intendant sous les ministères de Richelieu et de Mazarin : du clientélisme condéen vers la fidélité au roi » dans Jacques Poumarède et Jack Thomas (eds.), *Les Parlements de province : Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVII^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1996, p. 443-452.

GUÉDON Jean-Claude, « Protestantisme et chimie : le milieu intellectuel de Nicolas Lémery », *Isis*, 1974, vol. 65, n° 2, p. 212-228.

GUÉRIN Marius, « Jacques Carpentier de Marigny, chansonnier de la Fronde, poète et prosateur nivernais (1615-1673) », *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 1920, 2ème série, n° 8, p. 1-114.

GUÉRINOT Sophie, *L'Exil de Marie de Médicis : actions et informations politiques (1631-1642)*, Paris, Classiques Garnier, 2022.

GYSEL Carlos, « Bernardin Martin et sa "Dissertation sur les Dents" », *Actualités odontostomatologiques*, 1980, p. 59-71.

HAASE-DUBOSC Danielle, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2001, n° 13, p. 43-67.

HADDAD Élie, *Fondation et ruine d'une « maison » : histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2009.

HADDAD Élie, « La "maison" noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVI^e et XVII^e siècles » dans Anna Bellavitis, Laurence Croq et Monica Martinat (eds.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 2009, p. 203-218.

HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2004.

HAFFEMAYER Stéphane, BEAUREPAIRE Pierre-Yves, HÄSELER Jens et MCKENNA Antony, « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle » dans *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 59-66.

HAFFEMAYER Stéphane, REBOLLAR Patrick et SORDET Yann, *Histoire et civilisation du livre vol. 12. Mazarinades, nouvelles approches*, Genève, Droz, 2016.

HARDING Robert R., *Anatomy of a Power Elite. The Provincial Governors of Early Modern France*, Yale University Press., New Haven-London, 1978.

HAZON Jacques-Albert et BERTRAND Thomas-Bernard, *Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine en l'université de Paris depuis 1110, jusqu'en 1750*, Paris, Benoît Morin, 1778.

HEAD Randolph, *Making Archives in Early Modern Europe: Proof, Information, and Political Record-Keeping*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

HERMANT Héloïse, *Les Chroniqueurs d'Aragon et les pouvoirs de l'écrit : les tisseurs du temps*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.

HILDESHEIMER Françoise (ed.), *Testament politique de Richelieu*, Paris, Honoré Champion, 2012.

HOLT Mack P., « Culture populaire et culture politique au XVII^e siècle : l'émeute de Lanturelu à Dijon en février 1630 », *Histoire, économie & société*, 1997, vol. 16, n° 4, p. 597-615.

HOMÈRE, *Odyssée*, traduit par Victor Bérard, Paris, Le Livre de Poche, 1996 [1931].

HOUDARD Sophie, « Vie de scandale et écriture de l'obscène : hypothèses sur le libertinage de mœurs au XVII^e siècle », *Tangence*, 2001, n° 66, p. 48-66.

HUGON Alain, *Au service du Roi Catholique : « Honorables ambassadeurs » et « divins espions »*. *Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez (coll. « Bibliothèque de la Casa de Velázquez »), 2017.

JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

JOUANNA Arlette, « Faveur et favoris : l'exemple des Mignons de Henri III » dans Robert Sauzet (ed.), *Henri III et son temps. Actes du colloque du Centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989*, Paris, Vrin, 1992, p. 155-165.

JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique et LE THIEC Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.

JOUANNA Arlette, *Le sang des princes : les ambiguïtés de la légitimité monarchique*, Paris, Gallimard, 2022.

JOUHAUD Christian, « Geoffroy Gay : une lecture de la Fronde bordelaise », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1979, vol. 91, n° 143, p. 273-295.

JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009 [1985].

JOUHAUD Christian, « Propagande et action au temps de la Fronde », *Publications de l'École Française de Rome*, 1985, vol. 82, n° 1, p. 337-352.

JOUHAUD Christian, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) » dans Philippe Contamine (ed.), *L'État et les Aristocraties (France, Angleterre, Écosse) - XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 335-355.

JOUHAUD Christian, « Le duc et l'archevêque : action politique, représentations et pouvoir au temps de Richelieu », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1986, vol. 41, n° 5, p. 1017-1039.

JOUHAUD Christian, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991.

JOUHAUD Christian, « Les *Mémoires* de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots / Les langages du politique*, 1992, n° 32, p. 81-93.

JOUHAUD Christian et MERLIN Hélène, « Mécènes, patrons et clients », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 octobre 1993, n° 21, p. 47-62.

JOUHAUD Christian, *Les pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

JOUHAUD Christian et VIALA Alain (eds.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.

JOUHAUD Christian, « Les libelles en France au XVII^e siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2003, n° 90-91, p. 33-45.

JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas, *Histoire, Littérature, Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

JOUHAUD Christian, *Richelieu et l'écriture du pouvoir : autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015.

JOUHAUD Etienne, *L'expérience du Levant à l'automne de la Renaissance : le « Voyage de Constantinople »*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

JUREN Vladimir, « Les projets de Dubuisson-Aubenay pour les jetons du Conseil d'État », *Revue numismatique*, 1976, 6e série, n° 18, p. 156-170.

KAISER Wolfgang et BUTI Gilbert, « Moyens, supports et usages de l'information marchande à l'époque moderne », *Rives nord-méditerranéennes*, 30 juin 2007, n° 27, p. 7-11.

KANE Oumar, « Marshall McLuhan et la théorie médiatique : genèse, pertinence et limites d'une contribution contestée », *Tic & Société*, 2016, vol. 10, n° 1.

KELLER-RAHBÉ Edwige, *Privilèges de librairie en France et en Europe, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

KETTERING Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

KLEN Michel, « Les cabinets noirs de la Renaissance à la Révolution » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 2021, p. 43-54.

KOSSMANN Ernst Heinrich, *La Fronde*, Leiden, Universitaire pers Leiden, 1954.

KRASZEWSKI Igor, « Les mariages entre l'aristocratie et la noblesse française et polonaise au XVII^e siècle. Le problème d'égalité sociale des époux » dans Michel Figeac et Jaroslaw Dumanowski (eds.), *Noblesse française et noblesse polonaise : Mémoire, identité, culture (XVI^e - XX^e siècles)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (coll. « Politiques et élites »), 2019, p. 315-326.

KRIEGL Blandine, *L'histoire à l'âge classique*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 [1988], 3 vol.

KÜHNER Christian, « Le prince et le cardinal. Amitiés et rivalités politiques dans la France du Grand siècle au prisme d'une lettre de Condé à Mazarin », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2016, N° HS 11, n° 3, p. 167-172.

LAMARRE Christine, « Les Lanturelus de Dijon en 1630, le peuple en rébellion ? » dans Philippe Guignet (ed.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, p. 29-41.

LAMY Jérôme, « Le problème des longitudes en mer dans les traités d'hydrographie des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire & mesure*, 2006, XXI, n° 2, p. 95-120.

LARCADE Véronique, « L'affaire de Fontarabie (1638-1639) : l'exploitation politique d'une défaite » dans *La défaite. Études offertes à Annie Rey-Goldzeiguer*, Reims, Presses universitaires de Reims, 1994, p. 29-42.

LARCADE Véronique, *Jean-Louis Nogaret de la Valette, duc d'Épernon (1554-1642) : une vie politique*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, Paris, 1995.

LARCADE Véronique, « La clientèle du duc d'Épernon dans le Sud-Ouest du royaume », *Annales du Midi*, 1996, vol. 108, n° 213, p. 29-37.

LARCADE Véronique, « Le duc d'Épernon et les Guise » dans *Le mécénat et l'influence des Guise*, Paris, Honoré Champion, 1997.

LARCADE Véronique, « Une leçon de ténèbres : Saint-Simon et le premier duc d'Épernon », *Cahiers Saint-Simon*, 1999, vol. 27, n° 1, p. 61-69.

LARCADE Véronique, « Le foudre de guerre et les fanfarons aux parchemins : le duc d'Épernon, bourreau des villes protestantes (1616-1629) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2002, vol. 160, n° 2, p. 605-628.

LATTEUR Olivier, « Sources et méthodes d'un antiquaire du XVII^e siècle : le jésuite Alexandre Wiltheim (1604-1684), "père de l'archéologie luxembourgeoise" », *Les Carnets du LARHRA*, 2019, 2017/2018 | 1.

LE FAUCONNIER Camille, *François Sublet de Noyers. Ad maiorem dei et regis gloriam*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 2007.

LE FAUCONNIER-RIPOLL Camille, « *Mon parent et amy* ». *La solidarité dans une parentèle : l'exemple des Sublet, de la Renaissance à la Révolution.*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2015.

LE MAUFF Julien, *Généalogie de la raison d'État. L'exception souveraine du Moyen Âge au baroque*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

LE PERSON Xavier, « *Pratiques et praticiens* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.

LE PERSON Xavier, *Le Grand Condé : un exil pour l'honneur*, Paris, Fayard, 2023.

LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.

LEBEURIER Pierre-François, *Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure 2e Série, 7e Année.*, Évreux, Pierre Huet, 1868.

LEFEBVRE Pierre, « Aspects de la « fidélité » en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé », *Revue Historique*, 1973, vol. 250, 1 (507), p. 59-106.

LEINER Wolfgang et RONZEAUD Pierre (eds.), *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, G. Narr, 1992.

LEVER Maurice, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

LEVILLAIN Charles-Édouard, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : tentative de définition et problèmes de méthode » dans Ann Thomson, Simon Burrows et Edmond Dziembowski (eds.), *Cultural Transfers: France and Britain in the long eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-56.

LICHTENBERGER André et LEMOINE Jean, *Trois familiers du Grand Condé : l'abbé Bourdelot, le Père Talon, le Père Tixier*, Paris, Honoré Champion, 1908.

LIGNEREUX Yann, *Les rois imaginaires : une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016.

LOISEAU Jérôme, « *Elle fera ce que l'on voudra* » : *la noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.

LONGNON Auguste, « Lettre sur l'origine du titre de prince de Condé et sur la principauté de Condé », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1870, vol. 8, p. 212-218.

LOSKOUTOFF Yvan, « La conversion d'Isaac de La Peyrère (1657) d'après la correspondance du P. François Duneau S. J., agent secret de Mazarin à Rome », *Journal des Savants*, 2018, vol. 1, n° 1, p. 97-115.

LOSKOUTOFF Yvan, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », *Revue de l'histoire des religions*, 2019, n° 236, p. 545-575.

LOVE Harold, *Scribal Publication in Seventeenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

LUCIANI Isabelle, « Écrire pour laisser trace : les recueils manuscrits de François Rebatu (1588-1662) », *Annales du Midi*, 2010, vol. 122, n° 270, p. 175-196.

LYNN John Albert, *Giant of the Grand siècle: The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

MACON Gustave, *Chantilly : les archives, le cabinet des titres*, Paris, Édouard Champion, 1926, 4 vol.

MAILLARD Jean-François, KECSKEMÉTI Judit, PORTALIER Monique et STIRNEMANN Patricia, « L'Europe des humanistes (XIV^e-XVII^e siècles), Répertoire. », *Documents, études et répertoires de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*, 1995, vol. 52, n° 1.

MAÎTRE Myriam, *Les précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999.

MALETTKE Klaus, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle*, 2001, vol. 210, n° 1, p. 113-144.

MALLET Damien, « Pierre Des Noyers, a Scholar and a Courtier », *Kwartalnik Historii Nauki i Techniki*, 28 mars 2019, vol. 2019, Issue 1, p. 139-146.

MARGAIRAZ Dominique et MINARD Philippe (eds.), *L'information économique (XVI^e-XIX^e siècle)*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2017.

MARIN Louis, *Le portrait du roi*, Paris, Les éditions de Minuit, 1981.

MARTIGNON Maxime, « Le courtisan nouvelliste et l'érudit à Versailles : les frères Dangeau et l'archivage de la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [en ligne]*, 2019.

MARTIGNON Maxime, *Publier le lointain à l'époque de Louis XIV : réseaux savants, activité politique et pratiques d'écriture (France, 1670-1720)*, thèse de doctorat, Université Gustave Eiffel, Marne-la-Vallée, 2020.

MARTIGNON Maxime, « Comment reconnaître un expert ? Le cas de l'information maritime à l'époque de Louis XIV » dans *Parole d'experts : une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 93-111.

MARTIGNON Maxime, « Usages et désignation du groupe chez les nouvellistes du temps de Louis XIV », *Les Dossiers du Grihl*, 15 février 2022, vol. 15, n° 1.

MARTIN Sébastien, « La correspondance ministérielle du secrétariat d'État de la Marine avec les arsenaux : circulation de l'information et pratiques épistolaires des administrateurs de la

Marine (XVII^e-XVIII^e siècles) » dans Sylviane Llinares et Jörg Ulbert (eds.), *La liasse et la plume : Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 33-46.

MARTIN Virginie, « En guise de conclusions. Transmettre ou fabriquer l'information ? », *Hypothèses*, 2017, vol. 20, n° 1, p. 157-174.

MARTINEZ Marie-Véronique, « Les conséquences stratégiques et politiques des sièges pyrénéens dans la première moitié du XVII^e siècle » dans Annie Molinié et Alexandre Merle (eds.), *L'Espagne et ses guerres de la fin de la Reconquête aux guerres d'Indépendance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p. 35-57.

MAURIÈS Patrick, *Cabinets de curiosités*, Paris, Gallimard, 2002.

MAZAURIC Simone, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle : « Les conférences du Bureau d'adresse » de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

MAZAURIC Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2009.

MERLIN Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, les Belles Lettres, 1994.

MÉTHIVIER Hubert, *La Fronde*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

MILLER Peter N., *L'Europe de Peiresc : savoir et vertu au XVII^e siècle*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel, 2015 [2000].

MILLER Peter N., *Peiresc's Mediterranean World*, Cambridge, Harvard University Press, 2015.

MIMEUR Vincent, *Les cabinets de curiosités lyonnais: une histoire des êtres et des choses à l'âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

MINGOUS Gautier, « *Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir* » : *Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (vers 1552 - vers 1576)*, thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2019.

MINGOUS Gautier, « La coopération en matière de renseignement entre villes du Lyonnais au début des guerres de Religion (1560-1570) » dans Éric Denécé et Benoît Léthenet (eds.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 2021, p. 57-72.

MINOIS Georges, « Le voyage en Bretagne de Dubuisson-Aubenay » dans Joël Cornette (ed.), *La Bretagne*, Paris, Tallandier, 2018, p. 210-221.

MOOTE Alanson Lloyd, *The Revolt of the Judges: The Parlement of Paris and the Fronde, 1643-1652*, Princeton, Princeton University Press, 1971.

MOREAU Célestin, *Bibliographie des mazarinades*, Paris, J. Renouard et Cie, 1850, 3 vol.

MORERI Louis, *Le Grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1718.

MORERI Louis, *Le grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, Paris, chez les libraires associés, 1759.

MORMICHE Pascale, « Les Condé et les sciences : entre l'académie Bourdelot et l'éducation de Monsieur le duc (1670-1700) » dans Renaud D'Enfert et Virginie Fontenau (eds.), *Espaces de l'enseignement scientifique et technique. Acteurs, savoirs, institutions, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, Hermann, 2011, p. 15-29.

MOUREAU François, *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine XVI^e-XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

MOUSNIER Roland, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

MOUSNIER Roland, *Paris capitale, au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Éditions A. Pedone, 1978.

MOUSNIER Roland, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992 [1974], 2 vol.

M. PRINCIPE Lawrence, « Cercles et intersections : les réseaux des chimistes autour de l'Académie royale des sciences », *Dix-septième siècle*, 2021, vol. 292, n° 3, p. 45-57.

NELLEN Henricus Johannes Maria, « La correspondance savante au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, mars 1993, vol. 1, n° 178, p. 87-98.

NELLEN Henricus Johannes Maria, *Ismaël Boulliau (1605-1694) : astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique*, Amsterdam, APA - Holland University Press, 1994.

NEUSCHEL Kristen Brooke, *The Prince of Condé and the Nobility of Picardy: a Study of the Structure of Noble Relationships in Sixteenth-century France*, Ph.D, Brown University, Providence, 1982.

NEVEU Bruno, « Correspondances diplomatiques et informations », *XVII^e siècle*, mars 1993, vol. 1, n° 178, p. 45-59.

ODDOS Jean-Paul, *Isaac de Lapeyrère, 1595-1676 : un intellectuel sur les routes du monde*, Paris, Honoré Champion, 2012.

OMONT Henri, « Catalogue des manuscrits de Jean et Pierre Bourdelot, médecins parisiens », *Revue des Bibliothèques*, 1891, n° 1, p. 81-103.

ORLÉANS Henri D', *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Michel Lévy, 1885-1896, 8 vol.

OVIDE, *Tristes*, traduit par Jacques André, Paris, Les Belles lettres, 1968.

- PANNEKOUCKE Stéphane, *Des princes en Bourgogne. Les Condé gouverneurs au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du CTHS, 2010.
- PARROTT David, *Richelieu's Army: War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 [2001].
- PASCAL Catherine, « « Avoir l'œil bien ouvert » : de la prudence politique et militaire des « Illustres » au XVII^e siècle » dans Evelyne Berriot-Salvadore, Catherine Pascal, François Roudaut et Trung Tran (eds.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 503-538.
- PELLEGRIN Elisabeth, « Catalogue des manuscrits de Jean et Pierre Bourdelot : concordance », *Scriptorium*, 1986, vol. 40, n° 2, p. 202-232.
- PÉQUIGNOT Stéphane et MOEGLIN Jean-Marie, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, France, PUF, 2017.
- PEREZ Béatrice (ed.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs : les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010.
- PERNOT Michel, *La Fronde : 1648-1653*, Paris, Tallandier, 2012 [1994].
- PERRET Sarah, *Édition critique des œuvres de Sarasin*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, Montpellier, 2020.
- PETITJEAN Johann, *L'intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI^e - XVII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2013.
- PETITJEAN Johann, « Mots et pratiques de l'information. Ce que aviser veut dire (XVI^e-XVII^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 15 avril 2010, n° 122-1, p. 107-121.
- PIETSCH Andreas, *Isaac La Peyrère : Bibelkritik, Philosemitismus und Patronage in der Gelehrtenrepublik des 17. Jahrhunderts*, Berlin, De Gruyter, 2012.
- PIMPAUD Anne-Sophie, « Polémiquer par les livres au milieu du XVII^e siècle : la Faculté et l'antimoine » dans Isabelle Pantin et Gérald Péoux (eds.), *Mise en forme des savoirs à la Renaissance*, Paris, Armand Colin (coll. « Recherches »), 2013, p. 127-152.
- PINTARD René, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Genève-Paris, Slatkine, 1983 [1943].
- PINTARD René, « Autour de Pascal. L'Académie Bourdelot et le problème du vide » dans *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel Mornet*, Paris, Nizet, 1951, p. 73-81.
- POMIAN Krzysztof, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987.

PONCET Olivier et ANHEIM Etienne, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *Revue de synthèse*, 2004, vol. 125, p. 1-14.

PONCET Olivier, *Mazarin l'Italien*, Paris, Tallandier, 2018.

PONCET Olivier, « Archives et histoire : dépasser les tournants », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2019, 74^e année, n° 3, p. 711-743.

PONCET Olivier, *Mazarin : l'art de gouverner*, Paris, Perrin / Bibliothèque nationale de France, 2021.

PORCHNEV Boris Fedorovitch, *Les soulèvements populaires en France au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 39, 1978 (1963).

POTIN Yann, « L'historien en “ses” archives » dans Christophe Granger (ed.), *À quoi pensent les historiens ? Faire de l'histoire au XXI^e siècle*, Paris, Autrement, 2013, p. 101-117.

POTIN Yann, *Trésor, écrits, pouvoirs : archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS éditions, 2020.

PRÉVOST Aurélie, *L'amitié en France aux XVI^e et XVII^e siècles : histoire d'un sentiment*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2017.

PUGNIÈRE François, *Écriture épistolaire et production des savoirs au XVIII^e siècle : les réseaux de Jean-François Séguier*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

QUELLIER Florent, « L'usage de la table par Gourville lors de sa mission à Madrid pour le prince de Condé (1669-1670) », *Dix-septième siècle*, 2020, vol. 287, n° 2, p. 297-312.

QUENNEHEN Élisabeth, « A propos des Prédamites : deux manuscrits des Archives Nationales », *La Lettre clandestine*, 1994, n° 3.

RANUM Orest, « Richelieu and the Great Nobility: Some Aspects of Early Modern Political Motives », *French Historical Studies*, 1963, vol. 3, n° 2, p. 184-204.

RANUM Orest Allen, *La Fronde*, traduit par Paul CHEMLA, Paris, Seuil, 1995.

RENOUARD Yves, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, E. de Boccard, 1941.

RENOUARD Yves, « Information et transmission des nouvelles » dans Charles Samaran (ed.), *L'histoire et ses méthodes*, Bibliothèque de la Pléiade., Paris, Gallimard, 1961, p. 96-140.

RÉTAT Pierre (ed.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021.

REVEST Clémence, *Romam veni : humanisme et papauté à la fin du grand schisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021.

REY Alain (ed.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2012, 2 vol.

RIBARD Dinah, *Raconter, vivre, penser : histoire(s) de philosophes*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales - Librairie philosophique J. Vrin, 2003.

RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies : pratiques d'écritures et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

RICHET Denis, *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion (coll. « Champs »), 1980.

ROBERT Marie-Aude, « La Curiosité ou la tentation de l'Encyclopédisme » dans Claudine Nédélec (ed.), *Le XVII^e siècle encyclopédique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 181-197.

ROCHE Daniel, « Aperçus sur la fortune et les revenus des princes de Condé à l'aube du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1967, vol. 14, n° 3, p. 217-243.

ROCHE Daniel, *Les Républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988.

ROUSSILLON Marine et DEGUIN Yohann, « Depuis les marges : le pouvoir dans le livre aux XVI^e et XVII^e siècles - Introduction », *Les Dossiers du Grihl*, 12 juillet 2022, vol. 15, n° 3.

RUEL-KELLERMANN Micheline, « L'héritage castillan de Francisco Martínez de Castrillo. De Bernardin Martin à Pierre Fauchard », *Actes. Société française de l'histoire de l'art dentaire*, 2010, n° 15, p. 42-46.

SAINTE-MARIE Anselme DE et FOURNY Honoré DU, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris, Par la compagnie des libraires associés, 1733, vol. 8.

SALERIAN-SAUGY Ghougas, *La juridiction du colonel général de l'infanterie de France*, Bourges, 1927.

SARMANT Thierry, *La république des médailles : numismates et collections numismatiques à Paris du Grand siècle au Siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2003.

SAWYER Jeffrey K., *Printed Poison. Pamphlet Propaganda, Faction Politics, and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1990.

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang: une histoire du concept de noblesse, vers 1500 - vers 1650*, traduit par Christiane Travers, Seyssel, Champ vallon, 1996.

SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle : Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

SCHAPIRA Nicolas, « Les secrétaires particuliers sous l'Ancien Régime », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, 25 avril 2007, n° 40, p. 111-125.

SCHAPIRA Nicolas, « Écrire l'événement : les auteurs d'un procès politique en 1641 » dans Yves-Marie Bercé (ed.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 513-528.

SCHAPIRA Nicolas, « Identités de papier : les Républicains des lettres et la production des identités sociales » dans Vincent Milliot, Philippe Minard et Michel Porret (eds.), *La grande chevauchée : faire de l'histoire avec Daniel Roche*, Genève, Droz, 2011, p. 69-85.

SCHAPIRA Nicolas, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles) : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

SCHAPIRA Nicolas, « Culture écrite et histoire sociale du pouvoir à l'âge moderne » dans Nicolas Le Roux (ed.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 161-181.

SCHICK Sébastien, *Des liaisons avantageuses : ministres, liens de dépendance et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720-1760)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

SCHNAPP Alain, *La conquête du passé : aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré, 2020 [1993].

SCHNAPP Alain, « Naissance des savoirs antiquaires » dans Irène Aghion et Mathilde Avisseau-Broustet (eds.), *Histoires d'archéologie. De l'objet à l'étude*, Paris, Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2017, p. 5-14.

SCHNAPPER Antoine, *Le géant, la licorne et la tulipe : les cabinets de curiosités en France au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 2012 [1988].

SCHNAPPER Antoine, *Curieux du Grand Siècle : collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 2005 [1994].

SCHUWEY Christophe, « Naissance d'une figure déviante : la genèse du "nouvelliste" » dans Lucie Desjardins, Marie-Christine Pioffet et Roxanne Roy (eds.), *L'Errance au XVII^e siècle*, Tübingen, Narr Francke Attempto, 2017, p. 303-319.

SCHUWEY Christophe, *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

SCHWEITZ Daniel, *Regards sur les antiquités en Touraine - Val de Loire (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2023.

SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique : 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

SEMPÉRÉ Julien, *S'informer pour s'enrichir : le consul de France à Barcelone et ses réseaux (1679-1716)*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2018.

SERWANSKI Maciej, « Être une reine étrangère : deux Françaises en Pologne » dans *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2007.

SGARD Jean (ed.), *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976.

SGARD Jean (ed.), *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Paris-Oxford, Universitas - Voltaire Foundation, 1991.

SGARD Jean, « On dit » dans Harvey Chisick, Ilana Zinguer et Ouzi Elyada (eds.), *The Press in the French Revolution*, Oxford, Voltaire foundation, 1991, p. 25-32.

SIMMEL Georg, *Secret et sociétés secrètes*, traduit par Sibylle Muller, Strasbourg, Circé, 1991.

SKRZYPIETZ Aleksandra, « François-Louis de Bourbon, prince de Conti : un prince du sang français sur le trône polonais ? », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVIe-XIXe siècle - European Court Societies, 16th to 19th Centuries*, 4 février 2021, n° 18.

SMITH David L., « Diplomacy and the religious question: Mazarin, Cromwell and the treaties of 1655 and 1657 », *E-rea. Revue électronique d'études sur le monde anglophone*, 15 juillet 2014, 11.2.

SOLL Jacob, *The Information Master: Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009.

SOUBEYRAN Benoit, « Des “soldats des guerres diplomatiques”, les archivistes de Pierre Dupuy à Ludovico Muratori (XVII^e – début du XVIII^e siècle) », communication au colloque « La guerre et la paix dans les sociétés des Suds, IV^e journées d'études LLACS, Langues, Littératures, Arts et Cultures des Suds (LLACS) », Oct 2016, Montpellier, France, [publication sur HAL : <hal-01404504v2>].

STANZIANI Alessandro, « Les signes de qualité », *Revue de Synthèse*, 2006, vol. 127, n° 2, p. 329-358.

TESSIER Alexandre, *Réseaux diplomatiques et République des Lettres : les correspondants de Sir Joseph Williamson (1660-1680)*, Paris, Honoré Champion, 2015.

THUAU Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966.

TREIBER Hubert, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, traduit par Olivier Mannoni, 2010, n° 7.

TSIMBIDY Myriam, *Le cardinal de Retz polémiste*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

VAILLÉ Eugène, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, vol. 7/.

VALADE Bernard, « L'érudition : usages et enjeux », *Hermès, La Revue*, 2021, vol. 87, n° 1, p. 21-35.

VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

VAN DAMME Stéphane, « Libertinage de mœurs / libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Les Dossiers du Grihl*, 3 août 2022, Hors-série n°3.

VEILLON Marie, « La science des Médailles antiques sous le règne de Louis XIV », *Revue Numismatique*, 1997, vol. 6, n° 152, p. 359-377.

VERGNES Sophie, *Les Frondeuses : Une révolte au féminin*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

VERGNES Sophie, « Anne d'Autriche pendant la Fronde. Une régente dans la tourmente devant le tribunal de ses contemporains » dans Fabien Salesse (ed.), *Le bon historien sait faire parler les silences. Hommages à Thierry Wanegffelen*, Toulouse, Presses universitaires du Midi (coll. « Méridiennes »), 2020, p. 77-90.

VIALA Alain, *Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, éditions de Minuit, 1985.

VIOLLET Paul, « Le colonel général de l'infanterie de France », *Journal des Savants*, 1909, vol. 7, n° 11, p. 485-494.

VO-HA Paul, *Rendre les armes. Le sort des vaincus XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

WAQUET Françoise, « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1989, vol. 147, n° 1, p. 473-502.

WEERDT-PILOGE Marie-Paule DE (dir.), *Mémoires et journaux sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2013.

WILSON Peter Hamish, *The Thirty Years War : Europe's Tragedy*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.

ZELLER Berthold, *La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy (1612-1614)*, Paris, Hachette, 1897.

ZIOBER Aleksandra, « Dans le cercle du pouvoir : les favoris dans les systèmes politiques des cours de Paris-Versailles et du grand-duché de Lituanie au XVII^e siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e -XIX^e siècle*, 2021, n° 18.

ZUBER Henri, « La noblesse protestante (1584-1598). Histoire politique des rapports entre Henri IV et les grands réformés » dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du royaume. Actes du colloque Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV 1989 - J&D Éditions, 1990, p. 73-91.

Tables des tableaux et illustrations

1. Table des illustrations

Illustration 1 : Mémoire de "faicts à justifier" - A.C., N 11, fol. 151.....	150
Illustration 2 : Lettre du cardinal Mazarin au prince de Condé, de Paris, juin 1648 - A.C., P 2, fol. 160.....	207
Illustration 3 : Copie manuscrite de la « Déclaration du Roy contre Monsieur le Duc d'Orléans son frère » (1642) avec ajouts de la main de Dubuisson-Aubenay sous le titre - Mazarine, Ms 4376, fol. 196.....	306
Illustration 4 : Page de titre d'un exemplaire de la <i>Séance du Roy Louis XIV tenant son lit de justice en son Parlement le 18 may 1643</i> annotée par Dubuisson-Aubenay - Mazarine, Ms 4376, fol. 210.....	307
Illustration 5 : Page de la copie manuscrite annotée par Dubuisson-Aubenay d'une pièce intitulée « Sommaire de la réplique que les plénipotentiaires de France ont faict de bouche à la response des Impériaux - le 7 janvier 1646 » - Mazarine, Ms 4383, fol. 183v.....	309
Illustration 6 : Sceau de Dubuisson-Aubenay tel que présent sur son testament de 1637 - A.N. MC/ET/XLVI/55.....	336
Illustration 7 : Page de titre de l'édition de 1672 imprimée chez Thomas Moette des <i>Conversations de l'académie Bourdelot</i> - B.n.F., R-1378.....	532
Illustration 8 : Table des matières de la seconde "conversation" des <i>Conversations de l'Académie de Monsieur l'Abbé Bourdelot</i> [...], Paris, Thomas Moette, 1672 - B.n.F., R-1378.....	533

2. Table des tableaux

Tableau 1: Lettres échangées par le prince de Condé et le duc de La Valette entre la levée du siège de Fontarabie (7 septembre) et octobre 1638.....	93
Tableau 2: Les déplacements de Jacques Carpentier de Marigny de 1655 à 1658.....	412
Tableau 3: Principaux correspondants du prince de Condé pendant l'année 1657 (correspondance passive conservée).....	445
Tableau 4: Pièces imprimées portant sur l'affaire de Fontarabie.....	589
Tableau 5: Pièces manuscrites portant sur l'affaire de Fontarabie (à l'exception des copies d'actes de la procédure judiciaire).....	593

ANNEXES

1. Tableaux des pièces imprimées et manuscrites portant sur le siège de Fontarabie (1638)

<i>Tableau 4: Pièces imprimées portant sur l'affaire de Fontarabie</i>				
Titre	Date	Lieu et imprimeur	Lieux actuels de conservation	Remarques
1. <i>Relation de la levée du siège de Fontarabie, et des avantages emportés par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé</i>	1638	Bruxelles, Hubert Antoine Velpius, imprimeur de la Cour	National Library of Sweden, 2999357	Plutôt une pièce d'autocélébration du pouvoir espagnol, n'évoque pas la question de la responsabilité de La Valette.
1.1. <i>Relation de la levée du siège de Fontarabie et des avantages emporté par l'armée espagnole sur celle de France commandée par le prince de Condé</i>	1638	Lille, Pierre de Raize, sur la copie imprimée à Bruxelles	A.C., N 11, fol. 88 (copie manuscrite)	Aucun exemplaire imprimé localisé. Texte identique à la pièce précédente.
2. <i>Discours veritable prononcé par Monseigneur le prince de Condé, en l'Assemblée de Guyenne, tenuë en l'hostel de ville de Bordeaux, touchant ce qui s'est passé en l'armée du Roy & siege de Fontarabie</i>	s.l.n.d. (pas de page de titre)		B.n.F., 4-LH5-809	Bandeau et lettrine. Pas de page de titre.
2.2. <i>Discours veritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre 1638</i>	s.l.n.d. (pas de page de titre)		- B.n.F., Arsenal, 4-H-12908 (feuillets non reliés mais attachés à l'aide d'une bande découpée d'un imprimé moderne) - B.n.F., Dupuy 536, fol. 72-73 - B.M. Lyon, 120197 CGA	Bandeau et lettrine. Seule la mise en page diffère de la pièce précédente.

			- B.M. Grenoble, K 3231	
2.3. <i>Discours veritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre mil six cens trente-huict</i>	s.l.n.d. (pas de page de titre)		- Arsenal, 8-H-7786 (15) - B.n.F., 4-LB36-3167 (non relié)	Bandeau très sobre et lettrine. Petits caractères. Pour l'exemplaire de l'Arsenal, deux feuillets sont reliés dans un recueil factice (Arsenal, 8-H-7786) comprenant des mazarinades et quelques libelles antérieures (années 1630 et 1640)
2.4. <i>Discours veritable prononcé par monseigneur le Prince en l'Assemblée de Guyenne, tenuë par mondit seigneur en l'Hostel de Ville de Bordeaux, le treiziesme novembre 1638</i>	Copies manuscrites		- B.n.F., Français 18424, fol. 52-61 - B.n.F., Français 5843 fol. 108-128	Copies manuscrites de 2.2 ou 2.3.
3. <i>Copie de la lettre de Mr. le Duc de La Valette escrite a Londres le 5. Fevrier 1639. a MonSeigneur le Prince.</i>	s.l.n.d.		- Bibliothèque royale des Pays-Bas, KW Pflt 4596 - Leiden University Library, THYSPF 4224 - Luther Seminary Library (St Paul, Minesota), IDC DP-4596 VAULT	La pièce imprimée est très probablement postérieure à l'année 1639. Elle a bien été diffusée en 1639 mais sous forme manuscrite (voir tableau 2, pièce n° 8).
3.3. « Copie de la lettre en formt [<i>sic</i>] de manifeste de Monsieur le Duc de La Valette, Envoyée a	1642	Leyde, Gualtier de Haes	- Staatliche Bibliothek Passau, TEMP1979645	

Monseigneur le Prince de Condé. Sur le sujet de la calomnie », dans Sieur de la Barre, <i>Méthode ou instruction nouvelle. Pour les étrangers qui désirent apprendre la maniere de composer ou écrire à la mode du temps, a scavoir la vraye prononciation de la langue françoise</i> , p. 96.				
4. Felice suceso, y relacion verdadera, de la vitoria que ha tenido nuestra España contra el Rey de Francia, en Fuente Rabia, siendo General el Almirante de Castilla : Dase cuenta de todos los sucessos que passaron en la vatalla: y de como entrò el almirante en Fuente rabia con el Christo que injuriaron los Franceses, en vna Iglesia de los lugares que cogieron. Y de las mercedes que su magestad ha hecho al almirante, y à todos los demas señores que estauan en su compañía, y a la villa la ha hecho la Ciudad, y otras mercedes que contiene esta Relacion	1638	Valladolid, Gregorio de Bedoya	Bibliothèque nationale d'Espagne (B.N.E.), VC/250/68	
5. Relacion verdadera de la gran diosa vitoria que las Armas de España an tenido contra las de Francia, sobre el cerco de Fuente Rabia : dase cuenta de el numero de los muertos, presos, y ahogados, quedando el campo, y todos los despojos por los nuestros. Sucedi esto vispera de Nuestra Señora, a siete de Setiembre deste presente Año de 1638.	1638	Sevillia, Juan Gomez de Blas	- B.N.E., VE/1492/14 - B.N.E., VC/118/50	
6. Verdadera relacion de el gusto y demostracion que	1638	Sevillia, Juan Gomez	- B.N.E., VC/248/37	

<i>hizo la ciudad de Sevilla el Domingo diez y nueve de Setiembre de mil y seiscientos y treinta y ocho, por la nueva vitoria que el señor Almirante de Castillo tuvo en Fuente Rabia, contra el exercito frances / por un hijo de Sevilla.</i>		de Blas		
7. <i>Relacion y traslado bien, y fielmente sacado de una carta embiada á esta Corte, y tiene por argumento La Sombra de Mos de la Forza se parece [sic] á Gustauo Horn, preso en Viena, y la cuenta el lastimoso suceso que tuuieron las armas de Francia en Fuente Rabia</i>	1638	Sevillia, Nicolas Rodriguez	- B.N.E., VC/118/45	
7.1. <i>Relacion, y traslado bien y fielmente sacado de vna carta embiada à esta Corte y tiene por argumento: la sombra de Mos dela [sic] Forza se aparece á Gustauo Horn, preso en Viena, y le cuenta el lastimoso suceso que tuuieron las armas de Francia en Fuente-Ràbia</i>	1638	Madrid, Diego Diaz de la Carrera	- B.N.E., VC/248/40 - B.N.E., VC/1016/2 - R.A.C.M., 20604(27) - R.A.H., 9/3692(161) - R.A.H., 9/3722(50) - R.A.H., 9/3658(43) - R.A.H., 9/3719(36)	R.A.C.M. : Real Academia de Ciencias Morales y Políticas (Madrid) R.A.H. : Real Academia de la Historia (Madrid)
7.2. <i>Relacion y traslado bien y fielmente sacado de una carta embiada a esta ciudad, y tiene por argumento, la sombra de Mos de la Força se aparece a Gustauo Horn ... y le cuenta el ... suceso que tuuieron las armas de</i>	1639	Barcelona, Jaume Romeu	- B.N.E., R/12212(30) - Biblioteca de Cataluña,, F.Bon. 9001	

Francia en Fuenterrabia.				

Tableau 5: Pièces manuscrites portant sur l'affaire de Fontarabie (à l'exception des copies d'actes de la procédure judiciaire)			
Titre	Premières lignes	Lieux actuels de conservation	Remarques
8. Copie de la lettre écrite de Londres à Mr le Prince.	« Monseigneur, je n'eusse jamais pris la liberté de répondre aux mauvais sentiments que vous avez voulu témoigner de moy en l'assemblée de Guyenne au mois de novembre dernier, si [...] ».	B.n.F., Dupuy 536, fol. 251-252	Contenu identique aux imprimés 3 et 3 BIS. Certaines de ces copies manuscrites semblent avoir circulé avant les imprimés. Elles ont fait l'objet d'une information de police pour laquelle un certain Jean Reynier a été arrêté et détenu à la Bastille.
8.1. Copie du manifeste de Bernard de Nogaret, duc de La Valette, contre les faulses accusations de Henry de Bourbon, prince de Condé, touchant ses déportemens au siège de Fontarabie, en l'an 1638.	« Monseigneur, je n'eusse jamais pris la liberté de répondre aux mauvais sentiments que vous avez voulu témoigner de moy en l'assemblée de Guyenne au mois de novembre dernier, si [...] ».	B.M. Besançon, Chiflet 63, fol. 388-389	Ce dernier est réputé avoir écrit lui-même cette lettre et l'avoir diffusée en l'attribuant faussement au duc de La Valette. Toutefois, elle est parfois considérée comme authentique, et il n'est pas impossible qu'elle émane vraiment du duc ou de son entourage.
8.2. Responce de Monsieur le Duc de La Valette au discours tenu par monsieur le Prince en l'assemblée de Guyenne sur le sujet du siege levé devant Fontarabie en l'année 1638		B.M. Versailles, B.P. in-4 Ic 10 Pernot	
8.3. Lettre de Monsieur le duc de La Valette Monsieur le Prince servant de response au discours		B.n.F., Français 18424, fol. 62-68	Il ne s'agit pas d'une copie autonome insérée dans un recueil, mais d'une copie effectuée à

<i>faict par le dict seigneur prince a Bourdeaux le 13e novembre 1638. Imprimé depuis & publié à Paris.</i>			l'occasion de la construction du recueil manuscrit qui la contient et dont l'ensemble des feuillets est homogène.
8.4. <i>Lettre responsive de Mr le duc DE LA VALETTE au discours veritable prononcé par Mr le prince [de Condé] en l'assemblée de Guienne, etc. le 13 nov. 1638.</i>		B.n.F., Français 5843, fol. 130-144	<i>Idem.</i> Le recueil est très probablement postérieur à 1639. Inscription à la fin : « Ceste lettre a esté desavouée par le duc de La Valette & un nommé Regnié qui a esté autrefois secrétaire du duc d'Elbeuf a esté mis prisonnier a la bastille soupçonné d'avoir fait ladite lettre ».
8.5. <i>Lettre de Monseigneur le duc de La Valette à Monseigneur le Prince sur le sujet du blasme qu'il luy a donné de sa conduite au siège de Fontarabie</i>		B.n.F., Français 10210, fol. 26-28	
9. <i>Relation de ce qui s'est passé tant durant le siege de Fontarabie que a la levée d'iceluy.</i>	« Fontarabie est une petite ville de la Province de Guipiscoa [...] ».	- B.n.F., Dupuy 536, fol. 100-106 - B.n.F., Français 2881, fol. 67-70 - B.n.F., Français 4731, fol. 215-229. - B.n.F., Français 18462, fol. 39-48	Relation d'aspect neutre qui décrit les opérations militaires et non les relations entre les chefs. Aucune mention n'est faite de l'éventuelle responsabilité de La Valette dans la défaite.
9.1. <i>Manifeste sur le siege de Fontarabie contenant tout l'ordre du siege & ce qui</i>	« Fontarabie est une petite ville de la Province de Guiposcoa [...] ».	B.n.F., Français 18424, fol. 34-46	

<i>s'est passé en la levée d'iceluy avec la deroutte de l'armée françoise le 7 septembre l'an 1638.</i>			
9.2. <i>Relation de ce qui s'est passé à Fontarabie 1638.</i>		B.n.F., Français 5843, fol. 19-38	
9.3. <i>Relation de ce qui s'est passé à Fontarabie 1638.</i>	« Fontarabie est une petite ville de la Province de Guispue [...] ».	Arsenal, Ms-4111 (Conrart), fol. 1099-1113.	Comprend un plan manuscrit de la levée du siège (fol. 1110-1111).
10. <i>Relation de La Valette</i>	« Il est nécessaire qu'un chacun scache que Mons. Le Prince apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour son attaque le costé du bastion des vases, et donné [...] ».	KK1215, fol. 25-30.	Il s'agit de la copie présente dans les papiers du cardinal de Richelieu.
10.1. Sans titre	« Il est nécessaire qu'un chacun scache que Mons. Le Prince apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour son attaque le costé du bastion des vases, et donné [...] ».	Deux copies à la suite : A.C., N 11, fol. 251-259 et fol. 261-269. La seconde est recopiée sous la forme de paragraphe clairement séparés et numérotés.	« Relation fausse et calomnieuse » au dos du fol. 260 de la main du prince de Condé. La numérotation sur la seconde copie est préparatoire à une réponse (voir 10.9).
10.2. <i>Relation de Mr le duc de La Valette de ce qui s'est passé à Fontarabie.</i>	« Il est nécessaire qu'un chascun scache que Monseigneur le Prince apres avoir resolu d'attaquer	B.n.F., Dupuy 536, fol. 90-96	
10.3. <i>Relation du siège de Fontarabie, 1638.</i>	Fontarabie, avoit pris pour attaque le costé du bastion des vases et donné [...] ».	B.n.F., Français 23335, fol. 220-228.	
10.4. <i>Relation de Monsieur le duc de La Valette, de ce qui s'est passé à Fontarabie. 1638.</i>	« Il est necessaire qu'un chacun scache que Monsieur Le Prince, apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour son attaque le	Arsenal, Ms-4111 (Conrart), fol. 1115-1135.	

	costé du bastion des vases, et donné [...] »		
10.5. <i>Manifeste de Monsieur de La Valette sur la levée du siège de Fontarabie en septembre mil six cent trente huit</i>	« Il est nécessaire que chascun scache que Monseigneur le Prince apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour attaque le costé du bastion des vases, et avoir donné [...] ».	B.n.F., Français 10210, fol. 17-26.	
10.6. <i>Relation de M^r le Duc de La Valette de ce qui s'est passé à Fontarabie. 1638.</i>	« Il est nécessaire qu'un chascun scache que Monseigneur le Prince apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour son attaque le costé du bastion des vases et donné [...] ».	B.n.F., Français 5843, fol. 39-77.	Il ne s'agit pas d'une copie autonome insérée dans un recueil, mais d'une copie effectuée à l'occasion de la construction de ce recueil manuscrit, très probablement postérieur à 1639, dont l'ensemble des feuillets est homogène.
10.7. <i>Relation de Mr le duc de La Vallette, de ce qui s'est passé à Fontarabie, 1638.</i>		B.n.F., Français 4731, fol. 231-261.	
10.8. <i>Relation de Mons. de La Valette touchant le siege de Fontarabie.</i>	« Il est nécessaire qu'un chacun scache que Monseigneur le Prince apres avoir resolu d'attaquer Fontarabie, avoit pris pour attaque le costé du bastion des vases et donné [...] ».	B.n.F., Français 18462, fol. 49-70.	Il ne s'agit pas d'une copie autonome insérée dans un recueil, mais d'une copie effectuée à l'occasion de la construction de ce recueil manuscrit, très probablement postérieur à 1643, dont l'ensemble des feuillets est homogène.
10.9. Sans titre. Relation de La Valette avec en regard des réponses défendant le point de vue de	<i>Idem</i> / « Il est si ordinaire aux g[e]n[er]aulx d'armée de choisir le lieu de leur attaque qu'il n'y	A.C., N 11, fol. 277-288	Copie au propre. La relation de La Valette est structurée en paragraphes numérotés avec en

Condé.	avait pas grande nécessité de le dire icy. [...] ».		regard les réponses également numérotées. On retrouve ce même montage imprimé dans le <i>Mercure françois</i> tome 22 (1637-1638), p. 119-143, publié en 1646. Un état préparatoire des réponses est conservé en A.C., N 11, fol. 271-275.
11. <i>Response de Mons. Le Prince à la relation du sieur Duc de La Valette touchant le siege de Fontarabie</i>	« Il est si ordinaire aux généraux d'armée de choisir le lieu de leur attaque qu'il n'y avait pas grande nécessité de le dire ici. [...] ».	B.n.F., Français 18462, fol. 71-87	Même texte que la réponse de la pièce 10.9. mais sans la relation de La Valette en regard. Recueil homogène probablement postérieur à 1643.
12. <i>Relation veritable de ce qui s'est passé au siege de Fontarabie.</i>	« Le septieme septembre 1638, sur les onze heures du matin, les ennemis se mirent en bataille en haut de la montagne [...] ».	- B.n.F., Dupuy 536, fol. 59-62. - B.n.F., Cinq Cents de Colbert 2, fol. 285-287.	
13. Sans titre	« Sy Monsieur le prince ce [sic] fut contenté d'avoir vommy dans l'assemblée tenue à Bordeaux le fiel qu'il a si longtemps caché sous l'apparence de l'amitié [...] ».	A.C., N 11, fol. 319-320	Semble être un pamphlet contre Condé après son discours aux états provinciaux.
14. <i>Recit veritable de ce qui s'est passé à Fontarabie.</i>	« Sur l'advis que Espenan, Ma[récha]l de Camp donna au Roy que Fontarabie [...] ».	B.n.F., Dupuy 536, fol. 108-113.	
15. Sans titre	« Le siege de Fontarabie ayant été resolu, monsieur le Prince pris pour son	B.n.F., Dupuy 536, fol. 116-125	

	attaque [...] ».		
16. Responce aux discours tenu contre le duc de La Valette touchant le siege de Fontarabie.	« De qui se peut recueillir les bruits et discours injurieux que l'on a faict contre le duc de la Valette [...] ».	B.n.F., Dupuy 536, fol. 118 <i>sq.</i>	
16.1. Response aux discours tenues contre le Duc de La Valette touchant le siège de Fontarabie. 1638.	« A ce qui se peut recueillir des bruits et discours injurieux, que l'on a fait courir contre le duc de La Valette [...] ».	B.n.F., Français 5843, fol. 145-250	
17. Relation de ce qui s'est passé au levement du siege de Fontarabie 1638.	« Monsieur, c'est une action de grande charité qui ...de m'avoir fait l'honneur [...] ».	B.n.F., Français 5843, fol. 5-17	
18. Extrait de deux lettres escrites par un homme de qualité en l'armée du Roy qui a assiégé Fontarabie.	« Fontarabie est une bonne place environnée de la mer de plus de trois pars du circuit de la ville, et inaccessible par ces trois costez [...] »	Arsenal, Ms-4111, fol. 1139-1145	Les extraits sont titrés « De Bayone le 15 juillet 1638 », puis « De Bayonne le 21. septembre 1638 » L'« homme de qualité » met en avant la grande difficulté du siège et affirme que Condé a été contraint de le mener contre son gré. Dans le second extrait, il rapporte les griefs de Condé contre La Valette.
19. Memoyres de Messieurs les Ducs d'Espéron et de La Valette pour répondre aux accusations qui ont été faictes contre eux.	« Le Duc d'Espéron ayant été conseillé par son médecin sur le commencement du printemps de l'année dernière 1638 d'user de quelques remèdes [...] ».	B.n.F., Dupuy 536, fol. 210-224	
19.1. Memoires de Messieurs les Ducs		B.n.F., Français 5843, fol. 251-320	

<i>d'Espéron et de La Valette pour répondre aux accusations qui ont été faites contre eux.</i>			
19.2. Mémoires de Mr le duc d'Espéron.	« Le Duc d'Espéron ayant été conseillé par son médecin sur le commencement du printemps de l'année dernière, d'user de quelques remèdes [...] ».	A.C., N 11, fol. 301-311	
20. Sans titre. Daté de 1639.	« Le Roy ayant résolu d'assiéger la ville de Fontarabie, commis l'exécution de ce dessein a Mons ^{re} le Prince de Condé [...] ».	- B.n.F., Français 5843, fol. 232-339. - B.n.F., Français 18462, fol. 5-7.	
21. Mémoire relatif au siège de Fontarabie, en 1638, et à l'entrée de l'armée française en Roussillon, en 1639.	« Monsieur le prince eut ordre du Roy d'aller faire une irruption [...] ».	B.n.F., Espagnol 337 fol. 131-239	
22. Deffences contre les calomnies mises sus au Duc de La Valette touchant le siege de Fontarabie.	« Les calomnies que les ennemys du Duc de la Valette ont avancés contre luy pour diminuer l'honneur et la conduite de ses actions [...] ».	B.n.F., Français 17296, fol. 19v-36.	Mention à la fin de la pièce : À la fin « Faict a Bourdeaux le huictiesme jour d'octobre 1638 ».
23. Relation verdadera de l'insigne victoria que han tenido los excellentissimos sennores el marquez de Los Velezuirrey d'Aragon y Navarra, y el admirante de Castilla, ambos generales de l'exercito que Su		B.n.F., Français 18424, fol. 12 sq.	

<i>Magestad a embiado a Navarra, contra la armada y exercito que los Franceses tenian en provincia de Guypuscora y Cerco de Funtarabia, a VII septemb. d'este anno 1638</i>			
23.1. <i>Relation veritable de l'insigne victoire remportée par les excellentissimes le Marquis de Mélés, visserroy de Navarre et d'Aragon et l'admirail de Castille generaux de l'armée que sa Maté a envoyé en Navarre contre l'armée françoise qui estoit en la Province de guyposcoa [sic] & siege de Fontarabie le VII septembre 1638.</i>	« Le Prophete Royale David dit en un de ses pseumes [...] ».	- A.C., N 11, fol. 92-93. - B.n.F., Français 5843, fol. 79-89.	Traduction de la pièce espagnole 22.

2. Transcriptions

Note sur les transcriptions

Les parties en italique dans le corps du texte correspondent à des parties chiffrées déchiffrées en interligne sur les documents.

L'orthographe d'origine a été conservée autant que possible. Les accents et la ponctuation ont été partiellement modernisés lorsque la bonne compréhension du texte le nécessitait.

Deuxième partie, chapitre 1

Lettre de Louis XIV à Louis II de Bourbon-Condé, de Paris, le 16 novembre 1643

A.C., M 30, fol. 78

Mon Cousin, Ayant resolu de loger une partie des troupes de mes armées de Luxembourg et de Picardie en ma province de Bourgogne, j'ay bien voulu vous faire cette lettre par l'advis de la Reyne regente Madame ma mere pour vous adresser le controle des logements que j'ay ordonnéz en l'estendue de votre charge, et vous dire que l'intention de la Reyne madite dame et Mere et la mienne est que vous teniez la main a ce qu'elles soyent receues dans les lieux que je leur ay ordonné pour garnison et a ce qu'elles y vivent en bon ordre et discipline suivant mon reglement du quartier d'hiver du XVIII^e octobre dernier duquel je vous envoie coppie, que vous assistiez de votre auctorité les commissaires qui seront ordonnéz a cet effect et n'obmettiez rien de ce qui dependra de vos soins en une chose de cette conséquence, vous assurant que ce que vous y contribuez me sera tres agreable et en particuliere consideration. Et sur ce Je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit a Paris le cinq^e jour de novembre 1643.

Louis

Le Tellier

« Memoire pour estre examiné par Monsieur le Duc d'Enguien »

A.C., M 30, fol. 505-507.

Bien que la Résolution ait esté prise que Mr Le duc d'Enguien marcheroit sans perdre temps du costé de Treves, il est neantmoins à propos d'examiner et faire consideration sur la depesche qu'a envoyée Mr Le Mar[éch]al de Turene en datte du XI Juillet et sur ce qu'escrit le Sr de Tracy à Mr Le Teiller, pour scavoir s'il est maintenant expédient de changer la susdite Résolution.

Ils pressent donc d'avoir une monstre et trois ou quatre mille hommes, avec quoy ils se promettent qu'on pourroit remporter quelque notable avantage sur l'armée de Bavière, qui est occupé au siege de Fribourg avec assez d'incommodité ayant en teste la nostre.

Et à la vérité, si nous pouvions obtenir quelque bon succez contre lad[ite] armée dans la constitution presente des affaires d'Allemagne, ce seroit d'une merveilleuse consequence pour tout le party confederé, et d'une utilité indicible pour cette Couronne, comme tout le monde le peut reconnoistre.

Pour la monstre, on l'envoye. Quant au renfort de trois ou quatre mille homme, il ne peut estre pris que de l'armée de Mr le duc d'Enguien, ou de celle de Mr le duc de Lorraine.

Les troupes de celuy-cy, supposé qu'il signe son traité d'accomodement, comme il n'y a pas grande apparence d'en douter, seroient veritablement ce qu'il faudroit à Mr de Turene pour l'effet qu'on s'y propose, mais les considerations qui l'empeschent sont que Mr le duc de Lorraine est Neveu du Duc de Baviere et fort affectionné à sa personne et à ses interets, que ses troupes sont liées à celles de l'autre d'amitié, de correspondance et d'habitude, bref qu'il n'est pas croyable qu'il ne fit difficulté de les faire agir contre luy immediatement apres le traité signé.

Il reste donc à examiner s'il ne seroit pas à propos que Mr le Duc d'Enguien y alla avec toute son armée ou avec une partie d'ycelle. Il semble qu'on ne puisse revoquer en doute que le service du Roy ne le requiere ainsi, presupposé toutefois que S. A. y amenant six à sept mille hommes les plus lestes de son armée, on puisse combattre les ennemis, ou les obliger à abandonner le siege. Il semble, dis-je, que le service du Roy le requiere, puisque sans difficulté il est plus important à la France d'embrasser l'occasion qui semble se présenter favorable, d'aller combattre, avec avantage, la plus considérable armée d'Allemagne, et laquelle seule s'oppose aux progres que nous pourrions faire en ce pays là, que d'aller attaquer la Ville de Treves, laquelle ne peut s'enfuir, et pour l'attaque de laquelle il ne restera que trop peu de temps avant la fin de la campagne.

Outre que la voyage dud[it] Sr Duc ne devant estre vraysemblablement de plus de 20 à 25 jours, il pourroit trouver à son retour les troupes qui luy doivent venir de L'armée qui est devant Gravelines apres la fin du siege, avec lesquelles comme il pourra entreprendre du costé de Treves ou dans le Luxembourg avec les plus grandes forces. Il le fera aussi avec plus de certitude du bon succes de son entreprise.

Que cela convienne particulièrement à la personne dud[it] Sr Duc, toutes les raisons le persuadent :

Premièrement d'autant que s'agissant icy du Service du Roy, il luy est avantageux de s'y porter, et comme Prince de son sang, et comme un de ses Generaux d'armée.

En second lieu pour ce que ce seroit une action à luy produire beaucoup d'avantage et de gloire ; d'autant que donnant bataille, il y a grande apparence qu'il la gagnera et qu'il remportera une des plus signalées victoires de ce siecle.

Ou les ennemis se retireront sans l'attendre, et par conséquent, il aura fait lever le siege de Fribourg, apres lequel il pourra retourner pour executer ses premieres resolutions, ayant bien concerté avec Mr le Mar[ech]al de Turene, ce qui sera expedient de faire pour se prevaloir de l'acomodement de Mr de Lorraine, et des places qu'il ocupe sur le Rhin.

Que nous devons esperer la victoire, si les ennemis se resolvent à combatre ou s'ils y peuve estre contrains, toute sorte d'apparences le veule ; puisque notre armée surpassera d'un tiers en nombre celle des ennemis, & qu'il n'y a personne qui doute qu'elle ne la surpasse en bonté²⁰³².

Ajoutez à cela que S. A. est en possession de gagner des bataille et que sa presence et un tel renfort redoubleroit le courage et l'ardeur aux troupes de Mr de Turene.

Le pain pour le voyage ne scauroit luy manquer puisqu'il en trouvera suffisamment à Nancy et à Brisac, en y envoyant ses ordres auparavant pour [*raturé*] en faire les provisions.

Bien qu'on ne se put prometre de surprendre les ennemis, qui ne se douteroient point de notre dessein et qui pourraient n'en estre pas avertis, s'il arrivoit neantmoins qu'ils ne le fussent & qu'ils levassent le siege, il seroit malaisé que, se retirans devant une armée si aguerrie et si forte, comme est celle de Mr de Turene, ils ne fussent endommagez en leur retraite, et qu'outre la perte de la reputation, ils ne perdissent beaucoup d'hommes et de bagage, ce qui seroit un effet du voyage de S.A.

En outre M. de Turene se retrouvant desgagé de Fribourg pourroit avec une partie de son armée descendre le long du Rhin, ou faire telle autre chose qu'on jugera à propos pour profiter de l'acomodement du duc de Lorraine.

Mais pour executer ce dessein en dilligence & sans embaras, il seroit à propos que led[it] Sr Duc marchat sans canon, et avec le moins de bagage qui se pourroit, en quoy il gagneroit pour le moins trois jours de temps, & il trouveroit suffisamment du canon dans l'armée de Mr de Turenne, où il y a 40 pieces, sans celui qui se pourroit prendre à Brisac, s'il en estoit besoin.

Ledit Sr Duc pourroit encore choisir les troupes les plus deliberées de son armée, laissant les autres avec les Corps Suisses qui ne marcheroient pas pour cet effet ; et il semble que les regiments d'infanterie peuvent estre ceux d'Anguien, de Conty, de Persan, de Mazarin, et 2 500 ou 3 000 chevaux, laissant le reste de l'armée sous le commandement de tels officiers & dans les postes qu'il jugeroit le plus à propos.

Pour ce qui est de la Cavallerie Liégoise, il pourroit amener le regiment de Marsin, à condition neantmoins que le nom d'Allemagne luy faisant peur, ne fust capable de le faire debander, auquel cas il faudroit le laisser.

2032« Ce mot se dit de murailles de place et veut dire qui est fort, qui peut résister » (P. Richelet, *Dictionnaire françois, op. cit.*, article « bonté »).

Outre la diligence avec laquelle le dit Sr Duc marcheroit, n'estant embarrassé ny de canon ny de bagage, il en reussiroit cette satisfaction pour les troupes qui l'accompaigneroient, qu'elles verroient par là que le voyage ne seroit pas long & qu'elles seroient assurées d'un prompt retour, avec l'esperance d'un bon succez.

La jonction se fairoit cependant au corps que led[it] Sr Duc laisseroit des nouvelles troupes d'infanterie qu'on envoye à Metz, de celles de cavallerie qui viennent de Picardie, & de celles qu'on detachera de l'armée de Mr le duc d'Orleans apres la prise de Gravelines.

Et affin que la Reputacion des armes du Roy ny celle dud[it] Sr Duc ne s'engageat mal à propos, et qu'il n'arrivat pas devant Fribourg pour y estre seulement spectateur de la prise de cette place, on depesche tout présentement le Sr Brachet en toute diligence à Mr le Mar[ech]al de Turenne, qui le renvoyera à l'instant aud[it] Sr Duc, pour luy faire scavoir, s'il y a certitude qu'en s'avancant vers luy, ou qu'on pourroit combatre les ennemis avec avantage, ou leur faire lever le siege, sans laquelle certitude, il ne serait pas expedient qu'il entreprit ce voyage. & au conte qu'on en fait, il semble que dans le 28^e du courant, il pourroit avoir nouvelles de Mr de Turenne. Et cependant, s'il jugeoit à propos de suivre ce dessein, la responce de Mr de Turenne estant telle qu'elle doit estre, il pourroit preparer les choses necessaires pour l'execution, sans en faire rien connoistre à l'armée, le secret estant icy extremement necessaire.

Ce sont les considerations sur lesquelles est fondé le dessein de ce voyage qu'on laisse entierement à examiner à S.A. qui en estant sur les lieux en pourroit avoir d'autres qui ne sont pas connus icy, qui pourroient persuader le contraire, auquel cas, il ne songeroit qu'à executer son premier dessein de Treves

Et cependant, si lesd[ites] raisons estoient si fortes qu'elles l'obligeassent à ne pas penser à ce voyage, quand mesme M. le Mar[ech]al de Turenne l'asseureroit qu'en le faisant il y auroit grande apparence de battre les ennemis ou de les forcer à se retirer, il seroit à propos de depescher avec diligence un courrier aud[it] Mar[ech]al de Turenne, affin de luy donner avis qu'il ne s'attende pas qu'il y aille et qu'il prenne ses mesures là dessus.

Il est encor expedient qu'il donne avis icy prontement de ce qu'il resoudra, et en cas que Mr de Turenne escrive qu'il croit que le voyage de Monsieur le duc ne puisse produire l'effet que nous nous proposons, on persiste icy au premier dessin de Treves, pour lequel il pourra cependant preparer toutes choses aussi bien que pour celui de Brisac en cas qu'il resolu de le faire.

On suppose icy que Fribourg peut tenir encore tout le mois prochain, n'y ayant pas nouvelles que les ennemis l'ayant attaqué de force.

Le Card[inal] Mazarini

Troisième partie, chapitre 1

*Testament olographe de Dubuisson-Aubenay rédigé le 1^{er} septembre 1637*²⁰³³

A.N. MC/ET/XLVI/55

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. C'est ici le testament et acte des dernières volontés que je soussigné seigneur du Buisson et d'Ambenay, originaire de Normandie et demeurant en cette ville, veux et ordonne être après mon décès de point en point et pleinement et entièrement exécuté en la manière qui s'ensuit. Premièrement, je laisse aux enfants de feu Cyprien Baudot, écuyer, seigneur de la Bour dit d'Ambenay qui fut mon frère cadet et unique ma succession entière et nette de toutes dettes et exhortant et désirant qu'ils s'accommodent par ensemble de sorte que l'aîné d'eux ait le fief et seigneurie d'Ambenay avec ses années ainsi que je les ai eu de la succession de feu mon père leur aïeul qui avait aussi eu ledit fief de son père leur bisaïeul. Puis je donne aux enfants mes neveux et nièces tout ce qu'ils me doivent pour la jouissance que leur père a eu de mon bien et revenu et pour les dettes que j'ai payé et frais que j'ai fais es affaires de lui et d'eux à quelque sommes que cela se puisse monter. Je donne de même au fils la métairie et le bois Lucas et à la femme demoiselle Marie Baudot ma sœur et à leurs enfants tout ce qu'ils ont reçu et pourront ci après recevoir jusqu'au jour de mon décès tant des rentes seigneuriales des fiefs d'Ambenay que des autres rentes, dettes, hypothèques et choses à moi appartenant, les quittant de tout ce qu'ils me doivent et pourront me devoir même d'argent prêté et dont s'il se trouvait quelques promesses ou mémoires par écrit déclarons qu'ils sont nuls et ne veux point l'on y ait aucun égard. Je veux aussi et ordonne qu'entre les meubles et hardes qui sont à moi et se trouvent dans le logis où je demeure ou en celui du sieur Le Breton et de quelques autres de ses amis et des miens soient baillés et délivrés comme est ci-après déclaré les deux coffres à couvercles voûtés et qui sont à peu près d'égale grandeur chacun ayant un pieds de longueur environ, l'un d'eux couverts de cuir noué et fermant par deux serrures, une à chaque bout, et par un cadenas posé sur le milieu entre les deux serrures, étant ledit coffre fait de malles [*sic*]²⁰³⁴ garnies de petites bandes de fer et ayant une bosse ou étui à chapeau sur le milieu du couvercle.

L'autre coffre ou bahut de cuir noir raz garni de gonds de fer et de barres de bois plus fortes et fermant par par deux serrures posées sur le milieu du devant. L'une desquelles a une clef fort grande et fort grosse à comparaison de l'autre et de la médiane servant à la serrure qui est joignant la précédente susdite. Quelque part que lesdits deux coffres soient, ou en mêmes maisons et ensembles ou séparément et en divers lieux avec tout ce qui est dedans à savoir habits, étoffes, sacs de nuit, et paquets, chapeaux et cordons, baudriers, gants, bas de soie, rubans, passements de toile et généralement tout ce qui est et sera dans ledit coffre de cuir noir et velu. Comme aussi pareillement tout ce qui est et se trouvera dans le coffre ou bahut de cuir

2033 L'écriture de Dubuisson-Aubenay ne permettant pas toujours d'identifier précisément les lettres nous avons préféré moderniser entièrement la graphie.

2034 « mailles » semblerait plus logique.

noir et raz, à savoir sacs d'affaires, papiers et parchemins, liasses, cartes et livres. Même un petit pupitre de table plat et garni de basane vert et fermant par une seule serrure à une petite clef, avec ses fines layettes et écritoire et tout ce qui est dedans, soit que ledit pupitre se trouve en dedans des coffres, soit qu'il se trouve dehors et à part sur ma table, sur un buffet ou autre endroit. Plus ce que j'aurai d'argent, monnaies et de bagues, quelqu'une part qu'ils se trouveront comme aussi ce qu'il y a et aura d'argenterie blanche, simple, ciselée et dorée comme aiguières, salières, chandeliers, cuillères et fourchettes, couteaux, gondoles ou tasses, fioles ou petites bouteilles et boites et autres telles pièces toutes d'argent ou accommodées d'argent auxquelles les armes des mes prédécesseurs se voient au moins es principales qui viennent d'eux et où il y a une place propre à pouvoir mettre les armes. Semblablement une grosse montre plate de cuivre qui sera sur la table et buffet de ma chambre et cabinet et une autre petite beaucoup plus belle et plus chère propre à porter en la poche. Finalement tout ce que j'ai de linge fin de Hollande et de Cambrai ou batiste servant à la personne et à la chambre de jour et de nuit marqué d'une petite croix, avec la toilette à déshabillé de velours vert accompagné d'une tavyole ou drap de taffetas vert, l'étui garni de peignes, miroirs, brosses, époussettes, sachet de taffetas vert, et les autres pièces garnies de velours à l'avenant avec le bonnet. De même, un étui de cuir noir garni de ciseaux forts à barbe et à dents, épées et pistolets en leurs fourreaux.

Tout ce que dessus, coffres et pupitres vont avec ce qui est dedans, argent, bagues et argenterie, montres, linge et déshabillés ainsi qu'il est ci-devant spécifié avec les suites. Sera comme je veux et ordonne qu'il soit délivré à damoiselle Suzanne de la Londe veuve de mon frère pour après avoir rendu à M. le duc de Bournonville et à MM. ses fils ce qu'ils demanderont à garder, conserver et départir le reste entre mes neveux susdits ses enfants ayant principal égard à l'aîné et en faute d'eux à ma nièce leur sœur. Bien entendu que ladite damoiselle ma belle sœur soit saine de corps et d'esprit sans autres enfants et non remariés mais capable d'agir et agissante pour le bon entretien, avancement et éducation de notre neveu et nièce par ce que le cas avenant autrement et lesdites conditions venant à manquer en elle, je veux que tout ce qui est dessus dit soit délivré à notre neveu et à l'aîné principalement et eux venant à défaillir, à ma nièce susdite leur sœur pourvu qu'eux ou elle soient capables de se bien gouverner. Et au cas que non et jusqu'à ce qu'eux ou elle le soient tout ce qui leur est moi légué ci-dessus sera mis et restera pour dépôt entre les mains du sieur Jacques Le Breton bourgeois de cette ville demeurant dans la rue Saint-Jacques paroisse Saint-Etienne-du-Mont mon ancien hôte et ami que je nomme et constitue pour exécuteur du présent testament le priant et obligeant tant que je peux d'en accepter et prendre la charge. En échange de quoi et de toutes les obligations que je lui ai pour les peines et soins qu'il a pris tant à garder et conserver sûrement comme il a fait chez soi plusieurs fois tous mes livres et meubles qui a su tenir correspondance et faire mes affaires durant mes absences. je lui laisse et donne après que le legs en dessus fait à ma belle-soeur pour ses enfants aura été choisi et mis à part pour eux, je lui donne déjà tous le reste de mes livres et meubles, coffres, malles, buffets, armoires et tablettes ainsi qu'ils sont pleins garnis et accompagnés de leurs papiers manuscrits et imprimés, tailles douces, et médailles et choses antiques, instruments de mathématiques et nouveautés, raretés, et curiosités ou quelque sorte et puis qu'elles soient en ma chambre,

étude, cabinet, chambre à meuble et autre lieu de réserve ou chez ledit sieur Le Breton et ailleurs. Et j'entends qu'il les ait pour et au nom de son grand fils Jacques Le Breton lequel il fait étudier et instruire es lettres afin que ledit Le Breton qui donne espérance de bien apprendre et devenir savant, s'en serve et en jouisse à plein comme de choses siennes sans que lui toutefois ni le sieur exécuteur son père ne puissent s'en distraire²⁰³⁵, engager, vendre, ni aliéner que ledit Le Breton écolier n'ait atteint les vingtième ans et âge de majorité. Que si du moins en cette ville ou es environs et voisinage proche ledit sieur exécuteur me fera mettre en terre au cimetière tel qu'il choisira le plus commode et avec le moins d'apparat et de montre qu'il pourra marquant seulement le lieu et la sépulture par un épitaphe pour la satisfaction de mes amis absents et parents éloignés, faisant prier au surplus et priant Dieu pour moi. Ainsi soit-il. En témoin de quoi les écrits de ma libre et franche volonté et du meilleur et plus délibéré sont que j'ai jamais tus ce présent testament que j'ai signé de même et le tout de ma propre main fait à Paris rue des Rosiers, paroisse de Saint-Gervais le premier jour de septembre l'an de grâce mil six cent trente sept.

NF BAUDOT

[signatures]

Suzanne de la Londe / Sainct Jean / Charles / Lebreton

Premier codicille de Dubuisson-Aubenay rédigé le 10 novembre 1648

A.N. MC/ET/XLVI/55

Je soussigné sieur Du Buisson et d'Ambenay certifie et déclare avoir fait mon testament de l'an mille six cents trente sept le premier jour de septembre et je l'ai mis dans une enveloppe de papier empaqueté et cachetée de mes armes entre les mains de M. Le Breton pour être par lui exécuté selon la forme et teneur. Suivant laquelle à présent que M. Jacques Le Breton, bachelier en théologie, son fils est devenu majeur et prêtre, je veux que mon décès avenant il ait la pleine et entière disposition et jouissance de tous et chacun de mes livres, papiers et meubles à lui légués dans ledit testament, à l'exécution duquel je l'adjoins audit sieur Le Breton son père auquel s'il prenait mal avant moi je le subrogerais et substituerais, le constituant en tel cas exécuteur unique et en chef. Ce faisant il tiendra la main à ce que mes neveux et nièce d'Ambenay (à qui je lègue certaines choses qui sont à moi sans être engagées ni chargées d'aucune dettes) ressentent l'effort de toutes les donations que je leur ai faites par ledit testament et que je le fais par le présent codicille. Et délivrera ou aidera audit sieur Le Breton son père à délivrer à demoiselle Suzanne de la Londe ma belle sœur, et au cas qu'elle fusse morte, remariée, ou devenue incapable d'agir, à mes neveux ses enfants et à leur défaut à ma nièce leur sœur pourvus qu'ils soient majeurs et capables de bien user et profiter desdits legs, les coffres, pupitre et meubles ainsi qu'ils sont mentionnés en mon testament. Et au cas qu'ils ne soient majeurs et capables je veux que ledit Sr Le Breton, bachelier légataire,

²⁰³⁵Dans le sens de « séparer, détacher (d'un tout) » (Alain Rey (ed.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2012, vol. 3/, p. 1052).

retienne par devers soi comme en dépôt le legs qui appartiendra à celui ou ceux desdits enfants qui ne sera ou ne seront majeurs et capables. Excepté toutefois les hardes qui sont d'usage présent et qui par le temps pourraient dépérir comme le linge, étoffes, et habits qu'il leur délivrera sans délai ni retardement. Laissant prendre à mon valet mes vieux habits, bottes et linge et une douzaine de chemises de nuit de grosse toile avec un vieil bahut qui est d'environ cinq pied de longueur couvert de cuir noir sans barres de bois et fermant à une seule serrure où d'ordinaire sont les vieilles hardes que je lui donne. Je charge aussi ledit sieur Le Breton, bachelier, de faire voir à la demoiselle d'Ambenay ma belle-sœur susdite et ses enfants légataires que ce qui parmi les sacs et papiers de l'un des bahut qui lui seront par lui délivrés ou quelque autre part que ce soit se trouvera appartenir à Ms. les duc et marquis de Bournonville leur soit rendu avec quelques pièces de bijoux qu'ils pourront réclamer. Aussi sera fait entendre audit seigneur la tres humble prière et recommandation que je leur fay à ce que pour mémoire et reconnaissance des services que je leur ai continuellement rendus avec ardeur et passion constante en leur mauvaise fortune et durant tout le cours de leurs affaires depuis plus de quatorze ans sans aucun appointements ni espoir d'autre récompense ils veuillent prendre à leur service un ou deux de mes neveux qui comme j'espère serviront aussi bien et fidèlement comme j'ai fait. Ce qui n'empêche pas que je ne recommande aussi mes neveux audit sieur Le Breton bachelier au moins celui ou ceux d'entre eux qui aura ou auront des habitudes, études ou affaires en cette ville. Et s'il y en a d'entre eux qui se portent à se faire d'Eglise, je prie ledit sieur Le Breton bachelier de les prendre avec lui et de les assister de son conseil et conduite. Et par ce que tant par mon testament susdit que par donation particulière passée à Rouen au mois d'octobre l'an 1640 à quoi je me remet (sans que l'un de ces actes puisse préjudicier aux autres ni les autres nuire à l'un d'eux, les plus faibles n'étant faits pour empêcher l'effet des plus fort) j'ai donné audits enfants tout ce qu'ils me doivent tant comme héritiers de feu leur père que de leur chef. Je le leur confirme encore et tant que besoin est, et le leur donne derechef avec tout ce que mesdits neveux et nièce m'ont pu devoir depuis lors, me doivent à présent, et me devront ci après jusqu'au jour et moment de mon décès. Et même le remboursement ou remplacement d'un prés qui m'appartenait et fut vendu par leur défunt père au sieur Bigot de Rugles quoique par ladite donation de l'an 1640 je m'y soit réservé dont je les quitte à présent et pour toujours. Et quant à l'autre donation que j'ai faite aussi à Rouen l'an 1642 au mois de septembre reconnue à Paris au mois de septembre l'an 1644 du fief d'Ambenay et de ses annexes que j'ai assurées de mon vivant à l'aîné de mes neveux par avancement et accommodement de partage avec ses frères à certaines conditions. Je désire que lesdits frères puissent agréer librement et consentir de bonne grâce et sans difficultés ni répugnance l'effet de ladite donation quelque chose qui se soit ci-devant ou puisse être ci après faite et passée au contraire, selon que même auparavant la donation que j'ai désirée dans mon testament que tel partage et accommodement ce soit après mon décès. Ce que je confirme autant que besoin pourrait être et veux que cela soit dans la plus forte et authentique manière des deux ou de la donation ou du testament. Et pour témoigner que tout ce que dessus est ma volonté dernière, constante, perpétuelle et irrévocable, j'ai écrit et signé ce présent codicille de ma main propre à Paris rue des Francs-Bourgeois paroisse Saint-Paul le dixième jour de novembre l'an mille six cent quarante et huit.

F.N. BAUDOT

Le **second codicille de Dubuisson-Aubenay**, rédigé le 20 juillet 1652, et conservé également sous la cote A.N. MC/ET/XLVI/55, a été transcrit par Gustave Saige au début de l'édition du *Journal des guerres civiles*²⁰³⁶.

Lettre de Jean Chapelain à Dubuisson-Aubenay du 27 février 1638²⁰³⁷

BNF Richelieu, microfilm MF 14788 (NAF 1885) – f° 251 – 252

Mons^r. Du Buisson

En Hollande a la Haye²⁰³⁸.

Mons^r.

Vous m'avés parfaitement obligé de me donner une aussy exacte relation de votre voyage que celle que j'ay recue dans votre lettre. J'ay esté informé par la du détail des aventures d'une personne aux interets de qui je prengs toute la part imaginable et parmy beaucoup de neteté et d'ordre ay appris des choses curieuses que je n'eusse peu scavoir aussi bien dailleurs que malaisement. Je vous en remercie donc, M^r. Et si c'est choses que vous puissiés faire sans incommodité je vous prie de continuer aux occurrences qui meriteront d'arrester votre esprit et d'y faire les judicieuses réflexions qui vous sont si naturelles. Quelq' matiere que vous travailliés, elle sera toujours bonne entre vos mains et j'en tireray toujours une consolation particuliere. Entre celles la neanmoins si vous trouviés à propos de mesler quelq' chose des publiques je ne dis pas de celles que la prudence et l'interest de nos affaires obligent à tenir sous le secret, je prendrais beaucoup plus de plaisir à les considerer dans vos lettres, et ferais bien plus de fondements sur ce que vous m'en manderiés que sur tout ce que nos curieux les mieux informés nous en font voir à tous les ordinaires. Je scaurais volontiers mis au courant des choses qui se passent en Pomeranie dans la frontiere de Danemark dans les Landgraves de Hesse et de Darmstad et dans les terres de nos alliés en Allemagne. Les lettres de Hambourg et de Cologne vous peuvent donner assurément moyen de satisfaire ma curiosité. Je laisse neantmoins à votre discretion d'en user comme il vous plaira et si cela choqueroit tant soit peu vos principes, des à présent je vous prie de ne vous en point embarrasser. J'ay eu un singulier contentement de voir que la tempeste et les ennemis vous ayant jetté en Angleterre pour y voir

2036 G. Saige (ed.), *Journal des guerres civiles, op. cit.*, p. XLVIII.

2037 Cette lettre ainsi que la suivante est signalée par Philippe Tamizey de Larroque dans ses tables chronologiques à la fin du second volume des lettres de Jean Chapelain mais elles ne sont pas transcrites (Philippe Tamizey de Larroque (ed.), *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, vol.2).

2038 Il existe une lettre de Dubuisson-Aubenay à d'Hozier datée du 21 mars 1638 et expédiée « De la Haye en Hollande » (B.n.F., Français 31798, tome 22, p. 82). Le correspondant de Chapelain est donc bien ici le Dubuisson-Aubenay qui nous intéresse, ce que confirme d'ailleurs les propos tenus dans la lettre.

en ce peu de temps toutes les choses remarquables que vous me mandes et pour y achever avec Mr d'Angoulesme , en chemin faisant, l'affaire qui vous eust obligé de passer la mer encore une fois, si la fortune et le temps vous eussent esté plus favorables. J'ay envoyé la lettre de compliment que vous en escriviés à M^r. Boutand auquel sans doute elle aura donné beaucoup de joye, d'avoir servy un aussi homme d'honneur que vous. Une partie de nos académiciens ont vu le jugement que vous faîtes de leur sentiment sur le Cid et se sont tenus obligés à une courtoisie. Nos nouvelles sont que Rheinfeld est fort pressé par le duc de Veimar [*sic*] lequel on espère de voir dans peu de temps maistre de cette place. On le fortifie de decà par des levées et de l'argent. Ce sera une très importante diversion pour les Suédois Nous faisons deux armées navales ; M^r. De Bourdeaux commandera celle du Ponant et M^r. Le Comte de Harcourt celle de Levant. On prépare à M^r. Le duc de Longueville un grand armement pour la Franche-Comté. Je suis, M. etc.

De Paris XXVII fevrier. MDCXXXVIII.

Lettre de Jean Chapelain à Dubuisson-Aubenay du 12 août 1638

BNF Richelieu, microfilm MF 14788 (NAF 1885) – f° 345 (verso) – 346

Mons^r. Du Buisson

à Rouen.

Mons^r.

J'ay eu beaucoup de joye d'apprendre l'estat de votre santé et le lieu où vous estes par la votre du x. de ce mois. Depuis la response que je fis à votre dernière de Hollande et le remerciement de la relation que vous m'en aviés envoyée je vous avoue que j'avais esté en peine de vous n'entendant plus de vos nouvelles et que je cherchais les moyens de m'en instruire. Je loue Dieu que tout ce temps se soit employé à l'ajustement de vos affaires domestiques qui désormais vous donneront plus de liberté d'esprit pour travailler à ce bel ouvrage dont nous parlames tant avant vostre départ et qui me remplit d'une si belle espérance. A propos duquel je vous diray que la seule province de Géographie de laquelle vous me disiés n'avoir pas examinée à vostre manière, a esté traittée nouvellement à la teste de *l'Histoire de Bearn* par le president Marca, qui va la mettre sous la presse. Je ne sçay pas s'il aura pris vostre mesme méthode, mais quelques uns de mes amis qui ont veu le manuscrit m'ont asseuré qu'il a de belles conjectures sur cette matière et que ce travail est exquis. Nous le verrons et peut-estre servira-t-il à vous exciter à mettre la dernière main au vostre, dont j'augure au public beaucoup de profit et à vous beaucoup de gloire. Au reste en lisant une lettre je ne croyais pas vous pouvoir donner aucune lumiere touchant le retour de M. D'Angoulesme de plus de quinze jours, mais j'ay veu ce matin un ho[mme] de condition de mes amis qui m'a dit qu'il passeroit la meilleure partie de l'esté en son evesché, et qu'il me feroit avertir a point nommé quand il en partiroit. Si bien M.^r que vous pourrés faire estat de la

scavoir nouvellement aussy. J'ay seu avec beaucoup de plaisir dans une lettre tout ce que vous me marqués de Renti et de Hesdin. Il ne s'y peut rien adjouster , et il faut confesser que vous estes un riche magasin de scavoir utiles. M.^r l'abbé de St Nicolas qui m'est venu voir co[mme] je la lisois apris sa part de l'instruction et vous en remercie. C'est une personne qui connoist une vertu et qui l'estime infiniment. Pour recompense de vos nouvelles je vous diray qu'au mesme temps que vous prédisiés la prise de Renti, il se rendoit et nous surprenoit par une reddition si prompte car toutes les lettres du ix lui donnoient encore six jours à tenir. Après cela, nous verrons si M. de Brezé investira Hesdin, comme l'on vous a dit et à nous aussy. Nous sommes dans une expéctative très grande de Fontarabie qu'il y a grande apparence qu'elle se rendra bientost si elle n'est déjà rendue ; une armée nouvelle estant partie à la Rochelle dès le xxviiij du passé. Je suis M, etc.

De Paris ce XII. Aoust MDC. XXXVIII.

Lettre latine d'Isabelle de Choiseul-Praslin à Dubuisson-Aubenay, s.l.n.d. Transcription et traduction

Mazarine, Ms 4396, fol. 21

Domine omnino pigerrimus ab eo tempore quo dicessiste unicam a te accepi epistolam, credo aulam quae omnia pervertit te depravasse, et te immemorem redidisse illorum qui desertum incolunt. Ego quidem magis illos colui Antoni, Pauli et Pacomii. Ii fuerunt jam quibus libenter versata sum a tuo dicessu. Nuntia adeo trista sunt, ut tibi mandare nolim, non quod debeas ad nos quae apud vos sunt mandare.

Sum tua

Isabelle de Choiseul Praslin

Vous êtes, Monsieur, bien peu empressé : je n'ai reçu qu'une seule lettre de vous depuis que nous nous sommes séparés. Je crois que la cour, qui tout pervertit, vous a vous aussi dépravé et vous a rendu oublieux de ceux qui vivent au désert. Quant à moi j'ai surtout fréquenté Antoine, Paul et Pâcome²⁰³⁹. Ils furent ceux en qui je me suis le plus volontiers plongée depuis votre départ. Les nouvelles sont fâcheuses au point que je ne veux pas vous charger, non que vous deviez vous charger pour nous des nouvelles de chez vous,

Je reste vôtre,

Isabelle de Choiseul Praslin

2039 Antoine le Grand, Paul de Thèbes et Pacôme le Grand, trois Pères du désert dont elle doit lire les textes.

**Lettre latine de Dubuisson-Aubenay à Isabelle de Choiseul-Praslin, du 4 juin à Amiens.
Transcription et traduction**

Mazarine, Ms 4396, fol. 23

Illustrissimae Dominae Elisabeth Caseoliae, Dominae suae clementissimae, humillimus servitor Buiss. de Alben. Felicatem

Gaudeo meas primas te jam recepisse literas : secundas non admodum miror cur adhuc non acceperis per Rivierum Domini Thesaurarii commissum hinc Parisios trigesima die Maii redeuntem deferendas et nunc ad te sicut spero delatas. Tertias per Benearnentem qui suis pedibus currit fuissem daturus si profecturum ad vos ante scivissem. Iterum gaudio, clementissima domina mea, quod dignata sis ad me scribere et de tuo in Romana lingua procenstu (profecta) certiolem redere me, ut sicut in charactere manus tuae quam veneror atque osculor exhilarantur oculis mei, sic in opere ingenii et praestantia ~~progre~~^{progre}tibus animi tui latetur interim ~~exultet~~ cor meum vehementer. Verum non reticebo quantum doleam quod in culpa negligentiae sim apud te, et ut durius pronuncias, nullius de te memoriae.

Si oblitus fuero tu, oblivioni detur dextera mea. Adhaereat lingua mea faucibus meis si non meminero tui, si non proposvero te in principio laetitiae meae. Vale. Ambianis IIII Juniii mensis die quo sol noster ad te conversus et exultavit, ut gigas, ad currendam viam.

Dubuisson Aubenay, son très humble serviteur, à la très noble dame Dame Isabelle de Choiseul, sa très bonne maîtresse, que le bonheur soit sur elle.

Je me réjouis que vous ayez déjà reçue ma première lettre. Je ne me demande pas vraiment pourquoi vous n'avez pas encore reçu la deuxième, que j'ai envoyée à Rivière, reparti d'ici pour Paris le 31 mai, et qui, je l'espère, vous est désormais parvenue. Si j'avais su qu'il vous rejoindrai avant, j'aurais donné la troisième au Béarnais qui chemine à pied.

De même, je me réjouis, ma Dame ô combien clément, que vous me fassiez l'honneur de m'écrire et que vous m'informiez de vos progrès en latin, afin que, de même que mes yeux se réjouissent en reconnaissant votre main que je révère et embrasse, de même mon cœur se réjouisse en même temps profondément face à l'oeuvre de votre jugement et la présence de votre esprit. Mais je ne tairai pas combien je souffre que vous me dites coupable de négligence envers vous, et encore pire, de vous avoir oubliée.

Si je vous oublie que ma main droite se dessèche ! Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de vous, si je ne fais de vous le principal sujet de ma joie²⁰⁴⁰ !

Salutations. À Amiens, le 4^e jour de Juin où notre soleil s'est tourné vers vous et s'est élancé dans la carrière avec la joie d'un héros²⁰⁴¹.

2040 Dubuisson-Aubenay adapte une citation du psaume 137 (École biblique de Jérusalem (trad.), *La Bible de Jérusalem*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2019, p. 1027).

2041 Dubuisson-Aubenay adapte une citation du psaume 19 (18) (*Ibid.*, p. 887).

Troisième partie, chapitre 1

Deux lettres de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé sont transcrites dans le tome 6 de l'*Histoire des princes de Condé* du duc d'Aumale. Il s'agit des lettres du 12 août 1656²⁰⁴² (A.C., P 16, fol. 285) et du 21 octobre 1656²⁰⁴³ (A.C., P 16, fol. 360)

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 20 juin 1656

A.C., P 16, fol. 227-229

Ce 20 Juin

Deux choses ont suspendu mon voyage et mont retenu icy plus long temps que je ne croiois *l'absence du cardinal de Retz qui est aux eaux de saint Cassien*²⁰⁴⁴ *et le soupçon de la peste qui fait doubter qu'il n'y retourne et qui* interrompt les correspondences et le commerce de toute l'Italie avec Rome. L'on a icy publié les deffences dy communiquer et lon a mis des gardes par tous les passages affin de les faire observer. Quelque uns croient quelle usera de represailles et dans cette crainte chacun est oblige de demeurer dans le lieu ou il se trouve affin deviter lincommodite des quarantaines dont personne nest dispense. Il fault donc attendre par necessité ce que les choses deviendront *et la résolution du C. d. R.* qui choisira apparem[m]ent *plustost le secours de Florence que de tout autres ville s'il seroit obligé a quitter celui de Rome.*

Je ne presume pas néanmoins quil le face qua la derniere extremite sachant combien il luy importe *d'estre aupres du pape pour le manoeuvrer.* Et croiant que la joie qu'il a *d'inquiéter le card[inal] Maz[arin]* et de jouer son personnage *sur ce grand théâtre* et de persuader a toute la terre son credit et son pouvoir *sur l'esprit de sa sainteté beaucoup plus grand qu'ils ne sont en effet* luy serviront d'antidotes et de preservatifs contre la contagion. Ce nest pas que nous ne voions par la destruction quelle fait a Naples combien elle est a craindre dans une saison et un climat qui rendroit les moindres fievres et les moindres alterations perrilleuses. Il y est desja mort plus de vingt cinq mille hommes, quelque soin qu'ayt pris le Vice Roy d'y apporter des Remedes et quelque precaution que la peur ou la prudence aye fait prendre a un nombre infini de gens den sortir. Le peuple qui croit soulager ses maux par ses plaintes et ses murmures ne les espargne pas, et les ministres pour les detourner a un objet certain, et pour determiner son indifference a un sujet qui n'apporte pas un plus grand prejudice aux affaires publiques, luy a sacrifié pour victime quelques miserables estrangers qu'on luy a fait croire avoir infecte les vivres dans les marchez et les eaux benistes dans les eglises, et qu'on a donné comme aliment a sa fureur,

2042 H. d'Orléans, *Histoire des princes de Condé*, op. cit., p. 713.

2043 *Ibid.*, p. 715.

2044 Il s'agit des thermes de Cassino, situés dans le Royaume de Naples.

Ce malheur arrive au commencement de la campagne et dans le lieu dou le duché de Milan tire sa principale subsistence et d'argent et d'hommes fait esperer aux partisans de france quelque favorable succez, estant certain que les fonds destinez pour les troupes d'espagne sera emploie aux necessitez plus presentes, aux despences des hospiteaux et aux assistences qu'on doibt par privileges aux pauvres du Royaume, et qu'il ne fault esperer aucunes troupes, dans la crainte du mal quelles apporteroient avec elles.

Ausi le cardinal Trivulce²⁰⁴⁵ qui fait l'office de gouverneur prend le parti de se tenir sur la deffensive, et de bien munir les places, attendant les secours qu'il espere d'Allemagne, et que la chaleur de la saison et la resistance qu'on trouvera dans celle qu'on assiegera ruine unne [*sic*] partie de l'armee et luy donne moien de s'opposer plus facilement a ce conquestes [*sic*] avec toutes les garnisons qu'il levera et les corps de troupes qu'il pourra assembler. Il a pris une maniere contraire a son predcesseur qui est d'armer les communes qui pourront sens doute beaucoup incommoder l'armee de france. Dans un pays aussi coupe de riviére et fortifié de villes qu'est le Milanois luy faire perdre beaucoup de monde au fourage, Le duc de Modène ne peut estre en campagne qu'a la fin de ce mois au plustot et encore luy faudra t'il faire une grande marche par le Tortonnois jusques sur les Estas du duc de Parme affin de favoriser la junction des troupes qui ont hiverné dans les estas, elles pourront estre de trois mil hommes et de ce nombre il n'a que quatre regimens faibles deux d'infanterie et deux de cavalerie sous son nom desquels il ne peut s'aseurer qu'auttant qu'il demeurera dans les interes du Roy. Les officiers et les soldas estant tous françois. Voilà l'utilite [*sic*] emploi de nos deniers et l'effet de cette grande alliance, tant vantée par les panegiristes du temps. Elle nous acquiert un prince sans force, sans puissance et sans autre experience que celles que les deux funestes sieges de Cremona et de Pavie luy ont pu donner et qui n'est souverain au plus que de neuf ou dix lieux de long et sept ou huit de larges et de deux villes mediocres Modene et Reggio, et d'un miserable trou de forteresse nomme Bressa et qui voit tous ses empires dans la servitude de l'estat ecclesiastique qui le domine jusque dans le coeur, et qui a le fort Urbino avancé a un lieu de sa capitale. C'est assez vous dire qu'il ne scauroit nous secourir de vivres n'y d'hommes et qu'il na pas mesme le moien d'employer utilement l'argent que nous luy donnons pour [l']enlever. L'on ne croit pas que l'armee s'engage cett' année bien avant dans le païs pour y faire un siege, ce qui fait craindre Valence ou Alexandrie²⁰⁴⁶.

Je vous envoie la coppie du bref que le Pape a adressé au Clergé sur le sujet de la Paix, la Response que le Roy fit faire aux députés de l'assemblée par M^r. Le Chancelier traduit en italien par M^{gr}. Le Nunce²⁰⁴⁷ et celle des Evesques à sa Sainteté pour vous faire cognoistre le juste sujet qu'il auroit *d'entreprendre quelque chose de fort et de vigoureux contre le card[inal] Maz[arin]*. Elle ne peut pas estre plus aigrie et elle ne pouvoit pas recevoir plus desobligement le desaveu qu'on luy a fait faire de la response de M^r. Le Chancelier *sur qui le Card[inal] selon sa bonne coustume s'est voulu descharger*, cependant, le plus grand nombre de ceux qui la connoissent estiment *qu'elle se contentera de la hair* sans considerer que la moderation *sera prise pour une pure faiblesse* et qu'elle exposera sa dignité *aux*

2045Giangiacomo Teodoro Trivulzio, gouverneur du duché de Milan.

2046 Valenza ou Alessandria (Piémont).

2047 Pour Nonce.

nouvelles [illisible] du ministre qui n'est hardy que contre ceux qui tesmoignent de le craindre.

Il y a tres grande raison aussi d'apprehender que la froide et desobligeante response du clergè sur un sujet aussi favorable qu'est celuy de la paix et aussi digne des soins de l'espiscopat n'attiedisse le peu de chaleur que le pape tesmoignoit et qu'en voulant advencer nous nous trouvions plus esloigné qu'auparavant joint que la nouvelle affliction de l'Italie semble divertir tous les Princes et particulièrement Sa Sainteté de tout autre pensée que de celle de se conserver et de preserver leurs sujets du malheur de ceux de Naples en y travaillant doncq avec une entiere appliccation ils considereront les succes de cette campagne entre les deux couronnes, ce qui se passera en Poulongne²⁰⁴⁸ [sic] et les résolutions que l'empereur prendra s'est apparemment les seules choses qui les desterneront. Vous estes trop bien informé de Paris et des dispositions de France pour doubter que les mesmes sentimens y regnent, que les accomodemens qu'on fait avec les parlements ne produisent jamais que haine et que mepris comme les ministres et ceste aversion ou l'ennui et le desir de s'en venger et qu'enfin les peuples, les magistrats et tous les ordres de l'estas, ses amis et les ennemis de l'estat de luy tailler les aydes et d'affaiblir de sa puissance. J'espere au premier ordinaire vous mander quelque chose de plus certain et de plus solide.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 juillet 1656

A.C., P 16, fol. 234-236

J'ay icy receu trois lettres de V[otre] A[ltesse] S[érénissime] du 13, 20 et 27 mai, à la premiere desquelles pour response je n'ai qu'à luy tesmoingner ma joie d'apprendre le mauvais fondement des esperences que *vos ennemis avoient mis sur la division ou plutost l'incompatibilite de Dom Juan*²⁰⁴⁹ *avec vous*. Ils doibvent en estre bien revenus, les lettres de Flandre ne parlant que de vostre parfaite union, du respect qu'il vous rend, de la satisfaction qu'il tesmoigne d'estre à vostre escole et d'apprendre la guerre sous la discipline du premier capitaine du Siecle. Mais celles que le grand Duc a receu aujourd'huy m'ont encore davantage rejoui faisant congnoistre de quelle consideration vous estes aujourd'huy dans l'Europe par le prix et le merite extraordinaire de vostre personne, et le nombre de vos troupes, qu'on luy mande estre de huit mil hommes, les premieres consequences qu'on en tire sont *que les uns doibvent faire toutes choses pour vous conserver*, qu'il n'y a rien que les autres ne deussent employer *pour vous acquerir*. Son correspondant *est le comte Strozzy*, mais il ne faut pas, s'il vous plaist, qu'il sache que vous en estes adverti de crainte que l'advis *n'en revienne en cette cour*, qui a une conduite *si politique et si delicate* qu'il semble mesme necessairre de luy

2048 Pologne.

2049 Juan José d'Autriche, comte d'Oñate, gouverneur des Pays-Bas à partir de 1656.

cachier le bien, pour luy oster les moyens de s'en servir s'il estoit du moindre de ses interes de le faire contre nous.

Pour la seconde et troisieme, sans m'arester a luy faire le portrait *des Princes d'Italie* ny a establir les maximes de leur conduite et de leur gouvernement qui est aujourd'huy *de pencher seulement par inclination a l'un des partis et d'observer par faiblesse et par crainte la neutralité entre les deux couronnes*. Je n'ay qu'à luy dire pour luy faire cognoistre *qu'il n'en fault rien esperer pour le present*, que le soupçon de la peste a tellement rompu toutes sorte de communication avec Rome que les moindres villages sont revoltés contre leur capitale, qu'ils ne donnent le passage a qui que ce soit pas mesmes aux conditions de faire des trois mois entiers de quarantaine, ce qui fera sans doute que vous ne pourrez pas *recevoir les lettres de M. de Saller* qu'on ne soit convenu des exepdiens qu'on propose de les faire passer de postes en postes par les hommes du territoire. Ce n'est pas quil y ayt plus de cinq ou six maisons attaqués ny que le mal y soit grand que dans l'apprehension de la desolation qu'il cause a Naples où l'on dit qu'il meurt tous les jours plus de deux mil hommes, mais l'épouvante a saisi les esprits, en sorte qu'on ne songe aujourd'huy qu'à s'en garantir. Et elle les occupe d'unne manière qu'elle ne leurs donne ny la pensée ny l'application pour les maux esloignez qui leurs laissent quelques momens pour se recoignaistre. C'est sans doute ce qui a obligé le pape de *consommer avec ses creatures les plus affidées dans le secret de son cabinet le ressentiment du traitement indigne et des injures qu'il a reçu du Card[inal] Maz[arin]*, n'ayant rien fait esclater dans le publicq, et les plus penetrans n'ayant pu remarquer que l'union d'une correspondance qui paroist beaucoup plus estroite *qu'auparavant avec les grands*. Si elle produit quelque chose de vigoureux, se ne peut estre *que par l'Empereur, qui estant armé et ayant fait les despenses* qui empeschent pour l'ordinaire les resolutions de cette nature, *est seul capable de l'engager* et d'agir efficacement en cett'occasion. Mais il est à craindre que les demonstrations *de partialité pour l'Espagne* ne soient plustost feintes et apparentes que veritables, qu'elle ne soient seulement à dessein de faire revenir *le Cardinal M[azarin]* et de le remettre dans son poste de neutralité, que la pluspart *des Papes pratiquent* dans la crainte qu'ils ont que *leur société particulière avec l'un des deux* ne degenere puis *après en servitude*, et qui, à dire le vray, est plus convenable et plus naturelle à celuy cy que tout autre chose. J'apprens mesme que depuis peu il s'est *adoucy avec le Card[inal] Bichy* jusques au point d'asseurer qu'il empescheroit que *le C[ardinal] de Retz* ne révoque son *grand vicaire* comme il en avoit le dessein.

Il est toutjours aux eaux de St Cassien dans l'attente de ce que deviendra la peste de Rome, et faisant putestre quelque difficulté *d'entrer plus avant dans l'Estat du Grand Duc* qui n'est pas tellement *de ses amis*, qu'en toutes occasions il se puisse *asseurer de la politique, je le verray au premier jour et vous manderay plus particulièrement ses sentiments*. Le hazart et la fortune nous ayant mis *Mr de Saller et moi dans les lieux où le choix, la prudence et l'election* nous auroit deub conduire, *luy à Rome pour agir auprès du Pape, moy dans le mesme Estat où le soin de sa santé a fait trouver M. le C[ardinal] de R[etz]* et où l'on peut librement communiquer *sans crainte le soupçon de la peste*. La Reyne Christine tesmoingne de l'apprehender comme les autres s'estant sy devant resolu de partir de Rome, de passer en Savoie et en France pour se rendre à Hambourg soubs pretexte d'y traicter quelques affaires

importantes avec le Roy de Suede. Elle avoit prier Madame Royale de la recevoir. En un moment elle changea et prit dessein de s'embarquer pour²⁰⁵⁰ Marseille, et d'y attendre, en faisant quarantaine, les ordres de la Cour. Le jour de son départ estoit pris, elle avoit vendu ses carrosses, son attirail, sa vaisselle d'argent, ou par nécessité, ou pour s'en decharger. Elle avoit pris son audience de congé de Sa Sainteté qui luy donnoit deux de ses gualeres pour l'accompagner. Mais, dans le moment, l'on decouvrit que la peste estoit en la chiourme, ce qui a suspendu et differe son voyage, et ce qui l'oblige de vivre aujourd'huy à Rome dans l'emprunt des moindres choses qui luy sont nécessaires. L'on raisonne sur ce depart si prompt et si precipité, et sur la qualité et la nature des affaires qu'elle peut avoir à traicter avec le Roy de Suede. Le Pape mesme s'estant plaint du secret qu'elle luy en avoit fait. Pour moy [j']intribue [*sic*] le tout à l'inquiétude de son esprit et à la vaine curioisté qu'elle a d'errer par le monde. Elle luy a fait perdre son royaume, elle peut bien encor luy faire faire le voyage de France qu'elle a toutjours désiré de voir. Mais ardemment, depuis que sa conduite luy en avoit deffendu l'entrée, elle a replattré un accommodement tel quel avec Mr le Cardinal Mazarin. Elle prend l'occasion de la peste qu'elle fuit pour s'y introduire. Elle parle d'Hambourg dans la crainte qu'elle a qu'on l'empesche d'y séjourner. Voilà à mon sens tout le mistere. Je laisse à Mr de Salers à vous mander les gens²⁰⁵¹ qui l'accompagnent ou plustot la reduction de sa cour, pour personnes de tout sexe, aux seuls Baldeschi et à son nouveau favori, Santinelli, qu'ell'a déclaré comte de Pomeranne de la manière qu'on fait les evesques in partibus.

Valence est assiegé depuis trois ou quatre jours et, à entendre icy parler le monde, il semble qu'il n'y a eu que les Espagnols qui n'ont pas voulu croire qu'il le deubt estre, n'y ayant pas mis le nombre nécessaire pour le deffendre, et ayant inutilement tenté d'y en vouloir jeter, depuis qu'il est investi. C'est unne place de considération qui coupe l'Alexandrin, qui incommode Cazal et le peut remettre sous nostre pouvoir. Elle est de facile garde si l'on la conquiert, et, se trouvant située sur les frontieres du Montferrat et hors du coeur du Milanois, elle ne donne pas assez de jalousie aux princes d'Italie pour se reunir et s'opposer à nos progres. L'on informera exactement V[otre] A[ltesse] S[érénissime] de ce qui se passera à ce siege.

Si elle veut m'escire et eviter les difficultés des correspondence de Rome, elle prendra s'il luy plaist la peine de faire adresser le paquet sous le nom de Mr de Gouhelan, colonel bourguignon, et la première enveloppe au Sieur Simon Corrigiano, M^e des postes de Florence. Je m'en serviray aussi long temps que je seray retenu icy. Il est icy arrivé un envoyé de la Reyne de Poulongne qui galoppent ses pierreries de banque en banque. L'on les estime neuf cent mil escus, et il ne peut trouver à les engager que pour deux cent en payant l'interest à six pour cent. Il a eu de grandes ceonferences avec le Prince Mathieu, frère du grand Duc, qui a des habitudes en Pologne. Se pouroit bien estre pour le dessein dont je vous ay escrit par mes precedentes, mais il n'en eut tirer aucun secours en tout cas. Il seroit bon de le rendre public pour le traverser.

2050 « S'embarquer pour » est écrit dans l'interligne et remplace « passer droit à », biffé.

2051 Le premier jet propose « mander les nouvelles des gens ». « Nouvelle des » a été biffé.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 5 août 1656

A.C., P 16, fol. 277-279

L'armée du Milanois avoit occupé trois ou quatre postes de la montagne qui est proches des lignes du Duc de Modene, et le plus important, se disputoit encor lors que j'eus honneur d'escire à V[otre] A[ltesse] S[érénissime] le 24 du mois dernier, du depuis [sic] elle s'en empara, le perdit, le reprist, et enfin elle fust obligée de l'abandonner aux efforts des troupes de France. V[otre] A[ltesse] S[érénissime] peut bien juger combien ses differentes attaques [c]ontinuées plusieurs jours ont cousté de monde de part et d'autre. Pendant qu'elles se faisoient du costé des Espagnols et qu'elles attiroient les principales forces des Francois, le Cardinal Trivulce trouva moien de faire passer + dans la ville²⁰⁵² + à la nage quatre vingt hommes, la pluspart officiers²⁰⁵³, du depuis par la mesme voie il en a encore jetté quarante ou cinquante qui est un renfort considerable pour une place qui se deffennd à la veue d'une armée de secours, et qui n'a pas esté pressée par les assiegans depuis qu'ils ont esté obligez d'employer leur infanterie à maintenir ou attaquer les postes de la montagne, ou à garder leur lignes en presence de l'ennemi. Aussi, le gouverneur luy a mandé que jusques au quinsiesme de ce mois il n'avoit rien à craindre, ce qui à fait prendre resolution aux Espagnols d'aller aux lignes par tranchées. Et l'on a icy appris par les dernieres que leurs approches n'en estoient pas à la longueur d'une pique. Quand ils ne la secoureroient pas à vive force, la longueur du siege pendant l'exces des chaleurs plus grands cett'année que toutes les autres, la fatigue continuelle des assiegans, pour les approches, pour repousser l'ennemi dans ses attaques, pour garder les lignes, le manque de fourage que l'armée luy dispute d'un costé du Pau, et le gouverneur de Mortare, et des autres places de l'autre font doubter de la prise, à moins que le Duc de Modene recoive de grands secours, et particulièrement d'infanterie quy luy est necessaire pour son dessein. Cependant pour le faciliter par quelque diversion, il a ramassé le debris des troupes qui furent deffaictes il y a quelques temps, et quelques communes qu'il a fait passer sur le Cremonois pour y faire la guerre aux paisans et aux vasches car s'est le seul advantage qu'il en tirera.

L'on regarde icy ce succes comme l'establissement du repos d'Italie, ou comme les premieres estincelles d'un feu capable de la consommer, excité par l'inquietude du Duc de Modene et fomenté par la puissente autorité de ceux qui s'opiniastrent à couvrir ses fautes, et sont inexpérience par le supplement des nouvelles armées qu'ils luy donnent tous les ans à consommer.

Mais celuy de Valenciennes est considéré comme une crise dans les affaires publiques, qui doit finir la guerre ou la rendre immortelle, qui doit affermir la fortune du Card[inal] Maz[arin], assubjectir tout le monde à sa puissance ou qui doit esbranler ce colosse et rassembler des quatre coins de l'Europe les forces et les mains des hommes pour le jeter par terre. Et dans ce glorieux et terrible dessein, où il n'y a personne qui ne s'interesse du moins par le motif de la paix qu'on en espere Votre Altesse S[érénissime] peut s'imaginer de quelle

2052Ajout lié à un renvoi marginal

2053« Dans la ville » barré

manière ses grandes actions sont considerées dans le monde, et avec quelle veneration, l'on respecte les soins qu'elle se donne pour cette grande entreprise, qui, dans la conjoncture du temps present engage les vœux des princes aussy bien que des particuliers en sa faveur.

Elle ne doit pas doubter de ceux de M. le C[ardinal] de Retz en ce que ce digne prelat ne lui donne au moins aultant part en ses prieres que la ferveur des plus grands Saints en a donné aux Constantins, aux Théodoles et aux autres empereurs crestiens contre les infideles. J'ose même espérer que quelques succez favorable, accompagné du moindre signe de disposition des peuples qui sont commis à Sa conduite, le feroit partir du lieu où il est pour aller benir vos armée jusques dans Paris. Du moins il me l'a assuré lors que je luy ay dit la résolution qu'a prise V[otre] A[ltesse] S[érénissime] d'employer autant que la raison de la guerre, luy pourra permettre l'armée qu'elle commande [sic] aux desseins qui peuvent restablir la liberté publique, relever le party et rendre l'action à ses amys et à ses creatures. La chose n'est pas si esloignée ni de si peu de consequence dans la dispostion où je luy laisse et de ceux de la cour qui souffrent avec grande impatience le retardement en leur fortune et l'esloignement des grandes esperances approchant de la chimere qui se sont mis en l'esprit. Et considerant la pensé de son Genie que V[otre] A[ltesse] S[érénissime] luy doit faire reflexion, l'assurant que j'oserois quasi luy promettre que sur quelques avantages de votre armée, il en useroit de la sorte, si la prudence ne me faisoit craindre de m'engager trop librement en une occasion, qu'appuyer de toute la vraysemblance, pour ne pas dire certitude, possible de trante mille de cette ville, preferant ce sejour qui luy ouvre le chemin du costé de la Lombardie et des suites aux avantages que sa presence luy avoit donné aupres du Pape, que son esloignement laisse entierement exposé à l'adresse du Card[inal] Bichy qui conduit les affaires du Card[inal] M[azarin] avec moins d'ostentation et d'un zele inutile, mais avec beaucoup plus de prudence et de bon sens que ne faisoient une lyonne.

Il y a pres de trois semaines que l'ordinaire de France n'est venu, à cause du soupcon d'unne nouvelle peste decouverte dans l'Estat de Genes, de sorte que n'avons que des bruits confus et incertains de ce qui se passe à Paris mais s'il et vray comme l'on nous assure que le C[ardinal] M[azarin] aye fait emprisonné le grand grand vicaire, que le C[ardinal] de Retz aye établi en la place de du Saussoy et que le siege de Valenciennes se leve, ou que V[otre] A[ltesse] S[érénissime] aye quelque autre avantage.

Je ne doute pas q[u'il] n'en vienne aux excommunications, ou q[u'il] n'emploie contre ses ennemis tout le pouvoir de l'autorité ecclésiastique et tout ce qui peut despendre de luy. Mais je doute que S[a] S[ainteté] auctorise la conduite, estant contraire à tout ce qui approche de la vigueur, voulant plustost faire triompher la douceur de ses ennemis que de les gangner par la force. Et d'ailleurs, ayant appris qu'il avoit expédié depuis peu un courier en France, à l'insceu de Mr le C[ardinal] de Retz, ce qui fait craindre que ce ne soit contre luy et pour replastrer quelque reconciliation avec le Card[inal] M[azarin].

L'on me mande que quelques officiers de V[otre] A[ltesse] S[érénissime] qui sont venus de Bruxelles à Paris ont veu quelques uns de mes amys, et qu'ils leurs ont tesmoigné la continuation de vos bontez pour ce qui me regarde. Mais que ceux de la cour se veuillent persuader que j'avois preferé le séjour de Rome et d'Italie à celuy de Flandre pour me lier à M. le C[ardinal] de Retz et renoncer à tout autre attachement. Et bien que ce me soit un

subject de remercier Vostre Altesse Serenissime de la precaution qu'elle a eu pour cacher l'honneur de la confiance et que je ne voie pas avoir besoin de me justifier sur ce point, je la supplie neanmoins de me permettre le renouvellement de ma confession de foy et l'abjuration pour tout autre q[ue] pour elle ; et de l'asseurer que si elle désire le moindre de mes soins en quelque lieu que je puisse estre, je quitteray avec le plus grand plaisir du monde mon séjour; qui ne m'a esté supportable et que je n'ay preferé à celui d'aupres d'elle que par pure résignation à ses volontéz, pour obeir comme elle sçait à ses ordres, que je receuay bien plus agreable, lors que, les executant, je feray cognoistre à tout le monde que rien n'est capable de me changer, et que si je suis un serviteur inutile de Vostre Altesse, je le suis au moins avec une fidélité et une constance inébranlable.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, s.l., le 7 octobre 1656

A.C., P 16, fol. 344-345

Ce 7 octobre 1656

Je n'ay qu'à accuser la réception du billet de V[otre] A[ltesse] S[érénissime] de Valensiennes du 15 du passé et qu'à luy dire l'impatience où l'on est icy d'apprendre la résolution qu'on aura pris à Pavie dans le conseil que le Comte de Fuensaldegne y a fait tenir de tous les ministres du gouvernement et de principaux officiers de guerre. L'on y a proposé d'entrer dans le Modenois ou de rassiéger [*sic*] Valence²⁰⁵⁴. Et il semble qu'on incline à ce dernier parti qui peut estre plus utile au duché de Milan qui se voiroit, en cas d'un succes favorables, délivré des contributions et des courses de la garnison de cette place, mais qui seroit sans doubte beaucoup moins avantageux aux affaires généralles, non seulement par l'incertitude de pouvoir réussir en cett'entreprise, et la crainte d'y consommer inutilement le reste de la saison et les troupes allemandes qui auront peine d'y subsister. Mais parce que, en voulant réparer le préjudice que la conduite de Fuensaldegne a causé au Roy d'Espagne, et en voulant remettre les choses au mesme estat qu'il les a trouvé entrant en ce gouvernement, l'on perdroit l'occasion de prendre des postes dans le petit Estat du Duc de Modène, et s'asseurer ses quartier d'hiver au despens de ce prince, ce qui engageroit Mr le C[ardinal] M[azarin] d'y envoyer de grandes troupes, ce qu'il ne scauroit faire sans de grandes despenses, une grande consommations d'hommes dont apparemment V[otre] A[ltesse] S[érénissime] se trouveroit soulagée, joint que l'affection et la passion mettant pour l'ordinaire le prix aux choses, un lieu qui occupée dans cette terre de promission seroit mis dans le traicté de la paix générale, en par[al]elle avec mes plus importantes places, et en cas qu'on l'aquerre. Il n'y a rien, ce semble, qui le pressast davantage de rechercher V[otre] A[ltesse] S[érénissime] pour s'asseurer du costé de Flandres, et s'acquérir la liberté d'employer ses principales forces en

2054 Valenza.

Italie, et mesme d'y faire paroistre le Roy, à quoy il ne scauroit penser tant que vous serez à la Cour en l'estat où sa mauvaise conduite vous a mise.

L'on a icy encor aucunes nouvelles du Cardinal de Retz, pas mesme de l'impression, que son départ d'Italie pour s'approcher de France, aura fait à Paris. Mais quelqu'un de ses confidens mande *au bailly de Gondy qui est son parent et qui s'intéresse en ses affaires* qu'on espère son accomodement des influences du clergé, et de de la reccomendation de S[on] A[ltesse] R[oyale], et que le Cardinal Mazarin y tesmoigne plus de disposition que par le passé. Veritablement, celui qui escrit ne scavoit pas encore qu'il eust pris l'essor, de sorte que pour juger de ce succes avec plus de certitude, il semble qu'il fault attendre les advis qui en viendront au premier jour. *Un autre ministre que le C[ardinal] M[azarin] s'en debvroit beaucoup esloigner et n'accorderoit pas à la vertu et à la force la présence du C[ardinal] de R[etz], ce qu'il a refusé aux instance du Pape et à la raison* qui ne luy perpettoit pas de disputer la jouissance de son archevesché, appres avoir recongnu son tiltre, et de s'attirer pour unnn'interest si leger unnn'affaire de cett'importance.

Mais V[otre] A[ltesse] S[érénissime] scait *que sa politique intéressée s'acomande tousjours aux evenements.* Et qu'appres avoir fait *ostentation d'une faulce fierté*, et qu'appres s'en estre *donné injustement quelque honneur*, il *n'a pas de honte de tirer vanité de la faiblesse qui luy succede*, particulièrement lors qu'il *espere avoir quelque proffict comme en cette occasion où il s'agit d'oster à l'assemblée* le pretexte qu'elle prend sur ce subject de refuser au Roy le secours qu'il luy demande ou de luy donner moins. C'est à V[otre] A[ltesse] S[érénissime] *à se servir du temps et des conjonctures* que ces occasions peuvent faire naistre comme je luy ay mandé par mes précédentes. Il est arrivé six ou sept mil Allemand dans le duché de Milan, un pareil nombre qui le devoit suivre, s'est mutiné pour la seconde fois et a résolu de ne pas passer en Italie, soubs prétexte qu'on le veut faire dépendre des ordres du Roy d'Espagne.

Je n'ay point receu de relation de ce qui a passé à Valenciennes, qui auroit esté nécessaire de faire voir en ce pays.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Florence, le 4 novembre 1656

A.C., P 16, fol. 367-369

A Florence ce 4 nov[em]^{bre} 1656

Je serois en peine de n'avoir point receu de nouvelles de V[otre] A[ltesse] S[érénissime] depuis près d'un mois, si pour me consoler l'interruption du com[m]erce d'Italie, et le dérèglement des courriers de Milan ne me faisoient croire que les lettres ont esté retenues en chemin, et qu'elles ne sont que retardées. Il seroit beaucoup plus seur de les envoyer par la voie de Venize. M^r le Grand Duc et tous ceux de cette cour qui entretiennent correspondance en Flandres s'en serve aujourd'huy.

M^r de Saller n'aura pas manqué de faire scavoir a V[otre] A[ltesse] S[érenissime] la nomination de M^{rs} Picolomini et Bonnelly en qualité de Nunces extraordinaire [sic] pour traicter la paix. Mais je ne puis m'empescher de luy dire sur ce subject, qu'en *ingenieur des plus sages et des mieux informez, qu'il y a plus de vanité et d'ostentation que de solidité a leur voyage*, et qu'on veult relever *par des tiltres spécieux* unne [sic] mission qui *reviendra au premier ordinaire*, et qui n'est que pour remplir, *dans les deux cours les places des deux ministres qui ne sont qui ne sont pas agreables*, et couvrir *la faiblesse d'un Pape*, qui, apres [sic] toutes les injures et mauvaix traictements qu'il a receu du Card[inal] M[azarin], a encor pour luy *la soubmission de revoiquer M^r de Biguy* qui offensoit la delicatesse de Sa Veue, et à ses instances, d'envoier Picolomini, cousin germain du Cardinal Bichi, *qui doit son employ a la recommandation du Card[inal] M[azarin]* et qui est plustot *ministre du Card[inal] M[azarin]* que celui de Sa S^{teté}. Et qui, par recongnissance en *la nécessité de ses affaires domestiques ne peut dependre que de luy*, l'on n'y peut donc attendre que des parolles et des instances pour la paix, *méditées avec son bienfacteur*. Et le concert d'unne conduite tout a fait soubmise et dépendente de luy, joint mesme ces raisons, cessent qu'il ne seroit pas prudent ny circonspect d'en user d'unne autre sorte, voyant l'exemple du Pape : la rétribution du bien et des graces *qu'il rend pour le mal et po[ur] les injures*, l'exhallation [sic] *de celui qui le persecute* et le sacrifice qu'il luy *faict de sa propre auctorité* en rappelant po[ur] luy complaire un Ministre fidele qu'il aime et qu'il estime et dont il parle toutjours avec honneur. V[otre] A[ltesse] S[érenissime] faisant un peu de réflexion sur cette action *coignoistra qu'il n'y a plus de rien à attendre de Rome*. Non seulement parce que le Nunce²⁰⁵⁵ *que comme le véritable organe du C[ardinal] M[azarin]*, mais que, quand mesme il en useroit autrement, il n'y treuveroit pas la force et la vigueur capables de soustenir son action. L'on y veult le repos et l'on y veult régner par les préceptes de l'évangile qui ordonnent de présenter la joue a celui qui vous veult frapper, et de prier pour ses ennemis. Les Gazettiers d'Italie ont conduit la Reyne de Suede de Paris à Thurin. De là, elle doit passer à Casal où trouvant les deux armées en présence, elle voudra sens doute triompher milittirement dans les deux camps. Elle est attendue à Plaisence et à Parmes où le duc la recepvant civilement s'epargnera les despenses de toutes les superfluités qu'on a fait dans les autres cours. Tout le monde dit qu'elle s'en ira dans unne ville de l'estat ecclesiastique y attendre que la Peste cesse a Rome, et qu'elle y puisse aller négotier les grandes affaires qu'on luy a confié. Mais je croy qu'elle ne passera si proche de Venize s'en [sic] y aller et qu'elle y pourra demeurer tout l'hiver pour y célébrer la pompes du carnaval, car l'on m'escrit de Paris qu'on luy a voulu faire croire, pour s'en décharger, que sa présence auprès du Pape seroit fort utile au service du Roy, qu'elle fort bien compris le mistère, et qu'elle a voulu se laisser tromper par ces apparences pour sortir plus honorablement de France où elle a bien congnu qu'on ne la vouloit pas souffrir.

Je ne dis rien à V[otre] A[ltesse] S[érenissime] des propositions de paix que Mr de Lionne a fait en Espagne, ne doutant pas qu'elle n'en soit bien informée. *Pendant qu'il estoit a Madrid*, l'on m'avoit fait scavoir que le Cardinal Mazarin ne se détermineroit *pas sur les affaires particulières de V[otre] A[ltesse] S[érenissime]*, q[u'il] ne vist le succes de cette negociation depuis qu'on l'a vue eslongné par le retour de Mr de Lionne et la résolution des

2055 Le nonce.

Espagnoles de ravoir Perpignan. L'on me mande q[u'il] a remis vostre traicté sur le tapis mais que la prise de Valence et le mauvais succès de la Capelle le rendroit de plus difficile conversion, les affaires de M. le C[ardinal] de R[etz] prenant un autre ply qu'on ne s'estoit imaginé. Et me voiant tout à fait inutile au service de V[otre] A[ltesse] S[érénissime], je me trouve obligé de luy dire que mes amis qui n'ont pas la force de demander directement mon retour en ma maison au C[ardinal] M[azarin]. Ce qui congnoissent qu'il fault toujours un'espèce de force de contrainte pour le faire consentire aux choses qu'on désire me conseillent de prendre le prétexte de la peste d'Italie pour m'approcher du Royaume, et veulent que je leurs face naistre cett'occasion de parler de moy et de me servir. En cett'occasion, auparavant de m'y résoudre, j'ay cru en debvoir informer et attendre ses ordres et sa volonté que je luy supplie tres humblement de me prescrire par le seul motif de ses intérêts, luy protestant que, ny l'amour de la patrie, ny l'attachement aux miens, ny l'impatience de me voir en l'estat où je suis ne me font désirer mon retour, ny hazarder cette tentative qui apparament ne doit pas réussir, mais le seul déplaisir de ne pouvoir servir V[otre] A[ltesse] S[érénissime] faute d'occasion, et que je préféreray mon esloignement et mon absence du Royaume non seulement à la vie feinéante et oisive que j'y menerois en ma maison de campagne, mais encore au bonheur d'une meilleure fortune que je ne mérite si V[otre] A[ltesse] S[érénissime] croit ma présence de la moindre utilité et avantage pour son intérêt dont je fais vœu de me séparer jamais. Je la supplie de croire que je ne luy fais pas cette déclaration par compliment.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, s.l., le 17 février 1657

A.C., P 17, fol. 27-29

Ce 17 feb[vrier] 1657

Je ne pouvois recevoir d'ordres plus agreables que ceux que V[otre] A[ltesse] S[érénissime] me donne de m'approcher d'elle, dans l'esperance de m'employer plus utilement pour son service que dans ce pays [illisible] q[u'il] est. Sans action, j'y obéiray punctuellement [sic] et le plustost qu'il me sera possible. Mais, comme ma sortie de Rome dans le dessein d'une absence de quinze ou vingt jours seulement m'empescha d'y [non déchiffré] quelques affaires et que les faveurs et bons traictements que j'ay receu de plusieurs cardinaux et personnes de condition m'obligent, dans l'ordre de la civilité, de prendre congé d'eux, à présent qu'on espère de jour a autre l'entière cessation de la peste et le restablissement du com[m]erce, je supplie V[otre] A[ltesse] S[érénissime] de trouver bon que je leur rende mes respects. Croiant mesme estre engagé d'obligation à recevoir la bénédiction du Pape, qui me scait à Florence, et qui a eu la bonté de demande depuis par de mes nouvelles à M^r le Cardinal Barberin, aussi bien me faudroit t'il ce temps pour donner ordre à mes

affaires de France et assurer mon bien que je ne puis mettre si facilement à couvert que ceux qui absorbent les prétentions des plus avides par le moyen des douaires, dots et conventions de leurs [illisible]. Voulant agir en cett' occasion d'une manière qu'il n'y ayt q[ue] la règle de vos intérêt qui détermine ma conduite, m'oster le plus que je pouray des choses qui laissent ordinairement le regret d'un pays et le repentir d'un engagement et m'ado[nner] par ce moyen à préparer à la longueur de l'absence quelque temps qu'elle puisse durer, il sera pour lors facile de résoudre si je devray paroistre publiquement dans les intérêts de vostre Alt[esse] Sérénissime], et de discuter, par le seul motif des avantages qu'elle en peu tirer, le party que je devray prendre. Cependant si elle trouve à propos de m'informer de la négociation de M^r de Lyonne à Madrid, je l'inséreray dans l'une relation que je médite de tout ce qui s'est passé à Rome sur le subject de la paix où [le] refus que le C[ardinal] M[azarin] a faict de tous les partis que S[a] S[ainteté] luy a proposé pour y parvenir et de ses avances au mesme temps au Roy de Suède et au party protestant d'Allemagne pour rompre avec l'Empereur. Voulant engager la France de ne pouvoir faire d'accomodem[en]t avec l'Espagne et la Maison d'Autriche que de leur consentement, je ne croy pas qu'il faille d'autre manifeste ni que le nom de V[ostre] V[otre] Alt[esse] Sérénissime] doibve paroistre, n'estant pas nécessaire de vous compromettre en cette occasion. Et sur un subject où tout le monde est prévenu contre le C[ardinal] M[azarin], joint que sans vous engager ni vous exposer aux responses de ses escrivains, nous ferons le mesme effect et en tirerons le mesme avantage s'il luy plaist doncq de m'envoyer ses mémoires, je les evictiasseray dans ma narration.

Le Duc de Modène est à Pignerolle de retour de Paris où il a voulu negotier, outre la subsistence de son armée pour la campagne, un double mariage de sa fille avec M^r le Duc de Savoie et de la princesse de Savoie avec le Roy. M^r le Card[inal] Mazarin ne s'est voulu engager a rien, et a respondu en général sur la proposition qu'il falloit que Sa Majesté fust contente de la personne qu'elle épouserait. L'on a traicté en mesme temps celuy de la princesse de Portugal. L'on n'a rien encor' déterminé, mais l'on espère mieux y ayant offes d'un million d'or pour le C[ardinal] M[azarin] s'il le faict réussir. V[ostre] A[ltesse] Sérénissime] scait qu'il est bien difficile de resister à une si forte et si puissante raison.

L'on escrit de Paris que Mr le Prince de Conty vient commender en Italie, qu'on est convenu qu'il donneroit le premier jour l'ordre à l'armée, et alternativement tout le reste de la campagne avec M^r de Modène. Icy l'on dit le contraire et que le premier com[m]endement se tirera au sort. Quand il conserveroit la prerogative deubee aux Princes du Sang sur les estrangers, mesmes sur les ducs de Savoie et de Lorraine qui ne souffriroient pas de competence avec la Maison d'Este, supposé mesme que celle cy descendist de l'ancienne et qu'il n'y eust point de meslange de bastardise, je ne l'estimerois pas fort heureux dans la concurrence d'un employ avec un associé qui se trouve en possession de l'armée et qui ne partagera pas asseurement l'honneur et la gloire des actions avec lui. L'on dit icy qu'il ne vient que pour autoriser par sa présence la possession où l'on veut mettre les enfens du Duc de Modène de toutes les charges de l'armée, sous prétexte qu'ils ont l'honneur d'appartenir à Madame sa femme. Ce seront aultant d'officiers généraux indépendens de luy et dépendens absolument de M^r son compétiteur.

L'on a débarqué à Via Regia, qui est un petit port de la Républiq[ue] de Lucques, sept ou huit cent hommes qui sont passés dans son Estat. L'on faisoit d'autres embarquements à Toulon pour le mesme lieu. L'on prétend faire deux corps d'armée séparés, l'un dans Lombardie commandé par le duc pour attaquer, et l'autre dans le Cremonois des troupes qui sont dans son pays pour faire diversion. Mais ce dessein me paroist difficile, pour ne pas dire impossible, à cause de l'opposition de celle d'Espagne, qui, se trouvant au milieu et plus forte que l'un de deux corps, peut tomber sur le plus foible et le combattre avec avantage. La junction n'est plus facile pour la mesme raison, de sorte que le destin des troupes sera apparamment de garder le pays, comme elles ont fait depuis qu'elles sont sur pied.

L'abbé Charrier est party d'Italie dans le dessein de s'aller rejoindre à M. le C[ardinal] de Retz. Il [ne] m'a prévenu ni informé particulièrement des dispositions où il le trouvera sur le subject de vos instérets communs. Et moy, je luy assure de partir et de quitter toutes choses si je puis contribuer à les avancer. Je prefereray en effet cett'*occasion de servir V[otre] A[ltesse] S[érénissime]* à toutes les considérations qui retardent un peu mon voyage, dont je luy ai parlé au commencement de cette lettre.

Je ne luy dirois rien de la favorable réception que le S[ieur] de la Peyrere a eu de Sa Sainteté, ni de tous les tesmoignages d'estime, d'amitié et tendresse qu'elle luy a tesmoigné pour vostre personne pour ne pas dérober à Mr de Salers un si beau subject de l'entretenir, si les advis n'en estoient publicqs en cette cour, qui, dans les réflexions qu'elle fait sur toutes choses, considère qu'il fault que le Pape soit vaincu par la grandeur de vostre mérite et par une forte inclination, et qu'il songe à vous menager pour de grandes choses pour faire cette demonstration si publique dans le temps d'une reconciliation avec M^r le Card[inal] Mazarin.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 13 octobre 1657

A.C., P 18, fol. 47-51

Ce 13 octobre 1657

L'on m'avoit escrit de Paris *que le quartier où je loge à Francfort debvait estre remply de [personnes] surveillans ma conduite et que les espions devoient voltiger autour de mon logis*. Pour prendre et recevoir ce qui *pourvoit servir à l'instruction d'un nouveau procès, du moins à m'intimider pour m'obliger de donner la demission de ma charge*²⁰⁵⁶. Il semble qu'on l'affect avec aultant de passion qu'un accusé feroit la récusation d'un juge ennemi, qui voudroit décider de sa vie et de son honneur. Mais, à la vérité, je ne scavois pas *qu'on avilist le caractere d'un ministre du Roy à un employ si honteux ny si unfame*. Pour ce qui regarde *ma correspondance à Paris*, j'ay toujours affecté de la rendre publique et d'escire la vérité des choses que j'apprens sans invective ny sans flatterie. C'est beaucoub qu'on souffre

2056 Marigny tient le prieuré de Cessy (Nièvre) en commende. Il l'a reçu du prince de Conti.

injustement sans se plaindre, et que la liberté du pays estranger, et l'impunité qu'on trouve dans l'eslongnement ne face [*sic*] rien dire que de modérer et d'indifferent contre les auteurs de nostre persécution.

Que si quelques autres affaires demandaient plus de secret et plus de circonspection, vous pouvez bien vous imaginer qu'on ne manque pas d'adresse et de bon correspondant, que l'enveloppe du marchand qu'on employe ordinairement occupant tout les soins de ces mauvais curieux, les lettres d'importance séparées des autres et recommandées à la probité d'un amy fidele passent avec plus d'assurance. Pour proffiter de l'advis que vous avez la bonté de me donner, j'en useray de cette sorte. Je leurs laisseray librement commenter tout ce que j'escriray sous l'enveloppe qui leur est cogneue, pusique c'est un moyen de leur faire scavoir des choses qu'on ne leurs pouroit pas dire autrement et feray cependant passer le secret des affaires dont je leur voudray oster la cognoissance sous les noms de personnes incogneues, et pour commencer par vostre correspondance, je vous prierai de mettre desormais la premiere enveloppe de vos lettres sous celuy du sieur du Plessis et la seconde sous celuy de Monsieur de Famars, marchand à Francfort. Je laisse aussi à vostre prudence de juger s'il ne seroit pas à propos de changer celle de Bruxelles, du moins d'en avoir encore une autre pour donner le change et s'en prévaloir selon les occasions²⁰⁵⁷.

L'on est attrappé à Paris si l'on y cherche le correspondant du marchand de Francfort. Il n'en a qu'à Anvers et c'est un nommé Douern qui prend tout le soing des paquets qu'il lui adresse de Francfort. Je croy qu'il les met à la Poste et qu'il vont directement à ce qu'on escrit sans passer par aucunes autres mains.

Cependant, je ne scaurois assez vous remercier de la bonté que vous me faictes paroistre en me donnant un advis si important et me tesmoignant cette confiance qui augmenteroit ma passion pour vostre service jusque au dernier degre si elle estoit capable d'aucun accroissement.

Puisque nous sommes *sur ce chapitre du soupçon et de la deffiance*, je vous diray que je n'ay pas receu à présent la response que vous me mandez par la vostre du 4. de ce mois avoir faicte à mes précédentes qui vous parloient des bonnes dispositions de M^r. De Mayence pour la paix generale et de son inclination à servir M. Le Prince. Je craindroit si elle avoit esté interceptée par quelques party qu'en faisant coignoistre quelque chose de ces intentions à la France ou aux Espagnols, elle ne le rendist suspect aux uns ou aux austres. Et qu'imputant à ma négligence ce qu'il ne debvoit attribuer qu'à un pur malheur cet accident ne diminuast auprès de luy le crédit que j'y conserve jusques à présent. Il importe donc extrêmement de scavoir à qui on la confie²⁰⁵⁸ et si elle a esté portée en secret à Bruxelles affin qu'on puisse juger où elle peut avoir esté surprise, se precautionner pour l'advenir et destourner le mal et le préjudice qu'elle nous pourroit apporter. Il sera nécessaire pour cett'effect d'en avoir un dup[licata], si l'on n'en a retenu coppie, ou à ce deffault scavoir en substance le contenu. Cependant, je ne manqueray pas comme vous me l'ordonnez par vostre dernière de luy faire les civilités de V[ostre] A[ltesse]. Et vous feray scavoir par le premier ordinaire de quelle manière il les aura receues, qui ne peut estre à mon advis que dans le dernier respect. Et

2057 *Ibid.*

2058 Mis pour « à qui on l'a confiée ».

encore qu'à mon sens l'on pust *s'ouvrir avec luy, se confier à sa probité et à son affection, le faire expliquer si l'on veut et luy parler sans craintes de toustes choses*. L'on en usera néanmoins comme vous le préfériries [sic].

Il y avoit beaucoup d'apparence que par un relaschement favorable à la rigueur de la bulle d'or qui demande l'accomplissement des dix-huict années pour entrer dans le college des Eslecteurs et y pouvoir donner sa voix, l'on y auroit receu le Roy d'Hongrie particulièrement après l'admission de son ambassadeur qui n'a autre droict ny autre capacité que celle que ce prince luy donné. Neanmoins, ayant sceu que par nos praticques et nos caballes ce point deviendroit contesté, et qu'au mieux qui luy peust arriver, ce seroit d'estre redevable au plus grand nombre des Eslecteurs de cette grace, il a cru qu'il seroit plus seur, plus honorable et p[e]utestre plus avantageux de consommer en prealable les 6. ou sept mois qui luy menquent encor que de se remettre à l'incertitude de leur jugement.

Le Duc de Saxe concourrant dans les mesmes desseins après toustes les remises affectées dont il a entretenu et occupé pendant deux ou trois mois la scène a enfin déclaré qu'il ne pouvoit venir que la diette des Princes, qui estoit icy assemblée avant la mort de l'Empereur, ne fust séparée, et que tous les estrangers qui ne sont pas attachés au service particulier des Maisons eslectorales ne fussent sorties de la ville. Il dit, pour raison ou pour pretexte, que le chef menquant à l'Empire, les membres sont incapables de toute action, qu'il doibt y avoir une influence necessaire des uns aux autres, et que sans cette partie qui est sans doubte la principale et la plus noble, le corps politicque est sans function et ne scauroit subsister, qu'il fault doncq restablir un Chef qui luy rende le mouvement et qui le ranime que, pour cett effect, l'Election est préalable à toutes choses et que la seule diette electorale ayant le pouvoir d'y travailler, tout'autre assemblée est illégitime.

Pour le regard de séjour des estrangers, il allègue la constitution de la Bulle d'Or et l'autorité de l'exemple qui fust praticqué à la fameuse Eslection de Charles cinquiesme, ne menquant d'insinuer les umbrages [sic] de l'approche de Sa Majesté à Metz et du voisinage des places de Brisach et de Philisbourg, pour faire cognoistre le peu de liberté qu'il y auroit à Francfort, qu'il représente rempli de légions de François quoy que le commencement de l'hiver en diminue tous les jours le nombre, comme des oiseaux de passage qui s'en vont chercher la chaleur d'un climat qui leur est plus naturel.

Vous pouvez bien vous imaginer que les docteurs qui composent la diette des Princes ne menquent pas de response, et que quand ils admetteroient que leur assemblée seroit aujourd'huy sans juridiction, ils la défendroient comme nécessaire à la conservation des libertez de l'Empire, et à la seureté de la Capitulation²⁰⁵⁹ qu'ils doibvent au moins solliciter auprès des Eslecteurs, et que pour le regard du séjour des estrangers, ils allèguent le relaschement à la Bulle d'Or en cett'article, et l'usage aujourd'huy receu de les laisser jusques au moment de l'Election, c'est à dire de les faire absenter un jour au plus par le seul respect d'une constitution si authenticque. Mais qu'importe au Roy d'Hongrie qu'ils ayent raison

2059 « Dans le cadre d'une élection impériale, les princes-électeurs imposent à l'empereur qu'ils sont appelés à élire l'engagement de reconnaître la participation des états de l'Empire au gouvernement impérial – avec énumération précise, chapitre par chapitre (d'où le terme de capitulation), des promesses de l'empereur. » (C. Gantet et C. Lebeau, *Le Saint-Empire (1500-1800)*, op. cit., p. 212).

pourveu qu'on dispute, qu'on escrive et qu'on replicque, et qu'au jour de ses dix huict années accomplis l'Electeur de Saxe, les docteurs et les estrangers soient encor sans aucun règlement sur cett'article.

Cependant, de part et d'autre, l'on tache de se prévaloir de ce retardement. Mais outre que vraysemblablement il semble plus utile à celui qui le suscite, l'on a encor beaucoup de raisons de croire que le Roy d'Hongrie en tirera plus d'avantages que nous, s'estant desja deffait du P[rin]ce de Transilvanie, ayant mis l'Electeur de Brandebourg en neutralité ou p[ro]utestre mesme en ligue offensive contre les Suédois, s'estant fortifié des alliances de Polacques et de Danemarck, faisant des progrès en Pologne, portant la guerre dans le pays de ces ennemis qui sont présentement réduits à cinq mil chevaux et quinze cent hommes de pied et se fortifiant d'un nombre infini de levées qui le rendent aujourd'huy extraordinairement considérable. De nostre costé, sans parler des moyens que le Roy peut tirer de ses propres forces, l'on travaille à la réconciliation de nos alliés avec leurs ennemies, à faire de nouveaux amis et des nouvelles confoedérations pour leurs conservation et pour les opposer à la Maison d'Austriche.

L'on fait son possible pour persuader le ducq de Baviere de songer à l'Empire. L'on y a mesme employé depuis peu le crédit de l'Electeur de Coulongne et l'adresse du Comte de Furstemberg son principal Ministre, qui est allé à Munich, pour luy faure congnoistre la facilité de l'obtenir, et de le maintenir par les moiens et les secours de la France, qu'il est plus capable qu'aucun autre de représenter, parlant au nom d'un Prince, que le sang, l'intérès et la Maison attaches [*sic*] à celle de Bavière. Jusques à présent néam[m]oins, il l'a refusé par l'induction de son premier Ministre, et apparemment non specie recusantis²⁰⁶⁰ com[m]e Tibère.

L'on aide aussi et l'on appuie aultant que l'on peut les négociations des Suédois auprès des Princes et estats de l'Empire pour les engager en conséquence de la guarentie du traicté de Munster à laquelle ils sont obligés à deffendre l'archevesché de Bremen, et le duché de la Pomeranie qui leurs ont esté cédées par la Paix. L'on espère de joindre à cett'intérès com[m]un les trois Eslecteurs ecclésiastiques, le Prince Palatin, les ducqs de Witemberg, de Brunswick, de Lunebourg, de Neubourg et le Landgrave de Hesse. Mais j'apprens que la pluspart de ses Princes se deffendent d'entrer dans la société de la guerre qu'on fait présentement, et qu'ils ne voudroient s'obliger que pour l'advenir, et pour s'opposer aux nouvelles entreprises qu'on feroit contre ces Estat, c'est à dire, préparer de bons remèdes et attendre à les donner après la mort du malade. Il est difficile qu'une machine composée de tant de différens ressorts puisse aller d'un mouvement bien juste et bien réglé, que le catholicque concoure d'un mesme esprit avec le protestant à la conservation du Prince de sa religion, et que les troupes et les forces des premiers se trouvent opposées à celle de Poulongne et d'Hongrie que le Pape fortifie au moins à présent de ses bénédictions et des titres honorables qu'il leurs donne « d'armée de la Ligue catholique », en attendant les autres assistences qui leurs fait espérer. D'ailleurs ces Princes Eslecteurs, prétendans à la médiation

2060 Marigny adapte une citation de Tacite (*Histoire romaine*, III, 2) : « [...] *destinare consules specie recusantis flagratissime cupiverat.* » On peut traduire ce qu'écrit Marigny par « sans feindre de le refuser ». Tacite parle ici d'Auguste (et non de Tibère).

de la paix généralles, ne feront aucune action qui tesmoingne leur partialité, ny qui leurs puisse oster la confiance de l'un[e] ou l'autre des Couronnes. Cette raison a esté représenter bien a propos à *M^r de Mayence* qui est le directeur de cett'affaire. Je vous puis asseurer qu'ell'a esté efficace et qu'ell'a fait la dernière impression sur son esprit.

Nos ambassadeurs luy ont présenté un escrit en forme de plaintes qu'il font au nom du Roy des secours que l'empereur et le Roy d'Hongrie ont fait passer en Flandre et en Italie. Ils qualifient ces entreprises de contravention à la paix de Munster et demandent pour réparation qu'on rappelle les troupes. J'apprens que Volmar, comme un bon advocat qui peut bien deffendre une mauvaise cause, doit soutenir la conduite de ses maistres et la mémoires de l'empereur des reproches qu'on luy fait d'avoir violé lé Paix. Je recouvriray la coppie de ces deux pièces pour vous les envoyer.

Comme les crises, qui sont les marques de l'extrémité de la maladie, rendent quelque fois la santé au malade et sont les premiers indices de sa guérison, particulièrement lors qu'il peut soutenir ces derniers efforts de la Nature, beaucoup de gens croient que tous les orages dont nous voions le ciel d'Allemagne gros et chargé après tous ces mouvements passagers et de peu de durée, nous donnerons la bonnace²⁰⁶¹ et la sérénité de la paix. Je la souhaite plus que je ne l'espère, remarquant la confusion des affaires de l'Europe, et les divers engagements et liaisons que prennent les Couronnes de part et d'autre. Et je ne voudrois pas faire un pronosticq de crainte de prédire par un pressentiment funeste la continuation des misères et des malheurs de la Chrestienté. J'aime mieux en parler avec doute et dire que si les bonnes *intentions de Monsieur de Mayence peuvent réussir* qu'il prend un bon chemin, qu'il a de la force, de la vigueur, et de l'adresse *pour les unes vaincre la dureté et surmonter l'opniastreté des autres*, que jusques à present il est content de son travail et qu'il croit avoir fait beaucoup de progrès *que les deux eslecteurs catholiques concourent à son dessein, que Brandebourg vient et qu'il voit disposition dans tous les esprits des Princes d'Allemagne à la paix et à le seconder*. Mais si la force de nostre mauvais destin prevault à ses soins, le Roy d'Hongrie se déclarant pour l'Espagne et rompant avec la France pourra envoyer des grands secours en Flandre ou faire au moins des diversions capables d'occuper les principales forces du Roy. Ce qui ne peut qu'augmenter beaucoup la considération où se trouve desja M. le Prince et le rendre plus nécessaire et souhaitable aux deux partis.

Lettre de Jacques Carpentier de Marigny au prince de Condé, de Francfort, le 21 octobre 1657

A.C., P 18, fol. 75-76

Ce 22 oct[o]bre 1657

2061 « Calme de la mer, qui se dit quand le vent est abatu, ou a cessé. La bonace trompe souvent le Pilote. la bonace se tourne souvent en orage. On le dit figurément en Morale. Le Gouvernement Politique est aisé pendant la bonace et la paix. Menage derive ce mot de bonacia. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, article « bonace »).

L'inquietude que vous avez la bonté de tesmoingner *par v[ot]re derniere du onze de ce mois de la lettre que j'envoyé le 23 de septembre* est unne marque bien obligente du soin que vous avez de vos serviteurs et de la part que vous voulez prendre à leurs interés [sic]. Il est juste que je la face [sic] cesser et le soupçon que vous pouriez avoir *que le nom du correspondant de la ville de vostre residence fust decouvert en vous disant que je laissay passer cet ordinaire-là sans vous escrire. Il n'en est pas de mesme de vostre reponse qui me manque dont je vous parlay par ma derniere.* .

Ne me restant plus autre esperence que decouvrir par les soins qu'il vous plaira de faire apporter de vostre costé ou par l'informa[ti]on que vous pourrez tirer de vos fideles correspondants si elle a esté surprise ou si elle est tombée entre les mains de personnes suspectes qu'on a subject d'apprehender en ce cas. Il faudroit tascher de faire croire qu'elle auroit esté escripte a Marigny puisque ce serait honnorer son sejour en cette ville et que cette opinion ne luy feroit rien perdre aupres des ambassadeurs qui ne le voient pas, ny des Francois que la pretention à la faveur ou à la crainte esloigne de tout commerce avec luy. Par cette raison vous trouveriez bon que je signe desormais mes lettres de son nom, sans neantmoins luy decouvrir ma correspondance.

La personne que vous scavez a faict a Mr de Mayence les compliments de M[onsieur] le P[rince] et luy a tesmoigné sa recongnissance des sentiments que ces Electeurs faisoient paraistre pour ses interests.

L'on ne scauroit vous exprimer avec quelle joie et avec quelle [sic] respect il a receu ces tesmoingnages obligens de son souvenir ni conserver la circonsepection et la retenue que sa modestie demande et qu'il prescrit à ses plus fidelles serviteurs sur le sujet de sa vertu et le chappitre de ses louanges qu'en supprimant le panigirique [sic] pour venir *aux choses plus essentielles et qui peuvent donner la pante [sic] à M[onsieur] le P[rince] à déterminer sa conduite pour le traicté de la paix.* Il luy dit doncq *qu'on luy pourroit escrire que non seulement il apporteroit le soing pour la conservation de ses interests qu'on peut attendre d'un serviteur partial et d'un veritable amy mais qu'il disputeroit les plus et les moins et s'opiniastroit à l'obtenir comme il feroit en sa propre cause, qu'il prendroit en cette occasion ses propres sentiments et qu'il feroit tousjours pencher le traict de la balance de son costé, estant persuadé qu'un sage mediateur et arbitre equitable de la vailleure des choses ne scaurait estimer à un trop hault prix sa reconsiliation avec la France et l'acquisition que Sa Ma[jes]té feroit d'un Prince d'un si grand grand merite.* Comme l'on avoit ordre de demeurer sur les termes generaux, l'on se contenta de le remercier de ses bons sentiments, de le prier de les conserver, et de l'asseurer qu'on le feroit scavoir à M[onsieur] le P[rince], luy faisant mesme esperer qu'à la fin de la campagne, qui faict succeder les pensées de paix à celle de la guerre, il luy pouroit faire scavoir plus particulièrement de ses nouvelles. Et en effect, s'il m'estoit permis d'advancer quelque chose mien en cett'occasion, je croirois que, sans considerer les avantages qu'on peut esperer de son affection pour M[onsieur] le P[rince] dans le cours de la negociation de la paix, il debvroit mesmes à un zel [sic] mort inutile et qui ne pouroit rien produire un tesmoingnage de recongnissance, et qu'unne lettre de civilité pourroit servir à le tenir plus engagée à l'observation des paroles et des promesses qu'il semble nous donner par un exces de passion pour ses interests.

Il a tousjours dans le dessein de faire une esperence pour la paix prealablement à toute autre proposition. L'Election a employé toutes ses instances aupres des ministres de la Maison d'Austriche pour les obliger de faire venir le Comte de Pigneranda en cette assemblée. Croyant mesme qu'il est avantageux que le Roy d'Hongrie eslongne son voyage, affin qu'il puisse avoir le temps de faire tous ses efforts avant que la presence des Eslecteurs et la necessité des affaires [sic], le puisse engager à une conduite qui le puisse rendre suspect aupres de l'unne ou l'autre des Couronnes, estant fort difficile de marcher si juste au milieu du chemin, qu'on ne s'approche un peu plus d'un costé que de l'autre.

Il dit que les deux Electeurs catholiques, Cologne et Treves, estoient de ses mesmes sentiments et qu'il avoit raison d'esperer que Brandebourg et Heidelbergles les prendroient aussy, mais que Saxe s'en esloignoit, qu'il insistoit aux deux prealables dont je vous aÿ parlé par ma derniere, et à faire l'Election suivant la Bulle d'or sans mettre aucune autre affaire sur le tapis, et qu'il craignoit que Baviere ne fust de mes advis. Sur quoy l'on prit occasion de luy représenter que, comme le duc de Savoye paroissoit dans les interest de la Maison d'Austriche, il estoit à craindre qu'elle ne le fist parler et qu'elle ne voulust esviter la mediation de Cologne et Heidelberg ouvertement déclarés pour la France, qui entroit en la société de cette affaire, que, comme luy mesme il estoit asseuré de la confiance que nos ambassadeurs prenoient en luy, il avoit interest de l'establir fortement aupres de l'autre party affin de l'engager plus aisement et plus facilement à sa direction et à sa conduite. L'on le disoit aussy à dessein par ce qu'on scavoit que les ministres du Roy d'Hongrie s'estoient plaints de la grande habitude qu'il avoit avec nos ambassadeurs et qu'il n'y avoit pas longtemps qu'ils l'auroient obligé de les traicté comme les nostres, de les recepvoir et de les conduire jusques au carosse, ce qu'il n'auroit pas faict aux premiers visiteurs qu'il luy avoit rendu [visite]. Il en demoura d'accord et tesoingnan de faire son possible pour acquérir la mesme creance aupres d'eux.

L'on ne scait point encore le succes de la negotiation du comte de Furstemberg en Bavieres [sic]. Il a pour aide et pour adjoint en cett'employ le musicien Atto²⁰⁶², autant congny par la familiarité d'Ondedei²⁰⁶³ que par sa voix et les personnages de theatre qu'il a si souvent représenté sur la scenede France et sur celles d'Italie. Le roman vous a souvent appris le deguisement des Princes, qui ont caché leur qualité, leur naissance et leurs passion sous les habits d'un marchand, affin [sic] de s'introduire plus facilement chez la Princesse qu'ils aimoint, et avoir le moien de l'entretenir. Nous en avons veu qui se sont faicts poetes, et qui ont accommodé leurs voix aux accords et à la douceur de la musique pour descrire ou chanter leurs amours. Mais nous n'avons veu que dans ce Siecle et dans la corruption des temps, que l'histoire nous represente ces effemines, ces personnes à gage pour le diververtissement de tout le genre humain, pour ne rien dire davantage, érigez en Ministres l'Introduite comme des comedians, quictez d'habit du théâtre pour prendre celui d'envoyé du plus grand Roy de la Crestienté pour chanter ses instructions et pour conduire ses affaires les plus secrettes et les plus importantes. C'est le destin de la France, et de voir les Italiens²⁰⁶⁴ ou les directeurs de nos

2062 Atto Melani (1626-1714).

2063 Joseph Zongo Ondedei.

2064 « Les Italiens » a été d'abord été écrit en clair par Marigny, puis biffé et chiffré dans l'interligne.

negociations, et les surveillans de nos plus importantes ambassades. Cependant, l'on m'escrit assez confide[m]ment *de Baviere* qu'ils ne feront rien, que le *Comte Curtino* [incertain] *s'est engagé avec la maison d'Autriche*, qu'il ne changera pas, que s'est perde [sic] le temps et se rendre ridicule que de combattre ses sentiments.

J'ay oublié à vous mander par mes precedentes que, *si les Espagnols font part à M[onsieur] le P[rince] du secret d'une despesche de nos ambassadeurs qui a esté surprise auprès le courier qui la portoit par un party du Luxembourg*. Il doit estre fort bien informé des desseins de plus de vingt cinq familles de [illisible] et marquoit asseurement le plan de toutes nos affaires.

Je les croy toujours plus disposées à la guerre qu'à la paix, et vostre application plus grande pour des associations et des ligues contre la Maison d'Autriche, que pour pour autre choses [sic], mais il luy importe de faire congnoistre que *la France la refuse et de destruire les impressions du voyage de M^r de Lyonne à Madrid qu'on reproche encore à l'Espagne dans le dernier escrit qui a esté présenté aux electeurs* comme une conviction manifeste de sa mauvaise volonté et de son *obstination à la guerre*. Je n'ay pas le loisir de le faire mettre au net pour vous l'envoyer cett'ordinaire. Dans le temps qu'on donne des postes aux Anglois sur la coste de Flandres, l'on prépare toutes choses en Alsace, pour le quartier d'hiver de la plus grande partie de nostre armée. C'est pour faire comprendre à l'Allemagne que, le protecteur, estant en possession de lieux si jaloux et si importens, pourra avec l'assistance de quelques troupes et de l'argent de France continuer facilement la guerre, du moins occuper les forces des Paÿs Bas et donner moyen au Roÿ d'agir puissamment du costé d'Allemagne. Mais comme il est difficile de conduire les choses si justes qu'on puisse prendre tout l'avantage sans en donner quelqu'un à vostre ennemi, en fortifiant par l'approche des troupes et confirmant les Princes qui sont desja bien disposés pour la France ou intimidant ceux que la crainte est capable de conduire, l'on engage²⁰⁶⁵ les autres à favoriser la Maison d'Autriche pour l'opposer à une si grande puissance, et empescher les progrès que les hereticques dans la société de cette guerre pourroient faire sur les Catholicques.

Messieurs de Thoulangeon et D'Avaugour, en partant de cette ville ont pretendu me confier le secret de Mr le Mareschal de Gramont sur le subject des affaires de M[onsieur] le P[rince], qui est que sont accomodement paroît comme impossible pendant tout ce ministere, à moins de l'achepter au prix d'une alliance de M[onsieur] le Duc d'Anguien avec une niece, que la paix qu'il feroit par tout autre moyen seroit sans confiance avec la Cours [sic] plaine de jalousie et sans assurance. Ces sortes de traictés que la necessité exige des uns et des autres ne font que couvrir les ressentimens qu'on conserve, et disposer le temps et les moyens de les rompre avec plus d'avantage, de sorte que M[onsieur] le P[rince], par cette sorte de reconsiliation de mauvaise foy, comme desarmé et sans pouvoir faire aucune resistance entre les mains de ses ennemis. Qu'au contraire, devenant comme le protecteur de M^r le Card[inal] M[azarin], non seulem[en]t, l'on ne luy refuseroit aucune des conditions qu'il demande, mais qu'il se trouveroit tousjours en estat de les augmenter sous son gouvernement, mesme sous celui qui succedera, parce que le peu d'application du Roy aux affaires tiendra tousjours le Conseil et les ministres dans sa despendance sur cela. Ils me voulurent faire faire beaucoup de

2065 Le premier jet donné « l'on dispose ». « Dispose » a été biffé et remplacé par « engage » dans l'interligne.

reflexions que je laisse à vostre prudence, me contentant de vous mander la chose comme unne simple relation, que mon attachement et l'interest que je prens à ce²⁰⁶⁶ qui vous touche ne m'a pas permis de supprimer, et de vous dire que toute ma response a esté par un souhait pour l'accommodement de M[onsieur] le P[rince] quel qu'il fust, pourveu qu'il eust sa seureté et qu'il conservast son honneur et sa reputation. Ils m'ont voulu obliger de luy en rendre compte et d'en parler à Mr le Mareschal mais je m'excusay de l'un et de l'autre.

Ce vostre tres humble serviteur,

Marigny.

Troisième partie, chapitre 2

Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 14 janvier 1672

A.C., P 39, fol. 33-36

A Paris ce 14 janvier 1672

Monseigneur,

Je n'ay point escrit à vostre Altesse Serenissime car on dit toujours qu'elle revient à Paris. Madame la duchesse fut hier saignée parce que elle saïnoit du nez et se trouveoit extraordinairement eschauffée et quelques fois avoit la fièvre. La saignée l'a fort rafraischie, c'est M^r. de Mongelay qui l'a faitte, M^r. De Languereau ayant mal au poulce.

Mademoiselle de Bourbon se porte beaucoup mieux de son bras, les chairs et la supuration estant belles, ses pieds mesme se portent fort bien, ce que nous imputons à l'usage de l'opiate mezentérique.

Mademoiselle Danghien a ses attaques de douleurs de dents de temps à autre, mais au sortir de là elle est gaye et cela va son train. M. le duc de Bourbon se porte bien aussi. Il a un bon appetit, un bon sommeil. Il fut purgé avant hier. Il n'alla que trois fois à la vérité mais toutes matières croupies depuis longtemps dans le fond du mezentere et brulées par leur séjour d'un coloris comme s'il avoit vingt cinq ans. Ces matieres, par leur acrimonie luy ont eschauffé l'anus en passant. Il a besoin d'estre encore purgé. Nous attendrons que cette intempérie du siège soit passée mais il faut vider le fond de ces vieilles matieres croupies qui sont causes de la meschante couleur et de la meschante humeur des enfans car quand on ne laisse aucune impureté dans les entrailles on est vif et gay et de belle tenue.

On a veu où l'on s'est exposé pour avoir esté trois mois sans purger cet enfant là. Ceux de la chambre, qui s'y connoissent le demandant tous les jours à main jointes, on obtint qu'il prendroit un petit purgatif qui luy fit que remuer, ensuite on eut les mains liées. Ces matières brulées ont commencé à bouillir. Elles se sont portées à la teste et à la poitrine et ont fait une

2066 « Aux choses » a été biffé et remplacé par « à ce » dans l'interligne.

maladie d'une grande personne qui a eu sa crise par les urines. La bruslure des humeurs les ayant enlevées, la peur que le mal a donné devroit faire sage à l'advenir et qu'on deliberast meurement de la manière dont on devoit conduire ces enfants là pour leur santé, et faire deffence à mille gens qui n'y entendent rien de donner inpertinamment leurs advis dessus et qu'ils n'otassent point la créance qu'on doit avoir à des gens qui entendent cela en perfection, lesquels, en estant chargés, sont toujours vigilans et respondent de ce qui se passe, qui est la seule chose qui peut donner justement du respos à l'esprit de vos altesses sur ce sujet là au lieu que lors que chacun decide et que dans les résolutions il y a plus de complaisance que d'autres chose, les enfans patissent et les maistres ne scavent à qui s'en prendre.

J'ay entretenu Madame la princesse Palatine là dessus, elle gousté fort mes raisons. J'en ay dit quelque chose à Madame la Duchesse qui dit ouy, mais quand les femmes l'entretiennent, elles insinuent peu à peu ce qu'elles veulent selon leurs fantaisies, leurs amitiés ou leurs haynes. Je n'en escriis point à Monseigneur le Duc car outre que souvent il ne lit point les lettres, il est tout plein de prévantions, principalement sur la médecine, où il décide plus qu'en toutte chose, prenant toujours les lumières qu'il en a des personnes du monde les plus ténébreuses. Il n'y a que V.A.S. qui luy puisse faire comprendre raison là dessus. Mais cette dernière incommodité de Mgr. le Duc de Bourbon est une instruction assez claire, sans compter que Le Breton a advoué et signé lors de l'ouverture du corps que le deffunct est décédé par une abondance de bile qui n'avoit pas esté purgé et c'est luy qui s'estoit toujours opposé à la purgation comme un fol. Je fais peut estre un trop long chapitre sur ce sujet mais je n'en scache point de plus important pour vos Altesses serenissimes et pour moy. Si les consultations de médecins de dehors y pouvaient remédier, je serois ravy car j'apprendrois quelque chose et ils mettent à couvert, mais ils ne disent que des termes vagues et généraux sur des sujets que l'on contemple éternellement. De pareilles consultations peuvent adoucir l'inquiétude des maistres pour un moment et elles ne sont jamais utiles que quand les médecins ordinaires les demandent car ils voyent mieux l'embaras et la difficulté que qui que ce soit. De sorte que s'il y a du conseil à prendre, c'est de bien résoudre parmy vos altesses, dans ce temps cy que l'on se porte bien et qu'on n'escrit point pour se faire valoir ny pour se rendre nécessaire, à qui l'on doit prendre créance et l'y prendre sans qu'on permette qu'on les traverse. Je suis asseuré que vostre altesse sérénissime entrera dans toutes mes raisons, c'est à elle à y faire entrer les autres. Je n'ai pas tant d'esprit que Pascal, mais je scay très bien mon affaire.

On m'a promis une lettre que le grand seigneur escriis au Roy de Pologne, elle est en allemand, on l'a traduite. Je veis [*sic*] hier la lettre que le Roy escrit à M^{rs} les Estat généraux qui dit qu'elle est trop longue, qui dit qu'il ne leur falloit point escrire, mais au fond elle est bone et les Holandois qui sont pedans devroient mourir de honte d'avoir esté si fort accaparés. Ils n'ont jamais creu qu'on peust aller à eux et croyoient estre toujours à couvert des terres d'Espagne. Je croy que l'accomodement de Cologne leur rend le visage bien long.

Le curé de Lion qui estoit femme est venu en Sorbonne et s'est jetté aux pieds des Docteurs pour demander penitence, on délibère là dessus. Il a gagné dix mille livres qu'il offre pour expier ses péchés. Pendant qu'on délibère, on le va mettre aux Ursulines de S[ain]t Denis.

Un vieux bonhomme amy de M^r. Beuré m'aporta hier matin un placet pour vostre Altesse Serenissime et hier au soir un autre cacheté que je luy envoie. Je suis avec profond respect, de Vostre Altesse Sérénissime, Monsieur, le très humble très obéissant et très fidèle serviteur.

Bourdelot

Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 3 février 1682

A.C., P 84, fol. 233-235

Monseigneur,

Madame la Duchesse a toujours sa douleur de teste, Mademoiselle de Monmorency se porte bien. Son purgatif luy avoit peu fait, elle a pris un petit remede qui a achevé l'operation, tout le monde se porte bien.

Les Minimes de la Trinité du Mont ont fait leur Paix avec Mr l'ambassadeur à qui un des ces peres avait fait entendre plusieurs choses fausses.

L'on commence à Thurin l'équipage de S[on] A[ltesse] R[oyale]. On le va accoustumer à prendre du tabac, affin qu'il puisse suporter les fatigues de la mer, la compagnie de ses gardes va estre fort leste et on a renvoyé tous ceux qui n'estoient pas nobles.

L'empereur a envoyé deux cens cinquante hommes dans le Milanois par les Grisons. Il a envoyé le Comte de Steracy [*sic*] pour faire l'accommodement avec les mecontens de Hongrie. Il y a grande jalousie dans cette cour, car le Prince de Lorraine [*sic*] y est de retour lequel n'est pas en bonne intelligence avec le Prince de Hambourg.

Personne ne veut de la mediation du Roy de Angleterre à cause que les Espagnols veulent y joindre les Holandois [*sic*] ne se fians pas trop en luy, non plus que les François depuis qu'il a signé la ligue avec la Suede et la Hollande. On croit pourtant que ce qu'il en fait a esté pour sauver les aparences avec les Estrangers.

L'ambassadeur d'Espagne a répondu par escrit commençant par des rodomontades. Il a dit que le Roy son Maistre s'estant fait informer de l'affaire de ceux de Fontarabie qu'il ne les a pas trouvés capables. Que pour l'insulte de Luxembourg, si on a tué des François, on a aussy tué des Espagnols et que cela va l'un pour l'autre. Pour le passage qu'on demande sur leurs canaux, que c'estoit un des privileges de la ville de Gand auquel le Roy ne touchoit point. Pour les demandes d'Alost²⁰⁶⁷ et dependances, que les commissaires que les deux Roys avoient députéz devoient terminer cette affaires, en effect les commissaires de part et d'autre sont retournés à Courtray.

Le Roy a répondu que le blocus de Luxembourg ne seroit point levé qu'on ne luy eût rendu raison de ses demandes et c'est aussy la réponse qu'on a faite à l'Ambassadeur de Holande [*sic*] et à l'Envoyé d'Angleterre.

Le clergé s'assemblera mercredi pour examiner la lettre qu'il doit envoyer au Pape.

2067 Ville flamande.

Monsieur Talon a fait enregistrer au greffe de la Cour sa protestation contre la declaration du Roy pour la regale.

Les Piémontois et generalement tous les sujets du duc de Savoye apprehendent que cet état ne devienne françois.

Il paroist icy une lettre en françois imprimée en Hollande que le resident des Estats generaux qui est pres de l'Empereur a écrit à ses superieurs dans laquelle il fait voir les justes raisons d'aprehender la France et qu'il n'y a que leurs hautes puissances qui soient capables de l'empescher.

C'est Mesdames des Diguères, de Villeroy et de Gracciano qui voyant ce qu'on avoit servy à la table de l'Ambassadeur du Maroc eurent envie d'en manger. Elles s'assirent avec luy et mangèrent. Le Roy en a fort raillé.

Mesieres valet de chambre du jeune de Mesme n' a point été à Tours. On l'a veu passer à Rouen où il a esté reconnu par quelqu'un. On dit qu'on le suit. Monsieur le président a dit qu'il estoit habile, qu'il scavoit trois sortes de langues.

Monseigneur le Duc de Bourbon se purge aujourd'hui, son temps étant venu. Je suis avec profond respect

De	Vostre	Altesse	Serenissime
Le tres humble, tres obeissant et tres fidele serviteur			
Bourdelot.			

Lettre de Pierre Michon Bourdelot au prince de Condé, de Paris, le 6 février 1682

A.C., P 84, fol. 254-255

Monseigneur,

J'ay escrit à Vostre Altesse Serenissime la grande évacuation que fit Madame la Duchesse et sa colique. Je ne le sceu qu'à onze heures allant voir Mademoiselle d'Anguien purgée. Madame la Duchesse me dit de l'escire à Monseigneur le Duc l'apres disnée. Je priay Mr Chauveau de luy envoyer un expres. Je croy qu'il le fit. J'escrivis ensuite à V[otre] A[ltesse] S[érénissime]. Il faut que ma lettre n'ayt parti que le lendemain matin. Madame la Ducesse a bien passé la nuit suivant celle de sa colique. Elle a seulement des ebullitions par les bras et par le corps, ce qui temoigne un sang bien eschauffé. Pour cela je luy fais boire de l'orangeade, elle ne manque du bouilli. Monseigneur le Duc est arrivé à onze heures du matin, étant couroucé de ne l'avoir pa sçeu assez tost. Je luy ay envoyé un expres quand je l'ay sçeu, je ne peut pas mieux faire. Il dit qu'il étoit à l'opera quand le valet de pied arriva. C'est un malheur. J'escrit en diligence mais le port des lettre de depend pas de moy. Ce soir Mr de

Boisfranc le fils se marie²⁰⁶⁸. Il y aura bal chez Mr de Menevilette²⁰⁶⁹ où Monseigneur le Dauphin viendra masqué.

Monsieur de la Feuillade a donné un superbe repas à l'Ambassadeur de Maroc et à toute sa suite. Outre la bonne chère qui étoit grande, l'ameublement étoit d'une magnificence [*sic*] non veüe, quantité de miroirs et de plaques, des gardes en haye avec tambours et fifres dans la rüe, des haibois dans la Cour, musique, viole, clavessin, dans les chambres mille parfums, beaucoup de belles femmes. Ces Maroquins-là étoient transportéz et la compagnie en beuvant moitié vin d'Espagne et moitié caphé [*sic*]. La santé du Roy fut bien celebrée. On tiroit du canon quand on la portoit, et son nom fut exalté. Ces Morisques-là n'avoient jamais été à pareille [*sic*] feste. Ce fut de grandes acclamations quand on vit la statue du Roy. Quelqu'uns m'ont dit qu'ils se prosternerent. Ils porteront dans leur pays une grande idée de celui-cy. Il court un bruit que par une rupture de digue, la mer étant enflée, la ville de Nardene²⁰⁷⁰ a été entierement sublergée et qu'à présent elle est sous l'eau.

Il y aura le vingt et un de ce mois une eclipse de lune tres complete, entiere et centrale qui durera une heure et demie dans une entiere obscurité. La lune, étant en son perigée et basse, sera une heure et demie dans l'ombre de la terre.

Je suis avec profond respect

De Vostre Altesse Serénissime

Le tres humble, tres obeissant et tres fidele serviteur

Bourdelot.

2068 Probablement Timoléon Gilbert de Seiglières de Boisfranc (1650-1695), fils de Joachim Adolphe de Seiglières de Boisfranc, chancelier du duc d'Orléans. Timoléon Gilbert épouse le 5 février 1682 Marie-Renée de Belleforiere de Soyécourt.

2069 Adrien de Hannivel (1628-1684), comte de Mannevilette.

2070 Probablement Naarden, même si le raz-de-marée de fin janvier 1682 a eu lieu en Zélande et non en Hollande septentrionale.

3. Liste des différents volumes et éditions des *Conversations* de l'académie Bourdelot

Editions des *Conversations* de l'Académie Bourdelot

Publications de 1672 et réimpressions chez le même éditeur

Titre	Editeur	Date	Nombre de pages paginées	Nombre de conversations	Exemplaires et lieux de conservation
<i>Conversations de l'Académie de monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences et raisonnements de physique, médecine, chymie, & mathématiquee . Le tout recueilly par le Sr Le Gallois ; et le parallèle de la physique d'Aristote et de celle de Mons. Descartes, leu dans ladite Académie</i>	Thomas Moette rue de la Harpe Paris Avec privilège	1672	350 ([16]-350)	6	Paris : BnF, Réserve des livres rares, R-13758 Paris, bibliothèque de l'Académie de Médecine, D2111 BnF : FB-4680 France : Rouen, bibliothèque François Villon, I 1975 Lyon, bibliothèque municipale, 340549 Etranger : Baltimore, John Hopkins Librairies, special collections : Q 155 .L49 1672 c.1 Bethesda, National Library of Medecine, WZ 250 C766 Harvard, Houghton Library, GEN S 372.67* Londres, Wellcome library, 2847/A

						Lucerne, Zentral und Hochschul-bibliothek, E2.18.12 Stockholm : Kungliga biblioteket, 148 A
<i>Conversations tirées de l'Academie de monsieur l'abbé Bourdelot contenant diverses recherches et observations physiques. Par le sieur Le Gallois</i>	Thomas Moette rue de la Harpe Paris Avec privilège	1672	278	6		Paris : Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 5489 bis Etranger : Philadelphie, Pennsylvania University Libraries, Kislak Center for Special Collections, Rare Books and Manuscripts, Q155 .L44 1672 Rome, Biblioteca nazionale centrale di Roma, BVEE071599
<i>Conversations de l'Académie de monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences et raisonnements de physique, médecine, chymie, & mathématique. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois ; et le parallèle de la physique d'Aristote et de celle de Mons. Descartes, leu dans ladite Académie</i>	A Paris, chez Thomas Moette, au bas de la rue de la Harpe, à Saint Alexis.. M. DC. LXXXIII Privilège de 1671	1673	350 [10]-76-350- [8] p.			Paris : Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8-R-1246 Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, SXD 6=19 Bibliothèque du CNAM,12 Y 18 France : - Bordeaux, bibliothèque municipale, S 8546 Carpentras, bibliothèque Inguimbertaine, E 42

					Dijon, bibliothèque municipale, 1952 Montpellier, bibliothèque interuniversitaire : Cb 224 Nîmes, bibliothèque municipale, 2364 Etranger : Cambridge, University Library, 6000,e,128 Chicago, The University of Chicago Library, R133.6.C66 Göttingen, Georg-August-Universität : 8 PHYS MATH I, 1904 Hanovre, Gottfried Wilhelm Leibniz Library : N-A 803 Minneapolis, University of Minnesota : 500 B 666 - Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin, 76, 350 S. ; 8° (12°)
<i>Conversations de l'academie de monsieur l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, observations, experiences, & raisonnemens de physique, medecine, chymie, & mathematique. Le tout recueilly par le Sr Le Gallois. Et le Parallele de la physique d'Aristote, & de celle de mons. Des Cartes, leu dans ladite academie.</i>	A Paris, chez Thomas Moette, au bas de la ruë de la Harpe, à Saint Alexis. M. DC. LXXV. Privilège	1675	350	6	Paris : Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, fonds Victor Cousin, VCM 6= 7075 France : Nîmes, bibliothèque municipale, 77332 Amiens, bibliothèque municipale, SA 2384 A Etranger :

						Bethesda, National Library of Medicine : WZ 250 C766 1675 Madison, University of Wisconsin : Duveen D 972 Philadelphie : Othmer Library of Chemical History. Q155 .B687 1675 University of Oklahoma, Bizzell Memorial Library : 17283-1001. Stanford University Libraries : Q155 .C66 1675

Publications de 1674

Titre	Editeur	Date	Nombre de pages paginées	Nombre de conversations	Exemplaires et lieux de conservation
<i>Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Première partie.</i>	Claude Barbin Au Palais Avec privilège	1674	196	3	Paris : BnF, Réserve des livres rares, R-13756 et R-13757 Bibliothèque Sainte-Geneviève, Fond ancien, 8 Y 4225. La seconde partie manque Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, fonds Victor Cousin, VCM 6= 7060 et VCM 6= 7061 Reliure aux armes de Pierre-Daniel Huet
<i>Conversations académiques, tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Le Gallois. Seconde partie.</i>	Claude Barbin Au Palais Avec privilège	1674	302 p.	3	

					(OHR 1684). Bibliothèque interuniversitaire de Santé : 39462 (1) et 39462 (2) Bibliothèque Mazarine : 8° 28587 (seul la première partie est présente) Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 5489-(2). La première partie manque. France : Besançon, bibliothèque municipale : 261641, les deux parties sont regroupées en un volume). Bordeaux, bibliothèque municipale : S 8547 (2 vol in-12) Châlons-sur-Saône, bibliothèque municipale : in-12 858, les deux parties sont regroupées en un volume. Le Havre, Bibliothèque municipale, fonds Salacrou, 33.060, es deux parties sont regroupées en un volume.. Lyon, Bibliothèque municipale : 340550 - T. 01 et 340550 - T. 02 Rodez, médiathèque municipale, MAG 35 572 et 35 573

					Etranger Berkley University, Bancroft Library Q155.L336 C6 1674, 2 volumes Hanovre, Gottfried Wilhelm Leibniz Library : Ba-A 504:1 et 504:2 Iowa City, University of Iowa : Hardin Library for the Health Sciences Rare Book R128.7 .L44 1674 (les deux parties sont regroupées en un volume)
<i>Conversation académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelaot Par le sieur Le Gallois. Première partie</i>	Loüis Bilaine, Au Palais Avec privilège	1674			Paris : BNF, Réserve des livres rares, R-13759. La première partie manque. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 5489-(1) : France : Nîmes, bibliothèque municipale : 14639 et 24422. Saint-Mihiel, bibliothèque municipale : PQ 166 et PQ 167 Etranger Oxford, Wadham College Library: f 34.1 et f 34,2 (2 volumes)
<i>Conversation académiques tirées de l'académie de monsieur l'abbé Bourdelaot Par le sieur Le Gallois. Seconde partie</i>	Loüis Bilaine, Au Palais Avec privilège	1674			

Republications ultérieures

<i>Conversations académiques tirées de l'académie de M. l'abbé Bourdelot</i>	Paris, J. Guignard.	1684			BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8-BL-32577 (1) et 8-BL-32577 (2), deux volumes Bar-le-Duc, bibliothèque municipale, Fonds Henri Dannreuther, FA 34638 Q), deux volumes, in-12
<i>Conversations académiques, tirées de l'Académie, de Monsieur l'Abbé Bourdelot. 2</i>	Paris : chez Michel Brunet	1698			Mannheim, Universitätsbibliothek : MIG-M1404061 Montréal, Bibliothèque et archives nationales du Québec : 610.4/B666 RES, deux volumes
<i>Conversations académiques, tirées de l'Académie, de M. l'abbé Bourdelot, par le sieur Gallois</i>	Paris : Michel Brunet, 1703	1703			Dieppe, bibliothèque municipale, deux tomes regroupés en un volume